RECUEIL

DES

PRINCIPALES CIRCULAIRES

DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX

DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

TOME DEUXIÈME

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

1879

NB. Les gravures des Supérieurs et Vicaires Généraux sont données sur le CD-ROM d'images N° 2 (Éditeurs de les documents vincentiens informatisés, 8 avril 2005)

†

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Je suis heureux de vous envoyer le deuxième volume des Circulaires des Supérieurs généraux. Il comprend une période de 61 ans, depuis l'élection de M. Jacquier, neuvième Supérieur général, jusqu'à celle de M. Etienne, qui est le quatorzième.

Nous avons fait mettre dans cette collection, et à leur place chronologique, les Circulaires des Vicaires généraux, qui, pendant un laps de temps considérable, furent appelés à conduire la barque de Saint Vincent. Vous y lirez aussi, aux pièces justificatives, divers documents qui ont un grand intérêt pour nous. Dieu n'a pas cessé de veiller sur les œuvres de notre bienheureux Père. Malgré la Révolution et les ruines amoncelées par elle, la petite Compagnie a pu garder le dépôt de la tradition, et, à un moment donné, s'épanouir avec une vigueur nouvelle ; puisse cette vigueur s'accroître de jour en jour ! Puissions-nous être les dignes enfants de ces vénérables Missionnaires, vrais confesseurs de la foi, qui moururent dans l'exil dans les prisons ou sur l'échafaud ! De ceux aussi qui, après avoir porté en hommes de Dieu toutes sortes d'épreuves et de tribulations, revinrent avec joie dans la société de leurs confrères, et s'estimèrent heureux de contribuer, de leurs mains défaillantes et de leurs modestes épargnes, à la reconstruction de l'édifice.

Rien n'est plus propre à nous communiquer ces dispositions que la lecture des Circulaires que je vous envoie.

Je recommande donc à Messieurs les Supérieurs locaux de mettre ce volume, comme le précédent, à la disposition de leurs confrères.

Le troisième comprendra les Circulaires de M. Étienne et de M. Boré, avec une table alphabétique des matières contenues dans la collection.

Je suis bien affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très chers Frères,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

A. FIAT,

I. p. d. 1. M. Sup. gén.

Paris, fête de Saint-Antoine, 17 janvier 1879.

RECUEIL

DES

PRINCIPALES CIRCULAIRES DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX

DE LA CONGRÉGATION.

M. JACQUIER.

(1762-1787)

La notice qu'on va lire sur M. Jacquier est extraite d'une circulaire de M. Pertuisot, Vicaire général, en date du 1er janvier 1788 :

M. Antoine Jacquier était né à Saint-Héan, en Forez, diocèse de Lyon, le 1er novembre 1706. Après avoir achevé ses premières études au collège des Jésuites de Lyon, où il avait constamment remporté les premiers prix, il fut sur le point d'entrer dans cette Société ; mais des raisons particulières, et une retraite qu'il fit dans notre maison de Lyon, le portèrent à changer de dessein ; il fut admis et entra dans la Congrégation le 8 août 1725.

« Pendant son séminaire et ses études, il donna le spectacle soutenu d'une ferveur qui ne se démentit jamais. Doué du caractère le plus accommodant, possédant son âme, et commandant à tous ses mouvements dans l'âge de la vivacité et de l'agitation ; liant, communicatif, ouvert sans familiarité ; conservant l'onction de la piété la plus tendre au milieu des discussions les plus desséchantes la réunion de toutes ces précieuses qualités, qui, dans la plupart des hommes, n'est que le fruit du travail et des années, et qui chez lui paraissait si naturelle, répandait je ne sais quel charme sur ses vertus naissantes. À peine diacre, il fut envoyé à Alet pour y enseigner la théologie ; bientôt après, il fut rappelé à Lyon pour y consacrer à la formation de nos jeunes élèves des talents et des lumières qui avaient déjà jeté le plus grand éclat il y remplit successivement les emplois importants de professeur et de directeur du séminaire interne. En 1739, il fut envoyé à Manosque en qualité de supérieur ; sa mémoire et son nom sont encore en bénédiction dans cette ville et dans le diocèse de Sisteron. En 1747, M. Brossy, visiteur de Lyon, [2] fut élu assistant cette perte fut sensible à toutes les maisons de la province. Pour la réparer et pour consoler les maisons affligées, M. de Bras leur écrivit qu'il venait de choisir M. Jacquier comme le sujet le plus digne et le plus capable de remplir cette place importante. Des raisons particulières, et bien honorables pour lui, le firent transférer l'année suivante à Cahors. « La translation de M. Jacquier, votre digne visiteur (*Circulaire de la province de Lyon*), à la province d'Aquitaine, vous aura sans doute surpris et affligés, parce qu'il avait votre estime, votre confiance et votre amour, etc.» Et dans celle aux maisons d'Aquitaine, après avoir annoncé le nouveau visiteur : « Ce choix, continue-t-il, doit vous faire comprendre combien vos intérêts nous sont chers, et combien nous avons à cœur que vous soyez bien gouvernés. M. Jacquier, digne sujet dont Dieu a déjà béni la conduite, a tout ce qu'il faut pour vous consoler, et maintenir parmi vous l'esprit de notre saint état. Capable, régulier, bon, plein de sagesse, vous trouverez en lui un père tendre qui s'empressera de pourvoir à tous vos besoins, un ami qui se prêtera à tous vos justes désirs, et un supérieur qui vous portera suavement à Dieu par l'efficace de ses bons exemples. » M. Jacquier répondit pleinement au jugement de son Supérieur et à l'attente de la

province. Chargé du soin d'une maison où toutes les fonctions de la Congrégation se trouvent réunies, il se livra à un travail opiniâtre, pour n'en négliger aucune : instructions communes et particulières, inspection des deux séminaires, direction de plusieurs communautés nombreuses, retraite des curés, consultations d'un vaste diocèse, il embrassa tous ces objets avec le plus grand succès. M. Duguesclin respectait ses vertus et invoquait souvent le secours de ses lumières ; cependant, au milieu de tant d'occupations, il était à toutes les maisons de sa province comme s'il n'eût eu qu'une seule maison à gouverner ; dans les visites qu'il faisait exactement, il gagnait tous les cours et il affermissait la régularité par les ordonnances et les règlements les plus sages.

« Des talents si marqués pour le gouvernement ne demandaient qu'un théâtre plus étendu pour être plus universellement utiles. En 1753, l'Assemblée sexennale élut unanimement M. Jacquier pour succéder à M. Richon en qualité de premier assistant et d'admoniteur : « Nous avons la consolation de trouver en lui, dit encore M. de Bras, tout le mérite que nous lui connaissions, se conciliant, par sa régularité et son bon cœur, l'estime et la confiance de tout le monde. L'expérience qu'il a acquise dans les provinces de Lyon et d'Aquitaine, l'a rendu propre à entrer dans le Conseil de la Congrégation ; elle a lieu d'espérer qu'il la servira avec autant de lumière que de zèle, et la Compagnie des filles de la Charité, dont nous l'avons nommé Directeur, continuera d'éprouver la sagesse et la charité avec laquelle il les a déjà conduites et dirigées dans les provinces. Au mois d'août 1755, il quitta ce dernier emploi pour prendre l'assistance de la maison de Saint-Lazare. Chacun sait avec quel zèle et quelle douceur il se conduisit dans cet emploi pénible. [3] Il faillit être victime de son assiduité, de sa vigilance, et de la vie sédentaire inséparable de cette fonction. Chargé de tout le poids du gouvernement pendant les dernières années de M. de Bras, lorsque celui-ci mourut, chacun crut que M. Jacquier ne tarderait pas à le suivre dans le tombeau. Son tempérament paraissait ruiné, une fièvre lente le minait depuis longtemps ; cependant l'Assemblée générale de 1762 le choisit pour Chef de la Congrégation, à la pluralité de trente-une voix contre trois, et la Providence voulut que cet homme, presque mourant, fournît une carrière plus longue qu'aucun de ses prédécesseurs.

« Dès le commencement de son généralat, il sentit tout le poids des obligations qui lui étaient imposées, mais il n'en fut point accablé. Sa première règle dans le gouvernement fut d'être lui-même fidèle jusqu'au scrupule dans la pratique de tous nos usages ; aussi pouvait-il se donner, au milieu de ses enfants, comme le modèle qu'ils devaient imiter, comme la règle vivante qu'ils devaient suivre.

Simple dans ses mœurs et dans toute sa conduite, il portait dans son extérieur je ne sais quoi de majestueux et de vénérable : le respect qu'il inspirait tenait plus encore à la dignité de sa personne qu'à l'éminence de sa place.

Doux, affable, prévenant, toujours accessible, son autorité était d'autant plus absolue qu'il la faisait moins sentir. Sa bonté, sa tendresse subjuguaient tous les cœurs ; en lui on croyait voir et entendre un père : il en avait les sentiments et le langage. On était enchanté lorsqu'il accordait, on l'aimait encore jusque dans ses refus ; on sentait qu'il en coûtait alors à son cœur. La persuasion coulait de ses lèvres, et les sujets les plus disposés à la résistance étaient forcés de céder aux charmes invincibles de ses représentations.

Humble et modeste avec tous les hommes, les plus petits trouvaient en lui les attentions qu'inspire l'estime, et les égards d'une espèce de respect ; les faibles se sentaient encouragés, les plus timides se sentaient à leur aise : il possédait le grand art de renvoyer tous ceux qui l'approchaient toujours contents de lui, toujours contents d'eux-mêmes.

Mortifié, pénitent, sous l'extérieur le plus aimable, jamais on ne l'entendit se plaindre, même dans les circonstances les plus fâcheuses : on eût dit que toute la sensibilité naturelle était éteinte en lui. Sa maxime était que l'accablement, loin de guérir, aggravait souvent le mal. « Confions-nous à la Providence, disait-il ; s'il y a du remède, nous le saisirons mieux ;

s'il n'y en a pas, Dieu nous soutiendra. » Tous les ans il fournissait la carrière du carême avec la plus grande exactitude : ni son grand âge, ni les ménagements que tant de personnes lui croyaient nécessaires, rien ne fut jamais capable de l'engager à s'accorder le moindre adoucissement à cet égard.

Son zèle pour la gloire de Dieu fut également pur et vif, sa piété tendre et affectueuse ; jamais, même dans les voyages, on ne le vit manquer ni à l'oraison, ni à la lecture des saintes Écritures, qui faisaient ses délices. [4] Quand il montait à l'autel, la religion dont il était pénétré semblait se répandre sur tout son extérieur et se communiquer aux assistants. Dans les conférences spirituelles, on sentait que son cœur était plein. Son style était fleuri et abondant, mais sans recherche ; ses paroles étaient pleines d'onction ; saint Bernard, dont il s'était nourri et qu'il citait si souvent, semblait lui être devenu entièrement propre.

« Son zèle pour le saint des âmes n'était ni turbulent ni inquiet, mais il n'en était ni moins ardent, ni moins étendu : les succès de nos confrères dans les missions nationales ou étrangères, le touchaient souvent jusqu'aux larmes : l'idée seule que le zèle pour cette fonction pût se ralentir parmi nous le contristait et navrait son cœur. Fidèle aux maximes de saint Vincent, il ne fit jamais de démarches pour de nouveaux établissements ; quand on les lui offrait, son premier mouvement était le refus, et il ne cédait que quand la volonté de Dieu se faisait entendre par la voix des puissances supérieures. Sous son gouvernement, la Congrégation reçut une extension qui, naturellement, semblait devoir épuiser ses forces et ses ressources. Huit nouveaux séminaires en France, quatre en Italie ; les missions du Levant, qui composent neuf résidences ; trois, sous la domination Portugaise, tant dans l'Europe que dans l'Inde ; deux en Russie, un en Prusse, un en Pologne ; la mission du Palatinat et celle de Péking. Cependant il vint à bout de fournir à tout : la Providence, dans laquelle il mettait sa confiance, féconda son zèle, et elle répandit les plus abondantes bénédictions sur les travaux des ouvriers apostoliques envoyés dans ces nouvelles colonies.

« Distrait par tant de soins, et emporté comme hors de lui-même par le cours des affaires générales, les plus minces détails n'échappaient cependant point à son attention. Doué d'une mémoire prodigieuse, on eût dit qu'il avait tous les sujets de la Congrégation présents sous les yeux. Depuis leur entrée à Saint-Lazare, il ne les perdait point de vue, et, dans le besoin, il rappelait jusqu'aux plus petites anecdotes qui pouvaient les concerner, tant l'intérêt général et l'intérêt de chaque particulier étaient chers à son cœur.

« Ce cœur paternel dans lequel il portait tous ses enfants, ce cœur si semblable à celui de saint Paul, qui se dilatait pour tous les membres de trois communautés nombreuses soumises à son autorité, était également toujours ouvert aux pauvres de Jésus-Christ. Héritier de la charité de saint Vincent, tous les misérables intéressaient sa tendresse, et avaient droit à ses secours. Il fit des dépenses considérables pour la reconstruction de la maison du Nom de Jésus ; il envoya en différents temps des secours abondants à des paroisses ravagées par les incendies ; nombre de familles et une multitude de particuliers recevaient, par son canal, des soulagements annuels, qui les empêchaient de connaître la nécessité. Combien de bonnes œuvres de ce genre qui n'ont eu que Dieu pour témoin, et dont tout nous fait espérer que ce grand Dieu est maintenant la récompense ! [5]

« Ce digne chef, idole pour ainsi dire de la Congrégation, béni des pauvres, avait encore pour lui l'amour et l'estime de tout ce qu'il y a de plus grand dans la capitale et à la cour. La plupart des Evêques du royaume cultivaient sa connaissance, et l'honoraient de leur amitié. Mgr l'Archevêque de Paris, qui retrouvait l'image de son âme et de son cœur dans notre bon Général, nous témoigna les plus vifs regrets de sa perte. M. le maréchal de Noailles-Mouchy, dont le nom est si cher à la Congrégation, est venu le voir pendant sa maladie, et lui a donné les marques les plus touchantes de son attachement et de son affection. Les filles de la Charité, et les dames de la Maison royale de Saint-Louis de Saint-Cyr, dont il était aussi le

Père, méritent une place distinguée parmi les ordres et les personnes de toute espèce, qui se sont empressés d'adoucir notre douleur en partageant nos regrets et notre perte.

« Je ne puis pas omettre ici un trait qui semblait manquer à tant de vertus et de qualités précieuses. La force semble être étrangère aux âmes douces et sensibles, et les affections tendres ne vont guère avec les efforts de la magnanimité et du courage. La grâce semblait attendre les derniers moments de notre très honoré Père pour ménager cet intéressant spectacle à notre étonnement et à notre édification. Dès les premiers jours de sa maladie, ce vertueux prêtre répondit aux consolations qui lui étaient adressées : "Je ne demande ni la vie ni la mort, je ne désire que l'accomplissement de la volonté de Dieu, et la conformité parfaite de mes sentiments à cette volonté adorable." Quand on lui dit que plusieurs communautés priaient pour lui : "J'y suis bien sensible, répondit-il, mais, par grâce, demandez que la conformité de ma volonté à celle de Dieu soit l'unique objet de ces prières que l'on veut bien m'accorder". Pour ranimer le jeu des organes, depuis plusieurs jours dans l'inertie, on lui administra l'alcali combiné avec les acides : ce remède incandescent lui brûla le palais, la langue et les lèvres, il ne pouvait ouvrir la bouche et avaler qu'avec des douleurs inconcevables ; cependant il ne lui échappa jamais aucun signe d'impatience ni d'ennui. À la première levée des vésicatoires qu'on lui avait appliqués, lorsque l'air frappa la chair vive, on voyait la sueur tapisser son front : des larmes détachées, arrachées par la douleur, coulaient de ses yeux ; et quand, après l'opération, on lui demanda s'il n'avait pas beaucoup souffert : "Un peu", dit-il ; voilà le seul signe de douleur qu'il ait donné pendant six semaines de tortures : c'est que Jésus-Christ crucifié faisait sa force. On n'eut pas besoin de lui proposer la réception du viatique, ni de l'onction des mourants. Sa grande foi prévint et épargna tous nos ménagements à cet égard ; il demanda encore lui-même l'application de l'indulgence *in articulo mortis,* et les prières des agonisants. Il conserva sa présence d'esprit jusqu'au dernier soupir. Les yeux s'éteignirent d'abord ; ne voyant plus le crucifix qui faisait sa consolation, et qu'il approchait souvent de ses lèvres, il le prit d'une main par le pied, et le tint de l'autre serré sur son cœur pendant la dernière demi-heure de sa vie. [6] C'est dans cette attitude, et dans ces sentiments d'union avec le Consommateur du salut, qu'il acheva son sacrifice, le 6 novembre, sur les neuf heures du matin. »

Sous le généralat de M. Jacquier, vingt-deux maisons furent fondées 1284 prêtres ou clercs et 414 frères-coadjuteurs firent les vœux dans la Compagnie.

Suivent les tableaux des assemblées générales et des maisons fondées.

TREIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 30 membres ; commencée le 22 février 1762, terminée le 5 mars, à la 9e session.

NOMS DES MEMBRES.		PROVINCES.
MM. JACQUIER, Antoine	1er assistant, Vicaire général	
TESTORI, Jean-Joseph. .	2e assistant.	
CANDON, Marc	3e assistant.	
MACÉ, Charles	4e assistant.	
BARET, Joseph	Sup. de St-Louis, Versailles, Visit	France.
HOLLEVILLE, Antoine . .	Supérieur de Toul, Visiteur	Champagne.
PERTUIS0T, Alexis	Supérieur de Cahors, Visiteur	Aquitaine.
WATEL, Jean	Supérieur de Saint-Méen, Visit.	Bretagne.
VAISSIÈRE, Antoine. . .	Supérieur de Lyon, Visiteur	Lyon.
COSSART, Jean-François	Supérieur de Beauvais, Visiteur	Picardie.

LE MÈTRE, Jacques. . .	Supérieur de Monte-Citorio, Visit.	Rome.
GUASCO, Henri	Supérieur de Turin, Visiteur	Lombardie.
SIEMIENSKI, Nicolas. . .	Substitut du Visiteur.	Pologne.
BOSSU, Arnould	Secrétaire de la Congrégation	
BRÉBION, Bernard .	Procureur de la Congrégation	
BROCQUEVIELLE, Nicolas.	Supér. du sémin. St-Firmin, Paris	France.
DESMAIS0NS, Louis .	Supérieur de Fontgombaud	Poitou.
L'HOSTE, Etienne-Daniel	Supérieur de Châlons	Champagne.
MATHIEU. Jean-Louis	Supérieur de Troyes	Champagne.
BROUSSE, Mare-Antoine.	Supérieur de Montauban	Aquitaine.
MOLINIER, Jean	Supérieur de Figeac	Aquitaine.
PIGNARE, Claude	Sup. du petit séminaire de Poitiers	Poitou.
PHÉLIPPE, Jean	Sup. du grand sémin. de Poitiers	Poitou.
LE BAIL, Louis	Supérieur de Vannes	Bretagne.
NOUET DE KEBSALAUN, René-Joseph.	Supérieur du Mans	Bretagne.
CHAREUN, Jean-Baptiste.	Supérieur de Bourges	Lyon.
BELMONT, Jean-Baptiste.	Supérieur de Marseille	Lyon.
ANSART, Pierre-François	Supérieur de Noyon	Picardie.
CHASSIGNOLLE. Ch.-Bonav.	Supérieur d'Arras	Picardie.
MANGIARDI, Jean-Pierre.	Supérieur de Florence	Rome.
RASPI, François	Supérieur de Bari	Rome.
LAVAGNA, Jean-André	Supérieur d'Udine	Lombardie.

[7]

MELWENSKI, Jean	Supérieur de Sambor	Pologne.
WLODARSKI, Jacques	Supérieur de Cracovie	Pologne.
COLLET, Pierre	Secrétaire de l'Assemblée	
PERSIARDI, Phil.-Benoît		Lombardie.

QUATORZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 34 membres; commencée le 1er juillet 1774, et terminée le 8 juillet, à la 9e session.

NOMS DES MEMBRES		PROVINCES.
MM. JACQUIER, Antoine	Supérieur général . .	
PERTUISOT, Alexis	1er assistant	
TESTORI, Jean-Joseph. .	2e assistant	
HOLLEVILLE, Antoine. .	3e assistant	
CHALAMEL, Jean	4e assistant	
BARRET, Joseph	Visiteur	France.
BROCQUEVIELLE, Hon.-Nic	Visiteur	Champagne.
CAUSSIL, Pierre	Visiteur	Aquitaine.
DAVELU, Jacques-Louis.	Visiteur	Poitou.
TOCHON, Joseph	Visiteur	Lyon.
DAVELU, Pierre-François	Visiteur	Bretagne.
RAVIDAL, Claude-Antoine	Visiteur	Picardie.
RASPI, François	Visiteur	Rome.
GUASCO, Henri	Visiteur	Lombardie.
VALLITON, François . . .	Secrétaire de la Congrégation	
MARSY, François-Stanislas	Procureur de la Congrégation	

ALLART, Jean-François.	Supérieur de N.-D. de Versailles.	France.
DE KERALAUN, René-Joseph-Noël	Supérieur d'Auxerre	Champagne.
PHILBERT Nicblas	Supérieur de Sedan	Champagne.
VAYSSIÈRE, Joseph .	Supérieur de Toulouse	Aquitaine.
VIGNACOURT, Jean-Baptiste	Supérieur de Richelieu	Poitou.
JACOB, André	Supér. du petit sémin. de Poitiers	Poitou.
CANDON, Marc	Supérieur de Saint-Servan	Bretagne.
BECQUET, François-Michel	Supérieur de Saint-Brieuc	Bretagne.
LE COURT, Jacques. . .	Supérieur de Lyon	Lyon.
LE ROY, Philippe-Joseph	Supérieur de Cambrai	Picardie.
CORRADI, Ant.-Barthélemy	Supérieur de Florence	Lombardie.
FENAJA, Benoît	Supérieur de Gênes	Rome.
DUPARQ, Melchior-Franç.		France.
PASSERAT, Hyppolyte		Lyon.
DUPRÉ, Jean		Aquitaine.
LE GUEN, Yves		Picardie.
GALLI, Dominique		Rome.
LAUGIERI, Joseph-Marie		Lombardie.

[8]

QUINZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 36 membres; commencée le 1er juillet 1786, et terminée le 9 du même mois.

NOMS DES MEMBRES.		PROVINCES.
MM. JACQUIER, Antoine	Supérieur général	
PERTUISOT, Alexis	1er assistant	
HOLLEVILLE Antoine	2 assistant	
FERRAND, Michel-René	3 assistant	
MORI, Joseph	4e assistant	
COUSIN-HUMBERT, Jean .	Visiteur	France.
DAVELU Pierre-François.	Visiteur	Aquitaine.
PHILBERT, Nicolas .	Visiteur	Champagne.
VIGNACOURT, Jean-Baptiste	Visiteur	Poitou.
DEVAUX, Jacques	Visiteur	Bretagne.
COLLOT, Joseph .	Visiteur	Lyon.
GRILLET, Jean-François	Visiteur	Picardie.
FENAJA, Benoît	Visiteur	Rome.
CARRADI, Antoine-Barthél.	Visiteur	Lombardie.
SIEMIENSKI, Nicolas	Visiteur	Pologne.
WUALART, Ferdinand	Visiteur	Espagne.
BOURGEAT, François	Secrétaire de la Congrégation	
DAUBET, François	Procureur de la Congrégation	
JACOB, Jean-André	Supérieur de Versailles	France.
CAYLA, Jean-Félix	Supérieur de Toulouse	Aquitaine.
CALOIS, Paul	Supérieur de Moutmirail	Champagne.
TABOUILLOT, Claude	Supérieur d'Auxerre	Champagne.
CLAUDE, Pierre	Supérieur de Saintes	Poitou.
COSSART, Jean	Supérieur de Tours	Poitou.

VAUCHERET, Claude	Supérieur du Mans	Bretagne.
BUREL, Claude	Supérieur d'Angers	Bretagne.
FERRIS, Édouard	Supérieur d'Amiens	Picardie.
BARBAUT, Jean-Baptiste	Supérieur de Soissons	Picardie.
IPP0LITI, Léonard	Supérieur de Tivoli	Rome.
LAUGIEBI, Joseph-Michel	Supérieur de Turin	Lombardie.
SALVATORI, Chrétien . .	Supérieur de Bastia	Lombardie.
COMÈS, Raymond,	Supérieur de Reus	Espagne.
DUPARCQ, Melchior-Franç.		France.
DISSAC, Joseph		Aquitaine.
PERRONET, Jean-Baptiste		Lyon.
LEGRET, Pierre		Lyon.
ANSALONI, Jean-Charles		Rome.
JASZLWSKI, Michel .		Pologne.
Pi, Raphael		Espagne.

[9]

MAISONS FONDÉES

N°	MAISONS.	PROVINCES.	FONCTIONS PRINCIPALES.	ANNÉES.
135	METZ	Champagne	Séminaire	1763
136	LA ROCHELLE	Poitou	Id	1763
137	RODEZ	Aquitaine	Id	1767
138	SOISSONS .	Picardie	Id	1772
139	CAMBRAI	Picardie	Id	1773
140	BOLOGNE	Lombardie	Missions	1773
141	ALET	Aquitaine	Séminaire	1774
142	SAMOGITI	Pologne	Missions	1774
143	MONDOVI	Lombardie	Missions Séminaire	1775
144	CONSTANTINOPLE	France	Id.	1778
145	NANCY	Champagne	Séminaire	1780
146	EVORA (Portugal)	France	Collége	1780
117	SAVONE	Lombardie	Missions Séminaire .	1780
148	HEIDELBERG (Allem.)	France		1781
149	GOA (Indes)	France	Missions	1781
150	MACAO	Chine	Id.	1783
151	PÉKING	Chine	Id	1783
152	POSNE	Pologne		1783
133	MOHILOW	Pologne		1784
134	ORVIEY	Pologne		1786
155	ILLUXTA	Pologne		1786
156	VOGUERA	Lombardie		1787

I

Sentiments humbles et dévoués de M. Jacquier. - Avis divers pour la réforme des abus et la conservation de l'esprit de saint Vincent.

Paris, le 1er mai 1762[1].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Les affaires dont j'ai été surchargé m'ont obligé de différer jusqu'ici le compte que je dois vous rendre de notre Assemblée. Vous avez été informés que, sans égard à mon peu de vertu, de talents et de santé, elle avait jeté les yeux sur moi pour me charger de la conduite de la Congrégation. [10] Le choix aurait dû vous affliger autant qu'il a dû vous surprendre. S'il n'a pas fait sur vous ces impressions, ainsi que vous me l'avez témoigné par les lettres gracieuses que j'ai reçues de votre part, je reconnais que j'en suis uniquement redevable à votre charité ; mais je n'en suis pas moins convaincu que le fardeau que l'on m'a imposé est beaucoup au-dessus de mes forces, et que vous seriez fort à plaindre, si Dieu n'avait la bonté de suppléer à ce qui manque à l'instrument dont il a voulu se servir.

Il n'y a que cela, messieurs et mes très chers frères, qui puisse vous rassurer sur les suites de cet événement. Comme Dieu n'a besoin de personne pour faire son œuvre, et qu'il ne parait jamais plus grand que quand il paraît indépendant du concours de la créature, souvent il choisit, suivant la remarque de l'Apôtre, ce qu'il y a de plus faible, et il préfère les instruments les plus vils, pour faire éclater davantage sa gloire, en se réservant de suppléer à leur faiblesse : *Infirma elegit*. Tel est l'ordre de Providence que Dieu a suivi dans la conjoncture dont il s'agit, par le choix qu'il a fait de moi pour vous conduire. Il a voulu vous annoncer qu'il voulait être lui-même votre Supérieur, votre guide, votre pasteur, et que moins il y aurait de l'homme dans mon gouvernement, plus il devrait lui être attribué. Vous n'avez qu'une chose à craindre, c'est que mes infidélités ne mettent obstacle à l'exécution de ses desseins sur vous. Il est donc de votre intérêt de m'aider du secours de vos prières, j'en ai le plus grand besoin pour me rassurer moi-même dans la carrière difficile et périlleuse que je dois fournir. Je ne puis nie dissimuler l'importance du dépôt qui m'est confié. Il est infiniment intéressant pour la gloire de Dieu, l'honneur de la Congrégation et notre sanctification commune, de conserver précieusement parmi nous l'esprit de simplicité, d'humilité, de douceur, de mortification et de zèle pour le salut des âmes, que saint Vincent a reçu de Notre-Seigneur et qu'il a tant désiré de perpétuer parmi nous, de maintenir l'observance des règles qu'il nous a prescrites, et d'assurer le succès de nos saintes fonctions en faisant en sorte qu'elles soient exercées dans le même esprit, avec le même zèle et avec la même pureté d'intention qu'il les a exercées lui-même : voilà le dépôt que je suis obligé de garder et dont je dois répondre au souverain Juge. D'où je conclus que c'est vous uniquement qui devez être, au jugement de Dieu, l'objet de mon espérance ou de mon désespoir, de ma gloire ou de ma confusion, de ma couronne ou de ma condamnation : *Quæ est enim spes nostra aut gaudium aut corona gloriæ ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus* ? Quand je fais réflexion que mon sort éternel et le vôtre dépendront nécessairement de la fidélité que nous aurons à l'égard de ce dépôt, moi en le défendant et vous en le gardant, je vous avoue que ce serait là pour moi le sujet des plus justes alarmes, si je ne comptais sur votre bonne volonté à remplir toutes les vues de Dieu sur vous, et que vous ferez ma consolation, en conspirant tous à assurer mon

[1] Nomination de M. Stanislas Marsy à l'office de procureur général en place de M. Bernard Brébion, qui avait besoin d'un emploi moins fatigant (1er mai 1762).

salut, en assurant le vôtre, par la pratique constante des devoirs de notre état. [11] Vous ne devez pas douter que je ne sois à mon tour plein de bonne volonté pour faire la vôtre. Je peux vous dire que mon cœur s'étend par l'affection qu'il a pour vous, vous y êtes tous renfermés et il n'est réservé pour personne : *Dilatatum est cor nostrum et non angustiamini*. Je puis même ajouter que c'est de tout le cœur que je vous consacre mes veilles, ma santé, mes travaux, ma vie même, trop heureux si, à ce prix, je réussis à contribuer au salut de vos âmes : *Libentissimè impendam et super impendar ipse pro animabus vestris.*

Je vous apprends, messieurs et mes très chers frères, que l'Assemblée m'a donné pour premier assistant M. Pertuisot, supérieur de notre maison de Cahors et visiteur de la province de Guyenne ; pour second, M. Molinier, curé de la ville et supérieur de notre maison de Figeac ; pour troisième, M. Testori, qui l'était déjà ci-devant ; pour quatrième, M. Holleville, supérieur de notre maison de Toul et visiteur de la province de Champagne. Il paraît que Dieu a béni ces élections ; on ne pouvait me donner des assistants qui me fussent plus agréables, de qui je pusse plus espérer de secours et qui méritassent mieux votre confiance. La réputation de sagesse qu'ils se sont acquise dans l'exercice des emplois importants qu'ils ont remplis, est un sûr garant du bien qu'ils seront en état de faire dans celui qui vient de leur être confié. Les suffrages se sont réunis sur M. Pertuisot, pour le nommer mon admoniteur ; je recevrai toujours avec reconnaissance les avis que vous jugerez à propos de me donner par son canal, et j'espère que Dieu me fera la grâce d'en profiter. M. Valliton m'a fait l'amitié de se charger de l'office de secrétaire de la Congrégation ; il mérite à tous égards votre confiance et la mienne par la maturité, la prudence, la discrétion et la capacité qu'ont pu remarquer en lui tous ceux qui ont été à portée de le connaître.

L'esprit de paix, de concorde et de zèle pour la plus grande gloire de Dieu et le plus grand bien de la Congrégation, qui s'est fait remarquer dans les élections, a également régné dans toutes les séances qui les ont suivies, et nous a remplis de la consolation la plus sensible.

L'Assemblée n'a pas jugé à propos d'ajouter beaucoup de décrets à ceux qui ont été dressés dans les précédentes, pour arrêter le progrès du relâchement ; mais comme la malheureuse pente qui entraîne de ce côté-là ne fut jamais plus violente que dans notre siècle, auquel il semble qu'on pourrait appliquer ce que Jésus Christ a prédit de la fin des temps, en disant que l'iniquité serait à son comble et la charité dans ses plus grandes froideurs : *Quoniam abundabit iniquitas, et refrigescet charitas*, elle m'a chargé de vous précautionner contre la séduction du mauvais exemple, devenue si générale dans tous les états, et vous rappeler à l'observance plus exacte de tout ce qui nous a été ci-devant prescrit. Je m'en acquitte avec d'autant plus de confiance que je suis persuadé de votre zèle et de votre docilité aux avis qu'elle m'a chargé de vous donner.

On ne s'aperçoit que trop que l'esprit de mondanité, de vanité, de liberté et de sensualité redouble ses efforts pour anéantir parmi nous [12] l'esprit de notre état. Il s'agit donc de redoubler les nôtres pour le conserver. C'est ici, comme vous le savez, le plus riche ou plutôt l'unique trésor de notre Congrégation ; si elle a le bonheur de le conserver sans altération, il sera pour elle la source de toutes sortes de biens ; elle deviendra pour tous ses enfants l'école de toutes les vertus ; elle sera partout en état de répandre la bonne odeur de Jésus Christ, de former dans les séminaires des ministres remplis de son esprit, et d'évangéliser avec succès les pauvres de la campagne ; elle continuera ainsi d'être en honneur devant Dieu et devant les hommes. Mais si elle vient à perdre cet esprit, tout sera perdu pour elle. Les missionnaires qui se formeront dans son sein n'en ayant plus que l'écorce, le nom et l'habit, seront comme des corps sans âme et sans vie, qui se corrompent bientôt et qui répandent partout une odeur de mort. Ils seront comme un sel affadi, qui n'est plus lion qu'à être jeté et foulé aux pieds, ou comme des flambeaux éteints, dont la noire fumée, loin de dissiper les ténèbres, ne sert qu'à les épaissir. Ainsi la Congrégation mériterait qu'un chacun fît des vœux pour sa prochaine destruction. Le malheur est trop grand pour ne pas nous

alarmer. Appliquons-nous à nous en précautionner par la conservation de l'esprit primitif de notre vocation. C'est, comme je l'ai dit, un dépôt sacré qui nous a été transmis par le canal de saint Vincent et de tant de bons missionnaires qui nous ont précédés, c'est un héritage dont nos pères en Jésus Christ nous ont légué la jouissance, à charge de n'en rien aliéner et de le transmettre en son entier à leurs arrière-petits-neveux ; c'est un talent que Dieu nous a confié pour le faire valoir et le faire passer ensuite à ceux qu'il a destinés, dans ses décrets éternels, à continuer après nous l'important ministère que nous exerçons. De quelle injustice ne nous rendrions-nous pas coupables, si nous venions à dissiper ce dépôt, à aliéner cet héritage, à enfouir ce talent ? Qu'aurions-nous à répondre lorsque le souverain Juge nous en demandera compte au jour terrible de ses vengeances ? Or, cet esprit primitif, nous ne pouvons le conserver par d'autres moyens que ceux qui ont servi à nous le communiquer, c'est-à-dire l'esprit de retraite et de séparation du monde, une fidélité constante à toutes les pratiques de piété qui sont en usage parmi nous ; une observance exacte des règles et des vœux, qui furent toujours comme les canaux dont Dieu s'est servi, dans tous les temps, pour l'imprimer dans le cœur de tous les bons missionnaires.

1° Nous devons mener une vie retirée et séparée du monde. Le prophète a remarqué que le commerce du peuple de Dieu avec les nations étrangères l'exposa au danger de participer à leurs œuvres et à leur idolâtrie : « *Commixti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum, et servierunt sculptilibus eorum.* » C'est ce qui arrive infailliblement aux missionnaires qui cherchent à se répandre dans le monde, à y faire des connaissances, presque toujours inutiles et souvent dangereuses, à les entretenir par de longues et fréquentes visites actives et passives, par des parties de repas et autres amusements [13] semblables. Bientôt ils renoncent à cet air de simplicité, de réserve, de modestie qui est si nécessaire à des prêtres destinés à être le modèle des autres ; on les voit affecter dans leur extérieur, dans la manière et la forme de leurs habits un air de mondanité qui les fait confondre avec les mondains mêmes ; non contents d'avoir avec le monde cette ressemblance extérieure, qui annonce autant de petitesse d'esprit que de vanité, ils en prennent les sentiments, ils en suivent la conduite, et ils perdent ainsi l'esprit de leur état qui ne peut sympathiser avec celui du monde.

2° En vain mènerions-nous dans nos maisons une vie retirée et séparée du siècle, si l'esprit de retraite n'était pas accompagné de l'esprit de prière, d'oraison et de zèle pour toutes les pratiques de piété qui nous ont été prescrites, comme la méditation ou oraison en commun, les conférences et répétitions d'oraison, les examens généraux et particuliers, les retraites annuelles, la fréquentation des sacrements, etc. Ce n'est pas sans raison que notre saint instituteur nous les a si fortement recommandées dans le dixième chapitre de nos règles, et que nos Assemblées et nos Supérieurs généraux précédents ont mis tout en œuvre : avis, prières, exhortations, menaces, et généralement tout ce que le zèle a pu leur suggérer, pour arrêter les progrès du relâchement sur des points aussi essentiels. Il est visible que s'il se trouve quelques maisons où le mauvais exemple des supérieurs et la mauvaise volonté des inférieurs semblent conspirer à faire abandonner ces saintes pratiques, il n'y a plus ni goût pour la piété, ni émulation pour la vertu, ni zèle pour sa propre perfection : d'où il arrive que les fonctions que l'on exerce, soit dans les séminaires, soit dans les missions ou paroisses, sont sans grâce, sans onction, et, par conséquent, sans fruit. Il ne faut pas en être surpris : quelque saintes que nos fonctions soient en elles-mêmes, elles ne sont une semence capable de porter de bons fruits qu'autant que Dieu les bénit, les anime et leur donne l'accroissement : « *Neque qui rigat, neque qui plantat, sed qui incrementum dat Deus*. » Or, comment un missionnaire peut-il espérer d'attirer sur ses travaux cette rosée céleste qui seule peut leur donner la fécondité ? Il est certain qu'il ne peut pas s'en flatter, s'il n'est pas un homme de prière ; ce n'est que dans les fréquentes et intimes communications avec Dieu qu'il pourra puiser l'onction dont il a besoin pour toucher et convertir les autres : *Qui sibi nequam est, cui bonus erit* ?

3° L'exacte observance de nos règles n'est pas moins nécessaire que la fidélité à nos exercices de piété pour conserver l'esprit de notre état. Si nous nous relâchons sur ce point essentiel, qui en est comme la base et le fondement, il faut nécessairement, selon la remarque du saint concile de Trente, que tout l'édifice croule et soit renversé : *Si illa quæ bases sunt et fundamenta totius disciplinæ regularis exacte non fuerint conservata, totum corruat ædificium necesse est.* En effet, lorsqu'il se trouve des missionnaires qui se font une habitude criminelle de négliger et de mépriser leurs règles, [14] on voit aussi par expérience que leurs dérèglements ne se bornent pas là. La loi de Dieu étant alors, pour ainsi dire, à découvert et sans défense, ne saurait tenir longtemps contre les dangers de l'occasion auxquels les exposent leurs fréquentes irrégularités. Ils tombent dans des fautes graves, qui flétrissent leur caractère et déshonorent leur état, et souvent Dieu permet, par un juste jugement, qu'ils se précipitent dans la voie de la perdition.

4° Ce qui doit nous alarmer encore davantage sur le salut de plusieurs d'entre nous, c'est le relâchement qui s'introduit dans l'observance de nos vœux. On s'est plaint dans l'Assemblée que quelques-uns en parlent d'une manière qui annonce qu'ils sont peu convaincus des obligations qu'ils ont contractées, qu'ils agissent à peu près dans la pratique comme s'ils n'avaient point fait de vœux, qu'ils méconnaissent les premiers principes de l'obéissance et de la subordination, pour vivre dans l'indépendance et n'écouter que l'humeur, le caprice et les répugnances naturelles ; qu'ils ne sont pas plus religieux à l'égard du vœu de pauvreté, qu'ils gardent leur argent et qu'ils font mille dépenses, soit de leur bien, soit de celui de la maison, sans demander aucune permission au supérieur. Ce qui étonne davantage, c'est que l'on remarque souvent ces désordres dans des hommes qui paraissent instruits, qui se piquent d'exactitude dans la morale, et qui, dans le tribunal de la pénitence, ne molliraient pas vis-à-vis d'un pénitent ou d'une pénitente qui seraient dans l'habitude de violer un vœu beaucoup moins important et fait avec moins de réflexion. Il est évident que cette conduite est l'effet d'un aveuglement d'autant plus déplorable qu'il est une pierre de scandale et d'achoppement pour les autres, qu'il ne peut excuser les coupables, et qu'il devient pour eux une source assurée de damnation.

5° L'Assemblée m'a chargé de veiller sur un autre abus qui n'est pas moins criminel que le précédent. Plusieurs cherchent à se procurer des rétributions de messes qu'ils retiennent sans permission les uns, par un esprit d'avarice et dans la vue criminelle de se faire un petit trésor d'iniquité, les autres, par un principe de vanité, de liberté, de sensualité et d'immortification, pour se mettre en état de contenter ces différentes passions, en faisant les dépenses les plus inutiles et souvent les plus contraires à l'esprit de notre vocation. Comme le besoin des parents et les permissions que l'on dit avoir obtenues ne sont souvent que de faux prétextes, dont on se sert pour couvrir son injustice et se dispenser d'acquitter les messes de nos sacristies, nous révoquons toutes les permissions qui auraient été accordées sous le précédent gouvernement, et nous prions ceux qui sont dans le cas d'un vrai besoin, de faire renouveler les permissions qui leur auraient été ci-devant accordées.

6° On s'est encore plaint qu'il se trouve quelquefois dans les maisons, des particuliers qui écrivent et reçoivent un grand nombre de lettres inutiles, lettres qui n'annoncent ni la gravité ni la piété ecclésiastique, lettres souvent pleines de puérilités, de maximes et de réflexions les plus opposées [15] au bon ordre et à la subordination, de médisances, d'exagérations, etc. Outre que ce commerce devient encore plus à charge aux maisons depuis l'augmentation des postes, il arrive qu'il y trouble la paix et devient une source funeste de péchés. Il est donc nécessaire que les supérieurs fassent tous leurs efforts pour arrêter le progrès de cette contagion, et qu'ils se servent pour cela, à l'égard des coupables, de tous les moyens que nos règlements autorisent et que la prudence pourra leur suggérer.

7° Ou remarque que plusieurs de nos maisons s'endettent, et que leur temporel se réduit, par un défaut d'économie et d'attention à le faire valoir, soit parce qu'on ne suit plus,

dans l'administration, les règles qui nous sont prescrites, soit parce qu'on se met peu en peine de mesurer la dépense sur la recette. On est pauvre par état et par vœu, et on veut avoir toutes les commodités des riches. Avec quatre cents livres de pension, et souvent moins, on veut être logé, meublé, nourri, habillé, comme si on en avait mille. Si une pareille conduite annonce peu de raison et de justice, elle tient encore moins de l'esprit de pauvreté, qui borne les désirs au nécessaire, et qui fait dire avec l'Apôtre que l'on est content, pourvu qu'on ait de quoi se nourrir et se couvrir : « *Habentes alimenta, et quibus tegamur, his contenti sumus*. »

Voilà en substance, messieurs et mes très chers frères, les principaux avis que l'Assemblée m'a chargé de vous donner. Recevez-les, je vous en conjure, dans le même esprit que je vous les donne. J'ai cette confiance que Dieu les bénira, et qu'il nous inspirera un redoublement de zèle pour en faire la règle de notre conduite. Je serai toujours, avec le plus sincère dévouement et de toute l'affection de mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. l. C. d. l. M

II

Réponses à la province de Pologne.

1. P. Num res mobiles seminaristarum nostrorum, viliores vet pretiosiores sint, post emissa vota ad illos pertineant, ita ut de illis disponere valeant, et, si forte decesserint ex hac vita ante emissa vota, num res prædictæ parentibus sint reddendæ ?

R. — Cum in Polonia postulantes nihil deferant pro sui sustentatione in seminario, æquum justumque videtur, ut hæ res mobiles, sive viles, [16] sive pretiosæ sint, Congregationi censeantur in votorum emissione donatæ : ut autem aliquibus quæ hinc oriri possint incommodis occurratur, satius erit postulantes, ante eorum ingressum in Congregationem, de hac determinatione præmonere.

2. P. Cum evenire possit quod aliquis ex missionariis mortis causa disponat de suis rebus mobilibus, nec scientibus, nec consentientibus illorum superioribus, nullis aliis adhibitis testibus, præter ipsorum legatarios qui asserunt in sui favorem factam ultimam hanc eorum voluntatis dispositionem, quæritur quid sentiendum de hujusmodi asserta dispositione ?

R. — Cum missionarii de rebus mobilibus, illæso paupertatis voto, sine superioris licentia disponere non valeant, nullomodo credendum est confratrem moribundum talia donasse, inscio, non concedente superiore, cujus erit examinare num aliqua æquitatis vel convenientia ratio movere eum possit ad talem permissioriem concedendam.

3. P. Possentne tradere theologiam D. Collet loco theo1ogiæ P. Antonii valde obscuri, et pro philosophia, loco Barbay, quem vix invenire possunt, tradere philophiam D. Lemonier vel alterius celebris auctoris.

R. — Affirmative.

III

Souhaits. - M. Bossu nommé vicaire apostolique en Syrie. - Autres nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1763[2].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous ne devez pas douter que les vœux que je fais pour vous, dans ce renouvellement d'année, ne partent d'un cœur qui vous est parfaitement dévoué. Je peux vous dire, avec l'Apôtre, que je vous y porte tous, avec un désir ardent de vous voir tous réunis en celui de Notre Seigneur : *In cordibus nostris estis*. C'est par là que je vous prie de juger de la sincérité et de l'étendue de mes souhaits. Je ne les fixe pas sur des prospérités temporelles. Nous devons tous gémir sur l'aveuglement des mondains qui n'en désirent point d'autres, [17] et qui en font leurs idoles ; mais je les étends à des biens solides, durables, dignes de votre religion.

Ce que je désire par-dessus toutes choses, pour vous et pour moi, c'est que Notre-Seigneur veuille nous communiquer une abondante participation de son esprit, de sa charité et de son amour ; qu'il nous donne cette sagesse, cette intelligence spirituelle dont nous avons besoin pour pénétrer l'étendue des obligations que nous impose sa sainte loi, nos règles, nos vœux, notre profession de missionnaires, et qu'en nous les faisant regarder comme des signes assurés de sa sainte volonté, il nous inspire en même temps une forte résolution de les remplir avec la plus exacte fidélité : *Postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus in omni sapientia et intellectu spirituali.*

Ce que je demande à Notre Seigneur avec instance, c'est qu'il nous fasse bien comprendre l'excellence de notre vocation ; qu'il nous l'a donnée sur le modèle de la sienne ; qu'elle a le même objet et la même fin, et qu'ainsi nous devons l'estimer comme le don le plus précieux que nous ayons reçu de sa bonté, nous y attacher invariablement comme à l'unique point d'appui de notre salut éternel, l'honorer en tout, par un extérieur simple, humble et modeste, par une vie pure, innocente, édifiante, par une conduite sage, régulière, digne de la sainteté de Dieu, dont nous avons l'honneur d'être les ministres et les coopérateurs : *Ut ambuletis digne Deo per omnia placentes.*

Ce que je lui demande encore, c'est qu'en nous et par nous il produise les fruits abondants de toute sorte de bonnes œuvres, par une application inaltérable à suivre, et à répandre la bonne odeur de ses exemples et de son zèle dans l'exercice de nos fonctions, et par une fidélité inviolable à nous en acquitter avec assiduité, avec émulation, avec pureté d'intention, avec cette décence, cette dignité qui toujours font respecter le ministère, et rendent les ministres respectables : *In omni opere bono fructificantes*.

Je le conjure enfin de nous faire croître de plus en plus dans la science de Dieu, de ses grandeurs, de ses voies, de ses lois, de ses mystères, de son culte, de sa religion sainte : science qui forme les saints, en leur découvrant, d'une part, leur néant, leurs misères, et en leur indiquant, de l'autre, les sources de la grâce qui change la faiblesse en force : science qui édifie en éclairant qui pénètre jusqu'au cœur, qui le remue, le touche, le convertit en lui faisant goûter les instructions qu'elle lui donne : science vraiment divine, une étude sèche ne peut la donner. L'Esprit-Saint en est seul le docteur et le maître. On ne peut la puiser que dans la prière, la méditation, la lecture des livres saints, et dans cette chaîne de pratiques de piété que

[2] Substitution de M. Brousse, en qualité de visiteur de la province d'Aquitaine, à M. Pertuisot, élu premier assistant (22 mai 1762).

la règle nous prescrit, et qui forment le tissu de nos journées : *Ut ambuletis digne Deo per omnia plucentes, in omni opere bono fructificantes et crescentes in scientia*. Voilà, messieurs et mes très chers frères, les vœux que je fais pour vous. Je vous prie de les faire pour moi ; j'en ai plus besoin que personne. S'il plaît au Seigneur de les exaucer dans sa miséricorde, nous pourrons nous flatter [18] que l'année que nous allons commencer, sera pour nous une année de grâces et de bénédictions, pleine de bonnes œuvres et de mérites, qui seront couronnés dans la bienheureuse éternité, qui est l'unique objet de tous nos vœux.

Il est de mon devoir de vous apprendre les nouvelles de la Congrégation. Je vous en fais part avec d'autant plus de satisfaction qu'elles sont capables d'animer de plus en plus notre reconnaissance envers Dieu, et de donner à votre zèle pour la gloire de son nom des accroissements toujours nouveaux. La maison de Saint-Lazare est remplie d'une jeunesse nombreuse et choisie qui flatte nos espérances. Sous le sage préfet qui les guide dans leurs études et les professeurs qui les enseignent, nos étudiants se signalent également par leurs progrès rapides dans les sciences propres à l'état qu'ils ont embrassé, et par la sainteté de vie qu'exige le redoutable ministère qu'ils exerceront un jour. Pour vous tranquilliser sur le sort de nos séminaristes et leur formation à une piété solide, après qu'ils ont été privés de M. Bossu, il me suffit de vous dire qu'ils sont confiés aux soins de M. Maure-Joseph-Valentin Didier. Vous connaissez tous sa capacité et sa vertu. Il est parfaitement secondé dans son important emploi par M. Blondel, que j'ai nommé sous-directeur. Je n'ai fait que rappeler le nom de l'ancien directeur du séminaire ; ce n'est pas assez : son histoire entière ne serait peut-être pas ici déplacée. Elle est glorieuse à la Congrégation et peut servir à votre édification ; mais, afin d'éviter la longueur, je me contenterai de vous en rapporter quelques traits. Vous savez, messieurs et mes chers frères, que M. Bossu a été longtemps à Alger ; la qualité de vicaire apostolique dont il était revêtu le rendait dépendant de la sacrée Congrégation de la Propagande. Il avait avec elle des relations intimes et fréquentes, touchant les affaires qui concernaient la religion. La sagesse des projets qu'il proposait, son zèle à exécuter les ordres qu'il recevait, et surtout la prudence qu'il montra toujours dans l'exécution, lui acquirent l'estime de S. Em. M le cardinal Spinelli. Elle n'a point été diminuée par le retour de M. Bossu en France ; et quand, dans ces derniers temps, la cour de Rome eut résolu d'envoyer incessamment en Asie un nouveau vicaire apostolique, le cardinal dit au Souverain Pontife : « Je connais l'homme qu'il faut envoyer. Il n'est ni à Rome ni dans l'Italie ; il est, à Paris, dans la maison de Saint-Lazare : voilà son nom… Votre Sainteté n'a qu'à le demander au Supérieur général de la Congrégation de la Mission. À l'instant, M. Tissot, chargé de nos affaires à Rome, est mandé au palais pontifical et chargé d'écrire sans délai. Je reçus cette nouvelle avec étonnement : la demande m'embarrassa. Elle était respectable ; je ne devais pas refuser ; mais comme elle tendait à nous priver d'un sujet qui nous était extrêmement utile, je ne pouvais me résoudre à l'accorder. Je pris le parti de faire quelques représentations respectueuses à Mgr le cardinal Spinelli, et je le suppliai de les appuyer auprès de Sa Sainteté. J'alléguais le besoin particulier de notre Congrégation, l'ignorance de la langue du pays, et je fis même valoir, [19] aux dépens de M. Bossu, des raisons tirées d'une taille au-dessous de l'avantageuse, et d'une mine peu imposante. « Raisons frivoles, dit le cardinal à M. Tissot, raisons frivoles. Quand le missionnaire que le Saint-Père demande était à Alger, on s'en passait à Saint-Lazare ; ce que sans lui on faisait alors, ne peut-on pas encore aujourd'hui le faire sans lui ? Ce n'est pas la mine que l'on cherche. Le mérite ne se mesure pas sur la taille ni à la toise. Ce que l'on demande, c'est l'esprit solide, l'esprit de Dieu, de douceur, d'intelligence et de prudence. Le Pape, loin d'écouter favorablement toutes les excuses de M. le Général, ne pourrait qu'être irrité, je me garderai bien de les lui communiquer. Il est si persuadé que l'on répondra à ses désirs, qu'il me demanda hier quand le missionnaire arriverait à Rome. Écrivez donc, monsieur, écrivez par le premier ordinaire qu'on le fasse partir incessamment. » Il ne nous fut donc plus possible de résister. Nous annonçâmes à M. Bossu la destination que la Providence

lui avait ménagée, sans lui et sans nous. Il en reçut la nouvelle avec plus de joie que n'en ressent un prince à qui l'on vient annoncer que ses armées ont remporté une victoire, ou qu'elles ont fait la conquête d'une vaste province. Les hommes vraiment apostoliques sont prêts au premier signal des ordres de Dieu. M. Bossu serait parti sur-le-champ, si nous y avions consenti. Nous jugeâmes à propos de retarder son voyage jusqu'au 24 avril, afin de lui choisir deux compagnons avec lesquels il pourrait vivre en communauté dans l'Asie. Nos regards se fixèrent sur M. Julienne, diacre, que nous savions être disposé à aller travailler dans les plages les plus éloignées, et sur notre frère Louis Piorette, qui, par ses prières et ses exemples, peut contribuer beaucoup à la propagation de l'Évangile. Le moment fixé pour le départ ne fut ignoré par qui que ce soit dans la maison : prêtres, étudiants, séminaristes, frères coadjuteurs, tous s'empressèrent de se signaler par les plus tendres adieux. Jamais spectacle ne fut plus attendrissant. Mgr l'évêque de Coutances, qui se trouva à Saint-Lazare, voulut en être le témoin. II en fut touché jusqu'à répandre des larmes, et à ne pouvoir prononcer les paroles de la bénédiction que les trois voyageurs lui demandèrent. Dans eux, c'était une sérénité, une joie, un contentement dont Dieu seul pouvait être le principe. Dans tous les autres, c'étaient des soupirs, des sanglots, des pleurs qui marquaient une tendresse fraternelle. Tandis que ce récit simple et naïf coule de ma plume, il me semble que je suis encore au moment de la séparation, et mon cœur est aussi touché du souvenir de l'événement qu'il le fut de l'événement même.

Je passe sous silence, messieurs et mes très chers frères, les détails qu'on m'a faits du voyage de Paris à Rome ; ils ne présentent rien d'intéressant, sinon que nos chers voyageurs ont joui d'une heureuse santé. Dès le lendemain de leur arrivée, ils furent admis à baiser les pieds du Saint-Père, qui leur fit des accueils distingués et les combla de ses bénédictions. II ordonna qu'on expédiât sur-le-champ une dispense *extra tempora*, pour faire donner [20] à M. Julienne l'onction sacerdotale. Pendant que celui-ci se préparait à l'ordination et à apprendre les cérémonies de la messe, M. Bossu ne contentait pas sa curiosité par la vue de tant de rares et précieux monuments qui sont dans la capitale du monde chrétien, mais il s'appliquait à se mettre au fait du ministère dont il allait être chargé. II eut, pendant deux mois, de longues et de fréquentes conférences avec les cardinaux et les prélats qui sont de la Congrégation de la Propagande. Il assista même à plusieurs congrégations. Lorsqu'on vit qu'il était suffisamment instruit, on lui donna trois brefs, et une bibliothèque bien choisie, que M. Tissot apprécie à mille écus. Par le premier de ces brefs, il est constitué vicaire apostolique du Pape et du Saint-Siege à Alep, et dans toute l'étendue du patriarcat d'Antioche, de Jérusalem, de ceux des Maronites et des Arméniens. Le second lui donne la puissance d'administrer le sacrement de confirmation ; et le troisième, celle d'accorder la bénédiction *in articulo mortis*. Muni de ces respectables diplômes, il ne pensa plus qu'à recevoir la dernière bénédiction du Souverain Pontife, à prendre congé des cardinaux et des prélats, des ministres de France et d'Espagne, et à diriger sa marche vers Livourne, où il croyait pouvoir s'embarquer d'abord qu'il y serait arrivé. Il fut trompé dans ses espérances. Il apprit, à Livourne, que le vaisseau sur lequel il devait monter ne serait prêt à mettre à la voile que dans cinq ou six semaines. C'est ce qui le porta à se retirer, avec ses compagnons, dans notre maison de Florence, où M. Mangiardi, qui en est supérieur, les a reçus avec la plus grande bonté. C'est de là que j'ai reçu la dernière lettre que m'a écrite M. Bossu ; elle est datée du 12 septembre. Après m'avoir rendu compte de la retraite annuelle qu'il a faite, les dix derniers jours qu'il a passés à Florence, il continue ainsi : « Nous partons pour Livourne, nous y arriverons aujourd'hui ; nous nous mettrons demain en mer. Nous irons droit à Chypre ; de là nous nous rendrons à Beritte, proche du mont Liban, pour éteindre ou prévenir un schisme, occasionné par l'élection de deux patriarches dans la nation grecque Melchite. Quand, dans ces montagnes, nous aurons, par le secours du Ciel, terminé des affaires importantes et épineuses, nous irons à Alep et nous y ferons notre séjour ordinaire. Nous nous recommandons instamment, mes compagnons et

moi, à vos prières, et nous vous supplions de nous ménager le secours de celles de nos maisons de France, d'Italie, de Pologne, d'Espagne et de Portugal. » Je me plais à répondre à leurs désirs, et à demander ici en leur faveur ce qu'ils souhaitent de vous. Vous participerez aux mérites abondants qu'ils amasseront : il est juste qu'ils participent abondamment à vos prières.

Je vous conjure aussi, messieurs et mes très chers frères, d'offrir une partie de vos vœux, afin d'obtenir du Père de famille qu'il nous envoie de dignes ouvriers pour nous aider à recueillir la moisson abondante qu'il fait croître autour de nous et presque sous nos pas. Quand j'ai dit que la jeunesse de Saint-Lazare était nombreuse, je pouvais ajouter en même temps que ce nombre, [21] en flattant nos espérances, ne calmait pas nos inquiétudes. Il nous faut aujourd'hui plus d'ouvriers que jamais. D'une part, nous n'avons pu nous dispenser de recevoir trois nouveaux établissements. J'en ai dit assez du premier, c'est celui d'Alep : Je n'en parlerai plus. Le second, c'est le séminaire de Saint-Simon, à Metz. Il est en plein exercice, depuis le 11 du mois de novembre, sous la conduite de cinq missionnaires pieux, capables et zélés. Le troisième, c'est le séminaire de La Rochelle ; il était ci-devant conduit par des directeurs habiles. Ceux que nous y avons placés sont en état de suivre la voie qui leur a été tracée. D'une autre part, nous devons soutenir nos anciens établissements, où la vieillesse et les infirmités annoncent toujours quelques vides futurs, tandis que trop souvent la mort y en fait d'inattendus. Les besoins qui me touchent davantage, ce sont ceux des maisons les plus éloignées de nous. Il est vrai que la mission d'Alger n'a perdu aucun de ses apôtres ; mais il est à craindre qu'ils ne succombent sous le poids du travail, parce que les esclaves catholiques se multiplient sans cesse, à cause des fréquentes courses des Barbares vers l'Espagne et l'Italie, d'où ils reviennent rarement sans avoir chargé de chaînes quelques chrétiens. Voici, messieurs et mes très chers frères, ce que nous marque M. Groiselle, notre confrère et vicaire apostolique, dans une lettre du 24 juin dernier : « Il y a à Alger plus de cent jeunes filles chrétiennes esclaves. Comme depuis longtemps on ne fait pas de rédemption, et que probablement elle ne sera faite, ni pendant la guerre, ni dans les cinq ou six premières années qui suivront la paix, il est dangereux que les plus spécieuses de ces filles ne fassent naufrage dans la foi. Je gémis continuellement sur le triste sort de deux que nous n'avons pu préserver de la morsure venimeuse du serpent ; elles ont renoncé à la religion et sont au pouvoir du bey de Constantine. Une autre, âgée de quatorze ou quinze ans, qui était dans la maison consulaire de France en qualité d'esclave, court le même risque. Je me contente de la recommander à vos prières, n'osant vous engager à la secourir en procurant son rachat. Je sais que par vous-mêmes vous ne pouvez faire cette bonne œuvre, et que, dans ces malheureux temps de guerre, il est difficile de trouver des personnes qui puissent ou qui veuillent sacrifier six mille livres à une œuvre de charité. » Dans une autre lettre, du 2 septembre dernier, sont détaillés de nouveaux sujets d'affliction. « Il y a environ trois semaines, dit M. Groiselle, que, par un bâtiment français sorti de Marseille, est arrivé ici un Maure qui venait de Carthagène. Cet infidèle a rapporté que les esclaves turcs maures étaient fort maltraités en Espagne ; qu'on leur avait retranché quelque chose de leur nourriture ordinaire ; qu'on les empêchait d'écrire des lettres ou que l'on ne donnait aucun cours à celles qu'ils écrivaient ; qu'on leur avait ôté une partie de leur cimetière ; que, quand ils étaient malades, on les saignait des quatre membres, et qu'on les laissait mourir par la perte de leur sang. Sur ce rapport, vrai ou faux, on a sévi contre les Espagnols. [22] Les plus notables d'entre eux ont été mis à la chaîne deux à deux. Attelés ainsi comme des chevaux, on leur fait traîner des charrettes chargées de pierres, et on les contraint à faire six voyages par jour l'espace de 1 mille, c'est-à-dire que ces pauvres infortunés font 4 milles par jour. Quand ils sont malades, on les envoie à l'hôpital chargés de grosses chaînes, qu'ils portent pendant tout le temps de leur maladie. Les Pères de la Trinité ont été chassés de leur hôpital, et ils sont obligés de vivre dans une taverne. Leur église est fermée et on n'y dit plus la messe. Quant à nous, on nous a laissés tranquilles dans notre

maison. Notre église, n'est pas fermée, et nous pouvons y exercer nos fonctions avec une entière liberté ; mais le coup sensible qu'on a porté contre nous a été de faire fermer toutes les églises des bagnes. Si on les a fait ouvrir peu de temps après, ce n'a été que pour les exposer à une sorte de profanation. On y a fait loger et coucher les esclaves. Les bons chrétiens n'y sont entrés que par force et sous une grêle de coups de bâtons. Les mauvais chrétiens, au contraire, se sont réjouis d'avoir un logement plus commode. Il nous a été défendu d'y entrer pour y célébrer le saint sacrifice, y catéchiser, prêcher, confesser, consoler. En un mot, toutes les fonctions y ont été interdites. Pour remédier, autant que faire se pouvait, à l'abolition du culte divin, j'avais annoncé qu'on dirait une messe dans notre église, à la pointe du jour, tous les dimanches et les fêtes. Les bons chrétiens pouvaient y venir avant d'aller au travail, et ils y sont venus en effet deux ou trois fois, mais on les a encore privés de cette consolation. On les empêche à coups de bâtons de venir dans notre maison. » Tel est, messieurs et mes très chers frères, le lamentable état où nos frères selon la foi sont réduits dans une terre étrangère et barbare. Soyons sensibles à leurs peines et à leurs dangers, et soyons-le d'une manière qui ne soit pas stérile. Levons des mains innocentes vers les montagnes saintes d'où peut venir, à nos confrères, la consolation dont ils ont besoin, et aux esclaves, le secours qui est nécessaire, aux uns, pour ne pas perdre, par l'impatience et le murmure, le fruit de leurs souffrances, et aux autres, pour résister à la tentation de se délivrer des souffrances du corps en perdant leurs âmes, en abjurant le christianisme.

Nos confrères qui travaillent dans les îles de Bourbon et de France sont dans des agitations différentes de celles que l'on éprouve sur les côtes d'Afrique, mais elles ne sont peut-être ni moins grandes ni moins sensibles. Le travail dont sont chargés ceux des îles de France est si accablant que, pour y suffire, il faudrait que chacun d'eux pût se reproduire. Tandis que le vénérable M. Igou a pu agir, il valait seul dix ouvriers. À présent, courbé sous le poids des années et privé de la vue, il n'a presque de mouvement que celui qui lui est donné. On le porte, les dimanches et fêtes, à l'église, pour la satisfaction et la consolation des insulaires. Ils croiraient avoir tout perdu, s'ils ne le voyaient plus. Ils se plaisent à recueillir quelques paroles de vie que peut encore prononcer sa voix faible et mourante. [23] Ils le regardent comme leur apôtre, et ont pour lui la même vénération que les fidèles d'Éphèse avaient pour le disciple bien-aimé, quand, dans son extrême vieillesse, on le portait dans les assemblées saintes. M. Le Borgne est donc seul chargé d'une partie de l'île, et cette partie est vaste et très peuplée. Aussi nous demande-t-il un secours prompt et abondant, et, en nous le demandant, il nous exhorte de faire retentir, dans toute la Congrégation, les cris de son zèle, qui n'est pas moins ardent que celui de Moïse, et qui s'exprime avec la même énergie : *Si quis est Domini, jungatur mihi.* L'île de Bourbon n'est pas dans une si grande souffrance, mais la différence n'étant que du plus au moins, nous lui devons nos regards compatissants et une augmentation de deux ou trois prêtres. Nos confrères y jouissent d'une santé constante, et continuent à distinguer par leur zèle et leur régularité. M. Teste, leur digne chef, tient cette mission dans le plus bel ordre. M. Pingré, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, s'y est arrêté, en venant du lieu où il était allé, par ordre de la cour, observer le passage de Vénus sous le disque du Soleil. Arrivé à Paris, il nous a fait part de ce qui regarde nos confrères, de l'union étroite qui règne entre eux, de l'estime universelle dont ils jouissent, des fruits de bénédictions que produit leur zèle. Mais il n'a pas oublié, et il pouvait en rendre témoignage, puisqu'il en a été témoin pendant un mois entier, les occupations dont ils sont surchargés et la nécessité de leur envoyer du secours. En faut-il davantage, messieurs et mes très chers frères, pour exciter votre zèle et lui donner des ailes ?

Je prie ceux d'entre vous, à qui Dieu inspirera le généreux dessein de se consacrer aux travaux de ces missions étrangères, de me communiquer incessamment leurs dispositions. Le retour de la paix ouvre heureusement les passages et écarte tous les dangers. Il est important de profiter d'une circonstance si favorable.

Nous ne pouvons rien vous dire de nos confrères de Lisbonne. La prudence veut qu'ils gardent le silence à notre égard. Ils le gardent en effet, nous les en louons.

L'inquiétude que nous avait donnée la sérieuse indisposition de M. Sliwicki, supérieur de notre maison de Varsovie et visiteur de la province de Pologne, est entièrement dissipée. Son rétablissement est si parfait, qu'il a été en état de faire, pendant l'été, des visites dans plusieurs maisons de sa province. Il a enfin rempli tous les désirs du sérénissime prince, cardinal, archevêque de Strigonie et primat de Hongrie, en lui envoyant quatre missionnaires pour diriger son séminaire de Tyrnaw. Il en a envoyé trois autres à Vatz, dans la Haute-Hongrie, selon les souhaits de S. E. Mgr le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, en Autriche, qui nous marque tant d'estime et de bienveillance, qu'il voudrait que nous eussions la direction de tous les séminaires d'Allemagne et de Hongrie. Ces deux établissements ne font encore que de naître, mais l'idée avantageuse que l'on nous donne de leurs commencements [24] est comme une perspective qui présente déjà les grands biens qui en résulteront, pour la gloire de Dieu et l'honneur du clergé.

En Italie, nos fonctions continuent à avoir les plus grands succès. C'est qu'elles y sont exercées par de vrais héritiers de l'esprit et du zèle de saint Vincent, et que l'on y prêche autant par les exemples et la régularité que par le son de la parole : le saint ministère qui nous est confié produira partout les mêmes fruits de justice, lorsque les peuples, en écoutant nos discours sanctifiants, nous regarderont comme des modèles de sainteté.

Je finis en vous rappelant, selon notre coutume, les différents objets qui doivent vous occuper dans vos prières communes et particulières : nos bienfaiteurs et nos amis, le succès de nos fonctions et la sanctification de tous ceux qui les exercent, mes besoins et mes dangers. Je suis, avec la plus tendre et la plus sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. l. M.

IV.

Avis. - Nouvelles de la Compagnie. - Persécution à Alger.

De SaintLazare-lès-Paris, le 1er janvier 1764[3].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Le renouvellement de l'année n'est pas un temps où je commence à faire des vœux pour votre bonheur ; il n'est qu'une circonstance dont je profite, selon la coutume, et avec une grande joie, pour vous manifester les vœux que j'adresse au Ciel tous les jours de ma vie. Comme le cœur qui les forme est tout à vous, ils ne sauraient être ni plus sincères ni plus étendus. Ils seront accomplis tandis que j'aurai la consolation de voir qu'il n'y a parmi vous, comme parmi les premiers chrétiens, qu'un cœur et qu'une âme ; que la paix, [25] cette heureuse paix que Jésus-Christ laissa à ses disciples comme un gage de son amour, règne dans toutes nos maisons, et que chacun est toujours disposé à faire tous les sacrifices qu'elle

[3] Substitution de M. Le Bail, comme visiteur de la province de Champagne, à M. Holleville, élu quatrième assistant (9 juin 1763).

demande, vis-à-vis de ceux qui chercheraient à la troubler. De là, dans les supérieurs, une obligation étroite de se distinguer par les bonnes manières, les égards, les ménagements, les condescendances qui ne sont pas incompatibles avec la rigueur de notre esprit, de nos règles, de nos usages. De là, dans les inférieurs, une obligation de se signaler par leur déférence, leur docilité, leur zèle à se prêter au besoin et à se porter comme d'eux-mêmes à remplir tous leurs devoirs. De là enfin, dans tous, une obligation indispensable de mener une vie séparée du monde, qui ne connaît point la paix, et qui ne peut la donner. N'ayons avec lui de communication qu'autant qu'il est nécessaire, pour l'instruire, l'édifier, le réformer. Éloignons-nous en tout de son esprit, de ses maximes, de sa conduite, de ses vanités et de ses frivoles amusements, si contraires à l'esprit de Jésus-Christ, et au succès du saint ministère qui nous est confié. Au lieu de nous répandre en désirs inutiles, et de chercher ce qui peut flatter l'amour-propre, l'orgueil, la sensualité, tournons vers le Ciel nos vues, nos désirs, nos affections. Appliquons-nous de plus en plus à nous remplir du zèle de la gloire de Dieu, du salut du prochain et de notre propre perfection. Tels sont, messieurs et mes très chers frères, les principaux objets des vœux que je ne cesserai de former, pendant tout le temps qu'il plaira au Seigneur de me laisser sur la terre.

À la manifestation que mon cœur se plaît à vous faire de ses tendres et justes sentiments, je joins quelques nouvelles de la Congrégation, et je commence par la maison de Saint-Lazare. Le nombre de nos séminaristes et de nos étudiants est assez grand pour exciter entre eux l'émulation, et la nourrir par les exemples de la piété. Tandis qu'il pourra se soutenir sur le même pied, il sera suffisant pour flatter nos espérances. Cependant nous ne pouvons trop redoubler nos vœux, pour supplier le Maître de la moisson qu'il nous envoie des moissonneurs pour la recueillir. Leur multitude ne peut être trop grande, relativement à l'étendue des champs que le Père de famille nous présente à cultiver. Plus les bons ouvriers seront nombreux, moins sera onéreux à chaque particulier le poids du travail, et le succès général des fonctions de notre ministère sera plus assuré.

Le culte de notre saint instituteur, loin de souffrir aucun dépérissement, a, chaque année, des accroissements nouveaux. Je cite ici en preuve : 1° Ce qu'ont fait les habitants de Majorque. Ils n'ont presque aucune église où il n'y ait un autel érigé en l'honneur de saint Vincent de Paul. La ville de Palma, capitale de l'île, vient de signaler sa dévotion envers lui par la bâtisse d'une église vaste et superbement ornée. Ces insulaires regardent notre saint instituteur comme leur ange tutélaire, et attribuent à sa protection auprès de Dieu leur délivrance des fléaux dont les îles voisines ont été affligées. 2° Ce qui s'est passé depuis quelques mois dans la paroisse de Saint-Martin de Leuze, [26] petite ville du diocèse de Cambrai, dans la partie du pays de Hainaut, entre Ath et Tournai. Un pieux laïc, qui, par l'intercession de saint Vincent de Paul, a reçu des faveurs signalées, pour lui témoigner sa reconnaissance, projeta l'établissement d'une confrérie de la Charité. Il en parla à M. de Reux, son pasteur, et il ne pouvait mieux s'adresser pour conduire une bonne œuvre, et la faire réussir. Le zélé pasteur assemble les dames de la ville de Leuze ; il les porte à former entre elles une sainte association pour le soulagement des pauvres malades, sous l'invocation de saint Vincent ; il en dresse l'acte en bonne forme ; il en obtient la confirmation par un décret de l'impératrice-reine ; il le fait autoriser canoniquement par l'Ordinaire ; il prie les dames de Paris d'agréger à leur confrérie celle de Leuze, et l'on se rend à ses désirs. Il demande des reliques de saint Vincent, et on lui en envoie une précieuse portion. Il charge l'un des plus habiles peintres de faire le portrait du saint, et il le reçoit. En conséquence le digne curé de Leuze ne pensa plus qu'à se préparer à célébrer, le plus pompeusement qu'il lui serait possible, la fête de saint Vincent, avec octave. Il a très bien réussi, et a donné à cette solennité toute la pompe dont elle était susceptible procession où l'image et les reliques du saint étaient portées comme en trophées ; arcs de triomphe dressés en différents endroits de la ville, avec des inscriptions en l'honneur du saint ; messe solennelle et en musique ; panégyrique prononcé à la suite des

vêpres. Voilà un récit abrégé de ce qui s'est passé le premier jour de l'octave, 19 juillet dernier.

Chaque jour de l'octave on chanta la grand-messe en musique, et il y eut sermon après vêpres. Le dimanche suivant, la solennité fut terminée par une procession du Saint-Sacrement ; la relique du saint y fut portée par le diacre, et son image par le sous-diacre, et au retour, dans l'église paroissiale, on chanta le *Te Deum* en musique. Les premières dames de la confrérie de la Charité, érigée à 'Tournai depuis quelques années sous la protection de saint Vincent, se rendirent ce jour-là à Leuze, et y donnèrent des marques éclatantes de leur zèle et de leur tendre dévotion.

Depuis la conclusion de la paix, nous ne savons rien de ce qui s'est passé dans les îles de Bourbon et de France, relativement à nos confrères ; les lettres que nous avons reçues d'eux, dans le cours de l'année dernière, ne sont que des duplicatas de lettres antérieures, dans lesquelles ils faisaient, avec une parfaite soumission à la volonté du Seigneur, la triste peinture de la disette où ils étaient réduits, du prix exorbitant des denrées nécessaires à la vie, et du besoin pressant qu'ils avaient de bons ouvriers pour partager les travaux de leur ministère. Le secours que nous leur avons procuré par le départ de MM. Couturier et Guérin, n'a pas été aussi abondant que nous l'aurions souhaité ; mais il a fallu le mesurer sur la volonté de la Compagnie des Indes, qui nous a déclaré que cette fois elle ne se chargerait pas du transport de plus de deux missionnaires. Ils s'embarquèrent le 24 avril, pleins de joie, [27] de courage, de zèle, et uniquement avides de cueillir les fleurs qui ont formé la couronne de tant d'autres confrères ; c'est-à-dire, les fatigues, les dangers, les croix. Leur santé s'est-elle soutenue pendant une si longue navigation, et sont-ils enfin arrivés an port ? c'est ce que nous sommes obligés de vous laisser ignorer, parce que nous l'ignorons nous-mêmes.

Nous ne sommes pas dans la même incertitude touchant l'état de nos chers confrères qui sont à Alger ; mais nous ne connaissons mieux leur situation actuelle que pour en être plus affligés. La nation barbare au milieu de laquelle ils vivent, vient de les traiter comme elle a traité tant de fois plusieurs de nos anciens missionnaires. Elle prétend aujourd'hui les rendre comptables d'une insulte, qu'elle croit avoir été faite à son pavillon par un vaisseau français qui, prenant une tartane algérienne pour un corsaire saletin, tira contre elle, et la coula à fond. Au bruit de cet événement qui se répandit dans la ville, le 15 septembre, la populace se livra à sa férocité naturelle, qui ne garde presque jamais de bornes, quand il s'agit d'en faire ressentir les effets à ceux qui font profession de la religion chrétienne, et surtout aux prêtres de Jésus Christ. Le palais retentit bientôt des cris de la fureur publique. Dès que le dey en entendit les premiers sons, il pensa et parla comme le peuple. Sans autre forme de procès, il ordonna que tous les Français, à commencer par les marabouts (c'est ainsi que sont appelés les prêtres), le consul et toute sa suite fussent chargés de chaînes, renfermés dans le bagne du château, et attelés à la charrette dans le temps du travail. À l'instant les chiaoux (exempts des gardes) volent pour exécuter l'arrêt qui venait d'être porté. Celui qui se transporta à la maison de la Mission, rencontra d'abord M. Ferrand. « Où est, lui dit-il, le vicaire apostolique ? — Il est parti, répond le missionnaire, depuis dix jours, après avoir pris congé du dey. » En effet, M. Groiselle, rappelé d'Alger après l'arrivée du consul, avait profité du départ d'une frégate anglaise pour se rendre à Nahon, et de là à Marseille, où il est heureusement arrivé. « Où est, reprend l'exempt, celui qui représente le vicaire apostolique ? — Il est dans sa chambre, dit M. Ferrand. Le voici qui vient. — Arrête, dit le Turc à M. de Lapie, le dey te demande. Donne-moi la clef de ton manoir et marche devant moi au château. » M. de Lapie obéit. Arrivé au palais, on le fait asseoir sur l'herbe, sans lui annoncer le cruel sort qu'il allait subir. Il l'apprit bientôt, en voyant arriver au même lieu, et avec les mêmes cérémonies, M. le consul, son chancelier, son secrétaire, et surtout une charrette chargée de chaînes qui les suivait. Alors l'arrêt fut signifié, non par écrit, pas même en paroles, mais par un signe farouche et menaçant qu'on leur fit de passer dans l'endroit où les chaînes venaient d'être

déchargées et étendues. M. de Lapie apprit à ses compagnons la manière dont devait être bu le calice qui leur était présenté. En s'approchant des chaînes, il se mit à genoux devant elles, et les baisa, en disant ce que saint Vincent avait coutume de dire à la vue des tribulations et des croix : « Soyez les bienvenues, faveurs célestes, grâces de Dieu, [28] saints exercices, qui venez d'une main paternelle et amoureuse pour mon bien ; je vous reçois d'un cœur plein de respect, de soumission et de confiance envers celui qui vous envoie ; je m'abandonne à vous pour me donner à lui. » On les enchaîna à l'instant, deux à deux, avec des chaînes du poids de quatre-vingts livres, M. de Lapie avec M. le consul, le chancelier avec le secrétaire, et on les conduisit dans le bagne royal où sont renfermés les esclaves qui appartiennent au dey. Ce lugubre manoir était inconnu au consul et à ses officiers, mais il ne l'était pas à M. de Lapie. Tons les jours il y allait porter aux esclaves chrétiens les consolations de la piété et les bénédictions du saint ministère. Cette fois il y porta la désolation. Les esclaves chrétiens ne purent le voir comme l'un d'entre eux sans verser des torrents de larmes ; ils oubliaient leurs maux pour compatir aux siens. De son côté, il n'oublia rien pour essuyer leurs pleurs, et pour exciter et ranimer de plus en plus dans leurs cœurs, par l'exemple de sa joie dans la tribulation, les sentiments d'une entière et constante conformité aux ordres de la Providence. « L'état où vous me voyez, leur disait-il, servira à me rendre plus compatissant à vos maux, après les avoir éprouvés moi-même. Toujours avec vous, et associé à vos travaux, je serai plus à portée de vous parler des biens célestes, et de vous animer à en faire l'acquisition par l'offrande continuelle que nous ferons ensemble à Dieu de nos peines et de nos souffrances. Mes chaînes ne m'empêcheront peut-être pas de faire le service divin dans ce bagne, pendant que mes confrères, parfaitement libres, desserviront les antres bagnes. » Il croyait alors qu'il était le seul prêtre de la Mission que la foudre avait frappé. Il fut détrompé presque sur-le-champ, à la vue de M. Ferrand et du frère Jacques Villars, qui furent conduits, chargés de chaînes, dans le même bagne. Ils y passèrent la nuit, peut-être plus tranquillement que le dey sous ses lambris dorés. Ils y bénissaient Dieu de ce qu'il les avait trouvés dignes de souffrir pour son amour. Le jour ne revint que pour leur présenter un nouvel exercice de patience et de mérite. Dès le grand matin du 16, ils furent exposés aux insultes et aux huées du peuple, et appliqués à un travail très pénible pour des personnes libres qui y seraient façonnées, mais toujours accablant pour celles qui y sont inaccoutumées, et qui, d'ailleurs, sont chargées de chaînes. Attelés deux à deux, on les obligea de traîner deux fois le jour, et à la distance de deux lieues, une charrette chargée de pierres. À leur retour, quoiqu'accablés de fatigue, ils consolèrent les pauvres esclaves, et firent la prière publique, après laquelle ils reçurent à leur tour une sorte de consolation ; car c'en est une d'apprendre que le lendemain on aura moins à souffrir que le jour où l'on a été épuisé par la souffrance. Les forces semblent renaître, quand l'on sait que le mal va diminuer. Le dey fit dire à M. le consul que ni lui, ni ses officiers, ni les trois missionnaires ne seraient plus employés au traînement de la charrette, mais qu'ils resteraient avec leurs fers dans le bagne. Cependant M. Besacier et [29] le frère Jean-Baptiste Waultier avaient échappé à la tempête : l'un, parce que, nouvellement arrivé, il n'était pas encore connu à Alger ; l'autre, parce qu'on avait pitié de sa vieillesse, courbée sous le poids de plusieurs infirmités, dont une seule menace d'une mort très prochaine. Le premier fut découvert par les émissaires du dey ; et, dans un pays où l'on compte pour peu de faire périr un chrétien, on cessa d'avoir compassion de la vie languissante du second. L'un et l'autre furent donc, le 22, mis dans les fers en attelage, et, comme s'ils avaient mérité d'être punis de ce qu'ils n'y avaient pas été mis aussitôt que les autres, on les appliqua au travail de la charrette trois jours de plus. C'était trop, hélas ! d'une heure, pour accabler le bon frère Jean-Baptiste, et c'est un miracle que, pendant quatre jours, il ait pu fournir une carrière dont l'entrée seule, au jugement des médecins, devait lui faire perdre la vie. Le 24, le dey ordonna que les chaînes fussent séparées, et que chacun eût la sienne. À cet adoucissement, qui sans doute n'a pas été gratuit, on en joignit un autre que l'on n'a pas manqué de vendre chèrement

c'est la délivrance du bagne, que le dey accorda à M. le consul, à ses officiers et à M. de Lapie seulement, en leur assignant la maison consulaire pour prison. Ils y demeurent enchaînés, et sous la garde du soldat. Depuis la dernière date que j'ai citée jusqu'au 21 octobre, il n'y a eu aucun changement dans leur triste position. Il n'y a pas même d'apparence qu'elle change, avant que le grand seigneur, auquel le roi a écrit, ait donné ordre au dey d'Alger de mettre fin à la persécution qu'il exerce contre les Français ; ainsi ils ont encore longtemps à souffrir, et ils s'y attendent. Il s'en faut bien qu'ils s'en plaignent. Ils ne nous demandent pas même des consolations. Ils en trouvent sans doute de continuelles dans l'esprit de croix et de martyre, qui, après les avoir portés à passer les mers pour sacrifier leurs jours au service des pauvres esclaves, se conserve, se nourrit, s'accroît dans leur esclavage personnel ; mais ils nous demandent instamment le secours de nos prières. Et pour quelles fins ? Ils ont soin de les désigner, et je me fais un devoir de vous les spécifier : « Priez pour nous, disent-ils, demandez au Seigneur que, loin de permettre l'affaiblissement des sentiments de soumission et de joie, dont sa divine bonté a jusqu'à présent rempli nos cœurs, il daigne au contraire, malgré notre indignité, leur donner des accroissements toujours nouveaux. Priez aussi pour les pauvres esclaves chrétiens. Ce sont les ouailles que la Providence nous a confiées, et nous ne pouvons être qu'avec la moindre partie d'entre elles. Nous avons lieu de craindre que le loup ravissant ne profite de leur séparation d'avec nous, pour porter sa dent meurtrière sur quelques-unes. Il a osé souvent les attaquer lorsque nous les conduisions ; que ne fera-t-il pas, tandis que nous ne pourrons les défendre ? Joignez donc vos voix à celles de nos chaînes et de nos cœurs, pour solliciter le Dieu des miséricordes de se rendre plus que jamais leur pasteur, leur défenseur, leur force ; de les couvrir d'une manière si certaine et si puissante du bouclier de sa bonne volonté, que l'ennemi de la foi et de la vertu [30] ne puisse pas se glorifier d'avoir prévalu contre elles, et d'en avoir fait même chanceler aucune : *Mementote vinctorum tanquam simul vincti, et laborantium tanquam et ipsi in corpore morantes.* »

Dès que nous eûmes reçu cette affligeante nouvelle, notre première sollicitude fut de suivre les intentions qui nous étaient marquées. Nous fîmes, à Saint-Lazare, des prières extraordinaires et des bonnes œuvres particulières pour nos confrères enchaînés et pour les pauvres captifs d'Alger. Vous en auriez fait autant dans les maisons où vous demeurez, si vous aviez été aussi instruits que nous. Je viens d'apprendre que le Ciel a daigné écouter nos vœux et la préparation de vos cœurs ; que nos confrères sont délivrés de leurs fers, et rétablis dans la possession de leur maison. Je ne peux vous indiquer la date de leur libération, ni aucune de ses circonstances. On n'a eu que le temps qui était nécessaire pour nous marquer le fait. Il suffit par lui-même pour me remplir de consolation, et je suis persuadé qu'il ne sera pas moins consolant pour vous.

Unissons-nous, messieurs et mes très chers frères, pour rendre au Seigneur les actions de grâces qui lui sont dues ; et, par la ferveur de notre reconnaissance envers sa divine bonté, mettons-nous en état de tenir la source de ses faveurs toujours ouverte, non seulement sur la mission d'Afrique, mais encore sur toutes les branches de notre Congrégation : sur nos provinces d'Italie, où l'exercice de notre ministère est honoré de plus en plus, parce que les supérieurs et les inférieurs n'oublient rien pour s'en acquitter avec honneur ; sur nos établissements en Pologne, dans lesquels l'esprit de saint Vincent se perpétue, et fait désirer à plusieurs grands du royaume de nous établir dans les lieux principaux de leurs domaines ; sur nos maisons d'Espagne, de Portugal, de France, auxquelles il ne manquera jamais rien de ce qui peut conduire au véritable bonheur, si elles continuent à servir Dieu et le prochain dans la paix et l'union, et à se sanctifier par la pratique des autres vertus qui constituent l'esprit de notre sainte vocation ; enfin sur notre mission d'Asie, dirigée par M. Bossu, qui, dans M. Julienne, a un excellent et zélé coopérateur. Nous vous annonçâmes, l'année dernière, qu'ils fixeraient leur demeure à Alep : c'était en effet le lieu que la Propagande leur avait d'abord désigné ; mais ensuite elle les a fixés dans la ville de Saïde. Ils n'ont pu encore nous apprendre

en détail les fonctions qu'ils exercent. Tout ce que nous savons, c'est qu'ils sont presque toujours en course, pour exécuter les ordres qu'ils reçoivent de la sacrée Congrégation.

Nous donnons ici, selon l'usage, la liste de nos défunts ; n'oublions pas qu'en nous devançant dans le tombeau, ils nous invitent à nous préparer à les suivre, peut-être de plus près que nous ne pensons. Souvenez-vous, nous disent-ils d'après le Saint-Esprit, du terrible arrêt dont nous venons d'éprouver la rigueur ; il est le même pour vous que pour nous : hier ce fut notre tour, peut-être demain sera-ce le vôtre : *Memento judicii mei, sic enim erit et tuum*. [31] Malheur à nous, si nous ne profitons pas d'un avis si important, si nous ne travaillons pas à réformer en nous tout ce qui pourrait nous alarmer, dans ce terrible moment qui a toujours fait trembler les plus grands saints, et si nous ne prenons pas toutes les précautions que prescrit la prudence chrétienne pour nous assurer une bonne mort : l'essentiel, pour cela, est de nous conduire en tout, suivant l'avis de l'Apôtre, d'une manière vraiment digne de l'état saint auquel Dieu nous a fait la grâce de nous appeler : *Ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis*, c'est-à-dire, qu'il faut premièrement en conserver précieusement l'esprit, cet esprit de simplicité, d'humilité, de douceur de mortification et de zèle du salut des âmes ; nous souvenant que notre saint instituteur ne nous l'a laissé en partage, qu'à charge de le transmettre dans son entier à ceux qui viendront après nous, et que, s'il vient à se perdre ou à s'affaiblir entre nos mains, nous serons comptables au souverain Juge, non seulement du mal que nous aurons fait, mais encore de celui qui subsistera après nous, et dont nous aurons été la cause par nos mauvais exemples.

Il faut, en second lieu, nous renouveler dans la fidélité et la pratique de nos règles, surtout de celle du lever de quatre heures, de l'oraison, des examens, des conférences spirituelles, de la fréquentation des sacrements, et de tous les exercices de piété qui en sont comme le germe et l'aliment, sans lesquels elle ne peut subsister. Si nous sommes fidèles à les garder, notre saint instituteur nous certifie qu'elles nous garderont à leur tour : *Pro certo liabentes quod si illas servaveritis, ipsæ vos servabunt*, c'est-à-dire, qu'elles nous assureront, à la mort, cette paix et cette miséricorde que l'Apôtre promet à tous ceux qui auront été fidèles à observer celles de l'évangile, qui en sont le modèle et la source : *Quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax et misericordia.* Mais nous ne pouvons espérer de mériter d'y avoir part, qu'autant que nous aurons soin de joindre à une exacte régularité, une fidélité inviolable à observer les vœux que nous avons faits au pied des autels. Manquer aux promesses que nous avons faites à la face du Ciel et de la terre, ce serait visiblement renoncer à notre salut. Les préjugés et les mauvais exemples, en matière de vœu de pauvreté, peuvent bien nous faire illusion, et assoupir les justes remords d'une conscience qui cherche à s'aveugler, mais ils ne sauraient jamais nous mettre à l'abri de la rigueur des jugements de Celui qui nous jugera dans la justice et dans la vérité.

Je suis persuadé, messieurs et mes très chers frères, que nous regardons tous les fonctions dont chacun se trouve chargé dans notre état, comme faisant partie des devoirs les plus indispensables qu'il nous impose : nous sommes chrétiens pour nous, mais nous sommes prêtres pour les autres, ainsi que le disait saint Augustin. Nous avons l'honneur en cette qualité d'être les hommes de. Dieu, spécialement chargés de le glorifier et de le faire honorer. Nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ, envoyés pour la sanctification des ecclésiastiques, dans les séminaires, et des pauvres gens de la campagne, [32] dans les missions : *Pro Christo legatione fungimur*. Il ne suffit pas de s'effrayer et de s'humilier, à la vue d'un ministère si sublime, qui serait redoutable aux anges mêmes, l'essentiel est de le remplir et de l'honorer : le remplir dans toute son étendue, par une vigilance continuelle à nous livrer à la prière, à l'étude et à tous les travaux qu'il exige de notre fidélité : *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple* ; l'honorer par un zèle humble, pur et ardent d'établir Jésus Christ dans les âmes qui nous sont confiées, mais

surtout par une vie sainte, exemplaire et édifiante, qui répande partout la bonne odeur de Jésus Christ, et qui rende sensible aux autres la pureté de sa morale que nous leur annonçons.

Voilà, messieurs et mes très chers frères, en substance, la voie dans laquelle nous devons marcher, sans nous en écarter ni à droite ni à gauche, si nous voulons nous conduire d'une manière digne de la sainteté de notre vocation : *Hac est via, in ea ambulate, et non declinetis neque ad dexteram, neque ad sinistram.*

J'ai besoin plus que personne que Notre Seigneur veuille bien graver profondément ces sentiments dans mon cœur : c'est la grâce que je vous supplie de lui demander pour moi ; ma reconnaissance égalera l'affection la plus sincère et la plus tendre avec laquelle j'ai l'honneur d'être, en l'amour de NotreSeigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. d. 1. C. d. 1. M.

[33]

V

Souhaits et avis. - Nouvelles de la Congregation.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1765[4].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,
La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Tels étaient les vœux ordinaires que l'apôtre saint Paul faisait pour les chrétiens de son temps. Presque toutes les lettres qu'il leur adressait, il les commençait par leur souhaiter la grâce et la paix. « Que la grâce, leur disait-il, et la paix que Dieu vous a données et que Jésus Christ vous a méritées demeurent toujours avec vous : *Gratia et pax vobis à Deo Patre et Domino Jesu Christo.* »

Tel est aussi l'objet des vœux que nous devons faire dans tous les temps pour les autres, et que nous devons redoubler dans la circonstance de la nouvelle année. Ils ne doivent pas être comme ceux des mondains : des vœux de pure bienséance et de vaine cérémonie, qui ne consistent le plus souvent que dans les paroles ; des vœux stériles, qui se bornent à des biens en figure et sans réalité ; mais ils doivent être des vœux véritablement chrétiens : des vœux qui partent du cœur et qui y soient formés par la charité ; des vœux qui se terminent à des biens dignes des désirs de notre foi. Que les mondains ambitionnent pour eux et pour leurs amis des biens terrestres, les honneurs, les plaisirs et les richesses ; qu'ils fassent de ces biens périssables les idoles de leur ambition, de leur vanité et de leur sensualité ; qu'ils regardent comme heureux et qu'ils appellent ainsi ceux qui n'en jouissent peut-être que pour leur condamnation : pour nous, à qui une foi plus éclairée inspire d'autres pensées, d'autres désirs, nous nous écrierons avec le prophète : Heureux celui qui ne cherche sa consolation qu'en Dieu seul, qui n'aspire qu'après le bonheur de le posséder, et qui borne ici-bas tous ses désirs aux seuls biens de la grâce de Jésus-Christ, qui seule peut le lui faire mériter : *Beatus populus cujus Dominus Dens ejus.* C'est cette grâce, le fruit de son sang et de son amour pour nous, qui nous a sauvés, qui nous a sanctifiés dans le baptême, et qui nous a en quelque sorte associés à la nature divine en nous faisant devenir les enfants du Père par adoption, les

[4] Nomination de M. Le Bail, comme visiteur de la province de Bretagne, (1764, 26 avril). — Lettre â la province d'Aquitaine contre certaines innovations dans le vêtement (1764, 12 juillet).

membres de Jésus Christ son Fils et les temples du Saint-Esprit. C'est elle qui, en nous imprimant [34] l'auguste caractère du sacerdoce de Jésus Christ, nous a fait entrer en participation de sa vie, de son esprit, de ses sentiments, de ses vertus, de son autorité et de ses fonctions ; c'est elle enfin qui, après nous avoir arrachés, pour ainsi dire, de ce monde pervers, pour nous placer dans un asile où la vertu est à l'abri de la tempête, nous y fait trouver mille moyens de tendre et d'arriver à la perfection du christianisme, et de nous appliquer au ministère le plus sublime et le plus conforme à celui de Notre Seigneur, en évangélisant les pauvres gens de la campagne dans les missions et en formant de bons prêtres dans les séminaires.

Que d'actions de grâces n'avons-nous pas à rendre au Père des miséricordes, qui nous l'a communiquée par les mérites de Jésus Christ son Fils ! Mais que de soins ne devons-nous pas apporter pour la faire germer et la faire croître de plus en plus dans nos cœurs, pour lui faire porter le fruit de toutes les bonnes œuvres que Dieu attend de notre fidélité, et pour nous conduire en tout d'une manière qui réponde, suivant l'avis de l'Apôtre, à la sainteté de l'état auquel avons été appelés : *Ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis* ! Quels efforts ne devons-nous pas faire pour nous roidir contre la pente du relâchement, qui fait tant de progrès dans le siècle pervers où nous vivons, qu'il semble menacer d'une entière destruction les établissements les mieux affermis ! Fut-il jamais un temps plus critique, et où il était plus important, pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain, d'honorer partout notre ministère par une vie régulière, édifiante et propre à servir de modèle, non seulement au commun des chrétiens, mais encore aux ecclésiastiques les plus exemplaires !

Notre saint instituteur nous assure, dans la préface de nos règles, « que, si nous sommes fidèles à les garder, elles nous garderont à leur tour : *Quod si illas servaveritis, ipsæ vos servabunt. »* Nous n'aurons donc rien à craindre, ni pour nous, ni pour la Congrégation, si nous avons soin de marcher sur ses traces, de conserver son esprit, de suivre exactement les maximes qu'il nous a enseignées, de nous conformer aux anciens usages qu'il nous a prescrits, et de régler en tout notre conduite sur la sienne. La Congrégation sera alors pour nous une école de vertus et de sainteté, et une source féconde de sanctification pour les autres. Elle répandra partout la bonne odeur de Jésus Christ, et continuera ainsi à mériter les suffrages du public qui ne pourra manquer de s'intéresser à sa conservation.

Mais comment s'y intéresserait-il s'il venait à remarquer qu'elle perd insensiblement son esprit, que la règle n'y est plus respectée dans nombre de maisons qui la composent, que l'on y néglige sans scrupule presque tous les exercices destinés à y conserver l'esprit de piété, l'oraison du matin, les conférences, les répétitions, etc. ; que l'on y est tout occupé des soins de se procurer, autant qu'on le peut, les aises et les commodités de la vie ; que l'on y cherche à se répandre dans le monde, à y faire des connaissances, [35] à s'introduire dans ses compagnies, et jusque dans ses parties d'amusements et de plaisirs ; que, par une suite nécessaire, on ne s'y acquitte plus de ses fonctions que par manière d'acquit, sans zèle, sans application, sans grâce, sans onction, et par conséquent sans fruit ; qu'on n'y conserve plus que quelques faibles restes de l'écorce et de l'extérieur d'un missionnaire, et que l'on s'efforce même de le défigurer au point de le rendre en quelque sorte méconnaissable ? Comme alors la Congrégation, au lieu d'être à édification dans l'Église, ne serait puis qu'à scandale, ne serait-on pas autorisé, dans le monde, à juger qu'elle mérite le sort du sel affadi, qui n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds : *Ad nihilum valet ultra nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus* ? À Dieu ne plaise que ce malheur lui arrive jamais par notre faute, et qu'on puisse nous imputer d'avoir préparé sa destruction par les mauvais exemples de notre relâchement. J'ai cette confiance en Dieu, qui est fidèle, comme dit l'Apôtre, et qui ne manque jamais à ceux qui sont fidèles à la grâce de leur vocation, qu'il nous affermira tous de plus en plus dans l'estime et l'affection de la nôtre ; qu'il perpétuera parmi nous cet esprit de simplicité, d'humilité, de douceur, de mortification et de zèle pour le salut des âmes, qui nous

a été transmis par nos pères en Jésus Christ ; qu'il conservera dans toutes nos maisons l'esprit de prière et d'oraison, l'esprit d'ordre et de régularité, l'esprit de zèle pour bien remplir toutes les fonctions saintes du ministère redoutable dont nous sommes chargés, et qu'il ne permettra pas que nous succombions sous les efforts que le malin esprit ne cesse de faire pour détruire tous ces principes de vertu et de sainteté : *Fidelis est Deus qui confirmabit vos et custodiet a malo*. J'ai cette confiance, enfin, que s'il s'en trouve quelques-uns parmi nous qui se dérèglent et qui s'écartent des anciennes traditions, que nous ont laissées tant de bons missionnaires qui nous ont précédés, bien loin de nous laisser séduire par leurs mauvais exemples, nous en gémirons dans le secret devant le Seigneur, et nous nous efforcerons de ne leur en donner que de bons, qui puissent contribuer à les ramener dans la voie dont ils s'écartent. Tel est encore une fois, messieurs et mes très chers frères, l'objet des vœux que je fais pour vous dans ce renouvellement d'année. Recevez-les, je vous en conjure, comme un nouveau gage de l'attachement inviolable que je vous ai voué, et croyez que, comme je vous porte tous dans mon cœur, je ne désire rien tant, à l'exemple de l'Apôtre, que de vous voir réunis dans celui de Jésus Christ, par une abondante participation de son esprit, de son amour et de sa charité : *Testis mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi*.

La confiance que j'ai en votre docilité m'autorise à profiter de cette occasion pour vous donner quelques avis.

1° On remarque que l'exactitude au lever du matin, à l'oraison, à tenir les conférences de piété et les autres exercices communs, qui a été si souvent recommandée par les décrets de nos Assemblées et les lettres circulaires [36] de mes prédécesseurs, est presque entièrement négligée dans quelques-unes de nos maisons, soit par un défaut de fermeté et d'exemple de la part des supérieurs, soit par l'effet de la paresse, de la tiédeur et de l'insensibilité des inférieurs pour les choses du salut.

Il est de principe incontestable, que la piété ne peut régner dans une maison où l'on abandonne presque tous les exercices qui en sont la source, et l'aliment absolument nécessaire pour l'entretenir et la conserver : c'est pour cela que l'Apôtre, faisant envisager à son disciple Timothée les avantages et la nécessité de la piété pour arriver à la vie éternelle, dont elle est le gage, l'exhortait à s'y exercer sans cesse : *Exerce te ipsum ad pietatem. Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ*. Que peut-on penser après cela d'une maison où la plupart des pratiques de piété qui sont d'usage parmi nous, sont négligées ? sinon que, l'esprit de piété s'y trouvant presque entièrement éteint, on y abandonne le soin de sa propre perfection et de son propre salut ; qu'on y marche, à l'égard de tous les autres devoirs dans la voie large qui conduit à la perdition ; que, si l'on continue à remplir au dehors les fonctions redoutables du ministère dont on est chargé pour le salut des âmes, on s'en acquitte sans onction, sans grâce et sans fruit, et qu'elles ne servent ainsi qu'à aggraver davantage notre propre condamnation.

2° Le défaut d'esprit de piété, qui naît de l'abandon des exercices spirituels que la règle nous prescrit, doit produire naturellement l'infidélité aux obligations les plus essentielles de notre état, que nous avons jurées aux pieds des autels, en prononçant nos vœux. Quoique les montres aient été si souvent et si solennellement prohibées par nos Assemblées générales et par les lettres circulaires de MM. nos Supérieurs généraux, plusieurs ne se font pas scrupule d'en avoir, de retenir, de donner, de prêter leur argent sans les permissions nécessaires, ou de l'employer à des usages purement profanes, tels que le jeu, des meubles trop précieux, des parties de plaisir ; de s'approprier les honoraires de leurs messes et autres rétributions qui leur sont données pour quelques fonctions ; de disposer du bien des maisons, de le prodiguer en des dépenses inutiles, de manquer d'attention pour le conserver, d'emporter arbitrairement ce que l'on juge à propos, en passant d'une maison à une autre, de garder le reste de l'argent qu'on a reçu pour les voyages, de s'en servir pour faire des emplettes à son usage, et de violer, dans nombre de cas, tout à la fois les règles, la justice et la religion du vœu. Mon étonnement

sera toujours que des hommes instruits, avertis, et peut-être d'une morale sévère pour les autres, soient capables de se faire illusion sur un point aussi important. Je ne puis que gémir sur un aveuglement si funeste à leur salut, et redoubler mes vœux pour qu'il plaise à Notre Seigneur de les éclairer.

3° On se plaint, et avec raison, que les changements deviennent beaucoup trop fréquents. On ne fait, pour ainsi dire, que passer dans les maisons : [37] on n'y jouit, ni de la considération, ni de la confiance que donne l'habitude, et qui est nécessaire pour le bon succès des fonctions ; les frais d'habits et de voyages écrasent le temporel ; ils occasionnent de maison à maison des répétitions interminables, sans leur procurer souvent le moindre avantage. Je sens plus que personne ces inconvénients, et c'est ce qui me détermine à vous prévenir que je suis bien résolu de me rendre plus difficile que jamais à accorder ces changements ; mais comme ils ne prennent leur source ordinaire que dans l'inconstance, l'immortification et le défaut de support, de charité et de subordination, ou dans la singularité de certains sujets, qui les suit partout où ils vont, qui les fait regarder comme un fléau de la société, et qui fait désirer de tout le monde d'être bientôt déchargé d'un pareil fardeau : il est nécessaire que chacun travaille sérieusement à réformer de pareilles dispositions.

4° Depuis quelque temps je me trouve comme inondé des demandes que l'on me fait d'aller dans son pays. À peine est-on prêtre que l'on commence à y penser, et que l'on croit y avoir une espèce de droit. C'est la maladie de tous les âges. Les moindres maux qu'enfantent ces sortes de courses sont l'inutilité, la perte du temps, la dissipation ; elles produisent le plus souvent le dégoût de sa vocation et le goût du monde, de ses plaisirs, de ses vanités, de ses maximes et de ses sentiments. Un plus grand mal encore est que, pour fournir à ces sortes de frais, on ne craint pas de travailler d'avance à se faire un petit pécule en s'appropriant, contre la règle, la justice et le vœu de pauvreté, l'honoraire d'une partie de ses messes. Je dois vous rappeler que l'Assemblée de 1711 prie instamment M. le Supérieur général, de ne point permettre d'aller chez ses parents sans une grande et pressante nécessité. Je vous prie donc, messieurs et mes très chers frères, de n'être pas surpris, si je suis plus ferme à refuser ces sortes de permissions.

5° Plusieurs évêques et grands vicaires se sont plaints à moi, de ce que MM. les professeurs de leur séminaire ne suivaient pas assez MM. les séminaristes, et se dispensaient de présider, au moins à l'alternative, à leurs récréations ordinaires après chaque repas. Cette plainte avait déjà été faite à feu M. Couty, notre très honoré Père, et c'est pour cela qu'il prescrivit, dans sa lettre circulaire de 1736, qu'il y eût toujours en récréation un des nôtres dans chaque bande de séminaristes. C'est ici un exercice commun, qui est d'autant plus critique qu'il inspire plus de liberté, et qu'il peut y arriver mille inconvénients qu'il est important de prévenir. Je ne saurais donc trop vous exhorter à vous en tenir, à cet égard, à l'usage que j'ai toujours vu observer dans le commun de nos séminaires, et qui est généralement suivi dans tous ceux qui sont dirigés par d'autres communautés.

6° Je vois avec la plus grande peine que l'esprit de mondanité et des nouvelles modes ne cesse de faire des efforts pour s'introduire dans notre extérieur. Non content d'avoir inspiré de détacher le collet, et de varier perpétuellement dans la manière de le tourner, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, [38] il fait tenter aujourd'hui de nouveaux changements, comme de fendre la soutane jusqu'en bas. Quelques-uns comptent pour rien l'incommodité, pourvu qu'ils puissent satisfaire leur caprice, et veulent que leurs soutanes soient traînantes, et même qu'elles aient une queue. Pour que le tout soit mieux assorti, on y ajoute la calotte de chagrin bien luisante ; on a soin que les cheveux soient bien arrangés, bien poudrés. Cet esprit de vanité gagne même parmi nos frères, il s'en trouve quelques-uns qui cherchent à se décorer par des airs de mondanité. Ils font usage de la poudre ; au pourpoint ils substituent le juste-au-corps ou la soutanelle avec des manches ; ils portent la boucle au chapeau, à la jarretière, et se déguisent si bien qu'on les prendrait plutôt pour des abbés que pour des frères de la Mission.

Je sais qu'on ne manque pas de prétextes pour excuser ces sortes de désordres ; mais je sais aussi que ce ne sont que de vaines excuses, que l'amour-propre invente pour les autoriser : *Ad excusandas excusationes in peccatis*. Saint Bernard, qui les a combattus autrefois, disait aux ecclésiastiques de son temps : « La religion, dites-vous, ne réside pas dans les habits, mais seulement dans le cœur : *in habitu, inquis, non est reliqio, sed in corde ; mais, reprenait ce saint docteur, an ex corde facis hoc ? an simpliciter ignorans facis hoc ? an ex industria ? ex cordis thesauro sine dubio procedit quidquid foris apparet vitiorum. Vanum cor vanitatis notam ingerit corpori, et exterior superfluitas vanitatis indicium est. Mollia indumenta animi mollitiem indicant. Non curaretur corporis cultus nisi prius neglecta fuisset mens inculta virtutibus.* Si la vanité paraît répandue sur votre extérieur, est-ce simplement par hasard et sans y penser, n'est-ce pas à dessein que cela arrive ? N'est-ce pas le cœur qui le fait ? Sachez que c'est là très certainement que tous les vices extérieurs prennent leurs sources ; que le corps ne porte l'empreinte de la vanité, que parce que le cœur en est rempli, et qu'ainsi la mollesse du dehors est l'indice le plus assuré de la mollesse du dedans. Il est très constant qu'on ne prendrait pas tant de soin de la parure du corps, si on n'avait pas commencé à négliger auparavant de cultiver et de parer son âme des vertus qui lui conviennent. » Le public ne pense pas autrement que saint Bernard sur les innovations que les gens de communauté font dans la forme de leurs habits, surtout quand il n'y aperçoit aucune raison de nécessité, ni même de plus grande commodité, comme il arrive à l'égard de celles que l'on s'efforce d'introduire parmi nous. Il n'hésite pas à juger, comme il est très vrai, qu'ils ont perdu l'esprit de leur état ; et qu'ils ont pris celui du monde ; qu'ils ne s'occupent si fort de l'extérieur que pour remplir et couvrir le vide du dedans ; qu'ils ne cherchent leur gloire dans les habits que parce que, peut-être, ils ne la trouvent pas dans un certain mérite que les talents ne donnent qu'autant qu'ils sont soutenus par la vertu, et qu'enfin il est visible que la vanité et la mondanité sont l'unique mobile de pareilles affectations.

Ceux qui allèguent qu'étant prêtres séculiers destinés à élever les autres, [39] il convient que nous conformions notre extérieur au leur, ne raisonnent pas mieux, et ne sont pas plus excusables. Il est vrai que nous sommes du clergé séculier ; mais il n'en est pas moins vrai que nous sommes des prêtres séculiers vivant dans une congrégation régulière, qui a des usages et des lois qui lui sont propres, et qui les assujettissent à une règle qui leur prescrit la qualité et la forme de leurs habits, et qui exige que l'on observe une parfaite uniformité. N'est-il pas convenable que chaque communauté conserve l'uniforme qui lui est propre et qui la distingue des antres ? Quand on nous verra nous-mêmes nous mettre à la mode et affecter les airs des ecclésiastiques mondains, serons-nous plus propres à leur inspirer de l'éloignement pour les nouvelles modes que la vanité invente, et un goût décidé pour cette modestie extérieure qui convient si bien aux ministres d'un Dieu fait homme, couvert pendant sa vie d'une pauvre tunique et mourant nu sur une croix ? S'ils nous voient changer notre uniforme, ne se croiront-ils pas autorisés à changer le leur ? D'ailleurs, si, au mépris des règles, des usages reçus parmi nous, et des décrets des Assemblées, chacun d'entre nous se donnait la liberté de faire les innovations que le caprice ou la vanité pourrait lui suggérer, il y aurait bientôt parmi nous tant de bigarrures, et notre extérieur deviendrait insensiblement tellement déguisé, que nous pourrions à peine nous reconnaître à l'habit pour confrères. Je charge la conscience de messieurs les supérieurs, de tenir la main à l'observance de cette uniformité modeste dans les habits qui nous a toujours été si fort recommandée, d'en donner eux-mêmes l'exemple et de me donner avis des contraventions.

Dans la maison de Saint-Lazare, nous avons l'avantage de voir des objets plus consolants, des exemples de régularité et de modestie. L'esprit de notre saint instituteur s'y soutient encore, parce qu'il est animé et entretenu par la pratique exacte de la règle. Nos jeunes gens s'y occupent sans interruption : les uns à se former à une piété solide dans le séminaire, les autres dans les études à se remplir de la science ecclésiastique, sans aucun

dépérissement, au moins apparent dans la plupart, de leur première ferveur dans le service de Dieu. Dans les autres états de la même maison, chacun semble, par l'accomplissement ponctuel des devoirs généraux et particuliers, travailler avec crainte et avec tremblement à l'importante et unique affaire de son salut.

Les nouvelles qui nous sont venues d'Alger nous apprennent que nos confrères y travaillent, avec autant de tranquillité que de bénédiction, à l'instruction et à la sanctification des pauvres esclaves. Loin qu'on les trouble dans l'exercice de leur ministère, ils trouvent dans le gouvernement la faveur et l'appui dont ils ont besoin en certaines circonstances. Leur sort est donc bien différent de celui de l'année dernière ; louons-en le Seigneur.

M. Le Borgne nous a annoncé que, le 2 avril dernier, Dieu avait appelé à une meilleure vie M. Gabriel Igou, l'un des premiers apôtres de l'île de France, âgé de quatre-vingt-six ans et quelques mois, et soixante-six de vocation. [40]

Quoique depuis trois ans il fût privé de l'usage de la vue et de l'ouïe, et presque tombé en enfance, on avait pour lui la plus grande vénération. Sa présence sans le secours de la parole suffisait pour faire la fonction d'un prédicateur pathétique ; tant est respectable et respecté un homme de Dieu, lors même qu'il est muet ! Dès qu'on pouvait l'apercevoir, on était content, et l'on voyait éclater sur tous les visages les sentiments d'estime et de reconnaissance, que méritaient la sainteté de ses mœurs, les importants services qu'il a rendus aux insulaires de tout âge et de toute condition, et les fruits abondants et subsistants du saint ministère qu'il a exercé. Aussi les honneurs funèbres les plus pompeux lui ont-ils été rendus. La lugubre nouvelle de son décès fut d'abord annoncée à toute l'île par le bruit du canon : elle fut réitérée par le même écho, d'heure en heure, jusqu'à celle de l'enterrement, auquel assistèrent M. le gouverneur, MM. du conseil supérieur, le bataillon de la marine en armes crêpées, et tous les habitants qui purent s'y rendre. Les confrères qui sont dans la même île et dans celle de Bourbon, jouissent d'une heureuse santé. Nous nous proposons de leur envoyer an moins une partie des secours dont ils ont besoin, dès que l'état de la Compagnie des Indes sera finalement décidé.

Le Ciel continue à répandre ses bénédictions sur les travaux de nos confrères, en Portugal, en Espagne, en Italie et en Pologne. Ceux de ce dernier royaume ont tout à espérer de la protection du nouveau roi qui, ainsi que tonte la nombreuse et très illustre maison dont il est issu, leur témoigne une spéciale bienveillance ; ils la conserveront par les mêmes moyens qui la leur ont ménagée, c'est-à-dire par une vie simple, unie, édifiante, désintéressée, éloignée de toute intrigue, uniquement appliquée au service de Dieu et au salut des peuples. Quiconque sait tenir dans notre état une telle conduite, ne manque jamais de se rendre digne de l'approbation des hommes et de l'amitié de Dieu : *Dilectus Deo et hominibus*. Je suis avec la plus tendre et la plus sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[41]

VI.

Abus à réformer. - Quelques mots sur l'état de la Congrégation.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1766[5].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre Seigneur soit toujours avec vous !

C'est toujours avec une nouvelle consolation que je destine les prémices de chaque année à me retracer dans votre cher souvenir, et à vous faire part des vœux que je ne cesse d'adresser au Ciel pour votre sanctification. Que ne m'est-il donné d'avoir le cœur de l'apôtre saint Paul, ce cœur plein de l'esprit de Dieu, embrasé d'une charité ardente pour la gloire de Jésus Christ et le salut de ses frères Je pourrais alors employer avec confiance le langage dont il se servait pour exprimer aux Philippiens les vœux qu'il faisait pour eux. Ce que je désire, leur disait-il, ce que je demande à Dieu spécialement et avec instance, c'est que votre charité prenne tous les jours de nouveaux accroissements, afin que, dans cette source abondante, vous trouviez toutes les lumières dont vous avez besoin, et le goût des choses divines qui peut faire les vraies délices de l'âme : *Hoc oro ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientia et in omni sensu* ; c'est qu'éclairés de ces vives lumières, et guidés par ce goût délicieux, vous choisissiez toujours ce qu'il y a de meilleur et de plus conforme à vos véritables obligations : *Ut probetis potiora* ; c'est enfin que, jusqu'au jour redoutable où chacun de vous rendra un compte exact, vous fassiez profession d'une foi pure, d'une sainteté qui sait se garantir des grandes chutes en évitant avec soin les plus petites, et qui s'applique sans cesse à produire, par les mérites de Jésus Christ, à la louange et à la gloire de Dieu, tous les fruits de la justice : *Ut sitis sinceri sine offensa in diem Christi, repleti fructu justitiæ per Jesum Christum in gloriam et laudem Dei.*

Tel est, messieurs et mes très chers frères, l'objet des vœux que je fais pour vous. J'en espérerais en vain l'accomplissement du côté du Ciel, si je n'avais lieu de l'attendre aussi de votre part. C'est aux œuvres constantes de votre foi à m'annoncer qu'ils sont exaucés. À cette heureuse nouvelle, je pourrai dire, avec saint Paul, que ma consolation est parfaite, et que je dois compter [42] pour rien mes veilles, mes travaux et les peines inséparables de la place que j'occupe : *Consolati sumus, fratres, in vobis in omni necessitate et tribulatione nostra per fidem vestram.* Je pourrai ajouter comme lui : Je respire, je commence à revivre, ma vie est douce, malgré tant de sollicitudes capables de la rendre amère, si j'ai la juste satisfaction de vous voir tous fidèles au Seigneur, c'est-à-dire, si j'ai le bonheur d'apprendre que Dieu est bien servi, honoré et glorifié dans toutes nos maisons ; que la règle y est gardée ; que les vœux y sont observés ; qu'on y est exact au lever de quatre heures, à l'oraison, aux conférences et à toutes les pratiques de piété qui sont usitées parmi nous ; qu'on y remplit les fonctions avec zèle et avec édification ; que l'on y vit dans la paix et dans l'union la plus parfaite ; que l'on y mène une vie retirée du monde, et uniquement occupée du soin de tendre à la fin de notre vocation, qui est de travailler d'abord à notre propre sanctification et ensuite à procurer le salut des âmes : *Vivimus, si statis in Domino*.

Quoique, par la miséricorde de Dieu, j'aie lieu de remarquer ces heureuses dispositions dans la nombreuse famille de Saint-Lazare, et dans un bon nombre d'autres où l'on se fait également an devoir et un plaisir, suivant l'esprit de l'Apôtre, de marcher d'une manière digne de Dieu dans les voies de notre sainte vocation, je ne dois point vous dissimuler la douleur que je ressens en voyant qu'il y en a plusieurs qui se relâchent presque sur tout, et où il se

[5] Substitution de M. de Brocqueville, comme visiteur de la province de Champagne, à M. Le Bail, nommé visiteur de celle de Bretagne (9 mai 1765). — Envoi aux maisons le la Compagnie, du décret par lequel Clément XIII accorde aux messes dites pour les confrères défunts, le privilège des messes dites à l'autel privilégié, et une indulgence plénière, applicable aux mêmes défunts, en faveur de nos clercs et frères qui y communient (20 juin 1765). Ce décret a été imprimé dans les *Acta Apostolica*, p. 224.

glisse différents abus que je ne dois point cesser de relever, puisqu'il ne paraît pas que l'on travaille à les corriger.

1° L'apôtre saint Paul a prédit qu'à la fin des temps il se trouverait des hommes qui auraient les apparences de la piété, qui se pareraient de ses dehors et s'en feraient un masque d'honneur : *Habentes speciem quidem pietatis*, mais qui n'en auraient ni la vérité, ni l'esprit, et qui renonceraient aux devoirs qu'elle prescrit, aux actions qu'elle commande, aux sentiments qu'elle inspire. Mais combien ne s'en trouve-il pas peut-être parmi nous qui, loin d'en avoir la réalité, n'en conservent même pas les apparences ? Quel signe, quel dehors peut-il en rester, dans une maison où l'on n'en fait presque aucun exercice ; où l'on néglige la plupart des pratiques extérieures qu'elle inspire et que la règle prescrit ; ou presque personne n'assiste à l'oraison du matin ; où il ne se fait ni instruction, ni exhortation à la vertu ; où les lectures, les examens et même la fréquentation des sacrements sont considérablement négligés ? En vain chercherait-on à se faire illusion en disant que la piété réside dans le cœur. Je répondrai que, comme la foi et la charité ne sauraient subsister sans les œuvres, aussi il n'y a ni réalité, ni même l'écorce de la piété, là où elle ne se manifeste point par le zèle des pratiques destinées, soit à la produire, soit à l'entretenir, soit à lui servir d'exercice. Or que peut-on penser des prêtres sans piété sinon qu'ils sont, selon la doctrine de l'apôtre saint Jude, comme des nuées sans eau que le vent emporte, qui ne répandent sur la terre desséchée aucune rosée féconde qui serve à mûrir ses moissons : *Nubes sine aqua, quæ a venus circumferuntur* ; [43] des arbres stériles, dont les fleurs ne commencent à paraître que dans la saison des fruits, et dont jamais l'automne n'a recueilli les tardives productions : *Arbores autumnales infructuosæ* ; des arbres doublement morts, destitués même des racines par où se distribue dans le tronc et dans les branches le suc nourricier qui entretient la vie : *Bis mortuæ, eradicatæ* ; enfin comme des étoiles errantes, propres à égarer les voyageurs assez imprudents pour se régler sur la malignité de leur course : *Sidera errantia* ; c'est-à-dire des hommes sans presque aucun bon mouvement pour le bien et pour la vertu, et qui, ne marchant pas eux-mêmes dans les voies de la sainteté et du salut, ne peuvent y conduire les autres ; des hommes par conséquent qui doivent s'attendre à avoir le même sort que le sel affadi, à être rejetés de Dieu et méprisés des hommes : *Si sal evanuerit, ad nihilum valet ultra nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus*.

2° Il ne faut pas être surpris, que des hommes qui manquent de piété respectent si peu les engagements qu'ils ont voués aux pieds des autels ; la piété, dit saint Augustin, prend sa source dans la crainte de Dieu et reçoit sa perfection de la charité : *Pietas timore incipitur, charitate perficitur*. Il n'y a donc ni crainte de Dieu, ni charité où il n'y a point de véritable piété. Or celui qui n'a pas la crainte de Dieu, et qui est privé de la charité, par quel frein est-il retenu ? comment peut-il en imposer à ses passions ? Ainsi il n'est pas étonnant que l'on en voie plusieurs s'aveugler sur les obligations les plus essentielles de leur état. De là cette cupidité d'amasser de l'argent, pour le faire servir ensuite à contenter les désirs de la vanité ou de la sensualité. De là une fausse conscience à s'en procurer, en s'attribuant dans l'exercice du saint ministère des rétributions qui appartiennent à la communauté, et qui font partie des revenus destinés à l'entretien des sujets qui la composent. De là ces infractions de toute espèce du vœu de pauvreté, dont on se fait une habitude, d'autant plus criminelle qu'elle est plus volontaire, et que l'on ne craint pas de la concilier avec la fréquentation des saints mystères. De là cet esprit de hauteur, d'indépendance, et de désobéissance à la voix des supérieurs, qui ne pourrait manquer d'anéantir la Congrégation, si l'exemple qu'en donnent quelques sujets dyscoles devenait plus commun.

3° La fuite du monde a toujours été regardée parmi nous comme un moyen nécessaire, pour conserver l'esprit de recueillement, de piété, de prière et d'oraison, et comme une précaution indispensable, pour ne pas se laisser corrompre par les attraits funestes des plaisirs, des amusements et des vanités. J'ai cependant la douleur d'apprendre que, dans quelques-unes

de nos maisons, on se relâche beaucoup sur ce point, et que l'on y perd beaucoup de temps à des visites actives et passives, à des parties d'amusements, de voyages inutiles, de jeu et même de repas. Ce n'est pas sans raison que notre saint instituteur nous a prescrit, dans nos règles, de ne jamais manger chez les séculiers dans le lieu de notre domicile, sans la permission des supérieurs. On ne peut pas disconvenir que cette règle ne soit sage et édifiante, [44] au jugement même des séculiers ; elle est d'ailleurs conforme à l'esprit de l'Église, et très propre à nous faire prévenir mille inconvénients et mille dangers. Vous devez éviter les repas des séculiers, disait saint Jérome à Népotien ; s'ils nous voient fréquenter leurs maisons, qu'ils sachent que nous n'y allons que pour les consoler dans leurs chagrins, et non pas pour prendre part à leurs festins : *Convivia tibi vitanda sunt sæcularium : consolatores nos potius in mœroribus suis quam convivas in prosperis noverint*. Ceux qui sont chargés de la conduite doivent en donner l'exemple, et tenir ferme pour faire observer un usage qui a toujours paru si précieux à tous les bons missionnaires, et qui est observé encore aujourd'hui avec tant d'exactitude dans la plupart de nos maisons.

4° La discorde qui enfante les aigreurs, les préventions et les antipathies, les plaintes et les murmures, les querelles et les contentions, les cabales et les partialités, est sans doute le plus grand malheur qui puisse arriver à une communauté. L'expérience démontre qu'elle y renverse les principes de tout bien, et qu'elle y est une source féconde des plus grands maux et d'une infinité de péchés ; péchés d'autant plus griefs qu'ils sont opposés à la charité, qui est la plus excellente de toutes les vertus péchés d'autant plus multipliés, que les occasions en sont presque continuelles, à raison des rapports et du commerce journalier que l'on a les uns avec les autres ; péchés d'autant plus dangereux, qu'on s'en fait une habitude, qu'on se familiarise avec eux, que, le plus souvent, on en rejette tout le tort sur les autres, tandis que l'on se regarde comme innocent ; péchés d'autant plus funestes, que l'on persévère souvent sans scrupule, des années entières, dans ces malheureuses dispositions, avec lesquelles on ne laisse pas de monter chaque jour à l'autel, et de remplir toutes les autres fonctions du saint ministère, sans s'effrayer du terrible anathème prononcé par la bouche de l'Apôtre contre les sacrilèges, qui ont la témérité de manger et de boire indignement le corps et le sang du Dieu de charité. Quoique j'aie la consolation de voir ce fléau banni de la plupart de nos familles, je ne laisse pas d'avoir la mortification d'en apercevoir des germes et des vestiges dans quelques autres. Je ne puis que gémir sur leur malheur, redoubler mes vœux auprès du Dieu de la paix, qui est venu dans ce temps-ci l'apporter aux hommes de bonne volonté, en le conjurant de vouloir bien la communiquer à tous les cœurs divisés, et établir parmi eux le règne de cette parfaite charité et de cette parfaite union, qu'il leur a méritée, par sa naissance, par sa vie, et par la prière qu'il a adressée à son Père avec tant d'instance la veille de sa mort.

5° Quoique nous devions chercher avant toutes choses le royaume de Dieu et sa justice, et que les biens spirituels de la grâce et de la gloire soient les seuls biens solides et véritables qui doivent exciter notre émulation, il ne faut pas cependant négliger le soin des biens temporels. Le temporel d'une maison a une telle liaison avec le spirituel que, si elle vient à s'obérer, jusqu'au point de n'être plus en état de fournir un honnête nécessaire [45] aux sujets qui la composent, il en résulte des mécontentements, des plaintes et des murmures, qui ne peuvent manquer de nuire beaucoup au spirituel. Une vigilance attentive sur ce point est d'autant plus indispensable, que la plupart de nos fondations, n'ayant été établies que sur de modiques pensions pécuniaires, elles sont devenues encore beaucoup plus minces par l'augmentation successive du prix de tous les objets d'entretien et de consommation : d'où il résulte, que nos maisons ne peuvent se soutenir que par le moyen d'une bonne administration et d'une sage économie ; mais il faut pour cela que chacun veuille bien y concourir de son côté.

Les supérieurs, ainsi que M. Couty, l'un de mes prédécesseurs, le disait dans sa circulaire de 1742, ne doivent pas se regarder comme les maîtres du temporel de leurs

maisons ; ils n'en sont que les gardiens et les simples administrateurs : ils sont comptables à Dieu et à la Congrégation de leur administration. Ils sont obligés de se conformer en tout aux sages règlements reçus parmi nous. L'un des principaux est qu'ils laissent faire toute la recette au procureur ; qu'ils laissent l'argent reçu entre ses mains, ou dans le coffre à deux clefs ; qu'ils lui fassent rendre ses comptes à la fin de chaque mois, et qu'ils les arrêtent. Ils doivent se souvenir d'ailleurs qu'ils ne peuvent, ni en conscience, ni avec justice, faire des dépenses inutiles, en repas trop fréquents et trop splendides donnés sans nécessité à des externes, en voyages de pur amusement, en arrangements et en ameublements dans leurs chambres, etc. À l'égard des dépenses nécessaires, ils doivent les concerter avec leurs consulteurs, ou avec le visiteur, ou même avec le Supérieur général et son Conseil, suivant l'exigence des cas, tels que sont ceux d'un procès à commencer, d'un bâtiment à construire, d'une vente ou d'un achat à faire. Je ne puis pas dissimuler que j'ai reçu ci-devant nombre de plaintes sur ces différents objets.

Si le supérieur ne doit pas se regarder comme le maître du temporel d'une maison, cela convient encore moins à celui qui est chargé de l'office de procureur. La subordination vis-à-vis du supérieur dans toute sa gestion, l'exactitude à écrire fidèlement la recette et la dépense, l'attention à faire les provisions à propos, une sage discrétion à économiser tout, et enfin une fidélité inviolable à éviter toutes les dépenses inutiles, sont, en substance, les qualités qui doivent le caractériser et les principales obligations attachées à l'emploi dont il est chargé.

Mais tous les soins qu'il pourrait se donner, avec le supérieur, pour une sage économie dans l'administration du temporel d'une maison, deviendraient inutiles, si chaque particulier ne se faisait pas un devoir d'entrer dans les mêmes vues et de s'y prêter, en se contentant d'un entretien proportionné aux facultés des maisons et conforme à l'esprit de simplicité et de pauvreté de notre état. Cependant il n'est que trop ordinaire de voir des missionnaires qui ne sont pas, à beaucoup près, aussi raisonnables qu'il serait à désirer. L'apôtre saint Paul, écrivant à Timothée, lui disait : « Ayant de quoi nous nourrir [46] et nous couvrir, nous devons être contents » : *Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus*. C'est à peu près ce que notre saint instituteur nous recommande dans nos règles communes : « Nous devons, dit-il, nous contenter d'une nourriture, d'un vêtement, d'un ameublement, d'un lit accommodé à la manière d'un pauvre » : *Necessaria ipsorumque desiderium ita quisque moderabitur, ut victus, cubiculi et lecti ratio sit tanquam pauperi accommodata*. Il ajoute que nous devons être prêts, en tout cela, à ressentir quelques effets de la pauvreté que nous avons vouée ; que nous devons même être dans la disposition de souffrir volontiers qu'on nous donne ce qu'il y a de moindre dans la maison : *Atque in his, sicut in omnibus, effectus aliquos paupertatis experiri sit paratus, quin etiam vilissiina quæque eorum quæ domi sunt sibi tribui libenter patietur*. Voilà l'esprit qui doit nous animer, et la règle qui nous est prescrite ; mais cette règle, si conforme à l'esprit de mortification et de pauvreté dont saint Vincent nous a donné de si brillants exemples, est-elle bien observée dans nos maisons ? On ne sait que trop qu'il se trouve nombre de particuliers parmi nous, qui s'embarrassent fort peu si une maison s'endette et s'écrase. Ils voudraient être nourris, vêtus, logés et entretenus de tout, sur le pied de cent pistoles par tête, tandis que souvent il n'y a que trois à quatre cents livres à dépenser pour chacun. Comme l'immortification, la délicatesse et la vanité font tous les jours de nouveaux progrès, la nourriture n'est jamais assez choisie et assez abondante à leur goût, le logement jamais assez propre, les habits jamais assez fins, on veut en avoir à discrétion, et l'on se met peu en peine de les ménager et d'achever de les user. Depuis près de cent quarante ans, on s'est contenté, et on se contente encore aujourd'hui dans nos maisons, d'un chauffoir commun pour l'hiver, mais cela ne suffit plus à la délicatesse de quelques particuliers ; ils demandent hautement qu'on leur fasse faire des cheminées dans leurs chambres, ils voudraient donner l'exemple d'un nouveau genre de dépense, que la plupart de nos maisons seraient hors d'état de supporter.

Peut-être entendra-t-on quelqu'un se plaindre de ce que, dans une lettre imprimée, j'ai fait un si long détail. Mais quoi donc ! faut-il que je garde le silence sur des maux qui peuvent avoir les suites les plus funestes ? Comment pourrais-je calmer les cris de ma conscience, qui sans cesse s'élèverait contre moi et me reprocherait mon indolence ? Chargé par état et par conséquent par justice, comme je le suis, de la manutention de la discipline régulière, qu'aurais-je à répondre au souverain Juge, si je n'avais pas averti en suppliant, ou n'avais pas supplié en avertissant ? Qu'a-t-on à craindre de l'impression de ma lettre ? Sera-t-elle publiée sur les toits ? Non. II n'en peut rien transpirer dans le public que par notre canal. Il serait à souhaiter que nous fussions aussi assurés du secret de quelques confrères, que nous le sommes de celui de l'imprimeur. Après tout qui est-ce qui se plaindra ? ce ne sont pas ceux qui sont fidèles observateurs de nos règles. Je ne fais que, seconder leur zèle et [47] joindre mes gémissements aux leurs. Fasse le Ciel que le petit nombre des autres ne se plaignent que d'eux-mêmes, et qu'ils rentrent sincèrement dans les devoirs dont ils se sont écartés !

Il nous reste encore, dans la Chine, un trésor que nous croyions perdu, c'est M. Paul Sou, élève de M. Mullener, et que le cardinal de Tournon avait pris pour son secrétaire, comme un sujet d'un grand mérite et très versé dans toutes les sciences chinoises. Quoique courbé sous le poids d'un âge fort avancé, et plus encore sous celui des grandes persécutions qu'il a eu à souffrir, il se porte encore assez bien à Macao, où il demeure présentement, et enseigne la langue chinoise aux missionnaires qui arrivent d'Europe. Prions Dieu pour sa conservation. Tandis qu'il vivra, nous participerons aux mérites de ses travaux. Nos confrères des îles de France et de Bourbon jouissent d'une bonne santé, mais ils sont accablés de travail. Les uns sont âgés, les autres qui le sont moins ne peuvent suppléer à tout. Ce n'est pas de notre faute qu'ils restent sans secours. Nous en avions préparé un qui était assez abondant, mais il ne nous a pas été possible jusqu'ici de le leur envoyer à cause du dérangement des affaires de la Compagnie et de l'incertitude de son état. La mission d'Alger est présentement composée de MM. Le Roi, de Lapie et Bésacier. Ils jouissent d'une parfaite tranquillité, depuis l'algarade des chaînes arrivée il y a deux ans, ou plutôt depuis la mort du dernier *Hasnadji*[6], ennemi irréconciliable de la France. Il semble que, par ses bontés, le dey veut faire oublier à la nation française le mauvais traitement qu'elle essuya en cette occasion. En Italie, en Pologne, en Espagne, en Portugal comme en France, les saintes fonctions de notre ministère paraissent avoir été accompagnées des mêmes bénédictions que dans les années précédentes. Tous ceux qui les exercent, quelque part que ce soit, ainsi que tous nos bienfaiteurs, je les recommande à vos ferventes prières, auxquelles je vous prie de me donner une part abondante. Je suis, de tout mon cœur, avec un sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[48]

VII.

Esprit véritable de la Congrégation. - Bref qui autorise la récitation de l'office de saint Vincent un jour libre de chaque semaine. - Nouvelles.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1767.

[6] Ce mot signifie le *Trésorier du Dey*.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Je profite, avec un nouveau plaisir, de l'occasion que présente le commencement de l'année, pour me retracer dans votre cher souvenir. Il sera toujours doux et consolant pour moi, de pouvoir vous renouveler les sentiments de la tendre affection que je vous ai vouée, et de vous assurer que je ne cesse pas d'unir mes vœux aux vôtres, pour obtenir du ciel tout ce qui peut contribuer à votre véritable bonheur.

Vous le savez, messieurs et mes très chers frères, ce bonheur, nous devons le chercher où il est, et il est en Dieu seul. Il est donc bien différent de celui après lequel soupirent les enfants du siècle. Ils le cherchent où il n'est pas, dans la possession des richesses, des honneurs, des plaisirs : fantômes imposteurs qui captivent la plupart des mortels, et qui, trop souvent, ont la malheureuse force de séduire quelques enfants de lumière spécialement consacrés au service du Seigneur. Heureux, s'écrie la voix de la cupidité, heureux ceux à qui ces choses appartiennent ou qui peuvent s'en procurer la jouissance : *Beatum dixerunt cui hæc sunt*. Le plus saint des rois d'Israël gémissait amèrement sur les suites funestes des malheurs qu'enfantait la fausse idée de ce bonheur imaginaire. Au sein de l'abondance et des plaisirs, on est délivré des travaux, des peines, des fatigues que souffrent les autres hommes ; on ne connaît l'affliction que par l'horreur que l'on en a, ou que par les cris que font entendre les affligés : *In labore hominum non sunt, et cum hominibus non flagellabuntur*. Ce premier coup de pinceau annonce les prétendus fortunés de la terre. Le reste du portrait caractérise des coupables d'autant plus dignes de compassion qu'ils n'en ont point pour eux-mêmes. Dans leur fausse félicité, continue le prophète, se trouvent tous les maux réels. À sa suite marchent les vices de tout genre, de toute espèce : l'orgueil enivre, la vanité enfle, on devient contempteur, fier : *Tenuit eos superbia*, on en vient jusqu'à se faire honneur, non seulement des maximes les plus relâchées, mais encore des prévarications les moins équivoques ; on en fait parade comme des vêtements dont l'on est couvert : *Operti sunt iniquitate et impietate sua* ; l'abondance fournit toujours de quoi satisfaire, d'une manière nouvelle et variée, les désirs de la dépravation du cœur : *Prodiit ex adipe iniquitas eorum* ; on est altier [49] dans les pensées, téméraire dans les entreprises, outrageux dans les discours : *Cogitaverunt et locuti sunt nequitiam.* La langue empoisonnée. exhale encore plus loin son poison… Mais arrêtons-nous. Tirons le voile sur les derniers traits du tableau horrible que le prophète fait des victimes des passions mondaines ; je parle à de vrais chrétiens, à des ministres des autels, à des missionnaires à qui le ministère sacré qu'ils exercent et la nécessité où il les met de marcher au milieu des scandales, en apprend plus qu'on ne peut leur en raconter. Ce qui me console, c'est qu'en tâchant de remédier à la contagion, ils savent s'en préserver. Ils n'appellent et ne croient heureux que ceux qui ont choisi le Seigneur pour leur partage, et qui sont uniquement occupés du soin de le servir, de l'honorer et de lui plaire. Intimement convaincus qu'il n'y a que trouble, agitation, amertume dans un cœur qui ne repose pas en Dieu seul, ils se font un devoir de renoncer à toutes les vaines consolations du siècle, ils n'en désirent point d'autres que celles qui naissent infailliblement des pratiques constantes d'une solide piété, et du témoignage glorieux d'une conscience qui n'a rien à se reprocher, ni sur le fond des devoirs, ni sur la manière de les remplir : *Gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ*. Ce n'est qu'à une âme ainsi disposée qu'il appartient de dire avec saint Paul : Jésus-Christ est ma vie, et j'attends la mort comme un gain inestimable : *Mihi vivere Christus est et mori lucrum*. À elle seule il est permis de goûter les suavités ineffables dont était rempli le cœur de David, et de pouvoir s'écrier comme lui : Qu'il est doux pour moi de m'attacher au Seigneur mon Dieu et de ne mettre mon espérance qu'en lui : *Mihi autem adærere Deo bonum est, ponere in Domino Deo spem meam* ! Qu'ai-je à désirer dans le ciel, et que puis-je aimer sur la terre, si ce

n'est vous, ô mon Dieu : *Quid mihi est in cœlo, et à te quid volui super terram* ? Ma chair et mon âme languissent d'amour pour vous, ô Dieu de mon cœur, vous êtes mon partage pour jamais : *Defecit caro mea et cor meum, Deus cordis mei, pars mea, Deus, in æternum*. Veuille le Dieu des miséricordes, qui jusqu'ici nous a protégés d'une manière spéciale, entretenir ces saintes dispositions dans ceux qui les ont, et les inspirer à ceux qui ne les auraient point, ou qui ne les auraient pas dans un degré aussi éminent que l'exigeraient les grâces favorites qui leur sont accordées. Or, nous ne devons pas douter qu'il ne le veuille et qu'il ne le fasse, pourvu qu'à l'envi nous concourions tous à procurer l'édification publique, et que, dans l'intérieur de nos maisons, nous ne dégénérions pas de l'esprit de notre sainte vocation. Quoique vous connaissiez, messieurs et mes très chers frères, les parties essentielles qui le composent, nous ne nous lasserons jamais de vous les rappeler. Et à quoi, en effet, pourrons-nous jamais fixer mieux vos intelligences, si ce n'est à l'objet d'où dépend l'honneur du corps que nous formons, et la sanctification des particuliers qui en sont les membres ? Je vous dirai donc encore que l'esprit dont nous devons être animés et auquel, avec les secours de la grâce, nous sommes obligés de donner [50] des accroissements toujours nouveaux, est un esprit de simplicité, qui consiste à ne tendre qu'à une seule fin, Dieu et sa volonté, à ne tenir qu'une seule voie pour aller, celle qui est tracée par l'évangile et par nos règles qui en sont un abrégé ; un esprit d'humilité, de mépris, d'abnégation de soi-même, qui porte avec courage les humiliations, les désire, les aime, s'en nourrit ; un esprit de douceur, qui supporte tout et qui sacrifie tout au bien de la paix et de la charité ; un esprit de mortification, par lequel on se plaît à mourir à soi-même pour mener une vie crucifiée sur le modèle de celle de Jésus-Christ ; une vie de renoncement à son propre jugement, à sa propre volonté ; une vie d'opposition continuelle aux cris de la sensualité et aux impressions de l'amour des aises et des commodités ; enfin, un esprit de zèle ardent et éclairé, laborieux et désintéressé, universel et constant, toujours prêt à faire les plus grands sacrifices, quand il s'agit de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain. Voilà, messieurs et mes très chers frères, l'objet des vœux que j'ai faits pour vous, lorsque je me suis vu sur le point de paraître devant le tribunal du souverain Juge, pour lui rendre compte de l'administration qu'il m'a confiée. Alors je lui demandai pardon de mes fautes personnelles, et je conjurai sa miséricorde d'oublier celles dont peut-être j'aurais pu arrêter le cours, si j'avais eu moins d'indulgence et plus de zèle. Ces mêmes vœux, je les renouvelle aujourd'hui, et je me plais à les déposer dans vos cœurs. Formez-les vous-mêmes pour moi, et les uns pour les autres. Mettons-les sous la protection de saint Vincent, notre fondateur, nous avons tout lieu d'espérer qu'il les portera au pied du trône de la grâce. Notre dévotion envers lui vient d'être excitée de nouveau par un bref du Saint-siège, qui nous accorde à perpétuité la permission de réciter l'office de saint Vincent, *sub ritu semiduplici*, et d'en célébrer la messe qui sera la même que celle de la fête, un jour de chaque semaine, qui ne sera rempli par l'office d'aucun saint, Quatre-Temps, Vigiles, avec jeûne ou sans jeûne. On excepte encore la férie seconde des Rogations. Vous verrez ci-après la teneur de ce bref[7]. Pour ce qui regarde le bréviaire, comme il semble que l'office de la fête soit uniquement propre à ce jour, on pourra, ainsi qu'il est de coutume en pareil cas, dire du commun des confesseurs non-pontifes, à l'exception des antiennes de *Benedictus* et de *Magnificat*, et des versets qui seront les mêmes qu'au jour de la fête. Les leçons du premier nocturne seront, de *script. occur*. Celles du second et troisième nocturnes seront prises de l'octave, savoir : pour les mois de janvier, février, mars, avril, celles qui sont marquées pour le 20 juillet, *Sedebit solitarius*, et l'homélie, *Circuibat* : pour les mois de mai, juin, juillet, août, celles du 21 juillet, *Stetit in medio*, l'homélie, *In lectione Evangelii* ; de la huitième leçon, on en fera deux, la première, jusqu'à ces paroles : *Sine me nihil potestis* : pour les mois de

[7] Le rescrit qui autorise la récitation de l'office de saint Vincent, un jour libre de chaque semaine, est du 12 septembre 1766. On le trouve dans les *Acta Apostalica*, p. 22.

septembre, octobre, novembre, décembre, [51] comme le 24 juillet, *Si vero*, etc., et l'homélie, *Missis prædicatoribus*. La huitième leçon sera divisée à ces mots : *Quare tu enarras*.

Suivant les désirs de l'Assemblée générale de 1759, et conformément au décret qui y fut fait, notre Saint-père le Pape Clément XIII a déclaré que les prêtres de la Congrégation de la Mission, qui, an temps des Assemblées domestiques, se trouveront dans leurs familles ou ailleurs, hors des maisons de la Congrégation, sans permission du Supérieur général, ou qui, avec sa permission, y seront au-delà du terme par lui fixé, seront censés avoir renoncé pour cette fois au droit qu'ils auraient d'y assister, soit qu'ils y aient été appelés ou non, et que leur absence en ce cas n'empêchera pas que les Assemblées, tant générales que domestiques, ne soient légitimes et valides. De plus, Sa Sainteté, par son autorité apostolique, ôte pour cette même fois auxdits absents le suffrage passif comme l'actif.

Nous avons envoyé à nos confrères des îles de France et de Bourbon un secours qui ne sera peut-être pas proportionné à leurs besoins, mais qui l'est à notre pouvoir. MM. Davelu, Fontaine, Bruni, de Cambrai et Philippe sont partis de Paris le 16 décembre pour Lorient, où ils s'embarqueront au premier vent favorable. Je les recommande spécialement à vos prières, ainsi que les confrères dont ils vont partager les travaux et les sollicitudes.

Nous n'avons point reçu de nouvelles d'Alger qui démentent celles qui nous annonçaient, au mois d'octobre dernier, que nos confrères vivaient dans une parfaite tranquillité, et qu'ils exerçaient les fonctions de leur ministère avec une pleine liberté dans toute l'étendue des bagnes. Nous ne pouvons non plus vous rien apprendre de nouveau touchant l'état de nos maisons d'Italie, de Pologne, de Portugal et d'Espagne. Il est le même que les années dernières. Nos saintes fonctions y sont exercées avec autant de zèle et de fruit que jamais. M. Paul Sou nous a écrit depuis peu ; il est toujours à Macao, dans un âge fort avancé et accompagné de grandes infirmités dans lesquelles il se plaît, pour se conformer plus parfaitement à Jésus Christ. Il nous a envoyé un abrégé de la vie de feu Mgr Mullener, qui a mené une vie vraiment apostolique, et qui l'a terminée dans les travaux et les souffrances jusqu'au dernier soupir. Notre maison de Saint-Lazare a été pendant quelques mois frappée d'un fléau très sensible. En moins de huit jours la mort nous a enlevé six jeunes gens de bonne espérance : vingt-quatre autres, tant prêtres que frères, ont touché aux portes du tombeau. Le Seigneur les en a retirés, et leur a rendu une santé parfaite. Je demande vos suffrages pour les besoins de I'Eglise, pour nos défunts, pour tous les membres qui composent notre Congrégation, pour nos bienfaiteurs. J'espère que vous ne m'y oublierez pas. Je suis, de tout mon cœur, avec un sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères, votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. l. C d. 1. M.

[52]

VIII.

Excellence de notre vocation. — Décès de plusieurs confrères. - Nouvelles consolantes.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1768.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Il est toujours consolant pour un père plein de tendresse envers ses enfants, de leur en donner de temps en temps de nouvelles marques. L'année qui commence m'en fournit une occasion favorable ; je la saisis avec empressement pour vous faire part des vœux que je ne cesse de faire pour votre prospérité, et surtout pour l'avancement du grand ouvrage de votre propre sanctification. Eh ! quel autre bien pourrais-je vous souhaiter ? En est-il quelqu'un sur la terre qui puisse nous rendre solidement heureux ? Dieu seul peut faire notre félicité. Ce n'est qu'en lui seul que nous devons la chercher et que nous pouvons espérer de la trouver. La seule chose que nous ayons à désirer est donc qu'il daigne nous sanctifier en toutes manières, en sorte que tout ce qui est en nous, l'âme, l'esprit et le corps, lui demeure invariablement consacré, et se conserve dans une sainteté si parfaite qu'elle soit à l'abri de tout reproche au grand jour de l'avènement de Jésus Christ : *Ipse sanctificet vos per omnia, ut integer spiritus vester et anima et corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur*. Vous savez, messieurs et mes très chers frères, que tel est l'objet et la fin de notre vocation. Nous pouvons bien dire avec l'Apôtre que Dieu ne nous a pas appelés pour mener une vie profane, mais pour être saints : *Non vocavit nos in immunditiam, sed in sanctificationem*. Revêtus de l'auguste caractère du sacerdoce, nous avons l'honneur d'être les ministres d'un Dieu saint. C'est une maxime enseignée par l'Ange de l'école, qu'à mesure qu'une chose approche plus de son principe, elle participe aussi davantage à ses qualités : *Quanto aliquid magis appropinquat principio in aliquo genere, tanto magis participat effectum ejus*. Or, qui approche plus près de Dieu que ses ministres ? Quelle dignité, quelles fonctions, quelle sainteté n'exigent-elles pas ! Nous sommes les époux d'une Église sainte, que Jésus Christ a sanctifiée par son sang pour être toute pure, sans ride et sans tache ; d'une Église, qui est la société des saints, et qui seule a le privilège de les former : d'une Église, dont la sainteté est le caractère particulier, qui la distingue de toutes les autres sociétés. Quel sujet de honte et d'affliction pour elle, si les prêtres qui y tiennent le premier rang, n'étaient pas autant distingués par leur sainteté qu'ils le sont par la supériorité de leur dignité ! [53] Nous sommes les dispensateurs des mystères les plus saints : Jésus Christ nous a confié sa gloire, ses intérêts, son corps, son sang, tous les trésors de ses grâces. Quel scandale, si des hommes qui sont ainsi initiés aux choses les plus saintes, venaient à se dérégler et à démentir la sainteté des fonctions toutes divines qu'ils exercent ! Enfin, nous sommes par état la bonne odeur de Jésus Christ, la lumière du monde, le sel de la terre, la source destinée à arroser le champ du Seigneur, et à lui faire rapporter les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, de vertus et de sainteté. Quel malheur pour les peuples, si nous répandions une odeur de mort ; si la lumière était changée en ténèbres ; si le sel destiné à purifier s'affadissait et servait à augmenter la corruption ; si la source donnait des eaux empoisonnées, capables d'infecter au lieu de fertiliser ! Pourrions-nous être insensibles à de si grands maux, et ne pas faire tous nos efforts pour les prévenir ! Nous ne pouvons, messieurs et mes très chers frères, espérer d'y réussir qu'autant que nous travaillerons efficacement à devenir des saints, et des modèles de sainteté. Qu'il n'y ait donc rien en nous, soit au dedans, soit au dehors, qui ne soit saint, et qui ne respire la sainteté. Efforçons-nous de régler notre intérieur sur celui de l'Homme-Dieu, et d'exprimer en nous, suivant le précepte de l'Apôtre, toutes les saintes dispositions de son esprit et de son cœur, ses pensées et ses désirs, ses affections et ses vertus, sa simplicité. son humilité, sa douceur, sa mortification, et son zèle pour le salut des âmes : *Hoc sentite in vobis quod in Christo Jesu*. Que ces cinq vertus, qui composent l'esprit de notre état, soient comme l'âme de notre âme, le principe de tous ses mouvements, et la règle de toutes ses actions. Quels biens ne serons-nous pas en état de faire dans l'exercice de nos fonctions, soit dans les missions, soit dans les séminaires, soit dans les paroisses, si nous sommes ainsi remplis de l'esprit de Jésus Christ ! Alors nous aurons la confiance que Dieu sera avec nous, comme il

était avec lui ; on pourra dire de nous ce qui est dit de lui dans les Actes des apôtres, que partout où il allait il faisait du bien, et guérissait ceux qui étaient sous la puissance du démon : *Pertransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos a diabolo, quoniam Dens erat cum illo.* On pourra ajouter, qu'à la voix de nos instructions et de nos prédications, les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les morts ressuscitent, l'évangile est annoncé aux pauvres : *Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur*. Tels sont les prodiges ordinaires qu'opère le ministère évangélique, quand il est soutenu et animé par la sainteté de ceux qui l'exercent.

Les tribulations où nous avons été plongés, dans le cours de l'année 1766, ne nous ont pas entièrement abandonnés pendant une partie de celle qui vient de finir. La mort nous a enlevé, non seulement quelques jeunes élèves que nous regardions comme des plantes qui, dans leur temps, porteraient un fruit précieux et abondant, mais encore des prêtres respectables, dont les exemples édifiants soutenaient la jeunesse et l'animaient [54] à la pratique de toutes les bonnes œuvres qui sont propres à notre vocation. Elle n'a pas borné ses coups meurtriers dans l'enceinte des murs de Saint-Lazare, elle les a portés dans quelques autres maisons de notre Congrégation, et, en presque aussi peu de temps qu'il en faut pour le dire, elle y a moissonné des sujets tout formés, et qui, par leur sage conduite et le saint usage de leurs talents, honoraient le ministère sacré qui leur avait été confié. Des pertes si frappantes ont versé dans notre cœur l'amertume la plus sensible. Mais cette sensibilité n'a point ralenti les sentiments de soumission que nous devions aux ordres de Dieu, ni affaibli la fermeté de notre confiance en ses bontés. Si nous lui adressions, comme Rachel, une voix plaintive et gémissante, nous adorions eu même temps, avec Job, ses redoutables décrets, et en les adorant nous lui témoignions la ferme espérance que nous avions, qu'il remplirait le vide qu'il avait jugé à propos de faire dans le nombre des ouvriers destinés à cultiver sa vigne et à recueillir sa moisson. Nos vœux semblent avoir été déjà exaucés, au moins en bonne partie. Attentive à nos besoins, la Providence a inspiré l'amour de notre état et le désir d'y entrer à plusieurs prêtres zélés, et très capables d'exercer avec honneur et avec fruit nos saintes fonctions ; et déjà quelques-uns d'entre eux partagent les fatigues de nos travaux. Nous avons d'ailleurs dans le séminaire et dans les études une nombreuse jeunesse, qui flatte nos espérances par ses progrès dans la piété et dans la science. Les secours que nous avons lieu d'attendre d'elle, quand elle sera parvenue à une maturité suffisante, nous sont d'autant plus nécessaires que, sans pouvoir laisser rien manquer dans nos anciens établissements, nous sommes obligés de fournir les nouveaux que nous avons acceptés, et auxquels vient d'être ajouté le séminaire de Rhodez, dont nous n'avons pu refuser le gouvernement, tant ont été puissantes les sollicitations que l'on nous a faites, et auxquelles nous ne pouvions résister avec bienséance. Mais nous sommes bien résolus de borner là notre agrandissement. Si nous l'étendions, nous aurions lieu de craindre que nous ne fussions pas à même d'y faire honneur, selon notre gré et le devoir.

Comme nous n'avons point encore de contrat pour notre établissement dans le séminaire de la Rochelle, il y a bien de l'apparence que nous y renoncerons, à moins que le seigneur évêque, qui sera nommé pour présider à ce diocèse, ne nous procure une stabilité analogue à celle des autres maisons où nous résidons.

Je vous annonçai, l'année dernière, messieurs et mes très chers frères, le départ de la petite colonie que nous avons envoyée aux îles de France et de Bourbon ; je vous apprends aujourd'hui l'arrivée de messieurs le Brun et Cambrai, qui étaient sur le premier vaisseau de transport, et qui est parti cinq semaines avant les vaisseaux où étaient les trois autres confrères. Nous ne tarderons pas à recevoir des nouvelles de l'heureux débarquement de ceux-ci, parce qu'il n'est venu ni du côté de l'Espagne, ni du côté du Cap, [55] aucune annonce fâcheuse touchant le sort des navires qui, au commencement de l'année, ont fait voile vers nos îles.

Nous n'avons rien à vous dire de nouveau de nos maisons de Portugal. Il n'est pas possible qu'elles subsistent longtemps, eu égard à quelques circonstances, et notamment à la défense que le roi a faite de recevoir des sujets sans sa permission spéciale, qu'il n'accorde point. Ainsi il est infaillible que ces maisons (à moins que les choses ne changent incessamment) manqueront insensiblement de sujets pour y exercer les fonctions de notre état, et par là seront détruites d'elles-mêmes.

Il n'en est pas de même de nos maisons d'Espagne. Les sujets n'y manquent point. Ils travaillent tous avec zèle et avec fruit ; ils se comportent avec sagesse et prudence ; ils professent publiquement, et d'un accord unanime, une doctrine saine et ennemie de tout ce qui ressent la morale perverse du probabilisme.

Nos confrères d'Italie sont dans la même position où ils étaient l'année dernière. Leurs fonctions sont recherchées et applaudies partout, parce que, partout où ils les exercent, le zèle, la prudence, la charité, la régularité sont les mobiles de leur conduite.

Nous pouvons en dire autant des succès de nos confrères de Pologne. Nous sommes infiniment consolés des détails que M. Sliwicki, fort exact à faire ses visites, quelque pénibles qu'elles soient, nous donne touchant l'état des maisons de sa province. Elles sont pourtant aujourd'hui dans un état de souffrance du côté du temporel. Les troupes étrangères, qui sont répandues dans le royaume, n'épargnent pas les domaines ecclésiastiques. Ce n'est pourtant pas ce qui tient le plus au cœur de nos confrères. Ils seront contents et très contents, pourvu que la religion catholique ne reçoive aucune atteinte funeste. Joignons-nous à eux pour demander au Ciel qu'il détourne de ce royaume un fléau si redoutable.

Je recommande aussi à vos prières nos confrères d'Alger. Ils n'éprouvent à présent de la part du gouvernement aucune difficulté pour l'exercice de leur ministère ; mais dans un pays si orageux, on a toujours à craindre que la tempête, au moment que l'on y pense le moins, ne succède au plus grand calme. Enfin souvenez-vous de nos bienfaiteurs, de nos défunts, et surtout de celui qui est de tout son cœur, avec le plus sincère dévouement, en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUIER

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[56]

IX.

Nouvelles de l'Assemblée sexennale. – État de la Congregation. –
Avis relatifs aux demandes de cette même Assemblée.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1769[8].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

[8] Substitution de M. Le Roux à M. Desmaisons, en qualité de visiteur de la province du Poitou (1768, 28 février). — Nomination de M. Davelu à l'office de visiteur de la province de Bretagne (1768, 4 mars).

C'est toujours avec le plus sensible plaisir que je saisis la circonstance de la nouvelle année pour me renouveler dans votre cher souvenir, et vous faire part des vœux que j'adresse au Seigneur pour votre prospérité spirituelle. Sans cesse je le conjure de répandre sur vous les plus abondantes bénédictions, de vous remplir de son esprit, et de vous faire marcher dans les voies de la sainteté et de la justice d'une manière qui soit digne d'un Dieu si grand, si saint, si bon qui vous y appelle : digne des moyens si gratuits, si puissants, si multipliés dont il se sert pour vous y conduire : digne de la gloire si abondante, si parfaite, si divine qu'il vous promet ; digne enfin d'une vocation qui vous consacre si intimement à son service et à son culte : *Ut ambularetis digne Deo qui vocavit vos in regnum suum et gloriam.*

Je lui demande surtout, et de tout cœur, qu'il vous affermisse de plus en plus coutre la tentation du relâchement. Vous le savez, la pente qui y entraîne est si violente dans le malheureux siècle où nous vivons, ses progrès sont si sensibles et rapides dans tous les états, que l'on serait presque tenté de penser que les derniers temps de l'avènement du Fils de l'homme, où il trouvera à peine quelques légers vestiges de foi, ne sont pas éloignés, ou du moins que nous touchons à ceux qui sont annoncés par l'apôtre saint Paul, temps déplorables, pleins de dangers, où l'on verra régner l'amour déréglé de soi-même, l'amour des plaisirs, des aises et des commodités de la vie, l'orgueil, l'esprit d'indépendance, de désobéissance, de discorde et de division. Les mesures que l'on prend aujourd'hui pour réformer tant de communautés célèbres autrefois par l'édification qu'elles donnaient à l'Eglise, n'annoncent-elles pas qu'il n'est point de sociétés si ferventes et si régulières qui ne doivent craindre de dégénérer insensiblement de la première ferveur, de perdre peu à peu son esprit pour faire place à celui du monde, et de devenir l'école des passions et des vices après avoir été celle des vertus ? Que celui qui croit être ferme, [57] dit l'Apôtre, soit sans cesse sur ses gardes, crainte de tomber : *Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat*.

Tandis qu'il plaira au Seigneur de prolonger mes jours, je ne cesserai pas, messieurs et mes très chers frères, de vous supplier de graver profondément dans vos esprits et dans vos cœurs cette conséquence importante de saint Paul, et de porter en tout temps et en tous lieux la crainte vigilante qu'il recommande. Je vous la demanderai non seulement pour vous, mais encore pour moi : pour vous, parce qu'elle vous procurera la réalité et la réputation d'hommes de Dieu, et qu'elle vous maintiendra toujours dans l'amour de l'ordre et de la décence ecclésiastique dont vous devez être les modèles ; pour moi, car je peux vous tenir le langage que le même apôtre tenait aux Thessaloniciens : Je respirerai, leur dit-il, je commencerai à revivre dans le sein de mes tribulations, si j'apprends que vous êtes fermes et constants dans la pratique des bonnes œuvres que la foi prescrit. Cette heureuse nouvelle rendra mes croix légères. Elle répandra des douceurs sur les amertumes dont je suis pénétré : *Vivimus, si statis in Domino.* Sur le même ton et dans le même esprit, je peux et dois vous dire, messieurs et mes très chers frères, que, dans une position aussi difficile que la mienne, je ne trouverai aucune consolation solide, sinon dans le témoignage que je pourrai avoir de vos saintes dispositions et qui m'assurera que vous demeurez fermes dans le Seigneur ; que chacun de vous n'est occupé que du soin de lui plaire et de procurer sa gloire ; que, vous considérant tous comme les enfants d'une même famille qui a Dieu pour père, il n'y a parmi vous qu'un cœur, qu'une âme ; que les inférieurs estiment, respectent et aiment leurs supérieurs comme leurs pères en Jésus Christ, dont ils tiennent la place, et se font un devoir de religion de leur obéir, et de se tenir dans les bornes exactes de la subordination qui est due à la supériorité ; qu'à leur tour les supérieurs ont un cœur paternel pour leurs inférieurs, qu'ils les aiment tendrement comme leurs enfants, les traitent avec bonté, les corrigent amicalement de leurs défauts et pourvoient autant qu'il est possible à leurs véritables besoins ; que l'ordre est gardé dans toutes les maisons, qui consiste à observer fidèlement les règles et les vœux : à être exacts au lever de quatre heures, à l'oraison, aux conférences, à toutes les pratiques de piété qui sont d'usage parmi nous : à vivre dans une grande séparation du monde, dans un éloignement entier de ses

sentiments, de ses maximes, de ses airs extérieurs de vanité : à se distinguer partout, soit dans les séminaires, soit dans les paroisses, soit dans les missions, par la pratique inviolable des vertus de simplicité, d'humilité, de douceur, de mortification, de zèle, qui composent l'esprit de notre état, et qui doivent être le caractère dominant d'un missionnaire et comme l'âme de ses sentiments, de ses discours, de toute sa conduite.

Oui, messieurs et mes très chers frères, je vivrai, si, avec le secours de la grâce, vous redoublez vos efforts pour vous affermir [58] dans ces saintes dispositions : *Vivimus, si statis in Domino*. Au milieu des difficultés, des sollicitudes, des tribulations qui sont inséparables de la place que j'occupe, ma consolation sera parfaite, si j'ai le bonheur de voir ou d'apprendre que la Congrégation continue à être un modèle de régularité, une source d'édification, une pépinière d'hommes vraiment apostoliques, qui remplissent avec fidélité tous les desseins que Dieu a sur eux en travaillant sans relâche à leur propre sanctification et à celle du prochain.

Tel est l'objet des vœux que, dans ce renouvellement d'année, je fais autant pour moi que pour vous. Recevez-les comme un nouveau gage de la tendre affection que je vous ai vouée, et comme une preuve de l'intérêt que je prends à votre véritable bonheur, qui ne peut se trouver que dans une fidélité inviolable à tous les devoirs qui nous sont prescrits.

Vous avez appris par les députés de l'Assemblée sexennale que tout s'y est passé avec ordre et avec tranquillité. Elle a jugé qu'il n'y avait pas lieu à convoquer une Assemblée générale. Elle m'a donné pour quatrième assistant M. Jean Chalamel, que nous avions déjà ci-devant choisi de l'avis de mon conseil et de MM. les visiteurs, pour remplir la place de M. Jean Molinier, à qui nous avions été obligés d'accorder sa décharge, qu'il a demandée avec instance à cause de ses fréquentes infirmités.

Grâce à la miséricorde de Dieu, la maison de Saint-Lazare continue à faire ma consolation par la régularité qui s'y observe, et par l'édification qu'elle donne au-dedans et au-dehors. La charité, la paix, l'union y règnent ; on y est assidu aux exercices communs ; les fonctions s'y font avec bénédiction. Outre les retraites journalières, celles des ordinands ont lieu à chaque QuatreTemps, et sont suivies de celles des clercs tonsurés. Celle de MM. les curés s'est faite au mois de juillet dernier ; elle a été nombreuse et fervente.

Le zèle et la régularité de nos missionnaires, dans le dernier cours de leurs missions, ont été accompagnés des bénédictions les plus abondantes. Nous espérons des succès aussi heureux de la campagne qu'ils ont recommencée depuis la Toussaint. Le Père de famille, toujours attentif aux besoins de sa vigne, a la bonté d'y envoyer des ouvriers, et même de les multiplier. Nous avons actuellement, tant au séminaire qu'aux études, cent jeunes gens dont le très grand nombre nous donne les meilleures espérances, par leur docilité, leur application à se former à la piété et à la science, sous les bons guides qui sont spécialement chargés de leur éducation. Comme la maison se trouve fort nombreuse, dans une année aussi malheureuse à tous égards que celle-ci, à raison du prix excessif de toutes les denrées, et particulièrement du vin, nous avons été obligés, pour ne pas grossir nos dettes, et nous mettre en état d'augmenter nos charités ordinaires, d'avoir recours à quelques retranchements, nous conformant en cela à la conduite de saint Vincent, et aux exemples que ses successeurs nous ont laissés ; nous nous sommes réduits à un demi-setier de vin par repas, et il a été entièrement supprimé [59] pour le déjeuner. Ce retranchement a coûté à mon cœur, mais j'ai été extrêmement consolé et édifié de la manière dont chacun s'est soumis à ce sacrifice. Loin de montrer un air chagrin et murmurateur, on a parfaitement compris que, ne point participer aux calamités publiques, ce serait devenir coupable des sentiments orgueilleux qu'un prophète reproche aux riches qui ne veulent point partager les épreuves et les afflictions qui sont communes au reste des hommes : *In Labore hominum non sunt et cum hominibus non flagellabuntur, ideo tenuit eos superbia,* et que d'ailleurs, quand il plaît à Dieu d'envoyer la disette sur la terre, il se propose plus d'en faire ressentir les effets à ceux qui ne sont pas dans l'indigence qu'à ceux qui y sont, afin que, comme le dit saint Paul, les premiers communiquant aux seconds ce qu'ils retranchent de leur

honnête nécessaire, il s'établisse entre eux une compensation de sort et une espèce d'égalité : *Ut fiat æqualitas.*

Mais, si de ce côté-là je n'ai que des sujets de consolation, je ne suis pas pour cela sans amertume. L'état affligeant de la Pologne livrée en proie aux fureurs d'une guerre intestine, et peut-être à la veille d'éprouver de nouveaux malheurs plus grands encore de la part de deux puissances formidables, me serre le cœur sur le sort de nos chers confrères qui sont établis en grand nombre dans les différentes parties de cet infortuné royaume, et qui partagent tous les maux de leur patrie. Que notre compassion pour eux ne soit pas stérile. Adressons des vœux redoublés au Dieu de toute consolation ; conjurons-le de faire cesser une si grande calamité, et de devenir la force et le soutien de nos frères au milieu des dangers qui les menacent de toutes parts.

Quoique l'Italie se ressente un peu de la fermentation qui est presque générale dans les pays du nord, nos deux provinces de Rome et de Lombardie sont assez tranquilles sous la conduite des deux visiteurs qui en sont chargés. Par les relations que nous en recevons, j'apprends que les fonctions y sont remplies avec succès et avec bénédiction ; que l'on y conserve l'esprit de zèle et de régularité, et que l'on y continue à répandre la bonne odeur de Jésus Christ.

Nos confrères des îles de France et de Bourbon continuent aussi à remplir avec zèle l'objet de leur mission. Les dernières nouvelles que nous en avons reçues nous annoncent qu'ils jouissent d'une bonne santé ; ils en ont besoin plus que jamais. Ces colonies devenant de jour en jour plus nombreuses, la moisson est toujours grande ; mais le nombre des ouvriers est petit et insuffisant pour fournir un travail que l'éloignement des habitations rend extrêmement difficile. Vivement touché de leurs besoins, qu'ils ne cessent pas de nous rappeler dans leurs lettres, nous avions résolu de leur ménager cette année un nouveau secours ; mais le défaut de sujets, joint à l'indécision où le gouvernement nous laisse sur un nouveau contrat que nous avons à passer, nous a obligés de différer ce secours jusqu'à l'automne prochain. Au reste nous avons la consolation d'apprendre, par toutes les personnes qui reviennent de ces deux îles, que nos confrères méritent, [60] par la sagesse de leur conduite et par leur fidélité à s'acquitter de leurs fonctions, l'estime, la considération et la confiance de tous les habitants.

Nous avons été pendant longtemps dans une grande inquiétude sur l'état de la mission d'Alger. Nous avions appris d'une part que M. de Lapie était attaqué d'une violente maladie qui faisait tout craindre pour sa vie ; et d'autre part nous ne recevions aucune nouvelle de M. Le Roy, que son zèle avait conduit à Tunis pour y faire la visite de cette mission, en sa qualité de préfet apostolique, et pour y administrer, en vertu de pouvoirs particuliers, le sacrement de confirmation aux fidèles qui depuis très longtemps étaient privés de ce sacrement ; mais, depuis, nous avons eu l'avantage consolant d'apprendre que le Ciel avait rendu la santé à M. de Lapie, et que M. Le Roy, après une absence occasionnée par le défaut d'un bâtiment de retour, avait enfin trouvé un vaisseau qui l'avait reconduit à Alger en bonne santé. Si cette petite famille est accablée de travail au point de demander du secours, à cause de la multiplication continuelle des esclaves, elle est d'ailleurs bien dédommagée de ses peines par les bénédictions qu'il plaît à Dieu de répandre sur ses fonctions, et par les douceurs de la paix dont elle jouit au-dedans et au-dehors, sous le gouvernement tranquille du dey actuel.

Le décret du roi Très-Fidèle, qui défendit dans le temps de la dernière guerre à toutes les communautés soit séculières, soit régulières, de recevoir des sujets jusqu'à nouvel ordre, n'ayant pas été révoqué ni modifié, nos maisons se trouvent en ce royaume dans la position critique où sont toutes les autres ; mais elles sont encore assez nombreuses pour accomplir toutes leurs obligations et sont en état, soit à Lisbonne, soit à Guimarens, de faire beaucoup de bien dans les différents exercices du saint ministère qui les occupent continuellement. J'apprends des nouvelles également consolantes de nos maisons d'Espagne. Le zèle des

missionnaires qui y résident ne cède en rien à celui qui anime les confrères des autres parties de l'Europe. Plaise à la bonté infinie de Dieu, qui est l'auteur de tous ces biens, et à qui seul nous en rapportons la gloire, de les perpétuer de génération en génération, en perpétuant parmi nous l'esprit de notre saint instituteur, dont il se sert pour les opérer. C'est la grâce que je lui demande pour vous et pour moi, en vous renouvelant les assurances de la très sincère et très tendre affection avec laquelle j'ai l'honneur d'être, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. l. C. d. l. M.

P S. - Je me crois obligé, messieurs et mes très chers frères, pour la délivrance de mon âme et pour me conformer au désir [61] de messieurs les députés à la dernière Assemblée, de vous faire part des justes plaintes que j'ai la douleur de recevoir.

1° On se plaint que quelques missionnaires ne sont pas assez attentifs à se préserver de la funeste maladie de notre siècle l'esprit d'indépendance. Ils paraissent y tomber insensiblement, par le peu de cas qu'ils font de la règle et des avis qu'on leur donne ; ils viennent enfin à ne s'assujettir à rien qu'à ce qui favorise leurs inclinations et leurs caprices, et à se roidir contre tout ce qui ne s'accorde pas avec leur humeur. À Dieu ne plaise que des sujets de ce caractère viennent à se multiplier dans la Congrégation, elle toucherait prochainement à sa destruction.

2° On se plaint encore de ce que quelques-uns ne se corrigent pas avec assez de succès de la dangereuse habitude de manquer aux exercices communs, à l'oraison du matin, aux conférences, aux examens particuliers et généraux, à la retraite annuelle.

Je serais coupable si je me lassais de leur dire qu'en négligeant les moyens que Dieu leur avait préparés dans leur vocation pour se sanctifier, et se mettre en état de sanctifier les antres, ils ne peuvent manquer de se perdre eux-mêmes, et de devenir inutiles aux fidèles. Quel bien peut faire un missionnaire qui ne conserve pas l'esprit de piété ? Comment espérer qu'il le conserve, tandis qu'il n'est pas assidu aux exercices qui ont été institués pour le produire et l'entretenir ?

3° Je ne peux que gémir sur l'insensibilité et l'aveuglement de ceux qui, au mépris de ces principes incontestables, se conduisent à peu près comme s'ils n'avaient point fait le vœu de pauvreté, qui reçoivent, qui achètent même des meubles prohibés, tels que sont les montres ; qui jouent de l'argent, et font d'antres dispositions illégitimes. Est-il possible qu'ils ne sentent pas qu'ils marchent dans la voie de perdition, et qu'ils amassent un trésor de colère d'autant plus terrible qu'ils y pensent moins ?

4° On se plaint enfin que, dans quelques maisons, les comptes ne sont point en règle, et que, loin d'être arrêtés tons les mois, ils ne le sont quelquefois pas au bout de l'an ; que les consulteurs n'ont aucune connaissance de l'état de la maison et qu'ils ne sont point appelés à donner leurs avis dans les affaires, ainsi que l'exigent nos constitutions : c'est pourquoi je charge l'ancien de la consulte, et les autres solidairement, de m'avertir de tout ce qui peut se passer contre le bon ordre où doit être maintenu le temporel de la maison.

JACQUIER.

[62]

X.

Assemblée sexennale de 1768. - Réponses.

Province d'Aquitaine.

P. 1. Quæsitum est quonam efficaciori medio cohibendus sit abusus quo quidam è nostris commorantes in seminariis ab omni annexa parœcia destitutis, ecclesias extraneas pro confessionibus excipiendis frequentant?

R. Conventus generalis secundus, anno 1668, statuit a superioribus perraro et tantum in urgente necessitate permittendum cuicumque ex nostris, extra missionum tempus, oppida et pagos adire concionaturos, confessiones andituros, vel aliud simile ministerium obituros ad parochos juvandos, imo semper denegandam hujusmodi licentiam iis qui per se vel per alios eam petierint, arbitrantes quod nemo aperte contra regulas et contra spiritum Congregationis a sancto Vincentio ejusque successoribus transfusum et a tam incauto et irregulari zelo abhorrentem, ultro et inconsulto superiore ausurus sit hæc intentare : superiorum est invigilare ne, recedentes a tam sancte institutis, coarctata per dictum decretum auctoritate abutantur; de delinquentibus visitatorem admonebunt, et non resipiscentes ad nos deferent ut validius remedium afferamus.

P. 2. Quæsilum fuit numa R.A.D. Superiore generali postulare expediret, ut valido suæ auctoritatis rescripto renovet et reintimet prohibitionem qua decretis ac regulis inhibetur ne nostri, ministerio missionum incumbentes, extraneos extra casus dictis regulis exceptos ad mensam suam invitent, aut etiam excipiant, aut ipsimet externorum invitationibus obtemperent?

R. Directorum missionum culpa est, si infringant quod statutum est in prædicto Conventu generali secundo ac in monitis pro missionibus compactis de mandato Conventus generalis tertii, nec non in encyclica R. A. D. Jolly, 1692. Si quis ex directoribus missionum, immemor harum legum, nec non votæ paupertatis, hac in re deliquerit, visitator, per superiores de excessu admonitus, a directoris officio illum amovebit.

P. 3. Quæsitum fuit quid de nostris sentiendum ac statuendum sit, qui vacationum tempus ultro vadunt in patriam inter suos et cum sua parentela transacturi?

R. Conventus generalis habitus anno 1685, sess. 4, omnino interdicendas judicavit professoribus vacationum tempore hujusmodi divagationes et peregrinationes; et Conventus generalis tertius, 1673, statuit ut, secundum usum eo usque in Congregatione servatum, in solo Superiore generali resideret potestas licentiam dandi ut quis per aliquod tempus apud consanguineos commoretur, excepto necessitatis casu ita urgente ut recursus ad Superiorem generalem haberi nequeat, quo quidem casu eveniente, visitator eam licentiam [63] concedere potent, sed nonnisi prius auditis consultoribus suis ac superiore locali petentis.

P. 4. Quæsitum est quid agendum sit, ut ea nostrorum, si qui sint, pervicacia frangatur, qua penes se detinendo propriæ peculio pecunia pertinaciter insistunt?

R. Servandus ordo in responsione Conventus provincialis propositus erga eos qui tam graviter læderent votum paupertatis in Conventu generali XI explanatum, et pervicaces jugum etiam obedientiæ excuterent.

P. 5. Postulatum fuit num forsitan expediret suppliciter exorari D. Præpositum generalem, ut ascititiæ comæ saltem tolerentur nostrorum illis qui usus ipsarum perurgente ac percerta necessitate prementur, potius quam dimittere cogantur Congregationem cui utiliter hactenus inservierunt atque deinceps adhuc inservire possunt? Responsum est hancce supplicationem nullatenus admittendam, sed prorsus rejiciendam.

R. Rejecta a Conventu provinciali propositio de permittendis comis ascititiis satis ostendit aliquos fortasse falsa spe delusos sperasse nos aliquando derogaturos decreto Conventus generalis undecimi, cui tamen, prædecessoris nostri vestigia secuti, immobiliter adhærere statuimus.

Province de Lyon.

R. 1. Tam piæ propositioni, per alias etiam provincias in Conventu generali porrectæ, facere satis non possumus, nisi visitatores vel superiores nostrorum confratrum breve ad nos virtutis compendium miserint, et ne in hoc desint per encyclicam hos monebimus.

R. 2. Curabimus ut renovationis indulgentiarum nobis ad septennium concessarum, quæ Romæ per procuratorem nostrum ante earum diem exacte expediri curatur, quam primum domus nostræ fiant participes.

R. 3. Pervetustus est Congregationis usus, Superiorum generalium rescriptis firmatus, non peccare contra paupertatem qui suos reditus a parentibus non exigunt.

R. 4. Manum dabimus ut domus Lugdunensis reficiatur de quatuor librarum millibus illi a provincia debitis, per impositionem vel super aliquam domum usque ad hoc tempus a tali onere exemptam, vel per aliam quæ particulari aliqua ratione fuit solvendo impar, vel per levem super omnes ejusdem provinciæ domus.

R. 5. Postulatio procuratoris provinciæ non est rationis expers, sed constitutionibus confonmis : a visitatore provinciæ cujus est illum nominare eique patentes dare, et a Superiore generali ad quem spectat illum approbare, dirimenda est.

Province de Lombardie.

P. 1. Optarunt enixe fere omnes aliquam assignari domum atque aliquod [64] præfigi tempus, unius, v. g. anni quo juvenes nostræ Congregationis, qui cursum theologiæ moralis absolverint, ab aliquo sacerdote in ea dicendi arte delineantur, qua sufficienter instituti, tum catecheses, tum collationes spirituales concionesque apte componere addiscant et rite habere, cæterasque Congregationis functiones cum majori anirnarum fructu, Congregatiouis nostræ decore ac Qei gloria peragere : id vero quod jam pridem in votis nostrorum erat, ut saltem aliquando executioni demandetur, rogandum esse adjudicarunt R. A. B. Superiorem generalem, ut auctoritate sua tam utile opus promovere dignetur, eaque suggerere, efficere ac etiam præseribere, quæ opportuniora aut necessaria esse existimabit.

R. In votis habemus quod flagitatur, et manum dabimus vestra petitioni statim ac congrua proponentur media ad construendam domum ubi, completis theologicis studiis, juvenes nostri ad instituti functiones efformentur.

P. 2. Quæsitum inde fuit sitne expediens scholasticis nostris examen aliquod circa facultates queis actu dant operam semel aut iterum siugulis annis coram superiore, et præsertim, visitationis tempore, coram visitatore subeundum imponere, ut hacce ratione acrius stimulentur ad studia vocationi nostræ necessaria, ne inutiliter, quod raro quidem, sed quandoque contingere posset, tempus insumant?

Aflirmarunt omnes, præsertim cum probe noscant hanc esse optimam nostrorum in Gallia consuetudinem.

R. Ex sancti patris ac institutoris nostri sancti Vincentii responsione ad tertiam ex ipsifactis quæstionem in Conventu, quem habuit die 1er julii 1651, præscriptum fuit scholasticorum nostrorum examen quoad studia et quantum ad mores semel ad minus in anno habendum, cui mori bis in anno exacte in Galliis adhærentes, ut in cunctis nostris etiam Italiæ domibus ab hocce anno executioni mandetur ardenter dupimus et enixe petimus.

P. 3. Contingit non semel aliquem ex nostris qui ab una in aliam domum transmittitur, diutius quam opus sit et citra ullam necessitatem, in itinere detineri aut alio divertere, animo v. g. invisendi amicos vel propinquos, quæsitum fuit cui incumbere debeat ea major expensarum portio?

Responsum fuit expensas illas majores, si notabiles sint, ab eo faciendas qui, citra ullam necessitatem vel utilitatem Congregationis et absque prudenti superioris concessione, sponte diutius in itinere commoratur.

R. Occasione transmeandi de una ad aliam domum iter divertere ad amicos vel propinquos inconsulto superiore, aperte opponitur Congregationis spiritui, ejusque regulis et praxibus; quapropter responsum Conventus nostra auctoritate firmamus et fulcimus.

P. 4. Cum in aliquibus domibus inolescere videatur usus retinendi in cubiculis arcas quandoque propria clave obsignatas, optavit Couventus, ne abusus exinde obrepant ac præjudicium aliquod paupertati nostræ inferatur, omnem hac in re a superionibus adhiberi diligentiam, nullamque in posterum [65] ab iis concedi facultatem aliquid clave obseratum asservandi, nisi necessitas aut circumstantiæ occurrentes eamdem exigere videantur.

R. Inolescentem abusum paupertati exitialem retinendi in cubiculis arculas particulari clave obseratas, contra par. 8 capitis III Reg. Com., omnino interdicimus et prohibemus, et ne hoc expugnabile propugnaculum, quo Congregatio perpetuo conservabitur, injuriam aliquam patiatnr, superiorum conscientiam oneramus de maturo examine circumstantiarum quæ in aliquo rarissimo casu expressam eorum licentiam possunt exigere.

P. 5. Desideravit Conventus aliquod assignari tempus præsertim hyemali tempestate, quo fratres nostri laici et, si qui sunt, domestici sufficienter instituantur in us quæ ad doctrinam christianam pertinent.

R. Confirmamus responsionem a R. A. D. Jolly datam, occasione Conventus sexennalis primi habiti anno 1679, domibus Italioe nondum in duas provincias distinctis, qua præscribitur, quod si superior nequeat specialem fratrum nostrorum curam habere, directorem particularem constituat, qui eorum communicationes statis temporibus excipiat, diebus dominicis festisque occurrentibus, post prandium familiarem ad eos sermonem habeat, vel per lectionem alicujus libri eorum in virtutibus instructioni succurrat. Domestici debent interesse catechesi.

P. 6. Quæsitum postremo fuit, num qui ad domum nostram aliquam divertunt per aliquod licet breve tempus ibi commoraturi, teneantur, evolutis tribus diebus, communitatis functionibus atque etiam capitulo interesse? Responsum fuit quæsitum istud, quemadmodum et alia superius exposita, si primum et secundum excipias, quæ duo in Italia adhuc non obtinent, satis ex regulis nostris et constitutionibus patescere : solum enixe rogandum esse Superiorem generalem ut auctoritate sua, ea quæ optavit Conventus observari procuret.

R. Quod habetur in regulis communibus cap. IX, par. 16 de obedientia superiori debita ab iis qui divertunt ad aliquam Congregationis domum, satis innuit debitam ordinis domestici ab hujusmodi hospitibus observantiam, post toleratam ad summum trium dierum quietem, juxta Congregationis praxim et usum. [66]

XI.

Avis de spiritualité. - Nouvelles. - Dévotion à Saint-Vincent.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1770[9].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

[9] Substitution de M. Croce en qualité de visiteur de la province Romaine à M. Lemêtre (1769).— M. Radival est nommé visiteur de la province de Picardie à la place de M. Cossart, décédé (1769, 31 août).

Les années passent, elles se succèdent les unes aux autres, et s'éteignent pour nous ; mais notre charité, notre union ne doit ni s'éteindre, ni connaître aucune différence de temps : *Charitas numquam excidit*[10]. Loin de diminuer par la succession des années, il faut, au contraire, que chaque jour elle prenne de nouveaux accroissements. La charité, dit saint Paul, est une dette qu'on ne peut jamais acquitter : *Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis*[11]. Je vous offre, messieurs et mes très chers frères, un cœur qui vous est tendrement et sincèrement attaché. Recevez, dans ce renouvellement d'année, les vœux ardents que je fais pour vous ; ils sont également dignes et de votre piété, et du zèle que je dois avoir pour votre propre sanctification. Je demande sans cesse à Dieu qu'il daigne vous remplir de son divin Esprit, répandre sur vous ses plus abondantes bénédictions, allumer surtout dans vos cœurs cette charité exacte, active, vigilante, dont notre instituteur nous a donné l'exemple ; cette charité qui ferme l'esprit à toutes les vues de la fausse prudence, le cœur à toutes les impressions de la chair et du sang ; cette charité que rien n'arrête, que rien ne rebute, et qui ne connaît les périls que pour les mépriser, les obstacles que pour les vaincre ; en un mot, cette charité qui ne cherche que la gloire de Dieu, l'accomplissement de sa volonté sainte, les avantages de son Église, le salut de nos frères. Pourrais-je vous faire des souhaits et plus saints et plus avantageux ? Dans cette vallée de larmes, d'où la félicité a été bannie pour jamais, ceux-là seuls sont heureux qui, ignorant les passions ou les dominant, se font une loi de mener une vie sérieuse et occupée, mortifiée et pénitente, une vie de prière et de piété, une vie pleine de miséricorde et des fruits des bonnes œuvres : *Plena misericordia et fructibus bonis ; fructus aùtem justitiæ in pace seminatur*[12]. Je ne saurais donc trop vous exhorter à ne rien négliger pour vous procurer un bonheur [67] si précieux et si solide ; un bonheur qui seul peut faire le mien ; un bonheur dont dépend l'agrandissement, la gloire, le soutien même de la Congrégation.

Mais par quelle voie pouvez-vous y parvenir ? Le grand Apôtre, écrivant aux fidèles d'Ephèse, s'écriait dans un saint transport : Ah ! mes frères, veillez sur vous, ayez soin de vous conduire avec une grande circonspection, non comme les personnes imprudentes, mais comme des hommes sages, rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais : *Videte itaque, fratres, quomodo caute ambuletis : non quasi insipientes, sed ut sapientes, redimentes tempus, quoniam dies mali sunt*[13].

S'il fut jamais un temps auquel on puisse faire l'application de cet important avis, c'est sans doute celui où nous vivons : temps malheureux, où le christianisme semble avoir disparu avec ceux qui nous ont précédés, où le monde ne respecte plus ni préceptes ni évangile, où chacun s'érige en arbitre des mystères et des lois, de la morale et du dogme, où la foi presque entièrement éteinte, la charité presque universellement refroidie, l'esprit de pénitence presque généralement ou méprisé ou inconnu, n'offrent plus à nos yeux que des chrétiens sans mœurs, sans âme, sans vie, où enfin les scandales qui se multiplient, la dépravation des mœurs qui augmente, l'incrédulité et le libertinage qui triomphent, nous annoncent, d'une manière qui n'est que trop sensible, ce mystère d'iniquité redouté par nos pères et prédit par saint Paul. Dans un siècle si pervers, dans des circonstances si critiques, que de mesures à garder ! que de précautions à prendre quelle vigilance quelle circonspection ! quelle prudence ! *Videte, fratres, quomodo caute ambuletis*. Que n'avons-nous pas à craindre de tant d'ennemis de la vérité, du salut et de l'Eglise, si, pour les combattre, nous n'avons sans cesse à la main les armes qui nous sont propres ? La séparation de tout commerce profane avec le monde, la fidélité à l'oraison et aux autres exercices de piété, une application sérieuse aux emplois dont nous sommes chargés, voilà nos armes et notre ressource, notre force et notre défense, notre

---

[10] I Cor., XIII, 8.
[11] Rom., XIII, 8.
[12] Jac., III, 17, 18.
[13] Eph., V, 15, 16.

asile et notre sûreté ; car les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu pour renverser tout ce qu'on leur oppose : *Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum*[14].

Je tremble, je me sens tout saisi, lorsque j'apprends qu'un missionnaire se répand trop au-dehors, qu'il fréquente le monde, qu'il commence à rentrer dans les tentes des pécheurs. Vous le savez, messieurs et mes très chers frères, le monde est tout entier dans la dépravation : *Mundus totus in maligno positus est*[15]. C'est une région de ténèbres, une voie semée d'écueils et de précipices, un labyrinthe affreux, dont l'entrée paraît agréable et attire insensiblement, mais d'où l'on ne peut presque se retirer ; un abîme profond et caché dont les dehors trompeurs charment, mais où l'on se trouve précipité, [68] avant même que l'on se soit aperçu du péril. Les dangers y sont pressants, les ennemis redoutables, les occasions fréquentes, les combats continuels, les victoires bien rares. Que nous sommes heureux ! et quelles actions de grâces n'avons-nous pas à rendre au Père des miséricordes, d'avoir épargné à notre faiblesse tant de tentations délicates, en nous retirant de cette malheureuse Égypte pour nous placer dans le lieu saint ! Mais quelle est donc l'affreuse témérité d'un missionnaire, qui, regardant en arrière, jette imprudemment des yeux de complaisance sur cette terre de malédiction ? À quoi ne s'expose-t-il pas, lorsqu'il forme, avec ses habitants, une société et des liaisons souvent d'autant plus dangereuses qu'elles paraissent plus innocentes ? Si les plus grands saints, ces hommes apostoliques que nous révérons comme nos modèles, ne trouvaient en eux que faiblesse ; si la force des exemples de vertu, les exercices même continuels de la piété étaient à peine capables de les rassurer contre la malignité du siècle ; s'ils n'y paraissaient qu'en tremblant, lors même qu'ils n'y allaient que pour y porter Dieu, et parce que Dieu lui-même les y portait, quelle peut être la situation d'un homme encore faible dans la vertu qui s'y engage sans nécessité et contre l'ordre de Dieu, qui, par goût et par choix, se rend un témoin assidu des abus, des licences, des désordres qui y règnent ? Et comment voir le monde sans que les mœurs en souffrent ? Comment le fréquenter sans entrer dans ses sentiments, sans parler son langage, sans prendre part à ses plaisirs ? Comment s'en voir recherché et le haïr ? Comment sentir qu'on en est aimé sans l'aimer, sans l'aimer peut-être plus que son Dieu ? Qu'il est difficile de respirer volontairement un air empesté sans en contracter la contagion ! Qu'il est difficile de se trouver sans appui et sans secours sur le bord du plus affreux précipice, et de ne pas y tomber !

Je sais, messieurs et mes très chers frères, que notre état, que la plupart de nos fonctions nous mettent dans la nécessité de voir, de temps en temps, le monde, d'avoir même un certain commerce avec ceux qui y sont engagés ; mais je sais aussi qu'un bon missionnaire n'y demeure qu'autant que le devoir l'y retient, que, ses fonctions remplies, il rentre aussitôt dans l'intérieur de sa retraite. Fidèle imitateur des apôtres à la campagne, il prend, dans la maison, le Chartreux pour son modèle. Il a solennellement renoncé au monde par son baptême, par son entrée dans le sanctuaire, et plus encore par les sacrés engagements qu'il a pris au pied des saints autels ; il ne lui appartient plus, il n'en est plus : *De mundo non estis*[16]. La nécessité tonte seule peut l'y porter, la nécessité seule peut l'y retenir. Hors de là, tout y est contagieux, tout y conspire à faire faire les plus lourdes chutes, des fautes au moins qui portent coup à l'état qu'on a embrassé. La dissipation s'insinue par la frivolité des entretiens, les passions se réveillent par la vue des objets, [69] la figure du monde frappe et éblouit ou regarde comme heureux ceux qui jouissent de ses biens, de ses honneurs, de ses plaisirs *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt*[17] ; on envie leur sort, et, regrettant les amusements qu'on s'est interdits, on se refroidit sur les devoirs qu'on s'est imposés. Ainsi, peu à peu, et

[14] II Cor., X, 4.
[15] I Jon., V, 19.
[16] Joan., XV, 19.
[17] Ps. CXLIII, 8.

comme par degrés, on perd, sans presque s'en apercevoir, tout amour pour la retraite, tout attrait pour la vie intérieure, le goût des choses de Dieu, l'esprit de sa vocation, souvent sa vocation elle-même, j'ai presque dit, son salut, son âme. Terribles mais trop ordinaires suites d'une fatale et téméraire, présomption ! Laissez à Dieu, messieurs et mes très chers frères, le jugement de ceux qui ressemblent peut-être un peu trop au portrait que je viens de tracer, mais ne perdez jamais de vue l'avis salutaire que l'Esprit de Dieu nous donne dans le livre de l'Exode. Gardez-vous bien, nous dit-il, de former ou d'entretenir jamais aucune liaison étroite avec les habitants de cette région de ténèbres ; elle ne pourrait qu'entraîner votre ruine : *Cave ne unquam cum habitatoribus terræ illius jungas amicitias, quæ tibi sint in ruinam*[18].

Je me suis un peu étendu sur cet article, parce qu'il me paraît essentiel, et qu'il va jusqu'à la source de nos relâchements. On est surpris quelquefois et avec raison de voir l'affreux changement que fait tous les jours, dans bien des missionnaires, le fréquent commerce avec les gens du monde. Après trois on quatre mois de séjour dans certaines maisons de nos provinces, souvent même après un premier voyage fait chez leurs parents, on ne trouve plus en eux les mêmes hommes. Régularité, exactitude, ferveur, esprit de simplicité, de mortification, de dépendance, application à l'étude, amour du travail, zèle pour les fonctions, tout a changé, ou plutôt tout a disparu. C'est un dépérissement, une décadence, une défection presque totale. On en cherche la cause. Apprenons-la du saint Roi-Prophète. Les termes dont il se sert sont aussi clairs que précis. Ils se sont mêlés, dit-il, parmi les hommes du siècle : *Commixti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum*[19].

À la séparation de tout commerce profane avec le monde, vous devez joindre la fidélité à l'oraison et aux autres exercices de piété. Il y a longtemps qu'un Père de l'Eglise l'a remarqué : la solitude extérieure sert à bien peu de chose, lorsqu'elle n'est pas accompagnée de la solitude de l'esprit et du cœur, du recueillement de l'âme, de l'union à Dieu par une fidélité exacte aux pratiques de piété. Je ne vous ferai pas observer, que vous la devez, cette fidélité, soit à Dieu, comme un tribut de reconnaissance pour le bienfait signalé de votre vocation, soit à la Congrégation, comme un secours qu'elle attend de vous et que vous lui avez promis, soit au prochain, comme la source générale des grâces qui lui sont destinées par votre ministère. Je n'envisage ici que votre bonheur, messieurs et mes très chers frères, votre propre intérêt. Vous vous la devez à vous-mêmes, comme un moyen, et le plus sûr moyen, [70] l'unique moyen pour avancer dans les voies de la perfection, pour assurer votre salut en travaillant à celui des autres : *Hæc meditare ; in his esto… hoc enim faciens, et te ipsum salvum facies, et eos qui te audiunt*[20].

Notre état a, comme tout autre état, et peut-être plus que tout autre, ses peines et ses difficultés, ses écueils et ses dangers. Surmonter et supporter les unes, prévenir ou vaincre les autres, c'est pour nous un devoir de chaque jour, et presque de chaque moment. La fidélité à nos exercices de piété, et particulièrement à l'oraison, peut, elle seule, nous mettre en état de le remplir. Elle est, disent les maîtres de la vie spirituelle, la mère de la sainteté, un mur inébranlable contre toutes sortes de tentations, une source abondante de ces lumières vives et ardentes, de ces connaissances pures et sublimes, qui, en découvrant les pièges des ennemis de notre salut, nous fortifient contre leurs attaques. Ce que les armes sont à un homme de guerre, ce que le soleil est à toute la nature, la fidélité à nos exercices de piété l'est pour nous. Sans elle, nous serons toujours, ou profondément ensevelis dans les ténèbres du péché, ou tout au moins tièdes et languissants dans les voies de Dieu ; sans elle, hommes faibles et téméraires, nous nous verrons désarmés et à demi vaincus au milieu des ennemis que nous avions à combattre ; en cela, trop semblables à ces Juifs, qui, lorsqu'il fallut marcher au combat, ne trouvèrent dans tout Israël ni lances ni épées : *Cumque venisset dies prælii, non est*

---

[18] Exod., XXXIV, 12.
[19] Ps., CV, 35.
[20] I Tim., IV, 15, 16.

inventus ensis et lancea in manu totius populi[21]. Alors, tout est en péril, on se relâche, ou chancelle, on tombe, on retombe, rien n'arrête, rien n'est capable d'arrêter, on se précipite d'abîme en abîme, d'une petite faiblesse dans une grande, d'un petit écart dans un profond égarement ; ou si, par une spéciale miséricorde du Seigneur, on ne va pas jusque-là, on en vient au moins jusqu'à l'affaiblissement général de la piété, au refroidissement de la vertu, à l'extinction de toute dévotion. Parce que les enfants d'Israël avaient perdu le goût de la manne, et qu'ils négligeaient de la recueillir, ils en vinrent jusqu'aux portes de la mort : *Omnem escam abominata est anima eorum ; appropinquaverunt usque ad portas mortis*[22]. En vain donc seriez-vous fidèles à tous vos autres devoirs, si vous venez à négliger la pratique de l'oraison et des autres exercices de piété. Un missionnaire dépourvu de ces secours essentiels, n'est plus qu'un fantôme de missionnaire, parce qu'il n'en a ni l'esprit ni l'intérieur. Les entreprises les plus éclatantes, les actions les plus distinguées ne sont en lui que de belles apparences, des dehors trompeurs, des défauts importants qui surprennent l'estime vulgaire ; il n'a point de vertus véritables, point de vrai mérite. Tout est écueil et précipice pour un homme que l'esprit de piété ne conduit pas ; ses lumières se tournent en éblouissement, ses sentiments en présomption, ses travaux en inutilités. Après tout, quel fruit peut-on se promettre de ses travaux et de ses instructions, lorsqu'on n'a pas soin de puiser, [71] dans ses exercices de piété, cette grâce, cette force, cette onction, qui pénètrent et qui gagnent les cœurs ? La conversion des pécheurs, la perfection des justes, la bonne éducation de messieurs les ecclésiastiques, ne sauraient être le fruit de nos talents et de notre industrie. Attendez-la donc, dit saint Bernard, de votre piété et de vos prières, encore plus que de vos soins et de vos peines : *Orationi plus fidat, quam industriæ et labori*[23]. Les connaissances et les sciences humaines ne servent, selon l'expression de l'Apôtre, qu'à enfler le cœur, si elles ne sont pas purifiées et soutenues par les lumières célestes, par la véritable science, la science des saints. Nous pouvons bien planter, nous pouvons arroser, nous pouvons cultiver, mais il n'y a que Dieu qui puisse faire croître et germer le grain ; c'est à lui seul à donner l'accroissement. L'exemple de nos premiers missionnaires doit faire ici sur nous les plus vives impressions ; ils persuadaient, ils touchaient, ils convertissaient. Était-ce par la sublimité de leurs discours ? Rien n'était plus simple ; ils parlaient efficacement de Dieu, parce qu'ils se faisaient un plaisir de s'entretenir amoureusement avec lui ; ils invoquaient son divin Esprit, ils l'attiraient sur eux par la fidélité à leurs exercices de piété, ils s'en remplissaient ; est-il surprenant qu'ils le communiquassent aux autres ? *Os meum apervi et attraxi spiritum*[24].

Mais, en vous recommandant la fidélité aux exercices de piété, je ne dois pas oublier qu'en qualité de missionnaires nous sommes encore moins pour nous que pour les autres. De là, pour vous, messieurs et mes très chers frères, une obligation indispensable de travailler sans cesse, ou à vous former aux fonctions du saint ministère, ou à les remplir. Successeurs des apôtres dans la mission de Jésus Christ, Dieu vous a attachés à son Église, comme le premier homme au Paradis terrestre, pour la cultiver : *Ut operaretur*[25]. Elle vous offre, cette bonne mère, comme à ses ministres, une vaste et riche moisson : *Messis quidem multa*. De toutes parts se présentent des ignorants à instruire, des pécheurs à convertir, des justes à affermir, des ecclésiastiques à former, des esprits forts à combattre : les ouvriers lui manquent, et la dureté, l'irréligion de notre siècle, ne lui laisse que de faibles espérances d'en avoir : *Operarii autem pauci*[26]. Affligée jusqu'à la désolation de la perte du plus grand nombre de ses enfants, elle vous appelle à son secours, et sa voix, fortifiée par vos

[21] I Reg., XIII, 22.
[22] Ps., CVI, 18.
[23] L. 4 de Consid., ch. IV, 5.
[24] Ps., CXVIII, 131.
[25] Gen., II, 15.
[26] Matth., IX, 37.

engagements, se fait entendre aujourd'hui encore plus sensiblement que jamais. Ô vous, s'écrie-t-elle avec l'apôtre des gentils, vous qui êtes appelés à continuer la mission de Jésus Christ, veillez continuellement ; souffrez constamment ; faites la charge d'évangéliste ; remplissez tous les devoirs de votre ministère : *Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple*[27].

Que de motifs concourent ensemble, messieurs et mes très chers frères, [72] pour ranimer votre zèle, votre affection pour l'étude, votre application aux emplois que la divine Providence vous a confiés ! Il s'agit, pour les uns, d'acquérir les connaissances indispensables au bon succès de nos fonctions ; le caractère divin ne donne pas les lumières, il les suppose. Il est question, pour les autres, de mettre en usage celles qu'ils ont déjà acquises, talents que le Père de famille ne leur a mis en main que pour les faire valoir ; mais, ni pour les uns ni pour les autres, ce n'est point un pur conseil, une simple règle établie pour le bon ordre, un usage qu'autorise la seule bienfaisance, c'est un devoir d'état, une dispensation qui leur a été confiée : *Dispensatio mihi credita est*, une nécessité absolue : *Necessitas enim mihi incumbit*[28]. Ne vous aveuglez donc pas sur une matière d'une aussi grande conséquence ; il n'est point ici de négligence ni d'indifférence sans crime. Âme pour âme, vous répondrez à Dieu de la perte éternelle de ceux qui avaient été destinés à vos soins, et qu'un défaut, ou de zèle ou de lumières, vous aura fait négliger. Mais, messieurs et mes très chers frères, serait-il possible que des missionnaires vissent tranquillement et de sang-froid les horribles ravages que causent tous les jours dans l'EgIise l'incrédulité, le débordement des vices, l'abandon ou le mépris des sacrements ? Serait-il possible que, tandis que les uns, infatigables dans leur zèle, courent après la brebis égarée, essuient, pour la ramener au bercail, les travaux les plus pénibles, les autres, spectateurs oisifs, leur laissent, pour ainsi dire, tout le fardeau du ministère sur les bras, sans daigner, ni prendre part à leurs peines, ni marcher sur leurs pas à la conquête des âmes ? Nous avons de vous, messieurs et mes très chers frères, des sentiments plus conformes aux engagements que vous avez contractés, et au zèle qui doit vous animer : *Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora et viciniora saluti* [29].

Il me reste à vous donner quelques nouvelles de la Congrégation ; je vous en donnerai peu, mais je ne vous annoncerai rien que de consolant. La maison de Saint-Lazare continue à faire le sujet de ma joie ; on y vit dans la tranquillité, la paix et le bon ordre ; la régularité s'y observe ; l'union y est étroite ; les exercices s'y font, soit au-dedans, soit au-dehors, avec autant d'édification que de zèle. Nous y avons une nombreuse jeunesse : soixante étudiants, presque autant de séminaristes internes nous donnent les espérances les plus flatteuses ; leur émulation les fait estimer, leur piété les fait aimer. Nos maisons de Cahors et de Lyon sont également fournies de bons sujets, et dans un nombre très suffisant, eu égard aux besoins respectifs de leurs provinces.

Je ne puis presque rien vous apprendre de particulier de nos provinces étrangères. Le malheur des temps rend le commerce des lettres extrêmement difficile et presque impraticable. Nous savons cependant que nos confrères de Pologne sont toujours dans une situation critique [73] qui mérite notre compassion. Suivant les dernières qui nous sont venues d'Alger, messieurs nos confrères y jouissent d'une santé et d'une tranquillité parfaites. M. Le Roy, toujours animé d'un saint zèle, s'est transporté cette année à Lacala pour y faire une visite, en qualité de préfet apostolique : le succès a répondu à ses bonnes intentions. Il serait malaisé d'exprimer jusqu'à quel point il s'est vu consolé par les heureuses dispositions qu'il a trouvées dans le plus grand nombre des esclaves chrétiens. Ces chers confrères comptent toujours beaucoup sur le secours de vos prières, et je vous les demande pour eux avec d'autant

---

[27] II Tim., IV, 5.
[28] I Cor., IX, 16, 17.
[29] Hebr., VI, 9.

plus d'instance, que nous avons plus lieu de craindre que quelque événement fâcheux ne mette bientôt leur vertu et leur courage aux plus rudes épreuves.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que la dévotion envers notre saint instituteur s'étend toujours de plus en plus. M. le Gay, curé de la Platière de la ville de Lyon, après avoir obtenu une relique, et fait faire un tableau de saint Vincent de Paul, a dédié à son honneur une chapelle déjà devenue fameuse, et par la dévotion des fidèles, et par les grâces qui s'y obtiennent. Rien le plus édifiant que le zèle de ce respectable pasteur pour le culte de saint Vincent ; il a commencé cette année à faire célébrer sa fête dans son église paroissiale ; et, par ses soins, cette solennité a été accompagnée de toute la pompe dont elle était susceptible : procession où la relique et l'image du saint ont été portées comme en trophées ; office chanté avec premières et secondes vêpres, sous le rite double de première classe ; messe solennelle ; panégyrique du saint ; bénédiction à la suite des vêpres ; exposition de la relique pendant trois jours consécutifs ; concours du peuple qui ne l'aurait pas cédé à un temps de jubilé ; confessions et communions presque sans nombre. Ce n'est là qu'un récit abrégé des marques éclatantes que vient de donner la paroisse de la Platière de sa tendre dévotion envers saint Vincent de Paul.

Mais voici un fait plus récent, et plus capable encore de vous toucher, et de vous édifier. Ce n'est plus la dévotion d'une seule paroisse, le zèle d'un seul pasteur qui s'offre à nos admirations ; c'est un diocèse tout entier, une assemblée de pasteurs respectables qui nous présente le spectacle le plus attendrissant. Le clergé du diocèse de Saint-Malo assemblé dans un synode, il n'y a pas encore trois mois, demande à monseigneur l'évêque la permission de prendre saint Vincent pour patron, d'en faire la fête et l'office propre avec octave, et enfin d'entrer en communion de prières et de bonnes œuvres avec notre Congrégation. Une demande si pieuse et si solennelle n'était pas de nature à souffrir un refus. Monseigneur l'évêque, pénétré lui-même de la plus profonde vénération pour un saint qui est regardé, à juste titre, comme le modèle des prêtres, accueille avec bonté, c'est trop peu dire, avec une sainte joie, la requête de son clergé ; et celui-ci en conséquence sollicite à Rome, en faveur de toutes les églises du diocèse de Saint-Malo, une extension de l'indulgence plénière qui nous a été spécialement accordée pour la fête de notre saint instituteur. [74]

À la vue de ces exemples, efforçons-nous de redoubler, mes très chers frères, notre dévotion envers ce grand saint ; mais faisons-la consister surtout à nous bien remplir de son esprit, à imiter ses vertus, à marcher sur ses traces. Souvenons-nous que ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons mériter l'honneur d'être comptés au nombre de ses enfants, de perpétuer ses bonnes œuvres et d'en partager un jour la récompense.

J'ai l'honneur d'être avec le plus tendre attachement et en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. I. C. d. l. M.

XII.

Esprit de saint Vincent. - Nouvelles.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1771.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Les vœux sincères que le forme dans tous les temps pour votre prospérité et votre sanctification, je les renouvelle avec l'ardeur la plus vive dans ce commencement d'année. Je conjure Notre Seigneur de répandre sur vous, et sur toute la Congrégation, ses bénédictions les plus abondantes. Ce que je lui demande avec plus d'instance, c'est que la paix, l'union et la charité, dont il est le principe, règnent à jamais parmi vous ; que l'émulation de la piété et de la vertu dont il est le lien par sa grâce s'y conserve ; que le zèle du bon ordre et de la régularité qui conduit à lui s'y soutienne ; que les fonctions dont il nous a chargés pour sa gloire continuent à se remplir avec édification ; mais surtout que l'esprit de l'état, cet esprit de simplicité, de douceur, de mortification et de zèle, dont il a rempli notre saint instituteur, se perpétue dans toute son intégrité et sans aucune altération : *Dominus sanctificet vos per omnia, ut integer spiritus vester servetur*. Quels reproches n'aurions-nous pas à nous faire si nous venions à le laisser éteindre par notre faute ! Ne serait-ce pas manquer tout à la fois à ce que nous devons à la gloire de ce grand saint, à ce que nous devons à la nôtre, à ce que nous devons [75] à l'édification publique ? Oui, messieurs et mes très chers frères, d'abord nous manquerions à ce que nous devons à sa gloire. N'est-il pas de la gloire d'un père qui s'est rendu illustre par de grandes vertus, d'avoir des descendants tels que lui, en qui tout annonce qu'ils sont véritablement des enfants dignes de lui ? On juge de la bonté d'une tige par les bonnes qualités des rejetons qu'elle pousse ; de l'abondance et de la clarté d'une source, par celle des ruisseaux qui en découlent ; de la fécondité d'une semence par l'excellence des fruits qu'elle produit : ainsi on juge qu'un père a été véritablement grand en vertus, lorsqu'il en a tellement imprimé le caractère à ses descendants, qu'il passe des uns aux autres et qu'il se perpétue sans jamais dégénérer. Comme ses descendants sont de son sang, de sa substance, et en quelque sorte une portion de lui-même, il semble qu'il participe à la gloire qu'ils acquièrent en marchant sur ses traces. Il devient alors pour ainsi dire doublement grand ; grand en lui-même et grand dans tout ce qui est de lui et qui vient de lui. Ses grandes actions ont alors cet avantage, qu'elles ne se trouvent pas seulement consignées dans une histoire morte, qui ne les fait connaître à la postérité que par la voix de la renommée ; mais elles sont perpétuellement rappelées et représentées d'une manière plus sensible dans la conduite des enfants qui lui ressemblent. C'est dans ce sens que le Saint-Esprit dit dans les Proverbes : *Corona senum, filii filiorum.* On dit communément qu'un enfant déshonore son père, quand l'on remarque qu'il dégénère de la noblesse de ses sentiments. Ses défauts rejaillissent en quelque sorte sur lui, et on serait tenté volontiers de penser qu'il les a hérités de lui avec son origine ; et, par conséquent, il diminue toujours la gloire qui lui est due ; c'est peut-être encore ce qui fait dire au Saint-Esprit : *Utile est mûri sine filiis, quam relinquere filios impios*. Par la raison des contraires nous devons conclure qu'il est de la gloire de notre saint instituteur, que nous soyons bien remplis de son esprit, de ses sentiments, de ses maximes. Entre les différentes louanges que lui donnent ordinairement ses panégyristes, celle qui paraît lui être plus glorieuse, c'est que presque toutes ses œuvres ont un caractère de stabilité et de perpétuité qui annonce visiblement l'excellence de la tige d'où elles naissent, l'abondance de la source d'où elles découlent, et la fécondité de la semence d'où elles procèdent. Il paraît qu'il est un de ces hommes que Dieu a envoyés non seulement pour faire du fruit, mais pour le rendre permanent : *Posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat*. Il y a cette différence entre lui et un grand nombre d'autres saints, que, s'il s'en est trouvé dans tous les temps parmi ceux-ci qui ont fait de grandes entreprises pour la gloire de Dieu, elles n'ont pas eu le plus souvent de longues suites. C'étaient comme des torrents qui inondaient et fertilisaient le champ de l'Église, mais dont les eaux ne tardaient pas à se tarir ; an lieu que

saint Vincent a été comme un de ces grands fleuves qui, coulant toujours également et ne tarissant jamais, continuent toujours à arroser et à fertiliser les campagnes. Presque toutes ses œuvres [76] subsistent encore aujourd'hui. Il semble que le temps qui consume tout n'ait servi qu'à leur donner de nouveaux accroissements et une nouvelle perfection, ainsi que le prouvent les établissements des séminaires, des missions, des confréries de charité, des enfants trouvés, des hôpitaux des filles de la Charité, etc. Mais, pour qu'on puisse continuer à lui donner cette louange, il faut nécessairement qu'on puisse l'appliquer à la Congrégation, car on ne peut pas douter qu'elle ne soit le principal de ses établissements, celui qu'il a eu le plus à cœur, celui qui est pour ainsi dire son chef-d'œuvre, celui dont il s'est servi pour opérer presque tous les autres. Il est, par conséquent, infiniment intéressant pour sa gloire que l'on puisse dire aujourd'hui, et qu'on puisse le dire toujours, que la Congrégation conserve précieusement l'esprit qu'il lui a communiqué, les maximes et les sentiments qu'il lui a inspirés, la forme qu'il lui a donnée. II faut que l'on puisse dire que ses grandes vertus ne se trouvent pas seulement consignées dans l'histoire imprimée de sa vie, qu'elles sont perpétuellement retracées d'une manière plus frappante dans la vie de ses enfants, qu'ils se les transmettent les uns aux autres sans aucune altération, et que saint Vincent vit encore dans chacun d'eux : voilà ce qui est nécessaire pour que sa gloire soit complète. Il faudrait dire, au contraire, qu'il lui manquerait quelque chose, s'il arrivait jamais que la Congrégation vînt à dégénérer de cet esprit, de ces sentiments, de cette conduite, de cette forme qu'elle avait reçue de lui ; on ne pourrait plus dire que la Congrégation subsiste, qu'elle se soutient. Ce qui en resterait ne serait plus, à proprement parler, son ouvrage, mais plutôt celui du relâchement, de la vanité, de la mondanité et des autres défauts qui s'y seraient introduits. Il serait donc vrai de dire, si ce changement arrivait, que nous aurions détruit son ouvrage de prédilection, et que nous aurions enlevé une partie de sa gloire. Nous serions véritablement à son égard des enfants ingrats qui le déshonoreraient.

Non seulement nous manquerions à ce que nous devons à sa gloire, mais nous manquerions encore ce que nous devons à la nôtre. La gloire d'un enfant ne consiste pas précisément à être né d'un grand roi, d'un grand seigneur, d'un héros, mais plutôt à être l'héritier de ses sentiments et à retracer ses vertus ; le contraste de la noblesse de l'origine avec une âme basse ne sert souvent qu'à en mieux faire remarquer le défaut : de même notre véritable gloire ne consiste pas précisément à être les enfants de saint Vincent, mais plutôt à avoir son esprit, et à être remplis de ses maximes et de ses sentiments : *Neque*, disait l'Apôtre aux Romains, *qui semen sunt Abrahæ, omnes filii*. *Qui ex fide sunt*, ajoutait-il aux Galates, *ii sunt filii Abrahæ*. Il en est de même de ceux portent l'habit de saint Vincent, qui sont membres de la Congrégation et qui passent leur vie dans le sein de sa famille. Ils ne sont pas pour cela ses véritables enfants. L'habit le plus saint n'est souvent qu'une espèce de masque sur celui qui le porte. Il se trouve quelquefois dans un corps des membres gangrenés qui en sont la croix et l'opprobre. [77] Souvent il y a dans les familles des esclaves qui n'en sauraient partager les honneurs. Ainsi en serait-il d'un missionnaire qui n'aurait de saint Vincent que son habit et le titre de membre de la Congrégation, sans en avoir l'esprit. Il faudrait dire de lui qu'il n'est qu'un missionnaire déguisé, un membre vicié de la Congregation. La seule chose qui puisse lui mériter le titre honorable d'un véritable enfant de saint Vincent, c'est la plénitude de son esprit et de ses vertus, c'est là toute sa gloire. Ce qui faisait la gloire d'Élisée, n'était pas précisément d'être le disciple ou le serviteur d'Elie, mais c'est ce que les prophètes disaient de lui après que son maître eut disparu. Témoins du miracle qu'il opéra en divisant les eaux du Jourdain, par la vertu du manteau d'Élie qu'il avait retenu, ils jugèrent aussitôt qu'il n'avait pas seulement retenu l'habit de ce prophète, mais que son esprit s'était arrêté et reposé sur lui : *Videntes filii prophetarum, qui erant in Jericho, dixerunt : Requievit spiritus Eliæ super Eliseum*. Pénétrés du même respect et de la même vénération qu'ils avaient pour Élie, ils s'empressèrent d'aller au-devant d'Élisée, et de lui rendre leurs hommages : *Et venientes in*

occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram. Or, voilà ce que l'on pensera et ce que l'on dira de nous, si on remarque dans nos maisons la même ardeur et le même zèle qu'avait saint Vincent pour l'oraison du matin, pour les conférences et répétitions d'oraisons, et généralement pour toutes les pratiques de piété dont il nous a donné l'exemple, et qu'il nous a prescrites ; si l'on nous voit apporter la même application à bien remplir toutes nos fonctions, et à vaquer à toutes sortes de bonnes œuvres ; si on y retrouve partout la même régularité, la même opposition aux maximes du monde, et à toutes ses misérables vanités, le même attrait pour la retraite, pour le silence et pour la vie pénible, laborieuse et crucifiée. On dira alors que les missionnaires ne conservent pas seulement l'habit de saint Vincent, mais qu'il paraît visiblement que son esprit s'est reposé sur eux, et qu'il s'y est reposé, non en apparence, mais d'une manière réelle et permanente, puisqu'ils ne l'ont point encore démenti, et qu'en leur faisant retracer dans toute leur conduite celle de saint Vincent, il leur fait opérer les mêmes prodiges de régularité, d'édification, de zèle et de toutes les bonnes œuvres qui ont fait tant d'honneur à ce grand saint : *Requievit spiritus Eliæ super Eliseum*. On dira avec justice ce qu'on nous dit quelquefois par forme de compliments dans les panégyriques que l'on fait chez nous les jours de la fête de saint Vincent, que s'il jouit dans le ciel d'une gloire immortelle, il continue à vivre sur la terre dans la personne de ses enfants. Par la même raison qui inspire de l'estime, du respect, de la vénération pour lui, on se croira obligé d'avoir une partie de ces sentiments pour des enfants que l'on regardera comme de fidèles imitateurs de ses vertus. On verra alors partout le même empressement à appeler et à employer les missionnaires ; on leur témoignera la même confiance ; on aura pour eux les mêmes égards ; et ils seront, comme ceux qui les ont précédés, chéris de Dieu et des hommes. Mais au contraire, [78] si son esprit venait malheureusement à se perdre entre nos mains ; si on en venait au point de ne vouloir plus adopter ses maximes, ses sentiments et ses pratiques, et à dire que *cela était bon pour le temps passé, mais que cela n'est plus de goût dans un siècle aussi délicat que le nôtre* ; si on remarquait qu'on se fit une habitude de négliger l'oraison et la plupart des exercices de piété qui sont prescrits ; qu'on ne remplit les fonctions que par manière d'acquit, par pure formalité, sans grâce et sans onction, et par conséquent sans succès ; qu'on affecte partout un air de liberté, d'indépendance, de mondanité et de dissipation qui n'annonce que trop le vide de l'esprit et du cœur ; qu'on n'a du goût que pour les compagnies séculières et qu'on fait profession d'être partisan d'une vie oiseuse, molle et commode : à la vue d'une manière de penser et de se conduire si opposée à celle de saint Vincent, manquerait-on d'apercevoir et de dire que nous n'avons plus que l'habit de saint Vincent ? En rapprochant de nous les grandes vertus qu'il a pratiquées et les grandes œuvres qu'il a opérées, n'aurait-on pas lieu d'être surpris de n'en pas trouver quelques vestiges dans notre conduite ? Et sans doute on ne ferait pas difficulté de publier que nous sommes indignes d'avoir un tel père. La Congrégalion tomberait dans le mépris ; on se dégoûterait de ses services. Il est donc évident qu'en nous écartant de l'esprit de saint Vincent, de ses maximes, de ses sentiments et.de ses règles de conduite, nous manquerions à ce que nous devons à notre propre gloire ; car encore une fois en quoi consiste-t-elle ? Est-ce à briller, soit dans les séminaires, soit dans les missions par de rares talents ? Est-ce à montrer dans l'air, dans les manières, dans la conversation, tout ce qu'il faut pour plaire an monde ? Non sans doute, et l'on sait assez qu'elle consiste à être remplie de l'esprit de saint Vincent : voilà ce qui fait, devant Dieu et devant les hommes, la gloire d'un missionnaire.

J'ai ajouté que nous manquerions de plus à ce que nous devons à l'édification publique. En effet, quel bien pourrions-nous faire dans l'Église, si nous n'avions plus l'esprit de saint Vincent ? Il est certain que nous ne serions plus que comme des flambeaux éteints, qui, au lieu d'éclairer, répandent une noire fumée qui aveugle ; comme un sel affadi qui produit la corruption, au lieu de la guérir. Il est marqué dans le livre des Rois que, dès que l'esprit de Dieu se fut retiré de Saül, il fut saisi du malin esprit qui ne cessait de l'agiter : *Spiritus Domini*

recessit à Saül, et exagitabat eum spiritus nequam. Or voilà ce qui arriverait à un missionnaire qui aurait perdu l'esprit de saint Vincent. Il serait infailliblement possédé par quelque mauvais esprit, tel que l'esprit du monde ; il en suivrait les inspirations, il se conduirait selon ses maximes ; et, au lieu d'édifier, il ne serait plus qu'une pierre de scandale ; au lieu de répandre une odeur de vie, il ne répandrait plus qu'une odeur de mort ; il serait comme un corps sans âme, qui, venant à se corrompre, infecte tous ceux qui l'approchent.

Voilà, messieurs et mes très chers frères, ce qui nous arriverait, [79] si nous venions à dégénérer de l'esprit primitif de saint Vincent : nous flétririons sa gloire, nous nous rendrions indignes d'être comptés au nombre de ses enfants, nous anéantirions, autant qu'il serait en nous, l'édification qu'il a donnée dans l'Église. Au reste, si je vous fais part de ces réflexions, c'est bien moins pour remédier à un si grand mal, que pour le prévenir. La bonne opinion que j'ai de votre vertu et de votre dévotion envers saint Vincent, me donne la douce confiance que vous êtes tous dans la disposition de ne rien négliger pour retracer en vous tous les traits de son esprit, pour le conserver précieusement, et pour le transmettre sans altération à ceux qui nous succéderont. Ces réflexions que je vous communique comme l'un des plus chers dépôts de mon cœur, pour le transmettre et le graver, s'il m'était possible, dans le vôtre, je les termine par quelques nouvelles qui regardent uniquement notre Congrégation.

La maison de Saint-Lazare est toujours ce qu'elle a été, le séjour de la régularité et de l'édification, l'asile des gens du monde qui veulent rentrer en eux-mêmes, et réformer leurs mœurs. Le séminaire et les études sont composés d'une nombreuse jeunesse, qui par son application aux devoirs de notre état flatte beaucoup nos espérances. J'apprends des nouvelles aussi consolantes de nos maisons de Lyon et de Cahors, où sont formés les élèves qui doivent un jour travailler, dans ces deux vastes provinces, à la récolte de la moisson du Père de famille.

Je ne peux vous parler de nos confrères de Pologne, que pour vous exciter à les plaindre et à vous rendre sensibles à leur lamentable situation ; les papiers publics et les lettres particulières en font la plus triste peinture. Encore si l'espérance de voir la fin de leurs malheurs semblait renaître ! Mais leurs calamités, loin de diminuer, vont toujours croissant : tous les maux paraissent s'appeler pour se rassembler sur ce malheureux royaume. Un fléau en attire un autre : à la dévastation et à la dépopulation succède la disette, et à celle-ci se joint la peste qui fait les plus grands ravages dans plusieurs provinces. M. Sliwicki vient de nous apprendre, par une lettre trempée, sur les frontières, dans le vinaigre, qu'à Sambor la contagion avait causé la mort à trois de nos prêtres et à un frère, qui étaient continuellement occupés à secourir les pestiférés ; qu'à Zaslaw et Horodeez, nos missionnaires couraient le même risque, parce qu'ils étaient animés du même zèle ; que plusieurs de ceux des autres parties du royaume, où le mal contagieux n'a pas pénétré, demandaient instamment à aller au secours des malades et des moribonds ; enfin, que les filles de la Charité étaient animées du même courage, et que plusieurs d'entre elles s'offraient à marcher aux endroits où les besoins étaient plus pressants, et les dangers plus prochains. Que ces sentiments sont héroïques ! Réunissons nos vœux pour supplier le Ciel d'accorder des consolations proportionnées à tant d'adversités.

Il ne s'est rien passé de nouveau dans les provinces d'Italie, [80] dans les maisons d'Espagne et de Portugal, dont je puisse faire un récit capable de piquer la curiosité ; mais je peux au moins satisfaire votre piété, et même l'animer, en vous disant qu'il n'est aucune de ces maisons étrangères qui ne pût servir de modèle de régularité à la plupart de celles que nous avons en France.

La mission d'Alger est aussi fervente et zélée qu'elle le fut jamais. MM. Le Roi et de Lapie sont sans cesse occupés à consoler et soulager les esclaves. Cette troupe de misérables, qui s'accroît tous les jours, paraissait inconsolable à l'arrivée des vaisseaux danois destinés à bombarder la ville. Alors tous les Francs, c'est-à-dire, tous les consuls, les marchands avec

leurs familles, les PP. Trinitaires de l'hôpital se retirent dans des maisons de campagne, pour se mettre à couvert du danger. À cette nouvelle qui se répandit dans les bagnes, les esclaves étaient désolés. Que deviendrons-nous ? s'écriaient-ils. Nous voilà entièrement abandonnés. Plus de soulagement d'espérer pour nous. Ils parlaient ainsi dans la persuasion que nos missionnaires s'étaient également retirés à la campagne ; mais ils furent agréablement détrompés, et leurs alarmes cessèrent, quand ils virent MM. Le Roi et de Lapie se réunir à eux, partager leurs périls en passant les nuits dans les bagnes, sur lesquels les bombes pouvaient tomber. Une charité si généreuse et si compatissante toucha si vivement les esclaves, qu'ils ne cessèrent pas de bénir le Ciel de ce qu'il leur avait donné des pasteurs zélés, intrépides : et incapables d'abandonner le troupeau, lorsqu'il est le plus en péril.

La mission des îles de France et de Bourbon exige beaucoup plus d'ouvriers infatigables qu'elle n'en a ; la plupart de ceux qui sont répandus dans l'île de Bourbon sont à la fois accablés sous le poids du travail et des années ; il est nécessaire de leur procurer des coopérateurs animés du zèle de la gloire de Dieu, puissants en œuvres et en paroles, pleins de l'esprit de douceur et de prudence ; car ce sont là les qualités que doivent avoir ceux qui passent dans ces îles.

Nous venons d'y envoyer MM. le Sueur, Guyomar et Chalan. Ils sont partis le 7 du mois d'octobre. Il y en a quelques autres qui sont destinés à faire ce trajet, et ils seraient déjà en mer si nous n'avions été arrêtés par des bruits de guerre. Mais ce nombre n'est pas suffisant pour une moisson aussi laborieuse et abondante que nous la peignent MM. Testu et Contenot, et les autres coadjuteurs de ces deux dignes chefs des îles. C'est pourquoi je prie tous ceux à qui le Seigneur inspire un saint attrait pour cette bonne œuvre, de m'en donner avis, afin qu'en temps opportun je puisse disposer d'eux sans déranger le service ordinaire que nous devons à nos différents établissements. En attendant que le zèle de plusieurs d'entre nous m'annonce le secours que je pourrai être en état de leur fournir par la suite, ne leur laissons pas attendre celui de nos prières, et demandons tous ensemble au Seigneur qu'il lui plaise de les conserver, et de leur donner les forces et l'onction dont ils ont besoin pour s'acquitter dignement de leur pénible ministère. [81]

Je recommande également à vos prières tous les défunts dont la liste est ci-jointe, nos bienfaiteurs, les besoins de l'État, ceux de la Congrégation, et les miens particuliers. Je suis de toute l'affection de mon cœur, et avec le plus sincère dévouement, en l'amour de Notre Seigneur, Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. l. C. d. l. M.

XIII

Imitation de saint Vincent. - Nouvelles.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1772 [30].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

[30] M. Caussil est nommé visiteur de la province d'Aquitaine à la place de M. Le Bail (1771, 22 septembre).

Les vœux que je suis en usage de vous offrir au commencement de chaque année, ont toujours le même objet, votre sanctification. Ils seront accomplis, si j'ai la douce consolation de voir que vous êtes pleins de zèle pour y travailler efficacement, et si chacun de vous se propose pour modèle le grand saint que Dieu nous a donné pour père, et s'efforce de se remplir de plus en plus de son esprit, d'en exprimer tous les caractères et de copier avec la plus grande fidélité tous les traits de son extérieur et de son intérieur, car c'est à ces marques distinctives que nous pourrons nous assurer si nous sommes véritablement animés de l'esprit de saint Vincent. On connaît ordinairement un arbre par l'écorce, les feuilles et les fruits qui sont propres à son espèce : *A fructibus eorum cognoscetis eos*. Ainsi, pour connaître si un missionnaire a l'esprit de saint Vincent et mérite par là l'honneur d'être compté au nombre de ses enfants, il n'y a qu'à comparer son extérieur et son intérieur avec celui de ce grand saint, examiner s'il y a beaucoup de ressemblance entre l'un et l'autre.

Quand l'esprit de Dieu règne dans un cœur, qu'il le gouverne et qu'il en règle en maître tous les mouvements sur son bon plaisir, il ne borne pas là ses opérations, il se fait sentir au-dehors, il s'annonce par un air de modestie, de réserve et de gravité qu'il répand sur tout l'extérieur : sur les regards [82] les paroles, l'habillement, la démarche, le maintien, et généralement sur tous les mouvements et sur toute la conduite ; c'est ce que l'apôtre saint Paul a voulu nous marquer, lorsqu'il nous a enseigné, dans son épître aux Galates, que la modestie est un des fruits du Saint-Esprit : *Fructus autem Spiritus modestia*. Quoique la gloire de la fille du Roi vienne du dedans, elle est cependant rehaussée, suivant la remarque du Prophète-Roi, par la variété des ornements du dehors : *Omnis gloria ejus filiæ regis ab intus, in fimbriis aureis, civcumamicta varietatibus*. Ainsi, quoique la sainteté, dont le Saint-esprit est la source, réside dans le cœur, elle rejaillit toujours sur l'extérieur et s'y fait remarquer d'une manière sensible, par l'éclat d'une exacte modestie. Or, voilà ce que l'on a remarqué dans notre saint instituteur : comme il était rempli de l'esprit de Notre Seigneur, cet esprit saint lui imprimait une singulière affection pour la modestie extérieure, on le voyait partout retenu dans ses regards, réservé dans ses paroles, grave dans son maintien, simple dans ses habits, modeste généralement en tout ; il avait tant d'estime pour cette vertu, qu'il a consacré un chapitre entier des règles communes qu'il nous a laissées, pour la recommander et pour nous en prescrire les différentes pratiques.

Cela supposé, pour s'assurer si un missionnaire est rempli de l'esprit de saint Vincent, il n'y a d'abord qu'à examiner si son extérieur a beaucoup de ressemblance avec le sien, le dehors étant ordinairement l'écho du dedans. S'il est bien réglé, suivant toutes les règles d'une exacte modestie, comme celui de ce grand saint, on peut en conclure qu'il est animé du même esprit que lui ; mais, au contraire, si on n'apercevait en lui que dissipation, que légèreté et que mondanité, si on remarquait qu'il est ordinairement évaporé dans ses regards, libre et inconsidéré dans ses paroles, léger dans sa démarche et dans son maintien, et plein de vanité dans la manière d'arranger ses cheveux et de composer tout son extérieur sur le modèle des ecclésiastiques mondains, ne rougissant pas de se friser, de se poudrer, de changer ou du moins d'altérer la forme de ses habits, de chercher à s'en procurer de plus propres que le commun des autres, il n'y aurait pas alors à hésiter de prononcer qu'il n'a pas l'esprit de saint Vincent. En effet, s'il en était animé, cet esprit devrait naturellement produire les mêmes effets ; il devrait lui inspirer les mêmes attraits et les mêmes penchants ; il devrait opérer la même régularité dans son extérieur ; il ne paraîtrait donc pas alors animé d'un esprit qui opère précisément tout le contraire : d'où il faudrait conclure que l'esprit qui l'anime n'est pas l'esprit de saint Vincent, mais l'esprit du monde. Ce ne sont pas seulement les fruits qui font connaître l'espèce d'un arbre, on la connaît encore par l'écorce et les feuilles ; de même, ce n'est pas seulement par l'intérieur que l'on connaît un vrai enfant de saint Vincent, il s'annonce encore par les rapports qu'il a avec son extérieur ; l'un est inséparable de l'autre ; s'il n'a pas l'extérieur de saint Vincent, on ne peut pas supposer qu'il ait son intérieur. Mais ce grand saint

était bien éloigné [83] de borner sa perfection à l'extérieur. Si tout y respirait l'édification, la modestie, la gravité, la réserve, la retenue et la régularité ce n'était là qu'un rejaillissement des saintes dispositions de son esprit et de son cœur ; la sainteté du dehors était l'expression de la sainteté du dedans, qui en était le principe ; l'esprit de Jésus Christ, dont il était rempli, opérait en lui une piété des plus religieuses, une vertu des plus solides et une plénitude de bonnes œuvres des plus abondantes.

Dieu l'ayant choisi pour l'établir le restaurateur et le promoteur de son culte, de sa gloire, de son honneur et de son service, l'ayant appelé pour être le zélateur de la piété et pour l'enseigner encore plus par ses exemples que par ses paroles, aux gens de la campagne dans les missions, aux ecclésiastiques dans les séminaires, il prit soin de lui en imprimer tous les sentiments ; il en fit un homme de prière, d'oraison et de méditation, plein d'une vénération singulière pour toutes les choses saintes, qui sont destinées à l'honorer, pour les églises, la sainte messe, l'administration et la réception des sacrements, les offices divins et les cérémonies de l'Eglise ; il lui donna un attrait décidé pour tous les exercices spirituels qui peuvent contribuer à nourrir, à augmenter et perfectionner la piété, tels que sont la prière et la méditation, les lectures, les examens, les conférences et répétitions d'oraison, les retraites, la communication intérieure, les chapitres, l'exercice de la présence de Dieu et une infinité d'autres qu'il serait trop long de rapporter. Il n'y a qu'à lire sa vie, pour comprendre jusqu'où il a porté la fidélité, l'application et la ferveur à s'en acquitter ; il n'y a qu'à consulter nos règles, pour voir combien il les estimait et combien il avait à cœur d'en perpétuer le goût, l'affection et le zèle parmi ses enfants.

La piété, dit saint Ambroise, est le fondement et la racine de toutes les autres vertus, parce qu'elle les produit : *Virtus devotionis est fundamentum cæterarum virtutum*. C'est ce qui fait dire à saint Augustin qu'il n'y a point de vraies vertus si elles ne prennent leurs sources dans celle-là : *Veræ virtutes, nisi in iis quibus inest vera pietas in Deum, inesse non possunt*. Elle en est comme la nourrice qui les fait croître, parce que c'est elle qui attire du Ciel la rosée de la grâce qui fertilise le champ où elles croissent ; c'est elle qui en est comme le sceau et la perfection, parce qu'elle les rapporte à la plus grande gloire de Dieu, et les rend méritoires à ses yeux ; c'est ce qui fait dire à l'apôtre saint Paul qu'elle est utile à tout : *Pietas ad omnia utilis est,* c'est-à-dire qu'elle sanctifie tout et qu'elle rend les moindres actes de vertu dignes de la vie éternelle : *Promissionen habens vitæ nunc est, et futuræ*. Il ne faut donc pas être surpris si, Dieu ayant communiqué à notre saint instituteur un si grand fonds de piété, il l'a élevé à un aussi haut degré de vertus.

Quoiqu'il les lui ait fait pratiquer toutes dans un degré très éminent, et, qu'en les parcourant les unes après les autres, on soit tenté de dire de chacune qu'elle a été sa vertu favorite et de prédilection, il parait cependant [84] qu'il a pris soin de le former d'une manière encore plus particulière à celles qui ont plus de rapport à la fin spéciale à laquelle il le destinait ; ainsi, l'ayant appelé pour en faire un apôtre, il a voulu qu'il excellât dans la pratique des vertus qui ont spécialement caractérisé les apôtres, il a voulu qu'il en eût la simplicité, l'humilité, la douceur, la mortification et le zèle. On peut dire, en effet, que ce sont là les cinq vertus qui composent son esprit particulier, qui ont été comme l'âme de son âme, la règle de ses sentiments, de ses paroles, de ses conversations et de ses actions, le mobile de son esprit et de son cœur, le ressort ordinaire de sa conduite et de toutes ses bonnes œuvres. Aussi, sont-ce-là les vertus pour lesquelles il paraît avoir eu plus d'attrait et de prédilection ; celles dont il nous a donné des exemples plus multipliés et plus frappants ; celles qu'il nous a recommandées avec plus d'instance et qu'il nous propose comme devant être l'âme de notre Congrégation et comme les cinq facultés de notre esprit.

Au reste la piété et la vertu, quand elles sont solides, ne sauraient demeurer oisives. L'esprit de Jésus Christ n'a communiqué à saint Vincent une grande piété et une grande vertu, que pour lui faire porter les fruits les plus abondants de toutes sortes de bonnes œuvres. En

effet, vit-on jamais une vie mieux remplie que la sienne ? on peut bien dire de lui ce qui est dit de Jésus Christ, que partout où il passe il laisse des traces sensibles de son inclination à faire du bien : *Pertransiit benefaciendo et sanando omnes*. Le zèle qui l'anime, est comme un feu ardent qui embrase tout ce qui se présente et à qui rien ne peut échapper : *Nec est qui se abscondat a calore ejus*. Qu'on le suive dans tous les états de sa vie, dans tous les emplois dont il a été chargé, on voit tous les jours de nouvelles entreprises, de nouveaux travaux et de nouveaux succès. On voit partout un de ces hommes de miséricorde dont parle le Saint Esprit, qui ne cessent jamais d'en faire les œuvres, qui les accumulent, qui les multiplient à l'infini et qui sont ingénieux à chercher et à trouver toujours de nouvelles manières de s'y exercer : *Viri misericordiæ, quorum pietates non defuerunt*. Il est visible que tel a été le caractère de saint Vincent : c'est une source abondante qui coule sans cesse sans jamais s'arrêter, on le voit toujours en action, en mouvement et toujours pour le bien ; il n'a pas sitôt fini une bonne œuvre, que, sans la perdre de vue, il en commence une autre, ou plutôt on le voit donner tout à la fois ses soins et son application à une infinité d'œuvres différentes, dont une seule serait souvent capable d'occuper un homme tout entier.

Voilà, messieurs et mes très chers frères, ce que l'esprit de Jésus Christ a opéré dans l'intérieur de notre saint instituteur : telles sont les saintes dispositions dont il a rempli son esprit et son cœur ; c'est une piété des plus éminentes, c'est une vertu des plus solides, c'est un zèle des plus ardents pour la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres de miséricorde ; voilà quel est le caractère essentiel de son esprit, mais voilà en même temps en quoi nous devons [85] principalement lui ressembler, pour que l'on puisse dire que nous sommes véritablement animés de son esprit.

Si l'on voit un missionnaire véritablement animé de l'esprit de piété, qui a un goût décidé pour la prière, l'oraison, les examens, les lectures, la parole de Dieu et généralement toutes les saintes pratiques qui servent à la nourrir ; qui s'en acquitte avec une fidélité inviolable, avec application et avec ferveur, qui annonce par toute sa conduite un respect, une vénération profonde, un zèle singulier pour toutes les choses saintes, pour tout ce qui appartient au culte de Dieu, pour tout ce qui peut intéresser sa gloire et son service ; un missionnaire solidement vertueux qui s'applique surtout à la pratique des cinq vertus qui composent l'esprit de son état ; en qui tout respire la simplicité, l'humilité, la douceur, la mortification et le zèle du salut des âmes ; qui règle là-dessus ses sentiments, ses conversations, ses actions et toute sa conduite, et qui ne connaît point d'autre art, d'autres armes et d'autre ressort pour assurer le succès de ses fonctions ; un missionnaire, enfin, à qui une piété tendre et une vertu solide donnent une heureuse fécondité pour rapporter les fruits précieux de toutes sortes de bonnes œuvres, surtout celles qui ont une plus grande affinité avec les deux principales fins de son état et qui peuvent contribuer davantage à le rendre toujours plus saint et à sanctifier les autres, on n'hésitera pas alors à dire que c'est là un digne enfant de saint Vincent et qu'il est véritablement animé du même esprit que lui. Mais, si l'on ne voit rien, ou presque rien de tout cela dans un missionnaire sans piété, qui en néglige la plupart des exercices ou qui s'en acquitte sans application et sans dévotion, qui traite les choses les plus saintes sans respect, avec un air d'indifférence et d'insensibilité, qui annonce à tout le monde combien peu il en est touché, qui n'a presque aucun sentiment, aucune émulation et aucune ardeur pour la gloire, le culte et le service de Dieu, qui ne s'y porte qu'avec répugnance et avec dégoût, et qui ne consulte guère dans tout ce qu'il fait pour cela que la bienséance, le respect humain ou la nécessité ; un missionnaire dans qui on ne voit presque rien des cinq vertus qui composent l'esprit de son état : qui pense, qui parle et qui agit suivant les maximes d'une prudence toute mondaine, et qui ne rougit pas de faire usage de sa duplicité, de ses détours, de sa dissimulation pour parvenir à ses fins, qui ne sont pour l'ordinaire guère plus légitimes que les moyens qu'il emploie pour y arriver ; un missionnaire plein de bonne opinion de lui-même, de sa conduite, de ses talents, peut-être même de sa

vertu, tandis qu'il fait très peu de cas des autres et qu'il les méprise, qui veut que tout le monde plie devant lui et que chacun cède à ses avis, tandis qu'il ne veut céder à personne, qui ne peut souffrir la moindre humiliation de la part des antres, tandis qu'il se fait peut-être souvent un malin plaisir de les humilier ; un missionnaire rude, âpre, vif, impatient dans ses manières, dans ses paroles et dans toute sa conduite, qui se pique de tout et qui s'emporte à la moindre occasion, tandis qu'il est lui-même [86] comme le hérisson rempli de pointes, qui pique tout ce qui l'environne ; si l'on voit un missionnaire sensuel, esclave de l'amour des aises et des commodités de la vie, qui ne veut manquer de rien, qui écarte avec soin tout ce qui pourrait tant soit peu le gêner et le contraindre, et qui est tout occupé des moyens de contenter ses goûts, ses caprices, ses penchants et ses appétits déréglés ; un missionnaire sans zèle, qui ne fait presque rien ni pour lui ni pour les autres, qui ne travaille qu'avec répugnance et le moins qu'il lui est possible, qui passe une bonne partie de sa vie à ne rien faire, qui fait fort mal le peu de bien qu'il peut faire : on ne pourra pas s'empêcher de conclure qu'il n'est missionnaire que de nom et d'habit, qu'il en a tout au plus l'écorce, mais qu'il n'en a pas l'esprit, puisqu'on ne voit en lui aucune ressemblance avec saint Vincent. Hélas ! combien ne s'en trouve-t-il pas peut-être parmi nous, qui sont dans le cas de mériter ces justes reproches, et à qui l'on pourrait appliquer ces paroles de l'Apôtre : *Ergo adulteri et non filii !* Plaise à Notre Seigneur ranimer parmi nous dans ce renouvellement d'année ce précieux esprit, c'est la grâce que je lui demande pour vous et pour moi.

Les événements qui intéressent notre Congrégation ont été peu différents de ceux que je vous annonçai l'année passée. Monseigneur l'évêque de Luçon nous ayant fait les instances les plus honorables pour nous engager à prendre la conduite de son séminaire, nous y envoyâmes cinq prêtres au commencement du mois d'octobre dernier ; nous avons lieu d'espérer que M. Davelu, placé à la tête de ce séminaire, lui donnera une consistance favorable.

La maison de Saint-Lazare continue à être, par l'efficace de la grâce et la protection de notre saint instituteur, un modèle de régularité dont il serait à souhaiter que toutes les autres maisons conservassent une fidèle empreinte. Elle est composée d'un nombre de sujets assez considérable, pour nous flatter que nous serons en état dans la suite de remplir tous les vides qu'il plaira à la divine Providence de permettre ou d'ordonner.

Le Ciel répand des bénédictions abondantes sur les travaux de nos confrères qui ont soin des pauvres esclaves d'Alger, mais ils sont surchargés d'ouvrage. M. de Lapie étant en danger de perdre la vue, ils ont besoin d'être aidés par un sujet capable, édifiant, mort à lui-même pour ne vivre que pour la consolation et le salut des membres souffrants de Jésus Christ, que les barbares tiennent dans les chaînes et dont le nombre augmente de jour en jour. J'espère que Dieu me fera la grâce de me découvrir celui qu'il destine à cette bonne œuvre. Les lettres que nous avons reçues d'Italie, d'Espagne et de Portugal, nous apprennent que nos confrères sont animés d'un zèle toujours nouveau pour cultiver les parties du champ du Père de famille qui leur sont confiées. Celles qui nous ont été apportées des îles de France et de Bourbon, nous donnent la même consolation ; mais en même temps elles nous donnent de l'inquiétude sur l'état de MM. Testu et Caulier dont la santé a été considérablement altérée depuis l'année dernière, par les fatigues du travail [87] dont ils sont accablés. Les changements qui sont arrivés dans le ministère de la marine ne nous ont pas permis de leur donner tous les secours que nous désirions de leur procurer. Nous fîmes partir, sur la fin de 1769, trois missionnaires ; mais il en aurait fallu davantage. Nous avons demandé le passage pour trois nouveaux, MM. Munier, Marchand et Rouvillois ; ce n'en est pas encore assez. Peut-être aurons-nous la consolation d'apprendre que quelques autres auront le désir de porter aux colonies la parole du salut. Nous attendrons qu'ils nous donnent des marques de leur bonne volonté. Il nous sera facile de la seconder, car on nous demande dans le cours de cette année un nombre de bons ouvriers plus grand que celui que nous venons d'y envoyer.

Nous n'avons d'autres nouvelles de Pologne, sur la situation de nos maisons, que celles que M. Sliwicki peut nous faire tenir assez rarement, à cause de la difficulté qu'il trouve trop souvent de pouvoir les faire parvenir jusqu'à nous. Sa prudence est toujours très réservée sur le récit des malheurs qui sont communs à toutes nos maisons, ainsi qu'à toutes les autres parties de cet infortuné royaume, où tout semble être changé en une anarchie qui se signale par la fureur, le carnage et la spoliation des biens. Les fléaux dont il est accablé exigent que nous renouvelions nos vœux pour en obtenir la cessation. Je vous en demande également le secours pour tous les besoins généraux et particuliers de notre Congrégation, pour nos bienfaiteurs, pour nos défunts et surtout pour moi qui suis avec un entier dévouement, en l'amour de NotreSeigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. l. C. d. l. M.

XIV.

Nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1773[31].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

C'est toujours avec une nouvelle confiance que je viens vous ouvrir mon cœur au commencement de chaque année, et vous faire part des vœux ardents [88] qu'il ne cesse de former pour votre sanctification. Nous ne pouvons espérer de l'opérer que par les moyens que Dieu lui-même nous a prescrits dans notre état, l'observance des règles et des vœux, la fidélité à nous bien acquitter de toutes les pratiques de piété qui sont d'usage parmi nous, le zèle à bien remplir nos fonctions et nos emplois, l'amour de la retraite et une application continuelle à nous exercer dans la pratique des vertus qui composent l'esprit de notre état. C'est ici la voie qui nous a été tracée par la grâce de notre vocation. Elle est pour nous le moyen unique qui puisse nous faire arriver au salut qui en est la fin. Prenons donc bien garde de ne jamais nous en écarter : *Hæc est via, ambulate in ea, et non declinetis neque ad dexteram, neque ad sinistram.* Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons espérer d'être pour les autres le sel de la terre, la lumière du monde et la bonne odeur de Jésus Christ, et devenir nous-mêmes des vases d'élection et de sainteté. Je ne dois donc jamais me lasser de vous rappeler ces importantes obligations, et de vous exhorter à vous renouveler dans la fidélité à les remplir avec un nouveau zèle et une nouvelle exactitude. Si nous nous acquittons ainsi de nos devoirs et de nos fonctions, le Ciel nous protégera toujours, et les hommes ne nous refuseront ni leur approbation ni leur estime. Nous ne manquerons même jamais d'élèves, parce qu'on se plaît à s'agréger aux communautés qui sont régulières et édifiantes, et ces élèves, bien formés à l'esprit de notre état, comme ils le sont en effet à Saint-Lazare et dans nos autres maisons d'éducation, deviendront de dignes évangélistes et des ouvriers capables de produire des fruits

[31] Substitution de M. Davelu en qualité de visiteur de la province du Poitou à M. Le Roux (28 août 1772).

de salut dans les missions, dans les paroisses et dans les séminaires dont nous avons la direction. Le seigneur archevêque duc de Cambrai et monseigneur l'évêque de Soissons nous ont pressés avec instance d'accepter celle de leurs séminaires. Quoique la multiplication des établissements ne soit guère de notre goût, nous nous sommes fait un devoir de correspondre aux souhaits de ces illustres prélats. Ces deux nouvelles maisons demandent neuf à dix prêtres pour les conduire. M. Le Roy, ci-devant vicaire apostolique à Alger, est supérieur de la première : il y était déjà fort connu et très estimé. M. Le Guen est allé y demeurer pour rétablir sa santé, en s'y occupant pourtant toujours d'exercices propres à la formation des ecclésiastiques. M. Brunet est supérieur de la seconde, et la gouverne au gré et à la satisfaction du clergé.

Nous avons complété la mission d'Alger en y envoyant deux nouveaux missionnaires. Ils n'auront point à craindre de souffrir de la part du gouvernement actuel qui est très pacifique, surtout à l'égard de la France, mais ils auront à soutenir un travail toujours assidu, pénible et dégoûtant ; c'est ce qui demande que, de notre part, nous nous souvenions souvent d'eux dans nos prières.

Sur la fin de l'année dernière, nous trouvâmes quatre missionnaires de bonne volonté, et disposés à partager les travaux considérables [89] de nos confrères qui sont dans les îles de France et de Bourbon. Leur arrivée ne nous est pas encore annoncée ; nous n'en recevrons des nouvelles qu'en mars ou mai prochain. Ce secours sera très utile, mais il s'en faut bien qu'il soit suffisant ; il n'est proportionné ni aux accroissements des colonies, qui exigent au moins l'érection de trois paroisses nouvelles dans chaque île, ni à la caducité de plusieurs de nos confrères, dont quelques-uns sont octogénaires et courbés sous le poids du travail accablant dont ils sont chargés, à raison de l'envoi de plusieurs régiments, de la population plus grande des habitants et des traites plus fréquentes et plus nombreuses des nègres nécessaires à la culture des terres. Je n'ose presque pas nommer ici M. Testu, tant il en coûte à mon cœur d'avoir appris sa situation. Peut-être, hélas ce missionnaire si respectable et si respecté n'est plus ! Du moins, on m'écrivit en avril dernier que ses longs et pénibles travaux, joints à son grand âge et à ses infirmités, l'avaient mis hors de combat, et réduit à l'extrémité : je crains que cette annonce ne soit une préparation ménagée à celle de sa mort ; c'est pourquoi je renouvelle l'avertissement que j'ai donné dans quelques-unes de mes circulaires, par lequel je priais ceux qui ont assez de zèle pour aller annoncer les vérités de notre sainte religion dans les régions d'outre-mer, de me donner avis de leurs dispositions le plus tôt qu'ils pourront.

M. Sliwicki, dont la santé se soutient malgré les embarras où il est plongé, et la douleur que lui causent les malheurs trop durables de sa patrie, m'a écrit que, par le partage que trois puissances voisines se sont fait d'une partie de la Pologne, onze de nos maisons passent sous ces nouvelles dominations. Il y en a deux dans la partie russienne, trois dans la prussienne, six dans l'autrichienne ou hongroise. L'impératrice de Russie et le roi de Prusse ayant déclaré expressément qu'ils ne voulaient gêner en rien le libre exercice de la religion catholique romaine, nos confrères espèrent de continuer leurs fonctions comme ci-devant. Il n'en sera peut-être pas de même dans la partie hongroise, si l'on y exécute la teneur d'un écrit intitulé : *Puncta reformationis cleri*, car il porte : 1° que dans chaque maison de communauté ecclésiastique, séculière et régulière, il y aura treize sujets ; 2° qu'ils seront tous indigènes ; 3° que chaque congrégation aura dans le pays un vicaire général qui sera seulement approuvé par le supérieur général demeurant à Rome on ailleurs, et que ce vicaire général aura un pouvoir absolu et illimité de gouverner, statuer, changer, détruire tout ce qu'il jugera à propos sous le bon plaisir du primat du nouvel État. Quand il ne s'agirait que de l'exécution du premier article, il nous serait non seulement impossible de fournir le nombre exigé, mais encore de le nourrir et l'entretenir avec les revenus qui sont attachés à ces maisons. M. Sliwicki a fait et envoyé un mémoire relatif à cet objet, et il attend la réponse de la cour de Vienne. L'une des maisons de la Pologne qui était la meilleure, et qui était l'un de nos séminaires internes, est

aujourd'hui la plus pauvre et la plus nécessiteuse : c'est celle de Cracovie, [90] ville si célèbre par le long siège qu'a essuyé son château, défendu par quelques braves officiers français. Cette maison est restée sous la domination du roi de Pologne ; mais, comme ses revenus sont au-delà de la Vistule dans le lot que la reine de Hongrie s'est attribué, et que la défense de laisser sortir aucune denrée ni aucune somme pécuniaire de ce territoire, est absolue et inviolablement gardée, nos confrères de Cracovie sont réduits aux plus fâcheuses extrémités. Voilà ce qui nous afflige avec eux et pour eux, et ce qui nous sollicite à nous intéresser en leur faveur auprès de Dieu pour obtenir la fin de leurs disgrâces.

Notre vénérable doyen, M. de La Gruere, jouit à Lisbonne et d'une santé parfaite et d'une estime universelle. Les maisons d'Italie et d'Espagne continuent avec la même ferveur et le même succès leurs fonctions, c'est-à-dire à faire des missions, à donner des retraites aux laïques et des conférences aux ecclésiastiques, et à diriger quelques séminaires. Le Ciel a béni d'une manière particulière nos confrères de la maison de Barbastro en Aragon, par la bienfaisance de madame la marquise de Daitona, qui leur a fait un legs de cent mille ducats de vellon pour les mettre en état d'achever leur église et d'augmenter leur nombre. Cette illustre bienfaitrice doit avoir une part distinguée dans nos prières.

Voilà, messieurs et mes très chers confrères, un petit détail des choses les plus intéressantes dont j'ai cru devoir vous instruire. Unissons-nous tous ensemble de cœur et d'esprit pour rendre à Dieu les plus humbles actions de grâces, pour les biens infinis dont il nous a comblés pendant le cours de la dernière année ; la reconnaissance est un moyen sûr pour obtenir la continuation selon l'étendue de nos besoins. Rappelons-nous souvent dans nos prières le souvenir de ceux qui nous honorent de leur bienveillance et de leur protection ; demandons à Dieu avec une ferveur persévérante de nous conserver tous dans sa crainte, et de nous accorder de nouveaux accroissements dans son amour ; c'est en lui que je suis sans réserve, avec le dévouement le plus tendre et la plus sincère affection,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[91]

XV

Obligations du missionnaire. - Nouvelles. - Avis.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1774.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre Seigeur soit toujours avec vous !

Ce souhait ne tient rien de la coutume que les enfants du siècle suivent en ce temps-ci. Les civilités qu'ils se font mutuellement, soit par lettre, soit de vive voix, ne sont souvent que des cérémonies auxquelles le cœur n'a aucune part. Et d'ailleurs, que se souhaitent-ils réciproquement ? les faveurs de la fortune, les douceurs de la vie, le bonheur du temps. Voilà le monde et le monde entier, avec son langage et ses vœux ordinaires. Pour nous, qui ne sommes pas du monde, nous devons suivre une autre pratique c'est celle de nos premiers maîtres dans la foi. Les souhaits que l'apôtre saint Paul faisait aux chrétiens de son temps,

n'avaient point d'autre objet que la grâce de Notre Seigneur Jésus Christ : Que ce précieux don, leur disait-il, ou en commençant, ou en finissant ses lettres, soit en vous et avec vous.

Intimement convaincu que les instructions contenues dans ses épîtres seraient inutiles et ne serviraient qu'à la condamnation de ceux à qui elles étaient adressées, si Notre Seigneur n'avait la bonté de les graver profondément dans leurs cœurs, et ne les aidait à les mettre en pratique, l'apôtre borne ses vœux à leur souhaiter le précieux secours *qui opère le vouloir et le faire*, et qui est le fruit des mérites du sang adorable, qui a été répandu sur nous et pour nous. Il est en effet la source de tout bien. Avec lui nous pouvons tout, sans lui nous ne pouvons rien qui puisse être digne de la vie éternelle. C'est dans le même esprit que j'ai commencé cette lettre, par le souhait de la grâce de Notre-Seigneur, dont nous avons un besoin continuel pour faire le bien qui nous est commandé, et éviter le mal qui nous est défendu. Je peux me rendre témoignage que je n'ai pas manqué de vous porter à l'un, et de vous détourner de l'autre, depuis qu'il a plu à Dieu de me charger du pesant fardeau sous lequel je me vois succomber. Au commencement de chaque année, je vous ai rappelé, pour la décharge de ma conscience et l'acquit de la vôtre, les principales obligations qui me sont communes avec vous. Je vous ai exhortés à vous renouveler dans la fidélité à remplir avec zèle et avec ferveur les devoirs d'un missionnaire qui veut sincèrement se sauver et coopérer avec fruit au salut des autres.

Je me plais encore aujourd'hui à vous retracer en peu de mots [92] le portrait intéressant de ce prêtre précieux de la Mission, et tel que devraient être tous les autres. Il est exact au lever de quatre heures, et à la pratique de l'oraison et des exercices de piété qui sont prescrits par notre règle. Scrupuleux observateur de ses engagements, il les regarde comme une dette rigoureuse dont il est comptable en tout temps à Dieu et aux hommes ; il ne respire qu'après le travail ; et tous ses moments sont consacrés à l'exercice de ses fonctions, ou à s'y préparer par la prière et l'étude. Ami de la retraite, il vit dans la séparation du monde, ou ne s'y montre que pour en dissiper les ténèbres par ses lumières et par les bénédictions de son ministère. Fidèle imitateur des vertus de saint Vincent, de sa simplicité, de son humilité, de sa douceur, de sa mortification, de son zèle, il porte partout l'heureuse empreinte de sa gravité, de sa modestie, de son opposition à toutes les nouvelles inventions de la vanité et de la mondanité. Partout il laisse la bonne odeur de Jésus Christ. Ainsi ses jours sont pleins ; son âme est tranquille ; une voix secrète et divine lui dit que tout va bien pour elle. Enfin, cette vie passagère s'échappe sans regret, pour lui ouvrir l'entrée de celle des vrais vivants qui ne finira jamais.

Mais de quoi servirait-il de vous rappeler souvent tous les traits qui caractérisent une si belle âme, si Notre Seigneur n'avait la bonté de vous en inspirer l'estime et l'amour, et de les graver dans votre cœur ? De quelle utilité seraient les avis et les exhortations réitérées sur ces détails importants, si le Père des lumières, de qui procède tout bien, ne daignait les bénir et suppléer à ce qui me manque pour les faire goûter et observer ? Non, dit saint Augustin, il n'appartient qu'à celui qui a sa chaire dans le ciel, d'enseigner et de toucher efficacement le cœur : *Cathedram habet in cœlo qui corda docet*. Nos avis, en éclairant la conscience sur des devoirs d'état, feront la matière de votre jugement et du mien ; mais ils ne serviraient qu'à nous ménager une plus terrible condamnation, si la grâce, qui seule peut les rendre efficaces, ne nous inspirait la volonté et le courage d'y conformer notre conduite.

Que nous reste-t-il donc, à vous et à moi ? C'est de supplier, et je le fais de tout mon cœur, de mon côté, ne doutant pas que vous ne le fassiez du vôtre ; c'est de supplier Notre Seigneur, de répandre sur nous, avec abondance, les trésors de sa grâce, de veiller sur notre Congrégation, de la défendre contre la tentation du relâchement qui fait aujourd'hui de si funestes progrès dans tous les états ; enfin, de conserver parmi nous l'esprit de saint Vincent, le goût du travail et de l'étude, l'amour de la retraite et de la régularité ; une sainte émulation pour procurer l'édification du clergé et la sanctification du peuple, un esprit de paix, d'union et de charité dans toutes nos maisons, afin que tous ensemble, d'un cœur et d'une voix unanimes,

nous glorifiions le Père de Notre Seigneur Jésus Christ : *Ut unanimes uno ore honorificetis Patrem Domini nostri Jesu Christi* : tel est l'objet des vœux que j'adresse au Ciel [93] pour vous et pour moi ; ma consolation sera parfaite, s'il plaît au Seigneur de les exaucer.

Je me fais un devoir, comme dans les autres années, de vous faire part des nouvelles qui concernent notre Congrégation. Quoique nous ayons à Saint-Lazare un bon nombre de séminaristes et d'étudiants, qui, par leur piété et leur application à l'étude, nous donnent de flatteuses espérances, nous ne devons pas cesser de prier le souverain Maître de la moisson, qu'il y envoie et y multiplie les ouvriers, afin que nous puissions satisfaire plusieurs prélats, qui désirent que nous nous chargions de la direction de leurs séminaires. Nous ne pouvons nous refuser à leurs instances, lorsque nous serons en état de leur fournir des sujets capables de former les ecclésiastiques à la piété et à la science dont ils doivent être remplis.

M. Sliwicki nous marquait, dans ses dernières lettres, qu'en Pologne tous les corps, soit ecclésiastiques, soit séculiers, se ressentaient plus que jamais des désastres qu'entraîne l'indécision finale du sort du royaume, toujours asservi aux troupes étrangères, et accablé par leurs énormes exactions. Il ajoutait, qu'au reste, les missionnaires qui composent les maisons situées dans les provinces des puissances copartageantes, exercent partout leur ministère avec une entière liberté. Les commissaires de Sa Majesté prussienne ont demandé nos constitutions, on n'a pu les leur refuser ; ils les ont trouvées très judicieuses et pleines de sagesse.

La mission importante d'Alger a été presque entièrement renouvelée. M. Viguier y a été placé en qualité de vicaire apostolique, et il est en état d'honorer la qualité dont il est revêtu. Il a pour coopérateurs de dignes collègues, MM. de Lapie, Lalan et Margana. Ils sont tranquilles pour l'exercice de leur ministère. La régence les voit de bon œil ; mais ces regards favorables peuvent se changer facilement d'un moment à l'autre ; c'est pourquoi ils ont besoin du secours de nos prières pour soutenir les fatigues de jour et de nuit que leur donne la multitude d'esclaves qui est confiée à leurs soins et qui s'accroît chaque mois.

Nos confrères d'Espagne et de Lombardie ont la consolation de voir répandues sur leurs fonctions des bénédictions aussi abondantes que dans le cours des années précédentes. Les missions, qui avaient été interrompues dans l'île de Corse, sont renouvelées et ranimées. Les missionnaires parcourent à présent sans crainte et sans inquiétude les bourgs et les villages, pour y annoncer les voies du salut.

Le Souverain Pontife nous a comblés de ses faveurs, en nous gratifiant de deux établissements : l'un à Rome, où il nous a transférés de la maison de Saints-Jean et Paul, dans la belle et vaste maison de Saint-André, sur le mont Esquilin ; l'autre à Bologne, où, en vertu du décret pontifical et du consentement le plus gracieux de la part du sénat, Son Éminence Mgr le cardinal Malvezzi nous a mis en possession d'une magnifique habitation, [94] bien meublée, et fournie de provisions abondantes. Ce qui ne doit pas peu contribuer à nous rendre ces nouveaux bienfaits encore plus précieux, c'est que nous les devons uniquement à la bonté toute particulière qu'a eue Sa Sainteté de nous prévenir et de nous les accorder *proprio motu*, sans que nous ayons songé à les rechercher. C'est un nouveau motif qui nous engage à redoubler nos vœux pour la conservation du Saint-Père, et de l'illustrissime cardinal archevêque qui a exécuté ses ordres, et qui nous a donné en cette occasion des marques d'une bienveillance et d'une générosité des plus distinguées, dont nous ne saurions jamais être assez reconnaissants.

Mais, tandis que la Providence nous favorise d'un côté, elle nous afflige de l'autre, afin que nous apprenions à la bénir dans les maux comme dans les biens. Le désastre qu'a causé un furieux ouragan, dans l'île de France, la nuit du 9 au 10 avril dernier, a été commun à nos confrères comme aux autres habitants. L'orage se déclara à neuf heures, au lever de la lune. Il fut dans sa plus grande force depuis onze heures jusqu'à une heure. Le bruit du vent et le fracas continuel du tonnerre étaient épouvantables. Les feux et les phosphores, dont le ciel et

la terre étaient embrasés, augmentaient encore l'horreur d'une si affreuse nuit. On ne cessa de trembler que vers les trois heures. Lorsque le jour parut, ceux qui n'avaient pas été écrasés ou blessés sous les ruines des bâtiments, ou frappés de la foudre dans la plaine, ne purent voir sans frémir les dégâts que cette tempête a causés sur la terre et sur la mer. La grande église, élevée à grands frais, et pour la réparation de laquelle M. Coutenot n'avait épargné ni peine ni soin, a été renversée en grande partie. La désolation de la campagne n'est pas moins affligeante les maïs, les riz, les maniocs brisés et dispersés, les caféiers et autres arbres déracinés, les maisons renversées offraient partout un spectacle effrayant. Cependant nos confrères jouissent d'une bonne santé, et s'occupent à réparer leurs presbytères et leurs églises, et à tendre une main secourable à tous les affligés, autant que leurs facultés peuvent le permettre. Il faut plusieurs années favorables et de puissants secours pour réparer de si grandes pertes. Demandons les unes au Ciel, et attendons les autres de la bonté du prince et de la vigilance des chefs. Je ne dois pas oublier de vous dire que l'ouragan a épargné l'île de Bourbon, et que tous nos confrères qui y sont établis s'y font estimer de plus en plus par l'activité de leur zèle et par la sainteté de leur conduite.

Avant que de finir, je crois devoir vous donner un avis des plus importants, pour le bon succès de nos fonctions dans la direction des séminaires. Presque tous les évêques m'ont témoigné, en différents temps, avoir très à cœur qu'il se trouvât toujours quelques-uns de MM. les directeurs à toutes les récréations des séminaristes. Leur vœu à cet égard a toujours été celui de la Congrégation. M. Couty l'a expressément recommandé, dans la lettre circulaire qui suivit l'Assemblée générale de 1736. C'est ce qui a toujours été observé [95] à Saint-Lazare ; c'est la pratique constante de tous les autres séminaires, qui sont confiés à d'autres mains que les nôtres. Et en effet, si les jeunes élèves que nous devons former à l'esprit ecclésiastique ont besoin que nous les suivions partout, et que nous ayons sans cesse les yeux ouverts sur leur conduite, pour les contenir dans l'ordre, n'est-ce pas dans la circonstance des récréations que nous devons redoubler notre vigilance ? On ne sait que trop par expérience que ce sont là les occasions où ils sont le plus exposés à se licencier et à commettre les plus grandes fautes. N'aurions-nous pas à craindre qu'elles nous fussent imputées au jugement de Dieu, si, pouvant les prévenir par notre vigilance, nous ne le faisions pas ? D'ailleurs, tout le monde convient qu'un des soins d'un directeur de séminaire est de s'appliquer à bien connaître l'humeur, le caractère, les passions, les dispositions de l'esprit et du cœur de ses jeunes élèves. En un mot, le don qui doit lui être propre, est celui du discernement des esprits. Or, où peut-on l'acquérir plus sûrement, ce précieux discernement, que dans les récréations ? les jeunes gens s'y montrent ordinairement tels qu'ils sont. En faut-il davantage pour vous engager à redoubler de zèle pour n'avoir rien à vous reprocher, sur une pratique aussi importante pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'Église, et la bonne éducation des ecclésiastiques ? J'exhorte MM. les supérieurs à y tenir la main, et à me donner avis des contraventions.

Je vous demande la continuation de vos prières, dont j'ai le plus grand besoin. Vous pouvez bien compter sur mon juste retour, aussi bien que sur mon parfait dévouement à votre service, et sur la tendre et sincère affection avec laquelle je suis de tout mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XVI.

Assemblée générale de 1774. - Lettre de l'Assemblée.

Epistota encyclica Concentus generali Congregationis Missionis
ad omnes ejusdem Congregationis domos et privatos.

REVERENDI DOMINI, ET CONFRATRES AMANTISSIMI,

Gratia Domini nostri Jesu Christi maneat semper nobiscum!

Cætera inter negotia, quæ in Conventu generali tractanda nobis occurrerunt, illud in primis opera pietateque nostra dignum existimavimus, quod luctuosam seminarii parisiensis conditionem spectat (*a*). Videlicet domus illa, quæ nunc in omnimodam Congregationis potestatem devenit, in ultimam prope perniciem vergit (*b*). Sacræ illius ædes non secus ac profanæ, quas B. Vincentius primant habitavit, ruinis proximis imminere cernuntur. Erectum isthuc à Beatissimo patre seminarium, ob perspectam facultatum penuriam, nec antiqua ædificia erigere, imo nec victum vestitumque nostris subministrare valet; nec sat numerosis ad fovendam mulationem alumnis excipiendis, nec instituendo, per necessario licet, philosophorum sodalitio par esse cognoscitur (*e*). Visum itaque nobis est opus fore, et religionis incremento, et Congregationis honori maxime eongruum, si seminarium istud, non solum ah imminenti interitu vindicaretur, sed et ad meliorem formant generoso et potenti conatu adduceretur. Quapropter communibus votis decrevimus: 1° efficacioribus quibusque viis eidem seminario extrema necessitate laboranti, ab omnibus aliis Congregationis tum domibus, tum provinciis esse opitulandum; 2° faciendum proinde, tum ut nova capella seu ecclesia sub invocatione S. Vincentii a Paulo Deo dicanda construatur (*d*), tum etiam ut erigatur sodalitium philosophicum simul et theologicum, opportunis ædificiis colligendum; 3° subsidium illud, quod in ultimo Conventu generali indictum determinatumque fuit in levamen domus Sancti-Lazari, esse pari ratione a domibus seu olim, seu recens erectis, vel erigendis, pendendum in gratiam seminarii parisiensis, et ad annos usque duodecim protrahendum; 4° provincias Cadurcensem et Lugdunensem, quæ nihil ad hocce subsidium conferebant, sicuti et provincias Romanam, Longobardicam, Polonicam, domus item Hispanicas et Lusitanas, domus denique tum Algerii, tum in insulis sitas, ad grande hoc et pium opus cum aliis dividendum, nullo equidem decreto constringendas esse, sed impensis votis à Couventu invitandas ; 5° litteras encyclicas totius Conventus nomine scribendas [97] esse, ac dirigendas ad singula Congregationis domicilia et membra, vehementer urgenda, ut quidquid indicto subsidio, per communes privatasve cujusque facultates adjicere licebit, libenti animo superaddant; 6° quicquid demum pecuniæ, seu ex irrogato subsidio, seu ex ultroneis donariis, à procuratore generali Congregationis colligetur (*e*), esse quotannis recondendum in arca clavibus obserata duabus, quarum altera penes Superiorem generalem, et altera penes superiorem seminarii parisiensis remaneat.

Hæc sunt, RR. DD. ac dilectissimi confratres, quæ statuenda esse duximus in gratiam domus cuilibet e nostris cordato charissimæ, quæque probanda a vobis haud immerito confidimus. Quin et speramus in Domino vestrum fore neminem, qui huicce operi pro viribus promovendo non allaboret, tum ut filiorum in beatissimum patrem studium testemur, tum ut major Cougregationi nostræ honor accrescat, tum denique ut cleri alumnos rite instituamus.

Meminerimus ergo singuli, ruinosas illas ædes pretiosa esse totius Congregationis incunabula; easdem nohis in jus et dominium proprium tandem cessisse, recentibus regiis diplomatibus in tabulas curiæ supremae relatis; eas demum esse, in quibus primum B. Vincentius ad clericorum institutionem seminarium erexit. Neque id nos prætereat, hoc nempe

seminarinm Parisiis situm, non unius diœceseos tantum, sed omnium regni, quin et Europæ regionum alumnis patere et excipiendis et instituendis, versarique eorum ob oculos penes quos est rerum nostrarum summa et providentia. Quæ si animo vel leviter recolamus, liquebit in quantum dedecus et probrum nostrum verteretur, si diutius squalidum jaceret, nec in sodalitium clericali juventuti proficuum instauraretur. Quod sane fieri neutiquam potest, quin et provinciæ nostræ, et domus, et privati etiam, veluti facta manu, auxilia copiosissime conferant, et collapsum quasi seminarium certatim sublevent, Saneti Vincentii nomine deinceps appellandum.

Etsi vero, præter ratam a Conventu pecuniæ partem, uniuscujusque arbitrio permittatur, ut in subsidium erigendæ domus ultroneis donariis veniat; omnes nihilominus quibus per rem familiarem ac privatam licebit, hortamur ut collatis potius semel et simul pecuniis, quam annuis id beneficiis præstent. Quippe moras non patitur diruendorum ex parte, et restaurandorum ædificiorum necessitas. Quapropter enixe etiam rogamus et obsecramus omnes et singulos, quibus præsto est pecunia numerata, nec necessaria, ut hanc ad aliquot saltem annos in antecessum commodent, accurata solutione temporeque a creditoribus præscripto integre refundendam, ope scilicet subsidiorum quæ e provinciis Gallicanis certa ratione quotannis colligentnr.

Cum autem operi manus admoveri prudens nequeat, quin de speranda pecuniæ summa constet circiter, visitatores enixe precamur, superiores locorum, ceterosque omnes, ut quam primum ad generalem Congregationis procuratorem rescribant, quid quisque opis conferre valeat (*f*). [98] Nec pigebit hanc epistolam identidem in nostris familiis perlegi, ut reeens advenientium studium accendatur, nec tepescat ardor aliorum.

Quod superest, nulla quempiam cura anxium tenere debet, ne in alios usus distrahantur conferenda auxilia; quod ne fiat aut timeatur, ultimo decreti articulo præcautum est. Nec verendum præterea ne parisiense Sancti Firmini seminarium opis alienæ in posterum indigeat. Extructis quippe semel ædificiis, modo intactæ remaneant quas nunc habet facultates, certam hanc et spem concipimus animo, et fidem aliis damus, fore deinceps, ut illa domus propriis stet commodis, absque domorum et privatorum dispendio.

Valete, reverencli domini confratresque amantissimi,

Sic signatum : JACQUIER, PERTUIS0T, TEST0RI, HOLLEVILLE, CHALAMEL, GUASCO, BARET, RAVIDAL, TOCHON, Petrus DAVELU, Franciscus RASPI, DAVELU, CAUSSIL, VALLITON, MARSY, LEGUEN, GANDON, DUPARCQ, ALLART, VAYSSIÈRE, DE KSALAUM, LECOUR, GALLI, PHILBERT, LE ROY, VIGNACOURT, DUPRÉ, JACOB, BECQUET, PASSERAT, Joseph-Michaël LAUGERI, C0RRADI, F. FENAJA.

BROCQUEVIELLE, *secretarius*.

Parisiis, die mensis julii octava ann. 1774.

† Locus sigilli.

Ad planiorem Epistolæ encyclicæ intelligentiam, nonnulla hic subjicienda censuimus.

(a) Idem ipsum est seminarium in antiquo *Bonorum Puerorum* collegio a beato Vincentio erectum.

(b) Cum solo ædibusque collegii non potita fuerit hucusqne Congregatio nisi labilis unionis virtute, suasit prudentia ut impensis alicujus momenti parceret. Nunc vero cum ea pleno jure possideamus, et alias in

interitum pene omnia vergant ædificia, instaurationeque indigeant, conjunctis tandem viribus eniti debet Congregatio, at illic quam primnm exurgat insigne seminarium.

(c) Si quæ Parisiis cernuntur seminaria quæ ad aliquam gloriæ famam pervenerint, hæc totidem patent philosophiæ alumnis excipiendis domicilia; incassumque omnino honori suo studebit Congrcgatio nostra, qnamdiu hocce idem medium non arripuerit. Ratio in promptu est : Lutetiam confluentes undequaque clerici studiornm causa, gradus univcrsitatis ambiunt, et philosophiæ studio cursum exordiuntur. Seminaria proinde philosophis instituendis destinata petunt. Quamobrem ni paritcr philosophiæ candidatos excipiamus, qui huc a natali solo migrant, nusquam ferme ad nos divcrtenl. Snpercrit ergo nohis rejcctancoruni cohors, ingloriaquc turma, seu expulsorum, seu sponte a cæteris seminariis tædio discedentinm, ingratum prorsus cnlturæ semen. Accuratam dicti veritatem, diutinaque experientia comprobatam apprime sensit Conventus ; eaque potissimum ratione adductus est, ut sodalitii philosophici erectionem dccerneret. [99]

(d) Placuit omnibus, ut non tantum recens erecta capella, sed et ipsum seminarium Vincentii nomine honorentur. Congruum quippe existimavit Conventus ut prima B. Patris nostri domus ejusdem nomine glorietur, statim ac in monumentum sacra tanti viri memoria dignum assurrexerit; et vero collegium *Bonorum Puerorum*, cujus nomen aliquid indecori patrio idiomate nunc refert, in collegium Ludovici Magni, cum omnibus bonis oneribusque ei annexis, translatum est. Nullum ergo, apud nos, nominis illius vestigium extare debet. Memoriæ ipsius delendæ causa, toti serninario vocabulum *S. Firmini* indideramus ; nec sat felici exitu. At speramus fore ut inclytum per universas Gallias Vincentii nomen, cleroque plane venerandum, facilius apud omnes obtineat. Huic autem mutationi, cum ante locus esse nequeat, quam nova capella fuerit extructa, idem quod antea *S. Firmini* nomen usurpabitur.

(e) Procurator generalis, ad quem dirigetur pecunia, eam omnem in acceptum referre tenebitur, eorumque inscribet nomina qui ad hocce pium opus aliquid impertiverint ; et vertente quolibet anno, Superiori generali, nccnon et superior *S. Firmini* coactæ pecuniæ rationem referet. Codex autem acceptorum, in perenne monumentum munificentiæ et domorum et privatorum servabitur.

(f) Rescribendorum ad procuratorem generalem, duo erunt capita primum, quid emolumenti conferre domus statuerint; secundum, quid spoponderint privati. Cum autum triplex occurrat subsidiorum conferendorum ratio, præstari enim possunt subitaneis donariis, annuis beneficiis, pecuniis mutuo datis, tria hæc, totidem distinctis articulis sedulo erunt secernenda. In provinciis Cadurcensi, Lugdunensi, Romana, Longobardica et Polonica, superiores visitatoribus, visitatores autem procuratori generali rescribent, quid seu a domibus, seu a privatis præstandum sit. In aliis vero provinciis recta ad procuratorem generalem responsa dirigentur. In pecuniis cogendis et mittendis, idem ordo servabitur.

XVII

Avis aux maisons d'Espagne, que l'Assemblée générale les a érigées en province.

Paris, le 30 juillet 1771.

D0MINI ET CONFRATRES CARISSIMI,

Gratia Dornini nostri Jesu Christi maneat semper vobiscum!

Votis precibusque vestris, per eos qui ex hisce Hispaniæ domibus ad Conventum provincialem Genuæ habitum iverunt, nobis porrectis, ultronee et lubentissime adhæremus, cum jam per aliquot annos in hanc sententiam devenissemus. Attamen dilatio usque ad Conventum generalem non fuit vobis indifferens; locum enim dedit sacerdotihus aliquibus ex vestris, ut Genuam adirent, Conventui provinciali adessent, et in praxi viderent exercitum quod per regulas et constitutiones præscrihitur. Igitur, implorato Dei lumine et ope, has domos sub ditione catholici Hispaniarum regis sitas in Congregationis nostræ provinciam erigimus, atque per nostras litteras patentes visitatorem constituimus D. Vincentium Ferrer, actualem domus Barcinonensis superiorem. [100] Neque sane tanto muneri sustinendo impar est; qua namque pietate, qua prudentia, quo regularis observantiæ zelo polleat et vos non latet, et nobis

perspicuum est. Prævidemus quidem quod ejus et modestiæ et humilitati onerosum nimis hoc munus videbitur, at fore confidimus ut per submissionem, obedientiam ac regularitatem vestram, ejus angustias sitis sublevaturi.

In Dei amore sum,

Domini et confratres carissimi,

Vester humillimus et addictissimus servus,

JACQUIER,
I. s. C. M.

XVIII

Avis et resolutions de l'Assemblée générale de 1774.

Paris, le 1er septembre 1774.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Avant que de vous rendre compte, selon l'usage, de ce qui s'est passé dans l'Assemblée générale, pourrais-je garder le silence sur les consolations que j'ai reçues ? Elles sont grandes, et dès que vous les connaîtrez vous les partagerez avec moi. J'ai vu, avec la plus douce satisfaction, l'esprit de paix régner dans tous ceux qui composaient l'Assemblée, esprit de paix joint à l'empressement le plus marqué pour tout ce qui peut favoriser la piété, et perpétuer parmi nous le zèle de notre saint instituteur. Alors je me suis rappelé ces complaisantes paroles que Notre Seigneur adressait à ses disciples : *La marque à quoi tout le monde connaîtra que vous êtes mes disciples, c'est si vous vous entr'aimez*.

Puisse cet amour mutuel, fondé sur la vertu, se trouver dans tous les membres de la Congrégation et se conserver pendant tous les temps qu'elle subsistera ! Animés par le feu de cet amour céleste, nous agirons de concert, nous agirons avec ardeur, nos vues seront pures, dépouillées de toute impression mauvaise, nous ne chercherons qu'à étendre le culte *du Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes et principalement des fidèles*. Nos travaux bénis du Ciel auront une fécondité admirable, et les pontifes qui seront chargés de gouverner l'Église en recevront une grande joie, parce qu'ils nous verront propres à prêcher avec fruit cette charité qui est *la fin principale de la doctrine évangélique* ; l'union des brebis sera toujours [101] le comble de la joie des pasteurs, quand le cœur des pasteurs sera lui-même rempli de la tendresse et de la charité de Jésus Christ.

L'Assemblée, qui voulait cimenter l'esprit de paix et d'union dans la Congrégation, pouvait-elle mieux faire que d'assurer la fidélité aux exercices spirituels ? Son premier décret l'a pour objet, et en particulier les conférences de piété qui nous sont recommandées par l'article douzième du dixième chapitre de nos règles ; ces conférences régulièrement faites réveilleront et nourriront les sentiments qui sont l'ouvrage de la crainte du Seigneur, sentiments souvent enveloppés par les nuages de la dissipation qu'entraîne l'exercice des fonctions du sacré ministère. Les saints ont regardé ce moyen comme efficace pour empêcher la ferveur de déchoir et les meilleures résolutions de s'affaiblir et de s'effacer. Il est en usage dans les communautés les mieux réglées ; nos pères l'ont pratiqué et l'esprit de Dieu a été avec eux. Je ne saurais faire trop d'instance pour qu'on y soit fidèle. Ici, presque tout dépend des

supérieurs ; s'ils ont un véritable amour pour la régularité, s'ils sont vivement touchés des intérêts de la gloire de Dieu, ils ne voudront pas que ceux qui sont sous leur conduite puissent leur dire avec vérité qu'ils ont manqué de zèle et qu'ils n'ont pas donné les exemples qu'ils avaient droit d'attendre d'eux. Je les conjure donc de ne pas oublier ces paroles remarquables de l'apôtre saint Paul : *Qu'ils doivent veiller, comme étant charges de rendre compte à Dieu des âmes qui leur sont confiées*. Je conjure en même temps les inférieurs d'être assidus surtout à ces exercices qui n'ont été établis que pour embraser les cœurs du feu sacré que le Fils de Dieu est venu apporter sur la terre. Souvenons-nous que les hommes intérieurs seront toujours plus propres pour gagner les âmes à Dieu. Leurs discours ont une force et une énergie que l'art et les talents ne pourront jamais suppléer.

L'Assemblée a porté un autre décret qui doit encore servir à entretenir l'union : il regarde l'uniformité dans nos habits, ceux qui s'en écartent montrent plus de légèreté que de sagesse. La diversité des habits occasionne bien des réflexions et des discours ; ces réflexions et ces discours détruisent peu à peu l'unité des sentiments sur les usages de la Congrégation. Et d'où est venue la décadence de plusieurs ordres religieux ? Par où a-t-elle commencé ? Par de légers changements dans les habits ; ces changements, qui sont ordinairement inspirés par la vanité, ont été bientôt suivis d'autres plus considérables. Après quoi les pensées n'ont plus été les mêmes, le langage a été différent ; l'un croit à Paul, l'autre à Apollon ; les esprits se sont échauffés, le flambeau de la division s'est allumé dans les lieux mêmes qui étaient destinés pour l'éteindre et pour servir d'asile à la paix et à la concorde. Mais ne sommes-nous pas du clergé séculier ? Pourquoi nous enlever la liberté d'en suivre les usages et les modes ? Oui, nous sommes du clergé séculier ; mais nous sommes des prêtres séculiers vivant en communauté sous une règle particulière qui a fixé la forme de nos habits. Devons-nous être moins jaloux de la conserver qu'on ne l'est, [102] parmi les magistrats, les militaires, et généralement dans tous les états où l'on a adopté un habit particulier destiné à les caractériser et à les distinguer des autres ? Y rougit-on de porter la livrée de sa profession ? Y faire les moindres changements, n'est-ce pas s'exposer visiblement aux justes reproches de la vanité, de la mondanité, ou tout au moins de la singularité ?

L'Assemblée a surtout insisté sur la défense de porter la perruque ; les raisons de ceux qui voudraient en introduire l'usage dans la Congrégation ne sont que des prétextes suggérés par la délicatesse et la tiédeur. Je tremble sur le sort de ceux qui nous quittent pour la prétendue nécessité de s'éloigner de nos usages ; que pourront-ils dire à Dieu pour leur justification ? Comment ont fait ceux qui nous ont précédés ? N'ont-ils pas fourni leur carrière sans ces secours que l'on veut regarder comme nécessaires dans certaines circonstances ? Comment font plusieurs communautés respectables ? Préposées, comme nous, à l'éducation des ecclésiastiques, ne s'y font-elles pas une religion de leur donner en ce point l'exemple le plus constant et le plus rigoureux de leur attachement à l'ancienne discipline de l'Eglise ? N'y est-on pas sujet aux mêmes infirmités que nous ? Pourquoi seraient-elles pour nous des raisons de nous dispenser de la règle commune ? Le saint évêque que le diocèse d'Amiens vient de perdre, cet évêque si respecté à la cour et par tout le monde, a-t-il eu besoin d'un pareil secours pour aller à un âge où n'arrivent presque jamais ceux qui prennent les plus grandes précautions ?

À l'Assemblée, on s'est plaint de quelques missionnaires qui, dans les missions, suivent l'impulsion d'un zèle plus imprudent qu'utile au salut des autres. Leur ardeur peu réglée les porte à négliger de prendre, dans les temps marqués, leurs repas, pour entendre les confessions, ce qu'ils font même à des heures avancées dans la nuit ; ces plaintes ont donné lieu à un examen du règlement des missions. Les commissaires qui ont été chargés de ce travail ont admiré la sagesse de tout ce qui était prescrit dans le règlement, et les changements qu'on a jugés à propos d'y faire sont si légers, qu'ils n'intéressent en rien la substance des choses. Qu'il soit observé exactement et que les particuliers ne s'ingèrent pas à se faire des

règles de caprice et de fantaisie ; c'est le vœu de l'Assemblée c'est de cette fidélité qu'on verra naître les fruits consolants de la paix et de l'édification.

Les voyages trop fréquents dans sa patrie ont encore excité l'attention de l'Assemblée. Ces voyages, qui n'ont souvent aucune utilité, sont cause d'une grande dissipation, d'un amour déréglé des parents et quelquefois de la perte de sa vocation. L'Assemblée, pour rendre ces voyages plus rares, a désiré qu'on suivît le règlement que fit dans sa lettre circulaire, en 1751, feu M. de Bras, mon prédécesseur. On l'a renouvelé ; nous serions plus heureux si, conformément à la parole du Fils de Dieu, nous *laissions aux morts le soin d'ensevelir leurs morts*. Des hommes consacrés à. Dieu devraient-ils s'occuper d'autres choses que de leur salut et des intérêts de la gloire de Dieu ? [103]

Voilà, messieurs et mes très chers frères, les principaux articles qui ont été traités dans l'Assemblée. Il y en a quelques autres dont je ne vous dis rien, ou parce qu'ils sont moins importants, ou parce que je vous en ai déjà parlé. Vous voyez qu'on n'a pas fait de nouvelles lois, on s'est contenté de rappeler les anciennes. Elles sont suffisantes, et, si on les observe, tout sera dans l'ordre, nous vivrons dans la simplicité et dans la ferveur de saint Vincent. Concourons tous à ce qui peut rendre notre Congrégation utile à l'Eglise. Examinons avec soin ce qui est en nous, afin de le conserver ; voyons ce qui nous manque, afin de l'acquérir. Si nous sommes assez aveugles, disait saint Augustin, pour croire que nous en ayons assez fait, nous sommes perdus. Marchons donc avec un nouveau courage, approchons-nous de plus en plus du terme de la perfection, pour que nous puissions mériter la récompense que Dieu prépare à ses plus fidèles serviteurs.

Je suis, avec un tendre et sincère attachement, en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER.

I. p. d. 1. C. d. l. M.

XIX

Réponses aux demandes faites à l'Assemblée générale de 1774.

Province de Picardie.

Quæsitum est Conventui generali, an R. A. D. Superior generalis rogandus sit, ut definiat, an expediat biennium in seminario interno exigendum vulgo contrahere. Tanti momenti res pluribus visa est, ut de eo Conventus generalis judicium peroptaverint. Hanc quæstionem ad Superiorem referendam esse censuit Conventus generalis.

R. Duos in Congregatione probationis annos ante votorum emissionem exigendos esse nemini dubium esse potest. At loci determinatio in quo probandi commorari debeant, sapientiæ Superioris generalis quovis tempore concessa est, quod prudentem administrationem necessario postulare longa rerum experientia demonstravit. Si autem quosdam post annum a seminario interno extrahimus ut phibosophiæ dent operam, illud medium nobis tale visum est, quo eorum, mores, studia, indoles, ingeniique vis ac robur facilius et certius innotescant. [104]

Province de Lyon.

Quamvis varia Conventuum generalium decreta sapienter statuerint, quæ spectant votum paupertatis, fidelitatem circa pietatis exercitia, subordinationem ex parte subditorum, et rectam temporalis domorum nostrarum administrationem, quæ in eo potissimum consistit ut nec superior nec procurator officii sui limites excedant; quia tamen ex variis domibus provinciæ Lugdunensis renunciatum est Couventui dictæ provinciæ esse aliquos qui in hisce punctis a via veritatis deflectant et laudabiles majorum nostrorum semitas deserant, suppliciter et humillime expostulat idem Conventus, ut R. A. D. Superior generalis dignetur pro sua prudentia ad observationem hujusce modi decretorum suppeditare media eo efficaciora et validiora quo urgens magis videtur esse necessitas.

R. Visitator omnern curam adhibeat, ut regulis circa proposita pareatur. Si autem, quod absit, parvi pendantnr ejus monita, delinquentes nobis dcnunciet, ut his malis occurrere possimus. Quod a Couventu gcnerali anno 1759 statutum est omnes memoria complectantur. Legantur præsertirn decretum secundum et decretum decimum illius Conventus.

Province d'Aquitaine.

1° Postulatur ut Conventus generalis intra limites debitos coerceat imprudentem zelum eorum qui bonis quidem, sed extraneis operibus aut functionibus ita se tradunt ut ea ad quæ ex statu vel officio tenentur negligant, et quando hæc et illa veliut adimplere, suas sanitati nocent, per tempus notabile inutiles fiunt, vel, quod pejus est, immaturam mortem sibi arcessunt; illisque prohibeatur ne ullum quantumvis bonum opus ipsorum officio extraneum, excepta urgenti necessitate, suscipiant absqne licentia superioris.

R. Juxta regulas nostras legesque quas rectus ordo constituit, subditi non possunt absque licentia superioris hujus modi operibus vacare.

2° Desideratur ut media, quantum possibile erit, efficacia adhibeat Conventus generalis ad hoc ut observentur regulæ quæ missiones spectant, ea inter cæteras qua prandii et cœnæ hora præfigitur, ea quoquc qua prohibetur ne horis indebitis et præcipue nocturnis confessiones audiantur, ea tandem qua prohibetur ne audiantur confessiones mulierum extra sedile confessionale juxta usum Ecclesiæ.

R. Extat antiquum pro missionibns præscriptum, examini Conventus generalis ultimi subjectum; est et, levioribus quibusdam emendatis, illius auctoritate confirmatum. Legatur identidem; directores missionum id præstent quod in se est, ut accurate observetur.

Province de Bretagne.

i

1° Quæsitum est an expediat decreta præcedentiurn Convcntuum generalium [105] quæ in singulis domibus descripta sunt in libro ad id destinato, sed promiscue, et eo tantum ordine quo edita sunt, in clariorem et commodiorem formam colligere, scilicet sub titulis distinctis et relativis ad varias materias quæ in iisdem Conventibus fuerunt agitata, ac propterea fieri codicem cujus transumptum in omnes domos mittatur, in quo seorsum et suo quæque loco et ordine contineantur, et facile reperiri possint ea omnia quæ spectant sive vota nostra, sive functiones, sive Conventus, etc., et legantur quoties opus fuerit : jubere item, ac etiam assignare plures in anni decursu dies, in quibus superiores locales pro sua prudentia nunc talem, nunc aliam materiam legi curant, prout necessarium judicaverint, ad renovandum seu conservandum primum nostræ Congregationis spiritum in sua familia.

R. Collationem decretorum Conventuum generalium, prout exponitur, fieri posse declaramus sed quum typis mandari non debeat, nobisque desint qui hanc possint pro singulis domibus Congregationis exscribere, exoptamus et hortamur ut unusquisque superior pro domo sua hoc opus laudabile aggrediatur.

2° Quæritur quibus mediis providere possit, ne domus in quibus decedunt confratres nostri bona mobilia, sive pretiosa, sive non, sive in majori, sive in minori quantitate possidentes, perturbentur ab hæredibus, qui aviditate satis ordinaria ea repetunt, vel etiam supponunt, etiamsi vere et realiter hujusmodi bona non reliquerint.

R. De re proposita aliquid præcipere vel statuere periculosum videtur. Si autem casus arduus occurreret, nobis litteris nuncietur, ut quod necesse fuerit, spectatis circumstantiis, præscribamus.

3° Quæritur utrum illi ex nostris qui, sponte et citra rationes legitimas, et a superioribus majoribus probatas, deseruerunt Congregationem, in quam postea speciali favore et indulgentia readmittuntur, possint in Conventu, sive domestico, sive provinciali, gaudere suffragio passivo, quando, ante exitum, sexennium ab emissis votis in Congregatione perfecerint et a R. A. D. Superiore generali dispensationem obtinuerint ad effectum computandi dictum sexennium inter annos vocationis? Item, supposito quod res ita se habeat, an expediat R. A. D. Superiorem generalem, talibus readmissis tradere instrumentum dicti favoris ipsis concessi, quo constare possit eos aptos esse ad deputationem passivam?

R. Summus pontifex Innocentius XI, die 5 junii 1679, Superiori generali pro tempore existenti, ut de consensu suorum assistentium, ad plura medietate suffragia cum sua ipsius prærogativa, illos qui, post emissa vota, ex Congregatione cum dispensatione egressi sunt, et subinde ad illam redeunt, ad jus deputationis atque electionis tam activarum quam passivarum aliasque prærogativas quibus ante eorum egressum fruebantur, omnino vel partim auctoritate apostolica restituere et reintegrare, libere, licite et valide possit et valeat, quamcumque necessariam et opportunam facultatem tribuit [106] et impertitur. Quæ potestas, quid vetat quominus, si necesse est, in eos etiam exerceatur qui, licet deliquerint, non desierunt esse membra Congregationis?

4° Optavit Conventus suppliciter postulandum a R. A. D. Superiore generali, ut, si cessaverit causa cur ante elapsum tempus prohationis a constitutionibus præscriptum, nostri seminaristæ interni ad studia sive phi1osophiæ seu theo1ogiæ applicentur, restituatur primæva consuetudo ac duobus annis integris pietati et vitæ interiori exerceantur.

R. Si quibusdam, post annum in seminario interno transactum, injungimus ut animi vires ad philosophiæ studium appellant, hanc agendi rationem non sola suadet Congregationis necessitas, sed hoc nobis præcipue consilium est, ut ipsorum pietas et animi dotes penitus introspiciantur.

5° Commendandum et procurandum efficaciter ut ad singulas domos mittatur necrologium nostrorum defunctorum; illucque non solum referatur domus in qua defuncti sunt, sed etiam dies mensis et anni vocationis; moneanturque parentes, si quos adhuc habeant, ut et ipsi reddant officia caritatis christianæ, atque etiam ad ipsos mittatur actus sepulturæ legaliter transumptus ex codicihus nostris.

R. Invigilabimus ut, quando mors nostrorum defunctorum annuntiatur, ea referantur omnia quæ postulata sunt. An autem de morte parentes certiores facere conveniat, et ad ipsos absque ulla postulatione mittendus sit actus sepultura legaliter transumptus, id superioris prudentia relinquendum esse judicamus.

Province de Poitou.

Première proposition. - Les assemblées de cette province, tenues en 1724 et 1730, s'étaient aperçues qu'une partie des sujets envoyés dans ses maisons particulières y portaient un esprit de dissipation et d'indépendance contagieuse pour les élèves confiés à leur vigilance. Celle de 1759 a cru devoir renouveler ses représentations sur le même sujet.

L'assemblée actuelle, attentive à maintenir l'esprit primitif de notre Congrégation parmi les membres qui composent cette province, voit avec douleur que le mal, loin de

diminuer, prend de jour en jour de nouveaux accroissements. Elle s'est appliquée à le suivre jusque dans sa source, et elle croit l'avoir trouvée dans les brochures éphémères et dans ces livres également contagieux pour les mœurs et la religion, dont plusieurs étudiants, dans la maison de Saint-Lazare, et quelques jeunes prêtres, dans les maisons particulières de la province, se permettent la lecture, en trompant la vigilance de leurs supérieurs respectifs. Elle prie, en conséquence, l'Assemblée générale de faire attention à des représentations dont la continuité, depuis cinquante ans, démontre la vérité et la nécessité de s'en occuper sérieusement, et d'apporter les remèdes les plus prompts et les plus efficaces pour arrêter les abus [107] qui, dans un siècle aussi dépravé, font présager les suites les plus déplorables.

Réponse. - Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle que vous témoignez pour conserver dans votre province l'esprit de notre Congrégation ; mais votre censure est-elle juste ? Elle ne nous a pas seulement pour objet, elle regarde aussi nos prédécesseurs qui ont mérité les éloges de tout le monde. Le défaut de vigilance dont vous vous plaignez règne, dites-vous, dès avant 1724. Vous n'êtes pas étrangers à la maison de Saint-Lazare ; c'est dans son sein que vous avez reçu l'éducation ecclésiastique. Pendant que vous y demeuriez, a-t-on manqué d'ardeur pour vous inspirer l'esprit de piété et l'amour des bonnes études ? Vous a-t-on, nous ne dirons pas, permis, mais souffert la lecture de livres suspects ? Pourquoi ne supposez-vous pas que le même zèle subsiste encore ? Serait-il vrai qu'il n'aurait pris naissance qu'à votre entrée dans la Congrégation, et qu'il se serait éteint aussitôt après votre départ de la maison de Saint-Lazare ? *Justum judicium judicate*. Le remède le plus efficace pour tarir la source des abus, c'est l'exemple des supérieurs ; nous les exhortons à se joindre à nous, à édifier leurs confrères par leurs vertus, par leur amour pour la retraite, par leur zèle pour la religion et pour le salut des âmes, par leur exactitude à faire les répétitions d'oraison et les conférences spirituelles, et par une fidélité inviolable aux règles et aux usages de la Congrégation.

Deuxième proposition. - Nos frères coadjuteurs qui passent de la maison de Saint-Lazare dans les maisons de la province, sont rarement propres aux fonctions pour lesquelles on les demande ; en outre, ils prétendent pour l'ordinaire devoir se borner à leurs offices et refusent avec obstination d'exercer, dans des temps de loisir, les autres fonctions qui concernent leur état. On observe encore que plusieurs d'entre eux affectent un air de mondanité dans leur extérieur, très éloigné de la simplicité primitive de leur état. L'assemblée désire qu'on cherche des remèdes convenables à des abus de cette nature.

Réponse. - Quand on envoie des frères qui ne sont pas encore assez formés pour les fonctions pour lesquelles on les demande, il est de la sagesse des supérieurs de prendre des moyens pour les élever à ce degré de perfection qu'ils désirent en eux. Si les frères manquent de docilité, ou s'ils affectent dans leur extérieur des airs peu convenables à notre état, les supérieurs ont une autorité suffisante pour les contenir et les ramener à leurs devoirs. Si, cependant, leurs avertissements sont sans succès, qu'ils nous le fassent connaître, et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour maintenir la subordination et le bon ordre. [108]

XX

Conseils de spiritualité. - Nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lèsParis, le 1er janvier 1775[32].

[32] Avis de la nomination de M. Figari, comme visiteur de la province de Lombardie, à la place de M. Guasco (1774).

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Quoiqu'il ne se soit écoulé que peu de mois depuis ma dernière circulaire, je ne peux laisser passer la circonstance de la nouvelle année, sans vous donner de nouveaux témoignages du très tendre attachement que je vous ai voué, et vous faire part des vœux que je ne cesse d'adresser au Ciel pour votre bonheur. En vain les mondains le cherchent-ils dans les richesses, les honneurs et les plaisirs, ils n'y trouveront jamais que vanité et qu'affliction d'esprit. Pour nous qui avons été élevés à l'école de Jésus Christ, ne le cherchons qu'en Dieu seul, lui seul peut le commencer ici-bas et le consommer dans le ciel ; efforçons-nous, pour mériter d'y avoir part, de marcher, dans les voies de la sainteté qu'il nous a tracées dans notre vocation, d'une manière digne de lui ; digne des moyens si gratuits, si puissants, si sages et si multipliés par lesquels il veut nous y conduire ; digne enfin d'un royaume et d'une gloire si parfaite, si divine et si abondante qu'il nous destine : *Ut ambuletis digne Deo*. Que cette nouvelle année soit pour nous l'époque d'une ferveur toute nouvelle, pour remplir tous les devoirs de notre état avec plus de fidélité, pour observer nos règles et nos vœux avec plus d'exactitude, pour nous acquitter de nos fonctions avec plus de zèle et d'esprit intérieur de religion, pour vaquer à nos exercices de piété avec plus d'assiduité et de dévotion : ce n'est qu'à ce prix qu'elle pourra être pour nous une année véritablement heureuse, une année de grâces, de salut et de bénédiction.

Je n'ai à vous annoncer, messieurs et mes très chers frères, aucun changement sensible dans l'état où se trouvait notre Congrégation l'année dernière. Nos confrères d'Italie et d'Espagne continuent à remplir nos fonctions avec zèle et bénédiction. Nos maisons d'Espagne se trouvant dans un trop grand éloignement de la province de Lombardie dont elle faisait ci-devant partie, nous avons cru qu'il convenait, vu la difficulté des visites et des recours d'usage parmi nous, de les ériger en province ; nous avons nommé pour premier visiteur M. Ferrer, supérieur de la maison de Barcelone, homme sage, régulier et bien rempli de l'esprit de notre état. [109]

Nos maisons de Pologne continuent à se ressentir beaucoup de l'état déplorable où ce grand royaume se trouve réduit depuis nombre d'années ; mais ses malheurs ne ralentissent point leur zèle, ni leur application aux fonctions de notre état.

Notre mission d'Alger continue de jouir de la tranquillité de la paix, sous le gouvernement d'un dey sage et humain ; nos confrères y travaillent avec zèle à la sanctification des pauvres esclaves qui sont toujours fort nombreux.

Les habitants des îles de France et de Bourbon qui repassent ici, me rendent toujours, aussi bien que le ministre de la marine, les témoignages les plus consolants de la bonne conduite et du zèle de nos confrères qui y travaillent à la vigne du Seigneur ; comme les secours que je leur ai envoyés les années dernières sont insuffisants, vu l'étendue de la moisson, je me propose de leur procurer de nouveaux ouvriers évangéliques pour partager leurs travaux et leur récompense.

Son Éminence monseigneur le cardinal de Bernis nous ayant fait plusieurs fois les plus vives instances pour nous charger de son séminaire d'Albi, et nous ayant témoigné la bienveillance la plus distinguée pour notre Congrégation, nous n'avons pas cru devoir nous refuser aux désirs de son Éminence ; le contrat a été passé en conséquence, et sera bientôt revêtu de toutes les formalités d'usage. M. Bories, que j'ai nommé supérieur de cette nouvelle maison, a été accueilli au mieux par MM. les grands vicaires, ainsi que les trois professeurs et le procureur que nous lui avons associés ; ils sont actuellement en plein exercice des fonctions de ce séminaire.

La maison de Saint-Lazare se trouve aujourd'hui plus nombreuse que jamais ; nous y comptons soixante-quinze étudiants et cinquante séminaristes, sans compter nombre de postulants qui se présentent journellement : nous espérons de leur docilité et de leur application, qu'ils se mettront en état de servir utilement la Congrégation par leurs talents, et de l'édifier par leur piété, leur régularité et leur zèle à conserver l'esprit primitif de notre état, et à pratiquer les vertus qui lui sont propres ; c'est à nous de prier Dieu qu'il veuille bien les conserver dans ces heureuses dispositions, et leur ménager, dans les maisons où ils seront envoyés en sortant d'ici, des exemples capables de les y confirmer et de les perpétuer.

Le 12 décembre a été pour cette maison le sujet d'une grande affliction, parce qu'elle a perdu un grand exemple de vertu dans la personne de M. Arnould Bossu. C'est une persuasion commune à tous ceux qui l'ont connu, et surtout aux sujets de cette maison qui l'ont vu de plus près, que nous avons perdu un vrai saint qui faisait ici notre joie et notre édification. Séminariste, étudiant, sous-directeur du séminaire interne, ensuite préfet apostolique à Alger et dans le Levant, directeur en chef, par deux fois différentes, de notre séminaire : partout et dans tous les temps, il a été un modèle rare de toutes les vertus sans s'être jamais démenti [110] ni même relâché plein de piété et de ferveur, on aurait cru voir un chérubin prosterné au pied du trône de Dieu, en le voyant dans ses exercices de piété. Modeste, simple, doux, humble, mortifié dans le plus haut degré de perfection, il retraçait à tous ceux qui étaient à portée d'en être témoins l'esprit, la vie, les sentiments de saint Vincent de Paul. Rien surtout n'égalait l'esprit de pauvreté dont il était animé et qui le portait à se détacher de tout. Il jouissait d'une petite pension viagère de 300 livres : quoiqu'il l'ait toujours consacrée uniquement et en entier aux soulagements des pauvres et autres bonnes œuvres, il craignait que son cœur n'y prît quelque attache, et, dans cette crainte, il m'a souvent demandé depuis plusieurs années la permission de s'en dépouiller entièrement et de charger quelque confrère de cette disposition ; il me le demanda il y a quelques mois avec tant d'instances que je fus enfin obligé de céder à ses importunités. Dieu avait trouvé bon, pour achever de le purifier et de le rendre une victime digne de lui, de l'affliger d'une maladie des plus désagréables et des plus douloureuses ; rien de plus admirable que la paix, la résignation et la patience que l'on a constamment remarquées en lui, pendant plus de deux ans qu'elle a duré. Il est mort comme il a vécu, muni de tous les sacrements de l'Église, avec les gages les plus précieux de la prédestination.

Je ne puis me dispenser, messieurs et mes très chers frères, de vous recommander la bonne œuvre, entreprise dans notre dernière Assemblée générale, en faveur de notre premier établissement, pour la gloire de saint Vincent, notre instituteur, l'honneur de notre Congrégation et l'utilité du clergé. Je vous conjure donc tous de faire les plus grands efforts, pour nous mettre à portée de commencer le plus tôt possible l'exécution de ce projet, si digne du zèle de tout bon missionnaire. Je prie en particulier les supérieurs locaux, 1° de faire relire à leurs familles la lettre circulaire de l'Assemblée ; 2° de nous faire savoir incessamment, par la voie indiquée dans cette lettre, comment et jusqu'à quel point pourront contribuer à la dépense, soit leurs maisons, soit les particuliers qui les composent, tant par des contributions annuelles, que par des sommes une fois données, ou par des prêts gratuits : attendu que sans cela nous ne pouvons rien entreprendre.

Il ne me reste plus, messieurs et mes très chers frères, qu'à vous exhorter de continuer avec une nouvelle ardeur vos vœux et prières pour les besoins de l'Église, de l'État, ceux de la Congrégution et les miens en particulier qui deviennent plus grands de jour en jour. Agréez les nouvelles assurances du très tendre et sincère attachement avec lequel je suis, en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[111]

XXI

Excellence de nos fonctions. - Dévouement de nos confrères pour les esclaves chrétiens d'Alger.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1776[33].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Dans tous les temps, et en particulier au commencement de cette année, je souhaite que tous vos noms soient tellement écrits dans le livre de vie, qu'ils n'en soient jamais effacés. Je peux vous dire avec vérité ce que l'apôtre saint Paul disait aux Philippiens : *Que je vous porte tous dans mon cœur, que vous êtes ma joie et ma couronne.* Mes vœux seront parfaitement remplis à votre égard, si vous vous acquittez toujours des fonctions de notre état en vue de la gloire de Dieu, n'écoutant ni la vanité, ni l'intérêt, ni l'ambition, et n'attendant de récompense que du Prince des pasteurs, qui donnera aux serviteurs fidèles une couronne de gloire, dont l'éclat ne se flétrira jamais. Travailler au salut des peuples, former ceux qui doivent être leurs maîtres dans la foi et leurs modèles, voilà nos fonctions. Qu'elles sont sublimes, mais qu'elles supposent de vertus et de connaissances ! Ne les envisageons jamais qu'avec les yeux de la foi, afin que notre vie y réponde par la sainteté, par l'édification, par le zèle et par le travail. Ceux qui sont occupés dans les missions et dans les paroisses, que de richesses ne peuvent-ils pas acquérir pour l'éternité bienheureuse, en veillant sur les brebis dociles, afin qu'elles prennent constamment une nourriture salutaire, et en courant avec le courage le plus ardent après celles qui s'égarent, pour les rapporter sur leurs épaules, et les faire rentrer dans le bercail ! Qui pourrait exprimer les consolations des missionnaires, qui, par la prédication de la parole de Dieu et l'assiduité au confessionnal, ont coopéré à la conversion d'un grand nombre de pécheurs ? Ils se rappellent avec une douce et sainte joie ces paroles de saint Jacques : *Si quelqu'un remet dans la voie un de ses frères qui s'écarte du droit chemin de la vérité, il doit savoir que quiconque aura fait revenir un pécheur de son égarement, il sauvera une âme de la mort, et il couvrira le grand nombre de ses péchés*. Ces paroles si consolantes pour les ministres zélés et laborieux, porteraient la tristesse et l'inquiétude dans l'âme de ceux qui, [112] par un amour déréglé du repos, ou par un attrait pour des occupations étrangères à notre état, négligeraient le salut de ceux qui sont confiés à leurs soins. Que le compte qu'ils auraient à rendre serait terrible ! On en peut juger par la sentence formidable que Dieu lui-même prononce par la bouche d'un de ses prophètes contre les ministres indifférents sur le salut de leurs frères : *Si vous ne parlez pas à l'impie, dit le Seigneur, afin qu'il se détourne de la voie*

[33] Avis aux maisons de la province de Lyon, que M. Le Court est nommé leur visiteur â la place de M. Tochon (28 mars 1775). Surtaxe annuelle imposée sur les maisons de la province d'Aquitaine, pour le soulagement de celle de Cahors (1er avril 1775).

de son impiété, et qu'il vive, l'impie mourra dans son impiété ; mais je vous redemanderai son sang : Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem autem ejus de manu tua requiram[34].

Les directeurs des séminaires ont une terre à cultiver, dont les fruits sont plus tardifs et moins apparents que ceux qu'on recueille dans les paroisses et dans les missions ; mais ces fruits que l'on ne peut se promettre que par des soins assidus et extrêmement multipliés, répandent au loin, quand ils sont arrivés à leur perfection, la bonne odeur de la vie éternelle. Donner à l'Église de bons prêtres, c'est mettre en sa possession des trésors, où une infinité de personnes pourront puiser et s'enrichir. Si, au contraire, par un défaut de zèle, de vigilance, d'instructions ou de bons exemples, on donnait à l'Église de mauvais prêtres, ce serait faire entrer des loups ravissants dans la bergerie du Père de famille, ce serait travailler à détruire le troupeau de Jésus Christ. Dieu nous préserve d'un pareil malheur ! il attirerait sur nous les plus grands châtiments du Prêtre éternel. Ne vaudrait-il pas mieux mille fois que la Congrégation cessât d'exister, que de devenir nuisible à l'Épouse du fils de Dieu, ou même de cesser de lui être utile ? Nos chers frères contribuent aussi au progrès de l'Évangile dont nous sommes chargés, quand ils joignent aux services qu'ils nous rendent leurs prières, leurs larmes, la pratique des vertus et les bons exemples.

Nous commençons une année dans laquelle l'Église va ouvrir tous ses trésors, et inviter ses enfants avec la tendresse la plus maternelle à y prendre tous les secours dont ils peuvent avoir besoin. Une circonstance si favorable à la piété, et qui a coutume de faire les plus vives impressions sur la plupart des catholiques, doit ranimer notre zèle, et lui faire prendre un nouvel essor pour travailler avec plus d'ardeur que jamais à notre sanctification et à celle de nos frères.

Je ne peux pas m'empêcher de vous faire part d'une relation que j'ai reçue d'Alger et qui m'a touché jusqu'aux larmes. Dans le temps que les Espagnols méditaient de surprendre cette ville, le gouvernement prit le parti d'éloigner les esclaves chrétiens, dont ils craignaient une révolte, si les Espagnols avaient quelque avantage. On les fit partir au nombre de neuf cent pour aller à Médéah, qui est au milieu des montagnes. Le voyage devait durer trois jours, c'était au mois de juin, la chaleur était extrêmement vive. [113] Représentez-vous les pauvres esclaves, marchant sous un soleil brûlant, chargés de leurs chaînes et de leurs paquets ; les uns avec de mauvais souliers, les autres pieds nus, obligés cependant de marcher souvent à travers des ronces et des épines. Le départ ayant été précipité, les ordres qui avaient été donnés pour les provisions de bouche ne furent pas exécutés ponctuellement, en sorte que les esclaves manquèrent de pain pendant une partie de la route.

Nos confrères avaient obtenu la permission de les suivre, ils ne voulaient pas abandonner leur cher troupeau. Tristes témoins des plaintes et des larmes qu'occasionnent la faim, la fatigue, les blessures, les infirmités, les maladies, et les traitements durs qu'on employait pour forcer les traîneurs à suivre leurs camarades, ils distribuèrent leurs petites provisions, et comme ils avaient prévu qu'il y aurait plusieurs esclaves qui ne pourraient pas soutenir la fatigue du voyage, ils avaient eu l'attention de louer plusieurs mules pour le service de ceux qu'ils verraient dans un plus grand besoin. C'étaient des pères tout occupés des peines et des besoins de leurs enfants, et qui ne pensaient pas à eux-mêmes.

Arrivés à Médéah, nos confrères trouvèrent un gouverneur humain, qui, sur les témoignages que rendirent les gardiens des esclaves, leur accorda sa protection. Il leur permit non seulement le libre exercice de la religion chrétienne, mais encore il prit des précautions, afin qu'ils ne fussent pas troublés dans la célébration des saints mystères, ni insultés de la populace, quand ils seraient obligés de sortir ; effet sensible de la providence de Dieu, qui veille sur ceux qui travaillent pour sa gloire.

---

[34] Ézéchiel, III, 18.

Après quinze jours de demeure à Médéah, il y eut ordre de retourner à Alger. Nos chers confrères étaient en route le jour de la fête de saint Vincent ; et, tandis que nous étions tous dans la joie, ils mêlaient leurs larmes avec celles des infortunés compagnons de leur voyage. Ah ! que cette manière de célébrer la fête de notre Saint a dû lui être agréable ! Nos confrères observent judicieusement que, si saint Vincent eût été sur la terre, il eût envié leur bonheur. Les esclaves, qui, pendant leur séjour à Médéah, n'avaient été nourris qu'au pain et à l'eau, et qui n'étaient pas encore guéris de leurs blessures, étaient dans un état de faiblesse qui ne leur permettait guère d'entreprendre un voyage ; il fallait cependant obéir. Nos confrères firent ce qu'ils purent pour en soulager un certain nombre, mais il y en eut beaucoup qui, excédés par la fatigue et par les douleurs, furent contraints d'abandonner leurs hardes, et sont à présent sans linge et sans habits ; nos confrères réclament notre charité, je vous prie de vous joindre à nous pour que nous puissions leur envoyer quelques secours.

Je n'ai aucun événement remarquable à vous faire connaître sur l'état de notre Congrégation. Nos confrères d'Italie et d'Espagne continuent de remplir leurs fonctions avec zèle et avec beaucoup de succès.

Nos maisons de Pologne, après tant de révolutions, ne peuvent pas encore [114] jouir d'une tranquillité parfaite ; cependant on laisse partout nos confrères exercer librement leurs fonctions, dont ils s'acquittent toujours à la satisfaction des prélats sous les ordres desquels ils travaillent.

On continue à nous rendre les meilleurs témoignages de nos confrères des îles de France et de Bourbon. Nous allons leur envoyer incessamment quelques ouvriers ; mais ce secours sera peu proportionné à leurs besoins qui sont grands. Nous savons qu'ils sont surchargés. J'y pense souvent devant Dieu, et je le prie de me mettre en état de les aider d'une manière plus efficace.

Dans la maison de Saint-Lazare, le nombre des étudiants et des séminaristes est toujours très considérable. Leur sagesse et leurs dispositions pour les sciences nous font concevoir de grandes espérances. Je prie tous les jours le Père des lumières, de qui vient tout don parfait, et qui seul peut donner l'accroissement aux plantes les mieux cultivées, de les rendre de dignes imitateurs des vertus et du zèle de notre saint instituteur.

Je vous exhorte de ne pas oublier le séminaire de Saint Vincent, et de vous rappeler les motifs qui sont développés dans la lettre encyclique, de prier pour nos bienfaiteurs et nos défunts, pour les besoins de la Congrégation, pour les miens en particulier, qui suis avec le plus sincère et le plus tendre dévouement, en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XXII

Avantages de l'oraison. - Nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lés-Paris, le 1er janvier 1777.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

En commençant cette nouvelle année, vous vous attendez bien que je ne suivrai pas l'exemple des gens du siècle, qui ne désirent à leurs amis que des biens temporels. Je porte mes regards sur des objets plus dignes de votre piété, et je vous souhaite de tout mon cœur les biens célestes. *Les choses visibles sont passagères, et les invisibles sont éternelles*[35]. Je me rappelle souvent [115] cette belle maxime de Salomon : *Craignez Dieu et observez ses commandements, car c'est là le tout de l'homme*[36]. Puisse-t-elle être écrite en lettres d'or dans nos âmes jusqu'à la fin de nos jours, afin qu'en tout temps nous ressentions la plus vive ardeur de l'imprimer dans les cœurs des ecclésiastiques et des peuples qui sont ou qui seront confiés à notre vigilance ! Mais quel est le moyen le plus efficace pour que cette maxime répande sur nos actions ses influences salutaires ? C'est, vous n'en doutez pas, la méditation de la loi de Dieu. Il faut que nous soyons intérieurs, si nous voulons rendre nos frères intérieurs et spirituels. Pour leur être utiles, nous devons moins compter, dit saint Bernard, sur les efforts d'une éloquence humaine, que sur les entretiens que nous avons avec Jésus Christ, et sur les prières ferventes que nous lui adressons : *Plus orationi fidendum est quam labori et industriæ*. La loi de Dieu bien méditée produit les plus grands effets. Elle éclaire l'esprit, enflamme le cœur, anime le zèle, soutient la patience dans les tribulations, et remplit insensiblement l'âme d'une sainte allégresse qui lui fait mépriser tous les plaisirs de la terre.

La parole de Dieu nous découvre nos besoins, nos obligations, les erreurs du monde, la fausseté de ses principes, la vanité des choses qu'il recherche avec une espèce de fureur. Par elle nous devenons plus instruits que nos ennemis, plus savants même que nos maîtres, plus prudents que les vieillards, quand ils ne suivent pas la voie du ciel. *Votre loi, ô mon Dieu*, disait David, *est un flambeau qui conduit mes pas, une lumière qui éclaire ma route*[37]. Et pourquoi tant d'hommes continuent-ils à *s'engager dans le piège et à marcher au milieu des filets*[38] ? C'est qu'ils ne veulent pas rentrer en eux-mêmes pour comparer leur conduite avec la loi de Dieu, *cette loi qui réforme les âmes*[39], cette lampe qui les fait brûler d'un feu divin, non pour les perdre, dit saint Augustin, mais pour les sauver : *Urit ut corrigat, non exurit ut perdat*.

L'exemplaire des saints nous fait connaître certainement les progrès admirables que l'amour de Dieu fait dans ceux qui s'appliquent à l'oraison. Plus ils méditent la loi de Dieu, plus ils s'y attachent ; elle le fixe dans leurs esprits et dans leurs cœurs ; elle devient l'objet ordinaire de leurs pensées et de leurs affections. Chacun d'eux dit avec vérité : *Que j'aime votre loi, ó mon Dieu ! j'emploie tout le jour à la méditer*[40].

L'amour de la loi divine ne demeure pas oisif. II prend tous les jours de nouveaux accroissements quand il ne rencontre point d'obstacles ; et, lorsqu'il est arrivé à un certain degré, on ne goûte plus dans ce monde d'autre consolation que de s'occuper, que de parler du Seigneur et de la fidélité qu'on lui doit. *La douceur du miel le plus délicieux*, disait un prophète, *ne peut pas être comparée avec celle que j'éprouve en parlant de votre loi, mon Dieu ! tout ce qu'il a de plus riche, de plus précieux, de plus brillant dans l'univers* [116] *n'affaiblira jamais l'amour que j'ai pour vos divins commandements*[41]. Ceux qui ont de si beaux sentiments s'affligent jusqu'à verser des torrents de larmes, lorsqu'ils apprennent que la loi de Dieu est violée, méprisée, foulée aux pieds. Ils sont frappés d'horreur, et leur douleur est si vive qu'elle leur cause quelquefois un épuisement qui les expose à tomber en défaillance[42].

---

35 II Cor. IV, 18.
36 EccL., XII, 13.
37 Ps., CXVIII, 105
38 Job, XVII, 8.
39 Ps., XVIII, 8.
40 Ps., CXVIII, 97.
41 Ps., CXVIII, 103 et 127.
42 Ps. CXVIII, 139 et 53.

Nous ne pouvons pas nous flatter d'être, pendant cette vie, exempts de peines et de traverses. Dans les communautés les plus régulières tous les jours ne sont pas clairs et sereins, il y a des jours de nuages et de ténèbres. Comment les passerions-nous sans le secours de la méditation de la loi de Dieu ? Comment les passe l'homme vertueux ? il dit au Seigneur : *Les afflictions et les disgrâces sont venues fondre sur moi, et j'ai médité sur vos saints commandements. Si votre loi ne m'avait pas instruit, peut-être aurais-je succombé à mon abattement*[43]. Cette divine loi nous remet devant les yeux la bonté paternelle de Dieu, ses bienfaits, ses promesses ; elle nous fait comprendre que, quand toute la terre serait ébranlée, le Très-haut est au milieu de ceux qui ont confiance en lui, qu'il vient à leur secours dès la première aurore, et qu'il fait couler dans leur sein un fleuve qui écarte l'inquiétude, et qui les comble de joie[44].

Je me suis un peu étendu, messieurs et mes très chers frères, sur les avantages de l'oraison ; mais vous savez qu'il est de mon devoir de veiller à ce que tous la fassent exactement tous les jours pendant une heure, en commun, suivant l'usage de la Congrégation, et dans le lieu destiné pour ce saint exercice. Si cette règle cessait d'être en vigueur parmi nous, si on l'abandonnait, Dieu ne bénirait plus nos travaux, et nous devrions considérer la Congrégation comme devant être bientôt entièrement anéantie. Ainsi l'ont pensé nos Assemblées, d'après notre saint instituteur. Ne regardons pas comme indifférente l'heure que l'usage a consacrée dans notre état pour méditer sur la loi de Dieu et sur nos obligations particulières. Elle est désignée dans les saintes Écritures : *Le juste applique son cœur, et veille, dès le point du jour, pour s'attacher au Seigneur qui l'a créé, et il offre ses prières au Très-Haut*[45].

O homme, s'écriait saint Ambroise, pouvez-vous douter que vous devez tous les jours à votre Dieu les prémices de votre cœur et de vos paroles ? Hâtez-vous donc, dès le matin, de porter à l'église les prémices de vos pieux désirs : *An nescis, ô homo, quod primitias tui cordis ac vocis Deo debeas ? Mane festina, et ad ecclesiam defer primitias pii voti*. David se levait au milieu de la nuit, il prévenait le jour pour méditer les oracles divins dont il s'occupait encore plusieurs fois pendant le cours de la journée. Exemple frappant, capable de soutenir, d'animer notre ferveur, et de la prémunir contre tous les prétextes que la tiédeur imaginerait pour se soustraire à un exercice nécessaire et infiniment avantageux.

Après ces réflexions auxquelles vos lumières et votre piété [117] en ajouteront bien d'autres, il est juste de vous parler de la Congrégation. J'ai peu d'événements à vous annoncer, mais il y en a deux qui vous seront très agréables.

Le premier est que le Souverain Pontife, de son propre mouvement et sans aucune sollicitation de notre part, a fait remettre à nos confrères de la maison de Saint-André de Rome toute l'argenterie qui avait été enlevée de l'église lors de l'extinction de la société des Jésuites, et avant que Clément XIV nous eût obligés de nous mettre en possession de cet établissement. Cet objet, qui est très considérable, est une preuve sensible de la protection de Sa Sainteté, et mérite toute notre reconnaissance.

Le second événement regarde le roi de Sardaigne. Ce monarque nous a donné deux maisons très distinguées une à Turin, et l'autre à Mondovi. Nos confrères de Turin lui ont fait de très humbles représentations, le suppliant de jeter les yeux sur quelque autre communauté. Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'y avoir aucun égard. Elle m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre très gracieuse, je ne peux que vous faire beaucoup de plaisir en vous la mettant sous les yeux.

Le temps du jubilé s'est passé à Paris avec une ferveur qui a étonné l'incrédulité et rempli de joie tous ceux qui aiment la religion. Les ouvriers évangéliques qui sont dans cette

---

[43] Ps. CXVIII, 143 et 92.
[44] Ps. XLIX, 4 et 5.
[45] Eccl., XXIX, 6.

maison ont été appelés, de bien des endroits, pour porter du secours aux pasteurs qui sont attentifs à tout ce qui peut procurer le bien de leurs ouailles. Ceux qui travaillent dans les paroisses et dans les missions ont été fort occupés et continuent de l'être beaucoup, parce que le jubilé ne fait presque que commencer dans la plupart des diocèses de France. Ne cessons pas de prier le Seigneur de répandre ses bénédictions les plus abondantes sur leurs travaux, afin qu'ils aient le succès que l'Église en espère pour le salut de ses enfants.

Les missionnaires d'Alger continuent avec grand fruit leurs fonctions auprès des pauvres esclaves, dont ils adoucissent les peines par leur charité et leur zèle assidu et infatigable.

Au commencement de l'Année dernière nous avons fait partir quatre sujets pour les îles de France et de Bourbon : MM. du Rocher, Flageollet, Brossart et Boucher. Nous n'avons pas encore reçu de nouvelles de leur arrivée. Ce secours sera certainement insuffisant, parce qu'outre que la mort nous a enlevé M. le Sueur, quelques-uns de nos confrères qui étaient dans ces îles sont revenus en France. Il y a peu d'ouvriers, et la moisson est très abondante. Adressons-nous au Maître de la moisson, afin qu'il nous mette en état de remplir tous les desseins qu'il a sur nous.

En Pologne, en Italie, en Espagne, les fonctions se font toujours avec un grand succès.

Dans la maison de Saint-Lazare nous avons beaucoup d'étudiants. Personne ne se souvient d'en avoir vu un aussi grand nombre. Leur piété, leurs dispositions pour les sciences, leur amour pour l'étude flattent nos espérances, [118] et nous font penser qu'ils pourront être bientôt utiles à l'Église. Je les recommande particulièrement à vos prières. N'oublions jamais nos confrères d'Alger et des îles de France et de Bourbon, nos bienfaiteurs, nos défunts et les besoins de la Congrégation. Souvenez-vous de moi auprès du Seigneur. Je vous aime tous en Jésus Christ : *Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu*[46], et je suis avec la plus tendre affection de mon cœur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. l. C. d. 1. M.

LETTRE DU ROI DE SARDAIGNE.

MONSIEUR JACQUIER,

Nous avons d'autant plus agréé les sentiments que vous nous avez témoignés par votre lettre du 3 de ce mois, au sujet des établissements que nous venons de faire en faveur de votre Congrégation de Turin, que nous sommes persuadés que celle-ci remplira entièrement nos vues, dirigées au bien de la religion et à l'avantage spirituel de nos sujets, et en vous assurant de nos favorables dispositions à vous donner, ainsi qu'à votre Congrégation, dans toutes les conjonctures, des marques de notre bienveillance et protection spéciale, nous prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

V. AMÉDÉE.

Au dos est écrit

A M. JACQUIER,

Supérieur général de la Congrégation de la Mission, à Paris.

[46] I Cor. XVI, 24.

P. S. - Je profite, messieurs et mes très chers frères, de l'occasion de la lettre circulaire, pour vous faire savoir que nous avons nommé pour procureur général de la Congrégation, M. Jacques-Louis Davelu, ci-devant supérieur du séminaire de Luçon, et visiteur de la province du Poitou. [119]

XXIII

Conseils de spiritualité. - État de la Congrégation.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1778[47].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES.
La grâce de Notre Seigneur soit toujours avec vous ?

Vous connaissez les sentiments de mon cœur à votre égard, vous ne doutez pas qu'au commencement de cette année je ne fasse pour vous les vœux les plus sincères et les plus ardents. Je demande surtout au Seigneur *que vous vous conduisiez toujours d'une manière digne de lui, que vous vous rendiez agréables à ses yeux en toutes choses, que vous portiez des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, et que vous fassiez continuellement de nouveaux progrès dans la science de Dieu*[48]. Si nous voulons répondre aux desseins de la Providence, nous devons faire profession d'une haute piété. Notre état et nos fonctions exigent que nous servions Dieu avec ferveur, et que nous mettions notre gloire à nous perfectionner dans la connaissance sublime de Jésus Christ. Pourrions-nous passer pour bons, disait saint Augustin, si nous ne devenons tous les jours meilleurs ? Puissions-nous donc ne connaître d'autre attrait que celui de la grâce, et d'autres plaisirs que ceux de la vertu ! Ne portons pas des regards stériles sur tant de saints qui nous ont précédés, et en particulier sur notre saint instituteur. Du haut du ciel, ils nous attestent tous que Dieu récompense avec une magnificence ineffable ceux qui le servent avec fidélité. À leur exemple, dégageons-nous de tout ce qui nous appesantit vers la terre ; évitons avec soins les écueils qui nous empêcheraient de *courir par la patience au combat où nous sommes appelés*[49]. Le Fils de Dieu, l'auteur et le consommateur de notre foi, quelle joie a-t-il goûtée sur la terre ? Au contraire, quelle contradiction n'a-t-il pas soufferte de la part des pécheurs qui l'ont couvert d'ignominie et livré aux horreurs de la croix ? Maintenant *il est assis à la droite du trône de Dieu*[50], il nous regarde avec bonté, il nous offre ses grâces pour nous rendre victorieux, il nous montre la gloire dont jouit son humanité, il nous dit : *Celui qui remportera la victoire, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône*[51]. Voilà de quoi soutenir notre courage dans les pénibles fonctions du ministère [120] et dans les redoutables combats que nous présentent les ennemis de notre salut : *Ut ne fatigemini animis vestris deficientes*[52].

---

[47] Lettre à la maison de Lisbonne, sur la mise en liberté de quelques-uns de nos confrères incarcérés en 1788 (29 mars 1777). - M. Fenaja nommé visiteur de la province de Rome (4 novembre 1777). - Renouvellement d'un bref d'indulgences pour nos misssions, sous la date du 13 janvier 1776 (*id*).

[48] Coloss. I, 10.

[49] Heb., XII, 1.

[50] Heb., XII, 2.

[51] Apoc., III, 21

[52] Heb., XII, 3

Le Fils de Dieu a marché dans la voie des tribulations, pourrions-nous chercher une autre route ? En la suivant, ne nous faisons cependant pas illusion prenons garde de mériter le reproche que Jésus Christ fit faire par saint Jean à l'Ange de l'église d'Ephèse. *Je connais*, lui disait notre divin Maître, *vos œuvres, vos travaux, votre patience… mais ce que j'ai contre vous, c'est que vous avez perdu votre première charité*[53]. Défions-nous de la tiédeur, ne la laissons jamais entrer dans nos actions. Que notre vie, nos discours, nos instructions soient autant de sources fécondes qui bannissent la sécheresse des cœurs et fassent germer les vertus dans les âmes les plus stériles. Portons la délicatesse de la conscience jusqu'à éviter les moindres fautes, jusqu'à désirer d'accomplir parfaitement tout ce que le Seigneur attend de notre amour. Qu'on ne voie en nous que des hommes de communauté, des hommes de Dieu, des ministres de Jésus Christ, des dispensateurs de ses mystères. De quelle utilité peuvent être dans l'Église les plus beaux talents, s'ils sont avilis et déshonorés par les mœurs ? Que nos conversations soient saintes, comme il convient à ceux qui doivent inspirer aux fidèles l'amour de la sainteté. Qu'il n'y ait rien d'affecté dans nos habits ; que leur simplicité porte l'empreinte d'un détachement parfait des biens de ce monde. Le principal vêtement est un tissu de vertus dont nous devons nous parer aux yeux du Seigneur. Que nos instructions soient une expression fidèle du feu divin qui embrase nos âmes. Qu'elles marquent le respect infini que nous inspire la Majesté suprême dont nous annonçons les volontés aux peuples : *Si quis loquitur, quasi sermones Dei*[54]. Dans nos prières, et surtout dans l'église pendant la célébration des saints mystères, soyons comme des anges de Dieu. Comme eux tremblons en la présence de Celui qu'ils adorent avec nous. Que nos chers frères montrent la plus vive ardeur pour les exercices spirituels et pour s'approcher souvent des sacrements, afin qu'une vie vertueuse, sans tache et sans reproche, leur donne l'assurance du salut qu'ils sont venus chercher parmi nous. C'est ainsi que nous rendrons nos années pleines et heureuses selon la religion.

L'année qui vient de s'écouler offre quelques nouvelles dont je vais vous faire part.

La dévotion à notre saint instituteur fait tous les jours de nouveaux progrès. Quoique nous n'ayons pas de maison à Bar-le-Duc, sa fête vient d'être établie avec la permission de l'illustre prélat qui gouverne le diocèse de Toul. Elle a été célébrée avec beaucoup de pompe. L'empressement du public a répondu au zèle du digne et respectable curé qui a sollicité cette fête, et qui a prononcé le panégyrique du saint.

La maison de Saint-Lazare se soutient dans sa régularité. [121] Nous avons la consolation de voir dans les sujets qui la composent une grande émulation pour s'acquitter de leurs devoirs, pour se rendre à l'oraison et aux autres exercices de piété. Le nombre des étudiants et des séminaristes est aussi considérable que l'année dernière. Nous espérons que par leur docilité, leur application à l'étude, la fidélité aux règles, et leur amour pour la perfection, ils seront notre joie et perpétueront l'esprit de la Congrégation. Joignez-vous à moi pour supplier le Seigneur, sans lequel nous ne pouvons rien, de répandre sur eux ses grâces avec profusion, afin qu'ils ne trompent pas notre attente.

En Italic, en Pologne, en Espagne, nos maisons sont tranquilles ; les fonctions s'y continuent avec beaucoup de zèle et de succès. Nous avons eu égard aux représentations de nos confrères d'Espagne, et nous avons établi une province en leur faveur.

Nos confrères de Portugal nous ont annoncé l'agréable nouvelle que la reine et le roi de Portugal les honorent de leur protection, et qu'ils leur en ont donné plusieurs marques sensibles. Pour pouvoir répondre aux desseins de la Providence, qui paraît leur préparer de nouveaux établissements, ils se prêtent aux désirs des sujets qui se présentent pour la Congrégation, et ils ont déjà un bon nombre de séminaristes.

---

[53] Apoc., II, 4…
[54] I Petr., IV, 11.

Je n'ai rien de particulier à vous dire d'Alger. Nos missionnaires y travaillent avec un soin infatigable. Le jour, la nuit les trouvent disposés à voler au secours de ceux qui leur sont confiés. Ils sacrifient leur santé, et ils sont toujours prêts à sacrifier leurs vies mêmes pour le salut des pauvres esclaves.

Nous avons reçu des nouvelles de MM. du Rocher, Flageollet, de Brossart et Bouchet. Ils sont arrivés heureusement. M. du Rocher a un désir inexprimable d'aller travailler dans l'île de Madagascar. Il doit avoir fait quelques tentatives pour cet objet. Elles sont dignes d'un disciple de saint Vincent. Nous savons tous ce que notre saint instituteur a fait pour le succès de cette mission.

M. Fontaine, qui était venu en France pour terminer plusieurs affaires, va reprendre la route des îles de France et de Bourbon. Il emmène avec lui trois nouveaux prêtres : MM. Lefer, Colin et Aymouin. Un frère plein de bonne volonté s'est joint à eux. Ce secours est insuffisant, eu égard aux besoins des îles. Je ne saurais vous dire combien il en coûte à mon cœur de ne pouvoir rien faire de plus dans ce moment. J'espère que la Providence me mettra en état d'envoyer un plus grand nombre de sujets l'année prochaine. Je suis infiniment touché du sort de plusieurs missionnaires dont les occupations surpassent les forces. Prions Notre Seigneur d'arrêter sur eux les regards de sa bonté et de les fortifier dans leurs travaux extraordinaires. Demandons-lui pareillement qu'il envoie un de ses anges pour accompagner nos missionnaires et rendre leur voyage heureux.

Les libéralités de plusieurs maisons et d'un grand nombre de particuliers nous ont mis en état de faire jeter les fondements du séminaire [122] de Saint-Vincent. La sécheresse qui a régné ici pendant quatre mois a favorisé les travaux, et, quoiqu'on n'ait commencé qu'au mois de septembre, l'ouvrage est déjà hors de terre. Je me flatte, messieurs et mes très chers frères, que vous ne nous abandonnerez pas dans une entreprise à laquelle vous avez applaudi, et que nous ne pourrions pas continuer sans de nouveaux efforts de votre part. Il est important que l'aile qui est commencée soit entièrement finie dans le cours de cette année. On ne peut rien abattre, pas même le corps de logis qui menace ruine depuis de longues années, que ce qui est commencé ne soit habitable. Autrement il faudrait interrompre les exercices du séminaire, et ce serait un malheur. Je recommande à vos prières les besoins de la Congrégation, nos bienfaiteurs et nos défunts. Je vous conjure surtout de ne pas oublier celui qui vous aime tous avec la plus grande tendresse, et qui est avec le plus parfait dévouement, en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XXIV

Zèle de notre vocation. - Nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lés-Paris, le 1er janvier 1779[55].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

[55] M. Philbert nommé visiteur de la province de Champagne à la place de M. Brocquevielle, qui est nommé visiteur de la province de France, et M. Vignacourt, de celle du Poitou (1778, 27 avril). - Lettres aux maisons de Béziers, Narbonne et Alet, relative à quelques abus, et défendant aux sujets des maisons voisines de passer successivement une partie des vacances réciproquement les uns chez les autres (14 juillet 1778).

La grâce de Notre Seigneur soit toujours avec vous. !

L'année qui commence m'avertit de vous faire part des sentiments de mon cœur. Je le fais avec plaisir, en vous disant ce que l'apôtre saint Paul disait aux Phulippiens : *Que mon Dieu remplisse tous vos désirs, selon l'étendue de ses richesses, et qu'il vous couronne de sa gloire par Jésus Christ*[56].

Et quels doivent être vos désirs et les miens ? C'est de nous sanctifier, en travaillant de toutes nos forces au salut des âmes. Puisse notre zèle être toujours animé de l'esprit de Dieu ! Cet esprit divin nous fera comprendre combien les âmes sont chères à celui qui les a aimées jusqu'à cet excès [123] que de les racheter par l'effusion de son sang. Il écartera de nous les vues basses et profanes, qui prennent leur source dans les passions. Les illusions de la vanité et de l'intérêt ne séduiront pas nos cœurs. La gloire de Dieu et le salut de nos frères seront les seuls objets qui nous occuperont dans nos fonctions ; et alors nous pourrons dire avec vérité à ceux que nous dirigerons : La crainte du Seigneur est avec nous ; elle nous oblige, cette crainte, *d'apporter tous les soins imaginables pour nous acquitter de notre devoir avec fidélité et un cœur parfait ; car il n'y a point d'injustice dans le Seigneur notre Dieu, ni d'acception de personnes, ni aucun désir de présents*[57]. *Il a fait les grands comme les petits, et il a également soin de tous*[58]. Ce que nous souhaitons, c'est que vous amassiez des fruits abondants pour les présenter à Dieu, lorsqu'il vous demandera compte de vos œuvres : *Requiro fructum abundantem in ratione vestra*[59].

Nous nous attacherons particulièrement aux pauvres et aux âmes les plus délaissées : c'est la portion que nous a choisie notre saint instituteur. Pour anéantir les efforts que l'amour-propre pourrait opposer à des fonctions qui n'ont point d'éclat, saint Vincent a voulu que nous prissions un engagement avec le Seigneur pour nous y livrer pendant tous les jours de notre vie. Chercher des prétextes pour se soustraire an travail des missions lorsque la Providence nous y destine, ce serait manifester que nous manquons à Dieu, et que nous n'avons pas l'esprit de notre état, en refusant de marcher sur les traces de celui qu'il est glorieux pour nous de regarder comme notre père et notre modèle. Si on objectait qu'on a des talents qui rendent propres à des choses plus importantes, le célèbre Gerson répondrait pour nous : « Le Fils de Dieu a dit : *Laissez approcher les enfants de ma personne, car c'est proprement à eux que le royaume de Dieu appartient*. O mon doux Jésus ! qui peut après cela avoir honte de s'abaisser jusqu'à l'instruction des petits, puisque vous, qui êtes mon Dieu, n'avez pas dédaigné de leur tendre la main et de les embrasser ? Donnez-moi un homme spirituel, qui ne cherche point ses intérêts, mais ceux de Jésus Christ ; un homme rempli de charité, d'humilité et de piété ; un homme, dont le commerce est dans le ciel, qui ne soit occupé que du salut des âmes, et il entendra ce que je dis. Est-il dans le monde quelque chose de plus important, que d'arracher les âmes de la puissance des démons, et de les retirer des portes de l'enfer ? »

Un missionnaire, plein de l'esprit de Dieu, dira donc, prosterné devant Jésus Christ, qui est mort pour le salut de tous les hommes : Les grands et les riches ne manqueront jamais de confesseurs et de prédicateurs, mais pour vous, pauvres, qui habitez les campagnes, vous ne pouvez pas vous promettre les mêmes secours ; je me ferai un devoir et une satisfaction d'aller à vous ; je vous instruirai ; j'entendrai vos confessions ; je vous montrerai les voies de Dieu, je vous y conduirai. De votre côté, vous prierez pour moi ; [124] et, par cet innocent commerce, nous serons un sujet de joie aux anges et aux bienheureux.

---

[56] Phil., IV, 19.
[57] II Par., XIX, 7.
[58] Sap., VI, 8.
[59] Phil., IV, 17.

Soit que nous travaillions dans les missions, dans les paroisses ou dans les séminaires, nous n'oublierons jamais que nous ne sommes que les instruments dont se sert le Fils de Dieu, pour planter et pour arroser dans le champ de son Église, et que c'est lui seul qui donne l'accroissement : *Nous sommes*, il est vrai, *les coopérateurs de Dieu, Dei sumus adjutores*, mais c'est Dieu seul qui fertilise le champ spirituel que nous cultivons par son ordre ; c'est lui qui bâtit sur ce champ l'édifice du salut. Convaincus que nous ne sommes rien, ainsi que l'enseigne la foi, nous implorerons le secours de Dieu ; à l'exemple de saint Paul et de saint Timothée son disciple, nous prierons incessamment pour ceux qui nous ont donné leur confiance, afin qu'en toutes choses ils agissent d'une manière digne de Dieu, et qu'ils se rendent agréables à ses yeux par de continuels progrès dans la vertu : *Non cessamus pro vobis orantes et postulantes… ut ambuletis digne Deo per omnia placentes*[60]. Nos chers frères se joindront à nous ; ils marcheront fidèlement dans les sentiers étroits de la justice chrétienne ; par la pureté de leurs mœurs, par la régularité de leur conduite, par la fidélité à nos règles, par la fréquentation des sacrements, par leurs prières et par leurs larmes, ils solliciteront les bénédictions du Ciel, et mériteront qu'elles se répandent avec profusion sur nos travaux apostoliques.

Le zèle, quand il est pur et sans mélange, allume dans le cœur un feu dévorant. Les prêtres qui en sentent l'ardeur ne peuvent pas se contenir ; ils suivent son impétuosité, ils traversent les montagnes pour courir après la brebis égarée, et pour la ramener sur leurs épaules. Ils ne s'occupent plus de leur nourriture. Ils disent avec Notre-Seigneur : *Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre*[61]. Les fatigues, les dangers de la mort, rien ne les étonne. Leur repos, leur vie même, quand cela est nécessaire pour le salut des fidèles, ils les sacrifient généreusement. Pressés par la charité de Jésus Christ, ils se rappellent souvent ces paroles remarquables du disciple bien-aimé : *Nous avons reconnu l'amour de Dieu, en ce qu'il a donné sa vie pour nous ; nous devons donc aussi donner notre vie pour nos frères*[62]. Quelle leçon pour les prêtres, qui, loin de gémir sur les désordres des hommes, les verraient avec une criminelle insensibilité, et ne se donneraient aucun mouvement pour délivrer les pécheurs de la dure servitude du démon, et les remettre sous le joug aimable du Seigneur !

Le zèle est un feu qui doit consumer tout sentiment de jalousie, d'amertume, de colère, bannir toute plainte, toute qualification odieuse, tout dessein de nuire, et établir parmi nous une charité parfaite. *C'est en cela*, disait notre Sauveur, *que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de la charité les uns pour les autres*[63]. [125]

Le zèle est un feu qui a besoin d'être dirigé par la science de la religion. Cette science présente les préceptes de l'Évangile, les maximes des saints, la véritable morale du christianisme ; mais elle les présente en peignant à nos yeux la bonté infinie avec laquelle le Sauveur a reçu les pécheurs. Elle nous inspire l'amour d'une patience à l'épreuve des plus grandes difficultés, d'une douceur de conduite, qui se diversifie suivant les différentes conjonctures, qui se fait tout à tous, et qui fait sentir aux hommes l'impression de l'Esprit Saint, quand nous sommes animés d'une charité sincère : *In scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu Sancto, in charitate non ficta*[64]. Un zèle aveugle rassure souvent, lorsqu'il faudrait donner de la crainte, et déconcerte, lorsqu'il faudrait calmer. Dans ses transports imprudents, il est capable de détruire l'ouvrage de la miséricorde du Seigneur, et de susciter même des affaires désagréables qui déshonorent le ministère.

---

[60] Coloss., I, 9 et 10.
[61] Joan., IV, 34
[62] Joan., III, 16.
[63] Joan., XIII, 35.
[64] II Cor., VI, 6.

M. Chalamel, un de mes assistants, que la mort nous a ravi pendant le carême dernier, avait ce zèle vrai qui est accompagné de science, de charité, d'humilité, de mortification, d'abnégation et de privation de tout ce qui peut flatter les sens. Il aimait nos règles et nos usages ; il les observait avec une exactitude édifiante. Un extérieur négligé sans affectation, laissait apercevoir toute la beauté de son âme ; des connaissances peu communes en rehaussaient l'éclat. Ces qualités aimables lui avaient attiré la réputation de saint et de théologien profond. À Cahors, où il a été professeur, et ensuite supérieur, il était consulté de toutes parts. Les curés, les vicaires, nos confrères, les personnes même en place, avaient recours à lui, et ses décisions étaient respectées comme celles d'un homme sur les lumières duquel on pouvait se reposer. Ici il ne tarda pas à se faire connaître et à mériter la même confiance. Il rompait le pain de la parole divine avec une noblesse qui charmait les auditeurs les plus éclairés, et qui faisait sur eux les plus vives impressions. Je l'ai connu dès sa jeunesse. Une vertu supérieure l'a toujours caractérisé. Une de ses pratiques était de réciter, comme saint Charles, l'office divin à genoux. Son amour pour l'étude était si ardent, qu'il avait coutume de lui sacrifier une partie des nuits, sans aucun préjudice à la fidélité à l'oraison. Il avait la dévotion la plus tendre envers la Mère de Dieu, et j'ai eu la consolation de voir qu'il l'inspirait de tout son cœur, dans le même degré, à nos jeunes élèves, dont je lui avais confié la direction, depuis la maladie de feu M. Bossu. Je le regrette sincèrement, et j'ai cela de commun avec tous ceux qui l'ont connu. Sa mort a été extrêmement douce et tranquille. Il a vécu en prédestiné, il est mort de même.

Pour remplacer dans notre conseil un si digne sujet, nous avons choisi M. Jacques-Louis Davelu, notre procureur général, qui a occupé dans la Congrégation plusieurs places très importantes. [126]

Les nouvelles que nous avons reçues de Portugal sont consolantes. La cour et les évêques marquent une grande estime à nos confrères. Ils les emploient sans relâche, et leur offrent des établissements que leur petit nombre ne leur permet pas encore d'accepter. Ils ne pourront entrer dans les vues de la cour et des prélats, que lorsque leurs étudiants seront en état de se rendre utiles à l'Église.

Il en est de même de l'Espagne. Les missionnaires y travaillent avec tant de succès, qu'on leur propose plusieurs fondations.

Nous n'avons rien de particulier à vous apprendre de Rome pour cette année. Le Souverain Pontife continue d'être content de la manière dont nos confrères s'acquittent de leurs devoirs ; il leur donne souvent des preuves de sa satisfaction.

À Naples, le roi vient de rendre à notre maison la liberté de faire venir, si elle le juge à propos, des ouvriers des autres royaumes ; ce qui remplit de joie M. J. Le Metre qui en est le supérieur.

En Lombardie, nos fonctions se font avec paix et avec de grands fruits.

M. Simienski écrit de Pologne que nos maisons jouissent à présent d'une plus grande tranquillité, qu'à Varsovie il y a cinquante étudiants, et que plusieurs évêques et seigneurs veulent nous donner de nouvelles maisons.

À Paris nous avons toujours un très grand nombre d'étudiants et de séminaristes, qui promettent beaucoup par leur piété, leur régularité et leurs dispositions pour les sciences. Son Excellence M. le comte de Saint-Priest, ambassadeur à Constantinople, m'a proposé, de la part du gouvernement, les missions du Levant, dont les Jésuites sont chargés. Ce sont les Jésuites eux-mêmes qui ont désiré de nous avoir pour successeurs. Suivant le projet, nous ne devons les remplacer qu'à mesure qu'ils mourront, ou que l'âge et les infirmités les mettront hors d'état de remplir leurs fonctions. Avant que de prendre une détermination fixe sur cet objet important, j'ai envoyé sur les lieux M. Viguier, qui était vicaire apostolique à Alger, pour examiner la nature des missions, afin que, sur le compte qu'il me rendra, je puisse prendre un parti avec sagesse. On nous offre encore d'autres établissements considérables ; Dieu sait que

je n'en recherche aucun, et que, quand on m'en propose, je me défends autant qu'il m'est possible ; mais quelquefois les instances sont si vives, et les personnes qui les font sont si pieuses et si respectables, que je crains, en refusant, de m'opposer aux desseins que la Providence a sur nous. Ce n'est pas la multitude des maisons qui fera ma joie, mais la noble émulation que nous aurons tous de contribuer, autant qu'il sera en notre pouvoir, à l'agrandissement du royaume de Dieu.

Nous avons fait travailler avec une grande célérité au séminaire de Saint Vincent de Paul. L'aile qui fut commencée, il y a environ quinze mois, est enfin couverte. Mais tous nos fonds sont épuisés et au-delà. Nous comptons, messieurs et mes très chers frères, sur de nouvelles libéralités de votre part, [127] pour les ouvrages intérieurs qui restent à faire et qui demanderont encore de fortes dépenses.

Je vous ai annoncé, l'année dernière, le départ de M. Fontaine et de ses compagnons pour les îles de France et de Bourbon. Nous attendons incessamment de leurs nouvelles, et nous espérons qu'elles seront favorables. Nos confrères qui se consacrent aux missions d'Alger et des îles, méritent notre admiration. Qu'il est beau de s'expatrier généreusement pour aller au secours d'une foule d'âmes qui ont le plus grand besoin du ministère des bons prêtres ! Adressons souvent au Ciel les vœux les plus ardents ; prions le souverain Pasteur de les consoler, et de répandre sur eux l'abondance de ses grâces. Que de richesses pour l'éternité, quand des travaux extrêmement pénibles ne sont entrepris que pour la gloire de Dieu !

Je recommande également à vos prières nos bienfaiteurs, en particulier M. le comte Louis Plater, fondateur de notre maison de Kraslaw, décédé en Pologne, nos défunts, les besoins de l'État, de la Congrégation, et les miens d'une manière spéciale. Je suis avec le plus sincère et le plus tendre dévouement, en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XXV

Missions du Levant proposées à la Compagnie.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1780[65].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre Seigneur soit toujours avec vous !

Je suis éloigné de la plupart d'entre vous, mais *mon esprit est avec vous*[66]. Par mes pensées et par mon affection je suis intimement uni à tous, absents et présents. *Je ne fais pas de prières, que je ne me souvienne de vous tous*[67]. *Dieu me garde de commettre ce péché*

[65] Nomination de visiteurs : M. Davelu, pour la province d'Aquitaine, en place de M. Caussil ; M. Grillet, pour celle de Picardie à la place de M. Ravidal; et M. Devaux, pour celle de Bretagne, en place de M. Davelu (1779, 23 octobre, 24 novembre et 11 décembre).

[66] Coloss., II, 3.

[67] Phil., I, 4.

contre lui, de cesser jamais de prier pour vous[68]. Dans ce renouvellement d'année, je demande à Notre Seigneur que nous répondions à ses desseins, et que, croissant toujours dans l'amour de nos devoirs, nous persévérions dans l'innocence, afin qu'au jour de son jugement nous paraissions ornés [128] de la vraie justice, et *nous brillions aux yeux de Dieu avec autant d'éclat que brillent dans le monde les astres qui l'éclairent*[69]. Je le conjure spécialement qu'il nous fasse la grâce de conserver le même esprit, et de travailler de concert à étendre la foi de l'Évangile : *In uno spiritu unanimes, collaborantes fidei Evangelii*[70] : le même esprit, esprit de religion et de zèle, qui n'a pour objet que Jésus Christ, la gloire de son nom et le salut des âmes. Esprit de religion et de zèle qui nous empêchera de ressembler à la plupart des hommes *qui cherchent leurs intérêts et non ceux de Jésus Christ*[71]. Esprit de candeur et de simplicité qui distingue les enfants de Dieu. Esprit de paix et d'union qui fera que nous n'aurons tous *qu'une même âme et les mêmes sentiments*[72]. Esprit de paix et d'union qui bannira l'esprit de contestation, de vaine gloire, de domination, d'indépendance et d'amour des choses du monde, sources ordinaires des disputes et des dissensions qui sont la ruine des communautés. Esprit de paix et d'union qui nous revêtira comme les élus de Dieu, *des entrailles de la miséricorde, de douceur, d'humilité, de modestie, de patience.* Esprit de paix et d'union qui nous rendra bons les uns envers les autres, qui nous fera aimer la loi du support mutuel, oublier les sujets de mécontentement que nous pourrions recevoir, et nous entre-pardonner comme le Seigneur nous pardonne : *Sicut Dominus donavit vobis, ita et vos*[73].

Ah ! messieurs et mes très chers frères, si nous avions la douleur de voir le flambeau de la discorde s'allumer dans quelques-unes de nos maisons, quels ravages n'y ferait-il pas ? Qui pourrait compter les péchés qui se commettraient dans des lieux qui sont destinés à glorifier Dieu ? Que de plaintes, que de murmures, que de soupçons injustes, que de jugements téméraires, que de désirs de se venger ! Et le public, que dirait-il ? Que penseraient de nous les ecclésiastiques que nous formons au saint ministère, et les peuples au salut desquels nous consacrons nos travaux ? Pourraient-ils nous regarder comme propres à prêcher la morale du Fils de Dieu, et à conduire les âmes dans la voie du ciel ? À quoi connaîtra-t-on, disait Notre Seigneur à ses apôtres, que vous êtes mes disciples ? Ce sera à la charité que vous aurez les uns pour les autres : *in hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem*[74]. Si nous n'aimions que nos confrères qui nous aiment, notre amour n'aurait rien qui nous distinguât des païens. Il doit être conforme à celui que Jésus Christ a eu pour nous, *sicut dilexi vos*[75]. Il doit donc s'étendre à ceux qui auraient un caractère difficile, propre à exercer la vertu, à ceux mêmes que nous regarderions comme nos ennemis. *Ne rendez point*, dit saint Pierre, *le mal pour le mal, ni malédiction pour malédiction, mais que votre bouche ne prononce que des paroles de bénédiction* (8). C'est une action d'un grand mérite devant Dieu, de souffrir avec patience pour son amour les mauvais traitements qu'on n'a pas mérités. [129] Pour nous soutenir dans les épreuves délicates et pénibles qui irritent notre amour-propre, arrêtons nos regards sur l'exemple que nous a laissé notre divin Rédempteur, afin que nous marchions sur ses traces. Il était l'innocence et la sainteté mêmes cependant, *quand on l'outrageait de paroles, il demeurait dans le silence* ; *quand on le maltraitait, il ne faisait point de menaces, mais il se livrait entre les mains du juge qui le condamnait injustement*[76]. Exemple frappant, capable de faire les impressions les plus vives

---

[68] I Reg., XII, 23.
[69] Phil., II, 15
[7070] Phil., I, 27.
[71] Phil., II, 21
[72] Phil., II, 2.
[73] Coloss., III, 13.
[74] Joan., XIII, 35.
[75] Joan., XIII, 34.
[76] Pet., II, 23.

sur ceux qui connaissent et qui aiment la religion. *Que la paix de Jésus Christ triomphe donc, et règne toujours dans nos cœurs*[77] !

Cette paix de notre divin Maître devient d'autant plus nécessaire que la Congrégation prend tous les jours de nouveaux accroissements. Pressés par les instances réitérées de M l'évêque de Nanci, nous venons d'accepter la direction de son séminaire, et l'obligation d'acquitter chaque année les douze missions fondées par feu Sa Majesté le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar. Ces missions royales sont suivies d'aumônes considérables, et doivent se faire non seulement dans le diocèse de Nanci, mais encore dans ceux de Metz et de Toul, où nous avons les mêmes fonctions. Nous aurions craint que, dans ces deux derniers diocèses, l'œuvre des missions ne se fît pas avec le même succès, si la distribution des charités émanées de la piété du roi de Pologne eût été faite par d'autres mains que par les nôtres.

Nous avions donné la commission à M. Viguier d'aller prendre connaissance des établissements des Jésuites à Constantinople et aux autres lieux dans le Levant que le gouvernement nous a fait l'honneur de nous proposer. Il a rempli parfaitement son objet. De retour à Paris, il nous a rendu le compte le plus circonstancié et le plus exact. Il l'a mis sous les yeux de monseigneur le ministre de la marine qui s'en occupe. Si le roi persévère dans le dessein de nous confier ces missions, nous croyons que nous devons faire un effort pour nous conformer aux ordres de Sa Majesté. Ces missions sont si analogues aux vues de notre saint instituteur, que, comptant sur sa puissante intercession auprès de Dieu, nous nous remettons entre les mains de la Providence, pour les remplir autant qu'il nous sera possible ; elles ne peuvent être que très agréables au Père céleste qui veut le salut de tous les hommes. Nous prions nos confrères qui se sentiraient du zèle pour ces missions éloignées de nous en faire part, afin qu'en cas de besoin nous puissions recourir à eux, et profiter de leurs pieuses dispositions.

Par les nouvelles de Portugal, nous apprenons que nos confrères continuent à recevoir de la part de la cour et des évêques des marques de confiance et de protection. Par ordre de la reine, ils ont envoyé deux sujets à Goa, ville considérable d'Asie, pour commencer les exercices du séminaire, qui sera érigé pour le diocèse en cette ville archiépiscopale. Mgr l'archevêque d'Evora [130] leur a donné la maison qu'occupaient les Jésuites, pour travailler à la formation des jeunes ecclésiastiques, et la reine a promis de fournir les fonds nécessaires pour leur subsistance. Voilà des preuves sensibles de la sainte union qui règne parmi eux, et de la sagesse de leur conduite.

Nous n'avons pour cette année rien de particulier à vous dire de la Pologne, de la Lombardie, de la province Romaine et de celle d'Espagne, sinon que les fonctions s'y font toujours avec zèle et le plus grand succès.

Nous avons envoyé un sujet à Alger, pour remplacer M. de Lapie, que ses infirmités ont obligé de revenir à Paris. Nous en avons fait partir trois pour Lorient. Ils profiteront de la première occasion qui se présentera, pour aller porter du secours à nos confrères des îles de France et de Bourbon. Supplions 1e Seigneur de veiller à leur conservation, et de les préserver de tout fâcheux accident, surtout dans un temps où les mers sont infestées de pirates. Le sacrifice qu'ils ont fait en s'expatriant pour le bien de la religion, parle en leur faveur, et doit nous intéresser à tout ce qui les regarde.

Implorons d'une manière spéciale le secours du Ciel sur nos étudiants et nos séminaristes, qui sont très nombreux dans la maison de Saint-Lazare, pour qu'ils continuent à faire fructifier les grâces que le Seigneur leur accorde, et les talents qu'ils ont pour les sciences, afin qu'ils soient notre consolation et notre joie, en perpétuant dans la Congrégation l'esprit de notre saint instituteur.

---

[77] Coloss., III, 15.

L'aile du séminaire de Saint Vincent de Paul est finie. Elle sera habitable l'été prochain. Il est maintenant question de la chapelle, qui sera bâtie à l'endroit même où saint Vincent avait sa chambre dans le temps qu'il demeurait an collège des Bons-Enfants. Nous réclamons votre générosité pour nous aider à amasser les fonds nécessaires pour ce grand ouvrage. Nous espérons que votre piété et votre inclination vous engageront à vous conformer à nos désirs, autant que vos facultés vous le permettront.

Je recommande à vos prières nos défunts, nos bienfaiteurs et les besoins de la Congrégation. N'oubliez pas celui qui vous porte tous dans son cœur, et qui est avec la plus sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XXVI

Assemblée sexennale de 1780. - Réponses aux demandes faites par les provinces.

Province de France.

P. Exoptavit D. Cousin, superior domus Sancti Firmini parisiensis, nomine totius provinciæ Franciæ, enixe rogari R. A. D. Superiorem generalem, ut et deputatis proxime habendi conventus sexennalis, et, per encyclicam epistolam, superioribus localibus domorum nostrarum dignetur exponere summam pecuniæ indigentiam qua laborat prædicta domus Sancti Firmini ad perficienda incepta eaque necessaria adificia, atque omni ope efficere ut singalæ domus, imo et privati, quisque pro suis respective facultatibus, ad hujusmodi opus quod Congregationi nostræ, ejusque beatissimo institutori, atque etiam Supremo numini honorificum futurum est concurrere festinent.

Responderunt congregati omnes id maxime expedire, ardentique studio esse præstandum.

R. Hucusque omni quo potui studio hortatus sum, et deinceps hortabor omnes et singulos missionarios, ut singulæ domus et quique privati, pro suis respective facultatibus, ad perficienda seminarii Sancti Firmini ædificia concurrere festinent.

P. Quæsitum est an par sit R. A. D. Superiorem generalem rogare, ut jubeat quantocius occludi fenestras parietis ædium horto ad quotidianas seminaristarum recreationes destinato adjacentium, quo tollatur occasio evagationis oculorum, noxiæ curiositatis, aliorumque quæ hinc emergere possunt, spiritualium damnorum.

Plerorumque fuit sententia suggerendum id esse R. A. D. Superiori generali, ut gravia hujusmodi pericula, ipsius auctoritate opportune removeantur.

R. Quantocius providebitur ut pericula ex dictis fenestris nascentia removeantur.

P. Cum in quibusdam hujusce provinciæ domibus irrepserit abusus feminas introducendi in privata nostrorum cubicula, unde non levia oriri possunt scandala, censuit conventus recurrendum esse ad R. A. D. Superiorem generalem, ut, pro summa qua pollet auctoritate, inordinatum hunc morem emendet, statuatque ne ullus nostrorum cum mulieribus cujuscumque ætatis aut conditionis colloquia in domibus nostris habere præsumat, nisi in aulis ad id destinatis.

R. Abusus introducendi feminas in nostras domos, et quod pejus est in privata nostrorum cubicula, est omnino intolerabilis, famæ Congregationis [132] æque noxius, pro uniuscujusque privati innocentia periculosus. Illum pessimum omni qua polleo auctoritate abusum prohibeo, eaque ad illum emendandum usurus sum.

P. Non sine gravi animi mœstitia rescivere deputati quibusdam in nostris domibus plura ex communibus pietatis exercitiis in omnimodam pene desuetudinem abiisse, ac præsertim quod spectat ad orationem mentalem, examen particulare, et lectionem spiritualem, dum mensa accumbitur. Non deesse etiam e nostris qui a consueta apud nos et multoties a Conventibus generalibus commendata vestium forma longe recedunt; præsertim gestando vestes talares in anteriori parte ad imum usque apertas, ad morem clericorum sæcularium, a dorso autem longiores quam par est, atque, ut aiunt, caudatas, fibulas argenteas aut argentum colore referentes adhibendo, aut pileolos e corio elegantiori. Hæc et similia, quæ primævum Congregationis nostræ spiritum apud nos haud parum languescere ac labefactari probant, ut qua meliori ac efficaciori ratione fieri potent emendentur, rogandum esse R. A. D. Superiorem generalem censuere deputati omnes.

R. A multo tempore boni missionarii conqueruntur de incuria superiorum et privatorum negligentia circa communia pietatis exercitia. Pluries responsum est a Cœtibus et Superioribus generalibus illos indevotos missionarios esse monendos, deinde arguendos, imo ad Superiorem generalem ipsum deferendos. Fungantur ergo suo officio visitatores et superiores locales, suisque exemplo præluceant subditis, illos paterne moneant, incorrigibiles ad nos deferant, et ipsis, pro nostra auctoritate, adjumentum esse conabimur. Omnis immutatio in vestibus, maxime quæ vanitatem mundanam sapit, ab initio fuit prævisa, omni tempore prohibita, utpote contraria spíritui Congregationis. Illam iterum prohibemus, omnesque superiores admonemus, ut, junctis viribus, ilium pessimum morem e Congregatione procul eliminemus.

P. Proposuere deputati plures, instantibus votis supplicandum esse R. A. D. Superiori generali omni ope atque opera curet ut et visitatores et superiores locales accurate exequantur officiorum suorum munia constitutionibus et regulis officii uniuscujusque propriis præscripta; maxime vero ut visitatores singulas provincia su domos statutis intervallis visitent, et superiores locales quantocius a debita auctoritate obtineant assistentem domus, admonitorem superioris, procuratorem et consultores, juxta ejusdem Congregationis regulas; unanimique sententia propositioni acquievit Conventus.

R. Huic propositioni ultro assentimus.

Province de Bretagne.

1° Postulatum est ut abusus qui irrepserunt et quotidie irrepunt pro viribus nostris reprimantur.

R. Summa cura, Deo adjuvante, præstabimus ut pravæ consuetudines emendentur, et novæ non introducantur. [133]

2° Conventus enixe rogat Superiorem generalem ut novas domos, novaque onera, quantumvis honorifica, aut etiam proficua imposterum nomine Congregationis non suscipiat.

R. Novas domos, novaque onera inviti accepimus; aut deest libertas aut adest decentia quæ necessitati aquivalet.

3° Cum in hac provincia a quibusdam ex nostris relatum fuerit, non uniformem esse nunc virorum etiam virtutibus et scientia commendatorum, circa obligationes et objectum nostri voti paupertatis, interpretationem, censuit Conventus petendum a R. A. D. Præposito generali, num in praxi standum sit litteraliter decretis præcedentium Comitiorum generalium, quæ clare satis ac præcise videntur dicti objecti obligationumque limites fixisse.

R. Conventus generalis habitus anno 1747, consultis prius Summorum Pontificum diplomatibus, regulis ac constitutionibus nostris, inhærendo menti sancti Vincentii et traditioni apud nos vigenti, plurima de voto paupertatis edidit decreta, quibus omnia quæ usque adhuc dubia proposita sunt aperte dilucidantur; superiores, pro suo in Deum et in Congregationem amore, spretis quibusve querelis ac convitiis, illarum definitionum executionem urgere tenentur. Solemne semper fuit legum violatoribus, insignes pietate et doctrina viros appellare, quasi perversis eorum studiis faverent; horum autem qui apud omnes bene merentur, si verba, si mores, si agendi rationem consulueris, nil profecto quod pravam faveat consuetudinem reperias. Si tamen (quod non suspicamur) aliquis in ea versaretur sententia quæ decisiones prædicti Conventus generalis in contemptum adduceret, ejus opinionem tanquam perniciosam et prorsus deserendam esse pronuntiamus: sapientis est obtemperare legibus et inhærere vestigiis majorum qui recto itinere præcesserunt.

4° Votum est provinciæ, ut restituatur primæva institutio circa probationem eorum qui in Congregatione admittuntur, ut nempe duobus annis integris pietati ac vitæ interiori exerceantur antequam studiis applicentur.

R. Simili omnino propositioni sex abhinc annis, scilicet post Conventum generalem, satisfecimus; in nostra responsione tunc temporis data persistimus.

5° Enixe rogat Conventus ut arcana quæ aut in epistolis quæ ad nos conscribuntur aut in responsionibus nostris continentur nullo modo prodantur.

R. Nihil omittendum semper putavimus ut occulta perfecte celentur; cæterum vota vestra prævenimus quando in officium secretarii Congregationis designavimus D. Bourgeat, cujus ætas, probata virtus, sagacitas et prudentia notæ sunt ac perspectæ omnibus. Quod ad domum Venetensem attinet, quia ejus deputatus ob causam in epistola allatam, quæ levis omnibus merito visa est, conventui provinciali non interfuit, quid statuendum sit sedulo expendemus, ne exemplo hujus generis aliæ domus provinciæ ad imitationem trahantur. [134]

Province de Lyon.

P. 1. Ut in candidatorum delectu, tum relative ad corporis dotes, tum ad mentis et cordis qualitates, summa detur attentio; insuper ut ad philosophiæ studium applicentur anno secundo probationis seminaristæ interni, ut ad scientias quinam sint minus idonei possit explorari.

R. In propositione duæ sunt partes. Quod ad priorem attinet, visitatores, in delectu candidatorum, id semper, quantum penes ipsos fuit, præstitisse existimamus, quod populorum saluti promovendæ, DD. episcoporum expectationi et gloriæ Congregationis feliciter respondeat. Quod ad posteriorem, duo anni probationis absoluti necessarii sunt; si autem in certis circumstantiis quosdam e seminaristis ante duos annos perfecte elapsos philosophiæ studio addicere opportunum judicaverit visitator, eum id facere concedimus quod ejus prudentia suggesserit.

P. 2. Ut studia redintegrentur et ideo philosophiæ per duos annos, theologicisque disciplinis saltem per trium annorum intervallum dent operam scholastici.

R. Non tam hortamur ut istud fiat, quam gratulamur vobis properantibus quo nostra vota venire volebant.

P. 3. Quoniam experimento multiplici compertum est, ultimi Conventus generalis decretum decimum tertium de vestimentis eorum qui ex una domo in aliam migrant, nedum superiorum et privatorum querelas minuisse, potius germinasse, summopere desiderant omnes congregati ut duodecimi Conventus generalis, habiti anno 1759, decretum octavum abrogatum cito in integrum restituatur.

R. Conventum generalem antiquare, loges vel etiam in eis aliquid immutare, in nostra potestate positum non cst, ideoque ultimi Conventus generalis decreto decimo tertio omnino standum esse indubitanter decernimus.

P. 4. Ut theologiæ moralis præcipuas quæstiones, casusque conscientiæ magis intricatos discutiendi, non sat laudanda instauretur consuetudo, peractis missionibus primis, in domo Lugdunensi in qua major est personarum copia.

R. Consuetudinem quæ proponitur maxime utilem fore confidimus; ut in nostram domum Lugdunensem introducatur multa profecto suadent, quando judicio visitatoris nihil officere judicabitur.

P. 5. Ut privatis provinciæ domibus concedatur facultas fratres laicos seligendi, coaptandi, et, prævia superioris generalis licentia, ad vota admittendi.

R. Fratres laicos seligendi, coaptandi in sua domo ac in provinciæ domus mittendi jus visitatori competit, quod nullo modo infringere ac labefactare intendimus; si autem de fratre in aliqua provincia domo admittendo casus [135] incident, superiores locales nos consulant necesse est, nec quidquam tentabunt nisi prius a nobis licentiam obtinuerint.

P. 6. Maximopere exoptat Conventus ut pro sua prudentia curet reverendissimus admodum D. Superior generalis delectum fieri decretorum quæ ad Congregationis nostræ primitivum spiritum efficacius conducunt, oblivionique mandentur cætera quorum lectio lapsu temporis saltem supervacanea evasit.

R. Decreta Conventuum generalium sapientiam et optimæ amorem disciplinæ ubique spirant. Quædam ex eis spernere animi est præcipitis ac nimium de se præsumentis. Superiores locales, perpensis functionibus in domibus suis obeundis, ea seligant peroptamus quæ ad pietatem fovendam, ac spiritum primigenium suscitandum aptiora esse videbuntur.

P. 7. Cum in mentem tum clericorum nostrorum, tum juniorum sacerdotum qui in provinciam demandantur, nonnulli e domo Lugdunensi alta infigant præjudicia famæ non solum privatorum, sed et superiorum variarum provinciæ domuum nociva: vehementer efflagitat Conventus, ut huic abusui qui dissensionum fomes esse potest remedium illico suppeditetur.

R. Hæc propositio domus Lugdunensis sacerdotibus injuriosa est, quorum virtuti labem aspergit. Si quis forte extat sacerdos primorum moralis christianæ principiorum adeo immemor, ut etiam coram junioribus clericis, sacerdotum nec non et superiorum provinciæ famam commaculare non reformidet, nobis aut visitatori denuntietur.

P. 8. Ut justis nonnullorurn privatorum querelis finis imponatur, et ut nulla deprehendatur discrepantia, desiderat Conventus in cunctis provinciæ domibus æstivo tempore talares tunicas confici ex hac panni specie qui latine nuncupatur textum tenuius et gallice *étamine*.

R. Hoc unum statuere possumus de vestimentis, inter varios pannos pro diversitate locorum eos maxime deligendos, qui, virorum etiam sapientiorum judicio, nedum vanitatem redoleant, modestiam ac simplicitatem sacerdotalem vividius exprimere nati sunt.

P. 9. Si aliquis privatus a Superiore generali, vel a visitatore revocatus e provincia, revocatur in domum primatem usque ad tempus solitum immutationum, quæritur cujus impensis ejus solvenda sit pensio alimentaria.

R. Hoc onus usque adhuc non detractavit domus Sancti Lazari, dornum Lugdunensem et eidem se submittere decet.

P. 10. Postulat Conventus ut expensæ omnes sive adventitiæ sint et inusitatæ, sive consuetæ, modo necessariæ judicatæ fuerint, sint juxta distributivæ justitiæ leges partitæ, id est, proportionem servandam esse inter reditus annuos, ita ut ea ratione conferant domus quæ sunt ditiores, non vero arbitrarie, ut aliquoties contingit.

R. Ut æquabilis sit, et, habita ratione opulentiæ aut paupertatis domorum, accommodata partitio, a visitatore fieri et a nobis confirmari debet. [136]

P. 11. Perspecto domus Mannacensis meliori statu, hanc non amplius a communibus impensis solvendis liberandam existimarunt omnes.

R. Ubi conditio locum facit beneficio, deficiente ea, beneficium deficit. Domus igitur Mannacensis concesso non potest amplius uti privilegio, quod in domum Vallis Floridæ, ob ejus paupertatem omnibus notam, transferendum esse convenit.

Quasdam propositiones tanquam inutiles aut tanquam usus nostros vellicantes cousulto prætermisimus. Subortam litem inter domum Lugdunensem et cæteras domus provinciæ, id est inter filoas et matrem, quam divitem omnes exoptant, nec nudare volunt, non ex rigore juris, sed amica manu sedandam et componendam res ipsa postulat. Inspiciant filiæ annonam cariorem, onera quibus mater quotidie libens subjicitur, cum in educandis clericis, tum quando sacerdotes in ejus confugiunt sinum, argenti denique copiam quam ædificii extruendi necessitas congerere impellit, et in taxatione facta a Rev. D. Couty, prædecessore nostro, nihil hisce temporibus immutandum nobiscum egregia animi charitate consentient.

Province de Portugal.

P. 1. Circa usum balneorum hanc habemus responsionem R. A.. D. Superioris generalis, domini Jacquier: Superiores domorum nostrarum possunt et debent, juxta medicorum sententiam, usum permittere balneorum domesticorum, quæ domi possunt haberi. Si vero de balneis agatur, quæ longa itinera, diuturniores absentias, et non modicas exquirant expensas, secundum constitutiones et consuetudines nostras hujusmodi balneorum usum permittere Superiori nostro generali reservatur.

Cum vero apud nos non infrequentes sint apoplectici, sive paralytici morbi in quorum remedium a medicis, ut plunimum, præscribuntur aquarum calidarum balnea, quæ ab bac civitate itinere duorum dierum distant; ad quæ proinde non possunt infirmi transferri, nec quandiu oportet ibi commorari, quin absentiæ, illæ et notabiles expeusæ incurrantur; quæritur quid in his casibus fierint debeat? Nec enim cum hujusmodi casus instant, tempus est recurrendi ad Supeniorum generalem, cum, propter maximam inter nos elongationem, nequeat promptum haberi responsum, quod sane in illis circumstantiis esset necessarium.

R. Supeniores domorum nostrarum poterunt usum hujusmodi balneorum permittere, auditis consultoribus suis, modo recursus ad Superiorem generalem sit moraliter impossibilis, et, juxta medicorum sententiam, magna adsit spes de sanitate infirmi recuperanda, atque expensæ non siut æquo notabiliores, illisque faciendis par sit domus.

P. 2. Circa libros propria pecunia emptos ita decernitur in C. 6, par. 7, regularum [137] superioris particularis : « Permittet ut subditi ad aliam domum euntes sua scripta ad instituti functiones necessaria secum transferant, non tamen libros sine facultate visitatoris[78], etiam si eos alias ex pecunia propria, vel donata, et de ipsius superioris consensu emerint. Quotiescumque enim aliquis libros cum debita licentia comparavit, in eis nomen domus ad cujus usum destinati fuerint, apponendum erit, ita ut ab una domo in aliam non asportentur. » Sed dominus Debras, juxta usum hodie receptum, hanc ad nos dedit responsionem : Juxta decreta Conventuum generalium, omnes e nostris qui cum licentia superioris, emunt libros ex propria pecunia, debent eos sic scribere: *Ex libris Congregationis Missionis*; usa relinquitur ipsis usus talium librorum sic inscriptorum. Videtur ergo convenire ut dicto paragrapho regularum superioris particularis aliqua apponatur nota de hac posteriori determinatione.

R. Standum est responso R. A. D. Debras, nec quidquam immutetur in regula supenioris particularis. Fiat tantummodo in margine mentio responsionis dicti R. A. D. D. Superioris generalis.

[78] Hodie ex facultate superioris localis licet.

Province de Picardie.

P. Quæsitum est utrum rogandus esset R. A. Superior generalis ut meliori qua posset via mederetur abusibus, si forte irrepserint circa orationem mentalem et collationes de rebus spiritualibus. Responderunt singuli sibi maxime cordi esse observantiam eorurn quæ fuerunt in Comitiis generalibus undecimo, duodecimo et decimo quarto, quibus decretis jam præluserant tot epistolæ encyclicæ Præpositorum generalium, quæque modis omnibus adjuvit dominus Jacquier R. A. Præpositus generalis adhortationibus suis, et lubentissime expectare, a R. A. D. Superiore generali efficaciora, si quæ sint media, ad tanti momenti regulæ observantiam.

R. Hucusque responsum fuit eos qui negligunt communia pietatis exercitia, scilicet orationem mentalem et collationes spirituales, esse paterne monendos a superioribus suis, deinceps arguendos et tandem deferendos ad visitatorem, et, si necessarium sit, ad Superiorem generalem.

P. Quæsitum est an rogandus pariter sit R. A. Superior generalis ut coerceat delinquentes adversus paupertatis votum. Communihus votis respondit conventus, sicut ad præcedentem quæstionem, nimirum præstolare a prudentia, sagacitate et auctoritate R. A. Superioris generalis, remedia quæ judicaverit potentiora adversus refractarios, ut illibata serventur, ea de re tum decreta Couventuum generalium sexti, septimi, decimi et præsertim duodecimi, tum litteræ et variæ encyclicæ Superiorum nostrorum generalium.

R. Conventus generalis undecimus sic alloquebatur antecessonem meum : « Jubeas visitatoribus et superioribus localibus, ut declarationes [138] circa votum paupertatis familiæ quisque suæ frequenter legat, atque sedulo invigilet, ut omnes ad eos suos componant mores; et si quis secus se gesserit, cum prius paterne monitum, tum severe increpatum, tandem, nisi resipiscat, ad visitatorem, et, si in pervicacia obstinate perseveret, deferat ad Superiorem generalem, qui in eum pro delecti merito animadvertet. » En agendi ratio tradita a Conventu generali. Sequamur illam, et omnia, favente Deo, bene vertent.

Province d'Espagne.

P. 1. Visum est expedire proponere R. A. Superiori generali qnod nostri scholastici ad hoc ut compunctionis, devotionisque spiritum, qnem e seminario eduxere, conservare et in dies augere valeant, optimum remedium fore ut una cum seminaristis, bis singulis annis, excercitiis spiritualibus vacare debeant.

R. Nihil innovandum in regulis nostrorum studentium exercitia spintualia octo dierum per singulos annos post tempus vacationis sufficiunt eis ad renovandum, ad tuendum et conservandum spinitum compunctionis et devotionis, si bene fiant, præcipue si, juxta usum apud studentes Sancti-Lazari vigentem, in una dominica nniuscujusqne mensis exercitiis spiritualibus vacent.

P. 2. Proponendum R. A. D. Superiori generali ut dignetur obtinere a Sumnio Pontifice facultatem cantandi missam votivam de sanctissimo eucharistiæ, sacramento pro die communionis generalis, dominicis adventus, septuagesimæ, sexagesimæ, quinquagesimæ, et omnibus quadragesimæ, excepta dominica Passionis et Palmarum.

R. Standum est rubricic generalibus missalis in quo paragrapho 4 de missis votivis dicitur : 1° Quod missa qnoad fieri potest semper cum officio conveniat; 2° Qnod missa votiva non debeat dici in die dominica, multoque igitur minus dominicis assignatis, utpote pnivilegiatis. Hinc in nostris missionihus quæ fiunt in Callia usus semper viguit, tum in die communionis generalis, tum in die processionis quæ fit in fine missionis, tum in omnibus dominicis in quibus de licentia Ordinariorum exponitur sacratissimum Sacramentum, ut missa

dicatnr de dominica, vel de festo duplici, si occurrunt, cum commemoratione sanctissimi Sacramenti.

P. 3. Spectat intelligentiam numeri sexti capituli noni regularum communium, in quo iter agentes aut negotia tractantes in alia nostræ Congregationis domo subjiciuntur ei qui in illa præest. Postulat Conventus a D. Superiore generali ut dignetur declarare : 1° utrum hujuscemodi subordinatio ad epistolas emissas a proprio etiam superiore sese extendat; 2°' si hic negotia gerens in alia nostræ Congregationis domo in omnibus subjiciatur illi qui præest, nedum quoad epistolas, sed etiam quoad capitulum; 3° si superior et socius iter pariter agentes aut negotia tractantes in alia Congregationis domo possint ad invicem confessiones audire dummodo in illa diœcesi sint approbati.

R. Ad primum quæsitnm, dicitur obedientiam proescriptam in hoc casu [139] non se extendere ad epistolas emissas a proprio superiore. Hic enim articulus regulæ intelligi debet ad mentem articuli undecimi capitis quinti de obedientia, in quo præscribitur nullum debere scriptum mittere aut aperire litteras absque facultate superioris, idque ut occurratur multis non parvi momenti incommodis quæ possint evenire; hæc autem ratio non potest habere locum in casu proposito. Aliunde littera sic scripta a superiore potest continere aliquod secretum nemini alii revelandum. Idem dicendum de litteris quas inferior in his casibus scribit suo superiori locali, aperiri non debent a superiore domus in qua ad negotia gerenda degit.

Ad secundum. Minime dubium est quemlibet e Congregatione in aliqua nostra Congregationis domo ad aliquod tempus degentem suhjici illi qui præest quoad capitulum. *Singuli,* ut habet regula, *qualibet feria sexta, suam culpam coram aliis dicent superiori vel alteri ipsius superioris vices gerenti, idque tam domi quam in missionibus*. Hic nulla exceptio. Hinc Conventus generalis habitus anno 1673 definivit omnes deputatos Conventibus generalibus ve1 provincialibus teneri culpam dicere in capitulo Superiori generali, vel visitatori vel alteri eorum vices gerenti.

Ad tertium. Cum regula quæ confessionem nostrorum spectat hoc tantum postulat ut confessio fiat uni e confessariis domus ad hoc deputatis, in casu autem proposito supponatur superiorem localem et socium quocum iter agit 1° esse approbatos in diœcesi in qua pro tunc reperiuntur; 2° eos esse deputatos ad audiendas confessiones in domo ex qua venerunt, minime dubium est, juxta regulæ spiritum, eos posse ad invicem confessiones audire in domo nostræ Congregationis in qua ad tempus resident.

P. 4. Expostulat Conventus a D. Superiori generali ut impetrare dignetur a Sancta Sede apostolica pro missionariis Hispania extensionem bullæ : *Æqua Apostolicæ Benignitatis*, die 3 Aprilis anni 1744, concessæ pro regnis Po1onia, etc.

R. Libenter hanc gratiam à Sancta Sede rogabit Superior generalis prima data occasione in favorem domuum Congregationis provinciæ Hispaniæ, motus rationibus in eorum expostulatione refertis.

Province d'Aquitaine.

P. 1. Ut præmoneatur R. D. Præpositus generalis plures e domibus provinciæ Aquitaniæ variis oneratas fundationibus quæ maxime missiones obeundas spectant, tanto oneri impares jamdiu factas, deficientibus operariis; interea impacatam manere harumce domorum superiorum conscientiam, quorum non exaudiuntur vota, prætermittitur querela, dum aliunde nulla ipsis suppetit officii hujusce, quod tamen summa jubet justitiæ lex, implendi ratio; sicque hominum querimoniis et infaustis litibus, quæ Congregationis dedecori vertunt, locum præberi. [140]

R. Grande scelus foret, si piam ac jnstam fundatorum falleremus expectationem, sicque pauperes rustici pro quibus pretiosum sanguinem Dominus noster fundere non dubitavit, spiritualibus debito tempore auxiliis privarentur. Hoc unum nos coram Deo

excusare potest, vera, non fallax, nec prævisa impotentia. Videte igitur necubi dormitetis in isto opere; ad nos absque cunctatione mittite commentarios, in quibus et fundationes et rationes pro crastinatione dilucide enumerentur, ut, habita omnium circumstantiarum ratione, unicuique domui quid facto opus sit præscribere valeamus.

P. 9. Ut nulli ex nostris concedat R. Superior generalis penes se habere et gestare horologia portatilia auro conflata; penes domum in qua e vivis excedit missionarius hujusce horologii remaneat dominium, cum talis horologii servandi nulla possit excogitari utilitas, nec aliunde cum voto paupertatis cohærere videtur hæc agendi ratio.

R. Audiendi non sunt qui, sub prætensæ integumento licentiæ quam nec dedimus nec unquam daturi sumus, vanitatem et violati paupertatis voti culpam occultare non erubescunt. Talis nostræ potestatis abusus injuriosa suspicio, quomodo filiorum ingenuorum animis potuerit insidere vix intelligimus.

Province de Lombardie.

P. 1. Prima quæstio non est soluta nisi in sessione quinta, ad quam respondebitur.

P. 2. Quoad propositiones vero quæ R. A. D. Superiori generali exponuntur in hac præsenti quæstione, id unum prædicti honoratissimi Patris nostri judicio et auctoritati submittere maxime exoptavit, videlicet quodnam efficax et opportunum remedium afferri possit quorumdam juniorum sacerdotum et scholasticorum immoderatæ de regimine Congregationis nostræ opinandi et obloquendi libertati, ut eo opitulante noscant saltem osores isti fundamentalis regiminis nostri substantiam.

R. Ad propositionem in secunda sessione positam, sicuti et alteri expositæ in numero quarto, per nostram encyclicam satisfacere conabimur.

P. 3. Cum Convcntus optime perspectam habeat utililatem reducendi decreta omnia generalium Conventuum, encyclicas et responsiones Superiorum generalium, aliaque hujusmodi ad Institutum nostrum spectantia in unum corpus, in quo per titulos ad formam juris dispositos omnes et singuli e nostra Cougregatione eadem fructuosius audire, legere et recte callere pro libitu valeant, majori suffragiorum numero sensit : Superiori generali proponendum esse, ut dignetur provinciam hanc alicui demandare eique insuper imponere ut quæ solos fratres coadjutores concernunt separata describantur et ad idioma vulgare traducantur.

Insuper humiliter Conventus supplicat, ut auctoritate sua singulis localibus [141] superioribus præscrihat unum e compilato codice copiam penes se retinendi, quæ sedulo in dies augeatur descriptione supervenientium jurium juxta proprios titulos describendorum.

R. In aliquibus domibus sparsi inveniuntur indiculi decretorum et omnium eorum quæ ad nostrum Institutum spectant. Quæ omnia per titulos ad formam juris dispositos redigi possunt per aliquem sacerdotem a visitatore destinandum juxta petita.

P. 4. Existimat conventus peropportunum esse, imo et necessarium quod R. A. D. Superior generalis ita auctoritate sua singulis localibus superioribus et procuratoribus hanc suorum officiorum provinciam commendet et inculcet, ut eisdem penitus præcipiat per semetipsos prædictam implere provinciam. 2° Numerus scholasticorum ob multiplices Congregationis functiones recenter impositas adauctus summe aggravat domos eas in quibus idem scholastici commorantur. Unde necessarium fere omnibus visum est contributionis scholasticæ augmentum a singulis domibus per as et libram, ut dici solet, persolvendum. Qua in re, exemplum sequentes provinciæ Romanæ, eamdem quam ibi taxam censendam esse judicavit major pars conventus. De qua re spectat humiliter ab A. D. R. Superiore generali opportunam definitionem. Quæ duo præsenti sessioni finem dederunt, cæteris ut in aliis sessionibus servatis.

R. Ad sessionem quartam, ad primam partem, satisfiet in encyclica. Quoad aliam partem, nihil potest in præsenti definiri, sed tantum permittimus adoptasse hoc principium justitiæ et æquitati consonum, quod onus alendæ juventutis, speciali jure incumbens, ad eas domos spectare in quibus ab initio vel ab antiquo tempore seminarium internum et nostrorum studia erecta fuere. Benefactores enim qui domos illas dotarunt aut reditibus auxerunt, bona sua procul dubio reliquerunt in commodum totius familiæ, ideoque et pro alenda juventute quæ ejusdem familiæ pars erat.

P. 5. Resumpta quæstione prima sessionis quoad efformandos juvenes, visum est conventui peropportunum esse, si ad annum, post integrum absolutum studiorum sexennium, in aliqua ex domibus Genuensi, Taurinensi, vel etiam Savonensi coadunentur scholastici nostri expensis provinciæ nostræ alendi. Quod ut facilius ac uberiori cum fructu obtineatur, peropportunum duxere omnes ut seminarii ac studiorum tempore ea prælibarent quæ ad solam grammaticam et orthographiam quomodocumque spectare possunt, juxta prudentiam directoris ac magistrorum, illæsa tamen servata prorsus consueta methodo, tum quoad praxes seminarii, tum quoad ordinem studiorum.

R. Visitatoris est circumspicere: 1° num habeat in provinciæ præceptores aptos et expeditos qui vacare possint huic muneri instruendi per annum juvenes sacerdotes in functionibus; 2° num ipse visitator parcere possit iisdem sacerdotibus ut a functionibus per eum annum arceantur. Directores seminarii per tempus quo seminaristæ vacant scripturæ curent ut grammaticæ et orthographiæ studeant. [142]

Province Romaine.

P. 1. Propositum est an rogandus R. A. D. Superior generalis, ut ad præcavendam primigenii spiritus Congregationis relaxationem quæ paulatim suboriri videtur, tum ex frequenti nostrorum cum externis consuetudine, sive cum externi ad nostras domos et cubicula accedunt, sive cum nostri externos adeunt, præsertim sine superioris licentia; tum ex neglectu pecularium regularum et institutionum, tum domi, tum in missionibus observandarum, monere dignetur per epistolam, exhortari immo et præcipere omnibus et singulis provinciæ nostræ missionariis, ut gravissimo huic incommodo diligentius occurrant; ideoque superiores ipsos domorum graviter monere, ut in iis quæ omnibus præcipiuntur, ipsi præsertim exemplo suo aliis præluceant; ut indc proprii muneris auctoritate in alios pervigilent, id enixe petendum a R. A. Superiore generali judicavit Conventus.

R. Per circularem nostram zelo vestro lubentissime et ex animo satisfaciam, tum pro eo quod postulatis, tum in secunda quam in quinta sessione Conventus vestri.

P. 2. Cum frequenter evenerit, plures e sacerdotibus qui in hac Romana provincia recepti, et in studiis per plures annos edocti ac enutriti, mox ad alteram Italiæ provinciam se transferunt, ut illi potins quam huic inserviant, propositum est an rogandus R. A. Superior generalis, ut si quos in posterum operarios Insubriæ provincia ab hac romana expostulat et recipiat, impensas illas quas Romana effudit, huic illa prudente quadam taxa exsolvat. Plurium suffragiis judicatum est bac de re R. A. Superiorem generalem interpellandum; mox, indicta pro sequenti die in mane sessione tertia, præsentem clausit consueta precatiuncula.

P. 3. Rogandus R. A. Superior generalis, ut quorumdam ex nostris animarum zelum coercere studeat, qui sive in missionibus, sive domi in spiritualibus exercitiis erga auditores suos agunt, ut illos potius ad iracundiam, vel desperationem provocent quam ad veram cordis compunctionem et conversionem, ac filialem in Deum confidentiam. Placuit omnibus congregatis hac de re honorificentissimum Patrem deprecari, ut quæ sanctus pater Vincentius verbo et exemplo, in schola Jesu Christi edoctus, sæpissime commendavit, operarii nostri exsequi et imitari non dedignentur ac mansuetudinis et charitatis spiritu proximum Deo lucri faciant. Id in hac tertia sessione matutina, statuta altera in eadem die ad vesperas.

R. Ad secundurn et quartum, nunquam permisimus sacerdotibus a vestra ad alteram Italiæ provinciam transire, neque regressum in congregationem, nisi auditis visitatore ac consultoribus.

P. 4. Conventus R. A. Superiorem generalem deprecatur ne facilis sit concedere regressum in congregationem his qui vel sponte recesserunt, [143] vel ab ea sunt dimissi; cum exemplo compertum sit malos inde potius quam bonos colligi fructus, ipsamque regrediendi spem facilitatem in aliis recedendi fovere. Si quos vero pro sua prudentia honorificentissimus Pater iterum arbitretur admittendos, ea tantum conditione admittere dignetur ut priores anni quibus in Congregatione vixerunt, pro nihilo omnino computentur ac si nunquam de Congregatione fuissent; necnon novæ probationis tempus exacte, sicut qui recens in seminarium admittuntur, transigere teneantur; sicque de sincera eorum conversione certius capiatur experimentum. Hæc in præsenti sessione, et altera statuta pro sequenti die mane.

P. 5. Relatum est conventui nonnullos ex nostris qui regularis observantiæ pertæsi, suique imitatores habere exoptantes, dictitare non erubescunt, ex nostris regulis quasdam in desuetudinem abiisse, sicut pariter ex decretis Conventuum nostrorum generalium.

Ne sermo iste velut cancer serpat in nobis, humillime rogandum honorificentissimum Patrem censuit conventus, ut aperte omnibus declarare dignetus, nullam ex nostris regulis in desuetudinem abiisse, cum semper usque modo contra eorumdem inobservantias reclamare non destiterint et Conventur et Superiores generales; neque similiter in desuetudinem abiisse eorumdem Conventuum generalium decreta, sed omnes regulas, et decreta omnia vigere, nec de ulla consuetudine in contrarium constare.

P. 6. In eadem sessione placuit quibusdam proponere quod non semel alias propositum fuit, rogandum R. A. Superiorem generalem pro frequentiori superiorum mutatione, vel saltem de translatione ex una in alteram domum. Qua de re licet Superiores nostri generales id semper agere studuerint, quod pro sua prudentia ipsius Congregationis bono magis expedire judicarunt, placuit tamen superioribus ipsis nostrarum domorum preces suas honorificentissimo Patri porrigere; ut eos onere quo coram Deo et hominibus gravantur, exonerare dignetur. Sic finem habuit sessio quinta, statutaque sexta pro sequenti die ad vesperas.

R. Cum visitatore conferemus ut frequentius, quoad fieri poterit, detur locus mutationibus expetitis. [144]

XXVII

Souhaits et avis. - Nouvelles de la Compagnie.

De Saint -Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1781[79].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre Seigneur soit toujours avec vous!

Nos jours s'évanouissent comme l'ombre, et nous ne faisons que paraître[80]. Mais pour vous, ô mon Dieu, vous demeurez éternellement : *Dominus in æternum permanet*[81]. Si vous faites périr l'impie, si vous livrez son nom à un éternel oubli, vous n'abandonnez pas ceux qui

[79] Substitution de M. Delmeja à M. Le Court, en qualité de visiteur de la province de Lyon (26 juillet 1780).
[80] I Paral., 29.
[81] Ps., 9

vous cherchent et qui mettent en vous leur confiance, vous venez à leur secours, vous les consolez dans l'affliction, vous leur promettez un repos parfait, le repos dont vous jouissez vous-même. Cet heureux repos doit être l'objet continuel de nos désirs les plus ardents ; hâtons-nous donc, dit l'Apôtre, faisons tous nos efforts pour entrer dans ce saint repos : *Festinemus ingredi in illam requiem*[82]. Tels sont les vœux, messieurs et mes très chers frères, que je fais pour vous et pour moi au commencement de cette année. Le moyen infaillible, pour obtenir ce repos si désirable, c'est d'avoir la loi de Dieu établie dans nos cœurs, et de l'y conserver jusqu'à la fin de nos jours : *Mandata Dei in corde*[83]. Cette loi sera pour nous un fondement éternel du bonheur infini. Plus brillante que le soleil, elle éclaire les yeux de notre âme, elle lui montre la voie qui conduit au Ciel : *Illuminans oculos*[84]. Elle la rend supérieure à ce qui l'en pourrait détourner, aux tentations du siècle, aux embûches du démon, aux peines, aux contradictions de cette vie, à la séduction de la chair, aux flots de ces temps tumultueux, à toutes les adversités spirituelles et corporelles ; elle lui donne cette sagesse céleste qui élève l'esprit, et lui apprend à triompher de tous les obstacles du salut : *Sapientiam præstans*[85]. Pure, sans tache, par sa sainteté et sa beauté ravissante, elle force l'admiration de tous les hommes, de ceux mêmes qui n'ont pas le courage de la pratiquer. Observons-la tous avec la plus grande joie et une fidélité inviolable : *Heureux ceux qui vous craignent, Seigneur, ils seront très grands devant vous en toutes choses*[86].

Ministres du Dieu vivant, ne nous contentons pas de porter dans nos cœurs cette loi dictée par l'Esprit-Saint ; annonçons-la à tous les hommes : aux justes, afin qu'ils affermissent leurs pas dans les sentiers de la justice ; aux [145] pécheurs, afin qu'ils brisent *les liens qui les attachent au péché* [87]. Disons à ceux-ci, avec les saints prophètes, que le Seigneur est *plein de bonté, tendre, compatissant, prêt à révoquer la sentence rigoureuse qu'il a rendue contre eux*[88]; que, s'ils retournent à Dieu, pénétrés d'une vraie douleur et avec le désir sincère d'une vie nouvelle, il rompra *cette séparation qui est entre eux et lui, qu'il retirera ce voile que leurs iniquités ont mis sur son visage*[89]. Publions les miséricordes de notre Dieu, non seulement dans le pays que nous habitons, allons encore, si la Providence nous y appelle, dans les contrées éloignées, pour éclairer avec le flambeau de la vérité les peuples qui sont assis dans les ombres de la mort. Vrais disciples de saint Vincent de Paul, notre instituteur, ayons partout des vues pures, dignes de notre état et de la religion sainte dont nous faisons profession. Je sais, ô mon Dieu, je le dis avec David, que vous sondez les cœurs et que vous aimez la droiture et la simplicité : *Scio, Deus meus, quod probas corda et simplicitatem diligas. Tout ce qui est dans le ciel et sur la terre vous appartient, c'est à vous qu'est due toute louange : Tibi laus*[90]. Donnez-nous un cœur parfait pour garder vos lois et les ordonnances de votre Église : *Da cor perfectum*. Enflammez-nous d'une sainte ardeur pour la gloire du nom de Jésus-Christ votre Fils unique : ne permettez pas que nous consacrions nos pensées, nos désirs, nos travaux, à autre chose qu'à le faire connaître, à le faire aimer, et à lui faire rendre le culte qui est dû à sa majesté infinie. Conservez-nous toujours le même zèle et la même volonté, qui nous mériteront une couronne immortelle : *Custodi in æternum hanc voluntatem*[91].

---

[82] Heb., 4.
[83] Eccli., 26.
[84] Ps., 18.
[85] Ibid.
[86] Judith, 16.
[87] Isaïe, 58.
[88] Joël, 2.
[89] Isaïe, 59.
[90] I Paral., 29
[91] Ibid.

Après vous avoir fait connaître combien je souhaite que nous nous conformions aux desseins de la Providence, je vais vous rendre compte de l'Assemblée sexennale du mois de juillet dernier. Tout s'y est passé paisiblement ; elle a rempli deux objets, comme vous le savez déjà. Premièrement, elle a décidé qu'il n'était point nécessaire de prévenir pour une Assemblée générale le temps marqué par nos constitutions ; secondement, elle a nommé M. Jacques Louis Davelu à la place d'assistant, vacante par la mort de M. Chalamel.

Dans les propositions des différentes provinces, qui nous ont été présentées par MM. les députés, nous avons eu la consolation de remarquer un zèle sage et éclairé, un véritable amour de notre état, de nos règles, de nos usages, du succès de nos fonctions, du salut des âmes, et du bien général de 1'Église. Voici quelques avis que la Congrégation me charge de donner

1° Nous recommandons aux supérieurs de faire exactement les conférences de piété et les répétitions d'oraison. Notre saint instituteur a prescrit ces pieux exercices, comme très utiles pour maintenir et augmenter la ferveur. Nos chers frères ont un droit spécial à ces entretiens spirituels. Ils ne sont entrés [146] dans la Congrégation, que dans l'espérance d'y trouver plus de moyens pour pratiquer constamment la vertu ;

2° Les supérieurs ne doivent point oublier qu'ils ne sont que les administrateurs des biens de leurs maisons. Si la justice et la confiance que nous avons en leur vertu, ne leur permettent pas de les prodiguer, elles exigent qu'ils fournissent avec générosité et avec plaisir tous les besoins à leurs confrères, selon nos usages ;

3° Que tout air de mondanité dans les habits, dans les cheveux, dans le maintien, etc., soit banni parmi nous. L'amour de la vanité suppose l'amour du monde ; nous ne devons jamais y paraître que pour l'édifier, lorsqu'une sévère bienséance ou nos fonctions nous y appellent. Hors ces cas, nous serions déplacés parmi les gens du siècle. L'esprit de libertinage et l'impiété font tous les jours des progrès étonnants. Outre la perte d'un temps précieux, qui devient pour les fidèles un sujet de murmure et de scandale, vous rencontreriez trop souvent, dans la compagnie des personnes que vous iriez voir, des hommes sans religion, c'est-à-dire des hommes qui se font une gloire insensée de ne rien croire, qui rougissent d'être chrétiens, et qui ne le paraissent que par respect humain. Un ministre des saints autels pourrait-il écouter leurs discours sans être pénétré de la plus vive douleur, et rempli de la plus grande indignation ?

4° Nous renouvelons ce qui a déjà été plusieurs fois prescrit aux professeurs des séminaires. Nous leur enjoignons d'aller assidûment en récréation avec les séminaristes : nosseigneurs les évêques l'exigent, et l'expérience apprend combien ce devoir est important pour le bon ordre et pour les mœurs. Il serait à désirer que, dans les séminaires considérables, on partageât les séminaristes en deux bandes, et que chaque professeur fît proposer des cas de conscience, comme cela se fait dans notre maison de Saint-Lazare. Quand on aime bien Dieu, on compte pour rien la gêne et la contrainte ; on envisage seulement ce qui peut contribuer à l'avantage de la religion.

À ces avertissements, que vous recevrez, comme je l'espère, dans le même esprit que je les donne, j'ajoute quelques nouvelles de la Congrégation.

Nous apprenons de Goa, ville d'Asie, que nos deux confrères, partis de Lisbonne, le 22 du mois de mars de l'année dernière, après une traversée longue et difficile, y sont heureusement arrivés; qu'ils y ont été reçus avec un accueil distingué, et qu'ils ont pris possession du séminaire. La reine de Portugal ne se borne pas à cet établissement, elle a fait demander plusieurs missionnaires pour la même ville. La maison de Lisbonne n'étant pas en état de les fournir, M. Fenaja, visiteur de la province romaine, vient de l'aider et de suppléer à son impuissance, en faisant partir huit prêtres et deux frères dont il m'a envoyé la liste. L'auguste princesse propose plusieurs autres bonnes œuvres, mais il n'est pas possible à

présent de répondre à toutes les vues de sa piété et à l'étendue de la confiance dont elle nous honore. [147]

Nos confrères de Lombardie étaient allés à Parme, dans un cas pressant, par ordre du sérénissime prince le duc de Parme et de Plaisance ; leur objet étant rempli, ils pensaient à demander la permission de se retirer. Le prince l'ayant su, a eu la bonté de leur dire qu'il les voyait avec plaisir ; et, pour leur marquer son estime et sa bienveillance, il a donné ses ordres, pour que nous ayons dans cette ville une consistance stable, ce qui a été exécuté.

La province romaine, celles de Lombardie et d'Espagne, soutiennent toujours la réputation qu'elles ont méritée par la dignité dont elles s'acquittent des fonctions du saint ministère.

Le roi de Pologne fait l'honneur à nos confrères de leur témoigner beaucoup d'affection, et de leur en donner des preuves, lorsque le cas se présente. M. Siemienski, visiteur, vient d'accepter une nouvelle fondation dans le cordon d'Autriche. Cette fondation, dont je ne sais pas encore le détail, a été faite par Son Altesse Mme Potoka, douairière. Il me mande qu'à Varsovie le nombre des sujets est considérable, qu'il y en a quatre-vingt-dix, tant au séminaire qu'aux études.

Nous avons envoyé des sujets pour le nouvel établissement de Nancy. Le seigneur évêque leur a donné mille marques de bonté, dont nous sommes infiniment reconnaissants. Le séminaire est en exercice, et on a commencé d'acquitter les missions royales, fondées par Sa Majesté le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

L'année passée, nous avions destiné trois sujets pour les îles de France et de Bourbon ; une circonstance imprévue a empêché leur départ. Cette année, MM. Chambovet, Vercelin, Jean Richard et Istace, attendent le moment favorable pour s'embarquer et aller secourir nos confrères des îles, qui les attendent avec beaucoup d'empressement. Prions le Seigneur de seconder leur pieux dessein, et de les préserver de tout fâcheux accident.

Il y a une grande émulation pour embrasser notre état : il ne se passe guère de jours qu'il ne se présente à Saint-Lazare un ou plusieurs postulants. Le grand nombre d'étudiants et de séminaristes ne nous donne de la joie que lorsqu'ils montrent une grande ardeur pour la vertu et pour les sciences. Daigne le Père des lumières, de qui vient tout don parfait, répandre sur eux les bénédictions les plus abondantes, afin qu'ils ne trompent pas l'espérance que nous font concevoir leur conduite et leurs talents, qu'ils marchent sur les traces de notre saint instituteur, qu'ils se remplissent de son esprit, et que par ce moyen ils puissent servir utilement l'Église.

Nous avons envoyé à Rome M. Simon-Bruno Fontaine, pour remplir la place qu'occupait feu M. Tissot.

L'aile du séminaire de Saint-Vincent de Paul est habitée. Tous les fonds qui nous ont été fournis étant épuisés et au-delà, nous n'avons pris encore aucun plan pour la chapelle c'est la partie principale, pour laquelle tout bon missionnaire doit prendre le plus d'intérêt. Nous espérons de votre dévotion [148] et de votre zèle que vous nous mettrez en état d'y faire travailler, dès que les circonstances vous le permettront.

Unissons-nous tous pour prier le Seigneur pour nos confrères d'Alger, des îles de France et de Bourbon, pour nos chers défunts et pour nos bienfaiteurs. Souvenez-vous spécialement de moi dans vos prières et saints sacrifices. Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur, avec la plus sincère et la plus tendre affection,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. l. C. d. l. M.

P. S. - Depuis l'impression de cette feuille, je suis informé que la cour venait d'arrêter définitivement notre destination pour les missions du Levant et de nous assigner un traitement honnête pour fournir à tous les frais. Nous aurons besoin d'ici à Pâques prochain d'un certain nombre de bons ouvriers de bonne volonté pour les premiers envois. Je prie ceux à qui le Seigneur inspirerait la dévotion de se consacrer à cette bonne œuvre, de me la communiquer.

XXVIII

Conseils de spiritualité. - Nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1782 [92].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Je commence cette année en vous disant avec le Fils de Dieu : *Heureux ceux qui ont faim et soif de la Justice, car ils seront rassasiés*[93]. La justice dont parle notre divin Sauveur n'est autre chose, dit S. Augustin, que le bien souverain, éternel et immuable. Le meilleur souhait que je puisse donc vous faire, messieurs et mes très chers frères, c'est que le Seigneur vous accorde tous les jours de nouveaux accroissements dans cette faim et cette soif de la justice, seules propres à fonder nos espérances pour le bonheur du ciel. Ceux qui les ressentent vivement voient disparaître le voile imposteur [149] qui décore les félicités mondaines, et découvrent sans peine que ce qui nous enchantait au premier coup d'œil n'est plus rien quand on le considère attentivement avec les yeux de la foi. Le désir de leur cœur, dirigé par une lumière céleste, est de connaître et de faire la volonté de Dieu. Voilà la faim qui les presse. Ils ont présente à l'esprit cette parole de notre divin modèle : *Ma nourriture, disait-il à ses disciples, est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, et d'accomplir son œuvre*[94]. La soif qu'ils éprouvent les porte à demander avec les plus vives instances cette eau divine que Jésus-Christ donne, et qui produit en nous *une source d'eau qui jaillit jusqu'à la vie éternelle*[95]. Que la Congrégation serait heureuse, qu'elle serait utile à l'Église, si nous étions tous remplis de si beaux sentiments ! *Tout ce qu'il y a de vrai, tout ce qu'il y a de pur, tout ce qu'il y a de juste, tout ce qu'il y a de saint, tout ce qu'il y a de doux et d'aimable, tout qu'il y a de propre à former et à soutenir une bonne réputation, tout ce qu'il y a de vertueux, tout ce qu'il y a de louable en fait de discipline* : tel doit être l'objet de nos pensées, le but de nos désirs : *Hæc cogitate*[96]. Et l'Apôtre des nations nous donne l'assurance que le Dieu de la paix régnera parmi nous : *Et Deus pacis erit vobiscum*[97].

Avec tout cela nous n'aurons pas cette satiété ineffable que Jésus-Christ promet aux élus. Ce n'est que dans le ciel, vous le savez, que notre justice sera parfaite et consommée. Tant que nous habitons sur la terre, nous sommes, dit S. Augustin, en partie enfants du siècle, en partie enfants de Dieu. Les hommes les plus justes ne sont pas exempts de tout faible, de tout défaut, de tout péché. *Il n'y a point*, dit le Sage, *d'homme sur la terre qui fasse le bien, en sorte qu'il ne pèche pas*[98]. Dieu seul est immuable par sa nature, toutes les créatures sont

---

[92] M. Nualard est nommé visiteur de la province d'Espagne à la place de M. Ferrer (18 avril 1781).
[93] Matth. 5.
[94] Joan., IV, 34.
[95] Ibid., 14
[96] Phil., IV, 8.
[97] Ibid., 9.
[98] Eccl., VII, 21.

sujettes au changement. L'homme, le plus bel ouvrage sorti des mains du Créateur, parmi les choses visibles, est fragile et pécheur. Dans la Jérusalem céleste il aura le bonheur de ne pouvoir plus pécher. Cet avantage incomparable sera la récompense du bon usage qu'il aura fait de sa liberté avec la grâce de Dieu. L'esprit du Seigneur, qui l'éclaire pendant cette vie, lui fait comprendre que les biens, les honneurs, les plaisirs de ce monde ne sont qu'une vapeur passagère, qu'une ombre fugitive ; que la gloire de l'homme consiste à connaître Dieu et *à savoir qu'il est le Seigneur qui fait miséricorde, et qui exerce l'équité et la justice sur la terre*[99]. II l'invite à porter ses regards sur la sainte Sion, où le souverain bien se manifestera à ses élus dans toute sa splendeur. Ils ne le verront plus *comme dans un miroir et dans des énigmes*, mais ils le verront *face à face*[100]. Ils verront, dit saint Augustin, la fontaine d'eau vive, d'où quelque goutte de rosée est venue les rafraîchir, et ils y boiront à longs traits ; ils verront la lumière éternelle, d'où quelque faible rayon a été envoyé [150] dans les ténèbres de leur cœur, en passant par un chemin oblique, détourné et embarrassé ; ils la verront cette lumière sans voile, sans nuage, entièrement à découvert. Cette manifestation les fixera pour toujours dans l'amour de la justice ; elle les inondera pendant toute l'éternité de délices spirituelles, infiniment supérieures à ce que l'œil a vu, à ce que l'oreille a entendu, à tout ce que le cœur de l'homme peut concevoir. En attendant ce grand jour de la manifestation de Dieu, les saints de la terre pleurent, gémissent, prient continuellement. Convaincus que la prospérité des méchants n'est qu'un songe, ils s'écrient souvent avec le saint Roi-Prophète : *Qu'ai-je à désirer sur la terre, et que puis-je aimer dans le ciel, si ce n'est vous, mon Dieu ! Vous êtes le Dieu de mon cœur, vous serez mon partage pour jamais*[101]. *Je serai rassasié, quand je verrai votre gloire*[102]. Expressions magnifiques, qui ne peuvent être senties que par ceux qui aiment Dieu véritablement.

Puissent nos pensées, messieurs et mes très chers frères, être dans tous les temps semblables à celles des saints ! Ministres du Seigneur, dispensateurs de ses mystères, il ne nous suffit pas de les avoir, ces pensées si nobles et si dignes d'un cœur chrétien, faisons tout ce qui dépendra de nous pour les inspirer aux ecclésiastiques et aux peuples. Mettons-nous en état de leur dire avec autant de vérité que le disait saint Augustin dans une de ses instructions : *Je vous en conjure, aimez avec moi, courez avec moi. Désirons ensemble la patrie céleste, soupirons après le bonheur d'y être admis ; Obsecro vos, amate mecum, currite mecum, supernæ patriæ suspiremus*[103].

Une pareille exhortation donne l'idée d'un prêtre de Jésus-Christ, embrasé du feu de l'amour de Dieu, dont toute l'ambition est de travailler à son salut et à celui des âmes : *Sacerdotis Christi os, mens, manusque concordent*[104]. Ceux qui lisent la vie de notre saint instituteur sont frappés de sa charité immense pour les pauvres, et de son ardeur sans bornes pour agrandir le royaume de Dieu ; ils se persuadent que ses disciples sont héritiers de ses vertus et de son zèle. En conséquence on nous sollicite, on nous presse de recevoir de nouveaux établissements. Quel malheur pour nous, si nous trompions les espérances honorables qu'on a conçues de notre Congrégation ! De quel œil saint Vincent nous regarderait-il du haut du ciel ! Quel compte n'aurions-nous pas à rendre au tribunal redoutable de Jésus-Christ !

Voici quelques nouvelles de la Congrégation.

L'Allemagne ouvre un vaste champ à notre zèle. Son Altesse sérénissime le prince électeur du Palatinat et de Bavière nous a fait l'honneur de nous inviter de venir à Heidelberg

---

[99] Jer., IX, 24.
[100] I Cor. XIII, 12.
[101] Ps. 72.
[102] Ps. 16.
[103] S. Aug. Tract. 35 in Joan.
[104] S. Hieron. Epist. Ad Nep.

et à Manheim pour y remplir les fonctions qu'exerçaient les Jésuites dans ses États ; et afin que nous ne puissions rien opposer à ses désirs, ce prince religieux a eu l'attention d'aplanir les difficultés [151] qui se présentent naturellement à l'esprit sur des objets si importants, et qui supposent des talents supérieurs : 1° Il ne demande pour le présent que trois prêtres, dont un sera supérieur et aura l'inspection sur le séminaire et les collèges d'Heidelberg et de Manheim ; 2° il veut que tous ceux qui ont des places dans le séminaire et dans les collèges les conservent toujours ; 3° il consent que nous érigions un séminaire à Heidelberg, pour recevoir de jeunes missionnaires allemands, et leur donner une éducation qui les rende propres à remplacer, quand il y aura des places vacantes, les directeurs et professeurs qui sont maintenant en exercice. Le traité fait avec la Congrégation a été signé par Son Altesse sérénissime le prince électeur et Son Altesse sérénissime le prince des Deux-Ponts son héritier présomptif.

Les trois prêtres demandés par ce prince se sont rendus au séminaire d'Heidelberg, et c'est M. Théobald qui est supérieur. Nous ne devons pas vous laisser ignorer que M. l'abbé Maillot, conseiller intime du prince, a montré tout le zèle possible pour le succès de cet établissement ; ce qui lui donne les droits les plus inviolables sur notre reconnaissance. Vous sentez bien, messieurs et mes très chers frères, que la Congrégation n'ayant que très peu de sujets allemands, il ne m'était jamais venu dans l'esprit qu'on pût jeter les yeux sur elle pour travailler dans le Palatinat ; mais le concours de tant de circonstances inattendues nous a fait impression ; nous avons jugé qu'à l'exemple de saint Vincent, nous devions nous abandonner à la Providence divine, qui paraît vouloir se servir de nous. Joignez-vous donc à nous ; prions tous ensemble notre divin Maître de répandre sur nos confrères ses bénédictions, et d'envoyer pour la moisson des ouvriers selon son cœur. C'est à lui seul qu'il appartient de les donner, et c'est à nous à les demander avec toute la ferveur dont nous sommes capables. Demandons les mêmes grâces pour Goa, pour les îles de France et de Bourbon, pour Alger et pour tous les endroits où nous sommes employés,

M. Chambovet, parti au mois de mars pour l'île de France avec MM. Jean Richard et Vercelin, m'a écrit le 1er d'août du cap de Bonne-Espérance. Nos trois confrères, grâce à Dieu, jouissaient alors d'une bonne santé. Ils ont continué leur route, excepté M. Vercelin. Ce dernier est resté au Cap, à la demande de M. de Suffren, pour servir d'aumônier aux troupes françaises qui y ont été débarquées. Nous avons tout lieu de croire qu'ils sont arrivés à bon port. Nous n'avons point encore de nouvelles de M. Istace, qui ne s'embarqua pas dans le même temps ; mais nous n'avons rien vu dans les papiers publics qui ait pu nous donner de l'inquiétude à son sujet.

Nous apprenons de Pologne que nos confrères y sont très considérés. Ils ont pris, il y a quelques mois, possession du séminaire de Posnanie, dont Mgr l'évêque leur a confié la direction.

Les provinces de Rome, de Lombardie et d'Espagne s'acquittent toujours de leurs fonctions avec dignité et avec le plus grand succès. [152]

Le séminaire de Saint-Vincent de Paul a autant de séminaristes qu'il peut en contenir. La chapelle reste à faire. Nous sollicitons encore avec confiance votre générosité, dont vous nous avez déjà donné tant de preuves, pour nous aider à consommer le grand ouvrage que nous avons entrepris.

À Paris, à Rome, à Turin, en Pologne, nous avons un grand nombre d'étudiants. C'est l'espérance de la Congrégation. Ne négligeons rien pour les former à la vertu et à la science ecclésiastique ; prières ferventes, soins multipliés, vigilance exacte, exemples édifiants tout doit être employé. Donnons-leur des maîtres sûrs et habiles dans la doctrine de l'Église, afin qu'ils ne se laissent jamais séduire par les docteurs du mensonge. Ce sont de jeunes arbres plantés dans la maison du Seigneur ; fasse le Ciel qu'ils croissent, qu'ils ne deviennent pas des arbres stériles, mais qu'ils portent en abondance des fruits de sainteté, de régularité, de

lumière et de zèle, afin qu'ils soient un jour la joie de l'Église, la gloire et la consolation de tous les missionnaires qui conservent l'esprit de notre saint instituteur !

Je finis cette lettre en vous invitant de vous unir à nous, pour offrir de concert au Ciel les vœux les plus ardents pour la conservation des jours précieux de la reine et du roi de Portugal, de Leurs Altesses sérénissimes le prince électeur du Palatinat et de Bavière, et le prince des Deux-Ponts. Prions pour tous nos bienfaiteurs et fondateurs ; n'oublions pas nos chers défunts. Accordez-moi une part spéciale dans vos prières et saints sacrifices. Plus la Congrégation s'étend, plus mes travaux et mes besoins s'augmentent. Vous ne sortez pas de mon cœur, et je serai toujours, avec le plus tendre dévouement et l'affection la plus sincère, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. 1. C. d. l. M.

[153]

XXIX.

Exhortation à la douceur. - Nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1783.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,
La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Je prie le Seigneur de paix de vous donner sa paix en tout temps et en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous[105]. Tel était le souhait que l'apôtre saint Paul faisait aux Thessaloniciens ; je ne peux pas en choisir un meilleur au commencement de cette nouvelle année, et je vous le fais de tout mon cœur. À Dieu ne plaise que nous nous occupions de cette paix que le monde promet et ne pourra jamais donner ; la paix qui vient de Dieu doit fixer tous nos désirs ; elle est le germe de la paix éternelle dont les saints jouissent dans le ciel. Le moyen nécessaire pour la conserver, cette paix, c'est la douceur dont Jésus-Christ fait l'éloge, en nous disant : *Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre*[106]. Et quelle terre, dit saint Augustin ? La terre des vivants, cette cité permanente établie sur des fondements inébranlables, dont Dieu est l'architecte et le créateur. Celle que nous habitons est, à proprement parler, la terre des mourants. La mort y exerce tous les jours son empire et n'épargne personne. La douceur, cette aimable vertu qui sera récompensée si magnifiquement, renferme bien des devoirs : devoirs à l'égard de Dieu, devoirs à l'égard du prochain ; à l'égard de Dieu, une soumission entière et parfaite à toutes ses volontés ; à l'égard du prochain, une patience inaltérable. Soyons donc attentifs, messieurs et mes très chers frères, à établir dans nos âmes une demeure qui puisse y attirer l'Agneau de Dieu, afin qu'il nous instruise, qu'il nous manifeste les ordres, les desseins de Dieu, et qu'il nous donne la grâce de nous y conformer, non seulement avec fidélité, mais avec la joie d'un enfant qui aime sans bornes le

[105] II Thessal., III, 16.
[106] Matth., 5.

meilleur de tous les pères : *Ædificemus in corde nostro, dit saint Augustin, et faciamus domum quo veniat ille, et doceat nos et colloquatur nobis*[107]. Que la douceur paraisse toujours sur nos visages et dans nos discours, et que ces témoignages sensibles ne soient qu'une expression fidèle des sentiments d'un cœur plein de charité. Fondée sur l'humilité, la vertu de douceur écarte l'envie, cette sombre et noire passion qui dévore les hommes que l'orgueil domine. Ils ne veulent pas en convenir, mais la tristesse qu'ils [154] éprouvent, lorsqu'on admire les talents et la sagesse des autres, les démasque à leurs propres yeux. L'humilité seule en est exempte, parce qu'elle ne cherche que l'obscurité. La douceur est opposée à la colère, elle bannit de l'âme *l'amertume, les emportements, l'indignation, les plaintes tumultueuses, les qualifications odieuses, aussi bien que tout dessein de nuire*[108]. Elle y place des qualités charmantes, une bonté qui ne soupçonne pas le mal, qui donne à toutes les actions, autant qu'il est possible, des explications favorables ; une patience qui supporte, sans jamais se lasser, les imperfections et les défauts du prochain ; une miséricorde qui oublie les injures et pardonne les offenses ; une générosité de sentiments que la malice des hommes ne déconcerte pas, qui ne se venge des ennemis que par des bienfaits, à l'exemple de Dieu qui nous a pardonné en Jésus-Christ nos iniquités, et comblés de ses dons précieux : *Donantes invicem, sicut et Deus in Christo donavit vobis*[109].

N'oublions point, messieurs et mes très chers frères, que nous avons le bonheur de participer souvent au corps et au sang de Jésus-Christ. Messieurs les prêtres disent tous les jours la sainte messe, et nos chers frères s'approchent de la communion les dimanches et les fêtes. Nous savons que la table sainte est interdite à tous ceux qui ont le cœur plein du fiel de la haine et de la vengeance. L'eucharistie est, dit saint Augustin, le lien précieux de la charité, qui a sa source dans la charité immense de Jésus-Christ, qui se donne à nous dans ce sacrement ineffable, et qui lie ensemble les membres du corps mystique dont il est le chef : *Vinculum charitatis*. « Nous participons tous à un même pain, dit saint Chrysostome, nous sommes nous-mêmes ce pain auquel nous participons ; car qu'est-ce que le pain eucharistique ? C'est le corps de Jésus-Christ. Et que deviennent ceux qui communient ? Le corps (mystique) de Jésus-Christ. Ce ne sont pas plusieurs corps, mais un seul et même corps. Si nous devenons la même chose, continue ce Père, pourquoi ne montrons-nous pas la même charité dans notre conduite ? Pourquoi ne faisons-nous pas voir que nous ne sommes tous en effet qu'un seul corps, comme le faisaient les premiers chrétiens qui n'avaient tous *qu'un cœur et qu'une âme* [110]?

La douceur estparticulièrement nécessaire à ceux qui sont occupés dans les fonctions du saint ministère, et qui veulent les exercer avec succès. Les ministres, qui ont une humeur sauvage et chagrine, s'ils n'ont soin de la corriger, l'accompagnent ordinairement d'une sévérité trop marquée qui effarouche les pénitents, et leur ôte toute confiance. Portons souvent nos regards sur notre divin Sauveur. Il a voulu paraître dans ce monde sous le symbole d'un agneau : *Ecce Agnus Dei*[111]. Les prophètes l'ont représenté comme un roi doux et pacifique : *Ecce Rex tuus venit tibi mansuetus* [112]. [155] Il a attiré les peuples, les publicains et les pécheresses par les charmes de sa douceur et l'onction de sa grâce. Deux de ses disciples lui ayant demandé la permission de commander que le feu du ciel descendît, pour consumer les habitants d'une ville qui n'avaient pas voulu le recevoir, notre divin Sauveur les reprit en leur disant : *Vous ne savez pas à quel esprit vous êtes appelés ; le Fils de l'homme n'est pas venu*

---

[107] Tract. 7, in Joan.
[108] Ephes., IV, 31.
[109] Ephes., IV, 32
[110] Act., IV, 32.
[111] Joan., I, 29.
[112] Matth., XXI, 5.

pour perdre les hommes, mais pour les sauver[113]. Saint Paul le connaissait, cet esprit ; que de précautions, que de ménagements pour s'accommoder à tous les esprits et aux différentes manières de penser ! Il se faisait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Dans le dernier siècle, saint François de Sales et notre saint instituteur le connaissaient, cet esprit ; par les pieux artifices d'une industrieuse charité dont la douceur est inséparable, que de conquêtes ils ont fait pour le Ciel ! La douceur est un fruit du Saint-Esprit : *Fructus Spiritus est mansuetudo*[114]. Ne craignons pas qu'elle nous engage à altérer la morale du Fils de Dieu dans la crainte de perdre la bienveillance des personnes que nous dirigeons ; au contraire, elle nous donnera la force de dire avec l'Apôtre des nations : *Nous ne sommes pas comme plusieurs qui corrompent la parole de Dieu ; mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, et dans la personne de Jésus-Christ*[115]. Puissent donc tous les missionnaires se rendre recommandables par un désir ardent d'être agréables à Dieu en toutes choses, *par la patience dans les tribulations, dans les besoins de la vie, dans les plus dures extrémités par une douceur persévérante, par les fruits du Saint-Esprit, par une charité sincère*[116] !

Je vais maintenant, messieurs et mes très chers frères, vous donner quelques nouvelles de la Congrégation.

Nous venons d'accepter la mission de Pékin en Chine, occupée ci-devant par les Jésuites. Le gouvernement nous ayant vivement sollicités de nous en charger, nous avons représenté deux fois l'impuissance où nous étions, de recevoir de nouveaux établissements ; mais M de Castries, secrétaire d'État et ministre de la marine, nous a fait l'honneur de nous écrire *qu'il avait vu avec peine que nous avions cru devoir nous refuser aux propositions qui nous avaient été faites* ; et, après avoir dit bien des choses gracieuses et honorables pour notre Congrégation, il ajoute que *c'est l'intention du roi que nous fassions un effort pour conserver une mission, la plus intéressante qu'il y ait pour le christianisme*. D'après cette lettre pouvions-nous nous dispenser de seconder les vues du gouvernement ? L'ordre du roi nous manifeste celui de la Providence. Nous avons donc jugé que c'est Dieu qui nous appelle à la conversion des infidèles. En conséquence nous avons jeté les yeux sur deux prêtres pleins de vertus et très instruits dans les mathématiques, et sur un frère chirurgien ; c'est tout ce qu'on nous demande à présent. La facilité avec laquelle ces sujets [156] se sont rendus à nos désirs nous a remplis de joie. Nous ne doutons pas que plusieurs missionnaires, touchés de Dieu, ne nous pressent, dans la suite, de leur permettre d'aller joindre ces confrères, prêts à se sacrifier comme eux pour les intérêts de la religion.

Nous apprenons, par les lettres de Goa, que le vice-roi nous honore de sa protection, et que le seigneur évêque de Cochin, qui gouverne l'église de Goa, sous les ordres de M l'archevêque, nous marque la plus grande confiance. M. Ansaloni étant parti de Rome le jour de saint François-Xavier, en 1780, s'était embarqué avec M. Cicalla, Italien, et M.Villa, Espagnol. Ils ont eu le bonheur d'arriver à Goa la veille de la fête de cet apôtre des Indes, et de la célébrer en 1781, dans le lieu où repose le corps de ce saint, que Dieu conserve entier et sans aucune corruption, pour faire connaître à tout l'univers, d'une manière éclatante, combien ce prédicateur de son évangile lui a été agréable. Durant la traversée, il y a eu cent cinquante personnes dangereusement malades d'une fièvre maligne, dont vingt sont mortes. Nos confrères n'ont eu aucune atteinte de cette épidémie, et ont partagé avec les RR. PP. Dominicains les fonctions du saint ministère.

Le 18 juillet, ils voulurent célébrer sur mer la fête de notre saint instituteur. Ils chantèrent avec tout l'équipage les premières vêpres, la relique étant exposée sur l'autel. Le

---

[113] Luc, IX, 55 et 56.
[114] Gal., V, 22.
[115] II Cor., II, 17.
[116] II.Cor., 4 et 5

lendemain on dit cinq messes, dont une fut chantée avec solennité ; après l'évangile, un P. dominicain fit l'éloge de saint Vincent de Paul ; ensuite le commandant, les officiers, et tous ceux qui étaient dans le vaisseau, baisèrent la relique du saint, avec beaucoup de respect et de dévotion. L'après-midi on chanta les secondes vêpres. Vous voyez, messieurs et mes très chers frères, qu'ils ont fait sur un vaisseau, à quelque chose près, ce qu'ils auraient fait dans une de nos maisons. La navigation était si tranquille, qu'ils ont dit la messe tous les jours, à l'exception de cinq, pendant lesquels, l'agitation étant trop forte, ils n'ont pas pu se procurer ce bonheur. Les autres missionnaires, destinés pour Goa, suivaient de près M. Ansaloni, comme nous le savons par les lettres qu'ils nous ont écrites ; nous présumons avec fondement qu'ils sont arrivés à leur destination, et nous espérons en recevoir bientôt des nouvelles.

Sa Majesté la reine de Portugal veut encore nous donner à Goa deux collèges ; on est occupé à les réparer.

L'accident arrivé à M. Causson, vicaire apostolique à Alger, a fait assez de bruit pour être connu dans plusieurs de nos maisons. Des esclaves français s'étant persuadés que M. Causson n'agissait pas assez efficacement auprès de la cour de France pour obtenir leur liberté, un d'eux forma le projet de lui donner la mort. Pour l'exécuter, il feignit de vouloir se confesser, et pria ce bon missionnaire de l'entendre dans la sacristie. Là, armé d'un couteau, il lui porta des coups de fureur, et ce n'est que par une espèce de miracle que ce scélérat ne put pas consommer entièrement son horrible dessein. Dès que [157] nous fûmes informés que les plaies n'étaient pas mortelles, nous écrivîmes à M. Causson de repasser en France, quand l'état de sa santé le lui permettrait. Il est revenu avec les marques de ses blessures, qu'il portera le reste de ses jours. Ses confrères, qui devaient naturellement être intimidés par cet assassinat, ont continué leurs fonctions avec courage et avec zèle, et le Seigneur les a préservés de tout accident. M. Ferrand, supérieur du séminaire de Saint-Charles de Chartres, a accepté volontiers la place vacante à Alger ; il est parti avec une gaieté qui honore sa vertu. Quand Dieu est avec nous, et que nous suivons les impressions de sa grâce, toutes les difficultés s'évanouissent, nous surmontons tous les obstacles.

MM. Chambovet, Jean Richard, Istace et Vercelin sont arrivés en bonne santé à l'île de France. M. Contenot les a présentés à MM. les gouverneurs, intendants et principaux chefs de la colonie, qui les ont bien accueillis ; après quoi il a profité du départ du premier vaisseau pour revenir en France, où il est arrivé depuis quelques mois. M. Chambovet, qui lui succède, nous marque que nos confrères vivent dans la paix et dans l'union, mais que quelques-uns ont un travail qui surpasse leurs forces, parce que deux de nos confrères sont morts, et que d'autres, à cause de leur âge et de leurs infirmités, ne peuvent plus faire ce qu'ils faisaient autrefois. Nous prions donc ceux qui auront la bonne volonté de leur porter du secours, de nous faire connaître leur pieux dessein.

M. Théobald, qui est à Heidelberg, a déjà reçu quelques prêtres allemands de bonne espérance, et nous lui avons envoyé deux bons sujets formés sous nos yeux. Il s'est présenté avec son petit troupeau devant Son Altesse sérénissime le prince électeur du Palatinat et de Bavière, et ce prince a eu la bonté de lui témoigner sa satisfaction, en voyant que l'établissement qu'il a formé commence à prendre de la consistance. Le jeune prêtre à qui nous avons confié la direction du nouveau séminaire interne, qui a été ouvert à Heidelberg, au mois d'octobre dernier, nous mande qu'il a déjà neuf élèves, qui font espérer qu'ils seront de dignes enfants de saint Vincent ; il ajoute qu'il s'en présente nombre d'autres.

L'affaire des missions du Levant, qui était déjà consommée ici de la part du gouvernement, vient de l'être de la part de la cour de Rome ; ainsi nous ferons partir bientôt une colonie pour cette nouvelle destination.

Nous n'avons rien de particulier cette année à vous dire de l'Italie, de l'Espagne et de la Pologne ; ces provinces conservent la réputation de s'acquitter dignement des fonctions qui leur sont confiées.

Les étudiants sont toujours nombreux en France, en Italie et en Pologne ; veillons sur eux avec toute l'application dont nous sommes capables, formons-les à une véritable piété et à l'amour des sciences propres à notre état. Unissons-nous tous pour demander à Dieu qu'il les remplisse de l'esprit de notre saint instituteur. Hélas ! s'ils avaient le malheur de prendre un esprit [158] de mondanité, d'irrégularité et de dissipation, la Congrégation serait perdue sans ressource. Pour détourner cet orage, donnons-leur les exemples de toutes les vertus. *Soyons parfaits, consolons-nous mutuellement, soyons unis d'esprit et de cœur, vivons en paix, et le Dieu de paix et d'amour sera avec nous*[117].

Je vous exhorte de ne pas oublier le séminaire de Saint-Vincent de Paul. Je recommande à vos prières nos chers confrères de Goa, d'Alger, des îles de France et de Bourbon, nos bienfaiteurs et nos défunts. Accordez-moi une part spéciale dans vos prières et saints sacrifices, et ne doutez jamais du plus tendre et du plus sincère dévouement avec lequel je suis, eu l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur.

JACQUIER,
1. p. d. 1. C. d. 1. M.

XXX.

Exhortation à la simplicité. - Nouvelles de la Congrégation.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1784 [118].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Je fais pour vous les vœux les plus sincères et les plus ardents. Je prie Dieu qu'il remplisse tous vos désirs. Je lui demande qu'il nous conserve tous dans l'amour des vertus qui composent l'esprit de notre état, et en particulier de la simplicité. C'est, dit notre saint instituteur, une des principales de ces vertus, et qui doit faire le caractère de tous les missionnaires : *Primaria et maxime propria missionariorum virtus*. Elle n'a d'autre fin que d'aimer Dieu et de donner des preuves de cet amour. Il ne faut donc pas la confondre, ni avec une pesanteur d'esprit qui est un défaut naturel, ni avec l'ignorance, fruit ordinaire de la paresse et de l'oisiveté, ni avec l'imprudence, qui manifeste sans raison les vices du prochain et qui révèle les secrets qu'on lui confie, ni avec l'impolitesse, qui est un défaut d'éducation. Dans ces défauts elle ne peut pas reconnaître son ouvrage, ne se proposant que de plaire à Dieu [159] et d'accomplir en toutes choses ses volontés adorables. Les saints de tous les

---

[117] II Cor., XIII, 11.

[118] Nomination de M. Collot, en qualité de visiteur de la province de Lyon, â la place de M. Delmeja (20 septembre 1783).

temps ont possédé cette vertu : elle a attiré sur eux les regards de la complaisance de Dieu et leur a mérité ses éloges. Nous en avons une preuve évidente dans les saints patriarches, dans le saint homme Job, le saint homme Tobie, etc. *Le Seigneur a en horreur les trompeurs, et il communique aux simples ses lumières et ses grâces*[119]. *La voie de Dieu est la force de l'homme*[120]. *Elle rend sa vie heureuse*[121].

Que j'aime à me rappeler cette belle prière que David adressait au Seigneur, après avoir donné, pour le temple qui devait être élevé à la gloire de son nom, des sommes incroyables d'or et d'argent, et un amas prodigieux de toutes sortes de pierres précieuses ! *Qui suis-je,* disait ce saint roi, *et qui est mon peuple pour oser vous offrir toutes ces choses ? Tout est à vous, et nous ne vous avons présenté que ce que nous avons reçu de votre main… Je sais, mon Dieu, que vous sondez les cœurs et que vous aimez la simplicité* : Scio quod probes corda et simplicitatem diligas ; *c'est pourquoi je vous ai offert ces présents clans la simplicité de mon cœur et avec la plus grande joie*[122]. , attaché à la terre, offre à Dieu des présents, mais avec réserve, et ses sacrifices sont rejetés. Abel, son frère, qui s'était formé une idée plus juste de la divinité, choisit pour les sacrifices ce qu'il avait de plus beau et de plus précieux, et ses sacrifices sont approuvés du Ciel d'une manière sensible. Dieu considère le cœur, et, quand il y découvre la générosité et la plénitude de l'amour, il promet des récompenses sans bornes. *Il réserve*, dit Salomon, *le salut comme un trésor pour ceux qui ont le cœur droit, qui marchent dans les sentiers de la justice et qui ne s'écartent point de la voie des saints*[123].

Ah ! messieurs et mes très chers frères, ayons du Seigneur des sentiments dignes de lui ; cherchons-le avec un cœur simple. Ne cherchons rien avec lui et après lui ; lui seul nous suffit pour tout. Il est le Dieu unique et indivisible, il veut être recherché uniquement et indivisiblement. Dieu et sa volonté, tel doit être l'objet de tous nos désirs et de toute notre ambition.

Dans le commerce que le saint ministère et la bienséance nous obligent d'avoir avec le prochain, agissons toujours avec une franchise et une candeur dirigée par la prudence chrétienne. La simplicité est si estimable, que les personnes dissimulées et qui ont des lèvres doubles empruntent souvent le langage de l'homme simple, afin de surprendre plus sûrement ceux avec lesquels ils ont à traiter. Nos discours, nos manières, notre maintien, nos cheveux, nos habits, tout doit présenter l'image de la simplicité. Il faut être décent, mais il faut éviter avec soin tout ce qui ressent la vanité et le désir de paraître. Les gens du siècle, fort indulgents pour eux-mêmes, s'érigent en juges sévères et inexorables contre les ecclésiastiques et les personnes de communauté qui s'éloignent de l'esprit de leur état. Ils disent, avec un ton de mépris [160] et d'indignation : Est-ce là un ministre du Seigneur ? est-ce là un homme de communauté ?

Quand nous prêchons l'Évangile, faisons-le sans déguisement et sans faste. N'envisageons que la gloire de Dieu et le salut des fidèles. Les prédicateurs qui veulent montrer beaucoup d'esprit et qui affectent un style trop recherché, font soupçonner qu'ils sont plus jaloux de leur réputation que de la conquête des âmes. Il semble qu'ils se bornent à mériter l'approbation de ces auditeurs délicats, qui, pour l'ordinaire, viennent moins au sermon pour profiter de la parole de Dieu, que pour critiquer celui qui l'annonce. Ils paraissent faire peu de cas d'une multitude aveugle qui admire ce qu'elle ne comprend point. Elle sort de l'église, cette multitude, sans avoir été instruite ni touchée, après une prédication où les vérités saintes sont voilées par des expressions et les tours étudiés d'un artifice humain, dont il lui est impossible de pénétrer le sens. Ce n'est pas ainsi que prêchait saint Chrysostome, qui

---

[119] Prov. 3, 32.
[120] Prov. 10, 29.
[121] Ibid. 11, 5.
[122] I Paral. 29.
[123] Prov. II, 7 et 8.

connaissait parfaitement les règles de l'éloquence de la chaire et qui en faisait l'application avec le plus grand succès.

En vous disant ces choses, je ne prétends pas insinuer qu'il soit permis de se servir d'un style bas et rampant. Sentons la majesté dès oracles divins, et efforçons-nous d'inspirer à ceux qui nous écoutent, par la dignité avec laquelle nous les publions, le respect infini que nous avons pour tout ce qui est émané de la bouche de notre Créateur. *Notre gloire*, disait saint Paul aux Corinthiens, *consiste dans le témoignage de notre conscience. Elle nous répond que nous nous sommes comportés parmi les hommes, et surtout à votre égard, avec un cœur plein de droiture et de la sincérité que Dieu exige, ne faisant aucun fond sur la sagesse de ce monde, mais nous appuyant uniquement sur la grâce de Dieu*[124]. Voilà le grand modèle que notre divin Sauveur offre à nos yeux. Saint Vincent l'a imité. Fasse le Ciel que nous ne le perdions jamais de vue, et qu'il soit la règle perpétuelle de nos mœurs, de nos intentions et de notre conduite

Voici les nouvelles de la Congrégation.

Je commence par Alger. Nous étions dans les plus vives alarmes sur le sort de nos confrères et des chrétiens, depuis la nouvelle du bombardement de cette ville, qui devait se faire par la flotte espagnole, composée d'environ quatre-vingts voiles sous la conduite de dom Barcelo. Ce bombardement commença le premier du mois d'août et cessa le 6, au soir, du même mois. Nous attendions avec impatience des lettres de nos confrères ; nous en avons enfin reçu, et nous nous empressons de vous faire part de ce qu'elles contiennent. Représentez-vous une grêle épouvantable de bombes et d boulets continuée pendant plusieurs jours ; trois cents maisons et autant de boutiques entièrement ruinées, plusieurs autres fort endommagées ; le palais du dey foudroyé, sa mosquée détruite, un nombre prodigieux de personnes tuées ou blessées ; [161] et, au milieu de cet affreux désastre, les prêtres conservés ; les six églises d'Alger préservées de tout accident ; quatre cents chrétiens, exposés au plus grand feu des Espagnols, sans aucune blessure ; les bagnes épargnés ; notre maison, où nos deux frères avaient eu le courage de rester, qui n'a reçu aucune atteinte, quoique environnée de plusieurs autres qui ont été plus ou moins abîmées. Dans ce discernement remarquable, qui pourrait méconnaître la protection du Tout-Puissant ? II me semble que je vois l'ange du Seigneur qui écarte les bombes et les boulets, et qui ne leur permet pas de toucher à ce qui appartient à la religion. C'est ainsi que Dieu, lorsqu'il fit mourir les premiers-nés des Égyptiens, défendit à l'ange exterminateur d'entrer dans les maisons des Israélites et de les frapper. Unissons-nous tous, messieurs et mes très chers frères, pour rendre à Dieu d'immortelles actions de grâces, d'un bienfait si insigne qu'il a fait même impression sur les Maures et sur les Turcs.

Il me reste à vous parler des esclaves. Le 26 juillet, neuf cents furent conduits à la montagne. MM. Lalau et Joussouy les y ont accompagnés. Les esclaves étaient attachés deux à deux par une chaîne du poids de soixante à quatre-vingts livres. Deux moururent le premier jour de la marche, cinq le second, et un au lieu du séjour. Le cher M. Lalau y fut attaqué d'une esquinancie qui l'a conduit jusqu'aux portes de la mort. Il est revenu, grâce à Dieu, en assez bonne santé, et nous espérons qu'il se rétablira parfaitement. Mais les esclaves sont dans le plus triste état, manquant de tout. Nous les recommandons à vos charités : elles ne peuvent pas être mieux placées. Je pensais que je pourrais vous parler sur ce sujet d'une manière plus étendue ; M. Lalau avait promis une relation de son voyage ; elle n'est pas encore arrivée.

Aux îles de France et de Bourbon, nos confrères vivent en paix. Ils nous demandent du secours. Il est de mon devoir de leur en procurer, les pertes qu'ils ont faites n'étant pas encore réparées. Un jeune prêtre, M. Martin, se prépare à partir incessamment. Ce n'est point assez ; c'est pourquoi je prie ceux qui se sentent du zèle pour aller travailler dans ces contrées

[124] II Cor. 1, 12.

lointaines, de nous faire connaître promptement leur bonne volonté. Vous ne sauriez croire combien je souffre, étant informé que quelques-uns de nos confrères succombent sous le poids du ministère.

Nous apprenons de Goa que tous nos confrères d'Italie y sont arrivés heureusement. Nous demandons souvent à notre saint instituteur de prier Dieu qu'il bénisse leurs travaux et ceux de nos confrères de Lisbonne, et qu'il les rende utiles à la gloire de son nom. L'éloignement de ce pays fait que, recevant rarement des nouvelles, nous ne sommes pas en état d'entrer dans un détail circonstancié de ce qui les concerne.

Il y a déjà plusieurs mois que nous avons envoyé M. Holleville dans le Palatinat pour prendre une connaissance particulière de l'établissement que nous y avons. Nous l'avons fait suivre par trois bons sujets, MM. Saligot, [162] Salhorgne et Bassompierre. Ce dernier est Allemand. M. Alhesse est allé depuis peu à Heidelberg pour prendre soin du temporel, dont le maniement demande un homme expérimenté et très intelligent dans les affaires. M. Holleville, qu'il nous tarde beaucoup de revoir à Paris, nous mande : 1° que Son Altesse sérénissime le prince électeur l'a comblé de bontés, et qu'elle continue de nous honorer de sa protection puissante ; 2° que M. le prélat Maillot, conseiller intime de Son Altesse, parle hautement en notre faveur dans toutes les occasions qui se présentent ; 3° que, dans le séminaire interne dont M. Allioz est le directeur, il y a neuf élèves qui annoncent les meilleures dispositions pour la piété et pour les sciences.

Les sujets que nous avions destinés pour les missions du Levant sont partis au commencement de l'année qui vient de s'écouler. Quoiqu'ils aient couru des dangers dans la traversée, ils ont eu le bonheur d'arriver sans accident. Les seigneurs évêques, les consuls, les ex-Jésuites et tous les catholiques leur ont fait un accueil distingue, accompagné des démonstrations de la plus grande joie, ce qui leur a causé beaucoup de satisfaction. Les ouvriers que nous avons envoyés ne suffisent pas ; nous en augmenterons le nombre dès que les circonstances nous le permettront.

Nous avons à Saint-Lazare quatre-vingt-douze étudiants et quarante séminaristes. Nous faisons ce qui dépend de nous pour les former à une piété solide et leur inspirer une grande émulation pour les sciences de notre état. Nous conjurons notre divin Sauveur de donner l'accroissement, de faire descendre sur eux l'Esprit-Saint, afin que, marchant sur les traces de saint Vincent, ils soient utiles à son Église par leurs vertus et leurs lumières.

Nous n'avons rien de particulier à vous dire de l'Italie, de la Pologne, de l'Espagne et dit Portugal, sinon que nos confrères s'y acquittent toujours de leurs fonctions avec réputation et avec succès.

Je vous exhorte de continuer d'aider de vos libéralités le séminaire de Saint-Vincent de Paul, et de faire à Dieu de ferventes prières pour nos chers confrères de Goa, d'Alger, des îles de France et de Bourbon, pour ceux qui sont dans les missions de Constantinople et de l'Archipel, pour nos bienfaiteurs, pour les besoins de la Congrégation et pour nos défunts. Souvenez-vous de moi spécialement ; la place que j'occupe vous y invite, elle vous intéresse tous : *Adjuvantibus et vobis in oratione pro nobis*[125]. Je suis avec la plus tendre et la plus sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. l. C. d. 1. M.

[163]

[125] II Cor. 1, 11.

XXXI.

Exhortation au bon exemple. Nouvelles de la Congrégation.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1785.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Une nouvelle année m'invite à vous renouveler les sentiments que vous me connaissez pour vous, et à vous souhaiter tout ce que vous pouvez désirer vous-mêmes, la grâce de Dieu et la persévérance dans ce qui peut contribuer à notre perfection. Les mondains ne souhaitent que les biens de ce monde, les honneurs, les plaisirs, les amusements. Ce sont, dit saint Chrysostome, des songes qui les occupent, et dont ils ne connaîtront le vide qu'à leur réveil. Et plût à Dieu que ce réveil arrivât avant leur mort ! L'homme sage qui vit de la foi contemple avec un œil de mépris une félicité vaine et fragile ; il ne s'attache qu'au bonheur qui doit durer éternellement. Il dit souvent avec David : *Heureux, Seigneur, ceux dont la conduite est pure, et qui règlent toutes leurs démarches sur votre loi ! Je vous cherche de tout mon cœur, ne permettez pas que je m'égare en m'éloignant de vos saintes ordonnances. Je trouve plus de joie dans leur accomplissement, que les pécheurs n'en peuvent trouver dans la possession de toutes les richesses du monde.*

Que ces sentiments sont beaux ! Puissent-ils rester dans nos cœurs jusqu'à la fin de nos jours ! Quelle paix, quel calme dans nos consciences ! Quelle pureté dans nos vues ! Quelle édification pour ceux qui seront témoins de notre conduite ! Quel succès dans nos fonctions ! Quel zèle, quelle ardeur pour le salut des âmes ! Quel avantage pour l'Église ! Il sort des bonnes œuvres du juste, sans qu'il s'en aperçoive, une lumière vive qui frappe les yeux des peuples, qui pénètre jusque dans leurs cœurs, qui les rend attentifs à la voix de l'esprit de Dieu, qui les porte à estimer la religion et à glorifier le Père céleste. Saint Paul nous en donne un exemple sensible dans l'éloge qu'il fait des Thessaloniciens. *Non seulement vous êtes cause*, leur disait cet apôtre, *que la parole du Seigneur s'est répandue avec éclat dans la Macédoine et dans l'Achaïe, mais même la foi que vous avez en Dieu est devenue si célèbre partout, qu'il n'est pas nécessaire que nous en parlions*[126]. Ceci nous marque, dit saint Chrysostome, la force du bon exemple. Il se répand partout, il instruit tous les hommes plus efficacement et plus sûrement que les paroles. Qu'une Communauté devient respectable, quand elle n'est composée que de sujets, [164] qui se distinguent par la régularité de leurs mœurs, par la sainteté de leur vie et par la fidélité aux devoirs de leur état ! Que le spectacle qu'elle présente est intéressant ! Il suffit de la voir et de la connaître pour sentir de l'attrait pour la vertu. La force du bon exemple reçoit de nouveaux accroissements dans les ministres du Seigneur, qui joignent une conduite conforme à la morale de l'Évangile aux leçons qu'ils donnent aux fidèles. On est nécessairement touché, lorsque d'habiles prédicateurs des vérités éternelles font ce qu'ils disent et portent le fardeau qu'ils imposent aux autres. « Tout le monde a les yeux ouverts sur vous, disait saint Jérôme en écrivant à l'évêque Héliodore ; votre vie et votre maison doivent être la règle des autres. Prenez garde de tenir une conduite qui

[126] I. Epist. Thessal. 1, 8.

puisse être justement censurée par ceux qui vous blâment, et qui doive être corrigée dans ceux qui vous imitent. » Nous ne pouvons donc pas mieux faire que de nous conformer à ce que saint Paul prescrivait à son disciple Tite. Ce grand apôtre disait : Soyez un modèle en toutes choses, soyez-le par vos bonnes œuvres, par la pureté de la prédication, par l'intégrité des mœurs et par la gravité de la conduite. Comportez-vous avec tant de circonspection, prêchez l'Évangile avec tant de sagesse, que vous forciez la censure la plus maligne des adversaires de la religion à rougir et à se taire, ne trouvant rien à reprendre ni dans votre personne ni dans votre doctrine : *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate. Verbum sanum, irreprehensibile : ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis*[127].

Je commence par Alger. Dès qu'on y sut la nouvelle du bombardement que devaient faire les Espagnols, on fit partir pour la montagne huit cents esclaves. Ils furent accompagnés par deux de nos confrères, MM. Vicherat et Joussouy. Le bombardement fini, ils ont ramené les esclaves sans en avoir perdu un seul, et le gouvernement leur en a témoigné sa satisfaction. M. Lalau était resté à Alger, où il n'a point couru de danger, aucune des bombes n'étant parvenue jusqu'à la ville. Nous avons enfin cédé aux instances plusieurs fois réitérées de M. Julienne, de le décharger de la direction du séminaire interne de Saint-Lazare : c'est maintenant M. Ferrand, qui était préfet apostolique à Alger, qui remplit cet emploi si intéressant pour la Congrégation. Sa place est occupée par M. Alasia, muni des mêmes pouvoirs et de la même qualité.

Les lettres que nous avons reçues de Goa nous apprennent que nos confrères ont trois établissements dans cette ville d'Asie, où ils exercent avec zèle toutes les fonctions de la Congrégation. Ils y enseignent la philosophie et la théologie dans les séminaires qu'ils dirigent ; ils donnent des conférences aux ecclésiastiques de la ville, et ils font des missions dans les villages que renferme l'île, dans laquelle la ville de Goa a été bâtie. Mgr l'évêque de Pékin a obtenu de la reine de Portugal la permission d'ériger un séminaire [165] à Macao. Si ce séminaire a lieu, ce seigneur évêque, qui a beaucoup de bontés pour les missionnaires de Goa, est disposé d'en choisir quelques-uns d'entre eux pour le diriger. Cette pépinière d'ecclésiastiques chinois sera d'un grand secours, pour multiplier les ouvriers qui travaillent à la propagation de l'Évangile dans l'empire de la Chine.

Il y a un grand nombre d'années que les Jésuites furent introduits dans le palais de l'empereur de la Chine, en qualité de mathématiciens et d'artistes. Ils obtinrent la permission d'y bâtir une maison et une église, dans laquelle ils exercent toutes les fonctions du sacerdoce. L'accès facile qu'ils ont auprès de l'empereur et des grands du royaume les met en état de favoriser les missionnaires ecclésiastiques et religieux qui sont répandus dans ce vaste empire et d'empêcher souvent qu'ils ne soient maltraités par les mandarins. Depuis l'extinction de la Société, les Jésuites ne peuvent plus se procurer des successeurs. La cour, qui regarde cette mission comme très avantageuse à la religion chrétienne, nous a envoyé des personnes très respectables pour nous proposer d'aller au secours des Jésuites et les remplacer après leur mort. Nous répondîmes à cette proposition en faisant de très humbles représentations, dans lesquelles nous exposions qu'il ne nous était pas possible de nous étendre davantage ayant déjà beaucoup de peine à fournir des sujets dans les maisons que nous occupons dans le royaume et hors du royaume. Nos représentations furent mises sous les yeux de M de Castries, ministre de la marine. Ce ministre nous fit l'honneur de nous écrire ; et, après des choses obligeantes et honorables pour la Congrégation, il ajoutait que c'était l'intention du roi que nous fissions un effort, et que nous ne pouvions pas nous dispenser de répondre à la confiance dont il nous honorait. En conséquence, nous jetâmes les yeux sur M. Raux l'aîné et M. Ghuislain, dont la vertu et la capacité nous sont très connues. Ces deux sujets n'opposèrent

[127] Ep. Ad Tit. II, 7 et 8.

aucune difficulté ; ils acceptèrent avec joie d'aller travailler au salut des infidèles jusqu'aux extrémités de la terre, regardant la proposition que nous leur faisions comme un ordre de la Providence. Tout le monde admira avec nous la générosité de leur sacrifice. Ils sont partis dans le mois de mars de l'année passée sous la protection du roi, dans un vaisseau de Sa Majesté. Ils ont avec eux deux frères, dont l'un est chirurgien et l'autre horloger. Nous ne devons pas ici omettre un trait qui honore la piété des Dames de Saint-Cyr. Pour prendre part à la bonne œuvre, elles ont fait à nos deux missionnaires un beau présent de la plupart des ouvrages qui se font dans cette célèbre maison, connue et respectée dans tout l'univers. Ces ouvrages serviront à faire des présents aux seigneurs et aux dames qui habitent dans le palais de l'empereur.

Aux îles de France et de Bourbon, nos confrères se portent bien ; ils exercent en paix toutes les fonctions du saint ministère, mais ils sont accablés par les travaux que leur occasionne la mort de quelques prêtres, l'impuissance de quelques autres qui, à raison de leur âge et de leurs infirmités, [166] ne peuvent plus les aider comme auparavant, et la multiplication des habitants dont le nombre augmente tous les jours. Nous partageons leurs peines, et nous nous occupons sérieusement des moyens de les secourir. On nous mande de Goa, que M. Villa, Espagnol, s'est embarqué pour aller les joindre. Au mois de février dernier, nous avons fait partir MM. Vivenot et Martin, qui se sont prêtés de bonne grâce. Quand la charité de Jésus-Christ nous presse, on ne forme aucun obstacle, rien n'est capable d'arrêter. Nous avons encore quelques sujets disposés à se mettre en route ; nous attendons de jour en jour l'ordre de M de Castries pour les envoyer.

Nous recevons souvent des nouvelles du Levant. M. Viguier nous marque que nos confrères, au nombre de dix-sept, travaillent avec zèle et avec succès dans sept missions, dont quatre sont dans l'Archipel et trois dans la Syrie. Celles de l'Archipel sont : Constantinople, Naxie, Santorin et Salonique ; celles de la Syrie sont : Damas, qui est en la capitale, Alep et Antoura. Ils vivent dans la meilleure intelligence avec les ex-Jésuites, qui leur sont d'un grand secours. Des personnes très respectables et d'une grande piété nous ont fourni des moyens pour ériger un séminaire à Naxie. On y forme de jeunes élèves pour l'état ecclésiastique. C'est M. Dejean qui en a la conduite.

M. Holleville est enfin arrivé d'Allemagne, où il était allé pour les affaires de la Congrégation. Depuis longtemps nous désirions son retour, et nous l'avons revu avec la plus grande joie. Il a rempli l'objet pour lequel nous l'avions envoyé. Son Altesse sérénissime l'électeur palatin, duc de Bavière, qui nous honore d'une protection spéciale, lui a accordé toutes ses demandes. Que de titres ce souverain n'a-t-il pas pour exiger de nous le tribut de la plus vive et la plus respectueuse reconnaissance ! Unissons-nous tous pour prier le Roi de tous les souverains de l'univers, de répandre sur lui ses bénédictions, de lui donner ces grâces précieuses qu'il destine à ses élus, une santé parfaite, une longue suite d'années et un heureux succès dans toutes ses entreprises. Nous devons aussi infiniment à M. le prélat Maillot, conseiller intime de Son Altesse : il nous a rendu dans toutes les occasions et il continue de nous rendre des services essentiels.

Nous n'avons rien de particulier à vous dire de l'Italie, de l'Espagne, de la Pologne et du Portugal. Nous voyons toujours avec une grande satisfaction que nos confrères sont pleins de zèle et remplissent leurs fonctions avec dignité.

Les étudiants de Saint-Lazare sont toujours très nombreux. Nous prions tous les jours notre saint instituteur d'intercéder auprès de celui qui est le maître des cœurs, et qui seul peut, par l'impression de la grâce, en faire de saints et utiles missionnaires. Nous demandons la même faveur pour les étudiants de nos autres maisons de France et des pays étrangers. Ils sont l'espérance de la Congrégation. Puissent-ils, par leur fidélité constante à la grâce de Dieu, répondre à notre attente et prouver dans la suite, [167] par leurs œuvres et par leur zèle, qu'ils sont héritiers de l'esprit de saint Vincent de Paul !

Continuons d'adresser au Ciel les prières les plus ferventes pour le roi, la reine, le dauphin et toute la famille royale.

Prions pour nos confrères qui sont à Alger, dans les îles de France et de Bourbon, à Goa, pour ceux qui sont allés à la Chine et pour ceux qui sont dans le Levant, afin que Dieu soutienne leur courage et bénisse leurs travaux. N'oublions pas dans nos prières et saints sacrifices nos défunts, nos bienfaiteurs et en particulier ceux qui par leur zèle pour la propagation de la foi ont contribué à l'érection d'un séminaire à Naxie.

Nous sommes très reconnaissants de tout ce que vous avez fait jusqu'à présent pour le séminaire de Saint-Vincent de Paul; mais, comme la chapelle reste à faire, nous sollicitons encore votre générosité à cet égard. Souvenez-vous d'une manière spéciale de celui qui vous porte tous dans son cœur, et qui est avec la plus sincère et la plus tendre affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XXXII.

Exhortation au zèle. - Nouvelles de la Congrégation.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1786[128].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Que le Seigneur vous comble de ses bénédictions Benefaciat vobis Deus; qu'il vous donne à tous un bon cœur, afin que vous l'adoriez et que vous fassiez sa volonté avec joie et avec la plus grande ardeur : Corde magno et volenti; qu'il ouvre votre cœur à l'amour de sa loi et de ses préceptes, et qu'il vous donne la paix; cette paix précieuse que le monde promet et ne peut jamais donner; cette paix qui est au-dessus de tous les biens, de tous les plaisirs, [168] de tous les avantages du siècle; cette paix qui est le germe de la paix éternelle dont les élus jouissent dans le séjour du bonheur. Tels sont les vœux que je forme, dans les prières que j'adresse continuellement au Seigneur pour vous et pour moi : *Et nunc lac sumus orantes pro vobis*[129]. Si nous avons ce cœur véritablement grand, qui ne peut être formé que par la grâce de notre Rédempteur, nous serons embrasés d'amour pour ce Pasteur incomparable. La voix de sa tendresse pour les hommes se fera souvent entendre dans l'intérieur de notre âme. Jésus-

[128] Substitution de M. Cousin, comme visiteur de la province de France, à M. Brocquevielle décédé. (7 juin 1785).

[129] II Machab. I, 6.

Christ nous dira comme autrefois à saint Pierre « Si vous m'aimez, *paissez mes agneaux*; vous savez ce que j'ai fait pour le salut de tous les hommes; je suis descendu des cieux, je me suis anéanti, j'ai souffert sans me plaindre les calomnies et les plus indignes outrages. Frappé, meurtri, déchiré de coups, traité comme les derniers esclaves, exposé aux insultes et aux railleries de mes ennemis, et d'un peuple que j'ai comblé des plus insignes bienfaits, j'ai permis à la mort de s'approcher de moi : *Ego pono animam meam, nemo tollit eam à me*[130]. La colère de mon Père est apaisée par l'effusion de mon sang; le Ciel est réconcilié avec la terre, il est ouvert pour tous les hommes efforcez-vous donc d'y entrer et d'y faire entrer vos semblables : *Pasce oves meas*, paissez mes ouailles. Ne permettez pas que le sang que j'ai répandu pour elles leur devienne inutile. Et quel soin devons-nous prendre des âmes? Saint Bernard nous le dit en peu de mots. Instruisez-les, dit ce Père, des volontés du Seigneur *Pascas verbo*; édifiez-les par votre conduite : *Pascas exemplo* ; priez pour elles; *Pascas et sanctarum fructu orationum*. Prêchons la parole de Dieu; souvenons-nous que nous sommes chrétiens pour nous, et que nous sommes prêtres pour les autres, pour l'utilité de l'Église. «Prêchons la parole de Dieu à temps et à contre-temps, c'est-à-dire, selon saint Augustin, à ceux qui veulent bien l'écouter, et à ceux qui craignent et qui voudraient éviter de l'entendre. Mais ayons le courage de dire aux derniers : La parole de Dieu vous est importune, vous voulez vous perdre, et nous, nous ne le voulons pas. Ce Dieu qui nous épouvante par ses menaces ne le veut pas. Si nous nous taisions, il nous ferait un crime de notre silence. Ainsi nous remplissons notre devoir, nous cherchons votre salut, parce que nous devons en répondre au souverain Juge.» *Malheur à moi*, disait saint Paul, *si je ne prêche pas l'Évangile, car j'y suis nécessairement obligé*[131].

Prêchons la parole de Dieu; ne cherchons pas de prétextes pour nous en dispenser. Exhortons les justes à faire tous les jours de nouveaux progrès dans la vertu, les pécheurs à rompre les liens de l'iniquité, et à se convertir sincèrement au Seigneur. Consolons les pauvres, effrayons les riches qui font un mauvais usage de leurs richesses. Dans nos discours n'écoutons pas les sentiments qu'inspire la vanité; ayons pour unique but le salut des âmes. [169] Les larmes de nos auditeurs sont les seules louanges que nous devons désirer, dit saint Jérôme : *Lacrymæ auditorum laudes tuæ sint*.

Joignons à la prédication une vie si édifiante, qu'elle force ceux qui en sont témoins à dire que nous pratiquons ce que nous enseignons aux autres. Que notre zèle, nos travaux, notre conduite nous fassent reconnaître pour de vrais disciples de notre saint instituteur. Les ministres qui sont volages, dissipés, mondains, aimant le siècle et les amusements, ne sont pas propres pour l'œuvre du Seigneur. Leurs talents peuvent montrer des feuilles, mais il est rare que Dieu se serve d'eux pour produire des fruits. On les écoute, on les admire, on les loue; mais on n'est pas touché, parce qu'on les oppose eux-mêmes à eux-mêmes.

C'est Dieu qui éclaire l'esprit, qui remue, qui change les cœurs. Nous répandons la divine semence, nous ne sommes rien, c'est Dieu seul qui peut la faire germer : *Deus autem incrementum dedit*[132]. Soyons donc attentifs à prier et à demander à Dieu le fruit et la fécondité de la parole. La prédication, le bon exemple, la prière, voilà trois choses, dit saint Bernard; la principale, c'est la prière: *Manent tria hæc, major autem his est oratio*. La prière attire la grâce qui convertit les cœurs. Si nous voyons dans l'histoire tant d'hommes apostoliques qui, par leurs prédications, ont fait des biens infinis dans l'Église, c'est que c'étaient des hommes de prière. Ils reconnaissaient leur impuissance, et ils se reposaient entièrement sur les bontés de Dieu, qui ne nous a créés que pour nous rendre heureux. En travaillant pour le salut de nos frères, ne nous oublions pas. Occupons-nous de notre sort

---

[130] Joan. X, 15, 18.
[131] I Cor., IX, 16.
[132] I Cor. III, 6.

éternel; pensons souvent au compte que nous serons obligés de rendre pour nous et pour les autres au tribunal redoutable de Jésus-Christ.

Nous recommandons à nos chers frères de s'unir à nous par leurs prières et leurs vertus, pour contribuer à faire descendre sur nos travaux les bénédictions du Ciel. Que dans les séminaires, dans les paroisses, dans les missions, que partout on les voie pleins de l'esprit de religion et de piété, exacts à se bien acquitter des emplois qui leur sont confiés, fidèles à tous leurs exercices spirituels, et spécialement à s'approcher avec de saintes dispositions des sacrements les jours prescrits par la règle. Qu'ils ne perdent jamais de vue qu'ils n'ont dû entrer dans la communauté que pour travailler plus sûrement à leur sanctification.

Il y aura, au mois de juillet prochain, une Assemblée générale de la Congrégation. Nous vous en prévenons, afin que chacun examine les abus qui peuvent s'être glissés dans la Congrégation, et pense aux moyens efficaces d'y remédier.

Vous savez tous la nouvelle consolante du rachat des captifs français qui étaient détenus à Alger. C'est avec un attendrissement [170] et une joie inexprimables qu'on les a vus en procession à Paris et dans les principales villes du royaume. Malgré ce rachat, il reste encore à Alger un grand nombre d'esclaves de différentes nations, que nos confrères continuent de consoler et de soulager pour le spirituel et pour le temporel, avec une charité si compatissante, qu'elle leur mérite les éloges de tout le monde.

Pour secourir nos chers confrères des îles de France et de Bourbon qui étaient surchargés de travail, nous leur avons envoyé, l'année passée, MM. Raux, Gadenel, Grosdidier et Rollin. Nous n'avons pas reçu de leurs nouvelles depuis leur embarquement, mais nous avons lieu d'espérer qu'ils sont arrivés à bon port.

Les différentes lettres qu'on nous a écrites du Levant nous ont donné de la joie; elles nous annoncent que les fonctions s'y font avec succès. Le nombre des ouvriers n'étant pas suffisant pour tous les postes qui nous sont proposés, MM. Piquot, Renard, Vougnon et Duroch se sont rendus à Marseille, et profiteront des premiers vaisseaux qui se présenteront pour aller partager leurs travaux apostoliques.

Nous vous avons déjà marqué que la reine de Portugal avait consenti que Mgr l'évêque de Pékin érigeât un séminaire à Macao pour y élever de jeunes Chinois, et les former à l'état ecclésiastique. Ce prélat, muni des pouvoirs de la reine, se rendit à Goa. Il conféra sur ce nouvel établissement avec nos confrères qui sont dans cette ville; et, voyant le bel ordre qui régnait dans les séminaires qui sont sous leur conduite, il engagea M. Correa, Portugais, et M. Villa, Italien, de venir le joindre à Macao pour diriger celui qu'il allait y établir. Sa Grandeur partit ensuite, et arriva très heureusement. Il n'en fut pas de même de nos confrères. Après avoir mis ordre à leurs affaires, ils s'embarquèrent au mois de mai 1784. Pendant la traversée, qui dura plus de deux mois, ils ont failli deux fois perdre la vie. Au port de Malaca, ville des Indes, le feu prit, deux heures après minuit, à un vaisseau hollandais: les flammes s'étendaient jusque sur le vaisseau que montaient nos voyageurs, et leur firent tout craindre. Échappés à ce danger, ils tombèrent dans un autre. Il s'éleva une horrible tempête, des coups de tonnerre effrayants, des éclairs continuels, la mer en fureur, le vaisseau tantôt transporté sur les vagues comme sur une haute montagne, tantôt précipité dans les abîmes de la mer, les mâts brisés, le gouvernail abandonné, les matelots et les soldats consternés, demandant à genoux avec instance l'absolution: tous ces objets leur faisaient juger qu'il n'y avait plus d'espérance, qu'ils allaient être engloutis et obligés de paraître devant Dieu. Tout à coup l'orage cessa, la mer devint calme. Tout l'équipage rendit au Seigneur du ciel, qui gouverne la terre et la mer, les plus sincères actions de grâces de ce qu'il l'avait délivré d'un si grand péril.

Trois jours après, le 8 juillet, nos missionnaires arrivèrent à Macao : ils y furent reçus par l'Évêque de Pékin avec toutes sortes de démonstrations d'affection et de joie. Ce prélat a choisi le collège de Saint-Joseph [171] que les Jésuites occupaient avant leur destruction. C'est une maison très belle et très commode pour un séminaire. Il en fit faire les réparations,

la fit fournir de tout, et donna un règlement, selon lequel on doit y enseigner la grammaire en langue latine et chinoise, la rhétorique, la philosophie, la théologie dogmatique et morale, et les mathématiques. Sa Majesté la reine de Portugal, qui se prête avec plaisir à tout ce qui peut procurer la propagation de la foi, a donné ses ordres pour faire payer de son trésor les dépenses qui ont été faites et celles qui seront à faire pour les réparations de la maison, la nourriture et l'entretien de cinq missionnaires et des élèves. Le premier octobre 1784, M. Correa, qui est supérieur, fit l'ouverture du séminaire par un discours latin, qu'il prononça en présence de Mgr l'évêque et du noble sénat de la ville, dont ils témoignèrent une grande satisfaction. À la date des lettres qui nous ont été écrites, il y avait déjà huit élèves au séminaire; il y en a sans doute davantage à présent.

Dans la dernière lettre circulaire nous vous avons annoncé le départ pour Pékin de M. Raux l'aîné, de M. Ghuislain, du frère Joseph, horloger, et du frère Faure, chirurgien. Ce dernier, qui est jeune et qui n'avait point fait les vœux, a perdu courage et s'est retiré. Ils ont quitté la rade de Brest le 20 mars 1784. MM. Raux et Ghuislain ont fait leur route en hommes apostoliques et en mathématiciens. La prière, l'instruction des mousses et des matelots, des observations sur ce qu'ils découvraient, et des calculs de longitude qu'ils faisaient avec les officiers du vaisseau : voilà ce qui remplissait leur temps chaque jour. Le 22 avril, ils passèrent sous la ligne. Arrivés au détroit de la Sonde au mois de juillet, ils y célébrèrent la fête de notre saint instituteur. Le 5 d'août, ils repassèrent la ligne, à deux mille cinq cent quarante-cinq lieues du point où ils l'avaient passée la première fois. Le 23 du même mois, ils étaient devant Macao, et le 29, ils arrivèrent à Canton, jouissant tous les trois d'une santé parfaite. Le voyage a été fort heureux. Point de maladie, point de tempête, point de scorbut après une si longue traversée. Ajoutez à cela que M. Dordelin, capitaine du vaisseau, et MM. les officiers ont eu mille attentions pour eux. À Canton, ils s'adressèrent à M. de la Tour, procureur de la Propagande, qui les reçut avec une grande effusion de cœur, et qui leur offrit sa table qu'ils acceptèrent. Ils furent bien accueillis des mandarins, qui ont ordre de l'empereur de faire partir sans délai les mathématiciens français, qui se présentent, pour Pékin. Cependant nos missionnaires sont restés à Canton cinq mois entiers, à cause de différents événements qui ne les concernaient pas, et dont nous pourrons vous rendre compte, lorsque nous aurons de plus amples informations. Pendant ce long séjour, Mgr l'évêque de Pékin, qui avait satisfait aux intentions de la reine dans la ville de Macao, vint à Canton, accompagné de M. Villa, qu'il aime singulièrement, et de plusieurs Portugais, pour se rendre à Pékin. Ce prélat n'a que trente-deux ans. Il est doux, honnête, prudent, très pieux et ami de la paix. Il a pour quarante mille livres de présents. Nos confrères lui ont souvent fait leur cour, et lui ont donné communication de tous les décrets de Rome, [172] qu'il a lus avec beaucoup de satisfaction. Ils lui ont remis la lettre de Mgr le nonce, qui lui a fait un plaisir sensible. Sa Grandeur leur a témoigné beaucoup d'amitié, et une estime distinguée pour notre Congrégation. Revenons à M. Villa; il se félicitait du bonheur qu'il avait de voir des confrères qui venaient de si loin. C'étaient quatre enfants de saint Vincent, éloignés de six mille lieues de leur père commun, qui ne se lassaient pas de se donner les marques les plus tendres de la charité fraternelle. Les Jésuites qui sont dans le palais de l'empereur ont écrit à M. Roux des lettres très gracieuses, qui lui font espérer qu'ils vivront en bonne intelligence avec eux.

Enfin, par une lettre du 31 janvier, M. Raux nous marque que le départ est fixé pour le 3 février, et que cette nouvelle leur a été annoncée solennellement par le vice-roi et par tous les grands mandarins. Ce départ se fait avec beaucoup d'appareil. Un mandarin les accompagne; chaque confrère doit avoir un habit précieux et deux domestiques, et dans chaque barque un étendard jaune voltige, sur lequel il est écrit qu'ils vont à Pékin par ordre de l'empereur. Ce voyage dont une partie se fait par eau, et l'autre par terre, dure deux mois et demi. Ainsi nos confrères n'ont pu arriver à Pékin que dans le mois d'avril.

Rien de nouveau eu Italie, en Espagne, en Pologne, en Portugal; mais nous avons la consolation d'apprendre que les fonctions s'y font toujours avec le plus grand succès.

Nous apprenons d'Heidelberg que trois séminaristes ont fait les vœux, et qu'il y a sept sujets de bonne espérance dans le séminaire interne. Son Altesse sérénissime l'électeur palatin de Bavière nous donne souvent des marques de sa protection. Ce sont de nouvelles obligations de nous intéresser à la gloire de ce souverain, de demander au Seigneur qu'il prolonge ses jours, et que ses années égalent la durée des siècles : *Dies super dies regis adjicies*[133]. N'oublions pas M. le prélat Maillot, qui nous aime et qui ne demande qu'à nous faire plaisir.

Nous avons à Saint-Lazare beaucoup d'étudiants. Leur nombre ne peut nous réjouir que lorsque nous les voyons pleins de religion, éloignés du monde et de ses vanités, et s'appliquant avec ardeur à l'étude de la science ecclésiastique.

Adressons au Seigneur les vœux les plus sincères et les plus ardents pour le roi, la reine et toute la famille royale.

Prions pour nos défunts, nos bienfaiteurs, pour nos confrères qui sont à Alger, à Goa, aux îles de France et de Bourbon, à la Chine et dans le Levant.

Je ne me lasse pas de vous recommander le séminaire de Saint-Vincent de Paul.

Priez spécialement pour moi, messieurs et mes très chers frères; je m'unis à toutes vos prières et à tous vos travaux. Agissez tous dans un même esprit, l'esprit de Dieu. J.-C., dans la prière qu'il fit pour ses disciples et pour tous ceux qui devaient croire en lui, disait: *Je prie afin qu'ils ne soient qu'un tous ensemble; comme vous, mon Père, êtes en moi, et moi en vous, que de même ils ne soient qu'un en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé*[134]. Les divisions éteignent la charité, empêchent l'œuvre du Seigneur, et détruisent les communautés les plus utiles. Aimons-nous donc mutuellement selon Dieu et pour Dieu. Je suis, avec le plus sincère et le plus tendre dévouement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

SUPPLÉMENT A LA LETTRE CIRCULAIRE DU 1er JANVIER 1786.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

L'apôtre saint Paul ne désirait pas une nourriture abondante et délicate, mais seulement des aliments nécessaires à la vie : *Alimenta*; il ne désirait pas, non plus, des vêtements précieux pour lui servir de parure, mais uniquement pour se couvrir : *flabentes alimenta et quibus tegamur, his contenti sumus*[135]. Voilà, messieurs et mes très chers frères, l'esprit qui animait ce grand apôtre, qui ne faisait pas difficulté de dire qu'il croyait avoir l'esprit de Dieu :

---

[133] Ps. LX.
[134] Joan. XVII, 21.
[135] I Tim. VI, 8.

Puto quod et spiritum Dei habeam[136]. Mais est-ce là le nôtre? Je ne puis que gémir sur les innovations que la sensualité et la mondanité s'efforcent d'introduire dans quelques-unes de nos maisons. Il paraît que l'on voudrait être nourri et habillé sur le pied de riches bénéficiers de 3 à 4 mille livres de rente, tandis que nous sommes à peine pensionnés sur le pied de simple vicaire. On ne se contente plus de l'ordinaire de la maison de Saint-Lazare; on veut avoir plusieurs entrées à chaque repas; on va souvent manger en ville et même y souper, au hasard de se retirer à des heures indues. On s'efforce de changer la qualité, la forme et même la couleur des habits, on porte des soutanes à. queue et ouvertes jusqu'en bas; on veut qu'elles soient d'étoffe plus fine; et, pour peu qu'elles soient usées, on les quitte pour en avoir de neuves. On voyage en habit court et même de couleur. Quelques-uns ont déjà pris des boucles d'argent et portent des calottes de chagrin; on se frise, on se poudre à la manière des ecclésiastiques séculiers les plus mondains. [174] Tels sont les écarts que produisent la fatuité, la petitesse d'esprit et la vanité chez quelques esprits légers et frivoles qui méconnaissent les premiers principes de l'esprit de notre état, qui est essentiellement celui de Jésus-Christ, celui des apôtres et celui de saint Vincent, un esprit de simplicité, de modestie et de mortification. L'honneur de la Congrégation, et l'édification publique que nous devons au clergé dont nous devons être les modèles, exigent également que nous fassions tous nos efforts pour arrêter les progrès de ces différentes innovations, dont tout le monde s'aperçoit, et dont nombre d'évêques m'ont porté des plaintes, comme étant de très mauvais exemples pour les ecclésiastiques de leurs diocèses. Je charge la conscience de messieurs les supérieurs, non seulement de donner l'exemple de la plus exacte régularité sur tous ces points importants, mais de tenir la main avec fermeté pour les faire observer, et de nous déférer ceux qui s'opiniâtreraient à les transgresser, après qu'ils les auraient avertis charitablement, et qu'ils auraient tâché de leur bien faire comprendre que leur vanité les trompe grossièrement, puisqu'ils se rendent méprisables aux yeux de la partie du public qui pense bien, par les endroits mêmes par lesquels ils se flattent de mériter son suffrage.

Il m'est aussi revenu que plusieurs refusent d'acquitter leur quote-part de messes de fondations, ou de celles qui font partie des revenus de la maison qui sont nécessaires pour fournir à tous les besoins d'un chacun. Il est évident qu'ils se rendent coupables de fautes graves tout à la fois contre la justice et contre le vœu de pauvreté : contre la justice, puisqu'elle exige que l'on partage également les charges et les avantages ; contre le vœu de pauvreté, puisqu'ils en usent ainsi sans les permissions d'usage.

JACQUIER.

XXXIII.

Assemblée générale de 1786. Avis pour la réforme des abus.

Paris, décembre 1786[137].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

---

[136] I Cor. VII, 40.

[137] Circulaire à la province d'Espagne, touchant quelques abus à réformer (20 août 1786). - Circulaire à la province de Lombardie, sur l'assemblée générale qui venait de se terminer (80 décembre 1786).

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

J'ai tout lieu de bénir et de remercier le Seigneur des bénédictions qu'il lui a plu répandre sur notre Assemblée générale, qui a commencé le 1er juillet et fini le 9. J'ai eu la consolation d'y voir tous les députés des sept provinces de France [175] et ceux des provinces de Rome, de Gênes, de Pologne et d'Espagne, procéder, dans les délibérations qui étaient à prendre, avec la plus grande paix et la plus grande concorde, et s'y donner réciproquement les témoignages d'une amitié véritablement fraternelle, telle qu'il convient à des enfants d'une même famille, venus dans la maison paternelle, parmi lesquels il n'y a qu'un cœur et qu'une âme. La mort nous ayant enlevé deux de nos assistants, MM. Testori et Davelu, il a été question de les remplacer. Au premier scrutin, M. Michel-René Ferrand, directeur de notre séminaire interne, a été élu pour premier assistant, et, au second, les suffrages se sont réunis, pour quatrième assistant, sur M. Joseph Mori, assistant et préfet des études du séminaire de Plaisance. Leur piété, leur prudence et leurs talents, qui ont décidé de leur élection, me procureront un bon Conseil, dont j'ai besoin. L'Assemblée s'est ensuite occupée à dresser différents décrets, sur divers objets qui lui ont été proposés et que je vous envoie ; mais elle m'a en même temps chargé de vous donner quelques avis, qu'elle a regardés comme très importants, sur quelques abus qu'elle condamne et dont elle désire la réforme, comme contraires à l'esprit de notre état, et désapprouvés par nombre de décrets des assemblées précédentes.

1° On se plaint qu'on marque un grand penchant à s'éloigner de l'ancienne simplicité, qui est la première des cinq vertus de notre état; que plusieurs s'efforcent de se rapprocher de la mondanité des ecclésiastiques les plus mondains, dans leurs logements, dans leurs ameublements, dans la manière d'arranger leurs cheveux, dans leurs vêtements dont ils changent la forme, et qu'ils portent des calottes luisantes, des soutanes à queues et fendues jusqu'en bas. Sans doute qu'une sotte vanité les persuade que c'est là un moyen sûr de s'attirer l'estime et la considération publique. Mais qu'ils ne s'y trompent pas: il est d'expérience que ces sortes d'innovations, dont elle est toujours le principe, les exposent infailliblement à la censure et au mépris des gens de bien, qui en concluent avec raison qu'ils ont perdu l'esprit de leur état et qu'ils sont possédés de l'esprit du monde.

2° On s'est plaint qu'on continue, dans nombre de maisons, à se relâcher sur l'exactitude au lever du matin, à l'oraison, aux conférences et aux différents exercices spirituels, que le règlement prescrit et qui nous ont été si souvent recommandés. Il est d'expérience qu'un missionnaire sans piété n'est bon à rien, ni pour soi ni pour les autres. Il n'est bon à rien pour soi; car il ne peut espérer de se sanctifier et de se sauver lui-même que par les œuvres d'une solide piété, puisque, suivant l'avis de l'apôtre saint Paul, elle seule peut nous donner un droit légitime aux promesses des vrais biens de la vie présente, qui sont ceux de la grâce, et de ceux de la vie éternelle : *Pietas ad omnia utiles est, promissionem habens vite que nunc est et futuræ*. Il n'est bon à rien pour les autres; car, comme dit le Saint-Esprit: *Qui sibi nequam est, cui alii bonus erit*? Comment pourrait-il leur inspirer, par ses discours, des sentiments de religion [176] et de vertu, dont il ne serait pas animé lui-même? Ses discours pourront frapper les oreilles, mais ils s'arrêteront là et ne pénétreront pas jusqu'au cœur. L'Apôtre dit : *Si charitatem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens*. Or, il est d'expérience que l'esprit d'une solide piété ne peut se conserver que par les mêmes exercices dont Dieu s'est servi pour la faire germer dans nos cœurs comme ils en ont été le principe, ils en sont l'aliment nécessaire. Je ne saurais donc trop vous exhorter, d'après les vœux de l'Assemblée, à vous renouveler efficacement dans la fidélité à ces saintes pratiques. J'exhorte messieurs les supérieurs à y tenir la main, mais surtout à en donner l'exemple, se souvenant que c'est ici un devoir de rigueur, dont Dieu leur demandera compte.

3° De toutes les obligations que nous avons contractées en entrant dans la Congrégation, il n'y en a pas qui me fasse davantage trembler, pour le salut de nombre de missionnaires, que celle que le vœu de pauvreté nous impose. Il est d'expérience qu'il s'en trouve plusieurs qui se font une fausse conscience sur cet objet important, ou du moins qui n'écoutent point ses justes remords; qui reçoivent, qui retiennent, qui empruntent, qui prêtent et font différentes dispositions de leur argent sans les permissions prescrites. Que s'ils se tiennent en règle à cet égard, ils n'en sont pas plus en sûreté de conscience ; parce qu'au lieu de n'en disposer qu'en œuvres pies, c'est-à-dire, en œuvres conformes à l'esprit de notre état, ils en font un usage tout profane, pour satisfaire la vanité, la sensualité, la mondanité, une vaine curiosité, sous prétexte qu'ils en obtiennent une permission, qui ne met pas plus en sûreté de conscience celui qui la reçoit que celui qui la donne.

On se plaint qu'il en est qui se rendent encore plus coupables en violant la justice et le vœu de pauvreté.Tel est le cas où se trouvent ceux qui s'approprient le bien des maisons, qui s'en appliquent ce qu'ils trouvent à leur convenance, qui le laissent perdre par leur faute, qui le dépensent mal à propos, qui retiennent le reste de l'argent de leurs voyages, qui emportent, à l'insu du supérieur, des doubles habits ou d'autres effets de la maison qu'ils quittent. Il faut porter le même jugement de ceux qui s'approprient sans permission la rétribution de leurs messes. D'abord, il est bien évident qu'ils pèchent contre le vœu de pauvreté, puisqu'il nous oblige à ne rien recevoir sans permission. Mais il n'en est pas moins certain qu'ils pèchent contre la justice. C'est ainsi que MM. Watel, Bonnet, Couty ont décidé, de la manière la plus précise, dans leurs lettres circulaires. Personne n'ignore que telle a été la décision unanime de toute l'Assemblée générale de mil sept cent quarante-sept, dans l'explication qu'elle a donnée de notre vœu de pauvreté. Ces rétributions font partie, comme celles de toutes les autres fonctions dont nous sommes chargés, des revenus de nos maisons, qui servent à subvenir à notre subsistance et à notre entretien. Il s'en trouve même plusieurs dont elles sont la principale fondation. Chacun est par conséquent obligé à titre de justice d'acquitter sa portion [177] de ces sortes de charges, puisqu'ils en partagent les avantages et qu'ils n'ont été admis qu'à cette condition.

4° On ne peut pas douter que la direction des séminaires ne soit une fonction des plus honorables pour nous et des plus importantes pour l'édification de l'Église, une fonction qui nous associe en quelque sorte au sacerdoce de Jésus-Christ, dont le premier soin a été de lui donner de dignes ministres, bien remplis de son esprit et fidèles imitateurs de ses vertus ; une fonction par conséquent intéressante pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, qui exige tous les efforts de notre zèle. Il est marqué, entre autres choses, dans les avis qui ont été rédigés par l'Assemblée générale de l'année mil six cent soixante-huit, sous M. Alméras, touchant les séminaires, qu'il doit toujours y avoir répétition d'oraison les dimanches et fêtes, et, outre cela, une conférence spirituelle, par semaine, sur des matières ecclésiastiques ; qu'il doit toujours se trouver au moins un des nôtres aux récréations de MM. les séminaristes, soit pour les contenir, dans un temps où ils sont plus exposés aux suites de la dissipation, soit pour être mieux à portée de connaître leur caractère et leur disposition.

On s'est plaint que les répétitions d'oraison, les dimanches et fêtes, et la conférence spirituelle de chaque semaine ne se font pas toujours exactement dans quelques-uns de nos séminaires, et qu'il y arrive souvent que les séminaristes y sont abandonnés à eux-mêmes dans le temps des récréations. Quelques évêques m'ont témoigné désirer une réforme sur ces points importants, pour la bonne éducation de leurs ecclésiastiques ; je charge la conscience de MM. les supérieurs d'y tenir la main et d'en donner l'exemple.

Voilà, messieurs et mes très chers frères, les principaux avis que l'Assemblée générale m'a chargé de vous donner. Je prie Notre-Seigneur, de tout mon cœur, de vouloir bien les bénir et de vous inspirer une sainte émulation pour vous y conformer.

J'ai l'honneur d'être dans cette confiance, avec le plus grand attachement, en l'amour de Jésus notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[178]

XXXIV.

Assemblée générale de 1786. - Réponses à la province de Rome.

1° Propositum fuit ut collatio ascetica, quæ tempore exercitiorum spiritualium post prandium habetur, collocaretur tribus ante prandium quadrantibus, ad majorem omnium commoditatem.

Responsum fuit a R. A. D; Superiore generali hanc mutationem nullam difficultatem realem præsentare, et omnem facultatem circa hoc punctum concedit, servata hora consueta pro collatione serotina.

2° Postulatum fuit ut R. A. D. Superior generalis confirmaret declarationem qua sancitum fuit nullam ex nostris regulis in desuetudinem abiisse, sed omnes, sicut et decreta Conventuum generalium, in viridi debere observantia remanere.

Responsum fuit R. A. D. Superiorem generalem confirmare, quantum in se est, omnia quæ tum regulis, tum Conventuum generalium decretis hucusque sancita fuere.

XXXV.

Conseils de spiritualité. - Nouvelles.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1787.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Il n'est personne qui n'aspire au bonheur. C'est un penchant que Dieu a versé dans le cœur de tous les hommes; mais la plupart, trompés par l'imposture des sens, ne prennent pas la voie qui conduit à la véritable félicité. Les méchants, dit saint Augustin, y tendent jusque dans leurs crimes : un voluptueux la place dans des plaisirs criminels, un avare dans des richesses qu'il amasse par toutes sortes de voies, un ambitieux dans le faux éclat des honneurs de ce monde. Ce sont, dit ce Père, des esprits égarés, des aveugles qui cherchent un faux bonheur par une véritable misère. Ils courent à la mort, et ils ne le savent pas. Ils désirent

d'être heureux, et le chemin qu'ils suivent les conduit dans le plus affreux de tous les abîmes. Les bons soupirent après le bonheur éternel que Dieu nous promet dans le ciel ; et, pour y arriver, ils se font une loi de ne jamais s'écarter des règles immuables de la vertu. [179]

C'est ce bonheur immense et ineffable que je vous souhaite, en ce jour où chacun fait part à ses amis des vœux les plus ardents qu'il forme pour leur prospérité.

Un saint roi disait dans le transport de son amour : Heureux ceux qui vivent purs et sans tache, et qui marchent dans la loi du Seigneur ! Heureux ceux qui étudient ses volontés, qui le cherchent de tout leur cœur !

Quand on a de si beaux sentiments, on voit sans envie ces riches ivres de leur grandeur et de leur opulence, portant des entrailles de fer qui les rendent insensibles aux besoins des malheureux. Ce n'est point un mal de posséder des richesses ; mais c'en est un grand d'en faire mauvais usage, de ne s'en servir que pour nourrir l'orgueil et opprimer l'indigent. Ces riches injustes, suivis maintenant d'une foule de flatteurs, subiront le même sort que le reste des humains. Il viendra, ce jour terrible où s'éclipsera tout cet appareil qui les environne, où ils quitteront leur or, leurs terres, leurs palais. Et que leur restera-t-il? un sépulcre funèbre, et l'attente effroyable du jugement de Dieu, qui rendra à chacun selon ses œuvres.

La foi nous découvre, messieurs et mes chers frères, la vanité des choses que les mondains recherchent avec ardeur... Qui sera digne, Seigneur, d'entrer dans votre sanctuaire, où les saints ont le bonheur de vous contempler face à face ? C'est celui qui pratique la justice chrétienne : *Qui ingreditur sine macula et operatur justitiam*. Le monde estime heureux ceux qui possèdent des richesses et des honneurs ; mais l'Esprit-Saint ne reconnaît d'heureux que les hommes riches ou pauvres qui ont le Seigneur pour leur Dieu, c'est-à-dire, qui, ayant mis toutes leurs espérances en Dieu, sont décorés des splendeurs de la vertu. Sur quoi saint Jérôme fait une remarque digne de notre attention. Le démon, disait ce Père, promet à ses sectateurs des richesses, pour leur donner la mort, et Jésus-Christ n'offre à ses disciples que sa croix et sa pauvreté pour leur donner la vie éternelle : *Diabolus promittit divitias ut occidat, Christus paupertatem pollicetur ut salvet*.

Ah ! messieurs et mes chers frères, adorons Dieu en esprit et en vérité. Comme David, portons *sa loi gravée dans le secret de notre âme*. Elle nous rendra fermes et inébranlables dans l'accomplissement des devoirs de notre état, et des engagements que nous avons pris avec le Seigneur. Plût à Dieu que nous l'ayons tous, cette sagesse qui vient du Ciel! nous nous acquitterions de nos fonctions avec la douceur dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple. Elle méconnaît ce zèle amer, ami de la jalousie, de la dispute, de la division et de toutes sortes d'actions perverses, triste et malheureux fruit d'une sagesse terrestre, animale, diabolique: *Terrena, animalis, diabolica*; ce sont les expressions de l'apôtre saint Jacques. Il n'en est pas ainsi de la sagesse céleste ; elle est sans tache, ennemie de la corruption. La simplicité, la droiture, la charité, la miséricorde, l'union, la paix, sont ses compagnes inséparables; elle fait rechercher la société des gens de bien, dont elle porte à suivre [180] les bons conseils. Retenue et modérée, elle interdit les jugements téméraires; elle enjoint d'expliquer en bonne part, autant qu'il est possible, les actions et les intentions du prochain. Elle bannit le respect humain et l'hypocrisie. Si elle est le principe de nos œuvres, nous ne craindrons pas le reproche que Jésus-Christ faisait aux Scribes et aux Pharisiens, en disant aux Juifs : *Faites ce qu'ils disent, mais ne faites pas ce qu'ils font.* Ces Scribes, dit saint Augustin, affectaient dans leurs discours une droiture qu'ils n'avaient pas dans leurs œuvres. Ils ne se proposaient point l'amour de la religion et la réforme des mœurs, mais l'estime des hommes et leurs richesses. Ils publiaient les ordonnances du Seigneur sans aimer ce qu'elles apprennent, et sans vouloir arriver où elles conduisent, c'est-à-dire, à la possession de Dieu.

Ce ne sont point là, ô sagesse céleste, les inspirations que vous donnez à ceux qui vous sont unis! Plus brillante que le soleil, vous éclairez leurs pas, vous les disposez à se soumettre à toutes les volontés du Seigneur, dans la santé et dans la maladie, dans la prospérité et dans

l'adversité; imprimant sur eux les traits frappants de votre beauté, vous les rendez les objets des complaisances du Père éternel, et vous leur préparez, après cette vie, des torrents de joie et d'allégresse qui ne finiront jamais.

Je ne dois pas différer davantage de vous parler des trois sujets dont la perte nous a singulièrement affligés. M. Testori, un de mes assistants, et qui l'avait été aussi de M. de Bras, mon prédécesseur, est mort, comme vous le savez, dans sa quatre-vingt-sixième année. Deux ans auparavant, son corps commença à chanceler. L'affaissement, qui augmentait de jour en jouir, nous fit prévoir que sa mort ne serait pas éloignée. Cependant, plein de courage, il continua de dire la sainte messe, de confesser ses pénitents et de se trouver à tous les offices. Il conserva la présence d'esprit presque jusqu'au dernier moment. Deux jours avant de mourir il dit la messe, et il confessa encore quelques personnes. Ses forces l'ayant abandonné tout à coup, il tomba dans une espèce de léthargie qui lui procura une mort fort douce. Avant que de venir à Saint-Lazare, il avait eu des places très importantes, dont il avait rempli les devoirs avec honneur et avec beaucoup de sagesse. Une piété aimable, qui n'avait rien de triste et de sauvage ; une activité qui ne souffrait point de délais dans les affaires dont il était chargé, un zèle infatigable et une douceur charmante lui attachaient les cœurs de ceux qui le connaissaient, et lui avaient attiré une foule innombrable de pénitents. Les savants, les ignorants, les grands, les riches, les artisans, les gens de la lie du peuple, les pauvres, les jeunes, les vieux, ceux qui étaient scrupuleux et ceux qui ne l'étaient pas, tous étaient sûrs d'être reçus de lui avec, la plus grande affabilité. Quoiqu'il fût naturellement très vif, sa vivacité disparaissait dès qu'il était au tribunal de la pénitence; il écoutait avec une patience d'ange; on ne voyait en lui qu'un père, un ministre de Jésus-Christ. Il avait reçu de Dieu une bonne âme, il consolait les affligés, il s'attendrissait sur le sort des malheureux. [181]Il leur faisait et leur procurait des largesses. Nous ne pouvons pas savoir jusqu'où elles s'étendaient. Instruit que la main gauche doit ignorer ce que donne la droite, il prenait des moyens pour en dérober la connaissance autant qu'il était possible ; mais Dieu, qui voit ce qui se passe dans le secret, lui aura donné la récompense de ses bonnes œuvres.

M. Jacques Davelu, qui était encore un de mes assistants, nous a été enlevé à l'âge de 58 ans, après quatre mois de maladie, pendant lesquels il n'a gardé le lit que les deux derniers jours de sa vie. Il a conservé jusqu'au dernier soupir le goût dans les aliments, la gaieté, la connaissance la plus parfaite et la mémoire. Un corps sain et très robuste nous annonçait de longs jours ; mais un engorgement dans le boyau qui reçoit les aliments digérés par l'estomac, a résisté à tous les remèdes. Des médecins très habiles, qui le soupçonnaient et qui l'ont connu certainement après la mort, nous ont dit qu'il aurait fallu un miracle pour le guérir.

M. Davelu était un homme de ressource. Son esprit, son expérience, une mémoire excellente et ses vertus l'avaient rendu capable de toutes les fonctions de notre état. Il a été supérieur des missions à Angers, curé de Richelieu, envoyé à la cour de Parme, supérieur du séminaire de Luçon, enfin, assistant. Pendant son séjour à Saint-Lazare, était-il question d'affaires importantes, de retraites, de missions, on le trouvait toujours prêt, toujours plein de bonne volonté; rien ne l'embarrassait, rien ne l'arrêtait. Sa vie a été laborieuse, remplie de bonnes oeuvres; nous avons lieu de juger que sa mort, à laquelle il s'est particulièrement préparé, pendant sa maladie, par une fréquente réception des sacrements, et à la fin par le saint viatique et par l'extrême-onction, a été précieuse aux yeux du Seigneur. Ce bon prêtre s'est vu mourir en donnant les preuves les plus touchantes de sa religion, et en témoignant la plus grande confiance dans la bonté et la miséricorde du souverain Juge des vivants et des morts.

Une maladie de cinq jours a conduit au tombeau M. Brocquevielle, curé de Notre-Dame de Versailles, à l'âge de 66 ans. Le troisième jour, s'apercevant qu'il était dangereusement attaqué, il demanda de lui-même les derniers sacrements, qu'il reçut avec une entière connaissance et une grande édification. Il régla ses affaires temporelles, et ensuite il

s'entretint avec Notre-Seigneur, tant que la présence d'esprit lui permit ce commerce, si doux et si consolant pour un mourant dont la piété et éclairée par les grands principes de la foi. Pendant sa maladie le roi lui fit l'honneur de lui envoyer son médecin, et de s'informer souvent de l'état de sa santé. Monsieur, Monseigneur le comte d'Artois, les princes et les princesses de la famille royale, firent de même, ainsi que les grands seigneurs et les dames les plus distinguées de la cour.

M. Brocquevielle était un de ces hommes rares dont le génie vaste et sublime est capable de tout saisir, de tout approfondir dans les sciences [182] les plus difficiles. Il joignait à cela une facilité prodigieuse pour exprimer sur le champ ses idées d'une manière précise et élégante. Il acquit bientôt un trésor de connaissances qui lui méritèrent l'estime des savants. Un homme habile, après l'avoir entendu prêcher et faire quelques dissertations sur la théologie, dit : Ce jeune homme commence par où les autres finissent. La supériorité de ses talents ayant été trop tôt connue, il fut consulté et employé en différentes choses par des personnes auxquelles on ne résiste pas. S'il eût été laissé à lui-même, il eût pu, à ce qu'on pense, donner des ouvrages dignes de l'admiration du public le plus éclairé. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il a rempli avec beaucoup de distinction les places qui lui ont été confiées. Il a éprouvé, il est vrai, quelques disgrâces. Dieu les a permises pour lui faire sentir que c'était en lui seul qu'il devait mettre sa confiance, et non dans ses talents, qui étaient des présents de sa bonté, qu'il ne devait employer que pour l'avantage de la religion.

Je pense que je vous ferai plaisir de vous faire part des nouvelles que j'ai reçues de la Chine. Nos confrères, partis de Canton le 7 février 1785, sont arrivés à Péking le 9 avril. Ils furent présentés à l'empereur, et ce prince leur a fait les présents ordinaires. Ils ont été parfaitement accueillis de MM. les ex-Jésuites français et portugais, et de MM. les missionnaires de la Propagande. Tous se sont empressés de les féliciter sur leur heureuse arrivée, et Mgr l'évêque de Pékin leur a fait aussi l'honneur de venir leur témoigner la joie qu'il avait de les voir au lieu de leur destination.

Huit jours après leur arrivée, M. Raux pria Mgr l'évêque de leur faire la grâce de publier le décret de la sacrée Congrégation de la Propagande et le brevet du roi Très-Chrétien, titres authentiques dont il était porteur et qui constatent la légitimité de notre substitution et subrogation au lieu et place de MM. les ex-Jésuites français, pour la desserte des missions dont ils étaient chargés en Chine. Sa Grandeur mit tout l'intérêt possible dans cette affaire.

Le décret et le brevet furent publiés et reçus le 8 de mai; et, le même jour, M. Raux prit possession de la maison et de l'église de la mission française, agréablement situées dans la première enceinte du vaste palais de l'empereur.

Je ne saurais vous exprimer, messieurs et mes très chers frères, combien je suis consolé d'apprendre que nos confrères vivent dans la plus grande intimité avec MM. les ex-Jésuites. J'ai reçu une lettre signée de tous ces messieurs qui sont à Péking, par laquelle ils se félicitent d'avoir obtenu de la Providence le plus cher de leurs vœux, la continuation de la bonne œuvre à laquelle les Jésuites français ont travaillé, sans interruption, durant l'espace de près d'un siècle, avec le plus grand zèle. Après des éloges donnés aux vertus et aux talents de nos confrères, ils disent que M. Raux a déjà fait assez de progrès dans l'intelligence de la langue du pays pour être en état de donner [183] de petits sermons en chinois, les samedis et les dimanches. Ils nous invitent de continuer d'envoyer des hommes apostoliques tels que ceux qui ont fixé notre premier choix. Ils terminent leur lettre, très gracieuse et très édifiante, par m'assurer que, quoiqu'ils ne soient pas membres de notre Congrégation, ils la regardent comme une seconde mère, qui pourrait les consoler de la perte de la première, s'il était quelque chose en ce monde qui pût les en consoler.

Je reviens à M. Raux, qui donne des détails intéressants sur le commencement et la fin de la persécution de Chine.

Après avoir fait observer qu'à Péking les choses ont été aussi tranquilles pour la religion que s'il n'y avait rien eu au dehors, il dit: La prise des quatre missionnaires, dans le Honan, arrivée l'an 1784, a entraîné la prise de tous les missionnaires du Chensi, Chanton et des quatre du Sutchouan. Les prêtres chinois ont été condamnés à un exil perpétuel dans la Tartane; quelques-uns cependant, qui s'étaient réfugiés à Péking, ont échappé aux recherches. Les missionnaires européens ont été conduits dans les prisons de cette capitale, au nombre de dix-huit, y compris M. de Torre et deux franciscains du Kiang-si. De ce nombre, il en est mort six dans les chaînes, deux évêques, le nouveau et l'ancien vicaire apostolique de Chensi, M. de Torre, procureur de la sacrée Congrégation à Canton, le P. Atho, franciscain italien, et deux Français du séminaire des missions étrangères. Nous avons pourvu à leur subsistance le plus tôt qu'il nous a été possible, et l'on n'a épargné aucune dépense pour cela. M. de Ventavon a obtenu de l'empereur qu'on nous remît le corps de ceux qui sont morts, et ils ont été enterrés dans notre sépulture. Tout ce qu'on proposa, pour la délivrance des autres, fut sans succès. L'empereur parut même fort mécontent des demandes qu'on avait pris la liberté de lui faire à ce sujet.

En ce temps, ce prince fit un voyage en Tartane. À son retour, les choses changèrent de face. Nous allâmes à sa rencontre; il nous reçut avec un air de bonté qui nous donna des espérances. Elles ne furent pas vaines; car le 10 de ce mois (novembre) les douze missionnaires qui restaient au Sing-pou (les prisons) furent délivrés par un édit de l'empereur, qui leur permet de demeurer dans les églises de Péking, ou de s'en retourner. La raison que donne l'empereur dans son *tébi* est digne de remarque. Il a été prouvé, dit ce prince, que ces Européens ne se sont introduits dans l'empire que pour prêcher leur religion, et non pour tout autre motif. Cela fait voir que, dans le commencement, l'empereur soupçonnait que les missionnaires, qui étaient répandus dans les terres, avaient quelque intelligence avec les mahométans rebelles.

L'édit étant publié, M. de Ventavon, trois prêtres portugais et italiens et moi (c'est toujours M. Raux qui parle), nous courûmes aux prisons pour recevoir nos douze illustres confesseurs de Jésus-Christ. Que le moment de notre entrevue fut consolant ! qu'il fut délicieux pour eux et pour nous ! Les infidèles qui nous voyaient étaient dans la surprise et dans l'admiration. Des prisons, nous allâmes tous ensemble à la cathédrale, pour rendre au Roi du ciel mille actions [184] de grâces de la preuve si touchante de sa protection qu'il venait de donner en faveur des églises de l'empire de Chine. Les fidèles priaient de concert, et versaient avec nous des larmes de joie. Ensuite nous avons conduit dans notre maison française Mgr l'évêque de Caradzen (M. de Saint-Martin, de Paris, docteur de Sorbonne) et M. du Fresse, tous deux des missions étrangères, de plus un franciscain espagnol, qui a le plus souffert durant la persécution. Nous n'épargnons rien pour bien traiter des hôtes si il1ustïs, si respectables et si saints, qui nous édifient beaucoup par leurs vertus vraiment apostoliques. Ils se proposent de retourner à Macao dans quelque temps. Nous aurons soin de pourvoir à tout, rien ne leur manquera.

Voilà un extrait de la plupart des lettres que j'ai reçues de Péking, dont la dernière est datée du 2l novembre 1785.

Les lettres qui nous sont venues d'Heidelberg sont très satisfaisantes. M. le prélat Maillot nous a fait l'honneur de nous écrire qu'il avait interrogé sur ce qui nous concerne les personnes les plus distinguées par leur naissance, par leur rang et par leur savoir, que toutes sans en excepter une seule, lui avaient répondu que nos confrères à Manheim et à Heidelberg s'acquittaient de leurs devoirs avec honneur et avec distinction.

M. Allioz, directeur du séminaire interne, nous marque qu'il a sous sa conduite douze sujets qui promettent beaucoup par leurs mœurs, par leur piété et par leurs dispositions pour les sciences.

Nous ne pouvons trop nous louer des bontés dont nous honore Son Altesse sérénissime l'électeur comte palatin, duc de Bavière. Ne mettons pas de bornes à la vivacité de notre reconnaissance. Prions souvent avec ferveur que les années de ce bon prince surpassent celles de ceux que le Seigneur a conservés le plus longtemps sur la terre, pour l'accroissement de la foi et le bonheur des peuples.

Dans l'Archipel tout va bien. On nous demande de nouveaux ouvriers. Nous regrettons infiniment le cher M. Merles, qui était un excellent missionnaire. Il est mort à Smyrne, martyr de son zèle. Il alla confesser et administrer un de ses paroissiens, qui avait la peste; il n'en fut pas averti ; et, n'ayant pas pris les précautions nécessaires, il contracta cette maladie qui ne pardonne point.

Pendant le temps de l'Assemblée, nous avons eu la consolation de conférer avec MM. les visiteurs et députés d'Italie, d'Espagne, de Pologne, qui nous ont parlé avantageusement de la manière dont les fonctions se remplissent dans ces différents royaumes.

M. Alasia nous a écrit d'Alger qu'il est allé faire une visite à Tunis, et qu'il y a donné la confirmation à un grand nombre de chrétiens.

Nous avons appris certainement que les quatre prêtres que nous avons envoyés à l'île de France y sont arrivés à bon port; on nous marque en même temps que ce secours ne suffit pas.

Unissons-nous tous pour adresser à Dieu les prières les plus ferventes [185] pour la conservation des jours précieux du roi, de la reine, de Mgr le dauphin et de toute la famille royale.

Prions pour nos chers étudiants qui sont à Saint-Lazare, à Lyon, à Cahors et dans les pays étrangers; demandons à Dieu qu'il verse sur eux ses bénédictions, qu'il les remplisse de l'esprit ecclésiastique, et en particulier de celui de notre saint instituteur.

Prions pour nos défunts, nos bienfaiteurs, pour M. le prélat Maillot, pour nos confrères qui sont à Algcr, à Goa, aux îles de France et de Bourbon, à la Chine, dans le Levant et en Allemagne.

Je me recommande spécialement à vos prières et saints sacrifices. Vous ne doutez pas de la sincérité et de la tendresse de l'affection avec laquelle je suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JACQUIER,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XXX VI.

Décès de M. Jacquier.

Paris, le 8 novembre 1787[138].

[138] M. Brunet est nommé visiteur de la province du Poitou, à la place de M. Vignacourt; puis M. Davelu à la place de M. Brunet (1787, 17 novembre).

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Nous ne doutons pas que vous ne partagiez avec nous la douleur et les justes regrets que nous laisse la mort de M. Antoine Jacquier, notre très honoré Père. Ce digne chef, que sa bonté et sa douceur nous rendaient si cher, est décédé le six de ce mois, à neuf heures du matin, après une maladie de plus de six semaines, pendant laquelle, et au milieu des plus cuisantes douleurs, il a toujours conservé l'âme la plus calme et la plus constamment résignée à la volonté de Dieu. Nous vous enverrons dans la suite le détail des vertus dont sa longue vie fut remplie. Je me borne aujourd'hui, messieurs et mes très chers frères, à vous demander de lui procurer au plus tôt les suffrages accoutumés parmi nous. Chaque prêtre de cette maison de Saint-Lazare, [186] où il est mort, doit célébrer au moins quatre messes pour le repos de son âme. Ceux qui ne sont pas prêtres feront deux communions, et réciteront deux offices des morts avec le rosaire. Les prêtres des autres maisons de la Congrégation diront au moins deux messes, et ceux qui ne sont pas prêtres communieront une fois et réciteront le rosaire et l'office des morts en entier. Je suis persuadé, messieurs, que votre ferveur ira au-delà de ce que les règles prescrivent, pour le soulagement d'un père qui laisse parmi nous une mémoire aussi précieuse. Je vous demande aussi, avec toute l'instance dont je suis capable, le secours de vos prières, pour m'aider à porter le fardeau dont notre respectable défunt m'a chargé, en me nommant Vicaire général pour gouverner la Congrégation jusqu'à la prochaine élection de son successeur. Nous vous enverrons incessamment l'acte de convocation pour l'Assemblée générale, qui doit se tenir à cet effet.

Je suis, avec le dévouement le plus sincère, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PERTUISOT,
I.p.d. l.C.d. l. M.

XXX VII.

Éloge de M. Jacquier. - Nouvelles de la Compagnie.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1788.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

En renouvelant aujourd'hui, pour toute la Congrégation et pour chacun de ses membres, ce vœu de l'Apôtre pour les premiers fidèles, mon cœur se trouve parfaitement d'accord avec ma religion, et ce devoir de la charge que la Providence m'a confiée devient en ce moment pour moi la plus douce de toutes les jouissances.

Je ne désire donc rien tant que de voir cet empire de la grâce et de la charité solidement établi parmi nous : elle seule peut nous soutenir au milieu de nos fonctions, parce qu'elle seule peut les sanctifier, les rendre méritoires, et sauver nos œuvres des ruines du temps pour en faire des trésors de gloire [187] dans l'éternité. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous accompagne donc dans toutes vos entreprises ; qu'elle soit tout à la fois le principe, l'âme et la vie de tous vos travaux.

Et voilà, messieurs et mes très chers frères, l'unique ressource et l'unique consolation qui puisse nous rester, après les pertes immenses que cette maison et que la Compagnie entière ont faites pendant le courant de l'année qui vient de finir.

Nous avons vu d'abord tomber M. Antoine Holleville, deuxième assistant de la Congrégation. Depuis quelques années son tempérament s'était singulièrement affaibli, ses infirmités étaient devenues presque habituelles; cependant il ne se relâchait en rien des exercices les plus pénibles. Toujours dur et austère pour lui-même, jamais il ne s'est permis de repos; et, jusqu'à ce qu'il fût entièrement hors de combat, on le vit constamment se lever à quatre heures du matin, faire les répétitions d'oraison, et se livrer entièrement à tous les détails et à la vigilance assidue qu'exige cette maison nombreuse, dont il était chargé depuis vingt-cinq ans. Un épanchement de bile, qui a résisté à tous les efforts de l'art, nous fit sentir d'abord que nous ne devions plus compter de le posséder longtemps. Cette maladie le conduisit enfin au tombeau après quatre mois de souffrances et de la résignation la plus parfaite.

M. Holleville était un homme d'un grand caractère, capable des affaires, inflexible dans ses résolutions, ferme dans ses projets, parce qu'une religion éclairée présidait toujours à leur formation, zélé pour l'observation des règles et la manutention de la discipline, poursuivant le relâchement et les abus avec d'autant plus de force et de succès qu'il ne demandait jamais rien dont il ne donnât l'exemple. Dans ses discours naturels et simples, mais toujours pleins d'énergie et de force, il s'attachait peu à l'ornement et aux grâces ; mais il dominait, il entraînait par une supériorité de raison à laquelle il était impossible de résister. Son abord présentait, au premier coup d'œil, quelque chose de grave et d'austère; mais sa franchise imperturbable, cet air, ce ton de vérité qu'il ne démentit jamais gagnaient la confiance de tous ceux qui avaient à traiter avec lui. Employé successivement dans plusieurs affaires importantes, il a laissé partout une réputation méritée de sainteté et de vertu.

Cette perte, qui laissait parmi nous un si grand vide, ne nous paraissait pas irrémédiable. Déjà M. notre très honoré Père, de concert avec son conseil, avait jeté les yeux sur M. Jean-Félix Cayla, supérieur de notre maison de Toulouse, pour remplir la place d'assistant vacante. Déjà MM. les visiteurs avaient souscrit, d'une voix unanime, à un si digne choix, qui allait être annoncé, suivant l'usage, à toutes nos maisons, lorsque, contre toute attente, nous nous trouvâmes plongés dans de nouvelles alarmes.

Le dimanche 23 septembre, époque à laquelle commençait la première retraite de MM. les prêtres dans cette maison, notre très honoré Père éprouva quelques accès de fièvre ; pendant quelques jours sa maladie [188] ne présenta d'autres symptômes que celui d'un malaise habituel; la fièvre redoubla et fut accompagnée d'une jaunisse universelle. Plusieurs médecins habiles furent appelés; leur consultation, exactement suivie, ranima nos espérances, quoique notre digne malade eût reçu le viatique, plutôt pour satisfaire à sa grande dévotion, que par le motif d'une nécessité extrême. Les remèdes eurent tout le succès que l'on pouvait attendre, la jaunisse disparut entièrement, le pouls redevint meilleur; pendant deux jours nous vîmes tout nos craintes dissipées. Le 20 octobre, il essuya une grande faiblesse, à l'issue de laquelle il demanda lui-même l'extrême-onction, et depuis ce moment jusqu'au 6 novembre, jour de sa mort, sa vie ne fut qu'une agonie prolongée. *(Suivait ici la notice de M. Jacquier. Elle a été insérée page 1.)*

Nous nous sommes un peu étendus dans ces détails; nous avons cru les devoir à notre reconnaissance et à votre amour; il est d'ailleurs dans la nature de chercher à se consoler de

ses pertes par le souvenir du passé, et la mémoire des vertus de ceux que nous avons aimés devient encore une jouissance, bien douce.

Nous n'omettrons cependant pas de vous faire part des événements qui ont le plus intéressé la Congrégation dans le courant de l'année qui vient de finir.

Nous avons reçu de nos confrères de Péking des nouvelles bien consolantes. L'an 1786, la fête de notre saint instituteur fut célébrée dans cette capitale de la Chine, avec la plus grande solennité. Mgr l'évêque de Pékin officia pontificalement; le panégyrique du saint fut prononcé par M. Ventavon, ex-Jésuite. Peut-être jamais solennité ne fut relevée par la réunion de tant de nations différentes. On y vit des Chinois, des Tartares, des Portugais, des Italiens, des Allemands, des Polonais et des Français. MM. Raux et Ghuislain sont accablés par le travail ; le premier a été, pour ainsi dire, conduit aux portes de la mort par une maladie grave dont la guérison fut aussi subite qu'inespérée. Mgr l'évêque de Péking l'honore de sa confiance ; les mandarins et les grands de l'empire lui accordent toute leur protection ; l'intelligence et l'union avec MM. les ex-Jésuites sont parfaites. Nous allons donner du secours à ces dignes ouvriers, en leur envoyant MM. Aubin et Hanna, qui s'embarqueront sur le premier vaisseau pour la Chine.

Vous avez pu apprendre, par les papiers publics, les ravages affreux que la peste a causés à Alger. M. Joussouy a été attaqué trois fois de ce fléau; M. Vicherat en a eu de violentes atteintes; M. Lalau a succombé, victime de son zèle, ainsi que les deux frères coadjuteurs que nous venons de remplacer. M. Alasia, supérieur, a été entièrement préservé; il semble que la Providence l'ait conservé pour ne pas laisser les autres absolument sans secours. Sur les demandes réitérées de M. de Chambovet, nous avons choisi M. Darté pour préfet apostolique des îles de France et de Bourbon: il doit partir dans peu avec trois autres confrères, pour aller renforcer cette mission. [189]

Les lettres d'Heidelberg et de Manheim nous annoncent que nos établissements y sont sur le meilleur pied et que nos confrères y travaillent avec succès. Nous avons eu l'honneur de recevoir, l'année dernière, M. le prélat Maillot, qui nous a singulièrement édifiés. Son Altesse électorale Mgr l'électeur palatin de Bavière nous continue toujours sa puissante protection ; redoublons nos vœux pour la conservation et la prospérité de ce prince, non moins cher à la Congrégation qu'aux États dont il fait les délices.

Les nouvelles de l'Archipel et de Pologne ne nous ont rien annoncé jusqu'ici que de satisfaisant ; mais il est à craindre que, dans l'exercice de leurs fonctions, nos messieurs ne se ressentent de la rupture entre la Porte et la Russie. Nos confrères d'Italie et d'Espagne se livrent aux travaux de leur état avec la même ferveur et le même zèle.

Il ne me reste, messieurs et mes très chers frères, qu'à vous demander la réunion de vos vœux aux nôtres, pour la conservation des jours précieux du roi, de la reine, de M le dauphin et de toute la famille royale. Étendons les mêmes vœux à nos chers étudiants et séminaristes qui sont à Saint-Lazare, à Lyon, à Cahors, et dans les pays étrangers; demandons à Dieu qu'il répande sur eux ses bénédictions et la plénitude de son esprit.

Ceux de nos confrères qui se sont généreusement expatriés, pour aller porter la lumière de l'Évangile dans les régions éloignées, ont un droit particulier à nos intercessions; je recommande donc, d'une manière spéciale, à vos saints sacrifices et prières, nos missionnaires qui sont à Alger, à Goa, aux îles de France et de Bourbon, à la Chine, dans le Levant et en Allemagne; c'est encore pour nous un devoir de prier pour nos bienfaiteurs et pour nos chers défunts.

Il n'y a personne qui ne sente de quelle importance doit être, pour les particuliers et pour le corps entier, la prochaine Assemblée générale, dont nous avons fixé l'ouverture au trente de mai. Prions chaque jour le Seigneur, afin d'obtenir un Chef selon son cœur.

Je vous demande enfin, pour moi, les mêmes secours ; je crois y avoir quelque droit, par la sincérité et la tendresse de l'affection avec laquelle je suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PERTUISOT,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[190]

M. Jean-FÉLIX-Joseph CAYLA.

1788-1800

La notice qui suit fut publiée peu de temps après le décès de Cayla. Nous l'insérons presque in extenso, avec de légères additions:

« M. Cayla était né dans le Rouergue, au diocèse de Rhodez, le 19 février 1734. Il appartenait à une famille distinguée, dont il reçut une éducation bien au-dessus de la commune. Il fit ses premières études à Cahors, sous la conduite des RR. PP. de la Compagnie de Jésus. Parvenu en philosophie l'âge de quinze ans, il se présenta pour être reçu dans la Congrégation. M. Jacquier, alors visiteur de la province de Cahors, crut devoir l'éprouver par un délai assez considérable. Sa persévérance triompha des obstacles que la prudence des supérieurs lui opposait. Il fut admis au séminaire interne de Cahors le 18 octobre 1749, âgé d'environ seine ans. Il sut mette à profit les deux années qu'il y passa, selon l'usage, pour acquérir et l'amour et le véritable esprit de l'état qu'il embrassait, et pour s'établir dans cette piété solide et tendre qui, depuis, a constamment fait un des principaux traits de son caractère. Il fit les vœux le 20 octobre 1751.

Les succès brillants qu'il eut ensuite dans ses études déterminèrent ses supérieurs à l'appliquer de préférence à l'enseignement. Il professa successivement, et toujours avec distinction, dans le séminaire de Cahors où les étudiants de la Congrégation étaient instruits avec les séminaristes du diocèse, la philosophie et la théologie dogmatique et morale. Des ecclésiastiques qu'il eut alors pour écoliers ne parlaient, encore longtemps qu'avec admiration, des talents qu'ils lui avaient vu déployer, et avec attendrissement, des leçons et des exemples de vertu qu'ils avaient reçus de lui. Il fut ensuite envoyé, en qualité de professeur de théologie, à Toulouse. Son séjour, pour cette fois, n'y fut pas bien long; il eut cependant tout le temps nécessaire pour s'y faire connaître, et préparer les voies au grand bien que la Providence le destinait à y opérer dans la suite.

« La suppression des Jésuites avait laissé vacant le séminaire de Rhodez. [191] Mgr l'évêque (Mgr Grimaldi) propos à la Congrégation de la Mission de remplacer ces pères. M. Jacquier, avec lequel cette affaire fut traitée, accepta le nouvel établissement. On avait l'attention de n'y envoyer que des sujets capables de soutenir et la réputation d'une maison d'étude justement accréditée, et l'honneur de la Congrégation, qui se chargeait de la diriger. M. Cayla n'avait encore que trente-quatre ans, lorsqu'il fut nommé supérieur de ce nombreux séminaire. Malgré sa jeunesse, il ne tarda pas à justifier le choix de ses supérieurs. Dans le peu d'années qu'il y resta, il sut se concilier l'estime générale, et faire sur le clergé de ce diocèse une impression que l'intervalle de trente années n'a point encore effacée.

« Les besoins du séminaire de Toulouse demandèrent un supérieur d'un mérite et d'une capacité plus qu'ordinaires. Cette ville, l'une des plus considérables de la France, possédait une université célèbre, qui attirait dans son sein un nombre prodigieux d'étudiants : la jeunesse ecclésiastique y était retirée et élevée dans plusieurs séminaires. Celui qui était dirigé par nos confrères, et qui de plus était obligé de faire des missions, se trouvait chargé de dettes, et dans un état de délabrement qui le mettait dans l'impossibilité de recevoir et d'élever désormais les étudiants de l'université. M. Cayla fut celui que M. le Supérieur général jugea capable de rétablir cette maison. Plein d'une humble confiance en celui qui l'appelait par la voie de ses supérieurs, il sonda, sans s'effrayer, la profondeur de l'abîme, qu'il était chargé de

combler : il mit la main à l'œuvre, et ses succès passèrent bientôt toute espérance. Des économies sages et bien entendues furent sa première ressource. La confiance publique dont il ne tarda pas à jouir, ses vertus, ses qualités aimables lui firent trouver des âmes désintéressées qui lui ouvrirent leurs bourses : ces emprunts avantageux éteignirent des dettes onéreuses, et lui fournirent les moyens de réparer les bâtiments. Réduisant ces réparations à l'honnête nécessaire, il mit bientôt la maison en état de recevoir un nombre considérable de jeunes clercs, qui, dans le court espace de peu d'années, alla au-delà de cent trente, plusieurs diocèses du Languedoc et des provinces voisines confiant de préférence leurs sujets au nouveau supérieur de la Mission.

« Non content d'avoir rétabli les affaires temporelles de cette grande maison, M. Cayla ne se borna pas même à lui rendre son ancien lustre et lui en donner un nouveau. Il crut apercevoir que le plan des études ecclésiastiques de Toulouse était susceptible d'une grande amélioration. Il proposa ses idées, qui, adoptés par Mgr l'archevêque et goûtées de tout le monde, ne tardèrent pas à produire les plus heureux effets. Bientôt on vit une noble émulation s'établir non seulement entre les étudiants de chaque séminaire, mais encore entre les séminaires ex-mêmes. On vit tous les jeunes clercs de Toulouse, excités par l'appât de récompenses plus honorables que lucratives, se livrer avec une ardeur toute nouvelle à l'étude des science de leur état .

Il s'en fallait bien cependant que les études fixassent toute l'attention de [192] M. Cayla. Il s'appliquait avant tout à inspirer un esprit vraiment ecclésiastique à cette nombreuse jeunesse, l'espérance de plusieurs diocèses. Jamais aucunes instances ne purent obtenir de lui qu'il supprimât certains exercices de piété, sous prétexte de ménager quelques heures de plus pour l'étude. Jamais les talents les plus distingués, ni aucune considération humaine, ne purent le déterminer à ouvrir les portes du sanctuaire à des sujets qu'il ne croyait pas faits pour y édifier. Pasteur fidèle et vigilant, il avait jour et nuit les yeux ouverts sur le troupeau confié à sa garde. Rarement l'hypocrisie a pu échapper à sa pénétration. S'il était indulgent pour des fautes échappées à la vivacité de l'âge, il était inexorable pour le vice; ferme, quand il convenait de l'être, il n'hésita jamais à retrancher les membres dont la corruption pouvait devenir contagieuse. Il savait, tantôt par des instructions publiques et pleines d'onction, tantôt par des remontrances particulières, ménagées avec adresse, et assaisonnées de tout ce que la douceur a de plus insinuant; il savait, dis-je, inspirer à tant de jeunes cœurs l'amour de la vertu, le goût de la piété. Dire qu'il avait rendu cette maison parfaitement régulière, c'est trop peu; il avait su y faire régner la plus consolante ferveur. La vénération, l'attachement que tant d'ecclésiastiques de tout rang, formés à son école, conservent encore pour lui ; les témoignages qu'ils se sont toujours fait gloire de lui en donner; la fermeté qu'ils ont montrée dans des circonstances qui ont occasionné la chute de tant d'autres, sont des preuves irréfragables du rare talent qu'il avait de gagner les cœurs, et de la pureté, de la solidité des principes dans lesquels il savait les établir.

« Également chéri et respecté de ses confrères qui travaillaient sous ses ordres, il leur donnait l'exemple de la régularité qu'il demandait d'eux. En lui ils avaient une règle vivante. Il prévenait leurs besoins; il allait au-devant de leurs justes désirs ; dans leurs doutes et leurs embarras, il était, par ses lumières et sa prudence, leur conseil et leur ressource. S'il ne pouvait pas toujours dissiper leurs peines et leurs afflictions, la sensibilité de son cœur voulait du moins les partager ; il était par sa douceur, son honnêteté et sa complaisance, le lien de leur société; et sa vertu, aussi aimable que solide, le rendait encore l'âme de leurs récréations.

« Son zèle n'était pas tellement resserré dans le diocèse où il travaillait, qu'il ne s'étendît au dehors. Devenu une des principales lumières du clergé de Toulouse, et de beaucoup d'autres diocèses, il était consulté de toutes parts; et jamais il ne refusa son assistance à personne. Qui peut dire le nombre des retraites ecclésiastiques qu'il a données, et les succès vraiment étonnants qu'elles ont eues? Le clergé du Languedoc et des provinces

adjacentes célèbre à l'envi l'éloquence pleine de force et d'onction avec laquelle il savait présenter les vérités dont on trouvait la pratique dans ses exemples à Béziers spécialement, on ne parle qu'avec admiration des discours qu'il a prêchés, et du fruit prodigieux qu'ils ont produit [193] dans le clergé de ce diocèse. Aussi Mgr l'évêque (M. de Nicolaï) lui a-t-il fait témoigner plusieurs fois, dans sa maladie, la part qu'il y prenait, et a-t-il été vivement affligé de sa mort.

« L'archevêque de Toulouse était alors le trop fameux ex-cardinal de Loménie. Cet homme, si connu par ses horribles scandales, savait, du moins encore à cette époque, respecter la vertu dans les autres, et vouloir en eux l'esprit ecclésiastique. Son diocèse passait, et avec raison, pour être très bien gouverné. Il honorait, il distinguait d'une manière toute spéciale notre respectable défunt, qui, en conséquence, avait la part la plus active dans le gouvernement de son diocèse et dans le bien qui s'y opérait. Mais il trouva le secret de procurer le bien du troupeau sans flatter les vices du pasteur. Il a peint lui-même sa conduite et ses principes dans une réponse qu'il fit à un de ses confrères, le seul peut-être qui ait jamais pensé à blâmer ses relations avec M. de Loménie. Sans vous dire, répondit M. Cayla, que je « lui ai donné ma confiance, je me suis fait un devoir d'accepter la sienne. Plût à Dieu qu'il me l'eût donnée tout entière ! je ne m'en serais servi que pour le bien. Je le respecte comme archevêque, et je concours au désir qu'il a, que son diocèse serve de modèle aux autres. » Il est difficile de réunir des vues plus pures et une sagesse plus consommée, dans une circonstance la plus critique peut-être où un homme vertueux puisse se trouver.

Quelque grande que fût la considération dont M. Cayla jouissait dans le midi de la France, il n'était cependant pas encore connu dans la Congrégation comme il méritait de l'être. La province de Cahors, ou d'Aquitaine, dans laquelle il avait été reçu, et avait toujours demeuré est très éloignée de Paris. Cette province, d'ailleurs, ainsi que celle de Lyon, ayant son séminaire interne et ses études à part, avait des relations moins fréquentes avec la maison de Saint-Lazare, et moins immédiates avec les cinq autres provinces, que Paris fournissait de sujets et d'ouvriers. Par une suite nécessaire, elle avait moins de moyens d'y faire connaître ses élèves.

« Une seule circonstance s'était présentée, dans laquelle M. Cayla avait paru avec éclat à Saint-Lazare. Député par sa province à l'Assemblée générale de 1786, il en avait été nommé secrétaire. Cette commission et la manière dont il s'en acquitta firent assez ressortir son mérite pour fixer sur lui les regards, et lui concilier l'estime de toute l'Assemblée. Les députés étrangers se rappellent encore et répètent avec satisfaction que, si, dans cette occasion, ils n'eurent pas le loisir de connaître et d'apprécier entièrement M. Cayla, ils surent au moins le distinguer parfaitement, et le goûter plus qu'aucun autre député français.

« Le moment enfin arriva où il devait être placé sur le chandelier. La mort de M. Holleville, assistant de la Congrégation et de la maison de Saint-Lazare, laissait cette double place vacante. Les autres assistants généraux désignaient divers sujets pour remplacer le défunt, qui avait emporté avec lui [194] les justes regrets de toute la Congrégation. M. Jacquier, cet homme si doux, si connu pour sa déférence pour ses assistants, leur résista cette fois. Ayant été longtemps visiteur de la province de Cahors, il connaissait parfaitement le supérieur du séminaire de Toulouse. Il le donna pour successeur à M. Holleville, le nommant tout à la fois assistant général, et assistant particulier de Saint-Lazare. Ce choix inattendu, et digne de la sagesse d'un des plus respectables successeurs de saint Vincent, obtint l'applaudissement général.

« Une maladie sérieuse, qui, à cette époque, obligea M. Cayla d'aller prendre les eaux dans les Pyrénées, ne lui permit pas de se rendre aussitôt à Paris : il différa même assez longtemps. En y arrivant, il trouva la maison de Saint-Lazare et toute la Congrégation plongée dans l'affliction. M. Jacquier n'était plus. M. Pertuisot, premier assistant, était Vicaire général. La réputation du nouvel assistant l'avait précédé : l'attente générale ne fut point trompée. Sa

piété, sa modestie, sa régularité édifièrent tout le monde. Les discours qu'il était obligé de faire chaque semaine à la communauté firent sur elle une vive impression, et ne contribuèrent pas peu à essuyer les larmes. La noblesse, la pureté de sa diction était encore ce qu'on y admirait le moins. L'onction toute sainte qui y régnait, le zèle qui en animait le débit, produisait des effets vraiment salutaires. Cette honnêteté, cette politesse simple et franche, qui lui était comme naturelle; ses manières douces, affables, prévenantes, et en même temps pleines de dignité, achevèrent bientôt de lui gagner tous les cœurs.

« Quelques mois après son arrivée, l'Assemblée générale se tint pour l'élection du successeur de M. Jacquier. L'âge, les infirmités de M. Pertuisot le mettaient hors d'état de porter un pareil fardeau. On délibéra sur le choix. Dès le premier scrutin, M. Cayla eut le nombre de voix suffisant. La résistance, les larmes de son humilité furent inutiles. Il fut proclamé Supérieur général. Son élection ne changea rien à sa manière d'agir envers les différents ordres de la maison, ni à sa conduite particulière. Tel on l'avait vu assistant, tel on le vit Général. De sa nouvelle place, il ne connut que les obligations.

« Dès la première année de son généralat, se firent dans tout le royaume les élections des députés aux états-généraux. Le clergé de Paris devait en nommer six. Le Général de la Mission eut beaucoup de voix pour être de ce nombre. Un dignitaire de l'église métropolitaine l'emporta seulement de quelques suffrages sur lui ; mais il fut aussitôt nommé premier suppléant, c'est-à-dire, destiné à remplacer le premier des six députés qui viendrait à manquer.

« Ces élections finies, M. Cayla se mit en route pour faire la visite des maisons de la province du Poitou. Il s'était proposé de visiter successivement toutes les autres. Les troubles survenus en France ne lui laissèrent de temps et de moyens que pour celles de la Champagne. Sa visite avait déjà produit les plus heureux effets dans ces deux provinces. Il s'y était concilié la vénération, l'attachement, la confiance de tous les missionnaires, et par là s'était acquis sur eux une autorité bien plus puissante que celle qu'il tenait de sa place. [195]Les sentiments qu'il avait laissés gravés dans leurs cœurs lui auraient sans doute infiniment facilité l'exécution des projets de réforme et d'amélioration qu'il méditait.

« Il n'y avait que deux jours qu'il était revenu de la visite du Poitou, lorsque la maison de Saint-Lazare essuya ce sac horrible dont tout le monde a entendu parler. Le désastre fut tel, que, pour le réparer, il n'eût pas fallu, an jugement des experts, moins d'un million de livres. Outre la perte commune, chaque membre de la maison en fit de personnelles. Celle de M. Cayla dut être considérable. Rien de tout cela cependant ne troubla la paix dans son âme. Environné de ruines et de débris, il conserva le même calme, la même sérénité, la même égalité d'âme que lorsque la maison était entière et florissante.

« Peu de temps après que les états-généraux furent convertis en assemblée nationale, un des six députés ecclésiastiques se retira. On conseillait à M. Cayla de céder la place au suppléant qui venait après lui. Mais dans ce poste, alors bien plus dangereux qu'honorable, il aperçut de grands devoirs à remplir vis-à-vis de l'Église et du roi; et dès lors il fut sourd à toutes les instances il se rendit à l'assemblée nationale, et y assista jusqu'à la fin. Non content de se réunir toujours an parti des catholiques et des sujets fidèles, il monta deux fois à la tribune pour défendre hautement la vérité et fit ensuite imprimer son opinion.

« Quelques personnes lui suggérèrent de s'absenter du moins le jour où l'on devait exiger des ecclésiastiques de l'assemblée ce serment prétendu civique, si solennellement condamné depuis par le Saint-Siège. On lui représenta que, déterminé à refuser ce serment impie, il serait plus sage de rester à la maison, que d'aller s'exposer aux fureurs d'un peuple ameuté : cette prudence ne pouvait être du goût de M. Cayla. Il n'avait garde de manquer l'occasion de confesser publiquement la foi au péril même de sa vie. Il répondit simplement, que le danger lui serait commun avec tous ceux qui sauraient être fidèles à Dieu. Il fut donc à la séance, et, en refusant le serment, il partagea la gloire du clergé de France dans cette journée à jamais mémorable. Au sortir de la salle, il lui fallut fendre, ainsi qu'à ses confrères,

une populace innombrable dont les hurlements féroces étaient faits pour effrayer les plus courageux. Calme au milieu de cette horrible tempête, il revint dissiper les inquiétudes des siens avec le sang-froid d'un homme supérieur à toute crainte, et avec la satisfaction d'un cœur qui s'applaudissait de s'être exposé pour défendre les intérêts de la religion.

« Du reste, il sut toujours remplir les fonctions de député à l'assemblée nationale, sans manquer jamais à ses exercices particuliers, ni surtout aux devoirs de sa place. Dès qu'il fut libre, il consacra aux besoins de la Congrégation, et à ceux de sa communauté, les heures qu'il lui avait fallu jusque-là passer à l'assemblée. Il était inévitable que la maison de Saint-Lazare se ressentît de la commotion universelle sa présence cependant, sa douceur, [196] sa sagesse, sa fermeté, son exemple parvinrent à y maintenir jusqu'à la fin la tranquillité, la subordination, et toute la régularité que pouvaient comporter les ruines dont nous étions environnés, et les inquiétudes sans cesse renaissantes dont nous étions assaillis.

« Il n'avait pas attendu les derniers moments pour prévenir les missionnaires français contre les dangers de la séduction. Dès que l'impiété avait commencé à dévoiler ses projets, il avait eu l'attention de faire circuler dans toutes les maisons ses instructions les plus solides et les plus lumineuses. Il les réitéra, les multiplia, et redoubla d'activité, de sollicitude à mesure qu'il vit le danger devenir plus pressant. Tant de soins, soutenus de ses exemples, ne pouvaient manquer de produire des fruits de bénédiction. La maison de Saint-Lazare et les autres de la Congrégation ont généralement été préservées de la contagion qui a dévasté tant d'autres communautés. Si quelques sujets se sont montrés infidèles à leur vocation, M. Cayla a pu se rendre le consolant témoignage *d'avoir libéré son âme*[139], en faisant tout ce qui dépendait de lui pour sauver les leurs. Ces pertes, d'ailleurs, qui méritent à peine d'être comptées, eu égard au grand nombre des missionnaires français, sont bien abondamment compensées par le courage héroïque de plusieurs, et la constante fidélité de tous les antres. Ces taches, à peine sensibles, ont été bien plus que lavées dans le sang de tant de nos confrères morts sons le glaive des bourreaux, et victimes de leur dévouement pour le salut des âmes.

Consulté par un grand nombre d'ecclésiastiques de tout rang, non seulement de la capitale, mais encore des provinces les plus éloignées, par beaucoup de ses anciens élèves, M. Cayla crut que, dans un moment où l'enfer était déchaîné avec une fureur dont aucun siècle n'a vu d'exemple, chacun était comptable à l'Église de tout ce qu'il avait de forces et de lumières : il répondit de vive voix et par écrit à toutes les consultations ; et on a su que ses réponses avaient eu le plus grand succès ; qu'elles avaient contribué à affermir et ceux auxquels elles étaient adressées, et ceux à qui elles furent communiquées.

« Animés par l'exemple du chef, les membres de la Congrégation se consacrèrent généreusement aux besoins de l'Église partout ils employèrent tout ce qu'ils eurent de moyens pour soutenir le courage du clergé et la foi des peuples. Il n'en fallait pas tant pour rendre nos maisons suspectes à des gens qui conspiraient contre le Seigneur et son Christ. Partout elles eurent l'honneur d'être odieuses aux ennemis de toute religion, de toute vertu. Celle de Saint-Lazare à Paris n'était désignée que sous les noms les plus propres à exciter de nouveau contre elle la rage d'un peuple égaré. L'impiété féroce de là tolérance moderne l'avait déjà marquée comme devant être le tombeau de ses habitants, et un des théâtres de ses fureurs sanguinaires. Mais le Seigneur ne permit pas que ses projets contre elle s'exécutassent. [197] C'était à la maison de Saint-Firmin, cette maison le berceau de la Congrégation, qu'était réservée la gloire d'être teinte du sang de son supérieur, et inondée de celui de tant d'autres prêtres fidèles et courageux. Instruit à propos du massacre médité, et du danger qui le menaçait prochainement, M. Cayla n'eut que le temps de pourvoir à sa sûreté. Il sortit de la maison de Saint-Lazare, que cette extrémité seule pût le déterminer à quitter. Après être resté quelque temps caché dans

[139] Fzech. III, 19.

Paris, il en sortit pour se rendre à Amiens, où il passa plusieurs mois également caché, et, toujours exposé au danger. Il put ensuite passer sur les terres de l'Empereur; et après avoir séjourné dans plusieurs villes de la Flandre, il alla, réuni à ses assistants, respirer et se reposer dans la maison de la Congrégation à Manheim.

« Avant que M. Cayla fût arrivé à Manheim, M. Fenaja, alors visiteur de la province romaine, fut nommé, par un bref de Pie VI, en date du 20 juin 1793, vicaire apostolique pour gouverner la Congrégation, durant tout le temps que le Supérieur général serait forcé par les circonstances à se tenir caché et ne pourrait user de son autorité.

« Malgré ses répugnances, M. Fenaja, enfant soumis au Souverain Pontife et enfant dévoué à la Compagnie, accepta le lourd fardeau qui lui était imposé. An reste, son rare mérite, son zèle intelligent, sa prudence et sa fermeté, son expérience déjà longue, l'avaient préparé à cette charge importante. Il prit pour assistants MM. Cortenovis, Bistolfi, Oreggi et Gentilezza.

« Une lettre de M. Cayla, impatiemment attendue, datée d'Ypres en Flandre, et du 24 juillet, vint réjouir M. Fenaja. Il s'empressa de la communiquer à toutes les maisons et aux visiteurs. Dans sa réponse, en assurant M. Cayla de sa parfaite obéissance, il l'invite à se rendre en Italie, et lui en offre les moyens avec une gracieuse générosité. M. Cayla, dans une autre lettre, du 12 septembre, tout en refusant, vu la longueur du voyage, prie M. Fenaja de remercier en son nom Pie VI de l'intérêt que Sa Sainteté a daigné porter à la Compagnie, en ces circonstances si difficiles. Il le prie en même temps de consacrer tous ses soins à la Congrégation, qui, dit-il, ne peut se trouver en de meilleures mains.

« Enfin, à la satisfaction de tous, et du vicaire apostolique le premier, une troisième lettre de M. Cayla, datée de notre maison de Manheim, dans le Palatinat, le 9 décembre de cette même année 1793, et destinée à toute la Compagnie, annonçait à M. Fenaja qu'il en reprenait le gouvernement. M. Fenaja fit connaître immédiatement cette heureuse nouvelle, qui mit fin à son autorité. Il en avait usé avec une sagesse délicate, et pleine de fermeté.

« Pie VI, par un bref des plus gracieux, en date du 11 mars 1794, invita M. Cayla à prendre Rome pour son séjour. Il fut touché d'une attention si bienveillante, et il accepta.

« Pour aller jouir des bontés du Saint-Père, il partit de Manheim au mois de mai 1794. Dans sa route, il visita presque toutes les maisons de la Congrégation en Italie, [198] et n'arriva à Rome que le 9 de novembre de la même année.

« Que n'a-t-il assez possédé la langue du pays, pour pouvoir parler en public, et entretenir les communautés qu'il a visitées ou dans lesquelles il a demeuré ! MM. nos confrères italiens eussent pu se convaincre par eux-mêmes, qu'on n'a rien exagéré en parlant du talent distingué qu'il avait reçu de Dieu pour le ministère de la parole. Étant à Florence, il jugea à propos de mettre par écrit un petit discours qui fut sur-le-champ traduit en italien. Cette traduction, lue à la communauté, en excita l'admiration. Qu'eût-ce été, si l'auteur eût prononcé lui-même le discours avec le ton animé et plein d'onction qui lui était ordinaire?

« L'état de la religion en France ne lui laissait guère, pour le présent, que des larmes à verser sur le sort des sept provinces françaises de la Congrégation. Les troubles survenus en Pologne, l'agitation, les mouvements convulsifs de toute l'Europe, en rendant les correspondances toujours lentes et difficiles, souvent même impossibles, étaient cause que pour l'ordinaire il avait peu de chose à faire pour la Congrégation. Mais, si les moyens de la servir comme il le désirait lui ont échappé, son zèle, sa sollicitude, son dévouement pour elle n'ont rien perdu de leur activité. Que de coups n'ont point portés à son cœur les suppressions de presque toutes les maisons de la province romaine et de celles de la Lombardie! Obligé d'abandonner précipitamment à la rapacité républicaine la maison de Saint-André de Rome, qu'il avait choisie pour sa résidence, et de se retirer dans celle de Monte-Citorio, il a eu, quelques mois après, la douleur de voir la suppression de cette maison également prononcée, et au moment d'être exécutée. Si elle l'eût été, il se trouvait alors sans asile, sans ressources.

Combien de fois cependant ne l'a-t-on pas vu s'oublier soi-même, pour gémir sur les malheurs de la Congrégation et de ses membres pour pleurer sur la ruine de tant d'établissements renversés en un moment, et sur la perte de tant d'âmes, au salut desquelles il avait eu la consolation de voir MM. nos confrères d'Italie se consacrer avec un zèle également infatigable et désintéressé !

« Quelque forte que fût sa répugnance pour entretenir l'ombre de relation avec les ennemis de l'Église, nous l'avons vu se surmonter alors, pour aller auprès d'eux plaider la cause de l'unique maison qu'ils nous eussent laissée dans tout l'État ecclésiastique, et obtenir la suspension de l'arrêt prononcé contre elle, suspension qui en a été le salut. S'il a eu la consolation de voir avant sa mort la plupart de nos maisons sortir de leurs ruines, quel regret n'a-t-il pas emporté au tombeau, de les laisser dans un état de détresse qui ne leur permet pas encore de reprendre tout le bien qu'elles étaient habituées à faire.

« Au reste, ces afflictions, ces peines de M. Cayla ont toujours été de celles qui, loin d'altérer en rien sa résignation à la volonté du Seigneur, lui ajoutent un nouveau degré de perfection. Plus il sentait la force des coups, plus aussi adorait-il profondément et baisait-il avec amour la main qui le frappait. [199] Peu de jours avant qu'il se mit sur son lit de mort, craignant que tant d'afflictions n'eussent laissé dans son âme une impression qui contribuât à le maintenir dans l'état de langueur où il était depuis six semaines, je le priai de me dire s'il n'avait aucun chagrin. « Non, me répondit-il ; je n'en ai aucun. J'ai une ferme confiance que le Seigneur nous regardera enfin d'un œil de miséricorde J'attends ses moments avec patience; et je suis, par sa grâce, résigné à sa volonté. »

« La mission de la Chine avait toujours fixé son attention d'une manière toute spéciale. M. Raux, qui en est supérieur, lui avait demandé deux sujets pour le palais de l'empereur. Il avait choisi, pour remplir cet objet, deux jeunes professeurs de grande espérance, et les avait fait former à Paris, l'un pour l'astronomie et l'horlogerie, l'autre pour la peinture. En le dépouillant de tout, la révolution lui ôta les moyens et la possibilité de les faire partir. Arrivé à Rome, il ne s'est laissé rebuter par aucun obstacle ; il a tenté tous les moyens d'envoyer à cette importante mission les secours qu'elle réclame avec instance. Il a enfin trouvé celui d'y faire passer deux sujets, qui sont actuellement à Londres au moment de s'embarquer pour la Chine. Croyant de plus qu'il serait utile de faire entendre sa voix aux élèves chinois du séminaire interne de Pékin, il leur a adressé en latin (car on leur apprend cette langue) une lettre, dans laquelle il a employé tout ce que sa sollicitude paternelle pouvait avoir de plus insinuant, pour les animer à se former, à s'affermir dans l'esprit de la Congrégation, et à devenir de dignes enfants de saint Vincent.

« L'état de la mission d'Alger était encore un des objets de ses inquiétudes d'autant plus vives, qu'il ne lui restait absolument que ses prières et ses larmes pour aider cet établissement, si précieux à toute la chrétienté, et cependant touchant à sa ruine. Celle de Constantinople ne lui était pas moins chère, ni ses malheurs moins sensibles. Eu mourant, il a laissé sur son bureau une lettre très importante, relative à cette mission c'est la dernière qu'il a écrite. Il avait fort à cœur qu'elle fût envoyée à sa destination ; et ses intentions ont été remplies.

« Au milieu de tant d'angoisses, il eut cependant une consolation d'autant plus réelle, qu'elle soutenait davantage ses espérances pour l'avenir. Ce fut le rétablissement des filles de la Charité en France. Les dernières lettres qu'il en reçut, il y a environ un an, lui annonçaient qu'elles avaient déjà plus de deux cents maisons, sur lesquelles la Supérieure générale exerçait la même autorité qu'avant la révolution. La Générale elle-même lui écrivait, qu'un de nos confrères, bravant tous les dangers, s'était livré à des fatigues incroyables pour visiter toutes ces maisons ; que ces saintes filles, animées par les leçons, les exemples de cet homme vraiment apostolique, avaient, sous un habit nouveau, conservé tout l'ancien esprit, toutes les vertus de leur état. Les instructions que M. Cayla a données verbalement à ce digne confrère,

[200] celles qu'il a depuis envoyées par écrit, n'ont pas peu contribué à l'établissement des mesures presque infinies de prudence et de circonspection nécessaires vis-à-vis du plus ombrageux des gouvernements. Il en a pris de particulières pour obvier aux inconvénients de sa mort et aux embarras, plus grands encore, qui pourraient résulter de celle de la Supérieure générale.

« Si M. Cayla était sensible aux désastres de la Congrégation, il l'était encore plus aux maux de l'Église. Il n'en parlait jamais sans s'attendrir, quelquefois même jusqu'aux larmes. Son séjour à Rome avait resserré de nouveau les liens qui l'avaient toujours attaché et dévoué au Saint-Siège. Peu de temps encore avant sa mort, on l'entendit, dans un entretien particulier, faire profession de ce dévouement : ce qu'il avait déjà fait d'autres fois. Quelle ne fut pas sa douleur, lorsqu'il vit l'impiété venir jusqu'à Rome étendre ses dévastations, étaler les folies de son orgueil et les scandales de ses débordements, faire retentir ses blasphèmes jusque sur le tombeau des saints apôtres, et porter ses mains sacrilèges sur le Vicaire de JÉSUS-CHRIST

« Dans ces jours de désolation, c'était aux pieds des autels qu'il allait chercher du soulagement. MM. nos confrères d'Italie savent, aussi bien que nous, à quel degré il possédait l'esprit d'oraison. Ils ont été témoins de sa fidélité à consacrer invariablement à cet exercice l'heure entière marquée par la règle. Comme il était, pendant ce temps précieux, immobile et absorbé en Dieu! Ils ont vu avec quelle ferveur il célébrait les saints mystères ; avec quelle exactitude, quelle piété il assistait aux divins offices avec quelle assiduité il visitait plusieurs fois le jour Notre-Seigneur dans le sacrement de son amour et tous les soirs, avant le souper, il y consacrait une demi-heure entière.

« Il n'est pas un d'eux qui n'ait admiré cette humilité profonde, qui semble avoir formé son caractère distinctif. Après avoir vécu tant d'années avec lui, je n'ai jamais entendu sortir de sa bouche une parole qui pût me faire soupçonner le bien immense qu'il a opéré, et la considération dont il jouissait à Toulouse, dans tout le Languedoc, et toute notre province de Cahors. Attentif à se servir lui-même en tout, il refusait absolument les secours d'autrui, lorsqu'ils ne lui étaient pas indispensablement nécessaires. Ennemi de toute distinction, il fuyait jusqu'à l'ombre de celles que sa place ne lui faisait pas un devoir d'accepter. À part les obligations de Général, il semblait uniquement appliqué à se confondre au milieu de ses confrères, et à leur faire oublier qu'il était Supérieur.

« Ils ont tons fait l'épreuve de cette inaltérable douceur, qui reluisait, non seulement dans ses paroles, mais encore dans ses actions, dans son maintien et dans toute sa personne, de ces manières obligeantes et affables, avec lesquelles il accueillait indistinctement tout le monde, et qui partout lui ont fait autant d'amis qu'il a connu de personnes.

« S'il possédait éminemment l'art de gagner la confiance, il savait en user de manière à ne faire repentir personne de la lui avoir donnée. [201] Impénétrable sur les secrets qui lui étaient confiés, il ne communiquait pas même à ses assistants, sans une vraie nécessité, les questions auxquelles il avait à répondre. Pour cette raison, non content d'écrire lui-même tontes ses lettres, il ne permettait pas à son secrétaire ni de les plier, ni d'y mettre l'adresse : si quelquefois il les lui faisait cacheter, c'était toujours sous ses yeux.

« Si attentif aux moindres égards, il était sûrement bien loin de manquer aux devoirs de la charité, à ceux surtout que nos règles prescrivent vis-à-vis des malades. Animé de l'esprit de saint Vincent, il ne manquait pas de visiter les malades, de quelque ordre qu'ils fussent, et même les domestiques de la maison. Il n'épargnait aucune dépense pour leur guérison. On a su qu'étant supérieur de sa province, il avait, aux dépens de la maison, envoyé des confrères malades prendre des eaux minérales assez éloignées, et jugées nécessaires par les médecins. Touché de l'édifiante charité avec laquelle les malades sont soignés dans nos maisons d'Italie, et dont il a fait lui-même l'épreuve dans sa dernière maladie, il aurait seulement désiré que les infirmeries y fussent établies partout, s'il eût été possible, sur le même pied qu'elles l'étaient, et qu'elles le sont encore ailleurs.

« Autant il était attentif et compatissant pour les autres, autant était-il dur à soi-même. Jamais personne ne s'est moins écouté que lui, sur l'article de la santé : personne n'a jamais été moins délicat, ni plus facile sur celui de la nourriture. II savait être content de tout. Étant Général, comme avant de l'être, il ne permit jamais, sans un vrai besoin, qu'on lui apprêtât rien de particulier. Nous l'avons tous vu à Rome se refuser jusqu'aux moindres adoucissements, que son âge et son tempérament paraissaient exiger, à une époque où les besoins extrêmes de la maison avaient nécessité les réductions les plus sévères sur la qualité et la quantité de la nourriture. Le voyant sensiblement dépérir, nous le conjurâmes plusieurs fois inutilement de prendre quelque soin de sa santé. Nous étions cependant parvenus à le décider à prendre, le matin, un breuvage que nous savions lui être salutaire. Mais il n'était plus temps. Il fut surpris par la maladie, avant d'avoir pu commencer ce régime.

« L'esprit de mortification, qu'il étendait à tout, réglait spécialement l'emploi de ses journées. Fidèle à la leçon de notre saint instituteur, qui voulait que ses enfants, après avoir été des apôtres en mission, fussent des solitaires à la maison, il ne sortait que le plus rarement possible. À Rome, comme à Paris et ailleurs, il ne faisait de visites que celles qui lui étaient commandées par le devoir ou par de grandes bienséances. À Rome nommément, il était des mois entiers sans sortir. La vie retirée et trop sédentaire qu'il y a menée n'a peut-être que trop contribué à abréger ses jours. Le temps que le vide des affaires et ses exercices de piété laissaient libre, il l'employait constamment à l'étude. Sa vue en avait souffert au point que, depuis l'automne de 1797, il avait presque entièrement perdu l'œil gauche, et l'autre était considérablement affaibli. On serait étonné de voir tout ce qu'il a écrit dans sa retraite à Rome. [202] Jaloux de ne rien perdre de ses lectures, il faisait des notes sur tout ce qu'il lisait, ou en tirait des extraits. Aussi avait-il acquis une étendue de lumières peu commune. Aucun genre de connaissances ne lui était étranger ; il parlait de tout en homme infiniment modeste, qui avait prodigieusement appris, et n'avait rien oublié. Cette habitude d'un travail toujours méthodique, jointe à une grande pénétration, à une justesse, à une solidité d'esprit assez rares, n'avait pas peu contribué à cultiver, à perfectionner le talent particulier des affaires, qu'il avait reçu de la nature. Quelque embrouillées qu'elles fussent, il avait une étonnante facilité pour en saisir le véritable point, et en éclaircir les difficultés. Le jugement qu'il en portait était, pour l'ordinaire, également prompt et sûr. Dans sa dernière maladie, lorsqu'il était à peine en état de supporter un quart d'heure d'application, il fut consulté par une de nos maisons sur plusieurs questions délicates, qui avaient partagé les avis des membres de la communauté. Malgré son état, qui lui rendait impossible tout travail suivi, il sut encore mettre dans sa réponse une précision, une clarté, une justesse, qui auront infailliblement réuni les esprits.

« Tel fut le neuvième successeur de saint Vincent de Paul. Tel fut celui que la Providence vient d'enlever à la Congrégation. Il ressentit, le 23 décembre dernier, les premières atteintes de la maladie qui acheva de le mûrir pour le ciel. Une fièvre assez forte le força de se mettre au lit, et le priva de la consolation de célébrer les saints mystères pendant les solennités de Noël. Le médecin lui permit, pour la première fois, de monter à l'autel le jour de l'Épiphanie. Des retours fréquents d'une fièvre tantôt tierce, tantôt quarte, ou plutôt jamais bien caractérisée, le retinrent dans sa chambre le reste de janvier, et contrarièrent souvent l'empressement religieux qu'il avait pour offrir le saint sacrifice. Il se trouva cependant assez bien le jour de la Purification, pour descendre au réfectoire, et paraître à la récréation de la communauté. Un nouvel accès de fièvre le retint encore, dès le lendemain, dans son appartement. Le jour suivant, il sortit en voiture pour prendre l'air : ce fut pour la dernière fois. Le lendemain, il ressentit une nouvelle atteinte de fièvre, qui ne l'empêcha cependant pas de dire la sainte messe. Mais un évanouissement considérable, une prostration totale de forces, et la fièvre devenue continue et avec redoublement, commencèrent, le 8 de février, à donner des inquiétudes sérieuses. Le lundi matin, 10 du même mois, il perdit subitement parole et connaissance : ce qui fit qu'on lui donna l'extrême-onction. Le Seigneur daigna lui

rendre l'une et l'autre dans un degré assez entier, pour qu'il pût se confesser, et recevoir le saint viatique dans la soirée. Muni du pain des forts, il passa environ quarante heures dans un état convulsif, qui, sans avoir rien d'effrayant, ne lui laissait que de courts intervalles d'une connaissance souvent imparfaite, dans l'un desquels il voulut se confesser de nouveau, et témoigna le désir qu'il avait de recevoir encore Notre-Seigneur; mais il y avait trop peu de temps qu'il l'avait reçu. Il expira le mercredi matin, [203] douze février, deux heures avant midi, âgé de soixante-six ans moins six jours, dans la cinquante-unième année de sa vocation.»

Nous ignorons le nombre des prêtres, clercs et frères qui firent les vœux sous son généralat. Les registres n'ont gardé les noms que de 50 clercs.

Il n'y eut qu'un seul établissement fondé, celui de Castres, en 1788, pour la direction du séminaire. Il forme le numéro 157 des maisons créées depuis saint Vincent.

SEIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 36 membres; commencée le 30 mai 1788, et terminée le 18 juin, à la 15^{e}session.

NOMS DES MEMBRES		PROVINCES.
MM. PERTUISOT, Alexis	Vicaire général	
FERRAND, Michel-René .	2e assistant	
MORI, Joseph	3e assistant	
CAYLA, Jean-Félix-Joseph.	4e assistant	
COUSIN, Jean	Visiteur, supérieur du séminaire de Saint-Vincent, à Paris	France.
DAVELU, Pierre-François	Visiteur, supérieur de Cahors	Aquitaine.
COLLOT, Jean-Joseph. .	Visiteur, supérieur de Lyon	Lyon.
PHILBERT, Nicolas	Visiteur, supérieur de Sedan	Champagne.
DEVAux, Jacques	Visiteur, supérieur d'Angers	Bretagne.
BRUNET, Franç.-Florentin	Visiteur, supérieur de Poitiers	Poitou.
GRILLET, Jean-Fr.-Louis	Visiteur, supérieur de Beauvais	Picardie.
CORRADI, Antoine-Barthél	Visiteur, supérieur de Gênes	Lombardie.
FRANÇOIS, Louis-Joseph.	Secrétaire de la Congrégation	
DAUBET, Jean-François.	Procureur de la Congrégation	
FENAJA, Benoît	Supérieur de Saint-André	Rome.
NUALART, Ferdinand	Supérieur de Barcelone	Espagne.
GRATIEN, Jean-Baptiste	Supérieur du g^{d} sémin. de Chartres	France.
CARI, Guillaume	Supérieur de Bordeaux	Aquitaine.
PORTEFAIX-BORIES, André	Supérieur d'Alby	Aquitaine.
JOUBERT, André-Joseph.	Supérieur de Vaffleury	Lyon.
TABOUILLOT, Claude	Supérieur d'Auxerre	Champagne.
M0NTAULT, François	Supérieur de Sens	Champagne.
BECQUET, François-Michel	Supérieur de Saint-Brieuc	Bretagne.
GIROUX, Etienne	Supérieur de Saint-Méen	Bretagne.
POIRIER, Louis	Supérieur d'Angoulême	Poitou.
CLAUDE, Pierre	Supérieur de Saintes	Poitou.
CENIGA, Joseph-Antoine	Supérieur de Macerata	Rome.
BUONCRISTIANI, Joseph	Supérieur de Forli	Rome.
SICARDI, Ch.-Dominique	Supérieur de Turin	Lombardie.
GAIBISSO, André-Sébastien	Supérieur de Sarzane	Lombardie.

SUBIÈS, Philippe	Supérieur de Guissone	Espagne.
C0MEZ, Raymond	Supérieur de Reus	Espagne.
CLET, François-Régis	Supérieur d'Annecy	Lyon.
DUPARCQ,Melchior-Franç	Sup.de Saint-Louis de Versailles,	France.
FONTAINES, Simon-Bruno	Supérieur de Beauvais	Picardie.

[204]

I.

Élection de M. Cayla comme Supérieur général. - Résolutions de l'Assemblée générale. - Rétablissement des missions. - Direction des séminaires.

Paris, le 8 septembre 1788.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Vous êtes déjà instruits que l'Assemblée générale a daigné jeter les yeux sur moi pour remplacer feu M. Jacquier, notre très honoré Père. Ce choix, si honorable d'ailleurs, m'a aussi surpris qu'affligé. Je me sentais si fort au-dessous de cette place, elle contrariait si fort mes goûts et mes vues, que j'aurais refusé obstinément, si, en manquant aux vœux de l'Assemblée, je n'avais craint de manquer à Dieu même. Me voilà donc le père d'une nombreuse famille et le chef de deux Congrégations bien intéressantes pour l'honneur et la gloire de la religion. Je me dévoue volontiers à leur bonheur et je ne veux plus vivre que pour elles; mais la générosité du sacrifice ne donne pas les qualités qui le rendent utile. Plus je considère ce que demande ma place, plus je me sens humilié de l'occuper, et surtout après cet homme vénérable, dont la mémoire vivra toujours dans vos cœurs. Le Ciel semblait avoir imprimé sur son front l'image auguste de la vertu, et ces traits aimables qui l'embellissent. Son gouvernement fut prudent et ferme, mais plein de douceur et de charmes ; il inspirait le respect par la noblesse de son port, par la dignité de sa contenance et par la sagesse de ses discours; mais l'amour le plus tendre se joignait bientôt à ce premier sentiment, ou plutôt, il le prévenait. Son abord avait je ne sais quoi d'engageant qui enchantait, et on ne pouvait se défendre de l'aimer. Respecté, chéri au-dedans et au-dehors, il a donné à la Congrégation, une considération dont elle n'avait pas encore joui, des amis et des protecteurs illustres et zélés. Cependant ne dissimulons pas nos maux, la Congrégation qui s'est fort accrue sous son gouvernement, paraît s'être un peu relâchée de son esprit, malgré les efforts de son zèle. Combien de fois n'a-t-il pas gémi dans l'amertume de son âme sur des abus qu'il ne pouvait corriger ! Depuis sa mort le mal ne s'est pas augmenté, mais il ne s'est pas non plus affaibli.

J'arrive dans des temps difficiles. Je vois d'un côté des besoins immenses, une moisson abondante et peu d'ouvriers ; et si, d'un côté, je suis consolé par la conduite régulière et édifiante d'un grand nombre de missionnaires,[205] il en est plusieurs aussi qui font le sujet de ma peine et de ma douleur. Hé ! quels peuvent être mes sentiments, lorsque j'apprends qu'il est quelques maisons où l'on ne connaît presque plus aucun des exercices de piété en usage dans la Congrégation, où le supérieur, aussi relâché que ses confrères et plus coupable qu'eux, donne l'exemple d'une irrégularité soutenue ; qu'il est d'autres maisons où quelques confrères vivent dans l'oisiveté, aiment à se répandre dans le monde et à prendre part à ses plaisirs ;

qu'enfin l'esprit de mondanité, d'insubordination, d'amour du repos, des aises, des commodités de la vie, fait des progrès rapides et étend de toute part ses ravages !

À la vue de ce triste spectacle, j'ai cherché à me consoler, en répandant ma douleur dans le sein des membres de l'Assemblée. Ils ont partagé mon affliction; je leur dois cette justice, qu'ils ont montré le plus grand zèle pour la réforme des abus, et rien n'a échappé à l'activité de leurs recherches et à la sagesse de leurs délibérations.

Pour établir la réforme sur une base solide, on est remonté à la naissance du mal, on l'a suivi dans sa marche et dans ses progrès. Après cet examen approfondi, on s'est livré à la discussion des moyens les plus propres à en arrêter le cours et à procurer le plus grand bien possible dans les circonstances. Il a été reconnu unanimement que, pour obtenir plus sûrement cet effet, il fallait d'abord s'occuper de notre jeunesse, portant le plus grand soin dans l'admission des sujets et dans la manière de les former aux sciences et aux vertus de leur état. Il a été donc statué qu'on demeurerait deux ans au séminaire, mais qu'on en rendrait le séjour plus utile par des exercices propres à former l'esprit et le cœur.

On a fait ensuite un règlement pour les études, très sage et très bien combiné, et qui procurera aux jeunes gens la facilité de se former à l'éloquence de la chaire, comme à l'enseignement de la théologie. Je communiquerai mes observations sur ces deux objets à nos maisons d'institution. Cependant on a pris de sages mesures pour entretenir parmi nous l'unité de doctrine et d'enseignement et prévenir tout esprit de nouveauté.

On a porté après cela un regard attentif sur les fonctions qui nous sont propres, sur la manière dont elles sont remplies et sur la manière de les rendre véritablement utiles à ceux qui en sont l'objet. L'Assemblée a montré la plus vive inquiétude sur l'état actuel de nos missions, dans plusieurs provinces, et sur le peu de zèle de plusieurs missionnaires pour cette fonction, la première de la Congrégation. Après avoir renouvelé les décrets des dernières Assemblées sur cet objet important, elle y en a ajouté quelques-uns. Elle a réglé entre autres, qu'on rétablirait l'ancien usage des conférences sur les cas de conscience, après le retour des missions; enfin elle m'a pressé de chercher les moyens les plus propres et les plus efficaces pour ranimer le zèle à l'égard de cette obligation si intéressante je marquerai ci-après ce que je me propose, de faire à ce sujet. [206]

Comme les séminaristes ne sont plus aujourd'hui ce qu'ils étaient du temps de saint Vincent et de ses premiers successeurs, on a cru nécessaire d'ajouter quelques articles au règlement déjà fait et d'en rappeler d'autres tombés en désuétude dans quelques provinces, je ne sais par quelle cause. On a insisté surtout sur la pratique réclamée par tous les évêques, chez lesquels nous travaillons, de passer les récréations avec les séminaristes.

Pour ce qui est des paroisses, comme l'Assemblée n'avait pas les données nécessaires pour établir quelque chose de fixe, elle m'a prié de la manière la plus pressante de prendre cet objet en considération. Je me rendrai à ses désirs après avoir consulté MM. les curés et nos confrères qui travaillent dans les paroisses; je ferai à cet égard tout ce que les circonstances me permettront.

Afin d'établir l'esprit de subordination, sans lequel il n'y a rien à espérer pour le bon ordre, l'Assemblée a rappelé MM. les visiteurs à leurs fonctions et a remis en activité un pouvoir presque nul dans la plupart des provinces. Désormais les visites seront faites exactement tous les deux ans et les procès-verbaux envoyés au Supérieur général.

Les supérieurs sont maintenus dans toute l'autorité que leur donne leur place suivant nos usages. Cependant on les avertit que, s'ils ont l'autorité d'un chef, ils doivent avoir la tendresse d'un père, et qu'ils seraient indignes de leur place s'ils montraient de l'indifférence ou de la dureté pour les besoins de leurs confrères, et s'ils ne marchaient à leur tête dans le chemin de la régularité.

À ces décrets généraux l'Assemblée en a ajouté d'antres relatifs à certains abus. Ainsi

1° Elle défend aux supérieurs de garder l'argent de la maison chez eux, d'administrer le temporel, en tout ou en partie, sans le concours du procureur, les bornant à cet égard à ce qui est prescrit dans leurs règles.

2° Elle défend également aux procureurs de s'arroger une autorité et des droits contraires à ce qui est porté dans leurs cartes. Elle veut que les comptes soient exactement rendus et arrêtés selon nos usages. Cette reddition de comptes est encore plus intéressante lorsqu'elle regarde l'évêque, elle doit avoir lieu tous les six mois.

3° Elle condamne absolument, et sous quelque prétexte que ce soit, l'entrée des femmes dans nos maisons, à plus forte raison dans les chambres des confrères. Elle me charge de tenir la main à l'exécution de ce décret. Je prends volontiers l'engagement, et rien ne sera capable de me faire mollir sur un article de si grande conséquence pour l'honneur de la Congrégation.

4° Elle réprouve l'usage des montres d'or, des boucles et des tabatières d'argent, des ceintures de soie et d'autres meubles, contraire à la simplicité de notre état et à l'esprit de pauvreté dont nous devons faire profession.

5° Elle renouvelle la défense, faite dans l'Assemblée de 1759, de jouer [207] aux cartes en quelque temps et en quelque lieu que ce soit; elle condamne cet abus introduit dans quelques maisons pendant les vacances, comme absolument opposé à la décence de notre état, à l'esprit ecclésiastique et comme devenant la source d'une infinité de fautes contre le voeu de pauvreté. Il est étonnant que des missionnaires, qui condamnent ce dérèglement dans leurs élèves, le justifient par leurs exemples, et qu'il se trouve des supérieurs assez mous, assez complaisants pour l'autoriser.

6° Elle défend aux supérieurs et procureurs de nos maisons de rendre aux confrères des avances par eux faites, pour certaines dépenses, dans des voyages entrepris à l'insu des supérieurs, et elle se réfère pour les dépenses faites dans les autres voyages à ce qui a été réglé dans les Assemblées précédentes.

7° Elle s'élève avec force contre ce relâchement intolérable qui a fait tomber en plusieurs maisons l'exercice de l'oraison, les conférences spirituelles et les retraites annuelles; et elle me charge très expressément de remédier à cet abus par tous les moyens que Dieu m'a mis en main. Il n'est pas d'article qui me tienne plus à cœur que celui-là. Je n'aurai point de repos que je ne voie tous ces exercices rétablis dans toutes nos maisons, et il n'est pas de sacrifice que je ne fasse pour en venir à bout. La fidélité à ce devoir essentiel dépend en grande partie des supérieurs; je vois que, dans les maisons où ils donnent constamment l'exemple à cet égard, tout y est réglé et édifiant; et qu'au contraire tout dégénère et s'affaiblit dans celles où les supérieurs sont les premiers à se dispenser de ces exercices intéressants. Je les conjure donc de rétablir l'usage de l'oraison en commun, dès la réception de cette lettre. Je ne saurais tolérer la désobéissance sur ce point.

8° Sur les représentations de M. le procureur, il a été réglé qu'on préviendrait toutes les maisons d'envoyer au plus tôt à Saint-Lazare les originaux ou les copies collationnées des actes de fondation, dotation ou autres objets intéressants.

9° Il est recommandé qu'à l'exemple de ce qui se pratique à Saint-Lazare, on s'applique à instruire avec plus de soin nos frères coadjuteurs, et que le même zèle s'étende sur les domestiques qui sont malheureusement trop négligés dans certaines maisons.

10° Pour réprimer l'abus, malheureusement trop répandu, de s'attribuer l'honoraire des messes sans permission et souvent au préjudice des maisons pauvres ou chargées de fondations, l'Assemblée déclare, conformément à ce qui avait été statué dans d'autres Assemblées, qu'on pèche contre le vœu de pauvreté et contre la justice, en s'attribuant ainsi l'honoraire des messes, ou en surprenant la religion des supérieurs sous de vains prétextes. Afin d'y remédier plus efficacement, je déclare que je ne ratifie les permissions données par mon prédécesseur que sous ces trois conditions : 1° Qu'on acquittera, comme les autres

confrères, les messes de fondation dans les maisons où l'on habite. 2° Qu'on rendra les suffrages ordinaires à nos morts. [208] 3° Et enfin qu'on sera dans une sorte de nécessité de soulager des parents pauvres, et ce pour le temps seulement que durera leur indigence.

11° L'Assemblée a renouvelé le décret de 1747 touchant le vœu de pauvreté, à l'occasion de certaines demandes qui lui ont été faites sur cet article, et a déclaré que ledit décret suffisait pour calmer les âmes simples.

42° Enfin, pour remplir le vœu général touchant la rédaction des décrets et des lettres circulaires, en ce qui peut être conforme à nos mœurs et aux usages actuels, l'Assemblée a chargé quatre personnes distinguées par leurs lumières et leur zèle de vaquer à ce travail. Lorsque l'ouvrage sera achevé et approuvé par le Supérieur général et son conseil, il en sera envoyé un exemplaire à toutes les maisons.

Voilà en abrégé, messieurs et mes très chers frères, quoique dans un ordre un peu différent, les décrets de notre Assemblée. Ils sont trop pleins de sagesse pour ne pas mériter votre respect et votre docilité. Je vous conjure de les lire dans le même esprit qu'ils ont été faits. Chargé par ma place de les faire exécuter, je m'y porterai avec le plus grand zèle. Je suis ennemi de l'éclat et des moyens violents ; mais je ne le suis pas moins du relâchement et de l'irrégularité. Les ménagements qu'inspire la charité, les moyens de persuasion seront d'abord employés; mais si tout cela devenait inutile ou insuffisant, me blâmerez-vous si, pour la décharge de ma conscience et pour l'honneur de la Congrégation, j'ai recours aux moyens qui seront jugés les plus efficaces?

Comme c'est dans la main des supérieurs et dans l'ascendant de leurs exemples que repose le bon ordre d'une maison, je m'adresserai d'abord à eux, je les conjurerai d'honorer leur place eu montrant l'exemple de la régularité en toutes choses. Je ne doute point que je ne trouve parmi eux des coopérateurs zélés. Si, contre mon attente et au mépris des engagements de sa place, il en était quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, qui autorisât les abus par son exemple ou par sa faiblesse, je ne serai point le complice de sa mauvaise administration en le laissant vivre à sa manière.

Pardonnez, messieurs et mes très chers frères, l'ardeur du zèle qui m'anime. Obligé de rendre compte de vos âmes au souverain Juge, ne dois-je point reprendre à temps et à contre temps, prier, supplier, corriger, tolérant sans doute ce qui mérite de l'indulgence, mais tendant à mon but avec douceur et force malgré les plaintes et les réclamations des irréguliers? Voilà quelle sera ma marche. Je veux bien vous ouvrir mon cœur et vous développer le plan de mon administration.

Dans la nomination aux places je n'aurai égard qu'au mérite et à l'ancienneté des services. Les talents sans vertus ne seront rien à mes yeux, et un missionnaire irrégulier ne doit rien attendre de moi. Il n'est pas de considération au monde qui me fasse éloigner de cette règle; mais tous les confrères me seront également chers dès qu'ils auront l'esprit de leur état. [209]

Je suis l'ennemi des changements, qui se multiplient au gré du caprice et qui dérangent le temporel des maisons, en éloignant la confiance des évêques ; je n'en ferai de mon propre mouvement qu'autant qu'ils seront commandés par les circonstances. Les demandes sur cet objet ne seront accueillies que lorsqu'il sera indispensable de s’y prêter. Un sujet qui ne remplit pas son devoir porterait son irrégularité ailleurs, et le scandale n'en serait que plus funeste en changeant de théâtre. Le missionnaire relâché sera prié de se réformer et d'effacer par une meilleure conduite les mauvaises impressions qu'il a laissées; s'il se refuse à mes désirs et à ses intérêts, je n'ai plus de place à lui donner.

Je serai toujours très éloigné d'affaiblir l'autorité des supérieurs. Il est du bon ordre que, conformément à nos usages, on s'adresse d'abord à son supérieur immédiat pour les permissions qui sont de son ressort, et qu'il soit prévenu avec honnêteté pour celles qui me regardent directement, afin qu'étant instruit de ce que j'ai accordé, il soit sans inquiétude. Si

on m'écrit sans avoir donné cette preuve de déférence à son supérieur immédiat, ma réponse rappellera toujours à cette démarche que l'honnêteté exige. On entend bien que je ne veux pas parler des cas où l'on aurait à se plaindre des supérieurs mêmes, ni de ceux où il s'agirait d'affaires de conscience.

Mais je prie MM. les supérieurs de se conduire avec leurs confrères de manière à mériter leur estime et leur attachement, et d'éviter surtout cet égoïsme insoutenable qui rend indulgent pour soi et presque prodigue pour des besoins souvent imaginaires ou déplacés, tandis qu'on ne montre que de la dureté pour les autres et qu'on use à leur égard d'une parcimonie odieuse.

J'apprends que plusieurs supérieurs se conduisent dans l'administration du temporel d'une manière tout à fait arbitraire, qu'ils n'assemblent jamais leur conseil et ne prennent sur rien l'avis de leurs confrères. Cette manière d'agir, entièrement opposée à l'esprit de notre état et à la sagesse d'un bon gouvernement, n'est propre qu'à indisposer les confrères et peut devenir très funeste au bon état de nos maisons.

Comme je suis convaincu qu'une des principales causes du peu de succès de nos fonctions dans quelques maisons, c'est qu'on envoie des sujets trop jeunes, soit dans les séminaires, soit dans les missions, je prie qu'on ne trouve pas mauvais, lorsque les circonstances me le permettront, que j'envoie de temps en temps quelques surnuméraires dans les maisons ou règne le bon ordre. Cette surcharge n'est point odieuse, quand l'intérêt général le demande; d'ailleurs je prendrai toutes les mesures convenables afin que le séjour des surnuméraires dans ces différentes maisons leur devienne véritablement utile.

Je prie MM. les supérieurs de m'écrire tous les six mois sur l'état de leurs maisons, et de me marquer surtout si l'oraison du matin, la retraite annuelle ont eu lieu chez eux. J'accueillerai avec reconnaissance les observations sensées et raisonnables des confrères pour l'amélioration des maisons; [210] mais je rejetterai avec mépris tout ce qui portera l'empreinte de la méchanceté. Il est temps que l'on voie cesser parmi nous cette rivalité, ces petites associations que produit un prétendu patriotisme : L'univers est la patrie des missionnaires, ils ont une mère commune, ils doivent vivre entre eux comme des frères, dans un même sentiment comme dans une même conduite. Je ne distinguerai jamais entre les missionnaires d'un lieu ou d'un autre, je ne verrai en eux que les talents et les vertus.

Je reviens maintenant sur certains décrets de l'Assemblée qui demandent de ma part quelques détails. Et Abord, j'ai très à cœur le rétablissement des missions et il n'est rien que je ne fasse pour les mettre sur un pied respectable. Je préviens donc tous les confrères que, quelques emplois qu'ils occupent dans ce moment, ils doivent se préparer à remplir cette fonction, la première de notre Congrégation, et que, dans quelque temps, je prendrai indifféremment ceux que j'y destinerai. Le vœu qu'ils ont fait de s'y appliquer toute leur vie ne doit point les laisser indifférents sur cet objet : prévenus sur leur destination, ils allégueront mal à propos qu'ils ne sont pas prêts.

Par cet arrangement, tous seront propres à remplir les supériorités vacantes. S'il en était que les circonstances ne permissent pas de placer, ils concourraient sans distinction pour les places de repos, dans les séminaires on dans les maisons qui peuvent recevoir des surnuméraires.

J'aurai grand soin que ceux qui se destinent aux missions soient formés à la prédication et bien instruits des principes de morale. Cependant j'exhorte ceux qui travaillent dans cette partie depuis peu de temps à ne pas s'en rapporter entièrement à eux-mêmes sur la bonté de leurs discours, mais à consulter ceux de leurs confrères qui courent la même carrière, ou d'autres amis éclairés, sur ce qu'ils doivent ajouter ou retrancher pour rendre leurs sermons plus propres à faire du fruit. Afin qu'on ne se néglige point sur cet article, on fera, dans chaque maison où il y a une bande pour les missions, une conférence sur les cas de conscience et sur un point de l'Écriture sainte. Chacun y parlera à son tour sur les matières proposées, et il

y en aura un toujours de nommé pour les traiter par écrit avec plus d'étendue. Cet exercice aura lieu tous les quinze jours, et il commencera un mois après le retour des missions:

Je crois avoir découvert ce qui a fait tomber en grande partie les missions, c'est d'un côté le peu de soin qu'on a eu de s'y préparer, et de l'autre la négligence à suivre le règlement. Je prie donc messieurs les supérieurs de faire lire tous les ans le règlement pour les missions, avant le départ des missionnaires, et de régler de concert avec eux le nombre des sermons et la matière que chacun doit traiter.

L'article qui concerne les séminaires est des plus intéressants, et je dois m'y arrêter un peu. Je crois pouvoir dire n général que les directeurs des séminaires, surtout les jeunes, ne sont pas assez pénétrés de l'importance de leurs fonctions, et qu'ils ne s'attachent pas assez à saisir l'esprit qui convient [211] à leur place et à prendre les moyens qui peuvent rendre leurs travaux utiles. Un directeur de séminaire, qui connaît sa place et qui veut en remplir les devoirs, forme d'abord son extérieur sur le modèle des bons ecclésiastiques et sur les lois de son état. Il est simple et modeste, réservé et décent, ennemi des modes et de la frivolité; il ne présente rien que d'édifiant, et on ne lui fera jamais le reproche qu'il ne fait point ce qu'il prêche. Il est trop occupé de son ministère pour se répandre au-dehors, et il se respecte trop lui-même pour compromettre la dignité de son état par des liaisons peu honorables ou suspectes. Son temps est partagé entre les soins d'une vigilance soutenue et les travaux d'une étude ecclésiastique. Consacré au bonheur de ses élèves, il aime à vivre avec eux, il entre dans tous les détails qui peuvent les intéresser, et il ne laisse passer aucune occasion de les former aux vertus de leur état. Si tous nos directeurs de séminaires étaient formés sur ce modèle, je ne serais pas le triste dépositaire des plaintes qui me viennent de bien des endroits; il est temps de les faire cesser. Si nous ne nous renouvelons en cette partie, nous ne sommes pas loin de perdre la confiance des évêques et de tout le clergé. Jetons les yeux sur les autres corps chargés des séminaires. Quelle énorme différence entre eux et nous, non pas du côté des talents, mais par le zèle et la piété qui animent leurs démarches!

Si ceux des nôtres qu'on envoie dans les séminaires ne se sentent pas capables de cette vie sérieuse, retirée, édifiante et appliquée, qu'exige la direction des jeunes clercs, qu'ils l'avouent franchement, et on leur donnera, s'il est possible, une autre destination. Je ne saurais souffrir à la tête des séminaires des hommes volages, mondains, tout extérieurs, uniquement occupés d'eux-mêmes et de leurs plaisirs, sans zèle pour la régularité et incapables de faire goûter la piété qu'ils ne connaissent pas.

On a ajouté quelques articles à l'ancien règlement, et je prie très instamment qu'on s'y conforme. En général, nous n'entrons pas assez dans ces petits détails, si propres à former les jeunes gens et à attirer leur confiance. Il est essentiel qu'on apprenne aux jeunes ecclésiastiques la manière de faire l'oraison, encore plus par pratique que par théorie. Je prie donc, premièrement, que pendant le premier mois après la rentrée des séminaristes le supérieur et les directeurs, chacun à leur tour, donnent la méditation tout haut après en avoir lu le sujet, ainsi que cela se pratique pour nos exercitants; 2° que, dans tous nos séminaires, il y ait une lecture spirituelle en commun. Afin de la rendre plus utile, il serait très intéressant que de temps en temps on interrogeât les séminaristes sur ce qui vient d'être lu et qu'on y ajoutât quelques réflexions; 3° qu'à l'examen avant dîner, on lise un des examens de Tronson on un autre auteur; 4° que le matin et le soir on fasse la prière du diocèse; 5° qu'on ait grand soin que les prières communes se fassent posément et respectueusement, et que les directeurs donnent à cet égard l'exemple, surtout dans la célébration de la messe. Je ne sais comment s'est introduit dans plusieurs provinces [212] l'abus qui fait qu'on abandonne les séminaristes pendant les récréations et qu'on les livre à eux-mêmes. Comment ne voit-on pas qu'on ouvre la porte à mille désordres, et qu'on demeure chargé de toutes les fautes qu'on aurait prévenues par sa présence en récréation?

Nous sommes les seuls directeurs de séminaire à qui on puisse faire un pareil reproche; aussi les évêques sont-ils choqués d'une pareille conduite à un point extrême. Ils demandent la suppression de cet abus avec des instances auxquelles il est impossible de se refuser sans encourir leur disgrâce. Je prie donc qu'on se réforme absolument sur cet article. Messieurs les supérieurs doivent l'exemple à cet égard; il n'est point de prétexte qui puisse les dispenser de ce devoir : je presserai l'exécution de ce devoir avec toute l'ardeur dont je suis capable.

Je finirai, messieurs et mes très chers frères, cette lettre déjà trop longue, en vous marquant mes craintes sur un abus dont les suites peuvent devenir très funestes. Je veux parler de cette démangeaison ou plutôt de cette passion qui fait multiplier les voyages dans sa famille sans le moindre prétexte. Si ceux qui se livrent à ces parties de plaisir voulaient être sincères, ils conviendraient sans peine, qu'outre la perte d'un temps précieux et l'emploi déplacé d'une somme qui aurait dû avoir un meilleur objet, leur piété s'est toujours affaiblie dans le sein de leur famille, si elle n'y a point fait un triste naufrage. Revenons à l'usage de nos pères; retranchons généralement tous les voyages qui ne sont pas commandés par les circonstances et cherchons notre sûreté et notre bonheur dans une sage retraite. D'après ces observations, on ne sera pas sans doute surpris de me trouver difficile sur ce point. Je préviens que je n'accorderai rien au caprice et à l'inquiétude; je ne serai déterminé que par une sorte de nécessité ou par une utilité bien marquée.

Voilà, messieurs et mes très chers frères, ce que j'ai cru devoir vous marquer dès l'entrée de mon administration. Je vous ai fait part de mes craintes, de mes désirs; mon cœur s'est épanché dans votre sein et ma tendre affection pour vous a conduit ma plume. S'il m'était échappé quelque chose de trop fort, vous le pardonnerez à mon zèle pour vos intérêts et pour la gloire de la Congrégation. Il ne me reste plus qu'à vous conjurer de redoubler vos vœux et vos prières pour moi, afin que le Seigneur me soutienne dans la pénible carrière où j'entre et qu'il répande la fécondité sur mes travaux.

L'Assemblée n'a rien négligé, pour m'aider à en soutenir le poids immense. Elle m'a donné pour 1er assistant, M. Pertuisot, qui a si dignement rempli cette fonction pendant toute l'administration de mon prédécesseur; pour 2e M. Brunet, supérieur de notre maison de Poitiers et visiteur de la province de Poitou; pour 3e M. Ferris, supérieur de notre maison d'Amiens; et pour 4e M. Sicardi, supérieur de notre maison de Turin. Leurs lumières, leurs talents distingués, leurs vertus, leur zèle pour le bien de la Congrégation, l'expérience qu'ils ont acquise dans les postes les plus importants, [213] les rendent dignes de ma confiance, et m'assurent de leur part les plus grandes ressources. Les suffrages se sont réunis pour me donner en qualité d'admoniteur M. Pertuisot. Je recevrai toujours avec reconnaissance les avis que vous jugerez à propos de me faire passer par son canal et j'espère que Dieu me fera la grâce d'eu profiter. Vous recevrez incessamment par la voie de votre visiteur les décrets de notre Assemblée.

J'apprends avec la plus vive douleur que plusieurs jeunes missionnaires, contre la défense des saints canons et les décrets de nos Assemblées, voyagent en habit court et d'une couleur qui doit absolument nous être étrangère. Pour remédier à un abus de cette nature, je conjure messieurs les supérieurs de refuser l'entrée de leurs maisons à ceux qui se présenteront dans ce costume, et de me donner avis de toutes les transgressions qui pourraient venir à leur connaissance.

Je suis, avec le plus sincère dévouement et de toute l'affection de mon cœur, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

CAYLA,

I. p. d. C. d. l. M.

II

Règlements proposés par M. Cayla, pour les séminaires, et adoptés par l'assemblée générale de 1788.

1° On ouvrira, autant que faire se pourra, les exercices du séminaire par la retraite. Cette retraite sera au moins de cinq jours complets, et on y prêchera principalement des matières de morale.

2° Ou expliquera d'abord la méthode de l'oraison, et on la fera tout haut, an moins pendant le premier mois, de la manière qu'on le fait pour les exercitants.

3° La méditation du matin sera précédée par la prière vocale, ou an moins par les actes du chrétien.

4° La prière du soir se fera suivant l'usage ordinaire de la Congrégation; mais dans le premier mois, et, de temps en temps, dans le reste de l'année, on remplira les actes par où elle commence, à l'exception toutefois du troisième, qui annonce l'examen de conscience.[214]

5° On fera tous les jours au moins un quart d'heure de lecture spirituelle eu commun. On y ajoutera quelques petites réflexions, si la matière le demande, et on appellera de temps en temps quelque séminariste pour en rendre compte.

6° On fera exactement les conférences spirituelles et les répétitions d'oraison, sans jamais les remplacer par des lectures ou des explications d'Écriture sainte.

7° On lira tous les jours un des examens de Tronson à l'examen particulier qui précède le dîner.

8° On accoutumera les jeunes ecclésiastiques à aller adorer le Saint Sacrement avant l'oraison et à ne laisser passer aucun jour sans répéter quelquefois cette pratique.

9° On s'attachera sérieusement à les former à une piété solide, à la vie intérieure et à l'esprit d'oraison.

10° On s'efforcera, non seulement de leur faire observer, mais encore de leur faire goûter les règles de la décence et de la modestie ecclésiastique.

11° Il est à propos d'expliquer, tous les ans, et dès l'entrée du séminaire, soit le discours de Notre-Seigneur sur la montagne, soit les commandements de Dieu, pour instruire les jeunes gens de la morale chrétienne, et puis on pourra passer aux psaumes.

12° À quelque partie de l'Écriture sainte que l'on s'attache, il faut en faire précéder l'explication par quelques notions préliminaires sur l'antiquité, l'inspiration et les divers sens des livres saints. Pour que cette explication soit vraiment utile, il faut s'y borner aux points capitaux, et, quand on est aux psaumes, tâcher d'en expliquer un chaque fois, à moins qu'il ne soit trop long.

13° Les régents s'attacheront inviolablement à notre usage touchant la classe, c'est-à-dire qu'ils emploieront toujours la première demi-heure de la classe à faire rendre compte de la leçon, la seconde à faire argumenter, et la troisième, ou à peu près, à expliquer la leçon suivante. Cette explication ne sera jamais omise.

14° Ils éviteront dans leurs leçons les longueurs et les vaines subtilités, et ils s'efforceront de former les jeunes gens à la justesse du raisonnement et à l'application des principes pour la morale.

15° Il serait à souhaiter que tons les directeurs, le supérieur même, passassent leur récréation avec les séminaristes, cet article étant de la dernière importance et nous étant spécialement recommandé par tous les prélats. Il faut du moins que jamais les jeunes gens ne soient en récréation sans quelqu'un des directeurs.

16° Il y aura toujours, à plus forte raison, un directeur avec les séminaristes dans les promenades an dehors, et même deux dans les séminaires nombreux, sans qu'il soit libre au directeur de permettre aux jeunes gens d'aller ailleurs sans l'agrément du supérieur. [215]

17° Les directeurs ne perdront jamais de vue qu'ils sont tous obligés solidairement de veiller sur le séminaire.

18° Celui qui est chargé de présider à un exercice quelconque doit faire en sorte, autant qu'il est possible, de se rendre le premier au lieu destiné à cet exercice.

19° Les supérieurs se prêteront pour les confessions, si on les demande, et si les circonstances paraissent l'exiger.

20° Tons les directeurs traiteront les ecclésiastiques du séminaire avec beaucoup de bonté et d'honnêteté, et ils tâcheront de gagner leur confiance par tous les égards et les ménagements qu'inspirent le zèle et la charité.

21° Ils leur donneront dans l'occasion les conseils et les avis dont ils auront besoin, ils les reprendront lorsqu'ils les trouveront en faute, mais ordinairement avec amitié, et ils laisseront au supérieur seul les menaces et les réprimandes considérables.

22° Ils profiteront du ministère de la confession pour les porter à la pratique des exercices de piété les plus recommandables à des ecclésiastiques, et ils les leur donneront quelquefois pour pénitence, surtout les lectures spirituelles conformes à leur besoin particulier.

23° Ils feront surtout leur capital de les édifier par leur piété, leur vie retirée, leur simplicité et leur modestie, ainsi que par la sagesse de leurs discours.

24° On rétablira les sabbatines de théologie, au moins les répétitions en forme d'examen de ce qui aura été vu pendant la semaine, dans les séminaires où cet usage aurait été interrompu.

25° On formera, autant qu'il est possible, les séminaristes, surtout les diacres, aux fonctions ecclésiastiques, c'est-à-dire aux catéchismes, à la prédication, à l'administration des sacrements, an chant et aux cérémonies de l'Église, et on leur donnera des règles de prudence pour l'administration des paroisses.

MONTAULT,
Secrétaire de l'Assemblée.

[216]

III

Nouvelles de la Congrégation.
De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1189[140].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

[140] Nominations de plusieurs visiteurs : M. Davelu, pour la province du Poitou, à la place de M. Brunet; - M. Pi, pour la province d'Espagne, à la place de M. Nualart; - M. Collot, pour celle d'Aquitaine, à la place de M. Davelu; - M. Daudet, pour celle de Lyon, à la place de M. Collot; enfin M. Jacob, pour la province de France, à la place de M. Cousin (3 et 7 juillet, 16 et 27 août, 3 septembre 1788).

Il n'y a pas longtemps que j'ai eu l'avantage précieux de vous entretenir sur tout ce qui pouvait intéresser l'état de la Congrégation, et de vous faire part de mes craintes, de mes désirs, et de tous les projets que je formais pour votre bonheur. Je saisis, avec un plaisir qui égale mon amour pour vous, la circonstance du moment, pour me renouveler dans votre souvenir, et vous porter des paroles de paix et de consolation.

Vous êtes toujours dans mon cœur; vos travaux, vos succès sont sans cesse présents à mon esprit; et c'est de cette disposition de mon âme que partent les vœux sincères et pleins d'ardeur que j'adresse au Ciel pour votre félicité. Que je serais avantageusement dédommagé de mes travaux, si cette première année de mon administration devenait l'époque heureuse d'un renouvellement de piété et ferveur, si les maux que j'ai voulu guérir étaient remplacés par les vertus les plus pures! J'ai cette confiance dans le Seigneur que mes efforts et mes vœux ne seront pas sans quelque fruit. Déjà ma lettre circulaire a fait d'heureuses impressions, on a senti la nécessité d'opposer une barrière impénétrable à cet esprit du siècle, qui, soufflant de toutes parts l'indépendance et le goût d'une fausse liberté, s'efforce de pénétrer dans les asiles de la piété, et d'y étendre ses ravages. On a regretté ces jours heureux où l'on vivait dans la simplicité de l'obéissance, et dans la pratique constante de ces devoirs pénibles à la nature, mais que l'amour adoucissait et rendait plus chers. De tous les cœurs s'élève une voix forte qui réclame en faveur d'une discipline exacte, et je vois s'établir une sainte émulation pour le bien, qui me donne les espérances les plus flatteuses.

Puisse le Seigneur achever son ouvrage! Puisse-t-il verser sur vous [217] ses plus amples bénédictions! Ouvrez vos cœurs aux mouvements de sa grâce; ne vous bornez pas à des sentiments qui ne serviraient qu'à vous rendre plus coupables après vous avoir rendus plus ingrats. Que tous les jours voient votre fidélité s'affermir et s'accroître; les années s'écoulent et nous emportent dans leur cours rapide; bientôt nous ne serons plus. Pensons que l'année qui commence sera peut-être la dernière pour nous. Cette réflexion fixera l'inconstance de notre cour, et assurera notre persévérance.

Je vous ramènerai souvent à ces pensées, parce que je n'en connais pas de plus propres à faire de bons chrétiens et de parfaits missionnaires. Elles paraîtraient déplacées si je les adressais, dans cette circonstance, à des hommes ordinaires; mais vous êtes les enfants des saints, et la nouvelle année serait un funeste présent pour vous, si elle ne vous inspirait les sentiments qui en sanctifient le cours.

Je vous dois maintenant quelques détails sur les objets qui peuvent vous intéresser relativement à la Congrégation. Vous apprendrez avec plaisir que, dans la plupart de nos maisons de France, nos confrères se distinguent par la manière dont ils remplissent leurs fonctions, et qu'ils y jouissent d'une estime méritée. Ceux de Nosseigneurs les évêques que j'ai été à portée de voir m'ont témoigné leur satisfaction. Ils ont surtout applaudi aux nouveaux Règlements pour les séminaires, dont je vous ai fait part dans ma circulaire, et ils m'ont prié d’en presser l'exécution; nous leur serons encore plus agréables et plus utiles, si nous ranimons notre zèle pour former les séminaristes à la prédication. Il serait, ce me semble, bien intéressant qu'on leur expliquât, tous les ans, les Maximes sur la chaire, par Gaichiés, avec les développements et les applications convenables. Il faudrait y ajouter, une fois le mois, un exercice, où deux séminaristes débiteraient de petits discours de leur façon, lesquels seraient soumis à la critique de leurs confrères, tant pour le fond que pour la manière. La sagesse des supérieurs en éloignerait les inconvénients, et le rendrait véritablement utile.

La maison de Saint-Lazare continue à être le modèle des autres maisons. La régularité et la piété s'y soutiennent dans tous les états.

Malgré mon éloignement pour les nouveaux établissements, je n'ai pu me refuser aux désirs empressés de Mgr l'évêque de Castres. La réputation dont il jouit dans le clergé de France, et son affection singulière pour la Congrégation m'ont paru mériter une exception au plan que je m'étais formé.

La mort nous a enlevé, dans ces contrées, deux hommes d'une piété éminente, et que la voix publique annonce comme des saints : ce sont M. Louis-Bernard Collot, supérieur du séminaire d'Arras, et M. Charles-Louis de Lapie de Sevigny, retiré depuis quelque temps à Saint-Lazare. Depuis leur entrée dans la Congrégation jusqu'à leur dernier soupir, ils ont présenté constamment le modèle de la régularité la plus édifiante et de toutes les vertus dont elle est la source. M. Collot a passé sa vie dans la direction des séminaires; [218] et, dans tous les lieux où il a résidé, il a laissé la réputation d'un ecclésiastique consommé dans la piété. L'idée de sa sainteté était si bien établie à Arras, qu'on ne lui donnait que le nom de saint; il avait inspiré tant de vénération et d'amour, que tout le clergé de la ville s'est porté avec empressement à ses obsèques, sans y être invité, et que, dans toutes les paroisses de ce vaste diocèse, on a fait un service pour le repos de son âme.

M. de Lapie, après avoir été appliqué quelques années aux missions, a soutenu, pendant près de vingt-deux ans, les travaux attachés à la mission d'Alger. Exposé souvent à la contagion de la peste, chargé de fers pendant près de six semaines, et réduit à la dure condition des esclaves, rien ne fut capable de ralentir son zèle ou d'affaiblir son courage. Retiré en France à cause de la faiblesse de sa vue, il ne s'est pas démenti un instant de cette haute piété dont il avait donné de si beaux exemples dans le climat brûlant de l'Afrique. Toutes les passions semblaient éteintes chez lui ; il ne goûtait que les choses de Dieu, il ne connaissait que le lieu de prière et sa chambre; sa douceur était inaltérable, son obéissance sans bornes, sa candeur lui gagnait tous les cœurs, et sa régularité, presque incroyable dans la décrépitude de l'âge, ranimait les plus lâches. Il a vu sa dernière heure d'un œil tranquille, il en a sanctifié tous les instants par son union à Dieu, et il est mort de la mort des justes. Puissent ces beaux exemples se multiplier parmi nous!

L'Espagne et le Portugal continuent à faire notre consolation, par l'exacte régularité qui y règne, et par le zèle à y remplir nos fonctions. Le Portugal éprouve dans ce moment une disette de sujets, qui se fera vivement sentir dans nos établissements de l'Inde.

Il vient de s'opérer, en Italie, une révolution qui soustrait au régime de la Compagnie nos maisons du royaume de Naples, et celle de Florence dans le grand-duché de Toscane. Nous sommes même menacés d'en perdre quelques autres. Cet événement n'a point affaibli l'attachement des autres maisons de l'Italie, et j'en reçois les marques de la plus tendre affection.

Malgré les pertes que nous avons faites en Pologne dans la partie qui est échue à l'Empereur, nos confrères sont au nombre de plus de trois cents dans ce royaume, et ils y sont généralement estimés. C'est par une suite de cette confiance qu'ils inspirent, que Mgr l'archevêque de Mohylow, en Lithuanie, a demandé des missionnaires pour aller au secours des catholiques d'Astrakhan, dans l'Asie Moscovite; on lui en a accordé deux, qui doivent être rendus à leur destination.

La peste a menacé souvent nos confrères d'Alger; mais elle n'a fait qu'enflammer leur zèle. Ce cruel fléau a enfin disparu. M. Alasia, le digne chef de cette mission, demande instamment un sujet qui aille partager leurs travaux; s'il en est quelqu'un à qui Dieu inspire cette bonne volonté, je le prie de m'en donner avis. [219]

Je reçois les nouvelles les plus consolantes du Levant. Nos confrères y montrent un zèle et une sagesse qui leur concilient l'estime et la confiance; mais ils succombent sous le poids du travail; il leur manque trois ouvriers, il en faudrait même cinq, si les circonstances nous permettaient d'aller au secours des chrétiens du grand Caire, qui viennent de perdre le dernier missionnaire jésuite. Plaise au Seigneur vous inspirer le désir d'un généreux dévouement pour ces missions intéressantes, et vous donner les sentiments qui préparent le succès

Vous êtes instruits, messieurs et mes très chers frères, qu'on a fait partir dès le mois de mars, quatre missionnaires pour l'île de France, je viens d'apprendre qu'ils y sont

heureusement arrivés. Deux de ces messieurs doivent se joindre à M. du Rocher, pour reprendre la mission de Madagascar. Ils se rendront à leur destination à la première occasion favorable; vous savez, messieurs et mes très chers frères, combien notre saint instituteur avait cette mission à cœur, il la protégera du haut du ciel; mais ne cessez de multiplier vos prières, afin que, si le temps des miséricordes est arrivé pour ces malheureux insulaires, le Seigneur daigne verser ses grâces sur cette terre infidèle, et conserver les ouvriers pour la gloire de son nom.

Nous avons aussi envoyé en Chine deux nouveaux missionnaires, MM. Aubin et Hannat; mais qu'est-ce que c'est pour les besoins immenses de cette mission intéressante? Il ne reste que très peu des anciens missionnaires jésuites à Pékin, et il en est aussi très peu dans les provinces de ce vaste empire. M. Raux, qui est à la tête de cette mission, y montre une supériorité de talents et de sagesse, qui justifie le choix qu'on a fait de lui pour cette place importante. Dieu lui a donné une facilité incroyable pour apprendre les langues. En peu de temps il a été en état de confesser et de prêcher en chinois. Pour répondre aux vues du ministère français, et surtout pour l'intérêt de la religion, il a entrepris d'apprendre le tartare mandchou, et il en est venu à bout avec une facilité qui a tonné les Tartares eux-mêmes. Son application aux langues n'a rien pris sur on zèle pour le progrès de la mission. Il a ouvert un séminaire interne k Pékin, où il y a déjà cinq élèves. Cet établissement est d'autant plus nécessaire, que les prêtres européens ne peuvent guère pénétrer dans l'intérieur de l'empire sans s'exposer beaucoup. Pour procurer aux femmes chrétiennes la liberté d'entendre la messe le dimanche, M. Raux a formé quatre oratoires dans différents quartiers de Pékin, où l'on dit alternativement la messe les dimanches et les fêtes. Cette nouvelle institution a fait un grand bien, et elle sera suivie dans les lieux où les circonstances permettront de l'établir.

De son côté,. M. Ghuislain montre le plus grand zèle pour le soutien de la religion et la décence du culte. Il a formé de petits Chinois aux cérémonies romaines, et l'office romain se fait avec la plus grande décence. Ces deux messieurs s'échappent quelquefois de Pékin, pour faire des missions [220] dans les montagnes, et jusqu'à vingt lieues de distance de la capitale. Cette mission a fait une grande perte en la personne de M. Ventavon, ancien jésuite. Notre frère Joseph Paris l'a remplacé aussitôt dans le palais de l'empereur, pour l'horlogerie; mais si ce bon frère venait à nous manquer, ce serait un grand inconvénient. Nous ne nous soutenons, à Pékin, qu'à l'aide des arts et des sciences. Il serait bien à souhaiter qu'on pût recevoir quelques artistes qui joignissent de la piété à une certaine intelligence : si dans nos différentes maisons il se trouvait quelque frère qui montrât des talents pour quelque art, et qui d'ailleurs ne fût pas éloigné d'aller en Chine, je prie qu'on lui donne les facilités convenables pour se former; j'entrerai, à cet égard, dans tous les arrangements qu'on pourra souhaiter. Il nous faudrait surtout des peintres, des machinistes, des chirurgiens, etc. Le faux zèle, ou plutôt l'avidité des mandarins, a excité une persécution contre les missionnaires européens et chinois; on a recherché les premiers avec soin, et on les a renvoyés sur les frontières, avec défense de reparaître dans l'intérieur de l'empire. Ceux des prêtres chinois qu'on a pris, ont été exilés, ou rachetés, au prix de l'or, des mains avides des mandarins. Cette persécution a cessé. L'homme ennemi avait jeté une semence de division entre les missionnaires portugais et Mgr l'évêque de Pékin, au sujet des cérémonies chinoises; ces troubles sont assoupis, et la paix a été rendue à cette église. Il règne dans cet empire une espèce de guerre civile, qui pourra mettre quelque obstacle au progrès de la religion.

J'oubliais de vous parler de notre colonie du Palatinat. Par les soins infatigables et la haute sagesse de M. Saligot, elle prend de la solidité et de la consistance. On a reçu quantité de bons sujets; et en peu d'années nos confrères d'Allemagne se suffiront à eux-mêmes. Son Altesse électorale, qui continue à nous honorer de ses bontés, nous a chargés de l'observatoire de Manheim. Je viens d'y envoyer un de nos confrères qui s'est formé à l'astronomie sous M. de la Lande.

Voilà, messieurs et mes très chers frères, les nouvelles de la Congrégation, dont j'ai cru devoir vous faire part. Il ne me reste plus qu'à vous demander un renouvellement de zèle pour tout ce qui peut regarder la gloire de Dieu et l'honneur de la Congrégation. Travaillez comme de bons soldats de Jésus-Christ, que la sagesse éclaire toutes vos démarches, et que la piété sanctifie vos travaux. Sollicitons, de la miséricorde de Dieu, les uns pour les autres, ces secours puissants, sans lesquels les plus grands efforts deviennent inutiles.

Prions pour le roi, pour la reine et pour toute la famille royale, n'oublions pas nos bienfaiteurs, mais que personne ne se dispense de rendre à nos défunts les suffrages dont on serait bien fâché d'être un jour privé soi-même. Je crois avoir des droits particuliers à vos prières, et je les réclame avec instance. [221] J'ai l'honneur d'être, avec un tendre et sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

CAYLA,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

P. S. Je préviens ceux de nos confrères des provinces de France, qui seront dans le cas de demander leur changement, de m'en donner avis dès le commencement du mois d'août, sans quoi leurs lettres resteront sans réponse. Je prends cette précaution, afin de n'être pas croisé dans mes plans par des demandes tardives, et afin qu'on puisse être rendu de bonne heure dans les maisons où l'on sera envoyé. Cependant on ne doit pas oublier que je suis l'ennemi des changements qui ne sont pas fondés sur les raisons les plus solides.

Je prie qu'on observe l'usage de lire les lettres circulaires dans les assemblées de communauté.

On se plaint, dans bien des maisons, que la multitude des lettres y devient un objet considérable de dépense : j'y vois encore un plus grand inconvénient, par la perte d'un temps précieux, et par tous ces maux qu'entraînent des confidences déplacées.

Je crois devoir avertir qu'en général on fréquente trop les maisons des filles de la Charité. Ces visites si répétées prêtent à la malignité, et ne sont pas d'ailleurs sans inconvénients pour ceux qui se les permettent.

IV.

Pillage de Saint-Lazare.

Paris, le 24 juillet 1789

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous!

La renommée vous a déjà porté la triste nouvelle de nos malheurs; mais le tableau qu'on vous en fait, quelque exagéré qu'il vous paraisse, est infiniment au-dessous de la réalité : on ne peut pas imaginer un désastre plus universel et plus affreux. [222]

Dès le 12 du courant, la fermentation fut très grande à Paris, à l'occasion du renvoi de M. Necker. Des milliers de brigands profitèrent de la circonstance, et, sous prétexte de l'intérêt national, ils ne visèrent qu'à assouvir leur haine contre le clergé et contre les traitants, et leur passion pour le pillage. Dans leur fureur aveugle, ils avaient marqué les barrières et les communautés qui devaient être la proie des flammes. Vers les huit heures du soir, le feu parut

à plusieurs barrières. Le tumulte était épouvantable dans Paris et la nuit fut très inquiétante; nous ne soupçonnions pas le coup qui nous menaçait. À trois heures du matin, une bande de ces furieux, armés de fusils, de sabres et de torches, se porta à Saint-Lazare; les portes furent forcées en moins d'un quart d'heure; le ravage commença avec une fureur sans exemple, et il se soutint jusqu'à cinq heures du soir, par la multitude des forcenés qui se succédaient par milliers et que rien n'effrayait, parce que Paris était alors sans troupes et sans défense. Tout a été dévasté. Dans la maison, il ne reste plus ni porte, ni vitre, ni table, ni lits; tous les meubles quelconques ont été pillés. L'argent des procures et celui des particuliers a été enlevé; nous avons perdu la plus grande partie de nos papiers et de nos titres; la bibliothèque a souffert prodigieusement; le réfectoire n'est qu'un tas de décombres; toutes nos provisions ont disparu. Le vin ruisselait de toutes parts dans les caves, et près de cent de ces malheureux s'y sont noyés, après avoir bu avec excès; quelques-uns ont été empoisonnés à l'apothicairerie, dont il ne reste plus que les murs. Vers les trois heures après midi, le feu s'est manifesté au grenier à foin : tous les bâtiments auraient été consumés, sans le prompt secours des pompiers. Le dommage à cet égard n'a pas été fort considérable. L'église a été respectée, et a peu souffert.

D'après cet exposé, jugez, messieurs et mes très chers frères, quelle est notre position. Tout Paris est indigné du traitement qu'on nous a fait, bien des personnes nous ont offert du secours, et nous ne négligerons rien pour en obtenir du gouvernement. Malheureusement les circonstances ne sont pas favorables, et ce n'est guère que de la générosité de nos maisons que nous pouvons attendre un remède à nos maux. Cependant, nous sommes bien éloignés de vouloir vous imposer des taxes au-dessus de vos forces. Il est juste que vous veniez au secours de la maison qui vous a engendrés à la Congrégation, et le sacrifice ne coûtera pas sûrement à votre cœur; mais les secours doivent être proportionnés aux ressources.

Voici quel est notre plan dans la situation où nous nous trouvons. La maison de Saint-Lazare ne peut plus être aussi nombreuse qu'elle l'était ; il nous est absolument impossible de loger et de nourrir le même nombre de confrères ; il faut donc que chaque maison se charge d'un nombre proportionné à ses facultés. Les maisons riches ou aisées y ajouteront quelque secours en argent, et par ces moyens, soutenus de la plus austère frugalité, nous pourrons peut-être continuer à exister à Saint-Lazare et nous préparer à reprendre un jour les fonctions propres à cette maison. Cependant, messieurs et mes chers frères, instruisons-nous par ce terrible événement [223] de l'instabilité des choses humaines, et ouvrons nos âmes aux sentiments que la religion doit inspirer aux malheureux. Soumis aux ordres d'une Providence miséricordieuse, portons avec joie la perte de nos biens, et soupirons avec plus d'ardeur vers cette patrie heureuse qui doit finir nos maux et récompenser nos travaux. Multiplions nos prières et nos sacrifices pour la réunion des esprits et des cœurs, et n'oublions pas les malheureux qui nous ont dépouillés, afin que le Seigneur daigne les éclairer et les convertir. Ajoutons à nos prières les privations, les retranchements dans nos habillements, dans nos repas, dans nos ameublements. Les sacrifices, si convenables dans l'infortune, deviendront une source de mérite devant le Seigneur, et un moyen assuré d'augmenter nos ressources dans le temps de détresse. Peut-être Dieu a-t-il voulu punir par ce désastre l'éloignement de la simplicité de nos pères, et nous ramener à la modestie convenable à notre état. Tels étaient les sentiments que notre saint instituteur tâchait d'inspirer à ses enfants, après un malheur à peu près semblable, qui mit, en 1649, la maison de Saint-Lazare à deux doigts de sa perte ; nos maux l'emportent de beaucoup sur ceux que saint Vincent éprouva alors; puissent notre courage, notre confiance en Dieu et une fidélité parfaite pour tous nos devoirs nous rapprocher de ce grand saint, notre modèle et notre protecteur!

Je suis, avec un sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CAYLA,
I. p. d. l. C. d. l.M.

V.

Nouvelles de la Congrégation.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1790[141].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,
La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Qu'attendez-vous de moi à ce renouvellement d'année et que puis-je pour votre bonheur? Placé au sein des révolutions les plus désastreuses, témoin et presque victime de la fureur populaire, je gémis encore au souvenir du passé, [224] et l'avenir ne me présente qu'une perspective peu consolante. À la vue de nos maux personnels, de ceux de la religion et de l'État, mon cœur se refuse à ces doux épanchements, à ces tendres effusions, qui faisaient ma consolation dans des jours plus heureux : je n'ai presque plus qu'une voix de douleur et de larmes à vous faire entendre.

Cependant cette situation douloureuse ne saurait changer mes sentiments pour vous, et rien ne sera capable d'altérer ou d'affaiblir l'ardeur et l'étendue des vœux que je forme pour votre bonheur. Je me dois même cet aveu: jamais vous ne me fûtes plus chers. Jamais je n'ai senti plus vivement que j'étais père : vos maux, vos alarmes, vos inquiétudes sont sans cesse présents à mon esprit et à mon cœur. Je souffre pour tous et pour chacun en particulier. Depuis six mois, je ne connais d'autre joie que celle que donne une soumission parfaite à la volonté de Dieu, et sans doute celle-là suffit à un homme qui doit vivre de la foi.

Tous mes confrères ici ont partagé mes sentiments. Au milieu des privations les plus sensibles, des outrages les plus sanglants, il ne leur est pas échappé une seule plainte : ils ont perdu sans regret ce qu'ils possédaient sans affection. Assurés du témoignage de leur conscience et du suffrage du Seigneur, ils ont compté pour peu de chose les jugements injustes des hommes et leurs discours insensés; ils répondaient aux malédictions par des bénédictions, à la persécution par une patience invincible, aux injures par des prières redoublées.

Nos infortunes ont produit encore un avantage plus précieux : la piété a été ranimée, le zèle s'est échauffé, et j'ai vu naître une sainte émulation pour le bien, qui me donne les espérances les plus flatteuses. Cette maison a été beaucoup diminuée pour le nombre des sujets; mais elle est singulièrement améliorée pour le spirituel, et elle est ce qu'elle doit être, le modèle des autres maisons.

Ma joie serait parfaite, si le sentiment de nos maux produisait le même effet dans toutes nos maisons, si nos pertes temporelles devenaient la source d'un renouvellement nécessaire, et si l'amour pour la Congrégation inspirait de généreux efforts pour lui rendre son premier esprit, et enrichir tous ses enfants des dons célestes.

Dans ces jours malheureux, on voit bien des communautés hâter leur dissolution par des désirs empressés, par des offres imprudentes; et parmi celles qui craignent leur

[141] Substitution de M. Wolinski, en qualité de visiteur de la province de Pologne, à M. Simienski, décédé (15 janvier 1789).- M. Laugieri, nommé visiteur de la province de Lombardie, à la place de M. Corradi (4 juin 1787).

suppression, il en est plusieurs qui ont vu entrer dans leur sein, avec le trouble et l'inquiétude, l'esprit d'indépendance et l'affaiblissement de la discipline.

J'augure trop bien de vos sentiments, pour penser qu'il se trouve un seul missionnaire qui désire de survivre à la Congrégation; mais, je l'avoue, je crains que cet esprit d'une fausse liberté, qui se propage avec une rapidité incroyable, et qui a déjà produit tant de maux, ne porte son influence funeste [225] dans les asiles mêmes de la piété; je crains que l'obéissance n'y devienne plus pénible et moins simple, l'amour des aises et des commodités plus vif et plus exigeant, et que la piété ne s'affaiblisse au milieu des distractions multipliées et des soins inquiétants, que les circonstances appellent et semblent justifier.

Quoique nous ne sachions pas encore avec une parfaite certitude quel sort nous est réservé, toutefois je dois vous dire qu'on est favorablement disposé à notre égard, et que l'esprit de l'Assemblée est de conserver les corps utiles, et surtout ceux qui sont voués à l'enseignement. Qu'on ne se livre donc pas à des alarmes déplacées; ne croyez pas à tous ces bruits incertains, à ces faux avis que sèment de toutes parts des hommes peu instruits ou ennemis de la paix. Ne nous occupons qu'à mériter la confiance publique, par un renouvellement de zèle; mais surtout sollicitons, de la bonté de Dieu, cette grâce puissante, qui forme les bons ouvriers, et qui assure le succès à leurs travaux.

Il s'en faut bien que la Congrégation soit exposée aux mêmes inquiétudes dans les pays étrangers. Elle y prospère, an contraire, au milieu des bénédictions des peuples, témoins du zèle et des succès de nos confrères.

Je ne reçois guère que des nouvelles consolantes de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. Notre Saint-Père le Pape continue à nous honorer d'une manière particulière de ses bontés; il vient de doter magnifiquement notre maison de Sublac.

La Pologne éprouve dans ce moment une disette de prêtres; mais son séminaire et ses études lui donnent des espérances prochaines de remplir ses vides. La mission d'Astrakhan prend des accroissements sensibles, elle sera d'une grande ressource aux Arméniens et autres catholiques qui fréquentent cette contrée.

Nos confrères du Palatinat viennent d'éprouver un bienfait signalé de la munificence de son Altesse électorale ce prince a bien voulu s'occuper de nos besoins, et il a réglé lui-même les fonds nécessaires à notre dotation. Nous devons sans doute cet arrangement à la bonté de son cœur, et la reconnaissance doit être proportionnée au bienfait; mais n'oublions pas le zèle que nous a marqué, dans cette circonstance, M. le prélat Maillot, et les démarches qu'il a faites pour disposer le prince en notre faveur. Les nouvelles publiques vous ont appris que le fameux P. Desbillons, jésuite, avait fait présent à notre maison de Manheim de sa bibliothèque, infiniment intéressante, pour la littérature, par les livres rares qu'elle contient. Ce don précieux lui donne un rang distingué parmi nos bienfaiteurs.

Je vous dois quelques détails sur nos missions étrangères. Dans celles des échelles du Levant, la ferveur des catholiques répond au zèle des ouvriers; ils réussissent même à ramener, de temps en temps, au sein de l'unité, quelques Grecs schismatiques. M. Viguier me parle dans sa dernière lettre d'une jeune fille nouvellement convertie, et qui demeure inébranlable [226] malgré la persécution la plus cruelle. Je viens de faire partir pour le Levant deux de nos confrères; il en faudrait encore deux ou trois; je prie le Seigneur de me faire connaître ceux qu'il destine à ce genre de travail.

La maison d'Alger se soutient dans cette parfaite régularité qui l'a toujours distinguée, et rien n'est capable de ralentir le zèle des ouvriers qui se sont consacrés à cette mission pénible. Cette maison est complète, au moyen d'un sujet que j'y ai envoyé cette année.

Les circonstances ne nous ont pas encore permis d'entrer à Madagascar, pour y commencer cette mission intéressante, l'objet de mes vœux. Je travaille sérieusement à lever les obstacles qui reculent cette entreprise. J'espère que le Seigneur bénira mes efforts, et qu'il nous donnera deux ou trois sujets pour se joindre à ceux qui se sont déjà présentés.

On vient d'établir trois nouvelles paroisses à l'île Bourbon, et on doit aussi en former quelques-unes à l'île de France. Cela nécessite une augmentation dans le nombre des ouvriers, d'autant plus que certains de nos confrères de ces îles sont d'un âge avancé, et que quelques autres, dont la santé est affaiblie, sollicitent leur retour. Il ne faut pas un grand effort pour se consacrer à cette mission ; mais il faut peut-être plus de vertu que pour aller travailler parmi les infidèles.

Je viens de recevoir à propos des nouvelles de la Chine, et je suis à portée de vous donner à cet égard des détails consolants. MM. Aubin et Hannat, dont je vous avais annoncé le départ pour la Chine, ont mouillé à Macao le 21 septembre 1788 : ils doivent être rendus maintenant à Pékin, où ils étaient attendus avec la plus grande impatience. Quoique le nombre des chrétiens ne soit pas très considérable dans cette capitale, il y a cependant beaucoup d'ouvrage, soit par les relations que nos confrères ont avec la famille impériale, soit par les soins infinis qu'exige une chrétienté affaiblie par les suites d'une superstition invétérée, que la fermeté de Mgr l'évêque de Pékin a fait enfin disparaître, et par la crainte qu'avait inspirée la dernière persécution. M. Raux, pour ranimer la ferveur, a pris le parti de donner deux grandes retraites par an, qui ont produit beaucoup de fruit. Mais il a commencé un établissement plus intéressant encore: il a formé un petit séminaire de jeunes Chinois. Ils sont déjà au nombre de quinze, et M. Raux en a associé deux à la Congrégation; ce sera une pépinière de ministres fidèles, et un supplément à ce que ne pourraient les missionnaires européens. Malgré ces travaux, MM. Raux et Ghuislain font à l'alternative quelques excursions dans les provinces, à vingt ou trente lieues de Pékin, pendant six semaines ou deux mois, et il n'est aucune de ces courses apostoliques qui ne soit marquée par la conversion de trente à quarante infidèles. La persécution a laissé les provinces dans la plus grande désolation. Celles qui nous sont échues en partage n'ont plus aucun missionnaire français, et il y reste très peu de prêtres chinois. M. Kian, qui a été élevé ici au séminaire de Saint-Firmin, a eu le bonheur de confesser la foi, [227] pendant la dernière persécution, avec une intrépidité bien rare parmi les Chinois; il doit sa liberté à nos confrères. La prison, les chaînes, les tourments ont ajouté à son zèle, et il a repris avec une nouvelle ferveur ses courses apostoliques. L'état de ces pauvres chrétiens des provinces de la Chine, qui sont à notre charge, n'excitera-t-il pas votre zèle? Il suffirait de trois missionnaires dans le moment, dont deux seraient destinés pour les provinces, et l'autre demeurerait à Canton, en qualité de procureur.

Nous avons perdu cette année bien des missionnaires; mais il en est quelques-uns surtout dont la perte nous intéresse davantage, et que je dois vous faire connaître. Le premier est M. Vincent Ferrer, supérieur de notre maison de Barcelone. Les détails qu'on me donne de sa vie sont des plus édifiants. Il porta dans la Congrégation une âme pure, que la corruption n'avait pas entamée, une piété tendre et des talents distingués. Dès les premiers temps, il se montra tel qu'il a paru, dans la suite de la vie, un homme plein de l'esprit de son état, absolument mort au monde et à lui-même, tout entier à ses devoirs, et ne connaissant d'autre bonheur que celui qui naît d'une régularité soutenue et d'un travail constant. Il a occupé successivement les places de directeur du séminaire, de supérieur, de visiteur; et dans tous ces différents postes, il a su se concilier l'amour et l'estime, eu maintenant toutefois la régularité la plus exacte, dont il était lui-même un parfait modèle; il était aussi distingué par ses talents que par sa piété; et les ouvrages nombreux qu'il a laissés, en éternisant son nom, perpétueront les efforts de son zèle.

Un autre missionnaire enlevé à nos vœux et à nos besoins, dans un âge moins avancé, a fourni une carrière non moins glorieuse aux yeux de la religion. M. Le Bouleh réunissait la candeur et la simplicité des enfants de la foi à des talents distingués, et à une connaissance très étendue de la science ecclésiastique. Son exactitude à tous les points de la règle égalait son zèle pour toits les autres devoirs. Jamais on n'a vu sa ferveur se ralentir, jamais on ne l'a trouvé en défaut. Sa tendre piété brillait de toutes parts malgré son humilité profonde, et on ne

pouvait le voir sans éprouver une sorte de vénération et le désir de lui ressembler. Il est mort dans la paix du Seigneur, et nous ne doutons pas de son bonheur.

Je n'avais pu vous parler l'année dernière de M. Simienski, visiteur de Pologne, mort le mois de décembre 1788, parce que je n'en ai eu la nouvelle que sur la fin de janvier. Sa mort a excité les plus vifs regrets dans toutes nos maisons de Pologne, qu'il avait gouvernées pendant très longtemps avec la plus haute sagesse, et elle inspirera les mêmes sentiments à tous ceux qui avaient été à portée de le connaître. Il avait été désigné par feu M. Sliwicki pour être son successeur; il a justifié ce choix par les grandes qualités qu'il a développées dans l'administration d'une province immense, et par les vertus dont il a présenté le modèle pendant le cours d'une longue vie. Il est mort plein de jours et de mérites, sa mémoire sera longtemps en bénédiction [228] parmi les confrères nombreux qu'il avait engendrés à la Congrégation, et qui ont recueilli ses derniers soupirs.

Je dois encore vous dire un mot de M. Laurent, mort à Versailles au service des malades de l'infirmerie royale. C'était un excellent missionnaire, plein de l'esprit de son état, infatigable dans les travaux du zèle, et accomplissant d'ailleurs sa règle avec l'exactitude la plus édifiante. Sa mort a ressemblé à sa vie; elle a été douce, tranquille et consacrée par les plus beaux sentiments de la piété.

Qu'il est digne d'envie, le sort de ces bons missionnaires! Quelle récompense est maintenant accordée à leurs travaux, à leurs privations et à leur fidélité! Il n'est aucun de nous qui ne désire de partager leur destinée; mais la méritons-nous? Et quelle confiance peuvent nous donner une exactitude qui se dément si aisément, une piété mêlée de tant de défauts? Encore quelques jours, et tout va finir pour nous, et nos noms viendront grossir la liste funèbre. Pourra-t-on y placer l'éloge de notre régularité et de nos vertus? Mais, ce qui est bien plus intéressant, pourrons-nous réclamer avec confiance la couronne de justice, qui est réservée à la fidélité et à l'amour?

Nous devons, dans tous les temps, nos prières et nos vœux aux besoins de l'Église, de l'État, du roi, de la famille royale, de la Congrégation et de nos bienfaiteurs. Les circonstances ajoutent à cette obligation; je réclame à cet égard un renouvellement de zèle et de ferveur. Si l'amour le plus tendre et le zèle le plus vif pour vos intérêts peuvent donner des droits particuliers à votre charité, je me flatte d'avoir une part distinguée dans vos prières.

Je suis, avec un tendre et sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

CAYLA,

I. p. d. I. C. d. I. M.

[229]

VI.

État de la Congrégation en France. Nouvelles.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1791.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Il m'est donc encore permis de vous faire entendre ma voix! j'ai donc encore la douce satisfaction de vous offrir, à ce renouvellement d'année, l'hommage de mes sentiments et l'expression des vœux que je ne cesse de former pour votre bonheur! Que j'ai craint d'être privé de cette consolation! Depuis quelque temps des annonces effrayantes, et mille fois répétées, viennent nous menacer d'une destruction totale de la Congrégation en France. Si ces bruits fâcheux parviennent jusqu'à vous, ce n'est qu'après avoir pénétré mon âme de la douleur la plus vive.

Je ne puis vous dissimuler que nous sommes dans une position très critique, que nos alarmes ne sont pas sans fondement; cependant tout n'est pas perdu, et il nous reste un rayon de confiance.

Osons espérer que le Dieu de saint Vincent de Paul, touché de nos larmes, viendra à notre secours, et que, s'il ne daigne pas écarter le coup le plus sensible à notre cœur, il nous donnera ces secours puissants qui soutiennent au milieu des plus grandes épreuves, et ces sentiments heureux qui sanctifient au sein de l'infortune.

De toutes parts on me demande des nouvelles sur notre sort, l'inquiétude multiplie à l'infini les lettres et les informations. Je ne blâme pas un empressement si naturel et si légitime; cependant il doit avoir des règles et des bornes. Comptez que je veille toujours à vos intérêts, que tous les moyens sont employés pour prévenir un malheur dont l'idée seule me remplit d'amertume, et que vous serez instruits à temps de tout ce qui peut vous intéresser à cet égard.

Ce qu'il y a de plus important dans le moment, c'est qu'au défaut des moyens humains, nos regards se portent vers Celui qui tient dans sa main les cœurs des puissants de la terre, et qui les tourne à son gré suivant les desseins de sa sagesse. Nos destinées sont en ses mains, et, sous la conduite d'un si bon Père, notre soumission et notre confiance doivent être sans bornes.

Rendons ces sentiments dignes de Celui qui nous les inspirera, par un renouvellement de ferveur, et par une exactitude plus religieuse à tous nos devoirs.

Quelles que soient nos craintes, quelle que soit la probabilité de notre suppression, nos obligations ne changent pas. Nous serons missionnaires jusqu'au dernier moment; et, à ce titre, nous devons porter, sans nous lasser, le joug de la règle. Nous nous le devons à nous-mêmes, nous le devons à la Congrégation, dont la gloire et les intérêts doivent nous être si chers.

Je recommande à MM. les supérieurs de redoubler de zèle et de vigilance pour entretenir le bon ordre, et faire régner une discipline exacte dans leurs maisons respectives. Je me flatte qu'ils auront peu de peine à l'obtenir, et que, un intérêt commun agissant également sur tous les cœurs, on s'empressera à l'envi de marcher avec un nouveau courage dans les voies de la justice et de la sainteté, faisant le bien devant Dieu et devant les hommes, et intéressant ainsi à notre conservation ceux qui aiment la religion.

Malheur au missionnaire infidèle qui, témoin des coups portés à l'autorité dans tous les états et qui rendent son impression à peu près nulle, se réjouirait de voir ses ressorts brisés, et profiterait de son impuissance pour donner une libre carrière à ses désirs effrénés. Son triomphe ferait son ignominie; il supposerait en lui l'extinction totale de ces principes sacrés qui donnent à l'autorité une base inébranlable, qui se joue des vents et des tempêtes, et qui survit aux siècles et aux révolutions.

Mais non, jamais un spectacle aussi affligeant ne viendra blesser nos yeux et attrister nos âmes.

Ô vous, nos chers confrères, qui habitez ces contrées heureuses où règne une paix profonde, où tout concourt à entretenir le bon ordre et à perpétuer les fruits précieux du zèle, jetez un regard de sensibilité sur les maux qui nous environnent, mêlez vos larmes aux nôtres,

et que l'ardeur de vos vœux auprès du Dieu des miséricordes égale, s'il est possible, l'étendue de nos besoins et la profondeur de nos plaies.

Au milieu de tant de sujets de peines et d'afflictions, je me trouve heureux, messieurs et. Très chers frères, de pouvoir vous offrir le tableau consolant du zèle et des succès de nos confrères dans la plupart de nos établissements, soit en Europe, soit dans les pays étrangers.

M. Pi, visiteur de nos maisons d'Espagne, me donne les détails les plus satisfaisants sur la parfaite conduite de nos confrères. Ils réunissent l'exactitude la plus édifiante à tous les devoirs de l'état, à un zèle infatigable pour le salut des âmes. Aussi sont-ils généralement estimés; on les demande de toute part, les sujets se présentent en foule pour s'associer à leurs travaux, et c'est un présage des desseins de Dieu pour l'agrandissement de cette province.

Nos confrères de Portugal ne sont pas à beaucoup près aussi nombreux, mais ils ne sont pas moins fervents. Malgré la disette des sujets, ils vont faire un envoi considérable dans les Indes orientales, et surtout à Macao. Ils ont fait une perte bien intéressante en la personne de M. Antoine-Louis dos Santos, mort à Goa, le 5 mars. C'était un de ces missionnaires rares, [231] nés pour les grandes entreprises, et que les obstacles ne sauraient effrayer. Il a soutenu pendant neuf à dix ans le poids d'un travail opiniâtre dans le pays le plus malsain, et au milieu de bien des contrariétés. Depuis plus d'un an, il portait dans son sein un germe de mort. Son courage n'en était pas abattu; il a travaillé jusqu'au dernier moment, et il a terminé sa carrière en héros de la religion.

Je vous avais annoncé, l'année dernière, que nos maisons du royaume de Naples avaient reçu l'ordre de ne pas reconnaître de supérieur étranger. La séparation vient de se consommer par l'élection d'un supérieur général pour les maisons de ce royaume. La province romaine, que cette défection appauvrit, conserve cependant encore un bon nombre de maisons, où la ferveur et le mérite des sujets ne contribuent pas peu à la consoler de ses pertes.

J'apprends, dans le moment, que notre maison de Monte-Citorio, à Rome, vient de perdre son supérieur, M. Joseph Macchi. Cette mort fait un vide difficile à remplir; on ne remplace pas aisément des hommes du mérite de M. Macchi. Quoiqu'on ne l'ait vu ici qu'en passant, à l'occasion d'une Assemblée, il y a laissé une grande idée de ses talents et de sa vertu. Sa mort a été des plus édifiantes, mais bien affligeante pour tous les confrères, qui l'aimaient comme leur père, et le respectaient comme leur modèle.

La province de Lombardie continue à se distinguer par ses vertus et ses travaux. En général, il y règne une sainte émulation pour le bien, qui produit les plus heureux effets. Puisse ce zèle s'accroître et s'enflammer pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes

Quoique, en Pologne, nos messieurs aient beaucoup à souffrir d'une révolution qui a quelques traits de ressemblance avec celle qui s'opère en France, toutefois ils ne sont pas inquiets sur leur sort; ils espèrent même de recouvrer quelques maisons situées dans la partie de ce royaume, qui appartient à l'Autriche.

Il y a très longtemps que je n'ai eu des nouvelles des îles de France et de Bourbon. J'attribue ce silence extraordinaire aux événements qui agitent depuis quelque temps cette contrée.

J'avais d'abord beaucoup craint pour nos confrères d'Alger, à cause des événements qui ont eu lieu en Provence, mais leur tranquillité n'en a pas été troublée. M. Alasia a profité de ce calme pour faire sa visite à la Cale, où les besoins de la religion l'appelaient depuis longtemps. II y a fait beaucoup de bien; il en eût fait davantage, si une maladie cruelle, qui l'a conduit aux portes du tombeau, ne l'eût forcé d'interrompre ses travaux.

Dans le Levant, nos missions se soutiennent à merveille, et nos confrères continuent à donner les plus grandes preuves d'un dévouement généreux et d'un zèle à toute épreuve. La peste fait dans ce moment beaucoup de ravage à Constantinople. Je réclame, d'une manière

particulière, vos prières pour ceux de nos confrères qui sont dans cette résidence, et qui se trouvent exposés à la contagion de cette cruelle maladie. [232]

Les nouvelles de la Chine sont toujours bien consolantes. MM. Aubin et Hannat, qui avaient été longtemps retenus à Macao, doivent en être partis depuis quelque temps, pour se rendre à leur destination respective. M. Aubin se préparait à pénétrer dans la province de *Hou-Kouan*, où il y a une chrétienté fort nombreuse, et qui manquait depuis quelque temps de prêtre européen pour la diriger. Il me marque qu'il ne se déguise pas les difficultés et les dangers attachés à cette pénible mission, mais qu'il se confie en la protection de Celui qui l'envoie, et qu'il est prêt à tout souffrir pour son amour.

M. Hannat est destiné pour Pékin, où sa présence est bien nécessaire. II partagera les travaux de MM. Raux et Ghuislain, qui succombent presque sous le poids.

II est même difficile de comprendre comment deux hommes, avec le peu de secours qu'ils ont d'ailleurs, ont pu suffire jusqu'ici au gouvernement d'une paroisse assez nombreuse, aux exercices de deux grandes retraites par an, aux travaux qu'amène à toutes les grandes fêtes le concours de cent à deux cents néophytes, qui viennent de très loin pour participer aux saintes solennités par la réception des sacrements, et qui logent tous chez nos confrères ; à la desserte de quatre oratoires où se rassemblent les femmes chrétiennes, qui ne peuvent pas se montrer à l'église commune, suivant les lois du pays; à la direction d'un petit séminaire, et enfin à des missions périodiques, tous les ans, dans les provinces de *Nan-tong* et de *Si-chan*.

Que ne peut pas le vrai zèle! et qu'un pareil exemple est propre à confondre ces hommes lâches, que le plus petit travail fatigue, et qui se plaignent sans cesse d'être surchargés

Dieu a béni sensiblement les travaux de ces messieurs à Pékin : le succès a été encore plus marqué dans les missions du dehors. Dans celle de *Nan-toux*, administrée par M. Ghuislain, mille idolâtres ont écouté la parole de Dieu avec un tel empressement et tant d'assiduité, que M. Ghuislain et son catéchiste ne pouvaient y suffire, quoiqu'ils y employassent une partie des nuits. Il s'en est converti un grand nombre, qu'on a disposés au baptême, pour la mission qui devait avoir lieu en 1789. Pendant les deux mois qu'a duré celle de 1788, M. Ghuislain y a fait des prodiges de zèle et de courage. Il est allé plusieurs fois dans les temples des faux dieux, où il y avait des infidèles rassemblés; et par diverses questions, faites à propos aux enfants qui l'accompagnaient, sur la vanité des idoles, il en prenait occasion de prêcher la foi en Dieu et en Jésus-Christ. Ce moyen lui a réussi au-delà de ses espérances. La main de Dieu a été visiblement avec ce zélé missionnaire. M. Raux, par une modestie peut-être déplacée dans cette circonstance, ne me donne pas les détails des succès qu'il a eus dans la mission du *Si-chan*, qu'il dirige. Je ne doute pas qu'ils n'aient répondu à son zèle.

Quoi qu'il en soit, nos confrères ont baptisé dans l'année 1788, tant à Pékin que dans les provinces, cent vingt-sept adultes, et un grand nombre [233] d'enfants d'infidèles à l'article de la mort: tout annonce que l'année 1789 aura donné encore un plus grand nombre de baptêmes d'adultes.

Qu'il est glorieux, messieurs et mes très chers frères, d'être destiné à concourir à ces grâces de miséricorde, qui retirent des ombres de la mort tant de malheureuses victimes! Quel heureux dédommagement des travaux auxquels on se dévoue dans ces missions pénibles! Puisse le Seigneur multiplier les ouvriers dans ces contrées où la moisson est si abondante, et soutenir le zèle de ceux qui s'y sont dévoués pour sa gloire!

Je vous ai parlé de deux de nos confrères, MM. Santos et Macchi, dont la mort a été si précieuse devant le Seigneur, et si édifiante pour ceux qui en ont été les témoins. Il en est un troisième qui a fini sa carrière dans la maison de Saint-Lazare, et sur lequel vous me sauriez mauvais gré de garder le silence : je veux parler de M. Marc-François Bourgeat. Le souvenir de ses vertus vit dans tous les cœurs; son nom rappelle l'idée d'un saint prêtre et d'un parfait

missionnaire. Plein d'esprit et de talents, il eût été très loin dans les sciences, si la faiblesse de sa vue ne l'eût forcé d'interrompre l'enseignement auquel il avait été appliqué dans sa jeunesse. La Providence l'appelait à un autre genre de travail; il s'y est livré pendant cinquante ans avec un courage supérieur à toutes les difficultés, et il y a montré une sagesse qui a eu le plus heureux succès. Les filles de la Charité, dont il a été le père et le directeur pendant si longtemps, honorent sa mémoire par leur reconnaissance et leurs regrets.

Sa piété était aimable, son égalité parfaite, et son commerce plein de charmes. Il a conservé une douce gaieté jusqu'aux derniers moments. Malgré la lassitude, le dégoût, l'ennui que devait lui causer l'engourdissement de ses membres, qui l'a retenu pendant deux ans dans son fauteuil, jamais il n'a laissé échapper une plainte, jamais il n'a paru la moindre altération sur son visage. Sa fin a été comme celle de ces anciens patriarches dont l'Esprit-Saint célèbre la foi et l'attente de biens immortels. Il est mort plein de jours et de mérites.

Je termine cette longue lettre en vous demandant vos prières, mais les prières les plus ferventes, les plus soutenues, pour les besoins pressants de l'Église, de l'État et de la Congrégation; je les réclame aussi pour le roi, la reine, la famille royale, et pour tous nos bienfaiteurs, et spécialement pour Son Altesse électorale palatine. M. le prélat Maillot, qui nous a rendu de si grands services en Allemagne, est tombé depuis quelque temps dans un état d'infirmité qui doit nous le rendre plus cher, et nous inspirer des vœux plus ardents pour son bonheur.

Si vous jugez, messieurs et très chers confrères, de mes besoins par ma position, je dois compter sur un renouvellement de zèle de votre part, pour attirer sur moi ces secours puissants dont vous partagerez les plus heureux effets. [234]

Je suis, avec un tendre et sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,
Votre très humble et obéissant serviteur,
CAYLA,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

P. S. Quels que soient les événements, je prie nos confrères de demeurer dans leurs maisons jusqu'à ce qu'on leur ait assigné un traitement, et de ne pas quitter leur poste sans s'être concertés avec moi.

Nous aurons l'administration de nos biens jusqu'à ce qu'on nous ait assuré un traitement.

VII.

Érection de la province du Palatinat.

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 14 novembre 1791.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Les circonstances où se trouve la Congrégation en France, votre position actuelle dans le Palatinat, l'espoir de donner enfin de la consistance à un établissement aussi intéressant,

tous ces motifs et bien d'autres dont le détail serait trop long, m'ont enfin déterminé, après avoir pris l'avis de mon Conseil, à exécuter le plan que j'avais formé il y a quelque temps d'ériger notre mission palatine en province de la Congrégation, et à y établir par conséquent des supérieurs en titre et un visiteur. J'ai déjà envoyé aux supérieurs de différentes maisons leurs patentes, et, à cet égard, je me flatte que vous applaudirez aux choix que j'ai faits. L'emploi de visiteur dans ce nouvel ordre de choses ne pouvait convenir qu'à M. Saligot, qui s'est rendu si recommandable parmi vous par ses travaux, ses talents et ses vertus. Je vous l'annonce donc en cette qualité; et je vous demande pour lui les égards et les sentiments qu'il mérite personnellement, et qui lui sont dus à ce nouveau titre. Je ne doute pas que vous ne vous empressiez d'adoucir le poids de son ministère, en vous livrant avec un nouveau zèle à l'accomplissement de tous vos devoirs; et je suis bien assuré que, de son côté, il ne négligera rien de ce qui peut contribuer à votre bonheur. Mais qu'il me soit permis de vous le dire, vous ne trouverez ce bonheur que dans une parfaite régularité et dans de continuels efforts pour vous élever à la perfection de votre état. J'ai appris avec douleur [235] que ce zèle paraissait s'affaiblir chez plusieurs, que l'exercice de l'oraison était négligé, qu'on imaginait mille prétextes pour se dispenser de se lever à quatre heures, qu'on paraissait assez rarement aux autres exercices de piété, et qu'enfin cet affaiblissement rejaillissait même sur l'extérieur et inspirait des goûts singuliers pour un costume étranger à notre état. Ah ! je vous en conjure, messieurs et mes très chers frères, revenez à ces sentiments et à cette exactitude qui ont honoré votre entrée dans la Congrégation; reprenez votre première ferveur, et montrez-vous en tout de dignes enfants de saint Vincent. Ne seriez-vous entrés dans la Congrégation que pour vous y perdre? l'expression n'est pas trop forte. Un missionnaire habituellement irrégulier est certainement hors de la voie qui mène à la sainteté; et comment n'est-il pas effrayé de cette perspective? Je vous en conjure donc encore, ranimez votre zèle pour les exercices de piété : cette exactitude religieuse rétablira entièrement l'ordre chez vous, elle entretiendra cet esprit de retraite et de simplicité qui fait la sûreté et la gloire d'un missionnaire. Aimez à vivre entre vous, et rendez ce commerce doux et aimable par des prévenances mutuelles, et par tous les sacrifices qu'inspire une tendre charité.

Je suis, avec un tendre et sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

CAYLA,
I. p. d. I. C. d. l. M.

VIII

De Saint-Lazare-lès-Paris, le 1er janvier 1792.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce du Seigneur soit toujours avec vous!

Vous êtes dans tous les temps l'objet de ma tendresse et de ma sollicitude pourriez-vous ne pas être, à ce renouvellement d'année, l'objet de mes vœux les plus ardents? Je ne puis être heureux que par vous, et c'est travailler à mon bonheur que de m'occuper du vôtre.

De ce rapport intime et si cher à mon cœur, naît ce doux, ce vif intérêt que je prends à vos peines et à vos plaisirs. Vos succès me comblent de joie; vos revers me plongent dans la tristesse. Mais c'est surtout dans l'ordre de la religion que j'éprouve d'une manière plus sensible ces différentes impressions. [236]

Les nouvelles qui m'apprennent que l'esprit de notre sainte vocation se fortifie, s'accroît parmi vous, qu'il vous inspire une noble émulation pour le bien, et le désir toujours plus ardent d'avancer la gloire de Dieu par des travaux utiles, ces nouvelles dilatent mon cœur, raniment mon courage, et me font goûter le bonheur d'une vie dont tous les instants vous sont consacrés

Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino. Mais la douleur s'empare de mon âme, et rien ne peut en affaiblir l'impression ou en arrêter la continuité, si j'apprends que dans quelques-uns de nos établissements le relâchement prévaut, que l'oubli des devoirs de l'état amène des fautes plus graves encore, et que le Ciel ne bénit plus des ouvriers lâches ou infidèles : *Quoniam tristitia mihi magna est et continuus dolor cordi meo*. Prosterné alors devant le Seigneur, et gémissant sur mes fautes, qui peuvent en être la cause, je m'offre à la justice de Dieu, et je lui demande pour mes frères la grâce d'un renouvellement parfait *Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis*; et plût à Dieu que le sacrifice de ma vie pût lui ramener tous les cœurs, et rendre à la Congrégation ses premières vertus!

Cependant il est bien rare que de pareilles nouvelles viennent affliger mon âme. Je me plais à rendre justice au très grand nombre de missionnaires, dont les vertus et les travaux honorent la religion en les rendant toujours plus dignes de leur état. Nos confrères d'Italie, d'Espagne, de Portugal et de Pologne, fidèles à leur vocation, en remplissent tous les engagements avec le plus grand zèle; et il est un grand nombre de sujets dont il faut plutôt modérer l'ardeur qu'exciter la lâcheté.

Le Seigneur vient de nous soumettre, en France, à une épreuve que tout concourait à rendre pénible et délicate; elle n'a été funeste qu'à un très petit nombre ; j'ai vu régner parmi tous les autres un heureux concert dans les principes et dans la conduite, une fermeté de courage et un dévouement à tous les sacrifices, qui ont honoré la Congrégation, et qui me rendent plus supportable le malheur de sa destinée dans ce royaume.

Hélas ! quel spectacle affligeant pour de bons missionnaires, que notre position actuelle! Nous avons perdu presque toutes nos maisons; plusieurs sont déjà vendues ou démolies, et dans le petit nombre de celles qui nous restent, nos confrères y sont sans fonctions, livrés à des privations de tous les genres, et souvent à des vexations que le caprice fait renaître sous le moindre prétexte. Plusieurs missionnaires se sont trouvés sans asile, et presque sans ressource par les délais affectés à leur assurer un traitement. Et, tel est le malheur des temps, il en est qui ont été repoussés du sein de leur famille, par cette intolérance qui arme les pères contre leurs enfants. Nos maux sont encore aggravés par la crainte malheureusement trop fondée d'un suppression prochaine. Il n'y a que cette Main toute-puissante, qui conduit aux portes du tombeau, et qui rend la vie et la santé, qui puisse nous faire échapper au coup qui nous menace. Je dois marquer ici toute ma reconnaissance [237] à nos confrères des pays étrangers, qui m'ont si souvent témoigné leur sensibilité à nos malheurs, et qui m'ont personnellement fait les invitations les plus honnêtes et les plus obligeantes. Je ne sais quel sort la Providence me destine, mais je ne cesserai de veiller aux intérêts de la Congrégation.

Cependant notre position ne m'a pas fait négliger ce que je devais à nos missions étrangères, cette portion chérie de la Congrégation. J'ai profité, au contraire, de notre inaction

forcée pour envoyer de nouveaux ouvriers dans toutes nos colonies. Il est parti au mois de juin cinq missionnaires pour les échelles du Levant; au moyen de ce renfort, cette mission pourra se soutenir quelque temps sans un nouveau secours, et attendre des événements plus heureux.

Je reçois dans le moment une nouvelle bien affligeante de Constantinople: la peste, qui y règne depuis cinq à six mois, a pénétré dans la maison qu'habitent nos confrères. M. Viguier, supérieur de cette mission, a été le premier atteint ; il en est heureusement réchappé, mais sa convalescence est bien lente. Un domestique vient d'en être frappé encore, ce qui tient nos confrères dans l'état le plus critique. Je vous demande des prières particulières pour eux.

Les lettres de Pékin ne me sont pas encore parvenues. J'en ai reçu de Macao qui m'annoncent que MM. Hannat et Aubin y sont encore: ce dernier a tenté trois fois d'entrer dans l'intérieur de la Chine ; jusqu'ici ses efforts ont été inutiles ; il espère un meilleur succès dans une nouvelle tentative. J'ai fait partir au mois d'avril trois missionnaires, destinés à travailler dans les provinces de cet empire, avec M. Aubin. Le choix ne pouvait être plus heureux, et j'espère beaucoup de leurs talents, et surtout de leur piété et de leur zèle.

J'ai appris par une voie indirecte que, par une suite du système qui règne dans le moment, nos confrères de l'île de France avaient perdu leurs habitations, et qu'ils étaient réduits à des pensions pécuniaires. Un de nos confrères vient d'entrer dans l'île de Madagascar avec un jeune prêtre madagascarois revenu de Rome, où il avait été envoyé par M. Du Rocher. Plaise au Seigneur bénir cet essai et nous mettre à portée de leur associer d'autres ouvriers!

Je ne reçois que des nouvelles satisfaisantes d'Alger, ainsi que du Palatinat. Nous allons prendre les mesures qui nous ont paru les plus sages pour rendre cette colonie digne du grand prince qui nous a appelés dans ses États.

Il ne me reste plus, messieurs et mes très chers confrères, qu'à réclamer la continuation de vos prières pour l'Église, le roi, la famille royale, M. l'électeur palatin M. le prélat Maillot, auquel nous devons les bontés de ce prince, et en général pour tous nos bienfaiteurs. Je me flatte d'avoir une part distinguée dans vos prières, et je la mérite par l'attachement tendre et sincère que je vous ai voué, et avec lequel je suis, en l'amour de Notre-Seigneur.

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

CAYLA,
I. p. d. l. C. l. M.

[238]

M. BENOÎT FENAJA

1793.

M. Benoît Fenaja naquit à Rom, dans le Transtevere, le 20 février 1736. Son père était domestique d'un cardinal. Malgré la pauvreté de ses parents, il eut une éducation soignée.

Après ses premières études faites au Collège Romain, il se sentit inspiré de quitter le monde. Quoique la Compagnie de Jésus eût pour lui des attraits, il préféra cependant entrer dans l'humble institut de la Mission.

Il y fit les vœux le 22 février 1754.

Ordonné prêtre, il fut, dès le mois de novembre 1760, appliqué aux missions.

Pendant quatorze ans, il parcourut les différents diocèses situés autour de Rome, au point que l'on y trouverait difficilement un endroit qui n'ait éprouvé l'efficacité de son zèle. Les résultats qu'il obtint furent merveilleux.

Quoique incliné et consacré aux missions; il se prêtait volontiers aux retraites de la maison de Monte-Citorio et à toute autre prédication. Ses qualités le désignèrent à M. Jacqnier, pour occuper des postes importants dans la Congrégation. En février 1774, il fut nommé supérieur de Monte-Citorio, et, trois ans après, visiteur de la province romaine.

Aux obligations multipliées de la charge de visiteur, il dut en ajouter d'autres, qui surgirent des circonstances. Ainsi fut-il chargé pendant trente années de la Congrégation des Nobles, à Rome, fondée et dirigée par les Jésuites, avant leur suppression.

Ce fut M. Fenaja qui envoya des missionnaires à Goa pour remplacer les Jésuites, dans la direction d'un collège. Le Seigneur ne permit pas que ce bien, heureusement commencé, fût durable; au bout de dix ans, les missionnaires durent rentrer en Italie.

En mai 1782, M. Fenaja fut déchargé du gouvernement de la maison de Monte-Citorio, et il prit la conduite de la maison de Saint-André, qui demandait moins de sollicitudes. En 1786, il assista à la quinzième Assemblée générale en qualité de visiteur, [239] et, deux ans après, il retourna en France, pour assister à celle qui devait donner un successeur à M. Jacquier.

M. Cayla fut élu. Peu après la révolution éclata en France. Nous avons vu ailleurs que, M. Cayla ayant été obligé d'émigrer, Pie VI nomma M. Fenaja Vicaire apostolique, pour gouverner la Congrégation durant tout le temps que le Supérieur général serait forcé par les circonstances de se tenir caché, et ne pourrait exercer sa charge.

À peine M. Cayla fit-il connaître de Manheim qu'il reprenait le gouvernement, que M. Fenaja résigna ses pouvoirs : il les avait exercés un peu plus de cinq mois.

M. Cayla étant arrivé à Rome le 9 novembre 1794 et y ayant fixé sa résidence, M. Fenaja l'entoura constamment 4e son respect et de ses soins; il voulut même l'avoir dans sa maison de Saint-André au Quirinal.

En 1796, le Pape Pie VI, afin d'attirer la miséricorde de Dieu sur le peuple romain dans ces temps calamiteux, ordonna de faire des missions dans quatre places de Rome; M. Fenaja fut désigné pour la place Navone, la plus considérable et la plus fréquentée. Le concours fut immense et le succès si grand, que M. Fenaja après cette mission était considéré comme le père des Romains et le maître de tous les cœurs. Surtout dans le Transtevère il dominait par sa parole ces esprits courageux et emportés, capables de tout excès pour défendre leur bien-aimé pontife et roi.

En 4798, la République romaine proclamée et le Pape Pie VI enlevé, M. Fenaja, pour se mettre à l'abri de la persécution, se retira à Florence. Nous ne dirons pas tout ce qu'il eut à y souffrir de peines morales, en apprenant coup sur coup la ruine de toutes les maisons de sa province.

Pie VI étant mort à Valence, son successeur, Pie VII, élu à Venise, le 14 mars 1800, rentra à Rome le 13 juillet suivant.

M. Fenaja l'y avait précédé de deux jours. Il ne s'attendait pas à être revêtu d'une charge, qui, à ce moment, était d'une grande importance à Rome. Pie VII le nomma vice-gérant et, par conséquent, évêque. Il fut consacré, le 27 septembre, archevêque de Philippes *in partibus*, par cardinal d'York.

À l'occasion du couronnement de l'empereur Napoléon, Pie VII voulut avoir Mr.Fenaja parmi les éminents personnages qui devaient l'accompagner à Paris. Au retour, à son passage à Florence, il le chargea de négocier la rétractation et la réconciliation de M Scipion Ricci, le trop fameux évêque de Pistoie. Mgr Fenaja réussit, et le Pape en témoigna sa satisfaction dansa la première allocution qu'il fit aux cardinaux, le 26 juin 1805. Ce fut à cette époque que Pie VII nomma Mgr Fenaja patriarche de Constantinople.

Mais les temps mauvais n'étaient pas finis. L'armée de Miollis entra à Rome le 2 février 1808. Le 17 mai 1809 fut décrétée la déchéance du gouvernement pontifical. Le clergé était persécuté; les prélats, les évêques, les cardinaux [240] étaient chassés de Rome. Mgr Fenaja dut partir, sans prendre congé du Pape, abandonné à la discrétion d'un soldat qui le gardait à vue et devait le conduire là où le voulait un gouvernement despote. Il fut d'abord emmené à Florence, puis immédiatement transféré à Bologne, où il put à peine rester quinze jours avec les missionnaires. Il arriva à Paris avant la fin d'août 1809.

Il se présenta au préfet de police, selon l'ordre qui lui en avait été donné; on lui dit : Prenez un logement où vous voudrez, mais vous n'aurez d'autre solde que celle qui est donnée aux prisonniers.

Il trouva un logement dans les bâtiments du séminaire des Missions étrangères.

C'est là que Mgr Fenaja passa ses trois dernières années, dans le silence, dans l'exercice des actes de religion et dans l'abandon à la Providence.

Ces cruelles épreuves, jointes a son grand âge, le conduisirent promptement au tombeau. Il mourut après avoir reçu les derniers sacrements, dans la matinée du 20 décembre 1812, ayant soixante-seize ans d'âge et soixante-deux de vocation.

Il fut enterré à Paris, mais son fidèle domestique Joseph Lista voulut avoir son cœur, qu'il porta à Rome, non sans danger. Il est aujourd'hui déposé sous le pavé de la chapelle du Saint-Sacrement dans l'Église de notre maison de Monte-Citorio.

I.

Communication du Bref qui confère à M. Fenaja le titre de Vicaire apostolique.

,

Rome, le 29 juin 1793[142].

MONSIEUR

La grâce de Notre-Seigneur soit pour jamais avec vous!

Il a plu à Sa Sainteté le Pape Pie VI de reporter sa pensée sur notre Congrégation et sur la position dans laquelle elle se trouve, privée qu'elle est de son très digne et bien-aimé chef, M. le Supérieur général, dont nous n'avons pas de nouvelles depuis longtemps, outre que les dernières étaient loin d'être rassurantes; personne ne peut correspondre avec lui pour les affaires importantes qui surviennent journellement.

Le Saint-Père, informé de ces circonstances critiques, qui sont devenues publiques, a daigné me faire expédier un Bref par lequel il me nomme Vicaire apostolique, avec charge de gouverner la Congrégation jusqu'à ce que notre bien-aimé Père puisse en reprendre la conduite. Vous trouverez ci-incluse une copie imprimée et authentique de ce Bref, pour que vous en donniez [241]connaissance à tous les membres de votre famille, et que chacun sache à qui avoir recours, jusqu'à ce que Dieu en dispose autrement.

---

[142] Cette lettre fut adressée aux supérieurs des maisons de la Congrégation; le Bref se trouve dans les *Acta apostolica*, p. 173.

L'espoir de recouvrer bientôt notre bien-aimé Père, M. Cayla, dont je proteste demeurer le fils très affectionné et très obéissant, diminue un peu la tristesse que m'a causée l'annonce imprévue d'une charge si lourde imposée à mes faibles épaules. Je suis consolé aussi par la confiance que j'ai de trouver en tous la docilité et l'obéissance, dont notre saint fondateur nous a laissé tant d'enseignements et d'exemples, et d'avoir en tous mes chers confrères autant d'intercesseurs auprès de Dieu.

Veuillez m'accuser réception de ce Bref, que vous aurez soin de garder dans les archives de votre maison. Je souhaite de tout mon cœur, à vous et à tous nos chers confrères et frères, toute sorte de bénédictions; et je suis, avec les sentiments de la plus respectueuse et sincère affection, monsieur, votre tout dévoué et obéissant serviteur,

Benoît FENAJA,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

II.

Nouvelles de M. Cayla.

Rome, le 17 août 1793

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Magnificate Dominum mecum et exaltemus nomen ejus in idipsum. Je m'empresse de vous faire partager la consolation que j'ai éprouvée en recevant enfin des nouvelles de notre très honoré Père, M. le Supérieur 'général, nouvelles que nous attendions tous en vain depuis si longtemps. Par le courrier de Milan de cette semaine, il m'écrit lui-même d'Ypres en Flandre, en date du 24 juillet dernier. Il m'annonce qu'il a pu sortir de France par une spéciale protection de Dieu, mais avec la peiné d'avoir dû laisser en prison, à Amiens, MM. Julienne et Brochain, qui étaient avec lui.

Touchant ses intentions pour l'avenir, voici ce qu'il me dit, je le traduis textuellement : « Mon séjour en Flandre semble me frayer le chemin de l'Italie; mais je n'ai pas assez d'argent ni de santé pour entreprendre un voyage si long et si dangereux en ce temps. D'ailleurs ma présence en France sera indispensable, si la crise que nous traversons se termine heureusement. »

À cela voici ma réponse : « Ma plus grande consolation serait que vous vinssiez en Italie. En ce qui concerne le manque d'argent,[242] nous pourrions y pourvoir, car je suis certain qu'il n'y a pas de maison en Italie qui fit difficulté de contribuer aux frais de votre voyage. Quant aux deux autres difficultés, je ne sais comment les résoudre. En effet, votre santé, déjà si faible, a dû être détériorée encore par tant de fatigues et de peines d'esprit, et, de plus, vous regardez comme nécessaire de ne pas vous éloigner de la France. Pour moi, j'ai l'honneur de vous assurer que si vous vous décidez à venir en Italie, vous y serez accueilli avec des transports d'une respectueuse affection. Que si vous ne comptez pas faire ce voyage, soyez sûr de ma loyauté et de mon fidèle attachement à votre personne. Mon Vicariat cessera, dès que vous aurez eu la bonté de m'envoyer la nouvelle authentique que vous êtes dans une maison de la Congrégation, d'où, avec quelques-uns au moins de vos assistants, vous pouvez librement la gouverner; car, en présentant cette pièce au Souverain Pontife, il verra que le motif de la détermination qu'il a prise a cessé d'exister.

D'après la teneur de cette partie de ma réponse, vous voyez, messieurs et mes très chers frères, que, en toute sincérité, je cherche uniquement l'affermissement de la Congrégation, et à prévenir les abus qui peut-être s'introduiraient, si le chef ne pouvait pas agir, ou si son autorité se trouvait partagée entre plusieurs. Ainsi la Congrégation continuera d'être administrée suivant la teneur du Bref apostolique, jusqu'à ce que les circonstances soient changées; mais je me hâterai de vous donner avis de la cessation de mon Vicariat, sitôt que le moment sera arrivé, ce que je désire de tout mon cœur.

En attendant, unissons-nous tous pour remercier le Dieu de bonté d'avoir dans sa miséricorde délivré notre bien-aimé Père. Prions pour sa conservation, et que notre conduite exemplaire préserve la Congrégation, au milieu de ses épreuves, de tout amoindrissement dans l'esprit d'obéissance, d'union et de régularité.

Je suis, messieurs et mes très chers frères, votre tout dévoué et obéissant serviteur,

Benoît FENAJA,
I. p. d. I. C. d. l. M.

III

Autres nouvelles de M. Cayla.

Rome, le 5 octobre 1793

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Je reçois de Tournay une lettre de notre très honoré Père, [243] M. le Supérieur général; je crois de mon devoir de vous la communiquer, et je la transcris, fidèlement traduite :

Tournai, le 13 septembre 1793.

« Monsieur,

J'étais déjà informé par les gazettes de ce pays que le Pape vous avait nommé Vicaire général de la Congrégation, mais j'ignorais les termes du Bref. Cet événement ne m'a pas surpris; les circonstances le demandaient, et le bien de la Congrégation l'exigeait. Je vous prie, monsieur, de déposer aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma sincère et juste reconnaissance, pour cette marque de bonté et de protection qu'elle a daigné donner à la Congrégation en cette circonstance.

« J'estime à sa juste valeur tout ce que vous me dites d'obligeant en ce qui concerne votre promotion, et je vous prie d'être persuadé que, dans cette affaire, je suis sans inquiétude, que je n'en prendrai jamais d'ombrage, et que je suis sincèrement disposé à reprendre les rênes du gouvernement; mais je ne sais pas quand la Providence me le permettra. Les affaires de France ne prennent pas une tournure propre à me donner des espérances prochaines, et je crains beaucoup qu'il ne faille encore une année pour le rétablissement de l'ordre. D'un autre côté, je suis épouvanté de la longueur du voyage d'Italie, à cause de la saison et de ma

mauvaise santé. Annecy doit avoir repris son séminaire. Si Lyon se dégageait, je pourrais tenter de rentrer en France de ce côté-là. À la fin de septembre je me déciderai.

« En attendant, je vous demande tous vos soins pour la Congrégation, elle ne peut pas se trouver en meilleures mains. Dans cette juste confiance, je vais vous donner des renseignements qui vous feront connaître la Congrégation dans son état actuel. »

Ici M. le Supérieur me donne un court détail de la situation de tous nos établissements, selon les dernières nouvelles qu'il avait pu recevoir, et il termine comme il suit :

« Voilà à peu près ce que j'ai cru devoir vous dire sur l'état actuel de la Congrégation. Je forme des vœux bien sincères pour que votre sollicitude ait tout le succès qu'elle mérite. Je vous prie de me continuer votre amitié et de compter sur la mienne, comme aussi sur les sentiments que vous m'avez inspirés depuis longtemps, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

«CAYLA»

J'espère que cette lettre édifiera et consolera tous les bons missionnaires, et il y en a encore, par la miséricorde de Dieu, un bon nombre : elle édifiera, [244] en montrant que, lorsqu'on aime véritablement la Congrégation, on ne vise pas à autre chose qu'à son bien et à son avantage, et ce bien consiste principalement dans l'union des esprits et dans une parfaite subordination; elle consolera, car elle écarte tout soupçon, s'il y en a jamais eu, d'opposition ou de défiance entre le Supérieur général et le Vicaire général; soupçon qui pouvait être, pour quelques-uns, un sujet de trouble, et d'inquiétude, et, pour d'autres, un prétexte frivole de frustrer les intentions du Saint-Père, lesquelles tendent toutes au bien de notre institut, qui, en suivant les enseignements précieux du Saint-Père et la ligne de conduite qu'il nous a fidèlement tracée, peut faire un si grand bien dans l'Église de Dieu. Je prie le Père des miséricordes de vouloir les verser en abondance sur toute la Congrégation et sur M. le Supérieur général en particulier, et je demeure,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Benoît FENAJA,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

IX.

Reprise du gouvernement de la Congrégation. - Nouvelles.

Manheim, dans le Palatinat, 1er janvier 1794[143].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,
La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Depuis longtemps mes relations avec vous ont été interrompues par des événements trop connus pour qu'il soit nécessaire de les retracer ici. Ce silence forcé a bien coûté à mon cœur, et j'ai peut-être plus souffert de la privation de toute correspondance avec mes confrères

[143] Le 4 janvier, M, Fenaja donne avis aux maisons de la Compagnie, que, avec la permission de Sa Sainteté, il cesse d'exercer les fonctions de Vicaire apostolique.

que de la persécution cruelle que j'ai éprouvée de la part des factieux qui, après avoir bouleversé l'état de la France, cherchent à y éteindre la religion. Échappé par un bienfait singulier de la Providence à la fureur et au couteau des assassins, j'ai erré pendant quelque temps dans la Flandrc. L'épuisement de mes fonds et de mes ressources, et surtout le désir de me rapprocher de mes confrères, m'ont fait prendre [245] la route du Palatinat, où j'ai le bonheur de vivre dans une maison de la Congrégation avec MM. Brunet et Ferris, deux de mes assistants. Depuis près d'un an, je n'ai pu avoir de nouvelles de M. Pertuisot; s'il n'a pas succombé sous le poids des années et des afflictions, il doit être encore à Paris. M. Sicardi, forcé de retourner en Italie, se trouve dans ce moment à la tête de la maison de Turin, d'où je suis assez à portée de profiter de ses conseils, en attendant que nous puissions nous rapprocher.

Ma nouvelle position me donne toutes les facilités de reprendre le gouvernement de la Congrégation. Je suis moins éloigné de la plupart de vous que je ne l'étais à Paris, et il n'est pas d'obstacle qui s'oppose à la circulation des lettres.

Je viens d'en prévenir M. Fenaja, que notre Saint-Père le Pape, par un effet de sa tendre sollicitude pour la Congrégation, avait nommé Vicaire apostolique jusqu'au moment qu'il me fût libre de reprendre mes fonctions. Je l'ai prié de porter en même temps aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de ma sensibilité pour un bienfait si signalé. Vous partagerez, messieurs et mes chers confrères, ma reconnaissance, et vous réunirez vos vœux aux miens pour que le Ciel daigne encore conserver longtemps à son Église un pontife au-dessus de tous les éloges, par son zèle, ses talents, et ses vertus. La Congrégation doit aussi à M. Fenaja de justes et sincères remercîments pour avoir rempli avec autant de zèle que d'intelligence les vues de Sa Sainteté. Son administration a été pleine d'égards pour moi et d'une tendre charité pour vous. Si ma place ne m'eût fait un devoir rigoureux de reprendre le gouvernail, j'aurais vu sans jalousie et sans inquiétude la continuation du ministère de M. Fenaja; il n'en eût coûté qu'à mon amour pour vous, car, à cet égard, je puis me flatter que je ne serai pas aisément suppléé. Cependant j'ai prié M. Fenaja de vous écrire de son côté, afin que toute ombre de mésintelligence disparaisse, que les affaires reprennent leur direction naturelle et que la Congrégation n'ait rien à souffrir du nouvel ordre des choses. Je me trouve heureux, messieurs et mes chers confrères, que ma correspondance avec vous reprenne dans une circonstance où j'étais dans l'usage d'épancher mon cœur dans le vôtre, et de me consoler avec vous par une communication mutuelle de notre foi. Mes sentiments, longtemps contraints par la nécessité des circonstances, n'ont rien perdu de leur ardeur et de leur vivacité. C'est une vraie jouissance pour moi que de me voir à portée de vous marquer toute l'étendue des vœux que je forme pour votre bonheur, mais pour un bonheur digne de vous et de vos hautes destinées. Nous venons d'apprendre par une bien triste expérience que tout n'est que vanité, amertume et affliction d'esprit dans ce monde, et que l'espérance des biens immortels peut seule ouvrir le cœur à la consolation et à la joie. Quoique moins éprouvés que nous, vous ne manquez pas de motifs pour vous convaincre de la même vérité. Aussi me persuaderai-je sans peine que vos âmes, dégagées de la terre et de ses faux biens, soupirent sans cesse [246] après cette heureuse patrie qui est le terme de nos travaux, et que vous travaillez à vous en assurer la possession par une application religieuse à tous vos devoirs, par une fidélité constante à toutes les lois de votre état.

S'il était un missionnaire qui pût imaginer qu'il y a une sorte de fidélité dans cette fausse liberté qu'enfante l'esprit d'indépendance, dans cet état funeste qui multiplie les moyens d'adoucir le joug de la règle, qui surprend ou nécessite les dispenses, et appelle mille jouissances profanes, il apprendra bientôt par son malheur que la tribulation et l'angoisse sont le partage de l'homme tiède comme du serviteur infidèle, que cette aimable paix qui fait la consolation de notre exil est réservée au vrai juste dont la ferveur égale la fidélité. Cette affligeante supposition ne se réalisera jamais parmi vous, messieurs et chers confrères. Je

l'espère de la miséricorde de Dieu, je ne verrai en vous que de dignes enfants de saint Vincent, je n'aurai qu'à louer des vertus et à encourager des efforts. L'exemple de votre zèle me soutiendra, l'ardeur de vos prières assurera le succès de mes démarches. Je vous devrai le renouvellement et la gloire de la Congrégation, et je serai heureux parce que vous le serez vous-mêmes.

Je vous consacre les restes d'une santé affaiblie par des traverses de tout genre. Heureux si dans ce nouvel exercice de mon zèle je trouve les moyens d'expier mes énormes fautes, de réparer mes torts et de justifier votre attente! Je ne puis pas vous donner des nouvelles détaillées de la Congrégation, n'ayant pas été à portée de les recueillir. Je sais seulement que nos maisons d'Italie, d'Espagne et de Portugal sont en général très édifiantes et que l'esprit de saint Vincent s'y soutient et s'y perpétue par l'exacte observance de nos règles. Les maisons de Pologne ont eu de grands revers. Dieu veuille qu'au milieu de toutes ces secousses, qui ont amené des démembrements considérables dans le royaume, l'esprit de notre état n'en ait pas souffert. En France, les malheurs sont à leur comble. À peine le décret de suppression fut-il prononcé qu'on s'empara de nos maisons et de nos biens, nous laissant sans asile et sans ressource. Plusieurs de nos maisons sont entièrement détruites et les autres sont si dégradées qu'elles ne peuvent plus être à notre usage. MM. François, Gouyer et Gallois eurent le bonheur d'être associés aux dignes prêtres de Jésus-Christ qui furent égorgés dans les trop fameuses journées du 2 et 3 septembre. D'autres furent arrêtés, ils gémissent encore dans les fers et leur vie est plus exposée que jamais. Quelques-uns ont eu le courage de rentrer en France, où, à la faveur d'un déguisement nécessaire, ils rendent des services aux fidèles. Il est difficile qu'ils échappent à la fureur inquiète et active de leurs ennemis. Tous les autres, fugitifs, errants, ont passé dans différents royaumes pour y trouver des secours que leur cruelle patrie leur refusait. Si mon âme a été déchirée en apprenant la triste situation de plusieurs de nos malheureux confrères réduits au pain de l'aumône, et trouvant à peine chez des paysans bienfaisants quelques aliments grossiers et presque sauvages, [247] quelle douce consolation j'ai éprouvée au récit touchant de la généreuse charité des missionnaires étrangers à l'égard de nos malheureux Français réfugiés chez eux ! Je leur en rends de tout mon cœur les plus vives actions de grâces. Je consigne ici l'hommage de ma reconnaissance. Puisse-t-il, en perpétuant le souvenir du bienfait, augmenter la gratitude de ceux qui en ont été l'objet! Si je ne craignais pas de blesser la modestie de ces généreux confrères qui, sans se lasser de donner depuis deux ans à une multitude de nos Français les secours de l'hospitalité, y ont ajouté les prévenances de soins attentifs et délicats, et tous les procédés honnêtes qui donnent tant de prix aux bienfaits, je leur offrirais directement les justes assurances de ma sensibilité. Je les prie de lire dans mon cœur tout ce que je supprime ici par égard pour eux. On ne sera pas sans doute surpris de ne pas trouver ici la liste des morts. Depuis que j'ai été privé de la liberté d'écrire, nous avons perdu en France, 4 prêtres et trois frères ; 3 prêtres dans le Palatinat, et en Pologne 18, tant prêtres que frères. Je prie M. Fenaja de communiquer à MM. les visiteurs la liste des morts, en Italie, en Espagne et en Portugal. En finissant cette lettre, je ne dois pas oublier de vous demander les prières les plus ferventes, pour obtenir de Dieu la cessation de tous les maux qui désolent la France et par contre coup l'Europe. Votre bonté pour moi ne vous fera pas oublier mes besoins si pressants et si multipliés. De mon côté, je ne cesserai de présenter au Seigneur les vœux que je lui adresse tous les jours pour votre parfait bonheur.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus tendre et la plus sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

CAYLA,

I. p. d. I. C. d. l. M.

P.S.- En vous parlant des 3 prêtres français morts à Heidelberg, j'aurais dû vous dire que M. Saligot, supérieur de nos établissements dans cette contrée, est malheureusement du nombre. C'est une perte irréparable pour nous dans ce pays-ci. Il joignait de grandes vertus à des talents très distingués. Il soutenait cet établissement chancelant, par la sagesse de son gouvernement, son adresse dans le maniement des affaires et par mille belles qualités qui lui avaient mérité la faveur de Son Altesse électorale. M. Alig, professeur d'histoire ecclésiastique, et M. Thomas, directeur au séminaire de Nancy, sont les 2 autres prêtres décédés à Heidelberg. M. François était supérieur du séminaire de Saint-Firmin à Paris. Il avait montré le plus grand zèle dans l'affaire du serment et s'était distingué par des brochures très utiles.

II me tardait bien de renouveler mes sentiments à M. Viguier, [248] et je suis infiniment empressé de savoir l'état de nos missions dans le Levant. Il y a huit mois que je n'en ai reçu de nouvelles de France. Il faut y renoncer jusqu'à ce que les affaires se raccommodent. Nous espérons beaucoup de l'armée des royalistes en Bretagne et en Normandie, ainsi qu'à Toulon. Je vous assure qu'il me tarde que tout cela finisse.

X.

Exhortation à la ferveur. - Abus à éviter dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie, dans la prédication. - Nouvelles de la Congrégation.

Rome, Maison de Saint-André, près le Quirinal, 1er janvier 1795.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Me voici enfin arrivé au terme de mes voyages, et, comme je l'espère, par la miséricorde de Dieu, à celui des malheurs dont ma vie a été agitée durant plusieurs années.

Il y a longtemps que notre Saint-Père le Pape m'avait engagé à accepter un asile dans ses États. Jusqu'ici les circonstances ne m'avaient pas permis de profiter d'une offre si attrayante et si honorable. À présent je bénis le Seigneur de m'avoir amené dans un lieu où je me vois à même d'être plus utile à la Congrégation, vu la facilité des correspondances et les nombreux avantages de tout genre qui ne peuvent se trouver qu'à Rome.

Bien que mon cœur soit sans cesse affligé par le triste spectacle des maux qui font la désolation de ma malheureuse patrie et de l'Europe entière, c'est pour moi néanmoins une grande consolation de me voir réuni à des confrères bien-aimés qui, par leurs bontés, leurs soins et leurs exemples, trouvent le secret de me faire oublier mes malheurs et de soutenir ma faiblesse.

C'est dans cette situation que je vous adresse, à l'occasion du nouvel an, les vœux que je forme pour le bonheur de tous et de chacun eu particulier. Quand même l'usage ne m'en ferait pas une loi, mon cœur me forcerait à vous manifester ces sentiments. J'aime à m'entretenir avec des enfants qui écoutent avec plaisir la voix de leur père, j'aime à leur manifester mon affection et à leur communiquer la consolation et la joie que j'éprouve à les voir marcher avec une ardeur toujours nouvelle dans la voie de la perfection. C'est aussi pour moi un besoin de leur exprimer toute la peine et l'amertume de mon cœur, si parfois j'ai à déplorer une chute ou la perte de quelque sujet. Enfin, il m'est doux de leur donner mes conseils et de les encourager, en offrant à leurs regards et à leur imitation la vie de ces saints

missionnaires, envoyés par Dieu à nos différentes provinces, pour y soutenir [249] l'observance des règles et en bannir le relâchement, notre plus cruel ennemi; mais qui, trop vite, hélas! ont été enlevés à notre amour et à nos besoins. C'est là l'objet des lettres que je vous envoie chaque année. Je vois avec la plus sensible satisfaction que jusqu'ici elles n'ont pas été sans fruit, et j'en espère autant pour l'avenir.

Dans toutes les maisons que j'ai vues pendant mon voyage, je suis resté surtout émerveillé de la régularité qui y règne, du courage avec lequel on endure les plus grands travaux du ministère, et de la piété qui apparaît dans tout l'extérieur. C'était sans doute le spectacle le plus agréable qui pùt se présenter à mes yeux; et je sais de bonne source que le même esprit règne aussi dans les autres maisons que je n'ai pu voir, tant en Italie que dans les autres lieux.

Néanmoins il est difficile qu'entre des hommes il ne s'introduise quelques abus qui diminuent leurs mérites et affaiblissent le zèle de la perfection, et qu'entre les plus belles vertus il ne se trouve des taches qui en obscurcissent la splendeur. Il est difficile qu'entre tant de missionnaires, il n'en soit aucun qui ne s'éloigne du droit chemin, ou qui ne se relâche un instant dans l'accomplissement de ses devoirs. La sainte jalousie que Dieu m'a donnée à votre égard ne me permet pas de fermer les yeux là-dessus. Autant les chutes des uns m'affligent, autant la ferveur des autres me console. Si je dois dire à ces derniers de rester fermes malgré l'inclination d'une nature corrompue et le torrent du relâchement qui semble avoir envahi toutes les conditions, et si je dois les animer à augmenter de jour en jour leurs mérites et à perfectionner leur vertu : *Qui justus est justificetur adhuc*, ne dois-je pas aussi avertir ceux qui ont oublié leur qualité, découvrir à leurs yeux l'abîme où un tel relâchement pourrait les conduire, et les effrayer saintement en leur rappelant cette menace que Dieu fait à l'homme négligent, où il lui annonce des malheurs soudains et un divorce éternel : *Memento itaque unde excideris?* Un missionnaire qui ne possède pas la perfection devient aussitôt un mauvais missionnaire; s'il ne perd pas complètement la vocation, il n'en a plus l'esprit et les maximes; et quelle sera la fin d'un état si malheureux?

Puisse la crainte d'un tel malheur faire une salutaire impression sur ceux qui ne redouteraient pas assez les conséquences de leur relâchement!

Mais, comme la ferveur ne se soutient et ne s'enflamme que par l'exacte observance des règles de notre institut, j'aimerais à voir régner dans toutes nos maisons une sainte émulation pour le bien, une belle assiduité aux exercices de piété; j'aimerais que chacun se fît un devoir d'arriver des premiers à. l'oraison, et n'en abrégeât point la durée sous de vains prétextes, s'en assurant ainsi les fruits par des sentiments qui forment et nourrissent l'esprit d'oraison. Je voudrais qu'un amour sincère de la solitude réprimât le désir de se dissiper et de converser avec les laïques, et que le zèle à soulager leurs besoins spirituels ne devînt pas un prétexte pour contenter une curiosité naturelle et une inclination peu convenable à notre état. J'aimerais qu'on n'allât point au-devant des tentations et des périls, en s'adonnant à des occupations étrangères [250] à notre vocation et toujours dangereuses à une vertu peu solide, surtout quand on les embrasse de soi-même. J'aimerais enfin que chacun s'établît parfaitement dans cette sainte indifférence pour les lieux et pour les emplois, qui fait le bonheur de ceux qui la pratiquent, et la consolation des supérieurs chargés de remplir les places. À mon arrivée eu Italie j'ai vu se manifester le désir d'aller voir les parents. On m'a demandé pour cela plusieurs permissions, et peut-être ai-je été un peu facile à les accorder. Je connais trop bien les dangers de ces voyages sans nécessité, pour accueillir favorablement à l'avenir des demandes qui n'auraient pour principe qu'une affection trop naturelle et une satisfaction tout humaine. Le dépôt de l'observance des règles est entre les mains des supérieurs de nos maisons. C'est à eux à en rendre compte à Dieu et à la Congrégation, mais ils s'acquitteront mal de ce devoir s'ils ne donnent par leurs exemples de l'efficacité à leurs paroles. Si l'on pouvait leur reprocher avec quelque fondement d'avoir plus de sollicitude pour eux-mêmes

que pour leurs confrères, de se permettre, sous divers prétextes, des délicatesses et des soulagements qu'ils refusent aux autres, d'entretenir avec quelques uns une familiarité particulière au préjudice de la charité fraternelle, leurs soins à provoquer le bien seraient tout à fait inutiles, et aussitôt l'on verrait l'ordre et la paix bannis d'une maison où l'on n'aurait plus, pour celui qui la dirige, le respect et l'amour qu'il doit se concilier par une conduite irréprochable. Ces maux ne sont pas trop à craindre parmi nous, et les supérieurs continueront d'être, comme à présent, les pères et les modèles de ceux qui sont confiés à leurs soins.

J'ai vu avec peine s'introduire dans les écoles certains abus, d'où est sortie une diversité d'opinions toujours nuisible aux communautés. On s'est trop rapproché dans la philosophie de cet esprit de nouveauté qui forme le caractère de notre siècle; on s'est permis d'adopter des opinions hardies sur des matières délicates, qui exigeraient la plus grande circonspection; on a été trop facile pour certains points dans lesquels les savants marchent à tâtons, on a montré trop de mépris pour les anciens scolastiques, et peut-être n'a-t-on pas toujours choisi avec précaution les sources ou l'on allait puiser.

Cette manière d'agir entraîne de grands inconvénients. Sous le prétexte de s'élever au-dessus des préjugés et de découvrir de nouvelles vérités, on donne à l'esprit une liberté dangereuse qui le conduit au-delà des limites convenables, et ne le garde pas suffisamment de cet esprit philosophique qui a corrompu les études et exercé partout ses tristes ravages. Dieu me garde de vouloir mettre obstacle au progrès de la science, mais je ne saurais jamais assez recommander l'esprit de sagesse dans le choix des choses qu'on enseigne, le ton plein de modestie avec lequel on les doit traiter et l'éloignement de cette singularité si voisine de l'erreur. Je prie ceux qui dans nos maisons sont chargés des études de prévenir tous ces abus par leur vigilance et leurs exhortations.

Dans l'enseignement de la théologie, nos professeurs, suivant l'exemple [251] de ceux qui les ont précédés, ont cru faire une chose très utile de se lancer à fond dans les opinions scolastiques, et d'adopter surtout un système dans les matières de la grâce. Je loue leur bonne intention, mais je crois qu'ils ont rendu un très mauvais service à la Congrégation. Celle-ci, invariablement attachée au dogme, n'a jamais montré de propension pour aucun système. Jamais elle n'a voulu se former une doctrine particulière, et elle n'a pas permis que dans l'exposé des thèses on adoptât un système de préférence à un autre. Tous ses enfants auraient dû imiter cette sagesse; l'estime de la Congrégation n'y aurait que gagné, et les individus n'auraient rien perdu dans la science théologique. II y a presque deux siècles qu'on dispute sur les matières de la grâce : en sommes-nous pour cela plus éclairés? À quel parti peut-on attribuer la victoire à l'exclusion des autres, et comment discerner la vérité parmi ces différends qui divisent les écoles? Est-ce que le champ de la science n'est pas assez spacieux? Manquerions-nous dans nos recherches de matière à d'utiles connaissances? Pensons-nous pouvoir déchirer le voile qui enveloppe dans une impénétrable obscurité ces matières abstraites? Le vrai théologien, le théologien sage et modéré jette un coup d'œil sur les différents systèmes, les apprécie avec une sagesse opposée à l'obstination de parti et aux qualifications outrageantes, et, sans condamner ce que 1'Eglise permet ou tolère, il s'applique à une étude solide du dogme, pour justifier la foi de l'Église et combattre ses ennemis. Cette manière de penser est aujourd'hui celle des vrais savants ; elle favorise le progrès de la science religieuse, prévient toutes les erreurs de l'esprit de parti qui dépasse si facilement les limites du devoir et de la vérité, et bannit toutes ces disputes odieuses qui pendant longtemps ont agité les écoles. J'espère que cette méthode sera adoptée par tous nos missionnaires, qu'ils écarteront absolument dans leurs conversations toutes ces difficultés qui troublent la paix sans éclairer l'esprit, et qu'ils se garderont de ce zèle âpre qui exagère les injustices, et divulgue les défauts des défenseurs d'une doctrine opposée, comme si la charité ne devait imposer un silence absolu à ceux qui n'ont ni mission ni autorité pour la reformation des abus prétendus et la conservation de la vraie doctrine.

Mais cette sagesse doit surtout s'exercer dans la prédication. Ce serait ignorer complètement la sainteté et la majesté du ministère de la parole que de discuter, dans la chaire de vérité, des opinions théologiques, et prétendre en tirer des conséquences pour le règlement des mœurs. En s'attachant simplement à l'Évangile interprété par l'Église, on marche avec assurance et l'on évite un rigorisme odieux et un funeste relâchement. Hors de là on ne trouve que doutes et imprudences. Je prie nos professeurs de théologie de suivre le chemin que je leur ai montré, et de ne jamais s'attacher à aucun système, dans les thèses qu'il faut discuter.

Je crains que, dans quelques-unes de nos maisons où les enfants servent les messes, on n'ait pas assez réfléchi aux inconvénients qui en résultent [252] par rapport à l'édification publique et à la tranquillité du prêtre, lequel doit beaucoup avoir à souffrir avec un servant pouvant à peine balbutier quelques mots. Le zèle des supérieurs corrigera cet abus, soit en substituant aux enfants légers et inattentifs des élèves pieux et instruits, soit en formant ces enfants à la dévotion et à la décence dans la prononciation et dans le maintien.

Il me semble que, en général, on aimerait que les procureurs eussent de petits tiroirs fermés à clef pour les différents dépôts des sujets. Cet usage, qui, du reste, n'est pas universellement observé, peut donner lieu à plusieurs inconvénients et rendre excusables les missionnaires qui voudraient avoir de l'argent près d'eux, et non pas en dépôt.

Autant je suis consolé du bon esprit et de l'exacte observance qui règne dans nos maisons des différents royaumes, autant je suis affligé de leur situation pour le temporel. Elles se sont plus ou moins ressenties de cette malheureuse révolution, qui a détruit la Congrégation en France et dont le contrecoup se fait sentir dans tous les pays. La maison d'Algérie, qui avait tous ses revenus en France, est dans le besoin, et sa ruine est inévitable si l'on ne lui porte un prompt secours. Je ferai mon possible pour cela, mais je doute fort du bon succès de mes soins. Néanmoins je verrais avec beaucoup de peine la perte d'une fondation si chère à notre saint fondateur et si utile aux esclaves de ces contrées. Nos missions du Levant se soutiennent avec bien des difficultés depuis la perte de leurs revenus de France. Le peu qu'elles peuvent posséder en Turquie est confié à des économes nommés par le gouvernement; je no m'étonnerais point que ces messieurs n'en fussent complètement dépouillés par les menées des ministres de la révolution française.

J'apprends néanmoins, avec la plus tendre satisfaction, que cet état pénible n'a pas du tout affaibli le zèle de nos bons missionnaires, et que, étant presque réduits à demander l'aumône, ils accomplissent leur ministère avec d'autant plus de succès qu'ils sont plus désintéressés.

Les confrères de l’île de Naxie, dans l'Archipel, ont dû souffrir beaucoup, et leur vie a eu à courir de grands périls, à cause de l'obstination d'une épidémie qui a fait de très grands ravages dans cette île. Le seul frère Houbignac a été victime de cette cruelle maladie, et l'on me fait les plus grands éloges de sa vie exemplaire et de sa mort.

Les circonstances de la guerre ne m'ont pas permis d recevoir des nouvelles de Pologne depuis sept ou huit mois. Il est difficile que nos confrères n'en aient beaucoup souffert, et que plusieurs de nos maisons n'aient été pillées ou ruinées par ce terrible fléau.

Les lettres arrivées de Chine sont encore en Angleterre. Tout ce que je sais maintenant de ces pays, est que nos deux confrères MM. Hannat et Lamiot, arrêtés depuis bientôt deux ans à Macao, sont arrivés heureusement à Pékin, grâce aux ambassadeurs anglais qui y sont allés par le détroit de Corée; les autres jouissent d'une bonne santé dans leur propre résidence. [253]

Ceux qui se trouvent dans les provinces de Hou-Kuoang et du Hou-Kan succombent sous le poids du travail. Je ne doute nullement que, si la Providence me donnait les moyens de leur envoyer des coopérateurs, il ne se présentât des hommes de bonne volonté, pour une œuvre si glorieuse à la religion.

Nos maisons d'Italie et d'Espagne, surchargées d'émigrés français, soutiennent ce nouveau fardeau avec un zèle qui mérite toute ma reconnaissance. C'est avec la plus profonde douleur que je me résous, en un tel état de choses, à imposer plusieurs de nos maisons, pour mon entretien, celui de mes assistants et d'un secrétaire. Ce secours est absolument nécessaire, et tout ce que je puis est de le restreindre autant que possible, afin de ne pas épuiser la maison qui m'a donné asile.

Maintenant, cet impôt sera réparti entre les diverses maisons d'Italie, d'Espagne et de Portugal. Si les événements à venir permettent d'avoir quelque chose de Pologne, on diminuera l'impôt, en proportion, pour les maisons déjà surchargées. Afin de faciliter le paiement, on pourrait le faire en deux termes, de six mois en six mois, à commencer par le mois de novembre déjà révolu, en sorte que le premier terme fut payé le plus tôt possible; car il y a déjà deux mois que je suis à la charge de la maison de Saint-André, sans avoir les moyens de payer ma dépense.

Nous avons de si puissants motifs de redoubler nos vœux et nos prières pour l'Église, pour notre Congrégation et pour la tranquillité des États dans lesquels nous vivons, que je regarde comme inutile de stimuler votre zèle sur ce point.

J'attends de votre affection à mon égard tout ce que les fils bien-aimés doivent à leur père, sans cesse occupé de leur bonheur.

Je suis, avec un tendre et sincère attachement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
CAYLA,
I. p. d. I. C. d. I. M.

P. S. La bulle dogmatique du Saint-Père, dans laquelle sont condamnés les actes du Synode de Pistoie, doit être parvenue à nos maisons même les plus lointaines. Je ne doute point qu'elle n'ait été reçue avec les sentiments d'obéissance et de respect auxquels elle a droit sous tous les rapports. C'est le monument le plus beau d'un Pape que Dieu, dans sa miséricorde, a donné à l'Église pendant des temps si malheureux. Une sentence aussi solennelle était nécessaire pour donner le dernier coup à un parti qui, mille fois battu, essaie toujours de se relever. Je croirais faire injure à l'attachement que vous avez [254] pour la bonne doctrine et à votre piété envers le Saint-Siège, si je vous exposais les motifs de soumission et d'entière adhésion d'esprit et de cœur à cette constitution dogmatique.

Votre docilité et votre respect ont sans doute prévenu mes désirs. Vous ferez éclater ces sentiments dans vos sermons et dans toute votre conduite.

XI.

Excitation an zèle pour les devoirs de notre vocation. - État de la Congrégation.

Rome, le 23 décembre 1795.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,
La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Depuis longtemps je ne vous entretiens que de nos malheurs; et mes lettres, assorties aux circonstances, portent l'empreinte des tristes événements au milieu desquels nous vivons.

Quoique notre sort ne soit pas amélioré et que nous ayons toujours à gémir sur les pertes immenses de l'Église et de la Congrégation, j'écarterai aujourd'hui la vue de ces objets affligeants pour n'écouter que mon cœur, qui me presse de vous offrir, à ce renouvellement d'année, les sentiments dont il est pénétré pour vous. Les années se succèdent avec rapidité, tout change dans la nature et autour de nous; mais mon amour pour vous n'éprouve pas ces vicissitudes, et mon zèle s'accroît et s'enflamme par la vue consolante et toujours soutenue de ces rapports intimes que la Providence a mis entre vous et moi. Plus je sens l'importance de mon ministère à votre égard, et plus j'ai d'ardeur pour en remplir tous les détails, et vous le rendre aussi utile qu'il le doit être dans l'ordre de la religion.

Je croirais avoir atteint le but qui est le grand objet de mes désirs, si les vœux que j'adresse au Ciel pour vous d'une manière toute, spéciale, dans cette circonstance, pouvaient vous assurer la possession d'un zèle vif et animé pour les devoirs de notre état et les fonctions qui nous sont propres, et en consacrer l'impression et l'ardeur.

C'est en effet le zèle qui forme le véritable missionnaire, et lui en assure le caractère distinctif et glorieux. C'est lui qui, l'occupant sans cesse de sa perfection, porte dans son cœur le germe précieux de ces belles vertus qui composent l'esprit de notre Congrégation, qui les y nourrit et les y entretient [255] par des moyens assortis et des soins toujours renouvelés, qui les fait éclore et leur donne l'accroissement et la perfection.

C'est lui qui inspire cette application nécessaire pour développer et perfectionner les talents, et lui communique dans le choix de ses études cette sagesse qui écarte une curiosité dangereuse ou déplacée, et concentre ses efforts dans l'acquisition des connaissances convenables à un missionnaire et nécessaires au succès de son ministère. C'est ce zèle qui règle ses goûts et ses affections pour le genre d'occupation qui lui est propre, fermant son cœur à l'attrait de ces fonctions brillantes réservées à d'autres, pour le dévouer aux travaux des missions dans les campagnes, et à l'éducation des clercs dans le silence de la retraite.

Plein de cette ardeur, qui est le fruit précieux de la charité, le missionnaire zélé vole où l'obéissance l'appelle, indifférent pour les lieux et les emplois, sans s'effrayer des obstacles semés sur sa route, et sans céder à de vaines alarmes pour son repos et sa santé.

Cependant il ne se laisse pas entraîner par une apparence de bien. Tout ce qui le retire de l'ordre commun lui devient suspect. Son zèle, réglé par la prudence, épure ses goûts, dirige sa marche, contient son effort, et le défend ainsi de cette inquiétude qui entreprend tout au hasard, et de cette présomption qui se repaît de la multitude des fonctions.

Lorsque l'ordre de la Providence interrompt ses travaux et l'appelle à un saint repos dans le silence d'une vie commune, son zèle change d'objet sans rien perdre de son activité. Tous ses efforts se tournent vers la culture de son âme. Il revient sur toutes ses voies, il discute ses œuvres sous les yeux de Dieu, il pèse ses justices au poids du sanctuaire. Si la vue du passé l'afflige, elle ne le déconcerte pas. Il se prépare à de nouveaux combats par les plus sages précautions, et son courage augmente avec sa confiance en Dieu. Avec quelle ardeur il reprend tous les détails d'une vie commune! Avec quelle exactitude il en remplit tous les devoirs, attentif aux plus menues observances comme aux points les plus importants, aussi content dans les emplois les plus obscurs comme dans ceux qui ont plus d'éclat, mais sanctifiant le tout par les vues les plus pures ! Ainsi, dans l'action et dans le repos, il est sans cesse occupé du soin de plaire à Dieu et de s'enrichir pour l'éternité.

Que cette vie est belle! Qu'elle est précieuse aux yeux de Dieu! Qu'elle est utile au prochain! Qu'elle est honorable à la Congrégation! Pourquoi ne serait-elle pas l'objet de nos vœux? Pourquoi n'aspirerions-nous pas au même bonheur? Au milieu de cette succession rapide d'années et d'événements qui nous entraîne, en serions-nous les stériles spectateurs? Ah! profitons des grandes leçons que ce spectacle présente aux yeux de la foi. Pensons, au

commencement de cette nouvelle année, que nous n'en verrons peut-être pas la fin. Jusqu'ici la mort nous a enlevé, toutes les années, un grand nombre de missionnaires ; échapperons-nous à ses coups dans le cours de celle-ci? [256] Cette incertitude n'effraie pas le bon missionnaire ; la mort est pour lui l'objet de ses désirs, parce qu'elle doit être le commencement de son bonheur.

Ce que je vois, ce que j'apprends de la conduite édifiante des missionnaires, dans les différents empires où la Providence les a placés, me donne cette douce confiance que ces sentiments sont ceux du très grand nombre ; et cette persuasion porte dans mon âme la consolation la plus vive. Joignez-vous à moi, messieurs et mes chers frères, pour remercier le Seigneur des bénédictions qu'il ne cesse de verser sur la Congrégation, en y perpétuant l'esprit de son saint fondateur. Conjurons sa divine bonté de consommer son ouvrage par le renouvellement de ceux qui jusqu'ici auraient été moins fidèles à la grâce de leur vocation, et par un accroissement de justice dans les vrais enfants de saint Vincent; prions-le de multiplier les ouvriers et de les rendre dignes de lui.

Cependant ne présumons pas de nos forces et de notre justice; marchons avec crainte et tremblement par une terre semée de piéges et d'écueils, et, oubliant ce que nous avons fait, courons à pas de géant dans cette carrière ouverte devant nous jusqu'à ce que nous arrivions an terme.

Je sais que je dois marcher à votre tête dans le chemin de la justice; aidez mes faibles efforts par vos prières, afin que je vous montre la route encore plus par mes exemples que par mes paroles.

J'ai peu de choses à vous dire sur l'état actuel de la Congrégation dans les différents lieux où elle est établie. Nos confrères d'Italie continuent à jouir de l'estime publique, et ils la méritent par leurs vertus et leurs travaux non interrompus.

On offre à nos messieurs d'Espagne des établissements fort intéressants. C'est une preuve de l'idée avantageuse qu'on a de leur zèle et de l'importance de leurs fonctions. Nous n'accueillerons les demandes qu'autant que nous serons assurés qu'elles peuvent contribuer à la gloire de Dieu et à l'utilité de la Congrégation.

Je n'ai qu'à me louer de la régularité qui est en vigueur en Portugal et du bon esprit qui y règne. Il y a dans ce moment une jeunesse nombreuse qui donne des espérances fondées et très consolantes.

La situation des affaires en Pologne me faisait beaucoup craindre pour les maisons que nous y possédons. On vient de me rassurer à cet égard. Nos messieurs y jouissent d'une assez grande tranquillité. Ils ne sont à plaindre que pour les impositions fortes auxquelles ils sont soumis, et qui deviennent infiniment onéreuses, après les pertes occasionnées par les malheurs de la guerre.

Dans nos missions du Levant, on a pris des mesures pour empêcher que les agents de la France ne s'emparent de nos maisons et de nos églises, et on espère qu'elles seront efficaces. D'ailleurs nos confrères y sont dans la même détresse pour les moyens de subsistance; mais cela ne prend ni sur leur courage ni sur leurs travaux. [257]

La politique inquiète et soupçonneuse des Chinois met un obstacle presque invincible à une correspondance directe avec Pékin. J'ai appris par une voie détournée, mais sûre, qu'au mois d'août 1795, nos confrères y jouissaient d'une parfaite santé, et qu'ils continuaient à y travailler avec beaucoup de fruit.

Messieurs Clet, Aubin et Péné, qui travaillent dans les provinces de ce vaste empire, m'ont beaucoup consolé par le récit de leurs travaux au milieu de la moisson la plus abondante. Mais je suis d'autant plus affligé de ne pouvoir leur envoyer des coopérateurs, que la santé de M. Aubin s'affaiblit, que celle de M. Péné est chancelante, et que la perte de ces dignes ouvriers serait irréparable. Je réclame pour eux la ferveur de vos prières.

Mais, en vous livrant au mouvement d'une tendre charité pour vos confrères, n'oubliez pas ce que la religion exige de vous dans ces jours de trouble et d'horreur, de tristesse et de deuil, où les États les mieux affermis sont menacés d'une subversion totale par cet esprit d'une liberté fanatique qui gagne de toutes parts; où l'Église fait des pertes immenses par les attaques redoublées de l'erreur, par les vues d'une fausse politique, et surtout par les fureurs de l'impiété qui étend ses ravages et multiplie ses partisans. Fut-il jamais de spectacle plus propre à émouvoir nos cœurs, à faire couler nos larmes et à ranimer nos vœux?

Ne nous bornons donc pas à quelques prières superficielles qui coûtent si peu, mais qui n'obtiennent rien, et ne croyons pas avoir rempli nos devoirs à cet égard par les effusions d'une piété ordinaire. Imitons la conduite de saint Vincent dans des temps de calamité, unissons nos mortifications à nos prières. Redoublons nos instances, portons sans cesse au pied du trône de la Majesté divine les besoins de nos frères, offrons-nous à sa justice comme des victimes d'expiation, et conjurons sa bonté d'envoyer sur la terre son Esprit créateur, afin qu'il en renouvelle la face par l'éclat de sa lumière et par l'ardeur de son amour.

Avant de terminer cette lettre, je dois prier messieurs les supérieurs de vouloir bien observer plus exactement l'article de leurs règles qui leur enjoint d'écrire au moins une fois l'année au Supérieur général, pour lui rendre un compte exact de l'état de leurs maisons respectives, tant au spirituel qu'au temporel.

Il me revient de bien des côtés qu'on trouve à redire à la longue permanence des supérieurs dans leurs places. Quoique ces plaintes ne soient pas aussi fondées qu'elles le paraissent au premier coup d'œil, j'y aurai toutefois égard autant que les circonstances le permettront.

Cette disposition très sincère de ma part doit donc faire tomber tous ces discours imprudents, qu'on se permet avec autant de légèreté que d'injustice, lorsqu'un supérieur laisse son poste.

Grâce à Dieu, l'ambition n'est pas le défaut des missionnaires. [258] Ils n'acceptent qu'à regret les places qu'on leur offre, et ils les quittent avec plaisir, si l'obéissance ne leur fait un devoir de les conserver. J'entrerai donc dans les vues de ceux qui sont en place en leur accordant un repos après lequel ils soupirent, lorsque l'intérêt de la Congrégation n'en souffrira pas, et ceux qui les remplaceront éprouveront peut-être que, si leurs réclamations étaient justes, leur condition n'en est pas devenue meilleure.

J'ai l'honneur d'être, avec une tendre et sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CAYLA,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XII.

Fuite de la recherche et de la négligence dans les prédications. - Réserve dans les conversations, au sujet de la politique. - Nouvelles de la Congrégation.

Rome, le 1er janvier 1797.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Dans ce jour qui m'impose le devoir si doux de vous ouvrir mon cœur et de vous faire entendre ma voix, j'éprouve deux sentiments bien opposés, mais dont la source est dans mon amour pour vous. Je sens vivement les maux de la Congrégation, dont je dois vous faire part, et je n'en tracerai qu'à regret le tableau; d'un autre côté, je goûte une satisfaction bien touchante à la vue des biens que le zèle des bons missionnaires perpétue dans les lieux où ils sont établis, et c'est pour moi une vraie jouissance de pouvoir leur en marquer ma reconnaissance, et de leur offrir les vœux sincères que je renouvelle dans cette circonstance pour leur bonheur.

Cependant peut-on parler de bonheur dans les jours désastreux où nous vivons, lorsque tous les fondements de la société sont ébranlés et qu'une fermentation générale agite les esprits et divise les cœurs; lorsque des systèmes d'anarchie et d'irréligion bouleversent les États, détruisent les fortunes, dépouillent l'Église, renversent les établissements, portent la crainte [259] et l'épouvante de toutes parts, et multiplient à l'infini les malheureux? Quelle joie peut-on goûter, et comment prononcer le nom si consolant de bonheur?

Toutefois, messieurs et mes très chers frères, ne prenons pas le change, et ne nous livrons pas à une tristesse déplacée. Il est encore un vrai bonheur offert à nos désirs, mais qui n'est accordé qu'aux enfants de la foi et aux amis de Dieu : c'est celui que Jésus-Christ promit à ses disciples au milieu de la persécution et des outrages, celui qu'il assure à ceux qui s'empressent de porter son joug : *Et invenietis requiem animabus vestris*; bonheur puisé dans le sein de Dieu même et qui fait couler dans nos âmes un fleuve de paix, et les inonde d'une joie pure et inaltérable ; bonheur inaccessible aux accidents de la vie, à l'injustice des hommes; la source en est ouverte pour nous, nous le trouverons dans une entière soumission au bon plaisir de Dieu et dans une fidélité toujours plus parfaite à tous nos engagements.

Voilà l'objet des vœux que je fais pour vous en ce jour, je ne saurais en former de différents. Que d'autres désirent à la Congrégation l'estime et la considération, des fonctions éclatantes, des établissements brillants et multipliés; pour moi, marchant sur les traces de notre saint instituteur, je ne puis lui souhaiter que cet esprit qui forme les bons missionnaires, qui les rend utiles à la consommation de l'œuvre du Fils de Dieu, et qui attire sur eux et sur leurs travaux les plus abondantes bénédictions. Si cet esprit animait tous les enfants de saint Vincent, nous jouirions des vrais biens, et ceux que nous n'envions pas nous seraient donnés comme par surcroît. Bientôt la Congrégation réparerait ses pertes, et elle serait agréable à Dieu et aux hommes.

Appliquons-nous donc, messieurs et mes très chers frères, avec un nouveau zèle, à conserver au milieu de nous cet esprit qui nous est propre ; revenons souvent au modèle qui nous est présenté dans la vie admirable de saint Vincent, et marquons notre amour à la Congrégation par la fidélité de nos vertus et l'étendue de nos services.

Je vois avec plaisir que le zèle pour les missions et les retraites se soutient dans la plupart de nos maisons. Mais je ne puis me défendre de vous communiquer une inquiétude peut-être peu fondée; je crains qu'il ne se glisse dans l'exercice de ces fonctions intéressantes deux défauts opposés, mais également contraires à la majesté des fonctions saintes et aux fruits qu'elles devraient produire : je veux dire une manière trop recherchée et au-dessus de la portée du peuple, et une négligence répréhensible qui avilit le ministre et le ministère. Il serait bien affligeant que des hommes qui ne doivent prêcher que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié, qui ne doivent viser qu'à la conversion des âmes, se prêchassent eux-mêmes, et courussent après de vains suffrages. La première loi du prédicateur est de se rendre intelligible, et on montre aussi peu de jugement que de zèle lorsqu'on ne sait pas ou qu'on ne veut pas se proportionner à son auditoire. [260]

On n'est pas moins coupable lorsque, sous prétexte de la grossièreté du peuple, on se met peu en peine de travailler ses prédications, et qu'on se livre à une certaine facilité

naturelle, imaginant que tout est bon pour les gens de la campagne, et qu'il suffit de ne point paraître hésiter et chercher les mots. Que résulte-t-il de cette manière de penser? C'est qu'on ne porte dans le ministère de la chaire que des discours sans ordre et sans suite, sans clarté et sans précision, et un verbiage insipide, où l'on n'entend que des déclamations vagues, des répétitions éternelles, des détails bas et grossiers, et souvent étrangers à la matière qu'on traite.

J'espère que l'amour d'une simplicité bien entendue garantira à jamais les missionnaires d'un pareil défaut, qu'ils traiteront toujours avec dignité la parole dont ils sont les dépositaires, qu'ils seront très sobres dans l'emploi des traits historiques et surtout des révélations, et qu'ils ne les puiseront jamais que dans des sources pures et bien autorisées. J'espère enfin qu'ils n'épargneront ni peine ni travail pour arriver à cette noble simplicité qui est à la portée de tous et goûtée partout. L'effet en serait plus assuré si, dans toutes nos maisons d'institution, on observait exactement le décret de la dernière Assemblée, qui ordonne qu'on formera nos jeunes gens à la prédication, au moins pendant six mois avant qu'ils soient appliqués aux fonctions qui nous sont propres.

Je dirai un mot sur un autre article qui me paraît important dans les conjonctures présentes. Il est porté dans nos règles que nous ne prendrons point part aux intérêts qui divisent les puissances et aux mouvements qui les agitent. Cette précaution est infiniment sage, et elle mérite toute notre attention. Dans ce moment, une parfaite indifférence aux événements qui troublent l'Europe serait déplacée. Ils intéressent trop la religion, l'Église, la Congrégation et notre sûreté personnelle, pour que nous puissions nous borner à en être les froids spectateurs. Cependant on doit être extrêmement sur ses gardes pour ne pas excéder dans ses sentiments ou dans ses discours.

Ne perdons rien de notre confiance dans les soins amoureux de la Providence. Notre sort personnel, celui de la Congrégation, sont entre les mains de Dieu. Rien ne peut arriver contre ses ordres. Ne déshonorons donc pas notre foi, et ne perdons pas le mérite de nos peines par des craintes déplacées, par une sollicitude inquiète. Recevons avec une parfaite résignation les coups qui nous frappent, les pertes que nous éprouvons. Si Dieu veut se servir de nous pour les intérêts de sa gloire, il saura bien nous dédommager ; s'il veut employer d'autres instruments, adorons la sagesse de ses vues et bénissons son saint nom. Évitons une curiosité trop empressée pour les nouvelles, et ne parlons des affaires publiques qu'avec la plus grande retenue. Il ne nous convient pas de faire les politiques, et de prononcer sur la marche et les intérêts des cours. Respectons les mesures des gouvernements sous lesquels nous vivons, et gardons-nous de censurer ce que nous ne connaissons [261] que très imparfaitement et dont le détail nous est étranger. La prudence ne fut jamais aussi nécessaire que dans ce moment, et je ne saurais trop en recommander l'exercice, soit entre nous, soit dans le commerce que nous avons avec les étrangers.

Ce qui doit nous occuper dans ces circonstances, ce qui nous convient véritablement, et qui forme pour nous une obligation étroite, c'est de redoubler nos vœux et nos prières pour désarmer le bras du Seigneur, et obtenir de ses bontés le retour de la paix et de l'ordre, que nous attendrions vainement des hommes; en adoptant les sentiments que je viens d'indiquer, vous serez préparés aux tristes nouvelles dont je dois vous faire part.

L'entrée des Français en Italie, si funeste aux pays conquis, ne l'a pas été moins à nos maisons qui y sont situées. Celles du Piémont, de la Lombardie, et surtout celle de Plaisance, ont été soumises à des contributions énormes en tout genre et aux vexations qui en sont la suite. Cette invasion a eu encore des conséquences plus fâcheuses pour nous. Les nouvelles républiques qui se sont élevées sous la protection des Français ne veulent plus que des nationaux dans les corporations établies sur leur territoire. Par ce nouvel arrangement, nous avons déjà perdu les maisons de Modène, de Reggio et de Ferrare; et celles de Crémone et de Pavie nous échapperont dans peu, si les choses ne changent de face.

En Pologne, l'état de nos maisons devient tous les jours plus précaire. L'impératrice de Russie a défendu toute communication avec les supérieurs étrangers, à celles qui sont sous sa domination. De son côté, le roi de Prusse vient de s'emparer de tous les biens ecclésiastiques qui se trouvent enclavés dans son territoire, et il ne sera plus accordé que des pensions aux membres du clergé. Cette mesure financière doit faire tomber absolument les communautés. Ainsi, voici cette belle province, composée de vingt-huit maisons, menacée assez prochainement d'une ruine totale.

Nos missions étrangères d'Alger, du Levant et de la Chine, qui se soutiennent encore par le zèle des missionnaires qui les dirigent, malgré leur pénurie extrême, ne peuvent pas durer longtemps par le défaut absolu de moyens pour l'envoi des ouvriers, quand même il serait possible d'en trouver qui voulussent se dévouer à ces fonctions lointaines.

Dans les premiers mois de l'année dernière, j'ai eu des nouvelles bien consolantes de Pékin. Cet établissement prend tous les jours de la solidité et des accroissements. En 1794, il y avait dans cette maison, outre les quatre missionnaires français, trois Chinois agrégés à la Congrégation, dont l'un était prêtre, l'autre diacre, et le troisième sous-diacre; et cinq séminaristes internes dont on était très content. Je ne parle pas des élèves chinois qu'on forme dans cette maison pour le service de cette mission, et qui étaient à cette époque au nombre de quatorze.

Dans les années 1793 et 1794, il y a eu dans notre église de Pékin plus de cinq cents adultes régénérés, et le nombre des catéchumènes y était grand.[262] Il ne manque que des ouvriers dans ce vaste empire; la semence évangélique y fructifie avec une grande facilité. C'est ce qui doit nous rendre plus sensible la grande perte que nous venons de faire de deux missionnaires français, établis depuis quelques années dans la grande province du Hou-Kan, savoir : MM. Aubin et Péné. Le premier avait fait déjà des biens immenses dans cette mission, qui était fort déchue par une longue privation de tout secours. II avait corrigé les abus qui s'y étaient introduits. Des affaires de cette mission l'ayant obligé de se porter dans la province du Cham-Si pour se concerter avec le vicaire apostolique, il fut arrêté par l'ordre du mandarin du lieu, et conduit en prison chargé de chaînes. Bientôt après on le vit partir pour Pékin, où il devait être jugé par le tribunal de l'empereur. Mais, après une très longue marche, il fut attaqué d'une fièvre maligne dont il est mort dans la prison. Il fut permis à un chrétien du lieu de l'aller voir de temps en temps. Comme celui-ci lui demandait s'il avait besoin de quelque chose, M. Aubin, qui était déjà très mal, lui répondit: *Je ne souhaite plus autre chose que de voir mon Dieu; il est le seul objet de mes pensées.* Peu de jours après, il expira, et il fut permis aux chrétiens de prendre son corps et de l'enterrer. M. Péné est mort dans le Kouan d'un crachement de sang. La mort de ces deux dignes ouvriers laisse cette province presque sans secours, il n'y reste plus que M. Clet pour soutenir le poids d'un travail immense. Sa position m'afflige d'autant plus qu'il m'est impossible de lui envoyer des associés d'Europe; il n'y a qu'une disposition particulière de la Providence qui puisse nous rouvrir la route de cette mission importante. Accélérons-en les moments par la ferveur de nos prières.

Tous les revers dont je viens de vous parler tiennent à des circonstances particulières qui sont dans l'ordre de la Providence, que nous devons respecter, quelque affligeants qu'ils soient.

Ma douleur se trouve un peu tempérée par ce que j'apprends du zèle soutenu de nos confrères dans tous les lieux où ils sont placés, et des succès que Dieu accorde à leurs travaux. Plaise à sa divine bonté conserver les ouvriers, proportionner ses secours à l'abondance de la moisson, et les rendre de plus en plus dignes de leur auguste ministère

Je ne vous presserai pas de m'accorder le secours de vos prières; je compte trop sur votre charité à mon égard. Mais je les réclame d'une manière particulière pour Notre Très Saint Père le Pape, pour les princes qui nous gouvernent, et pour tous nos bienfaiteurs. Nous

devons des sentiments particuliers à cet égard au feu roi de Sardaigne. Il nous avait donné deux maisons, et il honorait nos confrères d'une protection distinguée.

J'ai l'honneur d'être, avec une vraie et sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très- chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

CAYLA,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

XIII

Encouragements. - Avis.- État de la Congrégation.

Rome, le 1er janvier 1798.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Je vous dois en ce jour de nouvelles marques d'intérêt, et les assurances d'un dévouement sans bornes. Je remplis ce devoir avec une satisfaction qui égale mon amour pour vous, et ce n'est pas peu dire. La position affligeante que je partage avec vous peut en émousser un peu le sentiment et en affaiblir l'expression; elle ne saurait en détruire le principe, ni en arrêter les véritables effets. C'est donc avec une pleine sincérité que je vous souhaite tout ce qui peut contribuer à votre parfait bonheur.

J'ai cru un instant pouvoir vous annoncer, à cette époque, sinon des jours plus heureux, du moins l'aurore d'un avenir moins désastreux. Cet espoir flatteur s'est dissipé comme un songe; nous voilà replongés dans de nouvelles horreurs. La main du Seigneur frappe des coups plus sensibles encore; les maux de l'Église s'aggravent à un point alarmant ; les pertes de la Congrégation se multiplient, et nous ne voyons plus de remède que dans les miséricordes infinies du Seigneur. Adorons les desseins impénétrables de la Providence, mais tremblons sur nos infidélités qui provoquent peut-être le courroux du Ciel, et sur la mollesse de nos efforts pour arrêter le bras vengeur et opposer à ses coups une résistance efficace.

Si quelque chose peut me donner de la consolation dans cette désolation générale, c'est le spectacle touchant de votre fidélité soutenue à vos devoirs, et de votre amour constant pour votre vocation parmi les objets les plus propres à ralentir votre zèle, et malgré les appuis et la protection offerts de toute part au relâchement et à l'insubordination.

L'esprit de vertige qui étend ses ravages avec une célérité effrayante, et qui commence à infecter les asiles sacrés d'où il aurait dû être à jamais banni, n'a pu pénétrer jusqu'à vous; les principes d'ordre et de subordination, si nécessaires au maintien de toutes les sociétés, s'y conservent dans toute leur pureté. Une douce et tendre charité y réunit les esprits et les cœurs; on n'y goûte que l'heureuse liberté des enfants de Dieu, et on n'y aspire qu'à cette égalité précieuse que met entre tous les membres d'un même corps l'observation toujours plus parfaite de la règle qui leur a été donnée. [264] Dans tous les lieux où le zèle des confrères n'est pas enchaîné, ils se livrent avec un courage infatigable aux fonctions propres de leur état. Dans ceux où il n'est pas permis de s'en occuper d'une manière suivie, ils s'en dédommagent par les saintes industries d'une charité active et bienfaisante, qui répand ses influences

salutaires et arrête les progrès du mal, lorsqu'elle ne peut pas faire éclore les fruits de la justice. Partout ils répandent la bonne odeur de Jésus-Christ, et leur exemple devient très utile à ceux qu'ils ne sont pas à portée d'instruire.

Cette heureuse disposition des esprits, cette sagesse de conduite, sont bien louables dans ces jours mauvais, et je bénis le Seigneur de tout mon cœur d'avoir mis dans vos âmes des sentiments si dignes de votre piété, si intéressants pour l'honneur de la Congrégation. Puissent-ils s'y accroître et s'y perpétuer, et assurer votre bonheur! C'est là l'objet des vœux que je forme tous les jours pour vous, et que je renouvelle dans cette circonstance avec une ardeur plus vive.

Je suis sans doute bien sensible aux pertes temporelles de la Congrégation ; je m'en console toutefois par l'espoir que l'abondance des dons célestes suppléera à ce qui nous manque du côté des avantages de la terre, et que le désir des biens immortels s'enflammera à mesure que nous serons privés de ceux qui alimentaient nos corps ; mais rien ne saurait me dédommager de la perte si intéressante des dons de la grâce, des fruits de la justice, de l'affaiblissement même dans la vertu parmi des hommes dont le salut me tient si fort au cœur.

Ne vous bornez donc pas, messieurs et mes très chers frères, à demeurer fermes et inébranlables dans la voie où vous courez avec tant de courage ; ajoutez à ce que vous avez déjà fait ; travaillez sans relâche à l'œuvre de Dieu, dans la ferme confiance que rien n'est perdu à ses yeux, et qu'il ne laisse pas sans récompense les travaux entrepris et soutenus pour son amour.

Vous devez dans tous les temps au Seigneur le sacrifice de vos sentiments et de vos œuvres; mais c'est surtout dans des moments d'une défection presque générale, que votre fidélité doit éclater par les plus vifs transports de l'amour et vous inspirer tous les efforts qui peuvent dédommager le Seigneur, et diminuer, s'il est possible, le nombre des crimes et des coupables. Cependant ne vous livrez pas à un zèle imprudent. Craignez le sort de ces prêtres téméraires qu'une ardeur insensée engagea dans la mêlée, et qui y trouvèrent l'ignominie et la mort[144]. Attendez le moment du Seigneur, n'agissez que par ses ordres, et sous la direction de l'obéissance. Cette sage précaution écartera mille imprudences dont les suites seraient si funestes dans ce moment.

Lorsqu'il ne vous est pas ordonné de parler ou d'agir, mettez entre le péril et vous la plus grande distance, par une sage retraite et par la fuite d'un monde qui ne fut jamais plus dangereux. Eh! que feriez-vous dans le tourbillon où mille passions turbulentes agitent les esprits et enflamment les cœurs, [265] et dans un moment où les principes sont dénaturés, les goûts pervertis, et les âmes, pour ainsi dire, déplacées? Que feriez-vous dans un lien où le zèle qui veut corriger est couvert de ridicule, et où la lâcheté qui ménage le coupable est un crime? Je sais bien que tout n'a pas fléchi le genou devant Baal; mais le discernement ne nous appartient pas et il est trop périlleux. Cherchez donc votre repos et votre sûreté dans cette heureuse solitude que la Providence ménage à vos désirs et à vos besoins, après des travaux pénibles et toujours un peu dissipants, malgré la sainteté de leur objet. Il est bien juste qu'après vous être livrés aux besoins de vos frères, vous vous occupiez un peu de vous-mêmes, que vous interrogiez votre cœur sous les yeux de Dieu, et que vous puisiez dans son sein une nouvelle ardeur pour rentrer avec courage dans la carrière évangélique. Ceux qu'un zèle mal entendu ramène sans cesse aux fonctions laborieuses du ministère, ne connaissent guère leurs besoins, ni les vrais intérêts de ceux auprès desquels ils doivent travailler. Ceux-là sont peut-être plus répréhensibles encore qui ne peuvent soutenir le poids d'une vie sédentaire, par les suites d'une inquiétude naturelle, ou par un dégoût trop écouté pour l'étude et l'application. Je n'ai jamais pu comprendre comment un missionnaire peut se trouver surchargé de son loisir, comment il peut imaginer qu'après un travail superficiel de quelques

[144] 1 Mach. 5. 67.

années, il n'a plus rien à faire. Les objets ne manquent pas celui qui connaît le prix du temps, les bornes de l'esprit humain, et qui conserve quelque zèle pour l'acquit de ses fonctions. Tantôt il revient sur des compositions faites souvent trop à la hâte, et dans un âge où le défaut de maturité et d'expérience ne permet guère d'atteindre le degré de perfection qui les rend véritablement utiles. Tantôt il rappelle par une étude suivie de la morale et des canons les vérités pratiques qui s'effacent si aisément, et qui sont aussi précieuses qu'étendues pour un missionnaire appelé aux fonctions redoutables du ministère auprès du peuple et du clergé. Tantôt enfin il cultive son âme par la lecture des bons livres, et surtout des Livres Saints qui sont la consolation de notre exil, et une ressource si puissante dans toutes les situations de la vie. Ainsi, ses journées s'écoulent dans la paix et l'innocence, et avec une rapidité qui lui donne des regrets.

Les besoins de l'Église, la pénurie des ouvriers, les demandes pressantes de nos seigneurs les évêques, ont engagé mes prédécesseurs à permettre qu'on confessât dans nos églises pendant le cours de l'année et hors le temps des retraites. Ce serait bien mal interpréter cette concession, que de se persuader qu'on peut vaquer à ce ministère pour les externes pendant le temps destiné à l'oraison et aux conférences. Je supplie messieurs les supérieurs d'empêcher qu'un pareil abus ne s'introduise dans nos maisons, et de réformer ce qu'il y aurait eu à cet égard de moins conforme au bon ordre.

J'entre à regret dans le détail affligeant de l'état actuel de la Congrégation. La province Romaine vient de perdre la belle maison de Forli dans la Romagne, par une suite des principes modernes [266] qui président au gouvernement des nouvelles républiques. Les maisons de Pavie, Crémone, Ferrare et Bologne qui se trouvent sous leur domination n'y ont qu'une existence pénible et fort précaire, et leurs rapports avec le régime de la Congrégation sont très restreints, et bientôt ils seront à peu près nuls. Les quatre maisons de l'État de Gênes sont dans une attente cruelle du sort que leur réserve la nouvelle constitution. Autant qu'il est permis d'en juger, la perspective n'est pas flatteuse.

Nos messieurs d'Alger sont dans une position alarmante, depuis que le consul français leur a retiré la protection de la France auprès du Dey. Cet événement les laisse exposés aux caprices d'un gouvernement arbitraire. Déjà ils avaient reçu l'ordre de se retirer; mais la peste étant survenue, on a sursis à cette disposition. Nos messieurs en ont profité pour donner tous leurs soins aux malheureux esclaves atteints de ce mal. Un de nos messieurs en a été lui-même attaqué, mais il en est heureusement réchappé. Je m'attends tous les jours à recevoir la nouvelle de leur expulsion.

Déjà commence à s'exécuter en Pologne le projet du roi de Presse, de s'emparer de tous les biens du clergé, sous la promesse vague d'une pension quelconque. Il a été défendu aux trois maisons situées dans le lot échu à l'Empereur de communiquer avec les supérieurs étrangers. L'érection d'un séminaire général à Cracovie et la défense provisoire de faire des missions les laissent à peu près sans fonctions, et leur inutilité forcée doit amener leur suppression tôt ou tard.

L'ambassadeur de France à Constantinople a permis à quelques-uns de nos messieurs de rentrer dans la maison de Saint-Benoît, mais à titre de particuliers, et non comme membres d'un corps qu'il regarde comme supprimé. Il est même à craindre que les événements désastreux qui viennent d'avoir lieu en France, n'influent sur la conduite du ministre de cette puissance et ne mettent des bornes au système de modération qu'il semblait avoir adopté.

Quel tableau affligeant je viens de vous présenter! Ces revers, il est vrai, nous sont communs avec les autres corps ; ils souffrent même plus que nous. Réunissons nos vœux et nos prières pour que le Seigneur daigne enfin mettre un terme à ce système destructeur qui menace toutes les communautés, et qui les anéantira après les avoir dépouillées.

Tandis que la religion éprouve en Europe des secousses si violentes, notre mission de Pékin, en Chine, jouit d'une paix profonde, et l'œuvre de Dieu y prospère par les soins

infatigables d'un petit nombre d'ouvriers que la Providence y conserve encore. Parmi les chinois agrégés à la Congrégation, il y a déjà deux prêtres, un diacre, deux sous-diacres, un acolyte, et un frère coadjuteur qui est un trésor pour cette mission. Il y en a quelques autres qui sont sur le point de faire les vœux, et l'on s'occupe sérieusement à former des élèves. Les deux retraites annuelles qu'on est dans l'usage de donner, réussissent toujours à merveille et sont très fréquentées. On y a compté, en 1795, [267] 267 exercitants. Le nombre des adultes baptisés dans la même année a été de 244. Outre les soins que M. Raux donne au séminaire qu'il a formé, il vient d'établir une pension pour les jeunes filles qui réussit parfaitement, et qui sera d'une grande utilité pour l'instruction des catéchumènes de leur sexe, et pour donner des maîtresses d'école dans les districts dont nous sommes chargés.

M. Raux se proposait d'envoyer deux prêtres chinois au secours de M. Clet resté seul dans la grande province du Hou-Kouan; mais la guerre qu'on y a faite aux rebelles n'a pas permis de suivre ce projet. M. Clet lui-même aura été obligé de s'éloigner pour n'être pas exposé dans ce moment si critique, et c'est sans doute pour cela qu'il n'a pas écrit en 1796. Comme cette guerre a eu les plus heureux succès et que les rebelles ont été exterminés, les exercices de la mission reprendront leur cours ordinaire, et ma correspondance avec M. Clet se rouvrira. Cependant M. Raux a profité de cet intervalle pour envoyer deux missionnaires dans la grande Tartane chinoise, qui ouvre un vaste champ à leur zèle.

Je me donne tous les mouvements possibles pour faire passer quelques missionnaires en Chine, et je ne désespère pas d'y réussir, malgré les obstacles que j'éprouve. Déjà deux missionnaires sont prêts à partir. Je serais bien content de pouvoir leur en associer deux autres, mais c'est au Seigneur à appeler ceux qu'il destine à cette grande œuvre.

J'oubliais de vous annoncer que l'établissement de Cadix a été accepté, et que nos confrères ne tarderont pas à en prendre possession. Jusqu'ici notre institut était peu connu dans cette partie de l'Espagne qui avoisine la capitale. On commence à l'y goûter et il y a des espérances fondées que la Congrégation s'étendra dans le royaume, si la Providence y multiplie les sujets, en y conservant l'esprit de régularité qui y règne actuellement.

Je finis cette lettre en recommandant d'une manière particulière à vos prières les intérêts de l'Église, ceux de la Congrégation, et des divers États où elle est placée, afin que nous menions une vie tranquille et paisible dans tonte sorte de piété et d'honnêteté. Cependant profitons de ces temps orageux, si la bonté du Seigneur ne ramène pas le calme, pour épurer nos vertus par un saint détachement de tous les objets de la terre et de nous-mêmes, et par un désir toujours plus vif de cette heureuse patrie qui finira nos travaux et couronnera notre patience.

Je suis, avec une sincère affection, en l'amour de Notre-Seigneur,
Messieurs et mes très chers frères,
Votre très humble et très obéissant serviteur,
CAYLA,
I p. d. 1. C. d. 1. M.

[268] NOTA

La Congrégation ayant été, à plusieurs reprises, depuis la mort de M. Cayla jusqu'à nomination de M. de WAILLY (1808-1827) simultanément gouvernée par des Vicaires et Pro-Vicaires généraux, dont l'un résidait à Paris et l'autre à Rome, pour plus de clarté, nous publierons d'abord les circulaires des Vicaires français, puis, celles des Vicaires et Pro-Vicaires italiens.

M. BRUNET

VICAIRE GÉNÉRAL
(1800-1806)

M. François-Florentin Brunet, lorrain d'origine, naquit à Bulgnéville, le 11 mai 1734. Admis au séminaire interne de Paris le 20 mai 1717, il y fit les vœux le 21 mai 1719. Successivement professeur de philosophie et de théologie au séminaire de Toul, il fut supérieur de celui d'Amiens de 1757 à 1772; puis il gouverna le séminaire de Soissons de 1772 à 1775, et celui de Châlons-sur-Marne de 1775 à 1787, époque à laquelle l'administration du séminaire de Poitiers lui fut confiée, avec la charge de visiteur de la province du Poitou.

L'Assemblée générale de 1788 le choisit pour second assistant de la Congrégation, et M. Cayla, qui venait d'être élu Supérieur général, le nomma préfet des études. Un esprit élevé, des études incessantes, une longue expérience, des écrits remarquables sur la théologie, une piété tendre le mettaient à même de travailler utilement à la formation, si nécessaire, de la jeunesse de Saint-Lazare. [269]

Lors de l'invasion de cette maison par les révolutionnaires dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, M. Brunet put se sauver avec un étudiant, nommé Lecointre, et trouver asile chez un ouvrier du voisinage. Comme ils sortaient le matin, au moment où passaient des voitures de grains se dirigeant vers l'École militaire, des bandits les forcèrent à monter, séparément, chacun sur une de ces voitures, au milieu de vociférations sanguinaires, de moqueries insultantes, et des plus terribles menaces. Ils ne durent leur salut, après Dieu, qu'à la contenance ferme de la police.

Rentré à Saint-Lazare, M. Brunet y resta jusqu'au 2 septembre 1792. Il en sortit alors avec M. Cayla, dont il fut le compagnon fidèle dans ses voyages, partageant les privations de son exil. Après l'avoir servi, à Rome, avec toute l'affection d'un fils envers son père, il eut la douleur de lui fermer les yeux. M. Cayla mourut le 12 février 1800.

On ne put savoir alors où avait été déposé le billet qui désignait le futur Vicaire général. (Ce billet fut retrouvé plus tard, au mois de juin suivant, portant le nom de M. Brunet). En ce cas, aux termes des constitutions, il appartenait à M. Brunet, en sa qualité de premier assistant, de gouverner la Congrégation. Mais les difficultés qui lui furent faites l'obligèrent à suspendre l'exercice de son autorité. Une lettre du cardinal di Pietro, dans laquelle cette Éminence lui donnait, par ordre du Pape, communication d'une décision de la Congrégation des évêques et des réguliers et de la confirmation que Sa Sainteté en avait faite, mit fin à ces difficultés, et M. Brunet, assisté de MM. Fenaja et Sicardi, put remplir ses fonctions de Vicaire général.

Rentré en France, vers la fin de 1804, il apprend qu'un Bref pontifical, en date du 30 octobre, assigne à M. Sicardi la qualité de Vicaire général et le gouvernement de la Congrégation. Aux termes du même Bref, M. Brunet conservait le gouvernement de la compagnie des filles de la Charité et la direction des missions étrangères[145].

Cette nouvelle affligea profondément.M. Brunet, Pleinement. soumis à la décision du Saint-Père, il ne cessa pourtant de prier et d'agir afin que le gouvernement de la Congrégation fût rendu à son état normal. Un Bref du 13 mai 1806 conféra de nouveau à M. Brunet le titre de Vicaire général, avec pouvoir de se désigner un successeur, et M. Sicardi fut autorisé à exercer les fonctions de Pro-Vicaire, à Rome, sous la dépendance du Vicaire général[146].

---

[145] *Acta apostolica*, page 175.
[146] Ibd. page 176.

M. Brunet ne jouit pas longtemps de son autorité, une maladie douloureuse l'enleva à l'affection des deux familles le 15 septembre 1806.

M. Brunet, appliqué toute sa vie à un travail opiniâtre, ne se proposait d'autre but que de glorifier Dieu et d'assister le prochain suivant l'esprit de la Congrégation. D'une gaîté toujours aimable, il brillait par l'aménité de son caractère et gagnait tous les cœurs. Dévoué jusqu'à la mort [270]au bien des deux Compagnies, il a supporté sans murmure les difficultés qu'il a rencontrées; il les a vaincues et s'est endormi dans la paix du Seigneur.

Voici la liste des ouvrages que M. Brunet a publiés :

Parallèle des Religions. 5 vol. in-4°;
Elementa theologiæ. 5 vol. in-4°;
Traité des devoirs des pénitents et des confesseurs. 1 vol. in-12;
Du zèle de la foi dans les femmes et des heureux effets qu'il peut produire dans l'Église. 1 vol. in-12.
Lettre sur la manière d'étudier la théologie.

I

Décès de M. Cayla. -M. Brunet déclaré Vicaire général de la Congrégation.

Rome, 25 maii 1800.

D0MINI ET FRATRES DILECTISSIMI !

Quo arcano, et acerbo, sed semper adorando Dei consilio contigisse arbitramini, ut dum Congregatio nostra plures abhinc annos tot, tamque duris ærumnis afflictabatur, funestissimum ilium casum adhuc experta sit, quem ei attulit febr. hujus anni dies 12 ! Ad hanc usque diem habuerat, qui suis exemplis eam corroboraret, qui suis virtutibus, patientia præsertim invicta, animos ei adderet, qui suis documentis eam solaretur, qui sua pietate, suisque precibus auxilia superna in eam evocaret, qui tandem benignissirna, comisima, suavissimaque cum membris ejus omnibus agendi ratione tolerabiles illis efficeret communes et proprias calamitates. Omnia hæc incitamenta, subsidia, et adjumenta illi suggerebat Pater honoratissimus, sed amore non minus dignus, ac forte etiam dignior quam honore. Sed sæva, inimica, immisericors, et immatura mors Patrem ipsi præripuit die quam dixi, quam designare non audeo, et quæ utinam non illuxisset! Esset quadamtenus tanta tamque luctuosa jactura tolerabilis, si, qui vices demortui ahquanto tempore gesturus est, quamdam ejus virtutum similitudinem repræsentaret. Sed, quanquam annos fere 12 tam eximia exempla cominus intuitus sum, ad ea tamen parum me conformasse non opus est ut confitear; quippe quum nemini non compertum sit et exploratum. Quapropter nonnisi vestra fretus benevolentia possum ad capessenda munia Vicariatus generahis accedere. [271] Ea enim fungenda, mihi demandavit Sua Sanctitas Pius Papa VII. Nam cum a nonnullis in dubium et controversiam vocatum esset, an non derogaret constitutionibns nostris (quæ, quoniam venerabilis defunctusVicarium generalem non scripserat, jubebant ut, tanquam primus assistens, ab omnibus pro Vicario generali agnoscerer) decretum, aut quod aiunt *regulamentum* immortalis memoriæ Pii Papæ VI, quo privat omni voce activa et passiva presbyteros francos profugos,

qui in ædes congregationis, ordinisve sui in universo statu ecclesiastico recipiantur; cumque quæstio hæc delata esset ad tribunal D. D. di Pietro, Isauræ episcopi et delegati apostolici, et ab eo remissa ad Congregationem episcop. et regul., cardinales Eminentissimi censuerunt standum esse constitutionibus, et eorum judicium ac sententiam confirmavit Sua Sanctitas. Quod litteris ad me datis die 17[a] mensis hujus maii mihi significavit Illustrissimus Isauriensis episcopus, adjuncto Summi Pontificis præcepto, quo jubeor Conventum generalem, in quo Superior generalis eligatur, intra sex mensium spatium in locum commodum convocare. Vestram igitur benevolentiam, domini et fratres dilectissimi, oro atque obtestor ut me per aliquot menses sustineatis et sufferatis, utque me precum vestramum auxilio juvetis ad obeundum munus, quod incogitanti mihi et prorsus inopinanti injunctum est. Verum non possum quin vestrarum qnoque precum suffragium implorem ad impetrandum a Deo O. M. recenti Summo Pontifici diuturnissimum et quam felicissimum pontificatum, etiam atque etiam a vobis flagitans, ut alta mente fixum repositumque singuli habeatis, nihil a vobis conducibilius ac præstabilius fieri posse, quo Beatitudini ejus onus pontificiæ dignitatis allevetis, quam si dictis et factis ubique et semper ex animo testificemini vestram erga Sedem Apostolicam summam et submississimam reverentiam, ejus decretis et constitutionibus quæ ab ea hucusque emanarunt, aut emanabunt in posterum, internum mentis et firmissimum assensum, accommodetis et profiteamini.

Plurimam salutem impertit,

Domini et dilectissimi fratres mei,

Deminationis et fraternitatis vestræ,

Addictissimus et devotissimus,

Franciscus-Florentinus BRUNET,

I. p. C. M.

P. S. Prima et vigesima die junii reperi inter chartas reconditas D. nostri et Patris honoratissimi defuncti schedulam signatam et sigillatam, in qua 30 octobris anni superioris, id est ultima die exercitiorum spiritualium me solum scripserat et nominârat Vicarium generalem. [272]

M. PLACIARD,

VICAIRE GÉNÉRAL.

(1806 - 1807)

M. Claude-Joseph Placiard naquit à Lure, diocèse de Besançon, le 6 juin 1756. Reçu au séminaire interne de Paris, le 28 juillet 1775, il y fit les vœux le 29 juillet 1777. Professeur d'abord, puis appliqué aux missions, il se cacha pendant les jours mauvais. Mais dès que la communauté des filles de la Charité fut rétablie, il vint s'adjoindre à M. Philippe, un de leurs anciens confesseurs, pour lui prêter secours. Savant aussi distingué que modeste, aussi pieux que zélé, il a été l'instrument de conversions éclatantes, surtout dans la pénible mission qu'il fit en Vendée vers la fin de sa vie, et qui dut hâter le moment de sa mort. Les filles de la Charité entendaient toujours avec un nouveau plaisir les conférences qu'il aimait lui-même à leur adresser souvent. D'une activité incessante, il travailla constamment, avec autant de force que de prudence, au rétablissement de la Congrégation et à la conservation de ses maisons. De

même qu'il avait été d'une régularité exemplaire, pendant plus de vingt ans à Saint-Lazare, il demeura toujours fidèle au milieu des persécutions. Sou amour de l'Église croissait à proportion des outrages dont elle était l'objet. L'attachement à sa vocation trouvait un aliment dans les épreuves de la Compagnie.

M. Placiard ne fut Vicaire général qu'une année, d'abord avec des pouvoirs limités, puis avec une pleine autorité. À 51 ans, il était mûr pour le ciel. Une attaque d'apoplexie l'enleva le 16 septembre 1807.

M. Hanon, condisciple de M. Placiard, honoré de son amitié et destiné à lui succéder, nous révèle, dans sa circulaire du 2 janvier aux filles de la Charité, tous ses sentiments à l'égard de ce cher défunt.

Après un immense cri de douleur, arraché par le coup de foudre qui venait de frapper soudainement les deux familles, M. Hanon ajoute : «M. Placiard se livra aux études de la philosophie et de la théologie avec un goût particulier et un succès éminent. L'Écriture sainte, les Pères, le droit canon, l'histoire de l'Église, et bien d'autres sciences utiles ou agréables devinrent [273] successivement l'objet de ses études, et remplirent les moments libres qui lui restaient. Il lisait avec fruit, et tenait note de tout ce qui le frappait. De là cette étendue, cette variété de connaissances qui le faisaient admirer dans ses conversations, quand sa trop grande modestie ne les empêchait pas de se produire. De là encore cette étonnante facilité avec laquelle il annonçait la parole de Dieu. Son cœur, nourri dès sa jeunesse de la substance de l'Évangile et des maximes les plus pures de la dévotion, se répandait au dehors avec une abondance, une richesse de mouvements et d'expressions qui pénétraient ses auditeurs des mêmes sentiments. Il s'étudiait à bien faire saisir le véritable esprit de la religion, à faire rendre à Dieu le culte qu'il demande, culte d'esprit, de vérité, de confiance et d'amour... »

Tel était M. Placiard. Nous terminerons cette courte notice par quelques mots qu'a laissés à sa louange M. Sicardi, dans une lettre du 12 octobre 1807 :

« J'ai connu M. Placiard, et j'ai eu occasion de traiter avec lui en différentes circonstances à Saint-Lazare. J'avais entrevu en lui le caractère d'un homme pieux, juste, zélé, exemplaire, ferme et constant quand il s'agissait de l'ordre et de la vérité; et, s'il est mort jeune, il est cependant mort *plenus dierum*, parce qu'il a toujours fait un bon usage de son talent et de son temps.

I.

Décès de M. Brunet. — Élévation de M. Placiard au Vicariat.

Paris, 20 septembre 1806

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Vous pourriez avoir eu connaissance déjà de la lettre que M. notre très honoré Père vous a adressée, en date du 28 août, vous disant qu'il se voyait à la veille d'aller recevoir la récompense de ses longs travaux. En effet, nous l'avons perdu le 15 septembre à l'entrée de la nuit. Le viatique et l'extrême-onction lui avaient été administrés quelques jours avant. Pendant sa maladie, il a eu la consolation de recevoir plusieurs fois le pain de vie. Il s'occupa des affaires de la Congrégation jusqu'à la veille de sa mort, et il a vu, avec une entière confiance

en la miséricorde de Dieu, arriver ses derniers moments. C'était un ouvrier infatigable et nous espérons que ses jours auront été trouvés pleins devant Dieu. Néanmoins, je recommande à vos prières et saints sacrifices l'âme de M. François-Florentin Brunet, notre très honoré Père, mort à l'âge de 76 ans et 59 de vocation, parce que les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes. [274]

Un Bref spécial du Souverain Pontife, en date du 13 mai 1806, l'avait autorisé à nommer lui-même les assistants de la Congrégation, et au mois d'août dernier, il nous a nommés, en cette qualité, M. Pierre Claude et moi. Le même Bref l'autorisait aussi à nommer un Vicaire général, comme s'il eût été lui-même Général. Son billet de nomination cacheté et signé a été ouvert en présence de tous les missionnaires qui se trouvaient à Paris, qui l'ont lu et ont signé le procès-verbal de l'ouverture, après avoir reconnu que M. notre très honoré Père m'avait nommé Vicaire général de toute la Congrégation, en vertu du susdit Bref; je vous envoie ci-jointe une copie, légalisée par moi, du billet de nomination. Aidez-moi à obtenir de Dieu les lumières, la sagesse, la force dont j'ai besoin pour ne pas m'écarter de l'esprit de saint Vincent de Paul. Je vous prie, monsieur, de me transmettre la liste des maisons dépendantes de vous, soit en Portugal, soit au dehors, et celle de messieurs nos missionnaires, désignant les supérieurs, les assistants, les procureurs ou économes.

Je vous prie aussi de m'envoyer, au commencement de décembre, la liste des missionnaires décédés dans le courant de cette année, pour que je puisse, selon l'usage, les recommander à toute la Congrégation.

Je suis, avec la plus respectueuse affection,

Votre humble et obéissant serviteur,

Claude-Joseph PLACIARD,
I. p. d. I. C. d. I. M.

II

Explication du Bref « *Accepimus super* » qui met fin au Pro-Vicariat de M. Sicardi[147].

Paris, 9 septembre 1807.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Quoique le dernier Bref dont je vous ai transmis copie soit fort intelligible, j'ai cru devoir entrer dans quelques explications, pour prévenir toute interprétation particulière qui pourrait en altérer le sens. Ce Bref a été accordé sur les raisons qu'il détaille dans l'article: *At quoniam sicut exponi fecisti nobis*, et ces raisons ne sont que la stricte vérité. Il présente cinq parties très clairement distinctes :

1° Il révoque les autres Brefs antérieurs à cette date: *Hujusmodi supplicationibus inclinati*, etc. [275]

[147] *Acta apostolica*, page 180.

2° Il me confirme dans le Vicariat général de notre Congrégation, avec les facultés ordinaires attachées à cette place: *Tibique jura, privilegia et facultates*, etc.

3° Il m'accorde, en sus et au-delà de ces pouvoirs, les facultés extraordinaires réservées aux seuls Supérieurs généraux, et notamment de me choisir des assistants et un admoniteur, ainsi que de me nommer un successeur, en cas de mort, dans mon emploi de Vicaire général : *Tum et quæ, vi earumdem constitutionum*, etc.

4° Il conserve M. Sicardi dans celui de premier assistant, malgré la continuation de son séjour à Rome: *Demum quod prædictum Carolum*, etc.

5° Il m'ordonne de convoquer le plus tôt possible une Assemblée pour l'élection d'un nouveau Supérieur général: *Volumus autem ea,* etc.

Enfin il met à la troisième partie, ou à l'exercice des pouvoirs des Supérieurs généraux, une modification ou condition: *Uti non valeas, nisi cum in possessionem domus*, etc.

Voilà deux sortes de droits bien nettement énoncés: ceux qui conviennent aux Vicaires généraux, et ceux qui appartiennent aux Supérieurs généraux. Les premiers me sont accordés absolument; aucune condition n'est apposée à l'exercice des droits et privilèges appartenant aux Vicaires généraux. Il n'y a que les seconds qui soient conditionnels, ainsi que l'on vient de l'observer, d'après les termes formels du Bref. La restriction ne tombe que sur les facultés, droits et privilèges qui sont étrangers à la charge de Vicaire général, ou qui excèdent ceux attachés à cet office. Ces pouvoirs extraordinaires ou étrangers au Vicariat général m'ont été accordés par une grâce spéciale du Souverain Pontife, avec une clause expresse qui ne se rapporte point aux pouvoirs ordinaires des Vicaires généraux : *Tu vero supradictis juribus, privilegiis et facultatibus quas Nos tibi præter et ultra quam fert munus tuum specialis dono gratiæ concedimus, uti non valeas, nisi quum*, etc.

Aussi, mon intention est-elle de n'exercer que les droits, privilèges et facultés de Vicaire général, auxquels nulle condition n'est apposée; et si le cas arrive, qu'il soit nécessaire d'exercer les droits réservés aux Supérieurs généraux, j'aurai soin d'en avertir, et de montrer que j'ai rempli la condition sans laquelle je n'aurais pu les exercer.

M. Sicardi, à qui je communique les affaires concernant le gouvernement de la Congrégation, est formellement instruit de mes justes dispositions à ce sujet.

Pour compléter mon conseil, actuellement composé de deux assistants, MM. Sicardi et Claude, j'ai dû leur proposer deux consulteurs et obtenir leur agrément pour MM. Brand et Lemaire, conformément à nos constitutions et en vertu de mes pouvoirs ordinaires de Vicaire général.

L'intention du Souverain Pontife, pour que les choses reviennent au même état ou elles étaient avant la Révolution, est si positive que Son Éminence [276] Mgr le cardinal Caraffa di Trajetto, préfet de la Sacrée Congrégation des évêques et des réguliers, me dit expressément, dans une lettre qui accompagne le Bref : « Unum superest, de quo, Summi Pontificis jussu, te scientem faciam, ob sententiarum discrepantiam super recta interpretatione prædentium litterarum in forma Brevis. Validitas actorum, quæ a Superioribus Congregationis emanarunt, in dubium revocari facile posset. Huic malo Sanctitas Sua paterna charitate occurrens, consulensque conscientiarum tranquillitati, quidquid a die trigesima octobris 1804 ad hæc usque tempora forsan minus recte gestum est, apostolica auctoritate sanat, ac legitima juridictionis defectum benigne supplet. In hoc tam provido Sanctissimi Patris consilio novum habes pontificiæ sollicitudinis ac clementiæ argumentum; collatumque a me studium ut commissum mihi negotium prospere et ex sententia succederet, observantiæ et voluntatis in te meæ, certissimum exhibet testimonium.»

J'espère, messieurs, qu'après ces explications, il n'existera plus parmi les missionnaires de difficultés sur celui qu'ils ont à reconnaître pour leur chef, et que nous nous efforcerons de concert de joindre l'unité de régime à l'unité de sentiment et d'action, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Je suis, en son amour,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et dévoué serviteur,

PLACIARD,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

NOTA. Cette lettre était accompagnée de la suivante, portant la même date et à l'adresse du supérieur de la maison de Naples, M. de Matteis :

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Daignez prendre la peine de communiquer à toutes les maisons du royaume de Naples la lettre contenue sous ce pli, et de m'instruire au plus tôt de cette communication, afin que l'esprit de discorde ou de mésintelligence ne trouble pas la paix que le Souverain Pontife a voulu rétablir parmi nous, [277] en y ramenant l'unité de régime par son Bref du 9 juin 1807. Je pense, monsieur, que cette invitation suffira aux missionnaires qui sont dans votre dépendance pour ne reconnaître dorénavant de chef légitime de toute la Congrégation que son Vicaire général et qu'ils me dispenseront de les rappeler à l'article du Bref, qui commence par ces mots : *Quocirca in virtute sanctæ obedientiæ*, etc…

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Monsieur et cher confrère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

PLACIARD,
I.p.d. l.C.d.l. M.

III

Décès de M. Placiard.

Paris, 19 septembre 1807.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE[148],

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

J'ai la douleur de vous apprendre la perte que notre Congrégation et la Compagnie des filles de la Charité viennent de faire dans la personne de M. Claude-Joseph Placiard, notre très honoré Père. Une attaque d'apoplexie, jointe à une fièvre maligne, nous l'a enlevé le 18 de ce mois, à huit heures du soir, muni des sacrements de l'Église; il était né le 5 juin 1759, et entré dans la Congrégation en 1775. On n'a épargné aucun secours de l'art, et les sœurs de la Charité lui ont donné les soins les plus assidus. Il nous a édifiés, à son ordinaire, par les expressions de sa confiance dans les miséricordes du Seigneur dans les intervalles où il jouissait d'une connaissance parfaite, et de cette force d'âme qu'il savait allier avec l'aménité

[148] Cette lettre, adressée à M. Sicardi, fut aussi envoyée aux supérieurs des autres maisons.

de caractère. On a fait vendredi dernier ses obsèques, qui ont été honorées de Mgr l'ancien évêque de Quimper, de M. Jalabert, vicaire général du diocèse de Paris, de tous les curés de cette ville, des Congrégations rétablies, d'un clergé nombreux, des missionnaires et des filles de la Charité de toutes les maisons de cette capitale. L'affliction était universelle par le sentiment de la grandeur de la privation qu'il nous fait éprouver. Le précieux souvenir des conversions éclatantes [278] qu'il a opérées, de ses instructions continuelles à ses chères Filles en J.-C., de l'activité de sa correspondance, de tout ce qu'il a entrepris et exécuté pour avancer l'œuvre de notre rétablissement, et en particulier pour la conservation des maisons de Sarzane et de Savone, de l'étendue de ses connaissances en théologie et en tout autre genre, de sa modestie et de sa modération unie à un grand fonds de fermeté, ne s'effacera jamais de l'esprit de ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, et la tendre amitié qu'il avait pour moi sera toujours présente à mon cœur. La reconnaissance et le devoir nous engagent tous à offrir à Dieu pour le repos de son âme le suffrage de nos prières et le mérite de nos saints sacrifices. Quand j'ai été annoncer à Mgr le cardinal Fesch la mort de M. Placiard auquel il était fort attaché, sou Altesse Éminentissime m'a fait l'honneur de me dire que ce n'était pas seulement la Congrégation et la Compagnie des filles de la Charité qui faisaient cette perte, mais la France entière ; qu'au reste son décès n'empêcherait pas de suivre l'objet commencé ; que l'on s'occupait sérieusement de nous et des filles de la Charité ; que le travail serait fini sous quatre ou cinq semaines ; que, l'hiver ne permettant pas de penser aux réparations de la maison de la Croix où leur communauté devrait être transférée, ces réparations se feraient au printemps prochain ; que sa sœur y mettait le plus grand zèle et y prenait un vif intérêt.

Je suis,

Monsieur et cher confrère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

CLAUDE,

I. p. d. I. C. d. I. M.

[279]

M. HANON,

VICAIRE GÉNÉRAL.

(1807 - 1816)

M. Dominique-François Hanon, originaire de Saint-Pol, au diocèse d'Arras, naquit le 3 juillet 1757. Appartenant à une famille honorable et religieuse, il reçut une éducation foncièrement chrétienne. Il fit ses premières études à Saint-Omer. Ses humanités achevées avec distinction, M. Hanon, n'ayant encore que seize ans, entra au séminaire interne de Saint-Lazare, le 20 octobre 1772; il y fit les vœux le 21 octobre 1774. Ses talents, ses rapides progrès dans les sciences portèrent les Supérieurs à l'envoyer au séminaire de Metz, avant même qu'il eût atteint sa vingt-troisième année. Il y professa d'abord la philosophie, puis la théologie jusqu'en 1790. La Révolution, qui détruisit tant de choses, ne put jamais effacer du souvenir des prêtres messins les sentiments de profonde estime et d'affectueux dévouement que M. Hanon avait su leur inspirer. Il ne jouissait pas moins de la considération de l'illustre

cardinal de Montmorency, évêque du diocèse, qui, s'en voyant indignement chassé et proscrit, lui en confia l'administration. Son énergie et sa prudence le maintinrent quelque temps à ce poste difficile. Quand il dut céder à la force et l'abandonner, son zèle le poussa à former, aussitôt qu'il le put, une école ecclésiastique à Saint-Pol, lieu de sa naissance. Mais, une opposition systématique lui ayant été faite, il transporta à Doullens son établissement à peine commencé, et là son tact, son dévouement et sa piété lui concilièrent l'estime universelle. L'évêque d'Amiens venait de rétablir son grand séminaire. La renommée de M. Hanon le désignait pour en prendre la conduite. Appelé à cet office important par Mgr Demandoix, il justifia pleinement la confiance du prélat; et ce fut un deuil universel dans le diocèse, quand, à la mort de M. Placiard, M. Hanon dut venir le remplacer. Le Souverain Pontife, sur la présentation et la demande des missionnaires résidant à Paris, le nomma, par Bref du 14 octobre 1807, Vicaire général avec pouvoirs ordinaires et extraordinaires[149]. [280]

Des difficultés sans nombre surgirent de toutes parts. Il fallait réorganiser la Congrégation; les moyens manquaient, et des contrariétés incessantes venaient rendre inutiles ceux dont il aurait pu disposer. L'empereur Napoléon conçut le projet de distraire les filles de la Charité de la direction du Supérieur de la Mission et de les soumettre à l'administration particulière des évêques. C'eût été un coup mortel pour leur Compagnie. L'unité d'esprit eût été brisée pour jamais. M. Hanon le comprit, et il n'hésita pas à défendre l'œuvre de saint Vincent. Il ne pouvait le faire impunément. Le 26 septembre 1809, l'empereur signait le décret qui supprimait la Congrégation ; il ne le fit notifier que le 16 octobre. Dans la prévision de ce dénouement, M. Hanon avait déjà demandé et obtenu du Pape des pouvoirs extraordinaires pour les visiteurs des provinces, afin que, à son défaut, l'administration de la Congrégation fût pourtant régulière. Bientôt, en 1811, il est arrêté, puis incarcéré à Fénestrelle. M. Sicardi lui annonce que, par ordre du Pape, il gouverne la Compagnie.

Dans sa prison, M. Hanon fut un modèle de résignation, d'humilité, de patience, de force d'âme, de générosité: il se montra digne enfant de saint Vincent, et il fut honoré de l'estime des plus illustres prisonniers, compagnons de sa captivité, du cardinal Pacca en particulier et de plusieurs prélats de la cour romaine.

À l'approche des troupes alliées, au commencement de 1814, M. Hanon fut interné à Bourges, avec quelques autres prisonniers d'État. Enfin, le 13 avril, il obtenait un passeport pour se rendre à Lyon.

Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de s'occuper activement des deux Compagnies. Un mémoire fut rédigé dans leur intérêt, mémoire que des prélats romains, libres aussi, devaient emporter à Rome pour être remis au cardinal Pacca et soumis par lui à Pie VII.

M. Hanon, revenu à Paris, trouva encore de nombreuses difficultés pour la pacification des filles de la Charité et la réorganisation de la Congrégation. Plusieurs fois il voulut donner sa démission. Les autorités les plus hautes s'y opposèrent. Enfin M. d'Astros, vicaire général de l'archevêché de Paris, fut nommé par le Pape visiteur apostolique des filles de la Charité, à l'effet de régler les affaires de leur communauté. Les droits de M. Hanon furent conservés ; une nouvelle Supérieure fut choisie, et on put respirer en paix.

D'autre part, une ordonnance royale, en date du 3 février 1816, rendait à la Congrégation son existence légale, et les missionnaires dispersés venaient de tous côtés se grouper autour de M. Hanon.

Hélas! il ne devait pas être témoin de la résurrection de la Compagnie. Sa mort vint bientôt désoler les deux familles de saint Vincent : elle arriva le 24 avril 1816.

Avant d'expirer, il les avait bénies de toute l'effusion de son cœur. Il leur laissait en testament un modèle de la plus solide vertu : un esprit de foi qui ne se démentit jamais; une charité toujours miséricordieuse et compatissante ; [281] un dévouement à toute épreuve; une

[149] *Acta apostolica*, page 483.

force d'âme qui ne fléchit jamais devant l'accomplissement du devoir ; enfin une tendre piété, cette piété vraie qui est utile à tout, cette piété qui a les promesses de la vie présente et celles de la vie future.

M. Hanon avait su unir aux vertus intérieures l'esprit d'ordre et de régularité, et l'application constante aux études que requiert notre vocation.

Il a laissé en manuscrit un ouvrage important sur l'Écriture sainte des notes sur l'autorité du Souverain Pontife; un journal du voyage de Pie VII, de Rome à Savone; des observations sur l'ouvrage intitulé « La nouvelle Église gallicane convaincue d'erreur » ; divers écrits sur les différents serments exigés des prêtres, et sur la « Constitution civile du clergé ». Ce sont autant de fruits précieux de ses loisirs dans les prisons. Tous annoncent un jugement solide et un talent distingué.

I

Envoi du Bref qui nomme M. Hanon Vicaire général.

Paris, décembre 1807.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

J'ai l'honneur de vous adresser la copie du Bref, par lequel Sa Sainteté m'a établi Vicaire général de toute la Congrégation de la Mission, avec l'exercice des pouvoirs même extraordinaires, sans qu'ils fussent liés par la clause de notre entrée absolue dans la maison qui nous est assignée par un décret impérial. J'y joins une autre copie, tant de la réponse de Son Éminence le cardinal Caraffa, préfet de la Congrégation des évêques et des réguliers[150], à M. Claude, assistant général, que de celle d'une autre réponse du Souverain Pontife en forme de Bref. Vous verrez dans ce dernier Bref que le Pape nous recommande d'une manière très spéciale de prier pour la conservation et l'accroissement de la religion catholique et de l'Église. Ajoutons-y des prières également ferventes pour que le Ciel accorde à ce digne Pontife une santé parfaite, avec toutes les grâces et toutes les consolations dont il a besoin dans des temps aussi difficiles. Je vous invite encore, messieurs et très chers confrères, à ne cesser de prier pour les besoins de la Congrégation, de nos sœurs de la Charité et pour les miens en particulier. La perte que la Congrégation [282] a faite le 8 septembre dans la personne de son chef, avait été, le 9 du même mois, précédée de celle de M. Baudet, son ancien procureur général; elle a été suivie, le 17 décembre, de celle de M. Augustin-Nicolas Enguehard, âgé de 88 ans et de 57 de vocation ; tous trois sont morts à Paris. Je les recommande, selon nos usages, à vos saints sacrifices et au suffrage de vos prières. Afin d'épargner la peine de la longueur des transcriptions, je me borne à vous assurer de la vivacité des vœux que j'adresse au Seigneur pour votre bonheur présent et futur, ainsi que de mon attention continuelle à vous prouver que je suis, dans les sentiments de l'attachement le plus inviolable et de la plus tendre affection,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

[150] V. aux pièces justificatives.

HAN0N,
I. p. d. l. C. l. M.

II

Situation de la Compagnie en France.

Paris, 8 février 1808[151].

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Vous avez dû apprendre, quand ce ne serait que par les papiers publics, la mort du respectable et cher M. Placiard, et ma confirmation dans la place de Supérieur de la Mission de Saint-Lazare, par un décret impérial en date du 7 janvier dernier. Mais je vous dois un témoignage particulier de mon sincère et respectueux attachement pour tous mes dignes confrères ; je vous dois un état de la situation actuelle de notre mère commune, ou plutôt de nos efforts pour son rétablissement effectif. Si vous trouvez que j'ai tardé à vous l'envoyer, ne l'attribuez, je vous prie, qu'à la marche lente des affaires, [283] à la multiplicité et aux embarras du détail dans lequel il m'a fallu d'abord entrer pour me mettre au courant.

M. Placiard avait été nommé, selon que le prescrivent nos Constitutions, pour succéder à M. Brunet dans le gouvernement de toute la Congrégation, jusqu'à ce qu'elle-même pût se donner un Supérieur général. Mais le Pape, en confirmant M. Placiard dans la charge de Vicaire général, crut devoir mettre des restrictions à ses pouvoirs; en sorte qu'au moment de sa mort, ce digne confrère ne pût nommer ni désigner personne pour lui succéder provisoirement. Les confrères résidant à Paris s'assemblèrent pour remédier à ce grave inconvénient, qui laissait sans chef les deux familles de saint Vincent, et firent un acte non d'élection, mais de simple présentation ou de demande au Pape, pour que j'en fusse institué le chef. Le Souverain Pontife y accéda. Par son Bref du 14 octobre, il me nomma Vicaire général de toute la Congrégation de la Mission, et me délégua tous les droits, privilèges et facultés ordinaires ou assignées par les constitutions de ladite Congrégation tant aux Vicaires généraux qu'aux seuls Supérieurs généraux; entre autres, celui de désigner mon successeur au Vicariat général, en cas de mort. Il m'accorda en outre d'user de tous ces droits de suite, avant que nous soyons réunis en la maison principale, ou chef-lieu, pourvu que nous tâchions d'y rentrer le plus tôt possible, et d'y vivre selon nos règles.

Mon premier soin a été d'envoyer des copies authentiques de ce Bref et d'autres pièces relatives, à tous les visiteurs de nos provinces encore existantes en Italie, Espagne, Portugal, Pologne, où tous, à l'exception du dernier, m'ont déjà répondu et assuré de leur parfaite adhésion aux volontés du Pape. M. Sicardi, ancien assistant de M. Cayla, et qui, du temps de M. Brunet et de M. Placiard, avait cru devoir se porter pour chef des provinces et maisons de la Congrégation situées hors de France, m'a protesté, comme les autres, de sa soumission au même Bref. Ainsi tous les Missionnaires hors de France sont désormais réunis et dans la dépendance du seul chef résidant à Paris. Une tâche bien autrement difficile sera maintenant

[151] Cette lettre fut adressée à tous les missionnaires dont M. Hanon put découvrir la résidence en France.

de réunir aussi tous les confrères dispersés dans toutes les parties de l'empire français. J'ai en main les lettres d'un assez grand nombre de confrères qui en manifestaient le plus grand désir. Je n'ai moi-même d'autre ambition et d'autre ardeur que d'y contribuer. Mais je ne m'aveugle pas sur les obstacles de toute espèce que nous avons à vaincre. J'ai à vous dire, pour ce moment, où nous en sommes.

Le décret du 7 prairial an XII, quelque vague, quelque étranger qu'il paraisse à notre Congrégation, n'en est pas moins son rappel ou son rétablissement dans les intentions du gouvernement. C'est de là qu'il est parti, pour envoyer des secours à nos missions d'Alger et du Levant, pour nous délivrer à nous-mêmes le traitement qui y est alloué, et nous assigner dans Paris une maison qui nous serve de chef-lieu; c'est par un rapport évident à notre ancien état, ou à la Congrégation de la Mission, telle qu'elle existait [284] avant la Révolution : 1° que l'empereur m'a confirmé, non pas nommé ni institué, en la place de Supérieur de la Mission, connue sous le titre de Saint-Lazare, où m'avaient précédemment porté le vœu de nos confrères de Paris et la nomination du Pape; 2° que, par d'autres décrets spéciaux, Sa Majesté a maintenu nos maisons de Gênes, Savone, Plaisance, sous la condition expresse qu'elles continueront à dépendre du Supérieur général résidant à Paris; 3° que Son Altesse Éminentissime Mgr le cardinal Fesch, notre illustre et zélé protecteur, est intervenu si efficacement, tandis qu'il était à Rome, pour empêcher M. Sicardi de diviser la Congrégation, et pour ramener dans les mains du Supérieur français, successeur de M. Cayla, tous les pouvoirs qui y sont maintenant, d'après nos règles et nos constitutions. Il est donc hors de doute, — et tous nos confrères doivent être persuadés, comme je le suis maintenant moi-même, d'après ces preuves et beaucoup d'autres que je ne puis rapporter ici, — que ce n'est pas un nouveau corps, mais notre Congrégation de la Mission elle-même, toujours subsistante hors de France, que le gouvernement français a eu et a en vue de rétablir par ses décrets et ses secours.

Il faut sans doute avouer aussi qu'il est loin d'avoir rempli tous nos désirs, d'avoir pourvu à tous nos besoins. Il ne nous a encore rappelés explicitement que pour les missions étrangères ; et ce ne sont pas nos fonctions propres et primitives. Il nous a accordé une maison, mais nous ne pouvons encore déterminer l'époque où nous l'occuperons; il nous a donné des secours annuels pour monter notre établissement à Paris, mais ces secours ne sont qu'en faible proportion avec les frais et les difficultés de l'entreprise. Qu'en conclure, mon cher confrère? Que nous ne sommes pas encore effectivement rétablis? Cela est clair. Que nous ne le serons pas encore de longtemps, peut-être même jamais? Cela est possible. Toutefois, il y a lieu d'espérer que nous le serons un jour. Sa Majesté en a incontestablement le pouvoir; elle, a manifesté sa volonté par des effets que nous n'aurions osé espérer au moment du concordat.

Son Altesse Éminentissime Mgr le cardinal Fesch, craignant que les sœurs de Charité ne pussent encore de sitôt évacuer la maison qui nous est destinée, nous a proposé, de lui-même, d'en prendre une à loyer, en attendant. Nous y avons consenti, dans la supposition que le gouvernement nous fournira tous les fonds nécessaires. Tout cela n'autorise-t-il pas l'espérance que nous pourrons lever enfin tous les obstacles qui jusqu'ici ont empêché notre réunion?

Soyez au reste très convaincu, monsieur et cher confrère, que je ne perdrai pas de vue que c'est à la Congrégation de la Mission, à ses saintes fonctions, telles qu'elles étaient pour nous au moment de nos vœux, que nous sommes et que nous restons engagés. C'est pour elles seules que je me suis dévoué, que j'ai fait le sacrifice de mon repos et de mes habitudes les plus chères, en acceptant la place que j'occupe. Je dois donc désirer, et je désire comme vous, une explication claire et précise sur notre rétablissement. Je ne négligerai aucun moyen pour l'obtenir, et pour nous réunir effectivement [285] le plus tôt possible. Accordez-moi

cependant le secours particulier de vos prières. Je vous instruirai, à mesure, des circonstances et des faits qui pourront se passer dans cette grande affaire.

J'ai l'honneur d'être, avec l'attachement le plus respectueux, en l'amour de Notre-Seigneur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

HANON,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

III.

État de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1809.

MONSIEUR,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Agréez d'abord pour vous-même, et transmettez, je vous prie, à tous nos missionnaires de votre voisinage l'expression de mes vœux, de mon amitié, et de mon dévouement le plus sincère; ces sentiments sont gravés profondément dans mon cœur.

Je me contenterai de vous tracer ici un exposé sommaire de la situation de nos affaires en France, et dans tous les pays où nous avons des établissements.

Chine. - Nous avons appris par des voies indirectes, mais très certaines, que notre mission portugaise à Pékin est florissante, qu'elle jouit même de beaucoup de considération auprès de l'empereur. C'est une douce consolation pour nous, et une grande ressource pour la mission française, qui ne doit plus avoir que deux confrères infirmes, et sans espoir que nous puissions les secourir peut-être de longtemps.

Îles de France, etc. - La préfecture apostolique de ces îles, que les désordres de la Révolution avaient fait passer en des mains étrangères, doit nous être rendue. On doit aussi fixer incessamment sur un pied honorable le traitement de nos confrères. Il nous faudrait une douzaine de prêtres [286] de bonne volonté, pour relever cette mission, qui a de grands besoins en tous les genres.

Alger. - Je recommande cette chère mission, ouvrage de saint Vincent, la plus utile peut-être, et la plus nécessaire de toutes celles que nous avons ; je la recommande bien spécialement et aux prières de tous et à la charité, au zèle apostolique de ceux à qui le Ciel en inspirerait les sentiments. Elle va manquer, si quelque digne missionnaire ne se dévoue à sa conservation. Le vénérable M. Joussouy, qui la dessert depuis 28 ans, succombera incessamment aux travaux et aux infirmités qui l'accablent. Un jeune prêtre, qui n'a point encore fait les vœux, est avec lui; mais il faudrait un confrère qui eût les qualités et l'expérience nécessaires pour les fonctions importantes de supérieur et de vicaire apostolique. Le temporel de cette mission s'améliore notablement. La cour de Naples y envoie des secours pour le soulagement de ses sujets esclaves; et nous comptons y faire passer incessamment

nous-mêmes une somme de 6,000 francs que l'empereur nous donne pour ces dignes confrères.

Levant. - Sa Majesté impériale et royale accorde aussi annuellement des secours assez considérables à nos missions de Turquie et de Syrie connues sous le nom général de Missions du Levant. Elle se propose de les fonder bientôt d'une manière plus étendue encore et plus avantageuse. Mais la révolution qu'éprouve en ce moment Constantinople nous a plongés dans les plus vives inquiétudes sur le sort de nos chers missionnaires qui y sont[152]. Nous les recommandons à vos prières ferventes, et à vos saints sacrifices, avec toute l'ardeur dont nous sommes capables.

Espagne, *Portugal*. - Nous sommes sans nouvelles bien récentes de ces contrées. Mais nous avons l'espoir fondé que nos confrères s'y seront comportés avec sagesse dans les circonstances critiques de leur position. Nous ne tarderons pas à leur ménager auprès de Sa Majesté impériale et royale, et de ses représentants ou agents dans ces pays, la recommandation puissante de Son Altesse Éminentissime le cardinal Fesch. Elle a déjà été du plus grand avantage pour nos confrères du Portugal dans la première occupation de ce pays par le duc d'Abrantès.

Dans les royaumes de Naples, d'Italie, et nos provinces de l'ancienne Pologne, nos maisons ont souffert, elles souffrent encore des suites de la guerre et du malheur des temps. Mais, en général, elles jouissent de la tranquillité, et remplissent nos diverses fonctions avec beaucoup de succès et d'édification pour le prochain. Tous nos efforts, joints à l'intervention de nos zélés protecteurs, n'ont pu encore relever notre maison de Florence; mais nous n'en perdons pas pour cela ni le courage, ni l'espoir. Notre maison de Crémone, détachée de la maison-mère, au moins pour ses rapports extérieurs, [287] depuis le règne de l'empereur Joseph II, vient d'être remise sous notre dépendance. À Rome, notre maison de Monte-Citorio est maintenant chargée de l'éducation des élèves de la Propagande : précieuse jeunesse, ressource de 1'Eglise pour les pays infidèles ou égarés par l'hérésie.

Empire français. - Vous savez, monsieur et très cher confrère, que nous sommes nous-mêmes appelés plus spécialement que jamais à cette œuvre si méritoire, si importante des missions étrangères. C'est à cette fin que le Pape est intervenu auprès de l'empereur Napoléon pour le rétablissement de notre Congrégation, que celui-ci nous a rendu une existence légale et authentique dans toute l'étendue de son empire, qu'il nous accorde l'exemption de la conscription militaire pour nos jeunes confrères, qu'il nous a assigné une maison dans Paris et un traitement annuel assez considérable. Ne pensez pas, au reste, que cette attribution qui nous est faite des missions étrangères empêche aucunement que nous ne continuions à diriger les séminaires, à donner des missions, des exercices spirituels, etc., comme par le passé. Déjà plusieurs évêques de France y emploient nos confrères; d'autres nous en demandent. Nous pourrions nous charger encore d'un certain nombre de petits séminaires ou collèges épiscopaux, si nos confrères répandus dans les diocèses voulaient se réunir pour en prendre le soin, comme plusieurs l'ont fait, et comme nous les y engageons.

Quant à notre maison-mère ou chef-lieu de Paris, c'est avec peine que nous vous apprendrons qu'elle est toujours occupée par nos chères sœurs de la Charité. Elles ne peuvent la quitter, et nous ne pouvons y réunir nos confrères, que quand on aura réparé la maison que l'empereur leur a donnée au faubourg Saint-Antoine; et mille circonstances ont retardé cette réparation... Deux fois nous avions voulu louer une autre maison pour nous y établir; deux fois nos espérances et nos efforts ont été trompés. Nous le tenterions encore, si nous en trouvions de nouveau l'occasion favorable : Son Altesse Éminentissime le cardinal Fesch et son Excellence le ministre des cultes semblent le désirer autant que nous.

---

[152] Nous venons de recevoir des nouvelles postérieures à la terrible révolution du 14 novembre, ils n'ont pas souffert, mais ils sont toujours dans les alarmes.

En attendant, nous rassemblons, autant qu'il est en nous, soit à Paris, soit dans les divers établissements confiés à nos soins, tous ceux de nos confrères qui en ont le désir. Nous venons entre autres de nous associer M. Louis-Jérôme Lemaire, ancien professeur à Saint-Lazare et supérieur de notre séminaire d'Amiens au moment de la Révolution; il gérera *l'office de procureur général de la Congrégation et des missions* et se rendra autant utile qu'il le pourra à nos maisons ou confrères qui auront à Paris des intérêts à discuter ou à solliciter.

Indulgence plénière. - J'ai à vous annoncer aussi que toute sœur de la Charité et tout missionnaire, enfants de saint Vincent, quelque part qu'ils se trouvent, pourront gagner une indulgence plénière, même applicable aux défunts, toutes les fois qu'ils voudront communier, jeûner et [288] visiter quelque église, chapelle ou oratoire, pour y prier, selon les fins ordinaires et l'ancien usage des deux Compagnies, pour la paix universelle et le plus grand bien de l'Église et de l'État.

Liste funéraire. - Vous trouverez enfin ci-joint la liste de nos confrères décédés depuis 1805, d'après les notes ou connaissances que j'en ai pu rassembler. Il se pourrait qu'on vous eût déjà annoncé quelqu'une de ces morts; mais j'aime mieux le faire de nouveau, que d'exposer nos chers confrères défunts à manquer des suffrages que nos devoirs et nos constitutions les mettent en droit de réclamer.

Je me recommande moi-même instamment à vos saints sacrifices, et aux prières particulières de tous les missionnaires et sœurs de la Charité de votre connaissance; et j'ai l'honneur d'être très affectueusement, en Notre-Seigneur Jésus-Christ,

Monsieur et cher confrère,

Votre très humble et obéissant serviteur,

HANON,
I. p. d. I. C. d. I. M.

IV.

Paris, 4 janvier 1809.

Projet d'assurer aux visiteurs des pouvoirs extraordinaires.

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRERE[153],

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

La circulaire ci-jointe est pour tous nos confrères de votre province; celle-ci est pour vous seul, et pour quelques-uns de nos messieurs auxquels vous jugerez convenable de la communiquer.

Le premier de mes devoirs, comme le plus ardent de mes vœux, est de veiller à la conservation de notre chère Congrégation, et, par conséquent, de prévoir et de prévenir ce qui pourrait la détruire. Ce n'est pas que je voie rien à craindre pour le moment ;[289] au contraire, nous n'avons qu'à bénir la divine Providence des faveurs dont elle nous a comblés, préférablement à tant d'autres anciennes corporations ecclésiastiques et religieuses la circulaire ci-jointe vous en donne la preuve. Mais, d'autre part, les temps sont tels qu'il est de la prudence de se précautionner, autant qu'on le peut, contre les événements possibles.

[153] Cette circulaire, adressée aux visiteurs seuls, était jointe à celle du 1er janvier.

L'essentiel pour nous, c'est de conserver toujours des chefs et des centres de réunion. Par le Bref de ma nomination au Vicariat général de la Congrégation, j'ai le droit de me désigner un successeur dans l'emploi, et je le ferai avec l'aide de Dieu. Par la même raison, il est nécessaire de pourvoir à ce que nos provinces, ou les branches de l'arbre, continuent à subsister dans les contrées étrangères, dans le cas même où la souche, le tronc de l'arbre, ou autrement la maison-mère et centrale, ne pourrait subsister ou se rétablir solidement.

C'est pourquoi je viens vous proposer mon dessein, qui est de donner incessamment, à chaque visiteur actuel, pour toute sa province respective, c'est-à-dire pour toutes les maisons et personnes, tant des missionnaires que des filles de la Charité qui la composent, toute l'étendue des pouvoirs accordés par nos constitutions aux Vicaires et Supérieurs généraux de la Congrégation, mais seulement aux conditions suivantes : 1° que cette concession de pouvoirs extraordinaires sera toujours révocable *ad nutum* du Supérieur général ou Vicaire général actuel; 2° que l'exercice de ces pouvoirs extraordinaires ne commencera, pour chaque visiteur ou province respective, qu'au moment où le Supérieur général ou Vicaire général actuel aura expressément marqué qu'il ne peut plus diriger ou gouverner ladite province, ou encore lorsque, par le fait, toutes relations ou correspondances avec ledit Supérieur général ou Vicaire général auraient été prohibées ou suspendues par la puissance politique sous laquelle serait la résidence actuelle dudit Supérieur ou Vicaire général.

Je vous offre ces premières idées, pour que vous y réfléchissiez mûrement et que vous en conférierz, an besoin, avec quelques confrères expérimentés, pour me marquer ensuite votre sentiment et le leur. Quand je les aurai, je prendrai ma résolution, et j'adopterai les moyens convenables pour la mettre de suite à exécution.

Mon dessein est encore, afin que votre province ne puisse jamais être sans chef ou supérieur majeur qui la conserve, d'y désigner de suite un *pro-visiteur*, qui vous remplacera provisoirement, dès le moment où le Seigneur aura disposé de vous, jusqu'à ce que moi ou mes successeurs y ayons pu pourvoir d'une manière spéciale. Mais ledit *pro-visiteur* n'aurait aucune espèce de pouvoir sur la province que dans le cas prévu de votre mort et de la non désignation spéciale de votre successeur par nous ou nos successeurs. C'est pourquoi je vous prie de me désigner, le plus tôt que vous pourrez, [290] deux ou trois sujets de votre province, que vous croirez les plus capables d'être nommés à cet emploi important, dans le cas et de la manière portés ci-dessus. J'ai l'honneur d'être,

Monsieur et très cher confrère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

HANON,

1. p. d. 1. C. d. l. M[154]..

V

La Congrégation rétablie par ordonnance royale. - Invitation à rentrer dans la Congrégation et à en reprendre les fonctions.

Paris, le 12 mars 1816.

[154] Une lettre semblable, au moins dans ses principales dispositions, fut adressée à M. Sicardi qui soumit le projet au Pape. Sa Sainteté l'approuva le 16 avril 1809.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Des incommodités et une maladie assez grave m'ont empêché jusqu'ici de vous notifier moi-même la précieuse nouvelle que notre chère Congrégation de la Mission est rétablie par ordonnance royale, et qu'en même temps Sa Majesté nous rend une maison qu'un décret antérieur nous avait concédée; déjà les autorités compétentes se sont concertées pour nous en mettre en possession effective le plus tôt possible, et nous avons de plus tout lieu d'espérer que la munificence de notre bon roi viendra à notre aide par des secours pécuniaires.

De notre côté, nous ne négligerons rien pour disposer prochainement toutes choses à la réunion de nos confrères, à la formation d'un nouveau séminaire interne, et à la recomposition du régime supérieur de la Compagnie. Eh! qui de nous n'appellerait pas ces biens de tous ses vœux? qui ne s'empressera pas d'y concourir de tous ses moyens? Quand nous serons en mesure ici, que des logements seront prêts avec des ressources suffisantes et assurées, nous nous ferons un devoir de l'annoncer à tous ceux de nos anciens confrères qui, fidèles à leurs engagements sacrés, nous auront témoigné le désir de travailler [291] de concert avec nous à rétablir la belle œuvre de saint Vincent de Paul, autant qu'il sera donné à notre faiblesse.

Mais, avant même que le chef-lieu ne se recrée, le champ de nos pieuses et primitives fonctions vous est rouvert, et il réclame, dès cet instant, tout votre zèle, monsieur et cher confrère. La mission de Barbarie où saint Vincent a gémi dans les fers, et qui par là nous intéresse tant, offre à notre dévouement cinq mille esclaves abandonnés, notre dernier missionnaire, le vénérable M. Joussouy, y étant mort sans successeur, il y a quelques années. Les missions de Chine, de Bourbon et du Levant, existantes encore, ont aussi grand besoin de prompts secours, si nous pouvons leur en fournir. Dans, l'intérieur de la France, les séminaires, les missions, la direction de nos sœurs, le ministère pastoral, toutes nos fonctions anciennes et ordinaires, peuvent, dès ce moment, ou pourront avant peu, fournir à votre zèle, à votre amour pour le salut des âmes une riche matière de s'exercer.

C'est pourquoi, monsieur et cher confrère, indépendamment de l'ouverture plus ou moins prompte du séminaire interne et de la maison principale, vous pourriez déjà (et je vous y invite fortement parla présente) reprendre, au nom et dans le sein de la Congrégation, quelqu'une des fonctions susdites, et concourir ainsi de suite à son rétablissement effectif avec un nombre de bons confrères qui m'ont promis de le faire au premier appel. Faites-moi donc l'amitié de me marquer si vous êtes disposé à vous ranger de leur nombre, et pour quelle époque prochaine nous aurons à compter sur vous. Marquez-moi aussi, je vous prie, les principales fonctions que vous auriez remplies dans la Congrégation avant 1789, et en quels lieux; celles que vous auriez pu exercer en France depuis le concordat; et celles encore que vous préféreriez pour la suite. D'après votre réponse, vous me trouverez empressé à vous proposer le lieu où vous pourrez les reprendre conformément à vos talents et à vos goûts, aussitôt ou à mesure que les occasions s'en présenteront.

Si vous avez dans vos environs quelqu'un de nos bons frères coadjuteurs, faites-lui part aussi, je vous prie, de notre restauration, et du plaisir que j'aurai à recevoir de ses nouvelles, comparativement à ce que dessus... J'attends votre réponse dans le plus bref délai qu'il vous sera possible de me la faire; vous me l'adresserez.

J'ai l'honneur d'être, avec respect et attachement, en Notre-Seigneur,

Monsieur et très cher confrère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

HANON,

I. p. d. l. C. d. l. M.

[292]

VI.

Lettre de convocation pour désigner un successeur à. M. Hanon.

Paris, le 23 juillet 1816.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Il n'est aucun membre de notre Congrégation, animé de l'esprit de notre saint instituteur, qui ne soupire après notre rétablissement. Le temps est arrivé où nos vœux vont être accomplis. Le Saint Siège, et le roi que le Ciel nous a rendu dans sa miséricorde, favorisent nos désirs, et nous assurent de leur puissante protection. Hâtons-nous donc d'accomplir la volonté du Seigneur qui se manifeste de la manière la plus évidente. La première chose que nous avons à faire, c'est de nous donner un chef respectable par son amour pour sa vocation et le bien de l'Église.

Déjà nos confrères d'Italie, d'Espagne, de Portugal et de Pologne ont un Vicaire général établi par le Pape. L'intention du roi est que nous nous donnions un chef sous le nom de Vicaire général provisoire. À cet effet, il est instant et nécessaire que les missionnaires de France se réunissent promptement pour son élection. La réunion à Paris des députés de France, éloignés de la capitale, est presque impossible, vu les obstacles qui s'y rencontrent: le temps presse, les moyens manquent pour les frais du voyage, le défaut de maison à nous. Ce ne sera que lorsque nous aurons un chef et un régime, qu'on pourvoira à tout.

À la mort du vénérable M. Placiard, le Pape voulut bien agréer pour Vicaire général feu M. Hanon, qui ne fut élu à cette dignité onéreuse que par un petit nombre de missionnaires de Paris et des environs, que j'avais, en qualité d'assistant, convoqué dans la maison-mère des filles de la Charité, où je demeurais alors. Dans les circonstances actuelles, il me paraît nécessaire que l'élection se fasse par un plus grand nombre de députés; j'invite et je conjure nos confrères de nos différentes provinces, à se cotiser entre eux, selon leurs moyens, pour fournir aux députés les frais de leur voyage à Paris, et leur retour dans le lieu de leur résidence.

Si, parmi les députés, il s'en trouvait qui ne puissent se rendre à Paris, je les prie d'envoyer, dans un billet cacheté, renfermé dans leur lettre, trois noms de ceux qu'ils jugent dignes d'être Vicaire général; le premier nom sera celui [293] qu'ils désigneront d'abord, le second nom celui qu'ils désigneront au défaut du premier, et ainsi du troisième nom.

L'Assemblée se tiendra le 12 août, à dix heures, dans la maison de M. Dubois, curé de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, rue Saint Bernard, n° 28. Ce digne confrère s'offre à donner à dîner tous les jours aux députés, et les autres confrères de Paris s'obligent à chercher des maisons décentes et convenables où ils pourront loger.

À l'invitation de M. Dubois, je me suis rendu chez lui le 16 de ce mois, malgré mon âge de soixante-dix-huit ans et mes infirmités. À mon arrivée à Paris, je me suis associé les quatre plus anciens confrères, bien connus par leur attachement à l'Église, au roi et à la Congrégation, savoir: MM. Gomez, Dubois, Verguin, supérieur du séminaire de Versailles, et Wuillerme, directeur des filles de la Charité.

Ayez la bonté de répondre, courrier par courrier, à mon adresse, maison de M. Dubois, etc. N'oubliez pas d'affranchir vos lettres; sans cette précaution, elles resteraient à la poste.

Agréez les témoignages de ma sincère affection, et de l'attachement respectueux avec lequel je suis,

Monsieur et cher confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CLAUDE,

I. p. l. C. d. l. M.

[294]

M. VERBERT

VICAIRE GÉNÉRAL.
(1846-1819)

M. Marie-Charles-Emmanuel Verbert naquit au Pont-de-Beauvoisin, dans la Bresse, diocèse de Lyon, le 15 novembre 1752. Entré au séminaire interne que la Congrégation avait en cette dernière ville, il y fit les vœux le 10 décembre 1771, et fut envoyé ensuite au grand séminaire de Marseille, pour y professer la théologie. La Révolution le surprit dans cet office et le porta en Italie, pour plusieurs années, avec son supérieur, M. Moissonnier. Le zèle de la gloire de Dieu formait en lui le désir d'aller se joindre aux missionnaires de la Compagnie, dans les missions du Levant. Mais la Providence avait d'autres desseins. Elle lui ouvrit, avant 1800, les portes de la France, et lui confia, sur la demande de quelques évêques de Provence, le soin d'administrer leurs diocèses, à leur défaut. Bientôt, le 15 floréal an XI, 5 mai 1802, il fut nommé curé d'une paroisse de Marseille, celle de Saint-François, dite des *Réformés*. À cette époque, un nouveau quartier venait d'agrandir la ville. La population en était pauvre et nombreuse. Mais une église lui manquait. M. Verbert conçoit et exécute l'idée de la construire. Une paroisse est formée, du consentement de l'Ordinaire, sous le vocable de Saint-Vincent-de-Paul, et elle est confiée aux prêtres de la Mission. M. Verbert l'administra, en qualité de curé, jusqu'au mois d'octobre 1810. Ce fut alors que, malgré les prières et les larmes de ses paroissiens, il crut devoir céder à de pressantes instances, et accepter la charge de proviseur du lycée de Marseille. Son cœur n'oublia pas toutefois son ancienne paroisse, et sa haute influence obtint du ministère le paiement d'une dette de 24.000 fr. dont elle était grevée. Il ne devait rester que trois ans proviseur. Sa réputation le désignait d'avance à M. de Fontanes, ministre de l'instruction publique, pour occuper une chaire à la faculté de théologie d'Aix, qui venait d'être réorganisée: celle de morale lui fut confiée.

La Congrégation se réorganisait aussi peu à peu, non sans difficulté, et plusieurs confrères arrivaient y reprendre leur place. Privée de son chef, par la mort de M. Hanon, elle devait être gouvernée par le missionnaire [295] qu'il avait désigné, savoir M. Legal, supérieur du grand séminaire de Vannes. Mais un refus absolu de sa part remit l'autorité entre les mains du premier assistant, aux termes des constitutions. Le 23 juillet 1816, M. Claude écrivit, en cette qualité, aux confrères qu'il crut pouvoir réunir, afin de choisir et de présenter au Pape un sujet qu'il nommât et instituât Vicaire général. Vingt-et-un missionnaires répondirent à l'appel du premier assistant. L'Assemblée était réunie le 12 août. Au premier tour de scrutin, M. Verbert et M. Compans se partagèrent les suffrages; au second, M. Verbert obtint la majorité absolue. Malgré son acceptation, différentes affaires devaient le retenir à Aix pendant quelque temps. Bientôt pourtant il arrivait à Paris, au contentement général. Le 6 octobre 1846, une circulaire informait la Compagnie du choix qui avait été fait de lui; mais ce ne fut que le 13

juillet 1817 qu'un Bref de Sa Sainteté l'établit Vicaire général : son autorité devait s'étendre aux seuls missionnaires de France et à toutes les filles de la Charité[155].

Durant les négociations en cour de Rome, M. Verbert fit plusieurs voyages dans le midi de la France, afin d'étudier par lui-même les dispositions des membres des deux Compagnies. En général, il recueillit partout l'expression des plus vives sympathies. À Toulouse même, les oppositions qui éclatèrent d'abord firent place, au bout de deux jours, à une respectueuse soumission.

En 1817, M. Verbert entreprit la visite des maisons de la Compagnie. L'accueil le plus flatteur lui fut fait par nosseigneurs les évêques, par les membres éminents du clergé et par les confrères. Des établissements étaient proposés; quelques séminaristes se présentaient. En 1818, six on sept formaient le séminaire interne, ouvert dans la maison du duc de Lorge, qui était en même temps l'habitation des anciens confrères, en très petit nombre alors. Cette maison avait été achetée aux frais du gouvernement, et M. Verbert en avait pris possession le 9 novembre 18l7. Réparée, améliorée et considérablement augmentée de tous les côtés, elle sert aujourd'hui encore au nombreux personnel de la maison-mère.

La plupart des anciens missionnaires avaient succombé; il n'en restait plus en France qu'une centaine environ. Et encore ceux-ci, pour diverses causes, étaient en partie incapables de suivre complètement les habitudes d'une communauté régulière. Homme sage et prudent, M. Verbert, tout en souhaitant leur retour, y mettait une discrétion délicate, se contentant de recevoir avec effusion ceux qui se présentaient, et les traitant avec une douce et cordiale condescendance. Il convenait de traiter ainsi des missionnaires imbus de l'esprit de saint Vincent, attachés à la vraie foi plus qu'à leur vie, et qui, débris précieux de l'ancien Saint-Lazare, se trouvaient heureux de devenir les fondements du nouvel édifice. [296]

M. Verbert ne devait pas jouir longtemps de cette édification et de cette espérance. Pendant l'hiver de 1818 à 1819, une indisposition subite causa bientôt les plus graves inquiétudes, d'autant plus que le Souverain Pontife ne lui avait pas donné la faculté de se désigner un successeur. Elle fut accordée le 21 mars 1819; mais M. Verbert était mort le 4 du même mois, dans le calme du juste, qui, parfaitement soumis à la volonté du grand Maître, se tient toujours prêt à partir, quand l'ordre en est donné. Au témoignage de M. Boujard, son ami intime et son successeur, M. Verbert fut toujours un missionnaire modèle, plein d'affection pour les deux Compagnies, s'oubliant constamment lui-même pour se montrer partout l'homme du devoir. Une foi vive et une piété sincère étaient le mobile de toutes ses démarches. Dans les affaires, il agissait avec une attention réfléchie, mais il en abandonnait le succès aux soins de la Providence. Doux et affable, facile et prévenant, patient dans toutes les occasions, toujours prêt à obliger, il savait, par ces qualités d'un bon cœur, se concilier l'affection de tous, comme ses talents distingués, mûris par l'expérience, avaient promptement conquis l'estime universelle.

Un mot, conservé par M. Boujard, peint bien l'amour qu'il garda toujours pour sa vocation. « Pressentant, dit M. Boujard, ce qui est arrivé, et m'exhortant à ne pas refuser la charge qu'il allait bientôt laisser, il répondit, d'un ton de voix animé, aux excuses que j'apportais *Un missionnaire qui ne sait pas mourir pour la Congrégation n'est pas digne d'elle.»* M. Verbert en a été digne il est mort en la servant.

I.

Notification du choix fait de M. Verbert pour Vicaire général. - Invitation rentrer

[155] *Acta apostolica*, page 186.

dans la Congrégation et à en reprendre les fonctions.

Paris, le 6 octobre 1816

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Depuis la perte que nous avons faite de M. Cayla, notre Supérieur général, d'heureuse mémoire, arrivée en 1800, la mort nous a déjà enlevé trois de ses successeurs, M. Brunet, M. Placiard et M. Hanon. À ces noms vénérables demeureront sans cesse attachés le respect le plus profond et les regrets les plus amers, dans l'âme de tous ceux qui ont eu le bonheur de les connaître. [297] Nés pour les temps les plus orageux, Dieu semblait avoir trempé leur âme d'une fermeté de caractère, d'une étendue de lumières, d'une solidité de vertu propres à surmonter toutes les difficultés. Leur âge, surtout dans les deux derniers, devait naturellement les porter au-delà du temps de nos troubles; et, en présageant un long règne, il nous donnait à tous la douce espérance de voir bientôt la Congrégation sortir, par leur sagesse et par leur zèle, des ruines dans lesquelles elle était ensevelie. Hélas ! Dieu ne nous jugeait pas sans doute dignes de ces hommes respectables, et leur mort prématurée semblait annoncer qu'elle ne se relèverait jamais. Hé ! combien de fois, dans le secret de ma douleur, ai-je pensé ce que j'avais dit un jour à l'un d'eux pour des motifs bien différents : Nous ne méritons plus les regards de saint Vincent, Dieu ne veut plus de nous !

Me voilà pourtant moi-même, monsieur et très cher confrère, lancé dans l'arène, et, je le dis avec autant de vérité que d'effroi, sans avoir aucune des qualités qui out caractérisé mes prédécesseurs, sans aucun des moyens propres à vaincre les obstacles qui s'opposent encore au parfait rétablissement de notre Congrégation, obstacles qui, sous un rapport, se sont accrus par le temps.

J'étais loin de penser que les suffrages de mes confrères se réuniraient sur ma tête. Paisible dans mes foyers, occupé de fonctions honorables, douces et selon mes goûts, je me bornais à former des vœux pour l'heureux succès de l'Assemblée qu'avait convoquée, à Paris, M. Claude, assistant général. Je n’imaginais pas qu'on vînt chercher à deux cents lieues ce qu'on avait eu abondance sous les yeux, de bien plus dignes que moi du choix qu'on voulait faire. Dieu m'est témoin de l'impression que m'a faite la première nouvelle de mon élection, et des larmes qu'elle m'a fait verser. Justement effrayé du fardeau qu'on imposait sur mes épaules, je devais refuser; et je l'aurais fait sans doute, si j'avais vu moins d'unanimité dans mes confrères pour l'élection, moins de régularité dans l'Assemblée; je l'aurais fait, si des personnes respectables, que j'ai cru devoir consulter, ne m'avaient fait un devoir d'accepter; enfin, si mon refus ne m'eût pas paru apporter de nouveaux obstacles au prompt rétablissement de la Congrégation.

Mais quel est donc mon espoir dans la pénible carrière où je viens d'entrer? Dieu seul et vous, monsieur et cher confrère; Dieu, qui, par la piété et l'accord qui a présidé à la dernière Assemblée, semble avoir encore jeté des regards favorables sur les enfants de saint Vincent ; et vous, par le zèle que vous avez montré, et dont je reçois tous les jours de nouvelles preuves, pour le rétablissement d'une de ses plus grandes œuvres. C'est le moment plus que jamais de le déployer tout entier, ce zèle si juste et si saint. Hâtez-vous de vous réunir à moi; sortons de notre captivité, et rentrons sur le sol de nos pères, et reconstruisons le temple qu'ils avaient sanctifié par leur présence, et que des mains impies avaient réduit en un monceau de décombres épars. [298] Réunissons-nous, le roi nous aime, il veut bien appeler saint Vincent de Paul le Saint des Bourbons, et nous, les Missionnaires des Bourbons. Il presse notre réunion, il n'attend que le moment pour verser sur nous sa bienfaisance paternelle et royale.

Déjà il nous avait donné une maison; mais, comme elle ne convenait pas à nos besoins, il nous en fait espérer une autre plus commode. Déjà plusieurs de nosseigneurs les évêques nous réclament, et n'attendent que notre réunion pour nous rappeler à nos anciennes fonctions. Déjà de jeunes lévites se présentent pour le séminaire interne. En attendant, M. Dubois, curé de Sainte-Marguerite, a bien voulu me donner un asile dans sa maison. Ce confrère, déjà si connu par son mérite, si cher au roi par ses vertus pastorales, acquiert en ce moment un droit immortel à notre reconnaissance par ses libéralités, ses sacrifices et les sollicitations que son zèle lui inspire, et dont son crédit fait présager les plus heureux succès.

Hâtez-vous donc, encore une fois, monsieur et très cher confrère, de vous réunir à moi. Point de sacrifices que ne doivent faire, à leur première vocation, ceux d'entre vous à qui l'âge et les infirmités ne les rendent pas impossibles, et qui peuvent encore être utiles à l'œuvre de Dieu. On me demande en ce moment des missionnaires, et des professeurs de théologie, de philosophie pour des séminaires, et même quelques professeurs de littérature pour un collège. Hâtez-vous de m'envoyer votre nom et votre adresse, pour que mes lettres puissent vous parvenir sûrement. Dites-moi le genre de travaux auquel vous vous croyez propre. Je voudrais, de tout mon cœur, ne vous employer que suivant vos goûts ; mais prêtez-vous aux besoins présents. Je n'épargnerai rien dans la suite pour vous dédommager des premiers sacrifices que pourront exiger les circonstances pénibles d'un nouveau rétablissement.

Je vous prie de communiquer cette circulaire à ceux de nos confrères de votre voisinage, à qui je n'ai pu l'adresser, faute de connaître leur adresse.

Je suis, avec un respectueux et sincère attachement,

Monsieur et cher confrère,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

VERBERT,

I. p. d. l. C. d. I. M.

[299]

M. BOUJARD,

VICAIRE GÉNÉRAL.
(1819-1897)

M. Charles-Vincent-de-Paul Boujard naquit le 22 septembre 1751, à Trévoux, diocèse de Lyon. Reçu au séminaire interne de cette ville le 12 novembre 1769, il fit les vœux le 12 novembre 1771. D'abord professeur de théologie au grand séminaire de Toulouse, il devint ensuite supérieur de celui de Narbonne, où il resta jusqu'à la Révolution. Obligé de quitter la France, il passa en Espagne, où il travailla avec zèle pendant onze ans au bien de la religion. Une pension lui fut accordée par Sa Majesté Catholique. Le concordat de 1804 le ramena dans sa patrie. Une paroisse lui fut confiée dans le diocèse de Lyon, celle de Saint-Bernard, canton d'Anse. À la nouvelle du rétablissement de la Congrégation, il manifesta à M. Placiard et à M. Hanon l'intention de se joindre à ses confrères. Mais les vicaires généraux du diocèse le tinrent en suspens plusieurs années et arrêtèrent son départ. Ce délai forcé ne fit qu'augmenter ses désirs. Enfin, il put les satisfaire en 1818. M. Verbert le destina d'abord au grand séminaire de Saint-Flour; il le nomma ensuite assistant de la maison-mère. Après la mort de M. Verbert, M. Boujard fut choisi par les missionnaires le 13 mai 1819, et présenté par eux au Saint-Siège, qui le nomma Vicaire général le 10 août 1820[156].

Le Bref pontifical restreignait la juridiction de M. Boujard aux prêtres de la Mission de la France et du Levant, et aux filles de la Charité résidant sur le territoire français. La faculté de désigner son successeur ne lui fut pas accordée. Le Pape avait même l'intention de désigner prochainement un autre Supérieur général qui, résidant à Rome, gouvernerait les deux Compagnies dans le reste du monde. Ce projet était gros de difficultés. Les œuvres de saint Vincent eussent été exposées à une ruine complète. M. Boujard le comprit: il tint tête aux oppositions pénibles qui lui furent faites, combattit avec avantage les motifs allégués, et finit par obtenir que le projet serait abandonné. Un nouveau Bref, en date du 30 janvier 1821, lui donne la faculté de se désigner un successeur, et en outre la juridiction sur les filles de la Charité du canton de Genève[157]. [300] M. Boujard travailla utilement, pendant son Vicariat, au bien de la Congrégation. La maison-mère fut agrandie. D'anciens confrères étaient heureux d'y rentrer. Un certain nombre de vocations réveillaient les espérances de la Compagnie. On jetait les fondements d'une nouvelle chapelle. Quelques maisons étaient confiées aux missionnaires. Mais le fait qui marqua davantage le Vicariat de M. Boujard fut le rétablissement de l'unité dans le gouvernement de la Congrégation. Grâce à l'initiative délicate de M. Baldeschi, notre confrère, grâce à la bienveillance de Mgr d'Isoard, auditeur de Rote à Rome, grâce enfin à la prière du roi de France, Chartes X, M. de Wailly, alors supérieur du grand séminaire d'Amiens, fut nommé, par un Bref du 16 janvier 1817, Supérieur général, avec plénitude d'autorité, et résidence à Paris.

Après la nomination et l'installation de M. de Wailly, M. Boujard continua de séjourner à la maison-mère, édifiant par sa piété et sa régularité. Il y mourut, le 29 mai 1831, des suites d'une opération de la cataracte, dans les sentiments d'une complète résignation.

---

[156] *Acta apostolica*, page 187
[157] Ibid., page 188.

I.

Lettre de convocation pour désigner un successeur t M. Verbert.

Paris, le 24 avril 1819

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous!

Le grand âge et les infirmités de M. Claude ne lui permettant pas devenir maintenant à Paris convoquer l'Assemblée qui doit nous donner un nouveau Vicaire général, ce vénérable assistant de notre Congrégation m'a légalement autorisé à faire cette convocation, se proposant de présider notre Assemblée qui est absolument fixée au 13 mai prochain.

En conséquence, monsieur et très cher confrère, j'ai l'honneur de vous inviter à nous aider de vos prières, et à venir donner, par votre suffrage, un digne successeur à saint Vincent de Paul et à M. Verbert, que la mort nous a enlevé, hélas! trop tôt.

On a pourvu à tout pour l'heureux succès de notre Assemblée. Je n'ai qu'un regret, monsieur et très cher confrère, c'est de ne pouvoir vous offrir [301] un logement dans notre maison, qui est encombrée d'ouvriers, occupés à des réparations urgentes.

Agréez l'assurance du sincère et parfait attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, dans l'amour de Notre-Seigneur,

Monsieur et très cher confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

BOUJARD,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

II.

État de la Congrégation. - Avis.

Paris, le 28 décembre 1826

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Vous n'avez jamais douté de l'ardeur et de l'étendue des vœux que mon affection pour vous a adressés au Seigneur à chaque renouvellement d'année, depuis que la divine Providence m'a chargé de veiller à l'œuvre renaissante de saint Vincent de Paul. Aujourd'hui, en adressant au Ciel les mêmes vœux, je ne puis résister au désir que j'ai de m'entretenir avec vous des abondantes bénédictions que cette même Providence daigne répandre sur notre chère Congrégation, et de vous faire connaître les moyens aussi admirables que mystérieux qu'elle emploie pour la tirer des ruines où la plus formidable des révolutions l'avait ensevelie. Oui, c'est surtout maintenant que nous pouvons tous dire avec notre bienheureux Père: *Notre Compagnie a pris des accroissements que nous n'avions pas prévus, que nous n'aurions même*

osé espérer. Déjà nous comptons six grands séminaires très bien dirigés, trois collèges, un petit séminaire, un pensionnat ecclésiastique et une compagnie de missionnaires missionnants. Nos établissements des Échelles du Levant continuent, à l'aide des secours que nous leur destinons chaque année, à rendre les services les plus importants pour le bien de la Religion et de l'État, et pour l'honneur de notre Congrégation. Je puis le dire avec vérité, je ne vois partout que des confrères qui rivalisent de zèle pour la prospérité de l'œuvre confiée à leurs soins. [302] Que le fardeau de l'autorité est léger, lorsque l'on est soutenu par de tels collaborateurs! Nosseigneurs les évêques ne cessent de nous donner des marques de l'estime dont le clergé a toujours bien voulu honorer notre Congrégation. Le gouvernement nous donne aussi sans cesse des marques de sa confiance.

Mais c'est surtout durant l'année qui vient de s'écouler, que le Seigneur nous a donné une marque bien sensible de sa protection toute spéciale. Vous le savez, depuis dix ans que notre Congrégation est rétablie, nous n'avions pour chef-lieu qu'une maison peu propre à former un tel établissement. Le local souvent ne nous permettait pas de loger tous nos confrères. Il nous est arrivé plus d'une fois d'être obligés de leur procurer un logement hors de la maison. Il nous était impossible d'avoir un lieu propre à conserver le Saint-Sacrement; de sorte que nous étions la seule communauté dans Paris, et peut-être dans toute la France, qui n'eût pas la réserve. Enfin, notre maison ne pouvait inspirer la considération à laquelle on aurait pu prétendre. Nous avons attendu avec confiance, à l'exemple de notre bienheureux Père, les moments de la Providence; et enfin, par une disposition admirable de sa sagesse et de sa bonté, elle vient de combler nos vœux. Le roi en a été l'instrument. Sa Majesté, voulant donner un nouveau témoignage de la puissante protection dont les Bourbons ont toujours daigné honorer les enfants de saint Vincent, par ordonnance royale en date du 14 juin dernier, vient d'acquérir une maison contiguë à la nôtre, pour la somme de 200.000 francs, et de l'affecter à notre établissement. Avec cette nouvelle acquisition, nous sommes à même de donner à notre maison toute l'étendue et toutes les facilités qu'elle doit avoir. Pour correspondre à la bonté du Seigneur, et lui témoigner en même temps notre vive reconnaissance, nous avons aussitôt jeté les fondements d'une chapelle, digne, autant qu'il est en notre pouvoir, do sa majesté, et de la sainteté de notre glorieux fondateur. La première pierre en fut posée le 17 août dernier; et nous avons l'assurance qu'elle sera terminée pour le 19 juillet prochain, jour où nous nous proposons d'en faire la dédicace, et d'y faire la translation du corps de saint Vincent. L'entreprise est immense; mais nous avons la confiance que la divine Providence nous procurera les secours nécessaires pour la consommer. Elle doit être chère à tout enfant de saint Vincent. J'espère que tous mes confrères s'empresseront de concourir à cette bonne œuvre. Pour cet effet, je prie messieurs les prêtres d'acquitter dix messes par mois à l'intention du procureur spécial de notre maison.

Je dois vous faire remarquer, messieurs et chers confrères, que le motif qui nous a rendu le gouvernement favorable, c'est la sagesse qu'il a remarquée dans notre conduite. Il nous a exprimé plus d'une fois que nous devons ses bienfaits à la manière de remplir nos fonctions sans éclat et sans ostentation. Tant est sage la recommandation que nous a faite notre saint instituteur, *de ne jamais chercher paraître dans l'accomplissement de nos devoirs*! Je profite [303] donc de cette circonstance pour vous exhorter à faire de ce point de nos règles le mobile de votre conduite, persuadé que c'est l'unique moyen de plaire à Dieu, qui n'accorde sa grâce qu'aux humbles, et au monde qui, par cela même qu'il est orgueilleux, aime l'humilité, et veut voir cette vertu dans ceux qui la prêchent, et qui en font une profession ouverte.

En vous faisant part de nos communes consolations, je ne dois pas oublier de vous communiquer une peine qui m'est sensible, et qu'il est de mon devoir de ne pas dissimuler. Les rumeurs qu'ont excitées dans toute la France le désir de la nouveauté dans l'enseignement, et l'attachement opiniâtre à des opinions inconnues autrefois, n'ont pas manqué de retentir

jusqu'à vous. Je bénis le Seigneur de ce que presque tous mes confrères conservent l'enseignement de nos pères. Mais c'est avec un vrai chagrin que j'ai appris que quelques-uns se sont affectionnés à ces idées nouvelles. Je vous en conjure, messieurs et chers confrères, évitez à mon cœur cette peine! Nous ne sommes pas plus sages ni plus éclairés que ne l'ont été ceux qui nous ont précédés dans la carrière de notre vocation. Suivons leurs exemples dans la science comme dans la vertu! Ils nous ont tracé des règles qui ont formé des missionnaires aussi profonds que vertueux. Et si l'exemple de nos pères ne suffit pas pour nous persuader, nous n'aurions qu'à jeter les yeux sur nos saintes règles; nous y lirions notre condamnation. L'uniformité en tout est une vertu que saint Vincent regardait comme essentielle.

Comme l'important, pour remplir nos fonctions avec succès, consiste dans la bonne et sage disposition de nos établissements, je prie messieurs les supérieurs locaux de m'adresser, chaque année, au commencement des vacances, c'est-à-dire à la fin de juillet, une note exacte sur l'état de leurs maisons respectives, sur les dispositions et la capacité des confrères qui travaillent avec eux, et sur les besoins auxquels il est nécessaire de pourvoir pour la rentrée. Espérons que les bénédictions du Seigneur nous mettront à même, plus que jusqu'à présent, de fournir à chaque établissement les sujets nécessaires pour le faire prospérer.

Je désirerais aussi que nos confrères auxquels nous donnons une nouvelle destination, n'emportassent pas avec eux, de la maison qu'ils quittent, un si grand nombre d'effets. La conduite contraire entraîne à des frais immenses, et ne dénote pas des enfants de la Providence qui doivent trouver dans la maison où ils vont tout ce qui leur sera nécessaire. Je prie messieurs les supérieurs locaux de donner leurs soins à ce que cet avis soit observé. Je prie aussi les mêmes supérieurs de vouloir bien s'abstenir de fournir à nos confrères qui travaillent avec eux de l'argent pour le voyage des vacances. Les honoraires des messes doivent leur suffire.

Je n'ai pas besoin de me recommander à vos prières. Vous savez le besoin que j'en ai. Je vous recommande M. Louis-Jérôme Lemaire, notre confrère, décédé à la maison, le 3 juillet dernier. Prêtre et missionnaire [304] selon le cœur de saint Vincent, avant la Révolution, il avait occupé une chaire avec succès à Saint-Lazare ; il avait ensuite été, à l'âge de trente ans, supérieur du grand séminaire d'Amiens ; et, depuis la Restauration, il était parmi nous la règle vivante et un modèle d'édification. Je vous recommande aussi notre cher frère Joseph Leclerc, frère coadjuteur, décédé cette année au grand séminaire de Vannes.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

BOUJARD,
I p. d. 1. C. d. 1. M.

[305]

M. SICARDI,

VICAIRE GÉNÉRAL.

(1804 – 1819)

M. Charles Sicardi naquit à Trabusa, dans le diocèse de Mondovi. Entré dans la Compagnie à l'âge de vingt et un ans, il ne tarda pas à montrer des talents remarquables. Professeur d'abord, il devint plus tard supérieur de notre maison de Turin, et fut nommé ensuite assistant de la Congrégation, par l'Assemblée générale de 1788. En 1789, il remplaça M. Bourgeat dans la direction des filles de la Charité. Lors du pillage de Saint-Lazare, elles lui donnèrent asile, et le dérobèrent aux recherches des malfaiteurs. Quelques jours après M.Sicardi se réunissait à M. Cayla dans la maison dévastée. L'un et l'autre durent quitter Paris, en 1792, pour échapper aux fureurs de la Révolution.

M. Sicardi, habillé en marchand, prit la route du Piémont, en compagnie de deux confrères et de quatre filles de la Charité, également travestis. Ils emportaient le cœur de saint Vincent, qu'ils cachèrent dans leurs effets et qu'ils mirent au roulage. Reconnus malgré leur déguisement, ils furent, un jour, dans une hôtellerie, en danger de perdre la vie. Un officier qui avait vu les missionnaires à Saint-Lazare; dans une retraite qu'il y avait faite, le prit tous sous sa protection et les sauva.

Durant son séjour eu Piémont, M. Sicardi, par ses conseils et son autorité, soutint pendant quelque temps les maisons de cette province qu'il eut bientôt la douleur de voir supprimer. Lui-même crut devoir, vu les circonstances, chercher un asile dans sa famille. Il ne se rendit à Rome que six mois après la mort de M. Cayla.

Vicaire général eu 1804, en vertu d'un Bref du 30 octobre[158], il commença à gouverner la Congrégation, M. Brunet n'ayant plus dès lors que l'administration de la Compagnie des filles de la Charité et la direction des missions étrangères. En 1806, M. Brunet recouvra le titre et les droits de Vicaire général[159] et M. Sicardi fut nommé Pro-Vicaire. Des difficultés s'élevèrent touchant l'étendue de l'une et de l'autre juridiction.

Un Bref du 9 décembre 1806 confirma le nouveau Vicaire général, [306] M. Placiard, en laissant à M. Sicardi ses fonctions de Pro-Vicaire[160]. Mais un autre Bref, du 19 juin 1807[161], annula les Brefs précédents, conserva à M. Placiard son titre de Vicaire général, lui donna la plénitude de l'autorité et nomma M. Sicardi premier assistant de la Congrégation, avec autorisation de demeurer à Rome.

À la mort de M. Placiard, en 1807, M. Hanon fut nommé Vicaire général par le Souverain Pontife dans un Bref du 14 octobre[162]; ce Bref proroge M. Sicardi dans son office de premier assistant.

Mais les circonstances amènent bientôt une nouvelle modification dans l'administration de la Congrégation. Au printemps de 1811, M. Hanon fut enfermé à Fénestrelle, par ordre de Napoléon, et il apprit dans sa prison que M. Sicardi avait été autorisé par le Souverain Pontife à prendre en main le gouvernement de la Congrégation, *ad tempus*, dans toute l'Italie, l'Espagne et la Pologne.

M. Hanon, sorti de prison en 1814, témoigna, en 1815, le désir de reprendre les fonctions de sa charge. M. Sicardi répondit que la conduite de la Compagnie lui appartenait et quo M. Hanon devait s'occuper uniquement de rétablir la Congrégation en France.

M. Hanon mourut en 1816. M. Verbert fut nommé par le Souverain Pontife Vicaire général, par un Bref du 16 juillet 1817[163], mais pour la France seulement, avec la direction générale et universelle des filles de la Charité. M. Sicardi par ordre do Pie VII, continuait d'exercer les fonctions de Vicaire général de la Congrégation.

---

158 *Acta apostolica*, page 175.
159 Ibid., page 177.
160 *Acta apostolica*, p. 178.
161 Ibid., page 180.
162 Ibid., page 183
163 Ibid., page 186.

M. Verbert mourut le 4 mars 1819. En 1818, M. Baccari avait été donné par Pie VII comme coadjuteur à M. Sicardi qui ne pouvait plus, vu son âge très avancé, s'occuper de l'administration.

M. Sicardi a rendu de notables services aux provinces d'Italie. Par ses soins et grâce à la générosité de Pie VII, le séminaire interne de Rome fut établi dans la maison de Saint-Sylvestre à Monte-Cavallo. Les maisons se réorganisaient peu à peu. Macerata, Pérouse, Fermo et Tivoli reprirent leurs fonctions. La province de Naples fut érigée : M. de Fulgure, plus tard archevêque de Tarente, en devint visiteur. Naples, Lecce, Oria et Bari formaient sa circonscription.

La Compagnie fournit même à Mgr Dubourg, évêque nommé de la Nouvelle-Orléans, quelques missionnaires qui sont demeurés en vénération : entre autres, M. de Andreis, et M. Rosati, que son mérite fit d'abord nommer évêque *in partibus*, et ensuite évêque de Saint-Louis.

M. Sicardi, durant les derniers mois de sa vie, ne songea plus qu'à la grande affaire de son éternité. Il mourut le 13 juin 1819, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. [307]

I

Communication du Bref « *Cum uti accepimus* » qui nomme M. Sicardi Vicaire général et charge M. Brunet du soin et du gouvernement des filles de la Charité et des prêtres de la Congrégation occupés ou devant être occupés aux missions étrangères[164].

Romæ, 25 novembris 1804.

ADMODUM REVERENDE DOMINE,

Gratia Domini Jesu Christi sit semper vobiscum

Quadam necessitate compulsus hanc scribo epistolam, ut referam tibi, admodum reverende domine, quæ in nostra Congregatione secutæ sunt hisce diebus mutationes propter discessum Vicarii nostri generalis, Rev. D. D. Francisci Florentini Brunet, ab Urbe Galliam versus, cum animo illic permanendi, et in Italiam non amplius revertendi. Jam elapso anno de capessendo hoc itinere cogitabat ; verumtamen, quia tempora opportuna minime erant, neque nunc sunt, ad cogendum Couventum generalem pro electione Superioris generalis, qui Congregationem nostram regat, atque gubernet, cousuluit D. Brunet mense augusti assistentes, Sicardi nempe et Illmum ac Rmum D. D. Benedictum Fenaja archiepiscopum Philippensem et Sanctitatis Suæ in Urbe vicesgerentem, sicuti et alium ex senioribus hujusce domus saecrdotem ad deliberandum cui esset demandanda cura in ejus absentia gubernandi Congregationem; et unanimiter convenere consultores hoc officium esse primi assistentis, juxta decreta Conventuum generalium a Summis Pontificibus approbata et confirmata.

Minime tamen discessit tunc temporis D. Brunet, et ideo nulla facta est rerum rnutatio. Ast, hoc anno, præfinito ab Urbe discessu, et, tribus abhinc hebdomadibus, itinere jam incœpto, non amplius consuluit assistentes ad deliberandum super eamdem rem non sane levioris momenti; quin imo pro libitu suo quasdam dedit visitatoribus, non modo contra id quod anno elapso definitum fuit, verum etiam decretis Congregationis contrarias dispositiones.

---

[164] *Acta apostolica*, page 175.

Quæ, cum ita sint, in hoc rerum statu, hisce præsertim temporibus difficillimis, non posset in posterum D. Brunet Congregationem regere ut oportet juxta instituti nostri leges et constitutiones, deficientibus illi mediis ad hunc finem omnino necessariis. Etenim desunt illi admonitor et præcipue assistentes legitimi, electi videlicet ac dati a Conventu generali, cui soli competit [308] eos assignare et non aliis (et in casibus quibusdam extraordinariis dantur aut secundum leges ab ipso Conventu generali præscriptas auta Summo Pontifice); quorum quidem assistentium consilio et opera utendum ad regendam Congregationem, et sine ipsorum approbatione nihil aggrediendum in rebus præsertim quæ occurrere possent maximi momenti, uti sunt non idoneos post emissa vota dimittere, et a Congregatione indignos amovere; dimissionem dare ant denegare petentihus, admittere externes ad convivendum nobis in domibus nostris per aliquod notabile tempus, aut etiam quoad vixerint, et alia plurima quæ in regulis Superioris generalis reperiuntur. Hos autem assistentes et admonitorem pro libitu suo constituere nequit Vicarius generalis, aut legitimos destituere, multoque minus posset alios quoscumque, etiam visitatores, substituere qui in regenda Congregatione ejus vices gerant: hoc enim expresse vetitum est vel ipsi Superiori generali a Conventu generali decimo, habito anno 1736, utpote contrarium constitutionibus selectis a Summo Pontifice Clemente X, specialiter approbatis et confirmatis. Quapropter, sicuti clare colligitur tum ex regulis Superioris generalis, et ex decretis Conventuum generalium, tum ex constitutionibus Summorum Pontificum Clementis X jam memorati et Clementis XII, quæ incipiunt « *Ex injuncto Nobis* » caret D. Brunet facultatibns necessariis ad gubernandam Congregationem, et irritæ illico forent, nulliusque roboris, si quas ipse fortasse aliis ad hunc finem concederet. Deesset ergo hoc in casu Congregationi qui legitima auctoritate eam gubernaret, et eo magis cum nullum amplius jus habeat D. Brunet ad eam regendam.

In hoc rerum statu, non ita facile eventuro, ad tollenda quæ hinc oriri possint dubia, ad longe removenda dissidia, ad præcavendum actum nullitatis, sicuti ad servandam, quantum fieri potest, uniformitatem in regimine Congregationis, et ad omni cura et studio tuendam domesticam tranquillitatem, operæ pretium duxi cum aliis conferre : quid agendum?

Quapropter re prius mature perpensa, consului et privatim et in congressu ad hoc unito laudatum archiepiscopum Fenaja, sicuti et aliquos ex senioribus hujusce domus sacerdotes : et unanimiter convenere totum hoc negotium Sedi Apostolicæ exponendum esse atque ab ejus oraculo exspectandum, fideliterque exsequendum quidquid pro bono totius Congregationis nostræ definierit. Et Sanctissimus Dominus N. Papa Pius VII, expositionibus per D. Fenaja hac super re humiliter porrectis benigne annuens, apostolica qua pollet auctoritate, hæc duo decrevit, paulo ante sunm ah Urbe discessum Lutetiam Parisiorum versus :

1° Regat D. Brunet, in Gallia degens, tum communitatem puellarum Charitatis, ut antea fecit, tum presbyteros nostræ Congregationis ad exteras missiones apud infideles peragendas destinatos; 2° D. Sicardi, primus Congregationis Missionis assistens generalis, qui Romæ commoratur, totam hanc istam Congregationem regat atque gnbernet usque ad novam rerum dispositionem.

Hæc sancivit Summus Pontifex Pius VII cum suis littenis apostolicis, [309] datis in forma Brevis die 30 octobris proxime elapsi, jussitque fideliter exsequi in omnibus, contrariis quibuscumque non obstantibus; quas quidem litteras, nunc, ut officio meo fungar, licet invitus, tibi transmitto, Adm. Rev. Domine, simulque te deprecor, ut de hac nuperrima rerum dispositione, quamprimum poteris, tuæ subditos jurisdictioni commonefacias, ut unusquisque, quid sibi incumbit, opportune sciat.

En, Adm. Rev. Domine, cujus naturæ sit objectum et occasio scribendi tibi pro hac prima vice; interim me tuis orationibus summopere commende, sicuti et illis missionariorum istius provinciæ. Vale, et iterum vale, et si quid me posse cognoveris, dispone de me ut in Domino tibi placuerit; sum etenim sincero cordis affectu,

Dominationis tua, humillimus et addictissimus servus,

Carolus Dominicus SICARDI,
I. p. C. M.

II

Cessation du Pro-Vicariat de M. Sicardi[165].

ADMODUM REVERENDI DOMINI, ET FRATRES IN CHRISTO CARISSIMI,

Gratia Domini Nostii Jesu Christi sit semper vobiscum!

Meum sane fuerat, anno 1804, universæ Congregationi nostræ significare, quemadmodum feci die 25 novembris, quid Summus Pontifex Pins VII fel. reg. pro ejusdem Congregationis regimine disposuerat et præsertim difficillimis hisce temporihus. Ipse enim, re bene perpensa, ut communis Christi fidelium Pater, et universalis Ecclesiæ caput, procurando, fovendoque bono congregationum omnium, sive sæculares illæ sint, sive regulares, semper intentus, me ipsum, licet prorsus indignum, Vicarium generalem, uti nostis, ad regendam cum amplissimis facultatibus opportunis, totam et solam Congregationem nostram constituere dignatus fuerat, loco Adm. Rev. D. Francisci Florentini Brunet, cui Parisios proficiscenti, animoque ibidem permanendi, puellarum Charitatis, et presbyterorum Congregationis, qui ad missiones apud infideles peragendas destinantur, regimen specialiter commisit, uti constat ex ejusdem Pontificis apostolicis litteris in forma Brevis datis sub die 30 octobris anni 1804; [310] interim cessante etiam ad rnentem Summi Pontificis hujuscemodi Congregationis gubernio statim ac ipsa, rebus in Gallia compositis, ibidem auctoritate publica restituta, suas ut in pristinum juxta instituti regulas saltem Parisiis functiones omnes exercere libere posset, atque valeret.

Verumtamen tractu temporis idem Sununus Pontifex, alienis sæpius repetitis sollicitationibus excitatus, D. Brunet, per suum Breve diei 13 maii anni 1806, Vicarium generalem Congregationis, cum facultate (ipso petente) suum successorem eligendi, iterum nominavit confirmavitque, ita tamen, ut Carolus Dominicus Sicardi tanquarn Pro-Vicarius generalis ab eodem Summo Pontifice, et non ab alio nominatus, loco D. Brunet, ipsique subjectus Congregationem gubernaret, et quidem cum iisdem omnino facultatihus, jurisdictionibus, ac privilegiis jam antea ipsi collatis per laudatum suum Breve 30 Octobnis anni 1804, sicuti expositum invenitur in declaratione pro recta intelligentia cujusdam phrasis non parum obscuræ in eodem Brevi insertæ. Quæ declaratio ad Summi Poniificis mentem exarata, et, ipso jubente, ad visitatores Congegationis missa fuit die 15 mensis augusti anni 1806, in forma authentica, signata manu propria ab assistentibus gencralibus Congregationis, videlicet ab Illmo et Rmo D. D. Benedicto Fenaja nunc patriarcha Constantinopolitano Romæ vicesgerente, jam prius electo, ab Adm. Rev. dominis Romualdo Ansaloni provinciæ Romanæ Congregationis visitatore, et domus ejusdem in Monte Citatorio supeniore, a Joanne Antonio Bistolfi, et ab Hectore Hippolyto Passerat, nunc defuncto, tandem ab admonitore D. Sebastiano Bertarelli, omnibus ab eodem Summe Pontifice nominatis, approbatis, confirmatis ; et a D. Nicolao Ferreri, Congregationis secretario, sigillo munita, et firmata. Et tunc temporis per me infrascriptum simul moniti fuere visitatores, ut, si quid dubii, aut difficultatis hac super re haberent, pro solutione ad Sanctam Apostolicam Sedem recurrerent, quum in

[165] On a vu plus haut que M. Sicardi, après avoir été Vicaire général de 1801 à 1806, avait été, en 1806 nommé Pro-Vicaire.

rebus dubiis, prasertim quando de jurisdictione agitur, secretum Dei intentes debeat facere, non adversos. Unum hic addam: hoc eodem ferme tempore Summus Pontifex, per epistolam Emi et Rmi D. D. Cardinalis Casoni secretarii Status, D. Brunet de hac rerum dispositione circa gubernium Congregationis monitum voluit.

Defuncto D. Brunet, inventus est in schedula rite nominatus in sui successorem Adm. Rev. D. Claudius Placiard, vir pius æque ac doctus, mihique jamdudum amicitia conjunctus, qui per Breve diei 5 decembris elapsi anni a Summo Pontifice confirmatus fuit in Vicarium generalem universæ Congregationis Missionis *firmaque simul interim remanente*, sunt verba Pontificis ad D. Placiard, *quoad dilectum filium Carolum Dominicum Sicardi in Urbe degentem forma, et dispositione præcedentium nostrarum Litterarum, ita scilicet, ut prædictus Carolus Dominicus, tuo hujusmodi durante munere, Pro-Vicarii generalis functiones loco tui, tibique subjectus in universa Congregatione exerceat*. [311]

Attamen, quamvis dare, et aperte in istis suis litteris apostolicis loculus sit Summus Pontifex, iterum nonnullorum discrepantiæ, ac reclamationes, iterumque supplicationes ad Sanctam Sedem, tanquam si aliquid incongruum, vel etiam nocivum præscriptum esset. Verumtamen, quia simul asserebatur res Congregationis Parisiis bene se hahere, imperiali gubernio benigne sic disponente, hanc ob causam Summus Pontifex recentes suas litteras in forma Brevis, præcedentihus hac super re abrogatis, die 19 mensis junii proxime elapsi libenter dedit D. Placiard, ipsum confirmans in Vicarium generalem totius Congregationis, eidem collatis, quibus indiget, facultatibus, jurisdictiouibus ac privilegiis ad eam rcgendam ubique existentem; Carolum vero Dominicum Sicardi Romæ degentem in primum assistentem generalem pro sua benignitate confirmare dignatus est Summus Pontifex cum propriæ facultatis, seu functionum exercitio; et ideo auctoritate apostolica ipsum dispensavit, quominus juxta instituti constitutiones apud Vicarium generalem residere cogatur.

In hoc recenti Brevi, quod mihi e Parisiis sollicite transmisit in forma authentica Rmus Placiard, quædam reperitur clausula, seu *conditio sine qua non*, vi cujus aperte constat, ipsum facultatibus, jurisdictionihus, ne privilegiis uti non valere in regenda Congregatione, nisi prius res ejusdem Parisiis sint ad mentem Snmmi Pontificis juxta appositam clausulam compositæ. Quapropter usque ad præfinitum tempus tota jurisdictio, nemine contradicente, in Carolo Dominico Sicardi perseverat, adeoque totum in ipso residet Congregationis gubernium. At de hujusmodi negotio sane minime spernendo curæ erit, ne sollicitudinis Rmi D. Vicarii generalis Claudii Placiard, sicuti et ego jam ipsum exhortatus sum ad id præstandum, totam Congregationem ubique existentem in forma authentica quam citius certiorem reddere, præsertim quia propter hanc causam postremis hisce diebus exortæ jam sunt dubietates, et angustiæ in iis ad quos pervenit, imperfecta tamen, laudati Brevis notitia ;atque etiam quia propter amanuensium iucuriam in eo transcribendo aliquis irrepsit error.

In hisce circumstantiis, ut omnium ego ipse certior fierem, consulto prius originali Brevis manuscripto, communicata mihi fuit epistola Emi et Rmi D. D. cardinalis Caraffa Trajetti sacræ episc. et regul. Congregationis præfecto ad prælaudatum Rmum D. Placiard data die 24 junii proxime elapsi, occasione hujusce Brevis.. Per hanc epistolam, qnam ego præ manibus teneo, præter alia clare innotescit, quod Summus Pontifex pro sua in Congregationem elementia ac benignitate, eonscientiarum tranquillitati consulens, auctoritate apostolica omnia sanat, quæ a carentibus legitima jurisdictione toto hoc temporis spatio, videlicet a die 30 octobris anni 1804 usqne nunc gesta sunt. Ego tamen non destiti, quominus et ratione officii, et pro rei veritate, ac in Congregationem amore, tum visitatoribus, tum, data opportunitate, superioribus, necnon quibusdam domorum individuis annuntiarem, quomodo res se [312] haberent. Ipsos testes appello de hac mea agendi ratione toto temporis spatio quo aut Vicarii generalis, aut Pro-Vicarii generalis in regenda Congregatione exercui functiones.

Quibus omnibus rite perpensis atque consultis, ad tollendas e medio ambiguitates, ad procurandam omnium nostrum quietem, et ut unusquisque opportune nunc sciat adquem

recurrendum in necessitatibus juxta instituti nostri regulas, et constitutiones, et cui unice parendum, operæ pretium duxi et has recentes litteras apostolicas, et epistolam prælaudati Emi et Rmi D. D. cardinalis Caraffa typis impressas ad visitatores provinciarum, et ad superiores domorum Congregationis mittere. Si quis vero de substantia, ac de veritate eorum, quæ in hac mea epistola exposita sunt, adhuc vel leviter dubitat, consulat directe hanc Sanctam Sedem Apostolicam, nec mihi amplius rescribat, quia, quum munere meo jam satis superque perfunctus sim, silentium in posterum super his omnino servabo.

Ad me quod attinet, breviter dicam, Adm. Rev. domini, et fratres in Christo carissimi. Statim ac percepi, et certior factus sum de enuntiata, et Parisiis jam incœpta rerum Congregationis felici restauratione, quam concupitam diu expectaveram, gavisus sum valde, et Deo gratias egi, et agam, eo quod ab hujuscemodi fungendo munere nunc liber omnino sum; et eo magis quia in toto hoc negotio ne ullum quidem verbum protuli aut pro obtinendo, aut pro retinendo Congregationis regimine, neque etiam pro ipso dimittendo, hac mihi imposita lege contentus, respondendo scilicet legitime interroganti quid præscribant regula Superioris generalis, quid constitutiones selectæ, et Conventuum generalium statuta; cætera divina Providentiæ, quæ in sui dispositione non fallitur, remisi. Scio quia non mentior; testimonium perhibente mihi conscientia mea.

Verumtamen quia homo ego sum, et nihil humani a me alienum puto, si quid in aliquem vestrum aut opere, aut verbo in meo hoc fungendo munere vol minimum peccavi, peto veniam: ignoscite, quæso, dilectissimi. Quinimo nos omnes in unum, corde et animo Deum, qui dat spiritum bonum petentibus se, enixis precibus exoremus, ut ipse, per merita et intercessionem S. Vincentii fundatoris, in Congregatione sua spiritum vocationis nostræ conservare velit, ac in dies augere dignetur. At quomodo hanc specialissimam a Deo gratiam nobis necessariam consequemur? Si amantissimi Patris gesta diu, noctuque ex animo perlegentes, et exitum conversationis attente inspicientes, perscrutantes, meditantes, ejusdem monita saluberrima sequemur, et exempla virtutum imitari studebimus; potissimum vero si inter alia quamplurima tanti Patris documenta *Sanctissimo Domino Nostro Pape reverentiam, et obedientiam fideliter et sincere præstabimus.*

Interim valete vos omnes, dilectissimi, et iterum dico, in Domino valete; ac, si vobis placet, etiam pro me orate, ut justus Judex, quando viam universæ carnis ingrediar, me jam penitus senescentem paratum inveniat; [313] et ego vobis ingratus non ero affectu, sum enim omnium vestrûm in Domino sincero cordis affectu,

Adm. Rev. domini, et fratres in Christo carissimi,

Humillimus et addictissimus servus,

Carolus Dominicus SICARDI,

I. p. C. M.

III

Cessation du Pro-Vicariat de M. Sicardi.

Rome, 2 septembre 1807.

MONSIEUR ET VÉNÉRÉ CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Il est probable que vous n'avez pas encore eu connaissance du changement de Vicaire général qui vient d'avoir lieu dans la Congrégation. Le Souverain Pontife, pressé par les vives instances qui lui ont été adressées même par des personnes externes et constituées en autorité, a confirmé, par son Bref du 19 juin dernier, M. Claude Placiard dans la charge de Vicaire général de toute la Congrégation, en lui accordant tous les pouvoirs, toute la juridiction et tous les privilèges nécessaires pour la gouverner.

Mais dans ce Bref, comme vous pouvez l'observer vous-même, se trouve insérée une condition, en vertu de laquelle le Pape suspend le droit d'exercer cet office, jusqu'à ce que les affaires de la Congrégation soient réglées et l'ordre établi dans la nouvelle maison de Paris, de manière à ce que les exercices de communauté puissent s'observer et s'observent en effet, comme auparavant. En attendant, le gouvernement de la Compagnie restera encore aux mains de votre humble serviteur, non pas en qualité de Vicaire, ni de Pro-Vicaire général, mais bien de premier assistant général, selon le décret de l'Assemblée générale confirmé par la bulle de Clément XII.

Sa Sainteté Pie VII a fait cette disposition en ma faveur, à mon insu, me dispensant par son autorité pontificale de résider à Paris, près du Vicaire général, comme portent nos constitutions, et m'autorisant à exercer mon office tout en restant à Rome, chaque fois que le Vicaire général me demandera mon avis sur les affaires de la Congrégation. [314]

Moi qui me suis constamment tenu aux ordres de la Providence, sans faire un pas en ma faveur dans ces affaires, je me flattais toujours d'être délivré bientôt d'un emploi qui, bien que provisoire, m'était devenu trop onéreux, par suite des circonstances. Mais la Providence me tient encore enchaîné. J'espère que ce ne sera que pour peu de jours.

Pour la tranquillité de chacun, j'ai cru devoir faire imprimer le Bref du Pape avec la lettre du cardinal préfet de la Congrégation des évêques et des réguliers. Car, en ces derniers jours, quelques confrères se sont alarmés, faute d'une connaissance exacte des clauses du Bref, ne sachant ni à qui recourir dans leurs besoins, ni à qui obéir. Maintenant chacun sera en paix, sachant à quoi s'en tenir et comment se conduire. Dans ce même but j'ai déjà écrit deux fois à M. Placiard, le priant de vouloir bien, dès que la clause du Bref sera vérifiée, en informer authentiquement la Congrégation.

En attendant, toujours plein d'estime, de respect et de reconnaissance pour vous, je me dis en toute sincérité,

Monsieur et vénéré confrère,

Votre très humble et dévoué serviteur,

Charles-Dominique SICARDI,
I. p. d. l. C. d. 1. M.

IV

Érection de la province de Naples.

Declaratio erectionis domorum quatuor Congregationis Missionis existentium in Regno Neapolitano in novam provinciam Congregationis ejusdem.

Postulatum jam sæpius mihi fuit erigendas esse domos Congregationis nostræ in Regno Neapolitano existentes in provinciam separatam a Romana ita ut non amplius ab hac

dependeant illæ domus, sed a solo Superiore, aut Vicario generali ejusdem Congregationis juxta instituti regulas, seu constitutiones.

At quum hujuscemodi determinatio a mea sola resolutione minime pendeat, conventum domesticum, et quidem peculiarem ad hanc rem perficiendam convocavi, cui intervenere die 18 decembris anni 1815, [315] Adm. Rev. BD. Martius Ceracchi provinciæ Romanæ visitator, et hujus domus SanctissimaTrinitatis superior, Philippus Alibrandi superior domus Sancti-Silvestri in Quirinali, Marius Gentilezza assistens hujus domus, Joannes Petrucci procurator provincialis, Romualdus Roberti primus assistens hujus domus Sanctissimæ-Trinitalis, et seminarii interni, seu novitiatus director, Franciscus Alessi convictus ecclesiastici director, Joseph Giovannoni procurator hujus domus. Et proposito statu quæstionis, utrum nimirum conveniret, habita ratione circumstantiarum, tum temporum, tum distantiarum, ut hinc commodius, opportunius, ac sollicitius provideri possit exsurgentibus difficultatibus in rebus agendis, quæ aut personas, aut domos afficere possent, et illico omnes consultatores uno ore mecum convenere erigendas esse quatuor illas Congregationis nostræ domos, videlicet Neapolitanam, Uritanam, Bariensem, et Lyciensem in unam provinciam. Et hæc declaratio seu determinatio conventus de verbo ad verbum ad perpetuam rei memorian asservatur in archivio hujus domus Congregationis Missionis Sanctissimæ-Trinitatis in Monte Citatorio.

Quæ cum ita sint jam nominavi in visitatorem illius novæ provinciæ Neapolitanæ Congregationis Missionis Adm. Rev. D. Joseph Antonium de Fulgure, virum nohis omnibus satis notum pro sua probitate, regularitate, doctrina ac prudentia.

Datum Romæ die 12 decembris 1815.

Carolus Dominicus SICARDI,
Vicarius generalis Gongregationis Missionis.

Martius CERACCHI.
Philippus ALIBRANDI.
Marius GENTILEZZA.
Joannes PETRUCCI.
Romualdus ROBERTI.
Franciscus ALESSI.
Joseph GIOVANNONI.

De mandato
Reverendissimi Vicarii generalis Congregationis Missionis,

Franciscus Simon UG0, secretarius delegatus.

[316]

V

Maux causés par la Révolution. — Esprit primitif. — Nouvelles de la Congrégation.

Rome, le 1er janvier 1816.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Il me semble superflu de chercher et de demander les raisons pour lesquelles les supérieurs majeurs de la Congrégation de la Mission n'ont pas envoyé, dans ces dernières années, ces lettres circulaires qu'on avait coutume d'envoyer chaque année aux visiteurs des provinces, pour les distribuer aux différentes maisons de la Congrégation, afin que les membres de ces maisons en eussent connaissance : lettres circulaires qui contenaient toujours des instructions précieuses, des documents utiles et des nouvelles importantes, et qui pour cela étaient lues ou écoutées par tous, avec une satisfaction et un avantage particuliers.

Il ne faut pas chercher beaucoup, messieurs et mes très chers frères, pour connaître, d'une manière tout à fait certaine, le vrai motif de ce retard. Il suffit de rappeler les maux affligeants et nombreux que la Révolution, en moins de vingt ans, a causés en Europe, et surtout en Italie, en général, et en particulier, à l'Église et à l'État, au grand préjudice des mœurs et de la piété, de la foi et de la religion. Et si toutes les communautés ecclésiastiques et religieuses ont beaucoup souffert en ces dernières années, par suite de la Révolution, qui, parmi nous, peut ignorer, messieurs et très chers frères, combien notre bonne mère la Congrégation a éprouvé de pertes, au milieu de persécutions et d'afflictions de toute sorte? En moins de douze ou quatorze ans, le malheur des temps lui a enlevé plus de cent maisons; un grand nombre d'autres ont été ou ruinées ou presque détruites, au point qu'on ne peut y habiter. De combien de sujets n'a-t-elle pas été privée! sujets qui aimaient l'observance, la piété et la vertu; sujets capables pour toutes les fonctions de l'institut. Combien d'autres, qui, réunis encore d'esprit, au corps de la Congrégation, sont dispersés çà et là, comme des brebis loin du bercail!

Je ne puis penser à cela, messieurs et très chers frères, sans sentir mon cœur désolé et mon esprit dans la plus grande affliction : *Continuus dolor cordi meo*. Le mouvement révolutionnaire a été, dans ces derniers temps, pour notre Congrégation comme un vent furieux du nord, [317] qui souffle impétueusement dans une fournaise et y allume un immense brasier. Le feu, agissant avec véhémence sur les corps qui y sont enfermés, détruit les uns entièrement et calcine les autres; ceux qu'il ne détruit ou ne calcine pas, il les agite, les fond, les purifie, et leur donne plus de prix, de force et de beauté. Ainsi quelques sujets de la Congrégation, au milieu de si fâcheux événements, se sont vus peut-être comme dans la nécessité de l'abandonner entièrement. Et plût à Dieu qu'ils eussent eu des motifs sérieux et plausibles d'en agir de la sorte! Plaise à Dieu que, près de mourir, ils n'aient point à regretter de n'être pas assistés et consolés par un missionnaire!

D'autres paraissent briser avec leur vocation, refroidis qu'ils sont dans leur amour pour la Congrégation ; et, restant éloignés d'elle, bien qu'ils puissent très aisément se réunir à leurs confrères, ils imitent l'exemple de ces Hébreux qui, pouvant retourner librement à Jérusalem avec leurs compatriotes pour reprendre et continuer la construction du temple, aimèrent mieux rester sur la terre étrangère pour cultiver leurs vignes et leurs oliviers et jouir de leurs fruits. D'autres ont prêté l'oreille aux faux bruits de quelques révolutionnaires, qui disaient la Congrégation de la Mission supprimée par le Chef suprême de l'Église, à cause de je ne sais quel décret daté de Paris. Ils en ont profité pour suivre leurs désirs, et, abandonnant aussitôt leur vocation, ils se sont retirés chez eux. Il en est parmi eux quelques-uns qui appartiennent à la Pologne et à la Russie. Hélas! ou ne réfléchit pas assez sans doute à la force et à l'étendue du vœu de stabilité fait dans la Congrégation; ce lien ne se brise pas si facilement.

D'autres, enfin, quoique affligés, persécutés, en butte à toute sorte de menaces, sont toujours restés fidèles à leur vocation : les tribulations et les plus pénibles circonstances n'ont servi qu'à enflammer, qu'à purifier leur constant amour pour la Congrégation; leur unique désir est de se voir réunis aux autres confrères toujours exilés, et ils leur tendent la main pour les aider à se réunir à eux le plus tôt possible.

Et nous, messieurs et mes très chers frères, unissons-nous dans nos prières, et tâchons de faire une douce violence à Dieu, afin que, par sa miséricorde, il daigne raviver en quelques-uns de nos confrères et conserver en d'autres et rallumer de plus en plus l'esprit qui nous est propre : l'esprit de mortification et d'humilité, l'esprit de simplicité et de douceur, l'esprit de zèle pour la gloire de Dieu et le salut du prochain. C'est l'esprit que Dieu, par sa bonté, s'est plu à répandre dans l'âme de son serviteur fidèle saint Vincent de Paul, notre fondateur : celui-ci, par son exempte et ses paroles, l'a communiqué abondamment à ses premiers compagnons, qui ont tâché de le transmettre à leurs successeurs, et, grâce à Dieu, moyennant leurs saintes industries, il s'est conservé dans la Congrégation jusqu'à nous. Les bons missionnaires encore vivants nous en donnent la preuve par leur conduite. S'ils pensent, s'ils parlent, c'est toujours selon les règles de la justice et de la droite raison ; [318] ils sont aussi uniformes dans leurs actions, car ils sont toujours fidèles, et ils observent constamment les promesses faites à Dieu. De là vient que cet esprit est en eux comme l'âme de toutes leurs opérations. Comme ils savent que ces promesses impliquent nécessairement une volonté bien décidée à observer les règles, ils les estiment toutes, ils les aiment, et n'en méprisent aucune, si petite soit-elle. Ils sont persuadés qu'en Congrégation il n'y a de prescription ni contre les règles, ni contre les décrets des Assemblées générales, mais que les unes et les autres ont été toujours en vigueur, comme l'a formellement déclaré l'Assemblée sexennale de 1780, contre ceux qui, las de la discipline régulière et cherchant à s'adjoindre des imitateurs, n'avaient pas honte de dire partout que quelques-unes de nos règles étaient tombées en désuétude, et que contre elles il y avait prescription. Mais, non, cette Assemblée déclara hautement : *Omnes regulas et decreta omnia vigere, nec de ulla consuetudine in contrarim constare*. En entrant dans la Congrégation, nous avons promis d'observer la vie commune que l'on y professe, et cette vie commune ne consiste pas seulement dans l'entière uniformité de la nourriture et du vêtement, mais dans l'ensemble de toutes les actions que l'on pratique du matin au soir, en gardant toujours le même mode d'agir, soit le jour, soit la nuit, seuls et en compagnie, en public et en particulier, dans les choses tant spirituelles que corporelles ; n'omettant jamais de faire la lecture spirituelle, la méditation et les examens de conscience.

C'est pourquoi, messieurs et mes très chers frères, celui de nous qui est animé de l'esprit primitif de notre Congrégation cherche avec empressement à s'instruire à temps de ses propres devoirs, à les bien comprendre et aussi à les observer fidèlement, sachant que ce sont là les règles elles-mêmes, les décrets des Assemblées générales et les pratiques de la Congrégation ; il se montre aussi docile à observer ces coutumes pieuses et dévotes, qui sont propres aux maisons particulières, parce qu'elles sont des motifs d'édification. Celui qui aime la retraite, l'étude et le travail, est plein de zèle pour bien employer son temps. Ennemi de l'esprit de parti et des nouveautés en matière de doctrine, parce qu'elles sont toujours périlleuses, il en a l'apparence même en horreur. C'est pourquoi l'amour de la vérité, de la religion et de la morale chrétienne le tient toujours dans le juste milieu, comme la seule voie sûre. Il est persuadé que celui-là est sur la pente de l'hérésie, qui, sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hérésie et l'erreur, a pour principe de s'abstenir seulement de ce qui est formellement hérétique et condamné par l'Église, dont il vénère et suit les décisions; il obéit avec respect à son chef visible et le considère comme le juge suprême des controverses.

De là, un bon missionnaire, profondément convaincu de la vérité de cette grande maxime de saint Vincent, savoir qu'on doit toujours préférer *spiritualia temporalibus*, devient en peu de temps, dans toutes ses actions, l'édification de ses confrères et aussi celle des

externes. [319] Il ne se mêlera avec ceux-ci qu'autant que la charité, la nécessité, l'obéissance ou encore une juste raison de convenance lui en feront un devoir, et non autrement. Il craint toujours de goûter et de prendre insensiblement l'esprit du monde, opposé à celui de la Congrégation. Dans de telles circonstances, il se souvient des funestes conséquences qui résultèrent pour les Hébreux désobéissants, lesquels, pour s'être mêlés avec les Gentils, *didicerunt opera eorum*, et y trouvèrent leur ruine. Pour cette raison, le bon missionnaire médite en lui-même le sens de cette parole : *Quoties cum hominibus fui, minus homo redii*; et, sans se rendre à charge à qui que ce soit, il se fait tout à tous; c'est pourquoi on voit toujours briller en lui l'ordre, la paix et le respect dû à ceux avec lesquels il converse et vit; il s'étudie à faire aux autres ce qu'il voudrait qu'on lui fît à lui-même. Jamais il ne perd de vue les avis prescrits par notre saint fondateur, touchant les actes de charité envers le prochain, et il les observe constamment, sans se familiariser jamais avec qui que ce soit, et surtout avec les externes, se souvenant de cette parole: *Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es*. Il est difficile de vivre sur le pied de la familiarité avec les externes sans en prendre et en suivre les maximes.

Armons-nous donc, messieurs et mes très chers frères, d'un saint zèle pour affermir toujours de plus en plus en nous l'esprit de notre état, à l'exemple de nos premiers missionnaires, qui, saintement jaloux de conserver l'esprit primitif de la Congrégation et de le fortifier, désireux de le transmettre intact à leurs successeurs, s'occupèrent, dans une session de l'Assemblée générale de 1668, à examiner, choisir et statuer certains moyens généraux jugés les plus propres à cette fin ; ils les envoyèrent ensuite à tontes les maisons de la Congrégation, exhortant tous les membres à les recevoir avec plaisir et à les pratiquer avec fidélité, autant dans l'intérêt de leur avancement particulier dans les vertus propres à l'état qu'ils ont embrassé, que pour le bien général de la Congrégation. Nos premiers missionnaires étaient profondément persuadés et convaincus que la conservation de la Congrégation de la Mission et le bon succès de ses œuvres dépendaient de la conservation de son esprit primitif: point essentiel pour nous, qui fut ensuite, avec raison, renouvelé dans toute sa vigueur et inculqué par l'Assemblée générale de 1736. Oui, messieurs et mes très chers frères, la Congrégation de la Mission subsistera et opérera le bien dans l'Église de Dieu, tant qu'on y verra régner l'esprit qu'elle a reçu de son fondateur, saint Vincent.

Parmi les moyens nombreux et divers proposés par les membres de cette Assemblée, on en choisit douze, tous propres et efficaces pour conserver l'esprit primitif de la Congrégation. Parmi ces douze, l'un fut de lire fréquemment la Vie de saint Vincent de Paul, notre fondateur. Ils avaient raison en cela. Dieu s'est servi de lui comme d'un instrument, pour communiquer à la Congrégation cet esprit dont Dieu s'était plu à enrichir l'esprit et le cœur de saint Vincent. [320]

Si la vie des saints est l'Évangile de Jésus-Christ mis en pratique, comme l'enseigne saint François de Sales, on peut dire que cela convient principalement à la vie de saint Vincent de Paul. Notre saint fondateur le lisait et l'étudiait constamment; il l'avait profondément gravé dans son cœur; il en possédait si parfaitement les maximes, qu'il les avait toujours présentes dans ses pensées, dans ses projets, dans ses discours, dans ses actions. La vie du divin Rédempteur, la doctrine de son Évangile, étaient la règle qu'il s'efforçait de suivre en tout. Il le portait à la main, comme un flambeau allumé qui dirigeait ses pas. Il tirait de l'Évangile toute sa morale et toute sa politique. Ses paroles, ses discours, ses enseignements étaient comme un extrait de l'Évangile, qui formait ensuite toute la force, la beauté, la puissance et l'onction de ses maximes, éparses çà et là dans ses lettres, dans ses conférences, dans ses règlements, et surtout dans les règles laissées par lui aux filles de la Charité et à nous, prêtres de la Mission, règles considérées comme un chef-d'œuvre de sagesse, de prudence et de piété: maximes qui servent soit à enseigner aux fidèles les sentiments d'une solide piété, soit à les instruire des purs et simples principes de la morale chrétienne, soit à leur donner des

règles touchant les principaux devoirs de toute sorte d'état et de condition, dans lesquels ils peuvent se trouver. En effet, en lisant et en méditant avec attention la Vie de saint Vincent, on y découvre partout l'esprit d'un homme tout à Dieu et tout au prochain, d'un homme extraordinaire que le Seigneur avait comblé de ses dons et de grâces spéciales dès l'âge le plus tendre, pour le préparer par là à faire un grand bien ou plutôt à empêcher de grands maux, ayant vécu en des temps très malheureux et très difficiles, où les impies, les hérétiques, les libertins et les séditieux affligeaient également l'État et l'Église.

Maintenant, messieurs et mes très chers frères, si nous voulons connaître quel est l'esprit de notre Congrégation, combien il nous importe de l'avoir et de le conserver, lisons souvent, avec attention et dans un bon but, la Vie de saint Vincent, notre fondateur; méditons-la, goûtons-en les maximes; ornons-en notre esprit ; faisons-en notre propriété et mettons-les fidèlement en pratique. Si la Vie de saint Vincent de Paul convient à tous, parce que tous y trouvent de quoi imiter et s'édifier, elle convient beaucoup plus à nous, missionnaires, parce que nous devons nous former, comme ses fils, sur les exemples qu'il nous a laissés ; nous y trouverons toujours quelque chose à apprendre, soit pour réformer notre conduite, soit pour nous exciter à la pratique des vertus. En la lisant avec attention et avec affection, il semble que, comme un bon père, il nous dit à tous : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*; en l'imitant, nous serons reconnus pour ses véritables enfants.

Il n'y a pas bien longtemps qu'un digne et savant ecclésiastique, très affectionné aux missionnaires, me disait, en me rendant la Vie de saint Vincent de Paul, après l'avoir lue avec plaisir et en avoir goûté l'esprit et les maximes: « Tous les missionnaires que je connais et avec lesquels je suis en rapport, [321] vivent selon l'esprit qui se trouve exprimé dans la Vie de leur fondateur saint Vincent, excepté monsieur un tel: il montre dans sa conduite un esprit un peu différent. » Et c'était vrai, cet ecclésiastique avait raison. Ce confrère, aimant un peu trop à fréquenter les séculiers, portait l'habit de missionnaire, mais n'en avait pas l'esprit. Il mourait quelque temps après, mais hors de la Congrégation.

L'histoire de la vie de notre saint fondateur, messieurs et mes très chers frères, fournira toujours un sujet de juste critique, sur chacun de nous, aux séculiers qui l'auront lue avec une droite intention et sans prévention. Elle sera comme une pierre de touche, pour distinguer les véritables enfants de saint Vincent d'avec ceux qui ne le sont pas. La manière de vivre de chacun de nous en sera une manifestation publique : *Ex fructibus eorum cognoscetis eos*. Tels furent les sentiments de M. René Alméras, second Supérieur général de notre Congrégation, exprimés dans sa circulaire envoyée à toutes les maisons de la Compagnie, pour leur faire part de la première édition de la Vie de saint Vincent, imprimée pour la première fois quatre ans après sa mort. Elle fut écrite avec une onction admirable et avec autant de simplicité chrétienne par son ami et confident M Louis Abelly, évêque de Rodez, qui la réduisit ensuite eu un abrégé convenable, digne d'être lu et relu par les missionnaires, aussi bien que l'autre abrégé fait par le Père Dominique Acami de l'Oratoire, ouvrage écrit également avec une onction remarquable et une juste appréciation du premier.

Or, messieurs et mes très chers frères, celui de nous qui aime véritablement la Congrégation et ses œuvres, et qui, par conséquent, cherche avec une intention pure la gloire de Dieu en toutes choses ; celui de nous qui se dévoue pour le salut des âmes et par là procure le sien propre, celui-là se fera toujours une sainte obligation de bien connaître, par la vie de notre saint fondateur, quel est le véritable esprit de la Congrégation de la Mission, de le cultiver en lui-même, d'en remplir son cœur; par ses actions, il le fera connaître à tous ceux avec lesquels il vit. Alors, tous le reconnaîtront pour un véritable enfant de saint Vincent de Paul, bien différent de ceux qui ne le sont pas, puisqu'ils n'agissent pas ainsi. Malheur à nous, supérieurs et inférieurs, s'il nous arrive de dégénérer de l'esprit propre à notre Congrégation, dont nous avons hérité de saint Vincent, avec tant d'abondance et de perfection! Nous conduisant alors d'après d'autres principes, au lieu d'édifier ceux qui nous voient et qui vivent

avec nous, nous ne serions plus qu'une pierre de scandale ; au lieu d'être la bonne odeur de Jésus-Christ, comme l'ont été au suprême degré jusqu'à présent nos devanciers, nous ne répandrions qu'une odeur de mort et de perdition ; nous serions alors comme un corps sans âme, qui, en se corrompant, répand l'infection sur tout ce qui l'avoisine et que chacun fuit; en un mot, nous nous rendrions indignes d'être du nombre des enfants de saint Vincent de Paul; nous en arriverions à détruire, [322] autant qu'il dépendrait de nous, cette édification qu'il a donnée en tout temps, avec un si grand succès, dans l'Église de Dieu, en faisant toujours ce qui était bon, juste et vrai devant lui.

Du reste, messieurs et mes très chers frères, si je vous communique ces pensées, ce n'est pas pour remédier à un si grand mal, mais plutôt pour le prévenir. La bonne et consolante opinion que j'ai de vous tous, de votre vertu, de votre amour pour la Congrégation, de votre dévotion à saint Vincent, et de votre zèle à remplir les devoirs de votre état, me donne la douce confiance que vous êtes tous disposés à ne rien négliger pour retracer en vous, dans vos affections, dans vos discours et dans vos actions, les traits de son esprit, pour le conserver avec soin, comme un précieux trésor, et pour le transmettre, sans altération aucune, à ceux qui viendront après nous et seront unis au corps de notre Congrégation. À ces réflexions, que je vous communique comme un des plus chers vœux de mon cœur, pour le faire passer et l'imprimer profondément dans le vôtre, si c'est possible, j'ajouterai une autre pensée qui m'inquiète souverainement ; la voici :

L'esprit primitif de la Congrégation est le dépôt que je suis maintenant chargé de garder, et dont je devrai rendre compte au Juge suprême, dans le moment terrible de la mort. Au tribunal de Dieu, vous serez donc l'objet de mon espérance ou de mon désespoir, de ma gloire ou de ma confusion, de ma couronne ou de ma damnation. Ah! quand je songe que mon salut éternel, ainsi que le vôtre, dépend de la fidélité avec laquelle nous garderons tous ce précieux dépôt, moi en le défendant, vous en le conservant, je vous assure, messieurs et mes très chers frères, que ce serait pour moi un juste sujet d'épouvante, si je ne comptais sur la bonne volonté que vous avez de répondre aux desseins de Dieu sur vous, et que, par là, vous serez ma consolation en vous efforçant tous d'assurer mon salut éternel et en assurant le vôtre par la pratique constante des devoirs de votre état.

En attendant, mon cœur tout entier se réjouit et se dilate par l'affection qu'il a pour vous. Tous vous y êtes compris; personne n'en est exclu. Je puis vous assurer que volontiers je suis prêt à vous consacrer mes soins, mes veilles, mes fatigues, ma santé, ma vie même, si le besoin le réclame : *Libentissime impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris*. Heureux si, à ce prix, j'arrive à contribuer au salut des âmes de vous tous en général et de chacun de vous en particulier.

Pour terminer ces réflexions, je voudrais avoir des nouvelles consolantes à vous donner, pour la première fois que je vous écris, messieurs et mes très chers frères, guidé plus par l'esprit et le cœur que par la teneur d'une simple lettre; mais, à cause des circonstances présentes, il nous arrive très peu de nouvelles, des provinces étrangères, et encore sont-elles très tardives; c'est-à-dire de l'Espagne, du Portugal, de la Pologne, de la Russie, du Levant et de la Chine. On sait pourtant que les œuvres de l'institut sont en crédit [323] auprès des ecclésiastiques et des peuples; elles sont recherchées et pratiquées avec succès, signe évident que l'esprit de la Congrégation s'y maintient. De Constantinople on nous demande instamment des sujets, car le nombre des ouvriers est considérablement diminué dans ce pays. Mais partout il y a pénurie, aujourd'hui plus que jamais. Il faudra beaucoup de temps pour rouvrir et rétablir les maisons désolées; quelques-unes même sont détruites. La France a perdu quatre-vingts maisons et n'en a recouvré qu'une seule, rachetée de ses propres deniers par un missionnaire; mais il n'est nullement question de rétablir les autres. En Piémont et dans la Lombardie, nous avons tout lieu d'espérer que quelques-unes seront rétablies, comme celles de Mondovi, de Turin, de Ferrare et d'Udine. Le collège Alberoni de Saint-Lazare à Plaisance

voit ses œuvres en pleine vigueur, ainsi que ceux de Savone et de Sarzane, qui ont toujours fonctionné, grâce aux secours et au saint zèle de Mgr Vitale, évêque de Turin. La maison de Gênes est ouverte de nouveau, et, à la satisfaction des peuples, on y fait les retraites et les missions ordinaires. On espère aussi voir renaître bientôt la maison de Bologne, grâce au généreux empressement montré par Son Éminence Mgr Opizzoni, archevêque de cette ville. Il en sera de même de celle de Fermo, par la médiation du cardinal Brancadoro, archevêque de ce diocèse, qui y travaille actuellement avec la plus grande ardeur et le plus grand zèle. Déjà sont pareillement rouvertes, et en plein exercice de leurs fonctions, les maisons de Florence, de Pérouse; celles de Macerata, de Tivoli et les deux maisons de Rome, c'est-à-dire celle de Monte-Citorio et celle de Saint-Sylvestre, qui a remplacé celle de Saint-André; car, grâce au Souverain Pontife Pie VII, heureusement régnant, les missionnaires qui habitaient la maison de Saint-André, ont été transférés à celle de Saint-Sylvestre à Monte-Cavallo, qui appartenait autrefois aux Théatins. Elle fut achetée an prix de 4.000 écus par le pape Pie VII, puis donnée aux missionnaires. Cette maison possède une église qui porte à la dévotion, une habitation suffisante et commode, un verger et un jardin y attenant. Elle est exposée à un air plus salubre, libre de toute dépendance, et, de plus, convenable pour des missionnaires, vu surtout qu'elle doit servir d'habitation aux novices et aux étudiants de la Congrégation. Enfin, depuis sept mois, on y a ouvert le séminaire interne ou noviciat, et jusqu'à cette heure on y a reçu 34 postulants, tant clercs que frères coadjuteurs; 26 clercs, parmi lesquels il y a quelques prêtres, et 8 frères. On a placé des uns et des antres dans les maisons rétablies de la province.

La maison de Monte-Citorio qui, par une protection tonte spéciale de la Providence, ne cessa d'exister dans le cours de la Révolution, même au milieu des violences les plus acharnées de la part des révolutionnaires, a toujours conservé de vingt-quatre à vingt-six sujets, tant prêtres que frères, sans aucune espèce de revenu, attendu que ses terres et ses valeurs étaient tombées dans le domaine public, par la loi de la Révolution. [324] Nous avons toujours exercé, au son de la cloche commune de la maison, nos fonctions ordinaires ; toujours on y a fait les conférences aux ecclésiastiques et tenu les assemblées des clercs? ainsi que, chaque soir, la réunion des séculiers, établie depuis quelques années. Toujours on y a donné les retraites aux personnes de toute condition, ordinands, prélats, chanoines, curés, confesseurs, prêtres, évêques et nobles. Le concours de ces personnes était si grand en tout temps, qu'on aurait dit une espèce de mission continuelle. On a fait de plus des missions à la campagne et donné des retraites au peuple, aux orphelinats de jeunes filles et aux collèges. On a vu, dans ces temps, des Turcs et des Juifs venir faire la retraite chez nous, pour se disposer à embrasser le Christianisme et à recevoir le saint Baptême. Le collège ecclésiastique a toujours été maintenu dans cette maison. À ce collège a été uni depuis l'année.., le collège de la Propagande, composé de jeunes gens de diverses nations Anglais, Irlandais, Flamands, Bulgares, Arméniens, Ethiopiens, Abyssins, Ninivites, Chaldéens, Polonais, Africains et Grecs. Actuellement, ce collège comprend … personnes, en comptant les étrangers et ceux du pays. Leurs Éminences les cardinaux de la Sacrée Congrégation de la Propagande, à cause de l'estime et de la confiance qu'ils ont et montrent pour les prêtres de la Mission, ont confié à nos confrères l'éducation de leurs élèves, se reposant entièrement sur leur vigilance, leur sagesse et leur sollicitude.

Enfin, pour notre commune édification et consolation, messieurs et mes très chers frères, je puis vous dire que dans les maisons de la Congrégation de la province de Naples, même au milieu des misères qui accablaient ce pays, plus que tous les autres, en même temps que la règle était observée, on a travaillé sans interruption et avec succès aux œuvres ordinaires de l'institut, aux missions, aux retraites des ecclésiastiques, des ordinands, des clercs et des séculiers de cette ville et des villes voisines. On est merveilleusement surpris et consolé, en apprenant le grand nombre de fonctions qui ont été exercées dans la seule maison de Naples, dans le cours de l'année au profit spirituel des diverses catégories de personnes qui

y allaient, soit en particulier, soit par groupes. On y a vu des ordinands étrangers et ceux de la ville et du diocèse de Naples et du clergé royal, des jeunes gens du monde pour se disposer à prendre l'habit ecclésiastique, des laïques de tout rang et de toute condition, des étudiants en médecine et en chirurgie et des domestiques. Chaque dimanche on fait une conférence spirituelle à une nombreuse assemblée de clercs; chaque samedi, la classe de cérémonies et de rituel, et, chaque année, séparément, les retraites aux deux séminaires, celui de la ville et celui du diocèse. Chaque mois, on fait la retraite an séminaire archiépiscopal, sans compter les retraites qui sont données dans les autres diocèses par les sujets de cette maison. Les mêmes œuvres ont été accomplies, proportion gardée, dans les trois maisons de la Pouille, Lecce, Oria et Bari, qui, avec celle de Naples, leur centre, sont maintenant érigées en province, [325] de sorte que désormais elles ne dépendront plus que du Supérieur général ou du Vicaire général de la Congrégation de la Mission. Le premier visiteur de cette nouvelle province a été légitimement nommé par moi. C'est M. Joseph-Antoine de Fulgure, qui la gouvernait ces dernières années, en qualité de Supérieur, conformément à l'édit royal, porté par le souverain actuel qui a remis toutes les choses dans l'état où elles se trouvaient auparavant. M. Antoine de Fulgure, recommandable par sa piété, sa régularité, sa probité, sa prudence et sa science, est en même temps nommé supérieur de la maison particulière de Naples.

Et ici, avant de mettre fin à ma lettre, je crois bien faire en vous disant en quelques mots que, dans ces derniers temps, si contraires au bon succès de ce qui regarde le profit spirituel des peuples, on a cependant mis en projet et demandé avec instance de nouvelles fondations de maisons de notre Congrégation. Ces fondations n'ont pas pu être réalisées, précisément à cause des circonstances actuelles.

Mgr Coiro, évêque de Cotrone, ville du royaume de Naples, dans la Calabre, sur le golfe de Tarente, a fait, dans ces derniers temps, les instances les plus vives pour avoir des missionnaires, qui instruisent dans la piété et dans la science les clercs de son séminaire. Mgr Girolamo Pavesi, premier évêque de Pontremoli, ville située sur les confins de la Toscane, a fait la même demande dans le même but, avec des instances pressantes et réitérées. Les quatre chanoines, délégués pour l'érection de ce séminaire, se sont unis à lui avec chaleur, ainsi que le magistrat civil, les chefs de famille, les curés de la ville et du diocèse, composé de cent quinze paroisses: tous, dans leurs lettres respectives, suppliaient monseigneur de hâter cette fondation, dans l'intérêt spirituel et temporel du diocèse. Ces lettres, dont le double m'a été remis par ce même évêque, ont été écrites avec des termes et des raisonnements qui montrent bien leur estime de la Congrégation de la Mission et leur grand désir d'avoir des missionnaires pour l'entière administration de ce séminaire. L'évêque, afin de surmonter toutes les difficultés, a demandé, de plus, le suffrage du gouvernement royal, qu'il a trouvé favorable en tout à son projet. Ce résultat provient de la bonne édification donnée en ce pays par le collège de Sarzane. Mais, à cause du manque de sujets et beaucoup plus encore à cause des circonstances actuelles et des conséquences funestes de la révolution passée, ces fondations n'ont pas pu se réaliser. Il en a été de même des propositions faites par plusieurs autres évêques, ceux de Cadix en Espagne, de Terni en Ombrie, et d'Arezzo en Toscane. Mgr de Gregorio, secrétaire de la Sacrée Congrégation du Concile, qui doit être, sous peu, proclamé cardinal, s'est occupé très activement de ce dernier établissement et m'a fait des instances réitérées à ce sujet.

On ne connaît pas encore le résultat des efforts et des pressantes instances [326] de l'évêque de Léiria, ville de Portugal, dans l'Estramadure du Tage, pour avoir des missionnaires qui dirigent son nouveau séminaire selon les règles et la méthode de notre Congrégation. On doit pourtant mentionner ici l'établissement de la même Congrégation dans la ville de Badajoz, capitale de l'Estramadure, sur les confins de l'Espagne et du Portugal. Cet établissement est terminé, et déjà les œuvres fonctionnent à l'avantage du clergé et du peuple.

Enfin, selon toute probabilité, un plein succès est assuré au nouvel établissement qui va se former à la Nouvelle-Orléans, ville de l'Amérique septentrionale, dans la province des deux Florides, où est évêque Mgr Louis-Guillaume Dubourg, consacré ici, à Rome, il y a quelques semaines, par Son Éminence le cardinal Joseph Doria, et qui habite chez nous. Il a fait les plus grandes instances non seulement auprès de nous, mais auprès du Souverain Pontife lui-même, Pie VII, pour avoir des prêtres de la Mission pour diriger son nouveau séminaire, dans l'intérêt du clergé et du peuple. Cette nouvelle fondation a été acceptée, et le contrat a été passé et ratifié par les deux parties. Déjà trois de nos prêtres, MM. Félix de Andréis, Joseph Rosati et Jean-Baptiste Acquaroni, sont partis de cette maison de Monte-Citorio, pour Bordeaux, en France, où, réunis à plusieurs autres prêtres séculiers, ils attendront Mgr Dubourg qui quittera notre maison dans huit ou dix jours. À l'arrivée de Sa Grandeur, ils s'embarqueront tous pour l'Amérique. M. Félix de Andréis, dont on connaît la piété, la régularité, la prudence, la probité et la science, est nommé supérieur de ce nouvel établissement. Il est, de plus, muni sans réserve de tous les pouvoirs nécessaires pour fonder et diriger les autres maisons de notre Congrégation dans ce pays.

Voilà, messieurs et mes très chers frères, les rares nouvelles que je puis vous communiquer touchant l'état actuel de notre Congrégation. Cependant, ne cessons pas de recommander à Dieu les besoins de l'Église et de la Compagnie; prions-le avec ferveur de daigner envoyer ici des jeunes gens qui, formés à l'esprit de saint Vincent de Paul, deviendront capables, avec le temps, d'édifier la Congrégation, l'Église et les peuples, par leur vie exemplaire et par l'accomplissement des œuvres de notre institut. Et pour moi, assuré plus que jamais du mérite de vos bonnes prières, je suis de toute l'affection de mon cœur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

Charles-Dominique Sicardi,

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

VI.

[327]

Épreuves de la Congrégation. - Observance des règles. – État de la Congrégation.

Rome, janvier 1817.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

La divine Providence qui, dans ses dispositions tant générales que particulières, ne se trompe jamais, parce que, très sage et infaillible dans ses décrets, elle obtient toujours sa fin dans ses diverses opérations, soit en répandant alternativement dans le monde la joie et la tristesse, soit en approuvant le bien et en permettant le mal, ordonne chaque chose à sa plus grande gloire, sans empêcher néanmoins les événements fortuits et imprévus et sans blesser la liberté, faisant cependant tout servir à l'exécution de ses desseins. Quiconque est animé d'une foi véritable et d'une religion sincère, et consulte les lumières de sa raison, en restera tellement persuadé et convaincu qu'il ne pourra plus en douter.

En lisant avec une intention droite l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que celle de la sainte Église, que d'événements opposés n'y trouve-t-on pas? Vexations, persécutions, tromperies, trahisons,, embûches, et morts violentes. Et Dieu, infiniment sage, a

toujours permis dans son Église des faits semblables, même les plus atroces, afin que, si, d'une part on déteste la cruauté des tyrans, de l'autre on admire, on aime, on exalte la patience de ces chrétiens généreux qui, non contents de souffrir par amour pour Dieu jusqu'à la mort, s'appliquent encore à prier ce même Dieu pour leurs plus cruels persécuteurs, afin qu'il leur accorde tout bien véritable en ce monde et la gloire éternelle dans l'autre. Telle a été toujours la conduite des vrais imitateurs de Jésus-Christ au milieu de toutes sortes de misères et de vexations, de calamités et de tourments, en un mot, au milieu des plus atroces persécutions, qui leur enlevaient et leur bien et leur vie.

Et sans nous étendre sur les événements des temps passés, tous les bons chrétiens n'ont-ils pas vu, de nos jours, de leurs propres yeux, et n'ont-ils pas éprouvé de semblables persécutions, même plus affreuses? N'ont-ils pas vu la révolution dernière suscitée contre l'Église, et poursuivie, au centre de la catholicité, contre son vénérable chef suprême, le Souverain Pontife?

Nous tous, qui vivons encore, nous avons été témoins [328] des plus cruelles persécutions, suscitées par certains personnages contre des membres particuliers de la sainte Église, pour leur vertu et leur attachement aux vérités qu'elle enseigne. Ces persécutions ont atteint les communautés, et les corporations ecclésiastiques et religieuses qui avaient répandu partout et toujours la bonne odeur de Jésus-Christ, soit par leurs enseignements publics et privés des maximes fondamentales de 1'Évangile, soit par la pratique du bien qu'elles faisaient, selon la doctrine de cette même Église. Et sans parler des autres communautés et corporations plus respectables encore, que n'a pas souffert la Congrégation de la Mission partout où elle existait? Oui, messieurs et mes très chers frères, les révolutionnaires ont pris à tâche, vous le savez, de détruire notre Congrégation, de sorte que, à peine la Révolution avait-elle éclaté, que ses maisons furent, à plusieurs reprises, envahies, pillées et saccagées et ses membres, les uns exilés, les autres mis en prison, d'autres enfin massacrés C'est ce qui est arrivé en France, en Piémont, en Lombardie, dans la province de Gênes et à Rome même, comme nous l'avons vu de nos propres yeux. Et que n'est-il pas arrivé dans les autres provinces, de Lithuanie, de Pologne, de Portugal et d'Espagne? Mais la Providence souveraine de Dieu, qui dispose tout selon ses desseins justes et adorables, a conservé cette maison de Rome avec quelques autres malgré les coups réitérés portés contre elle pour disperser les sujets dont elle était composée, pour usurper et dissiper les biens qui la soutenaient, pour la consacrer à des usages profanes, comme si Rome n'avait eu d'autres locaux, et même plus appropriés à une telle fin. Les projets des impies ont échoué et leurs coups ont porté en l'air, sans que cependant nous ayons fait la moindre résistance. On laissait agir la Providence, en suivant ses dispositions autant qu'on pouvait les connaître. De là vient que notre maison de Rome a été préservée au milieu de tels désastres, comme chacun peut le savoir. Et non seulement la maison a été conservée, mais elle a pu continuer ses fonctions ecclésiastiques à l'intérieur et à l'extérieur, missions, retraites, conférences, congrégations, etc. Aussi les esprits intelligents et sérieux, tant dans le clergé que parmi les laïques, ont été étonnés que la seule maison de Rome fût restée debout, tandis que toutes les autres communautés avaient été supprimées, quelques-unes même détruites. Ils en ont cherché la cause, et ils ont été unanimes à reconnaître que cette disposition de la divine Providence était due à l'esprit de religion, de régularité, et d'observance des devoirs de notre étal, qu'on voyait toujours en vigueur parmi les enfants de saint Vincent de Paul, leur fondateur. Telle a été l'impression générale qui m'a été manifestée par les laïques comme par les membres du clergé.

En effet, messieurs et mes très chers frères, si saint Vincent a été pour nous le modèle de toutes les vertus chrétiennes, il l'a été particulièrement dans les vexations, persécutions et mauvais traitements que l'on a à recevoir [329] de la part des personnes du monde ; et il en triomphait par la pratique constante et fidèle des deux vertus tant recommandées par le divin Rédempteur, à savoir la simplicité et la prudence. Ces deux vertus n'ont jamais été oisives en

saint Vincent ; elles furent plutôt, suivant les circonstances des temps où il vivait, dans un continuel exercice. Appelé au conseil de régence de la reine Anne d'Autriche, et devant s'occuper eu même temps du gouvernement de sa Congrégation, saint Vincent n'a pu jouir du calme de la vie privée ; il fut au contraire souvent menacé, méprisé, chargé de calomnies. Tantôt on lui tendait des piéges; tantôt, après les louanges, venaient les injures, les persécutions, les ravissements injustes, jusqu'à lui enlever les biens nécessaires à la vie. Sa simplicité évangélique laissait croire aux personnes d'un certain esprit double et plein de malices, qu'il leur serait facile de le surprendre, parce que sa prudence ne se faisait connaître que dans le cas de nécessité. Obligé à traiter, avec beaucoup de personnes de caractères divers et d'humeurs différentes, des affaires nombreuses, difficiles, délicates et épineuses, il n'a jamais paru ni inquiet, ni troublé : par sa seule simplicité il déjouait les desseins des habiles, tandis que sa prudence modérait l'ardeur des plus impétueux. Pour déconcerter les projets de ses ennemis, il faisait servir les mêmes forces qu'on avait employées contre lui ; et qu'en arrivait-il? Il convertissait les obstacles en autant de moyens. Pendant que saint Vincent était injustement accusé d'être l'auteur des calamités publiques, il réfléchissait nuit et jour aux mesures à prendre pour en arrêter le cours. Ainsi, à l'aide de ces deux vertus de simplicité et de prudence, qu'il ne perdait jamais de vue dans ses actions, il marchait d'un pas ferme dans les sentiers les plus difficiles et les plus périlleux, et il en sortait toujours avec la réputation d'un homme de mérite et d'un grand saint. Enfin, les outrages les plus sanglants et les grossièretés les plus injustes ne servirent qu'à donner un nouvel éclat à tontes ses vertus, à sa patience, à sa mortification, à sa résignation, à sa confiance en Dieu, an zèle qu'il avait de le glorifier, à sa charité pour le salut du prochain, charité qui le portait à faire du bien à tous, même à ceux qui lui faisaient du mal, sans conserver le moindre esprit de vengeance contre ceux qui avaient été pour lui la cause on l'occasion d'outrages, d'injustices et de contrariétés.

Comme nous serions heureux dans le temps et dans l'éternité, messieurs et mes très chers frères, si nous nous appliquions à bien connaître l'esprit de saint Vincent, notre fondateur, à suivre ses maximes dans notre conduite, et à pratiquer les règles de vie qu'il nous a laissées, et que, par l'émission du quatrième vœu, nous avons promis d'observer exactement, selon l'esprit de la Congrégation; ces règles dont saint Vincent, vers la fin de ses jours, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et trente ans après l'établissement de la Congrégation, fit la distribution à sa communauté déjà nombreuse, dans une réunion publique à Saint-Lazare, à Paris! Le motif de ce long retard fut le conseil [330] qu'il attendait du temps et de l'expérience, car toute précipitation, en cette matière, aurait eu de graves inconvénients. Toutefois il se faisait beaucoup de bien dans l'Église de Dieu par nos premiers missionnaires, quoiqu'ils n'eussent pas de règles, ni écrites, ni imprimées; c'est qu'ils avaient sans cesse devant les yeux l'exemple vivant de saint Vincent, leur fondateur, qui leur servait, de règle animée et parlante. À moins d'empêchement, il se rendait toujours le premier aux exercices de piété et de dévotion qui se faisaient dans la communauté : aux examens de conscience tant généraux que particuliers, en hiver comme en été, de nuit et de jour, pendant les grands froids, comme durant les chaleurs excessives ; à la récitation de l'office divin ; à la célébration de la sainte messe qu'il disait à l'heure qui lui était désignée, y employant tout le temps nécessaire pour la préparation et pour l'action de grâces. On le voyait se rendre à l'oraison avec la communauté à l'heure accoutumée, c'est-à-dire à quatre heures et demie du matin, malgré ses infirmités, lorsque surtout la fièvre à laquelle il était sujet l'avait fatigué durant la nuit. Fidèle à l'oraison du matin, il ne manquait jamais aux conférences spirituelles de la maison, pendant lesquelles il parlait avec force et onction surtout avec une admirable effusion de cœur. Ces dispositions se manifestèrent ouvertement dans le discours qu'il lit, quand il distribua, de ses propres mains, à cette pieuse assemblée, le petit livre des Règles imprimées : discours qu'il prononça les yeux baignés de larmes, et d'une manière si touchante, que tous les missionnaires présents, en recevant ces Règles, à genoux, pleuraient de joie et d'amour. Dans

cette attitude, ils lui demandèrent sa bénédiction paternelle, et, à genoux comme eux, ce bien-aimé père la donna aux présents, aux absents et à sa future postérité. Après quoi, en paroles pleines d'effusion et de tendresse, s'adressant à Dieu, il dit : « O mon Dieu, vous qui êtes la loi éternelle et la raison immuable, vous qui gouvernez tout l'univers par votre sagesse infinie ; vous de qui sont émanées, comme de leur source, toute la conduite des créatures et leurs règles de bien vivre ; bénissez, s'il vous plait, tous ceux à qui vous avez donné ces règles et qui les ont revues comme venant de vous ; donnez-leur les grâces nécessaires pour les observer toujours avec une inviolable fidélité jusqu'à la mort : c'est dans cette confiance et en votre nom que je vais, misérable pécheur, prononcer les paroles de la bénédiction. Oui, mon Dieu, bénissez, s'il vous plaît ce petit livre; que votre grâce l'accompagne, afin que ceux qui le liront détestent le péché, se détachent du monde et de ses vanités, et s'unissent à votre divine majesté. »

Quant à nous, messieurs et mes très chers frères, qui avons la confiance d'avoir participé à cette bénédiction de notre saint fondateur, donnée à l'occasion de la distribution du petit livre des Règles aux premiers missionnaires, que ne devons-nous pas attendre de la bonté divine, sinon toutes sortes de grâces et de bénédictions, pourvu que nous soyons fidèles et constants à observer les règles qu'il nous a laissées: oui, bénédiction pour nous-mêmes, [331]bénédiction pour toutes nos intentions, pour toutes nos actions, bénédiction dans nos fonctions, en un mot dans tout ce qui nous regarde ! Tels étaient les sentiments du cœur de saint Vincent pour ses enfants ; car il me semble, disait-il, que, par la grâce de Dieu, les règles de la Congrégation de la Mission peuvent nous aider à nous éloigner du péché, et même des imperfections ; elles nous aideront, de même, à procurer le salut des âmes, à rendre de grands services à la sainte Église et à procurer la gloire de Dieu. En effet, en les lisant attentivement et avec pureté d'intention, on y trouve un abrégé admirable de l'Évangile ; on y trouve des maximes si sages, des moyens si bien proportionnés à la fin, des voies si sûres pour arriver à la perfection chrétienne et sacerdotale, des remèdes si efficaces contre la corruption du siècle, des avis si prudents pour la sanctification des peuples, qu'il est facile d'en conclure que Dieu les a inspirées à saint Vincent, pour nous être communiquées.

Quels grands motifs, messieurs et mes très chers frères, ajoutait saint Vincent, pour observer fidèlement ces règles, les aimer et les respecter! Être exempts des vices et des défauts autant que la fragilité humaine peut le permettre ; rendre gloire à Dieu, le faire connaître, aimer et servir!

Bien que nos règles nous tracent une conduite très ordinaire, il n'en est pas moins vrai que celui qui les observe atteint, par elles, à un haut degré de perfection. Si, par la grâce de Dieu, la Congrégation a pu réaliser quelque progrès dans la vertu; si chacun de nous, sorti de l'état de péché, a pu s'avancer dans la voie de la perfection, à quoi pourrait-on l'attribuer, si ce n'est à l'exacte observance de la règle? Si la Congrégation fait quelque bien dans l'Église de Dieu par les missions, les retraites des ordinands, des ecclésiastiques et des laïques, d'où vient cela, si ce n'est de l'observance de la règle, dans laquelle elle est établie? Que de motifs n'avons-nous donc pas, concluait saint Vincent, d'observer nos règles fidèlement et inviolablement! Combien serait heureuse la Congrégation, si elle était fidèle en cela ! Enfin, nous vous conjurons, mes frères, par les entrailles de Jésus-Christ Notre-Seigneur, de garder les règles exactement, en vous tenant assurés que, si vous les observez, elles vous conserveront et vous conduiront à la fin si désirée, savoir à la bienheureuse éternité.

Quel bonheur pour nous, messieurs et mes très chers frères, d'être les membres d'une Compagnie qui, par l'observance de ses règles, nous conduit an salut ! Mais, pour obtenir ce but, nous devons les lire attentivement et les méditer sérieusement. La lecture qui nous en est prescrite par notre saint fondateur, tous les trois mois, nous fait connaître quel était son esprit; puisqu'il établit pour maxime fondamentale que Jésus-Christ est le modèle de la Congrégation, et que par conséquent elle doit à son exemple, d'abord pratiquer et ensuite

enseigner, et, en accomplissant cette double obligation, tendre sans cesse à sa propre perfection. Elle doit évangéliser les pauvres, particulièrement ceux de la campagne ; venir en aide aux ministres de Jésus-Christ, afin qu'ils puissent acquérir les sciences et les vertus nécessaires à leur état. [332] Et parce que la Congrégation est composée d'ecclésiastiques et de laïques, le saint fondateur prescrit aux premiers de parcourir les bourgs et les campagnes pour distribuer le pain de la parole de Dieu, donner des conseils à ceux qui en auraient besoin, exhorter le peuple à faire des confessions générales et les entendre ; terminer les différends, réconcilier les ennemis, établir les confréries de la charité ; diriger les séminaires ecclésiastiques, donner des retraites, faire des conférences, et antres semblables fonctions. Quant aux laïques, le saint fondateur demande qu'ils remplissent l'office de Marthe, et attirent sur eux-mêmes et sur les autres la bénédiction de Dieu par leurs prières, leurs larmes, leurs mortifications et leurs bons exemples.

Mais, pour obtenir des grâces si précieuses, le saint fondateur exige de tous une heure d'oraison en commun chaque jour, puis d'autres exercices de piété propres à obtenir l'esprit qui donne la vie et la conserve, comme la confession au moins une fois chaque semaine; pour les prêtres, s'ils n'ont pas d'empêchement, la célébration de la sainte messe tons les jours et pour les autres la sainte communion tons les jours de fêtes; la lecture d'un chapitre du Nouveau Testament tons les jours, à genoux; une lecture spirituelle chaque jour, et, chaque année, une retraite de dix jours; de plus chacun doit avoir un directeur spirituel, honorer les augustes mystères de la Sainte Trinité et de l'Incarnation de JésusChrist par de fréquents actes de foi; rendre un culte spécial an Saint-Sacrement de l'autel; enfin nourrir une tendre dévotion envers la très-sainte Vierge Marie.

C'est surtout pour obtenir de Dieu la fin de leur vocation que saint Vincent demande aux missionnaires d'être revêtus de l'esprit de Jésus-Christ, attachés aux maximes de son Évangile, à sa pauvreté, à sa pureté et à son obéissance ; de l'imiter dans sa charité envers les malades, dans sa modestie, sa manière de vivre et de traiter avec le prochain, dans ses exercices de piété et dans sa conduite pendant les missions et autres œuvres en faveur des peuples. Il les exhorte en particulier à acquérir et pratiquer les vertus de simplicité, d'humilité, de douceur, de mortification et de zèle pour le salut des âmes; ces cinq vertus devant caractériser la Congrégation de la Mission et par conséquent marquer comme de leur empreinte chacune des actions et toute la conduite de ses enfants.

Tel est, messieurs et mes très chers frères, l'abrégé des règles ou constitutions que saint Vincent, notre fondateur, nous a laissées. Bien qu'écrites avec beaucoup de simplicité, elles portent en elles-mêmes un caractère de lumière et d'onction. En tout temps, elles ont fait une vive impression dans l'esprit et le cœur de ceux qui les ont lues attentivement; après une sérieuse méditation, ils se sont déterminés à les garder fidèlement avec des fruits abondants pour leur âme, et une grande édification pour les peuples. Ne semble-t-il pas que ce glorieux fondateur adresse encore aujourd'hui à chacun de nous ces mêmes paroles qu'il adressait à nos devanciers, en leur traçant la voie qu'ils devaient suivre pour aller à Dieu, pour faire leur salut et pour édifier le prochain, savoir l'observation des règles qu'il leur laissait : [333] « Mes enfants, voici la route que vous devez suivre, marchez-y toujours sans vous en détourner ni à droite ni à gauche; car que trouverez-vous en elles qui ne soit pour vous un encouragement, et qui ne vous anime à éviter le péché, à pratiquer la vertu et à suivre les vérités de l'Évangile? » Après cela, messieurs et mes très chers frères, qui d'entre nous, avec un peu de réflexion, ne se sentira pressé, comme notre saint fondateur lui-même et nos anciens confrères, d'observer généreusement nos règles, suivant l'obligation que nous en avons contractée par nos vœux? Ces règles, il est vrai, ne nous obligent pas sous peine de péché. Mais, en les transgressant, nous serons toujours coupables de quelque faute plus ou moins grave, en raison du plus ou moins d'advertance. Oui, messieurs, écoutons les avis et les exhortations de notre saint fondateur: il nous parle clairement, il nous prie, il nous conjure, par les entrailles de Notre-

Seigneur Jésus-Christ, d'observer ces règles de vie qu'il nous a laissées et que nous avons promis librement d'observer. Ce sera donc le livre de nos Règles qui nous accompagnera et nous assistera à la mort, qui nous présentera au tribunal de Dieu, nous jugera et fixera notre sentence selon notre mérite. Chacun de nous recevra la sentence qu'il aura voulue, bonne ou mauvaise, pour toute l'éternité. Il n'y a pas à douter de cette importante vérité. Et maintenant, quel jugement porteraient de chacun de nous les premiers missionnaires, s'ils revenaient en notre présence, eux qui ont été les disciples et la consolation de notre saint fondateur, les vrais imitateurs de son zèle pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes? Remarquons ensuite que, en vertu des règles de la Congrégation dont nous faisons partie, et selon notre promesse, nous sommes obligés do vivre d'une vie commune, tous sans exception, et jusque dans les moindres choses. Par conséquent, règles communes, vie commune, en un mot, uniformité pour nourriture, habillement, fonctions, occupations; et jamais rien de particulier, si ce n'est en cas de nécessité. Et en effet, celui qui, parmi nous, aime sa vocation et sa propre perfection, s'attache particulièrement à observer les règles, sans en excepter aucune, même les plus petites et les moins importantes. Oui, c'est le caractère d'un bon missionnaire, d'être assidu à tous les exercices de la Congrégation, de goûter les pratiques qu'elle prescrit, et d'y mettre toute sa consolation et son plaisir ; c'est ce qui distingue le bon missionnaire de ceux qui aiment peu leur état et qui en négligent les obligations; car le parfait missionnaire est convaincu que les exercices communs rapportent beaucoup plus de fruits que les pratiques particulières, quand même celles-ci seraient faites avec plus de soin ; il n'ignore pas que ces mêmes exercices sont les moyens que Dieu a établis pour notre sanctification et notre salut, et comme les canaux par lesquels Dieu nous communique ses grâces, ses lumières et son secours. Enfin le bon missionnaire sait que, pour se maintenir dans la pratique des vertus, pour conserver l'esprit de son état et pour avancer dans la voie de la grâce, il doit remplir les exercices communs, chaque jour et avec perfection, [334] car les actions, même les meilleures en elles-mêmes, faites par routine, avec tiédeur et négligence, méritent devant Dieu des châtiments plutôt que des récompenses.

En terminant cette lettre, je crois, messieurs et mes très chers frères, vous fournir un sujet de consolation en vous exposant brièvement l'état actuel de la Congrégation partout où elle existe, autant qu'il est à ma connaissance.

Et d'abord, en commençant par notre maison de Monte-Citorio à Rome, el!e continue d'être l'objet de la prédilection de la divine Providence; toutes les œuvres de la Compagnie y ont suivi leur cours ordinaire. Les fonctions internes et externes s'y font comme d'habitude : retraites pour les ordinands, pour les ecclésiastiques, curés et confesseurs; conférences des clercs, sans parler des personnes même constituées en dignité qui se retirent fréquemment chez nous pour faire une retraite de huit jours, ou de trois jours.

Des demandes extraordinaires ont été adressées à cette maison pour des missions et des retraites en des paroisses et des diocèses voisins, en sorte que l'on peut dire : La moisson est abondante et les ouvriers sont en petit nombre, vu les circonstances des temps. Toutefois notre maison de noviciat ou séminaire interne de Saint-Sylvestre compte vingt sujets, et, dans les différentes maisons de la province, dix-huit clercs étudiants qui donnent les meilleures espérances. De même, à Monte-Citorio, nous avons de nombreux pensionnaires et des élèves de la Propagande. Toutes les maisons de la province remplissent leurs fonctions ordinaires, car elles sont toutes rétablies. Mais que de sollicitudes et de tracas n'ont-elles pas donnés à Son Éminence le cardinal Brancadoro ! Que n'a-t-il pas fait pour remettre en bon état la maison de Fermo, qui était à moitié ruinée ! Jusqu'à présent, pour celle de Forli il n'y a rien de nouveau. Les trois maisons de la province de Gênes, savoir : celles de Gènes, de Savone et de Sarzane, sont en pleine activité pour leurs divers offices. À la maison de Gênes les curés des alentours demandent fréquemment des missions. Les confrères du collège de Savone, qui est très nombreux, ont montré leur affection pour la Congrégation en reprenant d'un commun

accord la vie commune, en cédant chacun ce qu'ils avaient en propre et le mettant à l'usage commun.

Les affaires de la province de Lombardie sont toujours dans le même état. On réclame le retour des missionnaires dans le pays, et les autorités ne manquent pas de bonnes dispositions pour leur retour. Là encore, que d'instances, que de sollicitudes de la part de Mgr Vitale, évêque de Mondovi, pour rétablir dans son diocèse les prêtres de la Mission! Mêmes demandes réitérées pour Ferrare et Udine : les ecclésiastiques et les laïques réclament les missionnaires. Il suffit de lire à ce sujet une note très importante, rédigée par le Révérendissime M Capelan, chanoine, vicaire capitulaire du diocèse d'Udine, adressée au président du gouvernement général impérial. Dans cette note il expose avec ordre, force et clarté, les grands biens que faisaient, avant la Révolution, les prêtres de la Mission tant au peuple qu'aux ecclésiastiques. [335] Il y joint de grandes instances, surtout de la part de messieurs les curés, pourvoir rétablir les missionnaires à Udine. À cet effet, il rappelle les travaux des deux missionnaires restés sur les lieux, MM. Barthélemy et Jean d'Aste, lesquels opèrent un grand bien par leur ministère, dans la ville et dans le diocèse, et sont instamment recherchés par ces ecclésiastiques et surtout par le vicaire capitulaire, Mgr Capellari.

Les confrères de notre nouvelle province du royaume de Naples et de la Pouille exercent leur ministère avec zèle et bénédiction. Ils demandent avec instance de nouveaux ouvriers pour cette portion de la vigne du Seigneur. Dans leur séminaire interne, les novices ne manquent pas ; mais il faut du temps avant qu'ils soient en état de travailler aux œuvres de la Congrégation.

Malgré le peu de communications que nous avons avec nos deux provinces de Portugal et d'Espagne, nous savons cependant, de bonne source, que l'esprit de l'observance et de dépendance des supérieurs légitimes y est conservé; chacun se fait un devoir de reconnaître comme tels ceux qui sont établis par autorité apostolique, pour gouverner selon les règles de la Congrégation les maisons de ces provinces. C'est ce que me font connaître différents missionnaires qui m'écrivent. Nous espérons que tout marchera en bon ordre, surtout en Espagne, sous la direction du nouveau visiteur, M. François Camprodon, supérieur de la maison de Barcelone. En toute conjoncture, les missionnaires seront toujours aidés par le nouveau nonce apostolique, Mgr Giustiniani, qui, après avoir fait plusieurs fois la retraite chez nous, s'y trouve encore depuis une semaine, faisant la retraite avec messieurs les curés et confesseurs, pour se préparer à recevoir, dimanche prochain, la consécration épiscopale comme archevêque de Tyr. Peu de jours après, il partira pour l'Espagne. Le même empressement et les mêmes principes pour l'observance des règles existent dans nos maisons fondées en Portugal. Leur direction a été confiée à M. Antoine Martins, visiteur de cette province et supérieur de la maison de Lisbonne. Ce confrère est très aimé et respecté par les missionnaires, qui sont dignes de tout respect.

Personne n'ignore parmi nous ce que les deux provinces de la Congrégation, la Pologne et la Lithuanie, ont souffert pendant les derniers événements. En Lithuanie, province qui appartient aujourd'hui à la Russie, la souffrance fut la conséquence surtout d'un décret faussement attribué au Souverain Pontife Pie VII et promulgué dans ce pays par l'autorité publique. Ce décret portait que la Congrégation de la Mission était supprimée par le Souverain Pontife, ce qui était absolument contraire à la vérité; et de là que de désolations pour les maisons! Quelques-unes ont été abandonnées, et environ dix-neuf prêtres, trompés, se sont retirés de la Congrégation. C'est ce que m'a écrit, il y a peu de jours, M. Poll, supérieur de la maison de Vilna et visiteur de la province.

Ce qui s'est passé en France ne m'est pas encore connu [336] d'une manière certaine. M. Verbert m'a écrit deux fois qu'on espérait le rétablissement d'une maison à Paris pour les missionnaires, et qu'après Pâques on ouvrirait le noviciat ou séminaire interne pour recevoir

les postulants. Un décret du roi favorisait ce projet. Malgré tout, je n'ai reçu encore aucun avis de leur rétablissement.

Je puis parler encore moins des missions du Levant. Le manque de sujets en diminue successivement les ouvriers. Mgr Louis Gandolfi, évêque d'Acor en Mauritanie, *in partibus infidelium*, visiteur et délégué apostolique en Syrie, m'écrivit dernièrement d'Antoura, qui se trouve entre Damas et le mont Liban. Ce confrère a beaucoup travaillé et travaille toujours, mais il a souffert beaucoup de la part des hérétiques et des schismatiques. Il me prie de lui fournir quelques sujets pour soutenir et continuer ces missions; mais les ouvriers nous manquent par suite du malheur des temps. Des demandes d'ouvriers me sont adressées également de Constantinople par notre confrère M. Bricet, et de Paris par M. Richenet, qui vient d'arriver de Macao pour quelques affaires, et désire, en y retournant, emmener avec lui quelques prêtres du la Mission, afin de continuer ses œuvres à Macao et à Pékin.

Je ne puis passer sous silence notre nouvelle fondation dans la Louisiane au sud de l'Amérique septentrionale. Cet établissement est fait depuis l'année dernière, à la demande de Mgr Dubourg. Un de nos prêtres, M. Félix de Andreis, en est le supérieur. II est parti muni de tous les pouvoirs nécessaires, sa vie durant, accompagné de deux autres confrères, MM. Joseph Rosati et Jean-Baptiste Acquaroni. Ils se sont embarqués à Bordeaux et se dirigent vers l'Amérique. Après un assez long et pénible voyage, ils sont arrivés à une ville où ils trouvèrent huit ou neuf sectes d'hérétiques; mais les catholiques étaient les plus nombreux et les plus estimés. Voilà pourquoi ils ont été bien accueillis; et M. Félix de Andreis a pu y célébrer la messe. Puis, nos trois confrères avec d'autres prêtres, clercs et laïques, au nombre de onze personnes, reprirent leur route pour la Louisiane, lieu de leur destination. Nous ne savons pas encore s'ils y sont arrivés. Prions, messieurs et mes très chers frères, pour nos missionnaires et pour leurs coadjuteurs, afin qu'arrivés au terme de leur pénible voyage, ils travaillent courageusement à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Prions aussi pour tous les missionnaires, en quelque partie du monde qu'ils se trouvent, afin qu'en observant les règles avec exactitude, ils deviennent de plus en plus de bons ouvriers dans la vigne du Seigneur, d'une manière particulière. Je me recommande de tout cœur aux prières de vous tous ; et, de tous, je suis et serai toujours, avec une sincérité bien respectueuse,

Messieurs et mes très chers frères,

Le très humble et très dévoué serviteur,

Charles-Dominique SICARDI,
I. p. d.1. C. d. 1. M.

[337]

VII

Nomination de M. Baccari comme Pro-Vicaire de la Congrégation.

Rome, 1^a^ die jan. 1818.

ADMODUM REVERENDI DOMINI ET FRATRES CARISSIMI,

Gratia Domini Nostri Jesu Christi sit semper vobiscum!

Jam a præsentis anni exordio cogitaveram, ut debueram, quod præteritis annis exequi semper contendi, scilicet litteras meas vobis mittere sicut etiam omnium Superiorum generalium nostra Congregationis mos fuit. Verum, cum Deo misericordiarum Patri placuerit,

hoc præsertim anno, et in mea summa senectute pluribus assiduis nec levibus incommodis et maxime hisce extremis mensibus vexari atque cruciari, quæque de die in diem magis magisque increscere sentio ; non sine alto animi mei mœrore ad hoc munus officii mei satisfaciendum, ut optaveram, imparem me esse expertus sum. Sed quoniam temperare me haud possum, quominus existimationis meæ ingenuæ, amorisque mei erga vos hoc etiam anno (eo vel magis quod vitæ me extremum esse ducam) testimonium aliquod vobis præbere, quantum viribus meis cxiguis licere potest, brevi nempe calamo, et aliena manu pauca vobis scribere nunc tandem aggredior, quæ ad tria capita, majori studens brevitati, recolligere conabor.

Primum est, quod jam vobis antea significare debueram, scilicet, quod Summus Pontifex Pius VII pro sua maxima benignitate considerans me in summa positum senectute, et supradictis pluribus cruciatum incommodis, non sine magna difficultate, nec sine gravi virium mearum detrimento, imo non sine majori mortis stimulo, Vicarii generalis officium me exercere nequaquam posse, alium sufficere decrevit, et Adm. Rev. B. Franciscum Antonium Baccari, hujus domus superiorem, in Pro-Vicarium generalem - Gallia tamen excepta - die 4ª octobris anni proxime elapsi cum omnibus facultatibus sua auctoritate constituit. Qnapropter in posterum ad ipsum recurrere in omnibus debetis, et quidem firma fiducia ac omnimoda familiaritate, utpote ei, qui omnibus semper præsto erit, et pro totius Congregationis bono addictus et intentus.

Secundo vobis omnibus, RR. BD. ac fratres carissimi, valde commende, ut sic semper ambuletis in exacta regularum nostrarum ac piarum consuetudinum observantia, ut abundetis magis præsertim vero in his, quæ ad paupertatem, [338] quam et verbo et exemplo S. Vincentius nos docuit, atque in regulis præscripsit, necnon in omnes instituti nostri functiones recto ac fructuose obeundas sedulo non minus qnam fideliter incumbatis.

Tertio, orationibus vestris enixe me committo. Semper profecto precum vestrarum indigentem me putans, in singulis epistolis deprecationum vestrarum præsidium ardenter postulavi, nunc autem ardentiori studio eas exposcere debeo, quoniam dies mci pauci facti sunt, et velox est nimis tabernaculi mei depositio.

Denique vos pariter omnes, RR. DB. ac fratres carissimi, certiores facio, quod si usque adhuc in præsenti vita in visceribus Jesu Christi semper habui ac singulari amore dilexi, atque in orationibus meis die ac nocte omnium vestrum memoriam feci ; multo magis id agam in æternitate, et in patria, dum mediante Dei misericordia, in qua certa spe nitor, atque toto corde adhæreo, has contemptibiles exuvias terræ relinquens, spiritus mens in æterna recipietur tabernacula. Hisce extremis meis litteris finem impono, non autem amori in æternum permansuro, et qui tandem in patria perficietur. Valete, in æternum valete ! Ambabus in Domino ulnis hac ultima vice omnes amplector, mequc constantissime profiteor, ut semper fcci, atque contestor,

Admodum reverendi domini ac fratres carissimi,

Humillimus et addictissimus servus,

Carolus Dominicus SICARDI,

I. p. C. M.

[339]

M. BACCARI,

VICAIRE GÉNÉRAL.

(1818- 1827)

M. François-Antoine Baccari naquit, le 11 août 1747, à Lendinara, petite ville comprise alors dans les États de la République de Venise. Nos missionnaires de Ferrare ayant donné plusieurs fois la mission dans cette ville, M. Baccari fut vivement impressionné de leurs vertus, et demanda à être admis dans la Congrégation : sa demande fut agréée, alors qu'il n'avait pas encore seize ans accomplis ; il entra au séminaire interne, dans notre maison des Saints-Jean-et-Paul. Formé par d'habiles maîtres et témoin des exemples les plus édifiants, M. Baccari fit de rapides progrès dans la piété et dans les sciences. Promu au sacerdoce après les deux années d'épreuves et les cinq années d'études, on l'envoya professer la théologie dans la maison de Fermo. Par son enseignement et son zèle, il sut se concilier l'estime et l'amour du clergé et des fidèles. C'est dans cette ville que commença à se produire son rare talent pour l'architecture, dont il fit, dans la suite, un étonnant usage.

La maison de Forli avait besoin d'un puissant secours pour ses nombreuses et importantes fonctions. M. Baccari lui est destiné. Le cœur brisé, mais soumis, il quitte sa chère maison de Fermo et va édifier celle de Forli où il déploie son ardeur et son activité. Non content des occupations de cette maison, il aide les confrères de Bologne. Mais tant de travaux ont épuisé ses forces. En vain les supérieurs l'envoient à Florence pour y rétablir sa santé elle ne fait que s'y altérer davantage. Ils crurent alors devoir lui proposer d'aller respirer l'air natal. Lendinara le reçut avec bonheur; il s'y remit, mais il n'y trouva pas la tranquillité. Les armées étrangères avaient envahi l'Italie. La confusion était partout. M. Baccari ne put se réunir que pour peu de temps aux missionnaires de Ferrare d'abord, puis successivement à ceux de Florence et de Bologne. La suppression de la Compagnie en 1810 [340] le priva encore du bienfait de la vie de communauté. Tout le temps qu'il passa forcément dans le monde fut utilisé dans les travaux du ministère apostolique et les soins qu'il donna à la construction ou à la restauration de nombreuses églises.

En 1816, M. Baccari témoigna à M. Sicardi le désir d'être placé dans quelque maison de la Compagnie. Celui-ci l'appela auprès de lui à Monte-Citorio, où il arriva au mois d'avril. M. Ceracchi était alors supérieur de cette maison; M. Baccari fut nommé son assistant, et bientôt le remplaça comme supérieur. Peu après, vers la fin de 1817, M. Sicardi obtint du Souverain Pontife que M. Baccari lui fût donné comme Pro-Vicaire, pour l'aider dans son office de Vicaire général. Il exerça cette charge avec un grand zèle. Ce fut en vain qu'après la mort de M. Sicardi, son humilité le porta à demander que le Vicariat général fût confié à d'autres qu'à lui. Le 21 mai 1821, Pie VII le nomma définitivement Vicaire général des prêtres de la Mission et des filles de la Charité dont les maisons étaient situées hors de France. Il chercha à faire régner partout l'esprit de saint Vincent. La province Romaine surtout ressentit les effets de ses soins. Il eut aussi à cœur d'encourager la maison que la Compagnie possédait à la Nouvelle-Orléans. Cette maison était devenue florissante, et ne le cédait à aucune en régularité.

Vers 1825, M. Baccari fit quelques ouvertures au Vicaire général de France, M. Boujard, pour mettre fin à la division d'autorité qui existait dans la Congrégation et rétablir l'ancienne unité d'administration. Ces ouvertures n'aboutirent pas. En 1827, le 16 janvier, M. de Wailly fut nommé, par Léon XII, Supérieur général de la Congrégation, avec pleine autorité sur les deux familles, tant en France qu'à l'étranger. M. Baccari n'eut plus dès lors que le titre de visiteur de la province Romaine. Le 31 janvier 1828, il écrivait au Supérieur général que le Pape venait de le nommer Commissaire général de la Congrégation.

M. de Wailly étant mort le 23 octobre suivant, M. Baccari fut élu, par l'Assemblée générale, assistant du nouveau Supérieur. Son séjour à Paris ne dura pas un an. Sur ses instances réitérées, on lui permit de retourner à Rome, en qualité de visiteur, à la condition

qu'il donnât sa démission d'assistant et qu'il renonçât à son titre de Commissaire général. Ainsi finit la division d'autorité introduite précédemment dans la Compagnie.

M. Baccari était alors âgé de quatre-vingt-deux ans. Il avait conservé la même vivacité, la même promptitude d'esprit, et presque la même vigueur de corps. Il put remplir jusqu'à la fin sa charge de visiteur. L'un des derniers actes de son administration fut la fondation d'une maison nouvelle à Oristano, en Sardaigne. Une attaque d'apoplexie l'emporta soudainement, le 3 mars 1835.

On a de M. Baccari quelques ouvrages estimés. [341]

I

Obligations des supérieurs.

Romæ, die 17 aprilis 1818.

Colendissimi Domini,

Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum!

Priusquam ad omnes Congregationis domos encyclicam, quam Superiores generales sub initio cujuslihet anni scribere consueverunt, mitteremus, optimum duximus, colendissimi DD., hac nostra vos peculiariter prævenire. Ab ipso equidem hujus anni exordio dictam communem epistolam vobis mittere oportebat, utpote qui, a Summo Pontifice Pio VII, ut notum est jam a pluribus mensihus in Pro-Vicarium generalem deputati fuerimus, ut nimirum honoratissimi nostri Vicarii generalis D. Sicardi vices gereremus summa confecti senectute ; verum usque adhuc hoc differre conveniens censuimus ob reverentiam, quam laudato nostro Vicario generali debemus, atque profitemur. Ipsemet dim scribere posse de die in diem sibi blandiebatur, cum hoc ex cordis sui paterno affectu quam maxime exoptaverit. Cum itaque magis magisque viribus destitutus sit, absque ulla alia mora nos supplere, munerique nostro satisfacere vosque primum, ut supra dixirnus, præveniendo, magno nostri cordis affectu, non minus quam reverentia peculiari adire, ac fidenter alloqui deliberamus.

Nec hanc nostram agendi rationem, tanquam quid insolitum, novitatis insimulandam esse putandum est, non enim id tanquam methodum semper scrvandam assumimus, sed hac vice tantum utpote quæ præsentihus circumstantiis sit valde consona, et quodammodo necessaria. Non enim Congregatio nostra veluti denuo exorta considerari debet. Nonne valde timendum est, quod in pluribus ejus individuis, eo quod per plures annos veluti lapides sanetuarii in capite omnium platearum dispersi, in mundi medio, et in omnium rerum inordinatione, pessimis exemplis quaquaversum circumdati, spiritus vocationis, propria perfectionis desiderium, exactæque observantiæ, ac disciplinæ amor non parum defecerint? Nonne in his quoque, qui singulis domibus præfecti fuere, hoc accidit ? Nonne denique ab ipsis superioribus, ut vocationis spiritus, et observantiæ zelus in omnium subditorum animis reviviscant, et reflorescant omnino dependet? Nihil aliud itaque intendimus, hac nostra quasi nova agendi ratione, nisi, non tam aliis, quam nobis ipsis stimulum proponere; ut postquam magna ex parte divina favente Providentia. [342] Congregationis domus magna ex parte restitutæ sunt, singuli superiores antiquam in ipsis observantiam primumque fervorem excilare, ac servare conentur. Hoc autem Dei gratia consequi confidimus in memoriam

revocando quæ sint præcipua superioris cujuscumque munera, et obligationes, et quibus mediis, ex ipso sancti fundatoris sensu, superior quilibet in sua familia spiritum, ordinem, regularum observantiam promovere ac servare possit, ac debeat. Vos itaque humiliter, et enixe deprecamur, atque obtestamur in Domino, ut has litteras non tantum cursim unaque solummodo vice legere contenti sitis, sed seria maturaque meditatione perpendere dignemini.

Ante omnia autem hic animadvertere ac memorari sæpe sæpius juvat, durissimum illud judicium, quod iis omnibus qui aliis præsunt, ut in lib. Sap. cap. VI minamur, procul dubio fiet; terretque nos magis magisque D. Paulus dicens : *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.* Væ nobis si terribilis ille Judex infideles inveniat! Etenim non datur in illa hora misericordiæ locus, omnium subditorum ratio nobis reddenda est. Quid de nobis, si nostra culpa spiritus Congregationis imminuerit, abusus irrepserint, observantia exciderit? Ponderandum itaque nobis est munus gravissimum nobis demandatum, pastoris scilicet eorum, qui nostræ curæ ac sollicitudini commissi fuere. Ut superiores pastores sumus, nec tantum fidelium seu laicorum, ut parochi, sed eorum, qui ex proprio statu, ac professione perfecti in virtute esse debent sicut apostoli. Nonne missionarii, aiebat S. Vincentius (Acami, lib. 1, cap. II), ex eorum genere sunt, qui ad instar apostolorum missi sunt pauperibus evangelizare? Hinc, ait alibi, opus est missionariis cor grande, fides Abrahami, charitas Pauli, zelus cum patientia et amore paupertatis conjunctus, desiderium S. Francisci Xaverii, nempe consumendi vitam in obsequium Dei, et salutem proximi. Hinc si conditio eorum, qui ad animarum directionem præficiuntur, perfectionem omnino exigit non acquirendam, sed acquisitam, ut S. Thomas cum Patribus edocet ac demoustrat ; quænam, quæso, sanctitas in superiori quolibet Congregationis nostræ requiretur? Fateor vobis omnibus, colendissimi mei DD., ad hac valde perhorresco, atque contremisco, toto corde cupiens, ac deprecans, ut misericors Deus a tanto onere me quantocius liberare dignetur.

Propter quam causam, nisi damnationis materiam in Divino tribunali nobiscum deferre velimus, super omnia propriæ perfectioni assidue studere oportet, et nostram agendi rationem irreprehensibilem facere, exactissima præsertim regularum, ac consuetudinum sanctarum observantia, ut alios proecedamus, et exemplo nostro colluceamus. Hoc enim primum est, et maximum, quod ab officio nostro requinitur, ita ut, sicut asserit S. Vincentius, qui inferiores suos non excitat exemplo ad exactam regularum observantiam, ad superioris munus ineptus sit, quomodolibet magnis fulgeat dotibus, et prudentia polleat magnaque gubernandi dexteritate. (Acami, lib. III, cap. VIII.) [343]

Hinc quilibet superior habeat oportet cum Christo Domino, ut idem S. Vincentius aiebat, mediante oratione, intimam assiduamque communicationem. Hæc unio, et cum Deo familiaritas, quidam liber est in quo quisquam nostrum instructiones sanctas inveniet, atque appositas ad munus suum recte fungendum. Quid autem boni expectari posset ab illo superiore, qui parum solitudinis et orationis esset amicus? Quid ab eo, qui sæpius e domo exire, per civitatem et domos sacularium vagari, et cum externis conversari cuperet, mundanisque solatiis, quod absit, delectari? Meminerimus Christum Dominum omnium superiorum Magistrum et exemplar, de quo scriptum est : *Et erat pernoctans in oratione Dei*. Optimi superiores erimus, si orationis homimes fuerimus. Oratio quodammodo omnipotens est, ad omnia utilis, et necessaria præsertim iis, qui ad alios dirigendos sunt constituti.

Unum autem ex præcipuis superioris muneribus, sicuti animarum pastoribus, est super familiam quasi super gregem, aut agrum assidue vigilare, quod innuere videtur D. Paulus Timotheo scribens, epistola secunda: *Tu vero vigila, in omnibus labora, ministerium tuum imple*. Si pastor non vigilat, quomodo gregem incolumem, sartum tectumque servabit? Si agricultor ad spinas et tribulos aliasque infestas plantas attente ac assidue evellendas non laborat, quando ex eo fructus recipiet ? Summa itaque nobis vigilantia opus est, non ordinaria sollicitudine vitaque actuosa si præsertirn familia cui præsidemus satis sit numerosa ; in hoc enim maxime casu, superior totus oculus, et ut ita dicam, totus pes sit oportet, ut omnia

videat, observet, notet, et si officiales domus suis satisfaciant muneribus, identidem saltem perlustret, atque quantum possibile est, omnes detegat defectus, eosque deprehendat. Si forte dormiamus, aut dormitemus, qui Israel custodire debemus, quid eveniet? Ecce quod Christus asserit : *Dum dormirent hommes, venit inimicus homo, et superseminavit zizania*; attendamus, *dum dormirent homines*. Ergo vigilemus, nunquam dormiamus.

Itaque superior quantum potest omnia scire, præsertim defectus qui passim contra Regulas a subditis patrari possunt, non omnia tamen semper et statim corrigere. Mihi semper placuit hac de re illud D. Bernardi dictum : *nempe superior omnia sciat, multa dissimulet, pauca corrigat*. Si bene hoc dictum intelligatur, rnihi semper servandum esse persuasum fuit. Quoad vero modum increpandi delinquentes, standum omnino esse puto regulis a beato Vincentio nostro præscriptis, vobisque omnibus notis, quas a D. Paulo in omnibus suis litteris servatas sæpe sæpius notavi. Primo enim magnum erga eos, quibus scribit, et quos corrigere statuit, affectum demonstrat; deinde ipsos, in quibus vere potest, laudat, ut eorum fidem, patientiam, fraternam charitatem, et alia similia; tandem ad correctiones, seu increpationes vertit sermonem. Super omnia autem in his casibus a verbis, quæ superbiam, fastum, iram, aut quid imperiosum, aut amarum sapiunt, maxime cavendum est. *Argue*, inquit idem apostobus, *obsecra, increpa* (advertamus) *in omni patientia et doctrina*, [344] precibus potius, obsecrationibus, ac validis rationibus, quam declamationibus, precibus potius ad Deum, et lacrymis, quam vocum elationibus, ac tumultibus. Homimes etenim rationibus, insinuationibus, amore lucrantur potius quam clamoribus vel imperio.

Hæc de qua loquimur vigilantia, atque sollicitudo, non tam in defectibus subditorum, et præsertim officialium detegendis, ac emendandis, quam, et quidem maxime in subditis excitandis, necnon suaviter quidem, sed efficaciter ad propriam perfectionem comparandam compellendis ac dirigendis. Aliquis fortasse ex superiorihus totus est in exteriori regularum, ac consuetudinum observantia procuranda, ac ordine in communitate servando, sed parum in subditorum virtutibus promovendis ac augendis. Hoc idem est, ac præcipuum proprii oneris omittere.

Quid enim, quæso, legimus in parag. 1. regul. superioris? Ibi scribitur: *Superior is esse debet, qui dirigere possit viros spirituales, non tantum perfectionis suæ studiosos, verum etiam alienæ... Intelligat se, velut animam domus suræ, teneri hanc ita regere, ut Deus inde glorificetur, spiritus instituti conservetur et accrescat, atque ad perfectionem excitentur ac juventur subditi*; et parag. 6 : *Ejus officium est* : 1° *Domum sibi commissam suorum sacrificiorum, ac ferventium orationum adminiculo fulciri*, etc. Quapropter arbitramur conveniens, nisi dixerimus necessarium, quod quilibet superior debeat identidem pro sua familia sacrificium offerre.

Ad hunc finem, silicet ad subditos excitandos ut ad perfectionem sibi cornparandam assidue studeant, eamque assequantur, duo præsertim in regulis nostris summa sapientia constituta sunt : primum, in singulis hebdomadis, collationes, et orationis repetitiones ; secundum, internæ spiritales, singullis saltem trimensihus, communicationes. Itaque, primo, quoad collationes et repetitiones, non solum quilibet superior, nisi gravibus de causis præterire, sive domi, sive in missionihus, ut in directorio missionum præscriptum scimus, eas nequit: earum enim prætermissio valde reprehensibilis, ac subditis damnosa foret; sed quantum ab ipso pendet, curet oportet, ut non fiant quadam veluti formula, specie, aut usu, vel ut obligatione quodammodo solvi videatur; sed apposite, et eo sincero consilio, veroque zelo, ut fructus percipiatur uberrime. Eodem modo dicendum est de communicationibus internis. Væ si deserautur, et væ si superficie tenus pertractentur. Væ missionariis, quia inquit S. Vincentius, reg. cap. X, n° 11 : *sicut vix in virtute progressum facere quis potest, sine alicujus directoris spiritualis adjumento, ita nisi dirigendus aliquoties cum proprio directore de statu suo interiori, ut par est communicet, difficillimum est ut ad perfectionem sibi convenientem perveniat*. Hinc væ etiam superioribus illis, qui in hoc desides fuerint, ant negligentes. Quare,

colendissimi DD. atque in Domino dilectissimi, vos rogamus, atque in Christo Jesu obsecramur, ut in iis duobus mediis tam utilibus tamque necessariis juxta regulam factitandis tota cura ac zelo incumbatis. Et ne sermonem ultra limites [345] protrahamus, vosque tædio afficiamus, aliqua alia summatim in memoriam hic ad calcem revocabimus, quæ charitati vestræ, vestroque zelo maxime inter plurima alia quæ notanda forent, commendare censemus.

1° Visitatoribus omnibus memoramus, ne, propter actualem operariorum inopiam, in Congregatione eos acceptare ducantur qui necessariis qualitatibus careant, quæ in instructionibus examinatorum notantur, neque eos qui saltem sufficienter linguam latinam non calleant; alias dicemus cum S. Bernardo: *Multiplicasti gentem, sed non magnificasti lætitiam*. Et ad quamcumque vitandam deceptionem et errorem in re tanti momenti, judicium ipsorum examinatorum audiatur, ac perpendatur. Et nunquam absque scrutinio, et consilio præsertim directoris seminarii ad vota quisquam admittatur, præcipue si aliqua de dispositionibus et qualitatibus dubitandi ratio appareat. Sic agendo in Divino Judicio, si fortasse fallantur, salvi erunt. Alias animadversionem sciant, et pœnam se fore expectaturos.

2° In omnibus uniformitatem, ubi non fuerit, inducendam esse, et præsertim in vestibus tum sacerdotum cum fratrum coadjutorum, ita ut nil omnino ab antiqua vestium forma recedatur. Hinc in Italia, et ubicumque jam introducta fuit nova vestium forma dictorum fratrum coadjutorum, talis sit, qualis a Pio VI in suo Brevi statuta fuit; ut nempe tam tunica, quam palliolum a terra, pro quocumque individuo, palmo uno romano distet et duabus unciis. Scimus enim in quibusdam hoc statutum non observari, quamvis Pontifex id absolute sub pœna e Congregatione expulsionis inobedientibus præcipiat.

3° Ut votum paupertatis juxta regulam ac decreta ab omnibus servetur, præsertim vero nihil quod proprietatem, ut inquit regula, redoleat introducatur: quod si aliquis in hac re fortasse irrepserit abusus, quantocius eliminetur. Et quoniam propter domorum paupertatem, quidam individui proprio oere vestes, aliaque necessaria sibi comparant, curandum est, ut hæc omnia dum actu eis non indigent, in communi conclavi reponantur non in proprio cubiculo apud se serventur, tanquam propria; hæc enim ut communia, juxta decreta considerari debent, sicut cætera omnia qua ad usum inserviunt.

4° Caveant quam maxime superiores temporalia eorum arbitrio, quasi absoluti domini administrare, atque pro libitu disponere, quod italice *dispotismo* vocamus, et sic cætera alia qua ad gubernium spectant absque consultorum consilio ordinare, ne decernere quasi ipsi tantum sapientes prudentesque sint, nec aliorum lumine seu consultatione minime indigeant. Hæc agendi ratio maximæ superbiæ partus est, recti ordinis eversio, et quædam pestis communitatum. Hi in errorem sæpe sapius ducuntur, omnes offendunt subditos, et præsertim officiales; existimationem subditorum, et amorem amittunt, qui omnes juste queruntur, quotidie contra superiorem mussitant, et ejus famæ detrahunt; atque ut omnia uno verbo comprehendamus, communitas cui talis præest superior illa est, de qua dici potest, quod in eâ uullus fere ordo, sed sempiternus horror inhabitat. Ut nostrum super hac re sensum aperiamus addimus, [346] et dicimus nos velle potius cum aliis in gubernio minus recte, seu minus laudabiliter, vel utiliter, quam cum plausu, utiliusque proprio marte, et particulari nostra tantum opinione fulti, peragere; non fallitur nec fallit Spiritus Sanctus dicendo : *Absque consilio nihil facies, fili mi, et postea non pœnitebis*. Inquit *nihil*, ergo neque in iis quæ parvi videri possunt momenti.

5° Valde autem a nobis singularitas, ac proprietas in omnibus est vitanda, in vestibus et in cubiculi supellectili, ubi non necessaria et multo magis quæ pretiosa videri possunt amovenda sunt. Inquit enim S. Vincentius in regula nostra, cap. VII, de paupertate : *Necessaria autem ipsorumque desiderium, ita quisque moderabitur, ut victus, cubiculi et lecti ratio sit tanquam pauperi accommodata*; ut in paupertate servanda, a qua Congregationis conservatio ipsa dependet, omnibus exemplo nostro præluceamus, imo antecedamus. Eadem

ratione præter veram necessitatem quæcumque singularitas seu distinctio in cibo aut potu effugienda est, ut quoad subditos quoque facilius possit præpediri.

De cætero, DB. colendissimi ac desideratissimi, in tanta temporum difficultate, ac Congregationis nostræ necessitate, quæ veluti infans quasi hisce nostris diebus renata, validis indiget auxiliis ac fulcimentis, valde de vobis confidimus, de amore vestro erga eamdem Congregationem, de vestra sollicitudine vestroque zelo. Et quamvis præ oculis semper imperitiam nostram, debilitatem, ac omnimodam inhabilitatem habeamus, quibus quasi animo concidere, ac penitus consternari videamur, tamen in auxilio Dei, per quod omnia possumus fidentes, quodque orationum vestrarum præsidio obtinere speramus, remissas manus, ut suadet Apostolus, ac soluta genua erigimus, ac officium nostrum adimplere posse certo arbitramur. Finem tandem hic capiendo, ne bonitate ac patientia vestra abutar, cum omni reverentia, existimatione, atque ex toto, sinceroque cordis affectu me dico, alque profiteor,

Colendissimi ac dilectissimi domini,

Humillimus et addictissimus servus.

Franciscus Antonius BACCARI,

I. p.C. M.

[347]

II

État de la Congrégation. - Conseils exhortations.

Rome, le 2 février 1819.

MESSIEURS ET MES TRÈS CIIERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais!

Par la présente circulaire, je viens en esprit vous visiter tous, en quelque lieu que vous vous trouviez, fils du glorieux et toujours aimable saint Vincent de Paul, notre saint fondateur. C'est à tous que je l'adresse, même à ceux qui se trouvent dans les plus lointaines régions du monde. Au commencement de cette nouvelle année 1819, je viens donc m'entretenir avec vous, comme l'ont toujours fait les Supérieurs généraux de la Congrégation, en envoyant une lettre circulaire. Bien qu'indigne, j'ai été appelé à en remplir les fonctions depuis le 4 octobre 1817, ainsi qu'il est déjà venu à votre connaissance, étant appelé par décret et par ordre du Souverain Pontife Pie VII, actuellement régnant, à remplacer le très honoré M. Sicardi, Vicaire général, qui ne peut plus porter un tel fardeau, à cause de son âge avancé et de ses continuelles infirmités. Je viens donc à vous, ainsi que je l'ai dit, en esprit, me croyant au milieu de vous, jouissant par la pensée de votre présence, heureux de converser avec vous comme avec des frères bien aimés et bien désirés, qui sont ma joie et ma couronne : *Ego quidem absens corpore* ainsi que l'écrivait l'Apôtre aux Corinthiens, *præsens autem spiritu*. Je viens à vous avec l'amour d'un frère, avec l'humilité d'un serviteur, avec la tendresse affectueuse d'un père, puisqu'il a plu à Dieu selon ses incompréhensibles desseins de m'établir le serviteur de tous et votre père commun. Je ne puis cependant vous taire, ni vous exprimer convenablement de quels sentiments de confusion, de terreur et de sainte épouvante je suis ému et agité en ce moment. Quant à l'amour que j'ai pour vous, il me semble que je puis

emprunter les paroles du même apôtre aux Philippiens : *Testis enim mihi est Deus, quomodo cupiam vos omnes in visceribus Jesu Christi. Et hoc oro, ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientia, et omni sensu.* Car: *Ecce coram Deo quia non mentior*, Dieu m'est témoin qu'à partir du moment où j'ai été, ainsi que je l'ai dit, désigné pour remplir les fonctions du très digne M. Sicardi, mes pensées, mes sollicitudes, mes affections, mes faibles prières [348] ont eu pour unique objet que vous soyez tous unis dans les entrailles de Jésus Christ, et que tous vous viviez en lui, afin que nous puissions participer un jour à sa gloire ; et que croissant de jour en jour dans la science du même Jésus Christ et dans sa sainteté, plus grande soit notre gloire dans la vie éternelle. Et à cette même fin, je ne cesse d'offrir fréquemment le saint sacrifice de la messe, comme je le ferai certainement tant que Dieu me voudra dans cet office. Donc je vous ai toujours aimés d'une affection toute singulière, et cet amour, par la grâce de Dieu, loin de décroître, n'a fait plutôt qu'augmenter. Je désire au moins qu'il en soit ainsi et que, croissant de jour en jour, il atteigne enfin le dernier degré de perfection dans le ciel.

Dès lors, j'ai senti naître en moi deux sentiments bien marqués : l'un de confusion et de honte, l'autre de crainte, qui, à cette occasion, se sont renouvelés et augmentés avec plus de vivacité. Sentiment de confusion et de honte, parce que, étant, en vérité, le dernier de tous, inférieur à tant d'autres, sans science, sans talent, sans prudence, je me vois placé sur le chandelier et nommé le Supérieur de tous ; et ce qui me chagrine le plus, c'est que, me considérant, sous tous les rapports, comme un homme sans prix et sans valeur, je deviens par le fait un objet d'avilissement et de déshonneur pour la Congrégation entière ; car il est bien certain que la bassesse et la laideur de la tête rejaillissent avec déshonneur sur tout le corps. Je suis par cela même persuadé que Dieu l'a permis, afin que la Congrégation fût humiliée aux yeux des hommes, qu'elle fût, ainsi que le voulait notre saint fondateur, humble et méprisée, et qu'elle se considérât comme la dernière de toutes les communautés religieuses et comme le rebut des autres. Sentiment de crainte et d'épouvante, parce qu'étant au-dessous d'un tel emploi, je crains, et non sans raison, d'apporter un sérieux préjudice au bien des particuliers, comme k celui de toute la Congrégation.

Mais que dois-je faire, messieurs et très chers frères? Dans les circonstances actuelles, toute tentative de démission serait inutile. Les temps sont trop difficiles pour qu'il soit possible de convoquer l'Assemblée générale pour élire un digne chef, et le Saint-Père lui-même ne veut pas en entendre parler. Je suis, comme le prophète Balaam, en proie aux mêmes angoisses, enserré entre deux murailles, avec l'ange qui le menace. Vous me direz que je dois prendre courage et me confier en Dieu qui ne fait jamais défaut, selon la vraie maxime de notre saint fondateur, à ceux qui par son ordre entreprennent des œuvres au-dessus de leurs forces : oui, messieurs et mes bien chers frères, malheur à moi si je ne me confiais en Dieu, je serais désespéré, perdu et particulièrement dans ces temps si mauvais, si difficiles et si périlleux. Oui, je me confie en Dieu, à l'exemple encore du grand pontife saint Léon qui disait en toute confiance: *Dabit virtutem qui contulit dignitatem* . Je me confie encore et beaucoup dans la protection de notre bon Père saint Vincent, dans les bras duquel j'ai place la Congrégation, comme étant sienne; et à chaque instant je répète dans [349] mes faibles prières. À vous, ô grand saint, il appartient de défendre, de protéger et de gouverner, du haut de votre gloire, la Congrégation, parce qu'elle est votre œuvre, et surtout à cette heure qu'elle est dans des mains si faibles et si débiles; je répète toujours: *Veni et vide, et visita vineam istam, quam plantavit dextera tua*.

Mais ce qui me fortifie surtout, c'est votre foi, par laquelle vous considérez dans ma misérable personne la personne de Jésus Christ; votre docilité, votre obéissance et plus encore l'ordre, l'observance, la charité qui règnent parmi vous, ainsi que me l'apprennent plusieurs lettres; de là, bien qu'éloigné de corps, je ne me trouve pas seul, mais je suis présent par l'esprit à tout ce qui se fait, et j'en tiens note; je me réjouis, je me rassure et je prends courage, encore que mon office soit d'une si grande responsabilité : *Etsi corpore absens sum, sed*

spiritu vobiscum sum, gaudens et videns ordinem vestrum. Ainsi écrivait autrefois l'Apôtre aux Colossiens.

Mais, puisque je dois vous parler, surtout comme père, je veux vous donner quelque consolation et quelque encouragement, au milieu de vos peines et de vos travaux. Et comment cela? En vous donnant une idée de l'état dans lequel se trouve, après l'universel bouleversement, notre Congrégation, à l'heure présente : état consolant parce que ses maisons sont en grande partie rétablies ; en vous faisant connaître les travaux de nos confrères, et les fruits qu'ils recueillent dans plusieurs provinces de l'Europe et même dans les régions les plus éloignées du monde, c'est-à-dire dans l'Asie et dans l'Amérique ; ce sera donc pour vous tous, qui aimez votre chère mère la Congrégation, un sujet de consolation et de joie que de lire ce récit.

Je commence par l'Italie, et, en premier lieu, par Rome, qui est la tête du monde catholique. Nous y avons, comme autrefois, deux maisons. Celle qui porte le nom de Monte-Citorio est la première et la plus ancienne de la province Romaine. Par une protection éclatante de la divine Providence, elle a été en partie préservée de la disgrâce commune. Ses biens lui ont été enlevés, mais le local n'a pas eu le même sort; les habitants ne furent pas obligés de l'abandonner et de partir, excepté les étrangers. Il leur fut permis de vivre ensemble dans la même maison; tout leur mobilier, y compris leur importante bibliothèque, leur fut laissé, et ils furent pourvus d'une pension, jusqu'au retour glorieux et triomphant du Souverain Pontife, qui, par sa bonté et sa libéralité, leur fit donner des secours du trésor public; ils furent plus tard pourvus de quelques immeubles. Il est vrai que ces ressources ne sont pas suffisantes pour l'entretien des sujets nécessaires à l'exercice de toutes les fonctions, mais on espère pour l'avenir de nouveaux subsides et de nouveaux revenus, d'autant plus que notre Saint-Père est toujours animé envers nous d'une affection paternelle toute particulière. Nous ne sommes ici actuellement que treize prêtres, y compris les infirmes: nombre insuffisant pour la multiplicité des emplois et des fonctions. Néanmoins, on tient tête à tout, [350] parce que tous, par la grâce de Dieu, s'y prêtent avec zèle et ardeur et sans réserve. Outre les clercs Convicteurs, nous avons des étudiants en théologie, au nombre de dix, qui sont notre espérance pour pourvoir au besoin extrême d'ouvriers dans toutes les maisons de la province. Il y a quatorze frères, dont quelques-uns, soit à cause de leur âge, soit à cause de leurs infirmités, ne peuvent rendre aucun service. Nous avons de plus la consolation de voir dans cette maison l'observance parfaite de la vie commune ; tous rivalisent de zèle pour le bien commun et pour faire fleurir dans toute la famille une complète et exacte observance de la règle.

La seconde maison est celle de Monte-Cavallo, aujourd'hui Saint-Sylvestre, donnée par le Souverain Pontife, à la place de celle de Saint-André, ancien noviciat des PP. Jésuites, qui nous avait été donnée par Clément XIV, aussitôt après leur suppression. Elle a été rendue à la même Compagnie, aussitôt après son rétablissement, sur le seul désir du Saint Père. Cette maison de Saint-Sylvestre sert pour le séminaire interne et pour les étudiants eu philosophie qui sont en tout, pour le moment, vingt-et-un: treize novices et huit étudiants; les jeunes gens se présentent en bon nombre pour être admis dans la Congrégation. Ce local a tout ce qu'on peut désirer. Il est suffisamment vaste, commode, solitaire, tranquille, et placé sur la plus haute colline de la ville, où l'on respire l'air le plus sain. De plus, cette maison est soutenue par la libéralité du Saint-Père, et l'on a tout lieu d'espérer de plus grands secours, attendu que les rentes, assignées actuellement, ne sont pas suffisantes pour le complet entretien d'une aussi nombreuse famille.

Pour vous dire au moins quelque chose des autres maisons de l'État pontifical et de toute l'Italie, je vous apprendrai le rétablissement, depuis le retour du Saint Père dans sa ville pontificale, de quatre autres maisons : celles de Tivoli, de Pérouse, de Macerata et de Fermo. Dans cet État, trois des anciennes maisons demeurent supprimées : ce sont celles de Bologne, de Ferrare et de Forli. Quant à la première, son rétablissement a été décrété. On espère aussi

pour les deux autres. Non seulement les évêques, mais les villes elles-mêmes et surtout le clergé nous désirent avec ardeur et soupirent après notre retour. Nous avons quatre maisons dans le royaume de Naples : elles n'ont pas eu le malheur d'être supprimées et sont pourvues suffisamment de rentes et de sujets. Nos confrères de ce royaume, et principalement ceux de Naples, sont très occupés dans les fonctions de notre institut ; ils sont en grande estime et en grande vénération auprès des habitants et de la cour elle-même. De plus, le collège de Plaisance, grâce à ses anciens fonds, est en état d'entretenir de nombreux sujets, ainsi que les élèves. À Florence, la maison a été dépouillée de ses anciens revenus,et enfin à Gênes, Sarzane et Savone, nos prêtres font des prodiges de zèle, quoiqu'ils soient en nombre tout à fait disproportionné avec les nombreuses obligations qu'ils ont à remplir, principalement dans le collège et [351] l'internat de Savone, et avec le grand nombre d'œuvres qu'ils soutiennent. Cependant ils satisfont à tout avec tant de fruit et de succès, qu'ils sont là aussi en grand crédit et en grande vénération auprès des habitants, non moins qu'auprès des évêques et des magistrats. Dans le Piémont, nous ne comptons encore aucune de nos maisons, pas même celle de Turin; nous sommes cependant assurés d'en voir renaître bientôt au moins deux des anciennes, grâce aux promesses réitérées de son très pieux monarque. Celui-ci, d'après ce qui vient de m'être écrit, a ordonné de prendre les dispositions voulues pour le rétablissement des ordres et des congrégations les plus nécessaires et les plus utiles à l'instruction de la jeunesse et au bien spirituel du prochain. Ce prince a eu la bonté de considérer la nôtre comme la plus nécessaire de toutes.

De l'Italie je passe à la France, où notre Congrégation a pris naissance. La maison de Saint-Lazare, qui est la maison-mère, fut saccagée, comme vous le savez déjà, an premier moment où éclata la Révolution, et minée de manière à ne pouvoir plus servir. M. Verbert, Vicaire général pour tout ce vaste royaume depuis 4817, écrivit en ces termes : « Le roi vient de nous donner un hôtel, qui a été restauré aux frais du gouvernement, et qui peut contenir une nombreuse communauté. Cette habitation est favorablement située dans la rue de Sèvres, près de l'établissement des filles de la Charité. Elle est comme prête, et la semaine prochaine j'irai m'y établir avec mes confrères, qui sont au nombre de six. Ce sont le directeur des filles de la Charité et deux autres confesseurs, un assistant, un procureur et un directeur du séminaire interne que j'attends. Les jeunes gens déjà reçus ont été distribués dans les différentes maisons, afin d'être à même de continuer leurs études, jusqu'au jour où nous pourrons les recevoir à Paris. Plusieurs prêtres déjà formés se sont pareillement présentés; j'ai employé ces différents sujets dans nos séminaires et dans nos missions. On s'occupe activement d'en préparer une dans le pays même où saint Vincent a donné le commencement aux siennes. Nous avons déjà des maisons établies à Amiens, Soissons, Sarlat, Montauban, Vannes, Valfleury, Saint-Etienne.» Quelque temps après, il m'écrivait que la maison de Paris comptait vingt membres et que nos confrères étaient appelés dans plusieurs séminaires. Il déplore ensuite grandement la disette de sujets; en effet, pendant les vingt-huit années et plus écoulées depuis la Révolution, la plus grande partie sont morts, ou se trouvent tellement empêchés, qu'ils ne peuvent briser leurs liens pour revenir dans le sein de leur bonne mère d'autrefois, comme cela est arrivé aussi à plusieurs missionnaires appartenant aux autres provinces.

Je vais vous dire au moins quelques mots des autres royaumes et provinces. En Espagne, nous avons six maisons. La première est à Barcelone, et comprend treize prêtres et douze séminaristes. Il est question présentement d'établir une autre maison à Valence ; il ne manque plus que le placet royal, [352] dont on est assuré. Il y a ensuite une septième maison à Palma, dans l'île Majorque. Ces maisons espagnoles se sont toujours distinguées par une minutieuse et fidèle observance des règles,et il en est de même actuellement.

En Portugal, la première maison est celle de Lisbonne, où il y a seize prêtres, onze étudiants, onze séminaristes et huit frères coadjuteurs. Il y a là un séminaire royal,

vulgairement appelé *Cernache do bom Jardim*. On compte de plus cinq autres maisons, y compris le collège de Macao, où sont élevés les jeunes gens qui doivent aller en Chine, comme missionnaires. Là il y a six prêtres. Un de nos confrères M Joachim Seraira, évêque de Pékin, vient de mourir. Mgr Pirès, évêque de Nankin, appartient aussi à notre Congrégation. Dans ces cinq maisons est compris l'établissement de Pékin, dans lequel il n'y a que trois prêtres. Dernièrement il s'est élevé une cruelle persécution contre les catholiques, comme cela arrive de temps à autre, par la malice des mandarins. Dans cette persécution beaucoup sont morts martyrs, pour n'avoir pas voulu renoncer à la foi de Jésus Christ. Mais la plus grande partie ont apostasié. Quant aux nôtres, ils ont été sauvés.

Parlons maintenant de la Pologne et de la Lithuanie.

La Pologne comprend douze maisons. La première est celle de Varsovie, dite de Sainte-Croix, où se trouvent seize prêtres, neuf étudiants, quinze séminaristes et dix frères coadjuteurs. Dans les onze autres maisons, il y a peu de sujets. Ils ont en outre le soin de deux hôpitaux: l'hôpital général de Varsovie et celui des filles de la Charité de Léopol. De la Lithuanie, je ne puis donner des détails, parce que je ne les ai pas encore reçus du visiteur; cela ne vient pas seulement de ce qu'il est octogénaire, mais aussi de la difficulté des communications. Il est certain qu'il y a plusieurs maisons, que l'on y remplit toutes les fonctions de l'institut et que les supérieurs ont à cœur, comme dans les autres provinces, de pratiquer et de maintenir l'ancienne observance.

Pour donner une idée complète, autant que faire se peut dans une lettre, de toute la Congrégation, j'ajouterai au moins quelques mots, sur les missions étrangères, et principalement sur celles du Levant. Dans ces régions, nos confrères ont beaucoup à souffrir par suite d'une continuelle contradiction et persécution suscitée par les Grecs schismatiques, qui de temps à autre, et principalement au moment actuel, les accusent et les calomnient auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Dans cette situation aussi dure qu'elle est méritoire, se distingue d'une manière particulière notre confrère italien Mgr Louis Gandolfi, vicaire apostolique. Il est tout seul, si M. Gaudez n'y est pas arrivé d'Alep, d'où il devait partir pour Constantinople par ordre de la Propagande.

Dans cette ville, nous avons une maison appelée Saint-Benoît dans laquelle il n'y a plus que deux prêtres: M. Renard, supérieur de toutes les missions du Levant, et M. Bricet, avec un autre prêtre séculier; [353] par suite de la pénurie de confrères, il n'y a personne à Damas; et à Salonique, après la mort de M. Carapelli, on y a mis un prêtre levantin. À Naxie, ils ne sont que deux et M. Choplin sera bientôt obligé de partir. À Santorin, il y a M. Colsi, lequel, bien que septuagénaire, soutient néanmoins cette mission avec beaucoup de zèle et de courage. Ceci vivement nous afflige parce que si Notre Seigneur ne nous envoie bientôt quelques bons ouvriers, aptes pour ces missions dans lesquelles on prêche en grec, en turc, en arabe, nous serons contraints de les abandonner. Cependant cette affliction est bien mitigée par les consolantes nouvelles que nous recevons de temps à autre de l'Amérique septentrionale et particulièrement de notre bon missionnaire M. de Andreis, supérieur de cette mission et vicaire général de l'évêque. Je vous l'avoue, je ne puis lire ses lettres sans me sentir ému et sans verser des larmes de consolation. Plût à Dieu qu'en quelques mots, il me fût possible de décrire tout le bien qu'y ont déjà fait et y font encore nos confrères. Jusqu'à ce jour, ils ont agi en vrais Apôtres, tels que les voulait saint Paul, lorsqu'il écrivait dans sa seconde lettre aux Corinthiens: *Nemini dantes ullam offensionem ut non vituperetur ministerium nostrum*. Ils s'occupent à cultiver les âmes des catholiques qui sont en bon nombre dans ces vastes contrées, à convertir les nombreux protestants et leurs ministres qui se sont établis dans ces pays pour y faire le commerce; et ils ont de plus essayé la conversion des sauvages habitants de ces vastes forêts.

Avec tous ils agissent en toute simplicité, avec douceur et amabilité, pour gagner leur affection. Ils se montrent tout à fait détachés de tout intérêt matériel, et ont soin que leur

conduite soit irrépréhensible en tout point; ils évitent, d'une manière particulière, d'avoir des rapports au dehors avec les personnes de l'autre sexe, à moins d'une absolue nécessité et pour leur seul bien spirituel. L'Apôtre continue: *Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis, in plagis, in carceribus, in seditionibus*. On peut à peine se faire une idée des souffrances qu'ils ont endurées pendant leur long voyage, non seulement sur mer, mais aussi sur terre, pour se rendre au lieu de leur destination, c'est-à-dire à Saint-Louis dans la Louisiane, où après plusieurs mois ils ont pu se réunir à Mgr Dubourg, nommé évêque de ce pays. Là on établit une maison et un séminaire et on construit la cathédrale. Jusqu'à présent, leur nourriture ordinaire est du maïs mal préparé et mal cuit et une viande mauvaise et dure. Leur boisson est de l'eau et bien, souvent de mauvaise qualité. Leurs habitations, au moins dans le Kentucky où ils durent s'arrêter longtemps, sont faites de troncs d'arbres, et les petites églises, où se réunissent les jours de fêtes les catholiques des pays les plus lointains, sont construites de la même façon que les chaumières dans les pays intérieurs de l'Amérique septentrionale. Le jour et la nuit, ils sont appelés pour assister les malades et les mourants, dans des endroits éloignés de soixante milles et quelquefois de cent milles. [354] Ils doivent prêcher les jours de fête, trois et quatre fois, en diverses paroisses éloignées les unes des autres, célébrer deux messes et quelquefois rester à jeun jusqu'au soir.

Jusqu'à présent telle a été leur manière de vivre. À Saint-Louis, il y a actuellement trois prêtres et un frère; mais depuis le mois de juin de l'année dernière, sur la demande du Saint Père, et sur les instances réitérées de M. de Andreis supérieur, malgré le grand besoin que nous avons de sujets en Italie, nous leur avons envoyé un prêtre, deux clercs et un frère tailleur qui leur était absolument nécessaire. De ceux-ci, jusqu'à présent, nous n'avons d'autres nouvelles que celle de leur heureuse arrivée au détroit de Gibraltar le 23 juillet après une tempête terrible. Maintenant nous espérons que, arrivés à Philadelphie, ils sont en route pour Saint-Louis, où les clercs continueront leurs études dans le séminaire, sous, la direction du même M. de Andreis, études qui seront appropriées aux besoins de ces missions. Trois ans se sont déjà écoulés depuis le départ des premiers missionnaires, et voici plus de deux ans qu'ils travaillent au prix des plus rudes fatigues ; malgré la rigueur extrême du froid, qu'ils ont eu à endurer et qu'ils endurent encore, malgré une vie pleine de peines et de souffrances, Dieu les a toujours assistés et conservés en bonne santé. Cela ne s'est pas fait sans une espèce de prodige, dans la personne de M. de Andreis, qui, pendant son séjour en Italie, à cause de sa faiblesse de complexion, était sujet à de fréquentes incommodités ; aujourd'hui, comme il l'a écrit plusieurs fois, il jouit d'une parfaite santé. Je suis forcé ici de mettre fin aux nouvelles, non pas à cause du manque de matière, mais parce que cette lettre est déjà excessivement longue.

Je ne dois pas cependant terminer, messieurs et mes très chers frères, sans vous adresser, selon la coutume de l'Apôtre, quelques exhortations. Ce n'est pas que je croie nécessaire de vous faire des observations particulières, mais parce que je manquerais à mon devoir et m'écarterais de l'ancienne pratique des Supérieurs généraux de la Congrégation. Ensuite, quel que soit le degré de vertu, de régularité et de perfection que nous reconnaissions en nous-mêmes, nous avons besoin de nouveaux stimulants pour être encore plus saints et plus parfaits, selon cette parole de saint Jean dans l'Apocalypse : *Qui sanctus est, sanctificetur adhuc*. Je vous donnerai donc ici en finissant quelques avis utiles principalement pour vous prémunir contre les abus contraires à nos règles et à nos constitutions qui pourraient s'introduire parmi nous et pour les faire disparaître, si par hasard il s'en était introduit quelques-uns, dans le rétablissement de nos maisons. En premier lieu, je vous recommande avec instance l'observation exacte de la pauvreté, selon qu'elle est prescrite par nos règles et nos constitutions et à laquelle nous nous sommes engagés par vœu. D'abord, évitons toute particularité dans la nourriture et dans le vêtement; faisons en sorte que tout soit à l'usage

commun, et fuyons, comme le veut la règle en termes formels, l'ombre de la propriété. Je rappelle aussi à tous [355] que si les supérieurs locaux, à cause de l'excessive pauvreté des maisons, permettent aux individus de pourvoir à leurs frais, à l'achat de leurs vêtements, au soin de leur linge, à l'acquisition de leurs livres, etc., personne ne doit se considérer comme propriétaire et conserver ces objets auprès de soi, à moins qu'ils ne soient nécessaires. On les déposera dans les lieux destinés à cet effet, et là ils seront conservés pour l'usage de tous. Quand on change de maison, on ne peut les emporter avec soi sans une permission du supérieur, comme cela se pratique pour les livres achetés avec l'argent personnel, parce que, d'après les décrets et l'usage de nos pères, l'objet qui sert à un particulier, bien qu'acheté avec son propre argent, est considéré comme cédé à la communauté. De là personne ne peut l'aliéner ou le faire passer à un autre sans une permission du supérieur et sans se rendre coupable de la violation du vœu de pauvreté. Or, pour enlever toute occasion de particularité ou de propriété dans les vêtements, dans le linge et dans les meubles de la chambre, les supérieurs ne doivent pas permettre sans nécessité que les sujets acquièrent ces objets avec leurs ressources particulières, mais bien veiller à ce qu'ils en soient pourvus aux frais de la communauté, suivant ces paroles de la règle : *Erunt nobis omnia communia, et illa singulis distribuentur a superioribus, nimirum victus, vestitus, libri, etc*. (C. III, n° 3) et au n° 4 : *Nemo ullâ re tanquam propria utetur*. On voit par là, d'une manière évidente, que tout objet, qui sert à un individu, doit être à l'usage commun et considéré comme tel, bien qu'acheté avec permission et de son propre argent.

À ce propos, je dois vous rappeler la défense expresse de M. Bonnet, Supérieur général, dans sa circulaire de 1711, touchant l'usage du café et du chocolat, afin qu'on n'en abuse pas sous prétexte de besoin, ou plutôt par gourmandise. On ne doit pas y inviter les internes, ni encore moins les externes, parce qu'il en résulte toujours une perte de temps et une grave atteinte à la loi du silence qui nous est si nécessaire et si expressément recommandé par la règle. C'est là ce que nous avons intention de défendre aux supérieurs en exceptant le cas où cela ne se ferait qu'à de rares intervalles, ou bien pour témoigner quelque attention particulière à un personnage distingué ou à une personne recommandable par ses bienfaits pour la maison. À part cela, nous n'avons pas dessein d'interdire complètement et d'une manière absolue un tel usage. Si cela était prescrit par le médecin comme nécessaire à un particulier pour cause d'infirmité, on ne doit faire aucune difficulté, et dans ce cas la maison doit subvenir aux frais. Dans les autres cas où il pourrait y avoir un juste motif d'en user, nous nous en remettons à la prudence, à la discrétion et à la charité des supérieurs locaux à qui nous laissons la faculté d'accorder la permission aux particuliers, selon qu'ils le jugeront à propos. Outre ce que nous avons dit, on évitera autant que possible, en en usant de la manière prescrite, une certaine publicité, comme s'il s'agissait d'une chose ordinaire et commune. [356]

Nous recommandons en second lieu que personne ne se permette de demeurer ou de prendre ses repas dans la maison des externes, même en voyage, là où se trouve une de nos maisons. Personne pareillement ne doit sortir de la maison sans un compagnon désigné à cet effet par le supérieur, comme le recommande expressément la règle, sans aucune exception. Les supérieurs et les autres officiers observeront cette règle, hormis le cas d'une nécessité absolue. Il serait à désirer que cette prescription soit observée aussi par nos frères qui, par devoir, sont obligés de sortir chaque jour et plusieurs fois par jour, comme il arrive pour les dépensiers. En pratique, généralement parlant, cela paraît impossible. On doit l'observer du moins, autant que faire se peut, non seulement aux jours de fête où il est d'usage d'aller en promenade, mais toutes les fois encore qu'on doit sortir pour d'autres motifs. Si nos bons frères considéraient leur propre avantage, s'ils comprenaient que l'observance de cette règle les préserve de beaucoup de périls et garantit leur conduite, ils seraient les premiers à

souhaiter d'avoir un compagnon. Et puisque je parle de nos chers frères, je leur recommande instamment les points suivants :

1°D'avoir un grand respect pour messieurs les Prêtres comme pour les supérieurs et les antres officiers; de se découvrir en les rencontrant et chaque fois qu'ils doivent leur parler; de s'abstenir de se couvrir en leur présence, à moins que les prêtres eux-mêmes ne les invitent à le faire. Les prêtres, en effet, leur sont de beaucoup supérieurs par le rang et par la dignité; aussi éviteront-ils avec soin d'user à leur égard de paroles peu respectueuses on de termes inconvenants et encore moins de reprendre leurs défauts. Ils se respecteront aussi les uns les autres, comme le veulent les convenances et comme le prescrit la règle, et personne ne prendra la liberté de donner aux autres des avertissements et des réprimandes, chose qui rendrait la vie insupportable et qui ne pourrait provenir que d'un grand orgueil. Cela n'appartient qu'au supérieur, à moins qu'on ne le fasse par le motif d'une humble, douce et charitable correction fraternelle et seulement pour avertir son frère d'un manquement qu'il ignore. Dans tons les autres cas, la correction est absolument réservée aux supérieurs.

2° Je leur recommande aussi l'obéissance, non seulement aux supérieurs, mais encore aux antres officiers majeurs de la maison. Ils n'oublieront pas qu'ils ne sont ni maîtres, ni administrateurs, ni directeurs, dans la Congrégation, mais seulement coadjuteurs, pour exercer l'office de Marthe, et pour servir les prêtres, non pas en qualité de serviteurs, mais de frères, et partant, ils doivent en tout et pour tout, dépendre, dans leurs offices, des supérieurs et des autres officiers, principalement de l'assistant et du sous-assistant. Ils se souviendront aussi qu'ils doivent s'en tenir aux instructions de leurs offices, et ne pas se régler d'après leurs propres caprices.

3° Je leur recommande encore la fuite de l'oisiveté et [357] la fidélité aux exercices de piété. Il ne suffit pas de satisfaire en quelque façon et même fidèlement aux occupations prescrites et de s'en tenir là. Tous au contraire doivent être pleins de sollicitude et d'attention, pour servir, dans la mesure de leurs forces, la Congrégation, et pour mieux dire, Dieu. Si cet esprit était en tous, on ne demanderait pas de secours en certains cas, et quatre frères suffiraient, là où les circonstances en demandent six ou huit.

4° Enfin je leur recommande l'amour de la pauvreté. Que chacun prenne un grand soin des choses confiées à sa garde, afin qu'elles ne périssent ou ne se détériorent pas par sa faute. J'insiste d'autant plus sur ce point qu'il est facile d'y manquer et de se charger ainsi la conscience. Considérez-les, mes frères, non comme votre patrimoine, mais ainsi qu'elles le sont en effet, comme le patrimoine de Jésus Christ et des pauvres.

Laissez-moi ensuite, messieurs, toucher un point de la plus haute importance. Au temps de notre commune dispersion et au premier moment du rétablissement de nos maisons, quelques-uns de nos prêtres, cédant aux instances des évêques, ont cru devoir non seulement donner les retraites aux monastères de religieuses, et dans les pensionnats de filles, mais aussi en prendre la direction d'une manière permanente et, de plus, aller dans diverses églises confesser des dames et diriger des personnes pieuses. Aujourd'hui tout cela doit entièrement disparaître comme étant contraire à nos constitutions. Si, depuis plusieurs armées, on a permis et toléré les retraites dans les monastères et dans les pensionnats, il a toujours été défendu de prendre la direction des religieuses en particulier et des dames dans ces mêmes pensionnats. Je voudrais que tous les missionnaires eussent sans cesse présent à la pensée que le but de notre institut n'est pas de faire de nous des directeurs et de nous appliquer absolument et sans réserve à entendre les confessions, mais bien de donner des missions au peuple de la campagne, ce qui est le but principal, d'instruire le clergé en lui enseignant la voie de la perfection et de donner les retraites en public et surtout en particulier à ceux qui se présentent. C'est à cela que nous devons tendre. Aujourd'hui, celui qui s'occupe à diriger des religieuses et des dames, sous prétexte de zèle, et qui passe son temps à entendre continuellement des confessions, perd l'attrait de nos œuvres principales, ou s'il s'y adonne, il ne les exerce ni avec

honneur ni avec fruit, parce qu'ordinairement, il abandonne toute étude. Nous ne pouvons cependant passer outre sans charger notre propre conscience; et pour cela nous ordonnons d'une manière absolue qu'on brise de tels engagements, s'il y en a en quelque maison ou province, par rapport aux monastères et aux pensionnats. On ne doit plus aller dans les autres églises pour y entendre les confessions ; il n'y aura plus désormais de confessionnaux pour les femmes dans nos églises, où une telle obligation n'est pas imposée par une fondation. Là où existera cette obligation, on devra régler les choses de telle façon et avec tant de prudence, que, dans la pénurie particulière de sujets où nous sommes, [358] nous puissions remplir les œuvres principales et les plus nécessaires de notre institut. Je ne vous en dis pas davantage, parce que je suis certain, ainsi que l'écrivait l'Apôtre aux Romains, que vous connaissez très bien vos devoirs et l'importance de votre vocation de missionnaire.Vous avez tous entre les mains habituellement nos règles, et nos instructions qui ont force de règle. Je suis certain qu'en vous domine la charité et particulièrement en ceux qui vous gouvernent, par lesquels vous pouvez connaître vos manquements et les vaincre, changer et corriger dans cet esprit de charité, comme cela s'est toujours pratiqué dans notre Congrégation : *Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti onmi scientia, ita ut possitis alterutrum monere*. Je vous ai rappelé quelques-unes des remarques qui m'ont paru les plus à propos, dans les circonstances présentes, afin que ma conscience ne me reprochât pas d'avoir manqué à mon devoir, et pour vous prouver que je viens à vous avec pleine liberté et confiance, comme l'écrivait à propos l'Apôtre : *Audacius autem scripsi vobis ex parte, tanquam in memoriam vos reducens... ut sim minister Christi Jesu*. Je vous prie toutefois, messieurs et mes frères, d'avoir toujours présente à votre esprit cette maxime fondamentale et importante, que tout le bien, soit dans le temps, soit dans l'éternité, et que toutes les bonnes œuvres que nous pouvons accomplir dans notre saint ministère, avec la grâce divine, envers le prochain, tout dépend de l'exacte observance de nos règles. Voilà pourquoi je recommande d'une manière particulière l'observance du règlement dans les missions.

Tout cela s'obtiendra sans aucun doute, quand chacun aura à cœur ce devoir pour lui-même et pour toute la famille ; quand tous les confrères seront unis et soumis aux supérieurs, et quand les supérieurs se considéreront à l'exemple de Notre Seigneur Jésus Christ,non comme les supérieurs,mais comme les frères et les serviteurs de tous, sans faire parade de leur autorité, s'efforçant de prouver non par des paroles, mais par des actes, comme l'a fait le supérieur même de tous les supérieurs, le Fils de Dieu, qu'ils ne sont pas en ce poste pour être servis, mais bien pour servir : *Veni non ministrari, sed ministrare* ; et pour cela traitant leurs propres sujets avec humilité, douceur, bénignité, ainsi qu'il convient à de bons pères; et lorsqu'à l'imitation du même Notre Seigneur Jésus Christ, ils donneront toujours l'exemple afin qu'ils puissent dire en toute vérité : *Exemplum dedi vobis ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis*. Ensuite, par-dessus tout, qu'il règne entre vous la sainte charité fraternelle, sans laquelle il est certain qu'il ne peut y avoir ni vertu ni véritable perfection et sans laquelle il ne peut y avoir entre vous ni observance, ni union, ni paix: *Super omnia autem charitatem habete, quod est vinculum perfectionis*. Supportons-nous mutuellement dans nos défauts sans murmure, comme le veut l'Apôtre, prévenons-nous les uns les autres d'estime et d'honneur, ne nous arrêtant pas aux défauts, mais aux bonnes qualités, [359] à la noblesse du chrétien, à la sainte condition de missionnaire, par lesquelles nos confrères méritent notre estime et notre amour, bien qu'ils soient faibles, infirmes et défectueux.

Je conclurai par les belles et amoureuses paroles du même apôtre, écrivant aux Ephésiens : *Obsecro itaque vos… in Domino, ut digne ambuletis vocatione, qua vocati estis, cum omni humilitate et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis*.

Je finis, messieurs et mes très chers frères, en vous renfermant tous dans mon cœur, ou, pour mieux dire, dans les entrailles de Jésus Christ. Je vous présente néanmoins avant de terminer les salutations cordiales du très honoré M. Sicardi, âgé de quatre-vingt-neuf ans et auquel Dieu donne une heureuse vieillesse. Je ne le recommande point à vos prières, pas plus que ma misérable personne, parce que je connais votre amour et votre charité. Je me déclare en tout et pour tout votre très humble serviteur, prêt à vous satisfaire, protestant du fond du cœur que je m'estimerai heureux et favorisé toutes les fois que vous aurez recours à moi en toute liberté, comme à un serviteur, et en toute confiance comme à un père.

Je vous embrasse tous du fond du cœur et me déclare, en Notre-Seigneur,

Messieurs et mes chers frères,
Votre très humble et très dévoué serviteur,

François-Antoine BACCARI,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

III

Exhortations. - Nouvelles de la Congrégation.

Romæ, die 28 maii 1820

ADMODUM REVERENDI DOMINI, ET FRATRES CARISSIMI,

Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum!

Ecce jam secundo venio, dilectissirni domini mei ac fratres, ad vos omnes, hac mea, quæcumque sit epistola. Non inficior, imo ingenue fateor, me multo prius secundum morem, id est in ipso anni exordio, eam vohis inscribere [360] debuisse. At ex duabus non levibns rationibus huic muneri meo adimplendo tamdiu differre conatus fui. In primos etenim hujus anni menses hoc opus contuli ex concepta spe, quod Sanctissimus Pater Pius VII, meas non semel repetitas preces exaudiret, quibus humiliter Sanctitatem Suam deprecatus fueram, ut onere Vicarii generalis, quod meis viribus omnino est impar, levaret, aliumque ab ipsa Sanctitate Sua electum et constitutum fuisse lætus ipso vobis significarem. Sed hac spe me frustatum video, ac defleo usque adhuc. Secunda autem causa, cur postea hoc ipsum procrastinaverim, præter quædam salutis incommoda. fuerunt non solum litteræ quamplurimæ quotidianæ, quibus scribendis, aut respondendis detineri inevitabilis mihi fuit necessitudinis, et non pauca, nec levia negotia, quibus non vacare, aut inter ea gradum sistere, fas non erat. Hinc cum pluries periculum fecissem, calamum manu apprehendens, incassum semper opus, licet una fore hora complendum, aggressus fui; in ipso enim vestigio illud derelinquere, non sine mœrore me vidi compulsum. Nec mirum alicui vestrum hoc erit, qui non ignorat, me usque adhuc non solum muneri Vicarii generalis, sed et duobus aliis officiis satisfacere debuisse, superioris nempe domus Montis Citatorii, et procuratoris generalis ; in qnibus tamen exercendis propter individuorum nostrorum parcitatem, et ne alios prægravarem, persistere optaveram; sicut de facto adhuc in eadem munera insistere libentissime non retractarem, si extremis hisce temporibus ex nimia animi applicatione capite laborare non cœpissem. Itaque paucis abhinc diebus ne me omnino ineptum redderem, hujus familiæ regimen D. Romualdo

Roberti, qui jam munere assistentis domus fungebatur, commendavi, et superiorem constitui, officium autem procuratoris generalis D. Nicolao Aprile mandavi, cui propterea confugere poteritis in omnibus negotiis, quæ vobis hic tractanda opus fuerit. Quoad meos assistentes nulla adest immutatio, iidem enim sunt, quos mihi designare dignatus fuit Sanctissimus Pater Pius VII, nempe supradictos D. Roherti, D. Joseph Giordana, et D. Joseph Giovannoni. Igitur hæc mea cunctatio, non ex sincera mæ voluntatis erga vos ditectissimos, aut sollicitudinis, sed ex opportuni temporis defectu exorta est. Quare non dubito hanc meam epistolam, licet tardius missam, vobis fore acceptam. Imo certus sum eo amoris affectu vos eam esse recepturos, quo nunc festinanter mittimus.

Verum non muta, aut mortua hac charta ad vos venire percuperem; sed realiter per me ipsum, ut vestra frui præsentia, et os ad os vos alloqui, brevi saltem hora mihi foret permissum. Quantam consolationem, quale meum gaudium! Hoc ipsum maxime exoptabat Apostolus, videre scilicet eos omnes, qnos per Evangelium Christo pepererat; et quidcm cum multo desiderio, ut ait I ad Thess. : *Nos autem, fratres, abundantius festinavimus faciem vestram videre;* et, ut scribit Romanis, simut consolari in eis per eam, quæ invicem erat fidem ejus, atque eorum. Ego autem, fratres, multo replerer gaudio, et consolatione superabundarer ipsis meis oculis non solnm intuens faciem vestram, [361] sed hilaritate in Spiritu Sancto, humilitatem, mansuetudinem, benignitatem, vestrum ordinem, et exactam regularum omnium observationem, ac tandem mutuam inter vos omnes charitatem animadvertens.

Et utinam mihi fas esset pennas sicut columba assumere, et quasi ictu oculi immensa percurrere spatia ab ortu usque ad occasum, et ab austro usque ad aquilonem; ad omnes brevi tempore me adveherem, omnes vos adirem, in regionibus quoque me conferens immenso fere distantibus spatio, Sinarum nempe, et Americæ. Visis autem omnibus, salutatis, atque ex toto corde amplexis, post non satis longum sermonem summa canere vellem cum exultalione : *Nunc dimittis servurn tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace, quia viderunt oculi mei* fratres omnes meos mihi charissimos, ac desideratissimos in veritate ambulare, et maximo cum animarum fructu nationibus fere omnibus evangelizare; ita, ut illud, quod de apostolis dictum fuit, usurpare posse videamur: *In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.* Sed si corpus omnino in hac vita totum carnale est, et iners, et ad volandum impar, spiritus, specie quadam immensitatis a Deo donatus, ubique cogitatione in instanti esse potest, et ubi placuerit. Si ita est, en ergo quod in spiritu coram vobis et in medio vestrum sum, vosque allocuturus. Sed quid vobis dicam? Profecto quod mihi cor ipsum dictaverit, aut Domini spiritus, si tamen in me est, ut valde cupio et præteritis diebus pro me et pro vobis omnibus ardenter imploravi. Quoniam autem inhabilitatem meam, et omnium inopiam continuo ante oculos habeo, neque vere miserum, miserrimum, pauperem, cæcum ac nudum conspicio, minimumque inter vos esse inteillgo, primo omnium orationum vestrarum auxilium humillime, simul ac ardenter imploro. Timeo enim valde divinum judicium, quod in januis tota die conspicio, et totis artubus contremisco. Iniquitas enim calcanei mei me circumdat pro die illa mala ac tremenda, et supra modum me terret, ac expavescit; ita ut nisi certo crederem Dei misericordia plenam esse terram, in desperationis abysso animarum inimicus facile me dejiceret. Orate itaque pro me, fratres charissimi, et multum orate, sicut nunc ad pedes vestros provolutus, vos supplex deprecor ac contestor; nam ego, licet indigne, memor sum vestrum in orationibus meis die ac nocte sine intermissione. Imo singuli pro omnibus invicem oremus, ut certam nobis constituamus salutem, sicut aiebat apostolus Jacobus : *Orate pro invicem, ut salvemini*. Hinc Salvator noster in sua vere divina oratione, quam nos docuit, præscribit, ut non in particulari, sed in plurali numero petamus, quasi plurimi simili in unum orantes; sicut plurima membra in uno corpore Christi sumus, *donec occurramus*, ut ait Apostolus, *omnnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi*.

Ut autem optabilem finem nostræ perfectionis facilius consequamur, ultra communem præfatam orationem, valde proderit nos ipsos bonorum operum, ac virtutum exemplo invicem commoveri, invicem concitari. Hoc ipsum miro in modo plurimum juvabit, ut exacta regularum nostrarum ohservatio magis [362] magisque vigeat, ac perpetuo sine detrimento servetur. Et revera, quid aliud ad hoc requiritur, nisi quod unusquisque nostrum, nomine excepto, constanter sibi proponat ex corde omnibus esse exemplar, et vivam quamdam vivendi formam?

Itaque, domini ac fratres mci (et ecce quod secundo loco vobis dico et commendo), unnsquisque sataget, ut primus in regularum et consuetudinum observatione videatur, et de facto sit; quod maxime snperioribus, ac senioribus convenit. Primus ad omnia officia communia, præsertim ad mentalem orationem, et ad examen tam particulare, quam generale. Primus in silentio quocumque tempore servando juxta regulam sit intentissimus, ita ut sine vera necessitate non loquatur; et nisi voce submissa, paucisque verbis. Primus in obediendo superiori, et majoribus officialihus prompte, hilariter, ac perseveranter, et quidem firmissimus in hoc sit, et accuratissimus. Hoc maxime a fratribus nostris coadjutoribus animo adosse oportet ; experientia enim docet eos facile in hoc deviare ac decipi, et in propriis Marthæ muneribus independenter non raro eos agere quasi dominos, cum in eorum instructionihus satis dare præcipiatur, ut majoribus domus officialibus, præsertim vero assistenti omnino subjici debeant. Et ne longior protrahatur sermo, uno verbo dicam: *in omnibus unusquisque*, ut ait Apostolus ad Timotheum, *se præbeat exemplum bonorum operum*, et præsertim earum virtutum, quæ secundum S. Vincentium, cujus memoria semper in benedictione erit, vocationis nostræ spiritum sine dubio constituunt.

Si in qualibet domo nostra ita fieri ab omnibus initium capiatur, en illico quælibet nostra familia, en Congregatio universa Deo et hominibus gratum ac jucundum spectaculum facta; en Cougregatio tota in regulis observandis, et propriis exercendis virtutibus brevi tempore restaurata. Bonum enim exemplum, juxta ipsius æterni Verbi sententiam, est velut sol, qui sua luce eodem tempore illuminat et calefacit, et suo cabre animalibus, terræque tnibuit fœcunditatem. Sic nimirum exemplum illuminat facto ipso quid agendum sit docendo, et voluntatem eo ipso efficaciter movet, ac excitat, ita ut vix quisquam ei diutius resistere valeat. Unde in psalmis scriptum est : *Cum sancto, sanctus eris*. Itaque, fratres mei dilectissimi, in omnibus estote continuo virtutum exemplum. Imo addam cum Paulo quotidie conamini ad virtutum exempla majora aliis præbenda, ascendendo semper ad perfectiora : *Æmulamini autem*, scribit ad Corintbios, *charismata meliora*.

Nimirum æmulari quotidie debemus charismata meliora, nam hoc omnino nostrum exigit institutum. Et quid dico nostrum institutum? Lex ipsa, quam ut christiani profitemur evangelicam, idem omnino a nobis requirit. Id ipsum præcipit maximum Dei præceptum, ut omnes sancti Patres nos edocent. Mandat enim nobis, ut ex toto, et absque termino diligamus; ita, ut semper crescere in charitate tentare debeamus; quasi per gradus, veluti scalam a Jacob in somnio visam usque ad cœlum pertingentem, donec ad finem perveniamus, [363] nempe ad Dei visionem, in qua charitas suum, ut ait Augustinus, consequetur complementum. Hinc Angelidus Doctor asserere non dubitat quod qui in charitate terminum sibi imponit, ita ut in ea non progredi sibi proponat, de statu solo infimæ charitatis contentus, extra viam exit ante finem, id est extra charitatem, et mandatum solvit; quia ex ipso præcepto ad charitatis perfectionem continuo inhiare debemus.

Verum, fratres mei dilectissimi, ad hanc perfectionem consequendam animumne reapse advertimus, ascensiones in corde nostrone disponimus? Quos charitatis gradus, quasque virtutes, usque nulle consecuti sumus? Heu me miserum, qui adhuc ad hunc montem ascendere minime cœpi! Si quæram quot inter vos sint in virtute perfecti, quid respondebitis? Unusquisque vestram seipsum probet, videatque in quo inveniatur statu. Quomodocumque autem sit, renovare quotidie nos debemus spiritu mentis nostræ. Dum tempus hahemus,

instanter operemur bonum; tempus enim breve est : *Sollicite cura teipsum*, scribebat Apostolus ad Timotheum, utique sollicite, non commode, *probabilem exhibere Deo*; et alias repetebat omnibus: *Sollicitudine non pigri, spiritu ferventes, spe gaudentes*.

Verumtamen hunc finem nequaquam assequemur, nisi in duabus virtutibus primo fundamentum ponamus. Hæ sunt diffidentia totalis sui ipsius, et perfecta in Deo fiducia ac confidentia. Credito, domini ac fratres mei ; harum duarum virtutum defectus causa est, cur in virtutum via, quamvis mediorum plurimorum in Congregatione provisi, non progrediamur; ita ut post plurimos vocationis annos, multum videatur nos egisse, si tanquam incipientes inveniamur. Et primo quidem quoad nostri confidentiam. Illud ego, quod in visceribus et cordis imo infixum est, quodque intime nobis suadet aliquid esse ex nobis et posse, hoc inquam ego, illud est per quod prasurnimus, et quod Domini auxilio indignos nos constituit; Deus enim superbis resistit, et alta a longe cognoscit. Et ecce, quod in nostris defectibus subsistimus et miseriis, quia Deus nobis suam denegat gratiam. Oramus autem, petimus, et non accipimus, non solum eo quod præsumamus, sed quia non in fide petimus, ut docet S. Jacobus, id est sine fiducia, et vera confidentia; quia firmiter non credimus quod Deus fidelissimus, et summa bonitas, quidquid juste petimus, opportuno tempore certissime præstabit. Unde Salvator noster sic nos docet : *Quidquid orantes petitis, credite quia accipietis, et fiet vobis*. Itaque, fratres mei, si brevi ad perfectionis apicem pervenire vere optamus, in hoc totum opus nostrum ponamus, ut ex una parte lumine miseriæ nostræ, et nihili abyssum comprehendamus, ita ut nullo modo præsumamus, sed cum S. Philippo Nerio quasi nostri desperemus ; ex altera autem super Dominum curam nostram jactemus, Dominum, inquam præstabilem super quamlibet malitiam nostram, piissimum, ac fidelissimum. Et quidem quomodo auxilium nobis non præstabit summus Deus, qui insufficientiam nostram perfecte novit, qui tamen nobis præcipit nos perfectos esse sicut ipse perfectus est? [364] Fierine potest, mulierem, quæ infantem peperit, ei crudeliter suum lac denegare, sine quo certo perit, et dum vagitibus ac lacryrnis instanter implorat? Adeamus ergo, quæso, cum fiducia ad thronurn gratiæ, et rniserieordiarn infallibiliter consequemur, gratiamque inveniemus in auxilio opportuno.

Adeo delector vobis præsens spiritu, et vos alloquendo, ut fandi finem numquam imponerem, verum vestra abuti patientia non licet. Alias non oportet aliud addere, quidquid ad vestrum profectum utile foret, atque neeessarium; sufficit enim, si fiat quod jam usque adhuc seriptum est. Præterire autem non convenit, aliquid saltem vobis innuere qnod ad nostram attinet Congregationem. Pauca dicam, in alia enim mea epistola ad vestrum solatium statum totius Congregationis summatim exponere vobis curavi. Ab illo tempore usque adhuc nihil in Congregatione accidit, qnod notatu dignum sit; nihilominus quæ mihi nuperrime scripta suut, brevi innuam. Ubique, excepta Prussia, rnissiones exercentur, et quidem decore, et maxime cum animarum fructu ; ita ut episcopi non pauci enixe aliquam instituti nostri domum in propria diœcesi optant, ac petunt. In Valentina diœcesi Hispaniarum, domus de qua in altera mea epistola, redditibus sufficientibus nunc jam est instituta. Alia, ut certo creditur, in Regno Neapolitano in civitate Monopoli brevi instituetur. Nunc pariter in Augusta Taurinorum agitur de restitutione domorum nostrarum, quæ in provincia Pedis Montium Gallorum tempore subtractæ fuerant; sicut piissimus ille rex jam diu, et pluries promiserat. Quoad missionem nostram Arnericanam septentrionalem, felicior exitus præstolari non posse videtur. In civitate Sancti-Aloysii dicta, nostri morantur fere omnes apud ipsum episcopum Duhourg, haud non longius, qui eos partiali diligit amore, et sollicite adjuvat. Nunc in dicta civitate, eleemosynis catholicorum, et aliorum qui non sunt catholici, ecclesia cathedralis construitur, cum seminario externo; simul ac domus nostra seminariurn internum jam institutum est, et adsunt quatuor aut quinque seminaristæ diversarurn nationnm. Nostri autem non solum catholicorum curam agunt, sed in conversione heteredoxorum, ac infidelium præsertim eorum, qui *Selvatici* vocantur eo quod sylvas incolant, assidue laborant. In diebus festis, ut mihi postremo scripsit

D. de Andreis illius missionis superior, totam insumunt diem prædicando, instruendo, baptizando, matrimonia celebrando, atque sacramenta pœnitentiæ et eucharistiæ pluribus administrando. Messis vastissima est, paucissimi operarii; sunt tantum sex sacerdotes, quorum duo illuc tantum clerici traducti fuerant, et duo fratres coadjutores, omnes Itali. Ambabus ulnis auxilium operariorum petunt, anxieque præstolantnr. Sed quomodo in paucitate tanta individuorum adjuvari possunt? Quomodo dum gravissimæ exquiruntur expensæ ad individuos illuc evehendos? Unum verbum tandem addam de nostris fratribus in Gallia. Ibi quoque missiones fiunt cum fructu; parœciæ non paucæ ab ipsis reguntur, necnon aliqua seminaria. Insuper aliquas habent domos, in quibus nostri instituti functiones passim exercent. Itaqne in Dei laudem, et cum gratiarum [365] actione fateamur, quod divina infinita bonitas, nullis nostris mentis, suæ benedictionis rorem super nos, et Congregationem nostram, hisce, licet malis diebus, large diffundere dignatur. Divinam ejus benignitatem instanter deprecemur, ut individuorum, ac operariorum, qui spiritu suo pleni sint, multiplicet numerum. Ipsum quoque Patrem nostrum amantissimum S. Vincentium invocemus, ac precemur, ut nos apud Deum protegat, ejusque spiritum pro omnibus nohis exoret. Nos autem, ut suum patrocinium obtinere digni officiamur, tamquam suos vere filios, non lingua, sed factis ostendamus, nempe ejus præscripta exactissime observando, et ejus virtutes, maxime profundissimam ejus humilitatem et in Deo confidentiam perfectissimam pro viribus imitando. Hic finem capio, vosque omnes in visceribus Jesu Christi relinquo, et in eo peramanter vos amplector. Vos autem Dominus multiplicet, et abundare faciat charitatem vestram in invicem, in omnes (quam super omnia vobis commendo) quemadmodum et nos in vobis. Gratia Domini nostri Jesu Christi sit cum spiritu vestro. Amen. - Valete, æternum valete. Sum omnium vestrum, et ero non verbo tantum, sed opere, et veritate,

Admodum reverendi domini, ac fratres charissimi,
Humillimus ac devotissimus servus,

Franciscus Antonius BACCARI,
I. p. C. M.

IV

Démarches faites pour être déchargé du Vicariat. - Exhortation à l'obéissance, à l'observance des règles.

Romæ, die 18 junii 1821.

C0LENDISSIMI DOMINI, ET FRATRES CARISSIMI,

Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum !

Cum officio nostro incubuerit jamdiu hanc vobis mittere epistolam, hujus cunctationis a reddenda ratione initium ducere puto. Notum vobis erit, me ab anno 1819, id est vita functo optimo antecessore nostro Carob Dominico Sicardi, voce, et supplici libello enixe orasse SS. D.N. Papam Pium VII, ut me dimitteret, et alium eligere dignaretur in Vicarium generalem Congregationis nostræ, qui officio capitis et rite et dignius fungeretur. Etenim tanto munere [366] pressus, intolerabilis mihi eram priæ ineptitudine, et indignitate mea, et quia hac de causa Congregationi magnum dedecus inferebam, et gravissimam jacturam. Sanctissimus

preces supplicationesque meas pro tunc suscepisse visus est; et de facto sacra episcoporum et regularium Congregationi mandavit hac de re. Pro brevitate orationis, quæ in tanto temporis intervallo acciderunt super hoc negotio, minutatim non exponam. Tantum dicam, unum post alium electos fuisse duos dignissimos sacerdotes in Vicarium generalem, missasque ad eos litteras ministerii a dicta sacra Congregatione, sed ambo se excusarunt, et tanta scientia potuerunt in exponendis rationibus abdicationis suiæ apud Sanctissimum, ut eos in virtute sanctæ obedientiæ obligare noluerit, sicut habehat propositum. Hinc eadem Sanctitas Sua finem imponero volens huic negotio toties perpenso, decrevit ut dictum Vicarii generalis officium sine intermissione ego exercerem ad ejus beneplacitum: undo prælaudata sacra Congregatio nomine Sanctissimi litteras expedivit, quibus mihi mandatur, ut Gallia excepta, cui in Vicarium generalem datus est D. Boujard, Congregationis regimen tenerem, et omnes filias Charitatis Galliam extra regerem. Hisce de causis istam ad vos epistolam distuli, de fe1ici exitu prælaudat dispositionis mihi blandiens, et sperans denunciaturum fuisse vobis alium me digniorem Vicarium generalem. Sed, heu me miserum! Contrarium accidit: et hoc mihi maxima afflictioni et timori, vobis autem magnæ tristitiæ absque dubio erit. Verum quid faciendum? Sola mihi superest fuga: vobis autem, ut in uno spiritu conveniatis, et boni Congregationis nostra studio ardentes ex communi voto Sanctitati Suæ apertissimam meam ineptitudinem repræsentetis. Fiat, et utinam exaudiantur preces vestræ. Secus onus necessario portabo, quod me valde confundit et deprimit: vos autem patienter ferre imperitiam meam improbe coarctat.

Sed interim, domini et fratres carissirni, pergens servus vester humillimus, sub hoc respectu considerando meipsum, munus gravissimum infirmitati mea impositum non dolet mihi corde, me non piget : imo, etsi nihil sim, spem concipio, consolor, et sancte glorior ad imitationem Filli Dei, qui venit non ministrari, sed ministrare. Cæterurn ratione habita ad alia, quibus vobis obligor ex officio, horresco, gravissimæ obligationes meæ undequaque me terrent. Et quidem in primis, sicut in corpore caput in membra motum et vitam transfundit, ita et ego debeo in vos omnes spiritum, quo veri missionarii animantur, inspirare: spiritum purioris simplicitatis, profundioris humilitatis, dulcioris mansuetudinis, perfectioris mortificationis, præsertim interioris, spiritum ardentissimi zeli g1oriæ Dei et salutis animarum. Et ideo constitutiones nostræ præscrihunt, ut, qui in Superiorem generalem eligitur, *sit omnium virtutum genere, præsertim humilitate et charitate præditus*. Insuper sicut dux exercitum suum, ita et ego vos omnes in obtemperatione regularum, et in exercitio omnium virtutum præcedere teneor, Christum imitando in eo quod dixit: *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci, ita et vos faciatis*; [367] vel apostolum Paulum in illo : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*. Amplius, qui capitis locum teneo, debeo perfectam observationem regularum et consuetudinum Congregationis omnimode tutari; et ob id constanter, et forti animo adversari cuicumque, qui ab hoste maligno deceptus earum violationem, et abusus auderet introducere. Hinc dictæ constitutiones nostra volant Superiorem generalem constantia et animi fortitudine esse ornatum, modo ut molestias, contradictiones, et labores valeat sustinere usque ad mortem; en verba : *Animi vigilantia, robore, et firmitate polleat, ut propter amorem Dei, et salutem proximi, quoties sese obtulerit occasio, possit molesta patienter tolerare, magna generose aggredi, incepta sollicite persequi, difficilia constanter sustinere, ac etiam magnatum contradictiones, vel minas non timere, licet ob id in vitæ suæ discrimine venire oporteret*. Tandem usque dum generalis repleo vices, inter reliquas qualitates paternitatem gero super vos omnes ; qualitas quidem amabilis, sed maximi ponderis. Etenim ad invigilandum super obligationibus vestris me adstringit, et ad correctionem defectuum vestrorum: tamquam novum Jacob in custodia gregis soceri sui Labani me constituit: sollicitus enim esse debeo de vestro progressu in virtute, et de salute vestra spirituali, et aterna.

Jam vero quomodo tot ac tantæ obligationes me non terrebunt et quotidie non angent ad aspectum imperfectionum mearum ; præsertim cum omnino qualitatibus caream ad ipsa mania fungenda necessariis ? Ii qui mecum commorantur, et me perspectum habent, certe non poterunt non dolere super his quatenus Congregationi nostræ perniciosis, et eodem tempore non misereri mei. Nihilominus sub tanta spiritus angustia non despero : alioquin væ mihi ! Primo quidem confido in Domino, qui, cum ex investigabilibus judiciis suis ad opus suum inutilia et contemptibilia eligere soleat, lucem et auxilium opportunum non mihi inficias ibit. Deinde mihi animum addit fides in orationibus vestris. Certus sum enim, quod majori, qua polletis, virtute vosmetipsos interponetis apud Dominum: equidem quantum in me est, non obliviscor vestri, sed semper in orationibus meis, licet inutilibus, memoriam vestri facio, et in sacrificiis ; quod et deinceps indesinenter faciam.

Juxta solitum in hac nostra epistola ad vos notitiam Congregationis afferri oporteret. Verum pro hæc vice liceat abstinere. Etenim quoad statum ipsius Congregationis plura feci nota visitatoribus in litteris particularibus ad ipsos: deinde sub fine hujus anni spero me illud notificaturum esse vobis ; quod et accuratius tunc faciam, cum aliqua adhuc implicata elucidata fuerint. Potius quod nunc attinet, duo vobis commendo, quæ quidem impræsentiarum urgent quam maxime. Ex epistolis, quæ ad nos undique diriguntur, et ex eo, quod cominus observo, concludo, aut saltem suspicor, in plures nostrum invaluisse spiritum illum pessimum, qui tot ac tantas in hoc lacrymabili sæculo infert animarum jacturas, scilicet spiritum indocilitatis, libertatis, quo unusquisque arbitratu suo vivit. Qua de causa aliqui vix umbram retinent obedientiæ, quam voverunt : et obliti sunt omnino obedienti illius speciei a sancto fundatore [368] in regulis præscriptæ, nempe ut nos dispositioni superiorum quasi limam in manu fabri committamus, ita ut de nobis valeant disponere in omnibus et per omnia juxta quod judicaverint in Domino. Nunc temporis sunt, qui officium superioris obstinate recusant, et Superiori majori contestando denuntiant quod nunquam nisi in virtute sanctæ obedientiæ acquiescent (de quo et dubito). Imo non defuit, qui aperte responderit : Congregationi potius nuntium dare velle, quam conditionem accipere. Isti tales autem sunt (quod incredibile videtur, et simul reprehensione dignissimum) qui, cum munus repudient, domi, ubi commorantur, superioris partes sibi arrogant; et obliti illius regulæ : *Nullus in alterius officium, aut ministerium se ingerere debet*, omnia scrutantur, de omnibus sententiam ferunt, super ipsos superiores, sive majores, sive locales, superbe se erigunt, et nisi ad illorum arbitrium regant et disponant, de istorum administratione obloquuntur, murmurationibus et querimoniis domum, vel etiam universam provinciam replent: imo aliquoties et apud externos hæc imprudentissirne blaterant. Alii vero ab una in aliam domum transire non probant propriæ commoditatis amore. Insuper sunt, qui nolunt incumbere nisi functionibus, qua sint voluntatis eorum. Nec desunt, qui ut obedientiam eludant, causas et prætextus excogitant, difficultates et incommoda exaggerant, et resistunt superioribus, qui pro bono pacis, ad majora mala vitanda patienter ferunt, ceduntque propter improbitatem illorum. Hinc est, quod particulares familiæ nequeunt ordinate disponi; non instrui, ut opus esset, ministris inferioribus, ut procuratore, superioris vices gerente, et sic de cæteris. Unde Superiores majores necessitate compulsi, et inter animi angustias veluti desperatione ducti, minus aptos sæpe ad ministeria destinare coguntur.

Quod de ministoriis dictum est, dictum quoque intelligatur in ordine ad functiones instituti. Hinc earumdem functionum exiguus fructus; hinc, qui se dociles præbent et obedientes, necessario portant pondus diei et æstus, unde brevi tempore salutem suam conterunt (gloriose quidem). Restitantes interim, cum ad opus manus admovere detrectent, non verentur carpere superiores ipsos quia aptiores alios non elegerint sive ad munia fungenda, sive ad explendas functiones. Se autem habent innocuos in eo, quod invitamentis superiorum non assentiuntur, dicendo minime agnoscere se idoneos ad id, ad quod destinantur a superioribus ipsis ; propterea hoc illorum responsum ad eos: non possum, non possum : oro

te, habe me excusatum. Alii vero absolute dicunt: non, non. Verumtamen si, ex eo quod nosmetipsos judicamus ad officia ineptos et ad functiones, ab istis nos retrahimus, actum est. Profunda humilitas, quam colere debent missionarii, equidem importat, ut sincero corde reputent se ad nihil valere, sed tamen omnia posse in eo qui nos confortat : deinde superiorum judicio stare. Istorum est enim perpendere quid ferre valeant quorumque humeri, quid ferre recusent. Quamobrem missionarius vere humilis, vere est et obediens obedientia cæca nec secundum proprium judicium, sed ad placitum superioris vix significatum movetur, operaturque. [369] Inde non mirum, si a Deo mereatur tanto fulciri adjutorio, ut, etsi nihil sit, majora optime peragat ; et impleatur quod dictum est : *Vir obediens loquetur victorias*. In gratia obedientis Deus etiam miracula patrat. Sed dicet quis : Et superiores homines sunt aliquoties minus aliis sapientes, ideoque errori obnoxii. Ad hæc respondeo primo, præsumptionem stare pro superiore, ubi peccatum non apparet; et proinde non esse subditi sententiam ferre de illius voluntatibus. Secundo non ignoramus, sapientibus et prudentibus non solum, sed et vitiosis superioribus obsequi nos debere juxta illud D. Petri: *Subjecti igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum* : non dicit isti, et illi, sed *omni… non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis*. Unde apostolus Paulus sine distinctione prædicat: *Qui potestati resistit, Dci ordinationi resistit*. Tandem ex voto obedientiæ non tantum probis, sed cuilibet legitimo superiori parere tenemur: et quidem non in iis tantum, quæ nostro judicio congruunt, sed quæ judicio superioris. Obedientia non solam voluntatem, sed etiam intellectum immolat Deo: pro certo habendo illud a Deo volitum, quod obedientia præscribit. Propterea non possumus ab obedientia recedere quin a Deo recedamus, sicut apposite Thomas a Kempis: *Qui se subtrahit ab obedientia, se subtrahit a gratia*. Quare patet; quia, sicut paradisus obedientibus, ita infernus repleatur inobsequentibus.

Igitur, colendissimi domini et fratres carissimi, si probatis ut inter nos omnia secundum ordinem fiant, et cum communi satisfactione, docilitatem et obedientiam diligite. Si probatis ut functiones discrete, sapienterque distribuantur, et fructum edant; siiniliterque ut onera iis imponantur, qui ad hæc majorem habent capacitatem, et inde rectius administrentur, docilitatem et obedientiam diligite. Si acceptum habetis pace, animi quiete, et lætitia spiritus in Congregatione frui, docilitatem et obedientiam diligite. Tandem si mavultis vitam aternam consequi, hæc est via infallibilis, quam ingressus est ipse Filius Dei, obedientia ad imitationem ejusdem D. N. Jesu Christi, qui est factus obediens usque ad mortem. O felix minima Congregatio Missionis, si, qui te componunt, filii obedientiæ hanc colant divinam virtutem!

Sed gradum faciamus ad aliud punctum, id est ad negligentiam, et contemptum quarumdam minimarum regularum, et consuetudinum, quæ ab initio usque servatæ sunt. Nisi velimus palpare nosmetipsos, negare nequibimus diligentissimam illam observationem regularum, etiam in minimis, a senioribus nobis traditam, generatim amplius non custodiri apud nos. Sic, ut de aliquibus dicam, silentium a quibusdam tantum illæsum servatur; de facili quis fatur per scalas, in dormitoriis, in locis ad aliquod officium destinatis, præsertim in atrio domus, in loco janitori assignato, diu inepte loquitur, etiam cum externis, voce clara et data, recreationis causa. In cubiculis nostris sine licentia superioris (juxta præscripta regulæ communis) admittuntur et interni, et externi cujusvis generis: eodemque arbitratu geniales visitationes fiunt ad externos, superiore inscio. Clerici post biennium ab emissis votis, et fratres laici sæpe obliviscuntur regulæ [370] præscribentis accusationem alicujus ex majoribus defectibus coram superiore, et inde satisfactionem accipere facti autem seniores nec ut admoneantur de propriis mendis in capitulo publice postulant ; nec pedes sodalium humilitatis causa amplius deosculantur: quasi quod istæ regulæ, et consuetudines Congregationis novitium tantum spectent, et non potius omnes. Et idem dicatur de aliis pluribus, quæ pedetentim in nihilum abire videntur. Satis, si ab aliquibus etiam abrogata non vocitentur! Quod si et in iis quæ ad paupertatern spectant iidem irrepsissent abusus, res pessima, et

detestabilissima erit. Verum super hoc articulo jam alias dixi. Hoc unum adhuc valde doleo, nempe fere evanuisse illam ad conservandam charitatem efficacissimam consuetudinem, scilicet petendi veniam etiam flexis genibus, iis quibuscum amor fraternus quomodolibet vel læsus, vel imminutus fuisset, sicut exemplo suo sanctus fundator noster, et prisci nostri missionarii nos informarunt. Hisce stantibus, quid dicendum, domini et fratres carissimi ? Quid sibi vult hic noster agendi modus? Quod spiritus vocationis nostræ languescit in nobis, et deficiente spiritu, etiam regularum observationem decrescere : pedetentim etiam principaliores regulas in pessum ire, et in remissionem animi nos dilabi (quod Deus avertat). Christo Domino docente, et experientia testante quod, *qui spernit modica paulatim decidet*: et, *qui in modico iniquus est et in majori iniquus est*. Quamobrem pro Deo quem diligitis, pro salute vestra, pro Congregatione cui nimium debetis, oro, et enixissime deprecor vos, colendissimi domini et fratres carissimi, ut obtemperationem regularum omni studio promoveatis inter vos et in suo perfecto vigore conservetis. Congregationem eo in optimo statu, in quo eam reperistis in ingressu, relinquite in obitu vestro. Quoniam vero causa istæc tota pendet a superioribus tum particularibus, tum visitatoribus, hos obsecramus ut assiduo invigilent, et omnia adhibeant media, fortiter, tamen et suaviter, ne quando in domibus et provinciis sibi commissis ullus irrepat abusus, ullus neglectus regularum nostrarum ; quod si jam irrepsisset, omnino e rnedio tollant, et primævam instaurent vivendi consuetudinem. Imo super his eorumdem superiorum et visitatorum conscientiam pregravamus ; et de istis in die obitus rationem reddent Judici Supremo.

Tandem quoad possumus, ut diligatis alterutrum, ante omnia mutuam in vobismetipsis charitatem continuam hahentes, quia charitas operit multitudinem peccatorum, ut prædicat S. Petrus; et est vinculum perfectionis, ut docet apostolus Paulus, ad quam specialiter tendimus. Ideo adhortamur vos ut hujus virtutis, maxima omnium, actus exerceatis, quales a sancto fundatore in regularum codice designantur; et ab omni actu contrario abstineatis vos, maxime a detractione. Dico maxime a detractione, quia pessimum istud vitium invaluit in aliquibus ex nostris, qui sub specie zeli aliorum defectus verbis malignis aliquando contumeliose arguunt, sine alla auctoritate increpando delinquentes; sed quasi ipsis non sit satis hoc peccatum, etiam occulte aliorum agendi rationem maledico dente carpunt, nec solum voce, verum etiam scripto, [371] epistolas ad alios nostrum scribunt alterutrius famam denigrantes : imo sæpe mentiuntur augentes aliorum defectus, vel recto facta in sinistram partem interpretantes, et suspiciosi cudentes calumnias ; quod quam verum sit facta probant. Postremo in quadam provincia visitator designaverat in unam domorum mittere fratrem laicum ; et non defuit, qui illico scriberet superiori domus illius laicum mittendum nihil valere, quam edere et dormire ; quod falsissimum erat, cum talis frater multis bonis qualitatibus ornatus sit. Nonne hoc est mentiri ? Interim estis qui festucam in oculo fratrum suorum vident, et trabem in oculo suo non vident ; non est religio, quominus hoc faciant: talia non confitentur in sacro pœnitentia tribunali, nec ablatam alterius famam resarcire curant. Isti zelantes Judæi tracti modo zolotypia, modo invidia, nunc vero zelo sine scientia, aliorum famam atro dente petentes sub prætextu pietatis, vastatores sunt charitatis. Hujuscemodi linguæ infernales nisi resipiscant, Congregatione discedant; non enim possumus eas sustinere contra bonum commune ipsius Congregationis. Propterea visitatores, et superiores locales animum intendant, epistolas missivas legant, et omnia adhibeant media ut diabolicum vitium detractionis procul sit a nobis, unde Congregatio conservetur, et vivamus in pace Domini Nostri Jesu Christi. Amen.

Quæ vobis scribo, colendissimi domini et fratres carissimi, non alia de causa profero, nisi ut meæ, et vestræ couscientiæ consulam, prout est officii mei, non jam ohjurgandi causa; vos enim sancti estis, ego vero indignus societate vestra.

Notum vobis sit electum esse in procuratorem generalem admodum R. D. Romualdum Roberti commorantem domi Montis Citatorii in Urbe: unde, quoties opus erit, recursum ad eum habere poteritis, qui libentissime vobis inserviet; cavete tamen ne de negotiis externorum

eum gravetis, nisi sint de nostris optime meritis, quibus repulsam dare redoleret ingratitudinem. Catalogum defunctorium Congregationis, ab anno 1820 usque ad mensem maii 1821, includo, ut examen instituatis, utrum omnes solita acceperint subsidia spiritualia.

Ne ultra tædio vos afficiam, finem facio. Hic vos amplector peramanter in Domino. Deus, oro, donet vos omni bono in cœlestibus, et in tempore. In orationibus vestris multum confido, deprecamini pro me. Iterum vos amplector in osculo pacis ex toto cordis affectu; interim sum, et semper ero,

Servus vester humillimus,

Franciscus Antonius BACCARI,

I. p. C. M.

[372]

V

Esprit de la Mission. - Esprit du monde. - Nouvelles de la Congrégation.

Rome, Saint-Sylvestre, au Quirinal, 11 mars 1822.

MESSIEURS ET MES BIEN CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Dès les premiers jours de la présente année 1822, je me suis rappelé l'obligation que j'avais de vous visiter par la lettre circulaire d'usage et j'ai pris la plume. Cependant à peine avais-je tracé quelques lignes, que des lettres d'affaires importantes m'étant survenues de plusieurs côtés me forcèrent d'interrompre mon travail. Je le reprends, et plaise à Dieu que je puisse le continuer sans interruption, et le terminer à votre satisfaction et à la mienne; car cette lettre n'a pas pour objet une simple cérémonie, mais l'accomplissement d'une sainte pratique introduite dans la Congrégation dès l'origine.

Mais que vous dirai-je qui puisse raviver et augmenter en vous, aussi bien qu'en moi, l'esprit de notre vocation et la ferveur de la piété, puisque j'en suis moi-même tout à fait dépourvu? C'est assurément pour moi un sujet d'extrême confusion et de grande crainte, puisque, étant établi par la divine Providence pour être le père et le guide de tous, je devrais en être surabondamment rempli afin de vous le communiquer. Que ferai-je donc pour satisfaire, au moins en partie, à cette obligation essentielle de ma charge? Je ne vois d'autre moyen que de prier le Seigneur qu'il daigne y suppléer par sa grâce, et de vous rapporter ensuite quelques maximes du glorieux saint Vincent, notre fondateur. L'onction dont elles sont pleines pénétrera vos cœurs et j'obtiendrai ainsi la fin que je dois me proposer.

Entrons donc en matière sans plus de préambules. Notre saint, expliquant le premier chapitre des règles dans ses conférences, dit qu'il n'y a pas de vocation plus sublime, plus sainte et plus divine que notre vocation de missionnaires, parce qu'elle nous oblige à être véritablement saints comme le furent les Apôtres ; et si nous ne sommes pas saints en réalité, ou au moins si nous ne faisons pas tous nos efforts pour acquérir les vertus, nous sommes indignes du nom que nous portons, nous sommes comme des membres superflus qui rendent le corps monstrueux et qu'il faut retrancher et séparer, comme ce serait une chose monstrueuse si dans une statue d'or très pur il y avait quelques parties de grossière argile. Écoutez les paroles de notre glorieux Père dans la première desdites conférences. Si on vient à

nous demander : [373] Pourquoi êtes-vous à la mission? Il faut répondre que Dieu nous y a appelés pour travailler à notre propre perfection. — O messieurs, ô mes frères, que vous semble de cette fin? Le Seigneur pouvait-il nous en assigner une plus sainte? — Selon cela, ô mes frères, un prêtre de la Mission qui ne pense qu'à avancer dans la science, à bien prêcher, à dire des merveilles, etc., est-il un missionnaire? Non, car il lui manque le principal, qui est de tendre à sa propre perfection. Ainsi donc, messieurs, il importe extrêmement que nous tendions sans relâche à la perfection et à bien faire nos actions pour qu'elles soient agréables à Dieu. Ainsi parle le saint. Il dit de même d'un frère coadjuteur: Quelque habile qu'il puisse être dans son office de Marthe, s'il ne tend tout de bon à acquérir les vertus, il n'est qu'un fantôme, une carcasse de missionnaire. Comme dit le proverbe, l'habit ne fait pas le moine. Et saint Paul, en plus d'un endroit, nous rappelle que l'apostolat ne consiste pas dans la vaine éloquence ou dans quelque autre don extérieur, mais bien dans la vertu et dans l'esprit du premier missionnaire, Jésus Christ.

Au livre premier du recueil de ses maximes, qu'on donne à copier à nos clercs du séminaire interne (et plût à Dieu que tous le conservassent avec soin et le prissent souvent entre les mains), il nous donne en quelques mots l'idée du vrai missionnaire; chaque parole mérite une attention particulière : Quiconque, dit-il, veut être admis dans la Congrégation, doit se résoudre à mener une vie de pèlerin, à embrasser la folie de la croix, à renoncer à ses habitudes, à mortifier ses passions, à chercher purement Dieu, et, en se soumettant à tous, à s'estimer le dernier de tous. Il doit être persuadé qu'il est venu, non pour gouverner, mais pour être gouverné et pour servir; non pour vivre dans l'oisiveté et à son aise, mais pour travailler tout le temps de sa vie. El doit savoir que quiconque refuse de s'humilier pour l'amour de Dieu et de se soumettre à tous, ne saurait persévérer dans notre Congrégation. Et peu après: Ce n'est que par l'humilité qu'ils peuvent correspondre à la grâce de la vocation, en y joignant un parfait dépouillement de tout ce qu'ils sont, et de tout ce qu'ils peuvent être, avec une entière confiance en Dieu. Il leur faut un grand cœur, une foi semblable à celle d'Abraham, une charité ardente comme celle de saint Paul, un zèle accompagné de patience, de désintéressement, de discrétion, de pureté avec un désir de se consumer pour Dieu, qui ne le cède en rien à celui qu'avait saint François Xavier. Hélas! que j'en suis éloigné moi-même! Vous direz peut-être que le saint demande trop, puisqu'il semble exiger de tous l'héroïsme. Je ne veux pas ici vous contredire. Néanmoins on ne saurait nier que, absolument parlant et considéré en lui-même, l'état de missionnaire n'exige réellement tout cela puisqu'il est vraiment un état d'apôtre. Ainsi, si nous ne possédons pas la vertu, et particulièrement la charité à un degré élevé et éminent, nous ne pouvons pas dire que nous sommes de vrais missionnaires, mais nous en sommes seulement des apparences, des fantômes. Messieurs et mes frères, si nous faisons consister notre sainteté [374] dans l'observance extérieure de nos règles et de nos pratiques sans être réellement humbles, obéissants, patients, mortifiés, détachés de nous-mêmes, du monde, de nos aises, de la volonté propre, etc., je le répète, nous ne sommes missionnaires que de nom, et indignes de notre vocation. Au tribunal de Dieu, nous serons interrogés comme le fut saint Jérôme dans une vision qu'il raconte lui-même : Qui es-tu? Le saint répondit : Je suis chrétien. Mensonge, répliqua Jésus Christ, tu es cicéronien; parce que le saint se délectait beaucoup à lire les ouvrages de ce célèbre païen. Et nous, que répondrons-nous? Seigneur, je suis missionnaire. Et si nous n'en avons pas les vertus, n'avons-nous pas à craindre une sévère réprimande? Si, donc, nous voulons nous épargner les reproches de Jésus Christ en son tribunal redoutable, pénétrons-nous tous de l'esprit de notre saint, et appliquons-nous tout de bon, non à paraître, mais à être de vrais missionnaires; *non littera*, comme disait l'Apôtre, *sed spiritu*. Observons nos règles, non seulement en ce qui regarde l'extérieur de la conduite, mais bien plus encore en ce qui a rapport à la réforme de l'esprit et à l'exercice des plus solides vertus. Autrement l'habit que nous portons ne servirait qu'à attirer sur nous une plus grande damnation.

Surtout veillons bien à ce que l'esprit de notre siècle ne s'insinue pas au milieu de nous. C'est ce que je crains le plus depuis longtemps. Lorsque dans un pays l'air est vicié, la mauvaise odeur pénètre aussi dans l'intérieur des maisons, à moins que l'on n'use de grandes précautions et qu'on n'épargne aucun soin. Pour nous, ce soin doit consister à vivre éloignés du siècle et à n'avoir avec les externes d'autres rapports que ceux qui sont nécessaires. Soyons, comme le voulait le saint, chartreux à la maison. Tenons-nous-en à la règle qui, au chapitre IX, numéro 2, parle ainsi : Bien que notre institut nous oblige à converser souvent avec les séculiers, surtout dans les missions, néanmoins nous ne nous entretiendrons avec eux que quand nous y serons forcés (remarquez-le bien) ou par l'obéissance, ou par la nécessité ; et alors nous tâcherons de nous rappeler cette parole du Seigneur: Vous êtes la lumière du monde. Et au numéro 5, elle dit: À la maison, personne ne parlera aux étrangers, ni n'appellera quelqu'un des nôtres pour leur parler, sans la permission du supérieur. Peut-être en est-il bien peu qui observent aujourd'hui cette règle. Et cependant de nos jours, elle a plus d'importance que jamais pour nous tenir en garde contre l'esprit mauvais qui domine dans le monde. Il est, hélas! bien vrai le proverbe qui dit: On apprend à hurler avec les loups et à boiter avec les boiteux; nos passions ne nous poussent déjà que trop à tout ce qui est désordonné dans les maximes et dans la conduite. Il est du devoir des supérieurs de veiller sur ce point d'une manière particulière.

Pauvre Congrégation, si ce maudit esprit du siècle présent venait à s'introduire parmi nous! Vous savez ce qu'il est, vous connaissez sa triple malice : 1° esprit de liberté de penser, qui porte à s'élever contre les vérités de la foi, et à mépriser l'autorité de 1'Eglise ; esprit en même temps d'insupportable orgueil, [375] qui fait que l'on prétend que tous les siècles passés ont été des siècles de ténèbres et d'ignorance, et que celui-ci est le siècle des lumières ; 2° esprit d'indépendance, qui pousse au mépris et à la destruction de toute autorité; 3° enfin esprit d'égoïsme, qui fait qu'on rapporte tout à soi-même, sans se soucier nullement des autres, ni du bien commun. Ceux qui sont animés de cet esprit se sont fait d'eux-mêmes une idole, ou plutôt un Dieu auquel seul ils s'efforcent de procurer toute jouissance, même au détriment et au grand préjudice des autres et de la société. Telle est la cause fatale et déplorable de tant de maux.

Vous direz que par la miséricorde de Dieu notre Congrégation est fort éloignée de cet esprit du monde. Pour ce qui est de la Congrégation, en général, je vous l'accorde. Mais si l'on parcourt les différentes provinces et que l'on examine bien avec soin, peut-être trouvera-t-on (et Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi) quelqu'un des nôtres atteint de cette maudite peste. Qui sait? Quelque jeune missionnaire qui, à peine ses études achevées, veut faire le savant, et, plein de lui-même, prétend en savoir plus que tous les vieux, vivants ou morts, quelque vénérables qu'ils soient. Nos anciens, dit-il sans gêne et avec un ton magistral, étaient de bonnes gens, mais trop simples et trop crédules. Dans le siècle présent la critique est plus avancée, on comprend qu'il faut examiner les choses et les accommoder aux circonstances des temps. Aujourd'hui on ne s'arrête plus à tant de minuties, à tarit de détails, on a l'esprit plus large. On n'aime pas à entendre dire: Ainsi pensaient, ainsi faisaient nos anciens. Et pendant que l'Esprit-Saint nous avertit dans l'Ecclésiastique, chap. XXXII, V. 13, de ne pas être arrogant au milieu des grands et des doctes et de parler peu en présence des vieux : *In medio magnatorum non præsumas, et ubi sunt senes non multum loquaris*, ces esprits vains, ces têtes creuses veulent s'ériger en docteurs, traitant avec dédain de minuties et de frivolités tout ce qui nous vient de nos pères. S'il y avait parmi nous quelqu'un qui soit arrivé à ce degré d'orgueil et de sottise sans vouloir se corriger après avoir été averti, il mériterait d'être et devrait être sans délai chassé de la Congrégation.

On trouvera peut-être aussi dans quelques-uns l'esprit d'indépendance, non sans doute au même degré qu'il se trouve dans le monde, mais assez cependant pour être fort préjudiciable à la Congrégation. Sur cet article je me suis assez étendu dans ma circulaire

précédente, l'an passé; et je parlai aussi du premier point, de la liberté de penser, de censurer nos règles et nos coutumes. Il ne vous sera pas désagréable que je vous rappelle ce que je vous dis alors, et je prie messieurs les supérieurs de faire de nouveau lecture à leur communauté, non de toute la circulaire, mais d'une partie depuis ces mots : « Ce dont je ne crois pas devoir me dispenser... » jusqu'à la fin ; et cela à la première occasion qui s'offrira. À tout ce que j'y dis sur ce point, j'ajoute ici quelques mots; et d'abord à nos chers frères: Ils devront prendre garde de ne se point considérer dans leurs emplois respectifs comme s'ils étaient maîtres absolus, [376] ne voulant dépendre ni des supérieurs, ni des officiers majeurs de la maison, prétendant, comme membres d'un même corps, être sans distinction aucune sur la même ligne que messieurs les prêtres. Qu'ils écoutent ce que dit d'eux notre saint fondateur lui-même dans la deuxième conférence sur l'explication des règles: Or, mes bien chers frères, vous me demanderez comment vous devez honorer les prêtres ; je vous le dis, vous devez les regarder comme vos pères... Gardez-vous bien de jamais vouloir aller de pair avec les prêtres, ne vous comparez jamais avec eux et encore moins votre condition avec la leur. Il y a autant de différence qu'entre le ciel et la terre... Vous devez vous tenir bas et vous humilier, vous devez aux prêtres un singulier respect et obéissance, et surtout à ceux qui sont supérieurs ou revêtus de quelque charge, qui dès lors ont droit de commander. Mes frères, tant que vous aurez la soumission de véritables enfants, tant que vous serez fidèles à vos devoirs à l'égard des prêtres, Dieu vous bénira. Mais, si vous avez la témérité de vouloir aller de pair avec eux, vous serez semblables à Satan.

Puis il conclut ainsi: Souvenez-vous que, quand vous voudrez juger de tout, vous mêler des affaires et agir à votre fantaisie, vous n'aurez certainement plus l'esprit de Dieu; et si quelqu'un tombe dans ce malheur, ce ne sera plus un frère de la Mission, mais une carcasse qui fera horreur. À ces paroles du saint, on peut ajouter que si un frère veut se conduire avec indépendance dans ses emplois, il lui sera difficile de ne pas commettre des fautes et même des fautes graves contre le vœu de pauvreté.

En examinant, messieurs et mes bien chers frères, toutes nos règles et constitutions, nous y trouvons un cachet frappant de sainteté et de sagesse ; toutes nous invitent à la perfection de la soumission et de l'obéissance. Elles maintiennent tout dans un ordre parfait que l'on ne peut jamais assez admirer. Otez cet ordre, cette dépendance, et la Congrégation serait comme un édifice auquel on ôterait ses fondements. Ainsi tous les membres d'une de nos maisons doivent dépendre du supérieur local. Celui-ci de son côté ne doit pas agir en maître absolu, en despote, en disant impérieusement: C'est moi qui commande; mais il doit prendre conseil de ses consulteurs; ses instructions particulières veulent que chaque semaine le conseil se réunisse, quand même il n'aurait rien à proposer, car on peut parler de choses déjà décidées et d'autres choses qui peuvent intéresser la conduite de la maison. Ce n'est pas tout; le supérieur a les mains liées en bien des circonstances, dans lesquelles il dépend ou du visiteur ou du Supérieur général. Le Supérieur général lui-même est soumis par les constitutions à une certaine dépendance du conseil de ses assistants. En somme, dans la Congrégation, personne ne peut agir en despote. Tous les individus d'une maison doivent se soumettre à la correction du supérieur ; et chacun doit agréer qu'on lui manifeste ses propres défauts. Tout supérieur local doit recevoir volontiers les avis de son admoniteur, auquel chacun a droit de faire part [377] des manquements du supérieur, et celui-ci en cela est soumis au visiteur. De plus, chacun a toujours eu la liberté de recourir au Supérieur général. Et les supérieurs locaux ne doivent pas être peinés, ni témoigner du mécontentement de ce que l'on écrit et que l'on fait connaître les choses aux supérieurs majeurs; mais ils doivent s'en montrer satisfaits ou au moins bien prendre garde de laisser paraître à cause de cela le moindre déplaisir, et surtout de s'en offenser, ce qui serait la marque d'un grand orgueil et d'une grande attache aux charges et au commandement. Chacun voit donc bien clairement que rien n'est si opposé à l'essence de notre institut que l'esprit d'indépendance. Aussi un bon missionnaire doit-il, comme le veut la

règle, être très soumis au moindre signe et même aux intentions de ses supérieurs et comme la lime entre les mains de l'ouvrier. Mais venons à dire quelque chose de l'égoïsme.

Cet esprit, comme chacun le voit, est opposé à celui de notre institut qui tend par lui-même à procurer le bien du prochain ; de plus, il est directement et totalement en opposition avec le grand précepte de la charité que le divin Maître nous a intimé comme son précepte propre par ces paroles: *Hoc est præceptum meum ut diligatis invicem, sicut dilexi vos*. Remarquez bien qu'il ne se contente pas que nous nous aimions absolument et sincèrement, mais il veut que nous nous aimions comme il nous a aimés. Et comment nous a-t-il aimés ? Non en cherchant son propre honneur, ses intérêts propres, mais notre seul vrai bien et cela au prix de son honneur et même de sa vie : *In hoc cognovimus charitatem Dei quoniam ille animam suam pro nobis posuit, et nos debemus animam pro fratribus ponere*. Essayez ensuite d'allier la charité chrétienne avec l'égoïsme du siècle présent. Mais il faut en finir; et pour couper court, représentez-vous, ce que je n'ose supposer, quoique ce soit possible, que ce maudit esprit se soit quelque peu infiltré dans une de nos maisons, et premièrement dans quelque supérieur. L'égoïsme fera d'abord qu'il mettra de côté tout ce qui lui pourrait donner du souci et l'empêcher de vivre en paix. Ainsi il se décharge de presque tous les soins domestiques sur ses subalternes, en disant: Qu'ils s'en tirent comme ils pourront, j'ai bien d'autres pensées qui m'occupent. En attendant, il prend tranquillement ses repos, ses soulagements et ses promenades; il ne veut écouter ni les représentations, ni les justes plaintes de ses confrères, parce que, tout occupé de lui-même, il ne s'inquiète pas de procurer aux autres ce qu'il leur faut, tandis qu'il veut être servi à point et qu'il ne lui manque absolument rien. Plaît-il à son amour-propre d'aller en mission? pendant presque toute l'année, la famille est abandonnée à la discrétion des autres. Tout dans la maison est en désordre; pour lui, il n'y pense pas et ne s'en met pas en peine: voilà où conduit l'égoïsme. Supposons maintenant un particulier atteint de cette peste. Il veut avoir toutes ses aises, et gare, si on lui refuse quelque chose. À la moindre incommodité de santé, il veut le médecin, un infirmier toujours à ses côtés. Il faut des fortifiants, des vacances, du repos, des changements d'air, des promenades [378] et que sais-je? II accepte quelque fonction pourvu qu'elle soit de son goût ou qu'elle ne lui donne pas trop de travail, ou qu'elle soit de quelque éclat ou qu'elle lui procure quelque cadeau, mais il refuse toutes les autres. Si par hasard il arrive que tous les autres, soit parmi les prêtres, soit parmi les frères, se trouvent surchargés d'un travail extraordinaire et en péril de succomber et que le supérieur prie l'égoïste, le supplie, le conjure, lui commande de faire quelque effort pour soulager ses frères, bougera-t-il? Plus immobile qu'une pierre, et ne pensant qu'à lui-même, impitoyablement il répète qu'il ne peut pas, alléguant mille infirmités. Voilà la belle charité de l'égoïste, et de là, que de désordres! Malheur à une province si cet esprit venait à s'introduire dans plusieurs de nos missionnaires, et surtout si c'était parmi ceux qui ont la conduite. Alors ce ne serait plus une province, mais il y aurait pour ainsi dire autant de Congrégations que de maisons. Le visiteur ne serait plus que *tanquam signum in taberna*. Chaque maison ne penserait qu'à elle-même sans égard aux besoins des autres. S'il s'y trouve un sujet dont, comme on dit, on est bien aise de se défaire, il faudra absolument que le visiteur le retire, autrement on écrira au Supérieur qu'on lui renvoie la patente. Si l'on juge nécessaire de faire passer un autre sujet d'une maison dans une autre, on prendra l'alarme et on fera tout pour le conserver, en sorte que le visiteur, pour éviter un plus grand mal, sera réduit à gémir et à soupirer, voyant que les maisons ne vont pas bien, sans pouvoir y apporter remède. En somme, pour finir, et chacun le voit clairement, il suffit que ce maudit égoïsme pénètre dans la Congrégation, pour qu'elle ne tarde pas à périr. Aussi que ne devons-nous pas faire pour qu'il ne pénètre jamais parmi nous?

Revenons un peu en arrière. Que veut dire Missionnaire? C'est un homme apostolique, entièrement dépouillé de lui-même, plein de charité envers Dieu et envers le prochain. Nous en voyons, après Jésus Christ qui s'est sacrifié tout entier, sans réserve pour ses frères, un

beau modèle en saint Paul ; bien loin de mettre son propre bien avant celui du prochain, il s'est toujours sacrifié au point de pouvoir dire : Je me suis fait tout à tous : *Factus sum infirmus ut infirmos lucrifaciam, omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos*. Nous avons un semblable modèle plus à notre portée dans la personne de notre saint fondateur; chacun de nous sait parfaitement combien il a aimé le prochain et particulièrement ses missionnaires, et à combien de travaux il s'est condamné, tout le temps de sa vie, pour le bien des autres. *Inspice et fac secundum exemplar*. Ayons donc sans cesse les yeux sur ces grands modèles et rappelons-nous que, si nous voulons être de vrais missionnaires, nous devons faire de continuels efforts pour leur devenir semblables; de la sorte, nous serons exempts de ce maudit esprit qui tend à renverser la société et bannit du monde la vraie charité chrétienne.

J'en viens maintenant à vous faire part de quelques nouvelles de la Congrégation, bien que, peut-être, elles vous soient en partie connues. [379] En Italie, on a commencé, depuis l'année passée, à remettre sur pied nos maisons du Piémont par suite d'un décret du très pieux souverain de ce pays. À Turin, on n'a pas encore la maison destinée aux confrères, mais ils sont nombreux et donnent des missions tout en habitant dans une maison particulière arrangée autant que possible pour nos usages. À Mondovi, nous avons obtenu notre ancienne maison qui a été parfaitement restaurée. Il y a beaucoup de monde, avec séminaire interne et études. Le nombre actuellement restreint du personnel fait que l'on ne peut pas songer à accepter d'autres maisons dans cette province. Dans le royaume de Naples, on parle pour le moment d'une cinquième maison (car il n'y en a encore que quatre), dans la ville de Monopoli, et on espère la commencer bientôt. Tout récemment même, le visiteur m'écrit qu'on veut en établir sous peu une autre dans la ville de Caserta. Dans la Pologne, la Lithuanie et la Russie, nos maisons existent comme par le passé et on y exerce toutes nos œuvres avec édification et avec fruit. Il en est de même des filles de la Charité. On peut en dire autant de l'Espagne et du Portugal, pour ce qui est de nos œuvres, du nombre des maisons et de l'observance des règles; c'est par une grâce spéciale de Notre-Seigneur, mais on n'est pas sans crainte de quelque événement fâcheux pour des motifs bien connus. Quant à nos confrères de France, je ne puis rien vous en dire de particulier, parce que depuis longtemps je n'en ai eu aucune nouvelle. J'attends des lettres de notre bon M. Boujard, qui, comme vous le savez, a été désigné par le Saint-Père comme Vicaire général seulement pour la France et pour les îles de l'Archipel ; les autres, soit missionnaires, soit filles de la Charité, excepté ceux de France, ont été mis sous l'obéissance du Vicaire général de Rome. Je passe à l'Amérique; pour vous donner quelque idée de notre établissement, et des missions dans ce pays, il me faudrait une seconde lettre comme celle-ci. Je vous dirai seulement quelques paroles propres à vous consoler. Voici pour le moment les confrères qui y sont: M. Rosati, supérieur depuis la mort de cet homme vraiment apostolique, M. de Andreis; MM. Aquaroni, Bornia, Cottini, Cellini, tous de la province romaine; puis MM. Ferrari, Dhamen, Jechitoli, Rossetti, qui ont tous été reçus là-bas dans la Congrégation. Les clercs sont MM. Berti, de Nekar, Vergoni; ce qui vous donne à entendre qu'il y a un séminaire interne. Les frères Blanca, Darighan, Basoni et Cesari, et deux autres, Vannucci et Donati, ont été envoyés de Rome pour ce pays au mois de mai dernier et doivent y être actuellement. La plupart sont réunis dans la maison du susdit séminaire interne. Il y a aussi un séminaire externe, dans un pays parsemé de forêts, appelé Barrens éloigné d'environ cent milles de la ville de Saint-Louis, résidence de l'évêque; à cause du petit nombre de curés, Monseigneur est obligé d'envoyer nos confrères en différents endroits pour prendre soin des paroisses. On parle aussi de créer une nouvelle maison à la Nouvelle-Orléans ; les travaux de nos confrères sont excessifs, et tous ces jeunes missionnaires, soutenus par le Seigneur, font des prodiges de zèle. [380] Ils voudraient s'employer à la conversion des peuplades sauvages qui sont dans le voisinage, mais ils peuvent à peine suffire aux besoins des catholiques, le diocèse étant très vaste et le nombre des ouvriers apostoliques relativement très restreint, malgré les efforts de son très digne et très zélé évêque, Mgr Dubourg, qui ne

perd pas courage. Monseigneur lui-même avec M. Rosati font de continuelles instances pour qu'on leur envoie des sujets, et surtout deux d'un certain âge, vu que tous les prêtres, qu'ils ont, sont bien jeunes et comptent peu d'années de vocation. Mais la chose est absolument impossible. Comme ils ont besoin de tout en ce pays, ils demandent de l'argent, et surtout des ornements sacrés. Nous avons fait tout ce que nous avons pu, nous leur avons envoyé quelques caisses de livres et des ornements; mais il leur manque encore bien des choses. Pour vous donner une idée de leurs grands travaux, je vous dirai que M. Rosati est obligé de faire au séminaire six classes par jour, puisque, outre la philosophie, la théologie et la rhétorique, on y enseigne aussi le latin, le grec et le français ; et M. Aquaroni gouverne à lui seul trois paroisses situées à près de cent milles de la maison ; il y mène une vie bien laborieuse, manquant pour ainsi dire du nécessaire. Prions le Seigneur qu'il multiplie dans ce pays les ouvriers, et en même temps qu'il les remplisse et les anime tous de son esprit.

Il est grandement temps d'en finir. Mais auparavant je ne puis me dispenser d'appeler votre attention sur deux points: en premier lieu, nous recommandons aux supérieurs de ne pas permettre, comme nous l'avons donné à entendre d'autres fois,que nos confrères confessent ou dirigent les religieuses, les femmes et les jeunes filles dans les maisons d'éducation. Et pour ce qui est de leur donner la retraite qu'on s'en tienne à ce qui a été établi, c'est-à-dire dans le seul cas de nécessité, et invités, comme forcés, par l'évêque du lieu, ou bien dans le cours même des missions. De plus, on ne placera pas de confessionnaux dans nos maisons, là où on n'y est pas obligé par fondation; et là où il y en a déjà, on ne permettra pas indistinctement à tous, particulièrement aux plus jeunes, d'y confesser les femmes; mais on y destinera ceux qu'on jugera nécessaires et plus aptes à ce ministère, à l'exclusion des autres. On empêchera avec plus de soin encore que nos missionnaires aillent dans d'autres églises confesser des femmes, si ce n'est très rarement et pour de graves motifs. Nous devons en second lieu déclarer et nous déclarons en effet, qu'à dater de la réception de cette lettre, c'est-à-dire de la lecture qui en sera faite à la communauté, nous entendons suspendre toutes les permissions générales, accordées par notre très digne prédécesseur, M. Sicardi, de précieuse mémoire, et qui n'auraient pas été confirmées ou renouvelées par nous ; nous déclarons en outre que nous sommes disposés à les confirmer ou à les restreindre, selon que, devant Dieu, nous le jugerons nécessaire et convenable.

Du reste, messieurs et mes bien chers frères, soyez assurés que je vous porte tous, sans en excepter aucun, dans mon cœur et, comme disait l'Apôtre,[381] dans les entrailles de Jésus-Christ ; que je ne vous oublie jamais dans mes faibles prières ; et, comme elles ont par elles-mêmes peu de valeur, j'y joins souvent le sacrifice de la sainte messe, l'offrant pour vous tous en général et pour chacun de vous en particulier, avec un vif désir que tous, fidèles à l'observance de nos règles et à l'imitation constante du glorieux saint Vincent, notre père et notre fondateur, tous ensemble nous puissions nous voir réunis dans la patrie bienheureuse sans jamais plus nous séparer.

Je suis, avec toute l'affection de mon cœur, en me recommandant instamment à vos prières, dans lesquelles j'ai grande confiance,

Messieurs et mes bien chers frères,

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

François-Antoine BACCARI,

I. p. d. I. C. d. I. M.

VI

Observance des règles. -- Nouvelles de la Congrégation.

Rome, die 6 februarii 1823.

REVERENIMSSIML DOMINI AC FRATRES CHARISSIMI,

Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo.

Communi epistola, dilectissimi fratres, et hoc quoque anno juxta consuetudinem visitare vos venio, verumtamen multo magis spiritu quam littera: cum Dominus me in vita, quanquam ætate longe provectum, servare, necnon præsentis anni 1823 initium capere dignatus sit, et sua sanctissimæ voluntatis complacitum ut in eodem servi vestri ac patris munere, quamvis ineptus ac indignus adhuc prosequar. Divus Paulus, in epistola ad Romanos, assuetis charitatis suæ ardentis sensibus profitetur, Deum in testem advocans quod sine intermissione memoriam eorum facit in orationibus suis, orans Deum ut det illi tempus et prosperum iter habeat ut ad illos quamprimum pervenire possit. Desidero enim, inquit, videre vos, ut aliquid vobis spiritualis gratiæ luminumque cœlestium ad vos confirmandos impertiar, scilicet simul consolari per eam quæ invicem est, fidem vestram atque meam; sunt ista hujus Apostoli eadem fere verba quæ brevitatis gratia omitto. Non dissimiles profecto sunt [382] mei cordis sensus, quos in altera epistola vobis significavi, quamvis a spiritu charitatis illius dulcissima, qua præstantissimus ille apostolus flagrabat, prorsus abesse profiteri debeam. Utique sincere sæpius optaveram, sicut modo talis esset mea voluntas, si possibile foret, vos omnes videndi ac visitandi. Verumtamen a me longissime absit quod dicere audeam, sicut apostolus Romanis scribebat, nempe vos adire unquam me cupivisse, ut præsentia mea vos ipso spiritualibus donis divites efficerem. Ego enim miser sum, et cæcus, et pauper, et nudus. Et hoc præterquam quod mentem meam confundit atque humiliat, identidem causa mihi est non interpellati timoris atque doloris. Causa confusionis maximæ, summaque humiliationis : nam detestabile monstrum est, quod caput corporis, quodcumque illud sit, physicum vel morale, minime influat neque etiam influere queat in membris suis. Et similiter quod parens operam suam non conferat ad salutem, præsertim spiritualem filiorum suorum, neque conferre valeat.

Fateor, dilectissimi fratres, hoc esse cogitatum, quod mihi ante oculos diu noctuque versatur, et eo molestius est mihi quo ex ulla parte ab onere liberari nulla mihi patet via, et ex altera terribile Dei judicium mihi imminere conspicio. Duo tantummodo sunt quæ aliqua non levi consolatione me afficiunt, quorum primum est vestræ bonitatis et orationum, in quibus valde confido, validum fulcimentum; alterum, quod divinum spectat judicium, quodque aliquantulum maximum meum temperat timorem, est conatus fere continuus, quo orationibus et præsertim sacrificiis a divina immensa pietate gratias omnes ac dona tam pro singulis omnium vestrum quam pro Congregatione universa impetrare studeo. Et sic defectibus, quos tam frequenter in meo munere committo, aliquo saltem modo supplere contendo. Super omnia autem hæc quotidiana mea vota ad hoc diriguntur ut Deus per merita et intercessionem S.Vincentii, per gratiæ suæ, perenne auxilium, accurata ac perfecta omnium regularum cum proprio spiritu observantia in Congregatione servetur.

Hoc itaque præcipuum sit ipsius litteræ mea argumentum, quæ novissima probabiliter erit, nempe de absoluta regularum nostrarum observantia primum et præcipue vobis verba facere. Hoc itaque proposito ita alloquor: Qui in Congregationem, nobis viventibus, ingrediuntur, si perfectam atque exactam in nobis regularum virtutumque veri missionanii

custodiam observarint, a nobis discent ipsos quoque servantes esse atque fideles. Nam, ut notat tali proposito sancta Theresia, Jesus dicta, tam a Deo luminibus prædita, qui veniunt in posterum, non ad id quod antea fiebat, vet ad id quod in regulis seu constitutionibus scripta reperiunt communius attendunt, sed illud, quod modo factitatur, observant. Et si quædam ex regulis aut constitutionibus jam desueta conspiciant, difficillime in animum sibi inducunt illa esse servanda. Quod si aliorum exemplum multam habet vim ad alienam voluntatem imitationi relative ad virtutem et sanctitatem alliciendam, multo magis potens est, quando cupiditati proprio favet et corruptæ naturæ. Volumus ergo ut in nobis vigens [383] permaneat regula ac veri missionarii virtutis studium? Unusquisque, et primum omnium qui majores sive provecti inter nos sunt, maxime sint solliciti, ut omnium exemplar ac perlucidum veluti speculum ohservantiæ atque virtutum se præbeant. Et quoniam oculos specialiter in superiores conjiciunt veluti duces ac patresfamilias, sic ii inter cæteras exactiones in omnibus, et, ut ait divus Hieronymus de Sacerdote, aliis veluti forma ac viva regula cæteris toto conatu esse studeant oportet.

Quod de regulis modo dictum est, id etiam quoad instructiones particulares intelligendum est ac perficiendum. Nain, ut experientia demonstrat, in communitate regularitas ac bonus ordo ab ipsis dependent. Et ad rem hanc omnes primos officiales precor ne desint, juxta instructionum propriarum præscriptionem, scribere generali Superiori pluries in anno, plus aut minus, prout in ipsis præscribitur. Nam ut de singularibus domibus atque provinciis, necnon de præcipuis saltem Congregationis individuis notionem habeat necesse est: alioquin quomodo Congregationem regere et gubernare potent? Et ne mali usus introducantur, et ut in ipsa et in aliis domibus uniformitas ac regularum custodia observetur, quomodo comparare poterit? Quomodo tandem viros ad officia idoneos quorum electio et destinatio ad illum spectat, quiverit eligere? Nullo modo est a me prætermittendum, nec dissimulare possum non paucos in tali officio delinquere. Quod si ob hujus proprii officii transgressionem res inordinatæ contingant, et malæ in domibus sive provinciis introducantur consuetudines, nonne ipsi nocentes erunt necnon arctissimam Deo rationem reddent? Dicit citata Theresia, illos superiores (et ita dicendum est, servata proportione, de primis officialibus) qui abusus permittunt, vel alicujus relaxationis in observantia regularum, licet e minimis, in religioso conventit sunt causa, a Deo non leviter esse puniendos. Unusquisque igitur, et præsertim superiores ac primi officiales præ oculis hoc munus semper habeant, tanquam proprium et necessarium; quod nempe omni studio curent ut, quantum ab ipsis dependet, in omni regulari observantia Congregatio perpetuo permaneat. Nonne verum est munus uniuscujusque membri corporis juxta suam rationem ad functionem propriam simul agendi ad bonum et ad salutem totius corporis? Recte id adnotavit apostolus adloquens de fidelibus corpus Ecclesia componentibus. Non me latet quod a particularibus, præsertim qui nullo in gubernio funguntur officio, dici solet quando aliquos in communitate animadvertunt defectus vel abusus : ad me remedium afferre non pertinet, ad superioris officium attinet. Utique et quis hoc inficiatur? Verum nec quisquam negare potest generalem in omnibus familiæ individuis esse obligationern in ejusdem familiæ bonum instituendi idipsum quoque pro modulo ac statu suo procurandi. Et quoniam magna esset difformitas in corpore physico, exempli gratia, in humano quodquam esse membrum, licet e minimis, quod operam suam mutue non conferret ad totius corporis existentiam et bonum, sic non minus monstrum est et punitione dignum, illius individui qui hoc debitum [384] negligit, nec in totius communitatis bonum operam suam conferre detrectat. Quid autem esset si quis non solum ullo modo propriæ familiæ bonum curare nollet, sed ei malum reapse, damnumque afferret? Tales sunt omnes qui præcise scandalum afferunt, impudenter regulas non observantes ac admoniti non se corrigentes. Isti cum ad culmen pervenerint ita ut inemendabiles fiant, veluti putrida et insanabilia membra sunt amputanda, ne paulatim totum corpus corrumpant.

Eia ergo, dilectissimi domini mei ac fratres charissimi, per divinam illam charitatem quæ in cordibus nostris per Spiritum Sanctum diffusa est, et per Deum ipsum summum qui unicus est auctor Congregationis nostra, et hinc quoque per dilectionem S. Vincentii a Paulo quo Deus ut præcipuo instrumento spiritualis hujus ædificii usus est, necnon per amorem quo nos ipsos diligere debemus, operemur unanimiter ac omni studio curemus ut posteris nostris absoluta observantiæ spiritum mandemus, sine quo Congregatio non erit nisi inutile corpus reprobandum ac denique resolvendum.

Attamen ut Congregatio nostra in tali statu permaneat, non sufficit quantum hactenus diximus similitudinem membrorum corporis quæ proposito est aptissirna; resumendo, oportet, dicta membra invicem imita esse, ac omnia simul colligata cum capite, aliter, ut plus quam evidens est, stare non poterit. Et similiter de morali corpore oportet loqui, sicuti adamussim, juxta Apostoli documentum, corpus Christi morale, quod est Ecclesia, compactum est. Stat Ecclesia corpus, quia membra, scilicet fideles uniti simul ac colligati sunt per fidem ac caritatem cum visibili capite, et immediate cum singulis pastoribus suis per obsequelam et subjectionem. Ablatis hisce duobus nexibus, necessario solvitur Ecclesia. Eo pacto Congregationi contingeret cum in ipsa deficeret mutua caritas, subjectio, et obtemperantia præcipuo capiti, necnon particularibus superioribus, ut profecto cuicumque singulari familiæ eveniret.

Et nimirum hoc est quod timeo. Valde vereor ne paulatim se immittat in Congregationem hujus sæculi spiritus, qui destruit societatem, spiritus scilicet libertatis ac independentiæ, et spiritus qui vocatur *egoismus* quo nempe unusquisque quæ sua sunt tantum quærit, nihil omnino quæ sunt alterius : de quo ideo locutus sum vobis copiose anno transacto et nec in præsente prætermittere queo. Nam continuo me angit timor, qui et angetur eo quod dicti spiritus duplicis, pessimi ac fatalis indicium aliquod, sive principium in quodam nostrorum perspicere mihi satis videtur. Gratum mihi facietis opus, si quantum ad hanc rem quod ibi dico denuo legeritis. Hic tantum de præcipuis qua obedientiæ tangunt essentiam, ad memoriam revocabo. Et primo quod reali voto ad eam observandam nos ipsos obstrinximus, et vi ejusdem voti voluntatis nostræ victimam Deo immolavimus, et illam per Dei amorem homini vices suas gerenti in superiorum nostrorum persona subjicientes. Nos autem dictum votum observare devinximus, non quomodocumque quasi ad libitum, sed modo quo semper intellexere sancti et præcise prout explicat regula ac [385] præscrihit. Nemo nostrum eam ignorat: verumtamen nescio an votum semper servetur ab omnibus, et juxta regulam, et præcipue in eo quod ait, *In omnibus ubi non apparet peccatum*. Quod si practice dubium oriatur de eo quod a superiore præcipitur, præsumptio stat pro superiore. Ideoque obtemperandum est ; eumque regula dicat *in omnibus*, obedientia quodcumque officium ac rninisteria omnia communitatis necessario comprehendit. Itaque quodcumque munis quod nobis obedientia imponat, acceptandum est. Licet utique, si adsint è contra rationes, eas superiori exponere, sed si nihilominus in eadem determiniatione ipse animo sistat, non solum propriam voluntatem, sed judicium quoque subjicientes, parere oportet; et minus quodcumque acceptandum. Hæc extra omnem esse controversiam indubium est. Quod si è Congregatione (quod Deus avortat), obedientia hæc evanesceret, quid de congregatione ipsa judicandum foret? Anarchia et confusio foret, et tandem velut fumus evanesceret. Non inficior. Quædam munera in quacumque communitate infirmæ nostræ humanitati molesta sunt, et præsertim quæ immediate ad gubernium spectant. Ab his ministeriis omnino inseparabiles sunt labores, sollicitudinos, rnolestiæ, anxietates, et sæpius conscientia ipsa torquet animum et graviter cruciatur. Experientia ipsa loquor. At semper præ oculis crucifixum ductorem nostrum atque magistrum habemus qui summæ obedienti nobis reliquit exemplum, paratus morti probrosissimæ ac crudelissimæ se tradere potiusquam non obedire.

Denique sic animadvertite quod quisquis non obtemperat, rationihus importunis, supplicationihus atque prætextibus superiorum voluntatem ad propriam secum trahere

compellit, neque submittit proprium judicium, nunquam in Congregatione quiescet, et mors ipsius omnino pretiosa non erit in conspectu Domini; et in altera vita purgatorii gravissimas pœnas diu sustinebit. Etenim, ut ait religiosissimus a Kempis, qui se subtrahere nititur ab obedientia, se subtrahit a gratia. E contra, fratres mei dilectissimi, invenirine potest in hac vita status desiderabilior necnon amabilior illo, quo sine ullo duhio divinam sequimur voluntatem eamque perficimus ? Porro certissimum est nos superiorihus obtemperando, divinum prosequi beneplacitum. Itaque sine dubio non solum in hoc sæculo sod magis in futuro beati erimus, si ita perfecte et constanter obedientiam colamus ut cum Jesu dicere possimus: *Ego quæ placita sunt ei facio semper*. Et : *Cibus meus est ut faciain voluntatem ejus qui misit me*.

Modo ad quasdam Congregationis nostræ notitias sermonem verto. De Congregatione universa, generatim loquendo, nonnisi grata et fausta vohis animatis ac paucissimis verbis omnia complector. In omnibus nostris provinciis et domibus, ut ab epistolis assequi seu conjicere possum, et debeo, omnes nostri instituti functiones tam domi quam in missionibus non solum assidue sod cum decore ac fructu exercentur, et ab episcopis ubique desiderantur ac instanter exquiruntur, et regularis observantia, saltem ut in pluribus, servatur, et a superiorihus, quantum fas est, promovetur ac exigitur. [385] Dixi *ut in pluribus*, quia in omni quacumque communitate, sicut, ut ait sanctus Thomas, perfeetio est paucorum, ita non pauci a rnajori parte admittuntur defectus. De quibusdam autem nostræ Congregationis provinciis ac domibus notiones propitiæ sunt, ac lætitiam afferunt, a1iæ contrario et infaustæ. In Gallia confratres nostri sub regimine A. R. D. Boujard, ut jam notum est, in Vicarium Generalem a summo regnante Pontifice duobus circiter abhinc annis designatus pro solo tamen illo regno, domum habent satis amplam Parisiis ubi, præter non paucos sacerdotes, adsunt seminarista et seholastici non tam pauci cuni competenti numero fratrum coadjutorum : et omnes Instituti nostri functiones ibi et in regno cum communi satisfactione ac uberrimo fructu exercent. Nondum mihi notum est an in regno possideant alias absolutas domos; scio tamen plures gubernare parœcias ac non pauca dirigere clericorum seminaria. Gratia christianissimi regis gaudent et protectione, et ita suæ, majestati bene visi sunt ut nuperrime decreverit presbyteros Congregationis Missionis titulo presbyterorum Domûs Borbonis in posterum eos vocitari debere.

Rex autern Sardiniæ decrevit ut denuo instituantur antiquæ nostræ domus quæ in suo regno existebant, et nunc præsertim in civitate regia, scilicet Augusta Taurinorum, et in Civitatibus Montis Regalis et Bondicomagi, vulgo Casale. Opus ab anno et amplius incœptum est. Exercitia spiritualia traduntur, missiones fiunt, a Deo dante, brevi perficientur. Non tam cito tamen poterunt illæ domus sufficientibus individuis provideri, cum ubique illorurn penuriâ laboremus. Infaustas antem notitias prætermitto tum quia quoad præcipuas circumstantias incertæ adhuc sunt, tum quia prudentia dictat nunc temporis minime esse ubique pandendas.

Non est autem silentio mittendum qnod ad nostram attinet Americæ septentrionalis missionem. Epistolæ quæ non semel in anno huc nobis pervenerunt non solum a D. Rosati superiore et ab aliis nostris ibi morantibus missæ, sed ab ipso illus regionis Louysiana dictæ incomparabili episcopo, D. D. Dubourg, Hæc inquam epistole, valde omnium animos commovent, ædificant atque ad animarum zelum toto conatu ac studio exercendum efficaciter provocant. Fructus, quem capiunt, uberrimus est. Non solum enim catholici, verbi divini administratione et sacramentorum frequentia, ita pie nunc vivunt ac ferventer ut primorum christianorum quodammodo perfectionem æmulari videantur; sed protestantium aliorumque infidelium conversionem comparare curant et sæpe consequuntur. Fructus uberiores essent si operarii augeri possent. Messis valde multa est, operarii perpauci sunt, undecim saeerdotes, aliqui scholastici et seminaristæ. Sed quid inter tantos ? Dicœesis Louysianensis amplior est quam tota Italia. Seminarium internum dirigunt in quo omnes scientias docent, ac linguas latinam, græcam, anglam et etiam gallicam, et tres vastissimas parœcias regunt. Hoc opus

anno 1816 incœpit non solum cum approbatione summi regnantis Pontificis, sed ex ejus præcepto, et maximas exigit impensas continuo non solum pro longo ac dispendioso itinere eorum qui mittuntur, [387] sed maxime quia cum regiones illæ pauperrimæ sint, omnibus indigent, et præsertim eorum quæ ad cultum et ad functiones pertinent et ideo hæc omnia abhinc eis suppeditare debeo sine ullo statuto censu, aut reditu, solum spontaneis fidelium eleemosynis suffultus. Quod magis urget et animum meum angit, est absoluta necessitas ædificandi ibi ecclesiam quæ aliquo modo Dei cultum deceat ut satis commode sacras functiones exerceri possint. Nam usquc adhuc sacra mysteria celebrant, verbum Dci et sacramenta administrant in quadam casa seu tuguriolo, arborum truncis invicem colligatis composito. Quare, eos maxime precor qui inter vos propria bona, de quibus disponere libere queunt, possident, ut pro modulo in hoc tam necessario opere, ac, Deo placente, me adjuvent, et quanto citius, magis erit Deo gratum magisque opportunum; eo quod proximo verno tempore duos eo mitto fratres nostros coadjutores qui ad dictum opus conficiendum multum conferre possunt : nam inibi maxime artificum penuria laborant. Multa alia nonpauca huic proposito addere possem et vellem, sed vestra patientia abuti non convenit, quamvis libentissime et non sine levi jucunditate vobiscum adhuc loqui non tam brevi prosequerer. Hic itaque finem impono; certiores estote quod vcstrum omnium in orationibus ac sacrificiis meis memor ero. Confiteor, patior potius quod oblivioni detur dextera mea quam vestrum ye! una die non meminisse. Item seduri estole quod unquam desinam non verbis tantum sed factis, quantum mihi fas erit, talem erga vos omnes semper futurum qualem in visceribus Jesu Christi vos amplectens me profiteor, nempe,

Reverendi Domini ac Fratres dilectissimi,
Humillimus ac devotissimus servus.

P.-S. - Après avoir écrit la présente, j'ai reçu une lettre de M. François Campardon, supérieur de Barcelone et visiteur des maisons d'Espagne. Il m'écrit de Palma, dans l'île Majorque, et il me dit que, arrêté par les troupes à minuit du susdit jour, 7 septembre, il fut mis en prison avec d'autres ecclésiastiques, laïques et militaires de tout rang, et qu'ensuite ils furent exposés tous ensemble sur la place publique, comme au pilori, pour être hués et bafoués par la populace révolutionnaire; et ils le furent, en effet, non sans danger pour leur vie.

À l'heure qu'il est, il demeure dans notre maison de la susdite ville, en paix et en sûreté.

François-Antoine BACCARI,
I. p. d. M.

[388]

VI

Avis divers.

Romæ, 20 martii 1824.

ADMODUM REVERENDI DOMINI ET FRATRES IN CHRISTO CARISSIMI,

Gratia Domini Nostri Jesu Christi sit semper vobiscum !

Hac nostra epistola circulari data sub hoc anno nostra salutis 1824 (cui sicut Domino placuit principium dedimus) vos omnes, admodum reverendi domini et fratres dilectissimi, visitaturus in spiritu, vel ipsarum litterarum in limine, notum facio vobis me maximo pavore semper esse affectum ex eo die, quo sic volente Deo, a sanctissimæ memoriæ Pio VII, Gallia excepta, ad totius Congregationis regimen electus fui, licet omnium infimus, et ineptior. Causa timoris mei est, ut inter nos observantia temporibus tam periculosis detrimentum aliquod patiatur propter imperitiam meam, atque negligentiam. Si tremendum judicium Dei, quod de die in diem appropinquat mihi, terret me propter peecata mea personalia, horreo, vel maxime, propter duram rationem, quam divino Judici redditurus sum tot omissionum, præsertim in perdifficili, ac tanti momenti officio meo, commissarum. Tanquam caput in membra corporis spiritum Congregationis, equidem in singulis transfundere deberem ; sed hoc ipso spiritu ego indigeo, ideoque eumdem aliis communicare non possum: et hoc dolor cordi meo valide. Propterea quod e visceribus opto momentum illud, mihi et toti Congregationi felicissimum, quo tanto munere exonerer per substitutionem alterius sacerdotis, qui spiritu Dei plenus sit, et pro circumstantiis temporum idoneus. In hac tanta animi mei angustia et timore, hoc anno prout in mea est potestate, præsentibus litteris satisfacere aggredior saltem uni obligationis mete parti, quamque in textu Jeremia, cap. I, sic perlego : «*Ecce conslitui te hodie... ut evellas, et destruas, et dissipes*.» Alteram partem ejusdem textus: « *ut ædifices, et plantes* » non audeo proferre. Impar enim sum ad eam adimplendam.

Qualihet Congregatio quomodolibet sanctis legibus, et optimis regulis constituta, quoniam hominibus constat passioni omni subjectis, et plus rninusve imperfectis, haberi potest, et debet, ut terra a Deo propter peccatum maledicta, de qua scriptum est: Gen. III. «*Maledicta terra in opere tuo, spinas, et tribulos germinabit tibi*.» Et sicut ipsa terra, quam pedibus calcamus, etsi bone culta, nihilominus spinas et tribulos aliaque zizania alicubi continuo gignit : [389] sic accidit et in hominum societatibus. Etiamsi bene moderantur, tamen et defectus patrantur, et irrepunt abusus; sicque pedetentim observantia enervatur, et destruitur. Nec parva nostra Congregatio in hoc aliquo privilegio gaudet præ aliis institutis. Verum quidem est, etsi a sua fundatione fere biscentum anni effluxerint, tamen nullus apparet notabilis occasus in spiritu, sive in observatione votorum, sive in exercitiis functionum. Sed negari non potest, in aliqua domo particulari, et provincia translucere aliquod varietatis principium, et abusus.

Et hoc erit præsentium litterarurn objectum et finis, nempe vos præmonere, ne ullus inter vos serpat abusus, nullus regularum neglectus inducatur. Quod si in aliqua domo vel provincia variantia aliqua facta fuissent, mea intentio est ea statim ovellere radicitus, ne poetæ in illud incidatur adagium : «Principiis obsta, sero medicina paratur, cum mala per longas invaluere rnoras. » Hæc sancti nostri fundatoris, sicut et sanctæ Theresia erat sententia: Facilius esse in qualibet societate impedire, quominus abusus introducantur, quam semel inductos abolere.

Quamobrem ut tam desiderabilis obtineatur effectus, necesse est inprimis, ut quilibet et maxime superiores firmum observent illud principium a sancto fundatore toties inculcatum, et a dicta sancta Theresia confirmatum, nempe: « Nihul innovetur, sed res in eo statu relinquantur, in quo a prædecessoribus nostris eas accepimus ab initio ; etenim novitas una, viam parat ad aliam forsitan majoris momenti, et sic deinceps, » et sicut ad aliud propositum ait S. Hieronymus: « Faciendi plures libros nullus est finis » ; sic esset in casu nostro: quod esset lotum evertere. Usque ad diem hanc peroptimi missionarii, qui nos præcesserunt, ordinem illum, quem sanctus fundator in domo Sancti Lazari introduxerat, mordicus

propugnarunt, ac retinuerunt, nobisque primævas illas consuetudines in praxi tradiderunt. Verum sane est propter temporum circumstantias evenire posse, ut necessitatis causa, singularis aliqua consuetudo (non quidem substantialis) rnoveretur sive in aliqua domo particulari, sive provincia, vel, quod difficillimum est, in tota Congregatione. Sed ad hoc ut talis moderatio, etsi causa necessitatis, legitima fiat, necesse est ut methodus legitima, et ab initio tradita servetur, ne aperiatur via ad laxitates, et confusio vitetur. Hæc est autem methodus: superior localis non mutet consuetudinos particulares domus cui præest, nisi prius visitatorem super illa re certiorem faciat, ab eoque facultatem obtineat. Secus agere vetitum est ei in litteris quibus demandatum est ipsi munus superioris. Eadem rationo visitator non potest inducere aliquem novum usum in provincia cui præest, neque veterem abolere, nisi de consilio et approbatione Superioris generalis. Quod si autem ageretur de consuetudine communi toti aut fere toti Congregationi, absolute loquendo, res est deferenda ad Conventum generalem. Aliter agendo, abuteretur sua auctoritate. Verum si sermo est de regulis communibus a S. Sede approbatis, neque Superior generalis, neque Conventus generalis [390] ullam mutationem inducere potest, sicut decretum est in Conventu generali 1668, in instructionibus præscribendis pro solis visitatoribus.

Propterea attendendæ duæ species moderationum. Aliæ legitimæ, et perpetuæ, aliæ accidentales, et ad tempus; et hoc et, cum propter temporum circumstantias malas, opus fuerit aliqua dispensatione, quæ, absolute loquendo, per se stare non potest, sed ex gravissima necessitate ita factum fuerit; sicut exemplum est in plurihus occasione præteritorum tumultuum, et suppressionis domorum nostrarum. Tunc vero si agatur de prima specie moderationum, semel factæ, debent observari et nullo modo tolli aut mutari, nisi ea ratione, qua supra. Si autem sermo sit de secunda specie, circumstantiis mutatis, et cessante necessitate, causa cujus tales concessiones factæ fuere, istæ debent omnino tolli, et ohservatio in pristinum restitui. Et in hoc incumbere debent tam superiores locales relative ad domos quibus præsunt, quam visitatores quoad totam provinciam. Et hoc adimplere debent, quin eis a Superiore generali expresse mandatum fuerit.

Igitur si in domibus nostris antea suppressis, deinde restitutis, ratione circumstantiarum in pristinum statum observatio omnium regularum illico restitui non potuit usque ab initio, et necessario aut toleratæ permissæque fuere quædam praxes extra, vel contra regulam; aut ex antiquis alique consuetudines nondum reparata (cujusvis generis sint), jam superioris et visitatoris stricta obligatio est, ut necessitate ablata, quantocius primitiva instauretur observatio. Proinde si tunc temporis sive a me, sive a prædecessoribus meis concessiones quidam extraordinaria indultæ fuere, ablata causa earumdem, cessent et ipso concessiones. Verum quoniam non sine ratione suspicamur amplius non exstare motiva prædictarum dispensationum, vel permissionum, idea eas revocamus. Cæterum si alicubi adhuc exstent motiva ipsarum concessionum extraordinariarum, eas confirmabimus, statim ac causas earumdem denuo manifestabitis.

Revocamus autem speciali modo quaslibet licentias ex particulari ratione retro concessas super articulos subsequentes. Hoc est :

1° Nullo modo in posterum excipiantur confessiones sacramentales monialium, et mulierum in communi conviventium: neque illis specialia exercitia tradantur, excepto actuali tempore missionum. Hoc enim prohibitum est tum Reg. Comm., cap. II, n. 2, tum instructione superiorum particularium, et pluries a Superioribus generalibus.

2° Insuper deleatur abusus circumeundi per alias ecclesias ad audiendas confessiones mulierum; multo magis si sermo sit de loco præstituto, et sine socio. Hoc autem permittitur tantum in aliqua viciniori ecclesia in casu aliquo singulari, et ex licentia superioris localis.

3° Revocamus facultatem alicui domui factam, ex causa particulari, nempe ut sacerdotes sibi retineant stipes pro missis oblatas. Servandus est omnino antiquus Congregationis usus, id est: sacerdotes, in celebrandis missis, [391] prius pro obligationibus

domus satisfaciant secundum quod ipsis vel a superiore, vel a præfecto sacrarum dispositum fuerit. Deinde duobus missis exceptis, quæ singulis mensibus cuilibet sacerdoti ad ipsius voIuntatem conceduntur, cæteræ missæ, quæ supersunt obligationibus domus, et quarum stipendia a fidelibus offeruntur, debent deferri superiori et eadem stipendia deponi apud procuratorem pro necessitatibus ejusdem domus. Quod si domui illi satis erunt proventus, in manu superioris deferentur prædictæ missarum stipes, quas ille impendet vel ad sublevandas pauperum necessitates, vel ad subveniendum egestati alicujus ex parentibus missionariorum nostrorum, vel alterius domus nostræ ex intelligenlia visitatoris et approbatione Superioris generalis.

4° Cum in initio restitutionis domorum nostrarum ex defectu sufficientis redditus ad vitam communem, tolerata fuerit aliqua differentia in vestitu, nunc mandamus ut ea de medio tollatur tam circa qualitatem, quam circa formam : et restituatur modus pristinus sese vestiendi, nihilque innovetur unquam. Quoad caligas antem ad ansulam elaboratas, vel ad induendas sub caligas; itidem quoad vestiendum pallium ex panno, prohibemus ne id fiat nisi ex præscriptione medici, vel chirurgi infirmitatis causa, et cum licentia superioris. Excipimns autem domus nostras in partibus septentrionalibus positas, ut in Polonia, Lithuania, et sic de aliis quibus ratione maximi frigoris induendum erit secundum morem a prædecessoribus nostris approbatum pro rei necessitate. Impeusæ autem necessariæ pro comparatione harum vestium præter communem usum faciendarum, fiant impensis ipsius domus, cujus quis est subjectus, non vero sumptibus ipsius individui, nisi hanc liberalitatem præstare voluerit.

5° Prohibemus omnino, ut missiones sub prætextu paupertatis fiant sumptibus populorum, sive communium. Quod si revera domus ob nimiam paupertatcm non possit sustinere impensas itinerum causa faciendas, conceditur, ipsa præcisa paupertate durante, ut aceeptentur sumptus qui necessarii sunt, si ab episcopo mandante, vel a eommuni petente, benigne exhibeantur, et non aliter. Respectu ad victum, cum juxta præscriptum in missione sit qualis est domi, impendium augeri non potest, nisi parumper. Nihilominus supposita vera impossibilitate ad sustinendas quaslibet impensas, conceditur acceptatio cibariorum tantum, si ultro, libenterque offerantur, sed quantum necessarium est pro diebus missionis, et nihil amplius, modo ut si quid superesset, pauperibus loci distribuatur, et nefas sit aliquid domum deferre. Est enim regula Congregationis, et quidem maximi momenti, ne aliquid accipiatur in missione, ne ipsa quidem munuscula, quod semper summo rigore servatum est et semper observandum. [392]

VII

Prescriptions touchant les confessions. - 1824[166]

Cum ex officio nostro ad impediendum, vel etiam tollendum, quantum fieri potest, quemlibet abusum observantia Regularum seu Constitutionum nostrarum contrarium, utilitatique functionum instituli nostri perniciosum, stricte teneamur, ad ea quæ sequuntur decernenda devenimus.

Cum nihil sit, quod ut sanctus Institutor in cap. IV Reg. nos admonet, tam progressui functionum nostrarum adversetur, quam quælibet mala suspicio ab externis de nostris concepta, præsertim circa castitatem, ita ut ad illam amovendam non solum ordinaria, sed et

[166] Cette mettre est probablement de la fin de 1824.

extraordinaria adhibenda media sint: ne amplius hoc malum contingat, sicut ex cautionis defectu aliquando accidit, decernimus ac statuimus : « 1° Ut si in aliqua domo Congregationis nostræ irrepsisset abusus excipiendi confessiones sacramentales puerorum sæcularium in proprio cubiculo, et clauso ostio, talis abusus omnino tollatur. Propter hoc superioribus domorum committimus, ut locum ad easdem confessiones audiendas accommodatum designent, veluti sacristiam, vel angulum visui aliorum expositum, vel aliquam cellulam, janua semper aperta. Hisce vel in similibus locis, excipi poterunt confessiones prædictorurn puerorum ætatis minoris, annorum circiter quindecim. Imo absolute prohibemus, ne quis eosdem pueros qualibet de causa, et in quavis occasione in cubiculum introducat, nisi in comitatu viri probi. Propterea superioribus ipsis mandamus, ut caveant ne juvenes externi dormitoria, ubi nostri habitant, ullomodo percurrant, domumque circumeant.

Quoad confessiones autem clericorum externorum, et seminaristarum domi commorantium, superiorum prudentiæ, et circumstantiis rem committimus. Hortor tarnen, ut si in propriis cubiculis talium confessiones audire necesse sit, omnino porta pateat, sicuti nostris ipsis Regula præscribit cap. V, § 13, ubi sic : Nullus absque superioris facultate generali, aut speciali in cubiculum alterius intrabit, nec illud aperiet, quin, etc...; quandiu autem una erunt, tandiu janua patehit. » 2° Quod ad mulieres spectat, statuimus, ut si opus sit eas alloqui, in porta majori domus auscultentur. Etsi alicujus dignitatis sint, in cameram prope ipsam portam positam, et ad externorum receptionem destinatam poterunt admitti : ostium tamen pateat, ita ut a transeuntibus conspici possint. Superiores autem super hoc articulo a præscripto instructionis [393] non declinent, juxta quod legitur cap. V, § 6, scilicet « Stricte quoque (superior) observanda curabit, quæ continentur, cap. XI, n°11 Regul. Communium, non tantum circa Moniales, verum etiam erga Puellas Charitatis nuncupatas. Imo nostris non permittat ullas feminas, quamtumvis pias, cujuscumque conditionis, ac ætatis sint, invisere, nisi necessitas id postulet, aut saltem ipso profectus non mediocris evincat. Idque tantum viris jamdudum probatis, et christiana prudentia præditis. Istas autem (feminas) domum nostram ingredi non permittet. Prætera, § 7 non negligant, ubi sic legitur : « Non debet (superior) etiam permittere ut nostri viros civitatis primanios, vol locorum adjacentium nobiles, nisi piorum operum gratia invisere assuescant : et multo minus, ut apud eos, aut alios extraneos cibos capiant; nisi aliqua necessitas, aut saltem cura non parvi momenti ad id concedendum impellat. Cum vero quis domo egredietur ei socium convenientem adjunget, neminemque sive sacerdotem, sive clericum in comitatum ire sinet, nisi sit probatissimus, et aliqua gravis necessitas urgeat; quibus in rebus debet ipso inferioribus exemplo suo prælucere.

3° Quoniam novi confessores vel ex defectu pleni judicii, vel ex defectu experientiæ, possunt incidere in aliquam imprudentiam, et incurrere aliquod periculum, præsertim audiendo puellarum confessiones ; ideo visitatorihus, et superionibus localibus mandamus, ut nullum ad mulierum excipiendas confessiones approbent, nisi sit ætate triginta annorum, secundum quod Synodi communiter statuunt. Excipitur casus veræ necessitatis. In Missionibus autem ad earumdem mulierum confessiones audiendas destinentur seniores, si qui tamen sint virtuosiores et prudentiores.

4° Præterea decernimus, ut novi confessores ad hoc ministerium exercendum non applicentur, nisi prius, saltem per tres menses ab aliquo prudente sacerdote seniore, a visitatore vel superiore locali designato fictis confessionibus edoceantur; ne secus faciendo, non paucos, et non parvi momenti defectus committant; in eo præsertim quod spectat interrogationes ad cognoscendum numerum, circumstantias, et species quorumdam peccatorum pro qualitate personarum quanto magis necessario, tanto prudentius faciendas, præsertim mulieribus. Eodem tempore quo isti novi Confessores ad confessiones audiendas idonei redduntur, se præparare quoque poterunt ad functiones suggesti sub disciplina alicujus sacerdotis designati ut supra. Sic statuit D. Jacquier in quadam data responsione anni 1774. Hic non abs re erit in memoriam revocare, quæ decreta sunt a Conventu generali ann. 1668 et

1673, quemadmodum in Instructione ad Missiones legitur. Sic : Confessarii, scilicet, 1° ut exerceantur novi sacordotes, et studentes ad sacros ordines promoti ad confessiones audiendas juxta formam in nostris Seminariis tnadi solitam. 2° Domi experimentum fiet de eorum sufficienti scientia, et habilitate priusquam examen apud Episcopum subeant, et antequam ad exercendum confessarii munus applicentur. 3° Non ad quorumcumque pœnitentium confessiones [394] audiendas statim applicari debent, sed eorum dumtaxat, qui casus minus implicatos afferme solent. Hoc autem totum a majori, vel minori idoneitate eonfessarii pendehit.

Ne autem hac nostra dispositio in oblivionem abeat, et quæ ibi decreta sunt infrangantur, mandamus ut decreti hujus, lectione peracta coram solis sacerdotibus, in instructione visitatoris, et superioris localis, exemplar adjiciatur.

Franciscus-Antonius BACCARI
V. G.

VIII

Crainte du jugement. - Oraison. - Esprit intérieur. - Humilité. - Renoncement

Romæ, in ædibus Montis Citatorii, die 20 martii 1825.

ADMODUM REVERENDI DOMINI ET FRATRES IN CHRISTO CHARISSIMI,

Gratia Domini Nostri Jesu Christi sit semper vobiscum.

Ecce et hoc anno juxta solitum, licet sero, hac mea epistola ad vos venio.

A prima statim die hujus anni eam voluissem exarare ac mittere, et sic muneri meo prompte satisfacere. Eo autem libentius, quo in actu scribendi semper mihi visum est me sistere coram vobis, vos habere præsentes, et os ad os loqui; eamdemque ferme experiri consolationem, quam haberem si personaliter vos inviserem: et utinam daretur mihi aliquantulum inter vos commorari. Non certe ut vobis communicarem aliquid gratiæ spiritualis, ut Romanis scribebat Apostobus, hoc enim paucitati meæ non est datum; sed potius ad spiritum meum aliquando ædificandum, ipsis meis oculis vestram regularitatem, et virtutum exempla intuendo. Volebam, ut jam dixi, a prima die novi hujus anni, ut mos est, vobis scribere; sod tantæ fuerunt elapsis præsertim duobus primis hujus anni mensibus epistolæ, quæ prompta indigebant responsione, tantaque negotia pertractanda, ut infirmitati meæ, et inhabilitati, ne momentum quidem temporis indulgerent ad alia meditanda, et persolvenda: immo possum tute etiam nunc asserere tempus ad hoc opportunum mihi defuisse. Ast no longius hoc officii mei debitum differam, omnibus prætermissis, summa profecto brevitate, et quomodocumque hoc cito perficere decrevi.

Et ne hæc ipsa epistola quasi vacua, et inanis videatur cæremonia, sed alicujus sit utilitatis, statim cogitatum quemdam meum, quod fore continuo in [395] corde meo versatur confidenter vobis manifesto, quodque ad aliquid vobis spiritualis sit exhortationis, mihi viam aperit. En itaque cogitatum. Anni vitæ meæ multi admodum sunt. Mors, inter me repeto, præsto est. Tremendum judicium in januis esse sentio. Timeo singulis fere momentis, et contremisco. Timeo, et contremisco non solum propter plurima admissa peccata, sed eo magis propter innumerabiles gratias, ac media ad virtutes comparandas, quibus abusus sum tot annis

præsertim, quibus in Congregatione vitam duxi : quot enim media ad proficiendum in virtutes ne sanctitatem nonne largitus est mihi Deus in bac sua Domo, ac familia, quot, et quanta auxilia non mihi suppeditavit? At quanta, fuit negligentia ac ingratitudo mea his divinis largitionibus? Heu ! Profiteri profecto possum, ac debeo, me talenta Domini operuisse terræ, neque fuisse negotiatum in Domo patrisfamilias, quia nullum jam nunc invenio fructum in manihus meis, nullamque virtutem. Quid itaque faciam, inclamo inter me modo cum Job «Quid faciam cum surrexerit ad judicandum Deus, et cum quæsierit, quid respondebo illi?» Neque tamen, dilectissimi, velim a vobis propter hoc me desperatum putari. Absit; nam totus adhuc infinita Dei benignitati innixus ad thronum suæ Majestatis accedo; ipsumque Dominum Nostrum contritus exoro; ita sperans cum David, quod tandem aliquando, cor contritum et humiliatum ipse non despiciet.

En igitur, Domini et Fratres carissimi, quod non raro inter nos factum observamus, ut peractis nempe 20, 30, aut 40 annis Congregationis, inter pene innumera pietatis exercitia, nec non inter tot, tantasque ad virtutis incrementum adhortationes, nihilo tamen sæpius evenit, ut quis prope vitæ suæ finem, in statu inveniatur, ut a Deo, sicut Episcopo a Joanne in Apocalypsi memorato, fere improperari possit, dicendo : Tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus, hoc est virtute vacuus, et omni bono destitutus. Neque miremini, dilectissimi, quasi humilitatis studio ita loquar, quoniam si attente cum divo Thoma consideremus, inveniemus utique, quod reapse paucorum est perfectio; et si cum Magno Gregorio notabimus, quod plurimi quoque sint in Ecclesia Christi Sacerdotes, pauci autem veri Sacerdotes, ita in casu nostro notum fiet non raro esse quod permulti vivant in Communitatibus religiosis, in quibus schola sanctitatis edocetur, et tamen perpauci sint, qui sanctitatem assequantur, aut vere consequi conentur.

Verum non tam facile contemnenda res est, sed serio meditanda a nobis omnibus, si uti monet Apostolus : cum timore, ac tremore salutem operari volumus, etenim non datur discrimini locus. Congregatio nostra, quamvis minima inter alias, quæ Christi in Ecclesia floruerunt, teste sanctissimo Parente nostro Vincentio, tot filiis suis adjumenta suppeditat ad virtutum incrementa, ac sanctitatis, ut non modo sint ad executionem facillima, sed etiam in coercendis vitiis efficacissima; unde est, quod laici omnes, qui per aliquos dies in exercitiis spiritualibus nobiscurn commorantur, intuentes formam tautum nostram, silentium scilicet, et ordinem externum non rare evenit, [396] ut nos sanctos appellent, verbe, cives Sanctorum ac Dei domesticos; at quidem absque adulatione, ac palpo bene ratiocinantes a cognitis ad incognita, ab his videlicet quæ vident, ad ea, quæ clam a nobis fieri præsumunt.

Jam vero si id aberret a veritate nec ita res se habet, ut putant ; si inquam in exteriori nostro speciem quamdam virtutis, ac pietatis præferentes, hoc uno contenti ; utrum autem animi undiquc vitiis scateant, non curamus: nonne, et id evenit quia, ut plurimum bona, ac talenta patrisfamilias nobis concredita inutiliter profundimus? Esto sic. Numquid ergo Dominus silebit in æternum? modo ipse est quasi dormiens. Ah ! væ nobis tamen si expergefactus villici iniquitatis inveniamur ab eo : væ inquam nobis si acediosi et pigri attendimus ad illud evangelii « negotiamini dum venio, serve neqnam » dicet unicuique nostrorum Dominns, servo nequam in tenebras exteriores, nec exies inde donec reddas usque ad novissimum quadrantem. Et re quidem vera, mei Domini atque dilectissimi Fratres, ita eveniet, nisi emendati in melius, spatium expostulemus pœnitentiæ, aut adhuc recuperandi tempus negligimus. Nam nimis emphatice locutus est Dominus illis verbis « Servus nempe, qui cognovit voluntatem Domini sui, et fecit digna plagis, vapulabit multum » et alibi « Omnis autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo, et cui commodaverunt multum, plus petent ab eo.».

Igitur, dilectissiini, hoc unum nobis superest ; vere scilicet conteri de præterito, atqne in posterum charismata meliora æmulari, adhibendo summa cum devotione, ac alacritate media ulla qua nohis quotidie snppeditat divina Dei providentia, eo in statu, in quo vertamur;

præsertim autem orationis exercitium, ac quotidianæ meditationis, tantopere in omnibus fere Scripturarum paginis commendatum. Etenim absolute loquendo impossibile est, hominem meditationi deditum, non inveniri spiritu ferventem, quia ut probat Angelicus Doctor, ex se meditatio devotionem parit, dummodo benefaciat, ac proinde ut ipsemet concludit necesse est, quod meditatio semper sit devotionis causa, quod jam diu innuerat, experientia propria edoctus propheta regius Spiritu Sancto afflatus dicens: « Concaluit cor meum intra me et in meditatione mea exardescet ignis » : unde ergo jure concluditur, unum idemque esse modo meditationi se tradere, ac in omnium virtutum genere gradum facere.

Itaque si quo modo ingredimnr, ita de meditationis loco regredimur absque ullo spiritali delectamento ; si, inquam, flexis genibus utique sistimus, spiritu autem huc, illuc percurrimns, et ambulamus quid mirum tune, qnod venas divini susurri sentire non valeamus? Ah ! dilectissimi, non enim secundum ea qnæ parent existimanda snnt opera nostra, sed qua intentione, quo fine qua devotione, ac pietate fiunt, pensanda suut. Currimus quidem omnes ad campana sonum; omnes forsitan parati invenientur ad Spiritus Sancti invocationem; vorumtamen (vereor, et id dicere), alii ne a superioribus notentur; ex quadam consuetudine, et habitudine alii ; uno verbe, absque ulla cordis compunctione, ac proficiendi desiderio. Quod si de Regularum observantia [397] præconem quoque faciam, omne studium, et fateor, ponunt, alii ut exacte servent aliqua ex Regulis nostris, quæ externum componunt ductum; ea vero, quæ ad interiorem hominem secundum Deum reformandum ducunt per assiduam judicii, ac voluntatis, sensuumque omnium mortificationem pertinent, transcurrunt, et negligunt. Quare valde timeo ne flere, et merito, debeamus, ac verbis divi Hieronymi confiteri, et dicere : « væ nobis miseris, ad quos pharisorum vitia transierunt. » His nimis sane consonat, quod quidam sacerdos, sanctitate præclarus, cujus Beatificationis causa jam peragitur, quique de cætero plenam missionariorum notitiam habebat, alloquens dixit, uni ex superioribus nostris confidenter, quodque non sine rubore vobis refero : « negari nequit sacerdotes vestros bonos operarios esse qui certe valde insudant ad gloriam Dci, et salutem animarum; verumtamen pauci sunt, qui vere homines interiores videantur, ac solide virtutis. »

At si res ita se habet, videat ergo unusquisque nostrorum, et iterum atque iterum perpendat quomodo et ipse in Domo Dei ambulet, ne scilicet contingat in vanum laborasse, aut sine causa cucurrisse; ponat, inquam cum David animam suam in manibus suis semper, et cognoscet inde pauca non esse, quæ correptione ac reparatione indigent; præsertim vero si attente perlegat ea, quæ præscripta sunt in capite secundo Regularum nostrarum, et nominatim, quæ hahentur in numero 6 et 7 circa perfectam humilitatem, ac sui abnegationem. Ibi enim dicitur « omnes etiam magnam (hoc est non qualemcumque) adhibebunt diligentiam in addiscenda hac lectione a Christo tradita: « *discite a me quia mitis sum et humilis corde* » similiter, et alia, quæ de sensuum mortificatione, nec non passionum nostrarum præsertim judicii eodem loco exarata leget : quæque omnia putari nequeunt tamquam arbitraria exercitia devotionis a Sancto Fundatore invecta, sed tamquam Christi Domini præcepta, necessaria nobis indicta.

Sed tempus est capiendi finem, ne vobis forsitan prolixitate tædium afferamus, unde hunc sermonem his Apostoli verbis concludimus : « *Fratres jam tempus est nos de somno surgere*. » Itaque singulis momentis propria perfectioni studeamus; nitendo scilicet pro viribus virtutes exercere, eas maxime, quæ Instituti nostri spiritum constituunt, quæque sine vi, diligentia, ac labore, ait Kempis, æquiri nunquam possunt.

Hic, ut consuetudo fert, meum quoque esset addere, ea, quæ, statum Congregationis nostræ respiciunt: abstineo tamen, non solum ut brevitati consulam, verum etiam, quia nihil habeo dicere, notatu dignum, scilicet præter ea, qua vobis jam tradidi in præcedenti mea circulari. Simili modo repetendæ forent aliquæ monitiones ad nonnullos abusus impediendos, qui intromitti videntur sensim sine sensu, et forsitan jam minantur in aliquibus domibus vel provinciis; sed et hoc inutile judico, quoniam in superiori anno plura hac etiam de re vobis

dixi. Nihilosecius ne oblivioni dentur, quæ in ea commemoravi, ac præscripsi vobis tamquam necessaria, et opportuna; [398] curent superiores ut relegantur, incipiendo scilicet ab illo paragrapho, in quo sic habetur: « Nunc autem ut descendamus ad particularia » usque ad alium exclusive, nec amplius, nisi placeat vobis aliorum pariter renovare memoriam.

De cætero, Fratres, contestor vobis, quod licet absens sim corpore, intueor tamen, ac præsens sum spiritu omnibus in orationibus meis ; præsertim vero in Altari dum celebro, quo tempore certo ipsum Dominum, et Patrem Jesu Christi adjuro, ut dignetur super me, et super vos omnes, suum effundere spiritum, ut sic optime, quæ agenda sunt, valeamus semper perficere. Id ipsum non dubito, quin et faciatis vos omnes. Remanet ergo, ut pro me particulariter quoque memoriam habeatis, utpote præ cæteris miserabiliori. Ah! dilectissimi, orate inquam, pro me, ut tandem aliquando post breve hujus vitæ curriculum fidelis servus a Domino in omnibus inventus, inde gaudiis valeam perfrui sempiternis; ad hoc enim angor, ad hoc lubenter moriar, dummodo veniam in conspectum Dei mei.

Vos omnes peramanter amplector in Domino, meque contestor sicut fui, et ero usque ad cineres, nempe vestrum omnium,

Admodum reverendi Domini et Fratres carissimi,

Franciscus-Antonius BACCARI,
I. p. C. M, V. G.

IX

Ordonnance, prières pour la Compagnie.

Romæ, in ædibus Montis Citatorii, sexto idus Aprilis anno 1825.

REVERENDI DOMINI AC FRATRES DILECTISSIMI,

Graves, imo gravissimæ, quibus universa Congregatio nostra hisce temporibus premitur, indigentiæ, semper menti meæ adsistunt, et cor meum affligunt. Ipsas in ultima mea epistola vobis omnibus eodem exemplo scripta non aperui, tum quia tempus ad hoc aptum mihi defuit, tum etiam ne doloris mei participes vos redderem. Verum postremis hisce diebus rem gravius perpendenti, ulterius dissimulare non licere mihi visum est. Quinimo ad præsentia Congregationis nostra mala reparanda et futura pracavenda, extraordinarium Dci auxiliurn omnino necessarium esse cognoscens, Vos, Domini Fratresque dilectissimi, hortari statui, ut ab infinita Dei benignitate, interposita S. Fundatoris nostri intercessione, impetrare curetis, ut ipse Dominus noster omnibus Congregationis nostra indigentiis præsto esse, eamque protegere dignetur, et speciatim in omnes ac singulos ejus individuos spiritum [399] apostolicum observantiæ studium, virtutesque Instituti nostri proprias infundat atque bonos in hanc pauperem vineam suam operarios mittat.

Ut preces autem vestra per obedientiam efficaciores fiant, sequentia præscribe:

1° Ut omnes et singuli presbyteri ad supradictum finem Missam semel celebrent, et applicent, libera tamen manente consueta duarum Missarum applicatione ad libitum uniuscujusque Presbyteri;

2° Ut omnes Clerici, et Fratres laici semel ad eumdem finem Missam audiant, applicentque Communionem;

3° Ut omnes S. Vincentii Altare semel visitent, ipsumque per aliquod tempus deprecantes, ut in præsentibus indigentiis præsto nobis esse, Congregationemque nostram, præcipuum ejus dexteræ opus, protegere dignetur. Ad rem erit illud Psalmi (79, 45): Respice de cœlo, et vide, et visita vineam istam, et perfice eam quam plantavit dextera tua.

Ex toto corde oro, optata vobis offerat Deus. Omnium vestrum, Domini et Fratres dilectissimi, sum

Humillimus atque devotissimus servus.

Franciscus Antonius BACCARI,
I. p. C. M. V. G.

X

Exhortation à la ferveur. - Abus à retrancher. - Nouvelles de la Congrégation.

Romæ, die 8 februarii 1826.

D0MINI AC FRATRES CARISSIMI,
Gratia Jesu Christi sit semper vobiscum!

Consuetâ circulari epistolâ, etiam hoc novo anno 1826, vobis me sisto, Domini mei dilectissimi et Fratres. Quamvis ætate provectus fere usque ad annum 80, et arbor sim inutilis atque infructuosa, placuit tarnen D. O. M., ut lumen in terris adhuc aspicerem. Utinam, ex hisce saltem extremis vitæ periodis ac brevibus, utilitatem aliquam percipiam, et non amplius abutar ejus misericordiis! est etiam in placito divinæ Majestatis, ob ejus occulta quidem sed semper aqua et adorabilia judicia, ut caput inveniar, excepta Galliâ, Congregationis; non obstantibus mediis et conatibus adhibitis, ut aliud ei datum esset, ex quo, et honorem, et majorem tam in spiritualibus quam in temporalibus posset excipere utilitatem. Non ita pridem, enixe oravi inclytum novum Pontificem Leonem XII, ut injungere vellet Congregationi [400] colligendi, juxta Constilutiones, Conventum; et in eo ad auferendam quamcumque separationis causam confratrum nostrorum Galliæ, a cæteris totius Congregationis, sibi eligendi Superiorem Generalem. Pontifex jam sedulo agit, et spes me tenet non infelicis exitus.

Interim cum eodem fungi pergam officio, præterire nolui vetustam consuetudinem circularem scribendi epistolam, cujus objectum non est, ut alias rnonui, formalitas quædam, aut inanis cæremonia, sed excitare omnes ad fervorem in sibi comparandis ac colendis virtutibus Instituti nostri propriis, et fideliter regulis usibusque custodiendis; auferre, si qui irrepserint, abusus ac novitates intolerabiles; prohihere ne hæc in posterum denuo imitentur; et denique, ad instar imbris super humum avidam venientis, efficere ut in spiritu Cougrcgatio reflorescat.

Verum quâ ratione, meis vacuis verbis, hunc tam estimabilem tamque necessarium eflectum in vobis operari valeam? Oporteret ut vos alloqueretur alter Vincentius a Paulo, qui ignitos divinæ charitatis carbones super labia gestabat! Quod mihi deest supplere studui, sicut deinceps, altaris sacrificii applicationibus et S. Fundatoris patrocinii assiduâ invocatione,

dicens ei subinde : Veni, vide et visita hanc vineam tuâ dexterâ plantatam, scilicet tot tantisque tuis cogitationibus, sollicitudinibus et mortificationibus.

Nihilosecius, prætereundum rnihi non est, ut, pro viribus, vobis aliquid dicam; et ne id frustra inutiliterque fiat, efficacibus utar Doctoris gentium verbis : « Renovamini[167] autem spiritu mentis vestræ »; et alibi[168] :« Spiritum nolite extinguere »[169]; « Sollicitudine non pigri; spiritu ferventes, Domino servientes.» Porro, si hæc a simplicibus fidelibus exigebat Apostolus, nonne eadem et majora erunt a nobis præstanda? Spiritus ardor, Domini ac Fratres carissimi, et nostræ sanctificationis sollicitudo sunt nobis apprime necessaria : nam licet hic fervoris spiritus sit ex se permanens, imo, juxta illud « qui sanctus est, sanctificetur adhue » in dies ad augmentum tendat, sicut et ipsa charitas quæ in cordibns nostris diffunditur; tamen, ad morem nostri corporis, suum fluem petentis et viribus deficientis, nisi cibo potuque reficiatur; ob inferiorem partem quæ semper ad malum inclinat, ipsius charitatis fervor in nobis paulatim imminuitur, ac tandem prorsus extinguitur. Hinc Apostolus aiebat, atqne instabat dieendo : «Renovamini spiritu mentis vestræ[170].» « Spiritum nolite extinguere[171].» « Sollicitudine non pigri, spiritu ferventes, Domino servientes. » Tandem ad Timotheum[172] quasi eum carpens ait : «Admoneo te, ut resuscites gratiam quæ est in te per impositionem manuum mearum.»

Itaque, Domini ac Fratres carissimi, frequenter in nobis hujusmodi spiritûs ardorem, quantum possumus, renovemus oportet; præsertim vero in stantiis, [401] inter quas et novi anni initium (qui forsan pro nobis novissimus erit) et circularis hæc epistola quâ, pastoris et patris, licet indignissime, vices gerens, singulos invisit filios, non infimum locum mihi tenere videntur. Renovemur igitur, inquam, spiritu mentis nostræ, et novo anno, Dei misericordiâ, initium dedisse, idem sit ac vitam exoriri instituto nostro magis magisque conformem ac sanctiorem.

Hæc tamen, domini mei carissimi et fratres, non sit tantum in fideli ordinis et externæ disciplina observantiâ hoc enim parum præstaret; sed in earum regularum præsertim attenta custodiâ, quæ mentis cordisque rectitudinem respiciunt : ita ut bellum assidue inferatur propriis genus, scilicet : veteris hominis cupiditatibus cum immoderate sui ipsius amore. Etenim missionarius qui irreprehensibilis quidem sit in iis omnibus quæ extrinsecus sunt, sed concitari facilis quovis animi motu vehementiori, ideoque elatus, mortificationis expers, impatiens, biliosus; suo adhærens judicio ac voluntati, seipsum et propriam æstimationem in instituti ministeriis quærens, etc., estne hic missionarius? - Minime gentium, sed quædam simulata persona est, seu larva cui merito aptari potest iliud dictum : «O quam pulchra facies! Cerebrum non habet!» Juxta autem Evangelii sententiam, dealbatum vocari debet sepulchrum quod a foris paret hominihus speciosum, intus vero plenum est ossibus et muni spurcitiâ. Itaque, si volumus, ut oportet, viri esse vere spirituales et coram Deo probati ac sancti, circumcidatur per nos spiritus, et cruci vetus Adam omnino configatur. Nos enim, aiebat Apostolus ad Philippenses, sumus circumcisio, qui spiritu servimus Deo ; et ad Galatas «In Christo Jesu neque circumcisio (carnalis) aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura. » Imo, ipse Christus posuit suæ religionis et legis veluti summam in hac sententiâ bene omnibus nota « Qui vult venire post me, ahneget semetipsum, » pravas scilicet coerceat affectiones, «tollat crucem suam et sequatur me », meam nempe doctrinam meaque virtutum exempla. Idem in singulis fere Evangelii paginis, licet non iisdem verbis repetitur; et in nostris regulis habetur: «Unusquisque in assiduam propriæ voluntatis propriique judicii abnegationem, sensuum quoque omnium mortificationem incumbere studebit. » Verum possumusne in

---

[167] Ad Ephesios, cap. IV, 23.
[168] I Thessal.…,19.
[169] Rom. XII, 11
[170] Eph. IV, 23. Alias.
[171] I Thessal. V, 19.
[172] Item ad Rom. XII, 11. Tim. I, 6.

veritate asserere nos in hoc ipsum quotidie animo adesse, et in hanc mortificationem assidue exerceri? Nonne datis occasionibus nos ipsos quandoque externis prodimus tanquam debiles, miseros, infirmos et virtutum fere omnium expertes? Et hinc fit quod virtus illa, quâ S. Fundator et fere omnes antiqui missionarii nostri prædiți fuere, ob quam tantam sunt consecuti apud hommes opinionem, et ipsa Congregatio longe lateque pervagata hisce nostris diebus (quæso ne nobis ipsis blandiamur nec decipiamus) vix veluti in umbra, in nostrorum aliquibus discernitur.

Huic malo ad medendum, et spiritus præfatam circumcisionem aggrediendam, plurimum mihi videtur prodesse legere attente librum cui titulus : *Pugna spiritualis*, P. Scupoli. Hunc librum, qui multis est redditus, [402] præter latinum, idiomatibus et quo est usus per octodecim amplius anno secum gestiens S. Franciscus Salesius, declarans in suis epistolis non parvum ex eo fructum hausisse, sicut et spirituales suos filios quibus illius lectionem suadere consueverat; hunc librum, inquam, vellem sæpius vos omnes versare manu; præsertim vero seminaristas qui quod deforis est calicis et paropsidis tantum attendere solent, iis relictis, quæ animum veris virtutibus informant ac perficiunt. Piissimus ac æque doctus doctor summa in eo claritate, et ordine, necnon sancti Spiritus unctione animam dncet ad pugnandum, et pravas naturæ lapsæ affectiones paulatim exscindendas.

De altero hujus circularis objecto, quod est, ut innuimus, auferre si qui irrepserint in Congregatione abusus ac novitates, et prohibere ne deinceps in eâ inducantur, plura diximus in aliis præcedentibus epistolis, in quibus generatim non solum incommoda instituto ei ordini ex his obvenientia exponere satagimus; sed ex his nonnullos magis noxios non solum speciatim indicare, sed persequi curavimus : uti egoïsmum quo, contra Apostoli doctrinam et christianæ charitatis spiritum, quisque quæ sua sunt quærit, et confratrum boni et Communitatis nihil interest. Ut independentiam et falsam libertatem, quâ neglectis quæ in peculiaribus instructionibus constituuntur, omne agitur in officiis proprio arbitrio, non sine levi ordinis atque regularis observantiæ detrimento. Uti his simillimos alios quorum nomina etiam, hic brevitatis gratiâ, reticentur. Unde de hâc ne nihil amplius addentes dicimus quod maxime in zelo, studio atque animi fortitudine superiorum confidimus. Quod si proprio munere fungi velint maximo cum fructu, et ipsius familiæ satisfactione, frequenter et attente legant oportet tertium librum calamo exaratum collectionis sancti fundatoris sententiarum, omnibus notum quia ab omnibus in seminario exscriptum; in iis enim, spiritu, et fere divinâ sapientiâ exponit sanctus rationem quâ geri se debeat superior; et eas percurrere solummodo sufficit ut appareat nihil requiri ulterius ad omnibus absolutum numeris prælatum efformandum.

Verum satis non est ad rem de quâ agimus obtinendam zelus et sedulitas superiorum localium, et cooperatio juxta eorum peculiares regulas primariorum domùs officialium; requiritur etiam, et quidem potiori jure, ut eodem solertiæ spiritu, inflammentur visitatores : ideoque non utcumque, et pene formalitate aliquâ, frustra impendentes pecuniam peragent visitationes sed uti oportet, haud levi studio deponendi ordinis perturbationes, inobservantias, quæ non obstante superioris sedulitate in nonnullis domibus paulatim se insinuant, audiendo firmiter et patienter singulos, nemine excepto, subjectos; et hoc, ut postea relinquantur non qnidem inconsiderate, scd consulto et ad rem, nonnulla monita ad mala medenda efficaciora.

Et hæc sufficiant de duobus hujus circularis epistolæ objectis pracipuis.

Est autem in more ut nonnulla Congregationem spectantia nuntientur. Ne in hoc deesse videar, innuam breviter quidam gcneralia, [403] ut fusius præ aliis vicibus exponam quæ nostræ Congregationis institutionem in Luigiana plaga septentrionali Americæ respiciunt. Jam circiter novem fluxerunt anni ex quo illuc e Româ missi fuerunt tres nostri Itali saeerdotes cum duobus coadjutorihus fratribus; sequentibus annis alii quatuor saeerdotes et quinque fratres. Nunc autem, quoniam inibi ex peculiari Dei providentiâ plures diversarum nationum institutum nostrum amplexi sunt, undecim et amplius inveniuntur sacerdotes, qui

fere omnes,non mediocri ingenio præditi sunt, et apostolico spiritu repleti. Impossibile autem est prorsus, hisce meis litteris perpessos enarrare labores, bonum peractum, et relatos fructus, tum apud catholicos in iis amplissimis regionibus commorantes, tum quoad protestantes qui illic haud parvo sunt numero, et qui audientes, quæ in nostriâ ecclesiâ habentur conciones, revincti remanent, et non pauci, ejuratâ hæresi, veram religiouem amplectuntur.

Adest adhuc natio ex loeis quæ incolunt, *Sylvestrium* nuncupata, qui valde in eatholicam fidem propendent; at nemo ex nostris otium habet et habere potest ut eos doceat ac colat. Occurrit amplius in ipsis altera circumstantia quæ eorum eonversionem faciliorem reddit; et hæc est, quod parvi faciant protestantes ministros; et quia habent uxores, et quia proprio commodo ac lucro multum inserviunt; e contra, grandi prosequantur ohservantiâ nostros sacerdotes. O quantum boni operaretur, et catholica religio quam longe lateque illis amplis regionibus diffunderetur, si numero majori essent sacerdotes ex unâ parte, et ex alterâ, media non deessent ad eos sustentandos! Verum, extrema est ac lacrymabilis, quâ ex utroque capite premuntur, inopia.

Ex novissimâ epistolâ D. nostri Rosati Episcopi, qui tanquam Coadjutor D. de Boauvez, partem Luigianæ superiorem administrat, habetur extremam esse inibi saeerdotum neeessitatem. Nam in eivitate S. Aloysii, quæ est præcipua et quinque circiter millia oppidanorum numerat, pluresque catholicos, unus tantum adest juvenis presbyter, qui fidelium etiam in vicinis agris degentium debet curam gerere. Nominantur postea 13 aut 14 regiones, fere omnes, lieet non amplæ civitates, quæ carent omnino saeerdotibus et quibus vix semel atque iterum in anno mitti potest presbyter, ut eos invisat.

Quis valet animo comprehendere ignorantiam et vitia qnibus tenentur, sibi ipsis derelicti, illi miserandi catholici? Et quis hæc reeogitet quin magnâ miseratione permoveatur?... Nostri, pauci numero, in domo dicta S. Mariæ de Barrens a eivitate S. Aloysii supra dicta, centum circiter milliaria distanti, gravantur ultra vires, a regimine tantum seminarii tum interni, cum externi. Episcopus D. Rosati qui fungitur etiam in præfatâ domo, et seminarii munere superioris, præter amplissimæ diœcesis onus, familiæ directionem, concionari, et confessiones excipere, tres habet qnotidie scholas diversas... Cæteri sacerdotes admodum pariter onerantur, præsertim quum huc illusque accurrere debeant, et quandoque etiam usque ad centum et amplius millia passuum ut audiant in confessione infirmes, et auxilium moribundis præbeant. [404] Unde videtur miraculo adscribendum quod eis suppetant vires, inter tot labores, incommoda et cruciatus.

Hinc est quod sicut D. de …… semper mihi datis epistolis ardenter deprecabatur ut illuc operarios mitterem ; ita pariter episcopus Rosati obtestatur. Et hæ tam instantes preces, quoniam necessitate premimur et in præsentiarum omnino est physice impossibile eorum vota explere, non nisi laborem ac dolorem in nobis augere valent. Et revera, omnes nostræ Italiæ domus, non in parvâ tenentur operariorum inopiâ, et præ ceteris, in nostrâ Romanâ provinciâ : nam præter septem sacerdotes in Americam missos, et alterum, hoc anno, jussu Congregationis de propaganda fide in maris Ægei insulas ut aliquo modo suppleret episcopo D. Gandolpho, qui Romam veniens, die decimo Augusti elapsi anni, est defunctus; præter, inquam, hos sacerdotes quibus est viduata Romana Provincia, placuit etiam divinæ Majestati ut hisce novissimis annis, ad se vocaret plus octo ex melioribus operariis adhuc ætate immaturà, et non ita pridem duos alios præditos virtutibus et haud communi ingenio, quorum unus annos natus erat 58 et alter 55.

Extremæ autem operariorum necessitati est æqualis necessitas, in qua etiam versantur sufficientis pecuniarum subsidii, tum ob eorurn alimenta, et construenda ædificia, turn ob sacra mysteria celebranda. Facile hoc argui potest ex his, quæ breviter innuam. Missionis initio habitare coacti fuerunt in nonnullis casis, arborum truncis efformatis; nunc est quidem exstructa augusta domus, et juxta etiam ædificia pro externo seminario; at deest ecclesia, unde

sacras functiones pæragere adhuc coacti sunt in quodam sacello lignis exstructo quod etiamsi, aliquantulum sit modo auctum nonnullis tabulis, tamen confluentem non capit populum.

Apostolus Paulus, uti constat, ex ejus epistolis et præsertirn cap. XVI primæ ad Corinthios, hortabatur, juxta ei exhibitam obtestationem ab Apostolico concilio, fideles ad elargiendas eleemosynas pro Jerusalem pauperibus; imö, non ad hoc tantum hortabatur sed idipsum quodammodo præcipiebat. «De collectis autem, sic hahetur citato capite, quæ fiunt in sanctos sicut ordinavi Ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite.»

Itaque puto me laudabiliter agere, si Apostoli charitatem erga confratres pauperes, a vobis, fratres carissimi, etiam pro fratribus nostris supradictis, et simul pro salute illarurn auimarum, subsidia requiram : non quidem imperando, sed enixe vos omnes deprecando, ac humiliter obtestando. Hoc ordine fieri potest : superiores locales, saltem pro unâ vice, tribuere possunt, juxta domûs cui præsunt facultates; deinde subjecti omnes, eam quâ titi valent pecuniam, et quam ex Urbani VIII Bulla operibus piis impendere debent. Hæc pecunia mitti potest ad propriurn visitatorem qui cambii litteris mihi diriget; non dubitent, cum prasto sint congrua et tuta media, quin ad manus nostrûm in America deveniat. Heu! quam benevolis oculis intuebitur Dens has eleemosynas! qui vero omnino impar est ad aliquid ex propriis conferendum, potest, [405] sicut et cæteri omnes, datâ opportunitate, parare ad opus eleemosynas ex piis opulentisque civibus. Hoc enim medio ego ipse hactenus usus sum, alioquin nec aggredi opus illud, nec sustineri potuisset : sumptus tantum itinerum et necessariarum supellectilium tria librarum gallicarum millia excedunt. Sic vobis igitur hanc charitatem commendo, ut majori studio commendare non possim.

Dum hæc litteris mandabam, ad manu pervenit epistola missionarii domûs posita in Diœcesi Mariannensi, provinciæ Brasiliensis, quæ non levem mihi attulit consolationem. Siquidem licet quatuor tantum sint inibi sacerdotes, et pauci etiam coadjutores fratres, ingens tamen in animabus operantur bonum, præsertim assiduis missionibus, quibus innumeri conveniunt fideles, non solum ad Dei verbum audiendum, sed exonerandas etiam eorum conscientias cum extraordinariis pœnitentiæ signis. Iidem sacerdotes moderantur pariter seminarium quadraginta et amplius juvenum; ideoque, duo tantum exercitiis Missionum incumbere possunt.

Paucis abhinc annis, hæc domus exstructa fuit valde ampla, ac simul perjucunda, et uberi ex munificentiâ et pietate Joannis VI regis Lusitaniæ qui eam copiose ditavit bonis. Petrus I ejus filius, jam renuntiatus Brasiliæ Imperator, minime patri cedit in amore et studio erga nostram Congregationem. Unde præter tot allata beneficia, immunem etiam reddidit eam domum ab annualibus decimis quæ illic Imperatori solvuntur. Ex his aliisque, quæ brevitate, gratiâ omittuntur patet, attenta illorum populorum præstanti indole ac ad pietatem inclinatione, posse sperari novas nostrorum institutiones, et consequenter esse necessarium internum seminarium, cum difficillime deinceps aliquis nostrorum ex Lusitaniâ illuc mitti possit. Igitur nunc quam maxime orandus est nobis Dominus messis ut operarios pios et solertes mittat in messem suam.

Hic finem facio alloquens tantisper nostros Fratres coadjutores : Vobis, fratres mei carissimi, maximum est opus, de quo hactenus, bono Congregationis, tum fervidis assiduisque cooperari orationibus, simulque exactâ nostrarum Regularum observantiâ. Super omnia autem : 1° omnimodâ superioribus subjectione, cæterisque præsertim primariis domûs officialibus, et debitâ veneratione erga omnes sacerdotes et clericos. 2° Frequenti lectione instructionum munera quibus fungimini respicientium, ne proprio studio agatis et marte, sed juxta easdem instructiones. 3° Fidelitate omnibus piis exercitiis, præsertim quotidianæ meditationi. 4° Tandem mutuo honore et amore ad modum carorum amicorum, ita ut positâ necessitate libenter et hilariter auxiliemini.

Commendo omnibus ut veram sanctamque charitatem habeatis ad invicem, et omnes obtestor ut memoriam mei faciatis, in orationibus vestris maxime cum parum absim a terribili Christi Judicis tribunali, a quo infelix vel beata pendet æternitas. [406]

Me protester omni cordis sinceritate et officiosâ observantiâ, Domini et Fratres carissimi,

Humillimus ac devotissimus servus,

Franciscus-Antonius BACCARI
I. p. d. l. C. d. l. M.

XI

Avis divers.

Rome, le 2 juillet 1827.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS FRÈRES,
La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Les approches de la fête solennelle que nous allons célébrer en l'honneur de notre bien-aimé Père et glorieux fondateur, saint Vincent de Paul, me fournissent l'occasion de vous adresser ces quelques lignes. Elles vous donneront d'abord les raisons de mon silence jusqu'ici et remplaceront la circulaire annuelle que j'ai omise cette année. Elles vous encourageront aussi à vous préparer avec la plus grande ferveur à cette fête si prochaine. Enfin, elles vous engageront surtout à prier Dieu, dans une circonstance si favorable, pour toutes les nécessités de notre petite Compagnie. Quant au premier point, c'est-à-dire le silence que je vous ai indiqué, je pourrais alléguer pour raison le manque de temps, car, depuis l'année dernière, j'ai eu à soutenir une correspondance active, continue et extraordinaire, et n'ayant pour cela qu'un seul secrétaire, qui est d'ailleurs suffisamment occupé des fonctions de son office et de nos œuvres ; de plus, j'ai eu à traiter cette année des affaires compliquées et scabreuses.

Mais plus vraisemblablement je puis dire que la cause de mon retard fut ma propre conviction. Dès l'année dernière, surtout depuis quatre mois de l'année présente, j'étais persuadé qu'à cette époque un Bref du Souverain Pontife, actuellement régnant, avait été expédié à Paris, et allait avoir son exécution, Bref d'après lequel on devait promptement élire un de nos vénérés confrères d'un âge mûr, pour supérieur général de toute la Congrégation, [407] afin que (comme Sa Sainteté, dès l'année dernière, l'avait déjà résolu dans sa sagesse) toute la Congrégation ne formât qu'un seul corps soumis à un seul chef. Mais, hélas! je me suis trompé ! Jusqu'à l'heure présente, l'affaire paraît très indécise; et ce qu'il y a plus douteux encore, c'est qu'on ne peut en savoir la raison. Nous vivons toujours de l'espoir qu'elle sera enfin close et définie lors de la publication dudit Bref pontifical qui fera connaître le Supérieur général déjà nommé, ce qui aura lieu très probablement le jour de la fête de saint Vincent, parce qu'on nous dit que les travaux d'une nouvelle chapelle qui est en construction à Paris seront conduits à bonne fin. Pour ce jour-là, elle sera assez avancée pour qu'on puisse y célébrer les divins mystères, et y transporter, avec toute la solennité et magnificence possible, les restes sacrés de saint Vincent, qui depuis longtemps ont été déposés provisoirement chez les filles de la Charité. Vous le savez, en effet, l'ancienne église, la résidence et le prieuré de Saint-Lazare ont été entièrement détruits par la trop célèbre révolution! Prions Dieu afin que

cette élection du Supérieur général se réalise et se publie le plus promptement possible, à sa plus grande gloire et pour le plus grand besoin de notre Congrégation.

Voilà un premier motif pour passer les jours de la neuvaine préparatoire et ceux de la fête avec grand profit, mais nous les célébrerons l'une et l'autre avec une ferveur plus grande encore ; je veux dire, nous obtiendrons de Dieu, par l'intercession de ce même saint, un chef qui soit doué de sagesse, de prudence et de zèle pour le bien spirituel de la Compagnie, capable de déraciner efficacement les abus qui y sont introduits, et y rétablir l'observance exacte qui dans certaines maisons se trouve en décadence à cause de mon peu de capacité et de mes manquements continuels pendant dix ans que j'ai dû la gouverner, Dieu le permettant dans sa plus grande sagesse, après avoir maintes fois tenté efficacement, mais inutilement, de me faire remplacer par un autre plus habile que moi.

Nous avons un besoin urgent d'avoir des ouvriers en plus grand nombre et des ouvriers capables et pleins de l'esprit apostolique; nous sommes peu, nous manquons de sujets dans toutes les provinces, surtout en Italie. Voilà pourquoi nous pouvons à peine nous acquitter de nos œuvres principales, et nous ne le faisons qu'avec gêne; encore moins pourrions-nous satisfaire aux grands désirs et aux instances de NN. SS. les Évêques et de MM. les curés qui nous demandent pour les missions. C'est ce qui fait les grandes peines et les angoisses des Supérieurs locaux et surtout des Visiteurs.

Ce qu'il y a de plus déplorable encore, c'est qu'on ne voit pas parmi nous des hommes d'un âge mûr et à cheveux blancs, capables pour tout, pleins de prudence, de zèle, enfin de tout ce qui est nécessaire pour diriger un office, et auxquels on puise confier un emploi important. Il suit de là que, s'il y a eu un temps plus pressant pour prier le Père céleste, selon cet avis du divin Maître aux apôtres : *Rogate ergo dominum messis ut mittat operarios in messem suam*, [408] c'est bien certainement l'époque actuelle par rapport à notre Compagnie. Mais il y a encore quelque chose de plus important, c'est d'obtenir de Dieu, par l'intercession de notre saint fondateur, l'esprit de notre sainte vocation lequel est un esprit apostolique qu'il nous a légué; cet esprit renferme la ferveur de l'observance exacte de toutes nos règles et nos saintes pratiques, l'exercice des vertus qui composent ce même esprit. Ah! messieurs et bien chers frères, permettez-moi que je vous manifeste, en vous les proposant, les sentiments de mon pauvre cœur ; je suis un vrai misérable, et plutôt un masque de missionnaire qu'un vrai prêtre de la Mission, par conséquent peu sensible à tout ce qui peut porter préjudice au bien de la Compagnie. Cependant je crois pouvoir exprimer mon sentiment avec les paroles du grand Apôtre aux Romains, qui, parlant de ses frères selon la chair, c'est-à-dire des Hébreux, disait *Quoniam tristitia magna est et continuus dolor cordi meo*.

Le saint Apôtre éprouvait une tristesse et un chagrin profonds en voyant ses frères s'obstiner dans l'erreur et repousser la lumière de 1'Évangile. Je dis aussi que j'éprouve depuis quelques années une assez grande tristesse et du chagrin, quand je vois dans quelques maisons, et en plusieurs individus, des procédés qui me font craindre la perte de l'esprit de la Congrégation, et l'oubli de l'exacte observance de toutes nos règles et des saintes coutumes que nos premiers pères nous ont laissées, les ayant eux-mêmes reçues de notre saint fondateur. Je ne sais pas vous le dissimuler. Je trouve à présent une grande différence entre la Congrégation du temps où j'ai eu le bonheur d'y être admis, en l'année 4763, et celle d'aujourd'hui. Les faits m'attestent que l'esprit du siècle présent va s'y introduisant insensiblement, comme je vous l'ai déjà indiqué dans une autre circulaire : c'est un esprit d'indifférence, d'égoïsme, de liberté, de dissipation, de délicatesse et de désobéissance ; si Dieu ne venait pas en aide par sa miséricorde, tous ces vices saperaient les fondements de ces vertus, qui seules peuvent maintenir l'esprit de la Congrégation et la Congrégation elle-même tout entière, parce que, sans elles, il n'en resterait plus aux yeux de Dieu et des hommes qu'un cadavre inutile et fétide.

Maintenant, si nous aimons notre Congrégation, comme nous sommes obligés de l'aimer et d'avoir pour elle tout l'intérêt, au moins par reconnaissance envers Dieu qui nous a fait l'insigne grâce de nous y avoir admis, et pour la gloire qui lui en revient, si elle se maintient dans son esprit, et si elle travaille avec zèle pour le salut des âmes, comme elle l'a fait jusqu'à présent, particulièrement des pauvres gens de la campagne; si nous aimons donc notre Compagnie, tâchons de travailler avec toute l'ardeur de notre âme en œuvres et en prières, pour obtenir de Dieu sa conservation et la multiplication de ses sujets : surtout conjurons le Seigneur par l'intercession de notre saint fondateur, de nous donner son esprit; et de notre côté, [409] tâchons aussi de commencer par une exacte observance du silence, du recueillement et de toute autre règle.

À ces préparatifs, je désirerais cependant ajouter une autre chose: ce serait l'application de la sainte messe, la veille ou le jour de la fête, ou bien un jour dans l'octave à cette intention, par tous les prêtres ; les autres communieraient à cette même intention; et, puisque la pratique de jeûner la veille de cette fête est introduite parmi nous, on jeûnerait la veille à cette intention, quoique ce jeûne ne soit pas d'obligation.

Je me recommande de tout cœur à vos ferventes prières, et je vous prie d'agréer l'assurance de mon estime et de mon affection pour vous, avec lesquelles je suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Vénérés confrères et très chers frères,

Votre dévoué serviteur,

François-Antoine BACCARI,

I. p.d. l. C. d .l. M., V. G.

[410]

M. DE WAILLY

(1827 - 1828)

M. Pierre-Joseph de Wailly naquit le 25 janvier 1759, à Vacqueriettes, diocèse de Boulogne-sur-Mer, aujourd'hui d'Arras. Il fit ses études à l'Université de Douai, et entra dans la Congrégation le 6 décembre 1778. Notre Compagnie dirigeait alors un grand nombre de séminaires, et desservait les cures royales, ainsi que la chapelle royale de Versailles. M. de Wailly fut attaché d'abord à l'église Saint-Louis, aujourd'hui la cathédrale de cette ville; plus tard il fut employé dans les missions du diocèse d'Amiens, puis il professa la philosophie au séminaire de Chartres, et la théologie à Saint-Brieuc. Il occupait cette dernière place au moment de la Révolution, et quitta la France en 1792, au milieu des scènes de désordre qui éclataient de toutes parts contre les prêtres. M. de Wailly n'échappa cependant qu'avec peine aux fureurs des révolutionnaires, et il conserva toujours la marque d'un coup de sabre qu'il reçut dans ces tristes circonstances. Après avoir passé quelque temps en Allemagne, il rentra en France d'assez bonne heure, invité par Mgr Asseline, évêque d'Arras, qui, toujours occupé, quoique de loin, du bien de son troupeau, renvoya aussi dans son diocèse plusieurs membres de son clergé, afin de soutenir la foi des peuples, et de visiter les campagnes abandonnées. M. de Wailly remplit, pendant plusieurs années, ce ministère au milieu des circonstances les plus difficiles, et brava plus d'une fois le danger pour consoler et instruire les fidèles.

Poursuivi et arrêté une fois à Saint-Georges, près Hesdin, il fut précipité dans une cave à coup de crosse de fusil, et y resta enfermé jusqu'à ce qu'il fût délivré par le dévouement des habitants. À l'époque du concordat, M l'évêque d'Arras le nomma à la cure de Saint-Leu. Les goûts de M. de Wailly le ramenaient à la vie de communauté ; il vint en 1806 à Amiens, où il fut un des directeurs du séminaire, et, en 1811, il accepta la place de supérieur de cette maison. Ce fut par ses soins que l'on rentra dans le local bâti autrefois [411] par notre Congrégation, et qui est un des plus beaux séminaires de France. Il forma les collèges de Montdidier et de Roye, qui ont rendu tant de services aux familles chrétiennes, et il avait, sous sa direction, une compagnie de missionnaires qui évangélisaient sans relâche les campagnes. Jouissant de quelque fortune, et, de plus, dépositaire de fonds que la confiance publique mettait entre ses mains, il employait ces ressources à favoriser de pieuses vocations : le diocèse d'Amiens lui doit plusieurs prêtres qui ont ignoré jusqu'à la fin de leurs études quelle était la main qui les soutenait. Il procurait aussi une éducation chrétienne à plusieurs enfants, et leur faisait apprendre un état, quand il ne trouvait point en eux d'aptitude pour le latin. Les membres moins aisés de sa famille, et le village où il avait été baptisé, se ressentirent de ses libéralités. Ce fut lui qui fit, en partie, les frais de la décoration de l'église de Vacqueriettes, que Mgr l'évêque d'Arras érigea dès lors en succursale et où il envoya un curé. Depuis 1800, comme on l'a vu dans les notices qui précèdent, la Congrégation avait été gouvernée par des Vicaires généraux nommés par le Saint Siège. Les circonstances étant devenues plus favorables et la Congrégation étant rétablie en France sur l'ancien pied, ses membres souhaitaient de se trouver, comme autrefois, réunis sous un même chef. Dans le but de satisfaire des désirs si légitimes, le Pape, de son autorité souveraine, mit M. de Wailly à la tête de la Congrégation. Le Bref qui le nomma Supérieur général est du 16 janvier 1827. II gouvernait à la fois, suivant l'usage, les prêtres de la Mission et les filles de la Charité, et s'acquittait de cette double fonction avec autant de sagesse que de zèle. Une piété vive, un caractère aimable, une application soutenue, telles étaient les principales qualités de M. de Wailly. Nous ajouterons qu'il avait une grande confiance dans la Providence et qu'au milieu des difficultés de tout genre qu'il a rencontrées, il ne s'est jamais découragé. Il communiquait sa confiance à ses confrères qu'il soutint dans les commencements de la restauration de la Compagnie. Pendant sa trop courte administration, il a fait d'heureuses améliorations, s'est occupé particulièrement des missions étrangères, et à donné ses soins à la maison-mère. Il mourut le samedi 26 octobre 1828 après les alternatives d'une maladie qui n'avait pas paru d'abord aussi grave, et qui a fait éclater sa foi et sa résignation. La douleur des missionnaires et les larmes des filles de la Charité ont honoré son convoi. Nul homme ne méritait mieux ses témoignages d'estime et de regret. Chez lui la douceur s'alliait à la fermeté, et le zèle était joint à la prudence. « M. de Wailly, dit *l'Ami de la Religion* en annonçant sa mort, marquera d'une manière honorable parmi les plus sages disciples et les plus dignes successeurs de saint Vincent de Paul.» [412]

I.

Il notifie sa nomination.

Paris, le 6 juillet 1827.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Quelle consolation pour moi de pouvoir vous annoncer que la divine Providence vient enfin de faire cesser le long veuvage qui affligeait notre chère Congrégation, depuis près de trente ans! Quels transports de joie et d'allégresse doivent animer tous les enfants de saint Vincent de Paul, en voyant se renouer les liens sacrés qui les unissaient autrefois si admirablement entre eux! À la nouvelle de cette faveur, que notre Congrégation doit à la tendre sollicitude du Souverain Pontife, mon âme s'est répandue en actions de grâces, et j'ai senti renaître en moi la douce confiance que notre Compagnie est encore, l'objet de la prédilection du Seigneur, et que saint Vincent, du sein de sa gloire, continue de la couvrir de son affectueuse protection.

Vous le savez, messieurs et chers confrères, des troubles désastreux ayant dispersé tous les missionnaires français, et obligé M. Cayla, notre très honoré Père, d'heureuse mémoire, de se retirer à Rome, la mort ravit à notre affection, le 12 février 1799, ce digne Supérieur général, qui faisait la joie et la gloire de notre Congrégation. Les circonstances douloureuses qui affligeaient la France et, pour ainsi dire, toute l'Europe à cette époque déplorable, ne permirent point de procéder à l'élection d'un nouveau Supérieur général. M. Brunet, qui avait été choisi pour Vicaire général par M. Cayla, obtint du Souverain Pontife une prolongation de pouvoirs, en attendant des temps plus heureux. Peu après, Sa Sainteté, pour obvier aux grandes difficultés de l'administration de notre Congrégation sous un même chef, nomma deux Vicaires généraux : l'un pour la France et l'autre pour les provinces étrangères. Tel a été depuis cette époque jusqu'à ce jour le gouvernement de notre Congrégation. [413] Cependant ce n'était pas sans douleur que le Souverain Pontife voyait l'œuvre de saint Vincent sous un ordre de choses différent de celui que prescrivent les constitutions; aussi, dans le Bref qu'il adressait à chaque Vicaire général, pour l'investir des pouvoirs nécessaires, exprimait-il son désir d'être à même de pouvoir rétablir notre Congrégation dans son état primitif. Les missionnaires de toutes les provinces appelaient aussi de tous leurs vœux le moment heureux où ils devaient se voir réunis sous un seul et même chef. Les deux derniers Vicaires généraux, MM. Boujard et Baccari. animés des mêmes sentiments, déposèrent aux pieds du Souverain Pontife leurs vœux unis à ceux de tous leurs confrères, à l'effet d'obtenir de sa paternelle sollicitude la parfaite restauration de notre Congrégation. Sa Sainteté, croyant enfin voir arrivé le moment fixé par la divine Providence pour la consommation de cette œuvre importante, accueillit favorablement les suppliques qui lui avaient été adressées. Elle chargea son Nonce en France de prendre tous les renseignements nécessaires, tant sur l'état de la Congrégation et les membres qui la composent, que sur le mode à suivre dans l'état actuel des choses, pour procéder à la nomination du Supérieur général. D'après ces renseignements, Sa Sainteté vit qu'il n'était point possible de convoquer une Assemblée générale, comme le prescrivent les constitutions, et elle résolut de nommer, pour cette fois, de sa pleine autorité, le Supérieur général de notre Congrégation ; ce qui vient d'être opéré par un Bref apostolique, en date du 16 janvier 1827, approuvé et promulgué par ordonnance du roi de France, en date du 1er juillet 1827.

Mais, messieurs et chers confrères, quel fut mon étonnement, lorsque j'appris que Sa Sainteté avait daigné jeter les yeux sur moi pour occuper la place importante de Supérieur général! Après les fatigues d'un exil long et pénible, parvenu à un âge avancé, déjà je me trouvais assez chargé du fardeau d'une supériorité locale, et je pensais n'avoir plus qu'à terminer ma carrière dans la paix du Seigneur. Hélas! messieurs et chers confrères, comment occuper une place de cette importance et qui exige tant de sagesse, tant de zèle, tant de vertus de celui qui est appelé à la remplir? Quels moyens trouvé-je en moi de représenter saint

Vincent et d'être un de ses dignes successeurs? Comment embrasser l'immense sollicitude de deux Compagnies dont les bornes sont si étendues? Aussi, effrayé de ma faiblesse et de mon insuffisance, me jugeant incapable de remplir les vues du Souverain Pontife, ma première pensée était de refuser la dignité dont il daignait me revêtir et de le conjurer de porter ses regards sur un autre, plus digne de succéder à saint Vincent. Je voulais faire cette démarche, lorsque tous les confrères que j'ai pu et dû consulter dans une affaire aussi importante, me déclarèrent qu'après y avoir bien pensé devant Dieu, ils demeuraient convaincus que la divine Providence m'appelait à cette redoutable dignité, que ma conscience me faisait un devoir de l'accepter, et que mon refus [414] mettrait les plus grands obstacles au rétablissement de notre Congrégation. Dès lors, me souvenant que j'appartiens à la Compagnie qui m'a reçu dans son sein, et que je dois tout sacrifier pour procurer son plus grand bien, j'ai fait taire toutes mes répugnances ; je me suis soumis aux ordres du Ciel, m'abandonnant avec confiance entre les mains de Celui qui est notre force, qui sait suppléer à notre insuffisance, et se servir des instruments les plus faibles pour opérer les plus grandes choses. Je le sais, messieurs et chers confrères, vous ne trouverez pas en moi cette profonde sagesse, ces lumières rares, ces vertus consommées, que l'on a toujours remarquées dans mes vénérables prédécesseurs, qui n'ont pas peu concouru au bonheur de notre Congrégation, et qui seraient si nécessaires surtout dans ces temps difficiles ; mais du moins, je puis le dire, vous trouverez en moi un désir ardent de voir renaître parmi nous cette parfaite union qui fera notre force et qui entretiendra en nous l'amour des maximes et de l'esprit de notre saint instituteur. Je ne puis en douter, tout annonce que tous les missionnaires de toutes les provinces partagent à cet égard mes sentiments. La réunion tant sollicitée par eux, et dont ils ont appris la nouvelle avec actions de grâces, en est une preuve bien convaincante. Aussi je conçois dans mon cœur les plus flatteuses espérances, et j'ai la douce confiance qu'elles se réaliseront.

Mais, messieurs et chers confrères, ce qui soutient mon courage, c'est que j'espère vous voir tous concourir à alléger, autant qu'il sera en vous, le fardeau qui m'accable. Tous, vous m'aiderez de vos lumières, tous, vous partagerez mes peines comme mes consolations tous, vous vous empresserez de vous rendre à mes désirs, qui n'auront pour but que votre bonheur, et, persuadés de mon affection, vous éviterez avec soin tout ce qui pourrait affliger mon coeur. Ainsi, messieurs les visiteurs me seconderont par les renseignements fidèles qu'ils me transmettront sur leurs provinces respectives, par leur zèle à maintenir l'observance de nos saintes règles et par leur exactitude à visiter, selon les statuts de nos Assemblées générales, les différentes maisons qui sont sous leur surveillance. Ainsi, messieurs les supérieurs locaux me seconderont par la sagesse de leur administration, par la régularité qu'ils observeront et feront observer, par le soin qu'ils apporteront à réprimer tous les abus que le malheur des temps aurait pu introduire. Ainsi, tous mes chers confrères qui partagent mon autorité dans les différents emplois qui leur sont confiés, me seconderont, en s'acquittant fidèlement des devoirs qu'ils ont à remplir. Ainsi tous, messieurs les prêtres, nos chers frères étudiants et séminaristes, et nos chers frères coadjuteurs, me seconderont par leur application, leur piété, leurs efforts pour leur avancement dans la vertu. Nous ne serons pas seulement réunis sous le rapport de l'autorité, mais aussi nous n'aurons qu'un même sentiment, qu'une même volonté d'être fidèles aux saints engagements que nous avons contractés : et ce sera cette union qui fera le bonheur de notre Congrégation.

Et combien nous serions coupables, si nous ne faisions [415] tous nos efforts pour ranimer et conserver parmi nous l'esprit qui animait les premiers missionnaires qui ont fourni la carrière que nous parcourons! Que nous serions coupables, si nous ne nous réunissions pour restaurer parfaitement l'œuvre de saint Vincent, lorsque la divine Providence la protège d'une manière si visible! Après plus de trente ans de révolution, on l'a vue survivre en France au bouleversement universel. Le peu de missionnaires qui avaient échappé au glaive de la persécution et qui n'avaient pas succombé sous les fatigues de l'exil, ont pu la relever de ses

ruines et lui donner encore une considération qui inspire l'étonnement. Elle a des établissements en assez grand nombre, un séminaire interne qui offre les plus belles espérances, une maison-mère à laquelle la pieuse munificence du roi très chrétien et la libéralité des fidèles ont donné de grands accroissements. Nous avons pu faire construire une magnifique chapelle où nous espérons faire dans peu la translation du corps de notre bienheureux Père saint Vincent. Plus tard j'entrerai dans un plus long détail à ce sujet, et vous transmettrai aussi les divers renseignements qui me seront envoyés des différentes provinces, et qui, je l'espère, nous feront aussi connaître d'une manière sensible une protection toute particulière de la divine Providence sur notre Congrégation. Rendons-nous dignes de tant de faveurs, et n'oublions rien pour en mériter la continuation.

Réunissons-nous donc, messieurs et chers confrères! Tendons tous au même but, et par les mêmes moyens que notre saint instituteur nous a indiqués et que nos respectables Assemblées après lui nous ont tant recommandés ! *Éloignons-nous surtout des nouveautés en fait de doctrine*. Trop souvent elles entraînent dans de fausses routes; ordinairement elles nous suscitent des ennemis; toujours elles exposent à rompre, même entre nous, cet esprit d'unité et de charité, qui fait notre force et notre sûreté ! Enfin, messieurs et chers confrères, soutenons-nous les uns les autres; agissons de concert; soyons unis du lien de la paix et de la charité! Qu'un même mouvement dirige nos esprits, anime nos cœurs pour la gloire de Dieu, le salut des âmes et notre propre sanctification. Ah! venez, venez avec toute liberté épancher dans mon cœur les peines, les inquiétudes que vous pourriez avoir : il vous sera toujours ouvert, mais surtout, lorsque vous aurez besoin de consolation et d'encouragements. Soyez bien assurés que je ne veux d'autre domination sur vous que celle de la charité ; captiver vos cœurs, mériter votre confiance, tel est mon unique désir. Si j'ai le bonheur d'y parvenir, les devoirs nouveaux que j'ai à remplir, tout difficiles qu'ils sont, me deviendront agréables.

Il me reste à vous prier, messieurs et chers confrères, de supplier le Maître des cœurs de former le mien tel qu'il doit être pour répondre à ses desseins sur moi. Qu'il soit doux, humble, charitable, zélé; doux, sans lâcheté ; humble, sans bassesse ; charitable, sans fausse complaisance. Que le zèle que je dois avoir pour le bien soit sage, discret, ferme sans prévention, et sévère sans rigueur. [416] Enfin, que l'emploi qui est le sujet de ma crainte, devienne celui de mon espérance et de ma consolation.

Veuillez agréer l'assurance de mon affection toute paternelle, et me croire en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et très chers confrères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE WAILLY,

I. p. d. l. C. d. l. M.

II

Souhaits. - De l'esprit d'oraison. - Nouvelles de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1828.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Ce n'est pas sans éprouver une vive joie que je vois arriver le renouvellement de l'année, parce qu'il me procure la consolation de vous exprimer les sentiments d'affection qui m'animent pour vous, et les vœux que je forme tous les jours, mais que j'adresse plus particulièrement dans cette circonstance au Seigneur. Puissiez-vous lire dans mon cœur! vous verriez que la tendresse pour vous l'occupe tout entier. Je vous le dis dans toute la simplicité de mon âme depuis que la divine Providence m'a placé, malgré mon indignité, à la tête de notre chère Congrégation, mon bonheur est inséparable du vôtre; je ne vis que pour vous; je ne pense qu'à vous; et je n'ai qu'un seul désir, c'est de connaître vos besoins, pour les satisfaire; vos peines, pour en adoucir l'amertume; vos doutes, pour tâcher de les dissiper; vos inquiétudes, pour les calmer; vos consolations, pour les partager; et je n'aurai d'autre bonheur que celui de me sacrifier pour la famille que le Seigneur m'a confiée : Vous êtes ma joie, comme vous serez ma couronne.

Je bénis tous les jours le Dieu de saint Vincent, des consolations qu'il a accordées à ma faiblesse, et que je dois, je n'en doute pas, à la piété de mes confrères. J'ai reçu de la part de tous l'expression du respect le plus profond, [417] de la soumission la plus parfaite, et de l'affection la plus tendre. Je les prie d'en agréer ma bien vive reconnaissance.

J'ai été sensiblement touché, en apprenant que la Congrégation, dans toutes ses provinces, fait l'œuvre du Seigneur avec zèle, et que le ciel répand d'abondantes bénédictions sur ses travaux. Réunissons-nous pour en rendre d'éternelles actions de grâces à celui qui est le principe de tout bien Reconnaissons que notre saint fondateur, du sein de la gloire, nous protège puissamment, et que nous avons à attendre toutes sortes de succès dans nos fonctions, si nous marchons avec ardeur sur ses traces, si nous faisons de ses maximes le mobile de notre conduite, et si nous ne négligeons aucun moyen pour pratiquer une fidélité inviolable aux règles qu'il nous a laissées. Dans lui temps où le génie du mal fait de si affreux ravages dans l'Église, où l'incrédulité fait tant de malheureuses victimes, où la corruption captive tant de cœurs, où le flambeau de la foi est si obscurci, où la charité est si refroidie, animons-nous de l'esprit de saint Vincent ! Il nous fera triompher de toutes les attaques du prince des ténèbres; il nous mettra à l'abri des dangers; il entourera notre cœur d'une haie impénétrable; il affermira notre foi sur le *rocher inébranlable* de l'Évangile, il nous enflammera de ce zèle ardent qui ne sait que se sacrifier pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Je dois vous faire connaître, messieurs et très chers frères, que partout notre Compagnie jouit de la considération, de l'estime et de la confiance des gens de bien, ce qui contribue beaucoup au succès de ses fonctions. C'est ce que me prouvent les relations de toutes nos provinces. Mais je ne dois pas négliger de vous faire observer que nous obtenons ces précieux avantages parce qu'on croit remarquer dans notre conduite un grand attachement à la saine doctrine et à la morale exacte, un éloignement prononcé pour tout esprit de parti, et surtout pour toutes les opinions nouvelles, un détachement entier des choses de ce monde, et un zèle pur pour les intérêts de Dieu et ceux de l'Église. Je vous recommande donc avec instance de ne point oublier que nous les conserverons, ces avantages, tant que l'on apercevra en nous *l'humilité, la douceur, la simplicité, la mortification et la charité* de saint Vincent; que nous en serons privés, dès que nous cesserons de travailler à la pratique de ces vertus, et qu'alors la Mission ne fera plus de fruit dans la vigile du Seigneur. J'ai la confiance qu'à cet égard je n'ai à attendre que de la satisfaction ; tout me fait espérer que mes chers confrères connaissent le prix de leur vocation, qu'ils sont affectionnés aux vœux, aux maximes et aux usages de notre Compagnie, et qu'ils sont tous animés du désir de marcher sur les traces de tant de saints missionnaires qui ont parcouru la même carrière, et qui sont arrivés au terme,

avec la gloire *d'avoir bien combattu, consommé leur course, conservé et étendu le règne de la foi*, et mérité la *couronne de justice* réservée à leurs vertus. [418]

Je ne puis me dispenser, dans cette circonstance, de vous exhorter à ne rien négliger pour vous affectionner à la vie intérieure. L'esprit d'oraison est si indispensable pour le bon acquit de nos fonctions, que sans lui nous ne serons jamais, selon l'expression de saint Vincent, que des fantômes de missionnaires. Notre vocation nous impose deux obligations importantes, celle de travailler à notre sanctification, et celle de nous consacrer à la conversion et au salut, des peuples; et l'oraison seule peut nous procurer les moyens de remplir ce double devoir. C'est dans l'oraison que nous puisons la connaissance de nous-mêmes, que nous découvrons les diverses inclinations de notre cœur, que nous apercevons les obstacles qui s'opposent en nous à la pratique du bien, que nous discernons enfin les mouvements de la grâce et de la nature; connaissance nécessaire pour diriger nos voies dans la justice et nous avancer dans le chemin de la vertu.

Et comment pouvons-nous évangéliser les peuples, si nous ne possédons l'esprit d'oraison? Par quel autre moyen pourrons-nous nous revêtir des armes spirituelles dont parle saint Paul, et qui doivent nous servir à triompher des puissances de l'enfer et à résister à leurs attaques? N'est-ce pas dans l'oraison que nous nourrissons notre âme des vérités éternelles, que nous *formons Jésus-Christ* en nous, pour le former ensuite dans les autres, et que nous puisons cette onction sainte, seule capable de toucher et de fendre les cœurs, de les arracher à l'esclavage du vice, et de les rétablir sous le doux empire de la grâce? Oui, messieurs et très chers frères, la science nous est utile ; je ne dis pas assez, elle nous est indispensable; mais avec elle, si elle n'est accompagnée de l'esprit d'oraison, nous ne serons qu'un airain sonnant, une cymbale retentissante ; avec elle nous pourrons convaincre, mais non convertir. Pourquoi les premiers missionnaires formés à l'école de saint Vincent obtenaient-ils tant de succès dans leurs travaux apostoliques? Parce qu'ils étaient tout remplis de l'esprit d'oraison.

Et cette autre fonction de notre état, par laquelle nous formons à Jésus Christ des ministres, à l'Église des pasteurs, aux peuples des maîtres et des apôtres, comment pourrons-nous nous en acquitter dignement, si nous n'avons l'esprit d'oraison? Par quel autre moyen pourrons-nous porter à l'amour et à la pratique de la vertu les ecclésiastiques confiés à nos soins? Si nous ne nous en sommes pénétrés nous-mêmes dans l'oraison, comment leur ferons-nous connaître la sublimité de leur vocation, la sainteté qu'elle exige d'eux, et les devoirs importants qu'elle leur impose? Comment leur inspirerons-nous ce zèle ardent qui doit les consumer, cette onction puissante qui doit leur ouvrir l'entrée des cœurs, et assurer le succès de leur ministère? Comment enfin pourrons-nous en faire *des prêtres selon le cœur de Dieu*, si nous n'en faisons d'abord des hommes d'oraison? Et comment les rendrons-nous des hommes d'oraison, si nous ne le sommes nous-mêmes?

Ne négligeons donc rien pour acquérir cet esprit d'oraison. [419] Il y a en lui un je ne sais quoi de divin qui établit dans notre âme une paix parfaite, et qui donne à notre zèle une force et une efficacité qui triomphent de tous les obstacles. Mais n'oublions jamais que cet esprit d'oraison ne se conservera en nous qu'autant que nous fuirons le monde et ses maximes, que nous serons, comme nous le recommande notre saint instituteur, des apôtres à la campagne et des chartreux à la maison, que nous aimerons et pratiquerons fidèlement nos saintes règles, et que nous ferons de continuels efforts pour arriver à la perfection de notre état.

Je me suis arrêté particulièrement à vous parler de l'esprit d'oraison, parce qu'il doit être l'âme de toute la conduite d'un missionnaire, et que dès que nous avons le bonheur de le posséder, nous possédons avec lui toutes les vertus et tous les moyens de remplir les importants devoirs de notre vocation.

Maintenant je dois vous dire quelque chose sur l'état de notre Congrégation dans ses diverses provinces. D'abord, je la recommande instamment à vos prières pour que le Seigneur

daigne satisfaire au grand besoin qu'elle a d'ouvriers, pour recueillir l'abondante moisson qui s'offre partout à son zèle. Le malheur des temps nous a fait essuyer de grandes pertes. Nous avons perdu des confrères précieux par leurs vertus et leurs talents. Nous apprenons que presque dans toutes nos maisons d'Italie et d'Espagne les ouvriers sont surchargés de travail, et ne pourront manquer de succomber sous le poids de la fatigue, s'ils ne sont secourus. Espérons que le Seigneur les soutiendra et leur ménagera le moyeu d'être soulagés. C'est l'objet de mes vœux et de mes prières. La paix a été troublée parmi nos confrères du Portugal; mais j'ai la confiance que les mesures que j'ai prises pour rétablir l'union et la concorde auront un plein succès. Nos relations avec la province de la Pologne étant extrêmement difficiles, je n'ai encore pu jusqu'à présent en recevoir des renseignements positifs. Cependant j'ai appris que nos confrères y jouissent d'une grande considération et qu'ils y font beaucoup de bien. Nos relations avec la province de Naples me donnent la certitude que les missionnaires y travaillent avec beaucoup de zèle et de succès, et qu'ils ne manquent ni de ressources ni de sujets pour bien remplir leurs fonctions.

Les troubles qui ont lieu maintenant dans le Levant, m'engagent à recommander à vos prières nos confrères qui travaillent dans ces contrées. Ils peuvent être exposés à de grands dangers. Cependant on m'assure que je dois être sans inquiétude, et que les Turcs ne sont point disposés à leur faire essuyer les mauvais traitements qu'ils ont fait essuyer autrefois dans de semblables circonstances. Le blocus d'Alger par les Français a obligé les ouvriers de cette mission de quitter cette résidence et de revenir en France. Notre mission d'Amérique nous fait concevoir de flatteuses espérances. Cet établissement paraît devoir devenir un des plus intéressants de la Congrégation. Tout annonce que, dans cette contrée, les missionnaires peuvent se rendre extrêmement utiles pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Dans ce moment, [420] trois de nos séminaristes se disposent à partir au printemps pour cette mission, Notre maison de Paris me donne beaucoup de consolations par la paix et l'union qui y règnent. Mes confrères anciens oublient leur âge et leurs infirmités, pour ne suivre que l'ardeur de leur zèle. Appelés à relever en France de ses ruines l'édifice de saint Vincent, semblables aux Juifs qui versèrent des larmes amères en voyant combien le second temple de Jérusalem différait en éclat et en richesses du premier, sans cesse ils se rappellent avec regret ce qu'était autrefois la Congrégation dans le royaume très chrétien ; et ce souvenir nourrit dans leurs âmes un sentiment continuel de douleur. Mais les bénédictions que le Seigneur a répandues sur les commencements de notre restauration contribuent beaucoup à en adoucir l'amertume, et les espérances fondées qu'ils conçoivent sont pour eux une source de consolations. Je n'ai qu'à me louer de leur patience à supporter mes défauts et mes infirmités, à prévenir même mes désirs, et à me seconder de tout leur pouvoir dans l'administration de la Congrégation. Ce qui réjouit aussi abondamment mon cœur et adoucit les amertumes de la place que j'occupe, c'est la vue de mes jeunes confrères. Leur zèle ne me laisse rien à désirer. Je bénis tous les jours le Seigneur de la charité qui règne parmi eux, des efforts qu'ils font soit pour remplir nos fonctions, soit pour se préparer à travailler avec succès dans la vigne du Seigneur, et du désir qu'ils manifestent de bien se remplir de l'esprit de saint Vincent. Nous nous ressentons aussi en France du malheur des temps, et les sujets n'y sont pas aussi abondants que je le désirerais; mais, comme nos maisons ne sont pas en grand nombre, nous parvenons à satisfaire à tous les besoins. Durant l'année qui commence, nous ferons à Tours établissement d'une compagnie de missionnaires missionnants. La dotation de cette maison est faite par une personne qui consacre à cette bonne œuvre une propriété considérable. On nous propose encore plusieurs autres établissements; mais nous attendrons pour les accepter que nous soyons en mesure de pouvoir les fournir d'un nombre suffisant d'ouvriers. L'établissement de notre Congrégation qui souffre le plus dans ce moment, c'est la mission de Chine. Elle est dans un état qui nous fait craindre de la voir tomber tout à fait, parce qu'aucun confrère ne demande d'y être envoyé. Je la recommande aussi à vos prières; et si quelqu'un parmi vous se sent disposé à se

consacrer à ce ministère vraiment apostolique, je le prie de me le faire connaître. Les dépenses des préparatifs et du voyage ne seront point à la charge de la Congrégation; cette mission a des ressources capables de suffire à tout.

Je dois vous informer aussi que le Bref du Souverain Pontife qui m'a nommé Supérieur général, me donnant le pouvoir de choisir moi-même mon admoniteur et mes assistants, après y avoir pensé sérieusement et recommandé instamment cette opération importante au Seigneur par l'intercession de saint Vincent de Paul, j'ai fixé définitivement mon choix, et j'ai nommé mon admoniteur M. Augustin Delgorgues ; [421] j'ai nommé assistants MM. Dominique Salhorgne, Joseph-Mansuet Boullanger et Pierre Le Go. J'ai nommé M. Jean-Baptiste Etienne, procureur et secrétaire de la Congrégation. Je désirais beaucoup me conformer à l'usage établi par une Assemblée générale, de mettre au nombre de mes assistants un missionnaire italien. C'est pour cette raison que je n'en ai nommé que trois. Mais les besoins pressants de nos provinces d'Italie ne permettant pas pour le moment d'en appeler près de moi un confrère propre à cette place, j'ai résolu d'attendre des circonstances plus heureuses pour nommer mon quatrième assistant.

Avant de terminer, je crois devoir vous donner quelques avis, dont l'observation ne contribuera pas peu à la bonne administration de notre Congrégation. Je prie instamment messieurs les visiteurs de m'informer exactement, au moins tous les trois mois, de l'état de leur province respective. Je prie aussi messieurs les supérieurs locaux d'observer avec la même exactitude la règle qui leur prescrit d'écrire au moins tous les mois au visiteur pour l'informer de l'état de leurs maisons.

Plusieurs demandes m'ont été adressées par des confrères ou des frères coadjuteurs. Je crois que l'ordre serait mieux observé, si d'abord ils faisaient approuver leur demande par les visiteurs de leur province ou par les supérieurs de leur maison. Autrement, n'étant pas à même de connaître par moi-même la justice des motifs que l'on peut alléguer, je prononcerais sans connaissance de cause. Cependant il est des cas où pour des raisons légitimes on ne peut prudemment s'adresser au visiteur ou au supérieur local. Alors on peut s'adresser directement à moi.

Comptez, messieurs et très chers frères, sur toute l'affection de mon cœur et sur mon ardent désir de vous être utile. Toujours vous trouverez en moi un père qui ne vit que pour vous, et qui ne négligera rien pour mériter votre confiance.

Je me recommande instamment à vos prières. J'en ai un pressant besoin pour m'acquitter dignement des grandes obligations que j'ai à remplir. Une effrayante responsabilité pèse sur moi! Plaise au Seigneur de venir au secours de ma faiblesse, et de ne pas permettre que mes fautes nuisent à la prospérité de l'œuvre qui m'est confiée.

Je suis en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,
Votre très humble et obéissant serviteur,

De WAILLY,
I p. d. l. C. d. l. M.

[422]

III

M. Salhorgne, Vicaire général.

Paris, le 29 octobre 1828

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

On vous a annoncé la perte douloureuse que nous avons faite le 23 de ce mois dans la personne de monsieur notre très honoré Père. Après avoir rendu les derniers devoirs à ce cher défunt, mon premier soin a été d'assembler le conseil pour délibérer sur le temps et le jour de notre prochaine Assemblée générale. Nos constitutions prescrivent de ne point outre passer le temps de cinq ou six mois, quelque étendue que soit la Congrégation. C'est pourquoi, d'avis unanime, nous avons déterminé le 2 mars 1829, comme le jour le plus propre à commencer notre Assemblée. Je vous en donne avis, monsieur, par cette lettre et par l'acte authentique de convocation que j'y joins, afin qu'averti de bonne heure, vous puissiez prendre les meilleures mesures pour faire tenir les assemblées domestiques de votre province et la provinciale en temps et lieu convenables. Il est de la dernière importance que tous ceux qui ont droit aux assemblées y assistent. C'est pourquoi je vous prie très instamment d'avertir les supérieurs de votre province, qu'ils ne manquent pas de rappeler à leurs maisons ceux de leurs confrères qui pourraient en être absents ; ou d'exiger d'eux leur renonciation, si quelque raison légitime les empêchait de se rendre à l'invitation qui leur sera faite. Nous espérons que dans les assemblées tout se passera avec la paix et l'ordre prescrits par nos constitutions ; et que l'on n'y aura d'autre attention qu'à coopérer à faire tomber le choix sur les sujets qui auront toutes les qualités requises, qui seront le plus remplis de l'esprit de leur état et auront le plus de zèle pour les véritables intérêts de la Congrégation. C'est pour y contribuer que je vous envoie, selon l'usage, l'extrait de nos constitutions sélectes, qui, pour prévenir toutes brigues, frappent d'anathème quiconque les exciterait ou les favoriserait. Voici les propres termes : « *Ut in re tanti momenti omnis ambitus tollatur occasio, excommunicationis late sententiæ pœnam incurret quivis ex nostris, qui ab obitu Superioris generalis, cum aliquo externo egerit eo fine ut sive sui, sire alterius promotionem ad generalatum, aut ab eo alterius exclusionem procuret vel quocumque modo electionis libertatem impediat ant pertarbet* ; [423] *item qui aliquem ex nostris ad suam ipsius electionem ambitiose sollicitando generalatum affectaret, vel qui ad ambientes inductionem pro ejusdem electione quempiam ex nostris sollicitaverit*. » Vous aurez la bonté de faire lecture de cet article à tous les prêtres et clercs de votre famille qui out fait les vœux et d'en envoyer copie à tous les supérieurs de votre province, en leur mandant expressément d'en faire le même usage. Nos constitutions m'obligent également d'avertir les visiteurs de faire célébrer des messes dans leurs provinces et d'y ordonner des prières pour le bon succès de l'élection. Je m'acquitte volontiers de ce devoir qui me donne occasion de vous demander instamment ce secours pour moi-même.

Comme un grand laps de temps s'est écoulé depuis la dernière Assemblée générale, il pourrait arriver qu'on eût perdu dans certaines provinces les modèles des actes de députation aux assemblées provinciales et générales ; c'est pourquoi, je les joins à cette lettre. Nous vous exhortons à être attentif à tout ce que nos règles et constitutions prescrivent en pareille circonstance et d'avoir recours au chapitre VII des règles du supérieur particulier pour les assemblées domestiques, et au chapitre V de nos constitutions pour les assemblées provinciales, que les supérieurs et les visiteurs auront soin de faire lire. Les députés prendront leurs précautions pour pouvoir arriver deux ou trois jours avant l'ouverture de l'Assemblée générale, selon qu'il est marqué par nos constitutions. Mais je vous prie de me marquer, le plus tôt que vous pourrez, quel jour et quel mois vous tiendrez votre assemblée provinciale.

Je suis de tout mon cœur en l'amour de Notre-Seigneur,

Monsieur et cher confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SALHORGNE,
Vicaire général

IV

L'assemblée générale est retardée jusqu'au 15 mai.

Paris, 12 janvier 1829.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Lorsque, par notre lettre circulaire du 27 octobre, nous vous avons indiqué le 2 du mois de mars prochain pour l'ouverture de l'Assemblée qui doit nommer un Supérieur général, nous avons voulu nous conformer [424] à l'article de nos constitutions, qui veut que, dans l'espace de six mois, on pourvoie à la place vacante, et hâter le moment où nous serions déchargés d'un fardeau que plusieurs raisons et en particulier notre âge et nos infirmités nous rendent insupportable.

Nous avons reçu plusieurs réclamations motivées sur la distance des lieux et la rigueur de la saison. Quoique ces réclamations nous paraissent justes. nous n'aurions pas osé y acquiescer, ayant l'exemple de nos anciens qui ont tenu leur Assemblée pour cause semblable, le 8 mars 1736, le 13 février 1747 et le 22 février 1762.

Mais une raison péremptoire nous détermine à user du pouvoir que nos dites constitutions accordent au Vicaire général de différer cette assemblée pour quelque cause grave. C'est que, par le malheur des temps, notre nombre étant de beaucoup diminué, il s'ensuit que très peu ont les qualités nécessaires pour être députés, et que ce sont presque tous des hommes d'un âge avancé et auxquels un long voyage pendant la saison de l'hiver pourrait être funeste.

Cependant, pour que notre conduite soit exempte de tout reproche, et par surcroît, nous avons reçu un rescrit que M. Baccari, notre confrère, visiteur de la province de Rome, a sollicité de son propre mouvement et obtenu de Notre Très Saint Père, qui nous autorise à révoquer notre précédente lettre de convocation et à déterminer le 15 du mois de mai pour l'ouverture de notre Assemblée. Ce que nous faisons par la présente.

Agréez l'assurance du respectueux dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et très honoré confrère,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SALHORGNE,
Vicaire général.

P. S. - Vous êtes prié d'indiquer le mois de mars pour tenir les Assemblées domestiques à tous les supérieurs de votre province, et de leur annoncer quel jour du mois d'avril vous voulez que se tienne l'assemblée provinciale, soit dans votre maison, soit dans toute autre que vous indiquerez. [425]

M. SALHORGNE
(1829 - 1835)

M. Dominique Salhorgne naquit à Toul, en 1756, d'une famille honnête et religieuse; à seize ans, il avait déjà achevé le cours de ses humanités, et c'est à cet âge qu'il se présenta à Saint-Lazare; il y fut reçu le 27 octobre 1772 et y fit les saints vœux le 28 octobre 1775, n'ayant pas encore dix-neuf ans accomplis.

On n'avait pas tardé à reconnaître en lui un sujet de grande espérance aussi, dès qu'il eut terminé son cours de théologie, et quoiqu'il ne fût encore que minoré on l'employa, dans l'enseignement. Il fut d'abord envoyé au séminaire de Chartres pour y professer la philosophie: c'est lui-même qui nous a conservé ce souvenir dans une lettre qu'il écrivit d'Amiens en 1832. Il fut ordonné sous-diacre dans cette ville de Chartres en 1779, et prêtre, avec les dispenses nécessaires, en 1780.

La suite de sa vie confirma ces magnifiques débuts. En 1785 et 1786, il occupa une chaire de théologie, à Heidelberg, dans un établissement dépendant de l'Université de cette ville. Les trois années suivantes, il professa la théologie au séminaire de Saintes et, malgré son âge peu avancé, il y fut regardé comme un savant dans les matières ecclésiastiques et comme le modèle du clergé par sa vie grave et retirée.

La révolution survint et l'obligea à quitter la France. Tout ce que sa modestie et sa réserve à parler de lui-même nous ont laissé savoir, c'est qu'il s'exila en Allemagne, que l'Université d'Heidelberg lui délivra un certificat des plus flatteurs pour les deux années qu'il avait professé dans son sein, et qu'il put se livrer à l'étude et à l'enseignement,.surtout en Saxe, où il passa la plus grande partie de son exil.

Après le concordat de 1802, il rentra en France et se fixa dans le diocèse de Nancy et Toul, où il exerça le saint ministère jusqu'en 1809. Mgr de Barral, archevêque de Tours, l'ayant alors appelé pour restaurer son grand séminaire, [426] M. Salhorgne y professa la théologie jusqu'en 1821 avec le plus constant succès. Mgr de Barral lui avait fait accepter un canonicat, mais n'avait pu le déterminer à prendre la direction de son séminaire; le successeur de M^{g}r de Barral voulut à plusieurs reprises le nommer vicaire général titulaire, mais l'espoir de voir la Congrégation se rétablir engagea M. Salhorgne à n'accepter que les pouvoirs de grand-vicaire honoraire, pour se tenir plus libre à l'égard du diocèse.

C'est qu'en effet, à travers toutes les péripéties de son existence, M. Salhorgne n'avait pas oublié la petite Compagnie à laquelle il avait voué sa vie dans ses diverses positions, il en avait conservé l'habit et le règlement de vie dès qu'il le pût, il se mit en relation avec les vicaires généraux de la Congrégation, et quand, en 1827, un Bref de Léon XII vint rendre à notre Compagnie son unité et sa vie par la nomination d'un Supérieur général, M. Salhorgne s'empressa de se démettre de son canonicat et de solliciter la grâce de se réunir à ses confrères. Ni son âge et ses infirmités, ni l'estime et l'affection de monseigneur l'archevêque de Tours, ni son attachement pour ses nombreux amis ou pour les œuvres qu'il dirigeait, rien ne put le retenir, et, au mois d'août 1827, ce vénérable vieillard apportait à la maison-mère l'édification de sa régularité exemplaire et de ses vertus consommées.

Quelque temps après, M. de Wailly, qui était autorisé par le Bref du Souverain Pontife à former lui-même son conseil, nomma M. Salhorgne premier assistant et directeur général des filles de la Charité; celui-ci n'accepta que par obéissance, et l'année suivante, M. de

Wailly ayant succombé à une maladie violente, le 3 octobre 488, il dut encore se résigner à exercer les fonctions de Vicaire général de la Congrégation. Il eut en cette qualité à présider, au mois de mai 189, la première Assemblée générale qui se fût réunie depuis celle de 1788 et, malgré toutes ses supplications, il fut élu Supérieur général.

Nonobstant son grand âge et ses infirmités, il voulut se montrer toujours le rigide observateur de la règle, répondant à toutes les instances de ses confrères « Non ; il faut que le supérieur y soit; si je n'y vais pas, il n'y a pas de raison pour qu'un autre y soit plus fidèle; et si on manque, je n'ai plus que mon autorité pour commander, et elle, est insuffisante en communauté sans l'exemple. » Son trop court généralat fut rempli d'événements bien importants : le 24 avril 1830, la translation des reliques de saint Vincent vint donner à la maison-mère et à toute la Compagnie un gage de résurrection et de vie nouvelle, tandis qu'aux journées des 28 et 29 juillet, une nouvelle révolution vint renouveler des terreurs dont le souvenir était encore dans toutes les mémoires. M. Salhorgne qui avait une dévotion toute particulière aux reliques de notre saint fondateur, voulut se constituer le gardien de ce précieux dépôt, et il ne consentit à quitter Paris que quand le corps de saint Vincent eut été transporté à Roye, petite ville de Picardie, [427] où nous avions un collège et où il se rendit lui-même. L'année suivante, il alla demeurer au séminaire d'Amiens et ce n'est que le 23 mai 1832, que ses assistants cessèrent de mettre obstacle à son retour à Paris et qu'il vit finir ce qu'il appelait son exil.

Pendant l'année 1834, M. Salhorgne commença à parler de sa démission, et, malgré toutes les instances de ses confrères, il convoqua une Assemblée générale pour le 15 août 1835. Sa démission fut acceptée. Néanmoins ses infirmités ne firent que s'accroître et, après plusieurs mois de souffrances continuelles et souvent très aiguës qui firent éclater sa patience et sa résignation, il rendit sa belle âme à Dieu, le 25 mai 1836, âgé de quatre-vingts ans; il avait plus de soixante-trois ans de vocation et avait été Supérieur général six ans et trois mois.

Nous donnons à la suite le tableau de l'Assemblée générale de 1829

DIX - SEPTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 21 membres; commencée le 15 mai 1829, et terminée le 25 du même mois à la 9e session.

NOMS DES MEMBRES.		PROVINCES.
MM. SALHORGNE, Dominique.	Vicaire général	
BOULLANGER, Joseph-Mansuet	2e assistant	
LE Go, Pierre	3e assistant	
RICHENET, Jean-François	Visiteur	France.
ANDRIEUX, Jean-François.	Supérieur de Montauban, visiteur	Aquitaine.
BAILLY, Ferdinand-Joseph. .	Supérieur d'Amiens, visiteur	Picardie.
COCHET, Louis-Etienne . . .	Supérieur de Valfleury, visiteur	Lyon.
BACCARI, François-Antoine. .	Visiteur	Rome.
CASTAGNA, Michel-Ange. . .	Supérieur de Savone, visiteur	Lombardie.
FEU, Fortunat	Supérieur de Madrid, visiteur	Espagne.
MAISONNEUVE, Jean	Supérieur de Cahors	Aquitaine.
VIVIER, Pierre-Nicolas	Supérieur de Montdidier	Picardie.
GRAPPIN, Jean	Supérieur de Saint-Flour	Lyon.
TRIPPIER, Jean-François	Supérieur de Carcassonne	Lyon.
ROBERTI, Romuale	Supérieur de Monte-Citorio	Rome.
GIRIODI, Philippe	Supérieur de Plaisance	Rome.
DE ANTONI, Jean-Baptiste. .	Supérieur de Sarzane	Lombardie.
VILERA, Jean	Supérieur de Barcelone	Espagne.
ESCARRA, Joseph	Supérieur de Barbastro	Espagne.
LAMBOLEY, Charles		France.
ETIENNE, Jean-Baptiste		France.
PERBOYRE, Jacques		Aquitaine.
REDON, Louis-Michel		Picardie.
LUCIO, Isidore		Lombardie.

Les visiteurs et les députés des provinces de Pologne, de Naples et du Portugal manquèrent à cette assemblée.

[428]

I.

Souvenirs historiques. - Notification de son élection. - Conseils.

1er juin 1829.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Pour apprécier avec justesse la situation présente de notre Compagnie, il est à propos, je crois, de rappeler les vicissitudes qu'elle a éprouvées. Nous trouverons dans ce souvenir la preuve d'une Providence spéciale pour la conservation de notre saint état, et un puissant motif pour nous y affectionner de plus en plus.

Le coup qui nous avait frappés comme tant d'autres, à l'époque de la Révolution, semblait ne nous laisser plus aucun espoir de rétablissement. Notre dernier Supérieur général, élu selon nos constitutions, je veux dire M. Cayla de La Garde, s'était retiré à Rome, et y était mort en 1800. Il avait pour compagnon d'exil un de ses assistants, M. Brunet, qui reçut les pouvoirs nécessaires par rapport aux missionnaires français, qui se joindraient à lui. Il revint en effet en France en 1804, prit un logement à la Communauté des filles de la Charité, où il mourut en 1806, et fut remplacé par M. Placiard, qui paraissait devoir fournir une longue carrière; mais qui succomba dès l'année suivante à une maladie de trois jours. Il eut pour successeur M. Hanon, alors supérieur du séminaire d'Amiens. Le zèle avec lequel celui-ci voulut maintenir l'autorité que les anciens Supérieurs avaient constamment exercée sur la Communauté des filles de la Charité, son refus de se prêter à des innovations lui attira bientôt la peine d'une détention dans le fort de Fenestrelles, d'où il ne sortit qu'en 1814 pour revenir à Paris, où il est mort en 4816. Ce ne fut que l'année suivante qu'on lui donna pour successeur M. Verbert, qui ne vécut que jusqu'en 1819. Tant de pertes, dans un si court espace de temps, étaient des secousses violentes qui menaçaient notre établissement d'une entière dissolution : mais nous avons un puissant protecteur dans le ciel! Dieu conserva l'œuvre de son serviteur Vincent de Paul. M. Boujard fut investi du titre de Vicaire général, comme l'avaient été ses quatre prédécesseurs. Sous son gouvernement, qui fut à peu près de huit ans, la Congrégation prit des accroissements sensibles [429] par l'œuvre des Missions, et l'admission d'un certain nombre de sujets qui nous donnent beaucoup de consolation. C'est aussi sous le gouvernement de M. Boujard qu'a été faite l'acquisition d'une maison de campagne et la construction d'une chapelle, qui sera un témoignage durable de l'activité de son zèle et de la générosité des personnes qui sont venues à son aide. Je ne puis les nommer; mais Dieu les connaît, et sera leur récompense.

Les cinq Vicaires généraux que je viens de nommer n'avaient d'autorité que sur les sujets français et sur la Congrégation des filles de la Charité : les Polonais, Italiens, Espagnols et Portugais vivaient sous le régime d'un Vicaire général établi à Rome par le Souverain

Pontife; ainsi le gouvernement de notre Congrégation se trouvait partagé entre deux Supérieurs, lorsqu'en 1827 il fut pris des mesures efficaces pour opérer une réunion. Les deux Vicaires généraux d'alors donnèrent spontanément leur démission; et parce que la voie de l'élection fut jugée impraticable pour le moment, notre Saint-Père le Pape Léon XII promut à la Supériorité vacante, et pour cette fois seulement, M. Pierre de Wailly, supérieur du séminaire d'Amiens, et l'investit des mêmes pouvoirs qu'avaient eus jadis les Supérieurs généraux sur les sujets tant français qu'étrangers. M. de Wailly prit possession de sa nouvelle dignité à la satisfaction de ses confrères de Paris, et sans qu'il s'élevât la moindre réclamation, au mois de juillet 1827. Il nomma aussitôt trois assistants, et, par la suite, des visiteurs de provinces, comme autrefois. Nous désirions bien ardemment, et nous espérions avec confiance que son âge et la force de son tempérament lui donneraient le temps de consolider la réunion qui venait de se faire, et de nous ramener peu à peu, par son administration pleine de sagesse, au régime des temps antérieurs à la Révolution. Nos désirs ont été trompés. Une maladie grave nous l'enleva dans le quinzième mois de son gouvernement, le 23 octobre 1828.

M. de Wailly m'avait nommé son premier assistant, et, peu avant sa mort, il m'avait déféré verbalement le titre de Vicaire général pendant la vacance. En cette qualité, je prévins sans délai nos confrères, français et étrangers, de la nécessité où nous étions de tenir une Assemblée pour la nomination d'un chef dans les six mois depuis la mort du Supérieur défunt. On se conforma partout à mon invitation, et les députés élus dans les assemblées provinciales se rendirent ici avant le 15 mai, jour fixé pour la première session de l'Assemblée générale : nous sommes ainsi rentrés dans l'ordre ancien ; car la dernière Assemblée de ce genre eut lieu en 1788, pour l'élection de M. Cayla de La Garde, qui succéda à M. Jacquier ; en sorte que, pendant quarante ans, la Congrégation n'a pas eu ses représentants naturels appelés à lui donner un Supérieur général et des assistants nommés selon nos constitutions.

Ces nominations ont été faites le lundi 18 mai et le vendredi suivant : mais ce n'est pas sans un sentiment de douleur profonde que je vous en écris 1e résultat. [430]

Malgré mes prières et mes instances réitérées, malgré mon âge avancé et mes infirmités, on m'a imposé un fardeau que la seule crainte de résister à la volonté de Dieu m'a empêché de refuser. Les quatre assistants nommés sont MM. Pierre Lego, Jean-Mansuet Boullanger, Jean-François Richenet, et François-Antoine Baccari.

Je vous l'avouerai, messieurs et très chers frères, le sacrifice m'a été bien pénible, et tout ce qui me le rappelle entretient mon inquiétude : priez Dieu qu'il aide ma faiblesse et supplée à mon incapacité. Cependant, messieurs, quelque grand qu'ait été ce sacrifice, je ne le juge pas au-dessus des devoirs d'un vrai missionnaire. Vous en conviendrez aisément, si vous examinez avec moi les raisons qui doivent nous attacher à notre état, et jusqu'où doit aller cet attachement.

Je trouve une raison décisive, et qui seule doit suffire, dans la conduite admirable de la divine Providence relativement à notre Congrégation. Elle a été, comme toutes les autres, menacée d'une entière destruction. Il y avait si peu d'apparence à son rétablissement, que nos confrères, vieillis avant le temps par les peines et la durée de leur exil, acceptèrent à leur rentrée dans notre patrie les places qui leur furent offertes dans leurs diocèses respectifs. Cette position incertaine dura jusqu'à l'année 1815, où il nous fut permis de nous établir d'une manière fixe dans la maison que nous habitons: ce ne fut pas sans de grandes difficultés; car, après avoir surmonté celles qui avaient si longtemps retardé notre rétablissement, il fallut pourvoir aux dépenses très urgentes des réparations, de l'ameublement et de l'entretien personnel. Dieu vint à notre secours par le moyen de nos bonnes sœurs qui exercèrent à notre égard, et de la manière la plus généreuse, la vertu distinctive de leur saint état; quelques anciens confrères qui se réunirent, apportèrent aussi avec eux les débris de leur fortune. Cinq séminaires, dont nous avons accepté la direction, nous ont fourni, avec l'agrément de leurs

évêques, un certain nombre de sujets qui font notre consolation et nous donnent les plus heureuses espérances. Enfin la promotion extraordinaire de M. de Wailly à la place de Supérieur général a contribué beaucoup à consolider notre existence, en préparant la voie à la restauration de notre société sur ses anciennes bases. Les tentatives hostiles qui ont été faites récemment contre nous n'ont servi qu'à nous affermir davantage, puisque notre cause a été défendue par des orateurs de toutes les opinions, qui ont rendu par là un témoignage solennel aux services que peut rendre notre Congrégation soit en France, soit dans les pays étrangers. Nous sommes donc rassurés, autant qu'on puisse l'être, contre les craintes de l'avenir.

Or, messieurs et mes chers frères, ne verrez-vous pas. comme moi, dans cette suite de faits, dans cet enchaînement de circonstances, la preuve d'une Providence spéciale sur notre état, et un motif bien puissant pour nous y affectionner? S'il n'en était pas ainsi, [431] croyez-vous que Dieu eut béni et couronné de succès les efforts des hommes zélés et courageux qui ont travaillé à le relever de ses ruines? Mais si notre établissement est entré dans les desseins de Dieu, combien ne devons-nous pas nous féliciter, puisque chacun de nous peut se dire : Je fais partie d'une société établie par un grand saint, dispersée à une malheureuse époque par une tourmente qui a presque tout détruit, mais ensuite renouvelée par une faveur signalée du ciel, et replacée sur ses antiques fondements. C'est donc un devoir pour moi d'y persévérer jusqu'à la fin; mon salut y est intéressé, puisque c'est le seul moyen par lequel Dieu veut que je l'opère. Je l'ai cru ainsi lorsque j'y suis entré, et la volonté de Dieu ne change pas.

Mais jusqu'où doit aller cette affection que nous devons avoir pour notre saint état? Nous savons tous qu'il a pour fin principale de procurer la plus grande gloire de Dieu, en travaillant au salut des peuples, et surtout des pauvres habitants de la campagne. Mais ce que nous ne considérons peut-être pas assez, c'est que nous formons un corps dont les membres s'obligent à obéir à un chef, et par conséquent à accepter les divers emplois qu'il leur confie. Que ces emplois soient plus ou moins conformes à nos goûts, plus ou moins importants, plus ou moins honorables, il suffit qu'on nous y destine pour que nous les envisagions comme des moyens divers ménagés par la Providence, pour procurer le bien général, et en même temps pour nous sanctifier. Si tel poste nous parait plus avantageux qu'un autre, gardons-nous bien de le convoiter : soyons persuadés que, sous d'autres rapports, il entraîne aussi plus de peines, et surtout une plus grande responsabilité. D'où je conclus que la preuve la plus sûre qu'on puisse donner d'un attachement sincère à son état, c'est la disposition où l'on est de se contenter du rang que le Supérieur nous aura assigné. Ce n'est donc pas être attaché à son état que d'en mépriser quelque fonction, ou prendre occasion d'une espérance frustrée pour manquer à la stabilité promise, et rompre des engagements sacrés. Ce n'est pas non plus être attaché à son état que de prévoir avec indifférence les événements qui lui seraient funestes, ou de ne pas partager la joie commune dans les événements favorables. Ceux qui sont réellement attachés à leur état se gardent bien aussi de faire connaître, surtout à des personnes du dehors, les défauts qu'ils auraient cru remarquer dans quelque confrère. La manifestation de ces défauts, qu'ils soient réels ou supposés, produirait toujours des effets très pernicieux, tant pour le corps que pour les membres. La charité les proscrit; et le blâme, qui en est la suite, rejaillit jusque sur les indiscrets, puisque, en vertu de l'espèce de solidarité qui existe entre les membres d'une même famille, le coup porté à l'un d'eux les frappe tous, et celui-là même qui en est la cause. Si nous avons des défauts, et quel homme n'en a pas! supportons-les mutuellement, excusons-les même, autant que nous pourrons le faire sans blesser la vérité.

J'ai d'autant plus à cœur cet article de nos règles, que je suis personnellement [432] intéressé à son observation; car le désir de bien faire, et les sentiments affectueux dont je suis pénétré pour tous et chacun de vous, ne peuvent suppléer aux talents et aux vertus qui me manquent. Je vous prie bien instamment de les demander pour moi à l'auteur de tout don parfait en l'amour de qui je suis, plus que je ne puis vous l'exprimer,

Messieurs et chers confrères,

Votre très humble, très affectionné et tout dévoué serviteur,

SALHORNE,
I. p. d. I. M.

II.

Paris, le 1er janvier 1830.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous !

Je saisis avec empressement, pour me rappeler à l'honneur de votre souvenir, l'époque où les personnes du monde, pour peu qu'elles se connaissent, se donnent et reçoivent des témoignages réciproques d'une amitié qui doit être plus vive et plus sincère, à mesure que les cœurs sont plus chrétiens. Je ne puis assez vous exprimer les sentiments qu'elle m'inspire pour tous et chacun de vous. Ils me font désirer, comme le plus précieux des biens, que la charité unisse si étroitement les membres de notre Société, que l'on puisse nous appliquer l'éloge qu'ont mérité les premiers chrétiens, dont il est dit qu'ils ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme. Cette union désirable est l'heureux fruit de l'amour que chacun doit avoir pour son état, comme celle de nos pères dans la foi était l'effet naturel de leur attachement au christianisme.

Je craindrais de vous offenser en vous proposant les motifs de la charité qui doit nous unir; car vous connaissez aussi bien que moi le précepte gravé par l'auteur de la nature dans le fond de tous les cœurs, et renouvelé d'une manière si expressive dans l'Évangile. J'ai la consolation de voir qu'il est généralement observé parmi nous; et, si je vous en entretiens, c'est pour vous indiquer les moyens qui me paraissent propres à nous conserver dans cette parfaite union qui peut faire le bonheur de notre vie.

Ces moyens sont, je crois, de supporter avec patience les défauts [433] que nous apercevons dans les autres; de ne point nous mêler de ce qui les concerne, si nous n'y sommes pas obligés, et de n'écouter qu'avec beaucoup de discernement nos soupçons propres et les rapports qu'on pourrait nous faire.

Tous, tant que nous sommes, nous avons les tristes apanages de la nature déchue de sa bonté primitive, des imperfections et des défauts. Nous devons nous le dire souvent, puisque d'autres ne nous le diraient pas avec bienséance. Les bonnes qualités elles-mêmes, se modifiant d'après les caractères, qui sont différents ou opposés entre eux, deviennent un sujet réciproque d'exercice à notre patience. L'aimable vivacité de la jeunesse contraste fortement avec la réserve de l'age mûr, et peut devenir incommode à la lenteur de la vieillesse, qui paraît, à son tour, insupportable à l'activité du jeune âge. La religion sait former une harmonie merveilleuse au milieu de ces contrastes, comme un tableau parfait résulte de la nuance qu'un peintre habile sait donner aux couleurs opposées. Saint Paul nous révèle le secret de cette

harmonie : c'est de nous supporter les uns les autres: *Supportantes invicem in charitate*[173]. *Alter alterius onera portale*[174].

Ce support mutuel est quelquefois pénible, je l'avoue; mais, s'il ne nous en coûtait rien pour aimer nos frères, si nous ne nous gênions jamais pour les obliger, si nous ne nous relâchions pas souvent envers eux de nos prétentions et de nos droits, quel mérite aurait donc notre charité? Car celle qui est véritablement chrétienne s'enrichit des privations qu'elle s'impose, et se réjouit des sacrifices auxquels elle se dévoue.

Ce qui nous déplaît dans les autres n'est pas toujours volontaire de leur part, et vient quelquefois du tempérament, ou du caractère, ou même de l'état variable de la santé. Mais, ces défauts ou d'autres seraient-ils en quelque sorte volontaires, il n'est pas toujours facile de les détruire. Combien n'en avons-nous pas peut-être de semblables ou de plus grands, parce que nous n'avons pas encore pu réussir à nous en corriger, ou peut-être parce que nous n'avons pas voulu en prendre la peine ! S'appliquer à connaître les différents caractères de ceux avec qui nous avons à vivre, c'est le propre d'un bon esprit et d'une raison droite ; et c'est l'heureux effet que doit produire en nous la charité.

Elle doit aussi nous rendre très réservés dans les choses qui ne nous concernent pas. Cela ne veut pas dire qu'il nous soit permis d'être indifférents à ce qui intéresse les autres. Nous devons au contraire nous réjouir de leurs avantages, et prendre part à leur joie, comme aussi nous montrer sensibles à leurs maux et à leurs déplaisirs, agir de concert dans les emplois qui nous sont communs avec eux, leur montrer une grande déférence, *honore invicem prævenientes*[175] ; et porter la complaisance aussi loin que nous pouvons le faire sans manquer à notre devoir. [434]

Nous ne nous contenterons pas de vivre en paix avec tous, mais nous contribuerons, autant qu'il nous sera possible, à la conserver entre les autres. Si nous remarquons qu'il y ait quelque froideur entre eux, nous travaillerons à les rapprocher, nous efforçant de dissiper leurs soupçons, de guérir leurs défiances et d'apaiser leurs plaintes.

En vous indiquant, comme lui moyen de perpétuer l'union parmi nous, une grande réserve dans les choses qui ne nous concernent pas, je veux seulement vous prémunir contre un certain esprit de domination qui, sans aucun droit, voudrait tout régler et déterminer, et faire plier toutes les volontés sous la sienne; un certain esprit de contradiction qui méprise tout, qui condamne tout, et qui trouve à redire à tout ce que les autres font ou ne font pas; un certain esprit caustique attentif à remarquer les défauts des autres, à les en reprendre avec sévérité, ou à les humilier par le ridicule. La religion, et avec elle la politesse et l'urbanité, nous préserveront sans doute et pour toujours de ces défauts destructifs de la charité chrétienne.

Il est vrai que chacun de nous doit avoir soin de son prochain : *Mandavit unicuique de proximo suo*[176]. Mais, pour être réglé, ce zèle doit s'exercer d'abord sur nous-mêmes, car nous ne devons aimer les autres que comme nous nous aimons. Notre salut et notre perfection personnelle doivent plus nous toucher que le salut et la perfection de qui que ce soit. Ceux-là sont donc dispensés de cette loi, qui ne pourraient examiner la conduite d'autrui sans satisfaire leur ressentiment, leur antipathie, et sans porter ensuite à l'oraison et aux exercices de piété leurs inquiétudes et leurs réflexions. Les représentations, les avertissements sont louables sans doute, mais c'est lorsque la charité les dicte. Cette admirable vertu imprime sou caractère à tout ce qu'elle inspire. Elle a le don d'adoucir ce que la correction fraternelle pourrait avoir de rude et de rebutant. On ne s'offense point des avis qu'on sait être donnés par un sincère et tendre intérêt. La prudence, compagne de la charité, en choisit l'objet, et saisit le moment

---

[173] Eph. IV, 2.
[174] Gal. VI, 2.
[175] Rom.XII, 10.
[176] Eccli. XVII, 12.

favorable. Même en reprenant, ces deux vertus savent plaire, et, à l'avantage d'être utiles, elles joignent le mérite d'être agréables tandis qu'au contraire les reproches dictés par l'humeur, l'orgueil ou la malignité, en prennent le ton et la forme : aussi, bien loin d'être utiles, ils nuisent à celui qui les fait, à cause du motif qui l'anime, et à celui qui les reçoit, parce qu'il en est révolté. Nous avons une matière abondante à nos reproches les pins sévères; tournons-les contre nous-mêmes.

Ceci ne s'adresse pas à ceux qui, par le devoir de leur place, sont obligés de veiller sur les autres. Il serait peu raisonnable de demander pourquoi le supérieur, ou quelqu'un autorisé par lui, examine la conduite de ceux qui vivent sous sa direction, car il en est chargé, et il en rendra compte à Dieu. [435] Coupable, s'il reprend sans se corriger lui-même; et doublement coupable, si, étant imparfait, il néglige le soin de perfectionner les autres. Il doit faire et dire voilà son devoir joindre l'autorité du bon exemple à celle dont il est investi.

Il importe aussi beaucoup à la conservation de la charité parmi nous de n'écouter qu'avec beaucoup de discernement ce qu'on nous dit, ou ce que l'imagination nous inspire à l'égard du prochain car la source peut-être la plus ordinaire des refroidissements, des animosités et des divisions, c'est la crédulité, c'est-à-dire la précipitation à juger et à condamner les autres, ou sur des rapports qui sont presque toujours indiscrets, ou sur nos propres conjectures, qui sont souvent trompeuses.

La sainte Écriture appelle semeurs de discorde, et odieux devant Dieu. ceux qui par malignité, cherchent à déprécier le prochain, on répètent ce qu'ils ont entendu : *Dominus detestatur eum qui seminat discordias*[177]. Il est rare qu'ils ne commettent un péché très grief : car leurs récits sont presque toujours accompagnés de circonstances exagérées qui les rendent calomnieux; et Dieu leur imputera les suites de leur indiscrétion, les chagrins qu'elle cause, et les inimitiés qu'elle forme ou qu'elle entretient. Raison suffisante pour ne rien écouter, s'il se peut, ou du moins de ne rien croire de ce qui se dit au désavantage du prochain.

Nous nous défierons même des jugements que nous serions tentés de porter. Ils sont presque toujours inspires par quelque passion, telles que la jalousie, l'aversion ou le ressentiment du passé. Nous jugeons ce que nous désirons, ou ce que nous craignons qui ne soit. Nous jugeons d'après ce que nous sommes, oui ce que nous avons été, ou ce que nous sommes capables d'être. Un jugement porté dans ces dispositions ne peut pas être équitable.

Mais est-il possible de ne pas juger ce qu'on voit? Je réponds qu'on voit très peu de chose quand on n'est pas mû par une vaine curiosité, et qu'il est possible de voir par le bon endroit une parole ou une action qui a plusieurs aspects. Une prétendue malignité n'est peut-être qu'inadvertance, une mauvaise volonté apparente est peut-être zèle; fût-il mal réglé, c'est peut-être toujours zèle. Il est possible, et c'est un devoir de suspendre son jugement, puisque Dieu se l'est réservé.

Je vous conjure, messieurs et mes très chers frères, d'accueillir ces réflexions avec le même esprit qui me les inspire. Elles pourront vous paraître superflues, puisque, avec la grâce de Dieu, sa charité nous unit. Aussi vous les présenté-je moins pour remédier à un mal qui n'existe pas parmi nous, que pour vous féliciter d'un bien que nous devons soigneusement conserver, parce qu'il fait et fera notre bonheur. [436]

C'en est un grand pour moi de pouvoir vous réitérer l'assurance du parfait et respectueux dévouement avec lequel je suis,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et dévoué serviteur,

SALHORGNE

I . p. d. l. C. d. l. M

[177] Prov. VI, 19.

Maintenant, messieurs et très chers frères, je dois à votre amour pour notre saint état de vous faire part des bénédictions que le Seigneur daigne répandre sur la Congrégation.

Vous avez eu connaissance de la persécution suscitée contre les catholiques arméniens de Constantinople. Ils ont été exilés au nombre de vingt mille. Chassés de leurs habitations, dépouillés de leurs biens, privés de tout moyen d'existence, ils se trouvaient exposés au danger de la séduction et de l'apostasie. Dans cette malheureuse situation, ils ne pouvaient attendre de secours que de nos confrères de Constantinople. Mais eux-mêmes furent enveloppés dans la persécution. Deux d'entre eux étant Arméniens d'origine, ils reçurent ordre de quitter cette ville. L'un se retira dans l'île de Naxie; l'autre vint en France, laissant seul à Constantinople M. Bricet, préfet apostolique, qui, étant Français, échappa à la proscription. Il eut le bonheur d'être l'instrument dont la Providence se servit pour fortifier, soutenir et secourir ces généreux confesseurs de la foi. Malgré qu'il eût reçu défense expresse d'avoir aucun rapport avec les chrétiens persécutés, il s'exposa à toute sorte de dangers pour remplir la mission qui lui était confiée. Déguisé sous toutes les formes, il les visita pendant plus de deux années, et les visite encore, administrant les sacrements, fortifiant les faibles, leur portant des paroles de consolation et des secours abondants en aumônes. Malgré que nous lui ayons fait parvenir de France des sommes très considérables que la charité des fidèles nous avait procurées, il ne peut expliquer lui-même comment il a pu jusqu'à présent subvenir à tant de besoins. Il peut encore bien moins expliquer comment sa santé, si faible et si délicate, a pu soutenir tant de travaux et tant de fatigues. Il ne peut s'empêcher d'apercevoir une protection toute particulière du ciel dans toutes les circonstances par lesquelles il a passé. J'ai cru à propos de vous communiquer l'extrait d'une lettre que lui a écrite l'évêque des Arméniens persécutés, dont voici la teneur:

TRÈS RÉVÉREND MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant connaissance des œuvres merveilleuses de votre zèle et de toutes les peines et fatigues que vous supportez pour nos pauvres Arméniens, je vous ai écrit, le 12 d'avril, pour vous en exprimer ma vive reconnaissance. Ne recevant aucune réponse, je crains que ma lettre n'ait pu vous parvenir. C'est pour cela, mon cher ami, que je vous écris de nouveau, tant j'ai à cœur [437] que vous sachiez combien je suis pénétré de reconnaissance pour une personne qui nous a rendu de si grands services. Recevez l'hommage de mes sentiments à cet égard.

Tout le monde fait l'éloge de votre mérite et de votre charité. Je vous assure que moi et mes Prêtres, nous savons les apprécier. Sans y être obligé en aucune manière, vous avez embrassé des fatigues au-dessus de vos forces, vous endurez pour nos pauvres Arméniens des souffrances inconcevables; vous vous exposez aux plus grands dangers. Je le dis hautement, vous en faites à vous seul plus que tous les Prêtres latins et arméniens de Constantinople. Que le Seigneur répande sur vous d'abondantes consolations! qu'il vous accorde une longue et heureuse vie! qu'il augmente et soutienne vos forces! qu'il vous procure les moyens de continuer le bien que vous faites! et surtout qu'il ne vous éloigne jamais de notre nation! Si, en endurant l'exil pour l'amour de notre sainte religion, nous portons le nom de confesseurs, on peut à juste titre vous donner celui de martyr. Vos travaux, vos souffrances, le spectacle continuel de toutes les misères que vous avez sans cesse sous les yeux, et qui ne rebute pas votre charité, vous assurent ce titre glorieux.

Ne pouvant vous exprimer comme je le désirerais tous les sentiments de reconnaissance dont je suis pénétré pour votre digne personne, je me borne à vous dire que moi et mon clergé, nous supplions le Seigneur très miséricordieux de récompenser abondamment dans cette vie et dans l'autre vos travaux et vos bonnes œuvres.

J'ai l'honneur d'être avec estime et vénération,

Votre dévoué,

Georges PAPAS,

Évêque de Scythopolis, Vicaire pour les Arméniens.

Nous ne pouvons assez rendre grâces au Seigneur de s'être servi d'un membre de notre Congrégation pour une œuvre si propre à procurer sa gloire et à édifier l'Église. Les hérétiques eux-mêmes n'ont pu s'empêcher d'admirer le zèle infatigable et la charité

inépuisable de M. Bricet; ils en ont été tellement touchés, que plusieurs d'entre eux ont abjuré l'hérésie, et sont rentrés dans le sein de l'Église.

Je craignais beaucoup de voir ce cher confrère succomber sous le poids de tant de fatigues. Il me tardait de pouvoir lui envoyer du secours. Au mois de septembre dernier, un de nos jeunes prêtres s'est embarqué pour se rendre près de lui, afin de partager ses travaux. J'espère que bientôt je pourrai lui envoyer de nouveaux collaborateurs.

Notre mission de Chine est toujours en souffrance. J'espère cependant pouvoir dans peu envoyer des ouvriers dans cette moisson abondante. Au mois d'avril dernier, un de nos jeunes confrères est parti pour se rendre à Macao. Plusieurs autres désirent embrasser cette carrière apostolique. Je ne néglige rien pour seconder leurs désirs. Pour procurer des secours à cette chrétienté si intéressante, nous avons fait venir quatre jeunes Chinois, qui sont maintenant à Paris pour y faire leur éducation ecclésiastique. Ils nous font concevoir les plus flatteuses espérances. [438]

Notre mission de l'Amérique septentrionale est pour nous une source abondante de consolations. Toutes les lettres que nous recevons de nos confrères qui y travaillent, nous donnent l'assurance que le Seigneur bénit leur ministère. Notre séminaire de Sainte-Marie-des-Barrens se compose en ce moment de vingt-neuf séminaristes. On a construit aussi un collège qui contient déjà quatre-vingts élèves, et qui en contiendra davantage par la suite. Nos missionnaires obtiennent les plus heureux succès, soit parmi les catholiques, soit parmi les sauvages. Les ouvriers ne peuvent suffire à l'aliondance de la moisson.

Dans l'Amérique méridionale, au Brésil, S. M. l'empereur D. Pedro veut bien protéger puissamment la Congrégation. Nous y avons deux maisons, un séminaire interne, neuf prêtres, six séminaristes, deux étudiants et quatre frères coadjuteurs. Tout annonce que la Congrégation y prospérera d'une manière bien consolante.

Vous apprendrez aussi avec intérêt que la compagnie des filles de la Charité devient de plus en plus florissante. Elle a plus de trois cents maisons en France; et en Espagne, favorisée de la protection du Roi et des grands du royaume, elle prospère d'une manière vraiment consolante. Et ce qui doit le plus nous consoler, c'est que l'on voit, parmi ces bonnes filles, un ordre parfait, un zèle ardent pour leurs fonctions et un attachement inviolable à l'esprit de leur saint état; et je dois leur rendre ce témoignage, qu'elles prennent le plus vif intérêt à tout ce qui nous concerne.

Rendons grâces au Seigneur, messieurs et très chers frères, des bénédictions qu'il répand sur les deux familles de saint Vincent, et efforçons-nous d'en mériter de plus abondantes encore par la fidélité à nos saintes règles, et par notre ardeur dans la pratique des vertus de notre saint fondateur.

III

Conseils spéciaux aux missionnaires de Chine.

Parissiis, 1 martii 1830.

REVERENDI ADMODUM DOMINI, ET CONFRATRES DILECTISSIMI,

Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper vobiscum!

Congregationem nostram in suo pristino statu fuisse omnino restitutam per electionem Superioris generalis factam juxta statuta a tempore S. Vincentii observata, jam haud dubio a D. Lamiot certiores facti estis, nec dubito [439] quin gratias egeritis Domino, implorantes mihi auxilium sine quo onus mihi impositum sustinere non possem.

Me licet repugnantem ac invitum elegerunt missionarii a variis provinciis deputati, prout notum feci toti Congregationi per epistolam encyclicam quæ ad vos perveniet, si nondum pervenit. Juxta usum Cougregationis, alteram dedi encyclicam ineunte anno præsenti, 1830, quæ fuit præsertim pro missionariis qui vivunt in communi, seu plures simul, et non tantum spectat ad vos qui vivitis dispersi inter gentes ad annuntiandum Evangelium ut lux oriatur iis qui in tenebris et umbra mortis sedent, vel saltem ut conservetur, et augeatur iis qui jam fidem habent.

Reverendi admodum Domini, ideo, opportunum duxi ad vos in particulari scribere, ut cognoscatis quo animo sim erga vos, et quomodo vos haheam in corde et charitate quæ dissita coadunat in Christo. Utinam sic aliquantulam consolationem ingeram vobis in laboribus et periculis quæ subitis pro salute anmarum, animumque addam ut libenter adlaboretis pro gloria ejus qui vos elegit ut eatis et fructum afferatis.

Sors vestra in præclaris est, charissimi fratres ; opus adimpletis quod pergratum fuisset inclyto Patri nostro S. Vincentio ; sed opus quod, ut sit vobis vere ad merita et salutem, plura exposcit : requiruntur speciatim virtutes quibus constat spiritus status nostri, et quæ reponuntur in libro regularum seu constitutionum Congregationis : illarum observationi nobis sedulo inhærendum est, « pro certo hahentes, ut S. Vincentius libellum tradendo monuit, quod si illas observaveritis, ipsæ vos servabunt, et tandem ad finem optatum, hoc est, ad cœlestem beatitudinem securos vos deducent.

Plura sunt in illis regulis quæ non occurrunt vohis observanda, cum sitis soli, id est, sejuncti ab aliis confratribus ; sed sunt etiam quæ specialem a nobis exigunt attentionem semper et in quovis loco, circa quæ mihi quidem scribere non pigrum, vobis autem forsan necessarium, quia semper tendimus ad laxiora, et ubi est aliunde labor pro Domino, facile est arripere prætextus vel excusationes quæ videntur eximere ab onere. Faxit Deus ut nunquam ita vobis contingat.

Secundum consilium Apostoli ad Timotheum, attendite lectioni, quia scientia rerum theologicarum vohis est necessaria; illis studete, quantum tempus suppetit; lectionem librorum spiritualium non negligatis, præsertim Novi Testamenti quæ nohis præscribitur modo speciali, et disponit ad orationem mentalem, cujus usus nunquam intermittendus est ; quia sine illa non possumus esse operarii inconfusibiles, rccte tractantes verbum veritatis; et si sit pabulum quotidianum animæ, possumus fieri viri Dci ad omne opus bonum parati. Si meditatio non possit fieri hora inter eos consuetâ, saltem quo momcnto liberi estis, intrantes cubiculum, orate, levantes cor ad cœlum ut aceipiatis gratiam sine quâ labor vester esset inanis in Domino, qui orantibus ex corde infundit spinitum quo reformemur ad imaginem Christi. [440]

Circa obedientiam, pro sollicitudine officii quod mihi imposuit Dominus, hortor unumquemque vestrum ut semper solliciti sitis animo prompto et alacri hanc virtutem amplecti, ne secundum propriam voluntatem agentes, incidatis in laqueos inimici, et longe fiatis a vià Jesu Christi qui factus est pro nohis obediens usque ad mortem : unde enixe commendo ut sincerum præpositis vestris obsequium præstetis, nihil unquam contra eorum consilio et approbatione aggrediamini, ad eos in causis seu casibus intricatis ac difficilibus recurratis, et tandem administrationis vestræ in spiritualibus et in temporalibus rationem accurate detis. Juxta statuta usumque Congregationis, hæc ratio reddi debet saltem semel in anno : obsecro ac etiam præcipio ut non sitis negligentes in re tanti momenti ex qua pendet ordo et bonum missionum. D. Lamiot hanc rationem dare debet pro omnibus missionibus

vestris; illud autem ei impossibile est, nisi unusquisque ad illum scribat quanto diligentius potest, atque communicet rerum statum missionis suæ, tam in temporali quam in spirituali.

Mihi pergratum esset, charissimi domini, si ad nos identidem transmitteretis litteras circa progressum fidei, labores vestros, et persecutiones quas ad majorem Dei gloriam sustinetis; illæ enim notitiæ singulari modo juvenum nostrorum fervorem excitant, et possunt promovere vocationes quæ missionum utilitati conferrent.

Orate, quæso, pro tota Congregatione, et specialiter pro me qui, ut finem faciam, benedictiones Domini Nostri Jesu Christi vobis intimo corde adprecor.

Dominicus SALHORGNE,
I. p. C. M., Sup. Gen.

IV

Translation des reliques de saint Vincent.

Paris, le 5 avril 1830.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Il y a plus de trente ans que le corps de saint Vincent de Paul, exposé dans l'église de notre maison de Saint-Lazare, fut soustrait à la fureur révolutionnaire qui a bouleversé toute l'Europe. Par une protection toute spéciale de la divine Providence, cette Relique précieuse, [441] échappée aux recherches de l'impiété, après plusieurs translations, fut déposée dans la chapelle de la communauté des filles de la Charité.

Il nous est enfin donné de pouvoir rendre au culte public ce digne objet de la vénération de nos deux familles et de la piété des fidèles. Grâce à l'heureuse coopération de nos confrères et de nos chères sœurs, nous avons pu concevoir et exécuter le projet de construire une chapelle, qui, en même temps qu'elle sera un monument de la piété filiale des enfants de saint Vincent envers leur fondateur, sera aussi un monument de sa gloire.

Quelle consolation pour moi, messieurs et très chers frères, de pouvoir vous annoncer cette heureuse nouvelle! Cette cérémonie fera époque dans l'histoire de nos deux familles ; j'ai la douce confiance qu'elle fera aussi époque par le renouvellement de l'esprit de notre saint état. C'est dans cette circonstance que nous devons sentir redoubler d'ardeur en nous le désir de marcher sur les traces de notre illustre fondateur, de nous dévouer comme lui au service de Dieu et au salut des âmes, et de parcourir avec zèle la sainte carrière de notre vocation. La divine Providence veut déposer de nouveau au milieu de nous ces restes précieux de saint Vincent de Paul, afin qu'ils nous rappellent sans cesse les vertus de ce véritable ami de Dieu et des hommes, et qu'ils nous rappellent en même temps ce que doivent être les enfants d'un tel Père. Rendons grâces au Seigneur de ce bienfait inestimable, pur lequel il nous montre qu'il protège la *Petite Compagnie*, et qu'il *se souvient du prêtre selon son cœur*, qu'il lui a donné pour fondateur et pour Père.

La translation du corps de saint Vincent de Paul aura lieu le 25 du présent mois d'avril. Cette belle et mémorable cérémonie sera présidée par monseigneur l'archevêque de Paris. Ce

vénérable prélat, qui, dans toutes les circonstances, donne des marques de sa dévotion à saint Vincent, et des témoignages de bonté et d'attachement à ses enfants, y convoquera tout son clergé, et il se dispose à l'entourer de toute la pompe qui sera en son pouvoir. J'aurais bien désiré moi-même y convoquer tous les membres de notre Congrégation, afin de leur faire partager le bonheur dont nous jouirons dans cette circonstance ; mais la distance des lieux et les fonctions que vous avez à remplir y mettent obstacle. Du moins vous y assisterez tous en esprit, et j'ai la confiance que tous vous participerez aux grâces que notre bienheureux Père nous obtiendra à l'occasion de cette cérémonie.

Pour que toute la compagnie rende des honneurs solennels à saint Vincent, le jour même où se fera la translation de son corps, dans toutes les maisons, avec la permission des ordinaires, on célébrera cette translation. On fera l'office comme le jour de la fête de saint Vincent, le 19 juillet, et on y mettra la même solennité avec octave.

Et pour perpétuer dans la compagnie la mémoire de cette cérémonie, je me propose de demander au Souverain Pontife de pouvoir célébrer chaque année, avec octave, la mémoire de la translation, [442] dans toutes nos maisons, le deuxième dimanche après Pâques ; et il y aura communion générale pour nos frères étudiants et séminaristes, et pour nos frères coadjuteurs, un des jours de l'octave.

Je suis bien affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

SALHORGNE
I. p. d. I. C. d. l. M.

V

Translation du corps de saint Vincent. - Révolution de 1830.

Paris, le 1er décembre 1830.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Je me félicitais d'avoir uniquement à vous entretenir du glorieux évènement qui fera époque dans les annales de la Compagnie. La translation publique et solennelle des précieux restes de notre saint instituteur s'est faite avec une pompe qui contrastait merveilleusement avec le caractère de l'humble modestie du serviteur de Dieu qui en était l'objet. Dans le long espace de plus d'une demi lieue, un peuple immense remplissait les rues sans les obstruer : les fenêtres et jusqu'aux toits des maisons étaient garnis de spectateurs; et, ce qui étonne encore ceux qui en ont été témoins, cette multitude s'arrêtait ou marchait sans clameur, sans confusion, mais dans un respectueux silence, qui n'était interrompu que par le chant des divins cantiques. La solennité de cette fête, qui rappelait celles des beaux siècles de l'Église, a duré pendant huit jours; et ce temps n'a pas suffi pour satisfaire la piété des fidèles qui, depuis l'aurore jusqu'à la nuit, visitaient notre église, et s'empressaient à faire toucher à la châsse qui renfermait les saintes reliques, des croix, des médailles, des images, des linges, et autres

objets propres à nourrir et à augmenter leur dévotion. Ce concours religieux, honoré un jour par la présence du roi et des deux princesses épouses de ses deux fils, [443] attendrissait jusqu'aux larmes les âmes sensibles, qui bénissaient le Seigneur d'avoir conservé le don précieux de la foi dans le cœur des habitants de cette grande cité.

Mais ô douleur! la sainte joie produite par ce triomphe religieux n'a pas été de longue durée. Ceux qui ont parlé du monde moral l'ont comparé à une mer orageuse, où d'horribles tempêtes succèdent parfois et brusquement à un calme profond. C'est ainsi qu'après environ trois mois, la tourmente révolutionnaire, dont vous connaissez les résultats, a changé, dans le court espace de trois jours, nos chants d'allégresse en gémissements douloureux, parce que l'autorité ecclésiastique a cru devoir par prudence nous enlever le précieux dépôt dont la présence faisait notre bonheur. Il a fallu le dérober à tous les regards, pour le conserver.

Une frayeur qui n'était pas sans motif a dispersé tous nos élèves; mais nous voyous avec beaucoup de consolation qu'ils n'ont rien perdu de leur amour pour notre saint état. Ils ont été recueillis et accueillis dans celles de nos maisons où ils ont cherché un asile, et savent s'y rendre utiles, dans les collèges par l'enseignement qu'ils y donnent, et dans les séminaires par la régularité de leur conduite. Dans leur long et pénible voyage, ils ont trouvé, dans les différentes maisons de nos chères sœurs, les secours qui leur étaient d'autant plus nécessaires, que leur départ s'était fait à l'improviste. Les uns avaient besoin d'habits, les autres d'argent. Les bonnes sœurs se sont fait un plaisir de pourvoir à tout : elles l'ont fait avec un zèle et une générosité qui doublaient le bienfait. J'ai aussi besoin de vous dire, pour vous faire partager les sentiments de ma vive reconnaissance, que Mgr de Saint-Rome-Gualy, évêque de Saint-Flour, a eu la généreuse bonté d'en admettre six dans son séminaire. Le souvenir de ce nouveau témoignage de la bienveillance dont il nous honore ne s'effacera jamais de nos cœurs, et y perpétuera notre vénération pour ce digne prélat, dont les vertus retracent celles des plus saints évêques.

Nous ne devons pas nous occuper, dans les circonstances actuelles, de la rentrée de notre séminaire interne, et du cours des études : ce serait exposer nos jeunes confrères à des dangers peut-être plus grands que celui qu'ils ont évité. Notre premier soin sera de les rappeler, lorsque le cours des événements nous permettra de croire à un avenir tranquille : car l'expérience nous apprend combien il est nécessaire que ceux qui font choix de notre état, éprouvent leur vocation pour la vie commune, et s'affectionnent à nos règles par l'heureuse habitude de les observer. La compagnie ne peut continuer son existence que par celle d'un séminaire interne. Cette vérité est trop évidente pour n'être pas universellement sentie, et il est nécessaire qu'elle le soit dans la circonstance où nous allons nous trouver. Le gouvernement ne nous faisant plus l'allocation de quinze mille francs qu'il nous accordait pour cet objet, nous devons chercher un moyen d'y suppléer; et j'ai la ferme confiance de le trouver dans l'amour [444]que nous conservons tous pour notre saint état, et le désir bien sincère que nous avons de le perpétuer, en nous préparant des successeurs. Les maisons particulières ne peuvent pas faire un usage plus raisonnable de leurs économies, qu'en venant au secours de celle qui est la mère et le point central de toutes les autres. La charité fraternelle qui nous unit, comme doivent être unis les enfants d'un même père et les membres d'un même corps, m'est un sûr garant que nos confrères des maisons situées hors de la France seront animés d'une sainte émulation, et ne refuseront pas d'étendre jusqu'à nous les effets de leur libéralité. Nous venons de faire des dépenses extraordinaires pour l'envoi de cinq confrères dans les missions du Levant, et le renvoi dans leur pays des six Chinois, que nous n'avons pas cru prudent d'exposer aux dangers qui nous menacent. Ils sont sous la conduite de notre confrère M. Louis Perboyre, à qui nous les avions confiés d'une manière spéciale depuis le moment de leur arrivée, et qui a eu constamment pour eux les soins les plus affectueux.

Toutefois, nous ne sommes pas sans aucun espoir. Nous le mettons dans la miséricorde infinie de Dieu, que nous vous prions d'invoquer assidûment avec nous et pour

nous. Saint Vincent de Paul est notre protecteur dans le ciel son intercession pour ses enfants ne sera pas sans succès, pourvu que, par notre exactitude aux règles qu'il nous a laissées, et par la pratique des vertus dont il a été notre modèle, nous nous montrions dignes de lui appartenir. Lui-même a vécu dans des temps de troubles et de dissensions civiles; mais, par suite de sa rare prudence, il nous a interdit tout examen des questions politiques qui ont pour objet le gouvernement des peuples. Il veut que, fidèles à Dieu et soumis à son Église, nous mettions toute notre sollicitude à prier pour le bonheur et le salut des hommes et de ceux qui les gouvernent. Telle a été jusqu'à présent la règle de notre conduite, et nous ne nous en écarterons pas.

Je joins ici la liste de ceux des nôtres qui, pendant le cours de cette année, sont arrivés au terme de leur carrière. Mon âge et mes infirmités, qui augmentent et se multiplient, m'avertissent que la mienne doit bientôt finir. En demandant pour nos chers défunts le secours de vos prières, je les réclame pour moi-même. Je crois y avoir un droit spécial, puisqu'en me chargeant, par l'organe de vos députés, d'un fardeau qui impose de grandes obligations, vous avez rendu plus redoutable le compte que j'aurai à rendre au tribunal de Jésus-Christ, en l'amour duquel je suis bien cordialement,

Messieurs et mes chers frères,
Votre très humble et tout dévoué serviteur,

SALHORGNE,
I. p. d. I. C. d. l. M.

[445]

VI.

Raisons de son départ de Paris. - Esprit primitif.

Du séminaire d'Amiens, 1er janvier 1832.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

La date de cette lettre vous fait connaître que j'ai quitté le domicile affecté à la place que j'occupe. Mes confrères ont jugé qu'il serait imprudent de m'exposer à des dangers qui paraissaient imminents, et auxquels, à cause de mon grand âge et de mes nombreuses infirmités, je n'aurais pu me soustraire, ni par une fuite précipitée, ni par un séjour un peu long dans un asile ignoré. Il m'en a coûté beaucoup de m'éloigner, quoique pour un temps; et j'essayai de justifier ma résistance, en alléguant le privilège que je croyais annexé à ma qualité de chef, d'aspirer au bonheur d'être la première victime s'il devait y en avoir. Toutefois, on me fit observer que, dans les circonstances actuelles, il serait impossible de procéder à mon remplacement d'une manière conforme à nos usages ; et que la Congrégation se trouverait encore une fois exposée aux graves inconvénients d'une autorité incertaine et partagée. Ce motif ayant pour objet, non pas mon intérêt personnel qui ne mérite pas d'entrer en considération, mais le repos, et peut-être la perpétuité de notre état, a dû prévaloir sur ma

répugnance : je me suis soumis le 21 décembre de l'année dernière à une résolution qui n'était pas selon mes désirs, et me suis abandonné à la divine Providence.

Je lui rends chaque jour des actions de grâces, pour m'avoir amené dans un séminaire qui pourrait servir de modèle, non seulement par l'étendue, la beauté et les avantages du local; mais surtout par le bon ordre et l'exacte régularité qu'y observent près de deux cents clercs ou lévites, sous la surveillance de huit de nos confrères, dont les soins et les prévenances me soulagent et me consolent. Le supérieur de ce vaste établissement est M. Ferdinand Bailly, celui-là même qui, lors de mon élection, a réuni plusieurs suffrages. Pourquoi l'Esprit-Saint n'en a-t-il pas inspiré quelques-uns de plus? Je serais heureux, parce que je vivrais exempt de sollicitude, et la Congrégation serait bien gouvernée.

Plus heureuse que d'autres sociétés qui lui ressemblaient [446] sous plus d'un rapport, comment cette Congrégation subsiste-t-elle jusqu'aujourd'hui? Nous serions des ingrats, si nous n'en rendions grâce à notre saint fondateur qui intercède puissamment en faveur de ses deux familles. J'ai la ferme confiance qu'il continuera à nous protéger comme ses enfants, s'il nous voit les imitateurs de ses vertus et participants de son esprit : de cet esprit dont furent animés ses premiers collaborateurs, et que j'appelle *l'esprit primitif* de notre saint état.

Une triste expérience nous apprend que rien ne s'affaiblit davantage et plus rapidement que l'esprit primitif d'un institut. À mesure qu'il s'éloigne de son origine, il subit des changements qui le défigurent peu à peu, et finiraient par le rendre méconnaissable : semblable à un fleuve dont la source est pure et limpide, mais qui dans son cours prend la couleur des terres qu'il fertilise, et contracte les souillures du limon qu'il arrose. Cet affaiblissement de l'esprit qui forma les institutions religieuses a pour cause : d'un côté, l'inconstance de notre esprit et la fragilité de notre cœur, jouet de diverses passions ; de l'autre, la contagion du monde au milieu duquel nous sommes obligés de vivre, parce que nous sommes appelés à le sanctifier. Il nous importe donc grandement de renouveler en nous cet esprit par la pratique des mêmes vertus, et l'unité des motifs dans la conduite.

Saint Vincent nous avertit que l'esprit de notre état est l'esprit même de Jésus-Christ; et nous recommande, au commencement des règles qu'il nous a données, de faire tous nos efforts pour nous revêtir de l'esprit de cet homme-Dieu. Je sais qu'il n'y a point d'état dont on n'en puisse dire autant, puisque le christianisme est de toutes les conditions, et qu'il ne peut y avoir de vrai christianisme où ne se trouve pas l'esprit de Jésus-Christ. Mais nous pouvons dire avec vérité qu'il n'y a point d'état qui ait plus de conformité avec celui du Fils de Dieu, et qui demande une plus abondante participation de son esprit, que le nôtre. Rappelons-nous les principales circonstances de sa vie, et nous trouverons le plan le plus parfait de la conduite que nous devons tenir. Il a pratiqué toutes les bonnes œuvres; et chacune de nos règles nous en rappelle le souvenir, eu nous avertissant que c'est pour nous une obligation de les imiter.

Nos saintes règles nous apprennent donc à connaître l'esprit propre et distinctif de notre état; et c'est par notre exactitude à les observer que nous parviendrons à les conserver ou à acquérir cet esprit, puisqu'elles en sont le développement. Vous n'ignorez pas qu'elles sont l'ouvrage d'une haute sagesse et le fruit d'une longue expérience. Leur conformité avec les conseils de perfection que nous donne l'Évangile, y ajoute une autorité d'origine qui doit nous les faire estimer et respecter. On dit qu'elles ne nous obligent pas sous peine de péché. Qui dit cela? Ce ne sont pas les âmes ferventes : celles-ci ne négligent aucun point de la règle. Ce ne sont pas ceux qui désirent faire chaque jour de nouveaux progrès dans la vertu: [447] ils savent que la fidélité dans les petites choses est le moyen le plus efficace pour n'être pas infidèle dans les grandes. Ce ne sont pas ceux qui aiment véritablement leur état et s'intéressent à sa conservation, puisque la transgression fréquente des moindres articles, si jamais elle devenait commune, y introduirait le relâchement et préparerait sa ruine. Les règles, dit-on, n'obligent pas sous peine de péché ! soit : je ne veux pas le contester. Mais en conclure que nous pouvons à notre gré, et selon notre bon plaisir, les observer ou les transgresser, c'est

une erreur grave et très funeste. Tout le monde en convient par rapport à cette partie de nos règles qui nous recommande l'observation des lois imposées à tous les chrétiens ; et la difficulté ne peut avoir pour objet que les conseils évangéliques. Reste à voir si ces conseils ne sont pas devenus pour nous des préceptes. Cela est indubitable pour ceux qui ont engagé leur promesse à Dieu, par les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de stabilité. Or, il est peu d'articles de nos règles qui n'aient une liaison étroite avec ces engagements, soit pour nous en expliquer l'étendue, soit pour nous en faciliter la pratique. Ceux même qui paraissent y avoir moins de rapport, ne doivent pas être négligés comme indifférents. Ils sont à l'esprit de notre état ce que l'écorce est aux arbres, ce que les murailles sont à une place forte. Je veux dire que les pratiques recommandées dans nos règles, et qui paraissent de peu d'importance, en ont beaucoup, et par rapport à chacun de nous, et par rapport à la Congrégation.

Ces pratiques ont été inspirées de Dieu, car toute bonne pensée vient de lui. Ces pratiques sont comme les degrés par lesquels nous pouvons arriver au point de perfection auquel nous sommes appelés. Les négliger, c'est résister à des grâces que Dieu n'accorde pas à tous, et nous rendre indignes de celles qu'il ne refuse à personne. Ces pratiques sont, j'en conviens, des œuvres de surérogation ; mais, si nous refusons de nous montrer généreux en les observant, nous ne mériterons plus que Dieu soit libéral envers nous. Le mépris des conseils de perfection nous rendra faibles pour l'observance des préceptes. Ce mépris lui seul est déjà un péché grief : or, des transgressions habituelles supposent ou produisent infailliblement ce coupable mépris.

Mais que deviendrait notre société, si chaque particulier, plein de confiance en son propre jugement, s'arrogeait le droit de négliger les pratiques qu'il appelle minutieuses? Il aurait bientôt des imitateurs. Les exemples qui conduisent au relâchement sont toujours contagieux. Les exercices établis pour alimenter les vertus tomberaient promptement en désuétude ; les règles les plus importantes ne seraient pas longtemps observées; la société manquerait le but de son institution. Et voilà comment il peut arriver que l'on soit très coupable, quand on transgresse habituellement et de propos délibéré des règles qui n'obligent pas par elles-mêmes sous peine de péché.

J'ai encore présentes à l'esprit les paroles que m'adressa l'assistant de notre maison de Saint-Lazare, lorsque après l'émission de mes vœux, [448] il me mit en main le livre de nos règles. «*Tenez*, me dit-il, *voilà le code d'après lequel vous serez jugé*. »

Je vous conjure, messieurs et mes chers frères, de m'obtenir par vos ferventes prières, que Dieu me juge, non pas selon mes démérites, mais dans son infinie miséricorde. Je vous offre en retour les vœux que je lui adresse pour votre bonheur, et qui me sont inspirés par la tendre affection avec laquelle je suis en l'amour de Notre Seigneur,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

SALHORGNE,
I. p. d. l. C. d. l. M.

P.-S. - Je ne vous donne point de détails sur notre petite famille, parce que le présent ne nous fait pas assez connaître quel sera notre prochain avenir. Cependant, nous nous sommes décidés à rouvrir notre séminaire interne qui est, en ce moment, composé de seize élèves dont la piété et l'aptitude aux sciences de notre état nous font concevoir les plus heureuses espérances.

Nous avons envoyé dans la mission de la Chine MM. Rameaux et Laribe; et dans les missions du Levant, MM. Moitrelle, Brunet et Bonnieu, qui avaient été précédés par MM.

Bouverey, Teste et Tustet. Vous partagez sans doute mes inquiétudes à leur égard, et vous unirez vos prières à celles que je fais tous les jours, pour demander à Dieu qu'il veuille les préserver de la contagion qui ravage ces contrées.

VII.

Pratique de la sainte indifférence. - Nouvelles de la Congrégation.

Paris, 1er janvier 1833.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Le commencement d'une nouvelle année me fournit l'occasion précieuse de me rappeler à l'honneur de votre souvenir dans vos prières, de vous réitérer l'assurance de mon parfait dévouement, et de vous exprimer les vœux ardents [449] que j'adresse chaque jour à Dieu, pour notre bonheur commun. Il n'en est point de parfait sur la terre, celui-là ne nous est promis que dans le ciel. Mais si nous voulons obtenir la portion de bonheur compatible avec la vie présente, qui est un temps d'épreuves, écartons soigneusement tout ce qui peut y mettre obstacle; modérons nos désirs, et réglons-les sur l'adorable volonté de Dieu, qui nous est manifestée par nos supérieurs.

C'est surtout par rapport au lieu où nous sommes envoyés, et à l'emploi qui nous est confié, que nous devons renoncer à notre volonté propre, et pratiquer la sainte indifférence qui conserve la paix de l'âme et produit le contentement. Nous sommes sous la direction de la divine Providence, et obligés d'étudier ses desseins pour nous y soumettre. Or, un grand avantage de notre état, c'est d'avoir dans nos supérieurs des interprètes qui nous font connaître la volonté de Dieu. Je dis à dessein nos supérieurs; afin de ne pas restreindre le devoir de l'obéissance à ma personne, comme quelques-uns le prétendent, mais pour déclarer que les supérieurs, dans la distribution des emplois de leur maison, et les visiteurs qui sont hors de France, dans le placement ou déplacement des sujets de leur province, exercent l'autorité dont je suis revêtu. Ils ont grâce pour cela, parce que leur office fait leur titre, et les met au rang de ceux dont il est écrit : celui qui vous écoute, m'écoute : *qui vos audit, me audit*[178].

Rien n'est plus obscur que les lumières de l'homme sur sa destinée. Nos prévoyances sont incertaines : *Incertæ providentiæ nostræ*[179].

Nous ne savons guère, et il est impossible que nous sachions au juste ce qui nous convient et ce qui ne nous convient pas ; ce qui nous sera plus ou moins avantageux. Si notre esprit pouvait percer le voile qui nous dérobe la connaissance de l'avenir, quelle suite d'évènements peut-être fâcheux se présenterait à nous ! car il n'est point de chemin dans la vie qui ne soit de part et d'autre comme bordé de précipices. J'en dis autant des lieux et des emplois qui nous sont assignés. Partout nous trouverons des moyens pour nous sanctifier, et

[178] Luc, X, 16.
[179] Sap. IX, 14.

des dangers pour notre salut. Mais, pour profiter de ces moyens, ou pour échapper à ces dangers, il faut que nous soyons là où Dieu nous veut. Ainsi le lieu, la fonction, je dirai même l'état de santé le plus convenable pour nous, c'est celui que Dieu nous fait connaître par la voix de nos supérieurs parce que nous y recevrons plutôt et plus abondamment les secours de la grâce que dans une situation que nous aurions choisie.

En se plaçant où l'on veut, et non pas où Dieu veut, on se prive des avantages de l'état que Dieu a marqué pour chacun de nous dans ses décrets éternels, et l'on se trouve exposé, sans le secours de grâces spéciales, à tous les dangers du lieu et de l'emploi où Dieu n'appelle pas. C'est exposer aussi évidemment son salut, que si l'on prenait un état auquel on n'est pas appelé.

Ce qui rend difficile la pratique d'une sainte indifférence, [450] ce sont les difficultés que l'on prévoit, ou la raison de santé que l'on allègue, pour se dispenser d'obéir. Je prie ces confrères méticuleux de faire cette réflexion: Dieu peut les affliger d'une maladie dans le lieu et dans l'emploi qu'ils auront choisi ; ils doivent craindre qu'il ne punisse ainsi leur résistance. Il peut aussi, pour récompenser leur obéissance, maintenir leur santé dans le lieu et l'emploi qui leur est assigné. Mais, en supposant que ce Dieu, auteur et conservateur de notre existence, juge à propos que nous soyons dans un état de souffrance, pour opérer plus sûrement notre salut, qui sommes-nous, pour avoir une volonté contraire à la sienne? La raison de santé n'est donc qu'un prétexte d'amour-propre qui ne doit pas nous arrêter. Je conviens que la règle permet d'exposer au Supérieur les motifs de crainte qu'inspire telle ou telle destination ; mais elle veut aussi qu'on soit dans la disposition d'obéir, lorsqu'il persévère dans sa résolution.

Quant à la répugnance motivée sur la crainte du travail, des peines, des contrariétés et autres inconvénients, je demande si Dieu ne peut pas dédommager amplement de tous ces maux, par l'abondance de ses grâces, et par l'heureux succès de nos entreprises, en aplanissant les difficultés qui nous effrayent? Il le peut sans doute, et nous devons croire qu'il le fera. *Vir obediens loquetur victoriam*[180].

S'imaginer que dans une autre place on travaillerait plus sûrement à sa sanctification et au service de Dieu, c'est presque toujours une illusion: car il arrive souvent qu'après avoir obtenu par des plaintes et des instances réitérées ce qu'ils voulaient, les esprits inconstants ou trop difficiles à contenter se plaignent de la nouvelle situation qu'il se sont choisie, et regrettent celle qu'ils ont quittée. C'est le sort auquel doivent s'attendre ceux qui ne veulent rien souffrir, et ne savent pas mettre de bornes à leurs désirs. C'est pourquoi nous ne devons pas écouter notre inclination sur le choix des lieux et des emplois, mais nous laisser conduire à Dieu par l'obéissance : car il est indubitable que nous ne serons jamais plus en sûreté pour notre salut, que là où il lui plaira de nous mettre.

Je vais maintenant vous entretenir des nouvelles de notre Société.

J'ai la consolation de pouvoir vous annoncer que notre Congrégation jouit dans toutes les provinces d'une parfaite tranquillité. Les événements qui se sont passés en Pologne nous avaient inspiré de vives inquiétudes sur la position de nos confrères de cette province. Grâce à Dieu, ces inquiétudes ne se sont pas réalisées. J'ai depuis peu acquis la certitude que si nos confrères ont éprouvé des pertes dans leur temporel, leur conduite sage et prudente leur a conservé la liberté de remplir leurs fonctions, et de continuer le bien qu'ils faisaient avant ces événements. Nous devons des actions de grâces au Seigneur pour la protection qu'il a bien voulu leur accorder. [451]

En France, où la Congrégation paraissait le plus menacée, nous jouissons d'une tranquillité que nous n'osions espérer. Nos maisons sont en pleine activité ; elles sont même dans un état de prospérité auquel elles n'avaient pas atteint jusqu'à présent. Depuis plusieurs

[180] Prov. XXI, 28.

années, monseigneur l'évêque de Châlons-sur-Marne nous avait offert la direction de son séminaire diocésain : nous avons pu l'accepter cette année, et y envoyer quatre missionnaires qui y font grand bien.

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort de notre cher confrère, M. Louis Perboyre, parti pour la Chine en 1830, pour reconduire les jeunes Chinois venus en France, et travailler ensuite dans les missions. Atteint d'une fièvre cérébrale durant la traversée, il a succombé à cette maladie avant d'être arrivé au terme de son voyage. Notre mission de Chine a fait une nouvelle et grande perte dans la personne de M. Lamiot, qui, parti de Paris en 1789, avait été successivement professeur de mathématiques à Pékin, ensuite interprète de l'empereur, et avait rendu dans ces deux positions de grands services à la religion. Par suite du procès qui a procuré la couronne du martyre à notre confrère, M. Clet, en 1820, il fut exilé à Canton, et ensuite forcé de sortir de l'empire de la Chine. Il se retira à Macao où il fonda un séminaire interne de Chinois, qui a déjà fourni plus de vingt missionnaires à la Chine. C'est dans cet intéressant établissement qu'il vient de terminer sa longue et édifiante carrière.

MM. Laribe et Rameaux, dont j'ai annoncé le départ pour la Chine dans la dernière circulaire, sont heureusement arrivés à Macao le 3 mars dernier.

Cette année nous avons envoyé deux missionnaires à Constantinople. Ce sont MM. Lepavec et Cigala, qui sont arrivés à leur destination après la plus heureuse traversée. Le collège que nous avons fondé dans cette ville l'année dernière, a obtenu des succès que nous n'osions espérer. Il réunissait cinquante quatre élèves au moment des vacances. Dans le cours de l'année, on a fait plusieurs exercices publics qui ont autant étonné les infidèles et les schismatiques, qu'ils ont consolé et édifié les amis de la religion. La crainte de la peste, qui exerce souvent ses ravages à Constantinople, exposait le collège à interrompre ses cours pour éviter cet inconvénient, nous avons fait acquisition d'une vaste maison à San-Stephano, à trois lieues de la ville, pour y transporter le collège en temps de peste. Cette maison était heureusement disposée lorsque dernièrement une épidémie s'est déclarée dans la ville, on a aussitôt transféré le collège à San-Stephano, où il est encore en ce moment. J'apprends avec une bien grande consolation que nos confrères ont montré un grand dévouement pour le service des pestiférés ; M. Bricet, préfet apostolique, s'est montré, dans cette circonstance, comme toujours, l'ami et le père des malheureux. Il portait partout avec abondance les secours de la charité la plus compatissante, et ceux d'un zèle vraiment apostolique, s'exposant à la contagion sans ménagement. L'épidémie n'a atteint aucun de nos missionnaires, nous en devons des actions de grâces au Seigneur. [452]

Les événements qui se sont passés en Syrie n'ont troublé en aucune manière nos missions de cette contrée. Nos missionnaires y jouissent d'une grande liberté de faire le bien : ils ont ouvert des écoles pour l'instruction des enfants, et ils ont fait quelques missions qui ont obtenu un succès bien consolant; il ne manque que d'avoir des ouvriers plus nombreux pour recueillir une moisson bien abondante.

Il nous tarde de voir arriver le moment où la Providence nous fournira le moyen de donner à ces missions étrangères tout le développement qu’elles peuvent avoir. Nous avons de belles espérances dans l'état présent de notre séminaire interne, où il se trouve dix-huit séminaristes, qui, par leur piété et leurs bonnes dispositions sous tous les rapports, annoncent qu'ils seront propres à partager bientôt les précieux travaux de ceux qui ne peuvent suffire à l'abondance de la moisson. La tranquillité dont nous jouissons par une protection bien visible du Seigneur, nous fait espérer de voir leur nombre s'augmenter, et par là le moyen d'envoyer plus d'ouvriers dans les missions qui nous sont confiées.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

SALHORGNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

VIII.

Esprit intérieur. - Nouvelles de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1834.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

En vous offrant les vœux que j'adresse pour vous au ciel au commencement de cette nouvelle année, je rends grâces à Dieu, auteur de tout bien, des nouvelles satisfaisantes que je reçois de nos différentes maisons. Je vois avec consolation qu'en général la règle y est observée ; chacun s'acquitte de son emploi avec exactitude et avec succès il y a même une sainte émulation pour le bien. Mais cette conduite régulière à l'extérieur n'est pas tout ce que nous devons être.[453] Elle suffit pour nous mériter les applaudissements des hommes qui jugent d'après les apparences ; mais pour être méritoire devant Dieu, qui pénètre les secrets du cœur, il faut qu'elle soit l'expression vraie de la vie intérieure, qui doit être celle de tout chrétien, et surtout la nôtre.

Saint Paul, écrivant aux simples fidèles, leur disait : « *Vous êtes morts, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ*. » J'en conclus que les fonctions de notre état qui nous obligent d'opérer notre salut, en travaillant à la sanctification du prochain, ne doivent pas être un obstacle à la vie intérieure, mais doivent nous la rendre plus chère, puisqu'elles nous la rendent plus nécessaire.

Il est à craindre qu'en faisant le bien, on ne soit pas assez attentif à le bien faire, et qu'on ne perde le mérite des actions les plus saintes, par des motifs qui en altèrent la bonté. On peut obéir par crainte, prier par coutume, étudier par curiosité, observer la règle par bienséance, travailler par vanité, en un mot, se laisser conduire par quelque passion.

Quel que soit notre emploi, ne perdons pas de vue l'intérieur de notre âme; car le chrétien vit de la foi, et la foi se soutient par les œuvres: or voilà le double fruit de la vie intérieure. Une âme qui rentre souvent en elle-même, s'entretient dans la ferveur de la piété par les vérités que la foi offre sans cesse à ses yeux ; et, par une suite naturelle, la foi, maintenue dans sa vivacité par la vie intérieure, produit les œuvres d'une vie chrétienne; car il est impossible d'être vivement persuadé des vérités de la foi, et de vivre comme si l'on ne croyait pas.

C'est par la vie intérieure que nous parviendrons à la perfection de notre état, parce que, par l'étude assidue de nous-mêmes, nous apprendrons à connaître les défauts que nous avons à combattre, et les vertus que nous avons à pratiquer, afin d'arriver à cet heureux état où, morts au monde qui sera pour nous comme s'il n'était pas, et morts à nous-mêmes, par les victoires que nous aurons remportées sur nos penchants, nous ne vivrons plus qu'en Dieu et

pour Dieu : lui-même alors régnera en nous ; et nous pourrons dire comme saint Paul : « *Ce n'est plus moi qui vis; c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* »

Sans cette vie intérieure, nous agirons d'une manière toute naturelle. Nous remplirons les devoirs de notre emploi sans aucun motif de foi, sans penser à Dieu, sans désir de lui plaire, en sorte que les travaux les plus pénibles, les succès les plus éclatants ne seront d'aucun mérite pour le ciel ; car comment Dieu récompenserait-il des actions qui ne sont pas faites pour lui? Il n'en retire aucune gloire, et nous n'en retirerons aucun fruit: ce qui n'est pas pour lui est perdu pour nous.

Pensons à ce jour que saint Paul appelle le jour des manifestations, destiné à révéler le secret des consciences et les intentions les plus cachées : car l'intention fait la moralité de nos oeuvres : elle est cet œil qui éclaire le corps de nos actions ; elle déprécie trop souvent celles dont l'objet est louable, [454] tandis qu'elle donne aux plus petites la plus haute valeur ; lorsque nous les faisons avec un ardent désir de glorifier Dieu, avec cette force de volonté et cette chaleur de l'âme qui supplée les grandes actions par les grands sentiments.

Avoir l'intention droite, et telle que Dieu l'exige, c'est exclure de ses actions toute fin purement humaine ; c'est veiller sur soi pour se défendre contre les surprises de la vanité; c'est réprimer l'envie de paraître par le désir d'être oublié; car le penchant à chercher l'estime des hommes commence toujours par l'amour excessif de nous-mêmes. Qu'est-ce qu'un corps humain lorsque l'âme en est séparée? C'est l'image de nos œuvres, lorsqu'elles ne sont pas vivifiées par l'esprit de foi, de religion, de piété qui doit en être l'âme et nous établir dans la vie intérieure ; agir par un autre esprit, c'est se donner souvent beaucoup de peine et fort inutilement, par rapport à la récompense que nous espérons et qui est réservée pour les serviteurs fidèles.

Je souhaite bien ardemment que chacun de vous reçoive un jour cette récompense, et je vous conjure de me l'obtenir par la ferveur et l'assiduité de vos prières.

Je vous dirai, pour votre consolation, et vous apprendrez avec un vif intérêt, que nos missions étrangères ont pris un heureux accroissement par le nombre de nos confrères qui ont suivi fidèlement l'attrait de la grâce qui les y appelait. Le 1er octobre dernier, se sont embarqués, pour se rendre dans nos missions de la Chine, MM. Mouly et Danicourt. Je conserve le souvenir de l'impression vive que j'ai éprouvée au moment de leur départ pour ces missions lointaines. Le calme de leurs âmes autant que la générosité de leur sacrifice a singulièrement édifié notre maison de Paris. J'espère de la bonté divine qu'elle les accompagnera de sa bienveillante protection durant le cours de leur longue traversée, et qu'elle les fera arriver heureusement au terme de leur voyage. J'ai la confiance que ces deux zélés missionnaires recueilleront une moisson abondante, et que leurs travaux apostoliques procureront la gloire de Dieu, la consolation de l'Église et le salut des âmes.

Le 4 septembre dernier, s'est embarqué, pour se rendre dans les missions de la Syrie, M. Rodde avec deux frères destinés à diriger des écoles. Le 6 octobre dernier, est parti pour Constantinople, M. Elluin avec un frère. Le collège que nous avons établi dans cette ville continue à prospérer. Tout annonce que ses succès ne feront que s'accroître de plus en plus ; et ce qui fait la consolation de nos confrères qui y travaillent et la nôtre, c'est que dans un pays barbare et au milieu de fatigues sans nombre, ils pratiquent la règle et font les exercices en commun aussi parfaitement que s'ils se trouvaient dans une de nos maisons d'Europe. Outre le collège, nous venons d'ouvrir, dans la même ville, une école publique, dirigée par MM. Brunet et Scaffi, dont les heureux commencements promettent les plus consolantes espérances.

Pour le plus grand bien de nos missions du Levant, et par l'autorité du Souverain Pontife, nous venons de réaliser le projet [455] proposé à notre dernière Assemblée générale, de diviser ces missions en deux préfectures apostoliques, dont l'une comprend toutes les missions de la Syrie, et l'autre les missions du Levant. M. Bricet demeure préfet apostolique des missions

hors de la Syrie, et M. Antoine Poussou est établi préfet apostolique des missions de la Syrie. Ce zélé missionnaire était digne à tous égards d'occuper ce poste important. Ce fut lui qui rétablit la mission de Damas, qui en rebâtit l'église et qui l'organisa de manière à produire de grands fruits de salut; ce fut lui qui forma l'année dernière, à Damas, une école de garçons qui contient déjà quatre-vingts élèves, et il vient d'ouvrir une école pour les filles, où, en même temps qu'on leur procure l'instruction, on leur apprend aussi le travail des mains. Il doit être en ce moment à Tripoli de Syrie, pour rétablir la mission de cette ville, abandonnée depuis plus de soixante ans, et pour y former les institutions qu'il a fondées à Damas.

Notre mission de Smyrne a donné aussi cette année sa part de consolation à l'Église. Il s'y est fait au mois d'avril dernier une retraite ecclésiastique, où se trouvaient réunis deux évêques et dix-sept prêtres. M. Daviers, supérieur de cette mission, dirigea cette retraite qui eut tout le succès que l'on en attendait. À l'issue de la retraite, il fut résolu que dorénavant, tous les quinze jours, aurait lieu dans notre maison une conférence ecclésiastique. Elle a eu lieu jusqu'à présent à la grande satisfaction de tout le clergé, et nos missionnaires ne négligeront rien pour maintenir une si utile institution.

La divine Providence bénit visiblement les travaux de nos missionnaires dans nos missions étrangères ; partout il se fait beaucoup de bien, et partout ou voit une moisson abondante à recueillir. Aussi, j'éprouve une bien douce consolation, en voyant nos jeunes confrères se consacrer avec tant d'ardeur et de générosité à ces missions lointaines, et seconder par là les desseins de Dieu pour le salut des âmes. Les vocations se succèdent à cet égard sans interruption, et, parmi tous les sujets qui se présentent pour être admis dans notre Congrégation, le plus grand nombre manifestent le désir d'être envoyés dans les missions étrangères.

Je dois vous dire aussi que notre mission de l'Amérique septentrionale prospère de plus en plus. Le champ de ses travaux vient de s'agrandir par la fondation d'un nouvel établissement dans une vaste propriété qu'elle vient d'acquérir. Il ne manque que des ouvriers pour le défricher. Le supérieur de cette mission appelle de tous ses vœux des coopérateurs pour satisfaire aux besoins de tant de pauvres dans la foi, qui ont faim de la justice et qui n'ont personne pour leur rompre le pain de la parole divine.

Mais ces consolations qui me viennent d'outre-mer sont bien détrempées d'amertume par les vives inquiétudes que m'inspirent les événements qui se passent dans plusieurs de nos provinces d'Europe. Depuis un an, la position de nos confrères de Pologne a bien changé, et il leur a fallu passer par bien des épreuves. Plusieurs de leurs maisons sont fermées par ordre du gouvernement. [456] Leur prudence et leur sagesse n'ont pu les mettre à l'abri des maux qui pèsent sur la religion dans ce malheureux pays. Daigne le Seigneur leur accorder la force et le courage dont ils ont besoin pour porter le poids de leurs tribulations! Ce qui me console beaucoup, c'est qu'ils sont fidèles à l'avis de notre bienheureux Père, qui nous prescrit de ne nous mêler en rien des opinions qui divisent les hommes. Cette conduite attirera tôt ou tard sur eux les bénédictions du ciel.

Depuis que, le 24 juillet dernier, le gouvernement de Lisbonne a passé en d'autres mains, il ne m'est parvenu aucune nouvelle de nos confrères portugais.

Seulement, je viens d'apprendre que notre seule maison de Lisbonne a souffert de ce changement de gouvernement. Le 27 juillet, elle était occupée militairement, et nos confrères avaient été forcés de quitter leurs habits. Le visiteur avait cru devoir quitter cette résidence. J'ignore absolument ce qui s'est passé dans cette maison depuis le 27 juillet. Mais je sais que nos autres maisons du Portugal sont demeurées jusqu'à présent dans l'état où elles étaient avant les événements de Lisbonne.

Nos confrères portugais établis dans le Brésil sont aussi exposés à de grandes tribulations de la part des ennemis de la religion. Les dernières nouvelles que j'en ai reçues n'étaient rien moins que rassurantes sur leur avenir.

Je n'ai pas de moins vives inquiétudes au sujet de nos confrères d'Espagne. Depuis que des troubles ont éclaté dans ce pays, je n'ai reçu aucune lettre de Madrid, et j'ignore si nos maisons jusqu'à présent ont eu à souffrir de ces troubles. J'aime à croire, cependant, qu'il n'y a encore rien de changé dans leur position.

Vous comprendrez comme moi, messieurs et mes chers frères, combien il importe, dans des circonstances aussi critiques, d'implorer les secours du Ciel. Aussi, depuis que nous avons eu connaissance des dangers qui menacent la Congrégation dans plusieurs provinces, nous ne cessons de prier le Seigneur de protéger nos confrères qui se trouvent exposés par l'effet des évènements qui les entourent ; et tous les jours, à l'issue du dîner, nous récitons pour eux en commun, dans notre maison de Paris, les litanies de saint Vincent. J'exhorte nos autres maisons à unir leurs prières aux nôtres. Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de la protection de cette Providence divine, qui s'est manifestée tant de fois en faveur de notre Congrégation.

Veuillez agréer les sentiments très affectueux du parfait dévouement avec lequel je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

SALIHORGNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[457]

IX

Nouvelles de la Congrégation.

Paris, 1er janvier 1835.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

C'est une douce satisfaction pour moi de pouvoir m'entretenir avec vous au renouvellement de chaque année. Mais, pour cette fois, vous apercevrez dans les épanchements de ma tendre affection pour vous une teinte de tristesse que vous partagez avec moi sans doute, à la pensée des maux qui pèsent sur nos chers confrères de Portugal et d'Espagne. Comme tout notre corps souffre par la lésion d'un de nos membres, de même, dans une société fortement unie par les liens de la charité, tous ressentent vivement le contre coup des malheurs qui affligent plusieurs de ceux qui la composent. *Si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra*[181].

Un double fléau a mis à l'épreuve la vertu de nos confrères portugais: quelques-uns ont été victimes du choléra: la révolution qui s'est opérée dans leur pays a dispersé les autres et les a dépouillés de leurs biens. Jusqu'à présent la tranquillité de nos confrères d'Espagne n'a pas été troublée, mais ils vivent dans un état pénible de doute et de crainte, que leur inspire un

[181] I Cor. XII, 26.

avenir incertain. Nous continuons à faire chaque jour les prières que nous avons commencées aussitôt que nous avons eu connaissance des dangers auxquels ils allaient être exposés. Car nous avons appris de notre divin Maître qu'il faut toujours prier et ne pas cesser : *oportet semper orare et nunquam deficere*[182]. Parce que, s'il nous promet d'accorder ce que nous lui demandons, *petite et accipietis*[183], c'est, dit l'apôtre saint Jacques, à condition que notre prière sera constante: *multum valet justi deprecatio assidua*[184].

Si nous voulons être exaucés, mettons notre saint fondateur dans nos intérêts, et rendons-nous dignes de sa puissante intercession par notre exactitude à observer les règles de conduite qu'il nous a tracées, sans nous en écarter jamais par un esprit de relâchement qui est d'autant plus à craindre, qu'il est plus facile de s'y laisser aller, car,

1° Nous y avons une tendance naturelle ; notre inconstance nous y conduit [458] peu à peu, mais infailliblement; nous restons à peine deux jours de suite dans les mêmes dispositions de ferveur; nous entreprenons une œuvre, et souvent, avant qu'elle soit terminée, nous en concevons du dégoût, et en commençons une autre que peut-être nous ne finirons pas. Le changement a pour l'homme des attraits auxquels il résiste difficilement; il se flatte toujours de rencontrer mieux ; et, si des motifs de religion ne fixent pas son inconstance et ses irrésolutions, sa vie se consume en vicissitudes et en agitations perpétuelles

2° L'immortification nous conduit au relâchement par une marche plus rapide encore. La régularité gêne ; c'est un poids léger pour les hommes vertueux que la grâce anime et soutient, mais pesant ou accablant pour la nature, quand on n'a pas le courage de se raidir contre ses penchants. C'est un joug doux à ceux qui aiment leur état et se plaisent au service de Dieu mais dur à ceux qui s'aiment eux-mêmes et ne veulent pas se faire violence : ceux-ci, pressés par le désir d'une liberté sans frein, et qu'on pourrait appeler amour de la licence, s'affranchissent de tout ce qui les gêne, et suivent les fausses lueurs de leur esprit propre au préjudice de l'ordre prescrit par des règles dictées selon l'esprit de Dieu.

3° Cette opposition de quelques esprits est souvent la cause, mais toujours le symptôme fâcheux, ou l'effet funeste du relâchement. Si l'exemple toujours contagieux de ces esprits insoumis réussit à faire des imitateurs, il faut nécessairement que la régularité tombe, et que le relâchement en prenne la place, à moins que la vigilance et la fermeté des supérieurs ne se hâte d'opposer une digue à ce torrent dévastateur.

4° Mais n'est-il pas à craindre que la faiblesse ou la molle condescendance de quelques supérieurs ne favorisent le relâchement qu'ils devraient empêcher? Il en est peut-être qui sont naturellement trop faciles, et veulent tout ce que l'on veut. Je sais qu'ils doivent être bons; mais je sais aussi qu'ils cesseraient de l'être s'ils manquaient de fermeté. Il faut supporter et ménager la faiblesse humaine, mais il ne faut ni la favoriser ni l'entretenir lorsqu'elle vient d'un défaut de zèle et de bonne volonté. Je sais qu'un cœur tendre et compatissant convient très bien à un supérieur; mais personne n'ignore que ce n'est pas seulement par le cœur qu'il faut gouverner. Les supérieurs craignent souvent d'exciter des plaintes et des murmures et de perdre l'amitié de leurs confrères : ils doivent craindre plus encore de donner lieu au relâchement; car ils sont les gardiens de la règle, comme ils doivent en être les modèles; et Dieu leur demandera compte des âmes confiées à leur vigilance. *Rationem pro animabus reddituri*[185].

J'ai confiance que MM. les visiteurs continueront à porter un œil attentif sur les maisons désignées à leur surveillance, et à prévenir ou à remédier aux abus qui pourraient s'introduire au préjudice de la règle [459] ou des intérêts temporels ; car ceux-ci ne doivent pas être négligés et il est de leur office de se faire représenter les comptes et l'inventaire du

---

[182] Luc XVIII, 1.
[183] Jean, XVI, 24.
[184] Jacob, V, 16.
[185] Heb. XIII, 17.

mobilier de chaque maison, de les vérifier, et, s'il n'y en avait pas, d'en faire dresser un sous leurs yeux.

Messieurs et chers confrères, je vous le dis dans toute l'effusion de mon âme encourageons-nous mutuellement à retracer dans notre conduite les exemples que nous ont laissés les premiers disciples de notre saint fondateur; renouvelons en nous l'esprit qui les animait, et qui doit être pour nous, comme il a été pour eux, le guide fidèle du salut.

Après vous avoir fait part de mes sollicitudes, je vais partager avec vous les consolations que nous donne le succès de nos missions à l'étranger.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été moins abondante en consolations, sous ce rapport, que les années précédentes, et nous ne pouvons assez reconnaître la bonté avec laquelle la divine Providence répand ses bénédictions sur les travaux et les efforts de nos missionnaires. Partout, soit en Chine, soit dans le Levant, la divine parole a produit de grands fruits de salut, des conversions nombreuses s'opèrent, des établissements se forment et se développent avec une facilité surprenante pour le temps où nous vivons. Presque toutes nos missions du Levant ont maintenant leurs écoles pour l'éducation de la jeunesse, qui sont fréquentées par une multitude d'enfants de toutes les conditions et de toutes les religions. Le bon esprit de nos missionnaires, leur zèle à procurer la gloire de Dieu, et leur charité à soulager toutes les misères, leur ont acquis l'estime et la considération de tous : la confiance dont ils jouissent partout leur assure de grands succès pour l'avenir. Dans la ville si populeuse de Salonique, où il ne se trouve pas deux cents catholiques, les missionnaires out pu faire cette année la procession solennelle de la Fête-Dieu, à laquelle assistèrent en foule des Turcs, des Juifs et des hérétiques de toutes les sectes, et qui fut honorée de la présence de tous les consuls, à quelque religion qu'ils appartinssent. Ce fait seul nous donne l'idée de la liberté dont jouissent maintenant nos missionnaires au milieu des infidèles, et des heureux succès qu'elle doit lui procurer.

Notre mission de Tripoli de Syrie, abandonnée depuis plus de soixante ans, a été rétablie dans le cours de cette année : la maison et l'église sont restaurées ; et M. Poussou, préfet apostolique, qui dirige nos missions de Syrie avec tant de sagesse, de zèle et de prudence, s'y est établi pour former les mêmes œuvres qu'il a établies d'une manière si heureuse à Damas.

Après plusieurs sollicitations de Mgr Auvergne, visiteur apostolique, et du consul de France à Saint-Jean-d'Acre, nous venons de commencer à Anthoura l'établissement d'un collège où seront réunis des élèves de Syrie, d'Égypte et de Chypre, et qui devra par la suite rendre d'immenses services à la religion. M. Teysseyré, destiné à occuper la place de supérieur de cet établissement, s'est embarqué le 6 octobre dernier pour cette destination. Il était accompagné de deux confrères piémontais, MM. Calvi, prêtre, [460] et Sapeto, étudiant, que M. le visiteur de la province de Lombardie a bien voulu nous céder, et qui se rendront très utiles pour l'enseignement de la langue italienne. Un frère coadjuteur, Joseph Nicoud, est parti avec eux pour la même destination. Nous avons aussi fait partir pour notre mission de Constantinople trois confrères, MM. Leleu et Delmas, prêtres, Lepage, séminariste, et deux frères, Antoine Pecquet et François Joliey. Ils se sont embarqués le 4 septembre dernier. Nous venons d'apprendre qu'ils sont heureusement arrivés à leur destination, après une traversée longue et pénible. M. Leleu est destiné à remplacer, dans l'office de Supérieur du collège, M. Moitrelle, qui a été envoyé à notre mission de Naxie. M. Delmas doit établir des cours de mathématiques, de physique, d'astronomie et d'histoire naturelle. Il a emporté avec lui un cabinet d'instruments d'une valeur considérable. Le collège de Constantinople, par suite de la peste qui a régné et règne encore dans cette ville, avait cette année un nombre d'élèves moins considérable que l'année dernière. On espère, quand la contagion aura cessé, voir cet établissement refleurir, et produire tout le bien qu'il est destiné à opérer.

M. Pègues, supérieur de notre mission de Santorin, a ouvert cette année une école pour les enfants, et une autre pour former les élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique. Le succès déjà obtenu est tel qu'on pouvait le désirer.

Les nouvelles que nous recevons de nos missions de la Chine ne sont pas moins consolantes. MM. Rameaux et Laribe travaillent comme de vrais apôtres et sont l'objet de la vénération des chrétiens chinois. Ils ont couru de grands dangers; mais la divine Providence les a visiblement protégés. Ils nous font un grand éloge de nos confrères chinois qui travaillent avec eux dans les missions. MM. Danicourt et Molly, partis l'année dernière, ont trouvé moyen, dans le cours de leur traversée, de nous faire parvenir de leurs nouvelles. Ils nous ont écrit de Batavia, où ils relâchaient pour un jour. Jusque-là leur voyage avait été très heureux et ils jouissaient d'une santé parfaite. Nous n'avons pu encore apprendre s'ils ont abordé aussi heureusement à Macao.

Au mois d'avril dernier, nous avons fait partir pour nos missions de la Chine notre confrère M. Baldus, qui nourrissait depuis longtemps le désir de se consacrer à ce ministère apostolique, et qui, après nous avoir beaucoup édifiés par la régularité de sa conduite, nous a édifiés davantage encore par la générosité avec laquelle il a tout sacrifié pour aller travailler à la conversion des infidèles.

Un événement arrivé à Macao est venu cependant troubler la joie et les consolations que nous apportaient les nouvelles de nos missions de la Chine. Le contre coup du changement de gouvernement survenu en Portugal s'est fait sentir dans les possessions portugaises des Indes. Le gouverneur de Macao donna ordre, au mois de décembre 1833, de quitter cette résidence, à tous les procureurs des missions de la Chine. M. Torrette, notre procureur, [461]fut enveloppé dans la proscription générale. Il se rendit auprès du consul français à Canton, qui le reçut avec une bienveillance digne de tout éloge. Nous ignorons encore s'il a pu obtenir quelque adoucissement aux ordres rigoureux dont il était l'objet. Le départ de M. Torrette devait entraîner la ruine de notre séminaire interne de Macao. Cependant, par une disposition de la divine Providence, que nous admirons avec une vive reconnaissance, l'établissement n'a point souffert de cette persécution. Le gouverneur portugais n'ayant point d'autorité sur les Chinois, ses rigueurs n'ont pu atteindre une maison qui n'est composée que de Chinois. Et deux des Chinois venus en France en 1829, se trouvant prêtres et excellents sujets à tous égards, M. Torrette les a établis directeurs de la maison. De cette manière, cet établissement demeure dans le même état qu'auparavant, et il peut continuer à recevoir et à former des élèves chinois, jusqu'à ce que M. Torrette puisse y résider de nouveau.

Vous voyez, par ce court exposé de l'état de nos missions, que chaque année nouvelle nous apporte de nouvelles preuves de la protection de la divine Providence sur les enfants de saint Vincent. C'est une bien douce consolation pour nous, dans des temps aussi mauvais, que nous puissions envoyer tant d'ouvriers évangéliques aux nations infidèles; et les succès qu'ils obtiennent sont bien propres à soutenir notre confiance et à nous inspirer de nouveaux efforts pour répondre aux desseins de Dieu. Ces succès, je n'en doute pas, sont dus en grande partie au bon esprit qui anime nos missionnaires, à l'union qui existe entre eux, et à l'amour qu'ils portent partout pour nos saintes règles. Leur correspondance m'en donne la preuve tous les jours; et c'est avec plaisir que je leur rends ce témoignage.

Unissons nos actions de grâces; unissons aussi nos vœux pour attirer de nouvelles bénédictions, et rendons-nous dignes de les obtenir du Père de miséricordes, en l'amour de qui j'ai l'honneur d'être,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

[462]

M. NOZO
(1835 - 1842)

M. Jean-Baptiste Nozo, né le 4 janvier 1796, à Ablaincourt, diocèse d'Amiens, fut reçu dans la Congrégation le 17 mai 1820, et fit les vœux le 9 juin 1822.

Placé d'abord au grand séminaire de Saint-Flour, en 1822 et 1823, il en fut tiré vers la fin de la deuxième année pour être employé à celui de Cahors. Dans l'une et dans l'autre maison, il édifia beaucoup par sa régularité et sa piété.

Au bout de quatre ans, il fut appelé à Paris pour être directeur du séminaire interne.

Durant la révolution de 1830, il resta à son poste, quoique la plupart des séminaristes et des étudiants eussent été renvoyés.

En 1831, le choléra sévissant cruellement à Paris, on établit dans notre maison une salle de cholériques, où M. Nozo put donner un libre cours à son zèle et à sa charité en soignant spirituellement les malades. Il en fut aussi lui-même gravement atteint; mais il échappa an danger. À la fin de 1831, ou au commencement de 1832, il fut placé au grand séminaire de Châlons, dont on le nomma supérieur, et puis visiteur de la province de France.

C'est en cette dernière qualité qu'en 1835 il assista à l'assemblée générale, qui le nomma Supérieur général.

Le 2 août 1842, il donna sa démission du généralat entre les mains de Grégoire XVI; et M. Marc-Antoine Poussou, qui avait déjà été nommé et approuvé dans la charge de Vicaire général par l'assemblée sexennale, tenue en 1841, fut confirmé dans cette fonction par Sa Sainteté, pour gouverner les deux familles de saint Vincent jusqu'à la convocation d'une nouvelle assemblée générale. Cette assemblée, qui se réunit le 1er août 1843, nomma pour Supérieur général M. Jean-Baptiste Etienne.

M. Nozo mourut le 24 juin 1868. [463]

DIX-HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 29 membres; commencée le 15 août 1835 et terminée le 28 du même mois à la 10e session.

NOMS DES MEMBRES		PROVINCES.
MM.SALHORGNE, Dominique	Supérieur général	
LE GO, Pierre	1er assistant	
BOULANGIER, Joseph-Mansuel.	2e assistant	
RICHENET, Jean-François. . .	3e assistant.	
NOZO, Jean-Baptiste	Supérieur de Châlons, visiteur	France.
BRIOUDE, Jean,	Supérieur de Cahors, visiteur	Aquitaine.
GRAPPIN,Jean	Supérieur de Saint-Flour, visiteur	Lyon.
BAILLY Ferdinand-Joseph.	Supérieur d'Amiens, visiteur	Picardie.
DE PACE, François	Visiteur	Rome.

FIORILLO,Pascal	Supérieur de Naples, visiteur	Naples.
ROCA, Jean . .	Visiteur	Espagne
GIRIODI, Philippe	Supérieur de Plaisance, vice-visiteur	Lombardie.
ETIENNE, Jean-Baptiste	Secrétaire et procureur de la Congrégation.	
DELSOL, Jean-Antoine	Supérieur de Carcassonne	Aquitaine.
VIVIER, Pierre	Supérieur de Montolieu	Aquitaine.
DELARCHE, Prudent .	Supérieur de Montdidier	Picardie.
CHOSSAT, Jean-François	Supérieur de Valfleury	Lyon.
DURANDO, Marc-Antoine	Supérieur de Turin	Lombardie.
LAMBOLEY, Charles		France.
WARGNIER, Joseph .		France.
CHANSON, Jacques		Picardie.
PASCHAUD, François		Lyon.
UGO, Simon		Rome.
CASONI, Charles .		Rome.
SCOTTINI, Adam		Lombardie.
PÉSOLE, Michel		Naples.
SCAPPAPIETRA, Vincent		Naples.
GROS, Michel		Espagne.
ALADEL, Jean	Nommé, 3^{e}assistant à la 7 session et introduit dans l'assemblée.	

Les visiteurs et les députés de Pologne et du Portugal n'assistèrent pas à cette assemblée.

[464]

I.

Avis divers.

Paris, 15 octobre 1835.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous!

Vous savez déjà tous que l'assemblée générale du 15 août dernier, cédant aux instances réitérées de M. Salhorgne, a accepté sa démission du généralat, dont le poids ne lui paraissait plus supportable à cause de son âge et de ses infirmités. Elle a dû par conséquent procéder aussitôt à l'élection d'un nouveau Supérieur général, et vous savez aussi quel a été le résultat de cette élection.

Ce n'est qu'en rougissant que je vous l'annonce moi-même aujourd'hui l'usage m'en fait un devoir, et je m’y conforme volontiers, puisque j'y trouve l'occasion de vous ouvrir mon cœur, de vous exprimer ce qu'il éprouve à ce sujet, et de réclamer instamment le secours de vos prières.

Vous dire la surprise et les angoisses que cet événement m'a causées, c'est ce que j'essaierais en vain. Depuis lors, une seule pensée m'occupe et absorbe toutes mes facultés : c'est celle qui faisait dire au prophète : « Vos jugements, ô mon Dieu, sont un abîme impénétrable! » S'il m'était permis cependant de chercher à expliquer cette conduite extraordinaire de]a Providence, je vous dirais comme autrefois M. Alméras, successeur immédiat de saint Vincent, dans une circonstance semblable : « Que Notre-Seigneur a voulu, en donnant un si pauvre guide à la Compagnie, la laisser presque comme si elle n'en avait pas, afin de se rendre lui-même son supérieur et son guide ; il veut que l'on sache que c'est lui-même qui la gouverne, afin qu'on n'attribue qu'à lui seul le progrès et le fruit qu'avec sa grâce elle pourra faire. »

Ainsi parlait un de nos plus illustres Supérieurs généraux, celui qui donna à la Congrégation sa dernière forme, et que saint Vincent lui-même avait désigné à ses confrères comme le plus capable d'occuper l'importante place que sa mort devait laisser bientôt vacante. Avec combien plus de raison puis-je vous tenir aujourd'hui le même langage! avec cette différence que c'est la vérité qui me force à dire ici ce que l'humilité faisait dire à ce digne successeur de saint Vincent. [465]

Il se rassurait cependant sur ce qu'il n'y avait rien du sien dans cette élection, et qu'il avait dit et fait tout ce qu'il avait pu pour détourner ce coup. Je puis dire aussi, Messieurs et mes Frères (et c'est là ma seule consolation), je puis dire qu'il n'y a eu rien du mien dans l'élection dont j'ai été l'objet; mais je n'ai pu rien dire ni rien faire pour l'empêcher, puisque je ne pouvais nullement prévoir ce qui est arrivé, et que je n'avais aucun sujet de redouter le coup dont je me suis senti frappé avant de m'apercevoir que j'en étais menacé. Je n'eus donc autre chose à faire que d'adorer les desseins incompréhensibles du Seigneur, et de m'y soumettre comme l'ordonnent nos constitutions, mettant toute mon espérance en celui qui peut faire toutes choses au-delà de tout ce que nous lui demandons, et même de tout ce que nous ne pouvons comprendre. Malgré l'ardent désir que j'ai de me rendre utile à la Compagnie, malgré la disposition sincère que je me sens de tout sacrifier, et de me sacrifier moi-même pour vous tous, Messieurs et très chers Frères, je sais combien tous mes efforts seraient faibles et impuissants en eux-mêmes; mais la protection si visible que le Seigneur. a accordée à la Congrégation, depuis qu'il lui a plu de la rétablir en France, me donne tout lieu d'espérer que, puisqu'il a commencé l'œuvre, il voudra bien la perfectionner et la consolider, malgré la misère et l'incapacité de celui qu'il y a préposé.

Mon premier soin, comme mon premier devoir, sera de veiller à l'observation de nos règles et de nos saints vœux, de faire cesser les abus qui pourraient s'y être introduits, comme de rétablir les pieux usages qui ont pu cesser par le malheur des temps; en un mot, de prendre tous les moyens qui pourront nous ramener à l'esprit primitif dont nos pères et nos devanciers ont été animés.

Nous devons nous persuader avant tout, Messieurs et mes chers Frères, que la prospérité et la durée de la Compagnie, le succès de nos fonctions, aussi bien que de notre propre sanctification et notre bonheur même dès ce monde dépendent essentiellement de la pratique exacte des règles et usages de la Compagnie. C'est par là que nous sommes distingués du reste du clergé et des autres communautés, et que nous sommes véritablement des prêtres de la mission, de vrais enfants de saint Vincent. Ce serait à tort que nous prendrions ce titre, qui ne serait plus qu'une véritable usurpation, si nous nous écartions des règles de conduite que ce guide si vénérable nous a tracées, et qui font la base sur laquelle il a établi sa Compagnie; c'est là le fondement qu'en sage architecte il a posé, et il n'est permis à personne d'en poser un autre. Une société qui ne serait pas formée d'après ces mêmes règles ne serait qu'une institution bâtarde qui n'appartiendrait pas à celui dont elle s'approprierait le nom, et qui n'aurait pas cette grâce spéciale de vocation, aussi nécessaire à l'existence et à la

prospérité d'une communauté religieuse, que la respiration l'est au corps, pour qu'il puisse subsister. [466]

Ce n'est donc pas assez de porter le nom de missionnaires ; il faut surtout nous efforcer de nous remplir de l'esprit de ceux qui nous ont transmis ce glorieux nom : cet esprit dont saint Vincent a été rempli, comme notre chef et notre fondateur, il l'a comme renfermé dans les saintes institutions qu'il nous a léguées ; il se trouve dans la fin que saint Vincent s'est proposée en instituant la mission, dans les vertus qu'il nous propose à pratiquer d'une manière plus spéciale, et qu'il a pratiquées si excellemment lui-même, et enfin dans les exercices particuliers de religion et de piété qu'il nous a prescrits. Excitons, rappelons en nous cet esprit par ces différents moyens qu'il nous a donnés, et nous deviendrons infailliblement de bons missionnaires, de même qu'un ouvrier devient habile dans son art en étudiant et en observant fidèlement les règles de cet art.

C'est surtout maintenant que nous devons ranimer notre foi, entrer dans les vues de la providence de Dieu, et nous rendre plus fidèles que jamais à toutes les obligations que nous avons contractées envers sa divine majesté, maintenant qu'il nous a rappelés par des avertissements si terribles. En effet, Messieurs et mes chers Frères, en voyant avec effroi la main de Dieu s'appesantir sur toute la terre, et les fléaux de sa colère se succéder et parcourir les royaumes les plus florissants, nous avons dû remarquer que c'est surtout sur le clergé et sur les ordres religieux que sont tombés les coups de la justice divine ; et notre Congrégation en particulier était à peine sortie des ruines où elle avait été ensevelie dans les temps de désordre et d'anarchie qui ont désolé ce royaume, que nous avons vu plusieurs autres provinces de la Compagnie subir le même sort. Si ces châtiments ne prouvent pas une plus grande culpabilité, ils nous avertissent du moins que c'est au clergé et aux communautés religieuses de désarmer le bras de Dieu par la fidélité la plus parfaite à tous leurs devoirs. Et combien plus nous-mêmes, qui sommes destinés par la divine Providence à former les ecclésiastiques à la vertu, devons-nous leur donner l'exemple d'un sincère retour à la ferveur! Humilions-nous donc sous la main toute-puissante du Seigneur; appliquons-nous plus sérieusement à son service; reprenons nos premières œuvres ; alors ce bon maître, qui ne frappe que pour nous instruire, après nous avoir châtiés dans sa colère, se ressouviendra de sa miséricorde, et nous rendra ses premières faveurs.

Aujourd'hui, en adorant les effets de la justice divine, bénissons le Seigneur, Messieurs et chers Frères, nous qui étions naguère sans asile et sans espérance, bénissons le Seigneur de ce que nous pouvons à notre tour donner asile à ceux de nos confrères qui, subissent le même sort que nous avions éprouvé nous-mêmes en France. Estimons-nous heureux de pouvoir exercer la charité dont saint Vincent nous a donné tant et de si admirables exemples : cette hospitalité exercée dans cet esprit, venant perfectionner notre résignation et toutes nos autres vertus, attirera les miséricordes du Seigneur sur nous et sur toute la Compagnie. [467]

Alors elle reparaîtra, cette petite Compagnie de prêtres destinés à évangéliser les pauvres gens des campagnes, et à former de bons prêtres à l'Ég1ise; elle reparaîtra avec les vertus de son premier âge, toujours féconde en fervents missionnaires, tous animés des mêmes sentiments, tendant tous au même but par les moyens propres à chacun, selon son âge, son emploi et ses talents. II nous sera donné de voir des supérieurs sages, prudents, charitables; des inférieurs soumis et obéissants, pleins d'estime, de respect et d'affection filiale pour leurs supérieurs ; des prêtres selon le cœur de Dieu, dévorés de zèle pour sa maison et pour le salut des âmes, tout appliqués à honorer leur ministère, en ne cherchant que la gloire de Dieu dans toutes leurs fonctions, des étudiants fidèles à tous leurs exercices spirituels, et ardents à l'étude, non moins appliqués à conserver dans leurs cœurs l'onction de la piété, qu'à orner leur esprit des connaissances propres de leur état ; des séminaristes tout occupés à se détacher du monde, à expier les fautes de leur première jeunesse par l'esprit de pénitence, par la mortification de leurs penchants, de leur jugement et de leur volonté, en un mot à se

dépouiller du vieil homme pour se revêtir du nouveau. Enfin, nous verrons des frères dociles, laborieux, pieux et intérieurs, se supportant les uns les autres, et s'entr'aidant mutuellement dans un esprit de charité. Quelle joie, quelle consolation pour nous tous d'être témoins d'un spectacle si édifiant! Alors aussi, nous verrons les confrères anciens pleins de bonté, d'indulgence et de tendresse pour les plus jeunes qu'ils chériront comme leurs enfants ; et ceux-ci, remplis de respect, de déférence et d'attention pour les anciens. De quelle édification ne serait pas pour l'Église une telle Compagnie? Quelle gloire ne procurerait-elle pas à Dieu? quels fruits abondants de salut ne produirait-elle pas parmi les peuples, et que de bénédictions n'attirerait-elle pas sur elle-même ? Tous ces précieux avantages seront l'effet infaillible de cette rénovation dans l'esprit de notre état.

Mais nous ne nous remplirons de cet esprit qu'en proportion que nous nous dépouillerons de l'esprit du monde, qui, comme vous le savez, lui est entièrement opposé. Nous y avons renoncé, à ce monde, dans notre saint baptême, nous l'avons quitté d'une manière plus particulière en nous séparant de nos proches, et en renonçant à tous les biens de la terre, à toutes les vanités du siècle pour venir à la Mission. Si ce renoncement a été sincère, nous ne nous contenterons pas de fuir le monde de cœur et d'affection ; mais nous le fuirons encore à l'extérieur autant que nous le pourrons sans manquer aux devoirs que la charité nous prescrit ; nous éviterons avec soin toutes les communications inutiles, les rapports trop fréquents avec les personnes du dehors. Nous ne paraîtrons parmi les gens du siècle que lorsque le devoir nous y appellera, et nous n'y demeurerons que le temps nécessaire pour nous en acquitter. Un missionnaire qui a l'esprit de son état n'a pas plutôt terminé une fonction indispensable qui l'avait appelé hors de sa retraite, qu'il s'empresse d'y rentrer pour s'y recueillir, s'y occuper à la lecture,[468] à l'étude ou à ses exercices de piété, pour s'unir à Dieu et réparer les pertes que font toujours les plus fervents eux-mêmes dans le commerce du monde.

À ce sujet, il ne sera pas hors de propos de vous rappeler la défense que saint Vincent nous a faite, de nous occuper en aucune façon des affaires politiques. En vrais ministres du Dieu de paix, nous aurons autant qu'il sera en nous la paix avec tous les hommes, ne voyant en eux que des frères en Jésus Christ ; nous rendrons fidèlement nous-mêmes, et nous enseignerons aux autres à rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Nous devons aussi nous tenir en garde contre l'esprit de nouveauté et d'erreur si répandu de nos jours. Vous savez, Messieurs et mes chers Frères, quel soin eut saint Vincent de se préserver lui-même et les siens des erreurs de son temps; ce fut son attachement inviolable à l'Église romaine, sa soumission parfaite à toutes ses décisions qui l'en garantit. C'est par le même moyen que nous éviterons les mêmes dangers. Dans les prières que nous adressons journellement à ce grand Saint, nous l'appelons enfant très docile de l'Église romaine, très étroitement uni à la chaire de Pierre. Ce sont là deux titres sous lesquels nous l'invoquons, ce seront aussi deux traits par lesquels nous nous efforcerons de porter la ressemblance de notre père. Jamais plus que dans ces temps d'incrédulité et d'insubordination, nous n'avons dû resserrer plus étroitement les liens qui nous attachent à la sainte Église romaine, la colonne inébranlable de la vérité, en nous soumettant toujours parfaitement et de bon cœur à son enseignement et à toutes ses décisions.

Je ne fais ici que vous rappeler les leçons et les exemples de saint Vincent, notre bienheureux Père; méditons souvent, approfondissons les sages règlements qu'il nous a laissés; nous apprendrons à les apprécier, nous nous y affectionnerons, et nous y trouverons une source de grâces et de consolations.

Ah! que n'avez-vous tous été témoins comme nous de ce zèle et de cet amour pour nos saintes règles, dont tous les confrères réunis à cette dernière assemblée générale nous ont donné l'exemple! Ce spectacle vous eût édifié et vous eût inspiré le même zèle ; vous auriez été sensiblement touchés et consolés en voyant que, dans les lieux les plus éloignés, nous

avons de nombreux confrères avec lesquels nous sommes si étroitement unis par les mêmes fonctions, les mêmes usages et pratiques de piété, en un mot des confrères qui ne sont qu'un avec nous, qui sont les vrais enfants de celui que nous nous glorifions nous-mêmes d'avoir pour père. Que cette pensée nous rende toujours plus chère la Compagnie de la Mission, qu'elle excite en nous une sainte émulation et nous fasse rivaliser de ferveur et d'exactitude pour tous nos devoirs de vrais missionnaires : que le Seigneur nous mette tous, par sa miséricorde, dans ces heureuses dispositions.

Il me reste maintenant à vous faire connaître les nominations que l'Assemblée a faites.

M. Le Go a été nommé premier assistant, [469] comme il l'était précédemment sous M. Salhorgne; M. Grappin, alors visiteur de la province de Lyon, a été nommé second assistant ; M. Aladel, troisième assistant, et M. Fiorillo, alors visiteur de la province de Naples, quatrième assistant. J'ai tout sujet de bénir la divine Providence de ce choix, et j'en ai rendu de sincères actions de grâces à l'Assemblée. Dans les circonstances où nous nous trouvons, il fallait des hommes éclairés, expérimentés, remarquables par leur piété et leur régularité ; l'Assemblée en a jugé ainsi puisqu'elle a désigné ceux dont je viens de parler. Je me ferai un devoir d'agir toujours d'après leurs sages conseils, dans la juste défiance de mon incapacité et de mon inexpérience.

L'Assemblée m'a aussi donné pour admoniteur M. Salhorgne, dont le mérite est connu dans toute la Compagnie par tous les services qu'il lui a rendus, par son zèle, sa régularité et ses vertus, et surtout par son humilité, dont il vient de donner un exemple si mémorable à toute la Congrégation. L'Assemblée, bien pénétrée de ces sentiments, n'eut pas plutôt accepté sa démission, qu'elle députa vers lui les visiteurs des différentes provinces pour lui offrir, au nom de toute la Congrégation, l'hommage si bien mérité de sa reconnaissance et de son respect; il sera toujours, parmi nous, révéré et chéri comme un père au milieu de ses enfants.

J'ai nommé M. Grappin assistant de la maison de Paris, à la place de M. Boulangier, à qui son âge et ses infirmités rendaient trop pénible cette charge dont il s'est acquitté avec tant de zèle et de charité depuis un grand nombre d'aimées.

Nous nous occuperons incessamment de la révision des décrets des assemblées générales selon la demande qui en a été faite dans les deux dernières, et nous vous enverrons la collection de tous ceux qui devront être fidèlement observés.

Un des motifs principaux qui m'ont porté à vous adresser cette lettre étant de solliciter le secours de vos prières, je vous conjure très humblement et très instamment, Messieurs et mes chers Frères, de demander souvent au Seigneur, pour moi, qu'il lui plaise de me donner son esprit, d'envoyer du ciel sa sagesse, pour qu'elle m'accompagne dans toutes mes œuvres, qu'elle me garde par sa puissance, afin que je gouverne son peuple avec justice, et que je me rende digne d'occuper la place de notre Père.

De mon côté, je n'oublierai pas qu'un de mes premiers devoirs est de prier moi-même pour vous, et les sentiments qui m'animent à votre égard me feront trouver ma consolation et mon bonheur à m'acquitter de cette importante obligation.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux dévouement, Messieurs et mes très chers Frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. l. C. d. l. M.

[470].

II.

Perte du temps. - Nouvelles de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1836.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous.

Depuis qu'il a plu à la divine Providence de m'imposer un fardeau dont l'expérience de tous les jours me fait de plus en plus sentir le poids, je vois arriver, pour la première fois, cette époque qui sera désormais pour moi une occasion précieuse de vous réitérer l'expression des sentiments d'affection et de respect qui m'animent pour vous, *de vous écrire sur ce qui concerne notre commune sanctification, et de me consoler avec vous dans cette même foi qui est la vôtre et la mienne, et qui nous unit.* La première pensée que nous inspire cette foi sainte, à l'occasion du renouvellement de l'année, est celle qui faisait dire au saint homme Job, il y a déjà tant de siècles: Les années passent et paraissent n'être que d'un instant, et je marche par un sentier par lequel je ne reviendrai jamais. De combien de réflexions les plus sages et les plus salutaires cette pensée ne peut-elle pas être la source, si nous la considérons avec attention? Une année n'est pas plus tôt terminée et n'a pas plus tôt fait place à une autre, qu'à peine nous reste-t-il quelques faibles souvenirs de quelques-unes des circonstances particulières dont elle a été marquée : mais le bien ou le mal que nous avons fait, le bon ou le mauvais emploi que nous avons fait du temps, n'en subsiste pas moins, et est écrit en caractères ineffaçables dans ce livre où tout nous sera un jour représenté sous un seul coup d'œil et dans le plus grand détail. Quand nous n'aurions point à nous reprocher de ces fautes dont le souvenir ne peut plus s'effacer de la mémoire d'un chrétien, lors même qu'elles lui sont pardonnées ; combien peut-être de moments perdus pendant le cours de ces années que nous voyons s'écouler si rapidement! que reste-t-il de ces puérils amusements, de ces frivoles plaisirs, de ces vaines consolations que l'on a cherchées hors de Dieu ! hélas ! ces moments précieux sont perdus pour toujours, et ne reviendront jamais! Mais au contraire, quelle consolation pour un missionnaire qui s'est employé avec zèle et activité au service du Seigneur et au salut des âmes, d'avoir mis à profit tous les moments de cette année qui vient de passer ! Les peines qu'il s'est données, les privations qu'il a endurées, les sacrifices qu'il s'est imposés, tout cela est passé, sans qu'il en ressente autre chose que la pensée consolante d'avoir acquis, à si peu de frais, [471] des trésors de grâce et de mérites qu'il doit recueillir au jour des récompenses; d'avoir, pour chaque instant d'une légère peine en ce monde, mérité pour l'autre un poids au-delà de toute mesure d'une gloire qui ne finira jamais. Qu'ils sont donc précieux, messieurs, les moments que nous passons en cette vie toute misérable qu'elle est, puisque chacun d'eux correspond à un degré de bonheur et de gloire qui durera éternellement! Avec quel soin ne devons-nous pas les mettre à profit, sans en laisser passer aucun qui ne soit employé au service de Dieu, ou à l'utilité du prochain, ou à nous avancer dans les vertus et les connaissances propres de notre état! Rappelons-nous souvent combien est court le peu de temps que nous avons, si nous le comparons à l'éternité en présence de laquelle la vie la plus longue, mille ans même, ne sont que comme le jour d'hier qui n'est déjà plus. Combien elles sont courtes, ces années que nous voyons se succéder si rapidement, en comparaison de ces années éternelles que le prophète royal avait sans cesse dans l'esprit! Pensons aussi souvent combien il est précieux, puisqu'il nous a été acquis à si haut prix. C'est pour nous mériter ce temps (qui nous est accordé maintenant) que le fils de Dieu s'est fait homme dans le temps : c'est pour cela qu'il a arrosé la crèche de ses larmes, et la croix de son

sang: quelle injure ne ferions-nous pas à ce divin Sauveur, quelle serait notre ingratitude envers lui, si nous rendions inutiles ses mérites et ses souffrances, en perdant ce temps en échange duquel il a donné sa vie et versé son sang! Enfin n'oublions pas que le temps une fois passé ne revient plus. Les autres biens que l'on perd peuvent souvent se recouvrer avec le temps ; mais le temps lui-même ne peut jamais se recouvrer, et la portion que nous en avons laissé passer inutilement, est perdue pour jamais. Gardons-nous donc de perdre la moindre partie d'un don si excellent. *Particula boni doni non te prætereat*[186].

Ce temps si précieux, si court et irréparable, nous le perdons, non seulement quand nous le passons dans l'oisiveté, ou quand nous l'employons à des entretiens inutiles, à des lectures frivoles, à faire ou recevoir des visites ou entretenir des correspondances sans nécessité: toutes choses dont un missionnaire doit se garder soigneusement ; mais nous le perdons encore en faisant même des actions bonnes de leur nature, soit parce que nous ne les faisons pas avec des intentions assez pures, soit parce que nous les faisons à contre temps. Ainsi il ne nous servirait de rien d'avoir travaillé à l'instruction ou à la sanctification du prochain, d'avoir prêché même avec succès, d'avoir exercé les fonctions les plus saintes et les plus utiles, si dans ces différentes actions nous nous étions cherchés nous-mêmes plutôt que d'y chercher la gloire de Dieu, si nous étions plus désireux de nous attirer l'estime et la considération des hommes que de les rendre meilleurs.

Il arrive encore que, croyant avoir les meilleures intentions, [472] et se persuadant qu'on ne cherche que le salut du prochain, on perd également son temps dans les fonctions que l'on exerce ; parce que ces fonctions sont étrangères aux obligations que l'on a à remplir, et que l'on omet ou que l'on néglige en donnant aux uns, sous prétexte de charité, un temps que l'on doit à d'autres à titre de justice. Ainsi, un missionnaire perd son temps, lorsqu'au lieu de s'appliquer à l'étude ou à des exercices de piété selon la règle et l'obéissance, il s'occupe à des prédications intempestives, ou à la direction des personnes dont il n'est point chargé. Ainsi, un directeur de séminaire perd son temps, lorsque entraîné par son zèle et trompé par la perspective d'un bien plus apparent qui lui fait perdre de vue un bien moins sensible, mais auquel il est rigoureusement obligé, il se livre à des fonctions extérieures, et y donne un temps qui lui suffit à peine pour donner aux séminaristes l'instruction et la direction spirituelle qu'il leur doit, et pour les former à. l'esprit intérieur et à toutes les fonctions de leur état.

Faisons donc le bien, messieurs et mes très chers frères; *faisons le bien pendant que nous en avons le temps*, mais faisons-le comme il le faut et quand il le faut, de peur que nous ne travaillions en vain, ou *qu'après avoir beaucoup semé, nous ne moissonnions que très peu*. Travaillez pour Dieu seul et selon les vues de sa Providence; et alors vous passerez des années heureuses, parce que vous goûterez un jour les fruits des travaux de vos mains. Vous serez heureux dès cette vie même par l'espoir de l'être infiniment plus et à jamais dans l'autre. *Beatus es et benè tibi erit*.

Puisse cette consolante prédiction avoir son entier accomplissement en vous tous, messieurs et mes très chers frères. C'est le vœu sincère que je forme, et la grâce que je ne cesserai de demander pour vous au Seigneur. Je vous prie de vouloir bien vous souvenir aussi de moi dans vos prières et au saint sacrifice, pour m'obtenir la grâce de contribuer efficacement à votre vrai bonheur, parce que c'est en cela que je trouverai toujours le mien.

Je vais maintenant, pour votre consolation, vous faire part des bénédictions qu'il plaît à la divine Providence de répandre sur la Compagnie. Vous y trouverez de puissants motifs de lui en rendre de vives actions de grâce, et de mettre en elle toute votre confiance.

Notre séminaire de Paris est plus nombreux qu'il n'a jamais été, et il y règne une régularité et une ferveur édifiantes. Je dois ajouter que nos séminaristes en ont des exemples bien capables de leur faire impression, dans nos anciens confrères et dans leurs directeurs et

[186] Eccli. XIV, 14

professeurs. Je ne saurais vous dire combien je suis touché de la piété et de la charité que font paraître tous nos chers confrères qui habitent cette maison ; de la bonne volonté, de l'empressement même qu'ils témoignent pour se conformer à toutes les intentions de la dernière assemblée générale, et pour embrasser quelques pratiques que les circonstances n'avaient pas permis jusqu'ici de remettre en vigueur. En quoi ils font bien voir que, s'il manquait quelque chose en eux [473] à l'entier accomplissement de la lettre de la règle, ils en possédaient l'esprit à un haut degré. J'ai la consolation de voir les mêmes dispositions dans nos confrères des autres maisons de France et des provinces, qui m'en ont donné des témoignages touchants dans les lettres qu'ils ont bien voulu m'adresser, et dont je les remercie bien sincèrement.

Nos deux séminaires chinois, celui de Tartarie et celui de Macao, sont aussi florissants que nous pouvons le désirer. Nos séminaristes de Macao, qui font là leur séminaire interne, sont au nombre de treize ; tous animés des dispositions les plus édifiantes, pleins de zèle pour l'étude et pour travailler à la pratique de la vertu, pleins surtout d'amour pour nos saintes règles, qu'ils observent religieusement. Ils montrent une docilité et une piété, qui sont une garantie qu'ils serviront un jour utilement l'Église dans nos missions.

Dans toutes nos missions de la Chine, nos missionnaires ont opéré grand nombre de conversions, et obtenu des fruits abondants de salut. À Pékin, il s'est élevé une persécution contre les chrétiens : bon nombre d'entre eux ont été emprisonnés; mais aucun n'avait été encore mis à mort à la date des dernières lettres; et nos confrères avaient pu échapper aux dangers qui les menaçaient. Mais ce qui leur a été bien plus sensible, c'est une famine cruelle qui, pendant plusieurs années, a ravagé toutes les provinces de la Chine où se trouvaient nos missions. Elle a poussé la population aux plus affreuses extrémités. Nos missionnaires ont paru, au milieu des ravages de ce fléau, de véritables enfants de saint Vincent, et animés de sa tendre charité pour les malheureux. Les secours considérables que nous leur avions fait passer n'ayant pas suffi, ils ont su s'imposer à eux-mêmes la plus rigoureuse privation ; et, s'ils n'ont pu apporter des remèdes proportionnés à la grandeur du mal, ils ont partout manifesté un zèle, un dévouement, une abnégation d'eux-mêmes, qui ont fait grand honneur à la religion, et qui ont touché le cœur de plus d'un infidèle ; et en cela nos confrères chinois ont parfaitement suivi l'exemple que leur donnaient nos confrères français.

Il me serait impossible de vous donner le détail des fruits de salut recueillis par nos confrères dans nos missions de la Chine, mais je ne puis m'empêcher de vous citer les succès obtenus par M. Rameaux, dans les montagnes du Hou-pé, où fut arrêté et mis à mort, en 1820, notre vénérable confrère M. Clet, et où, depuis cette époque, aucun missionnaire n'avait été visiter les chrétiens. Un grand nombre d'entre eux avaient apostasié. Cette mission se trouvant totalement abandonnée depuis tant d'années, il y régnait les plus grands désordres, et à peine apercevait-on encore quelques pratiques de notre sainte religion. Notre cher confrère sut affronter les dangers sans nombre qui le menaçaient, pour voler au secours de cette mission désolée. Le Seigneur a béni les efforts de son zèle. Il est parvenu à ranimer la foi, à inspirer des sentiments de pénitence; les pécheurs se sont convertis ; tous ceux qui étaient retournés à l'idolâtrie ont abjuré leur apostasie, et il a eu la consolation, [474] en quittant cette mission, d'y voir régner la ferveur, et d'y avoir même augmenté le nombre des chrétiens.

L'état de nos missions du Levant n'est pas moins consolant. Nos deux établissements de Constantinople, la mission et le collège, malgré tous les efforts des hérétiques pour arrêter leurs succès, sont dans un état de prospérité qui nous fait admirer la protection dont la divine Providence les favorise. Dans le cours de cette année, deux processions solennelles du Saint-Sacrement ont eu lieu dans cette ville, et elles ont été de vrais triomphes pour la religion. Les fidèles versaient des larmes de joie, les Turcs étaient étonnés, et les hérétiques étaient forcés d'admirer le spectacle imposant de nos pieuses et touchantes cérémonies. Nos missionnaires ne cessent encore de bénir Dieu de leur avoir ménagé cette douce consolation, au milieu de

toutes les difficultés contre lesquelles ils sont sans cesse obligés de lutter, pour étendre son royaume et lui gagner des âmes. L'impression que ces solennités faisaient dans toute la ville était telle, qu'un évêque schismatique, apprenant que la procession allait passer devant son église, donna ordre aussitôt d'en ouvrir les portes par respect et par honneur. Cet étonnement et cette admiration des infidèles et des hérétiques produiront des fruits de salut dans leur temps ; et, comme le disent nos missionnaires dans leurs lettres : « Ce ne sera pas en vain que notre divin Sauveur se sera montré avec pompe à cette foule qui se pressait sur son passage; ce ne sera pas en vain qu'il *aura ému toute cette grande cité*.»

Malgré un décret tout récent du gouvernement turc pour empêcher les conversions et arrêter les progrès de la foi de Jésus-Christ; malgré toutes les persécutions auxquelles s'exposent ceux qui ouvrent les yeux à la lumière, nos missionnaires ont la consolation de compter, chaque année, bon nombre de conversions; il ne se passe pas de semaine, qu'il ne se présente à eux quelques hérétiques pour être instruits et éclairés sur la vraie religion. Dans ce moment même, quatre renégats qui ont voulu rentrer dans le giron de l'Église, sont cachés dans notre maison de Constantinople pour échapper à la mort qui les menace.

La prospérité du collège égale celle de la mission. Des enfants et des jeunes gens même déjà avancés en âge, catholiques et hérétiques, y viennent en grand nombre pour suivre les cours qui y sont établis. On a vu même un évêque hérétique venir prier les missionnaires de recevoir son neveu au nombre de leurs élèves. Les circonstances ont forcé nos confrères d'établir un second collège sur un autre point de la ville de Constantinople. Des émissaires de la Société biblique de Londres avaient tenté d'élever des écoles dans le faubourg de Péra, employant toutes sortes de moyens pour faire pénétrer dans les âmes le venin de leurs erreurs. Déjà, quelques perversions avaient eu lieu. Les missionnaires sentirent la nécessité d'apporter un prompt remède au mal. À cet effet, ils ont entrepris l'établissement d'un autre collège dans ce même faubourg de Péra; les travaux sont terminés, [475] et le collège est ouvert en ce moment, à la grande satisfaction des amis de la religion et au grand déplaisir de ses ennemis. La considération dont jouissent nos missionnaires, et les succès qu'ils ont déjà obtenus, donnent l'assurance que les écoles des hérétiques ne tarderont pas à être fermées.

Nous avons l'espoir qu'au printemps prochain deux de nos confrères de Constantinople se détacheront pour aller visiter des chrétientés nombreuses abandonnées, dans le Thrace, la Macédoine et les îles de l'Archipel. Nous avons pris des mesures pour que ce grand bien puisse se faire sans nuire au succès des deux collèges; et nous allons faire partir sous peu de jours deux jeunes confrères, un Espagnol, M. François Bosch, et l'autre Français, M. Léon Fornier, pour remplacer les deux missionnaires qui en seront chargés.

Nous avons aussi des actions de grâce à rendre au Seigneur pour les bénédictions qu'il répand sur nos missions de Smyrne, de Naxie, de Salonique et de Santorin. Partout nos confrères honorent la Congrégation par leur zèle à procurer la gloire de Dieu, et partout aussi leurs efforts sont couronnés de succès bien propres à soutenir leur courage.

L'état des missions de la Syrie n'est pas moins consolant. La Providence paraît avoir de grands desseins de miséricorde sur cette contrée vouée depuis si longtemps à la plus profonde ignorance et au plus dur esclavage. La liberté que le vice-roi d'Égypte accorde aux missionnaires favorise beaucoup les progrès de la religion et lui promet un avenir qui offre les plus belles espérances. Tout récemment, Ibrahim-Pacha se trouvant au mont Liban, M. Leroy, supérieur de notre mission Antoura, alla lui offrir ses hommages et solliciter sa protection; il le reçut avec bonté, voulut s'entretenir seul et longuement avec lui; lui demanda les détails les plus minutieux sur les travaux des missionnaires, et notamment sur les écoles qu'ils ont établies, et lui accorda quelques faveurs en témoignage de la sincérité de ses intentions bienveillantes pour les missions. Aussi les Turcs de la Syrie paraissent-ils être près du royaume des cieux, et disposés à recevoir la lumière du salut. Le jour de la Toussaint de l'année dernière, une famille entière, composée de cinq personnes, fut baptisée dans notre

église d'Antoura, avec grande solennité. Le supérieur de cette mission annonce, en donnant les détails de cette cérémonie, qu'il a l'espoir sous peu de procurer la grâce du baptême à dix ou douze familles de Turcs qu'il instruit depuis quelque temps. Et les choses en sont arrivées, en Syrie, au point que l'on peut publier la conversion des Turcs, sans en redouter aucune conséquence fâcheuse.

Les travaux du collège d'Antoura sont entièrement terminés. Déjà on y a réuni un nombre assez considérable d'élèves, et tout annonce que cet établissement jouira d'une grande prospérité, et qu'il rendra d'immenses services à la religion.

Les écoles de Damas ont maintenant vaincu les difficultés qui s'opposaient à leurs succès. L'école de filles contenait cette année soixante-six enfants, [476] et celle des garçons quatre-vingt-seize, c'est-à-dire autant que les classes pouvaient en contenir. M. Poussou, préfet apostolique, qui a fondé ces écoles et qui dirige avec autant de sagesse nos missions de la Syrie, s'est rendu à Damas dans le cours de l'été pour faire faire les travaux nécessaires à l'agrandissement du local, de manière à pouvoir répondre aux demandes de toutes les familles qui veulent procurer à leurs enfants le bienfait d'une éducation chrétienne. Ces écoles obtiennent un succès si favorable à la religion, que les évêques schismatiques ont cru devoir employer tous les moyens en leur pouvoir, et jusqu'à celui de l'excommunication, pour empêcher leurs co-religionnaires d'y envoyer leurs enfants. Mais tous ces moyens sont devenus désormais inutiles. Dans le cours de cette année, un Turc même se présenta au Supérieur de la Mission pour le prier de recevoir son fils à son école, consentant à ce qu'on l'instruisît dans la religion chrétienne, et même à ce qu'on le baptisât.

Dans le voisinage de Tripoli de Syrie, se trouvaient deux anciennes missions, Sgorta et Éden, qui étaient abandonnées depuis plus de soixante ans. Elles ont été rétablies cette année. Les missionnaires de Tripoli s'y transportent chaque semaine pour distribuer le pain de la parole et les bienfaits de leur ministère aux peuples d'un grand nombre de villages qui, étant sans église et sans aucun secours de la religion, y accourent en foule. C'est là une mission continuelle qui occasionne bien des travaux et bien des fatigues aux missionnaires, mais aussi qui leur procure d'abondantes consolations par les fruits de salut qu'ils ont le bonheur d'y recueillir. À Sgorta, une école a été ouverte cette année pour les garçons, et sous peu une autre sera établie pour les filles.

La divine Providence vient de nous fournir l'occasion d'ouvrir une nouvelle mission en Syrie, qui sera aussi bien intéressante. L'évêque hérétique de Jabroud (l'ancienne Pamphylie), converti depuis peu, a écrit à M. Poussou, notre préfet apostolique, pour le prier de se rendre près de lui afin de travailler à la conversion de tout son diocèse. Il doit y être rendu en ce moment, et il a le projet de fonder dans cette province une mission permanente. Nous lui avons envoyé des fonds pour le mettre à même de réaliser ce projet.

Nous ne saurions assez remercier Dieu de tout le bien qu'il veut bien faire par le ministère de nos confrères. Ce qui est surtout consolant pour nous, c'est la considération dont ils jouissent, et qu'ils se sont acquise par leur conduite sage et prudente, par leur zèle et leur piété, et par leur attention à se faire tout à tous pour gagner toutes les âmes à Jésus-Christ. Les autorités civiles comme les autorités ecclésiastiques, ne cessent de leur donner des témoignages de leur bienveillance. À Constantinople, Mgr le vicaire apostolique latin regarde nos confrères comme son propre clergé, et il saisit toutes les occasions de leur témoigner une tendre affection. En Syrie, Mgr le délégué apostolique tient la même conduite envers nos missionnaires ; il a en eux une confiance sans bornes, et il se les associe dans toutes ses entreprises [477] pour la gloire de Dieu. Dans le cours même de cette année, il donna commission à M. Poussou de se transporter en Égypte, où il se trouvait lui-même, pour prêcher une mission et une retraite ecclésiastiques. Et cette confiance, ils la doivent à leur dévouement pour l'œuvre qui leur est confiée, à leur charité vraiment apostolique pour les peuples, et à leur fidélité constante à nos saintes règles.

Dans le cours de l'année 1835, nous avons envoyé un missionnaire, M. Lechartier, et deux frères, dans les Missions du Levant.

En Chine, nous avons envoyé trois missionnaires, M. Jean-Gabriel Perboyre, qui était sous-directeur de notre séminaire interne de Paris, et MM. Gabet et Perry. Ils se sont embarqués au Havre au mois de mars. Nous n'avons pas encore appris leur arrivée à Macao. Mais nous en avons reçu des lettres de Batavia et de l'île de Java, qui nous apprennent qu'ils étaient en bonne santé, et que jusque-là leur traversée avait été très heureuse. Nous avons la confiance que la divine Providence leur aura continué sa protection jusqu'à leur destination.

Notre mission d'Amérique nous donne aussi sa part de consolation. Nos missionnaires y obtiennent aussi des succès importants. Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, ils ont eu le bonheur de réconcilier à l'Église quatre-vingt-cinq hérétiques, et plus de trente sont au moment de faire leur abjuration. Notre église se trouve toujours remplie par un concours immense de peuple avide d'entendre la parole de Dieu et de participer aux sacrements. Si nos confrères sont consolés par la confiance des peuples, ils savent aussi s'en montrer dignes par leur dévouement. Ils savent s'oublier eux-mêmes pour ne penser qu'au salut des âmes ; ils supportent toute sorte de peines et de fatigues pour suffire à leurs besoins spirituels, non seulement dans leur église, mais encore dans les courses continuelles qu'ils font, soit parmi les sauvages, soit auprès des malades, soit pour visiter les chrétientés qui sont privées du secours de la religion. Et ils savent aussi entretenir en eux cet esprit apostolique par la pratique fidèle de nos saintes règles, qui, en les faisant avancer dans la perfection, les rend de plus en plus propres au ministère qui leur est confié.

En voyant ces fruits abondants de salut que la petite Compagnie recueille dans les différentes missions dont elle est chargée, nous devons nous convaincre de plus en plus que la divine Providence la protége visiblement, et qu'elle a des desseins sur elle. Rendons-nous dignes de cette protection par notre fidélité à conserver et à ranimer sans cesse en nous l'esprit de notre vocation, et ne négligeons rien pour nous rendre propres à réaliser ses desseins pour sa gloire et pour le salut des peuples.

J'aurais grandement désiré pouvoir vous donner quelques détails consolants sur notre province du Portugal. Mais Dieu ne l'a pas encore permis. Nos confrères dans ce royaume sont toujours dispersés, [478] et je ne vois pas encore que nous puissions espérer de les voir bientôt se réunir. Nous devons tous prendre une part bien sensible à leur triste position, et prier le Seigneur de veiller sur eux, de les consoler dans leurs tribulations, et de préparer les voies à leur réunion. C'est de lui que nous devons attendre ce bienfait.

Vous savez tous maintenant les malheurs dont a été aussi affligée notre province d'Espagne. Peu de nos confrères de ce royaume y résident en ce moment; la plupart ont dû fuir une terre qui les menaçait des plus grands dangers, et se mettre à l'abri du fléau de la guerre civile dont déjà grand nombre de membres du clergé ont été les victimes. Nous les avons accueillis en France avec la charité que nous inspirent et leurs malheurs et l'édifiante résignation avec laquelle ils les supportent. Ils sont au nombre de vingt et un dans notre maison de Paris, et un égal nombre se trouve partagé entre plusieurs de nos maisons des provinces méridionales de France. Nous regardons comme un devoir et un bonheur pour nous d'adoucir, autant qu'il est en notre pouvoir, l'amertume de leurs peines et de les consoler dans les douleurs de leur exil; et notre charité pour eux se trouve bien récompensée par l'exemple qu'ils nous donnent de toutes les vertus de notre vocation. Leur présence au milieu de nous servira, je n'en doute pas, à nous ranimer nous-mêmes dans l'esprit de saint Vincent, et à resserrer de plus en plus les liens de la charité qui doivent unir tous les membres de la Congrégation.

Je ne terminerai pas cette lettre sans recommander à vos prières une mission bien importante, que la divine Providence paraît vouloir confier à notre Compagnie, la mission d'Alger et de toutes les possessions françaises en Afrique, moisson abondante que le

Souverain Pontife veut nous donner à recueillir. Là, une grande porte va s'ouvrir à l'Évangile et offrir un champ immense à défricher. Mais, comme l'exécution de cette vaste entreprise n'est point encore commencée, je remets à une autre circonstance de vous la faire connaître dans ses détails. Je veux seulement aujourd'hui vous l'indiquer, afin que vous vous intéressiez à elle devant Dieu.

Je suis, avec le plus sincère et le plus respectueux dévouement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[479]

III.

Communication d'une lettre du Pape.

20 janvier 1836.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Aussitôt que, par la disposition de la divine Providence, je me suis vu chargé du gouvernement général de la Congrégation, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'écrire au Souverain Pontife, pour lui donner, tant en mon nom qu'en celui de toute la Compagnie, un témoignage particulier de ma soumission parfaite, et de mon respect profond pour sa personne et pour le Saint-Siège, qui sera toujours notre plus ferme appui.

Le Saint-Père, avec cette bonté qui le caractérise et que nous ne pouvons assez admirer, a daigné me répondre par une lettre, dans laquelle il nous témoigne une bienveillance et une protection toutes singulières : rien ne pouvait être plus agréable et plus consolant pour moi et pour nous tous, plus honorable pour toute la Congrégation, et pour nos sœurs les filles de la Charité.

Je vous communique cette lettre afin que vous vous unissiez tous à moi pour remercier le Seigneur de ce bienfait, pour que dans toute la Congrégation l'on ne cesse d'offrir au ciel de ferventes prières pour Sa Sainteté, enfin pour que ce précieux monument de la bienveillance du successeur de saint Pierre envers notre Congrégation fortifie et augmente de plus en plus nos sentiments de vénération et d'obéissance envers le Saint-Siège et envers la personne du Souverain Pontife.

Nous nous efforcerons en même temps de mériter, par notre piété et notre fidélité à tous nos devoirs, les éloges dont le Saint-Père nous honore.

Je suis avec un sincère et respectueux attachement,

Messieurs et très chers confrères,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

J.-B. Nozo,
1. p. d. 1. C. d. l. M.

[480]

GREGORIUS P. P. XVI

DILECTO FILIO J.-B. NOZO

SUPERIORI GENERALI CONGREGATIONTS MISSIONIS.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. - Tuus Personæ humilitatis nostræ sanctæque huic Sedi addictissimus animus ab omni parte se ostendit in litteris quas ad nos dedisti postquam in tuæ Congregationis conventu nuper istic habito Generalis ejusdem superior electus es. Quod sane humilis in Sedem ipsam obsequii et devotionis studium cum vobis a S. Vincentio veluti hæreditate relictum sit, tibi quidem in desiderio est ut idoneis qnibusque occasionibus in fungendo isto munere tuam nobis operam probes; atque interim in epistola encyclica de more ad cunctos missionarios scripta ipsis enixe commendasti ut memorati sanctissimi viri exemplo dignos se Romanæ Ecclesiæ filios ostendere nunquam desistant. Quam grata Nobis acciderit tua hujusmodi significatio, nihil attinet dicere. Amamus enim Ordinem vestrum eximia virtute Conditoris sui, ac tot tantisque in Ecclesiam pro mentis insignem; et nihil optamus magis, quam ut ejus alumni, sive qui in proximis, sive qui remotissimis etiam in locis sacrum ministerium exercent, una omnes perfectaque in Romanum Pontificem obedientia commendentur, atque sub Petri Apostoli in suis successorinus semper viventis cura et ductu, labores suos tum in culturam fidelium, tnm et ad infidelium conversionem alacrius usque, Deo bene juvante ac fructuosius impendere perseverent. Age itaque, dilecte fili, egregios tuos illos sensus tuere, atque inclytam istam familiam ita, ut instituisti, custodire ac moderari pergas et persuasum habeto. Nos ad te, omnemque congregationem auctoritate, studiisquc nostris juvandam semper, prout Deo dante poterimus, paratissimos fore. Petimus autem ut non intermittatis cœlestem luminum et misericordiarum Patrem, invocato etiam piissimo S. Vincentii interventu, orare atque obsecrare pro Nobis, qui ad munus supremi apostolatus mentis longe imparibus elevati, non possumus non trepidare vehementer in cogitatione rationis quam æterno Pastorum Principi de imposita infirmitati nostræ sollicitudine omnium Ecclesiarum reddituri sumus. Nos invicem te, atque omnes sodales tuos, necnon et dilectas in Christo Filias puellas Caritatis ex sanctissimo Vincentii instituto ad miserorum levamen impigre laborantes Deo et verbe gratitæ ipsius omui, qua possumus, humilium precum contentione commendamus. Et nostræ præciputu benevolentiæ pignus apostolicam benedictionem tibi, dilecte fili, atque illis omnibus peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 23 decembris, anni 1835; Pontificatus nostri anno V.

GREGORIUS PP. XVI.

[481]

IV.

Union fraternelle. - Nouvelles de la Congregation.

Paris, 1er janvier 1837[187].

MESSIEURS ET MES BIEN CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Cette grâce de Jésus-Christ que l'apôtre saint Paul souhaitait aux fidèles qu'il avait convertis à la foi, et aux disciples qu'il avait formés, est aussi l'objet des vœux que je forme sans cesse pour vous tous, mais plus particulièrement encore à l'époque du renouvellement de l'année. Je le fais avec d'autant plus d'ardeur, de zèle et d'affection, que je compte sur les mêmes sentiments de votre part, et sur les prières que vous ferez aussi pour que le Seigneur m'accorde les grâces dont vous sentez comme moi tout le besoin que j'ai. Unissons donc nos prières et nos vœux, messieurs et mes très chers frères, pour obtenir de la divine bonté les grâces dont nous avons le plus besoin et surtout la grâce de notre sainte vocation; cette grâce qui nous est commune à tous, qui nous unit tout particulièrement les uns aux autres, et qui en nous appelant à un même genre de vie, aux mêmes fonctions, à une même règle de conduite, en un mot en faisant de nous tous une même famille, nous inspire par conséquent à tous les sentiments d'une tendre et sincère affection les uns pour les autres, d'une charité vraiment fraternelle qui, en rendant tout commun entre nous comme elle faisait entre les premiers chrétiens, nous donne aussi comme à eux un même cœur et une même âme. Une joie pure, une sainte allégresse étaient le fruit de cette sainte union qui régnait parmi ces premiers modèles de la charité et de la simplicité évangélique, comme nous l'apprend le texte sacré : tel sera aussi le fruit de l'union qui régnera entre nous, si nous avons soin de la conserver et de la perfectionner avec le secours de la grâce. Elle adoucira les peines de chacun en les partageant entre tous, comme elle nous fera jouir tous des joies et des consolations de chacun de nous. Puissions-nous, messieurs et mes très chers frères, apprécier les avantages de cette union d'où dépend aussi bien la prospérité de toute notre compagnie que notre bonheur personnel ; nous ne négligerions rien pour la faire régner parmi nous, et bientôt nous en goûterions tous les fruits et les précieux avantages, nous nous écririons alors avec le prophète [482] *qu'il est agréable et avantageux de vivre plusieurs frères ensemble ! parce que c'est là,* continue le même prophète, *c'est là que le Seigneur a répandu sa bénédiction et la vie pour toujours* ! Oui, messieurs et mes très chers frères, cette union chrétienne sera pour nous la source des bénédictions du Ciel et un des plus puissants moyens de sanctification. Et, en effet, combien de vertus ne nous fera-t-elle pas pratiquer, que de défauts ne nous fera-t-elle pas éviter, puisque, selon l'Apôtre, l'amour du prochain renferme toute la loi! Aussi le sage a-t-il placé la concorde entre les frères au premier rang, parmi les trois choses dans lesquelles il nous apprend que l'esprit de Dieu se complaît. Mais autant cette concorde lui est agréable, autant la discorde lui est odieuse, comme nous l'apprend encore le même écrivain sacré; car si, après avoir nommé six choses que Dieu a en horreur, il en désigne encore une septième comme étant l'objet d'une haine toute particulière de sa part, c'est, nous dit-il, celui qui sème la

[187] 1er septembre 1837. Proposition de M. Grappin comme admoniteur.

discorde parmi les frères. Jugeons par là, messieurs et mes très chers frères, quel poids de malédiction n'attirerait pas sur soi celui de nous qui, loin de s'appliquer de tout pouvoir à conserver et à consolider cette union qui doit régner dans la compagnie, y sèmerait au contraire la discorde, par des rapports malveillants on du moins indiscrets, par des critiques amères de la conduite et des actions d'autrui, par des plaintes et des murmures si souvent injustes et toujours coupables. Ne cessons donc jamais de prier la divine bonté de ne pas permettre qu'il se trouve des hommes de ce caractère dans la compagnie, et de la préserver de tout ce qui pourrait être cause de la moindre désunion parmi nous. *Je vous conjure donc tous, messieurs et mes très chers frères, de vous conduire d'une manière digne de l'état auquel vous avez été appelés, pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur, la patience; vous supportant les uns les autres avec charité, et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix puisque vous n'êtes tous qu'un corps, n'ayez aussi qu'un même esprit, comme vous êtes tous appelés â une même espérance*.

J'ai la consolation de voir ces heureuses dispositions dans tous ceux qui sont dans cette maison. Elle est le fruit de l'esprit de piété, de régularité et de ferveur qui les anime, et dont je ne puis assez rendre grâces à Dieu. Que je voudrais que vous puissiez tous en être témoins ! Les séminaristes et étudiants sont à peu près au même nombre que de coutume, ils semblent tous rivaliser de zèle, de piété et d'amour pour l'étude, avec leurs jeunes confrères d'Espagne dont quatre sont arrivés depuis peu de Montolieu. Nous avons un assez bon nombre de frères coadjuteurs qui nous donnent aussi de la satisfaction par leur piété, leur activité au travail, leur union entre eux, et leur respect pour les prêtres qu'ils servent avec une attention digne d'éloges.

Les renseignements que je reçois de nos différentes maisons de France sont aussi pour la plupart très satisfaisants. Chacun des confrères y remplit avec zèle et avec succès les fonctions qui lui sont confiées.

Monseigneur l'archevêque d'Alby nous ayant offert la direction [483] de son grand séminaire, nous y avons envoyé quatre de nos confrères. Ils y ont éprouvé d'abord des embarras et essuyé de grandes fatigues, parce que les travaux du séminaire récemment construit n'étaient pas encore entièrement achevés, et que les séminaristes s'y sont présentés en plus grand nombre qu'on ne s'y attendait. Mais, grâce au zèle actif et éclairé de nos confrères, le séminaire est maintenant en bonne voie, et nous avons tout lieu d'espérer que nos confrères y feront le bien, et qu'ils répondront dignement à la confiance dont ce vénérable prélat nous a honorés.

La correspondance de nos missionnaires qui travaillent dans les missions étrangères nous a procuré, cette année comme les précédentes, les détails les plus édifiants sur leurs travaux et sur leurs succès. Leurs lettres si touchantes et si empreintes de l'esprit de Dieu me procurent une joie bien propre à adoucir l'amertume attachée aux sollicitudes qui environnent sans cesse la place que la divine Providence m'a assignée dans la Congrégation. Je ne puis sans émotion considérer les abondantes bénédictions que le Ciel répand sur cette œuvre qu'il a bien voulu nous confier, et qui est si intéressante pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Nous avons pu, durant l'année qui vient de s'écouler, envoyer de France quatre missionnaires dans nos missions étrangères. Deux se sont embarqués pour la Chine au mois de mars, ce sont MM. Guillet et Faivre. Nous avons reçu de leurs nouvelles datées de Port-Louis (Île Maurice), le 26 juin dernier. Ils avaient eu jusque-là la traversée la plus heureuse ; ils jouissaient tous deux d'une bonne santé ; et ils se disposaient à remettre sous peu à la voile pour Macao, où j'espère apprendre bientôt qu'ils sont arrivés en ce moment.

Les deux antres ont été dirigés vers nos missions du Levant. Le premier, M. Bazin, est déjà rendu à Damas en Syrie, et le second, M. Doumerq, est aussi arrivé à l'île de Santorin, lieu de sa destination. Tous deux nous ont aussi fait savoir combien ils ont ressenti l'effet de la

protection divine pendant leur traversée, et combien ils se trouvent heureux dans la sainte carrière qu'ils ont embrassée.

Ces quatre missionnaires, j'ai tout lieu de l'espérer, porteront dans les pays lointains la bonne odeur de Jésus-Christ et de saint Vincent qu'ils ont déjà répandue au milieu de nous, pendant tout le temps qu'ils ont passé dans notre maison de Paris. Les bons exemples qu'ils y ont donnés sont un sûr garant du bien qu'ils sont appelés à faire dans les missions auxquelles ils se sont consacrés.

Depuis près de seize ans notre mission de Pékin n'avait point vu de missionnaires français, et par là même elle était grandement en souffrance. M. Mouly, destiné à prendre la direction de cette importante mission, après avoir fait 600 lieues pour traverser toute la Chine, y arriva enfin heureusement et sans avoir éprouvé aucune mauvaise aventure, le 1er août 1835. Son arrivée causa une grande joie tant aux nombreux chrétiens de ces contrées [484] qu'aux missionnaires chinois, qui l'attendaient avec une vive impatience, et qui se sont empressés de venir recevoir ses instructions et lui offrir l'hommage de leur soumission. Dans la lettre par laquelle il m'a annoncé son heureuse arrivée en Tartane, il me donne les détails les plus consolants soit sur l'état de cette mission, soit sur les bonnes dispositions dans lesquelles il a trouvé nos confrères chinois qui doivent travailler sous sa direction, soit enfin sur le petit séminaire de Chinois qui se trouve établi au lieu de sa résidence.

J'ai appris aussi l'heureuse arrivée de M. Baldus dans le Hou-Kouang auprès de M. Rameaux, dont il est destiné à partager les travaux et la solitude dans cette mission périlleuse, et en même temps abondante en fruits de salut. M. Perboyre s'est acheminé aussi vers cette même mission où il est sans doute arrivé en ce moment.

La mission du Kian-si continue à fleurir sous la direction de M. Laribe, qui se dévoue à l'œuvre qui lui est confiée avec un zèle vraiment apostolique.

Notre séminaire interne de Macao est toujours dans la ferveur. Il compte en ce moment quinze séminaristes chinois qui font la joie et qui feront la couronne de M. Torette qui dirige cette édifiante maison. Tout dans leur conduite respire l'esprit de saint Vincent, l'amour de la règle, une grande ardeur pour l'étude et pour la pratique des vertus qui doivent en faire de vrais missionnaires. M. Perboyre, qui a eu la consolation de faire sa retraite annuelle au milieu d'eux et avec eux, nous écrit qu'il ne pouvait se lasser d'admirer leur piété tout angélique, e! nous déclare que la religion peut tout attendre de jeunes gens en qui on voit de si heureuses dispositions et nu esprit déjà tout apostolique.

Nos missions du Levant nous ont aussi donné leur part de consolation. Celle de Constantinople a obtenu des succès que nous n'osions pas espérer. Les deux collèges dirigés par nos missionnaires réunissaient près de deux cents élèves dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. De nombreuses conversions ont eu lieu parmi les hérétiques et même parmi les renégats. Nos confrères jouissent maintenant dans cette ville d'une considération qui les met à portée de faire un grand bien pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. La peste fait d'affreux ravages en ce moment dans la ville. Il est des semaines où elle fait huit mille victimes. Grâce à Dieu, aucun de nos confrères n'en a encore été atteint ; mais, se trouvant exposés à la contagion, ils se recommandent aux prières de la Congrégation. Je joins mes instances aux leurs, et je vous engage à vous unir à moi devant le Seigneur, pour obtenir leur conservation dans une mission où ils ont déjà obtenu de si heureux succès, et où ils en obtiendront de plus grands encore par la suite.

L'école de notre mission de Smyrne, à laquelle sont employés quatre missionnaires, a été aussi très florissante cette année. Elle contenait cent quarante élèves, et tout annonce qu'elle prospérera davantage encore.

Cette année encore a eu lieu la procession solennelle du Saint-Sacrement [485] à Salonique, avec le même concours de chrétiens et d'infidèles que l'année dernière. De plus, le supérieur de cette mission a pu réaliser un projet dont l'exécution paraissait impossible en

Turquie. Il a élevé sur l'église un clocher, et y a placé des cloches, au son desquelles]es fidèles sont appelés au service divin comme dans les lieux les plus paisibles de la chrétienté. Le Seigneur a récompensé son zèle par la conversion de plusieurs hérétiques.

Nous avons aussi des actions de grâces à rendre à Dieu pour les bénédictions qu'il répand sur les travaux de nos missionnaires d'Amérique. Cette mission prend un développement qui promet de grands succès pour l'avenir.

Dans l'espace d'une année, le nombre des conversions opérées parmi les protestants s'est élevée à quatre-vingt-cinq. Ce nombre sera bientôt dépassé, si les missionnaires continuent à jouir de la facilité qu'ils ont pour travailler au salut des âmes.

En offrant à Dieu nos actions de grâces de ce qu'il veut bien se servir de la petite compagnie pour glorifier son saint nom au milieu des infidèles, ne cessons pas de réclamer pour tous nos confrères consacrés à ce sublime mais périlleux ministère apostolique, tous les secours dont ils ont besoin pour étendre son royaume et lui gagner des âmes en travaillant à leur propre sanctification.

L'exposé que m'ont envoyé les visiteurs des provinces d'Italie m'a fourni aussi de puissants motifs de louer le Seigneur des bénédictions qu'il répand sur les travaux de nos confrères de ces mêmes provinces. Si les changements de la plupart des supérieurs de la province romaine ont d'abord occasionné un peu de dérangement, excité même quelques mécontentements, ils ont aussi été l'occasion de bien des actes de vertu dignes d'admiration, et tout nous fait croire que Dieu en tirera sa plus grande gloire, la compagnie son plus grand avantage, et les particuliers leur plus grande perfection. Ceux mêmes qui avaient paru d'abord le plus contrariés de ces changements, nous ont donné depuis les témoignages les plus touchants, de leur parfaite soumission.

Quoique le nombre des missionnaires de cette province ait été un peu diminué par différents incidents, et principalement par la fondation d'une nouvelle maison à Oristano en Sardaigne, ils n’ont rien diminué de leurs fonctions: ils ont redoublé de zèle et d'activité pour travailler à la vigne du Seigneur, et ont recueilli de leurs travaux les fruits les plus précieux et les plus abondants.

La maison de Monte-Citorio surtout se fait remarquer par le grand nombre de diverses fonctions et les exercices spirituels qui y ont lieu, tels que les retraites pour les prêtres externes deux fois l'an, celles pour les ordinands à toutes les ordinations, et pour les réunions de laïques. C'est là que le visiteur réside, et que les étudiants et séminaristes de la mission suivent les cours de théologie dogmatique et morale en même temps que les séminaristes externes.

L'autre maison située dans l'enceinte de la ville de Rome, [486] outre qu'elle partage les fonctions de la maison de Monte-Citorio, a aussi quelques fonctions qui lui sont propres, telles que la retraite des jeunes gens aux époques de l'année où le monde se livre aux désordres les plus scandaleux, et les prédications pendant le carême. C'est là que les étudiants et séminaristes internes suivent le cours de philosophie.

Les autres maisons de la province romaine, outre les retraites et conférences ecclésiastiques, s'occupent continuellement aux missions dans les campagnes avec autant de zèle que de succès, et avec un désintéressement d'autant plus digne d'éloges qu'elles sont en général peu pourvues des biens de la fortune, et que deux d'entre elles, savoir celles de Tivoli et de Macerata, ont fait tout récemment des pertes considérables.

La province de Naples ne se distingue pas moins par son zèle et ses succès dans les mêmes fonctions que celle de Rome. Je remarque par les divers renseignements qui me sont parvenus que les missionnaires y jouissent d'une grande considération dans tous les ordres de la société. Les peuples accourent en grande affluence à leurs missions et en suivent les exercices avec une ferveur extraordinaire. Il n'est pas rare de voir des fidèles qui passent les nuits entières à l'église pour être assurés de pouvoir se confesser le lendemain. Des paroisses

entières, conduites par leur pasteur, viennent quelquefois de fort loin pour participer aux bienfaits de la mission. Cette province vient d'être augmentée d'une nouvelle maison à Naples même, paroisse Saint-Nicolas. On doit y transporter le cours de philosophie pour les élèves de la mission, et on y exercera les autres fonctions de la compagnie.

Les ravages que fait en ce moment le choléra-morbus à Naples nous inspirent de vives inquiétudes; nous espérons cependant de la divine bonté que ce terrible fléau épargnera nos confrères de cette ville, comme il a épargné ceux des autres lieux de l'Italie où il a fait de nombreuses victimes. Je ne pourrais passer ici sous silence le zèle et le dévouement généreux avec lequel nos confrères ont procuré des secours de toute espèce aux malheureuses victimes du fléau. C'est dans ces circonstances surtout qu'ils se sont montrés les vrais héritiers de la charité de saint Vincent. Il me suffira, pour vous donner une idée de ce qu'ils ont fait, de vous dire que la maison de campagne de Plaisance a été convertie en un hôpital pour les cholériques. Nous sommes heureux, en vous rapportant ces beaux actes de charité, de vous faire partager les consolations qu'ils nous ont procurées; vous partagerez aussi nos inquiétudes sur ceux qui demeurent encore exposés aux atteintes de la contagion, et vous vous joindrez à nous pour solliciter en leur faveur la protection du Ciel.

La province de Gênes, dont la principale maison est dans la ville de ce nom, quoique le visiteur ait sa résidence à Savone, se rend également utile à la religion. Tous nos confrères de cette province s'exercent aussi avec beaucoup de zèle, les uns aux retraites et aux missions, [487] les autres à former dans des collèges soit ecclésiastiques, soit séculiers, des élèves propres à devenir par la suite de dignes ministres de la religion ou des hommes utiles à la société par leurs talents comme par leurs vertus. Le collège de Plaisance, qui n'est que pour la jeunesse destinée à l'état ecclésiastique, est aujourd'hui dans un état très florissant. Celui de Savone est aussi en grande estime auprès des autorités ecclésiastiques et civiles, et nos confrères ont reçu de Sa Majesté le roi de Sardaigne lui-même des témoignages de satisfaction.

Dans chacune des trois provinces d'Italie, les étudiants et séminaristes s'appliquent avec une égale ferveur à l'étude des sciences ecclésiastiques et à la pratique des vertus propres de leur sainte vocation. Les espérances qu'ils font concevoir pour l'avenir sont bien grandes et correspondent parfaitement aux soins qui leur sont prodigués par leurs supérieurs. Je puis vous dire la même chose des frères coadjuteurs qui en général se montrent par leur conduite, dignes de la vocation à laquelle Dieu les a appelés.

La position de nos confrères de Portugal et d'Espagne n'a point changé depuis l'année dernière. Ils sont toujours dans l'attente de meilleurs jours, et ils les attendent avec une résignation qui rend leurs épreuves bien méritoires aux yeux de Dieu, et qui procure une grande édification à la Congrégation. C'est un devoir pour nous de compatir à leurs afflictions; c'en est un aussi d'en adoucir l'amertume et de hâter par nos prières la fin de leur exil.

Je me propose, messieurs et mes très chers frères, de vous écrire de nouveau dans quelque temps en vous envoyant la collection tant de fois demandée des décrets de nos assemblées. Outre cela, j'ai aussi l'intention de donner aux confrères de chaque province, par l'entremise de leur visiteur, les avis que je croirai les plus utiles à chacun.

J'ai proposé pour mon admoniteur, à tous les visiteurs de la Congrégation, M. Jean Grappin, mon second assistant, à la place de M. Salhorgne d'heureuse mémoire. Tous ont applaudi à ce choix. Je vous prie donc de lui faire connaître les défauts que vous remarquerez en moi pour qu'il veuille bien m'en avertir.

D'après une question qui m'a été faite relativement aux communions des séminaristes, étudiants et frères coadjuteurs de la compagnie, je vous informe que nous suivons ici le règlement qui existait avant la suppression des fêtes.

Je suis avec un respectueux attachement,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. I. C. d. l. M.

V.

Pauvreté. - Recommandations diverses.

Paris, 22 mai 1837.

MESSIEURS ET TRÈS CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous!

La pratique du vœu de pauvreté parait avoir été un peu négligée jusqu'ici parmi nous. Je me persuade que ces infractions viennent beaucoup moins de la mauvaise volonté de ceux qui les commettent que de l'ignorance où ils sont des obligations que ce vœu impose aux missionnaires.

C'est pourquoi, au moment où l'on imprimait la collection des décrets de nos assemblées, j'ai fait tirer séparément ceux qui concernent le vœu de pauvreté, pour les envoyer à tous nos confrères de France, afin que chacun d'eux ait une connaissance exacte de ces obligations à cet égard, et aussi pour que ceux qui ont une conscience délicate ne soient point exposés à de vains scrupules sur le même sujet.

Aux décrets sur le vœu de pauvreté, je joins ici plusieurs explications et décisions données par mes prédécesseurs, et j'y en ajoute moi-même quelques-unes, de l'avis de mes assistants.

Il ne faut pas oublier que l'usage où sont les missionnaires, de s'approprier les honoraires des messes, n'est qu'une simple concession qui n'a lieu qu'en France, et qui peut être révoquée ou modifiée par le Supérieur général.

C'est pourquoi chacun de nous se gardera bien de prendre de lui-même aucun engagement, et de faire aucune promesse fondée sur les honoraires qu'il doit retirer à l'avenir de ses messes. Cette concession, au reste, n'est faite qu'à condition de remplir avant tout nos saints usages en faveur des confrères défunts, et on ne peut l'étendre à aucune autre de nos fonctions.

Pour conserver l'esprit de désintéressement qui doit caractériser un missionnaire, surtout dans l'exercice de son ministère, s'il arrive qu'on reçoive pour des messes des honoraires notablement plus considérables que de coutume, on ne pourra retenir l'excédant du taux ordinaire sans une permission expresse du supérieur.

Les permissions générales et sans limitation de temps,[489] n'étant autre chose qu'une dispense indéfinie du vœu de pauvreté, doivent être regardées comme illicites.

N'oublions jamais que nous ne devons employer qu'en œuvres pies ou utiles l'argent qui est à notre disposition, comme serait : de faire des aumônes aux pauvres, soulager des parents dans le besoin, contribuer à l'éducation de quelques enfants, entreprendre avec permission des voyages pour affaires de famille, ou d'autres petits voyages par forme d'une honnête récréation, et aussi de se procurer du tabac si on en a besoin, une montre, un parapluie et autres petits objets nécessaires, toujours avec permission.

On se souviendra que, selon nos règles et notre vœu de pauvreté, nous n'avons que l'usage de toutes ces choses dont la propriété est à la Congrégation.

Lorsqu'on quitte une maison pour changement de destination, on ne doit rien emporter sans la permission du supérieur local. Si on doit faire le voyage en redingote, on emportera en même temps une soutane qui soit encore très bonne, sinon neuve. Si on voyage en soutane, on pourra en emporter une seconde; l'une des deux devra être encore très bonne. Les autres habits devront être dans la même proportion. Quant au linge, il sera proportionné à la longueur du voyage, et rien de plus, à moins que le supérieur local ne juge à propos que l'on emporte d'autres effets, qui ne pourraient servir qu'à celui pour qui ils auraient été confectionnés, soit à cause de la taille peu commune du sujet, soit pour d'autres justes raisons.

Dans les maisons de France qui appartiennent à la Congrégation, il ne sera fait, sans l'autorisation du Supérieur général, aucune dépense qui doive excéder 300 francs, soit en construction, soit en embellissement ou changement de disposition. Dans le cas d'une nécessité imprévue, ou ne fera que ce qui est absolument nécessaire, de l'avis des consulteurs, et on en donnera aussitôt avis au Supérieur général.

Aucun confrère, même supérieur, ne sortira de son diocèse, ni le visiteur de sa province, sans la permission du Supérieur général. Aucun supérieur ni visiteur ne s'absentera plus de huit ou dix jours sans en informer également le Supérieur général.

Conformément au chapitre XIe, paragraphe XIe de nos règles communes, on n'ira pas chez les filles de la Charité sans la permission du supérieur local, à moins qu'on n'y soit obligé par un office particulier dont on aurait été chargé par le même supérieur. Dans les voyages, on n'ira pas loger chez elles; et on prendra de préférence un logis à l'auberge. Il n'y aura «exception que pour le cas où l'on serait envoyé chez elles par le Supérieur général, soit pour y faire une visite, soit pour y donner une retraite; en supposant qu'elles aient à offrir une habitation convenable et entièrement séparée de celle qu'elles occupent elles-mêmes. Si nous acceptons un repas chez elles, ce sera en particulier. Comme il leur est défendu expressément d'admettre [490] personne à leur table, notamment des ecclésiastiques, une conduite contraire de la part des missionnaires ne pourrait être excusée sous aucun prétexte.

Pour l'uniformité, nous n'achèterons point de drap d'un prix qui excéderait 15 fr. par aune. Les soutanes ne devront pas traîner à terre de manière qu'on soit obligé de les relever dans l'intérieur de la maison, et elles n'auront pas de parements aux manches.

Le petit collet blanc sera toujours apparent. Si nous aimons notre état, nous en porterons volontiers cette marque distinctive.

Les calottes seront de drap, et les ceintures, qui doivent être de laine, n'auront pas plus de 6 pouces de large.

Je vous prie, messieurs et mes très chers frères, de ne pas oublier les touchantes instances avec lesquelles mon vénérable prédécesseur nous recommandait l'exactitude à ces pratiques. J'ajouterai seulement qu'il serait inutile de faire des règlements, si on ne tenait pas la main à leur exécution. C'est pourquoi je me ferai toujours un devoir de conscience de veiller à ce qu'on y soit fidèle, et j'ai la confiance que les confrères anciens seconderont mon zèle par le bon exemple qu'ils donneront aux plus jeunes.

Je suis avec un sincère et respectueux attachement,

Messieurs et mes très chers confrères,

Votre très humble et très dévoué serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. l. C. d. l. M.

VI.

Fête du centième anniversaire de la canonisation de saint Vincent. –
Nouvelles de la Congrégation.

Paris, 1er janvier 1838[188].

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus Christ soit toujours avec nous !

Vous vous apercevrez sans doute comme moi avec quelle rapidité les années s'écoulent et se succèdent les unes aux autres. C'est pour nous un puissant motif de les passer saintement et de travailler [491] incessamment à acquérir les vertus et la perfection que demande de nous l'état où il a plu à Dieu de nous appeler dans sa miséricorde envers nous. C'est ce que je lui demande pour vous tous, messieurs et mes très chers frères, avec toute l'ardeur dont je suis capable : et quoique mon devoir, aussi bien que ma sincère affection pour vous, me porte à le faire tous les jours, je le fais néanmoins avec de nouvelles instances au commencement d'une nouvelle année. Je prie le Seigneur de *répandre sur vous en abondance toute sorte de grâces, afin que, devenant propres à tout* ce qui est de votre devoir et de votre vocation, *vous abondiez en toute sorte de bonnes œuvres*, selon le vœu que l'Apôtre formait pour les Corinthiens.

Bien de plus propre à nous ranimer dans l'amour de notre vocation, et dans la pratique des vertus et des œuvres qui lui sont propres, qu'une véritable dévotion à saint Vincent que Dieu nous a donné pour fondateur et pour père, aussi bien que pour modèle; et j'ai pensé que la connaissance et le souvenir des honneurs rendus à la mémoire de saint Vincent à l'occasion de l'anniversaire séculaire de sa canonisation, ne contribueraient pas peu à nous exciter à l'imitation de ses vertus, et à nous renouveler dans l'esprit de notre vocation. Car, vous le savez, messieurs et mes très chers frères, la principale intention de l'Église, dans les honneurs qu'elle rend aux saints, est d'exciter les fidèles à l'imitation de leurs vertus, dont elle leur rappelle le souvenir, et de les y encourager en leur faisant envisager la gloire et les récompenses qui doivent être le fruit de leurs bonnes œuvres comme de celles des saints qu'elle propose à leur culte. Telle a donc été l'intention de notre saint-père le pape Grégoire XVI, en donnant des marques éclatantes de sa vénération pour saint Vincent, comme c'était

[188] 20 mai 1837. Annonce son voyage à Rome.

aussi celle du pape Benoît XIII, qui le mit au nombre des bienheureux. Or, voici comme parlait ce dernier à tous les missionnaires dans un bref adressé à leur chef:

Au milieu des devoirs religieux que vous rendrez solennellement à votre illustre Père, et des louanges que vous entendrez donner à ses vertus, vous vous ressouviendrez avec la vénération convenable de son ardente charité ; vous penserez que la béatitude éternelle doit être la récompense des fonctions de votre institut : et, sur les traces de ce bienheureux Père, vous tendrez avec plus de ferveur et de joie à la même couronne, par l'imitation de sa charité et des autres vertus dont il vous a laissé de si grands exemples.

Voilà donc le but de Sa Sainteté Grégoire XVI, dans la part qu'il a bien voulu prendre et la pompe qu'il a donnée par là à la célébration du centième anniversaire de la canonisation de saint Vincent ; voilà aussi le fruit que nous en devons tirer. De quoi nous serviraient, en effet, ces pieuses solennités, si elles se bornaient à un simple appareil extérieur, et à des louanges stériles données aux saints ; si nous ne faisions en même temps tous nos efforts pour les imiter? C'est une sorte de folie et une erreur pitoyable, dit saint Augustin, d'honorer celui qu'on ne veut pas imiter, puisque le culte [492] le plus parfait et le seul véritable qu'on rende aux saints consiste dans l'imitation : *Quæ causa est, nisi stultitia errorque miserabilis, ut religione colas quem imitari nolis : cum summa religionis sit imitari quem colis* ? C'est donc dans le dessein de vous exciter à la pratique des vertus de saint Vincent et de vous renouveler dans l'esprit de votre vocation, que je vais vous donner quelques détails de ce qui s'est passé à Rome à l'époque de la fête de saint Vincent, et pendant le séjour que j'y ai fait avec M. Fiorillo, notre assistant italien, qui m'accompagna dans ce voyage.

À notre arrivée dans la capitale du monde chrétien, notre premier soin fut de solliciter la faveur de baiser les pieds du vicaire de Jésus-Christ, et de lui offrir, au nom de toute notre Congrégation, les hommages de respect, de soumission et de vénération qui lui sont dus. Il daigna accueillir, avec une bonté toute paternelle, cette manifestation de nos justes sentiments à son égard, et nous donna, avec la même bonté, sa bénédiction apostolique que nous lui demandâmes au nom des deux familles de saint Vincent. Nous priâmes alors Sa Sainteté de vouloir bien honorer de sa présence la fête que nous nous disposions à solenniser peu de temps après, et sa bienveillante réponse nous en laissa la flatteuse espérance, qui fut remplie au-delà même de notre attente.

Nous allâmes aussi présenter nos hommages à Leurs Éminences les Cardinaux qui se trouvaient pour lors à Rome, et qui nous donnèrent des marques sensibles de leur honorable bienveillance, dont nous conserverons toujours un souvenir précieux. Nous les invitâmes à vouloir bien assister à la messe solennelle qui devait être célébrée par Mgr de Soglia, patriarche de Constantinople: presque tous nous le promirent.

Or, il se trouvait que ce jour-là même était celui où devait se tenir la congrégation du Saint-Office, ce qui eût empêché le plus grand nombre de se rendre à nos désirs ; mais, à la sollicitation de son Éminence le Cardinal Odescalchi, vicaire, du Saint Siège, et à la faveur de la dispense qu'il obtint de Sa Sainteté, les Éminentissimes Cardinaux du Saint-Office voulurent bien transférer la tenue de la congrégation à un autre jour, afin de pouvoir se trouver à la solennité.

Le jour étant arrivé, et notre église de Monte-Citorio étant parée avec un goût et une magnificence dont je n'ai point vu d'exemple en France, et qui excitait l'admiration de ceux mêmes qui étaient le plus accoutumés à cette sorte d'appareil, les cardinaux se rendirent à notre maison au nombre de dix-neuf, pour la messe solennelle. Bon nombre de prélats, de prêtres et religieux de divers ordres s'y rendirent également à l'office du matin et aux vêpres qui furent suivies du panégyrique du saint. Les deux jours suivants, il y eut une égale affluence pour entendre aussi les panégyriques qui furent remarquables par l'éloquence des prédicateurs et leur onction touchante.

Le deuxième jour le Très Saint Père, selon l'avis qu'il avait eu la bonté [493] de nous en faire donner, daigna venir, non seulement visiter l'église du saint, mais même célébrer la sainte messe, assisté de Son Éminence le Cardinal-vicaire, et de Son Éminence le Cardinal Castracane, qui se trouvait alors à Monte-Citorio où il avait aussi célébré la sainte messe.

Je ne puis vous exprimer quelle fut notre joie et notre consolation de recevoir le Souverain Pontife, et d'assister à sa messe dans une semblable circonstance. Après la sainte messe, il nous fit l'honneur insigne d'accepter un déjeuner à la maison avec les cardinaux qui l'accompagnaient; pendant que toutes les personnes de sa suite, les prélats et ecclésiastiques d'un côté, et les officiers et militaires de l'autre, prenaient aussi leur réfection. Après quoi Sa Sainteté se rendit à la salle où un trône avait été préparé, et où elle admit au baiser des pieds tous les sujets de la Congrégation des deux maisons de Rome, et un certain nombre d'autres personnes qui s'étaient jointes à nous pour jouir de cette faveur.

Pendant tout le temps que Sa Sainteté demeura à Monte-Citorio, et qui fut considérable, elle ne cessa de donner aux missionnaires des marques de bienveillance qui nous touchèrent tous sensiblement, et dont le souvenir sera à jamais gravé dans notre mémoire. Puissions-nous nous en rendre toujours dignes, et lui en prouver notre juste reconnaissance par tous les témoignages possibles de notre soumission la plus parfaite, notre vénération la plus profonde, et aussi par nos ferventes prières pour la prospérité de son pontificat, et pour que le Seigneur console son zèle et sa sollicitude au milieu des maux qui affligent l'Église.

Je ne dois pas omettre quelques autres circonstances de la fête dont je viens de parler. Le nombre des messes qui furent dites dans notre maison de Monte-Citorio pendant les trois jours de solennité, est presque incroyable ; on m'a assuré qu'il s'élevait jusqu'à huit cents. Parmi ceux qui vinrent célébrer les saints mystères, il se trouva plusieurs cardinaux, grand nombre de prélats et la plupart des généraux d'ordres, notamment le Révérend Père Général des Jésuites qui est dans l'usage d'y aller tous les ans à la fête de saint Vincent ; j'ai eu la satisfaction de pouvoir aller aussi dire la sainte messe à la maison principale de leur ordre, à l'occasion de la fête de saint Ignace, et je me félicite beaucoup d'avoir vu le chef-lieu d'un ordre si respectable et si utile à l'Église, et d'avoir eu occasion d'en connaître le digne Supérieur général.

La province de Rome n'aurait pu suffire aux frais qu'entraînaient les préparatifs et la célébration de cette fête, je me suis estimé heureux de pouvoir y contribuer, par la générosité des missionnaires français, et des filles de la Charité qui ont voulu donner, en cette occasion, une preuve de leur zèle pour la gloire de leur saint instituteur. Les maisons de la province de Lombardie ont imité cet exemple, chacune selon son pouvoir. M. le visiteur de Naples a aussi envoyé une offrande convenable. Son Éminence le cardinal Doria a signalé, dans cette occasion, sa bienveillance pour les missionnaires, [494] par le don qu'il fit à notre église de Monte-Citorio, d'un ornement de grande valeur. Dieu l'ayant appelé à lui depuis cette époque, nous le recommandons spécialement à vos prières.

Pour perpétuer la mémoire de la faveur que nous a faite Sa Sainteté, et pour rappeler en même temps une autre faveur accordée à l'église de Monte-Citorio, par un autre Souverain Pontife, nous avons fait poser, de chaque côté du maître-autel, deux pierres de marbre dont les inscriptions portent : la première, que le pape Urbain VIII a célébré la première messe qui fut dite dans la même église aussitôt après sa consécration ; la deuxième, que le saint père Grégoire XVI y a célébré les saints mystères dans les circonstances dont il s'agit.

Je ne dois pas non plus passer sous silence la part que la population de Rome prit aussi à la fête de saint Vincent. Pendant tous les trois jours, le quartier qui avoisine la maison de Monte-Citorio fut illuminé pendant la plus grande partie de la nuit, et des chœurs de musique se firent entendre jusqu'à nue heure très avancée, plusieurs maisons même se trouvèrent ornées de draperies ; et le troisième jour il y eut le soir, sur la place voisine, un magnifique

feu d'artifice, par les ordres et les soins de Son Excellence M le Trésorier de Sa Sainteté, qui nous donna aussi toute sorte de marques de bonté pendant tout notre séjour à Rome.

Tontes ces réjouissances, bien qu'elles paraissent profanes en elles-mêmes, portaient toujours un caractère de religion qui les rendait propres à édifier plutôt qu'à porter à la dissipation, et la foule innombrable qui y assistait s'y comporta avec un calme et une décence qui faisaient voir qu'elle sentait parfaitement que ces témoignages de la joie publique n'avaient pour but que d'honorer la mémoire d'un grand saint.

La fête de saint Vincent fut aussi célébrée avec une solennité remarquable dans toutes nos maisons d'Italie : dans celle de Turin, elle offrait un intérêt et un caractère particulier d'édification, par la réunion des deux familles ; à nos confrères étaient venues se joindre les filles de la Charité, tant sœurs que novices, lesquelles forment déjà une communauté nombreuse et très florissante dans le Piémont, grâce à la protection et à la munificence de Sa Majesté le roi de Sardaigne, à qui nous devons aussi beaucoup de reconnaissance pour l'accueil honorable qu'il a daigné nous faire. Partout l'éloquence des panégyriques répondit au mérite et à la distinction de leurs auteurs, et à la pompe de la fête; nous en avons reçu deux qui furent livrés à l'impression, et ils méritaient d'être transmis à la postérité : c'est celui de Mgr l'évêque de Macerata et celui de M. Régis, chanoine de la cathédrale de Mondovi, membre de l'académie de Sienne et d'antres sociétés savantes.

À Paris nos confrères ont imité la fête que nous célébrions dans le même temps à Rome. Trois jours dans l'octave ordinaire furent consacrés d'une manière particulière à solenniser l'anniversaire séculaire de la canonisation du saint, [495] dans l'église même où reposent ses précieux restes. l'archevêque de Paris officia pontificalement le premier jour, en la présence de plusieurs prélats et d'un nombreux clergé; le deuxième jour, ce fut Mgr de Nancy; et le troisième, Mgr l'internonce du Saint-Père à Paris. Chacun de ces trois jours il y eut aussi un panégyrique, où les vertus et les bienfaits du saint furent exposés avec beaucoup de talent et d'édification. Durant toute l'octave, et principalement pendant ces trois jours, tous les autels de notre chapelle furent constamment occupés par des prêtres externes dès le grand matin; il y eut aussi un concours immense de fidèles, et la table sainte était sans cesse occupée. On remarqua surtout avec édification une centaine d'élèves des écoles de droit et de médecine, qui assistèrent à l'office dans le chœur, et dont un grand nombre participèrent aux saints mystères. Le peuple, par son affluence et sa piété, témoignait, aussi bien que le clergé, de la part qu'il prenait à la joie des deux familles de saint Vincent, réunies dans cette occasion mémorable, dont elles conserveront longtemps le souvenir.

La circonstance de la centième année de la canonisation de saint Vincent ne m'aurait pas paru un motif suffisant pour m'engager à faire le voyage de Rome, mais, outre les grands avantages qu'il y a pour le supérieur de connaître par lui-même l'état des maisons et des provinces de la Congrégation, j'avais encore d'autres raisons qui intéressaient beaucoup toute la Compagnie. Je dirai seulement que le Seigneur a daigné bénir ce voyage, et que mes vues ont été remplies presque au-delà de mes espérances. Non seulement notre Saint-Père le Pape nous a donné ostensiblement des marques de bonté les plus touchantes, mais il m'a encore accordé avec la même bonté les demandes que j'avais à lui faire, tant celles que nos confrères de Rome me prièrent de lui faire pour eux-mêmes, que celles qui regardaient toute la Congrégation en général, et la communauté des filles de la Charité, pour laquelle Sa Sainteté a témoigné beaucoup d'estime et de bienveillance.

Nous devons aussi une reconnaissance particulière à Son Éminence le cardinal Odescalchi pour la protection toute spéciale dont il honore la Compagnie: ainsi qu'à Son Éminence le Cardinal-Préfet de la Propagande pour l'accueil favorable qu'il nous a fait, aussi bien que Mgr le Secrétaire.

Je me plais à reconnaître ici que nous sommes surtout redevables de tous ces avantages et de tous les traitements favorables que nous avons reçus de Sa Sainteté et du

Sacré Collège des cardinaux et d'autres prélats, à la vie régulière et édifiante de nos confrères d'Italie, à leur zèle pour le salut des âmes et à leur séparation du monde, qui leur ont attiré l'estime particulière de Sa Sainteté et des cardinaux, comme des archevêques et des évêques des lieux où ils sont établis ; c'est ce que je tiens de la bouche même de plusieurs d'entre eux. Quel motif pour tous les missionnaires de s'appliquer à la pratique de ces mêmes vertus, et surtout à l'entière séparation du monde, non seulement parce qu'elle nous concilie l'estime des princes de l'Église, [496] mais surtout parce que c'est là principalement ce qui édifie les fidèles, et nous rend plus propres à travailler avec fruit à leur sanctification !

Je saisis avec joie cette occasion pour exprimer ma sincère reconnaissance à tous nos confrères du Piémont et des États romains pour tous les témoignages d'amitié et de respect qu'ils m'ont donnés, et ma vive satisfaction pour la docilité qu'ils ont montrée à se soumettre à toutes les mesures que nous avons jugé convenables pour ce qui les concernait; en quoi ils ont donné une preuve non équivoque de l'esprit de foi et de religion qui les anime, et qui leur faisait voir saint Vincent lui-même dans la personne de son indigne successeur.

M. Castagna, qui remplissait depuis très longtemps les fonctions de visiteur de la province de Lombardie, et qui s'était acquis à un haut degré la confiance et le respect de tous ses subordonnés, nous a réitéré de vive voix les prières qu'il nous avait faites par écrit, pour être déchargé d'un fardeau que son grand âge et quelques infirmités lui rendaient si pesant. Il ne nous fut pas possible de résister plus longtemps à ses instances, et, après avoir pris l'avis de nos assistants, nous avons nommé à sa place M. Durando, supérieur de notre maison de Turin, dont le zèle, la prudence et la charité nous promettent les plus heureux résultats de cette nomination ; aussi a-t-elle eu l'approbation générale de tous les confrères de la même province.

II m'eût été bien agréable de pouvoir aller aussi visiter nos chers confrères de Naples, selon le désir empressé qu'ils ont bien voulu m'en témoigner; mais diverses circonstances m'en ont empêché. Nous avons appris avec une sensible consolation le zèle et le dévouement qu'ils ont montré à porter les secours de la religion aux victimes du terrible fléau qui a désolé la plus grande partie du monde entier, et qui a sévi particulièrement dans leur ville. Nos confrères de Rome n'ont point manqué non plus à leurs devoirs, lorsque cette capitale du monde chrétien fut à son tour visitée par la divine justice, mais une justice toute miséricordieuse, qui donna lieu à des témoignages bien touchants de foi et de piété, et de la plus tendre dévotion à la Mère de Dieu.

Notre maison de Paris continue à nous donner beaucoup de consolation par la piété, la régularité et l'union qui y règnent. Le nombre de nos séminaristes va toujours croissant et ils sont tous d'une ferveur édifiante. Nos chers frères coadjuteurs sont aussi nombreux, et sont tous animés de la meilleure volonté pour se rendre dignes de leur vocation, dont ils paraissent sentir tout le prix.

Nous recevons aussi des nouvelles consolantes de nos autres maisons de France, qui s'efforcent, pour la plupart, de suivre l'exemple de celle de Paris.

Une personne pieuse du diocèse de Tours ayant offert des ressources suffisantes pour fonder une maison de Mission, Mgr l'archevêque de Tours [497] nous a demandé des sujets de notre Congrégation; nous en avons envoyé quatre, dont trois prêtres, qui ont déjà opéré un bien sensible par leur zèle infatigable, à la grande satisfaction de l'archevêque et de ses grands vicaires, et de la vertueuse fondatrice, et à la grande édification des fidèles.

Nos confrères espagnols continuent à nous édifier par leur piété, leur régularité et leur résignation. Plusieurs se rendent très utiles à la Compagnie; quelques-uns sont allés dans nos missions étrangères, et d'autres se disposent à aller partager leurs travaux ainsi les pertes de l'Espagne deviendront la richesse des autres nations.

Les deux principales fonctions de la Congrégation, savoir : les missions dans les campagnes et l'éducation du clergé, se font toujours dans les trois provinces d'Italie avec

beaucoup d'assiduité et avec une bénédiction particulière du Seigneur. Dans la province de Gênes, on a donné trente missions d'un mois chacune; le nombre de celles qui ont été faites dans les provinces de Rome et de Naples a aussi été très considérable, les missionnaires étant dans l'usage de commencer dès le mois de novembre jusqu'au mois de juin à parcourir les diocèses pour y évangéliser les pauvres. Ils donnent aussi continuellement des retraites aux ordinands, aux curés, aux confesseurs et même à des séculiers. Outre cela, ils font des conférences toute l'année, et chaque semaine, aux séminaristes ou au clergé inférieur de leurs diocèses respectifs. Il y a à Turin de deux à trois cents de ces jeunes élèves du sanctuaire; à Naples il y en a de quatre à cinq cents, à Rome et ailleurs en proportion.

Son Éminence le cardinal Brancadoro, archevêque de Fermo, qui était tendrement affectionné aux missionnaires, est décédé depuis peu; je le recommande à vos prières. Mgr Feretti, qui lui succède, ne fut pas plutôt arrivé à Fermo, qu'il réitéra l'ordonnance portée par ses prédécesseurs, d'après laquelle tous les ecclésiastiques du clergé inférieur de la ville sont obligés d'assister tous les dimanches aux conférences données par les missionnaires; et tous les aspirants au sacerdoce, de passer six mois dans leur maison avant de se présenter au sous-diaconat.

Nous avons aussi reçu des nouvelles consolantes de la province de Varsovie; l'esprit de notre institut s'y est conservé par la grâce de Dieu et le zèle plein de piété et de charité de M. Gorzhiewicz, visiteur de cette province, laquelle se compose de neuf maisons, en y comprenant celle de Cracovie. Par un effet tout particulier de la protection de la divine Providence, toutes sont assez abondamment fournies de sujets. Dans la seule maison-mère qui est à Varsovie, il se trouve dix-huit prêtres, et, malgré le malheur des temps, on y voit en ce moment douze étudiants et sept séminaristes. Le nombre des prêtres que renferme la province entière est de cinquante-quatre, et ils remplissent toutes les fonctions de notre institut avec zèle et beaucoup de succès.

C'est encore une jouissance bien douce pour nous d'avoir à vous entretenir [498] aussi des bénédictions que la bonté divine veut bien répandre sur nos missions étrangères, et de vous faire partager par là les consolations que nous en éprouvons. Si notre cœur est dans la joie en voyant combien Dieu se plait à se servir de la petite Compagnie pour porter la connaissance de son saint nom, et pour travailler au salut des âmes chez les nations infidèles, jusqu'aux extrémités du monde, il n'est pas moins touché de la piété, du zèle, du dévouement et du véritable esprit apostolique qui se manifestent dans la correspondance de nos chers confrères qui travaillent dans ces missions lointaines, et surtout dans les succès dont leurs efforts sont tous les jours récompensés. Nous nous plaisons particulièrement à observer combien l'amour et la pratique de nos saintes règles les accompagnent dans leurs courses apostoliques et au milieu même de dangers de la persécution. Vous serez édifiés d'apprendre que dans toutes nos missions de la Chine, malgré les distances de plus de cent lieues qui séparent souvent les missionnaires les uns des autres, malgré les périls dont ils sont sans cesse environnés, malgré les difficultés de tout genre, ils savent trouver le moyen de se réunir chaque année pour faire ensemble les exercices de la retraite, et passer plus d'un mois à s'édifier mutuellement, à se retremper dans l'esprit de notre vocation, et à conférer sur les mesures à prendre pour avancer l'œuvre de Dieu et réussir dans leurs saintes entreprises. Il est bien consolant pour nous d'apprendre que tous, Européens et Chinois, n'ont qu'un cœur et qu'une âme, vivent dans une union parfaite et répandent partout la bonne odeur de Jésus-Christ. C'est le témoignage que nous en a rendu M. Umpierres, procureur de la sacrée Congrégation de la Propagande à Macao, qui est revenu cette année en Europe; c'est aussi le témoignage que nous en ont rendu M^grs^ les vicaires apostoliques, sous la juridiction desquels nos missions de Chine se trouvent placées. L'estime qu'ils en ont conçue les a portés à nous proposer d'étendre le champ de leurs travaux, et de confier à leur zèle de nouveaux territoires. De plus, la suppression de la Congrégation en Portugal ayant mis nos confrères de cette nation

dans l'impossibilité de fournir aux besoins des missions portugaises de la Chine, la sacrée Congrégation de la Propagande, par un décret du 11 janvier dernier, nous a confié le soin d'envoyer des missionnaires français pour les suppléer et travailler à l'œuvre de la religion dans ces missions. Cette estime et cette confiance, dont jouissent nos missionnaires de la Chine, ils ont su les mériter par leur attention à conserver et à augmenter en eux l'esprit de saint Vincent, par la simplicité de leur vertu, par l'activité de leur zèle et par l'observance de nos saintes règles, qui ont attiré les bénédictions du ciel sur leurs travaux. Le bien qu'ils opèrent est à peine croyable; nous n'en citerons qu'un exemple. M. Mouly, supérieur de la mission de Pékin, nous écrit que, dans cette province, l'endroit de la Chine où les missionnaires sont le plus exposés, et où la persécution est comme en permanence, il a pu établir l'œuvre [499] si précieuse des retraites spirituelles pour les laïques, et qu'il a eu la consolation de voir en même temps, dans la maison de sa résidence, quarante-quatre exercitants.

Nous devons aussi à votre édification, de vous citer ce que nous dit le même M. Mouly d'un frère coadjuteur chinois, que Dieu appela à lui dans le cours de l'année 1837. Il se nommait le frère Ly; il avait constamment été un modèle de vertu et de régularité, et ce qui a surtout touché ceux qui ont été témoins de sa conduite, c'est que, accablé d'infirmités et plus que septuagénaire, il n'a jamais manqué de se lever à quatre heures et d'être le premier à l'oraison.

Nous avons été menacés de perdre plusieurs bons ouvriers dans nos missions de Chine. M. Laribe, supérieur de la mission du Kian-si, a vu sa santé s'altérer sensiblement par l'excès de ses travaux et de ses fatigues. M. Perboyre, qui travaille dans le Hou-pé, a été jusqu'aux portes de la mort par l'effet d'une maladie grave; il a même été administré. Mais le Seigneur nous les a conservés en considération du bien qu'ils font et des nécessités des missions. Les dernières nouvelles que nous avons reçues nous annoncent leur parfait rétablissement; elles nous annoncent aussi l'heureuse arrivée de M. Perry auprès de M. Laribe, dans le Kian-si, auquel il a été envoyé pour partager ses travaux et sa sollicitude, ainsi que celle de M. Gabet auprès de M. Mouly, dans la province de Pékin.

Au mois de mars dernier, nous avons eu la consolation de voir partir deux nouveaux missionnaires pour la Chine : M. Peschaud, confrère français, et M. Senpaure, confrère espagnol. Ils nous ont écrit de Batavia, où ils ont relâché; ils avaient fait jusque-là une heureuse traversée, et jouissaient tous deux d'une santé parfaite. Nous avons la confiance qu'ils seront arrivés aussi heureusement à Macao.

Au moment où nous écrivons cette lettre, il nous arrive des nouvelles inquiétantes de Macao. Le gouverneur portugais de cette ville paraît vouloir renouveler les persécutions qu'il exerça, il y a trois ans, contre les missionnaires. Deux missionnaires italiens, envoyés par la Propagande en Chine, aussitôt arrivés à Macao, furent mandés chez lui, et ils reçurent l'ordre de quitter la ville sous huit jours; ils furent forcés de se rendre à Marseille. M. Torrette, qui nous mande ce fait, nous exprime de vives inquiétudes sur les intentions qu'il indique de la part du gouverneur; il réclame pour ce nouveau danger le secours de nos prières.

La correspondance de nos missionnaires du Levant ne nous apporte pas moins de consolations que celle de ceux de la Chine; tous travaillent à la vigne du Seigneur avec un esprit vraiment apostolique, et nous avons à bénir Dieu des heureux succès dont il favorise leurs travaux. À Constantinople, ils opèrent de fréquentes conversions parmi les hérétiques et les infidèles. Là, comme dans les autres missions de cette préfecture et de celle de la Syrie, ils savent obtenir l'estime et la reconnaissance des peuples [500] par leur zèle à procurer la gloire de Dieu, et surtout par leur sollicitude pour l'instruction, le soulagement et le salut des pauvres.

Vous apprendrez aussi avec édification une preuve bien visible de la protection du ciel sur nos missions de Syrie. Tout le pays a cruellement souffert de tremblements de terre qui se

sont fait sentir durant presque tout le mois de janvier dernier; des villes entières furent englouties avec leurs populations nombreuses; il y eut des milliers de victimes; des églises furent renversées. Les pères de Terre Sainte ont eu à déplorer de grands désastres dans presque toutes leurs maisons. Grâces à Dieu, les nôtres sont demeurées intactes au milieu de la désolation de tout le pays. Celle d'Antoura a éprouvé seulement une légère secousse, qui n'eut aucune suite, comme pour avertir nos confrères de la protection dont ils étaient l'objet.

Nous avons pu, dans le cours de cette année, envoyer trois prêtres et quatre frères dans les missions du Levant. Les prêtres sont : M. Gros, avec la destination de Smyrne, et MM. Basset et Amaya, avec la destination de la Syrie. Tous sont arrivés heureusement et bénissent le Seigneur du don précieux de leur vocation.

Notre mission d'Amérique fait aussi notre joie; nous en avons eu des détails bien circonstanciés par notre cher confrère, M. Timon, visiteur de cette province, qui nous a donné la satisfaction de faire sa connaissance et d'apprécier son mérite, en venant passer quelques semaines près de nous dans notre maison de Paris. Nous avons recueilli de sa bouche des faits bien consolants, et qui indiquent des desseins bien marqués de la divine Providence sur notre compagnie dans le Nouveau Monde. Déjà nous comptons dans cette mission trente-deux tant prêtres que frères, tous remplis de zèle pour la gloire de Dieu et d'amour pour nos saintes règles, tous vivant dans une union parfaite; déjà des missions se font parmi les sauvages avec les plus heureux succès; déjà, outre le collège dont la prospérité surpasse nos espérances, plusieurs établissements sont formés au sein des populations civilisées, où des missions permanentes opèrent de nombreuses conversions parmi les protestants. Il nous a été bien doux d'apprendre que les évêques, aussi bien que les peuples, demandent avec instance que nos établissements se multiplient sur cette terre si féconde en fruits de salut.

Dans le cours de cette année, trois séminaristes de notre maison de Monte-Citorio à Rome ont été envoyés en Amérique. M. Timon, à son retour, a pu emmener avec lui trois prêtres, un étudiant et un frère. Avec cette nouvelle recrue, il se trouvera en mesure d'exécuter ses pieuses et importantes entreprises, et d'attendre que de nouveaux ouvriers lui soient envoyés pour développer l'œuvre qui lui est confiée.

Offrons au Dieu de toute consolation nos actions de grâces pour tant de bénédictions qu'il daigne répandre sur la petite Compagnie! Élevons nos mains suppliantes vers lui pendant que nos chers confrères combattent [501] si généreusement dans la plaine ! et en contemplant avec attendrissement les efforts de leur zèle et les succès de leurs travaux, en admirant la protection si visible qui accompagne les enfants de saint Vincent jusqu'aux extrémités du monde, sachons reconnaître ses desseins sur eux, et nous rendre dignes d'y correspondre fidèlement!

Je suis avec un sincère et respectueux attachement,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. l. C. d. l. M.

VII.

Esprit de piété. - Avis. - Nouvelles de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1839.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

Une nouvelle année s'ouvre encore une fois devant nous. À cette vue, la première pensée qui se présente à mon esprit, le premier sentiment qui se forme dans mon cœur, c'est de souhaiter ardemment que cette année soit heureuse pour vous tous, pour la Congrégation en général, et pour chacun de vous en particulier. C'est aussi ce que je demande instamment à Dieu par l'intercession de saint Vincent, dans la confiance que, de votre côté, vous voudrez bien vous souvenir de moi dans vos prières, afin que le Seigneur m'accorde les grâces dont j'ai besoin pour vous être utile à tous, en remplissant fidèlement mes obligations envers sa divine majesté et envers vous.

C'est une douce satisfaction pour moi, messieurs et mes très chers frères, de pouvoir, à l'occasion de cette circonstance, vous renouveler l'expression des sentiments qui m'animent pour vous tous, de l'attachement inviolable que je vous ai voué, et du désir ardent que j'éprouve de votre véritable bonheur.

Or, je sais que ce bonheur ne se trouve point en ce monde. Toutefois, vous le savez, messieurs et mes très chers frères, la vie présente a aussi [502] ses promesses, comme la vie future a les siennes. Les unes et les autres sont promises à la piété, selon l'Apôtre : *Pietas ad omnia utilis est, promissionern habens vitæ quæ nunc est et futuræ*. Ce qui peut rendre cette vie heureuse autant qu'elle peut l'être, n'est rien autre chose que ce qui peut en diminuer les maux, en adoucir les peines, et nous faciliter les moyens d'arriver à l'unique vrai bonheur que nous espérons dans l'autre vie. Et qui peut mieux nous assurer tous ces avantages que la vraie piété? N'est-ce pas elle qui non seulement nous rend fidèles à tous nos devoirs de religion, à tous nos pieux exercices, mais qui nous fait encore trouver une véritable consolation à nous en acquitter? N'est-ce pas elle qui nous inspire une haute estime, et nous donne une sainte affection pour nos règles et pour les pieux usages que nous ont laissés nos pères dans notre vocation, et qui nous fait mettre toute notre joie à les observer? N'est-ce pas elle encore qui donne aux supérieurs des sentiments d'une affection toute paternelle pour leurs inférieurs, et à ceux-ci des sentiments de respect et de soumission filiale pour leurs supérieurs, en qui ils ne voient que les représentants de Dieu à leur égard; ce qui produit cette sainte union, cette paix qui est, sans contredit, le plus précieux bien dont nous puissions jouir ici-bas?

Plein de cet esprit de piété, un missionnaire sera toujours zélé pour toutes les fonctions de sa vocation : exact à la règle, charitable et obligeant envers ses confrères, soumis et respectueux envers ses supérieurs attentif à ne s'écarter en rien de la ligne de ses devoirs, laquelle lui est tracée soit par nos règles communes, soit par les règles particulières de chaque emploi qui peut lui être confié. Les supérieurs eux-mêmes, se conduisant également d'après les règles spéciales de leur office, s'attireront la confiance de leurs subordonnés, et leur ôteront par là tout prétexte aux mécontentements, aux murmures et à l'insubordination. Ils se préserveront par là de l'esprit de domination, de cette attache à son propre sens, qui pourrait les porter à agir par eux-mêmes, sans faire assez de cas des avis de leurs consulteurs, ou même sans prendre d'eux leurs avis: et ceux-ci, à leur tour, se souviendront qu'ils ne sont point établis juges des questions qui leur sont proposées; et, après avoir exposé avec

simplicité leur façon de penser sur ce qui fait l'objet de la consultation, ils se conformeront avec docilité à la décision du supérieur, et la mettront à exécution de la même manière que si elle était parfaitement conforme à l'opinion qu'ils ont émise, quand même elle y serait contraire.

Les supérieurs, animés de l'esprit de piété, recevront avec bienveillance les avertissements que leur admoniteur croira devoir leur faire, de manière à lui donner toute liberté de les avertir d'autres fois, s'il le juge à propos. Recevoir mal ces sortes d'avertissements, c'est montrer beaucoup d'orgueil, empêcher l'admoniteur de remplir son office, et détruire en quelque sorte un règlement important dicté par la sagesse et l'expérience de nos pères.

Nous avons remarqué que plusieurs assistants ou admoniteurs [503] n'étaient pas exacts à écrire au visiteur de leur province ou au Supérieur général, selon ce qui leur est prescrit par les règles qui les concernent. Il pourrait se faire que cette omission ne vienne que de la crainte qu'ils ont que le visiteur, ou ce Supérieur général, n'en prenne occasion d'écrire à leurs supérieurs respectifs, et que par suite ils n'en éprouvent des désagréments. C'est pourquoi j'exhorte MM. les supérieurs de faire en sorte, surtout par leur conduite et leurs procédés, de détromper ceux de leurs confrères qui pourraient éprouver de semblables craintes, afin que chacun d'eux s'acquitte librement et exactement de sa charge.

Une récente et funeste expérience nous ayant fait sentir de quelle importance il est que les livres de compte soient bien tenus, et qu'ils soient souvent examinés et vérifiés par les supérieurs, nous recommandons expressément à MM. les procureurs d'observer soigneusement les règles de leur office à cet égard, et de ne rien faire qu'avec la permission ou l'approbation de leur supérieur. Plusieurs oublient leurs devoirs sur ce point, et agissent avec indépendance ; ce qui a pu être cause que plusieurs supérieurs à leur tour se sont emparés eux-mêmes de l'office des procureurs. On comprend facilement à quels inconvénients peut donner lieu cette espèce de désordre. On y remédiera facilement, en se renfermant chacun dans les limites de ses règles.

Messieurs les régents de théologie se conformeront aussi avec soin aux instructions qui les concernent, et particulièrement au décret de nos assemblées, qui leur prescrit de ne s'écarter de leurs auteurs que d'après l'avis et l'autorisation du supérieur ou du préfet des études, pour éviter les contestations et les divisions qui naissent ordinairement de la différence des opinions parmi les directeurs ou les élèves des séminaires. Selon ce que nous dit saint Vincent dans nos règles, *super in doctrina, in scriptis et in dictis, quoad fieri potent, convenient.*

C'est en grande partie de cette fidélité aux divers règlements dont nous venons de parler, que viennent le bon ordre, l'union et la charité qui continuent à régner dans notre maison de Paris, à notre grande satisfaction et à la bonne édification de tous. Nous avons trente-sept élèves, tant étudiants que séminaristes; nous en aurions bien davantage, si nous ne préférions beaucoup la qualité des sujets à leur grand nombre. Tous s'appliquent avec ardeur et avec succès à l'acquisition de la science et des vertus propres de leur vocation, et répondent au zèle actif et vigilant de leurs directeurs et professeurs. Nous avons aussi un nombre suffisant de frères coadjuteurs qui se montrent actifs, laborieux, fidèles à la règle, et bien unis entre eux.

Nous avons la consolation de voir que plusieurs supérieurs montrent un grand zèle pour maintenir et perfectionner tant les règles communes que les règles particulières des différents offices, et nous avons l'espoir que leur exemple sera suivi par les autres qui auraient pu y mettre quelque négligence.

Plusieurs évêques nous ont fait de vives instances pour avoir des prêtres [504] de notre compagnie pour la direction de leur séminaire diocésain; nous n'avons pu satisfaire à leur demande, et nous ne savons même quand nous pourrons y satisfaire; vu que l'on nous

demande aussi des missions tant en France qu'à l'étranger, et que nous avons cru devoir préférer les missions qui sont la fin principale de notre institut, et pour lesquelles plusieurs de nos confrères témoignent beaucoup de zèle.

Mgr l'évêque de Saint-Flour, prélat rempli de piété et de zèle, ne fut pas plus tôt arrivé dans son diocèse qu'il voulut y établir une mission. Nous lui avons envoyé deux prêtres de notre compagnie, pour commencer cette œuvre, et tout nous fait présager qu'elle aura le plus heureux succès.

Le Seigneur continue à bénir les travaux de nos confrères établis à Tours. Ils prêchent pendant toute l'année avec beaucoup de fruit, et ils viennent de donner tout récemment une mission qui a été couronnée d'un succès des plus consolants, et qui les a remplis d'un nouveau zèle et d'un nouveau courage pour continuer l'œuvre qui leur est confiée.

Nos deux collèges ecclésiastiques ont fait aussi des progrès dans le bien, depuis que nous avons mis à leur tête les deux supérieurs qui les dirigent en ce moment. Il y règne plus d'ordre, de régularité et de piété, tant parmi les maîtres que parmi les élèves. Tout nous fait espérer que le Seigneur bénira aussi cette partie de nos fonctions, qui jusqu'alors, il faut le dire, nous avaient donné peu de satisfaction.

Quant aux grands séminaires que nous sommes appelés à diriger, les demandes qui nous ont été faites, et dont j'ai parlé plus haut, sont une preuve non équivoque de leur bonne tenue.

Les travaux de nos confrères d'Italie, tant pour ce qui regarde l'instruction du jeune clergé que pour les retraites des ecclésiastiques et des laïques, sont toujours accompagnés de bénédictions. Mais c'est surtout sur ceux qui évangélisent dans les campagnes que Dieu se plaît à répandre ses grâces toutes particulières. On voit toujours le même empressement à venir aux instructions, et à se presser eu foule autour dés tribunaux sacrés. On en a vu venir en masse de quatre lieues de loin, ayant leur curé à leur tête. Pendant que tout est en mouvement à l'extérieur, la grâce agit dans les cœurs et y opère des prodiges de miséricorde. Il s'y fait des conversions nombreuses et éclatantes. On y voit des ennemis réconciliés, des scandales réparés ouvertement et sans respect humain, des restitutions importantes faites avec une générosité admirable; en un mot, on voit le peuple entièrement renouvelé.

Les retraites données au clergé surtout par nos confrères établis depuis peu à Oristano, en Sardaigne, ont eu les plus heureux résultats. En sorte que l'on demande des missionnaires dans plusieurs endroits de cette île, soit pour diriger les séminaires, soit pour des missions; mais il n'a pas été possible de répondre à tant de désirs si louables, faute de sujets.

L'année qui vient de s'écouler a été abondante en fruits de bénédictions [505] pour nos missions étrangères. Vous partagerez ma joie et ma consolation en apprenant les détails que j'ai à vous communiquer à cet égard.

La Providence nous a permis d'envoyer deux nouveaux ouvriers dans notre mission de Chine: MM. Lavaissière et Simiand, qui se sont embarqués à Bordeaux au mois de juin dernier. Depuis leur départ, nous n'en avons reçu aucune nouvelle; mais nous avons la confiance qu'avec le secours de Dieu ils sont maintenant arrivés heureusement à Macao.

Une persécution violente et désastreuse a éclaté dans la province du *Fo-Kien*. Quoique cette province désolée soit limitrophe de celle de *Kian-Si,* où nous avons une mission florissante, la persécution ne l'a point atteinte, et nos missionnaires y jouissent d'une grande tranquillité. Mais, comme cette province offrait une voie sûre et facile pour entrer dans l'intérieur de la Chine, c'était celle qu'avaient adoptée nos missionnaires pour se rendre dans nos diverses missions. La persécution ne leur permettant plus de s'introduire par cette voie, il devint nécessaire d'en chercher une autre, et de suspendre le départ des missionnaires qui se trouvaient à Macao tout prêts à entrer dans l'Empire. La Providence en a ouvert une nouvelle. M. Faivre a pris le premier cette nouvelle direction, et nous avons appris qu'il était arrivé

heureusement dans nos missions de *Nan-Kin*. M. Guillet se disposait, an mois de juillet dernier, à suivre la même voie.

Cinq de nos étudiants chinois de Macao ont été promus à la prêtrise an mois d'août, et ont dû être envoyés ensuite dans nos missions de l'intérieur de la Chine.

Nous avons appris aussi l'heureuse arrivée de M. Gabet dans notre maison de *Sivan*, résidence de nos missionnaires de la province de Pékin. Il n'a pas tardé à signaler son zèle pour la conversion des infidèles, et à obtenir un témoignage des bénédictions que Dieu réserve à ses travaux apostoliques, ayant eu la consolation d'amener à la connaissance de la vérité un prêtre d'idoles chez les *Tartares-Mongols*. M. Rameaux, supérieur de notre mission du *Hou-Pé*, parmi les nombreuses conversions dont la Providence récompense ses travaux, est parvenu aussi à gagner à Jésus-Christ un *bonze* chinois. Ces deux conquêtes remarquables doivent avoir les conséquences les plus consolantes pour la propagation de la foi dans ces contrées.

Partout nos confrères qui travaillent en Chine sont animés du même zèle, et obtiennent de grands fruits de salut. Mais partout aussi ils vivent dans une union parfaite, dans une pratique constante de nos saintes règles, s'excitant mutuellement à se remplir de l'esprit de leur vocation, et à marcher sur les traces du modèle des missionnaires que nous avons le bonheur d'avoir pour fondateur et pour père. C'est à ces heureuses dispositions que nous devons attribuer les bénédictions dont il plaît à la divine Providence de couronner leurs efforts, et qui font une des joies de la famille de saint Vincent. C'est à la même cause qu'il faut attribuer la prospérité de notre noviciat de Macao, [506] où il règne une ferveur et une régularité si édifiantes. Cette pieuse école des missionnaires chinois se soutient toujours aussi nombreuse. M. Mouly a dû y envoyer cette année trois nouveaux séminaristes, dont l'un d'eux est du sang impérial, d'une branche de la famille qui se convertit au christianisme dans le siècle dernier, et qui a su conserver la foi au prix de tous les sacrifices et de toutes les persécutions.

Un changement va être opéré dans nos missions de Chine, par suite de nouvelles dispositions adoptées par la sacrée Congrégation de la Propagande, qui sont bien honorables pour la compagnie. Son Éminence le Cardinal-Préfet nous a fait l'honneur de nous proposer l'échange de notre mission du *Hou-Pé* qui fait partie de la province du *Hou-Kouang* confiée à d'autres missionnaires, contre la province tout entière du *Tché-Kiang*, province limitrophe de celle du *Kian-Si*, où nos missionnaires sont déjà établis, et qui nous est aussi dévolue tout entière. Son Éminence nous a proposé en outre de réunir ces deux provinces du *Tché-Kiang* et du *Kian-Si* en une seule province ecclésiastique, et d'y établir un de nos missionnaires avec la qualité de vicaire apostolique. Nous nous sommes empressé d'acquiescer à ces propositions si bienveillantes de la part de Son Éminence le Cardinal-Préfet, et dont l'exécution doit avoir des résultats aussi avantageux pour nos missions de Chine qu'honorables pour notre Congrégation.

Il est survenu aussi un changement dans notre mission de Constantinople. Notre vénérable confrère M. Bricet, qui dirigeait depuis tant d'années et avec tant d'édification cette préfecture apostolique, nous avait prié instamment, et à diverses reprises, de le remplacer dans un poste aux sollicitudes duquel son âge et l'état de sa santé ne lui permettaient plus de suffire. Nous l'avons autorisé à venir terminer sa noble et laborieuse carrière auprès de nous, afin que nous puissions profiter encore de sa longue expérience, et que notre maison de Paris profite de l'exemple de ses vertus et des services que nous pouvons encore attendre de son zèle. Nous espérons, dans peu, avoir la satisfaction de l'embrasser et de lui exprimer de vive voix les sentiments d'estime et d'affection que nous lui avons voués. Nous avons désigné, pour le remplacer à Constantinople, M. Leleu, à qui Son Éminence le Cardinal-Préfet de la Propagande a daigné accorder les lettres de préfet apostolique.

De plus, nous avions reconnu depuis longtemps qu'il manquait quelque chose à l'organisation de nos missions du Levant. La tranquillité dont elles jouissent maintenant, la facilité qu'ont nos missionnaires d'y remplir les fonctions de notre Institut, et d'y vivre en communauté, surtout depuis que leur nombre s'est accru, nous a persuadé que le moment était venu d'établir dans toutes ces missions le même ordre et la même régularité qui existent dans nos maisons d'Europe. À cet effet, nous avons résolu d'ériger en provinces de la Congrégation les deux préfectures apostoliques du Levant, et nous avons nommé visiteur de la province de Constantinople M. Leleu, [507] et visiteur de la province de Syrie, M. Poussou, tous deux préfets apostoliques. Dorénavant les règles des divers offices seront en usage dans les maisons de ces provinces, comme dans celles des autres provinces de la Congrégation. Cependant nous avons cru devoir faire exception, pour ces deux provinces, de ce qui, dans les règles, concerne l'émission des vœux, et les assemblées soit générales, soit provinciales, soit domestiques. Nous espérons un grand bien pour nos missions du Levant de ce nouvel ordre de choses que nos missionnaires appelaient de tous leurs vœux.

Nos missionnaires de ces contrées continuent à nous donner des consolations par leurs efforts et leurs succès. Je ne signalerai cette année que notre mission de Smyrne, dont le respectable supérieur, M. Daviers, qui lui consacre ses soins et ses travaux depuis plus de quarante ans fait prospérer les œuvres d'une manière bien utile pour la religion et pour le salut des âmes. Les écoles qu'il a fondées réunissent en ce moment plus de deux cent quarante élèves, et rendent vaines toutes les tentatives des protestants pour obtenir des prosélytes dans cette contrée. De plus, en 1764, l'église de cette mission avait été incendiée; depuis cette époque, les circonstances et le défaut des ressources nécessaires n'avaient pas permis de penser à la reconstruire. Enfin, les vœux de M. Daviers vont être remplis : le Seigneur a exaucé sa prière; il a obtenu du Grand-Seigneur le firman qui l'autorise à rebâtir cette église; les travaux sont commencés; et, sous peu de mois, ils seront terminés et elle sera livrée à la piété des fidèles. Les secours que nous alloue l'Œuvre de la Propagation do la Foi nous ont permis de lui procurer une grande partie des ressources qui lui sont nécessaires pour fournir aux frais de cette entreprise, qui donnera à cette mission une grande importance. Mgr l'archevêque de Smyrne, qui honore notre Congrégation de sa bienveillance, a déjà statué que nos missionnaires seraient chargés de donner régulièrement dans cette église des retraites aux ecclésiastiques et aux laïques.

Deux nouveaux missionnaires sont partis pour le Levant durant l'année 1838: ce sont MM. Guillot et Laderrière, tous deux destinés aux missions de la Syrie.

Une nouvelle portion du champ du Père de famille va nous être confiée dans le Levant. Son Éminence le Cardinal-Préfet de la Propagande vient de nous annoncer que le Souverain Pontife a jeté les yeux sur notre petite Compagnie, pour lui confier la mission d'Abyssinie. Plein de reconnaissance pour ce nouveau témoignage de la bienveillance du père commun des fidèles, nous nous sommes empressé de lui offrir l'hommage de notre soumission et de notre dévouement pour cette nouvelle entreprise. Nous espérons, sous peu, voir partir plusieurs de nos confrères de Naples pour cette contrée, où il paraît facile d'obtenir des fruits abondants du salut.

Notre province d'Amérique nous a aussi donné sa part de consolations. Elle vient de prendre de grands et rapides développements. [508] Une nouvelle mission a été ouverte dans le diocèse de la Nouvelle-Orléans, dont la résidence est à Donaldsonville, et qui a une étendue de douze lieues. Les populations ont reçu nos missionnaires avec le plus vif empressement; des conversions nombreuses ont eu lieu, et tout annonce que sous peu cette mission sera très florissante. Elle est dirigée en ce moment par trois missionnaires. Non seulement ils prennent soin de la chrétienté, mais encore ils sont chargés de diriger le séminaire du diocèse qui se trouve établi dans cette même résidence, et qui vient d'être ouvert. Deux autres missionnaires vont prochainement arriver dans cette mission.

Le visiteur de cette province a envoyé également deux missionnaires chez les Illinois et au milieu des sauvages de cette contrée. Ils ont été accueillis avec de grandes démonstrations de joie. Des succès consolants ont été obtenus dès l'ouverture de cette mission. On s'occupe en ce moment d'y construire une église, pour laquelle la première souscription a été offerte par un protestant; elle s'est montée à 2,500 francs.

Son Éminence le Cardinal-Préfet de la Propagande nous ayant manifesté le désir que quelques-uns de nos missionnaires fussent envoyés au Texas pour y ouvrir une mission, le visiteur a aussitôt détaché deux de ses confrères pour aller entreprendre cette bonne œuvre. Nous n'avons pas encore reçu de détails sur les résultats qu'ils s'attendaient à obtenir.

Notre florissante mission du cap Girardeau voit en ce moment s'élever dans son sein une belle église en pierres, sous l'invocation de saint Vincent de Paul. La première pierre en fut posée solennellement par Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, le 30 avril dernier, sur un emplacement qui a été donné à cet effet par un riche protestant du lieu. La cérémonie fut embellie encore par l'abjuration de plusieurs hérétiques faite entre les mains de l'évêque. De là le prélat se rendit à notre mission de Sainte-Geneviève, pour consacrer la nouvelle église en pierres, dont la construction venait d'être achevée. La cérémonie s'en fit en présence d'un nombreux clergé et d'un grand concours du peuple de tous les environs, catholiques et protestants.

Notre collège de Sainte-Marie-des-Barrens continue à opérer un grand bien dans toute la contrée. Plusieurs familles protestantes y font élever leurs enfants, et ne montrent aucune répugnance à ce qu'ils deviennent catholiques. Huit ont fait abjuration dans le cours de cette année, et un bon nombre d'autres se montrent disposés à suivre leur exemple.

Sur tous les points des États-Unis d'Amérique, nos missionnaires qui y travaillent jouissent d'une grande considération et de la confiance des peuples ; partout on les réclame avec de vives instances, et on se montre prêt à faire les plus généreux sacrifices pour leur former des établissements ; partout aussi ils se montrent dignes de cette considération et de cette confiance par le bon esprit qui les anime, par leur zèle et leur dévouement à porter à tous les lumières de la foi et les consolations de la charité. [509]

Cette mission a fait une perte bien douloureuse par la mort de M. Simonin, qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui dès le début de sa carrière apostolique, à l'âge de vingt-huit ans. Sujet rare et distingué sous tous les rapports, il se faisait remarquer surtout par une simplicité et une douceur qui lui gagnaient tous les cœurs. Il n'a travaillé que deux années au salut des âmes, et ses succès ont été tels, que l'Église d'Amérique concevait les plus belles espérances de son ministère, et que nous-même nous pensions à lui confier un poste important dans cette province. Il était jeune selon la nature, et il était déjà consommé en vertu et en perfection. La Providence a consolé admirablement cette mission en nous mettant à même d'y envoyer un bon nombre d'ouvriers évangéliques. Notre province d'Espagne nous a fourni six jeunes missionnaires pleins de zèle et de santé : MM. Cercos, Calvo, Llebaria, Masnou, Amat, Estany, et un frère coadjuteur, nommé Sala. Notre province de Lombardie y a ajouté deux sujets : M. Burlando, prêtre, et M. de Marchi, étudiant. Tous s'embarquèrent ensemble au Havre, à la fin du mois d'août, pour l'Amérique. Nous avons la confiance qu'ils sont arrivés à bon port, quoique nous n'en ayons pas encore reçu la nouvelle. Ce nouveau renfort d'ouvriers va donner un nouveau développement à cette mission, et procurer le moyen de faire encore d'autres établissements. Mgr l'Archevêque de Paris a bien voulu nous accorder une relique de sainte Geneviève. Elle a été emportée par eux pour la mission qui se trouve sous l'invocation de cette sainte patronne de Paris.

Ainsi, dans le cours de l'année 1838, nous avons eu la douce jouissance de voir notre Congrégation envoyer douze missionnaires et un frère coadjuteur dans nos missions étrangères, dont deux en Chine, deux au Levant et huit avec un frère en Amérique. Daigne le Seigneur les conserver tous dans son esprit, et bénir leurs travaux! Daigne aussi le Seigneur

conserver et augmenter encore dans la Compagnie le zèle pour aller dans le monde entier allumer son amour dans les cœurs et lui gagner des âmes! Daigne surtout le Seigneur maintenir dans l'esprit de notre sainte vocation, dans la pratique des règles que saint Vincent nous a données, ces généreux apôtres de l'Évangile! Unissons nos vœux pour obtenir ces grâces; nous y sommes intéressés, puisque nous avons notre part de leurs mérites.

Je suis, avec un sincère et respectueux attachement,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[510]

VIII.

Nouvelles de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1840.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Le renouvellement de l'année me fournit une nouvelle occasion de vous manifester avec autant de joie que de sincérité, tous les sentiments d'affection respectueuse dont je suis animé pour vous tous, et de vous exprimer les vœux que je forme pour votre sanctification. Sans avoir ce zèle ardent, cette charité tendre qui animait l'apôtre saint Paul, j'oserai néanmoins vous dire du fond du cœur ce qu'il disait lui-même autrefois aux Philippiens. Ce que je désire, ce que je demande h Dieu avec instance pour vous, c'est que votre charité s'accroisse et s'enflamme toujours de plus en plus, pour que vous trouviez en elle toutes les lumières dont vous avez besoin, et le goût des choses divines. *Hoc oro, ut charitas vestra magis ac magis abundet in scientia et in omni sensu.*

Ce serait en vain, messieurs et mes très chers frères, que nous chercherions ailleurs le bonheur que tous désirent pour eux-mêmes, et souhaitent à ceux qui leur sont chers et que presque tous veulent trouver dans ce qui ne peut que les en éloigner; mais pour nous, tâchons de comprendre de plus en plus combien il nous est avantageux de ne nous attacher qu'à Dieu seul, et de mettre en lui toutes nos espérances. C'est dans l'accomplissement de sa loi sainte et de tous les devoirs de notre vocation, que nous trouverons cette paix abondante qui est le plus précieux bien dont nous puissions jouir en cette vie.

La plus solide consolation que je puisse goûter au milieu des sollicitudes et des peines inséparables de la place que j'occupe, c'est de voir le zèle que nos confrères mettent généralement à se renouveler dans l'esprit de notre vocation par la pratique des règles et des usages de notre Compagnie, et d'être témoin de l'efficacité des soins que nous nous sommes donnés pour faire la révision des décrets de nos assemblées, et pour procurer à toutes nos maisons de France les règles des divers offices, avec les explications propres à résoudre les difficultés qui pouvaient s'y rencontrer, et à en faciliter l'observance.

Je suis bien résolu, moyennant la grâce de Dieu, de faire toujours [511] ce qui dépendra de moi pour vous procurer à tous, les moyens de marcher selon la vocation à laquelle nous avons été appelés, et je ne cesserai de vous exhorter de ne rien négliger vous-mêmes pour atteindre ce but si désirable, en priant le Seigneur de vous en faire la grâce.

Nous avons toujours sous les yeux, dans notre maison de Paris, les exemples les plus consolants de piété, de régularité et de modestie dans nos confrères français et espagnols. Nos séminaristes ne sont pas aussi nombreux que les années dernières ; mais, parmi eux, il se trouve plusieurs prêtres qui nous donnent l'espoir de se rendre bientôt utiles à la Compagnie. Le nombre de nos étudiants, dont plusieurs sont aussi prêtres, est plus considérable et nous donne les mêmes espérances. Nous ne manquons point de frères coadjuteurs, dont la docilité, la régularité et le zèle attentif à l'égard de MM. les prêtres sont aussi pour nous un grand sujet de consolation.

Notre petite Compagnie s'est accrue cette année d'une nouvelle maison en France, nonobstant le bon nombre de missionnaires que nous avons envoyés dans l'étranger. Aux demandes réitérées de Monseigneur l'archevêque de Sens, nous avons envoyé trois des nôtres pour prendre la direction de son grand séminaire diocésain, un quatrième doit bientôt se joindre à eux; et déjà nous avons tout lieu de croire qu'ils y feront le bien, et qu'ils justifieront la confiance dont cet illustre prélat a bien voulu nous honorer.

Nos autres séminaires de France sont toujours dirigés avec le même zèle et les mêmes succès : le nombre des élèves du sanctuaire s'est beaucoup augmenté dans quelques-uns.

Nos collèges de Montolieu et de Montdidier que nous avions résolus de supprimer par suite des mesures prises par l'Université, et que nous avons rouverts, du moment qu'elle nous a maintenus dans les privilèges dont nous jouissions, sont en voie de prospérité. Le zèle que mettent nos confrères, la bonne intelligence qui règne entre eux pour opérer le bien de concert, nous dédommagent avec usure des sollicitudes que nous a causées le fâcheux contre temps qui nous était survenu.

Les espérances que nous avions conçues de la mission établie en Auvergne l'année dernière, n'ont pas été trompées. Quoique nous n'ayons pu y envoyer que deux missionnaires, il s'y est fait un grand nombre de missions qui ont toujours été fréquentées par une grande affluence de fidèles ; et, bien que ces confrères fussent secondés le plus souvent par d'autres prêtres du diocèse, ils ont été néanmoins tellement excédés de travaux et de fatigues, que leur santé n'a pu y tenir et nous a donné plusieurs fois des inquiétudes. Il serait trop long de détailler tous les sujets d'édification et les exemples frappants de conversions nombreuses qui s'y sont opérées.

Quoique l'on remarque en général moins d'empressement et, pour ainsi dire, d'enthousiasme dans les missions du diocèse de Tours, à raison du caractère des habitants de ces contrées ; nos confrères [512] n'y produisent pas moins un bien véritable et d'autant plus solide et plus durable, qu'il n'est pas l'effet d'une effervescence momentanée et passagère. Toutefois cet état d'insensibilité n'est pas sans exception. On y trouve aussi quelquefois de ces missions qui ne le cèdent en rien à tout ce qui se voit en d'autres pays. Par exemple, dans la paroisse de Villaines, où nos pères avaient fait les exercices de la mission vers l'an 1747, on a remarqué de la part des habitants du lieu et du voisinage, pour entendre les instructions et pour s'approcher du tribunal de la pénitence, tout le zèle et l'empressement qu'on a pu voir ailleurs. Dès quatre heures du matin, ils étaient à l'église d'où ils ne sortaient qu'à minuit; plusieurs même ne quittaient pas leurs habits pour se mettre au lit, afin de se trouver de meilleure heure à l'église ou au saint tribunal. Enfin, sur huit cents en âge de communier, sept cents se sont approchés de la sainte table le jour de la communion générale. Les autorités municipales, qui n'étaient pas en bonne intelligence avec leur pasteur, se sont réconciliées avec lui de la manière la plus sincère et la plus édifiante. C'est ainsi que le Seigneur se plaît à récompenser le zèle de ses serviteurs, et à les encourager dans leurs travaux par quelques

succès extraordinaires, qui les dédommagent des peines qu'ils se donnent d'autres fois avec moins de succès apparent, mais avec non moins de mérite.

Plusieurs de nos confrères d'Espagne sont retournés dans leur patrie, malgré la continuation des troubles de la guerre civile : entre autres, M. Rocca, visiteur, et M. Gros, pour consoler leurs confrères qui y sont demeurés et les maintenir dans leur vocation; mais principalement pour s'y adonner à la direction de nos chères sœurs, les filles de la Charité d'Espagne, qui étaient souvent dépourvues des secours propres à leur vocation.

Les missions et les autres oeuvres de la Congrégation se font toujours avec exactitude et avec zèle en Italie, aussi sont-elles toujours accompagnées des mêmes bénédictions de Dieu.

Dans l'année qui vient de s'écouler, la seule province de Lombardie a vu se donner jusqu'à trente missions, principalement aux pauvres gens de la campagne, et soixante-cinq retraites, soit dans nos maisons, soit au dehors, à des ecclésiastiques, à des ordinands, à des séminaristes externes et aux filles de la Charité. Les conférences ecclésiastiques au jeune clergé se font toujours les dimanches, comme de coutume dans toute l'Italie.

Dans les provinces de Rome et de Naples, nos confrères se montrent toujours zélés à remplir les fonctions de notre Institut, et le Seigneur récompense leurs efforts par des fruits de salut très abondants.

Dans la première de ces deux provinces, la parole de Dieu fut prêchée avec tant d'efficacité, que pendant une mission vingt-six confesseurs suffisaient à peine à la multitude des fidèles qui venaient se purifier au tribunal de la pénitence, et l'on vit en un même jour jusqu'à huit mille personnes s'approcher de la sainte table, en sorte que l'évêque du lieu, qui était présent, [513] ne put retenir ses larmes de joie. Partout les églises, très vastes pour la plupart, sont remplies d'auditeurs avides d'entendre les instructions des missionnaires ; plusieurs même y viennent de fort loin.

Les confessionnaux sont tellement assiégés, que des fidèles demeurent la nuit dans les églises, on dehors, exposés à toutes les incommodités, pour être les premiers à se confesser. Dans toutes les populations visitées par nos missionnaires, la religion reprend son empire sur les indifférents et les tièdes, les mœurs s'améliorent, les abus se corrigent; la paix, la concorde, le bon exemple succèdent aux haines, aux injustices et aux scandales ; aussi est-il impossible de satisfaire aux demandes multipliées de missions, faites par les évêques et les curés, le nombre des missionnaires ne pouvant y suffire.

On voit souvent aussi des sujets d'édification très remarquables. Un prêtre, entre autres, qui n'était pas d'ailleurs bien avancé en âge, faisant dernièrement sa retraite avec un bon nombre d'ecclésiastiques dans notre maison de Gênes, pria Dieu, si tel était son bon plaisir, de l'appeler à lui avant de sortir de la maison. Le Seigneur, dans sa miséricorde, agréa son sacrifice. Tout à coup, lorsque la retraite allait se terminer, le bon prêtre tomba malade, et mourut en manifestant sa joie de la grâce qu'il venait d'obtenir, et en laissant tous ses compagnons très édifiés d'une fin aussi sainte. À Fermo, Son Éminence le cardinal Ferretti, archevêque du lieu, pendant la retraite que ses ordinands firent chez nos confrères, voulut non seulement demeurer avec eux pour leur prêcher quatre fois le jour, mais encore les servir lui-même à table, et n'avoir point d'autre nourriture que celle de la communauté.

Dans notre maison de Lecce, au royaume de Naples, parmi soixante prêtres réunis pour la retraite, il se trouvait aussi un archevêque qui ne se distinguait des autres ecclésiastiques que par son humilité et son exactitude à tous les exercices.

Ces bénédictions toujours nouvelles et cette considération dont jouit la Congrégation doivent être considérées comme une récompense que le Seigneur accorde aux missionnaires pour le zèle des supérieurs et la fidélité des confrères à s'acquitter de leurs devoirs. Je me plais à vous faire part de la consolation que m'a fait éprouver l'esprit d'abnégation et de soumission que j'ai remarqué cette année dans nos confrères d'Italie. Il a fallu faire beaucoup de

changements dans les offices et dans les maisons de la province de Rome. M. Ugo, qui était visiteur, a été le premier à donner en cela l'exemple le plus édifiant et une preuve éclatante du bon esprit dont ce vrai missionnaire est animé. Trente-cinq prêtres, qui ont été dans le même cas, ont montré également par leur soumission et leur docilité qu'ils ont acquis cette sainte indifférence qui nous est tant recommandée par saint Vincent. Qu'ils reçoivent, ces bons confrères, toutes mes félicitations ; qu'ils jouissent de cette paix et de cette joie, fruit de l'ordre, de la bonne conscience et de l'accomplissement fidèle de ses devoirs. [514]

Il n'en est pas ainsi de ceux qui ne sont pas dans les mêmes dispositions, et que saint Vincent appelait propriétaires de leur volonté, ou attachés à des bagatelles il n'y a pour eux qu'inquiétudes, agitations et dangers même pour leur salut.

La mort nous a enlevé en Italie de fervents confrères, remplis de l'esprit de leur vocation. Leurs derniers moments ont dignement couronné une vie pleine de vertus, de travaux et de souffrances endurées avec une entière résignation. Telle a été à Plaisance la fin du bon M. Scottini que nous avions vu à la dernière assemblée générale; à Gênes, celle de M. Casanova; à Florence, celle de M. Pesante, respectable vieillard que je me félicite d'avoir connu, et dont j'ai eu lieu d'apprécier le mérite dans mon voyage. Telle enfin a été à Naples la mort très édifiante de M. Zazzera. Il avait travaillé pendant huit ans en qualité de missionnaire de notre Congrégation aux Indes, et particulièrement à Goa avec des confrères italiens et portugais; il y exerçait les fonctions de directeur et de professeur du collège que nous y avions autrefois. Obligé de revenir en Europe, à cause de sa santé, il fut pendant plusieurs années successivement professeur, directeur du séminaire interne et supérieur, et il avait toujours montré dans ces divers emplois autant de capacité que de vertu.

Enfin une vie si laborieuse a été récompensée, comme Dieu le fait ordinairement envers ses élus, par une longue suite de peines accablantes, de tentations, d'angoisses d'esprit et d'infirmités corporelles de toute espèce, qui, pendant vingt-huit ans, ont mis à l'épreuve sa patience sans jamais la vaincre, car il était toujours occupé de Dieu; et, dans les assauts qu'il avait à soutenir, il élevait son cœur vers lui pour lui demander la grâce de les surmonter. Usé par tant de souffrances, il expira, les yeux fixés sur notre Sauveur crucifié, laissant toute la maison et la ville remplies de la bonne odeur de ses vertus.

Nous avons fait dans la province de Pologne quelques changements importants, qui ont déjà produit beaucoup d'amélioration, et dont nous attendons d'heureux résultats.

Les directeurs et fondateurs d'un petit séminaire de Dublin ayant demandé à s'associer à nous, et à réunir leur établissement à notre petite Congrégation, nous avons, après une mûre délibération, consenti à leurs vœux réitérés. Déjà, MM. Dowlay et Kitkem qui sont à la tête de ce séminaire, sont venus ici en qualité de novices, et ont passé environ six mois dans notre séminaire interne, où ils ont donné, avec des exemples de la plus grande édification, des marques suffisantes de vocation à notre saint état. De retour dans leur patrie, où les affaires de leur établissement les réclamaient pour un temps, ils nous ont envoyé un autre séminariste, doué des meilleures qualités, qui suit avec ferveur tous les exercices de nos autres élèves.

Si cette réunion se consolide, comme il y a lieu de l'espérer, elle sera avantageuse à l'Irlande, à laquelle elle procurera le bienfait des missions; [515] elle le sera aussi à plusieurs de nos établissements, où il faut des missionnaires qui sachent la langue anglaise.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, nos missions étrangères ont continué à prendre toujours de nouveaux accroissements, et à produire des fruits abondants de salut. Elles nous ont donné la consolation de voir entrer de nouvelles et de nombreuses ouailles dans le bercail du divin Pasteur.

Nous avons appris l'heureuse arrivé à Macao en Chine de MM. Lavaissière et Simiand, qui s'étaient embarqués en 1838. Déjà ils doivent avoir pris leur direction pour les missions de l'intérieur de l'empire chinois.

Le 6 mars dernier, nous avons fait partir deux nouveaux missionnaires pour la Chine, MM. Huc et Privas, avec un frère coadjuteur, le frère Vautrin. Les lettres que nous en avons reçues de Batavia, nous ont appris que jusque-là leur voyage avait été très heureux; et depuis nous avons lieu de croire qu'ils sont arrivés aussi heureusement à Macao. Ils ont été chargés de porter à M. Alexis Rameaux les bulles du Souverain Pontife qui le nommaient vicaire apostolique des deux provinces du Kian-si et du Tché-Kiang, avec le titre d'évêque de Myre *in partibus*.

Les nouveaux ouvriers qui arrivent successivement en Chine ont permis à nos missionnaires français d'aller au secours des missions portugaises, dépourvues de secours depuis la suppression de notre Congrégation en Portugal.

Nos deux confrères portugais, chargés de l'administration des deux diocèses de Nankin et de Pékin, MM. Henriquez et Castro, ont prié M. Torrette, visiteur de notre mission de Chine, de détacher quelques-uns de nos missionnaires pour prendre soin de ces deux missions portugaises. Déjà M. Faivre est entré dans la province de Nankin, avec tous les pouvoirs de supérieur de cette mission. Depuis, plusieurs autres confrères ont dû se joindre à lui. D'autres ont dû de même entrer dans la mission portugaise de Pékin.

Nous bénissons le Seigneur de cette bonne intelligence qui existe entre nos confrères portugais et français de la Chine. Elle nous indique le bon esprit qui les anime tous et qui, réunissant leurs cœurs et leurs efforts dans un même but, favorisera le succès de leurs travaux communs. Nous appelons de tous nos vœux le moment où, dans les missions de Chine, comme dans les autres, on ne verra plus aucune distinction de nations, mais un zèle égal dans tous pour l'œuvre de Dieu confiée à la petite compagnie, et un concours mutuel pour s'entre aider à procurer la propagation de la foi et le salut des âmes.

Nos missions du Levant vont toujours prospérant de plus en plus. Le bien que font nos missionnaires de ces contrées est devenu visible au point de fixer les regards du Souverain Pontife, qui, dans une audience particulière accordée à un protestant converti par l'un d'eux à Constantinople, voulut bien lui dire ces paroles remarquables qu'on nous a rapportées: « Les Lazaristes sont mon bras droit dans le Levant. » Il est bien honorable [516] et bien consolant pour la Congrégation, cet éloge que le père commun des fidèles daigne donner à ses efforts pour cultiver la portion de la vigne du Seigneur qu'il lui a confiée.

Dans le cours de l'année 1839, nos missionnaires de Smyrne ont vu s'élever une belle église sur le lieu même où gisaient encore les débris de celle qui fut incendiée en 1764, et qui depuis n'avait pu être rebâtie. La bénédiction en fut faite le 10 novembre dernier par M l'archevêque de Smyrne, avec une solennité bien inattendue dans une contrée soumise au pouvoir des sectateurs de Mahomet, au milieu d'un concours immense de peuple, en présence de six consuls catholiques et de l'amiral de la flotte autrichienne, et au bruit de vingt et un coups de canon tirés par une frégate française qui se trouvait alors dans le port, et dont l'état-major et l'équipage voulurent assister à cette cérémonie.

Nous avons eu à bénir le Seigneur de la bénédiction qu'il a daigné accorder à nos missionnaires de Constantinople pendant les fréquents incendies qui ont tout récemment désolé cette ville, et qui ont menacé notre mission. Nous n'avons eu aucune perte à déplorer: et ces malheurs publics, qui ont pesé particulièrement sur les catholiques, n'ont été pour nos confrères qu'une occasion d'employer toutes les ressources de leur charité pour subvenir aux nécessités des victimes infortunées de ces désastres.

Mais nous n'avons pas été aussi heureux à Salonique. Là, notre église, nos écoles et notre maison ont été la proie des flammes qui ont désolé cette ville. La douleur que nous en avons ressentie a été bien adoucie par les consolations que la foi des fidèles a données à nos missionnaires en cette circonstance malheureuse. Grâces à Dieu, l'église n'a point été entièrement détruite, et déjà elle est presque tout à fait restaurée. Nous nous occupons de même de rebâtir la maison de la mission et les écoles, afin de ne mettre que le moins

d'interruption possible aux œuvres soutenues dans cette ville avec tant de zèle et de succès par nos missionnaires.

Les événements qui se sont passés en Syrie nous avaient grandement inquiétés sur les maux que pouvaient en souffrir nos missions de cette contrée, devenue le théâtre d'une guerre dont les suites paraissaient devoir être funestes à la religion. La Providence n'a pas permis que nous eussions à déplorer ces malheurs. Nos missionnaires, quoique ayant couru quelques dangers, ont été préservés de tout accident, et ont pu continuer les œuvres de leur ministère. Ils ont eu même le bonheur de régénérer dans les eaux du baptême et de faire entrer dans le sein de l'Église un village entier de Turcs du Liban.

Le 1er mai dernier, un missionnaire, M. Reygasse, et un frère coadjuteur, le frère Martin, se sont embarqués pour se rendre dans nos missions de Syrie.

Le 1er juillet dernier, un autre missionnaire, M. Gastal, et un autre frère coadjuteur, le frère David, se sont embarqués pour se rendre dans notre mission de Smyrne. [517]

Tous quatre sont arrivés heureusement à leur destination respective.

Dans le cours de la même année, nous avons réalisé une pensée que notre cœur avait conçue depuis longtemps, et dont l'exécution nous avait toujours paru devoir produire d'heureux effets pour la religion dans le Levant: celle d'y former des établissements de filles de la Charité, pour le soulagement des malades et l'instruction des jeunes filles pauvres. Deux jeunes personnes de Smyrne nous avaient été adressées dans ce but, dès l'année précédente, pour être formées au noviciat de Paris. Peu après, au mois de juillet dernier, nous avons envoyé deux aspirantes à la communauté des filles de la Charité, par forme d'essai, à Constantinople. Cet essai a réussi au-delà de nos espérances, et nous a indiqué que le moment était venu d'unir les efforts des deux familles de saint Vincent pour procurer la gloire de Dieu dans l'empire de la Turquie. Nous n'avons eu besoin que de manifester notre pensée pour qu'un grand nombre de filles de la Charité vinssent s'offrir d'elles-mêmes pour être destinées à exécuter cette pieuse entreprise. Ne pouvant nous rendre au désir de toutes pour le moment, nous avons accueilli la demande de cinq d'entre elles, qui, jointes aux deux jeunes Smyrniotes qui avaient terminé leur noviciat, s'embarquèrent le 21 novembre dernier, et se rendirent les unes à Smyrne et les autres à Constantinople, où elles sont arrivées heureusement, et où elles ont été aussitôt entourées de marques de respect et de confiance par les peuples au milieu desquels elles vont déployer tout le zèle de leur industrieuse charité, et montrer aux fidèles les belles œuvres de leur vocation.

La mission d'Abyssinie, qui n'était l'année dernière qu'un projet, est maintenant en voie d'exécution. Le Souverain Pontife a fait choix, pour ouvrir cette mission, de notre cher confrère M. de Jacobis, supérieur d'une de nos maisons de Naples, à qui il a donné le titre et les pouvoirs de préfet apostolique. Un autre confrère, aussi de la province de Naples, M. Montuori, s'est joint à lui. Tous deux doivent être entrés en ce moment dans la contrée qu'ils sont appelés à évangéliser, et où ils auront trouvé un de nos confrères du Piémont, attaché précédemment à nos missions de Syrie, M. Sapeto, qui, depuis plus d'un an, préparait les voies à cette mission importante.

Les propositions que nous avons faites à Son Éminence le Cardinal-Préfet de la Propagande, relativement au Texas, sont aussi en voie d'exécution. La visite que nous fîmes faire de cette contrée, l'année dernière, par M. Timon, visiteur de notre province d'Amérique, a eu de consolants résultats. Ce zélé missionnaire fut accueilli partout avec empressement, même par les peuples dissidents, et partout aussi il fut à même d'apercevoir des éléments de succès pour la mission que le Saint Siège nous appelait à ouvrir dans ce vaste champ confié à notre sollicitude. M. Timon ayant refusé l'épiscopat avec le titre de coadjuteur de Monseigneur de Saint-Louis en Amérique, et Sa Sainteté ayant bien voulu agréer son refus édifiant, nous l'avons désigné pour chef de la mission du Texas. Nous venons de lui expédier les lettres patentes [518] qui l'établissent préfet apostolique de cette mission. Il continuera à

exercer les fonctions de visiteur de toutes nos missions d'Amérique qui, après Dieu, doivent à l'activité de son zèle et aux ressources de sa sagesse les heureux succès qu'elles ont obtenus. C'est par ses soins qu'ont été élevées les belles églises qu'elles possèdent. Au mois de juillet dernier, celle du cap Girardeau, commencée et achevée en moins d'une année, fut consacrée sous l'invocation de saint Vincent de Paul par Mgr l'évêque de Saint-Louis, avec une solennité dont on n'avait encore point eu d'exemple dans la contrée. C'est aussi à l'esprit d'ordre de ce cher confrère et à sa prévoyante prudence, que ces missions sont redevables des moyens abondants qu'elles ont de faire le bien, et de ceux qui leur sont préparés pour l'avenir.

La nouvelle mission ouverte, il y a à peine un an, à la Salle, chez les Illinois, prend des accroissements et obtient des succès vraiment extraordinaires. Quatre missionnaires suffisent à peine à recueillir la moisson abondante qui se présente à eux. Plusieurs églises en bois ont été élevées sur une étendue immense de pays, où la parole de Dieu ne s'était jamais fait entendre, et où ne s'étaient jamais célébrés nos divins mystères. Partout on trouve les cœurs tout prêts à recevoir la divine semence, et partout elle y produit des fruits merveilleux de salut.

Le 3 octobre dernier, nous avons pu envoyer à nos missions deux nouveaux missionnaires, MM. Maller et Pascual, et un frère coadjuteur, le frère Cauhé, tous trois Espagnols, et qui, nous en avons la confiance, sont arrivés à bon port à leur destination.

En rendant grâces à Dieu des bénédictions qu'il lui a plu de répandre sur nous dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, unissons nos vœux et nos prières pour lui en demander de semblables, et toujours plus abondantes à l'avenir, nous efforçant de les mériter par notre fidélité.

Je suis, avec un sincère et respectueux attachement,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,

I. p. d. l. C. d. l. M.

[519]

IX.

Nouvelles de la Congrégation.

Paris, 1er janvier 1841.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit toujours avec nous!

Chaque année nous offre un mélange de biens et de maux, de peines et de consolations. Celle qui vient de s'écouler a été beaucoup moins que bien d'autres exempte de

soucis et d'amertumes ; mais aussi elle a été pour moi l'occasion de recevoir, de la part des membres des deux familles de saint Vincent, de touchants témoignages d'un attachement tout chrétien, et la preuve la plus convaincante, non seulement que l'esprit de notre saint fondateur règne toujours parmi ses enfants, mais qu'entre ses vertus, la charité est une de celles que vous avez le plus à cœur de retracer.

En vous exprimant ma reconnaissance pour les généreux sentiments que vous m'avez manifestés, il m'est bien agréable, messieurs et mes très chers frères, de vous renouveler à mon tour, au commencement de cette année, l'expression de ma sincère et respectueuse affection et de mon entier dévouement. Profondément touché des marques d'attachement dont vous m'avez toujours honoré, et surtout pendant l'année qui vient d'expirer, j'ai senti que je devais redoubler de zèle et de sollicitude pour vous tous. Mieux que jamais, j'ai compris que notre existence est la même, que les conditions en sont inséparables, et que si je ne puis essuyer des chagrins sans que vous en soyez affligés, éprouver des consolations sans que vous en soyez consolés; de même, et à plus forte raison, vos peines doivent être les miennes, et vos joies mes propres joies. Oui, messieurs et mes très chers frères, votre bonheur peut seul faire le mien; et mon unique désir, mon besoin le plus impérieux comme mon devoir le plus sacré, sera de travailler à vous le procurer par tous les moyens qui seront en mon pouvoir.

Je n'attends mon succès, dans ce travail, que de la bonté divine et du bon esprit qui anime tous ceux qui composent aujourd'hui la Compagnie de la Mission; mais il faut convenir que, malgré la bonne volonté de tous et la persévérance de nos efforts, nous conservons toujours en nous des restes du vieil homme; nous ne nous dépouillons jamais entièrement de notre caractère ni de notre humeur naturelle. Dans une grande communauté,[520] il faut souvent que quelques-uns des membres qui en font partie soient assujettis à un surcroît de travail, ou subissent des privations passagères pour laisser subvenir aux besoins plus pressants des autres. C'est, messieurs et mes très chers frères, ce que l'on ne comprend pas assez; on s'attache trop à ne regarder que l'espace étroit dans lequel on se trouve circonscrit; on ne voit que ses propres besoins ou son avantage particulier, sans faire assez attention qu'il est bien d'autres localités qui réclament la sollicitude et l'assistance des supérieurs, et aux nécessités desquelles il faut absolument pourvoir. De là, quelquefois. des plaintes et des mécontentements pénibles pour ceux qui se sont vus déjà dans l'affligeante nécessité de contrarier des confrères auxquels ils auraient tant à cœur de procurer tout ce qui pourrait leur être utile et agréable.

Mais, grâces au ciel, nous entrevoyons le moment où nous serons moins exposés à ces inconvénients. Le nombre toujours croissant de ceux qui se destinent à la mission nous mettra bientôt à même de pourvoir chacun de nos établissements de tous les sujets nécessaires à leur bonne et facile administration. Car vous apprendrez avec joie, messieurs et mes très chers frères, que si d'un côté le Seigneur éprouve notre Compagnie, il la dédommage de l'autre par de bien grandes consolations; que si tous les ans le Père de famille offre, aux disciples de saint Vincent de nouveaux champs à cultiver, il nous envoie aussi un nombre proportionné d'ouvriers. Notre séminaire interne est plus nombreux que nous ne l'avons encore vu ; la piété, la régularité de nos étudiants et séminaristes ne nous donnent pas moins d'édification, que leur nombre nous fait concevoir d'espérance pour l'avenir. Je puis en dire autant de nos chers frères coadjuteurs : ils se montrent animés de l'esprit de zèle et d'abnégation, et sont disposés, eux aussi, à passer jusqu'au-delà des mers, pour seconder le zèle de nos prêtres, et prendre part à leurs travaux. Nous en avons envoyé, depuis peu d'années, un certain nombre dans plusieurs de nos missions, et ils y remplissent, à notre grande satisfaction, le but que nous nous étions proposé.

La paix, l'union et la tranquillité la plus parfaite n'ont pas cessé de régner dans notre maison de Paris. Cette paix et cette concorde, que nous avons la consolation de voir régner également dans toutes les provinces de la Congrégation et dans chacune de ses maisons, nous

les devons à la pratique fidèle de nos règles, et nous ne les conserverons que par cette même fidélité et exactitude à les observer toutes. C'est encore par le même moyen que nous obtiendrons la continuation des grâces du ciel sur nos travaux, et que nous en attirerons toujours de plus abondantes. Personne ne peut douter que la perte de vocation dans plusieurs de ceux qui ont appartenu à la Compagnie, et le fâcheux éclat qui en est résulté récemment, ait eu pour cause l'inobservance des règles, laquelle leur a fait perdre l'esprit de notre Institut. C'est pour nous un nouveau motif de nous remplir de plus en plus de cet esprit par les moyens que nous en a laissés notre saint fondateur... [521] Ces moyens consistent non seulement dans nos règles communes, mais aussi dans les règles particulières des offices confiés aux confrères de chaque maison. Je ne puis trop exhorter MM. les supérieurs à veiller à ce que chacun des confrères ait par-devers lui les règles qui le concernent, et les suive de point en point.

Nos confrères chargés de la direction des grands séminaires en France s'acquittent toujours de leurs fonctions avec zèle, et à la satisfaction des prélats qui nous les ont confiés.

Nos collèges de Montdidier et de Montolieu sont dans un état aussi prospère que nous pouvons le souhaiter, sinon pour le nombre des élèves, quant au premier, du moins par les heureuses dispositions et l'esprit religieux que montre la jeunesse de ces deux maisons. Tous nos confrères qui y sont employés ne sont pas les moins exacts à suivre de point en point toutes nos règles et tous nos usages, malgré les obstacles que sembleraient devoir y apporter le genre et la variété des occupations auxquelles ils sont attachés. Aussi ont-ils des droits tout particuliers à notre estime et à notre affection; je me plais à leur en donner ici un témoignage aussi sincère que bien mérité.

Nos confrères employés dans les missions des diocèses de Tours et de Saint-Flour remplissent toujours leurs fonctions avec zèle et avec fruit.

Nous avons eu l'honneur et la satisfaction de posséder plusieurs mois, dans notre maison de Paris, Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, dans les États-Unis d'Amérique. Ce digne prélat, autrefois notre confrère, et qui n'a accepté l'épiscopat que par obéissance au chef de l'Église, nous honore de toute sa bienveillance, et n'a cessé de témoigner le désir d'être toujours compté parmi les membres de la Congrégation. Aussi, retrace-t-il les vertus de saint Vincent, et il en suit la règle autant que sa dignité et ses fonctions peuvent le lui permettre. Il est en ce moment à Rome, où il a reçu du Souverain Pontife l'accueil le plus bienveillant comme le plus honorable; il doit revenir à Paris au printemps prochain. Nous n'avons pu entendre sans une vive émotion tous les détails édifiants qu'il nous a donnés sur les œuvres que son zèle lui a fait entreprendre, et qu'il a exécutées en grande partie par le ministère de nos confrères.

Le malheureux état où se trouve toujours le royaume d'Espagne ne permet pas encore aux missionnaires de cette province d'y aller reprendre les œuvres de notre Institut. Nous avons la douleur d'en voir toujours un certain nombre errants et fugitifs, des mesures politiques les empêchant de se fixer dans celles de nos maisons où nous pourrions les recevoir. Ceux qui résident depuis quelques années dans nos établissements de France ne cessent de nous édifier par leur résignation et leur régularité, aussi bien que par leur zèle à se rendre utiles autant qu'il est en leur pouvoir. Quant à ceux qui sont rentrés en Espagne, ils y font tout le bien que leur permettent les circonstances, et travaillent avec un dévouement digne d'éloge. [522]

Je ne parlerai du Portugal que pour gémir avec vous de la situation déplorable où les événements ont mis nos confrères de cette province. Il ne m'est pas possible de donner des renseignements positifs à leur égard, les relations ayant été forcément interrompues.

En Italie, l'instruction du clergé, les missions dans les campagnes se poursuivent avec le même zèle et le même succès par nos confrères. Il se fait un grand concours dans les églises et autour des tribunaux de la pénitence, pour entendre la parole sainte et pour se réconcilier

avec la justice divine. Les missionnaires sont souvent obligés d'appeler à leur aide des ecclésiastiques séculiers et réguliers, afin de recueillir la mission abondante qui leur est préparée. Dans une ville de neuf mille habitants, six mille se sont approchés de la sainte Table. Plus d'une fois des conversions ont été accompagnées des circonstances les plus édifiantes.

Les compagnies de charité obtiennent aussi beaucoup de succès dans plusieurs paroisses de la même province. Une conversion éclatante a été opérée à l'occasion d'un tableau de saint Vincent, destiné à l'érection d'une de ces compagnies. L'éloge spécial que le Saint-Père a fait des filles de la Charité dans sa dernière encyclique, a vivement excité le zèle des dames qui font partie de ces compagnies, et en a déterminé d'autres à s'y agréger.

Outre les conférences ecclésiastiques qui se font pour le jeune clergé, outre les retraites des ordinands, on a aussi remis en vigueur, dans notre maison de Monte-Citorio, à Rome, des conférences spéciales, qui produisent un grand bien. Des prélats y font de savantes dissertations liturgiques; des cardinaux, et entre autres le cardinal-vicaire, veulent bien les honorer et les encourager de leur présence. Il se présente aussi beaucoup de sujets pour les noviciats de Turin, de Rome et de Naples.

Tant de grâces et de bénédictions doivent nous porter à nous humilier devant Dieu, et à redoubler de zèle et de fidélité dans l'accomplissement de nos devoirs. Par là, nous mériterons la continuation des faveurs du ciel, et nous empêcherons que les travaux extérieurs ou des rapports trop fréquents avec les personnes du dehors ne diminuent en nous l'esprit de recueillement et de piété.

Depuis la nomination d'un nouveau visiteur dans la province de Varsovie, nous avons reçu plusieurs lettres qui nous en ont appris les heureux effets. Nous sommes portés à croire que les deux provinces de Pologne continuent de faire le bien, malgré les obstacles qu'elles doivent rencontrer du côté du gouvernement.

Nous pouvons dire maintenant que nous avons aussi un établissement en Irlande. Cette île, visitée par les missionnaires que notre bienheureux fondateur opposa au fanatisme de Cromwell, n'avait pas perdu le souvenir de leurs services. Une compagnie s'y était formée sous le titre de Prêtres de saint Vincent; ces pieux ecclésiastiques s'appliquaient à imiter ses vertus, [523] à se pénétrer de son esprit de zèle et de charité. Informés par la suite des progrès de la Congrégation, ils conçurent le dessein de s'y associer, et écrivirent à ce sujet. La correspondance engagée entre eux et nous détermina leur supérieur à venir à Paris, avec un de ses associés; lorsqu'il eut compris quel était le but de notre Compagnie, il demanda d'y être agrégé, lui et ses collaborateurs. Après un séjour assez prolongé pour acquérir la connaissance et se former à la pratique de nos règles, il est retourné au milieu de ses confrères irlandais, afin de les instruire des usages de la Congrégation. Mais, comme ce moyen leur a paru encore insuffisant, ils ont demandé qu'un de nos confrères se transportât au milieu d'eux, pour les initier plus intimement à l'esprit de notre Institut. Nous y avons envoyé un des nôtres, qui a demeuré plusieurs mois chez eux à cet effet ; et autant ces pieux ecclésiastiques ont à se louer du missionnaire qui les a guidés dans leur nouvelle carrière, autant notre zélé et estimable confrère a été satisfait et édifié des heureuses dispositions de ces nouveaux disciples de saint Vincent. Dieu a répandu cette année une bénédiction abondante sur leur maison, en leur envoyant un grand nombre de postulants, ce qui nous donne lieu d'espérer que la Congrégation est destinée à se multiplier en Irlande. Outre le séminaire où ils élèvent, une jeunesse édifiante, ils dirigent l'église de Saint-Pierre, près de Dublin. Là, affluent de tous côtés les fidèles qui cherchent des hommes dignes de leur confiance, et désirent entendre des prédications simples et touchantes. Cette église est devenue le centre de plusieurs pieuses associations, qui contribuent puissamment à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes. Ainsi, saint Vincent réalise, par ses enfants, la prophétie qu'il a faite sur l'Irlande il y a deux siècles, lorsqu'au temps où Cromwell faisait massacrer les catholiques, il écrivait à quelqu'un

des siens : « Que le sang de ces martyrs ne serait pas en oubli devant Dieu, et que, tôt ou tard, il servirait à la production de nouveaux catholiques.»

Un nouveau et vaste champ vient d'être ajouté par le vicaire de Jésus-Christ à celui déjà si étendu que les enfants de saint Vincent avaient à cultiver en Chine. Toute la Tartarie mongole va devenir le théâtre de leurs travaux évangéliques. Notre saint-père le pape Grégoire XVI, en nous faisant parvenir la bulle d'érection de ce nouveau vicariat apostolique, a daigné m'adresser en même temps un bref par lequel il m'a conféré la faculté de désigner celui des nôtres que je jugerais le plus propre à la fonction de vicaire apostolique dans ces contrées, et qui doit être honoré du caractère épiscopal avec le titre d'évêque de Fessulan. Après en avoir délibéré avec mes assistants, j'ai désigné pour cet emploi et cette dignité M. Mouly, supérieur de notre mission de Pékin. Nous avons reçu ces bulles d'institution, où son nom était demeuré en blanc, et nous espérons qu'elles pourront lui parvenir dans le courant de l'année qui commence.

J'éprouve tout à la fois des sentiments de joie et de douleur [524] en vous parlant de cette intéressante mission de Chine. J'ai à vous annoncer que bientôt peut-être nous apprendrons que cette terre infidèle a été arrosée du sang d'un de nos missionnaires, pour lequel nous avions tous une estime singulière et un tendre attachement. Notre Congrégation comptera donc un martyr de plus, selon toute apparence. M. Jean-Gabriel Perboyre, si honorablement connu de vous tous, fut arrêté le 16 septembre 1839, mis aux fers, et jeté dans une obscure prison; puis traîné devant les tribunaux et maltraité avec la dernière inhumanité; enfin condamné à mort. Il devait, nous a-t-on dit, être exécuté au mois de mars dernier. Les lettres qui nous ont transmis les détails de son arrestation et de ses souffrances nous annonçaient que l'on n'attendait plus que la ratification du jugement par l'empereur pour consommer son martyre. Nous avons versé des larmes d'attendrissement et de consolation en apprenant avec quelle généreuse constance il a confessé Jésus-Christ, au milieu des plus cruels tourments, et avec quelle effusion de foi et d'amour il embrassait en face de ses juges la croix qu'on voulait lui faire fouler aux pieds. La mort de ce missionnaire distingué laissera un grand vide dans notre mission de Chine, mais elle lui procurera dans le ciel une place glorieuse, d'où il pourra attirer sur elle d'abondantes bénédictions. Son sang, nous en avons la confiance, sera une semence de chrétiens, et fera naître pour cette mission, qui lui était si chère, des ouvriers capables de lui succéder.

Dans le moment même où M. Perboyre était en butte à la plus cruelle persécution, deux missionnaires partaient de Paris pour la Chine : ce sont MM. Daguin et Vincent, qui se sont embarqués au Havre le 12 février dernier. Nous avons appris depuis leur heureuse arrivée à Macao.

Nous avons eu aussi connaissance de l'entrée de M. Pierre Peschaud dans la province du Kian-si. Ce cher confrère, en l'annonçant lui-même, exprime sa joie des succès qui ont couronné son début dans cette mission. Il n'y avait encore que quatre mois qu'il exerçait le ministère, et déjà il avait eu le bonheur de baptiser cinquante-deux adultes.

Nous savons que nos missionnaires des autres parties de la Chine ont obtenu des succès non moins consolants. Il serait trop long d'en donner ici les détails, que vous apprendrez par la lecture de nos Annales.

Nous avons à déplorer une perte bien grande et bien douloureuse pour nos missions et polir la Congrégation. M. Torrette, supérieur de notre maison de Macao, et depuis quelque temps visiteur de toutes les missions de la Chine, était atteint d'une maladie de langueur dont on n'espérait pas qu'il pût guérir. Sa mort, arrivée le 12 septembre, a été telle qu'on devait l'attendre d'un missionnaire qui, par son zèle infatigable, par sa haute sagesse et par sa capacité remarquable, a si admirablement contribué à la restauration et à la prospérité de nos missions de Chine. Nous vous donnerons par la suite de plus longs détails sur sa vie tout apostolique et sur sa fin édifiante.

Nos missionnaires d'Abyssinie ne nous ont encore adressé [525] aucun rapport important sur leurs travaux. Les circonstances dans lesquelles se trouve le pays ne rendent pas faciles les progrès de la religion. Il faudra du temps pour que cette mission puisse produire des effets sensibles.

Nos missions d'Amérique prennent aussi toujours de nouveaux accroissements. Au séminaire de la Nouvelle-Orléans, comme à Sainte-Marie-des-Barrens, au cap Girardeau, à la Vieille-Mine, et dans les autres établissements, l'œuvre de Dieu se continue toujours avec beaucoup de fruits. Toute la correspondance de nos missionnaires qui y travaillent contient les détails les plus intéressants sur les succès qu'ils obtiennent, soit pour ranimer la foi des fidèles, soit pour la conversion des idolâtres, soit enfin pour faire rentrer les dissidents dans le sein de l'Église. Il nous a été bien doux d'entendre, de la bouche même de Mgr Rosati, de quelle considération jouit notre Congrégation dans ces contrées aux yeux de NN. SS. les Évêques et des fidèles, qui rendent ainsi témoignage à la vie exemplaire et au zèle vraiment apostolique de nos missionnaires.

M. Timon, préfet apostolique du Texas, a envoyé dans cette province M. Odin, qu'il a investi de ses pouvoirs, pour porter des secours aux catholiques de ce vaste pays. Il a reçu de lui des nouvelles dignes du plus grand intérêt, et nous les a transmises tout récemment. Je donnerai ici l'extrait d'une lettre qu'il a adressée à Son Éminence le Cardinal Préfet de la Propagande. Cette lettre annonce que M. Odin a trouvé les catholiques abandonnés, les églises désertes ou tombant en ruine. Il a dû interdire les deux seuls prêtres qu'il a trouvés dans le pays, et qui n'avaient conservé du sacerdoce que le caractère. Il leur a substitué nos missionnaires, qui travaillent à faire renaître la piété, et à rétablir la décence dans le culte divin. Les localités qu'il a parcourues renferment plusieurs milliers de catholiques pleins d'empressement à s'instruire. Tous sont l'objet des soins de nos confrères, qui bientôt aussi vont évangéliser une peuplade d'Indiens sauvages, féroces et pillards. M. Timon a été muni de lettres de Son Éminence pour le Président de la République du Texas, et a dû visiter aussi les différents postes occupés dans cette contrée par nos missionnaires.

Notre province de Lombardie a envoyé encore cette année dans ces missions un renfort considérable d'ouvriers. Quatre missionnaires et deux frères coadjuteurs de cette province se sont embarqués an Havre le 7 octobre dernier pour s'y rendre : ce sont MM. Rollando, Roatta, Penco et Boglioli, et les frères Canapé et Locatelli. Nous savons que leur traversée a été heureuse, quoique un peu longue.

Une circonstance particulière me met à même de vous donner des détails bien édifiants sur les développements et les succès de nos missions du Levant. M. Etienne est arrivé récemment d'un voyage qu'il vient de faire en Orient. Il n'a pu, comme nous l'aurions désiré, visiter nos missions de Syrie, à cause de la guerre qui désolait alors cette nation. [526] Néanmoins les renseignements qu'il a recueillis, et qu'il nous a transmis, nous ont donné lieu d'apprécier le bien qu'y font nos confrères, et celui qu'ils sont appelés à y faire. Tout nous fait espérer qu'une large porte va s'ouvrir à l'Évangile dans ces contrées dominées depuis tant de siècles par l'islamisme et l'hérésie. Les écoles que nous y avons établies sont en grande prospérité ; nous avons quelque raison de croire que les enfants de saint Vincent sont destinés à avoir une grande part à l'accomplissement des desseins que la Providence paraît avoir sur cette mission orientale.

M. Etienne a été plus heureux dans la Turquie. Il a visité nos missions de Constantinople et de Smyrne. L'exposé qu'il nous a fait de l'état actuel et des espérances prochaines de ces deux missions nous a comblés de joie. Le ciel bénit visiblement nos confrères qui y travaillent. Tout le clergé indigène leur porte la plus sincère affection; les fidèles leur témoignent une confiance sans bornes ; leurs églises sont le rendez-vous des âmes pieuses. Les Turcs, des pachas même commencent à lier amitié avec eux, et à déposer leurs préjugés et leur insouciance par rapport au catholicisme. C'est aussi vers nos missionnaires

que se dirigent tous ceux qui veulent quitter la voie de l'erreur pour rentrer dans celle de la vérité. Mgr Artine, archevêque arménien hérétique de Van, en est un exemple bien frappant. Ce prélat faisait toute la gloire de sa secte par ses talents, par son érudition, et surtout par sa vie exemplaire. Son patriarche l'appelait souvent à Constantinople pour y faire briller son éloquence. Mais la droiture de son cœur, sa vertu sincère, et surtout une secrète inspiration de la grâce le disposaient, sans qu'il s'en doutât, à ouvrir les yeux à la lumière de la vraie foi. Une suite de circonstances diverses, ménagées par la Providence, lui fit enfin prendre la généreuse résolution de rompre avec l'hérésie et de rentrer dans le centre de l'unité catholique. Il quitta donc son diocèse, se résolut à tous les sacrifices, s'exposa à tous les dangers, et vint droit à notre maison prier M. Leleu, notre préfet apostolique, d'achever l'œuvre de sa conversion, que la grâce avait déjà si fort avancée dans son cœur. Sa conversion fit grand bruit dans Constantinople. Tous les ressorts de l'intrigue furent mis en jeu par le patriarche hérétique, pour arracher au catholicisme sa glorieuse conquête: ses efforts n'eurent d'autre résultat que de rendre la conversion de Mgr Artine plus éclatante et plus profitable aux hérétiques, ses anciens coreligionnaires. En effet, douze cents d'entre eux suivirent son exemple, et demandèrent à nos missionnaires de les réconcilier à l'Église.

Ce prélat recommandable est maintenant au milieu de nous, et édifie singulièrement notre maison par sa tendre piété, et par la pratique de toutes les vertus sacerdotales.

Notre mission de Smyrne rivalise avec celle de Constantinople pour la conversion des hérétiques, pour l'instruction de la jeunesse et pour la sanctification des fidèles de tous les âges.

Je ne dois pas passer sous silence les deux établissements des filles de la Charité, [527] fondés depuis un an seulement dans ces deux localités. Leurs succès ont dépassé de beaucoup nos espérances. Parties de Paris le 11 novembre 1839, sept sœurs s'embarquèrent pour Smyrne et Constantinople, où deux demoiselles instruites et vertueuses, qui désiraient ardemment être admises au nombre des filles de saint Vincent, les avaient devancées comme pour sonder le terrain et leur ouvrir la voie. Elles avaient commencé une école, et, quand les sœurs arrivèrent, ces pieuses demoiselles prirent leur costume et augmentèrent leur nombre. Les écoles furent définitivement rendues publiques dans ces deux villes au mois de janvier suivant. Aussitôt les enfants y accoururent avec empressement, et en si grand nombre qu'il fut impossible aux sœurs de répondre à toutes les demandes que leur adressaient les parents. Leur zèle put s'exercer sans entraves; elles se concilièrent promptement l'admiration et la reconnaissance de toutes les familles non seulement catholiques, mais même arabes, turques, arméniennes et grecques schismatiques. Rien de plus touchant que la piété de cette jeunesse, ni de plus étonnant que ses progrès dans les connaissances qui lui sont propres. L'école de Smyrne compte déjà deux cents enfants, celle de Constantinople deux cent trente externes et vingt-quatre jeunes orphelines à demeure. Le nombre des sœurs s'étant bientôt trouvé insuffisant, six autres s'embarquèrent le 21 mai dernier, pour aller partager leurs travaux et leurs consolations. De si heureux débuts nous ont fait prendre la détermination de donner un développement convenable aux établissements déjà fondés, et d'en former de nouveaux, soit dans les mêmes villes, soit sur d'autres points du Levant où la présence des sœurs est vivement réclamée.

Dans le cours de l'année 1840, nous avons pu envoyer dans l'Orient un missionnaire, M. Vitasse, et le frère coadjuteur Boucays. Nous serons en mesure d'en envoyer plusieurs dans nos différentes missions pendant l'année qui commence.

Enfin, en cette même année 1840, le Souverain Pontife nous a appelés à une nouvelle mission dans ces contrées; c'est celle de la Perse, que l'estimable M. Eugène Boré a si bien préparée. Nous avons cru voir dans la manifestation de la volonté du Saint-Père de nouveaux desseins de la Providence sur notre Compagnie, et nous nous sommes rendu à ses désirs. M. Fornier, qui déjà avait travaillé avec fruit dans notre mission de Constantinople, a été choisi

pour commencer et diriger cette œuvre, que nous devons prier le Seigneur de bénir comme les autres. M. Formier a reçu le titre et les pouvoirs de préfet apostolique, et s'est mis aussitôt en route pour la Perse. Il est arrivé en ce moment à Ispahan, où nous avons déjà ouvert une école de garçons et une de filles. Une école pour les garçons est également ouverte à Tauris. Les commencements ont eu des résultats qui nous permettent d'en espérer de plus heureux encore.

Ainsi voyons-nous chaque année les œuvres de la Congrégation [528] se multiplier et prospérer. Rendons-en au Seigneur de vives actions de grâces, et efforçons-nous de plus en plus de mériter qu'il nous continue ses bienfaits et qu'il accomplisse ses desseins sur nous.

Je suis avec un sincère et respectueux attachement,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. 1. C. d. l. M.

X.

Nomination de M. Poussou en qualité de Vicaire général.

Paris, le 28 octobre 1841.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

Nous avons tenu, comme vous le savez, l'assemblée sexennale prescrite par nos constitutions, à l'époque où elle avait été fixée. MM. les visiteurs ont dû vous donner connaissance des réponses faites aux questions qui nous ont été proposées par les députés de vos provinces respectives. C'est pourquoi je crois inutile de les reproduire ici.

L'assemblée avait à nommer un admoniteur du Supérieur général, et elle a fait choix de M. Escarra. Ce choix ne pouvait manquer d'être applaudi par tous ceux qui ont été à portée de connaître ce digne prêtre de la Mission, dont la régularité, la piété, l'affabilité, nous donnent autant d'édification que ses lumières, son âge et sa prudence nous inspirent de confiance et de respect pour lui.

À la fin de l'assemblée, M. Fiorillo, assistant italien, nous pria, ainsi que tous les membres de l'assemblée, d'accepter sa démission de l'office d'assistant, motivée sur les incommodités et les indispositions que lui causent la rigueur et les vicissitudes de notre climat, au point qu'un plus long séjour à Paris pourrait devenir funeste à sa santé. Il déclara en même temps qu'il n'avait été porté par aucun autre motif à faire cette démarche, et il exprima envers tous les confrères de France des sentiments qui honorent son caractère et sa charité, autant qu'ils sont flatteurs pour nous. L'assemblée, tout en lui exprimant son vif regret de priver la Congrégation d'un assistant dont les vertus servent de modèle à ceux qui l'entourent, et dont le concours a été [529] si utile et si avantageux à la Compagnie, crut devoir accepter cette démission. Elle a choisi, pour le remplacer, M. Sturchi, professeur de théologie an collège de Plaisance, et qui était député à cette assemblée pour la province de Lombardie. Le

peu de temps qu'il a été parmi nous a suffi pour nous donner la confiance qu'il rendra aussi de grands services à la Congrégation. Il doit se rendre à Paris pour le mois de novembre, et M. Fiorillo a bien voulu demeurer en cette ville jusqu'au moment où son successeur doit y arriver.

J'avais aussi, messieurs et mes très chers frères, à vous faire part d'une mesure particulière que je viens de prendre.

Dès le commencement de cette année, voyant les deux compagnies de saint Vincent s'accroître et s'étendre, les affaires se multiplier de plus en plus ; et me trouvant, d'un autre côté, sujet à des indispositions assez fréquentes, j'avais sollicité et obtenu du Saint-Père le pouvoir de nommer un Vicaire général de la Congrégation, pour me suppléer en cas de maladie ou de longue absence. Sa Sainteté approuva ma demande et daigna me l'accorder dès le mois de mai dernier.

Les députés étant réunis à Paris, je crus que le moment était arrivé de mettre mon projet à exécution, éprouvant alors un grand besoin de repos et de tranquillité. Je fis part à l'assemblée de la faculté que le Saint-Père m'avait accordée, et du choix que j'avais fait pour la charge de vicaire général. L'assemblée accepta ma proposition, et agréa mon choix.

En conséquence, j'ai nommé pour Vicaire général de la Congrégation M. Antoine Poussou, ancien préfet apostolique de Syrie, et, depuis, supérieur du grand séminaire de Cahors et visiteur de la province d'Aquitaine. Je lui ai accordé les mêmes pouvoirs que les constitutions attribuent au Vicaire général, lorsqu'il est nommé en vertu des mêmes constitutions, et dans les cas prévus par elle.

C'est pourquoi, à dater du 1er novembre, vous voudrez bien vous adresser à M. Poussou pour toutes les affaires qui sont du ressort du Supérieur général, et je vous exhorte tous à lui rendre la même obéissance qu'au Supérieur.

Les choses resteront en cet état jusqu'à l'Assemblée générale, que je convoquerai lorsque je le jugerai expédient devant le Seigneur. Je prendrai à cet effet l'avis de mon conseil, et je consulterai surtout le bien de la Congrégation et le vœu de mes confrères; car, je puis le dire avec sincérité, la prospérité de l'une et le bonheur des autres ont toujours été le but de mes faibles efforts, et seront toujours l'objet de mes plus ardents désirs.

Veuillez en agréer l'assurance, en même temps que celle de l'affection respectueuse avec laquelle je suis,

Messieurs et mes très chers frères,

Votre très humble et obéissant serviteur,

J.-B. Nozo,
I. p. d. l. C. d. l. M.

[530]

XI.

Réponses à la province de Lombardie.

1° Quæsitum est utrum emolumenta, quæ aliqua domus percipit à pensionibus convictorum externorum computanda sit inter reditus domus ejusdem pro distributione expensarum provincialium?

Respondit affirmative.

2° An expediat scholasticos nostros qui philosophiæ vacant in domo probationis retinere toto philosophiæ cursu?

Resp. res relinquendas esse in statu quo existant, usquedùm inter superiorem generalem et visitatorem provinciæ discutiantur.

3° Utrùm expediat concedere nostris scholasticis potionem comedere aliquam matutinam loco frustuli panis etc.?

Resp. petitioni provisum fuisse à conventu generali 17°, qui rem generaliter sapientiæ snperioris generalis reliquit.

4° Qnomodo concilianda juxta morem provinciæ deambulalio vespertina quam superior concedere solet sacerdotibus aliquoties in hebdomadâ, cum recitatione matutini et vesperarum in communi?

Resp. usum jam in provincia receptum servandum, scilicet ut hiberno tempore, qui cum facultate exeant ad deambulandum, mittere possint recitationem vesperarum in commnni, non vero matutini; æstate vero recitationem matutini, non vero vesperarum.

5° An expediat loco diei festi statuere diem aliquem ferialem quo fratres coadjutores exeant ad ambulandum?

Resp. negotium remittendum ad visitatorem qui cum superiore decernat quid cuique domui expediat.

6° Utrum expediat domum Ferrariensem de novo provinciæ Insubriæ uniri?

Resp. se nullam cognoscere causam statum nunc hujusmodi domus existentem mutandi.

7° An expediat aliquam domum provinciæ designari in qua statuantur archivum provinciale ad servanda quæ servanda sunt juxta regulas visitatoris et procuratoris provincialis?

Resp. expedire, ideoque domum Taurinensem ad hanc finem designaudam judicavit et designavit

8° An expediat ut iterum utantur scholastici nostri institutionibus dogmaticis D. de Fulgure quibus utuntur etiam nunc aliquæ domus provinciæ? [531]

Resp. supprimendum esse hunc auctorem et alium eligendum ad judicium visitatoris cum suis consultorihus quam prirnum fieri potent, nisi emendetur per novam editionem auctor D. de Fulgure.

XII.

Réponses à la province de Rome.

Quæsitum est : 1° An expediat ut faciliùs possit visitator concedere facultatem exercitia spiritualia et alias ministerii nostri functiones monialibus tradendi, præsertim ne illustrissimi ac reverendissimi episcopi inquorum diœcesibus domus nostræ existant continuis pertæsi negotiationihus minùs grati erga institutum nostrum, imo adversi reddantur?

Resp. standum esse inviolabiliter decreto ultimi conventûs generalis.

2° Utrùm in prædicto decreto prohibitivo comprehendantur mulieres quæ quamvis in conservatoriis vitam degant tamen verè moniales non sunt?

Resp. verè ad litteram istas mulieres non comprehendi in dicto decreto sed easdem, sivè multô graviores existere rationes, quibus ab his dirigendis et ipsis exercitiis spiritualibus dandis abstinere debeamus. Attamen poterit visitator facultatem concedere ipsis spiritualia exercitia dandi quando pro rationibus non levis momenti eam concedere judicaverit; modo, 1°

hoc raro fiat, 2° missiones non patiantur de hâc concessione; 3° nunquam nostri sint eonfessarii ordinarii harum mulierum.

3° Utrùm in posterum expediat soli visitatori committere judicium de necessitate annuendi instantiis episcoporum qui postulant ut nostri in civitatibus, missionibus et exercitiis spiritualibus incumbant?

Resp. hoc judicium visitatori cum suis consultoribns committere excepto casu in quo ageretur de civitatibus eapitalibus, idest, in quibus extat gubernium status seu regni ; quo easu ad superiorem generalem recurrendum est.

4° An expediat usum in congregatione olim existentem revocare defunctorum nostrorum specimen vitæ dandi, etiam opportuno tempore catalogum missionarionium viventium ad unamquamque domum mittere?

Resp. toto corde propositum admittere, ideôque se nihil neglectunum esse ut mox executioni mandetur.

5° Utrùm expediat ut ii omnes ex nostris qui sive per se sive per alios sortitione ludere auderent, Italice *giocare al lotto*, gallicé *loterie*, etiamsi simpliciter aliis externis numeros suppeditarent, iisdem mulctentur pœnis quæ cartarum lusoribus in sess. 4° conventûs generalis 12[i] comminantur?

Resp. iisdem pœnis debere mulctari. [532]

6° An expediat attentâ nimis infirmâ valetudine, quâ nostri studentes, tum philosophiæ, tùm theo1ogiæ paucis abhinc annis studiorum curriculum absolvere solent, permittat in proximiore Tiburtinâ domo per quindecim dies quotannis feriis autumnalibus animi relaxandi causâ morari?

Resp. hoc propositum non posse admitti; sed semel qualibet hebdomadâ, die vacationis, poterunt villam propè Romam petere, ibique usque ad vesperam recreationis causâ remanere. Post Pascha usque ad pnimum diem primum mensis novembris, prandium ibi facient et serô domum redibunt. Aliis mensibus poterunt solummodo ibi se conferre hora et modo juxta visitatoris judicium.

Réponse à la province de Naples.

Propositum fuit ut positis hujus provinci circumstantiis, rogaretur superior generalis, ut visitatori vel superioribus domorum impertiatur veniam dandi monialibus exercitia spiritualia etiam extra missionum tempus.

Resp. standum esse inviolabiliter decreto ultimi conventûs generalis.

[533]

I.

M. Antoine Poussou, vicaire général, annonce sa nomination. - L'envoi des règles des offices. - Nouvelles de la Congrégation.

Paris, 1er janvier 1842.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

Depuis le jour où la divine Providence m'a appelé au gouvernement des deux familles de saint Vincent, je sens un besoin pressant de vous ouvrir mou cœur, et de vous manifester les sentiments qui l'animent ; je l'aurais fait dès les premiers jours, si l'approche du renouvellement de l'année ne m'avait engagé à me faire violence pour quelque temps et à différer de vous écrire jusqu'à ce moment ; afin qu'en même temps que je vous ferais connaître mes pensées les plus intimes, j'eusse aussi l'occasion de remplir un devoir sacré, ou plutôt de me procurer la plus douce des jouissances, en vous faisant part des souhaits et des vœux que je forme pour le bonheur de tous et de chacun de vous. Ces vœux sont aussi étendus qu'ils sont sincères. Que le Seigneur daigne les exaucer, et rien ne vous manquera pour le salut de vos corps ni la sanctification de vos âmes.

Je vous disais donc que j'avais besoin de vous ouvrir mon cœur ; mais il vous est déjà tout ouvert et vous avez lu tout ce qui s'y passe ; vous avez deviné mes vrais sentiments, ou plutôt vous en avez jugé par les vôtres ; toutes les lettres que j'ai eu l'honneur de recevoir de vous me confirment dans la persuasion où j'étais déjà, que vous me plaignez, que vous compatissez à mon sort, que vous ressentez avec moi le poids du fardeau dont on a chargé mes épaules, et que vous avez su apprécier l'étendue du sacrifice que j'ai fait à la chère Congrégation, dans les circonstances difficiles où elle se trouve, et dans les épreuves par lesquelles il plaît à la miséricorde divine de la faire passer.

Si jamais j'avais pu mettre en doute la vérité de ce que dit le Prophète : Que les pensées de Dieu ne sont pas celles des hommes, et que ses voies ne sont pas leurs voies[189], j'en serais aujourd'hui bien convaincu par l'expérience que je viens d'en faire. Il y a à peine un an que j'étais encore à mille lieues d'ici, dirigeant une mission qui m'était chère. Je la quittai par obéissance, et je rentrai en France avec le désir et dans l'espérance d'obtenir un emploi secondaire, tel que le demandaient ma faible santé et mes autres incapacités ; [534] il n'en fut pas ainsi, et, sans avoir égard ni à l'une ni aux autres, on me chargea de la direction d'un de nos grands établissements. Alors, du moins, je croyais pouvoir me tenir comme assuré que ma position était fixe, et que de nouvelles charges ne viendraient pas ajouter à mon fardeau déjà beaucoup trop lourd ; le bon Dieu avait d'autres desseins: vous connaissez les dispositions que M. notre très honoré Père prit dans l'assemblée sexennale, conjointement avec les membres qui la composaient, et quel en fut pour moi le résultat. Jugez quelle dût être ma surprise, de me trouver ainsi inopinément élevé à la seconde place de notre Compagnie, moi qui n'ambitionnais que la dernière, et qui nourris encore l'espoir de l'obtenir un jour! Ma première pensée, je l'avoue, fut de me dérober par un refus formel à ce pesant fardeau; et c'est ainsi que je m'en expliquai avec le confrère qui avait été chargé de sonder mes dispositions ; mais bientôt je compris l'impossibilité d'un refus. Des considérations graves m'ayant convaincu que les circonstances demandaient que je fisse le sacrifice de mon inclination et de mon repos, en faveur de la chère Congrégation, je lui aurais sacrifié ma vie, si cela lui eût été nécessaire ! Dès lors je ne balançai plus de me rendre à l'appel qui me fut fait par M. le supérieur, appel que je regardai comme l'expression de la volonté de Dieu.

C'est donc à Dieu et à vous que j'ai fait mon sacrifice. J'ai la consolation de voir que vous l'avez compris et apprécié; j'ai la confiance que vous adoucirez ce qu'il a d'amer, par la ferveur des prières que vous adresserez pour moi au Seigneur, que vous allégerez ce qu'il a de pénible, par vos conseils salutaires, par vos sages avis, et surtout par l'exacte observance de nos saintes règles.

Au reste, et cette pensée me soulage, la situation où se trouve aujourd'hui la Compagnie, par suite de circonstances fâcheuses, n'est pas un état fixe et permanent. M. notre très honoré Père nous l'a dit, dans sa circulaire du 28 octobre dernier : *Les choses resteront en cet état jusqu'à l'assemblée générale, qu'il convoquera lorsqu'il le jugera expédient devant le*

[189] Isaïe, LV, 8

Seigneur. Et c'est, en effet, ce qui fut réglé dans l'assemblée sexennale tenue au mois de juillet dernier. Cette assemblée avait été convoquée, comme vous savez, pour délibérer si une assemblée générale devait, ou non, avoir lieu. Dans cette circonstance, M. le supérieur général fit lire une déclaration dans laquelle il annonçait qu'en vertu de la faculté qu'il en avait reçue du Souverain Pontife, il venait de nommer un vicaire général auquel il accordait tous les pouvoirs que les constitutions lui accordent quand il est nommé dans les cas prévus par elles, avec faculté d'en jouir jusqu'à l'assemblée générale.

À la suite de la lecture de cette pièce, M. le supérieur général déclara à l'assemblée qu'il renonçait expressément à la faculté reçue du Souverain Pontife, soit de révoquer le vicaire général, soit de limiter ses pouvoirs, voulant que ledit vicaire général gouvernât la Congrégation et exerçât les fonctions de son office, de la même manière que s'il avait été nommé par l'assemblée, [535] dans les cas prévus par les constitutions ; après quoi il demanda à l'assemblée si elle approuvait la nomination qu'il avait faite.

L'assemblée, d'une voix unanime, répondit qu'elle l'acceptait dans les termes posés par lui-même. À ce moment, les députés, attendris de l'exemple d'humilité que M. le très honoré Père venait de leur donner, lui exprimèrent toute la joie et la satisfaction qu'ils en éprouvaient; et, voulant lui témoigner toute leur gratitude pour un tel acte de générosité, ils le supplièrent de permettre qu'en fixant les facultés qu'elle accordait au vicaire général, l'assemblée lui en réservât aussi quelques-unes, tant pour l'honneur du généralat que pour le respect dû à sa personne.

M. le supérieur général ayant témoigné qu'il aurait cela pour agréable, l'assemblée voulut qu'il lui fût réservé : 1° de nommer les visiteurs, sur la présentation du vicaire général; 2° de donner la démission des vœux, également sur la demande du vicaire général, qui pourra pourtant la donner lui-même si M. le supérieur général était hors de France; 3° de convoquer l'assemblée générale, après avoir pris l'avis de son Conseil.

L'assemblée a fait un devoir au vicaire général et à tous les membres de la Congrégation, de témoigner en toute occasion le plus grand respect et la plus profonde vénération pour M. le supérieur général, ordonnant que le vicaire général irait le trouver, s'il le peut commodément, ou du moins lui écrirait une fois tous les trois mois, pour l'informer de l'état de la Congrégation et lui demander son avis sur les affaires importantes qu'il aurait à traiter.

Tout cela ayant été ainsi réglé, du consentement et à la satisfaction de tous, il fut jugé que l'assemblée générale n'était pas nécessaire pour le moment, et qu'on se reposerait pour sa convocation ultérieure sur la prudence de M. le supérieur général. Du reste, afin qu'il ne restât aucun doute sur la marche à suivre dans les cas imprévus, il fut encore réglé que si le vicaire général venait à mourir ou devenait infirme et incapable de remplir son office, alors le supérieur général convoquerait l'assemblée ; mais que dans l'intervalle la Congrégation serait gouvernée par le premier assistant, conformément aux constitutions. (Chap. III, § 6.)

Tous ces détails ont été extraits textuellement des actes de l'assemblée sexennale. J'ai cru utile de les rapporter clans cette lettre pour plusieurs raisons : 1° pour tranquilliser quelques-uns d'entre nos confrères qui, ignorant la manière dont les choses s'étaient passées dans cette assemblée, semblent avoir conçu quelque appréhension que les règles n'aient été violées, et qu'on n'ait été jusqu'à manquer au respect dû à l'autorité du supérieur général ; 2° pour satisfaire au désir raisonnable de plusieurs autres qui se plaignaient, avec raison, que des personnes étrangères fussent plus qu'eux initiées dans les secrets de la Congrégation, et mieux au courant de ses affaires ; 3° pour prévenir les impressions fâcheuses que pourrait produire le rapport peu fidèle [536] des actes de l'assemblée, fait par des personnes malintentionnées, comme cela est arrivé tout récemment dans un libelle qui a circulé dans Paris et dans quelques diocèses voisins.

D'après cet arrangement, c'est donc sur moi que pèse tout le poids du gouvernement de la Congrégation, et, par contre coup, de celui de la communauté de nos chères sœurs les filles de la Charité. Le fardeau est bien lourd, il faut en convenir, pour des épaules comme les miennes ; elles ne sauraient le soutenir longtemps: aussi le désir qui me presse, le vœu que je ne cesse de former, c'est que, l'état des choses ayant changé de face, j'aie la consolation de voir la Congrégation rentrer dans son état normal, et continuer à se livrer en paix et sans inquiétude aux nombreuses et importantes fonctions que la divine Providence lui a confiées. Alors, oui alors, je serai doublement heureux ; heureux de voir la chère Compagnie délivrée des épreuves par lesquelles il a plu au Seigneur de la faire passer ; heureux de pouvoir moi-même rentrer dans les rangs inférieurs d'où peut-être je n'aurais jamais dû sortir.

Cependant ne craignez pas que le désir d'une vie plus tranquille et l'espérance de la retrouver un jour me fassent négliger les devoirs qui me sont imposés. Je savais d'avance que la place où je me suis laissé mettre était entourée de soins, de soucis et de nombreuses occupations; je l'ai acceptée avec la ferme résolution de ne m'épargner en rien pour le service de mes frères; j'espère que le bon Dieu me fera la grâce d'être fidèle à ma résolution, et de m'appliquer constamment à la recherche de tout ce qui pourra vous être utile et avantageux. N'eussé-je qu'un seul jour à tenir le timon des affaires, je le consacrerais à l'utilité commune, à continuer le bien qui se fait, et à provoquer les améliorations que le temps et les circonstances rendraient possibles.

Il vient de s'en faire une, messieurs et mes chers frères, qui était vivement désirée par tous les confrères de France, dont le besoin se faisait grandement sentir, et qui avait été demandée plusieurs fois, et tout récemment encore, par les députés des provinces à l'assemblée sexennale : c'est le rétablissement des visiteurs en France, dans l'exercice de leurs fonctions, rétablissement que n'avait pas encore permis d'effectuer le petit nombre de maisons que la Congrégation possédait en France, et qui étaient à peine divisées en provinces. Mais aujourd'hui que la Congrégation a pris un assez grand développement, que les provinces sont constituées, et que chacune des quatre provinces compte au moins trois établissements, rien n'empêche de mettre en pratique ce point de nos règles dont tout le monde sent l'importance, je dirai même la nécessité. Déjà M. le supérieur général en avait eu le projet, et il l'aurait probablement exécuté dans le cours de cette année même, sans les circonstances dont je vous ai entretenus. J'ai cru donc entrer en tout point dans ses vues, en poursuivant l'exécution d'un projet si utile. C'est pourquoi, de l'avis de MM. les assistants, je viens d'envoyer aux quatre visiteurs de France les règles de leur office, en les engageant à les étudier soigneusement, [537] afin d'en acquérir une connaissance exacte, et les autorisant à en faire usage, selon le besoin de leur province. J'ai dû les prévenir pourtant que parmi ces règles, il en est plusieurs dont la situation actuelle de la Congrégation, en France, rend l'observation impossible, et qu'il a été nécessaire de modifier, en attendant qu'une Assemblée générale s'occupe de les adapter aux temps et aux lieux. Telles sont entre autres les règles à suivre pour les placements et les déplacements des confrères, lesquels devraient être faits par les visiteurs. Mais la Congrégation n'ayant aujourd'hui qu'un seul noviciat en France, et tous les sujets devant être envoyés de Paris, il est évident que si les placements et déplacements se faisaient par les visiteurs, l'administration générale rencontrerait à chaque pas des entraves, et deviendrait même impossible. Il a donc été nécessaire de réserver à celle-ci tous les changements à faire parmi les confrères, ne laissant aux visiteurs que la faculté de proposer les changements et de faire les demandes de sujets, selon les besoins de chaque province.

Jusqu'ici, plusieurs de nos maisons, tant en France que dans les missions étrangères, n'avaient pas pu se munir des règles des divers offices qui sont en usage dans la Congrégation; de là résultaient deux grands inconvénients: premièrement l'ignorance des règles, et ensuite leur inobservation. Vous comprenez tous combien il est urgent d'apporter remède à ce double mal. Pour remédier au premier, M. le supérieur général avait commencé,

et ce travail se continue, à faire tirer, par le moyen de l'autographie, un assez grand nombre de copies des règles, pour en fournir toutes les maisons qui en manquent : aussitôt qu'elles seront achevées, et j'espère qu'elles le seront sous peu, je m'empresserai d'en faire la distribution. J'ai la confiance que tous les confrères feront une étude sérieuse et approfondie de ces règles, chacun du moins de celles de l'office qu'il a à remplir, et qu'ils s'efforceront d'en acquérir une parfaite connaissance ; car, si jusqu'à présent l'ignorance de ces règles a été un inconvénient grave et un grand obstacle au bien de la Compagnie, désormais elle serait une faute qui nous rendrait coupables devant Dieu : nous devons regarder le livre de nos règles comme notre code, et en quelque sorte comme un autre Évangile sur lequel nous serons jugés. Notre ignorance ne saurait être une excuse légitime ; elle ajouterait au nombre de nos manquements.

Mais ce à quoi je vous exhorte surtout, c'est à la fidèle observance des règles, tant générales que particulières. La fidélité aux règles entretiendra parmi nous la piété, la ferveur, le zèle, et tout ce qui constitue l'esprit de notre saint état, Au contraire, l'abandon des règles affaiblirait insensiblement toutes ces vertus, et les ferait bientôt entièrement disparaître du milieu de nous.

Il y a plus; nos règles, bien observées, ne nous préserveront pas seulement de tout ce qui peut offenser Dieu, ne rendront pas seulement toutes nos actions méritoires et dignes des récompenses éternelles, mais, de plus, [538] elles conduiront si bien tous nos pas temporels, qu'elles nous épargneront plus d'une fois de fausses démarches, que nous n'aurions pas manqué de faire en nous écartant de nos règles ; car ces règles sont pleines de prévoyance, de prudence et de sagesse ; elles ont tout calculé, tout prévu, tout préparé ; on y trouve un remède à tout ; les moyens qu'elles proposent sont toujours adaptés à la fin vers laquelle elles tendent ; et toutes les fois que l'on fait des fautes de conduite, si on veut y réfléchir, on verra que c'est pour avoir manqué à quelqu'une de ces règles.

Toutes les règles sont nécessaires, parce qu'elles tendent toutes à un seul but, qui est notre sanctification ; mais il en est parmi elles qui sont tellement fondamentales, que sans leur exacte observance une communauté ne peut longtemps subsister : telles sont, par exemple, celles qui ont rapport à la charité fraternelle et qui sont destinées à entretenir l'union entre les membres qui composent la communauté. Car Dieu est charité, et il veut que la loi de la charité soit celle qui unisse tous ses enfants, et qu'on les reconnaisse pour ses disciples à l'amour qu'ils auront les uns pour les autres. Mais, si la charité est le caractère distinctif des disciples de Jésus, à plus forte raison l'est-elle des membres d'une Congrégation, ou plutôt en est-elle l'essence, l'âme et la vie.

Or, la charité envers ses frères, de même que la charité envers Dieu, ne consiste *pas dans les paroles, mais dans les œuvres et en vérité* ; c'est-à-dire qu'elle évite soigneusement tout ce qui serait capable de l'altérer, tel que les railleries piquantes, les mépris affectés, les rapports désavantageux, etc., et qu'elle se porte avec empressement à tout ce qui peut contribuer à l'entretenir et à l'augmenter, tels que les bons offices, le support réciproque, les prévenances, les marques de confiance, les signes dc respect, en sorte, dit notre saint fondateur, que les rapports que nous avons les uns avec les autres soient ceux de personnes qui s'aiment tendrement, in *morem charorum amicorum inter se semper conviventes*.

Après ces réflexions, qui m'ont été suggérées par ma tendre sollicitude pour vous et le désir ardent que j'ai de votre bonheur, il m'est bien doux de pouvoir vous annoncer que notre petite et bien-aimée Congrégation continue de se livrer avec zèle et succès aux différentes œuvres qui lui sont confiées, et que même elle en étend progressivement le cercle, les épreuves longues et pénibles, que Dieu lui ménage ne faisant que mieux paraître les desseins qu'il semble avoir sur elle.

En effet, notre maison de Paris n'a jamais été ni plus nombreuse, ni plus édifiante, les anciens continuant à donner toutes sortes de bons exemples, et les jeunes s'efforçant de les imiter. Nous avons quinze étudiants, vingt et un séminaristes, dont trois prêtres, et de belles

espérances, et un nombre suffisant de frères coadjuteurs ; tous pieux, réguliers, pleins de zèle et d'amour pour leur vocation. M. Fiorillo, assistant d'Italie, ayant donné sa démission, a quitté la maison de Paris, qu'il avait édifiée pendant six ans. [539] Il est rentré dans la province de Naples, en qualité de visiteur. M. Sturchi, son remplaçant, est au milieu de nous, et déjà il a mérité notre estime, notre confiance et notre amour.

L'œuvre des missions diocésaines continue à prospérer. Celle d'Amiens était interrompue depuis 1830 ; elle a été rétablie cette année, sur la demande réitérée du pieux et zélé prélat qui gouverne ce vaste diocèse. Quatre missionnaires travaillent avec zèle et fruits abondants de salut à cette importante mission. Celle de Tours et celle de Saint-Flour n'offrent pas de moins grandes consolations ; la dernière surtout présente une très abondante moisson, mais le petit nombre des ouvriers qu'elle compte ne suffit pas encore pour en faire la récolte.

Nos collèges de Montolieu et de Montdidier sont toujours en voie de progrès et promettent de dédommager amplement la Congrégation des sacrifices qu'elle a été obligée de faire les années précédentes pour les soutenir. Le premier compte près de deux cents élèves, et celui de Montdidier en a plus que l'année dernière.

Les sept grands séminaires[190] dont le soin nous est confié, sont toujours dirigés avec zèle, intelligence, et à la satisfaction de NN. SS. les Évêques.

Dans la maison de Valfleury on s'occupe efficacement des exercices spirituels, tant des ecclésiastiques que des séculiers ; dans les moments d'intervalle, les missionnaires se répandent aux environs pour donner des retraites, soit dans les villages, soit dans les hospices, et toujours le bon Dieu verse sur leurs travaux d'abondantes bénédictions.

La mission d'Irlande, récemment réunie à la Congrégation, réalise déjà, d'une manière bien consolante, les espérances qu'elle avait fait concevoir; car, indépendamment de sept séminaristes ou étudiants irlandais qui sont à la maison de Paris, celle de Dublin a déjà reçu les vœux de six autres, et tout annonce que le nombre ira toujours croissant: tous sont d'une régularité exemplaire, et travaillent avec bénédiction.

En Italie, l'état de la Congrégation est aussi très prospère, et le Seigneur daigne, pour sa gloire, bénir les travaux de ses fidèles ministres. Les missions des campagnes surtout s'y font avec un concours extraordinaire des populations avides d'entendre la parole de Dieu. Les conversions sont nombreuses et les fruits de salut abondants.

Mais, si nous avons à rendre à Dieu mille et mille actions de grâces pour tant de faveurs dont il ne cesse de nous combler, nous ne pouvons que continuer à gémir sur l'état de désolation où la Congrégation se trouve toujours réduite en Espagne et en Portugal, par suite des bouleversements de ces deux États.

Quant à ce qui regarde les confrères de Pologne, [540] la difficulté presque insurmontable qu'il y a de correspondre avec eux fait que nous savons à peine dans quelle situation ils se trouvent. Nous savons pourtant, sur le rapport de personnes venues de ce pays, qu'ils y travaillent avec zèle, et qu'ils sont dans ce royaume désolé les plus fidèles gardiens de la foi catholique menacée de s'y éteindre.

Entre toutes les consolations qu'ont procurées à la Compagnie, dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, les succès dont la bonté divine a favorisé nos missions étrangères, il en est une bien douce et bien précieuse, qui doit porter la joie dans le cœur de tous les enfants de saint Vincent c'est celle d'apprendre qu'un de nos chers confrères, après avoir confessé généreusement la foi, après avoir triomphé admirablement et des menaces et des promesses des persécuteurs, après avoir essuyé tous les outrages, souffert les tourments les plus cruels, supporté toute sorte de privations pendant tout le cours d'une année, a enfin glorieusement remporté la palme du martyre. Ce fut le 14 septembre 1840 que M. Jean-Gabriel Perboyre fut étranglé pour la confession de Jésus-Christ, et rendit le dernier soupir

[190] Voici le nom de ces séminaires Amiens, Sens, Saint-Flour, Albi, Cahors et Carcassonne.

pour le salut des infidèles chinois, auxquels il avait déjà pendant plusieurs années consacré ses sueurs et ses travaux, et au milieu desquels il a répandu la bonne odeur de toutes les vertus qui distinguent un véritable apôtre. Nous nous proposons de vous communiquer bientôt les détails édifiants que nous avons recueillis sur sa vie et sur sa sainte mort. Mais nous ne saurions trop vous engager à rendre mille actions de grâces au Seigneur pour la faveur insigne qu'il a accordée à la Compagnie, en voulant qu'un de ses membres donnât sa vie pour lui, et pour la constance qu'il lui a inspirée au milieu des tourments.

Au moment même où M. Perboyre terminait ses glorieux combats pour la foi, un autre missionnaire terminait par une mort édifiante et précieuse aux yeux de Dieu une carrière plus longue, mais non moins apostolique, sur la terre de Chine. M. Torrette, visiteur de toutes nos missions de Chine et supérieur de notre maison de Macao, rendit sa belle âme au Seigneur le même jour que M. Perboyre. Il a emporté les vifs regrets, non seulement de tous les missionnaires qu'il dirigeait avec une admirable sagesse dans leur ministère si difficile et en même temps si périlleux, mais aussi de tous ceux qui ont eu des relations avec lui. Par l'aménité de son caractère, par son empressement à rendre tous les services qui étaient en son pouvoir, et surtout par la régularité de sa conduite, il avait acquis l'estime et l'affection de tous les procureurs des missions résidant à Macao et de tous les représentants des puissances européennes, auprès desquels il a mis la Congrégation en honneur et en considération. Dans l'espace de onze années qu'il a passé dans le poste qui lui était confié, il a fait un bien immense à la religion et à la compagnie. Il fut le premier missionnaire de notre Congrégation qui abordât en Chine depuis son rétablissement. Il arriva juste à temps à Macao pour fermer les yeux à M. Lamiot, le seul missionnaire qui eût survécu aux désastres [541] et à la destruction de nos missions dans cet empire. À peine eut-il pu prendre connaissance des affaires de cette mission, qu'il déploya toutes les ressources de son zèle et de son dévouement pour lui rendre sa première splendeur. À l'aide des missionnaires qui lui arrivèrent successivement de France, il eut bientôt réorganisé les diverses missions confiées à notre Congrégation en Chine, et en peu de temps elles offrirent une moisson plus riche et plus abondante qu'on ne l'avait jamais vue. Pour multiplier les ouvriers, il fonda à Macao un noviciat de Chinois, d'où sont sortis de nombreux et zélés missionnaires qui ne le cèdent pas en ferveur et en dévouement à ceux qui sont venus d'Europe, et où il a su établir la régularité et l'esprit de la mission, de manière à ce qu'il ne diffère en rien des noviciats les plus édifiants de la Congrégation. En un mot, après Dieu, c'est à lui que nous devons que nos missions de Chine soient si florissantes ; c'est à sa sollicitude que nous devons attribuer le bel ordre qui y règne, le grand bien qui s'y fait, l'union admirable qui y existe entre nos confrères français et chinois. C'est encore à sa sagesse que nous sommes redevables de l'établissement des vicariats apostoliques qui ont donné à ces missions une organisation qui garantit pour l'avenir leurs succès et leurs développements. Si nous avons eu la douleur de perdre sitôt et à la fleur de l'âge ce respectable confrère que nous pouvons considérer comme le restaurateur de nos missions de Chine, nous sommes grandement consolés de cette perte en voyant qu'en si peu d'années il a parcouru une carrière si vaste et si honorable pour la Compagnie.

Toute la correspondance de nos missionnaires de la Chine ne nous a apporté dans le cours de cette année que des sujets de consolation. Tous rivalisent de zèle pour l'avancement de l'œuvre qui leur est confiée; tous ont vu dans le martyre de M. Perboyre un encouragement dans leurs travaux; et nous avons été grandement consolés en voyant avec quelle ardeur ils désirent suivre son exemple et sceller de leur sang la foi qu'ils prêchent dans cette contrée infidèle. Ils sont grandement exposés en ce moment à tomber entre les mains des persécuteurs. La guerre que les Anglais font à la Chine donne lieu à de sévères précautions de la part des autorités contre ceux qui tentent de pénétrer dans les missions, et à des recherches actives contre ceux qui y travaillent; de sorte qu'à chaque instant ils courent risque d'être surpris et arrêtés. Jusqu'à présent nous n'avons pas appris qu’aucun d'eux soit tombé entre

leurs mains. Au contraire, nous avons eu la nouvelle que, par une protection toute particulière de la Providence, M. Huc est parvenu à pénétrer dans l'intérieur de la Chine à la faveur même des troubles et de l'agitation excités pour rechercher et exterminer les Européens. Il nous a fait savoir qu'il était heureusement arrivé dans la province du Kian-si auprès de M. Larribe, d'où il devait, sous peu de jours, prendre la route de Pékin.

Ces dangers n'ont point arrêté deux de nos confrères, MM. Carayon et Combelles, qui se destinaient à nos missions de la Chine. [542] Ils se sont embarqués au mois de mai dernier à bord d'une frégate de l'État qui faisait voile pour ces parages. Nous avons la confiance qu'ils sont arrivés heureusement à Macao. Nous avons reçu de leurs nouvelles datées de Syngapour. Ils avaient voyagé jusque-là en bonne santé.

Nous avons eu la consolation de pouvoir envoyer du secours à notre mission de Perse dont les commencements nous font concevoir de belles espérances pour l'avenir. M. Fornier, préfet apostolique, s'y trouvait seul. Deux confrères et un frère coadjuteur, partis au mois d'avril, sont heureusement arrivés près de lui, et partagent ses travaux. Ce sont MM. Darnis et Cluzel, avec le frère David, qui jusque-là avait été employé à Smyrne. Par l'arrivée de ces deux ouvriers, la mission a pu établir trois stations, une à Ispahan, une autre à Tauris, et une troisième à Ourmiah. Des écoles sont ouvertes sur ces trois points et dans les villages environnants. Les travaux des missionnaires ont déjà obtenu des succès remarquables. Deux prêtres hérétiques sont rentrés dans le sein de l'Église et sont demeurés constants au milieu de la persécution que leur conversion a suscitée contre eux de la part des hétérodoxes. D'autres conversions se préparent soit parmi les prêtres, soit parmi le peuple hérétique; et tout annonce que cette mission procurera le salut de bien des âmes et de grandes consolations à la compagnie.

Nous avons aussi envoyé deux missionnaires et un frère coadjuteur dans nos missions de la Turquie, MM. Sinan et Pagès et le frère Barbier. Tous trois sont arrivés heureusement à Constantinople.

Ces missions deviennent de plus en plus florissantes. Les deux établissements de filles de la Charité, formés à Constantinople et à Smyrne, obtiennent les succès les plus éclatants. Chacune des deux maisons contient onze sœurs, et les services des pauvres y sont organisés avec une régularité aussi parfaite que dans les maisons les mieux dirigées d'Europe. Dans la maison de Constantinople, il y a soixante orphelines élevées par les sœurs, et trois cents élèves dans les classes externes ; et, parmi toutes ces enfants, on compte bon nombre d'hérétiques et plusieurs Turques. Le service des pauvres à domicile est maintenant en plein exercice; et on voit, au grand étonnement de toute la chrétienté et à la gloire de la religion, des filles de la Charité parcourir les rues de cette capitale de l'islamisme, manifestant partout les vertus et la charité de saint Vincent, obtenant partout la considération et le respect des peuples hérétiques ou infidèles au milieu desquels elles exercent les fonctions de leur sublime vocation.

Celles établies à Smyrne ont aussi plus de trois cents enfants de toute croyance dans leurs classes, et le service des malades et des pauvres à domicile s'y fait avec la même édification pour les peuples et la même gloire pour la religion. La Providence les a mises à même cette année de déployer toute l'énergie et toutes les ressources de leur charité, en les plaçant au milieu des désastres d'un affreux incendie qui dévora les deux tiers de la ville, [543] et réduisit à la plus extrême misère près de quarante mille habitants. Oubliant tout, s'oubliant elles-mêmes pour ne songer qu'à soulager cette multitude immense d'infortunés, on les vit se multiplier partout pour subvenir à tous les besoins, se dépouiller de tout, s'exposer à toutes les privations, secourir toutes les nécessités ; et elles offrirent le ravissant spectacle de tout un peuple d'infidèles et d'hérétiques, manquant de tout, consolés, soulagés, nourris, soignés, recueillis par quelques filles dont les cœurs étaient dilatés par la charité de saint Vincent. Une épidémie mortelle, qui suivit l'incendie, et qui en augmenta les désastres, les

trouva aussi courageuses, aussi zélées et aussi héroïques dans leur dévouement, au point que les apathiques musulmans se sentirent émus et touchés d'admiration ; et le pacha gouverneur de Smyrne ne crut pouvoir mieux exprimer les sentiments qu'il en éprouvait, qu'en les appelant des *anges françaises*.

La Providence nous a permis de procurer cette année à nos missions de Turquie un nouveau moyen de rendre plus abondante la moisson qu'il nous est donné de recueillir dans ce vaste champ du père de famille, en associant aux travaux de nos missionnaires les frères des écoles chrétiennes. En leur confiant les écoles que tenaient nos confrères, ceux-ci, délivrés du soin de l'instruction de la jeunesse, purent désormais se livrer à toutes les fonctions du saint ministère, et faire plus de bien dans le soin des âmes. Le succès a dépassé même nos espérances. Ces bons frères, établis à Constantinople et à Smyrne, y sont singulièrement goûtés, et obtiennent la confiance de toute la jeunesse confiée à leurs soins. Cinq à six cents enfants catholiques, hérétiques et turcs, sont réunis dans leurs écoles, et sont, de leur part, les objets du zèle le plus édifiant. Si nous ne pouvons assez louer le dévouement de ces pieux enfants du vénérable M. de Lasalle, qui ont bien voulu s'associer aux enfants de saint Vincent pour travailler à la conquête des âmes, nous ne pouvons aussi assez remercier le Seigneur des bénédictions qu'il a bien voulu répandre sur leurs premiers efforts, et nous devons y voir un indice qu'il approuve cette union de deux familles dont les deux fondateurs étaient si dignes de travailler ensemble à la vigne du Seigneur.

Nos deux missions de la Grèce ont pris aussi cette année des développements qui promettent des consolations à la religion dans ce pays schismatique, et où elle rencontre une plus grande hostilité que chez les Turcs. Il n'existait dans tout le royaume aucune maison d'éducation pour les jeunes gens catholiques. Nous en avons ouvert une dans notre mission de Naxie, et tout annonce qu'elle prospérera et qu'elle rendra de grands services aux familles catholiques, qui, depuis longtemps, appelaient de tous leurs vœux une institution de cette nature. Deux frères coadjuteurs, que nous y avons envoyés, les frères Claret et Tronquit, ont mis nos missionnaires à même de commencer cette bonne œuvre.

Les grands biens opérés par l'établissement des filles de la Charité [544] en Turquie faisaient désirer que l'on pût aussi en établir en Grèce. On comprenait que rien n'était plus propre à faire tomber tous les préjugés des Grecs contre le catholicisme, que de leur montrer les œuvres de la charité chrétienne, qui sont le domaine inaliénable de la vraie foi. Mais de grandes difficultés étaient à redouter de la part d'un gouvernement schismatique très mal disposé en faveur des catholiques. On tenta cependant cette entreprise, et, au mois de septembre dernier, cinq filles de la Charité arrivèrent dans notre mission de Santorin. Toute la population catholique et schismatique de l'île les accueillit avec enthousiasme. Le service des malades, qu'elles organisèrent dès le lendemain de leur arrivée, réunit bientôt autour de leur maison une foule d'infirmes, tant de la contrée que des îles environnantes, qui vinrent réclamer leurs soins. Chacun bénissait le ciel d'avoir doté le pays de cette bienfaisante et admirable institution, lorsque, tout à coup, un ordre du gouverneur vint forcer les sœurs de suspendre l'exercice de leur charité. Mais cet ordre n'eut d'autre effet que de dévoiler des intentions gratuitement hostiles de la part de l'autorité, et de froisser les sentiments de la population en faveur de bonnes filles qui avaient traversé les mers, qui avaient tout quitté pour aller au loin chercher le bonheur de soulager des pauvres et de soigner toutes les infirmités humaines. Des représentations énergiques furent adressées au gouvernement, et bientôt l'ordre donné fut révoqué; et il fut permis aux sœurs, non seulement de se livrer à toute l'ardeur de leur zèle pour le soin des malades, mais aussi pour l'éducation des jeunes filles. Elles ouvrirent aussi des classes où elles virent bientôt réunies près de cent élèves. Aujourd'hui, elles peuvent, en toute liberté, remplir toutes les fonctions de leur saint état, au grand contentement des peuples et à la gloire de la religion. Les difficultés qu'elles ont eues à vaincre n'ont servi qu'à donner plus de retentissement au bien qu'elles font, et qu'à les faire

désirer par d'autres populations, qui les appellent de tous leurs vœux pour jouir des bienfaits qu'elles portent avec elles.

Pour augmenter le bien qui se fait dans nos missions de Santorin par l'éducation des jeunes gens, nous y avons envoyé un missionnaire et un frère coadjuteur, M. Lavabre, et le frère Martin.

Nous ne pouvons encore vous dire que peu de chose sur notre mission d'Abyssinie. Malgré le zèle et le dévouement de nos missionnaires qui travaillent cette terre ingrate, il est à craindre que de longtemps encore elle ne puisse produire des fruits abondants de salut. Nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la constance de M. de Jacobis, préfet apostolique de cette mission, à lutter contre les obstacles que rencontre l'œuvre de Dieu dans cette contrée, et qui l'a déterminé à conduire à grands frais et à travers mille périls de tout genre une députation d'Abyssins à Rome. La bénédiction si affectueuse qu'il a reçue du Souverain Pontife pour lui et pour sa mission est-elle une garantie de succès plus consolant pour l'avenir? Nous aimons à concevoir [545] cette confiance, et à espérer qu'enfin les desseins de la miséricorde du Seigneur se manifesteront sur ce peuple enseveli dans de si épaisses ténèbres, et si éloigné de la voie du salut. Les difficultés et les dangers de cette mission n'ont point arrêté notre cher confrère, M. Biancheri, prêtre de notre province de Rome; il a voulu se joindre à M. de Jacobis, à son retour en Abyssinie, et aller y partager ses travaux apostoliques.

Nous ne vous parlerons de notre mission de Syrie que le cœur pénétré de la plus profonde douleur, et que pour recommander à vos prières cette malheureuse contrée si cruellement désolée par toutes sortes de fléaux. Depuis plus d'une année, elle est en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, et rien n'indique que les maux qui l'affligent doivent bientôt avoir un terme. Nos missionnaires ne négligent aucun moyen pour apporter du soulagement à tant d'infortunes, et en cela ils savent, à notre grande édification, suivre les exemples de notre saint Fondateur, dans son dévouement pour secourir les malheureux, et mettre la Compagnie en grande considération auprès de tous ceux qui sont témoins des bienfaits qu'ils versent avec générosité dans le sein des peuples désolés. Leur constance est d'autant plus édifiante, qu'outre la part qu'ils prennent aux malheurs publics, ils ont éprouvé une perte particulière qui leur a été singulièrement sensible dans de semblables circonstances, celle de M. Tustet, préfet apostolique de cette mission, que la mort leur a enlevé après quelques jours de maladie, et à un âge qui nous permettait d'espérer qu'il occuperait encore longues années le poste important qui lui était confié.

Tous ces malheurs n'ont point effrayé notre cher confrère M. Borde, qui vient de se rendre dans cette mission désolée pour y partager les douleurs et les travaux de nos missionnaires.

Après vous avoir présenté le tableau affligeant de notre mission de Syrie, nous tournerons vos regards vers une autre partie du monde, où les travaux de la Compagnie ont des succès bien propres à porter la consolation dans vos cœurs. Notre vaste mission d'Amérique est une terre que les bénédictions du ciel rendent bien féconde en fruits de salut. Sur tous les points, nos missionnaires ont le bonheur de voir des pécheurs nombreux entendre la parole de Dieu avec docilité, et se rendre aux sollicitations de la grâce : partout ils trouvent les protestants disposés à recevoir la lumière du salut et à entrer dans le bercail du Sauveur.

Nous nous sommes enfin rendus aux instances réitérées de Mgr l'Évêque de Philadelphie, et nous avons accepté la direction du séminaire de cette ville. Nos confrères y sont déjà établis, et dans peu nous leur associerons plusieurs missionnaires pour travailler au salut des âmes.

Nous avons également accepté de l'Évêque de la Nouvelle-Orléans une nouvelle mission dans son diocèse, située aux confins du Texas.

La mission du Texas elle-même nous offre déjà de beaux résultats, [546] et surtout de belles espérances pour l'avenir. Le Saint-Siège, pour y établir la Compagnie d'une manière

plus avantageuse, l'a érigée en vicariat apostolique, et en a nommé notre cher confrère M. Odin vicaire apostolique et évêque *in partibus* de Claudiopolis. De plus, l'autorité qui gouverne le pays, touchée du zèle et du dévouement de nos missionnaires, a accueilli leur demande et leur a remis entre les mains toutes les églises avec leurs biens qui, par suite de la révolution survenue dans cette contrée, avaient été attribués au domaine de l'État. Désormais ils peuvent se livrer en toute liberté aux fonctions de leur ministère sur tous les points de ce vaste État, et les sympathies qu'ils trouvent chez tous les peuples qui, le composent est un moyen puissant de faire de nombreuses conquêtes à l'Évangile.

La divine Providence semble se plaire à manifester qu'elle veut se servir des enfants de saint Vincent pour faire un grand bien en Amérique, par les nombreuses vocations qu'elle suscite pour les intéressantes missions de ces contrées, soit dans le pays même, soit en Europe. M. Timon, visiteur de ces missions, que nous avons eu le bonheur de posséder au milieu de nous cette année, vient de s'en retourner avec une nombreuse colonie de missionnaires et de frères qui seront d'un grand secours pour développer les missions fondées, et en établir de nouvelles, Les prêtres partis avec lui sont au nombre de trois, MM. Barbier, missionnaire français; Frasi, de la province de Lombardie ; et Sarreta, de la province d'Espagne. De plus, trois étudiants se sont embarqués également avec lui, et deux étaient partis peu auparavant : ce sont MM. Pescione, Luciano et Montuori, de la province de Naples; et MM. Knorod et Verrena, de la province de Rome. Avec eux partirent quinze frères coadjuteurs ou postulants.

En présence de tant de bien qui s'opère sur les divers points du monde par la petite Compagnie, nous devons sentir nos cœurs pénétrés de la plus vive reconnaissance envers la bonté divine qui daigne lui faire occuper une si belle place dans l'Église, et répandre tant de bénédictions sur ses travaux. Nous devons aussi admirer comment, au moment même où elle est affligée par des épreuves si sensibles, ses œuvres se développent, ses missionnaires se multiplient partout plus manifestement que jamais. Car aucune année ne l'a vue faire pour les missions étrangères ce qu'elle a fait pendant celle qui vient de s'écouler. Admirons également l'esprit si véritablement apostolique qui anime nos confrères qui travaillent dans ces missions, l'union qui règne entre eux, le dévouement avec lequel ils se livrent à leurs travaux et s'exposent à tous les dangers, la bonne odeur des vertus de saint Vincent qu'ils répandent partout, l'estime et la considération dont ils jouissent chez les peuples au milieu desquels ils vivent et travaillent, la riche moisson de bonnes œuvres qu'ils recueillent, et disons, avec notre saint fondateur, que ce n'est pas là l'ouvrage de l'homme, mais bien celui de Dieu: *Digitus Dei est hic.* Et en présence de faits si consolants, confions-nous en Notre-Seigneur, [547] et soyons assurés qu'une belle carrière s'ouvre devant nous, si nous savons nous ranimer sans cesse dans l'esprit de notre état, et ne désirer autre chose que de correspondre aux desseins de Dieu.

Je termine cette longue lettre par où j'aurais peut-être dû la commencer, c'est-à-dire par vous féliciter, et me féliciter avec vous, du bon esprit qui règne parmi les membres de la Congrégation. Tous, il faut le dire, sont animés des meilleurs sentiments; tous ont un grand désir de faire le bien; et, à part quelques légers manquements que j'ai cru devoir vous faire remarquer, et qui se rencontrent plus ou moins partout où il y a des hommes, je ne vois parmi vous qu'une sainte et louable émulation pour le bien, et c'est là ce qui fait ma joie et ma consolation au milieu des peines et des soucis qui ne sauraient manquer dans la situation où je me trouve; c'est là ce qui me donne une ferme confiance que Dieu n'a pas retiré de nous ses miséricordes, que son bras protecteur n'est pas raccourci à notre égard, qu'il veut se servir de la petite Compagnie pour faire quelque bien dans son Église, et que les traverses qu'il permet qu'on lui suscite ne sont que des épreuves salutaires dont il saura bien la délivrer, bien convaincu que tant de grâces, tant de bénédictions dont il ne cesse de nous combler, ne

sauraient s'accorder avec la volonté de nous perdre. *Si Dominus nos vellet occidere, non ostendisset nobis hæc omnia.*

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières,

Messieurs et très chers frères,

Votre très humble et dévoué serviteur,

POUSSOU,
I. p. d. 1. C. d. 1. M.

II.

Souhaits. - Conseils. Nouvelles de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1843.

MESSIEURS ET MES TRÈS CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous[191].

Lorsque, l'an passé, à pareille époque, j'eus l'honneur de vous adresser ma première lettre, j'étais dans l'intime persuasion qu'elle serait en même temps la dernière. J'ai été trompé dans mes prévisions, [548] la situation provisoire dans laquelle se trouve la Congrégation s'étant prolongée au-delà de l'époque que j'avais espéré devoir en être le terme ; de là pour moi, malgré mon désir de m'en voir délivré, l'obligation de porter encore, et peut-être pendant une partie considérable de l'année que nous commençons, un fardeau beaucoup trop lourd pour mes faibles épaules.

La volonté de Dieu est donc, messieurs et mes très chers frères, que je courbe encore la tête sous le fardeau que m'imposent les besoins de la Congrégation; et dès lors, en entrant dans cette nouvelle année qui s'ouvre devant nous, non moins pénible, plus, peut-être, que celle qui vient de finir, qu'ai-je à faire de plus pressé que de demander le secours de vos prières, pour obtenir du ciel les grâces qui me sont nécessaires pour remplir ma charge d'une manière utile à la gloire de Dieu, et profitable à notre chère et affligée Congrégation ? Ces prières, votre charité ne me les refusera pas ; et leur premier effet sera, peut-être, d'obtenir un accès facile auprès du trône de Dieu, aux vœux bien sincères que j'adresse au Seigneur pour le bonheur de vous tous, et de chacun en particulier. L'objet de ces vœux vous est assez connu: ce ne sont point des prospérités temporelles que je demanderai pour vous, je sais que ce n'est pas là que se portent vos désirs ; ils sont plus purs, plus nobles ; ils ne s'arrêtent pas à la terre, ils vont se perdre heureusement dans le ciel, parce que, où est votre trésor, là aussi est votre cour: *Ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit*. Ce ne seront pas non plus de longues années: la vie de ce monde est toujours assez longue pour quiconque, à l'exemple de l'Apôtre, en fait chaque jour le sacrifice: *quotidie morior* ; pour des personnes qui, bien

[191] 20 août 1842. Annonce la démission de M. Nozo entre les mains de Grégoire XVI, et sa confirmation comme vicaire général jusqu'à la réunion de l'Assemblée générale.

résignées à supporter les fatigues de la vie, tant qu'elles sont nécessaires au salut de leurs frères, désirent néanmoins ardemment de voir rompre leurs chaînes, afin de se trouver réunies à celui qui est le tendre objet de leur amour: *Cupio dissolvi et esse cum Christo*.

Que demanderai-je donc pour vous et pour moi, à ce renouvellement d'année? Les biens que l'apôtre saint Paul ne cessait de souhaiter à tous les fidèles, et dont la demande faisait ordinairement le commencement et la conclusion de ses admirables épîtres, la grâce de Notre-Seigneur Jésus Christ, l'amour de Dieu, et la communication du Saint-Esprit, avec une abondante effusion de ses dons: *Gratia Domini nostri Jesu Christi et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis*.

Que demanderai-je encore au Seigneur pour la petite Compagnie? Je lui demanderai de vouloir bien abréger les épreuves par lesquelles il plaît à la divine Providence de la faire passer; de détourner d'elle, si cela se peut, le calice qu'elle n'a peut-être pas encore épuisé, et de lui épargner, durant le cours de l'année qui commence, les amertumes dont elle a été abreuvée, les anxiétés, les déchirements de cœur qu'elle a éprouvés pendant l'année qui finit.

Je lui demanderai, enfin, de nous rendre profitables et salutaires [549] les humiliations que sa miséricordieuse Providence nous a ménagées, le priant de les agréer en expiation des manquements qui nous les ont attirées.

Mais, vous le savez, c'est le Seigneur qui abaisse et qui élève, qui blesse et qui guérit, qui conduit au bord du tombeau et qui ramène à la vie : *Dominus mortificat et vivificat* ; et ces alternatives de bien et de mal qui nous affligent ou nous consolent, nous effraient ou nous rassurent tour à tour, parce que le plus souvent nous ne les envisageons que par rapport à ce qu'elles ont de pénible ou d'agréable pour la nature, sont toujours l'ouvrage d'une miséricordieuse Providence, qui ne les permet que pour le plus grand bien de ceux qui en sont l'objet, soit qu'il ne veuille qu'éprouver leur patience et épurer leur vertu par le feu des tribulations, soit que, la verge de la correction à la main, il les châtie en bon père pour les rappeler à lui. Or, de toutes les corrections, il n'en est point de plus propre à atteindre ce but que les humiliations, ni de plus utile entre les mains de Dieu. Le saint roi David l'a bien reconnu. Il avoue que c'est avant d'avoir été humilié, qu'il s'est livré au péché: *Priusquam humiliarer ego deliqui*; mais que l'humiliation qu'il avait éprouvée plus tard lui avait été très salutaire ; qu'elle avait été pour lui comme une école où il avait appris à connaître, et, ce qui est mieux encore, accomplir la loi de Dieu : *Bonum mihi quia humiliasti me, ut discam justificationes tuas.*

Nous sommes dans ce moment à cette école des humiliations; il ne tient qu'à nous d'en retirer les mêmes avantages, d'y puiser les mêmes leçons et de non moins salutaires enseignements. Mais, pour que ces enseignements ne soient pas perdus pour nous, il faut, avant tout, reconnaître que la conduite de la divine Providence sur nous est juste, sainte, adorable ; confesser que nos humiliations sont le fruit de nos infidélités à nos saintes règles, et avouer ingénument que la confusion, dont nos visages sont couverts, ne saurait être mieux méritée : *Tibi, Domine, justitia, nobis autem confusio faciei*.

Malgré ces humiliations, le Seigneur n'a pas raccourci pour nous son bras, tout au contraire; car jamais, peut-être, sa miséricordieuse protection ne s'est montrée d'une manière plus particulière.

Vous savez que, depuis quelques années, de graves difficultés avaient été élevées sur la légalité de notre existence en France, et que nous avions fortement à craindre une solution négative. Une pareille solution aurait eu pour résultat infaillible le retranchement des secours que le gouvernement nous fournit, l'enlèvement de la maison que nous habitons, et dès lors la destruction de la Congrégation en France. Le Seigneur ne l'a pas permis, et il a disposé les cœurs de manière que le Conseil d'État se soit prononcé pour la légalité de notre existence, et en ait ainsi assuré la durée.

La fâcheuse publicité qu'ont eue les difficultés domestiques et les embarras dans lesquels la Congrégation s'est trouvée engagée, devait, d'après toutes les probabilités, avoir pour effet d'arrêter les vocations, [550] ou du moins de les diminuer considérablement; le contraire est arrivé, car le nombre de nos étudiants et de nos séminaristes ne s'était pas encore élevé au chiffre où il est présentement, sans parler de plusieurs autres demandes qui ont été faites; mais ce qu'il y a de consolant surtout, c'est de voir l'excellent esprit dont ces jeunes gens sont animés, leur piété, leur modestie, leur régularité, et leur application à acquérir les connaissances et les vertus qui conviennent à notre état. Rien n'est plus édifiant, d'ailleurs, que la paix, l'union et la franche cordialité qui règnent entre tous les confrères qui composent la maison de Paris.

Dans toutes nos maisons de province, dans les séminaires comme dans les établissements de mission, les différentes fonctions qui nous sont confiées sont remplies à la satisfaction de NN. SS. les Évêques, et accompagnées d'abondantes bénédictions. Les missions surtout ont un succès qu'il semblerait qu'on devrait à peine oser se promettre, dans les temps où nous vivons; il ne se donne pas une retraite dans une localité quelconque, sans que tous les pays environnants, à une grande distance, n'en reçoivent une heureuse influence, et quelquefois un mouvement presque général. Ces saints exercices sont partout marqués par le retour à la religion d'un grand nombre de personnes qui, depuis longtemps, en avaient abandonné toutes les pratiques; et il s'est trouvé des localités où tout le monde, après avoir suivi avec autant d'assiduité que d'édification les exercices de la retraite, a eu le bonheur de s'approcher des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, à l'exception d'un petit nombre de pécheurs endurcis qui se sont obstinés à rejeter le don de Dieu.

Un seul de nos établissements est un peu en souffrance, le collège de Montdidier.

L'établissement formé en Irlande depuis quelques années paraît destiné à produire de grands biens dans cette province ; les confrères qui composent cette mission naissante ne sont pas nombreux, il est vrai; on n'en compte que sept qui aient fait les saints vœux ; mais le rapport que leur supérieur m'a fait d'eux est bien consolant et bien propre à faire concevoir des espérances pour l'avenir. « Leur conduite, me dit-il, ne laisse rien à désirer sous aucun rapport : ils travaillent, ils enseignent, ils font des missions et tout ce qui leur est ordonné, avec beaucoup d'édification, et le bon Dieu bénit toutes leurs œuvres. »

En effet, ils ont commencé leurs missions dans les premiers jours de novembre, et, après une semaine de travail, le directeur de cette mission écrivait : que non seulement le village qu'ils évangélisaient, mais toutes les campagnes, à dix milles à la ronde, étaient dans le plus grand mouvement; que les travaux étaient suspendus, et que de toutes parts on se portait en foule pour entendre les missionnaires.

«Rien de plus admirable, dit ce cher confrère, [551]que de voir une foule *d'hommes*, sensiblement touchés par la grâce, venir de plusieurs milles, au risque presque certain de perdre leurs places chez les maîtres protestants qui les occupent, et demeurer ici trois ou quatre jours, attendant leur tour pour se confesser. ')

De tels commencements sont bien propres à faire penser que la divine Providence réserve, en Irlande, à la petite Compagnie, une abondante moisson de fruits de salut.

En Italie, les exercices des missions sont toujours très fréquentés, et y produisent un bien immense. Nous n'avons qu'à rendre grâces au Seigneur du zèle avec lequel les confrères se livrent à ces utiles et pénibles travaux, aussi bien qu'aux autres diverses fonctions qui leur sont confiées par la sollicitude des premiers pasteurs.

La province de Lombardie vient de faire une perte bien sensible par la mort du respectable M. Giriodi, supérieur de notre maison de Plaisance. Sa science, sa vertu, sa douceur, son zèle, son amour de la régularité, lui avaient mérité non seulement l'affection de ses confrères, mais encore l'estime du public, dont il emporte les plus vifs regrets.

Il n'en est pas ainsi, malheureusement, des provinces du Portugal, de l'Espagne et de la Pologne. Rien n'annonce que, dans les deux premières, la Compagnie puisse être rétablie de longtemps; et en Pologne, les entraves continuelles qu'un gouvernement ombrageux et même persécuteur met à sa prospérité, l'ont réduite à un état qui donne de sérieuses inquiétudes pour l'avenir. Je n'ai pas besoin de recommander spécialement à vos prières cette portion de la famille de saint Vincent.

Nos missions étrangères nous ont fourni encore, durant l'année qui vient de s'écouler, bien des sujets de consolation et bien des motifs de reconnaissance envers le Seigneur.

Des événements survenus dans l'empire de la Chine par suite de la guerre qu'y ont portée les Anglais, semblent annoncer qu'une vaste porte s'ouvre à l'Évangile dans ces contrées jusqu'à présent presque inaccessibles à la lumière de la foi, et que le moment arrive où le sang des martyrs, dont cette terre infidèle a été si souvent inondée, va devenir une semence de chrétiens. Ces circonstances ont permis à MM. Huc, Daguin et Privas de pénétrer dans l'intérieur de la Chine, et d'arriver heureusement aux diverses missions auxquelles ils étaient destinés. L'occupation, par les Anglais, de l'île de *Tchéou-San*, dépendante du vicariat apostolique de notre vénérable confrère Mgr Rameaux, a permis à nos missionnaires d'y établir aussitôt une mission. M. Danicourt s'y transporta aussitôt, y ouvrit une chapelle et se mit en rapport avec les Chinois infidèles qui l'habitent. Les bénédictions que le Seigneur a répandues sur ses premiers travaux nous font concevoir les plus belles espérances pour l'avenir de cette nouvelle mission. M. Tchiou, confrère chinois, est maintenant rendu près de lui et doit partager ses travaux. [552]

La Providence a veillé d'une manière particulière sur nos missionnaires répandus sur les divers points de la Chine, et que l'irritation excitée dans les esprits par la guerre des Anglais faisait rechercher de toutes parts. Tous ont échappé aux recherches et ont pu continuer l'exercice de leur ministère, quoique avec plus de précautions que par le passé. Tous aussi travaillent à la vigne du Seigneur avec un zèle vraiment apostolique, et vivent dans l'union la plus édifiante.

Notre séminaire de Macao est florissant. Il s'y trouve en ce moment dix-huit séminaristes, parmi lesquels on compte un Tartare et deux Japonais. Les détails que nous avons sur leurs dispositions sont de nature à nous faire espérer qu'ils deviendront tous de bons missionnaires et qu'ils serviront utilement l'Église et la Compagnie.

Nous avons pu cette année envoyer un missionnaire en Chine. C'est M. Antoine Anot. Il s'est embarqué à Brest à bord d'une frégate de l'État, qui faisait voile pour ces parages.

Nos missions des Etats-Unis d'Amérique continuent à prospérer et à recueillir des fruits abondants de salut. Pour répondre aux instances réitérées de plusieurs de NN. SS. les Évêques, nous avons accepté la direction de quatre séminaires de ces contrées. Ce sont ceux de Saint-Louis, de New York, de Cincinnati et du Kentucky. Ils sont tous organisés, et nos confrères qui y sont employés ont manifesté un zèle qui leur a obtenu aussitôt la confiance des prélats et des succès qui ont dépassé de beaucoup nos espérances. D'autres évêques nous pressent vivement de leur rendre les mêmes services. Mais nous sommes forcés de remettre à un autre temps l'accomplissement de leurs désirs, afin d'attendre que nous ayons assez de sujets pour les réaliser. Cet empressement qu'ils mettent à nous appeler dans leurs diocèses est une preuve de l'estime qu'ils ont conçue de nos missionnaires. Et, en effet, nous avons mille actions de grâces à rendre au Seigneur du bon esprit qui les anime, du zèle avec lequel ils remplissent les fonctions de notre institut, et des bénédictions qui accompagnent leurs travaux apostoliques.

Notre mission du Texas a été troublée par des guerres qui nous ont inspiré de vives inquiétudes sur le sort de nos missionnaires qui y sont employés. Grâces à Dieu, ils ont échappé aux dangers qui les menaçaient; et s'ils les ont généreusement affrontés pour continuer leur ministère et travailler au salut des âmes, leur zèle en a été récompensé par une

protection visible du ciel et par des fruits de salut bien capables de les consoler au sein de leurs tribulations. Odin, vicaire apostolique de cette mission, qui a été sacré, en mars dernier, évêque de Claudiopolis *in partibus infidelium*, nous a adressé des détails bien intéressants sur les succès dont le Seigneur a bien voulu favoriser les commencements de son épiscopat.

Nous avons appris l'heureux retour, dans la mission qui lui est confiée, de M. de Jacobis, préfet apostolique d'Abyssinie. Mais, ayant trouvé tout le pays [553] dans les désordres de la révolte et de l'anarchie, il a couru aussi de grands dangers, ainsi que M. Montuori. Ce dernier, après avoir traversé une immense étendue de pays pour s'y soustraire, fut conduit par la Providence à Kartoun, ville assez importante, située sur le fleuve Bleu, dans le Sennaar, où un certain nombre de catholiques, privés depuis longtemps de tout secours religieux, l'accueillirent comme un ange descendu du ciel. Il résolut de fixer sa demeure au milieu d'eux, et son ministère n'y a pas été stérile. Il s'occupe en ce moment d'y construire une église, et tout annonce qu'il pourra y former une chrétienté intéressante. M. de Jacobis a grand espoir de bâtir aussi une église au sein même de l'Abyssinie. Les députés qu'il avait conduits à Rome, et qui avaient embrassé la foi catholique, sont demeurés constants dans leur conversion, et leur présence, ainsi que tout ce qu'ils racontent de ce qu'ils ont vu à Rome, sont d'un grand secours pour dissiper les préjugés et les préventions qui, jusqu'à présent, mettaient obstacle au succès de cette mission. Ces circonstances nous inspirent la confiance de voir bientôt cette contrée, si stérile en fruits de salut, céder enfin aux efforts du zèle si édifiant de nos missionnaires appelés à lui donner leurs soins.

Notre mission de Perse a passé également par le creuset des tribulations. En butte à la persécution des schismatiques, M. Fornier, préfet apostolique, s'est vu forcé par l'autorité, provoquée par eux, à quitter la contrée et à se retirer à Constantinople. Ses deux confrères, MM. Darnis et Cluzel, se sont réunis à Ourmiah pour attendre que l'orage soit dissipé, et reprendre ensuite leurs travaux apostoliques.

En Syrie, quoique placées au milieu des fléaux qui affligent, depuis plusieurs années, cette malheureuse contrée, nos missions sont dans un véritable état de prospérité, et nos missionnaires voient leurs travaux couronnés des succès les plus consolants. Nous avons pu y envoyer, cette année, un ouvrier de plus, M. Gallo, de la province de Naples, et un frère coadjuteur, le frère Bellot.

Notre province de Turquie jouit d'une tranquillité parfaite, et nos œuvres s'y développent sans rencontrer aucune difficulté sérieuse. Quatre filles de la Charité ont été envoyées pour compléter les établissements formés, deux à Constantinople, et deux à Santorin. Nous avons pu y envoyer également deux missionnaires, M. Guys à Smyrne, et M. Heurteux à Naxie. Dans cette dernière mission, nous avons ouvert un collège, qui est la seule école catholique qui existe en Grèce.

La Providence, dans le courant de cette année, a voulu ouvrir un nouveau champ au zèle des deux familles de saint Vincent, en les appelant en Algérie. Nous avons dû céder aux vives instances de Mgr l'évêque d'Alger, appuyées de l'intervention du Gouvernement français, et nous avons formé dans cette ville deux maisons de filles de la Charité, et une de missionnaires. Les filles de la Charité, au nombre de vingt et une, sont chargées de diriger l'hôpital civil d'Alger; [554] et elles ont formé, en outre, une maison pour la visite des malades à domicile, où elles ont ouvert également des classes pour les filles pauvres, et où elles recueilleront et élèveront des orphelines. Nos missionnaires, au nombre de quatre, avec un frère coadjuteur, sont chargés de la direction des filles de la Charité, de leurs œuvres et des enfants de leurs écoles. De plus, ils recevront les prêtres du diocèse dans leur maison, pour y vaquer aux exercices de la retraite spirituelle, et ils commenceront l'établissement d'un grand séminaire. Nos missionnaires envoyés à Alger sont MM. Viallier, Bricet, Mathieu et Domingo, ce dernier confrère espagnol réfugié en France, et le frère Cazarré. Ces

établissements sont déjà organisés, et tout annonce qu'ils sont destinés à faire grand bien pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Ainsi, par la grâce de Dieu, durant le cours de l'année qui vient de s'écouler, nous avons pu envoyer dans nos missions étrangères huit missionnaires, deux frères coadjuteurs et vingt-cinq filles de la Charité. C'est une grande consolation au milieu des tribulations qui affligent la Compagnie. Il n'est pas moins consolant de voir l'union qui règne parmi nos confrères qui travaillent dans ces missions, la générosité avec laquelle ils supportent toute sorte de privations, de fatigues, de combats, et le dévouement avec lequel ils se livrent aux travaux apostoliques. Nous ne sommes pas étonnés du succès qu'ils obtiennent, ni des bénédictions dont la bonté divine veut bien les favoriser. C'est la récompense de leur zèle et du bon esprit qui les anime. Mais nous devons y voir aussi l'effet d'une protection particulière de la Providence sur les enfants de saint Vincent, et une preuve sensible qu'elle a des desseins sur eux, et qu'elle veut les employer à procurer sa gloire.

Je suis en l'amour de notre Seigneur,

Messieurs et très chers confrères,

Votre très humble et très affectionné serviteur,

POUSSOU.

I. p. d. 1. C. d. 1. M.

[555]

III.

Convocation de l'Assemblée générale. - Conseils.

Paris, 24 mars 1843.

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

Nous avons à rendre au Seigneur de vives actions de grâce, la longue et violente tempête qui vient d'agiter la famille de saint Vincent est à peu près passée, ou du moins elle ne saurait plus inspirer désormais de sérieuses craintes. Les deux chers confrères[192] qui, sur la demande du Saint-Siège, avaient été envoyés à Rome pour donner les explications qu'on avait désirées, en sont de retour, porteurs des bénédictions du Père commun des fidèles, et munis de l'autorisation, retardée jusqu'à ce moment, de convoquer l'Assemblée générale qui doit donner un chef à la Congrégation. Cette assemblée, si ardemment désirée par tous les confrères, n'éprouvera plus d'autre retard que le temps absolument nécessaire pour en faire les préparatifs. Après en avoir conféré avec MM. les assistants, on a été unanimement d'avis d'en fixer l'ouverture au 1er août de la présente année, dans notre maison de Paris, et la lettre de convocation en a déjà été expédiée à MM. les visiteurs. J'ai la confiance, monsieur et cher confrère, que cette heureuse nouvelle suffira seule pour dissiper toutes les inquiétudes et calmer toutes les craintes qui auraient pu exister jusqu'à ce moment; aussi je crois superflu de vous entretenir longtemps à ce sujet et de vous exposer ici les causes du retard qu'a éprouvé la

[192] Messieurs Jean Aladel et Jean-Baptiste Étienne.

tenue de l'Assemblée générale. Ce qui importe présentement, ce qui est vraiment urgent et indispensable, c'est de bien nous pénétrer les uns et les autres de l'importance de ce qui nous reste encore à faire pour rétablir entièrement le calme dans les deux familles de saint Vincent, et les remettre dans leur état normal, le seul qui puisse les faire prospérer et les rendre propres à devenir, dans les mains de Dieu, des instruments de miséricorde. Ce qui est vraiment pressant et essentiel, c'est d'obtenir de Dieu par de ferventes prières, et de mériter par l'excellence de nos dispositions, qu'il réunisse le suffrage des confrères sur la tête de celui qui est le plus digne de devenir le Père des nombreux enfants de saint Vincent et le plus capable de les conduire dans la voie du salut. [556]

Vous savez, monsieur et cher confrère, que l'assemblée générale dans laquelle se fait l'élection des supérieurs, est toujours précédée d'autres assemblées préparatoires, domestiques et provinciales pour le choix des députés qui doivent composer l'assemblée générale. Ces premières assemblées vont nous occuper incessamment; et comme il est très important, essentiel même, que tout s'y fasse avec une grande droiture de cœur, une parfaite simplicité d'esprit et une entière pureté d'intention, qu'il n'est ni moins important ni moins essentiel que tout s'y passe régulièrement et que la marche tracée par les constitutions y soit religieusement et même scrupuleusement suivie, j'ai pensé qu'il serait utile de donner sur ces deux chefs quelques avis et quelques instructions, tant à MM. les supérieurs locaux qu'à MM. les visiteurs qui doivent diriger les opérations, les uns des assemblées domestiques, et les autres des assemblées provinciales ; et pour cela je ne crois pas pouvoir rien faire de mieux que de transcrire ici presque mot pour mot la lettre circulaire que M. Pertuisot écrivait aux visiteurs le 28 novembre 1787 pour la convocation de l'assemblée générale du 30 mai 1788 :

«Je vous prie, monsieur, disait-il au visiteur, de prendre si bien vos mesures pour les assemblées domestiques de votre province et la provinciale, que les députés puissent se rendre commodément dans cette maison (de Saint-Lazare) quelques jours avant le 30 mai fixé pour l'ouverture de l'assemblée; il est de votre attention et de votre zèle de faire en sorte que toutes les assemblées soient régulières par la forme d'y procéder et par la convocation de tous ceux qui y ont droit. Le supérieur et l'assistant d'une maison pouvant être tout à la fois députés à l'assemblée provinciale ou à la générale, dans ce cas il sera également de votre sollicitude de pourvoir à leur absence en choisissant dans votre province des sujets propres à les représenter avec succès.

Je me flatte, monsieur, que vous serez aussi attentif à empêcher dans les assemblées tout ce qui pourrait troubler la paix et l'ordre prescrit par nos constitutions, et que dans le choix des députés on évitera tout esprit de nationalité et de partialité pour ne s'attacher qu'aux sujets les plus remplis de l'esprit de leur état et de zèle pour les véritables intérêts de la Congrégation. C'est pour contribuer à un bien si désirable que je vous envoie, selon l'usage, l'extrait de nos constitutions sélectes, qui pour prévenir toute espèce de brigues frappent d'anathème quiconque les exciterait ou les favoriserait : *Ut in re tanti momenti omnis ambitus tollatur occasio, excommunicationis latæ sententiæ pœnam incurret quivis ex nostris qui ab obitu Saperioris generalis cum aliquo externo egerit eo fine ut site sui, site alterius promotionem ad generalatum aut ab eo exclusionem procuret, vel quocumque modo electionis libertatem impediat aut perturbet; item qui aliquem ex nostris ad suam ipsius electionem ambitiose sollicitando generalatum affectarit, vel qui ad ambientis inductionem pro ejusdem electione quempiam ex nostris sollicitaverit*.

«Vous aurez la bonté de faire lecture de cet article à tous les prêtres [557] de votre famille qui ont fait les vœux et d'en envoyer copie à tous les supérieurs de votre province, en leur mandant expressément d'en faire le même usage. (Cela ne sera pas nécessaire, puisque la présente lettre est adressée à tous les supérieurs.) Nos constitutions m'obligent également d'avertir MM. les visiteurs de faire célébrer des messes dans leurs provinces, et d'y ordonner

des prières pour le bon succès de l'élection. Je vous demande instamment ce secours pour moi-même.

«Je vous prie, monsieur, d'avoir soin qu'on ne s'écarte pas des modèles des actes de députation aux assemblées provinciales et générales, afin de prévenir tout inconvénient à cet égard. Vous savez que tout ce qui concerne les assemblées domestiques et provinciales se trouve réglé de la manière la plus précise dans le chapitre VIIe des règles du supérieur local et le chapitre V^{e} de nos constitutions ; il est de la dernière conséquence que l'on suive littéralement tout ce qui y est prescrit. Vous me marquerez le plus tôt que vous pourrez la réception de cette lettre, ainsi que le jour et le mois où vous tiendrez votre assemblée provinciale, et, dans son temps, les noms de ceux qui y auront été députés ; cela nous est absolument nécessaire, pour savoir quel parti prendre dans les changements qui peuvent avoir lieu et dont plusieurs peuvent être pressés.

«Souvenez-vous, monsieur, que non seulement les députés doivent apporter, avec leurs actes de députation en bonne forme, une copie authentique des demandes qui auront été faites, mais, de plus, que le visiteur doit apporter le livre même des délibérations de l'assemblée, où l'on puisse voir tout ce qui aura été proposé, soit qu'il ait été rejeté ou admis ; et il est de votre devoir d'empêcher toutes propositions qui ne seraient pas graves et sérieuses, qui manifesteraient des préventions et des plaintes sans raison et sans preuve, ou qui attaqueraient nos vœux, nos constitutions et nos règles.»

Telle est littéralement la lettre de M. Pertuisot ; tout ce qu'elle contient est parfaitement adapté aux circonstances actuelles; je vous prie donc, monsieur et cher confrère, de la lire attentivement et d'en suivre toutes les prescriptions. J'ajouterai encore qu'il vous sera très utile, peut-être même nécessaire pour lever les doutes qui pourraient se rencontrer, de lire et d'étudier dans la Collection des décrets que vous avez dans votre maison, l'article *De conventibus particularibus*, page 14 et suivantes. Et pour vous faciliter cette étude, je vais vous transcrire ici quelques explications tirées des décrets des assemblées générales que vous ne trouveriez pas ailleurs :

In conventu domestico .... pro electione secretarii, duo vocatione antiquissimi inter congregatos sedebunt prope superiorem antiquior ad dexteram et alter ad sinistram, ad legenda et numeranda suffragia. Electo autem secretario, locum suum cedat antiquior et transeat ad sinistram superioris, alio redeunte ad locun suum pristinum. - Conv. Gen., III, sess. 17.

Jus substituendi non competit assistenti, etiam exercenti totum officium superioris, cum Constitutiones soli superiori illud concedant. -Ibid., sess. 15. [558]

Qui sibi ipsi suffragatus esset, in perpetuum voce activa et passiva in quovis conventu privandus est, nisi tandem aliter pro ratione pœnitentiæ et morum exemplo, superiori generali visum fuerit. - Conv. Gen. VI. sess. 9.

Superior localis impeditus potest sibi substituere alium ad conventum provincialem, etiam post electionem deputati, non obstante responso D. Jolly qui ordinem tantum indicat. - Conv. Gen. X, sess. 6.

Je termine cette lettre, monsieur et cher confrère, par une courte réflexion: c'est que les règles qui nous tracent la marche à suivre, sont si sages, elles ont si bien prévu tout ce qu'il convient de faire, elles sont si remplies de l'esprit de Dieu, qu'en s'y conformant fidèlement, il n'est pas permis de douter que le Seigneur ne nous éclaire de ses lumières, que l'Esprit-Saint ne préside à nos assemblées, qu'il ne nous dirige dans le choix que nous avons à faire, ou plutôt qu'il ne nous fasse pas connaître ceux qu'il a lui-même choisis.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et l'union de vos prières,

Monsieur et cher confrère,

Votre très humble serviteur,

Antoine POUSSOU,

[559]

PIÉCES JUSTIFICATIVES

Substitution, par la Propagande, de la Congrégation de la Mission à la Compagnie de Jésus, dans les missions de Chine.
(*Decretum Congregationis de Propaganda Fide*.)

I.

Cum pro pietate sua, ac in Catholicam Religionem studio Christianissimus Gallorum Rex, Ludovicus XVI, sanctissimo Domino nostro Pio PP. VI exponi fecerit, optare se, ut in Missionibus in Sinarum Imperio existentibus, quas pridem Patres extinctæ Societatis Jesu Galliæ Nationis administrabant, subrogentur Sacerdotes Congregationis Missionis, Sanctitas Sua, auditis quibusdam Eminentissimis DD. Cardinalibus Sacræ Congregationis de Propaganda Fide, plurimum commendans ejusdem Christianissimi Regis Fidem ac Religionem, ejusque piis optatis obsecundare volens, Presbyteros prædictos Congregationis Missionis a Superiore Generali designandos et per eamdem Sacram Congregationem approbandos, in locum prædictorum Patrum extinctæ Societatis Jesu in missionibus Sinensibus, et per eosdem Patres Galliæ Nationis administratis, subrogavit, ac deputavit cum omnibus facultatibus, juribus ac privilegiis eorum singulis respective concedendis, quæ Missionariis a Sacra Congregatione de Propaganda Fide concedi consueverunt, sub dependentia Episcoporum vel Vicariorum Apostolicorum ubi Episcopi non adsunt, salvis tamen privilegiis ac exemptionibus iisdem Presbyteris ac Congregationi ab Apostolica Sede concessis juxta modurn, formam ac tenorem, tum pro designatione locorum, in quibus iidem Sacerdotes Congregationis Missionis deputandi erunt, tum pro bonis ac redditibus iisdem assignatis, vel in posterum assignandis a pia liberalitate fidelium Sinensium, tum demum pro muniis quoad pias fundationes ab iisdem obeundis, ac regulis in earum Missionum exercitio observandis a Sanctitate Sua cum consensu Regis Christianissimi in posterum præscribendum. De iis vero omnibus quoad bona ac redditus a Christianissimorum Regum munificentia aut Gallorum subditorum liberalitate iisdem Missionibus jam collata vel in posterum conferenda spectant, Christianissimus Rex pro summo quo fertur in fidei catholicæ propagationem zelo, ac studio in earumdem Missionum commodum atque utilitatem ipse solus disponet.

Datum Romæ ex ædibus dictæ Sacræ Congregationis, die septima decembris 1783.

L. Cardinalis ANTONELLUS,
Præfectus.

Stephanus BORGIA,
Secretarius.

II.

ÉTAT DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION EN 1786

TIRÉ DE LA FRANCE ECCLÉSIASTIQUE.

SÉMINAIRES	VILLES	DIRECTEURS	SUPÉRIEURS
Grand séminaire.	Agen.	5	CAMBRE (Jean).
-	Albi.	5	BORIES(André).
-	Alet.	2	POISSAT (Pierre).
-	Amiens.	6	FERRI (Édouard).
-	Angoulème.	3	POIRIER (Louis).
-	Arles.	3	LE GRAS (Jean-Pierre).
-	Arras.	3	COLLOT (Bernard).
-	Avignon.		BACCARINI (Jean).
-	Auxerre.	3	TABOUILLOT (Claude).
-	Bayeux.	3	LE CLERC (Louis).
-	Beauvais.	4	GRILLET (Jean).
-	Belley.		BUIS.
-	Béziers.	6	CHABEUN (Jean-Baptiste).
-	Bordeaux.	3	GARRY (Guillaume).
-	Boulogne.	4	DUQUESNOY (François).
-	Saint-Brieuc.	4	BECQUET (François).
-	Cahors.	8	DAVELU (François).
-	Cambrai.	4	CRÉPIN (Louis-Joseph).
-	Châlons-s.-M.	3	BRUNET (François).
-	Chartres.	3	GRATIEN (Jean).
Petit séminaire.	—	3	PETITDIDIER (François).
-	Saint-Flour.	4	PASSERAT (Hippolyte).
-	St-Pol-de-Léon.	4	CHANTREL (Louis).
-	Pau.	3	DUPRÉ (Jean).
-	Luçon.	5	BRICE (Marie-Marc).
-	Saint-Méen.	5	PHELIPPE (Jean).
-	Saint-Servan.	2	MONIN (François).
-	Marseille.	3	MOISSONNIER (Louis).
Sém. de Sainte-Anne.	Metz.	6	BONNETTE (Claude).
Sém. de Saint-Simon.	—	3	DUBOIS (Jean-Jacques).
-	Montauban.	2	COMPANS (Jean-Jacques).
-	Nancy.	2	DE CELERS (Jean-Baptiste).
-	Narbonne.	8	ALLEGRET (Jean-Baptiste).
-	Noyon.	3	PHILIPPAT (Claude).
-	Pamiers.	2	DUBARRY (Jean-Marie).
Grand séminaire.	Périgueux.	4	LINARÈS.
Petit séminaire.	—	4	CLULEAU -
Grand séminaire.	Poitiers.	4	VIGNACOURT (Jean-Baptiste).
Petit Sém. St-Charles.	—	3	LEMAYEUR (Jacques).

[561]

SÉMINAIRES	VILLES	DIRECTEURS	SUPÉRIEURS
—	La Rochelle.	3	BOUCHER (François-Marie).
—	Rodez.	4	DELMÉJA (Jean-Baptiste).
—	Saintes.	4	CLAUDE (Pierre).
—	Sarlat.	2	BORIES (Jean).
—	Sens.	3	MONTAULT (François).
—	Lurs.	2	SICARD (Pierre).
Grand séminaire.	Soissons.	3	BARBAUT (Jean-Baptiste).
Petit séminaire.	—	2	YSART.
—	Toul.		PORRIN (Claude).
—	Toulouse.		CAYLA (Jean).
—	Tours.	4	COSSART (Jean).
—	Tréguier.	4	LALLIER (Honoré).
—	Troyes.	4	WIDECOCQ (Augustin).
—	Vannes.	4	LE GAL (Mathurin).

CURES ET CHAPELLES ROYALES

Chapelle de Versailles	Supérieur CROSNIER (Claude).
Saint-Cyr	VASSEUR (Hilaire)
Hôtel des Invalides	Curé : M. COMTE (Joachim)
Notre-Dame de Versailles	Curé : JACOB (André).
—	Pour mariages COLLIGNON (Claude)
Saint-Louis	Curé BOUVIER (André).
Paroisse et chapelle de Fontainebleau.	Curé, supér. : DAYE (Bruno).

MISSIONS – PAROISSES

MAISONS	VILLES	DIRECTEURS	SUPÉRIEURS
Maison-mère.	Saint-Lazare.		JACQUIER (Antoine).
Séminaire.	Saint-Firmin.		FRANÇOIS (Louis-Joseph).
Mission.	N.-D. de la Rose.		EYRARD (François).
Mission-Paroisse.	Richelieu.		CONDAMIN (Jean-Claude).
Mission.	Crécy.		PALON (Pierre-Louis).
Mission-Paroisse.	Sedan.		PHILBERT (Nicolas).
Mission.	Montmirail.		LE PRÊTRE (François).
Mission-Séminaire.	Le Mans.		VAUCHERET (Claude).

[562]

MAISONS	VILLES	DIRECTEURS	SUPÉRIEURS
5 Paroisses.	Île de France.		COUILLART (Emmanuel).
7 Paroisses.	Île Bourbon.		COLLIN (Alexis).
Mission.	Alger.		ALASIA (Jean).
Paroisse.	Fontainebleau.		DAYE (Bruno).
Mission-Séminaire.	Lyon.		COLLOT (Jean-Joseph).
Mission.	Angers.		BUREL (Claude).
—	Bastia.		SALAMANCA (Antoine).
—	Dijon.		MERCIER (Sébastien).
—	Montuzet.		DUCRATEAU (Pierre).
Mission-Paroisse.	Rochefort.		COSSON (Claude).
Séminaire.	Manosque.		ROUBE (Etienne).
Mission.	Saint-Cloud.		AVRIL (Jean-Joseph).
Mission.	N.-D. de la Délivrande.		FRÉCHON (Louis).
Mission.	Fontenay-le-Comte, N.-D. de Buglose.		CHINAUT (Jean-Baptiste).
—			CELLIÈRE (Antoine).
—	Bourg-en-Bresse.		PERONNET (Jean-Baptiste).
—	Valfleury.		PALANÉ (Marc).
Séminaire.	Saint-Servant.		MONIN (François).
—	Mornant.		BLAY (Etienne-Henry).
Paroisse-Séminaire.	Fontgombault.		DES MAISONS (Louis).
—	Villefranche - de-Rouergue.		ABOULENE (Jean-Pierre).
—	N.-D.-de-l'Épine.		DERCHEMES (Jean).
Petit-Séminaire.	Figeac.		MELINAI (Jean).
—	Mirande.		GORGONIO (Léonard).

III.

Mémoire sur la dévastation de la maison de Saint-Lazare, chef-lieu de la Congrégation de la Mission, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789.
On y a joint le récit des événements qui eurent lieu le même jour, dans la maison chef-lien des Filles de la Charité, par Mgr Jauffret, évêque de Metz[193].

II faut avoir fréquenté et vu de près cette communauté respectable, l'un des plus saints et des plus utiles asiles qui fussent renfermés dans la vaste enceinte de la capitale, [563] pour

[193] Les personnes consultées pour l'authenticité des faits contenus dans ce mémoire, sont MM. Dubois et Philippe, Prêtres de la Congrégation de Saint-Lazare, et plusieurs Filles de la Charité, tous témoins oculaires des faits qui les concernent. Nous avons copié plusieurs morceaux de la lettre de M. Lamourette sur le même désastre. Ce dernier avait été membre de la Congrégation; et M. Dubois, actuellement curé de Sainte-Marguerite, à Paris, nous a confirmé tout ce que nous avons extrait de la lettre de M. Lamourette.

se former une idée de ses droits à l'estime, au respect et à la reconnaissance de tous les gens de bien[194].

Son existence tenait à tous ces monuments publics d'humanité et de bienfaisance que les étrangers eux-mêmes parcouraient avec un si tendre intérêt, lorsqu'ils venaient admirer la magnificence et la grandeur de cette cité célèbre ; ou plutôt c'est de cette communauté que ressortaient, comme de leur source primitive et toujours subsistante, tous les établissements que saint Vincent de Paul avait conçus et exécutés pour la consolation des malheureux.

Cet homme si étonnant par l'immensité, par la solidité et la perpétuité des ressources qu'il a su ménager à toutes les classes des infortunés ; cet homme qui, né dans le sein de la pauvreté, et n'ayant de son fonds personnel que sa grande âme et son besoin de la répandre sur lés misérables, a dilaté plus de cœurs et mis fin à plus de tribulations que s'il eût été le maître d'un empire; cet homme qui ne vit jamais un pauvre sans le serrer contre son cœur, et sans ressentir ce qu'éprouve de vif et de tendre une mère qui voit souffrir ce qu'elle a porté dans son sein ; [564] cet homme à qui son zèle pour les autres hommes a fait concevoir des projets dont la puissance des rois aurait à peine osé tenter l'accomplissement, et qui par la seule force de sa charité, sans nom, sans richesse, sans aucun caractère public, les a suivis et consommés avec une constance victorieuse de toutes les impossibilités humaines tel est l'homme incomparable, l'homme immortel qui, vers le milieu du dernier siècle, rassembla dans la maison de Saint-Lazare les premiers prêtres avec lesquels il jeta les fondements de cette Congrégation, devenue depuis si nombreuse et si respectable par la réputation de son fondateur, par l'excellence de ses fonctions, par la sainteté de ses membres, par son incorruptible dévouement à servir et à instruire les pauvres, enfin par son influence sensible sur les mœurs publiques, et par conséquent sur le bonheur de la société.

---

[194] La plus grande partie des titres originaux de la maison de Saint-Lazare ayant été perdus durant les guerres des Anglais, sous Charles VI, il n'est pas possible de connaître l'état primitif de cette maison, ni l'origine de la Léproserie qu'on y avait établie. On voit seulement que, lors de ces guerres, elle était occupée par des chanoines réguliers.

Les lépreux ont demeuré dans l'hôpital de Saint-Lazare jusqu'à la fin du sixième siècle. La lèpre ayant cessé en France, ou du moins ayant pris un autre nom, et les guerres de Religion étant survenues, cet hôpital se ressentit du dérangement qu'elles causèrent dans tous les Ordres de l'État. Non seulement il n'y avait plus de ladres dans cette maison, mais même plus de discipline pour le spirituel, ni d'économie pour le temporel. La France étant devenue plus tranquille, on songea à rétablir l'ordre et la régularité dans les maisons religieuses, d'où on les avait bannis, et on résolut de donner à saint Vincent de Paul et à la congrégation qu'il avait instituée en 1625, la maison et l'hôpital de Saint-Lazare. Saint Vincent de Paul refusa pendant un an les offres qu'on lui fit à cet égard, et ne les accepta que lorsqu'il y fut déterminé par André Duval, docteur de Sorbonne, en qui il avait beaucoup de confiance.

Dès que saint Vincent de Paul et ses enfants furent en possession de cette maison, tout commença à y prendre une face toute nouvelle. La maison, qui menaçait ruine de tout côté, fut réparée, en attendant qu'on en eût bâti une autre plus grande et plus convenable à une communauté nombreuse et aux exercices de piété qui devaient y être pratiqués dans la suite.

Edme Joly, 3e général de la Congrégation, est celui qui a élevé la plupart des vastes et solides bâtiments qui composent aujourd'hui cette maison. Mais le grand corps de logis qui donne du côté de la ville est plus ancien. Il ne reste toutefois des anciens bâtiments de l'hôpital de Saint-Lazare que l'église, qui est gothique, et trop petite pour la communauté de cette maison. On l'avait embellie dans l'intérieur, autant qu'il était possible.

L'enclos de la maison était un des plus vastes qu'il y eût à Paris. Il était planté d'arbres fruitiers en plein vent. Le 12 juillet 1789, au soir, j'allais me promener dans son enceinte. Arrivé au sommet d'un monticule d'où tout Paris se développait à mes regards, je faisais une suite de réflexions sur l'état présent de cette ville, sur la destinée de la France, sur les causes et les effets des grandes révolutions. J'étais loin toutefois de prévoir que l'heure de la Révolution française était arrivée.

Cependant j'entendais au loin le bruit du tambour, et des cris prolongés venaient par intervalles frapper mes oreilles. Je finis par craindre quelque mouvement populaire dans les environs et sur les boulevards, et je terminai là toutes mes réflexions politiques. Je rencontrai sur mes pas, en sortant de l'enclos, trois missionnaires, dont l'un, à cheveux blancs, semblait instruire les deux autres, qui l'écoutaient avec une religieuse modestie. C'est dans la nuit même qu'arriva le désastre de la maison de Saint-Lazare.

Le ministère des missions, si saint dans son objet, si sublime dans sa fin, si universellement utile dans ses effets, était la première fonction des enfants de saint Vincent de Paul. La maison de Saint-Lazare était l'école où ils se formaient à la science et aux vertus de la vie apostolique. C'est là que des maîtres consommés dans la connaissance et la pratique de l'enseignement évangélique présidaient à l'institution cléricale de ceux qui devaient porter le nom et les promesses de Jésus Christ devant les habitants des villages et des hameaux ; et c'est de là, comme d'un foyer intarissable de salut et de lumière, que des générations de prêtres, animés du zèle le plus pur et revêtus de cette force toute divine que nous donne l'habitude de réfléchir, de nous recueillir et de prier, allaient se répandre au fond des âmes, et ouvrir les trésors de la religion à la classe ingénue et laborieuse des artisans et des agriculteurs. Oh! combien de paroisses rurales furent redevables aux travaux des disciples de saint Vincent, de la paix dont elles avaient joui, de l'esprit de probité et de justice qui y régnait, et de la sécurité avec laquelle leurs habitants abandonnaient à la foi publique le produit de leurs sueurs

Il est une autre fonction non moins essentielle au bonheur des peuples, dont les disciples de saint Vincent étaient chargés c'est celle de former dans les séminaires les pasteurs des peuples, de conduire l'éducation sacerdotale, de créer, pour ainsi dire, les pères et les sauveurs des hommes, et de préparer par l'étude, par la retraite, par l'habitude d'une vie grave et sévère, par une longue expérience des exercices religieux, ces ouvriers incorruptibles dignes de déployer dans toute sa majesté ce grand don de Dieu, cette religion sainte, ces vérités si riches, cette morale si lumineuse, et tous les trésors éternels dont l'Évangile renferme l'inappréciable dépôt. Plusieurs séminaires de France étaient gouvernés par les prêtres de la Mission.

Mais ce n'est pas seulement dans l'enceinte de cet empire, ni même de l'Europe, que ces prêtres bornaient les services qu'ils rendaient à la religion et à la patrie. La plupart des missions étrangères leur étaient confiées.

Ils avaient, au moment de la Révolution, soixante-dix-sept maisons en France, vingt-cinq en Pologne, toutes très nombreuses, cinquante-six tant en Italie qu'en Espagne et en Portugal, le collège de Manheim dans le Palatinat, le collège, un séminaire, un pensionnat et l'Université à Heidelberg, le collège et la paroisse de Neustadt.

En Afrique, ils avaient les missions d'Alger et de Tunis, où ils se dévouaient au périlleux exercice d'offrir les consolations et les encouragements de la religion [565] à leurs frères chargés de chaînes, et où la nécessité de traîner eux-mêmes, à côté des infortunés qu'ils évangélisaient, les fers de l'esclavage, devint plus d'une fois le prix le plus ordinaire de la tendre charité qui les animait. La maison de Saint-Lazare possédait et honorait dans son temple la dépouille honorable et chérie de plusieurs de ses enfants, qui dans les contrées barbares ou dans d'autres pays infidèles avaient confessé le nom de Jésus-Christ dans les flots de leur sang ou dans les flammes des bûchers. Les prêtres lazaristes étaient de plus chargés des missions de l'Égypte et de l'Éthiopie, que le manque de sujets et de ressources pécuniaires ne leur avaient point encore permis d'occuper.

En Asie, ces mêmes prêtres avaient les missions de Constantinople et des échelles du Levant, toutes les paroisses des îles de France et île Bourbon, une mission à Madagascar et une maison nombreuse à Pékin, avec un séminaire dans l'enceinte même du palais impérial, où l'on forme des élèves missionnaires de la Congrégation pour les missions de la Chine. On formait à Paris des élèves français pour la maison de Pékin. Louis XIV s'était chargé de fournir tous les ans aux frais de leur instruction ; les uns travaillaient à devenir missionnaires astronomes, les autres missionnaires peintres, ceux-là missionnaires physiciens, ceux-ci missionnaires mathématiciens : tant l'esprit de propagation chrétienne sait se faire tout à tous lorsqu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ et d'étendre son empire parmi les hommes. Ainsi dans la même maison de Paris des élèves se disposaient, par des études longues et opiniâtres, à porter jusque dans le vaste et antique empire d'Iao la connaissance de la vraie

religion, et ils étaient peut-être destinés un jour à siéger en qualité de mandarins dans le conseil suprême de l'empire, lorsque d'autres élèves, leurs confrères et leurs amis, se disposaient par d'autres études plus modestes à consacrer leur vie soit aux missions du Levant ou à celles de l'intérieur, soit au ministère apostolique des hôpitaux, des bagnes ou maisons de force selon une des fins principales de leur institution ; soit enfin au service des paroisses ou des collèges dont leur congrégation était chargée.

La maison de Saint-Lazare était communément composée de quatre cents individus, dont deux cents ecclésiastiques, prêtres ou novices, ou jeunes étudiants en philosophie et théologie ; quatre-vingts laïcs, et le reste pensionnaires. L'organisation intérieure de cette maison subsistait encore telle que saint Vincent de Paul l'avait établie. Elle était la résidence du supérieur général. Lorsqu'on apprend que ce chef de Congrégation commandait à des prêtres établis en communauté dans toutes les parties de la France, de l'Italie, de la Pologne, de l'Espagne, du Portugal, etc., en Asie et en Afrique, etc., on est assez naturellement porté à se figurer qu'un tel homme tenait un grand état dans la capitale et qu'il était un grand seigneur dans la grande maison qu'il habitait. Mais ceux qui venaient pour la première fois visiter cette demeure, étaient bien étonnés de n'y rencontrer aucune trace sensible qui leur indiquât l'homme à qui tant d'autres hommes obéissaient, et de voir qu'on ne le pouvait distinguer au milieu de tous les ecclésiastiques dont il était environné, que par l'exemple qu'il donnait de la plus inviolable exactitude à tous les points de la discipline domestique. Comme le plus modeste et le plus petit de ses enfants, il occupait dans cet immense édifice une chambre dont les murs retraçaient l'austère dénuement des premiers anachorètes ; quelques chaises telles qu'on les trouve sous les toits de l'extrême médiocrité, un crucifix, [566] l'image de la mère de Dieu et celle de saint Vincent de Paul, une couche étroite et austère, tel ôtait son ameublement. On ne vit jamais dans cette grande maison que deux seules chambres tapissées en papier de très modique valeur, dont l'une était destinée à recevoir M l'Archevêque de Paris, lorsqu'il venait présider la retraite des curés de son diocèse, et l'autre occupée au moment même du pillage par un vénérable vieillard, chevalier de Saint-Louis, qui venait de temps en temps renouveler sa religion dans l'air de sainteté qu'on respirait en ces lieux.

Le service de table du Supérieur général répondait à la sévère simplicité de son logement. Sa nourriture était celle de la communauté ; les règles de la plus rigoureuse frugalité étaient observées dans le réfectoire de Saint-Lazare, Le général n'y était distingué des autres prêtres que par le religieux et honorable privilège d'y avoir tous les jours à ses côtés deux pauvres, faisant partie d'une petite corporation de vieillards indigents spécialement adoptés par la maison, qui leur faisait parvenir ses secours et ses largesses, lorsque leur caducité les empêchait de venir, à leur tour, prendre leur place auprès du père commun des malheureux. Le général de Saint-Lazare n'avait pas de domestiques affectés à sa personne et depuis quatre heures et demie du matin, où il allait dans le lieu d'oraison, invoquer l'Esprit-Saint sur son édifiante famille, jusqu'à huit heures et demie du soir, où il allait sanctifier avec elle les derniers instants d'une journée passée dans l'accomplissement des plus saints devoirs, il n'aurait pas même eu le temps d'être servi, tant il était assidûment à tout et à la tête de tout.

Rien n'est si frappant et n'inspire un sentiment de religion plus profond et plus vif, que ce silence grave, que cet ordre admirable d'exercices, que cette harmonieuse uniformité de devoirs qui distinguèrent dans tous les temps la communauté de Saint-Lazare. Depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, tous les membres de cette immense maison étaient en action ; mais dans un si bel ordre, que les étrangers de tout état qui y affluaient sans cesse pour s'y recueillir et s'y édifier, ne s'apercevaient pas que cette communauté fût si nombreuse. Rien de si admirable que la simplicité et l'unité que saint Vincent de Paul avait introduites au milieu des fonctions multipliées et disparates de ses divers disciples. Un Supérieur général et quatre conseillers, pour le gouvernement de la congrégation ; deux supérieurs particuliers, pour le détail intérieur de la discipline ; quatre professeurs et un préfet,

pour les études ; deux directeurs pour les novices : un directeur des retraites gratuites, qui étaient continuelles pour les étrangers, outre les huit retraites pour les ordinations ecclésiastiques de Paris, et la retraite générale pour tout le clergé de ce diocèse ; quatre directeurs pour la grande maison chef-lieu des filles de la Charité, située vis-à-vis celle de Saint-Lazare ; deux directeurs pour une maison de détention ; un directeur pour un pensionnat de jeunes gens ; un autre directeur pour l'hôpital du saint nom de Jésus à la charge de la maison de Saint-Lazare ; une colonie de missionnaires parcourant tous les jours les campagnes aux frais de la maison ; deux procureurs chargés des affaires temporelles ; des diacres faisant trois fois par semaine le catéchisme à plus de deux cents pauvres, auxquels on distribuait la soupe et du pain ; des frères coadjuteurs qui se chargeaient de tout le détail économique : tels étaient les hommes sur qui reposaient les soins de la maison chef-lieu de Saint-Lazare, ou qui s'en partageaient les différents travaux [567] depuis la mort de saint Vincent de Paul. Quo ne puis-je maintenant citer le nom de toutes les personnes, sans en excepter celles d'un état éminent, qui doivent leur conversion et leur salut au bonheur d'avoir connu cette maison et d'en avoir fréquenté les habitants ! Elle était ouverte gratuitement, chaque semaine, à un nombre d'ouvriers, d'artisans, de mendiants même, qui voulaient se sanctifier par les exercices d'une retraite spirituelle. Oh ! combien d'hommes de ces classes infortunées et laborieuses s'y étaient présentés avec des intentions profanes et souvent corrompues, et s'étonnaient de se trouver, à la voix de ces hommes apostoliques, chrétiens et hommes, religieux et gens de bien ! Combien d'âmes incultes et grossières y ont recueilli les premières idées de probité, et conçu le premier sentiment de la justice et de la vertu! Ah ! le monde ne sait point combien la vue d'une société d'hommes modestes, sobres, tranquilles, bons et heureux, a d'empire sur les cœurs les plus éloignés de l'amour et de la sagesse !

Si l'on ajoute que la maison de Saint-Lazare présidait par ses supérieurs et dirigeait par ses prêtres celles des filles de la Charité, l'on aura fait assez entendre que cette maison illustre rendait les plus signalés services à la religion et à la patrie, et qu'il n'en existait pas en France dont les rapports avec le bien général de l'Église et de l'humanité fussent plus étendus. C'était donc sur elle que devaient se porter les premiers coups de l'impiété. Les brigands qui vinrent la dévaster de fond en comble dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, ne furent que les exécuteurs des vœux de quelques impies contre tout institut chrétien, dont la fin est celle de glorifier Jésus-Christ par ses œuvres jusqu'aux confins de l'univers.

Ce n'est pas que l'on puisse rien établir de certain sur les causes immédiates qui conduisirent à la maison de Saint-Lazare cette troupe de brigands qui n'avaient nullement besoin de ce rendez-vous pour remplir tout Paris de terreur et d'alarmes. Mais, lorsqu'on compare d'un côté cette dévastation sans motif pour ceux qui l'ordonnèrent, et de l'autre les divers passages et la correspondance de Voltaire et d'Alembert, qui ne cessent de provoquer une dévastation semblable pour les missions catholiques, on ne peut s'empêcher de soupçonner dans les premiers moteurs de cet affreux brigandage le double projet de donner un aliment à l'insurrection du peuple du faubourg et de satisfaire leur haine personnelle contre la religion, en la frappant dans le plus bel établissement qu'elle eût en France[195].

Quoi qu'il en soit, au premier signal de l'insurrection, dans la nuit du 12 au 13 juillet 1789, deux cents hommes furieux, armés de poignards, de fusils, de lances, de haches, de hâtons, accourent en tumulte devant la principale porte de la maison de Saint-Lazare. La plupart d'entre eux ignoraient eux-mêmes la raison de leur concours en ces lieux, et ils

---

[195] Je me contenterai de citer le passage suivant :

«II serait assez plaisant d'empêcher ces marauds-là (les missionnaires) de se consacrer à la Chine. On pourrait y réussir par le moyen de la Cour de Pétersbourg; mais commençons par songer à Paris. » (Deuxième vol. de la correspondance de Voltaire et de D'Alembert, lettre 137e).

D'Alembert, dans sa réponse, forme les mêmes vœux de destruction contre les missionnaires français. (Ibid., lettre 174.)

demeuraient incertains sur ce qu'ils avaient à faire, lorsque sur les deux heures et demie du matin, à l'ordre de quelques-uns de leurs chefs, voilà que les longues et silencieuses voûtes de cette grande enceinte retentissent d'une manière horrible, des coups dont on ébranle ces portiques sacrés, [568] du feu roulant de quelques soldats du régiment des gardes françaises et des clameurs des assaillants : voilà ces beaux et antiques linteaux abattus et mis en pièces ; les brigands se précipitent en aveugles dans l'intérieur de la maison, et s'élancent d'abord vers un bâtiment situé dans une des arrière-cours où se trouvaient vingt détenus pour cause de folie, et quatre enfants de familles respectables, détenus pour cause d'inconduite par l'autorité publique et à la sollicitation de leurs proches. Il fallut fracasser une barrière de fer pour arriver à ce bâtiment. Cet obstacle n'en fut point un pour ces brigands, dont il ne fit qu'irriter le zèle fanatique. Camarades, la liberté ! s'écrièrent-ils, en pénétrant dans cette enceinte. Les quatre jeunes gens de famille les entendirent et s'évadèrent. Les vingt aliénés restèrent enfermés jusqu'au soir; d'autres brigands crurent alors les mieux servir en les mettant hors de leur asile. Ces vingt aliénés et les quatre jeunes gens se dispersèrent les uns et les autres au milieu de la confusion qui régnait dans la capitale, sans qu'on ait pu jamais avoir depuis aucun indice de leur existence.

Ce premier attentat consommé, la troupe de brigands revint au bâtiment de la communauté, se fit conduire au réfectoire, ordonna qu'on lui servît à manger et à boire et qu'on se préparât à lui livrer l'argent de la maison. On concevait quelque espoir de tranquillité, en voyant que ces hommes pressaient si peu les moments, qu'ils se rassasiaient assez à loisir de ce qui leur avait été présenté, et qu'ils acceptaient l'argent qu'on leur distribuait.

Mais, toutes les avenues étant restées ouvertes, une populace innombrable vint grossir cette troupe de forcenés, et le brigandage ne connut plus alors de bornes. On n'a pas même douté que cette seconde irruption n'ait été combinée : on y entrevit une sorte de commandement et de présidence ; on y aperçut des ordonnateurs et des chefs. Une tresse noire les distinguait à la tête des bandits, et ils paraissaient tirer eux-mêmes leurs ordres du Palais-Royal ; il importe de remarquer cette circonstance ainsi que celle où commença le pillage des blés et des farines de la maison. On n'y songea qu'à dix heures du matin, le lundi 3 juillet, et la maison était à la discrétion de ses dévastateurs depuis deux heures et demie après minuit. On en conclura naturellement que l'objet essentiel et direct de ce déchaînement de fureur n'était pas de punir, comme le répandit une classe mal instruite ou malintentionnée la maison de Saint-Lazare, du recèlement et de l'abondance de ses approvisionnements ; on verra qu'à l'époque de sa dévastation le public devait être bien éclairé sur l'état des greniers de cette communauté. Maintenant poursuivons le récit de cette scène de ténèbres.

Aussitôt après l'arrivée de ce renfort de brigands, on entendit de toutes parts le fracas d'une destruction générale. Vitres, croisées, portes, armoires, tables, chaises, lits, manteaux de cheminée, on voyait tout se réduire en éclats sous le fer implacable de ces forcenés. En même temps un flux et reflux de voleurs de tout âge et de tout sexe dégarnissait toutes les chambres, et emportait avec une incroyable avidité tous les meubles et effets qui s'offraient à leur vue, pénétrait partout, pillait tout, jusqu'aux objets de la dernière valeur. Pas la moindre parcelle d'habillement, de linge de corps, de lit et de table, pas un seul des ustensiles de cuisine et des autres offices domestiques n'échappait à l'insatiable rapacité de cet essaim féroce.

C'était peu pour ces misérables de s'approprier ce qui était portatif ; [569] il fallait que leur rage de nuire s'exerçât sur le reste, et que cette maison devînt inhabitable. Ils arrachèrent, brisèrent, mirent en lambeaux, dispersèrent dans les cours les bois de lit, les chaises, les tables, mirent hors de service toutes les paillasses et tous les matelas, dégradèrent tous les lambris, écornèrent jusqu'aux angles et cordons des murs. De plus de mille portes qui fermaient les cellules des dortoirs, de plus de quinze cents fenêtres qui en éclairaient l'intérieur, rien ne resta entier ; tout subit les derniers traitements de la fureur.

Le réfectoire, ce vaisseau immense et superbe, estimé des connaisseurs pour l'ordonnance de son enceinte, et surtout pour la beauté des peintures qui en décoraient les murs, n'offrit plus à l'instant, à l'oeil du spectateur, que des tables renversées, des vases brisés, des bancs en éclat, des tableaux en lambeaux, et toute la nudité d'un lieu où le fer et la guerre ont déployé toutes leurs horreurs.

Mêmes dévastations dans les salles destinées aux exercices de la communauté et aux retraites des étrangers. Il en existait une remarquable et très connue de la capitale pour la collection qu'elle renfermait de cent soixante portraits de papes, de cardinaux, d'évêques et autres personnages illustres, dont la mémoire est précieuse à la congrégation de la Mission. Toute cette collection précieuse devint la proie des haches et des lances, et fut changée en un monceau de toiles lacérées, froissées et salies sous les pieds de ces furies déchaînées :

La grande bibliothèque de la communauté, composée de près de cinquante mille volumes, la bibliothèque particulière des clercs étudiants, celle des supérieurs et des professeurs, les deux bibliothèques affectées aux deux pensions établies dans cette maison, furent, avec leurs trumeaux et leurs treillages, bouleversées, déchirées, foulées aux pieds, jetées par les fenêtres et dispersées dans les jardins et dans les cours, réduites enfin à un tel état de dégradation qui ne laisse pas même l'espoir d'extraire de tant de ruines le plus modique assortiment.

On détruisit jusqu'aux dernières traces d'un cabinet de physique que la maison avait organisé du produit de ses épargnes annuelles, pour l'institution scolastique de ses élèves, et qui servait surtout à ceux qu'on préparait pour les missions de la Chine, où ils n'étaient reçus qu'à la faveur de l'appareil de géométrie, de dioptrique et d'astronomie, dont il faut qu'ils s'environnent en abordant ces contrées.

La salle de l'apothicairerie, qui renfermait un fonds très riche et des parties précieuses, ne fut bientôt plus qu'un amas de ruines. Tous les ateliers domestiques furent sapés et dépouillés ; et toute cette maison ne présenta plus le lendemain, à l'œil de ceux qui la visitèrent, que des murs et des décombres.

La perte de la procure générale fut immense, parce qu'elle entraîna les fonds et les titres des diverses maisons de la Congrégation, établies non seulement dans presque tous les États catholiques de l'Europe, mais fondées et entretenues par le gouvernement, à Alger, à Constantinople, en Syrie, dans les îles de l'Archipel, dans celles de France et de Bourbon, à Pékin, etc.

Le pillage de la procure domestique, toujours assez pauvre en fonds d'argent, ne put lui ravir que cinq ou six mille livres ; c'est tout ce que renfermait le coffre d'une maison composée de plus de quatre cents personnes. Mais ceux qui savent combien le régime de dépense de cette communauté était austère et économique, comprendront comment elle se soutenait et subsistait avec si peu de moyens pécuniaires. [570]

Tous les dépôts de confiance ou de charité, dont le Supérieur général et plusieurs de ses assistants étaient les gardiens ou les dispensateurs, furent enlevés, ainsi que le modeste pécule des prêtres et des jeunes élèves de cette maison. Ce ne furent pas ces pertes qui affligèrent des hommes si exercés aux privations et si libres de tout intérêt terrestre. Mais ils ne purent se voir enlever sans regrets et sans larmes leurs divers papiers, ces gages chers et sacrés de leur application et de leurs longs travaux, ces trésors apostoliques, fruits de leurs veilles, instrument précieux du salut des pauvres.

Un autre sacrifice dut remplir leur âme d'oppression ; c'est le ravage sacrilège porté dans la chambre de saint Vincent de Paul, dans ce tabernacle dépositaire de tous les monuments sacrés et chéris de sa pauvreté et de son austérité. Une natte de chaume, sur laquelle il était mort, un misérable chandelier rongé par la rouille et portant le reste de suif qui éclaira son dernier soupir; une seule chaise de paille, un chapeau grossier, des vêtements tissus de ce qui se travaille pour la dernière classe des indigents ; le bâton agreste sur lequel il

appuyait, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, son corps épuisé par les veilles et les austérités, les bas de serge, les seuls dont il connut l'usage ; des linges encore empreints des plaies vénérables de ses jambes crevassées par la continuité des courses que lui imposait son zèle pour les malheureux ; un chapelet,un bréviaire.., tels sont les restes précieux du mobilier d'un saint, et d'un saint qui doit être si cher à tout ce qui possède une âme humaine, que des mains indignes et barbares osèrent souiller de leur corruption, lacérer sans pudeur, jeter avec emportement, et sans en connaître sans doute le prix, au milieu des décombres et des ruines qui signalaient partout les odieux vestiges de ces aveugles instruments du crime.

Mais le tableau de ce dernier attentat n'est pas achevé. Le délire conduisit ces hommes effrénés vers un vestibule où l'on venait de placer la statue de saint Vincent de Paul, modèle de celle qu'on voit aujourd'hui aux Enfants-Trouvés. Ils fracassèrent les mains de cette image sacrée ; ils en mutilèrent le corps ; ils en détachèrent la tête, et, après l'avoir promenée au bout d'une pique dans les places et carrefours de Paris, comme l'ombre d'un homme qui aurait été funeste à son siècle, et qui aurait été l'oppresseur de ses contemporains, ils finirent par la jeter dans le bassin du Palais-Royal.

Ces malheureux ne trouvant plus rien en dedans de la maison dont la destruction ne fût achevée, ils se portèrent dans les jardins et les parterres ; ils en ravagèrent les fruits et ils en hachèrent les arbres. De là, ils se répandirent dans l'enclos, y égorgèrent les moutons qui y paissaient, et dégradèrent tout ce qui se trouva sur leur passage ; et, pour mettre le comble à tant de scènes atroces, ils mirent le feu aux engrangements. Une partie de ces constructions fut dévorée par les flammes ; et tout le corps de la maison eût été réduit en cendres, si l'incendie n'eût été arrêté par la promptitude des secours, par l'activité et l'intelligence des pompiers, et par le zèle de la milice bourgeoise, qui se créa et s'organisa dans la journée. L'incendie dura néanmoins jusqu'au 14 juillet dans les granges.

Au milieu d'une multitude de plus de quatre mille misérables altérés de pillage, de ruines et de malheurs, tout était à craindre pour les ecclésiastiques de la maison. Il leur fallut prendre la fuite, se disperser, errer dans les plaines. Le Supérieur général et deux de ses assistants s'échappèrent par-dessus les murs de l'enclos ; [571] un troisième, qui osa passer au travers de la foule des malheureux, pour aller demander du secours, en fut violemment battu et dangereusement blessé. Les deux procureurs ne purent se sauver qu'en se roulant périlleusement le long des gouttières de l'église, pour gagner les maisons voisines. Heureusement la Providence fit trouver un moyen pour transporter à l'Hôtel-Dieu un vieillard octogénaire qui s'était cassé la jambe peu de jours avant cette dévastation. Nous dirons tout à l'heure comment un prêtre paralytique fut porté dans la maison chef-lieu des filles de la Charité par les brigands eux-mêmes, que le garde-malade salaria pour ce travail ; deux autres infirmes furent conduits chez les religieux Récollets, qui les accueillirent avec tout l'empressement de la plus tendre charité.

Les autres prêtres, clercs et frères se dispersèrent de tous côtés, à demi nus, réduits à manquer de tout, à se travestir sous des formes séculières, pour se dérober aux outrages, à demander les secours de l'hospitalité aux curés et vicaires de la campagne, qui donnèrent tous, en cette calamiteuse circonstance, des preuves bien touchantes de leur humanité, et qui pourvurent à tous les besoins avec une libéralité vraiment fraternelle.

Nous avons dit que, sur les dix heures du matin, les agents en chef de la dévastation s'avisèrent de donner un motif apparent à leur aveugle fureur, en accusant les chefs des Lazaristes d'avoir voulu mettre la famine dans Paris, en accaparant, pour leur propre compte, des magasins de blé considérables. C'est sur cette vague dénonciation que l'on s'empara d'un prêtre et d'un sous-diacre de la maison, les premiers qui se rencontrèrent sur les pas des brigands. Tous deux, en soutane, furent mis sur la même charrette, assis sur des sacs de blé, et conduits à la halle sous l'escorte d'une troupe de bandits armés de torches allumées et de diverses armes meurtrières et qui les eussent à la fois immolés ou livrés à d'autres furieux,

sans l'adresse d'un officier de garde qui, sous prétexte de les tenir sous sa surveillance, les rendit secrètement à la liberté.

Que l'on ne croie point, après cela, que le blé trouvé dans la maison de saint Vincent de Paul fût assez considérable pour autoriser le plus léger soupçon d'accaparement. Les gens de bien, confondus de l'iniquité de cette accusation, et les officiers publics, instruits des contributions de cette communauté pour l'approvisionnement de Paris, rendirent à l'envi témoignage à la vérité des faits.

1° Il était consigné dans les registres de la Halle que, dans les mois de décembre et de janvier 1788, les prêtres de Saint-Lazare y avaient fait porter trois cents setiers de blé

2° Qu'ils en firent porter encore cent setiers dans le courant de juin et au commencement de juillet 1789.

3° Que dans le même temps, sur la demande des magistrats chargés de l'approvisionnement de Paris, on délivra cinq cents setiers de blé à douze livres au-dessous du taux courant.

4° Toute la paroisse de Saint-Laurent, dans l'enceinte de laquelle se trouve la maison de Saint-Lazare, était instruite que, depuis la mi-décembre jusqu'à Pâques, on avait donné tous les jours, à des heures réglées, du pain et de la soupe à plus de huit cents pauvres ; et que le même secours avait été fourni avec la même régularité à plus de deux cents, depuis Pâques jusqu'au milieu de juillet.

Ajoutons à ces détails le fragment d'une lettre écrite [572] par le commandant de la garde nationale du district des Récollets, aux rédacteurs du Journal de Paris, peu de jours après cette dévastation, sur laquelle ce commandant nous donne quelques nouveaux détails.

« Personne, dit-il, ne connaît mieux que moi, messieurs, l'état de la maison de Saint-Lazare. Au moment de son désastre du 13 juillet, les districts de Saint-Lazare, de Saint-Laurent et des Récollets, réunis alors dans l'église des Récollets, m'ayant nommé commandant de la milice bourgeoise, je me suis transporté à la maison de Saint-Lazare, à la tête de la nouvelle légion, où, après être parvenu à faire chasser un nombre considérable de scélérats et à établir un peu d'ordre, j'ai fait emporter une quantité effrayante de cadavres, même de femmes enceintes, noyés dans le vin et empoisonnés par les liqueurs de I'apothicairerie, et ensuite, sur le bruit public, j'ai visité généralement toute la maison ; et, pour satisfaire aux principes de la plus rigoureuse justice, j'atteste : 1° qu'il ne s'est trouvé aucune arme à feu chez les messieurs de Saint-Lazare, excepté un fusil rouillé, et le fusil à vent de leur cabinet de physique ; 2° qu'il n'y a chez eux aucun souterrain où ils puissent, cacher du blé on autres choses ; 3° que la quantité de blé et farine trouvée à Saint-Lazare suffisait tout au plus à leurs besoins personnels pendant trois mois, selon l'état constaté par MM. les électeurs, députés de la ville et commissaires au Châtelet, et la note que j'ai gardée de tout ce que j'ai fait transporter, sans laisser même un seul sac de farine à la maison[196]. »

Revenons à l'historique de la dévastation. Les brigands n'étaient point encore familiers alors avec les actes sacrilèges auxquels on les accoutuma depuis. Ils se présentèrent plusieurs fois à la porte de l'église, qu'ils ouvrirent, mais ils n'osèrent pas y commettre la plus légère indécence. L'église fut le seul endroit de la maison qui fût épargné. La prudence toutefois avait fait un devoir de porter à l'église de Saint-Laurent les vases sacrés et les hosties consacrées. Le prêtre chargé de cette mission traversa la foule sans en éprouver aucune insulte. Il est enfin remarquable que, dans les six cents chambres qui furent pillées et dévastées de fond en comble, l'image de Jésus crucifié fut seule respectée, au milieu des profanations de tout genre auxquelles les autres tableaux ou images furent livrés.

[196] Supplément au numéro 215 du *Journal de Paris*, 1789

La maison, après avoir été pendant quatorze heures au pouvoir de ses dévastateurs, en fut enfin délivrée par la milice bourgeoise, dans la soirée du même jour, sur les cinq heures et demie.

Mais combien ce jour dût être rempli de terreur et d'effroi pour les filles de la Charité dont la maison est sur la même rue, vis-à-vis celle de Saint-Lazare! La dévastation qu'elles avaient devant les yeux ne semblait pas devoir les épargner. Des cris affreux se faisaient entendre du dehors contre elles. On les accusait d'être en connivence avec la maison de Saint-Lazare ; on les menaçait de faire une prochaine irruption dans leur asile.

Leur maison, unique chef-lieu des filles de la Charité, était en ce moment composée de cent cinquante sœurs, parmi lesquelles on en comptait cinquante au nombre des invalides : c'étaient celles qui, après avoir consacré leur vie entière au service des pauvres, étaient tombées dans l'infirmité de la vieillesse. Leur institut les rappelait alors dans cette maison, où elles recevaient à leur tour de leurs sœurs [573] les soins qu'elles n'étaient plus elles-mêmes en état de donner aux pauvres. Le nombre des postulantes était de quatre-vingt-dix-huit, de l'âge de quinze à vingt deux ans. On conçoit tout ce qu'on avait à craindre, pour ces jeunes vierges de Jésus-Christ, de l'irruption menaçante de cette multitude furieuse, qui ne demandait que l'instant du signal pour briser toutes les portes. Les sœurs ne se cachaient point l'étendue de leur péril, et elles invoquaient ardemment le ciel comme leur unique sauvegarde.

Dès cinq heures et demie du matin, un de leurs directeurs était sorti de la maison de Saint-Lazare, et avait pu pénétrer chez elles pour y célébrer les saints mystères. Il n'en était pas sorti.

Dès sept heures, trois ou quatre brigands se présentèrent à la porte, annonçant le vénérable Bourgeat. C'était depuis longues années le directeur général des filles de la Charité. Ce vieillard, presque octogénaire, était paralytique. Les brigands, en entrant dans sa chambre, furent frappés de respect à sa vue. Le garde-malade leur proposa de se charger de sa translation chez les filles de la Charité : ils y consentirent et le transportèrent sur son fauteuil. « Voilà, disaient-ils aux autres brigands, le père des filles de la Charité ; laissez-le en paix.» M. Bourgeat était sans connaissance. Les trois brigands, en le déposant entre les mains des maîtresses des novices : « Voilà votre père, leur dirent-ils, que nous vous apportons ; vous en aurez bien soin. Nous vous apportons en même temps tout son mobilier, son chapeau, sa bourse.» Et ils s'en furent, ajoutant qu'il n'y avait rien à craindre pour les sœurs. «Nous ne sommes pas payés, dirent-ils, pour vous, mais pour Saint-Lazare !» Nous tenons cet aveu des maîtresses des novices elles-mêmes.

À l'entrée de ces trois brigands, les sœurs de la Charité crurent qu'ils venaient enlever leur second directeur, M. Sicardi, qui choisit l'oratoire de la maison, et dans cet oratoire son confessionnal pour asile. Mais ces brigands, ayant rempli leur mission, retournèrent aussitôt continuer leurs ravages dans la maison de Saint-Lazare sans s'informer de ce qui se passait dans celle des sœurs de la Charité.

D'autres brigands se présentèrent sur les onze heures du matin, au nombre de quinze, et il fallut les introduire dans la communauté et les autoriser forcément à faire la visite de la maison, où ils prétendaient trouver, disaient-ils, le trésor de Saint-Lazare, du blé et de la farine. La supérieure générale (sœur René Dubois, morte depuis à Sablé, âgée de soixante-dix ans) et la maîtresse des novices les accompagnaient dans cette visite. Les quatre-vingt-dix-huit novices étaient en ce moment dans la salle du noviciat ; les brigands n'eurent pas même la pensée d'y entrer. Ils passèrent devant la porte des archives sans s'en apercevoir; et on eût dit qu'ils évitaient de même celle du dépôt des postulantes, qui renfermait le magasin de leurs hardes et linge depuis dix ans, et pour lequel on avait les plus justes motifs de crainte. Cette visite dura environ une heure et demie. Les cris de fureur et de rage contre les sœurs de la Charité étaient en même temps continus au dehors, et semblaient par intervalles devenir plus alarmants.

Lorsque ces quinze brigands furent sortis, la communauté entra dans le réfectoire, où l'on récita les prières accoutumées qui précèdent et suivent le repas, sans qu'aucune des sœurs ou des postulantes eût le courage de manger.

La communauté fut dans des craintes successives jusque sur les cinq heures du soir, que les brigands revinrent au nombre de deux cents hommes ou femmes. [574]

Celles-ci furent renvoyées par les chefs de la troupe. Plusieurs de ces brigands étaient armés de piques, de massues, de barres de fer, de pistolets, de sabres, d'épées, de vieilles armes: des chefs marchaient à leur tête.

La supérieure générale, les maîtresses des novices avaient cru que, dans le péril extrême qui les environnait, le lieu le plus sûr pour les quatre-vingt-dix-huit novices ou postulantes était la chapelle de la maison : elles y avaient renfermé toutes les jeunes vierges de Jésus-Christ.

Vingt de ces brigands, faisant rétrograder les autres, vinrent droit à la chapelle, et menacèrent d'enfoncer les portes, si on ne les ouvrait. On ouvrit. Les novices, toutes à genoux aux pieds des autels, invoquaient le Seigneur Dieu du ciel de venir à leur secours ; elles invoquaient la protection de leur bienheureux père, saint Vincent de Paul. À l'ouverture des portes, au cliquetis des armes, aux jurements de ces forcenés, pâles, tremblantes, éplorées, elles se serrent contre leurs maîtresses et jettent des cris lamentables. À cette vue, les brigands sont eux-mêmes frappés d'un saisissement involontaire. (J'écris ces faits sous la dictée de trois maîtresses de novices, présentes à cette scène de terreur.)

Les brigands sont attendris; ils hésitent : l'un des chefs ôte son chapeau ; les autres l'imitent. La sainteté du lieu, l'image de Jésus-Christ et celle de ses saints fixent leurs regards, et leur commandent le recueillement et le respect. Ils avancent vers le sanctuaire, mais d'un pas timide, comme s'ils n'étaient plus les mêmes hommes, ivres de vin et de fureur, que d'autres vœux que celui d'adorer Jésus-Christ et de l'honorer dans ses vierges, conduisaient dans cette maison. « Mesdemoiselles, ne craignez rien, dit l'un d'eux, nous ne venons point pour vous faire aucune insulte : malheur à celui qui oserait le tenter !» Cependant quelques-unes de ces novices tombèrent évanouies. À ce spectacle, celui qui semblait être le chef de toute la troupe, grand jeune homme dont les traits de visage, fortement prononcés, annonçaient un caractère qui ne l'était pas moins soit pour le bien, soit pour le mal, ce jeune homme s'avança vers l'autel, suivi de ses satellites. Il mit un genoux en terre devant le Saint-Sacrement ; plusieurs des siens l'imitèrent: et comme dans le même temps quelques jeunes personnes se trouvèrent encore mal : « Allons, dit le chef à la troupe, sortons de ce lieu; n'effrayons pas davantage par notre présence ces jeunes demoiselles.» II sort et il est obéi par tous ses hommes, n'étant pas moins étonnés sans doute que lui, de se voir émus, en sortant de ce temple, par des sentiments aussi contraires à ceux qu'ils avaient en y entrant.

Les brigands se portèrent de là dans la maison, qu'ils visitèrent. Ils voulurent voir l'infirmerie des anciennes. C'est là, que toutes les filles de la Charité paralysées par les infirmités et par un long âge, trouvent les derniers soins de la charité qu'elles ont elles-mêmes exercée envers leur prochain. Mais il est dans l'esprit de leur communauté que les servantes des pauvres meurent pauvres. Rien n'était plus simple, plus modeste que cette infirmerie ; ajoutons, rien n'était plus pauvre, ni plus décent néanmoins dans cette pauvreté. Ces brigands, tout ardents qu'ils étaient pour trouver la maison en défaut, admirèrent malgré eux cet état de dénuement évangélique. Le prétexte des visites dans l'infirmerie des anciennes était de voir si des hommes ne s'y seraient pas renfermés. Les deux directeurs n'avaient pas quitté leurs confessionnaux où ils n'avaient pas été aperçus. Les brigands, étant dans l'infirmerie des anciennes, voulurent goûter du bouillon des malades qu'ils trouvèrent fade. [575] Ils portèrent le même jugement sur les autres aliments destinés aux malades, et ils ne concevaient pas comment les filles de la Charité ne mettaient pas un peu plus d'apprêt envers elles-mêmes, dans le soin de leurs propres maladies, qu'elles n'en accordaient aux pauvres, avec lesquels

elles n'avaient aucun rapport de connaissance ou d'amitié ces brigands ignoraient, en pensant ainsi, que la religion de Jésus-Christ unit tous les hommes en un seul esprit et un seul cœur, et que pour la fille de la Charité, le pauvre le plus inconnu a le même droit à ses soins qu'un frère, qu'un enfant, qu'un second soi-même.

Cette dernière invasion fut d'environ trois quarts d'heure. Les brigands, après avoir fait la visite de la maison, retournèrent sous la porte d'entrée ; ils y restèrent quelques moments. L'un d'eux avait demandé de l'argent à une maîtresse de novices ; le chef, l'entendant, menaça de le tuer, s'il s'avisait de répéter une pareille demande. Deux sœurs furent toutefois obligées de suivre quelques-uns de ces hommes armés, qui voulurent absolument les conduire dans un cabaret. Ces deux sœurs les suivirent jusqu'au milieu de la rue Saint-Lazare, et s'en tirèrent avec quelques pièces de monnaie. À leur retour, elles trouvèrent des protecteurs dans les brigands qui s'étaient mis comme de garde à la porte de la communauté. Ceux-ci leur firent faire place pour entrer, et elles entrèrent sans avoir reçu la plus légère insulte.

Dans toutes les visites, il ne se passa rien d'indécent, et la langue des bandits semblait être enchaînée.

Au moment que les vingt brigands dont nous venons de parler sortirent de la maison, la populace voulait y pénétrer ; ceux-là s'y opposèrent efficacement, et firent fermer la porte sur eux. Le chef s'établit debout au dehors de la porte : « Mes enfants, dit-il, je vous avertirai quand il sera temps. » Il défendit en même temps l'entrée de la porte et promit de tuer de sa main celui qui violerait la consigne.

La communauté des filles de la Charité fut deux jours et deux nuits sauvée, non seulement du pillage, mais de toute insulte, par une grâce spéciale du ciel. Elle fut deux jours et deux nuits dans la crainte : cette crainte continua plus ou moins grande pendant les deux jours d'insurrection et de désordre.

Dès le soir du 13, la garde nationale s'étant formée, les filles de la Charité demandèrent un piquet pour veiller à leur défense. Le district leur envoya une quarantaine d'hommes de cette garde qui s'organisait à peine et qui portait la cocarde verte. Ces hommes furent plus à craindre pour leurs propos que les brigands eux-mêmes.

Quelques jours après, l'un de ces gardes avoua devant plusieurs sœurs de la maison que lui et ses camarades, en y entrant avaient le plus affreux dessein dans leurs âmes, mais qu'ils avaient été pénétrés en entrant d'une sorte de saisissement qui les étonnait eux-mêmes; qu'ils ignoraient tout ce qui les avait empêchés d'agir selon leur premier vœu ; que pour lui il avait été saisi d'un indéfinissable respect. Ce témoignage d'un homme qui s'accusait ainsi lui-même devant les filles de la Charité, qui l'employaient comme ouvrier, mérite quelque croyance, surtout lorsqu'il ne fait que confirmer un fait assez prouvé par les circonstances qui l'accompagnent.

Quant à la maison de Saint-Lazare, le 14 juillet, à quatre heures du matin environ, une trentaine de jeunes Lazaristes, conduits par quelques prêtres, et secondés par les frères, rentrèrent dans la maison, et s'occupèrent à recueillir [576] quelques restes de meubles échappés à la destruction, au milieu de tous les débris, et amoncelés dans la rue et dans les cours. On eut le bonheur de retrouver les meubles de la chambre de saint Vincent de Paul, qui avaient été jetés par la fenêtre, et dont les brigands ignorèrent le prix. On a pu ravoir aussi (selon le témoignage de M.Dubois, prêtre lazariste d'un mérite distingué, connu depuis de toute la capitale par ses instructions improvisées dans l'église des Minimes) deux chaises de paille, une paillasse et une couchette, sa soutane, son manteau d'hiver, son chapeau, son bonnet carré, une partie de son linge, son bréviaire, etc. [197].

Quelques jours après la dévastation, je vis moi-même l'état affreux où la maison de Saint-Lazare se trouvait réduite. Je ne pouvais concevoir, en revoyant cette communauté,

[197] Sa soutane, son manteau d'hiver, son bréviaire et son parapluie sont conservés précieusement dans la maison-mère de la Congrégation, à Paris, ainsi que deux paires de souliers.

comment l'art de la destruction avait pu si bien perfectionner son ouvrage. Le directeur de retraite (M. Julienne, prêtre éminent en doctrine et en piété) m'apprit qu'il avait quitté la maison dès le matin du 13 juillet, à huit heures, et que les brigands l'avait aidé à mettre dans une malle ses effets les plus précieux et à la transporter jusqu'à l'escalier, mais qu'il était à peine sorti de sa chambre, que ce qu'il laissait de meubles fut brisé, fracassé, anéanti par d'autres brigands ; il entendit le premier coup porté à son mobilier.

Je tiens du même directeur qu'un des prêtres de la maison, gémissant sur la perte d'un dépôt de mille écus en billets de la caisse d'escompte, cherchait ses billets sans espoir de les retrouver, lorsqu'en soulevant quelques chiffons de papier, il tomba sous sa main au milieu des débris dont la cour était pleine. Il lève aussitôt les yeux au ciel, le bénit d'avoir conservé ces billets, et oublie dès lors toutes ses autres pertes, pour ne plus s'occuper que de la consolation de pouvoir restituer son dépôt intact.

Les plus grandes aumônes furent bientôt offertes au supérieur général de Saint-Lazare, pour la réparation de ses bâtiments. Le roi, Mgr l'Archevêque et le Chapitre de Paris, plusieurs communautés et un grand nombre de particuliers s'empressèrent de venir au secours de la maison et de ses habitants. Ces aumônes se montèrent, en moins de huit jours, à plus de cent mille tournois.

Mais bientôt, la Révolution accélérant son cours, MM. les prêtres de Saint-Lazare subirent le sort des autres congrégations séculières. Ils furent obligés, après le 10 août 1792, de sortir de leur maison. Ils eurent du moins le bonheur de sauver leur précieux trésor, le corps de saint Vincent de Paul et quelques-uns des meubles ou des vêtements qui avaient servi à son usage, et qu'on avait retirés des décombres, lors du désastre de la maison. Il existe aussi plusieurs lettres originales de ce grand saint, qui se trouvaient dispersées entre les mains de plusieurs personnes, et qui n'ont rien, d'ailleurs, de remarquable que leur laconisme et leur extrême simplicité. Mais c'est la plume de saint Vincent de Paul qui les a écrites. Toutes ces saintes reliques sont à Paris.

Les filles de la Charité furent également obligées de sortir de leur maison à la même époque et de renvoyer leurs postulantes. Mais elles ont pu de même conserver le corps de leur bienheureuse institutrice, la vénérable Louise de Marillac, veuve Legras. [577]

Après dix années de dispersion, elles ont été rappelées par le gouvernement à l'exercice des mêmes œuvres de charité. Semblables à la colombe de l'arche, elles ont annoncé, par leur retour dans le monde, la cessation des orages politiques, et le retour de la sérénité sur la terre[198].

IV

Mon apologie, par M. Louis-Joseph François[199].

[198] La maison où est né saint Vincent de Paul dans un hameau, à une demi lieue de la paroisse de Pouy, diocèse de Dax, avait été changée en chapelle. La révolution l'a respectée. On y voit encore deux tableaux, dont l'un représente la mère de saint Vincent de Paul dans son lit, et à côté son bienheureux nourrisson dans le berceau. Le second tableau représente saint Vincent à l'âge de huit ans, occupé à garder les moutons. Le buste de ce grand Saint est placé sur un autel.

À peu de distance de la chapelle se trouve un chêne antique, à l'ombre duquel, d'après la tradition du pays, le jeune Vincent aimait à se reposer. Les personnes pieuses qui visitent ce hameau pour y honorer la naissance d'un des plus grands saints, visitent aussi ce chêne, et aiment à y rappeler le souvenir du jeune Vincent de Paul élevant son âme vers le ciel, correspondant aux premières impressions de la grâce, et méritant par là, selon qu'il est dit de Jésus-Christ, de croître tout à la fois en âge et en sagesse.

[199] On trouvera d'intéressants détails sur les écrits de M. François pendant la Révolution, dans les notices bibliographiques des écrivains de la Congrégation, p. 110.

Je n'ai pas prêté le serment civique exigé par le décret du 27 novembre.

Par honneur et par religion, je dois compte de ma conduite à tous mes confrères dans le sacerdoce qui ne penseraient pas comme moi ; je le dois aux fidèles pour écarter de tous les esprits jusqu'à l'ombre du scandale. Je vais rendre ce compte tel que je le lis dans mon cœur et tel que je voudrais le présenter au tribunal de Dieu au moment de ma mort. J'ai la ferme confiance que le souverain juge ne verra dans ma démarche que les intentions les plus droites et l'examen le plus réfléchi; pourrais-je avoir à en rougir devant les hommes?

Dès le commencement j'ai trouvé de grandes difficultés à prêter le serment, j'ai trouvé aussi de grands inconvénients à le refuser. Les uns me disaient: Ce serment n'a rien d'alarmant pour la conscience, il roule sur des objets purement civils, ce n'est qu'une affaire de géographie ; d'autres me répétaient sans cesse: Il blesse les droits essentiels de la religion. On me disait encore: Par la Constitution, l'Assemblée veut rendre à l'Église son premier éclat, en rétablissant l'ancienne discipline; et ailleurs, on me faisait entendre que la base de l'Église était attaquée et que la Constitution en ébranlait les fondements. Enfin, j'ai vu nombre d'ecclésiastiques prêter ce serment sans scrupule; j'en ai vu un plus grand nombre le refuser et déclarer qu'ils étaient prêts à tout sacrifier plutôt que de le prononcer.

Dans cette division de conduite et de langage, voici les règles que j'ai cru devoir suivre.

Dans le doute, la prudence chrétienne me faisait une loi de suspendre, [578] et par là de refuser le serment; jurer dans cet état, jurer sans voir clairement la vérité et la justice, dans l'objet de mon serment, c'était m'exposer à jurer de maintenir l'erreur et l'iniquité. Mon serment était au moins téméraire, et la religion m'apprend que le serment téméraire est un crime.

Les circonstances me firent ensuite entrer en soupçon sur ce même serment; le ton impérieux et menaçant avec lequel il est prescrit, l'espèce de violence avec laquelle il est extorqué, le dépouillement et la persécution qui doivent en suivre le refus me mirent en défiance ; ce n'est point la marche ni le ton de la vérité, me suis-je écrié! des législateurs chrétiens, des législateurs bien intentionnés ne prendraient point la marche et les moyens employés par un Mahomet, un Luther! Un serment forcé, un serment qui ne peut être refusé, n'est point le vœu de celui qui le prête; c'est l'ouvrage de la violence, c'est le vœu du tyran qui l'arrache à la faiblesse. *Hæc non sunt consentientium, sed potius vexantium placita*.

Une nouvelle considération fortifia mes doutes et mes soupçons ; la déclaration faite par les évêques de l'Assemblée, l'adhésion de chaque évêque particulier l'exposition des principes publiée par les premiers, l'adhésion de tous les corps ecclésiastiques du royaume, la Sorbonne à la tête ; le suffrage d'une multitude innombrable de pasteurs, tous réunis et m'annonçant d'une seule voix que le dépôt des vérités saintes était attaqué, les barrières plantées par Jésus-Christ arrachées, l'Église, indépendante par sa divine institution, mise sous le joug de la puissance temporelle ; cette masse d'autorités si imposante, quand il s'agit d'une démarche aussi sérieuse que le serment, surtout en matière de religion, acheva de me décider pour le refus. Qu'ai-je à risquer, en suivant de pareils guides, et que n'ai-je point à craindre, en m'écartant de la voie qu'ils m'ont tracée ? Et certes, à la vue de cent vingt-six évêques, de toute l'Église gallicane avec eux, des écoles les plus éclairées et les plus savantes qui s'arrêtent et qui reculent par la crainte d'engager leur conscience, quel est le prêtre catholique, et tant soit peu au fait des règles, qui oserait avancer? Quel est le prêtre qui oserait dire: Ils sont dans l'erreur et j'ai pour moi la vérité ; ils refusent de prêter un serment contraire à la religion, et moi, je le prononcerai; ils attendent le jugement du Souverain Pontife, et moi je veux devancer sa décision, dût-il dire oui où je dis non et non où je dis oui; je ne veux écouter ni

pape ni Église, je ne veux suivre que moi seul? Se décider ainsi d'après soi-même, n'est-ce pas suivre le plus imprudent et le plus insensé de tous les maîtres, la présomption ?

Ces considérations générales et extrinsèques suffisaient pour motiver mon refus, et m'en faisaient un devoir, d'après les règles chrétiennes, qui, pour la conduite comme pour la foi, nous rappellent à l'autorité des pasteurs.

Et certes, de quel poids sera au milieu des fidèles l'autorité et le ministère d'un prêtre, que les fidèles voient séparé du corps des évêques et par là même convaincu de schisme?

Pour former et pour éclairer davantage ma conscience, de ces premières considérations, j'ai passé à l'examen du fond. [579]

DÉCRET DE LA CONSTITUTION DU CLERGÉ.

OBJETS DU SERMENT.

1° L'Assemblée nationale, *de sa seule autorité*, change la circonscription des évêchés ; elle en détruit cinquante-trois anciens ; elle en établit de nouveaux.

2° *De sa seule autorité*, elle destitue de leurs pouvoirs, juridiction et autorité des évêques canoniquement institués, et, à leur place, elle substitue, encore *de sa seule autorité*, des évêques.

3° L'effet de cette destitution est tel, que l'Assemblée nationale déclare perturbateurs de l'ordre public les évêques, curés et autres fonctionnaires supprimés, qui continueront d'exercer leur ministère.

4° *De sa seule autorité*, elle supprime toutes les cathédrales, et donne au premier des vicaires créés par elle le pouvoir de gouverner le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal; elle donne aux évêques un conseil qu'ils n'ont pas choisi, et dont ils sont forcés de suivre la majorité dans les affaires de juridiction.

5° Elle anéantit, *de sa seule autorité*, les vœux de religion, elle veut même que son décret ait une force rétroactive.

6° *De sa seule autorité*, elle donne aux laïcs le choix des pasteurs sans le concours du clergé, et elle veut que les évêques soient institués sans aucun recours au Pape.

7° Elle reconnaît dans le Souverain Pontife le chef visible de l'Église ; mais elle rompt avec lui toute relation de soumission et de dépendance. Tout ce qu'elle lui accorde est une simple lettre qui lui sera écrite par chaque nouvel évêque, pas un seul mot dans les décrets de la primauté de juridiction.

8° Elle exige que tout prêtre fonctionnaire s'engage par serment à maintenir ces articles de tout son pouvoir, et quiconque s'y refusera est déclaré *ipso facto* déchu de toute fonction publique, et incapable d'en exercer aucune à l'avenir.

Remarque première. Il est évident que, pour prêter le serment, il faut reconnaître l'autorité et la compétence de l'Assemblée sur tous ces articles.

Remarque seconde. Si par malheur ces articles étaient contraires à la foi, s'ils opéraient le schisme, s'ils renfermaient autant d'usurpations, d'attentats ou de nouveautés condamnables que de propositions, s'ils bouleversaient l'Église, s'ils mettaient l'autorité de l'homme à la place de l'autorité de Jésus-Christ, il ne faudrait plus voir dans la Constitution qu'un ouvrage infernal, et dans le serment de la maintenir, que le plus horrible et le plus monstrueux des sacrilèges. Pour éviter un pareil écueil, j'ai soumis les décrets de la Constitution à l'épreuve de la foi.

Voici mes résultats:

1° On a mis au défi, et l'Assemblée nationale et tous les écrivains qui sont à ses ordres, de citer, depuis Jésus-Christ, dans l'antiquité ecclésiastique, un seul fait, un seul exemple d'un

siège épiscopal, ou érigé, ou resserré, ou étendu par la puissance temporelle seule, sans le concours au moins de la puissance ecclésiastique ; et ce défi, on est encore à y répondre. Il est démontré, au contraire, [580] que pendant trois siècles l'Église seule a exercé ce droit, et qu'elle ne pouvait le tenir que de Jésus Christ. Si dans les siècles suivants on a vu le concours de la puissance temporelle, ce n'a été qu'à titre de protection.

Dès le premier décret, l'Assemblée nationale est donc convaincue d'une innovation inouïe et d'une usurpation sans exemple.

2° Il est de fait et de principe qu'aucun évêque ne peut être destitué ou perdre sa juridiction que d'après un jugement canonique, la démission volontaire acceptée, ou par la mort ; hors ces cas, la destitution n'a jamais été regardée que comme l'ouvrage de la violence et de la tyrannie. Cette tyrannie, l'Assemblée nationale n'en rougira-t-elle pas ? Et comment a-t-elle pu souffrir qu'en son nom, l'évêque d'Autun, écrivant à son troupeau, n'employât d'autres preuves que cette nouvelle doctrine, que l'image d'un diocèse ravagé par la peste, ou bouleversé par un tremblement de terre, ou couvert par une inondation; dans cette supposition, dit-il, il faudrait bien que les diocésains passassent sous un autre évêque? Est-ce donc là le cas où l'Assemblée nationale réduit les églises? et ses décrets ne seraient-ils pour les fidèles que des calamités et des fléaux?

3° Toute fonction exercée par un évêque étranger, dans le territoire d'un évêque vivant, et sans son consentement, a toujours été regardée comme nulle dans ses effets et comme un attentat punissable dans son principe[200]. II n'y a pas un seul diocèse en France où les décrets de l'Assemblée nationale ne renouvellent et ne multiplient ces attentats, puisqu'il n'y en a pas un seul qui ne soit morcelé, et dont une partie au moins ne soit soumise à un évêque étranger.

4° Il est de foi qu'il existe dans l'Église une hiérarchie qui a Jésus-Christ pour auteur. Il est de foi que les évêques sont supérieurs aux prêtres ; les leur assujettir est donc une hérésie[201].

5° Les vœux de religion sont fondés sur les conseils évangéliques; les condamner et les proscrire est donc un scandale, et les rompre un sacrilège.

6° On a toujours regardé l'institution canonique et la mission de l'Église comme la source de la juridiction. Toujours on a regardé comme des intrus, comme des voleurs, ceux qui n'ayant reçu leur vocation et institution que du peuple, ou du magistrat, et d'une autorité laïque, s'ingéreraient dans les fonctions saintes[202].

L'Assemblée nationale donne seule la mission, l'institution et la juridiction dans toute la France. Et en effet, par qui l'évêque de Versailles, par exemple, sera-t-il institué, et de qui recevra-t-il la juridiction? Du Pape établi depuis plusieurs siècles comme l'organe de l'Église en ce point? L'Assemblée nationale n'en veut pas. Des évêques dont on morcelle les diocèses pour ériger celui de Versailles? Ils ne se dessaisissent pas. De l'évêque qui, fort des principes du théologien Mirabeau, ou du plus que Pape[203] Camus, sera assez hardi pour consacrer le nouvel élu ; mais il n'a aucune juridiction sur ce territoire, peut-il communiquer ce qu'il n'a pas? [581] Ainsi il n'aura véritablement de mission que de l'Assemblée nationale. Et voilà le mystère d'iniquité qui se consomme au moment où j'écris ceci; dans ce moment, la première église de France, la cathédrale de Paris, est souillée par l'installation des vicaires qu'en vertu des décrets, met la municipalité en possession de l'administration du diocèse ! Voilà les seules mains dans lesquelles elle veut faire reposer le pouvoir épiscopal. Et sans autre forme, sans autre caractère, sans le consentement de l'archevêque vivant, du seul pasteur légitime, voilà

---

[200] Concile de Sardique, Can. XV.

[201] Concile de Trente.

[202] Concile de Trente, sess. 23, ch. 4.

[203] Peut-on citer en effet aucun Pape, et même aucun concile, qui, sans procès instruit, sans formes canoniques observées, aient jamais donné un successeur à un évêque, et même à un curé vivant? Et cet avocat audacieux, d'un seul trait de plume, prétend anéantir et créer une foule d'évêques et de curés dans le royaume.

les ministres qui approuveront les confesseurs, qui donneront les dispenses, les dimissoires, etc., etc.

7° Dans toute l'antiquité chrétienne, le clergé a eu la principale part à l'élection des premiers pasteurs, les pasteurs secondaires étaient choisis et envoyés par les évêques. Le peuple intervenait aussi, mais pour rendre témoignage ; c'est ce que nous lisons dans saint Cyprien et les anciens Conciles ; la forme proposée par l'Assemblée nationale ne rétablit donc pas les anciennes règles, elle les renverse.

8° Il est de foi que le Souverain Pontife a dans toute l'Église une primauté d'honneur et de juridiction ; le pouvoir de régir et de gouverner les pasteurs et les peuples: *Pasteurs à l'égard des brebis,* disait Bossuet, et *brebis à l'égard de Pierre*. Et en cela il n'est que l'écho des Pères, des Conciles, de l'Afrique, des Gaules, de la Grèce, de l'Asie, de l'Orient et de l'Occident unis ensemble. Défendre de recourir à lui et de reconnaître son autorité, c'est donc une révolte et une entreprise contraire à la foi.

9° Lorsque l'on a proposé, discuté et décrété ces maximes étranges, les évêques réclamèrent les droits de l'Église et de la vérité. Par une sainte condescendance, ils s'offrirent à concourir avec l'Assemblée à tout ce qui pourrait être du bien des fidèles. Au lieu de dire : Dans l'ordre spirituel et le gouvernement des églises, c'est à nous à ordonner, et, comme chrétiens, vous nous devez l'obéissance; ils ont dit: Nous nous prêterons à tout. Permettez-nous de nous assembler en concile, ou du moins d'agir de concert avec le chef suprême de l'Église. L'Assemblée a répondu : C'est moi, c'est moi seule qui ai la puissance; j'ordonne, soumettez-vous.

Ainsi l'Assemblée nationale s'attribue à elle seule le droit de circonscrire les évêchés, de destituer les évêques, de communiquer la juridiction, de donner la mission ou de la révoquer, de choisir les pasteurs, d'anéantir la primauté que Dieu a établie et que tous les siècles ont reconnue dans le successeur de saint Pierre. Elle refuse de reconnaître dans l'Église la puissance inhérente de se régir, de se gouverner par ses lois, puissance qu'elle tient de l'institution divine et qu'on ne peut lui contester sans attaquer la foi. Elle ne veut l'admettre ni en premier ni en second dans une sphère qui lui est propre, et à laquelle, par la nature même des objets et par l'institution divine, la puissance temporelle est comme étrangère. Ainsi, au lieu de protéger l'Église, l'Assemblée nationale la rend captive, elle la met sous le joug. Et à la suprématie temporelle et civile dont elle s'est emparée, elle veut encore réunir la suprématie spirituelle et ecclésiastique. Ainsi, dans ses principes, la religion, le culte, les règles de son ministère ne sont plus qu'une affaire de politique humaine et un objet purement civil. Oui, voilà à quoi elle nous réduit, à lui sacrifier Jésus-Christ et les Écritures, à repousser les oracles divins pour nous soumettre à ses décrets, à substituer la Constitution à l'Évangile.

Ce n'est point ici une exagération. C'est la vérité. [582]

Toute puissance ma été donnée dans le ciel et sur la terre, dit Jésus-Christ: *allez donc*, ajoute-t-il à ses apôtres et à leurs successeurs, *allez, enseignez toutes les nations les baptisant et leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ai commandées*. *Voilà, je suis avec vous*, baptisant, enseignant, gouvernant *jusqu'à la consommation des siècles. Veillez sur vous-mêmes*, disait saint Paul, *et sur tout le troupeau, à la tête duquel l'Esprit-Saint vous a établis évêques pour gouverner l'Église de Dieu*. Voilà la puissance de prêcher, de baptiser, d'administrer les sacrements, de régir et de gouverner; voilà la mission et la juridiction émanée immédiatement de Jésus-Christ, toujours subsistante, toujours perpétuelle dans l'Église, et communiquée par elle à ses ministres jusqu'à la consommation des siècles, puissance indépendante des Césars et de toute autorité humaine.

Et l'Assemblée nationale dit à cinquante-trois évêques, ou plutôt à tous les évêques de France; Cette puissance, cette mission, cette juridiction que vous ne tenez que de Jésus-Christ par l'Église, je la paralyse entre vos mains. D'après mes décrets vous n'enseignerez plus, vous n'administrerez plus les sacrements, vous ne gouvernerez plus; j'enverrai, j'établirai d'autres

pasteurs à votre place; c'est à eux seuls, et ce n'est que d'après ma mission qu'il sera permis de prêcher, de baptiser, et d'exercer les fonctions ecclésiastiques.

Jésus-Christ regarde comme des mercenaires et des voleurs ceux qui n'ont point la mission divine, la mission de l'Église. L'Assemblée veut qu'ils soient les seuls pasteurs légitimes; et, d'après ses décrets, les pasteurs envoyés canoniquement et fidèles à la religion sont des perturbateurs de l'ordre public.

Jésus-Christ dit aux pasteurs de l'Église : Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise. Quiconque ne voudra point se soumettre à l'Église, sera regardé comme un païen et comme un publicain. Et l'Assemblée nationale ne défend pas seulement d'écouter les pasteurs légitimes, elle leur défend de parler. Elle interdit la lecture de leurs instructions dans l'Assemblée des fidèles. Elle veut que les voûtes de nos temples ne retentissent que de ses décrets, elle veut que, par une altération sacrilège, l'Évangile se plie à la Constitution qui le renverse, et celui qui ne prêche pas dans le sens de la Constitution est un mauvais citoyen, que l'on traduit devant les municipalités, et que l'on cite devant les Comités des Recherches pour rendre raison de sa foi.

Ainsi ce n'est pas seulement de l'Assemblée nationale, c'est encore des comités et des municipalités que le ministre de la religion doit tenir son approbation et sa mission ; c'est d'elles encore qu'il doit recevoir la foi qu'il prêche et la morale qu'il enseigne. L'Assemblée nationale ne se contente pas d'embrasser la législation ecclésiastique dans sa suprématie; elle se constitue juge et source de la doctrine; elle a ordonné à son comité soi-disant ecclésiastique de présenter une instruction dogmatique qui sera adressée à toutes les églises de France. Déjà, à l'exemple de Cromwel, Mirabeau s'est établi vicaire général de ce pouvoir spirituel; déjà il a fait entendre aux représentants de la nation les impiétés et les blasphèmes qui doivent consommer la profanation de nos temples, et, hors un petit nombre, les représentants de la nation l'ont couvert d'applaudissements. Voilà où nous en sommes pour le moment; Dieu sait le terme où l'Assemblée nationale s'arrêtera. En attendant, il demeure constant que l'Assemblée nationale anéantit l'Église de Jésus-Christ en France, et qu'elle n'y veut plus qu'une église humaine, une église formée par ses décrets. [583] Ce n'est plus au nom et par la mission de Jésus-Christ, seule nécessaire jusqu'ici : c'est au nom, c'est par la mission de l'Assemblée que tout se fait, que les sacrements sont administrés, que la parole est annoncée, puisque c'est par elle et par elle seule que les ministres sont envoyés, et que depuis dimanche, le ministère est exercé dans la première église du royaume[204].

D'après les décrets et les faits que nous avons rapportés et rapprochés des principes de la religion, voici le serment exigé de tous les évêques et de tous les prêtres de l'Église gallicane, réduit à sa véritable expression :

Moi, prêtre, curé ou évêque, *je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution civile du clergé*. Je jure de maintenir une constitution qui ne présente que des nouveautés dangereuses, des usurpations criminelles et des attentats sacrilèges ; une constitution qui, à la place de l'Église qu'elle dépouille de ses droits les plus sacrés, substitue une Assemblée profane et séculière; de reconnaître dans cette Assemblée une puissance que Jésus-Christ ne lui a point donnée, et qu'elle s'attribue contre la disposition de Jésus-Christ et des apôtres. Je jure de maintenir de tout mon pouvoir des décrets erronés, contraires à la foi et scandaleux ; des décrets contraires à la définition des Pères et des conciles ; de ne reconnaître dans le Pape qu'une primauté sans juridiction, dans l'Église d'autre puissance de gouvernement que la puissance temporelle, d'autre mission que celle qui vient des hommes ; de maintenir le dépouillement des églises, l'anéantissement des fondations, l'abolition des vœux ; de révérer les intrus que Jésus-Christ repousse et que l'Assemblée établit, et de rejeter des pasteurs canoniquement institués. Je jure de maintenir de toutes mes forces la destitution de tous les

[204] Voyez les Instructions pastorales des évêques de Boulogne et de Soissons, où les principes que nous n'avons qu'indiqués sont développés et démontrés sans réplique.

évêques de France, quoique prononcée par une Assemblée sans caractère, et contre toutes les règles ; de regarder comme nulles toutes les fonctions qu'ils prétendent exercer, et de ne plus voir que des perturbateurs de l'ordre public dans ces hommes que l'esprit de Dieu a établis pour gouverner l'Église de Jésus-Christ. Je jure enfin de maintenir de toutes mes forces une constitution qui, des ruines de l'Église fondée par Jésus-Christ, fait sortir une Église nouvelle, qui n'a plus de fondement et d'appui que dans l'opinion et l'autorité des hommes.

Je le demande maintenant : Y a-t-il un seul catholique que la proposition d'un pareil serment ne doive pénétrer d'indignation et d'horreur? Peut-il même un seul instant balancer dans son refus? Hésiter seulement ne serait-ce pas un acte d'apostasie et d'infidélité; et, malgré toutes les sollicitations et toutes les menaces, n'est-ce pas ici le cas de dire: C'est à Dieu qu'il faut obéir, et non aux hommes.

Sans doute, me dira-t-on, si le serment eût été ainsi proposé, personne ne l'aurait prêté. Mais l'exemple de ceux qui s'y sont soumis, ne nous autorise-t-il pas à conclure que cette formule a quelque chose d'exagéré?

Je crois aussi que la plupart de ceux qui ont juré n'ont pas prétendu s'engager à ce point et se rendre coupables d'une apostasie, d'une hérésie et d'un schisme manifeste; mais ils ont juré la constitution du clergé décrétée par l'Assemblée nationale, et voilà l'abîme dans lequel les précipite leur témérité, leur précipitation et leur défaut d'examen dans une matière aussi sérieuse. Qu'on rapproche [584] la formule des observations qui la précèdent, et qu'on juge si dans le résultat je me suis permis une seule expression exagérée.

Pour n'avoir rien à me reprocher, après avoir considéré le serment en lui-même et dans les principes de la religion, j'ai encore examiné les motifs et les raisons que l'on faisait valoir, et dans les conversations et dans les brochures, pour en justifier la légitimité.

PREMIER MOTIF.

Un grand nombre d'ecclésiastiques respectables ont déjà prêté le serment ; faut-il les condamner, ne devons-nous pas croire au contraire qu'ils ne s'y sont décidés qu'après les plus fortes raisons?

Oui, sans doute, les raisons étaient fortes et impérieuses pour bien des esprits l'Assemblée nationale par ses décrets, par ses placards, ses affiches, ses sommations et ses tambours, ne cessait de crier Ou *jurez* ou mourez de faim en abandonnant *le poste qui vous nourrit*! La populace soulevée, et on sait par qui, allait au même but par une voie plus abrégée encore. Le dimanche 9 janvier, et les rues et les temples retentissaient de ce dilemme terrible : On le *serment* ou la *lanterne*. Les marguilliers des paroisses, ou électeurs, ou municipaux, les parents intéressés étaient aussi en mouvement et prêchaient le serment à leur manière.

On conçoit assez quelle force persuasive la logique d'une crainte grave et d'un péril imminent, la logique d'un grand intérêt, la logique de la parenté et du sang réunies ensemble, doivent exercer sur des âmes faibles et timides, sur des hommes placés entre l'apostasie, la faim et la mort. Est-il étonnant, après cela, que la crainte ait parlé plus haut que la conscience, et que plusieurs aient cédé au temps et à la nécessité?

Un grand nombre a cédé, mais la plupart, peu de jours avant cette époque fatale, décidaient hautement que ce serment était contraire à la religion, plusieurs avaient déclaré nettement qu'ils ne le prêteraient pas, et les mêmes, depuis qu'ils l'ont prêté, ne peuvent se dissimuler ni à eux-mêmes, ni aux autres, les anxiétés et les inquiétudes qu'ils éprouvent.
Beaucoup d'ecclésiastiques ont prêté le serment, mais un plus grand nombre aussi l'a refusé, et la seule comparaison des refusants et des acceptants suffirait pour résoudre toutes les difficultés. D'un côté, je vois les premiers pasteurs établis juges de la foi et de la morale par Jésus-Christ. Avec quelle dignité ils soutiennent le caractère divin qui réside en eux, et par la

noblesse de leur désintéressement et par leur constance magnanime, ces pontifes dans lesquels nous voyons revivre les Athanase et les Hilaire ! Hués, calomniés, couverts d'opprobre, exposés aux insultes, n'ayant d'autre perspective que les horreurs d'une mort violente dont ils sont menacés chaque jour par une populace que rien n'arrête ; d'autre gain à espérer que la spoliation de leurs biens et une vie de privation et de douleurs ; notés comme mauvais citoyens, diffamés comme ennemis de la patrie, ils n'ont qu'à dire un mot, et ils échappent à tous ces dangers. Mais comment leur bouche pourrait-elle prononcer ce mot que leur conscience désavoue ; comment trahiraient-ils les intérêts de Dieu pour complaire aux hommes? Non, ils s'exposeront à tout, ils souffriront tout, [585] plutôt que de se souiller par un serment que la religion réprouve; la religion les élève au-dessus des promesses, au-dessus des menaces, au-dessus de tous les intérêts; et leur patience dans les vexations devient le plus beau triomphe de la foi.

Que l'on ait eu des reproches à faire à quelques-uns d'entre eux, reproches si atrocement exagérés par la calomnie; ils sont aujourd'hui entièrement effacés; le zèle de Pierre, ses travaux, ses souffrances, son martyre pour la confirmation de ses frères dans la foi, me font oublier sa chute ; je perds de vue les faiblesses de l'homme,je ne vois plus que les successeurs des apôtres, j'en révère l'autorité quand j'en retrouve l'héroïsme et les vertus.

J'en crois volontiers à des témoins qui se font égorger, disait Pascal, et moi, je dirai je ne puis voir que la vérité dans le témoignage et dans la confession généreuse de ces pontifes qui ont tout sacrifié pour elle, et, s'ils n'ont pas désarmé la malice de ses ennemis, ils ont au moins fixé leur estime.

Quelle gloire pour un évêque d'Agen, pour un évêque de Poitiers et pour tous ces évêques de l'Assemblée dans la fameuse journée du janvier! Quelle gloire pour un Fournetz [205], un Leclerc [206], et pour tant de pasteurs du second ordre que leur courage égala en ce moment aux pontifes, et à qui l'occasion du martyre a manqué, plutôt qu'ils n'ont manqué au martyre !

L'Assemblée ne l'a que trop senti, et voilà ce qui a fait si brusquement fermer la belle carrière ouverte à leur confession par l'appel nominal. Quel beau jour pour l'Église du XVIIIe siècle, quels exemples elle laisse aux siècles suivants, qui placeront les noms de nos illustres confesseurs parmi les noms des Cyprien, des Sixte, des Laurent, dont on a fait entendre les sentiments et le langage ! Je bénis ce jour à jamais mémorable dans les fastes de l'Église gallicane ; la foi de l'Église gallicane est toujours vierge; la foi des Remy, des Marcel, des Martin est encore la foi de nos évêques. Elle est encore celle de la majorité du clergé dans la capitale; elle est la même dans toutes les provinces de ce beau royaume.

Le parti opposé m'offre aussi une liste de signatures, mais je n'y vois ni ces caractères d'autorité, ni ces traits de vérité et de lumière qui me frappaient tout à l'heure. Je trouve à la tête de cette liste le nom *d'un évêque*. Mais, nouveau Cranmer, il a débuté dans l'Assemblée par donner l'absolution du parjure ; après avoir joué un rôle scandaleux dans l'agio, il s'est déclaré l'apôtre de l'usure ; le serment, dans sa bouche, peut-il être de quelque force? Parmi les autres signataires ou sermentaires, je vois des hommes ambitieux ou avides, déjà engraissés par l'argent des juifs et des protestants, et qui étendent encore la main sur les mitres et les crosses de leurs supérieurs demeurés fidèles. Dans tous, je vois des ecclésiastiques transfuges et liés de communion et de principes avec les Rabaud, les Barnave, avec les philosophes, les impies et les incrédules dont ils ne sont que les échos ou les vils esclaves. Tout le monde sait que les protestants et les philosophes sont les plus ardents zélateurs du serment, et l'on sait aussi que ce n'est point l'amour de la religion catholique qui échauffe ce zèle.

---

[205] Député d'Agen à l'Assemblée
[206] Député d'Alençon

Et voilà sans doute, après les premiers moments d'orage et de surprise, ce qui a fait revenir sur leurs pas tant d'ecclésiastiques trompés ou égarés ; [586] voilà ce qui a produit ces rétractations généreuses, plus honorables pour la religion, plus glorieuses à leurs auteurs que leur chute n'avait été scandaleuse et affligeante. C'est d'après ces principes encore que l'on a vu un des premiers officiers municipaux[207] déposer l'écharpe avec indignation, donner sa démission, *ne voulant pas*, disait-il avec force, *remplir le rôle d'un tyran par l'extorsion d'un serment inique.* C'est d'après ces principes, enfin, que cet exemple a été suivi de tant d'officiers municipaux dans les provinces, qui ont renoncé à leurs charges plutôt que de se souiller par des démarches tortionnaires et vexatoires.

Enfin *beaucoup d'ecclésiastiques ont prêté le serment*. S'il y a quelque chose d'étonnant, ce n'est pas de voir des ecclésiastiques victimes de l'intérêt, de la faiblesse, de la crainte et de la surprise, c'est que le nombre n'en soit pas infiniment plus grand. Voyez ce qui s'est passé en Angleterre sous Elisabeth: «Les évêques, réduits à quatorze, dit *M. Bossuet*, demeurèrent fermes avec cinquante ou soixante ecclésiastiques. Mais à la réserve d'un si petit nombre, dans un si grand royaume, tout le reste fut entraîné par les décisions d'Élisabeth, avec si peu d'attachement à la doctrine nouvelle qu'on leur faisait embrasser, qu'il y a même de l'apparence que si le règne d'Élisabeth eût été court, et si un prince de la communion romaine eût pu parvenir à la couronne avant la mort de tous ceux de cette génération, on les aurait vus changer avec autant de facilité que sous le règne de Marie.

Et en cela on ne vit que ce que l'on avait vu sous Henri VIII et sous Édouard. Sous le règne de ces princes, le clergé embrassa tous les nouveaux dogmes et prêta tous les serments exigés. Sous Marie Stuart, les serments et les dogmes furent abjurés avec la même facilité; ils changèrent encore en sens contraire sous Elisabeth. Voilà le sort du clergé et du peuple, lorsque Dieu, dans ses secrets jugements, les livre à eux-mêmes. Et, si nous voyons parmi nous l'unité dans l'épiscopat et dans le sacerdoce, croyons que c'est un dernier regard de miséricorde sur notre malheureuse patrie, et que notre Dieu ne nous a point entièrement abandonnés.

Puisque nous en sommes sur l'article de la réforme et de la décadence de la foi en Angleterre, n'abandonnons pas un sujet qui peut être pour nous d'une efficace instruction. Il n'y a personne qui, dans les commencements et les progrès de la réforme anglicane, ne soit frappé de voir leur étonnante ressemblance avec ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux. L'histoire des variations n'est en quelque sorte que l'histoire de notre révolution.

1° Le premier pas de cette Église vers le schisme fut de nier la primauté du Pape, et de la faire passer sur la tête du prince. « Ce fut un archevêque de Cantorbéry, (Cranmer) qui le premier reconnut dans Henri VIII *le chef souverain de l'Église anglicane*, *sous Jésus-Christ*. On sait assez pourquoi il mit ainsi l'Église sous le joug, et soumit aux rois de la terre la puissance qu'elle avait *d'en hau*t. Voilà le premier dogme nouveau de la réforme anglicane ; Henri VIII n'attente rien contre les autres vérités catholiques, la Chaire de Pierre est la seule qui soit attaquée. L'univers a vu par ce moyen, que le dessein de ce prince *n'a été que de se venger de cette puissance pontificale*, qui le *condamnait*. » Sous le règne suivant, cette nouvelle papauté s'attribua des prérogatives qu'aucun Pape n'avait prétendues, etc. *Première ressemblance*. Seulement j'observerai que du premier coup l'Assemblée nationale en fait plus qu'Henri VIII pendant toute sa vie. [587]

2° Le second pas de ce peuple vers la perte de la religion fut de mettre les évêques sous la dépendance du prince dans l'exercice de leurs fonctions. « De là donc, dit *Bossuet*, il est arrivé qu'Henri VIII donnait pouvoir aux évêques de visiter leurs diocèses, avec cette préface : que toute juridiction, tant ecclésiastique que séculière, venait de la puissance royale, comme de la source première de toute magistrature dans ce royaume. De là la puissance des

[207] M. Vauvillers.

évêques *révocable* à la volonté du souverain. » Ce qu'aucun Pape n'a jamais entrepris. *Second trait de ressemblance.*

3° Malgré cet avertissement, l'ordre voulait que les ecclésiastiques tinssent au moins le premier rang dans les affaires de la religion, mais on fit tout le contraire, et, dès le temps d'Henri VIII, ils n'eurent plus le pouvoir de s'en mêler sans son ordre ; toute la plainte qu'ils en firent, fut qu'on les faisait *déchoir* de leur privilège, comme si se mêler de la religion était seulement un privilège et non pas le *fond* et *l'essence* de l'ordre ecclésiastique. Enfin, ils en furent réduits à demander au *Parlement*, comme une grâce, qu'au moins les affaires de la religion ne fussent point *réglées* sans qu'on eût pris leur avis et écouté leurs raisons. Quelle misère de se réduire à être *écoutés*, eux dont Jésus-Christ a dit: *Qui vous écoute m'écoute* ! »

La *misère* du clergé en France est encore bien plus grande, puisqu'il n'est pas même permis aux évêques de faire entendre leur voix dans l'Assemblée, quand on y traite des affaires de la religion, ou plutôt quand la religion y est attaquée.

4° Après avoir rompu les liens de l'unité, après qu'on eut subjugué le clergé, après l'avoir avili, la révolution anglicane n'éprouva plus d'obstacles dans ses progrès. C'est toujours *Bossuet* qui parle : « Voici les causes profondes de ce malheureux succès. Un prince, prévenu d'un amour aveugle et condamné par le Pape, fait *exagérer* des faits particuliers, des exactions odieuses, des abus *réprouvés* par l'Église même. Toutes les chaires retentissent de *satires* contre les prêtres ignorants et scandaleux : on *en fait des comédies et des farces publiques*. Sous l'autorité d'un roi enfant…, on pousse encore plus loin la satire, et l'invective. Les peuples, déjà *prévenus d'une secrète aversion pour leurs conducteurs spirituels*, écoutent avidement la nouvelle doctrine… Au lieu de retenir les *sens*, on les flatte. Les *prêtres* sont déchargés de la *continence*, les *moines* de tous leurs *vœux* ; tout le monde du joug de la confession; salutaire, à la vérité, pour la correction des vices, mais pesant à la nature. Des lois si commodes trouvaient une facile exécution ; de *seize mille* ecclésiastiques, dont l'Angleterre était composée, M. *Burnet* nous raconte que les *trois quarts* renoncèrent à leur célibat du temps d'Édouard, c'est-à-dire en cinq ou six ans et on faisait de bons *réformés* de ces mauvais ecclésiastiques, qui renonçaient à leurs voeux. Voilà comme on gagnait le clergé. Pour les laïques, les biens de l'Église devenaient leur proie. L'argenterie des sacristies enrichissait le fisc. Enfin, on aimait mieux *piller* les églises que de faire un bon usage de leurs revenus, selon l'intention des fondateurs. Quelle merveille que l'on ait gagné si promptement les grands et le clergé et les peuples ! n'est-ce pas au contraire un miracle visible, qu'il soit resté une étincelle en Israël ? etc., etc. »

Voilà ce qu'écrivait M. *de Meaux*, il y a plus de cent ans. Nos révolutionnaires religieux ne sont donc que les plats copistes d'un Henri VIII, d'un Édouard, d'une Élisabeth, ou plutôt d'un Cranmer et d'un Thomas Cromwel, qui étaient l'âme de ces opérations. Le malheur de l'Angleterre voulut qu'un clergé vacillant et timide [588] contribuât au progrès de tant de nouveautés, dont il aurait dû arrêter le cours; le même abîme a reçu les évêques, les prêtres et les peuples ; le flambeau de la foi s'est éteint pour eux. Ce beau royaume, appelé autrefois l'Île des Saints, est aujourd'hui la proie et le domaine de toutes les religions et de toutes les sectes. Tout y est toléré, tout y est accueilli, excepté la seule Religion véritable.

Les catholiques y sont à peine soufferts ; leurs évêques, leurs ministres, leur culte, sont forcés de se cacher et de s'envelopper dans les ténèbres ; le schisme et l'hérésie triomphantes occupent les sièges remplis autrefois par les Augustin, les Thomas, les Anselme. Opprimés dans l'exercice de leur religion, ils sont encore exclus des charges et des emplois publics ; un serment fatal leur en interdit l'entrée. L'objet de ce serment est l'objet du serment civique des Français. Le serment du *Test* rompt les liens de soumission et de dépendance avec le Souverain Pontife.

Il ne manquait que ce dernier trait de conformité pour consommer la ressemblance de notre histoire avec la leur. Et c'est ce qu'opèrent les fameux décrets rendus le 27 novembre dernier, pour exiger le serment qui fait aujourd'hui l'objet de nos discussions et de nos larmes.

Ce serment ne peut être prêté par aucun vrai *catholique*. Nous l'avons démontré.

Par le refus de ce serment, tous les évêques et autres ecclésiastiques sont destitués de leurs places, et à leur place on met des pasteurs liés par serment à la nouvelle Constitution.

Ces nouveaux pasteurs auront seuls le libre exercice du culte public.

Les anciens pasteurs seront poursuivis comme des perturbateurs punissables, s'ils ont le courage d'exercer la moindre fonction. Ces décrets s'exécutent déjà dans la capitale.

Les vrais catholiques ne peuvent en conscience communiquer avec les nouveaux pasteurs, ils sont sans juridiction et sans mission. Ils portent sur leur front le signe encore frais et récent de l'intrusion et du schisme.

Si les vrais catholiques ne veulent faire de leurs pasteurs légitimes autant de martyrs, il faut donc qu'ils se cachent et qu'ils reçoivent en secret les sacrements et les mystères de la religion. Et qui sait encore si quelque faux frère, séduit par l'espoir de la récompense promise aux délateurs, ne tendra pas des pièges à leur simplicité? Ainsi la religion de Clovis, la religion de Charlemagne et de saint Louis ne verra plus que la profanation dans ses temples usurpés par l'audace. Exclue de ces basiliques antiques et vénérables où depuis tant de siècles elle réunissait ses nombreux enfants, elle ne connaîtra plus que les antres et les cavernes, où les Denis, les Éleuthère et les premiers chrétiens des Gaules se réfugiaient dans les premiers temps ; au lieu des chants de joie qui animaient ses solennités, elle ne fera plus entendre que les gémissements et les soupirs ; peut-être touche-t-elle au moment où elle verra couler les larmes et le sang des justes qui lui demeurent fidèles.

Par ses décrets, l'Assemblée n'enlève pas seulement à la religion la liberté de son culte et de ses ministres, elle exclut encore tous les *catholiques* des fonctions civiles, des magistratures, des emplois diplomatiques et militaires. Le serment civique est la seule voie ouverte pour arriver à ces places, et la porte en est irrévocablement fermée à tous ceux qui n'auront pas la criminelle intrépidité de le prêter. [589]

Qu'il me soit permis de terminer ce long et douloureux rapprochement par une dernière observation, qui réduira peut-être bientôt les catholiques de France à envier le sort des catholiques anglais. C'est que le serment civique, si impérieusement ordonné parmi nous, n'est plus exigé, dit-on, depuis plusieurs années en Angleterre; c'est qu'à Londres, le culte catholique est plus libre qu'il ne l'est aujourd'hui Paris, c'est que les catholiques y ont leurs églises et leurs chapelles où ils se rassemblent, sans crainte d'aucun trouble de la part du peuple. Au lieu qu'ici et l'Assemblée, et les municipalités, et le peuple sans savoir pourquoi, ne voient plus en nous que des objets de haine et d'exécration. Quel est donc notre crime? C'est d'être ce que nous avons toujours été, c'est d'enseigner ce que nous avons toujours enseigné, c'est de demeurer fermes dans la foi et la pratique des vérités que nous avons toujours professées, et que professaient encore avec nous ceux qui nous persécutent.

Voilà *le grand œuvre* de la nouvelle Constitution française; voilà le gouffre qu'ont creusé sous nos pas le jansénisme, le protestantisme et l'irréligion, réunis et ligués contre l'Église qui les anathématise et qui les condamne. Voilà l'abîme dans lequel tant de prêtres aveugles, faibles ou intéressés, vont se précipiter, et précipitent avec eux les peuples furieux ou crédules qui les entraînent ou qui les suivent. Après cela serons-nous surpris si l'Assemblée nationale, tant de fois interpellée, a toujours opiniâtrement refusé de décréter : Que *la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion dominante de l'État* ? Serons-nous surpris si elle n'a voulu d'autres ministres de la religion que des fonctionnaires salariés par elle, si elle a voulu prendre à sa charge un culte qui n'avait pas besoin d'elle? Ses projets ne sont plus un mystère, c'est qu'elle a voulu avoir et la religion, et le culte, et ses ministres, dans sa servitude et dans sa dépendance. Son système et ses desseins sont mis aujourd'hui à découvert. Et cette

œuvre d'iniquité trouve des prêtres de Jésus-Christ qui s'en rendent les complices; des prêtres vils qui s'engagent par le lien sacré du serment à maintenir de tout leur pouvoir une Constitution qui change en esclavage leur originelle, leur divine indépendance, et ne leur laisse plus pour partage que la honte du parjure et la tache infamante de l'apostasie.

Mais ne désespérons pas, Dieu veille encore sur son Église ; les pasteurs qui en sont les colonnes, n'ont pas même été ébranlés après tant d'assauts; le plus grand nombre des lévites demeure inviolablement attaché aux pontifes; c'est Dieu, c'est Dieu seul qui donne aux uns et aux autres ce courage qui fait naître notre admiration et notre espoir. Malgré eux, les ennemis de la religion travaillent peut-être plus pour sa gloire, qu'ils ne font pour sa ruine. Plus ils nous abaisseront, plus ils nous rendront forts; nos souffrances et l'excès de nos maux ne rendront que plus saillante l'injustice de nos oppresseurs; les peuples ouvriront enfin leurs yeux; qu'ils voient seulement la vérité et la justice, la religion reprend son empire, et ses adversaires sont confondus. Écoutons cependant encore.

SECOND MOTIF.

Mais toutes ces terreurs sont vaines, ajoutera-t-on peut-être. L'Assemblée n'a point touché au spirituel. Le curé Grégoire l'a déclaré dans le discours [590] qui a précédé la prestation de son serment, et il a été applaudi. M. Mirabeau l'a dit dans la formule proposée au clergé le 4 janvier, et il a été applaudi. M. Durand, organe d'une députation à l'Assemblée nationale, a fait la même déclaration; il a été applaudi, et, par ordre de l'Assemblée, son discours est inséré dans le procès-verbal.

Voilà le motif unique d'après lequel un grave curé s'est décidé à prêter le serment. Il n'a pas rougi de l'imprimer, et on espère gagner des prosélytes, en faisant circuler sa lettre.

L'Assemblée dit qu'elle n'a point touché au spirituel; c'est une ruse trop usée pour qu'un homme tant soit peu instruit s'y laisse prendre. À Rimini, en présentant leur formule captieuse, les Ariens déclaraient aussi qu'ils ne touchaient point à la foi. La simplicité des Pères y fut trompée : l'univers entier, dit saint Jérôme, fut étonné de se trouver arien.

L'Assemblée nationale dit qu'elle ne touche point au spirituel; mais la mission, la juridiction et l'institution des pasteurs ne sont-elles pas des objets *spirituels*? Et l'Assemblée prétend les ôter ou les communiquer à son gré. La primauté d'honneur et de juridiction attachée à la chaire de Pierre ne tient-elle ni à l'ordre spirituel ni à la foi? L'Assemblée n'y *touche* pas ; non, elle fait plus; elle rompt, elle renverse, elle détruit. Elle ne touche pas au *spirituel*; il faut que la latitude de cette expression soit bien resserrée dans le dictionnaire de M. Grégoire et de l'Assemblée; mais ce dictionnaire n'est sûrement ni celui de l'Église, ni celui de la Foi.

L'Assemblée ne touche pas au spirituel; elle l'a déclaré, répète-t-on avec assurance. Mais pouvons-nous ajouter foi à un abus si visible des mots et du langage? Elle l'a *déclaré*; mais est-ce avec cette loyauté franche qui sied si bien à des législateurs? Est-ce avec ce ton de vérité capable de tranquilliser les consciences? Si cela était, nous serions d'accord, et on nous aurait épargné tous les maux dont nous sommes les témoins et les victimes ; c'est ce qu'a représenté l'évêque de Clermont à l'Assemblée elle-même. *Vous déclarez*, a-t-il dit, *que vous ne prétendez point toucher au spirituel, et nous ne réservons dans notre serment que ce qui dépend essentiellement de l'autorité spirituelle. Notre réserve s'accorde donc avec votre déclaration et vos principes; nous ne disons que ce que vous dites, notre serment ne peut donc être refusé*. Cependant il l'a été. Ainsi, en ne disant que ce que déclare l'Assemblée, on est mauvais citoyen, on est interdit, et peut-être, si on *le dit* trop haut, sera-t-on poursuivi comme perturbateur de l'ordre public. Après cela, où est la bonne foi, où est la sincérité dans la déclaration de l'Assemblée, et dans les discours perfidement mielleux de ses apôtres ?

L'Assemblée nationale déclare qu'elle ne touche pas au spirituel. On lui a demandé, on l'a conjurée de *décréter* qu'elle ne prétend pas y toucher, elle a encore refusé.

Je le demande encore une fois : Où est dans une telle conduite, je ne dis pas l'humanité et la douceur, mais la justice que se doivent à eux-mêmes et que doivent à la nation les législateurs et les pères de la patrie ? Le serment entre leurs mains n'est donc qu'un piège préparé et tendu par l'envie décidée de perdre le clergé. Mais on a beau faire; Dieu jugera un jour entre le clergé et ses ennemis, et déjà tout ce qui reste de vertu sur la terre a prononcé en sa faveur.

Enfin, le discours de M. Durand est consigné dans le procès-verbal [591] de l'Assemblée. Mais l'Assemblée adopte-t-elle toutes les inepties qui se débitent à la barre ou à la tribune, et qui passent ensuite dans ses procès-verbaux? Non, ses décrets portent le contraire, et, s'il en était autrement, il faudrait donc dire qu'elle a adopté le discours impie, prononcé dans son sein par un histrion, organe de nos électeurs, et pareillement consigné dans ses archives.

Après cela, comment un prêtre, un grave curé ose-t-il imprimer que la déclaration faite dans l'Assemblée nationale a suffi pour le décider et pour calmer sa conscience? Ne faut-il point s'aveugler pour se payer de pareilles défaites, et n'est-ce pas insulter le public, que de prétendre se justifier à son tribunal d'après des raisons aussi méprisables?

TROISIÈME MOTIF.

En refusant le serment, on expose la France à toutes les horreurs du schisme.

Sans doute, le schisme est le plus grand et le plus déplorable de tous les malheurs; mais ceux qui accusent les *refusants* de l'opérer sont ou bien injustes ou bien peu instruits. Le schismatique est celui qui divise la robe de Jésus-Christ, et qui déchire le sein de son Église. Le schismatique est celui qui rompt l'unité avec la chaire de saint Pierre et avec le corps épiscopal : *l'Église est dans l'Évêque*, dit saint Cyprien, et *l'évêque est dans l'Église*. Celui qui cesse d'être uni à l'évêque cesse d'être dans l'Église[208]. Le schismatique est celui qui, ne succédant à personne, naît en quelque sorte de lui-même, et ne tient point à Jésus-Christ, parce qu'il est étranger à la succession apostolique. Le schismatique est celui qui annonce une doctrine inconnue à l'Église, et que l'on peut convaincre d'innover sur l'antiquité et sur lui-même. Or, à qui conviennent ces caractères, de ceux qui refusaient le serment, ou de ceux qui le prêtent? Où est l'unité, où est la séparation? N'est-ce point la Constitution qui brise tous les liens? Chacun de ses décrets n'opère-t-il pas dans l'Église une rupture sanglante, et peut-on prononcer le serment sans faire un acte de schisme? Celui qui le prête jure de n'avoir plus ni dépendance, ni soumission pour le chef de l'Église. Il se sépare de son évêque et de tous les évêques de France ; il s'unit à un parti, qui ne compte qu'un seul évêque opposé à tous ses confrères. Il renonce à la mission et à l'institution de l'Église, pour recevoir une mission toute politique et toute humaine. Le refus du serment le destituerait de sa place ; le serment est donc le seul titre de sa conservation et de sa juridiction. Il jure de maintenir la Constitution de *tout son pouvoir*; il jure donc de vivre en communion avec tous les intrus et tous les usurpateurs qui entreront dans les sièges épiscopaux par la force de la Constitution; et d'exclure et de repousser de *tout son pouvoir* les anciens pasteurs, les successeurs légitimes des Apôtres. Voilà les suites funestes et nécessaires du serment prêté avec tant de légèreté et d'imprudence. Que la condition de ces hommes téméraires est à plaindre! Dans quel dédale affreux ils se sont précipités! Ils ont beau chercher à s'étourdir ou à se faire illusion, il faut qu'ils soient parjures, ou qu'ils soient schismatiques ; il faut qu'ils renoncent à la Constitution, ou qu'ils renoncent à la doctrine qu'ils ont jusqu'ici professée dans l'Église. S'ils enseignent la nécessité

[208] Lib.4, épist. 9.

de la soumission [592] au Souverain Pontife et à leur évêque, la nécessité de la juridiction pour la validité des sacrements de Pénitence et de Mariage, les voilà infidèles à leur serment, et ils abjurent la Constitution qu'ils ont juré de défendre et de maintenir de tout leur pouvoir. S'ils demeurent constants à eux-mêmes et aux décrets de la Constitution, il faut qu'ils rejettent aujourd'hui la doctrine qu'ils enseignaient hier ; il faut qu'ils embrassent comme frères ceux qu'hier ils regardaient avec l'Évangile comme des païens et des publicains; il faut qu'ils déclarent valides et légitimes les confessions et mariages qu'ils déclaraient hier nuls et sacrilèges au nom de la Religion. Prêtres imprudents! vous parlez des horreurs du schisme, et vous vous y précipitez. Vous en avez horreur, dites-vous, et vous le consommez par un serment solennel. Non, encore un coup, si vous n'êtes point schismatiques, vous êtes parjures, et si vous n'êtes point parjures, vous êtes dans le schisme.

QUATRIÈME MOTIF.

L'amour de la paix, dit-on encore ; mais quelle paix pour celui qui trahit sa conscience, qui perd la foi et qui rompt l'unité ! Si ces grands intérêts doivent être sacrifiés à la paix, les Pères sont donc blâmables de s'être séparés des hérétiques et encore plus de les avoir condamnés; les martyrs de ne s'être pas soumis, au moins en apparence, aux édits des empereurs; les catholiques d'Angleterre de ne point secouer le joug de l'oppression, en prêtant un serment semblable an vôtre. Pour la paix, vous livrez l'Église et vous la rendez esclave de ses tyrans. L'amour de la paix! c'est ainsi que raisonnaient les ecclésiastiques séduits par Cranmer, sous Henri VIII. Ils sacrifièrent à l'homme la puissance qu'ils ne tenaient que de Jésus Christ; et bientôt ce sacrifice fut suivi de celui de leur foi et de leur religion. Voilà ce qui vous arrivera; car ne vous imaginez pas que l'Assemblée se contente de cette première complaisance. Ses desseins sont connus; au premier moment elle décrétera le divorce et le mariage des prêtres; après cela, l'ordre du jour amènera l'abolition de toutes les dispenses; peut-être de la concession, etc., etc. On forcera le Roi à sanctionner; vous rougirez de reculer, on vous circonviendra, ou vous fera entendre qu'il n'y a pas plus de mal dans ces nouveaux décrets que dans les précédents : que d'ailleurs, vous les avez jurés d'avance, et, par amour de la paix, vous renoncerez entièrement à la foi de vos pères, après l'avoir fait en partie. Vous seconderez au moins par votre silence les efforts de ces esprits inquiets et turbulents, qui confondent et qui bouleversent tout dans l'Église de Dieu ; vous, son ministre, vous deviendrez son oppresseur, c'est-à-dire que pour la paix vous renoncerez à Jésus-Christ.

CINQUIÈME MOTIF.

D'autres se sont décidés par zèle pour leur troupeau. En refusant le serment, il faudrait se résoudre à quitter des ouailles qui leur sont chères. Comment les abandonner, pour les livrer à des usurpateurs, à des intrus, qui, sans juridiction et sans mission, ne seront dans les églises que des ministres de ruine et de mort? Je sais que ce sentiment, louable en lui-même, a entraîné plusieurs ecclésiastiques à prêter serment. Pour moi, je n'y ai vu qu'une raison de plus de le refuser. [594]

Dans leur âme et conscience, ces ecclésiastiques ne voient donc qu'un intrus dans celui qui viendrait occuper leur place en vertu des décrets et du serment qu'il a prêté. Ce nouveau venu n'est donc qu'un faux pasteur à leurs yeux ; voilà donc un témoignage forcé qu'ils rendent à la vérité, contre la Constitution et le serment. Après cela, comment peuvent-ils jurer de maintenir une Constitution, qui multiplie, dans tous les diocèses de France, ces intrusions qu'ils ne peuvent s'empêcher de condamner lorsqu'il s'agit de leurs places?

L'amour pour votre troupeau vous a décidé, dites-vous; vous pouvez m'en croire, d'après tout ce que j'ai entendu, ce serment le scandalise plus qu'il ne l'édifie; car le partage qui règne entre le clergé règne aussi entre les fidèles; et, malgré les nuages qu'on s'efforce de répandre, la plupart n'ont pas oublié que nous devons être soumis à nos évêques et au successeur de saint Pierre. Ainsi, tandis que les uns vous flattent, parce que vous cédez à leurs sollicitations, les autres vous improuvent, et ne voient en vous que l'âme d'un lâche ou d'un apostat. Ils ne veulent plus communiquer avec vous, ils désertent votre paroisse.

Il faudrait abandonner votre troupeau. Non, s'il y a du danger, il faudrait vous absenter pour un temps, et laisser passer l'orage, comme faisaient les pères et comme l'ont fait vos confrères, à l'exemple de ce vénérable vieillard, de votre doyen [209], que les regrets de toutes les âmes vertueuses accompagnent dans sa retraite. Cet état convulsif des choses ne peut pas durer ; les pasteurs fidèles reparaîtront dans leurs églises, et leur retour sera un triomphe, dont vous serez témoins, mais que vous ne partagerez pas.

Au reste, quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, pendant ces jours d'agitation et de fureur, plusieurs n'ont point quitté la ville, pas même leur paroisse; ils sont résolus à ne pas quitter, ils sont les seuls pasteurs et aucune puissance humaine ne peut leur ravir leur titre. On peut les dépouiller, les maltraiter, mais leur pauvreté fera leur gloire ; on peut les chasser des églises, mais chaque maison particulière deviendra une église pour eux ; la persécution donnera un nouvel éclat à leurs vertus, une nouvelle autorité à leur ministère ; ils n'en seront que plus chers aux vrais fidèles ; ils n'auront à rougir devant personne; partout ils porteront le témoignage d'une foi pure et d'une conscience sans reproche.

SIXIÈME MOTIF.

Le clergé avait besoin de réforme, la Constitution civile lui rendra son premier éclat en le rappelant aux anciennes règles. Le serment de concourir à un si bel ouvrage peut-il être un crime?

Le clergé avait besoin de réforme; tous les cahiers du clergé en conviennent, tous demandent le rétablissement des Conciles et des Synodes, sollicité en vain depuis cent ans. Qu'on les rétablisse et qu'on remette les anciens canons en vigueur, et bientôt nous verrons renaître au milieu de nous les Charles Borromée, les François de Sales, les Bérulle, les Vincent de Paul, les Olier, les Bourdoise ; mais on ne veut pas nous entendre. Sans doute, un clergé régénéré sur de pareils modèles, [594] un clergé régénéré à la manière de l'Église, opposerait une force trop imposante et des barrières trop redoutables aux erreurs et aux nouveautés dangereuses, aux brigandages de toute espèce qui ravagent la France depuis dix-huit mois ; et c'est ce qu'on ne veut pas.

La réforme que l'on veut opérer est la réforme de Calvin, de Luther, de Zwingle, c'est-à-dire une réforme de ruine et de destruction ; ce n'est pas la réforme du clergé que l'on demande, on la redoute, c'est sa mort.

En effet, par la Constitution civile ecclésiastique, et surtout par les décrets du 7 novembre, tout ce qu'il y a de bons pasteurs et de prêtres en fonction se trouve abattu. On va placer sur les sièges épiscopaux et dans les chaires pastorales :

1° Les ecclésiastiques du côté gauche de l'Assemblée nationale, et qui sont méprisés du parti même qui se sert d'eux pour opprimer l'Église ; 2° des prêtres qui jusqu'ici ont rougi de leur état, et qui n'en avaient pas même l'habit ; des prêtres interdits et sans mœurs, qui dans de meilleurs temps auraient été relégués dans les monastères et dans les asiles de la pénitence pour toute leur vie ; 3° des moines apostats, ignorants, dont la désertion n'est ni une conquête

[209] M. le curé de Sainte-Marguerite.

pour le monde qui les méprise, ni une perte pour la religion dont ils faisaient le scandale. Voilà les hommes qui se sont empressés et lui ont montré le plus de zèle pour le serment. Hélas ! pouvait-on s'attendre qu'ils se montreraient difficiles à le prêter, eux à qui il en a si peu coûté pour rompre les liens les plus sacrés ? Voilà les hommes à qui, par des décrets additionnels, M. Mirabeau fait livrer et la conduite des âmes et les dignités du sanctuaire. C'est ainsi que l'on travaille à la réforme de l'Église de France. C'est par l'avilissement et l'opprobre qu'on veut lui rendre son premier éclat, et quelle autre marche a-t-on donc suivie dans la monstrueuse reformation de l'Angleterre ?

SEPTIÈME MOTIF.

Mais, si vous ne faites pas le serment, m'ajoute-t-on, à quoi vous exposez-vous? Vous serez rayé du nombre des citoyens actifs; vous serez poursuivi comme perturbateur de l'ordre public, vous n'aurez plus de traitement, vous serez condamné à mourir de faim.

Mais que me font ces démonstrations, si je ne les mérite pas? Les mauvais citoyens sont ceux qui oppriment leurs frères, et moi je les soulage selon mes facultés; ceux qui refusent l'impôt, et je ne me plains pas de son excès ; ceux qui prêchent la révolte ou qui prennent les armes contre leur patrie; et moi, dans tous les temps, j'ai prêché la soumission aux lois de l'État; toujours j'en ai donné l'exemple, et jusqu'à mon dernier soupir je rendrai à César ce qui appartient à César.

On me poursuivra comme perturbateur de l'ordre public. Troubler l'ordre public ! je sens toute l'énormité d'un pareil crime ; il est encore plus grand devant Dieu qu'il ne l'est devant les hommes. Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui rompent l'unité sainte qui lie les fidèles entre eux ; ceux qui abolissent les institutions anciennes, et qui canonisent l'insurrection. Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui commandent ou qui empêchent de punir les assassinats, les régicides, les incendies et le pillage des propriétés. Les perturbateurs [595] de l'ordre public sont ceux qui répandent partout l'inquiétude par l'institution des nouveautés les plus étranges, ceux qui confondent tous les pouvoirs pour les usurper, qui calomnient l'Église pour prendre ses biens; ceux qui étouffent la voix des pasteurs légitimes pour faire asseoir l'hérésie et le schisme dans le sanctuaire. Les perturbateurs de l'ordre public sont ceux qui changent les temples du Seigneur en tristes solitudes, qui abolissent le sacrifice solennel et les louanges publiques dans les basiliques. Voilà les crimes qui troublent l'ordre public. Mais jamais ils ne sont entrés ni dans ma pensée ni dans mon cœur ; et, parmi tous ceux qui ont refusé le serment, je défie qu'on en trouve un seul qui ne les condamne. Nous, les perturbateurs de l'ordre public ! On nous maltraite et nous bénissons, on nous calomnie et nous nous taisons, on nous dépouille et nous ne nous plaignons pas ; on nous persécute et nous nous faisons un devoir de prier pour ceux qui nous en veulent. Nous, les perturbateurs de l'ordre public ! Dieu nous est témoin que cette imputation est gratuite ; nous nous réjouirons d'être traités comme notre divin Maître ; et, à son exemple, nous ne cesserons d'annoncer à nos frères l'amour de Dieu, l'amour des hommes, l'amour des ennemis et le pardon des injures.

Vous n'aurez plus de traitement. Je compterai sur la charité des fidèles ; je leur continuerai mes travaux, mes soins et mes veilles. Mes enfants ne m'abandonneront pas ; une nourriture frugale, des vêtements modestes, voilà tous mes besoins ; si la nécessité les resserre encore, je le prendrai en esprit de pénitence. *On m'ôtera mon traitement* ; mais les travaux de charité sont ouverts autour de la capitale et dans tous les départements. Je m'associerai aux pauvres ; incorporé à leur misère, je leur apprendrai par mon exemple à la supporter avec patience, à la rendre méritoire pour le ciel. On dit qu'ils sont à redouter, j'en ferai des chrétiens. Ils sont les pénitents de la nécessité, je les rendrai pénitents de la religion ; je

partagerai le pain de leur douleur ; ce pain sera plus doux pour moi qu'un traitement acheté par le parjure ou une table préparée par l'impiété.

Vous ne jurez donc pas ? Plutôt la mort. Mourir de faim est un mal ; mais il y a encore un plus grand malheur à vivre apostat ou infidèle à sa religion.

Cette éloquente apologie valut à son auteur d'être désigné à la colère des révolutionnaires.

Le numéro suivant contient la relation du massacre consommé dans le séminaire de Saint-Firmin, dont M. François était le supérieur.

V.

Relation du massacre des prêtres, dans le séminaire de Saint-Firmin, le 3 septembre 1792.

Dans la section dite des Sans-Culottes, la motion d'arrêter tous les prêtres non assermentés fut accueillie avec transport, le dimanche 13 août, ainsi que le projet de les enfermer dans le séminaire de Saint-Firmin, où se trouvaient déjà dix-huit ecclésiastiques chassés de leurs places et qui n'eurent plus la liberté de sortir. [596] Dès huit heures du matin, les prêtres de Saint-Nicolas furent tous entraînés avec leurs séminaristes à la maison de Saint-Firmin. Les aumônes abondantes qu'ils ne cessaient de répandre sur tous les pauvres de leur quartier furent oubliées dans ce moment : le peuple qu'ils nourrissaient fut le plus ardent à provoquer et à exécuter avec violence leur arrestation. Un de ces prêtres, M. Bonnet, était surtout connu par sa grande charité. Dans le terrible hiver de 1788, il avait distribué aux malheureux tout ce dont il pouvait disposer. - « Il ne me reste plus rien, dit-il à quelques femmes qui lui demandaient l'aumône. - Il vous reste au moins votre mouchoir, répondirent-elles, puisque vous le tenez à la main. - Eh bien! le voilà, prenez-le. » - La populace revint jusqu'à trois fois pour arrêter ce prêtre.

Le supérieur de la même communauté, M. Andrieux, fut traduit devant la section avec ses anciens collaborateurs et les jeunes séminaristes; à leur arrivée, la cour de Saint-Firmin, remplie d'hommes, de femmes et d'enfants furieux, égarés, retentit des cris d'une barbare joie. On entendit un homme de la populace crier : *Donnez-les-moi, que je les expédie tous avec ma hache.*

À trois heures du même jour, des hurlements plus féroces encore annoncèrent l'arrivée d'une proie remarquable. C'étaient tous les prêtres de la maison des Nouveaux-Convertis, qu'emmenaient cinquante hommes armés de baïonnettes et de piques. À la tête de ces prisonniers était le vénérable Père Guérin Durocher, connu par cette *Histoire véritable des temps fabuleux* qui avait étonné le monde savant par l'érudition de son auteur. Tous ceux qui ont connu ce digne prêtre trouvaient en lui quelque chose de plus admirable encore que ses vastes connaissances. C'était avec tant de savoir une modestie et une humilité qui faisaient, en quelque sorte, chercher le savant caché sous le voile de la simplicité. Une âme gagnée à Dieu par ses catéchismes lui était mille fois plus chère que toute cette grande réputation dont il jouissait. Pour la première fois, il semblait, en ce jour, se départir de son humble simplicité. En soutane et en manteau long, comme dans un grand jour de fête, il marchait, glorieux d'être le chef des respectables confesseurs de Jésus-Christ, emmenés avec lui à ses côtés était son frère aîné, ancien jésuite, comme lui, depuis peu de temps de retour des Missions d'Orient. Il en avait apporté des connaissances que bien des gens croyaient égales à celles, de son frère : il commençait à les développer dans ses *Lettres sur les mœurs*, la religion et les antiquités des

pays qu'il avait parcourus en savant et en évangéliste. Sa mort prématurée nous a privés pour jamais de ces précieux trésors.

Avec ces deux savants arrivaient bien d'autres prêtres, les uns saisis dans leurs maisons, les autres dans l'abbaye de Saint-Victor, et d'autres jusque dans l'hôpital des enfants-trouvés, où ils avaient passé bien des années dans les exercices de charité que leur emploi y commandait. Avec eux était encore un autre prêtre, M. Ladevèze. Servir les malades et les mourants à l'Hôtel-Dieu avait fait toutes ses délices pendant dix ans. Le refus du serment le fit exclure de ces fonctions pieuses. On le força de quitter cette maison où son zèle et sa charité rendaient tant de services à la plus pauvre classe du peuple. La bonté de son caractère lui avait conservé des amis parmi plusieurs de ses compatriotes du Vivarais, alors à Paris. Ceux-ci, d'ailleurs très opposés de sentiments avec lui, et instruits de ce qui se tramait contre les prêtres fidèles, l'en prévinrent, en lui offrant une retraite [597] à l'abri de toute recherche, dans leur propre logement. Mais il craignait leurs sollicitations en faveur du serment, et il aima mieux s'exposer au martyre qu'à la séduction.

Le même jour, sur les dix heures du matin, une troupe armée se rendit dans la maison de la Doctrine chrétienne, si respectée dans cette section et si digne de l'être par la constante régularité de ses membres, par les services de tout genre qu'ils ne cessaient de rendre à tous ceux qui avaient recours à leur ministère et par les instructions solides qui s'y faisaient toute l'année et qu'on venait de tout Paris entendre avec empressement. Des voisins, qui avaient les yeux ouverts sur les dangers de cette respectable maison, virent les satellites assez à temps pour avertir les prêtres de la Doctrine de pourvoir à leur salut. Ils n'eurent que le temps de sortir par la porte de la rue Neuve Saint-Étienne, lorsque les soldats entraient par la grande porte. Deux seuls ne voulurent pas sortir, savoir : le Père Bochot, supérieur, vénérable par son âge, ses vertus ecclésiastiques et son zèle dans la direction des âmes. Dieu, qui voulait récompenser ses travaux par la couronne du martyre, lui inspira sans doute le généreux dessein de ne pas quitter sa maison. L'autre fut le Père Félix, procureur de la maison, qui a mérité les regrets de tous ceux qui l'ont connu, par l'aménité de son caractère et le besoin qu'il avait d'obliger tous ceux qui recouraient à lui. Ils furent seuls conduits à Saint-Firmin et massacrés avec tous ceux qui étaient renfermés dans cette maison.

Dans la même maison enfin fut enfermé M. Gros, curé de la paroisse. Peu de pasteurs avaient plus de droit au respect et à l'amour de leur peuple, il en est peu aussi qui en aient éprouvé plus d'ingratitude et plus d'outrages. M. Gros était un de ces hommes d'un caractère ouvert, naturellement bon, dont la vue seule inspire la confiance. Il aimait ses paroissiens et surtout ses pauvres, comme un bon père chérit ses enfants. Il était de ces naturels que l'amour de la paix rendrait quelquefois trop faciles, si la religion ne réclamait plus fortement en eux les droits de Dieu. Il avait failli dans ses principes sous la première Assemblée. Après avoir signé la déclaration du 13 avril 1790 en faveur de la religion catholique, il se vit traduit à son district comme aristocrate et ennemi du peuple. Affecté de ce soupçon si éloigné de ses sentiments, il ne dissimula pas qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique, mais il consentit que son nom fût effacé de la liste des signataires. Bientôt après, s'apercevant qu'il n'avait acheté la paix qu'au prix d'un scandale, il sut le réparer en faisant cette déclaration à la tribune même de l'Assemblée :

« Messieurs, on vous a dit que j'avais rétracté mon adhésion à la déclaration de la minorité sur la religion catholique ; j'ai fait, il est vrai, à l'occasion de quelques troubles, ce que j'ai cru que l'amour de la paix exigeait de moi ; à présent que je vois l'inutilité de ma démarche, je vous prie de regarder mon nom comme n'ayant jamais été effacé de la liste de ceux qui ont souscrit à cette délibération. »

La démarche de M. Gros fut pour lui une source de persécutions. Il les soutient jusqu'à la fin avec une fermeté inébranlable.

Lorsque le 2 septembre arriva, les ecclésiastiques renfermés à Saint-Firmin étaient au nombre d'environ quatre-vingt-dix. Loin de soupçonner encore le sort qu'on leur destinait, ils s'attendaient à chaque instant à voir ouvrir les portes de leur prison, en conséquence du décret d'exportation qui leur avait été communiqué. Le sieur Henriot, commandant de la section, les avait bien traités de scélérats : [598] il leur avait bien dit qu'ils périraient tous; mais la publicité de ces menaces leur avait fait croire qu'on voulait simplement les effrayer. Ils étaient tous dans cette sécurité, quand un garçon boucher, arrivant des Carmes, s'introduisit à Saint-Firmin, cherchant à découvrir M. Boullangier. Celui-ci, procureur de la maison, avait au moins la liberté nécessaire pour les détails intérieurs. Le boucher l'aperçoit, lui dit secrètement et d'un ton très pressant : « *Sauvez-vous, Monsieur, ce soir vous allez être tous égorgés*. » M. Boullangier ne put croire à cette atrocité. Soupçonnant quelque piège, il courut en avertir M. François, supérieur de la maison. Ils conviennent d'envoyer un domestique prendre des informations à la section ; ils attendent vainement la réponse. Cependant le boucher, impatient de ne point voir paraître M. Boullangier, le pressa de nouveau : « *Tous les prêtres*, lui dit-il, *sont déjà massacrés aux Carmes, et un quart d'heure encore, il ne sera plus temps de fuir*. » M. Boullangier aurait au moins voulu prévenir ses confrères ; d'ailleurs, pour s'échapper, il fallait traverser un nombreux corps de garde. En ce moment arrivaient deux autres jeunes gens que le même dessein conduisait. Sans donner à M. Boullangier le temps qu'il demandait, ils le prennent, et, leurs armes trompant les sentinelles, ils viennent à bout de l'emmener. Le boucher le conduit par le bras comme son camarade. Dans cette attitude, ils traversent une horde d'assassins arrivant déjà pour s'assurer des postes.

Délivré d'un si grand péril, M. Boullangier offre de reconnaître par quelque argent le service de son libérateur. « - *Non, Monsieur*, lui répond le jeune homme, je suis trop bien payé d'avoir pu vous délivrer. La curiosité m'avait conduit aux Carmes. Ah! Monsieur, quand j'ai vu tous ces prêtres mourir comme des saints, je n'ai pu résister à un tel spectacle, et j'ai promis à Dieu de faire mon possible pour en délivrer au moins quelqu'un. À présent que Dieu m'a fait cette grâce, me voilà trop heureux. »

M. Boullangier lui demande s'il ne pourrait pas essayer d'en délivrer quelques autres, ou du moins les avertir de ce qui s'était passé aux Carmes. « J'y cours dès cet instant, puisque vous voilà en sûreté. Oh! mon Dieu! si j'en pouvais sauver quelques autres !... » Mais il ne put remplir son second vœu. Les postes étaient alors gardés trop soigneusement, et le carnage devait commencer le lendemain avant l'aurore[210].

À cinq heures du matin, les bourreaux étaient tous arrivés. La populace était déjà accourue; elle commença par demander la vie de ceux qu'elle connaissait plus spécialement. «*Conservez notre saint*!» cria-t-elle en parlant de M. Lhomond, professeur émérite du collège du Cardinal Lemoine. Ce saint prêtre et trois autres furent mis sous la sauvegarde de la loi. Les commissaires de la section auraient aussi voulu conserver la vie à M. François, supérieur du séminaire. Ses bienfaits, son zèle pour tout bien, son caractère d'une douceur extrême, une vie remplie de bonnes œuvres, lui avaient mérité cette distinction de la part des hommes témoins de ses vertus et si souvent l'objet de ses bienfaits ; mais, outre plusieurs ouvrages remarquables par la clarté et la précision avec laquelle il y mettait les vérités les plus précieuses à la portée des hommes les moins éclairés, il avait, [599] sous le titre de *Mon Apologie*, développé toutes les raisons qui devaient éloigner les prêtres du serment à la Constitution civile du clergé. Il était donc signalé aux meurtriers comme une victime que nulle considération ne pouvait mettre à l'abri de leur fureur. Fidèles à cet ordre, ils se raidirent contre la section même, et le lui arrachèrent pour l'égorger avec les autres. Les assassins se répandirent d'abord dans le séminaire, en parcourant les endroits les moins accessibles, enfonçant à coups de crosse les portes qu'ils trouvaient fermées. Lorsqu'ils se furent assurés

[210] Voir l'intéressante notice de M. Boullangier, t. I, p. 123 « Notices des prêtres, clercs et fières de la Congrégation de la Mission ».

de toutes leurs victimes, ils en firent descendre la majeure partie dans la rue, et, là, ils les assommèrent les uns après les autres; mais, par un raffinement de barbarie qu'on a peine à imaginer, pendant cette scène d'horreur, ils précipitaient de temps en temps quelque prêtre par les fenêtres et ces honorables victimes étaient reçues sur la pointe des piques, aux acclamations d'une horde de cannibales. Parmi la foule des spectateurs, se trouvait une troupe de femmes altérées de sang et armées de massues qui servent à écraser le plâtre. Elles couraient avec fureur sur ceux qui, déjà mutilés, conservaient un reste de vie, et elles achevaient de les assommer. Nous tenons d'un témoin oculaire, qu'en entrant dans la chambre de ces prêtres, on commençait par les sabrer, on les jetait ensuite dans la rue de la hauteur des divers étages ; et ces prêtres, les bras souvent mutilés, quand ils se voyaient suspendus par les pieds, aux fenêtres, où la férocité des bourreaux et des spectateurs aimait à prolonger la vue et le sentiment de leurs supplices, ces prêtres se fortifiaient contre l'horreur naturelle d'un pareil trépas par le signe adorable de la Croix.

Ainsi périt M. Gros, ce curé si bienfaisant ; il n'avait pourtant tenu qu'à lui de se dérober à ses assassins. Sur la proposition qu'on lui en faisait la veille, il avait répondu : « Le peuple sait que j'ai été conduit ici ; s'il ne me trouve pas, il bouleversera toute la maison, et je serai cause que ceux qui pourront s'être cachés seront découverts ; il vaut mieux que je sois sacrifié et que les autres soient épargnés.»

Au moment où les assassins parurent, il vit parmi eux un de ses paroissiens : «Mon ami, lui dit-il, je vous connais. - Et moi aussi, répondit l'autre, et je sais les services que vous m'avez rendus ; mais ce n'est pas ma faute la nation veut que vous périssiez. » En même temps il fit signe à ses camarades, qui l'aidèrent à précipiter son bienfaiteur. Peu de temps après, on ouvrit son testament; il léguait tout son bien aux pauvres de la paroisse.

Parmi les victimes immolées à Saint-Firmin, se trouve M. Moufle, vicaire de Saint-Méry. Il avait d'abord prêté le serment, mais il fut forcé, au moment même où la persécution paraissait à son comble, de le rétracter et de rendre sa rétractation publique. Son vœu le plus ardent était de répandre son sang en réparation de sa faiblesse; les assassins l'exécutèrent.

M. Pottier, ancien supérieur des Eudistes à Rouen, était dans le même cas. Il avait d'abord prêté le serment. Sa réputation séduisit et le peuple et beaucoup d'ecclésiastiques. Dieu ne permit pas que l'illusion fût longue. Dès le troisième jour de sa chute, M. Pottier se releva. En homme courageux, il donna toute la solennité possible à sa rétractation. Les ouvrages coulèrent de sa plume, pour fortifier les faibles qu'il avait ébranlés, pour l'amener les ignorants qu'il avait égarés. La persécution le chassa vers Paris ; il y fut un apôtre. Les prêtres accouraient à ses discours, surtout à ses retraites spirituelles qu'il donnait pour les préparer et pour se disposer lui-même à la mort. Il la souffrit en prêchant la foi à ses assassins jusqu'au dernier moment et en leur pardonnant. [600]

À Saint-Firmin, ainsi qu'aux Carmes, était un de ces pieux laïques, qui, au milieu du monde et même dans la profession des armes, ont su conserver leur âme pure des vices et de la contagion du siècle. Après avoir été, pendant quarante ans, l'admiration de ses frères d'armes, M. Jean-Antoine-Joseph Vilette, capitaine au régiment de Barrois, s'était retiré dans ce séminaire pour y passer le reste de ses jours dans les exercices de la vie la plus religieuse. Il y était depuis six ans, et vivait avec toute la ferveur d'un homme qui ne pense qu'à se sanctifier. La prière, les œuvres de charité, les lectures pieuses, les méditations saintes, avaient mûri son âme pour le ciel. Lors de l'invasion du séminaire, on lui dit qu'il pouvait demander sa liberté, avec la certitude de l'obtenir ; mais ce vénérable militaire répondit à cette proposition comme M. Valfond l'avait fait aux Carmes : « *Je m'en garderai bien, je suis trop heureux d'être ici.* » Il se prépara plus spécialement à la mort en communiant chaque jour pendant les trois semaines de sa captivité. Modèle de piété pendant sa vie, il en fut un de fermeté et de constance sous le glaive des assassins.

M. l'abbé Haüy, connu par ses travaux sur la minéralogie, avait aussi été enfermé à Saint-Firmin. L'honneur de partager le sort de ses confrères lui était plus précieux que son titre d'académicien. Aussi s'était-il bien gardé de le faire valoir. Mais, si les sollicitations de l'Académie des sciences obtinrent son élargissement, le peu d'empressement qu'il fit paraître à profiter de sa liberté, prouve qu'il savait apprécier la gloire dont on le privait.

Le bruit courut, peu de temps après le massacre, que quelques prêtres qui avaient succombé sous les coups des assassins, n'ayant pas reçu des blessures mortelles, avaient été rendus à la société ; mais ce fait s'accorde mal avec l'acharnement des meurtriers et surtout des femmes dont nous avons parlé plus haut. Leur rage sanguinaire n'était pas assouvie par les assommoirs dont elles se servaient pour arracher ce qui pouvait rester de vie aux victimes jetées par les fenêtres ; on les voyait monter et trépigner sur ces cadavres encore palpitants, et commettre sur eux des horreurs que la plume se refuse d'écrire. Et lorsqu'on les eut entassés dans des tombereaux, moins, ce semble, pour leur donner la sépulture, que pour continuer à les outrager, on les vit, ces femmes cannibales, ajouter à l'horreur du convoi; montées sur ces tombereaux, elles mutilaient les corps de la manière la plus barbare, et montraient aux passants des membres tronqués en criant: «*Vive la nation*!» Elles semblaient vouloir démontrer que ce sexe supérieur aux hommes, en sensibilité, quand il suit la nature, sait aussi vaincre les bourreaux même, en cruauté, quand il s'égare dans sa haine et se livre à des passions exaltées. Les théâtres de sang s'étaient multipliés dans Paris. On égorgeait à la Conciergerie, aux Bernardins, au Pont-au-Change, à Bicêtre, à la Force.

Il n'entre pas dans le plan de nos annales de raconter dans le détail tous ces massacres. Nous savons seulement que là périrent MM. Bertrand, frère de l'ex-ministre, Lagerdette, Bottex, curé du diocèse de Lyon, et un vicaire d'un autre diocèse. Les circonstances de leur mort violente sont les mêmes que celles que nous venons de décrire. Nous ne croyons pas nécessaire d'en rappeler de nouveau les affreux détails. [601]

VI.

Notes sur les Missionnaires victimes de la Révolution.

(Extrait d'une vie manuscrite de M. Cayla, Supérieur général.)

Nous avons dit dans le courant de ce chapitre que plusieurs missionnaires, emportés par le torrent révolutionnaire, avaient été victimes de sa fureur et avaient sacrifié leur vie, pour demeurer fidèles à leur foi et à leur vocation ; nous ne pourrions nous permettre de passer sous silence les noms de ces vénérables confrères. La difficulté de déterminer les maisons de la Compagnie auxquelles ils appartiennent, nous engage à mettre à la suite de la notice sur M. Cayla de la Garde les notes relatives à ces missionnaires, notes recueillies dans les *Martyrs de la Foi*.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir enregistrer ici les noms de tous ceux qui ont trouvé une mort glorieuse dans les prisons, sur les pontons, à Cayenne et sur l'échafaud, et les souffrances bien rudes de ces missionnaires qui, au péril de leur vie et échappant aux recherches des brigands, sont demeurés en France, pour prodiguer leurs soins aux fidèles des villes et des campagnes. D'ailleurs, nous avons pensé que nous ne pouvions ceindre d'une plus belle couronne le front du digne supérieur général de la Congrégation de la Mission qui a donné à tous ses confrères un si courageux exemple de sa foi et d'un dévouement absolu au Saint Siège.

M. AVRIL (Jean-Joseph), prêtre de la Mission, était né le 27 septembre 1720 dans le diocèse de Marseille, et avait été reçu au séminaire de Paris en 1740.

Nommé supérieur de la maison de Saint-Cloud en 1769, il fut mis à mort le 2 septembre 1792.

M. BAILLY (Nicolas-Joseph), né à Vougué, diocèse de Besançon, le 12 janvier 1764, fut reçu à Paris en 1783 ; il fit les vœux le 18 octobre 1785. Il était directeur au séminaire d'Amiens, au moment de la Révolution, et ne voulut pas prêter le serment de la Constitution civile du Clergé en 1791. Il continua à fournir aux fidèles de cette ville les secours de la religion.

Mais son ministère était odieux aux révolutionnaires et aux prêtres qui avaient adhéré au serment et au schisme.

En 1792, pendant qu'il célébrait les saints mystères dans une maison particulière, il fut arrêté. Les impies le promenèrent dans toute la ville, revêtu des habits sacerdotaux, et le firent passer au milieu d'une populace féroce qui l'accabla d'outrages ; ensuite on le précipita dans les prisons d'Amiens, en attendant qu'on pût le conduire au dernier supplice. Le Seigneur ne voulut pas le permettre. Il appela à lui ce pieux missionnaire pendant qu'il était encore dans les chaînes, sans le priver toutefois de la gloire du martyre. M. Bailly mourut dans les fers pour le nom et l'Église de Jésus-Christ en 1792. D'après les renseignements donnés à Rome en 1794, par M. Cayla et de plus par M. Jacob, missionnaire et curé de Saint-Louis à Versailles, sur la vie, les souffrances et la mort de ce confrère, il n'y a point à hésiter [602] à le mettre au rang de ceux qui avaient généreusement donné leur vie pour la cause de la foi.

M. BERGON (François), prêtre, né à Balagnier, près Figeac, vers 1757, était employé dans la maison de Cahors. Lors de la destruction des établissements religieux, en 1791, il revint dans le lieu de sa naissance. Ferme autant qu'instruit dans sa foi, il consacra son ministère à confirmer celle des catholiques du canton et à leur procurer les sacrements de l'Église. Les administrateurs du département du Lot, siégeant à Cahors, le firent arrêter à l'époque de la loi de déportation. Bergon, ne doutant pas qu'on ne le comprît avec les prêtres insermentés qu'elle avait bannis, et gémissant de l'abandon où allaient se trouver les fidèles de Balagnier, profita d'une occasion de s'évader pour revenir au milieu d'eux. Les persécuteurs l'y firent rechercher ; il fut obligé de s'enfuir dans les bois ; mais, comme il revenait souvent au secours des malades, une nuit, celle du 10 mars 1794, lorsqu'il portait le saint viatique à l'un d'eux, il fut reconnu et arrêté. On le conduisit d'abord à Figeac, et ensuite à Cahors où siégeait aussi le tribunal criminel du département du Lot. Ce tribunal, l'ayant fait comparaître devant lui, le condamna, le 27 floréal an II de la République (16 mai 1794), à la peine de mort, comme *prêtre réfractaire*. Le bourreau s'empara de sa personne ; un des gardes lui fit essuyer de sacrilèges outrages, que leur grossière infamie ne permet pas même à la bienséance de raconter. Le lendemain, en marchant an supplice, Bergon récitait à voix haute le psaume *Miserere mei, Deus*. Rencontrant sur la route une femme qui lui parut digne de sa confiance, il ôta sa chaussure, la lui remit en disant « Donnez-la à un pauvre ; Jésus-Christ étant allé nu-pieds au Calvaire, je veux en agir de même. » Arrivé à l'échafaud, il y monta d'un pas ferme, et mourut en vrai héros de la foi, à l'âge de trente-sept ans.

M. BORIE (André, dit Portefaix), né le 28 décembre 1736, à Paulhac, diocèse de Mende, fut reçu au séminaire de Cahors en 1757. Il y fit les vœux le 18 octobre 1759. Supérieur du Séminaire d'Alby depuis le mois de septembre 1774 jusqu'en 1792, il se retira lors de l'abolition des anciennes institutions ecclésiastiques dans le bourg de Paulhac, son pays natal, près Saint-Chély-d'Apcher. Modèle de piété et des vertus de son état, il n'avait point prêté serment et avait cru pouvoir se dispenser d'obéir à la loi de déportation. Arrêté au

commencement de 1794, il fut traîné dans les prisons de Mende, déjà chef-lieu du département de la Lozère. Le tribunal criminel de ce département le condamna à la peine de mort comme « prêtre réfractaire » le 12 floréal an II (2 mai 1794). Sa sœur, Marie Portefaix, chez qui il demeurait, fut aussi condamnée le 3 prairial an II (22 mai 1794) à la déportation pour toute sa vie comme « receleuse de prêtres réfractaires ».

M. BORIES (Jean-Élie), né à Sarlat en 1720, avait été admis au Séminaire de Cahors le 17 février 1739. Il y fit les vœux le 18 février 1741. Supérieur du séminaire de Sarlat, à partir du 24 mai 1777, il le dirigea en ayant de plus le titre de vicaire général du diocèse, jusqu'au moment où éclata la Révolution. Il fut un des plus zélés à se soulever contre la Constitution et ne voulut par conséquent prêter le serment ; après la loi de déportation du 26 août 1792, il ne crut pas devoir [603] sortir de France. La tranquillité dont jouissait sa province le faisait applaudir à la bonne inspiration qu'il avait eue d'y demeurer, pour se rendre utile aux catholiques. Mais, vers la fin de 1793, ce calme fut fortement troublé. M. Bories fut arrêté, et, après plusieurs mois de séjour dans les prisons de Périgueux où il avait été conduit, on le traduisit devant lé tribunal criminel du département de la Dordogne siégeant en cette ville le 14 messidor an II (2 juillet 1794), et ce même jour il fut envoyé à l'échafaud comme «prêtre réfractaire».

M. BONZÉ (Pierre) se trouvait au moment de la Révolution au séminaire de Saint-Firmin. Agé de soixante-treize ans, ce vénérable confrère n'avait pas vieilli dans les vertus du sacerdoce, pour les flétrir par la prestation du serment. Ne le regardant, ainsi que son supérieur M. François, que comme une œuvre de l'impiété, il fut déclaré prisonnier dans la maison de Saint-Firmin le 13 août 1792, et massacré le 3 septembre suivant avec les autres ecclésiastiques non assermentés.

M. BROCHOIS (Paul-Nicolas-Raymond), né à Paris, paroisse Saint-Sulpice, en 1742, (le 14 décembre), entra à Saint-Lazare le 27 juin 1762. Il fit les vœux le 28 juin 1764. Au moment de la Révolution, il était directeur au séminaire d'Amiens et ne voulut pas prêter le serment. Il continua dans cette ville l'exercice de son ministère durant 1792 et même 1793. Mais les révolutionnaires le prirent et le jetèrent en prison, avec l'intention de le faire succomber juridiquement sous la hache homicide. Le Seigneur ne leur permit pas cette féroce jouissance et il appela à lui M. Brochois, lorsqu'il était encore dans les fers, sans le priver néanmoins de la palme du martyre. Il mourut captif pour Jésus-Christ, après une longue détention. C'était en 1793.

Ces renseignements furent donnés à Rome en 1794 par M. Cayla de la Garde, supérieur général de la Congrégation de la Mission.

M. COLLIN (Alexis-Jean), né en 1755 dans le diocèse de Langres et entré le 20 novembre 1771, appartenait à la maison de Versailles. Il conserva sa conscience pure des erreurs schismatiques et du serment de 1791 et fut arrêté inhumainement comme prêtre réfractaire, après l'horrible attentat du 10 août 1792. On l'enferma avec huit autres, dans le bâtiment dit des Écuries de la Reine, et, le 8 septembre suivant, les assassins chargés d'immoler les prêtres vinrent l'y massacrer, ainsi que ses confrères, de la même manière que l'avaient été, quelques jours auparavant, les prêtres de Paris qui avaient refusé le serment.

M. CARON (Jean-Charles), né à Auchel, diocèse de Boulogne, le 31 décembre 1730, entra à Saint-Lazare le 9 octobre 1750 et fit les vœux le 10 octobre 1752. Prêtre du séminaire de Saint-Firmin, il partagea le sort de son supérieur, comme il avait partagé ses sentiments religieux. Lorsque le comité civil de la section où se trouvait le séminaire en voulut faire une

prison de mort pour les prêtres qui ne s'étaient pas souillés par le serment de la Constitution civile du clergé, c'est-à-dire le 13 août 1792, M. Caron fut constitué prisonnier avec son supérieur et plusieurs autres prêtres. Il s'y prépara comme eux à perdre la vie pour la foi de Jésus-Christ et il fut massacré avec eux le 3 septembre suivant. Il avait alors cinquante-neuf ans. [604]

M. CARON (Matthieu), né à Auchel, diocèse de Boulogne, le 10 mars 1739, fut reçu au séminaire de Paris le 2 juin 1759, et y fit les vœux le 3 juin 1761, en présence de M. Bossu.

Employé dans la maison de Versailles, il fut emprisonné comme insermenté dans le bâtiment appelé les Écuries de la Reine, après la catastrophe du 10 août 1792. Il ne fut pas libre d'obéir à la funeste loi de la déportation. Le 3 septembre suivant, on l'assassina au lieu de sa captivité de la même manière que son confrère Jean Galois et pour la même cause.

M. LANGRE (Étienne de), né à Gray, diocèse de Besançon, en 1754, fut admis dans la Congrégation le 24 décembre 1771. Il était un des directeurs du séminaire de Saint-Firmin, quand le 13 août on lui interdit, comme aux autres directeurs de cette maison, d'en sortir dorénavant. Il y trouva une mort cruelle, mais glorieuse, pour la défense de la foi, le 3 septembre 1792.

M. FONTAINE (Simon-Bruno), né à Arras en 1735, entré en 1752, ancien professeur de théologie et supérieur du séminaire de Noyon, se déclara hautement contre la Constitution civile du clergé. Ayant d'ailleurs refusé d'en prêter le serment, il fut obligé de sortir de France, après la loi de déportation. La Belgique devint son premier refuge ; mais ensuite il se rendit dans les Etats romains, et enfin à Rome, où, sa réputation l'ayant précédé, il fut honorablement accueilli par le Saint-Père, Pie VI. Là son amour pour l'Église et pour la monarchie française lui fit composer plusieurs écrits en faveur de l'une et de l'autre, dans ces temps affreux où l'impiété et la rébellion les attaquaient avec autant de perfidie que de fureur. Entre autres productions remarquables sorties de sa plume, était une dissertation qu'il avait publiée en Belgique, sous ce titre : *Vains efforts d'un jureur de liberté et d'égalité, à l'auteur d'un manuscrit* (très répandu), *intitulé*: « Mémoire sur le serment de liberté et d'égalité, décrété par l'Assemblée législative, le 3 septembre 1792. » C'était la très concluante réfutation d'une consultation qu'avait composée et que faisait circuler en Belgique M. Duvoisin, élevé, dans la suite, par Buonaparte, sur le siège de Nantes. La fausseté de la date où celui-ci prétendait que ce serment avait été prescrit, était le moindre de tous les torts que M. Fontaine reprochait à ce mémoire abondamment répandu, quoiqu'en manuscrit, parmi les prêtres belges. Dans la lumineuse réfutation, où la précision du style égalait la force de logique et de doctrine, l'auteur exposait d'une manière énergique les conséquences inévitables qui résultaient de la prestation de ce serment, tant au préjudice de la religion qu'au détriment de la monarchie. Le regardant, avec presque tous les théologiens, comme plus dangereux encore que celui de la Constitution civile du clergé, il s'étayait des autorités les plus imposantes, et surtout des textes sans réplique des brefs dogmatiques de Pie VI, adoptés par l'Église universelle. Cet écrit parut si excellent en Italie, qu'on l'y traduisit dans la langue nationale ; et la traduction fut imprimée à Macerata, sous le titre de Vani Sforzi, etc. Le Souverain Pontife, les membres du Sacré Collège, les théologiens les plus accrédités y applaudirent, et le journal ecclésiastique de Rome en, préconisa le mérite. Lorsqu'en 1796, Pie VI fut enlevé de sa capitale, et que ses Etats furent violemment changés en république par les troupes du Directoire de la démocratie française, M. Fontaine, forcé de fuir, [605] alla consacrer son ministère sacerdotal aux malades de l'hôpital de Lubiana, en Carniole, dans lequel se trouvaient douloureusement alités beaucoup de soldats français, atteints d'une mortelle épidémie. Non content de les assister, de les entendre en confession, de leur administrer les derniers secours de l'Église, il leur faisait souvent le catéchisme et de pieuses instructions.

L'archevêque de Lubiana, Mgr de Brigido, qui avait conçu pour lui une affection égale à l'estime qu'il lui portait, l'exhorta souvent, avec ses grands vicaires, à s'occuper un peu plus de sa conservation, à ne pas rester si longtemps qu'il faisait avec les pestiférés. Le vénérable M. Fontaine, plus que septuagénaire, n'écoutait que son zèle : la contagion l'enveloppa, et, en terminant ses jours, elle fit de lui un martyr de la charité.

M. FRANÇOIS (Louis -Jean-Joseph), prêtre de la Congrégation de la Mission, né à Busigny, diocèse de Cambrai, en 1751, et entré en 1766, était supérieur du séminaire de Saint-Firmin, dit des Bons-Enfants, que saint Vincent de Paul avait institué au dix-septième siècle, lorsqu'il fut obligé de quitter cette maison pour aller demeurer à Saint-Lazare. C'était là qu'il avait commencé à former sa Congrégation de la Mission, qui a été si utile à l'Église. Le berceau de cette heureuse institution devait-il devenir une arène où les prêtres seraient livrés à des hommes pires que des bêtes féroces, et dans laquelle la haine de la religion immolerait, avec eux, tant d'autres ministres de la religion, non moins dignes de la reconnaissance et de la vénération publiques? Lorsque l'Assemblée constituante eut décrété que tous les prêtres fonctionnaires publics seraient tenus d'adhérer, parle serment, à son hétérodoxe Constitution civile du clergé, M. François, qui avait déjà donné un écrit dans lequel s'était manifestée sa vertueuse opposition aux principes des novateurs, autant que ses connaissances et ses talents, à savoir son opinion sur les biens ecclésiastiques, s'empressa de publier un autre écrit intitulé : *Point de démission*, par lequel il représentait aux évêques, aux curés et autres ecclésiastiques en fonctions, que leur devoir était de ne point renoncer à leurs charges. Il publia bientôt après une *Réponse à M. Camus*, dans laquelle il vengeait l'orthodoxie et la régularité des brefs de Pie VI, relatifs à la Constitution civile du clergé, et trois *Lettres sur la juridiction épiscopale*, en réfutation des écrits schismatiques de Gratien, usurpateur du siège métropolitain de Rouen. M. le supérieur François, considéré comme fonctionnaire public, à raison de sa dignité, fut interpellé, par le comité civil de la section, de faire le serment ; il le refusa, et donna, sous ce titre : *Mon apologie*, un excellent ouvrage dans lequel il démontrait qu'on ne pouvait le prêter sans embrasser l'hérésie et créer un schisme. Lorsque ensuite le roi eut refusé de sanctionner le décret du 2 mai 1792, par lequel il était dit que les prêtres qui n'auraient pas fait ce serment seraient déportés, M. François publia un intéressant opuscule intitulé : *Apologie du veto opposé par le roi au décret concernant la déportation des prêtres*. C'était plus qu'il n'en fallait aux ennemis de la religion pour comprendre ce zélé défenseur de sa doctrine et de ses ministres dans le nombre de ceux que l'impiété voulait égorger après le 10 août 1792. Le 13 de ce mois, il fut amené au comité civil de la section, qui tenait ses séances dans la maison même de Saint-Firmin. Les bienfaits qu'il avait répandus dans le quartier, la réputation de ses bonnes oeuvres, la douceur extrême de son caractère, parlaient en sa faveur; [606] et quelques-uns des membres du comité voulaient le faire échapper à la mort qui planait sur la tête de tous les prêtres insermentés ; mais ces écrits contre le serment étaient trop connus, avaient produit de trop heureux effets, pour que les persécuteurs en chef ne l'eussent pas désigné spécialement à leurs sicaires. Parmi les personnes qui, dans la salle du comité, lui montraient de l'intérêt, se trouvaient plusieurs de ces assassins auxquels les directeurs des prochains massacres avaient recommandé en particulier de ne se laisser gagner par aucune considération, qui pût détourner leurs coups d'une si importante victime. Quoique plusieurs de ces monstres eussent été en particulier les objets de la bienfaisance généreuse de M. François, ils se raidirent contre les prières de ceux qui voulaient le sauver, et ils l'arrachèrent en quelque sorte au comité, pour le constituer prisonnier dans son séminaire, subitement converti en prison. Le jour du massacre, 3 septembre suivant, il fut jeté, comme plusieurs autres, par les fenêtres dans la rue, où une partie des meurtriers apostés pour assommer le prêtres qui survivraient à cette chute, voyant que M. François respirait encore, mirent en usage les moyens les plus atroces pour achever de lui arracher la vie. Il n'avait que quarante-deux ans

lorsqu'il périt. On a trouvé dans une note sur M. François, supérieur du séminaire de Saint-Firmin, que, lorsqu'il devait parler aux Conférences des mardis, on y voyait accourir tous les ecclésiastiques de Paris.

M. GALOIS (Jean), né en 1756 à Longueville, diocèse de Toul, et entré en 1777, prêtre de la Congrégation de la Mission, sacristain de la chapelle du Roi à Versailles, ne fut pas moins fidèle à la foi que les autres lazaristes de cette ville, lors des innovations schismatiques de 1792 ; et lorsque l'Assemblée décrétait la déportation des prêtres non-assermentés, les révolutionnaires de Versailles le saisirent et le renfermèrent comme réfractaire, avec plusieurs autres, dans le bâtiment qu'on appelait les *Écuries de la Reine*. Tout son crime consistait à ne vouloir pas faire le serment de la Constitution civile du clergé ; et, quoiqu'il eût appartenu à la maison du Roi, la cause de sa détention était toute religieuse, comme celle des autres prêtres captifs qui avaient été totalement étrangers au service de la cour. Afin que là, comme à Paris, il ne restât pas douteux que les massacres eurent pour premier mobile la haine du sacerdoce et de la foi catholique, ce fut par les prêtres qu'à l'exemple de ce qui s'était passé dans la capitale le 2 septembre, on préluda le 8 de ce mois au carnage que l'on devait faire, le lendemain, des prisonniers amenés d'Orléans à Versailles. Pour y exciter la populace, les meneurs semblèrent n'en vouloir qu'au prêtre M. Galois, présumant bien que, lorsque les assassins auraient trempé leurs mains dans le sang du ministre de Jésus-Christ, ils n'épargneraient pas les autres. Ils disaient de lui avec rage, pour atteindre leur but: « Ce monstre-là est vendu à la cour ; il ne doit pas en réchapper. » Tout en proférant ces cris, ils le font avancer ; et l'un d'entre eux lui décharge à tour de bras une barre de fer sur les jambes et les lui casse. Un second lui assène sur la tête un coup de massue : il expire ; et les autres prêtres sont immolés ensuite de la même manière. Les notions qu'on a eues jusqu'à présent en France, sur le lieu de sa détention et sur le genre de son martyre, ont été trop vagues et trop succinctes. Nous tirons les nôtres des renseignements donnés à Rome en 1794, et par M. Jacob, aussi Lazariste et curé de la paroisse de Saint-Louis de Versailles, [607] qui avait vu de près le massacre, et, en 1795, par M. Cayla de la Garde, supérieur général de la même Congrégation, aussi réfugié près du Souverain Pontife Pie VI.

M. GRUYER (Henri), né à Dole, dans le diocèse de Besançon, entra au séminaire interne de Paris, en janvier 1771. Attaché plus particulièrement au service de l'église de Notre-Dame de Versailles, il refusa le serment schismatique de 1791, et fut dès lors, pour cette raison, voué à la haine des impies. Quelques jours après le fatal 10 août 1792, ils le saisirent, l'enfermèrent dans le bâtiment nommé les Écuries de la Reine, avec huit autres prêtres également insermentés ; et, le 8 septembre suivant, on vint l'y massacrer, comme «prêtre réfractaire». Quelques recherches que nous ayons faites pour découvrir les noms des cinq autres prêtres non-assermentés qui furent immolés au même lieu et le même jour, il nous a été impossible d'y parvenir. Les arrangements politiques de 1801 n'ont pas peu contribué à produire l'oubli dans lequel sont tombées ces modestes et saintes victimes.

M. GUIBAUD (Jean), né à Auxtoneas, diocèse de Toulon, le 26 janvier 1761, fut reçu à Saint-Lazare, le 14 mars 1778, et y fit les vœux le 29 juin 1780, en présence de M. Philippe. M. Guibaud était petit-neveu de Massillon.

Depuis 1787 qu'il résidait dans la maison des Lazaristes du Mans, par qui le séminaire de ce diocèse était dirigé, il exerçait le saint ministère en cette ville avec beaucoup de fruit. Sa vertu était trop ferme et trop éclairée pour céder aux illusions de l'hétérodoxe Constitution civile du clergé. Il l'anathématisait dans toutes les occasions et affermissait les autres dans la foi de nos pères. N'ayant pas été fonctionnaire public et désirant continuer d'être utile aux catholiques du diocèse du Mans, il ne sortit point de France lors de la loi de déportation du 26

août 1792 ; et quand les temps devinrent plus orageux, vers la fin de 1793, il alla se réfugier dans une campagne près de la ville, chez deux religieuses. Une femme cupide et perverse l'y ayant aperçu et voulant gagner la somme promise à quiconque découvrirait un prêtre caché, alla dénoncer M. Guibaud. On vint bientôt le saisir et on le conduisit dans les prisons du Mans. Après quelques semaines de captivité, il fut condamné, le 28 ventôse an II (18 mars 1794), à la peine de mort, comme réfractaire â la loi, par le tribunal criminel du département de la Sarthe, siégeant en cette ville ; et il périt le lendemain sur l'échafaud.

Lettre de M. Pavet de Courteilles à M. l'abbé Lochet, vicaire à La Couture, au Mans, sur la mort de M. Jean Guibaud, prêtre de la Congrégation de la Mission, condamné à mort pour avoir refusé de prêter le serment en 1794.

Monsieur l'Abbé,

Je m'empresse de répondre à votre demande, en date d'hier, 27 septembre 1857. J'avais six ans lorsque le vénérable abbé Guibaud, prêtre lazariste, neveu, m'a-t-on dit, de Massillon, fut immolé le 18 mars 1794, sur l'échafaud, dressé place des Halles, au Mans, en face de l'arbre de la Liberté ; son prétendu crime était le refus du serment à la Constitution civile du clergé.

Je n'ai jamais vu ce noble et pieux martyr qui désirait bien vivement me voir, ainsi que ma mère me l'a dit maintes fois, pour se distraire un peu avec moi, [608] me faire jouer et me caresser, car il aimait singulièrement les enfants. C'était avec regret qu'il me voyait de sa fenêtre, de sa petite chambre où il était presque reclus. Il me voyait jouer dans le jardin sans pouvoir communiquer avec moi. Ma mère craignait que je ne commisse innocemment dans mes narrations quelque indiscrétion qui eût fait découvrir le mystère de sa retraite.

Ce n'est point moi qui l'ai trahi. C'est une femme de la rue Basse, au Mans, qui est venue faire semblant de se confesser, pour aller, immédiatement après, le dénoncer et gagner les cent cinquante ou deux cents francs promis aux délateurs des prêtres qui avaient refusé le serment.

À l'instant, après sa délation, il fut arrêté à la Motte et jeté dans la prison, dite de l'Évêché, dans le vieux donjon, situé près de la cathédrale. C'était bien dans la maison appartenant à ma mère que M. Guibaud était caché depuis, je crois, seize ou dix-sept mois ; la religieuse, que l'abbé Perrin a citée dans son livre assez mal rédigé, était ma tante ; ma mère lui avait offert un asile à la Motte lorsqu'elle eut été chassée de l'abbaye de Montsors, près Alençon, où elle avait reçu le voile ; elle avait avec elle une de ses consoeurs également réfugiée à la Motte lorsque M. l'abbé Guibaud y vint. Ma mère et Mlle de Cordouan étaient parvenues à gagner les gardiens de Guibaud, ils ne demandaient pas mieux que de le laisser évader ; il ne voulut pas, dans la crainte d'exposer à la rigueur de la loi infernale qui pesait alors sur les consciences, des personnes qui s'intéressaient encore à lui et lui fournissaient une retraite.

Ma mère fut inscrite sur une liste de proscription, qui devait la conduire à la guillotine, et ma tante, incarcérée d'abord à la maison des Ursulines, fut déportée à l'Île-de-Ré pour le fait seul d'avoir été la compagne de l'abbé Guibaud dans sa retraite et sa coreligionnaire d'opinion et de foi catholique.

Voilà tout ce que ma mémoire sur les récits de ma mère peut me donner sur le compte de M. Guibaud. Vous pouvez consulter, au greffe du Mans, les pièces de son procès.

P.-S. - Je possède et je conserve précieusement une petite Imitation latine qui appartenait au vénérable abbé Guibaud.

M. GUILLIER ou plutôt GRILLET (Jean-Henri). Il est sous le dernier de ces noms dans la France ecclésiastique de 1799, tandis qu'il est avec le premier dans le registre de l'État

civil de Paris. Il était né en 1725 dans le diocèse de Boulogne, et entré à Saint-Lazare en 1744. Supérieur du séminaire de Beauvais, il avait été exclu de son poste à cause de son refus du serment de la Constitution civile du clergé. Il était revenu à Paris habiter le séminaire de Saint-Firmin. Il y fut enveloppé, avec ses confrères, dans la rigoureuse mesure que les impies révolutionnaires prirent à leur égard, le 13 août 1792. Ce séminaire devint pour eux, à raison de leur commune résistance à la prestation du sacrilège serment, une prison de mort. M. Guillier ne regretta pas de partager le sort qui les menaçait. Il vit, comme eux, qu'ils étaient tous destinés à une fin violente et prochaine, en leur qualité de prêtres fidèles à leur foi. Offrant chaque jour à Dieu le sacrifice de sa vie, il la perdit avec eux, pour cette belle cause, le 3 septembre suivant. M. Guillier avait alors cinquante-neuf ans. [609]

M. GUIN (Claude-François), né à Vilory, près Vesoul, en 1753, entra dans la Congrégation à Paris.

II se retira lors de la suppression des communautés religieuses dans son pays natal en 1791. Les erreurs de la Constitution civile du clergé trouvèrent en lui un adversaire zélé qui sut en préserver les fidèles.

Il réussit, pendant la tourmente de 1793 à 1794, à se soustraire à la persécution ; et, les années suivantes, il reprit ostensiblement l'exercice du saint ministère, dans la ville de Besançon.

Après la crise politique du 4 septembre 1797, il ne put échapper à la violence de quelques proconsuls, qui mettaient leur zèle à arrêter les prêtres. Il fut arrêté, conduit à Rochefort et embarqué pour la Guyane le 12 mars 1798 sur la frégate la Charente, d'où il passa le 25 avril sur la Décade qui le déposa à Cayenne, vers le milieu de juin. Il mourut de la fièvre putride, le 3 janvier 1799, à l'âge de quarante-cinq ans.

M. GUINAUD (Louis), né en 1733 à Mornant, diocèse de Lyon, et reçu au séminaire interne de cette ville en 1752, prêtre du diocèse de Lyon, et que mal à propos on a nommé Guinard et Guignard en quelques listes imprimées, était de la Congrégation de la Mission, et habitait le séminaire que les Lazaristes avaient dans la petite ville de Mornant en Lyonnais, où il avait vu le jour. De même que tous les prêtres fidèles à la foi catholique, il dit anathème à la Constitution civile du clergé ; et bien près de l'âge de soixante ans, quand fut rendue la loi de déportation du 26 août 1792, il crut pouvoir se dispenser de sortir de France, et vint résider à Lyon. Il partagea les sollicitudes et les espérances des catholiques lyonnais pendant le siège de cette ville, en 1793 ; et leurs dangers lui devinrent communs, lorsqu'elle fut subjuguée par les troupes de la Convention : on l'arrêta vers la fin de cette année. Quand ce vénérable prêtre, alors âgé de soixante ans, fut traduit devant la formidable Commission révolutionnaire, et qu'il s'y entendit faire par les juges des questions et des propositions contraires à sa conscience éclairée par la foi, il les repoussa avec une intrépide fermeté, quoiqu'il fût d'un caractère faible et timide. Les juges le condamnèrent à la peine de mort, comme «prêtre réfractaire» et prêchant «le fanatisme». Cette sentence inique, dictée uniquement par la haine de la religion, fut rendue le 16 janvier 1794 et exécutée le même jour.

M. HAVER (Louis), né à Sarrelouis, dans le diocèse de Trèves, le 4 avril 1751, fut reçu au séminaire interne de Paris en novembre 1768 et y fit les vœux en 1770. N'ayant pas fait le serment, il fut guillotiné.

M. JANET (Jean), né à Laroche-Beaucourt, diocèse de Périgueux, était professeur de théologie au séminaire d'Angoulême. Au moment de la Révolution, il ne prêta pas serment. Après la dispersion de la Compagnie, il ne retourna pas dans son pays ; il continua à exercer son ministère à Angoulême, où bientôt la haine de l'impiété le dénonça. Jeté d'abord dans les

prisons, il fut bientôt envoyé à Rochefort, vers le commencement de 1794, pour être déporté. On l'embarqua sur le Washington, succombant sous les maux auxquels il était en proie ; il mourut en septembre 1794, à l'âge de trente-six ans, et fut enterré à l'île Madame. [610]

M. IMBERT (Antoine), né à Lyon en 1727, et reçu en cette ville en 1751, prêtre de la Congrégation de la Mission en la province de Lyon, et directeur des retraites, était âgé de plus de soixante ans quand l'Assemblée constituante produisit en 1790 sa constitution civile du clergé, et voulut qu'on y adhérât par serment. M. Imbert, qui résidait alors au petit séminaire que les Lazaristes avaient à Mornant, dans le ressort de l'élection de Saint-Étienne-en-Forez, laissa séduire quelques moments sa vieillesse par le prestige insidieux de cette œuvre de l'hérésie. Mais son erreur ne fut pas de longue durée ; et, dans toutes les occasions qui se présentèrent ensuite, il manifesta le plus vif regret de cette faute. Les progrès rapides que l'impiété faisait de jour en jour, après que les novateurs furent devenus les tyrans de la France, contribuèrent à rendre son repentir plus amer et sa foi plus vive. Depuis la suppression de sa maison et de sa Congrégation, il s'était retiré dans la ville de Saint-Chamond ; et il y vivait presque ignoré, lorsque, à la fin de 1793, l'horrible proconsul Javogues alla établir à Feurs une sanguinaire commission chargée de mettre à mort les prêtres et les nobles. M. Imbert fut arrêté et conduit à ce tribunal de bourreaux. Il s'y montra en prêtre invariable dans sa foi et prêt à la sceller de son sang. La Commission, en conséquence, le condamna à la peine de mort, il la subit en vrai martyr, à l'âge d'environ soixante-cinq ans.

M. JULIENNE (Victor-Jacques), né à Tours en 1738 et reçu à Paris en 1761, fut placé à Seyde, dans le Levant, avec M. Bossu qui exerçait les fonctions de vicaire apostolique. C'est là qu'il fit ses vœux le 27 septembre 1763. Il fut ensuite directeur au séminaire d'Amiens. Il ne voulut pas prêter le serment et continua, en 1791, à donner les secours spirituels aux fidèles de cette ville, y maintenant la foi par ses exhortations et ses exemples. Mais les révolutionnaires le firent bientôt saisir et enfermer dans les prisons d'Amiens, vers la fin de cette année. Sa détention fut longue et douloureuse et il succomba avant le temps où, sans formalité, on l'aurait conduit à l'échafaud. Mais il n'en a pas eu moins de droit à la palme du martyre, car il mourut captif pour Jésus-Christ au milieu des souffrances et disposé à donner sa vie pour la cause de l'Église.

M. LAMOURETTE (Ange), né Frévent (Pas-de-Calais), fut reçu à Saint-Lazare vers 1786 et fit ses vœux en 1788, en présence de M. Clet, alors directeur du séminaire. Directeur au grand séminaire d'Amiens, il ne voulut pas prêter serment. Il fut arrêté et conduit en prison. La mort seule pouvait l'en faire sortir, soit en le faisant aller à l'échafaud, soit en le conduisant sur les vaisseaux de Rochefort, soit en le faisant passer immédiatement de sa prison à une autre vie. Ce fut de cette manière que la divine Providence disposa de lui ; il mourut dans les fers en 1793, prêt à verser son sang pour Jésus-Christ.

Adrien Lamourette, son oncle, après avoir prêté le serment à la Constitution civile du clergé, archevêque schismatique de Lyon, finit par se rétracter publiquement, mourut sur l'échafaud et expia ainsi ses erreurs.

M. LECLERC (Claude), prêtre de la Congrégation de la Mission, né en 1720, dans la ville de Saint-Chamond, diocèse de Lyon, était supérieur du séminaire que les Lazaristes avaient dans la petite ville de Mornant. Plus que septuagénaire [611] et d'une très grande simplicité de cœur, lorsque l'Assemblée constituante exigea le serment de la *Constitution civile du clergé*, il le prêta et fit quelques actes de schisme, se laissa même placer comme intrus dans une paroisse dont on avait chassé le curé fidèle à sa foi. Mais, dés qu'on lui eut fait remarquer ses fautes, il s'empressa de les expier, et fit une rétractation sincère et authentique

de son serment. Son âge l'empêchant de quitter la ville de Mornant, il exerça le ministère avec beaucoup d'édification pendant l'année 1793. On l'arrêta peu de temps après le siège de Lyon, quand il fallait tant de victimes à la *Commission révolutionnaire* que les proconsuls de la Convention y avaient établie en novembre, et lorsqu'ils cherchaient par toutes sortes de moyens à éteindre entièrement le sacerdoce de Jésus-Christ. Il s'agissait d'y amener le vieillard M. Leclerc ; et ce vénérable prêtre, accablé d'âge et d'infirmités, ne pouvait marcher : il avait alors soixante-quatorze ans. Les agents de la persécution le hissèrent brutalement sur une charrette, comme un vil animal qu'on envoie à la boucherie ; et cette voiture, infiniment pénible, lui rendit le trajet extrêmement douloureux. Tel ce saint évêque d'Abdère, qui, dans la persécution vandalique, ne pouvant, pour les mêmes raisons, marcher au lieu de l'exil, y fut porté, lié en travers, sur une bête de somme. Ici, comme en Afrique, les tyrans avaient dit dans leur fureur : « S'il ne peut marcher, ni se tenir à cheval pour aller où nous voulons, qu'on l'attache à des taureaux indomptés qui l'y traînent. » Quand on fut arrivé aux prisons de Lyon, on le précipita comme un cadavre que des barbares jettent dans la fosse. M. Leclerc fut ensuite transporté devant la féroce Commission le 24 février 1794. Elle le somma de livrer ses lettres de prêtrise ; mais il les refusa sans hésiter, en déclarant « qu'il serait heureux de pouvoir réparer par sa mort les scandales qu'il avait donnés ». Les juges le condamnèrent de suite au dernier supplice, comme « prêtre réfractaire prêchant le fanatisme ». En allant à l'échafaud, il semblait avoir recouvré une partie des forces de sa jeunesse. Favorisé de la grâce du martyre, il sentait qu'il allait en obtenir la couronne, s'appliquant ce que le compagnon du martyre du bienheureux Philippe, évêque d'Héraclée, lui dit en le voyant porter au supplice, parce qu'il ne pouvait marcher : « Nous n'avons déjà plus besoin du service de nos pieds, et nous sommes déjà comme dans ce royaume céleste où doit cesser le secours inutile de nos facultés corporelles. »

M. MARTELET (François-Léonard), né le 10 décembre 1760 à Jussey, diocèse de Besançon, fut reçu au séminaire interne de Paris le 18 mars 1780, et y lit les vœux en 1782. Ses supérieurs l'envoyèrent au Mans, où il fut préfet de chœur et maître des cérémonies. Les périls dont la Révolution menaça la foi, en 1790, excitèrent en lui une vive ardeur pour l'affermir dans l'âme de ceux qui pouvaient le plus contribuer à la perpétuité de son règne parmi les fidèles. Il s'occupa surtout de prémunir contre les pièges des novateurs les élèves du séminaire du Mans, dont les prêtres de la Mission avaient la direction. Quand l'Assemblée constituante détruisit les anciens établissements ecclésiastiques, et prescrivit le serment schismatique de 1791, que M. Martelet refusa, sa communauté étant dissoute, il retourna clans le lieu de sa naissance, où il se mit à fortifier ceux dont la foi était chancelante, et à consolider celle des chrétiens que la séduction n'avait pas ébranlés. La loi de déportation le força de sortir de France vers la fin de 1792 ; mais son zèle l'y ramena [612] quelque temps après ce fameux 27 juillet 1794, depuis lequel la Convention donnait lieu de croire que les prêtres n'y seraient plus exposés à la mort. Cependant, à peine eut-il mis le pied sur le territoire français, en rentrant par la frontière du nord, qu'il eut assez de défiance pour ne pas trop se hâter de reparaître à Jussey, où les ennemis de la religion semblaient l'attendre ; et il s'arrêta dans la ville de Saint-Omer, en laquelle il espérait pouvoir exercer son ministère avec fruit. Il y résida deux ans, occupé du salut des âmes ; mais, au printemps de 1797, il se laissa gagner par une confiance que paraissaient justifier les dispositions du Corps Législatif, et vint à Paris avec le dessein probablement de retourner au Mans, où il était rappelé par les vœux de beaucoup d'excellents catholiques. Mais arriva la funeste catastrophe du 4 septembre 1797 : et M. Martelet, exposé à de nouveaux dangers dans la capitale, crut devoir se retirer chez sa mère à Jussey. Il y arriva le 11 octobre ; dix jours après, onze gendarmes, y entrant avec fureur, vinrent l'en arracher, et l'emmenèrent, comme un criminel, à la municipalité de cette ville. Le juge de paix de Jussey, auquel on le livra pour être interrogé, refusa la commission ; et M.

Martelet fut traîné par les mêmes gendarmes à celui de Blonde-Fontaine, dont l'aversion pour le sacerdoce était connue. Celui-ci, d'un ton hypocritement bienveillant, lui dit qu'il allait le remettre en liberté, s'il voulait « renoncer à son état de prêtre ». M. Martelet, au contraire, se glorifia de l'être, et même encore d'être prêtre de la Mission. Cette déclaration obligea le juge de paix à poursuivre l'interrogatoire ; il lui demanda s'il avait, depuis peu, exercé les fonctions sacerdotales ; et le saint prêtre répondit : « Oui, toutes les fois que je l'ai pu. » Sur cette réponse, le magistrat le fit conduire à Vesoul. Une de ses sœurs (Cécile Martelet, veuve Clavet), qui l'accompagna partout, raconte que, le lendemain du jour où il eut été enfermé dans la prison de Vesoul, deux dames, émues d'une compassion que la religion cessait d'éclairer, étant venues lui conseiller de dissimuler la vérité, quand il paraîtrait devant les juges pour être interrogé, il leur répondit qu'il aimait mieux « mourir pour la vérité que de vivre pour le mensonge ». Un moment après, il fut appelé pour l'interrogatoire, et on lui dit que « puisqu'il était prêtre, il était par cela même un *scélérat*, et qu'il ne sortirait point de prison, tant qu'il n'abjurerait pas son sacerdoce ». Les mêmes propos lui furent tenus en quatorze autres interrogatoires successifs, pendant les quatre mois qu'il resta dans la prison de Vesoul. Il y trouvait, au reste, des consolations analogues à ses sentiments, dans la société de plusieurs prêtres qui étaient enfermés avec lui. Enfin, vers la fin de janvier 1798, douze gendarmes, renforcés par un piquet de cavalerie, le conduisirent, enchaîné, avec trois confrères, à Besançon. Là encore il rencontra de vertueux prêtres captifs avec lesquels son âme était en parfaite harmonie. Le 4 février, il écrivait à une autre de ses sœurs, restée à Jussey: «ÀVesoul, j'étais avec des confesseurs de Jésus-Christ ; ici, je suis avec des martyrs.» Les nouveaux juges qui l'interrogèrent, l'entendirent persévérer dans les mêmes réponses ; et le huit du mois, à cinq heures du soir, il se vit transféré dans une prison militaire, dont la destination lui manifesta l'espèce de tribunal par lequel il allait être jugé. Ne doutant plus que bientôt il ne fût envoyé à la mort, et se regardant comme sur le point de la subir, il écrivit à sa mère: « Me voici à la veille de consommer mon sacrifice !… Je rends grâces à Dieu de ce qu'il a bien voulu me faire naître de parents chrétiens, d'un père et d'une mère qui se sont eux-mêmes sacrifiés pour me donner une éducation chrétienne. Je prie le Seigneur [613] qu'il daigne couronner votre œuvre, et m'accorder la grâce du martyre. J'ai tout lieu de croire qu'il aura égard au sacrifice généreux que vous lui fîtes de ma personne, non seulement dès ma naissance, mais principalement lors de ma consécration à l'état saint de prêtre et de missionnaire. Puisse le sang que je vais verser pour la foi effacer le reste de mes péchés et toucher le cœur des ennemis de notre sainte religion ! Il n'y a pas de doute qu'il n'ait fallu des victimes pour expier les iniquités de notre malheureuse patrie. Que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi! Et si j'ai le bonheur de trouver grâce devant lui, j'accepte volontiers et de bon cœur le calice de sa Passion, dans l'espérance qu'il voudra bien m'accorder les forces nécessaires pour le boire, s'il le faut, jusqu'à la lie. » Cette lettre était ainsi datée: «Dans les prisons de Besançon, ce 8 février 1798, veille de ma mort. »

Le lendemain, vers neuf heures du matin, il fut appelé devant la même commission *militaire* qui venait d'envoyer au dernier supplice deux saints prêtres, Galmiche et J. Jacquinot. Lorsqu'il y répétait avec calme les mêmes réponses édifiantes qu'il avait faites dans les précédents interrogatoires, il s'entendit apostropher brutalement par un soldat qui lui dit fort injustement : « Je t'ai vu, *scélérat*, à l'armée de la Vendée; et je te reconnais bien. » Il n'en fallait pas tant pour le faire vouer à la mort. II fut donc condamné, le 9 février 1798, à être fusillé comme émigré rentré. Reconduit en prison, pour y attendre l'heure du supplice, il crut devoir faire ses adieux et manifester ses derniers sentiments aux prêtres qu'il avait laissés dans l'autre prison, et il leur écrivit en ces termes : « Ce qui me rassure et me remplit de consolation dans ce dernier moment, mes chers confrères, c'est d'avoir été le témoin de votre inébranlable fermeté et de cette résignation parfaite dont vous m'avez donné l'exemple. Je meurs, et je rends grâces au Seigneur, qui n'a pas permis que je fusse abandonné à ma propre

faiblesse. Que sa volonté s'accomplisse en moi ! Oh! si mon sang pouvait lui être agréable, pour servir à l'expiation de mes iniquités et de celles de notre malheureuse patrie, je n'en verserais jamais autant que je le désirerais… Adieu, je vais mourir. *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*. - Dans les prisons militaires de Besançon, à deux heures après midi, jour de ma mort, le 9 février 1798. » Vers trois heures, il fut conduit au lieu où il devait être fusillé. En y allant, il priait avec une ferveur qui dut lui épargner le chagrin d'entendre les injures que vomissait contre lui une populace excitée par les persécuteurs. On ne lui permit pas d'élever la voix pour adresser au peuple un discours qu'il avait préparé.

M. PARISOT (Nicolas), né à Alliancourt, diocèse de Besançon, entra à Saint-Lazare le 15 juillet 1780. Il resta dans la ville de Metz, après la dispersion de sa communauté et se garda bien de prêter le serment schismatique de 1791. Il agit de même pour tous les autres serments subséquents, et, pendant qu'il exerçait son saint ministère, il fut arrêté et jeté dans les prisons de Metz vers 1793. Vers la fin de l'année, les autorités du département de la Moselle le firent partir pour Rochefort, où il devait subir la peine de la déportation. On l'embarqua sur le navire le Washington. Les souffrances qu'il eut à supporter le conduisirent bientôt au tombeau et il mourut au mois d'octobre 1794. Son corps fut inhumé dans l'île Madame.

M. ROGUE (Pierre-René) naquit à Vannes sur la paroisse Saint-Pierre, le 11 juin 1758; il fut baptisé dans la chapelle Saint-Jean, attenante à la cathédrale. [614]

Son père, bon et honnête artisan, possédait un magasin de chapellerie sur la place des Lices, n° 3. Sa mère, Françoise Loyseau, était très recommandable par sa piété. L'un et l'autre, dans leur modeste condition, avaient su mériter et obtenir l'estime et la confiance générales. M. Rogue, seul enfant que le ciel leur donna, eut le malheur de perdre son père, lorsqu'il était encore fort jeune, et fut élevé par les soins de sa respectable mère. Il devint dès lors par ses naissantes vertus la consolation de son veuvage : son obéissance, sa foi vive et son application au travail ne laissaient rien à désirer. Il entra de très bonne heure au collège de Vannes, si renommé alors dans toute la Bretagne par la force de ses études et par la solidité de l'instruction religieuse qu'on y recevait. Il y fit toutes ses classes avec beaucoup de distinction ; à seize ans, il les avait terminées.

Sorti du collège trop jeune pour se fixer dans le choix d'un état de vie, il partit pour Bourges, afin d'y passer quelque temps dans la famille de sa mère, qu'il ne connaissait pas encore. Il y demeura à peu près un an.

Revenu à Vannes, il se décida à entrer au grand séminaire, pour se préparer à toutes les fonctions du saint ministère, vers lequel un penchant irrésistible, ses habitudes de piété et de vertu l'avaient attiré dès son enfance. Sa bonne et sainte mère, heureuse de cette détermination, y donna les mains de tout son cœur.

Dans ce religieux asile, il se livra tout entier à son dévouement pour la gloire de Dieu, au soin de sa sanctification et à l'ambition d'être un saint prêtre, la seule qui soit jamais entrée dans son âme. Il y suivit pendant six années consécutives les cours de théologie et d'Écriture sainte, et devint un des habiles dans la science sacrée.

Mais, s'il grandissait en science, ses vertus prenaient chaque jour un nouvel éclat, comme on voit croître et se développer ces arbustes pleins de sève, lorsque le temps de porter des fruits est arrivé.

Ayant atteint l'âge de la prêtrise, il fut élevé au sacerdoce. Au sortir de l'ordination, Mgr Amelot, évêque de Vannes, le nomma chapelain des Dames de la Maison de Retraite des femmes fondée par Melle de Francheville, sous la direction de M. Eudo de Kerlivio, grand vicaire du diocèse, et du R. P. Huby, recteur du collège.

Cette place l'appelait naturellement à prendre une part active dans les exercices qui s'y donnaient aux personnes qui venaient y faire des retraites. Son zèle s'y montra dans toute son

étendue. Pour en juger, il faudrait l'avoir entendu enseigner aux riches l'emploi salutaire de leur superflu ; aux pauvres, l'exercice méritoire de leurs privations ; aux faibles, les avantages de l'obéissance ; aux coupables, les dangers de l'endurcissement dans le vice ; aux justes, le prix de la persévérance dans le bien ; à tous, les moyens de mener une vie heureuse et d'en mériter une meilleure.

Qui pourrait dire combien ajoutaient à ses discours l'onction de sa parole et surtout l'effusion de son cœur d'apôtre ! Aussi que de larmes de pénitence il a fait couler ! Que de généreuses résolutions il a inspirées ! Que d'âmes égarées il a touchées et ramenées à Dieu, que de cœurs flétris il a rafraîchis et consolés ! Ainsi s'écoulèrent les premiers jours de sa vie sacerdotale, partageant son temps entre la prière, l'étude, le confessionnal, la prédication et les bonnes œuvres telles furent les prémices de son zèle et comme les heureux préludes d'une vie qui allait se passer dans les saints exercices de la piété, de la charité, et finir par le martyre.[615]

M. Rogue avait eu au séminaire pour maîtres de la science et du salut, les disciples de saint Vincent de Paul.

Dès les premières années de sa prêtrise, il se sentit fortement pressé par la grâce d'entrer dans la Congrégation des prêtres de la Mission.

Une semblable résolution demandait un vrai courage. Il fallait se séparer d'une mère tendrement aimée, renoncer aux soins qu'exigeait une santé faible et délicate, abandonner des amis que ses heureuses qualités de l'esprit et du cœur lui avaient gagnés. Trop généreux pour refuser un sacrifice dès que la volonté de Dieu s'était expliquée, il était trop prudent pour s'engager dans une démarche aussi éclatante sur la foi de l'enthousiasme ou d'une impression passagère de piété.

De sérieuses réflexions, des entretiens habituels avec Dieu dans la prière, les sages conseils du dépositaire de sa conscience, le convainquirent de la volonté du ciel ; dès lors sa résolution fut irrévocable. S'arrachant aux tendres embrassements de sa respectable mère, il dit adieu à ses amis et partit pour le séminaire à Paris, où il entra le 25 octobre 1786. Après avoir passé le temps fixé pour le noviciat et y avoir puisé, comme à sa source, l'esprit de charité et de sainteté qui animait saint Vincent de Paul, il fut envoyé professeur de théologie au grand séminaire de Vannes.

M. Le Gal, son ancien supérieur, le reçut à bras ouverts, et s'estima heureux de l'avoir pour collaborateur et pour ami. Quant à lui, il avait toujours conservé une sorte d'affection filiale pour une maison qui avait servi de berceau à son éducation ecclésiastique ; il y rentra donc avec bonheur et se livra avec une nouvelle ardeur à l'étude de la théologie afin de remplir dignement l'emploi important qu'on venait de lui confier. Son enseignement n'avait rien de trop relâché ni de trop austère : il savait conserver ce juste tempérament qui est le caractère particulier de la vraie vertu et du véritable talent.

Le Ciel dans sa bonté l'avait pourvu de précieux avantages bien propres à lui gagner tous les cœurs. Il l'avait doué d'une de ces physionomies heureuses qui sont le cachet de l'innocence et de la sainteté.

Toutes les personnes qui ont eu le bonheur de le connaître nous ont souvent répété qu'il avait la figure d'un prédestiné. Il lui avait donné une voix charmante qu'on aimait à entendre aux offices qui se faisaient à l'église du séminaire. Son esprit juste, naturellement gai et enjoué, témoignait de la paix d'une bonne conscience. La bonté qui se reflétait sur son front était le fonds de son âme. Son caractère doux et affable contribua beaucoup à lui gagner l'affection de ses élèves et des habitants de sa ville natale ; aussi dans le séminaire tous l'aimaient, et, dans la ville, grand nombre de personnes pieuses l'honoraient de leur confiance ; il consacrait avec bonheur ses instants libres au confessionnal ; les vieillards se rappellent encore avec quelle exactitude il s'y rendait et avec quelle prudence et quelle sagesse il conduisait les âmes qui venaient se mettre sous sa direction.

Mais, tandis que M. Rogue enseignait avec succès la théologie et travaillait au salut des âmes avec un zèle infatigable, des nuages chargés d'orages et de tempêtes s'amoncelaient à l'horizon et s'apprêtaient à porter au sein de notre malheureuse patrie la désolation et la mort.

Les calamités qui menaçaient depuis longtemps la religion et la monarchie prenaient chaque jour un aspect plus sinistre. La Révolution s'avançait terrible [616] et menaçante, attaquant avec audace le trône et l'autel. Tout à coup on apprend que le gouvernement français demande au clergé un serment schismatique. M. Rogue, nullement effrayé par les malheurs dont on le menace, n'écoutant que la voix de sa conscience, s'écrie comme le saint vieillard Éléazar : « Plutôt mourir que de me souiller! » Et il refuse courageusement le serment.

Tandis qu'il confesse ainsi hautement sa foi, il apprend que deux ecclésiastiques qu'il était habitué à respecter et à aimer, ont été appelés dans une société de démagogues, et que, cédant à de nombreuses instances et à la crainte d'attirer de grandes calamités sur le diocèse, ils ont promis de prêter le serment à la Constitution civile.

M. Rogue voit d'un coup d'œil la tache honteuse dont ils vont se souiller, le mal affreux que leur exemple va faire, à raison de l'estime dont ils jouissent et de l'influence qu'ils exercent sur le clergé. Justement alarmé d'une pareille défection, il accourt près de celui qu'il aime le plus : il le trouve étendu dans son fauteuil, et presque sans mouvement et sans forces, pâle, livide, défiguré, en proie aux plus cruels remords. « Ah! mon cher confrère, » s'écrie-t-il en entrant, « qu'avez-vous fait ? - Oh! mon ami !… » lui dit celui-ci en lui tendant la main et en pleurant… L'émotion, le trouble, le regret, ne lui permirent pas d'en dire davantage. «Vite, vite, » reprend M. Rogue, « ne perdons pas de temps, écrivez de suite.» Et, en parlant ainsi, il lui avançait du papier, il lui présentait une plume. Écrivez que vous retirez votre promesse et que vous ne ferez pas le serment exigé ; je me charge de faire arriver votre lettre à son adresse.» Et il ne le quitta pas que la rétractation ne fût écrite et signée.

Heureux de la victoire qu'il vient de remporter, il part pour faire parvenir au plus tôt son heureux message à sa destination. Si l'on se reporte par la pensée vers ces temps affreux, on se fera facilement une idée de l'étonnement et de l'indignation que dut éprouver une pareille assemblée, en lisant une semblable déclaration. Dès lors la persécution contre le clergé, et les prêtres eurent à choisir entre la prison ou l'exil.

M. Le Gal hésitait à prendre la fuite, son titre de supérieur lui conférait celui de curé de la paroisse du Mené qui y était attaché et lui donnait par conséquent charge d'âmes. M. Rogue lui fit observer qu'il ne convenait pas que tous se sacrifiassent en même temps. « Quant à moi, lui dit-il, je suis déterminé à ne point quitter Vannes. Je me chargerai volontiers de la paroisse du Mené ; si plus tard je deviens victime de la Révolution, vous verrez ce que vous aurez à faire pour venir en aide à votre troupeau. »

M. Le Gal accepta cette proposition et partit pour l'Espagne avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques du diocèse. Dès ce moment, M. Rogue commença à exercer en cachette son saint ministère, visitant et administrant les malades, confessant tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, la persécution l'obligeant à changer fréquemment de domicile.

C'est ainsi qu'il exerça son ministère consolateur à l'époque même de la Terreur, sans redouter les dangers qui le menaçaient. Les persécutions, la vue de la prison, de la mort même, rien ne pouvait ralentir son zèle ni son dévouement pour le salut des âmes.

Au mois de juin 1795, le désastre de Quiberon vint offrir à son apostolat [617] un vaste théâtre. On se rappelle avec effroi ces jours malheureux. À la suite de cette terrible catastrophe, Vannes est encombrée de blessés et de prisonniers. Le typhus vint tout à coup s'abattre sur les infortunés que la guerre a épargnés. Des anciennes Ursulines du Port, où les victimes de la maladie sont entassées, le mal se répand dans la ville et y cause d'affreux ravages.

M. Rogue, sans être arrêté un seul instant par la crainte de la maladie, ni par la fureur des méchants, est continuellement au milieu des morts et des mourants, leur adressant ces paroles touchantes qui rafraîchissent l'âme et font oublier la souffrance. Administrant les soldats républicains qui demandent, aussi bien que les défenseurs de la cause royale qui le réclament, allant même, dans les maisons où il sait qu'il y a des malades, proposer les secours et les consolations de son saint ministère, pour que nul ne périsse sans que la religion ne l'endorme sur son sein, et partout il reçoit, comme Job, en échange de sa tendre compassion pour ses frères, les bénédictions de ceux qui vont mourir. Ainsi s'écoulaient les jours de cet apôtre de la charité.

Oh! sans doute, le Ciel témoin de tant d'héroïsme avait hâte d'en être la récompense.

La veille de Noël (24 décembre 1795), entre neuf et dix heures du soir, M. Rogue portait le saint viatique. Un peu avant d'arriver à la maison du moribond, il s'aperçut qu'il était suivi par deux hommes fort connus par leurs opinions exaltées et leurs déclamations furibondes dans les clubs ; il dit alors à la personne qui l'accompagnait d'entrer, que pour lui il allait continuer son chemin ; voulant ainsi épargner à la famille du malade les malheurs que sa présence lui aurait infailliblement attirés. On se rappelle que la loi portait peine de mort contre quiconque recélait un prêtre. Mais à quelques pas de là, en face de la préfecture, appelée alors le Département, les misérables, qui le suivaient depuis quelque temps, l'arrêtent. Un d'eux lui devait son état, et alors même il était, ainsi que ses enfants, l'objet des bienfaits de la mère de M. Rogue. Monstrueuse ingratitude… ne rappelant que trop fidèlement celle de Judas!

Aussitôt ils conduisirent leur prisonnier au Département, où les membres du district étaient réunis en séance. Dans cette assemblée siégeaient plusieurs de ses anciens condisciples ; leur présence seule, dans cette réunion, indique assez quels étaient leurs opinions et leurs principes.

Cependant ils s'irritent contre ceux qui leur livrent un homme inoffensif, qui leur avait laissé une impression si profonde d'estime et de bienveillance. «Nous mettons ce calotin entre vos mains, s'écrièrent ces deux malheureux. Nous le confions à votre garde. - Sommes-nous des gendarmes? exclament ceux-ci dans leur indignation. Allez les chercher si vous voulez le faire incarcérer. »

Nullement intimidés par cette apostrophe, ils partent à l'instant pour mander les agents de la force publique. Alors ces messieurs le conjurent avec la plus touchante sollicitude et le plus vif intérêt de s'évader. «Mais, leur répondit-il, je ne le puis sans vous compromettre. Je suis ici sous votre responsabilité.» Et il resta. Admirable dévouement ! Délicatesse héroïque ! Dans ce moment si décisif pour lui, il ne pense qu'au châtiment qui peut atteindre les autres, sa charité lui fait oublier le danger qui le menace lui-même. Craignant de la part de ceux qui vont le conduire en prison quelques profanations, il annonce qu'il porte sur lui le Saint-Sacrement.

« Je porte sur moi, leur dit-il, votre Dieu et le mien ; [618] je désire accomplir un devoir religieux, je vous en demande la permission. » On la lui accorda. Il se retire dans un coin de l'appartement pour se recueillir et consommer la sainte hostie.

On raconte que ceux qui étaient présents mirent le genou en terre et s'inclinèrent ; tant la religion du prêtre, au comble même de l'infortune, a d'empire sur les cœurs les plus pervers !

Cet acte de piété rempli, on le laissa seul, dans l'espoir qu'il profiterait de cette liberté passagère pour s'évader ; mais, toujours retenu par la crainte d'attirer de la peine à quelqu'un, il n'en fit rien. Au bout de quelques instants, les gendarmes arrivent, lui mettent les fers aux mains et l'entraînent en prison. Il y demeura depuis le 24 décembre jusqu'au 3 mars 1796, jour de son exécution.

Quand le lendemain les habitants de Vannes apprirent l'arrestation de M. Rogue, ce fut une consternation générale, un cri d'indignation s'échappa de toutes les bouches. Les patriotes

eux-mêmes, qui l'avaient vu naître et croître au milieu d'eux, en furent affligés et ne purent s'empêcher d'en témoigner leur mécontentement. Ceux qui l'avaient arrêté furent mal accueillis dans des réunions où les prêtres chaque jour étaient outragés et indignement calomniés, tant était grande l'estime que tous professaient pour ce saint prêtre.

M. Rogue fut renfermé dans une des tours de l'ancienne prison, où il eut beaucoup à souffrir du froid et de l'humidité ; cependant aucune plainte ne se trouva jamais sur ses lèvres.

Il consacrait la journée à la prière et aux soins à donner aux autres prisonniers ; il les soulageait dans leurs infirmités, les confessait, les consolait, les exhortait à la patience et à la résignation.

En leur apprenant ainsi à sanctifier les longues heures de la captivité, il sanctifiait lui-même les derniers moments qu'il avait à passer sur la terre.

Pendant les deux mois qui s'écoulèrent depuis son arrestation jusqu'à sa mort, le gouvernement qui opprimait alors la France sembla se relâcher de ses rigueurs. M. Rogue, à cette nouvelle qui aurait réjoui tant d'autres, éprouva une peine si vive qu'il ne put retenir ses larmes ; il voyait s'échapper la couronne du martyre. Cette perspective jetait son âme dans la plus profonde tristesse, et le faisait s'écrier souvent dans sa douleur : « O mon Dieu je n'en étais pas digne ! » Le Seigneur fut sans doute touché du désir ardent, que lui manifestait son serviteur, de donner sa vie pour lui ; car cette lueur de liberté disparut bientôt, et les lois sanguinaires de la République reprirent leur cours d'exécution.

Le 2 mars, il fut extrait de sa prison et conduit au tribunal révolutionnaire. Celui-ci tenait ses assises dans l'ancienne chapelle de la Maison de Retraite des femmes, au lieu même où M. Rogue, pendant quelques années, avait exercé ses fonctions saintes.

Singulière aberration!… Là où le Dieu de miséricorde naguère pardonnait aux coupables repentants, la justice des hommes prononçait alors ses plus rigoureux arrêts contre l'innocence même. M. Lucas Bourgerel, accusateur public, par un sentiment qui honore sa mémoire, se récusa, ne voulant pas porter la parole contre un ancien condisciple, dont il avait su apprécier les vertus. M. Rialand, avocat à Vannes, présenta la défense avec beaucoup de talent. Vains efforts ! Il fallait encore une victime ; la hache révolutionnaire n'avait point fait tomber assez de têtes, l'arrêt de mort fut prononcé. M. Rogue entendit [619] cette sentence avec le calme d'une conscience pure. Puis, se mettant à genoux, il dit : « Je vous rends grâce, ô mon Dieu de ce que vous me jugez digne de mourir aujourd'hui pour la foi, et d'entendre prononcer ma sentence de mort dans un lieu où si souvent j'ai prêché votre parole et exercé les fonctions d'un ministère auguste.»

À cette audience assistait Mme Rogue, femme héroïque et sainte. Qu'on juge de la douleur qui dut transpercer son cœur, en entendant condamner à mort l'enfant unique que le ciel lui avait donné et qui n'avait cessé d'être pour elle le meilleur des fils. Avant de quitter le tribunal, on permit à M. Rogue de faire ses adieux à sa mère. Qui pourrait redire les derniers épanchements du cœur de cette mère désolée et du fils aimant et reconnaissant?

Au moment où cette scène déchirante et propre à attendrir le ciel et la terre se passait, le trop célèbre Prieur de la Marne entra, et, s'adressant à Mme Rogue, il lui dit ces paroles, qu'un cannibale aurait rougi de prononcer : « C'est là ton fils, citoyenne ?» Et, sur sa réponse affirmative, il ajouta : « Eh bien! tu as élevé un monstre !… » On a peine à transcrire de semblables paroles. Oh! les monstres n'étaient pas les victimes, mais bien ceux qui les mettaient à mort.

De retour à sa prison, il écrivit à sa mère sa dernière lettre. Il l'encourageait à faire son sacrifice, l'assurant que Dieu les réunirait un jour dans un monde meilleur que celui-ci, la remerciant des soins qu'elle lui avait prodigués pendant son enfance et de la tendre affection dont elle lui avait donné tant de preuves depuis. Il lui recommandait bien instamment de ne point retirer, à celui qui l'avait arrêté, les secours qu'elle lui donnait, ainsi qu'à ses enfants,

depuis plusieurs années, accomplissant à la lettre le précepte du divin Maître : Rendez le bien pour le mal. Puis il adressa à ses amis la lettre suivante :

« Messieurs et chers confrères,

« Dieu m'accorde la même faveur qu'à notre ami Robin! Je me recommande à vos prières. J'espère que vous ne me les refuserez pas. Il a fallu ajouter à la croix dont Dieu me fait l'honneur de me charger, celle de ne pouvoir vous embrasser pour la dernière fois ; Dieu m'a encore ménagé celle de voir au tribunal ma pauvre mère qui s'y est transportée comme une mère de douleur, mais avec des sentiments de religion que je désirais. Priez pour elle, je vous en supplie… Il paraît que l'expédition se fera vers les dix heures. Aimons-nous toujours, pour le temps et l'éternité. *Amen*. »

Depuis que M. Rogue était en prison, on avait tenté, à différentes reprises, tous les moyens possibles pour procurer son évasion. Mais il s'y était toujours opposé. Après sa condamnation, on le conjura avec les plus tendres instances de céder aux vœux de ses amis, mais toujours en vain. Il craignait trop, disait-il, de faire peser sur ses confrères captifs de nouvelles rigueurs, et de compromettre ceux qui étaient chargés de le garder. Ô homme vraiment bon et charitable ! il ne redoute pas la mort, il ne craint que d'exposer quelqu'un à souffrir pour lui.

Il employa la nuit qui précéda sa mort à prier Dieu, à consoler et à soutenir le courage de ses compagnons de captivité. Ainsi faisaient les martyrs des premiers siècles de l'Église ! On raconte qu'un jeune sergent qui le gardait dans la prison pendant cette dernière nuit, fut tellement touché de son calme, de sa résignation, de sa charité [620] et de cette sorte de bonheur qu'il éprouvait en présence de la mort, qu'étant rentré dans son logement, il demanda un prêtre, qu'on parvint avec beaucoup de peine à lui procurer, parce qu'ils étaient à Vannes en très petit nombre, et que d'ailleurs on n'osait trop se fier à un soldat républicain. Il se confessa et protesta qu'il aimerait et pratiquerait désormais la religion, autant qu'il l'avait haïe et persécutée en Vendée où il s'était montré violent et cruel.

Du nombre des prisonniers se trouvait M. Allain Robin, vicaire d'Inzinzac, condamné à mort le même jour que M. Rogue, et devant être exécuté comme lui le lendemain. Moins fort dans sa foi que son confrère, il pleurait et ne pouvait se résigner à mourir. M. Rogue, dans ce pénible combat de la nature, devenait pour lui l'ange de la consolation : il l'embrassait, l'exhortait à la mort, lui parlait du bonheur de donner sa vie pour la foi, l'entretenait du bonheur du ciel où ils allaient aller jouir de la béatitude éternelle, puis il priait avec lui et s'efforçait de faire passer dans son âme le courage et la résignation qui étaient dans la sienne.

Il réussit, car M. Robin fut à la guillotine avec les sentiments que M. Rogue lui avait inspirés et mourut plein de foi et d'espérance.

Le jour de la mort de M. Rogue fut pour la ville de Vannes un jour de deuil. À trois heures de l'après-midi, il sortit de la prison, les mains liées derrière le dos, comme le plus vil criminel ; il s'avança vers le lieu de son exécution, portant dans ses traits la paix des cieux qui était dans son âme.

À ce moment suprême, toute la ville fut dans un émoi difficile à rendre. Des larmes étaient dans tous les yeux. Il semblait que chaque famille allait être frappée dans le plus aimé de ses enfants, les uns accouraient voir pour la dernière fois l'homme de Dieu et l'ami de ses frères, celui qui, à l'exemple du divin Maître, avait passé sur la terre en faisant le bien ; les autres, pâles et tremblants, muets de douleur ou éclatant en sanglots, se renferment chez eux pour prier. Mais tandis que tous pleuraient comme on pleure à la mort d'un fils unique, que se passait-il dans l'âme sensible et bonne de ce héros de la religion marchant à la mort?

En passant devant le séminaire, quel doux et long regard d'adieu il dut jeter sur une maison où il avait coulé de si heureux jours, dans l'amour et la pratique de tous les devoirs, ainsi qu'au sein de la plus franche et de la plus cordiale amitié !

Arrivé au pied de l'instrument de son supplice, il se livra avec une résignation parfaite, prononça ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ sur la croix: *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. Au même moment un ange quittait la terre, et le ciel recevait un nouvel habitant.

Aussitôt les fidèles se précipitèrent en foule sous la guillotine, sans être arrêtés par la crainte des gendarmes, afin de tremper des serviettes et des mouchoirs dans son sang. Plusieurs familles de Vannes gardent encore avec vénération, comme de précieuses reliques d'un saint martyr, des fragments de ces linges ensanglantés. Nous-même nous avons le bonheur d'en posséder.

Les soldats, en revenant de l'exécution, profondément touchés du spectacle qu'ils venaient d'avoir sous les yeux, exprimaient hautement l'admiration et le respect que M. Rogue leur avait inspirés. Ce n'était pas un homme, disaient-ils, c'était un ange!… Est-il possible qu'on fasse de semblables victimes!

Dans ce concert unanime de louanges et de bénédictions, on n'entendit pas une voix malveillante troubler cette harmonie de la piété, de la douleur et [621] de la reconnaissance ; et dans un temps où l'on a vu (comme on voit encore aujourd'hui) les vertus les plus outragées par la calomnie, les réputations les plus honorables flétries par de viles accusations, les intentions les plus innocentes dénaturées par d'odieuses insinuations, M. Rogue a joui, presque seul, de cette heureuse exception, qui n'a pas permis à un seul trait de l'envie et de la méchanceté d'arriver jusqu'à son nom et à sa mémoire.

Le soir il fut enterré au grand cimetière, dans l'endroit même où on voit aujourd'hui son tombeau. Cinq personnes seulement osèrent assister à son inhumation, tant les malheurs de ces temps-là avaient inspiré de crainte et d'effroi! Une d'elles écrivit le nom de M. Rogue sur une ardoise et la jeta sur son cercueil, avant qu'on le couvrît de terre, afin que plus tard il fût possible de retrouver ses précieux restes. Les fidèles, depuis ce moment, n'ont cessé de visiter le lieu de sa sépulture et de l'environner de leur vénération.

Dès que les jours mauvais eurent fait place à des jours plus sereins, sa mère fit mettre sur sa tombe une croix. Après sa mort arrivée en 1812, des âmes pieuses l'ont renouvelée jusqu'en 1856, époque à laquelle on lui a élevé un tombeau en granit, surmonté d'une croix en marbre blanc; des deux côtés du monument, sur des consoles, sont placées deux statuettes ailées, portant les emblèmes de la Foi, de l'Espérance, de la Charité et de la Religion. Sur la face de devant, on a gravé l'inscription que voici:

†

ICI REPOSE
LE CORPS
DE M. PIERRE-RENÉ ROGUE, PROFESSEUR AU GRAND SÉMINAIRE
NÉ A VANNES LE 11 JUIN 1758
MORT LE 3 MARS 1796
MARTYR DE LA FOI.

Sur la face opposée, on y lit les passages suivants tirés de l'Ecclésiaste et des Machabées, et qui sont le résumé de sa vie tout entière :

Dès sa jeunesse vers le Seigneur il tourna son cœur.
Dans des jours de péchés il fortifia ses frères dans la piété.
Il refusa de violer la sainte loi de Dieu et il fut immolé.

La mère de M. Rogue, en mourant, demanda à être enterrée à côté de son fils. Ses dernières volontés ont été fidèlement exécutées. Il nous souvient encore qu'aux jours de notre enfance, nous avons vu la croix de la mère à la droite de celle du fils. Après avoir été unis pendant la vie, la mort même n'a pu les séparer.

M. VERNE (Louis), né à Lapte-de-Chastel, dans le diocèse du Puy, en 1732, avait été reçu au séminaire interne de Lyon en 1752. Il était un des directeurs que la Congrégation avait à Mornant, dans le diocèse de Lyon. L'innovation de la Constitution civile du clergé n'ébranla pas sa foi; et, une fois la Congrégation dispersée, [622] il rentra dans sa famille. Lors de la loi de déportation, son âge ne lui avait pas permis de sortir de France. Il fut pris et enfermé dans une maison de la ville du Puy, et il mourut âgé environ de soixante ans, tout disposé à supporter les supplices, qu'on projetait de lui faire endurer pour la constance et la pureté de sa foi.

RIMBAULT (César-Auguste), né à Tours, paroisse Saint-Saturnin, le 7 juillet 1742, avait été reçu au séminaire de Paris le 3 janvier 1762, et y avait fait les vœux le 4 janvier 1764, en présence de M. Didier.

Il fut employé dans la maison de Tours et devint ensuite curé de la paroisse de Bruleau, diocèse de Blois. Les persécuteurs ne purent l'atteindre dans leurs sanguinaires fureurs contre les prêtres non-assermentés, durant les années 1792, 1793 et 1794. Rimbault, croyant voir ensuite dans la tolérance, qu'affichèrent les tyrans de la France, une facilité pour travailler au rétablissement de la religion, se mit à exercer de nouveau le saint ministère. La crise révolutionnaire du 18 fructidor (4 septembre 1797) éclata ; et ce pasteur se trouva soumis à la loi de déportation endurée le lendemain. On l'arrêta, et bientôt on l'envoya à Rochefort, pour y être embarqué. Il fut mis sur *la Charente* le 12 mars 1798, et sur la frégate *la Décade* le 25 du mois suivant. Celle-ci le jeta dans le port de Cayenne vers le milieu de juin. Il en fut aussitôt repoussé dans le désert de Conanama. Voyant que les fléaux de cette terre dévorante et pestilentielle attaquaient ses confrères, il s'en fit aussitôt l'infirmier et les servit avec une charité aussi tendre qu'elle était empressée. Au milieu de ces soins, il aspira les germes de la peste dont ils mouraient, et Rimbault les apporta dans son sang à Synnamari, quand on l'y fit passer avec ceux qui survivaient, le 23 novembre 1798. Ces germes pestilentiels se développant d'une manière lente dans ses veines, il fut miné peu à peu par une sorte d'étisie qui, mettant six mois à le délivrer de la vie, ajouta le tourment de la plus extrême misère à ses autres maux. Il avait successivement vendu tous ses effets pour avoir de quoi subsister et il ne lui en restait pas un seul quand il expira le 28 mai 1799. Ses compagnons le regrettèrent d'autant plus amèrement, que c'était un homme d'un excellent cœur et d'une mémoire non moins agréablement que solidement ornée. Sa piété était aussi aimable, aussi indulgente qu'elle était profonde et sincère.

DOCDIN (écrit Dodin dans les catalogues), né à Sazancourt, diocèse de Langres, le 24 septembre 1755, reçu à Paris le 9 août 1775, fait les vœux le 10 août 1777, et est mis à mort, dit-on, dans le Poitou.

On lit dans la Vie du P. Coudrin, fondateur de la Congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, p. 41: «Le P. Coudrin partageait, à Poitiers, dans le faubourg Saint-Saturnin, la retraite de l'abbé Dodain, prêtre lazariste. Tous deux allaient confesser à l'hospice des Incurables. M. Coudrin venait de s'y rendre lorsqu'on arriva pour faire visite dans la maison où ils logeaient. M. Dodain n'était point sorti ce jour-là ; il fut découvert et eut le bonheur de mourir pour la foi le jour du vendredi-saint (1794). Ce qu'il y a de remarquable dans le martyre de cet ecclésiastique, c'est qu'il avait souvent montré de vives appréhensions d'être découvert. Mais, peu de jours avant son arrestation, ses craintes s'étaient dissipées, et il

ne redoutait plus la mort. M. Coudrin, au contraire, n'était plus aussi tranquille, et il ne put déterminer M. Dodain à changer de demeure. » [623]

MESSIN (François), né à Sedan, diocèse de Reims, le 1er août 1725, reçu à Paris le 11 avril 1744, a fait les vœux le 12 avril 1746, et est mort à Versailles.

VAUCHERET (Claude-Joseph), né à Mouthe, diocèse de Besançon, le 5 mai 1727, reçu à Paris le 16 juin 1748, fait les vœux le 17 juin 1750 en présence de M. Jaubert, supérieur au Mans en 1775, et est mort en prison.

CHAMBOVET. (M. Brunet, vicaire général, dans une lettre du 28 mai 1802, mentionne M. Chambovet comme mort en prison en 1801.)

VII.

Lettre de Mgr di Pietro, évêque d'Isaure, à M. Brunet, vicaire général de la Congrégation de la Mission.

16 mai 1800.

Après que la sacrée congrégation des évêques et réguliers eut pris connaissance de l'affaire du vicariat général de la Congrégation de la Mission, Leurs Éminences convinrent que ce poste devait être occupé par le premier assistant. La relation de cette affaire fut présentée à Sa Sainteté par M le cardinal Carafa, préfet, et le Saint Père daigna approuver en tout la décision de Leurs Éminences. En conséquence, le Saint Père a chargé Michel di Pietro, évêque d'Isaure, de faire connaître à ceux à qui il appartient cette détermination souveraine. Pour obéir donc aux prescriptions du Souverain Pontife, ledit évêque qui vous écrit en informe Votre Seigneurie Révérendissime, afin que vous puissiez entreprendre l'exercice de ladite charge de vicaire général. Il vous signifie d'ailleurs en même temps l'ordre précis de Sa Sainteté, que dans l'espace de six mois vous fassiez convoquer le chapitre général, qui devra se tenir dans l'endroit le plus commode et le plus convenable pour procéder, par ce moyen, l'élection du nouveau supérieur général et faire tous les actes qui se font ordinairement dans ces sortes de chapitres.

Le soussigné, ayant ainsi rempli les ordres souverains, en fait ses congratulations à Votre Seigneurie Révérendissime, et vous confirme l'assurance de l'estime distinguée et du respect avec lesquels il se déclare

« Votre très dévoué et très obéissant serviteur. »

(Texte italien.)

« Dopo avere la sagra congregazione de Vescovi e Regolari esaminato l'affare del vicariato generale della Congregazione della Missione, e dopo essere quegli Emi convenuti nel sentimento, che debba occupare un tal posto il primo assistente, fattane la relazione alla Santità di N. S. dal sig. card. Carafa prefetto, è piaciuto alla Santità Sua approvare in tutto l'opinione dell' EE. LL. incaricando di scrivere a Michele di Pietro Vescovo d'Isaura, perchè renda note a quelli a' quail si spetta queste sovrane determinazioni. Quindi in adempimento de' Pontificî comandi lo stesso Vescovo scrivente ne rende consapevole V. S. Rdma accio possa assumere l'esercizio dell' enunciata carica di vicario generale ; le significa per altro ad un tempo [624] esser ordine preciso della Santità Sua, ch' Ella nello spazio di mesi 6, da decorrere faccia convocare il capitolo generale da tenersi ove sarà più commodo, e conveniente, onde venire col medmo all' elezione del nuovo Superior Generale, ed eseguire

tutti gli atti soliti farsi in simili capitoli. Dopo avere lo scrivente adempito ai sovrani comandi nel rallegrarsi con V. S. R^{ma}, le conferma la distinta stima, e rispetto, con cui si dichiara

« Suo D^{mo} et obl^{mo} servitore. »

VIII

Lettre du cardinal Carafa à M. Placiard, accompagnant le Bref du 19 juin 1807 qui le déclare vicaire général.

24 juin 1807

REVERENDISSIME DOMINE,

Litteris Dominationis tuæ Reverendissime diei 16 elapsi mensis martii maturius quidem responsum dare cupiebam, ad hanc tamen diem illud differre satius duxi, ut singulis, de quibus agis, uberiùs satisfacerem.

Gratum in primis mihi accidit, atque jucundum, quod Dominationi tuæ auctor esse possim, sanctissimum Dominum nostrum animi tui sensus per infrascriptum Dominum pro-secretarium sacræ hujus Congregationis negotiis Episcoporum et Regularium propositæ, humillime sibi delator, singulari clementia, ac benignitate excepisse. Luculentissimæ in Summum Pontificem, inque Apostolicam Sedem observantiæ, ac devotionis tuæ significationes, conceptam a Sanctitate Sua spem mirifice augent, fore ut, te duce atque suasore, pares omninò induant sensus cæteri alumni Congregationis Missionis, cujus præclara in Ecclesiam merita gratissima hic prosequor recordatione. Noscis sane pro tua sapientia quanti intersit, quantoque sit emolumento, ut filii sancti Vincentii a Paulo spiritum primævi Instituti inviolabiliter servent, utque præsertim, qui missionum munere in partibus infidelium funguntur, a regulis sanctissime conditis, et longo usu comprobatis, itemque ab Apostolicæ Sedis oraculis per sacram Congregationem de propaganda fide jam edictis, vel in posterum edicendis ne latum quidem unguem recedant.

Quod autem spectat Vicarii generalis officium, ac facultates, quas in litteris tuis postulasti, Summus Pontifex, re mature perpensa, allatisque per te rationibus innixus, ultro libenterque votis tuis annuere dignatus est, quemadmodum fusius intelliges ex litteris apostolicis in forma Brevis per hodiernum tabellarium ad te perferendis.

In hoc quidem componendo negotio non unus error, vel ambiguitas irrepsit, ideoque, ut veritas in propria luce clarescat, operæ pretium existimo Dominationem tuam instructam reddere, Dominum Sicardi egisse semper legitima potestate munitum, ac in Pontificiæ sententiæ inviolabiliter morem gessisse, ita ut ne ejus agendi ratio, nec interpretationes super alteris litteris in forma Brevis Domino Brunet decessori tuo concessis, reprehensioni, et notæ obnoxia esse possint. Porro in urgenda indulgentiarum prorogatione idem Dominus Sicardi preces non suo, sed superioris generalis nomine exhibuit, et tali pacto veterem servavit morem, [625] et nullum sibi titulum arrogavit, ideoque suspicio omnis evanescit. Verum de his satis ; neque enim opus esse arhitror, compositis nunc rebus, de anteactis longum sermonem instituere. Illud addam tantummodo placuisse nimirum sanctissimo Domino nostro sententiam tuam, qua Domino Sicardi, cessante Pro-Vicarii munere, integrum erit Assistentis generalis officium. Id quidem apostolica auctoritate statutum est in præfatis litteris in forma Brevis. Gravis namque ætas minime patitur, ut Dominus Sicardi longo se committat itineri, utque in Urbe manere possit, legi constitutionum in ea parte, quæ respicit domicilium assistentium Generalium, derogare oportebat. Supervacaneum etiam duco de Generalibus comitiis, quum primum licebit, cogendis deque cæteris, quæ in postremis litteris tuis

continentur, verba facere. Omnibus namque Sanctitas Sua sapientissime prospexit, quemadmodum præfate litteræ in forma Brevis abunde testantur.

Unum superest, de quo summi Pontificis jussu te scientem facio ob sententiarum discrepantiam super recta interpretatione præcedentium litterarum in forma Brevis, validitas actorum, quæ a superioribus Congregationis emanarunt, in dubium venire facile posset. Huic malo Sanctitas Sua paterna caritate occurrens, consulensque conscientiarum tranquillitati, quidquid a die 30 octobris 1804, ad hæc usque tempora forsan minus recte gestum est, apostolica auctoritate sanat, ac legitimæ jurisdictionis defectum benigne supplet. In hoc tam provido Sanctissimi Patris consilio novum habes Pontificiæ sollicitudinis, ac clementiæ argumentum, collatumque abhinc studium, ut commissum mihi negotium prospere, et ex sententia succederet, observantiæ, et voluntatis in te meæ certissimum exhibet testimonium. Interea omnia fausta ex corde tibi precor à Domino.

Dominationis tum Reverentissimm,

Tui studiosus

DOMINICUS GIORGI
pro-secretarius.

F. cardinalis CARAFA,
præfectus.

Romæ, 24 junii 1807.

IX.

Lettre *in forma Brevis* adressée à M. Claude et qui nomme M. Hanon vicaire général.

17 octobre 1807.

Dilecte fili, salutem et Apostolicam benedictionem. Tristem tuæ litteræ attulerunt nuncium de obitu Claudii Josephi Placiard, Congregationis vestræ Vicarii Generalis, quem tamen, ob egregias, quas vivens, prætulit virtutes Beatitudinis gloriam consecutum speramus. Alius nunc in ejus locum subrogandus est Vicarius Generalis, qui vestræ Congregationis sit, eamque moderetur pari studio, pietate, cura, diligentia, idque nostrum est curare summa animi contentione, ut Congregationis vestræ decus, et incolumitas tuta, atque integraliter servetur. Nos igitur ea de re majorem in modum solliciti oculos conjecimus in dilectum filium Franciscum Hanon, cujus nobis comperta sunt præclara merita et prospecte virtutes, quæ tuo quoque testimonio confirmasti, cumque eum præ cæteris aptum et idoneum agnoverimus ad hoc munus sustinendum, eumdem vestræ Congregationis Vicarium Generalem apostolica auctoritate constituimus, litterasque dedimus [626] in forma Brevis nostræ voluntatis, atque ejus rei testes non dubitamus quin id universæ Congregationi vestræ gratissimum sit futurum, vosque omnes etiam atque etiam rogamus, ut pro Catholicæ religionis et Ecclesiæ incolumitate atque incremento magnas ad Deum preces nunquam mittere desinatis, ac tibi, dilecte fili, totique Congregationi, benevolentiæ nostræ pignus, Apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

Datum Roma apud S. Mariam Majorem, die 17 octobris 1807, Pontificatus nostri anno octavo.

Dominationis tu Reverendissimæ

S.-J.,

Archiepiscopus Carthaginensis.

X.

Tableau général du personnel de la Congrégation de la Mission dite de Saint-Lazare dans les divers États de l'Europe.

28 février 1809.

États d'Europe	Maisons	Individus	FONCTIONS
Empire français	Gênes	30	Séminaire interne et maison d'études pour former des sujets à la Congrégation. Exercices spirituels de la retraite pour laïques Missions dans les campagnes
	Savone	15	Collège séculier Direction de congrégations de piété pour les laïques Missions
	Plaisance	35	Collège ecclésiastique de St-Lazare, fondé pour 254 boursiers non missionnaires, et pour 6 étudiants missionnaires. Conférences ecclésiastiques aux externes. Retraites pour les ordinands. Retraites pour les curés et autres prêtres. Retraites pour les laïques Missions
	Florence	25	Séminaire externe pour les ecclésiastiques du pays. Conférences ecclésiastiques. Retraites pour les ordinands. Retraites pour le laïques Direction de congrégations de piété. Missions
[627]			
Royaume d'Italie	Udine	7	Direction spirituelle des prisons. Retraite pour les laïques Missions
	Crèmone	8	Retraite pour les ordinands Retraite pour les laïques Direction de congrégations de piété Missions
	Bologne	6	Conférences ecclésiastiques. Conférences ecclésiastiques. Direction de congrégations de piété. Missions.
	Macerate	9	Retraites pour les laïques Missions

États d'Europe	Maisons	Individus	Fonctions
	Fermo	7	Pensionnat ecclésiastique Conférences ecclésiastiques Retraites pour les ordinands Direction des Dames de la Charité. Missions
	Pérouse	9	Séminaire externe Retraites pour les laïques Missions
	Tivoli	4	Instructions spirituelles aux élèves du séminaire diocésain Conférences ecclésiastiques Retraites pour les ordinands
États du Pape	ROME :		Maison d'études pour nos confrères Séminaires externe Pensionnat ecclésiastique, dans lequel sont 25 élèves de propagande.
	Monte-Citirio		Conférences ecclésiastiques Retraites pour les ordinands Retraites pour les laïques Direction de congrégations de piété Missions.
	Monte-Cavallo à St-André	22	Séminaire interne Retraites pour les laïques Direction de congrégations de piété
	Naples	52	Séminaire interne et études pour les missionnaires Conférences ecclésiastiques Retraites pour les ordinands Retraite pour les laïques Missions
[628]	Oria	14	Retraites pour les ordinands Missions.
Royaume de Naples	Bari	11	Retraites pour les ordinands Direction de congrégation de piété Missions
	Lecce	12	Missions
	Barcelone	57	Séminaire interne et études pour les missionnaires Conférences ecclésiastiques Retraites pour les ordinands Mission

États d'Europe	Maisons	Individus	Fonctions
Royaume d'Espagne			
	Guillone	11	Retraites pour les laïques Missions
	Reus	11	Missions
	Barbastre	17	Séminaire externe Missions
	Badajoz	3	Séminaire externe naissant
	Palma dans l'île de Mayorque	11	Retraites pour les ordinands Retraites pour les laïques Missions
Portugal	Lisbonne	40	Séminaire interne et études pour les missionnaires Retraites pour les ordinands Retraites pour les laïques Missions
	Evora	8	Séminaire externe Direction spirituelle d'un hôpital Missions
	Ste-Croix près de Guimarens	12	Retraites pour les ordinands Misions
	Sarnache	8	Collège royal
	Cracovie	7	Séminaire général.
Domination autrichienne	Lublin		Séminaire interne et études pour les missionnaires Séminaire externe Missions
Grand-Duché de Varsovie	Varsovie Sainte-Croix	30	Séminaire interne et études pour les missionnaires Séminaire externe Paroisse
[629]			Retraites pour les laïques Missions
	Hôpital de l'Enfant Jésus	5	Direction spirituelle de l'hôpital Direction spirituelle des sœurs de la Charité qui servent les malades

États d'Europe	Maisons	Individus	Fonctions
Grand Duché De Varsovie	Culm	6	Séminaire externe Paroisse Retraites pour les laïques Missions
	St-Adalbert près Dantzick	9	Paroisses Retraites pour les laïques Missions
	Plock	5	Missions
	Tykocin	6	Séminaire externe Paroisses Retraites pour les laïques Missions
	Gnessen	3	Séminaire externe Retraite pour les laïques Missions
	Wladislawie	4	Missions
	Posen	3	Missions
	Vilna à St-Sauveur	43	Séminaire interne et études pour les missionnaires Séminaire extene Paroisses Retraites pour les laïques Missions
Lithuanie, Pologne russe et autres pays appartenant à l'empereur de Russie	à St-Georges	1	Séminaire externe Paroisse Retraites pour les laïques
	Kraslaw	12	Séminaire externe Paroisse Retraites pour les laïques Missions
[630]			
	Lyskow	11	Écoles publiques Retraites pour les laïques Missions Paroisse
	Zaslaw	7	Paroisse
	Slawuta	1	Église filiale.

États d'Europe	Maisons	Individus	Fonctions
	Oswiej	6	Écoles publiques Retraites pour les laïques Missions Paroisses
	Zamose	2	Église filiale
Lithuanie, Pologne russe et autres pays appartenant à l'empereur de Russie	Smilowicz	14	Études pour les missionnaires Écoles publiques Retraites pour les laïques Missions Paroisse
	Chumer	1	Église filiale
	Wornte ou Mlsdnick	3	Séminaire externe Retraites pour les laïques
	Mohilow	4	Retraites pour les laïques
	Wiclisz	1	Paroisse
	Zytomir	3	Séminaire externe Retraites pour les laïques
	Siematicz	5	Paroisse Retraites pour les laïques Missions
	Bialystok	5	Paroisse Retraites pour les laïques
	Illuxta	15	Études pour les missionnaires Écoles publiques Paroisse
	Subocz	1	Église filiale de la maison d'Illuta
	Dweka	1	Église filiale de la maison d'Illuta
	Bebra	1	Église filiale de la maison d'Illuta
	Minsk	3	Séminaire externe
[631]	Grodek	1	Direction des filles de la Charité
	Pawlowsk	2	Institution des sourds-muets

États d'Europe	Maisons	Individus	Fonctions
	Grodek	1	Direction des filles de la Charité
	Pawlowsk	2	Institution des sourds-muets
	Orgza ou Selecka		Paroisse
	Przemysl		Séminaire externe
	Sambor		Paroisse Missions
	Horodenka		Missions
	Brzozow		Missions
	Leopol		Conférences ecclésiastiques Retraites pour les laïques Missions
	Krasntsoaw		Séminaire externe
Domination prussienne	Babica	2	Retraites pour les laïques

OBSERVATIONS

1° La Congrégation de la Mission dite de Saint-Lazare avait, à l'époque de la Révolution française, un grand nombre d'établissements et de sujets répandus dans toute l'Europe.

2° Dans l'ancienne France continentale, nous avions sept provinces, savoir :

1. La province de *France,* qui comptait sous sa juridiction onze maisons :

Les Bons-Enfants.
Saint-Lazare.
Crécy.
Fontainebleau.
Versailles, Notre-Dame.
Les Invalides.
Chartres, grand séminaire.
Saint-Cloud.
Saint-Cyr.
Chartres, petit séminaire.
Versailles, Saint-Louis.

2. La province de Champagne, onze maisons:

Toul.
Troyes.
Sedan.
Montmirail.
Metz, Sainte-Anne.
Sens.
Auxerre.
Châlons.
Dijon.
Metz, Saint-Simon.
Nancy.

[632]

3. La province d'Aquitaine, seize maisons :

Notre-Dame de Buglose.
Cahors.
Agen.
Montauban.
Bordeaux.
Sarlat.
Pau.
Notre-Dame de la Rose.
Toulouse.
Montuzet.
Pamiers.
Villefranche de Rouergue.
Figeac.
Alby.
Rhodez.
Castres.

4. La province de Poitou, dix maisons :

Richelieu.
Luçon.
Saintes.
Fontenay-le-Comte.
Rochefort.
Poitiers, grand séminaire.
Poitiers, petit séminaire.
Tours.
Angoulême.
La Rochelle.

5. La province de Bretagne, huit maisons:

Saint-Méen.
Saint-Brieuc.
Tréguier.
Saint-Paul de Léon.
Vannes.
Saint-Servan.
Le Mans.
Angers.

6. La province de Lyon, treize maisons:

Annecy.
Marseille.
Lyon.
Narbonne.
Saint-Flour
Béziers.
Aleth.
Manosque.
Valfleury.
Bourg-en-Bresse.
Mornant.
Arles.
Lurs.

7. La province de Picardie, neuf maisons
Amiens.
Noyon.
Arras.
Beauvais.
Boulogne.
Bayeux.
Notre-Dame de la Délivrande.
Soissons.
Cambray.

Total de *l'ancienne France continentale* : 78 maisons, 460 prêtres, et près de 200 élèves, sans parler de la maison de Bastia, dans l'île de Corse.

3° Aujourd'hui, la congrégation de Saint-Lazare n'a plus en *France* ou en *Corse* ni maisons ni provinces. Elle n'a pas même de maison-mère à Paris, ou de chef-lieu, puisque la

maison rue du Vieux-Colombier est toujours occupée par les sœurs de la Charité, et qu'on ne saurait y former d'élèves pour nous.

4° Nous sommes dans cette maison 5 prêtres occupés en partie du service spirituel des sœurs, et d'autre part aux correspondances et affaires des missions étrangères. Tous les autres confrères sont dispersés sur la surface de l'Empire. [633]

5° Tous nos anciens élèves ont été aussi dispersés par la Révolution. Des 460 prêtres qui existaient lorsqu'elle a commencé, 160 environ sont morts, une cinquantaine sont infirmes ou hors de combat. Des 260 qui restent, ôtant encore ceux qui ne voudront ou ne pourront rentrer, il nous en restera probablement une centaine qui le feront, dès qu'on aura écarté tous les obstacles qui jusqu'ici ont empêché notre réunion effective.

6° Ce n'est point, au reste, sur de simples présomptions que nous comptons sur ces confrères. Indépendamment des assurances verbales d'un bon nombre d'entre eux, j'ai en main les lettres d'une quarantaine qui soupirent après le moment de se retrouver dans leur ancien état, ou du moins qui manifestaient ce vœu dans les années précédentes.

7° Les suites de la Révolution ont détruit dans l'ancien *palatinat du Rhin* un établissement dont les maisons principales étaient à Heidelberg et à Manheim. Nos maisons de Neustadt et d'Engelheim sont restées à la France comme étant à la gauche du Rhin ; mais nos confrères sont dispersés ; les missionnaires allemands paraissent avoir tout à fait oublié leur état. Trois confrères français sont restés à Heidelberg, et un quatrième, astronome de l'électeur palatin depuis vingt ou vingt-deux ans, est encore à l'observatoire de Manheim.

8° Toutes nos maisons de *Savoie* et de *Piémont*, au nombre de six, ont été anéanties successivement par les malheurs de la guerre, ou à mesure que le gouvernement français s'est mis en possession de ces pays.

9° Nous avions 4 maisons dans l'état de *Gênes*, avant la Révolution ; il en reste 3 : *Gênes, Savone et Sarzane*, qui ont ensemble 32 prêtres. Nous avons en outre à Gênes un séminaire et des études internes pour les élèves de la Congrégation. Ils étaient 9, il y a quelques mois. On pourrait les porter à 35 ou 40 ; mais nos confrères nous marquent que, n'ayant plus pour subsister que leurs pensions ecclésiastiques et leurs messes, il leur est impossible d'y tenir davantage , et qu'ils se trouvent forcés de congédier ces jeunes gens si on ne vient à leur secours. Nos maisons de Piémont et de l'État de Gênes avaient fourni plusieurs sujets à nos missions du Levant, avant l'époque de la Révolution.

10° Les missionnaires de notre maison de *Florence* ont été dispersés au commencement du mois de mars 1808. Les individus prêtres et frères y étaient au nombre de 25. Nous attendons depuis longtemps leur réinstallation, et les retards qu'elle éprouve font l'impression la plus défavorable sur nos confrères de toute l'Italie.

11° *Royaume d'Italie*. Nous avions beaucoup de maisons dans les États qui le composent. Il en reste 3 portées dans le tableau.

12° *États du Pape*. Outre le nombre des confrères qui composent les 4 maisons qui nous y restent, il faut compter dans notre maison de Monte-Citorio, à Rome, vingt-cinq jeunes gens non-européens que la Propagande tient en pension et fait élever pour les missions étrangères. Leur exemple peut influer sur nos confrères. Nous avons encore présentement dans nos missions de Turquie deux Lazaristes de Rome.

13° *Royaume d'Espagne*. Plusieurs de nos confrères de ce pays sont disposés à se consacrer aux missions étrangères, surtout à celle de Barbarie. Quand la Révolution française menaça d'une ruine prochaine la mission d'Alger, [634] trois missionnaires de Barcelone devaient se rendre en Barbarie, sous la protection et aux frais du roi d'Espagne.

14° *Royaume de Portugal*. Nos maisons de Portugal dépendaient immédiatement du supérieur général de la congrégation, lequel y tenait un *provisiteur* pour le remplacer et représenter. La dépendance y est la même que chez nos confrères d'Espagne. Nos missionnaires portugais se consacrent volontiers aux missions étrangères, et ils fournissent

seuls deux missions extrêmement importantes en Chine, à Pékin même, où ils sont entrés depuis peu au tribunal des mathématiques, à défaut de confrères français insuffisants à cette heure pour remplir ce poste.

15° Le tableau général a été dressé, pour nos maisons de l'empire français, du royaume d'Italie, des États du Pape, des royaumes de Naples, Espagne et Portugal, partie d'après les notes que j'ai trouvées à mon arrivée à Paris, la plupart en date de 1806, et partie d'après ma propre correspondance.

Il a été dressé, pour nos maisons du grand-duché de Varsovie, des dominations autrichienne et prussienne, d'après les notes du visiteur de Pologne, lesquelles ont été transmises en 1795. Nous en attendons incessamment de nouvelles.

Il a été dressé pour nos maisons de Lithuanie, de la Pologne russe et autres pays appartenant à l'empereur de Russie, d'après une nouvelle note en date de 1808. Cette note renferme la maison de Bialsytock, que j'avais mise sous le titre de *Domination prussienne*, dans mes tableaux ou états antérieurs

16° Dans le total des individus portés à la récapitulation générale ne sont pas compris ceux des huit maisons de l'ancienne Pologne, parce que nous n'en avons pas le nombre spécifié dans nos notes.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

Maison du Vieux-Colombier		6
Confrères épars dans l'ancienne France		260 présumés existants.
— dans le Piémont		30 —
	Maisons.	
Empire français	5	110
Royaume d'Italie	5	37
États du Pape	4	75
Royaume de Naples	4	89
— d'Espagne	6	110
— de Portugal	4	68
Domination autrichienne	2	7
Grand-duché de Varsovie	11	102
Lithuanie, Pologne russe et autres pays appartenant à l'empereur de Russie	30	152
Domination prussienne	1	2
TOTAL	72	1,048

Signé : HANON,
Supérieur de la Mission de Saint-Lazare.

[635]

XI.

Lettre du nonce du Portugal à M. Martins.

28 septembre 1812.

Les communications avec Paris étaient interrompues depuis longtemps, et le recours à Rome impossible. Pour pourvoir aux besoins de la province, et s'appuyant sur l'exemple de Pie VI en 1799, le nonce nomma M. Martins vicaire apostolique avec pouvoirs extraordinaires pour la province de Portugal, jusqu'à ce que le supérieur général puisse gouverner régulièrement la Congrégation.

Vincentius Macchi sanctissimi Domini nostri Domini Pii divina Providentia Papæ Septimi intimus Cubicularius, in his Portugalliæ atque Algarbiorum regnis, et insulis adjacentibus delegatus Apostolicus.

Dilecto in Christo Antonio Martins e Silva presbytero sæcu1ari Congregationis Missionis hujus Lusitanæ provinciæ, et imper in eadem primo assistenti et consultori, salutem in Domino sempiternam.

Ad Apostolici ministerii nobis, licet plane immerentibus, in his Portugallia et Algarbiorum regnis ex speciali delegatione et benignitate Apostolica concrediti pertinet sollicitudinem, ut ad ea per quæ prospero Congregationis presbyterorum sæcularium Missionis Lusitanæ provinciæ statui in hisce dificillimis catholicæ religionis temporibus, quoad nobis integrum est, opportune consulitur, muneris nostri partes sedulo intendamus, prout conspicimus in Domino salubriter expedire. Cum itaque, sicut accepimus, quintus jam labatur annus, ex quo aditus ad superiorem generalem totius Congregationis omnino interclusus remanet, et ignoretur ubinam degat ; qua de causa, et jamdiu etiam impeditum ad sanctissimum recursum, hujus provinciæ domus de novis superioribus in locum horum, qui vol interea obierunt, vel quorum officium nimium protractum est, provideri nequiverint, aliaque exinde Congregationi, ejusque alumnis, qui jugiter tam uberes fructus in vinea Domini proferre satagunt, orta sint, et proficisci adhuc possint incommoda ; cumque etiam actualis Superior Domus Olyssiponensis et Vice-Visitator, qui hactenus magno cum zelo munus suum exercuit, nuper illud ex rationabilibus quibusdam causis in manibus nostris sponte resignaverit, nobisque a maxima presbyterorum Congregationis parte enixe supplicatum fuerit ut hujus provinciæ spirituali et ternporali bono in hisce gravibus rerum circumstantiis opportune providere de Apostolica auctoritate dignaremur. Nos qui tuam Congregationem de catholica religione optime meritam summo studio prosequimur, quique illius necessitatibus conservationi, et incremento consulere quantum in Domino possumus vehementer optamus, nihil melius in hoc rerum statu a nobis fieri posse duximus [636] quam sapientissimam a sanctæ memoriæ Pio Papa sexto in iisdem propemodum circumstantiis captam deliberationem sequi, qui dum Superior Generalis Congregationis e domo sancti Lazari civitatis Parisiensis inimicorum Christianæ veritatis impetu deturbatus omnino delitescere cogebatur, et administrationem Congregationis gerere non poterat, ad præcavenda Congregationis incommoda per suas litteras in forma Brevis die vigesima quinta junii anni millesimi septingentesimi nonagesimi tertii expeditas insignem Congregationis presbyterurn in Vicarium Apostolicum cum omnimoda jurisdictione, et potestate ad interim nominavit. Quapropter laudati Summi Pontificis vestigiis inhærentes, tuique opera uti opportunum existimantes, discretionem tuam, de cujus eximio religionis zelo, fide, integritate, ac in negotiis gerendis dexteritate plurimum in Domino confidimus, in Vicarium Apostolicum hujus provinci Lusitana Congregationis Missionis cum omnimoda jurisdictione, auctoritate, et potestate Superiori Generali, et assistentibus ejusdem Congregationis pro tempore existentibus vel separatim vel conjunctim justa Congregationis prædictæ statuta et constitutiones quomodolibet competenti, de Apostolica auctoritate et Sanctæ Sedis Apostolicæ nomine tenore præsentium constituimus et deputamus ; tibique committimus et mandamus, ut cum asssistentia Consultorum pro tuo arbitrio, prudentia et conscientia eligendorum administrationem, gubernium, regimen hujus Lusitanæ provinciæ, usque dum remotis impedimentis Superior Generalis, suique assistentes administrationem et gubernium hujusmodi denuo suscipere possint, ad nostrum seu ejusdem Sanctæ Sedis beneplacitum

Apostolica auctoritate geras ; injungentes propterea in virtute sanctæ obedientiæ omnibus et singulis superioribus, et alumnis hujus provinciæ, ac personis quibuscumque ad quos spectat, et pro tempore spectabit, ut te in Vicarium Apostolicum hujusmodi suscipiant, et recognoscant, ac tibi in omnibus ei ; per omnia prompte pareant et obsequantur, tua salubria monita ac mandata humiliter recipiant, et efficaciter adimplere procurent ac decernentes has præsentes literas firmas, validas et efficaces existere ac fore, suosque plenarios et integros effectus sortiri ac obtinere debere, non obstantibus Constitutionibus et Ordinationibus Apostolicis, nec non dicte Congregationis, etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alias roboratis statutis consuetudinibus, privilegiis, indultis, et literis Apostolicis in contrarium facientibus etiam speciali mentione dignis, quibus omnibus et singulis præsentibus pro plene et sufficienter expressis habentes ad præmissorum dumtaxat effectum hac vice tantum specialiter et expresse derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque. Datum Olyssiponæ in ædibus nostræ residentiæ die vigesima octava mensis septembris anno Domini millesimo octingentesimo duodecimo ; Pontificatus sanctissimi Domini nostri Domini Pii divina Providentia Papæ septimi anno decimo tertio.

Concordat cum originali apud me asservato
Olissiponæ die decima sexta octobris anni ut supra.

MARTINS.

De mandato Reverendi admodum Domini Vicarii Apostolici.

CASTRO -A *secretis*.

[637]

XII.

Réponse du cardinal Pacca à M. Hanon, supérieur général de la Congrégation de la Mission.

18 mai 1814.

Sig. Hanon, Superiore della Congregazione della Missione[211].
Parigi.

MOLTO REVEBENDO SIGNORE,

Ho ricevuta la di Lei memoria contenente otto domande, la prima delle quali è molto onorevole, e molto obligante per la mia persona, e mi pone nella necessità di renderlene vivissime grazie.

Ella mi richiede in primo luogo per Protettore della Congregazione. La S. Sede non è stata mai solita di deputare verun Cardinale in ispecial Protettore della [638] medesima. E'

[211] Ejusdem Epistolæ versio Latina.

Ad dominum Hanon Congregationis Missionis Superiorem.
Parisiis

ADMODUM REVERENDE DOMINE,

Tuum accepi Commentarium octo continens postulata, quorum primum magnum mihi affert honorem, et me maximas tibi gratias agere cogit. In eo enim postulas me tuæ Congregationis Protectorem hahere. Attamen nunquam S. Sedes in usu habuit aliquem ad id erga illam Officii Cardinalem deputare. Ideo quidquam novi propter me facere non expedit, quamvis absque hoc titulo mea officia erga tuam, tam de Religione bene meritam, Congregationem, quando opus sit, præstare semper paratus sim.

Secundo petis a me, ut Domini Nostri Sanctitati tui Ofticii abdicationem offeram. De qua Sanctitas Sua me tibi rescribere injungit, se in his maximæ necessitatis temporibus optare, ut ejusmodi abdicationis consilium, saitem pro nunc, omnino deponas.

Tertium ad Exterarum Missionum reparationem spectat. Quod coram Sanctitate Sua novum est tui zeli testimonium, et ego Eminentissimo Litta Congregationis Propagandæ Præfecto illud significabo, ut tam magni ponderis negotium urgere et adjuvare curet.

Quartum est circa Congregationis instaurationem in Hispaniis, ejusque Puellarum Charitatis regimen. Etiamnum ignoratur utrum necne Nuntius Apostolicus Hispaniam redierit. Quod cum nobis certo innotuerit, tunc apud illum agendi locus erit.

Quintum tuum præsefert desiderium Litteras Apostolicas in forma Brevis obtinendi, illis ad quos pertinet præscribentes ut Placentiæ, Genuæ, Florentiæ et alibi Domos Missionis aperiant. Sed adjuncta temporis magis tibi suadere videntur, ut omnibus opportunas tu ipse superior Generalis cohortationes tradas ; quæ, si effectu caruerint, postea, rebus in melius conversis, opportunius experiri poterit consilium.

Sexti objectum est reparatio Congregationis in Gallia. Et Sanctitatis Suæ idem est Votum. Nunc vero Christianissimi Regis pietatis religionisque sensus, ut manum suam potentem huic open porrigat, spem præstant. Et cum Eminentissimus Consalvi istic sit ad novum Regem gratulator missus occasionem carpe, ejusque studium rei conciliare cura. Quod si dictus Eminentissimus, præter sua officia, Litteras Apostolicas in forma Brevis ad rem proficere posse putet, sufficit ut id innuat, et perficientur.

Septimum est circa commutationem quarundam rerum lnstituti, et religiosarum in Missionibus Nationalibus nuncupatis exercitationum. De his expectandum est initium restaurationis Missionis Domorum.

Quoad octavum circa optatam novam Puellarum Charitatis Instituti approbationem, pretium operis tibi erit cura dicto cardinali Consalvi de negotio agere, ut probe noscatur utrum necne talis S. Sedis approbatio vene profutura sit Instituto, vel difficultates surgant in executione. Hæc dum tibi significo existimationis meæ sensus tibi profiteor, queis sum

Tuus addictissimus famulus et amicus,
B. card. PACCA.

appunto per questo riflesso, che non può farsi una novità per la mia persona, benchè senza questo espresso titolo io sia disposto a prestarmi in tutte le occorrenze a vantaggio della di Lei Congregazione tanto benemerita della Religione.

Mi dimanda in secondo luogo che presenti alla Santità di Nostro Signore la di Lei dimissione. La Santità Sua m' impone risponderle, che nelle attuali circostanze del rnaggior bisogno della Congregazione desidera, che, ella deponga, almen per ora, il pensiero di dimettersi dall' Officio di Superiore.

La terza dimanda concerne la ripristinazione delle Missioni Straniere. Questa dimanda è per Sua Santità un nuovo attestato del suo zelo, e vado ad istruirne l'Eminentissimo Litta Prefetto della Propaganda, affinchè procuri di riattivare, e coadjuvare questo interessantissimo oggetto.

La quarta dimanda risguarda il ristabilimento della Congregazione in Ispagna, e della dipendenza da essa delle Figlie della Carità. S'ignora ancora, se siasi restituito in Ispagna il Nunzio Apostolico. Quando si avrà certa notizia del ritorno del medesimo, potranno farsi gli officii corrispondenti.

La quinta concerne il desiderio di un Breve Pontificio, col quale si ordini ai rispettivi individui di aprire le case della Missione in Piacenza, Genova, Firenze e altrove. Le circostanze del momento consigliano piuttosto, che Ella come Superior Generale ne facesse a tutti le opportune insinuazioni, e quando con ciò non si ottenga l'intento, potrà forse in appresso, a cose meno dissestate, darsi qualche altro espediente temperamento.

La sesta dimanda ha per oggetto il ristabilimento della Congregazione in Francia.

E' questo anche il voto di Sua Santità. Li sentimenti di pieta e di religione del Re Cristianissimo fanno sperare, che presterà la sua mano potente a quest' opera. Ella profitti della circostanza, che trovasi costi 1'Eminentissimo Consalvi inviato a felicìtare cotesto nuovo sovrano, e procuri di impegnarlo in questo affare. Se il detto Eminentissimo, oltre le sue pratiche, crederà anche espediente un Breve di Sua Santità, non avrà che a suggerirlo, perchè sia fatto.

La settima dimanda si raggira sulla commutazione di alcune delle cose stabilite nell'Istituto, e di alcune pratiche religiose nelle Missioni chiamate Nazionali. Intorno a ciò converrà attendere ad aversene ragione dopo che si saranno incominciate a ristabilire le case della stessa Congregazione. [639]

Quanto all' ottava risguardante la bramata nuova approvazione deli' Istituto delle Figlie della Carità, sarà bene che ella ne tratti col detto Signor cardinale Consalvi, ad effetto che possa conoscersi se tale approvazione della Santa Sede sia per riuscire veramente proficua all' Istituto, e non sia per incontrare difficoltà nell' esecuzione.

Tanto mi occorre significarle in risposta alle differenti dimande contenute nei di Lei fogli, e con sentimenti di stima mi dichiaro

Di V. S.
Aff^{mo} Servitor e Amico,
B. Cardinal PACCA.

Rom, 18 maggio 1814

XIII

Attestation de M. Sicardi sur le transfert du cœur de saint Vincent.

Declaratio, et si opus sit confirmanda cum juramento.

Testor ego infrascriptus primus assistens generalis Congregationis Missionis, ejusdemque domus Romanæ in Monte-Citatorio actualis superior, mihi ab adm. Rev. Domino Joseph Cayla de la Garde superiore generali Congregationis Missionis anno Domini 1790 in custodiam traditum fuisse sancti Vincentii a Paulo Congregationum Presbyterorum Missionis et Puellarum Caritatis fundatoris cor, quod in theca argentea a Ducissa de Aiguillon optime præparata collocatum in ecclesia Sancti Lazari religiose asservabatur, cum facultate idem cor mecum e Parisiis in Pedemontium redeunte exportandi, hac tamen adjecta absoluta conditione illud restituendi, ac remittendi penes superiorem generalem Congregationis Missionis, ubi eadem in Gallia restituta fuisset Congregatio. Quod quidem cum animi mei dolore præstare minime possum, quia fere jam undecim abhinc annis opera Eminentissimi card. Fesch e Taurino in Galliam translatum idem cor in Lugdunensi cathedrali ecclesia, uti asseritur, collocatum fuit. In quorum fidem

Carolus-Dominicus SICARDI,
Primus assistens generalis,

Confirmo ut supra

Cette attestation se trouve à la suite de la Vie de saint Vincent, écrite par M. Sicardi, dans la Collection de pièces relatives à la Congrégation à Monte-Citorio. – 1er vol.

[640]

XIV

Lettre de M. Claude assistant, à M. Verbert nommé vicaire général.

Paris, 14 août 1816

MONSIEUR ET TRÈS-RONORÉ PÈRE,
Votre bénédiction.

Dimanche 11 de ce mois, veille de notre assemblée, on a annoncé au prône de la paroisse Sainte-Marguerite, que le jour suivant on célébrerait une messe solennelle à neuf heures du matin, à laquelle assisteraient les députés de la Congrégation de la Mission pour obtenir les lumières célestes nécessaires pour faire un bon choix d'un supérieur général. Cette messe, à laquelle grand nombre de paroissiens ont assisté et joint leurs prières aux nôtres, a été célébrée par l'assistant général arrivé à Paris le 17 juillet. À onze heures, les députés se sont retirés dans le conclave. Après les prières ordinaires et un court *pathos* on s'est mis à genoux, et chacun des députés a fait en son particulier la prière des Apôtres renfermés dans le Cénacle : *Domine, ostende quem elegeris*. Dans le premier scrutin, les voix étant partagées entre deux à égal nombre, on a procédé à un second, où M. Verbert a obtenu la majorité absolue des voix.

Monsieur et très honoré Père, tous vos enfants vous conjurent de vous rendre à Paris le plus tôt possible. Votre présence y est absolument nécessaire. On vous y attend pour obtenir maison, meubles, revenus, etc. M. Dubois a déjà fait des démarches en faveur de la Congrégation, il a été accueilli partout ; vous savez l'estime qu'en fait le roi. Hâtez-vous donc

de venir, le plus tôt sera le meilleur sous tous les rapports. Vous trouverez un logement convenable chez M. Dubois, curé de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Antoine, rue Saint-Bernard, n° 29.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Monsieur et très honoré Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CLAUDE,

I. p. d. l. M.

XV.

Réponse du cardinal Pacca à M. Verbert, récemment élu vicaire général.

Rome, ce 15 mai 1817.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL,

J'ai reçu vers la fin du mois dernier, avec la plus grande satisfaction, votre lettre datée du 5 avril, et avec elle la nouvelle supplique que vous avez adressée au Pape. [641]

En vous remerciant des expressions obligeantes dont votre lettre était remplie pour moi, je vous félicite de la place à laquelle vous avez été élevé.

C'est à Fenestrelle que j'ai connu personnellement M. Hanon, votre prédécesseur lors de la dernière persécution, et depuis cette époque j'ai conservé des liaisons avec lui. Votre Congrégation mérite bien une affection particulière à cause des grands services que dans tous les temps elle a rendus à l'Église et à l'humanité sous tous les rapports.

Je ne connais point les motifs qui ont pu faire retarder l'expédition du bref dont vous m'avez écrit. Quant à la nouvelle supplique, je n'ai pas oublié de la présenter à Sa Sainteté peu de jours après qu'elle était arrivée entre mes mains.

Recevez, monsieur le supérieur général, les assurances de mon estime et de mon sincère attachement, parce que je suis

Votre très affectueux serviteur,

B. cardinal PACCA

XVI.

Élection de M. Charles Boujard au vicariat général de la Congrégation.

13 mai 4849.

L'an mil huit cent dix-neuf, le treize mai, les soussignés, au nombre de vingt et un, prêtres de la Congrégation de la Mission dite de Saint-Lazare, légalement convoqués en assemblée générale de ladite Congrégation pour le royaume de France dans la maison du chef-lieu de cette Congrégation, sise à Paris, rue de Sèvres, n° 95, pour procéder à l'élection du successeur de feu M. Marie-Charles-Emmanuel Verbert, notre très-honoré Pére, vicaire général de la susdite Congrégation en France, et supérieur général de la congrégation des filles de la Charité en quelque lieu qu'elle existe, décédé le quatre mars dernier, et présidés en ladite assemblée par M. Pierre Claude, assistant général de la même congrégation, la messe du Saint Esprit entendue et le nom de Dieu invoqué, ont émis librement leurs votes secrets, dont le dépouillement ayant été fait selon l'usage, il en est résulté que la très grande majorité des suffrages est tombée sur M. Catelin-Charles-Vincent-de-Paul Bojard, dit Boujard, que

tous ont reconnu pour leur supérieur légitime provisoire jusqu'à l'expédition du bref de Notre Très Saint Père le Pape, qui sera sollicité incessamment.

Suivent les vingt et une signatures de

MM.	CLAUDE.	MM.	LE MAIRE	MM.	DELGORGUE.
	GARNIER.		MARONÉ.		LOGEROT.
	BOUJARD.		DÉNERVAUX.		RICIIENET.
	PATT.		ANDRIEUX.		LAMOURETTE l'aîné.
	LÉTURGÉ.		FOURNIER.		NUREL.
	VUILLERME.		DE WAILLY.		GAILLARD.
	LAUMOND.		BOULLANGIER		VIGUIER, secrétaire.

Fait à Paris les an, mois et jour susdits.

[642]

XVII

Texte français de la lettre de Grégoire XVI à M. Nozo, supérieur général de la Congrégation de la Mission[212].

23 décembre 1835.

GRÉGOIRE XVI, PAPE.

À notre fils bien-aimé J.-B. Nozo, supérieur général de la Congrégation de la Mission.

Très cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Votre sincère attachement à notre humble personne et au Saint-Siège se montre en toute manière dans les lettres que vous nous avez envoyées, après que, dans l'assemblée de votre Congrégation qui vient de se tenir, vous en avez été élu supérieur général. Cet esprit d'une obéissance profonde et d'un parfait dévouement à notre siège, vous ayant été légué par saint Vincent, vous avez à cœur de saisir toutes les occasions pour nous prouver que vous en êtes pénétré. Et à cet effet, dans la circulaire que vous adressez, selon l'usage, aux missionnaires, vous les engagez très instamment à ne jamais cesser de se montrer, à l'exemple de leur très saint instituteur, les dignes fils de l'Église romaine. Il n'est pas besoin de dire combien une telle recommandation nous a été agréable. Nous affectionnons votre ordre, qui se fait remarquer par l'excellent esprit de votre fondateur et par les grands services qu'il rend à l'Église. Et nous ne désirons rien davantage, si ce n'est que les membres de votre Congrégation, tant ceux qui exercent le saint ministère dans des pays rapprochés, que ceux qui travaillent au loin à l'œuvre de Dieu, se distinguent par leur parfaite obéissance envers le Pontife romain, et rivalisent de zèle afin que, sous la direction paternelle de Pierre vivant dans ses successeurs, ils recueillent des fruits abondants de leurs travaux, soit envers les fidèles, soit pour la conversion des infidèles. Conservez donc, très cher fils, d'aussi bons sentiments, et continuez de conduire, comme vous avez commencé, la famille recommandable qui vous est confiée. Soyez persuadé que vous nous trouverez toujours prêts à vous aider avec la grâce de Dieu, ainsi que votre congrégation, de toute notre autorité et de tout notre zèle. Nous vous demandons aussi de vous adresser au père des lumières et des miséricordes, spécialement par l'intercession de votre très saint fondateur, et de le prier pour nous qui malgré notre indignité avons été élevés au Souverain Pontificat et qui ne pouvons nous empêcher de trembler en pensant au compte que nous aurons à rendre au prince éternel des pasteurs, pour la charge de

[212] Voir le texte latin dans la troisième circulaire de M. Nozo, p. 480 de ce volume

toutes les églises qu'il a imposée à notre faiblesse. De notre côté, nous nous efforcerons d'adresser à Dieu nos humbles prières afin d'attirer ses grâces sur vous, sur vos confrères, et sur nos très chères filles en Jésus-Christ, [643] les filles de la Charité, qui, selon le saint institut du bienheureux Vincent, travaillent avec tant d'ardeur au soulagement des malheureux. Et pour gage de notre bienveillance spéciale nous vous accordons, avec toute l'affection possible, notre bénédiction apostolique, très cher fils, ainsi qu'aux membres de votre double famille.

Donné à Rome (Saint-Pierre), 23 décembre 1835, et de notre pontificat le cinquième.

GREGOIRE XVI, pape.

XVIII

Grégoire XVI autorisant M. Nozo, supérieur général, à nommer un vicaire général pour gouverner la Congrégation.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Jean-Baptiste Nozo, supérieur général de la Congrégation de la Mission, prosterné aux pieds de Votre Sainteté, lui expose humblement, comment chargé de la conduite non seulement des prêtres de la Congrégation de la Mission, mais encore de la compagnie des filles de la Charité, il se voit souvent en danger de succomber sous le poids des fatigues et des sollicitudes inséparables du gouvernement de ces deux familles de saint Vincent de Paul, qui, par la miséricorde de Dieu, s'accroissent continuellement, s'étendent hors de l'Europe et jusque dans les parties les plus lointaines du monde. Sa santé chancelante augmente la difficulté de son gouvernement. Son premier assistant, vieux et infirme, ne peut en rien le secourir. Deux autres de ses assistants ont des emplois qui les tiennent continuellement occupés, et ils ne peuvent alléger le poids des occupations excessives qui finissent de ruiner sa santé et jettent son âme dans de grandes angoisses. N'ayant personne qui le puisse suppléer, il se trouve dans l'impossibilité de sortir de Paris, pour des occasions qui réclameraient sa présence ailleurs, et au milieu desquelles une visite pourrait remédier à de nombreux inconvénients.

Mû par ces motifs, il supplie Votre Sainteté de vouloir bien lui accorder la faculté de nommer, en cas d'absence ou de maladie, un vicaire général à qui il puisse confier ses pouvoirs, limités et révocables selon qu'il le jugerait expédient dans le Seigneur. Il espère enfin que Votre Sainteté, qui daigne témoigner tant de bonté aux enfants de saint Vincent, lui accordera cette grâce si profitable pour le bien de la Congrégation.

Nous accordons volontiers selon la demande,

GREGOIRE XVI, pape.

Le 28 mars 1841

[644]

(Texte italien.)

BEATISSIM0 PADRE,

Giovanni Battista Nozo, Superiore Generale della Congregazione della Missione, prostrato ai piedi della Santità Vostra, umilmente l'espone come trovandosi incaricato della condotta non solamente della Congregazione dei preti della Missione, ma ancora della

compagnia delle figlie della Carità, si trova sovente esposto a succombere sotto il peso della fatica e della sollecitudine inseparabile dal governo di queste due famiglie di S. Vincenzo de Paoli, che per la misericordia di Dio crescono continuamente, e si estendono anche fuori dell' Europa e nelle parti più lontane del mondo. La sua salute molto cagionevole gli accresce le difficoltà del suo governo. Il suo primo assistente, vecchio ed infermo, non può prestargli alcuno ajuto : due altri dei suoi assistenti hanno degl' impieghi che li tengono continuamente occupati, dei quali perciô non può avvalersi per alleggerire le sue occupazioni eccessive, che finiscono di rovinare la sua salute e gettare la sua anima in grandi angustie. Di più non avendo chi possa supplire alle sue veci si trova nell' impossibilità di allontanarsi da Parigi nelle occasioni nelle quali la sua presenza sarebbe necessaria altrove, ed una visita potrebbe rimediare a molti inconvenienti.

Mosso da questi motivi supplica la Santità Vostra di volersi degnare d'accordargli la facoltà di nominare in caso di assenza o infermità un vicario generale a cui possa communicare le sue facoltà, le quali sarebbero limitate e revocabili secondo egli lo giudicarebbe espediente nel Signore. Spera finalmente che la Santità Vostra, la quale degnasi mostrare tanta benignità verso i figli di S. Vincenzo, gli accorderà questa grazia che può tanto contribuire al bene della Congregazione.

Annuimus pro gratia juxta petita,

GREGORIUS PP. XVI.

Die 28 martii 1841.

XIX

Réponse de la Propagande à M. Fornier, préfet apostolique en Perse.

25 septembre 1841.

D. Fornier, præfecto apostolico Missionis in Perside.

(Tauris.)

ADMODUM REVERENDE DOMINE,

Ex litteris datis a Dominatione Tua ad R. D. secretarium die 13 junii hujus anni S. Congregatio rnaximo cum gaudio intellexit te jamdiu in Perside commorari, omnemque operam conferre ut missio augeatur. Equidem non dubito quin præclarissimorum virorum, qui istic degunt, opera accedente, aliisque ex tua Congregatione Missionariis advenientibus, catholica religio in regione ista amplissima florere iterum valeat. [645]

Quod veiro ad dubia pertinet a Dominatione Tua proposita, necesse est ut per ipsam S. Congregationem responsio Tibi tradatur. Quærebas 1° Utrum liceret latinis morem sequi orientalium nationum qui loco sabbati feria quarta abstinentiam observant. Huic porro quæstioni illud ipsum reponam quod S. Congregatio jam ab anno 1839 præfecto Missionis Æthiopicæ, probante SS^{mo} Domino Nostro, rescribendum censuit : Latinis nimirum hominibus non licere sabbati observantiam prætermittere. Recepta enim regula est, ut unusquisque juxta proprium probatum ritum vivat, eodemque S. Congregatio anno 1629 missionarios in Syria monuerat ne indulgerent latinis ut juxta ritus orientales vivere possint. Anno vero 1695 missionariis in isto ipso Persidis regno laborantibus in hæc verba rescripsit : Latini et missionarii servent communiter ritum romanum, et orientales suos proprios. Cæterum hæc non officiunt quominus missionarii ritum latinum exacte custodientes, possint aliis quoque diebus jejunare, dummodo nullus error, nullaque superstitio in hujusmodi observantia includatur.

Articulis secundo et quarto dignoscere optabas quæ festa, quæve jejunia a Latinis in missione ista servari debeant. Actum ea de re fuit cum R. D. Laurentio Trioche episcopo Babylonensi, quique uti administrator Episcopatus Hispahanensis ritus Latini ordinaria gaudet jurisdictione in Latinos istius regionis. Is porro asseruit prædecessorem suum quamdam reductionem a S. Sede obtinuisse festorum ac jejuniorum ; quæ probabiliter Persidem quoque illius pariter administrationi eo tempore creditam attingit. Oportet igitur ut Dominatio Tua cum præfato episcopo in Mesopotamiam quamprimum redeunte agat ut vel ab eo cognoscas quæ festa ac jejunia ex S. Sedis indulto vigeant, vel per cum nova postulatio fiat ea ratione quæ præsentibus adjunctis magis opportuna reperiatur. Quoad vero modum ipsum servandi in istis regionibus jejunii, et consuetudinem isthic vigentem, quemadmodum et in allis Orientis locis, ubi maxima olei penuria habetur, necesse est ut cum præfato Apostolico administratore negotium conferas, idemque in aliis quoque rerum adjunctis non prætermittas, ubi præsertim de rebus ad exteriorem ecclesiasticam disciplinam spectantibus agitur.

Denique circa dubium quintum in quo postulabas, utrum liceret missionariis antiquum sequi calendarium, cum eo adhuc utantur Chaldæi et Armeni, reponam a S. Congregatione reprobatum semper fuisse, ut missionarii latini proprium desererent calendarium Gregorianum, ut antiquum amplecterentur. Cæterum in locis ubi fere omnes antiquum sequnntur calendarium permisit aliquando Apostolica Sedes ad vitandum scandalum, ut missionarii possent iterum festa ac jejunia celebrare juxta utrumque calendarium.

Hæc profecto sufficiunt, ut quæ circa proposita dubia S. Congregationis sententia sit cognoscas, quam te diligentissime secuturum pro certo habeo. Precor vero Deum, ut tibi bonum omne impertiatur.

Dominationis Tua studiosus.

J. Ch. Card. FRANSONIUS, Pref.,

TABLE CHRONOLOGIQUE

RECUEIL DES PRINCIPALES CIRCULAIRES DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX

M. JACQUIER (1762-1787).

		Pages.
	Courte notice sur M. Jacquier. - Composition des trois Assemblées générales de 1762, 1774 et 1786. - Maisons fondées par M. Jacquier.- Dates de leur fondation ; leurs fonctions	1
1762. 1 mai.	I. Sentiments humbles et dévoués de M. Jacquier. Avis divers pour la réforme des abus et la conservation de l'esprit de saint Vincent	9
	II. Réponses à la province de Pologne	15
1763	III. Souhaits. - M. Bossu, nommé vicaire apostolique en Syrie.	
1764	Autres nouvelles de la Compagnie	16
1763.	IV. Avis. - Nouvelles de la Compagnie. – Persécution à Alger	24
1765. 1er janvier.	V. Souhaits et avis. - Nouvelles de la Congrégation	33
1766. 1er janvier.	VI. Abus à réformer. - Quelques mots sur la Congrégation	41
1767. 1er janvier.	VII. Esprit véritable de la Congrégation. Bref qui autorise la récitation de l'office de saint Vincent un jour libre de chaque semaine. – Nouvelles	48
1768. 1er janvier.	VIII. Excellence de notre vocation. - Décès de plusieurs confrères. Nouvelles consolantes	52
1769. 1er janvier.	IX. Nouvelles de l'Assemblée sexennale. - Etat de la Congrégation. Avis relatifs aux demandes de cette même Assemblée	56
	X. Assemblée sexennale de 1768. - Réponses	62
1770. 1er janvier.	XI. Avis de spiritualité. - Nouvelles. – Dévotion à saint Vincent.	66
1771. 1er janvier.	XII. Esprit de saint Vincent.- Nouvelles	74
1772. 1er janvier.	XIII. Imitation de saint Vincent. - Nouvelles	81
1773. 1er janvier.	XIV. Nouvelles de la Compagnie	87
1774. 1er janvier.	XV. Obligations du missionnaire. - Nouvelles. -Avis	91
	XVI. Assemblée générale de 1774. Lettre de l'Assemblée	96
30 juillet.	XVII. Avis aux maisons d'Espagne que l'Assemblée générale a érigées en province	99
1er sept.	XVIII. Avis et résolutions de l'Assemblée générale de 1774	100
	XIX. Réponses aux demandes faites à l'Assemblée générale de 1774.	103
[648]	.	
1775. 1er janvier.	XX. Conseils de spiritualité. - Nouvelles de la Compagnie	108
1776. 1er janvier.	XXI. Excellence de nos fonctions. - Dévouement de nos confrères pour les esclaves chrétiens d'Alger	114
1777. 1er janvier.	XXII. Avantages de l'oraison.- Nouvelles de la Compagnie	114
1778. 1er janvier.	XXIII. Conseils de spiritualité. - État de la Congrégation	119
1779. 1er janvier.	XXIV. Zèle de notre vocation. - Nouvelles de la Compagnie. . .	122
1780. 1er janvier.	XXV. Missions du Levant proposées à la Compagnie	127
	XXVI. Assemblée sexennale de 1780.- Réponses aux demandes faites par les provinces	131
1781. 1er janvier.	XXVII. Souhaits et avis. - Nouvelles de la Compagnie	144
1782. 1er janvier.	XXVIII. Conseils de spiritualité.- Nouvelles de la Compagnie. . .	148
1783. 1er janvier.	XXIX. Exhortation à la douceur. - Nouvelles de la Compagnie. .	153
1784. 1er janvier.	XXX. Exhortation à la simplicité. -.Nouvelles de la Congrégation.	158
1785. 1er r janvier.	XXXI. Exhortation au bon exemple.-- Nouvelles de la Congrégation	163
1786. 1er janvier.	XXXII. Exhortation au zèle. - Nouvelles de la Congrégation . . .	167
	XXXIII. Assemblée générale de 1786. - Avis pour la réforme des abus	174
	XXXIV. Assemblée générale de 1786. - Réponses à la province de Rome	178
1787. 1er janvier.	XXXV. Conseils de spiritualité. - Nouvelles	178
8 nov..	XXXVI. Décès de M. Jacquier	185

1788. 1er janvier. XXXVII. Éloge de M. Jacquier. - Nouvelles de la Compagnie . . . 186

M. CAYLA DE LA GARDE (1788-1800).

Notice sur M. Cayla.-.---Composition de l'Assemblée générale de 1788. - Maison fondée par M. Cayla. - Date de sa fondation 190
1788. 8 sept. I. Élection de M. Cayla comme supérieur général. - Résolutions de l'Assemblée générale. - Rétablissement des Missions. - Direction des séminaires 204
II. Règlements proposés par M. Cayla pour les séminaires, et adoptés par l'Assemblée générale de 1788 213
1789. 1er janvier. III. Nouvelles de la Congrégation 216
24 juillet. IV. Pillage de Saint-Lazare 224
1790. 1er janvier. V. Nouvelles de la Congrégation 223
1791. 1er janvier. VI. État de la Congrégation en France. - Nouvelles 229
14 nov. VII. Érection de la province du Palatinat 234
1792. 1er janvier. VIII. Nouvelles de la Congrégation 235

M. FENAJA (1793).

Notice sur M. Fenaja 238
1793. 29 juin. I. Communication du bref qui confère à M. Fenaja le titre de vicaire apostolique 240

[649]

17 août. II. Nouvelles de M. Cayla 241
5 oct. III. Autres nouvelles de M. Cayla 242
1794. 1er janvier. IX. Reprise du gouvernement de la Congrégation. - Nouvelles. . 244
1795. 1er janvier. X. Exhortation à la ferveur. - Abus à éviter dans l'enseignement de la philosophie et do la théologie, et dans la prédication.- Nouvelles 248
23 déc. XI. Excitation au zèle pour les devoirs de notre vocation. - État de la Congrégation 254
1797. 1er janvier. XII. Fuite de la recherche et de la négligence dans les prédications. Réserve dans les conversations au sujet de la politique. - Nouvelles de la Congrégation 258
1798. 1er janvier. XIII. Encouragements. - Avis. – État de la Congrégation . 263

M. BRUNET (1800-1806).

Notice sur M. Brunet, vicaire général. - Liste de ses ouvrages 268
1800. 25 mai. I. Décès de M. Cayla. - M. Brunet déclaré vicaire général de la Congrégation 270

M. PLACIARD (1806-1807).

Notice sur M. Placiard, vicaire général 272
1806. 20 sept. I. Décès de M. Brouet. - Élévation de M. Placiard au vicariat 273
1807. 9 sept. II. Explication du Bref « Accepimus nuper », qui met fin au pro-vicariat de M. Sicardi 274
19 sept. III. Décès de M. Placiard 277

M. HANON (1807-1816).

Notice sur M. Hanon, vicaire général 279
1807. déc. I. Envoi du Bref qui nomme M. Hanon vicaire général 281
1808. 8 février. II. Situation de la Compagnie en France 282
1809. 1er janvier. III. État de la Congrégation 285
4 janvier. IV.Projet d'assurer aux visiteurs des pouvoirs extraordinaires. 288
1816. 12 mars. V. La Congrégation rétablie par ordonnance royale. - Invitation à

rentrer dans la Congrégation et à en reprendre les fonctions . 290
1816. 26 juillet. VI. Lettre de convocation pour désigner un successeur à M. Hanon 292

M. VERBERT (1816-1819).

Notice sur M. Verbert, vicaire général 294
1816. 6 oct. I. Notification du choix fait de M. Verbert pour vicaire général. - Invitation à rentrer dans la Congrégation et à en reprendre les fonctions 296

[650]

M. BOUJARD (1819-1827).

Notice sur M. Boujard, vicaire général 299
1819. 24 avril. I. Lettre de convocation pour désigner un successeur à M. Verbert. . 300
1826. 28 déc. II. État de la Congrégation. - Avis 301

M. SICARDI(1804-18l9).

Notice sur M. Sicardi, vicaire général 305
1804. 25 nov. I. Communication du Bref «Cum uti accepimus » qui nomme M. Sicardi vicaire général, et charge M. Brunet du soin et du gouvernement des filles de la Charité et des prêtres de la Congrégation occupés ou devant être occupés aux Missions étrangères 307
1807. 15 août. II. Cessation du pro-vicariat de M. Sicardi 309
2 sept. III. Cessation du pro-vicariat de M. Sicardi 313
IV. Érection de la province de Naples 314
1816. 4 janvier. V. Maux causés par la Révolution. - Esprit primitif. – Nouvelles de la Congrégation 316
1817. janvier. VI. Épreuves de la Congrégation. - Observance des règles. – État de la Congrégation 327
1818. 1er janvier. VII. Nomination de M. Baccari comme pro-vicaire de la Congrégation 337

M. BACCARI (1818-1827).

Notice sur M. Baccari, vicaire général
1818. 17 avril. I. Obligations des supérieurs 341
1819. 2 février. II. État de la Congrégation. - Conseils et exhortations 347
1820. 28 mai. III. Exhortations. - Nouvelles de la Congrégation 359
1821. 18 juin. IV. Démarches faites pour être délivré du vicariat. - Exhortations à l'obéissance, à l'observance des règles 365
1822. 11 mars. V. Esprit de la Mission. - Esprit du monde. - Nouvelles de la congrégation 372
1823. 6 février. VI. Observance des règles. -- Nouvelles de la Congrégation 381
1824. 20 mars. VI. Avis divers 388
VII. Prescriptions touchant les confessions 392
1825. 20 mars. VIII. Crainte du jugement. - Oraison. - Esprit intérieur. -Humilité 394
avril. IX. Ordonnances, prières pour la Compagnie 398
1826. 8 février. X. Exhortation à la ferveur. - Abus à retrancher 399
1827.2 juillet. XI. Avis divers 406

[651]

M. DE WAILLY (1827-1828).

Notice de M. de Wailly
1827. 6 juillet. I. Il notifie sa nomination 412
1828. 1erjanvier. II. Souhaits. - De l'esprit d'oraison. - Nouvelles de la Compagnie 416

M. SALHORGNE.

1828. 29 oct. III. M. Salhorgne, vicaire général 422

M. SALHORGNE (1829-1835)

	Notice sur M. Salhorgne. - Composition de l'Assemblée générale de 1829	425
1829. 1er juin.	I. Souvenirs historiques. -Notification de son élection. - Conseils	428
1830. 1er janvier.	II. Support mutuel	432
1er mars.	III. Conseils spéciaux aux missionnaires de Chine	438
5 avril.	IV. Translation des reliques de saint Vincent	440
1er déc.	V. Translation du corps de saint Vincent. - Révolution de 1830. . .	442
1832.1er janvier.	VI. Raisons de son départ de Paris. - Esprit primitif	445
1833.1er janvier.	VII. Pratique de la sainte indifférence. - Nouvelles de la Compagnie.	448
1834.1er janvier.	VIII. Esprit intérieur. - Nouvelles de la Congrégation	452
1835.1er janvier.	IX. Nouvelles de la Congrégation	457

M. NOZO (1835-1842).

	Notice sur M. Nozo.—Composition de l'Assemblée générale de 1835.	462
1835. 15 oct.	I. Avis divers	464
1836. 1erjanvier.	II. Perte du temps. -Nouvelles de la Congrégation	470
20 janvier.	III. Communication d'une lettre du Pape	479
1837 1er janvier.	IV. Union fraternelle. - Nouvelles de la Congrégation	481
22 mai.	V. Pauvreté. - Recommandations diverses	488
1838. 1er janvier.	VI. Fête du centième anniversaire de la canonisation de saint Vincent. - Nouvelles de la Congrégation	490
1839. 1erjanvier.	VII. Esprit de piété. - Avis. - Nouvelles de la Congrégation	501
1840. 1er janvier.	VIII. Nouvelles de la Congrégation	510
1841. 1er janvier.	IX. Nouvelles de la Congrégation	519
28 oct.	X. Nomination de M. Poussou en qualité de vicaire général	528
	XI. Réponse à la province de Lombardie	531
	XII. Réponses à la province de Rome	531
	Réponses à la province de Naples	532
	M. Antoine Ponssou annonce sa nomination.	
1842. 1er janvier.	I. M. Antoine Poussou, vicaire général, annonce sa nomination. - L'envoi des règles des offices. - Nouvelles de la Congrégation	533
1843. 1er janvier.	II. Souhaits. - Conseils. - Nouvelles de la Congrégation	547
24 mars.	III. Convocation de l'Assemblée générale. - Conseils	555

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1783. 17 déc.	I. Substitution par la Propagande de la Congrégation de la Mission à. la Compagnie de Jésus, dans la mission de la Chine	556
1789.	II. État de la Congrégation de la Mission, tiré de la France ecclésiastique	560
1789. 13 juillet.	III. Mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare, par Mgr Jauffret, évêque de Metz	562
	IV. Mon apologie, par M. Louis-Joseph François, supérieur de Saint-Firmin	577
1792, 3 sept.	V. Relation du massacre dans le séminaire de Saint-Firmin. . .	595
	VI. Notes sur les missionnaires victimes de la Révolution	601
1800. 16 mai.	VII. Lettre de Mgr Di Piettro à M. Brunet, vicaire général de la Congrégation	623
1807. 24 juin.	VIII. Lettre du cardinal Caraffa à M. Placiard	624
1807. 17 octobre.	IX. Lettre *in forma brevis* M. Claude, qui nomme M. Hanon vicaire général	625
1809. 28 février.	X. Tableau général du Personnel de la Congrégation de la Mission.	626
1812, 28 sept.	XI. Lettre du Nonce du Portugal à M. Martins	635
1814 18 mai.	XII. Réponse du cardinal Pacca à M. Hanon	637
	XIII. Attestation de M. Sicardi sur le transport du cœur de saint Vincent	639
1816. 14 août.	XIV. Lettre de M. Claude assistant à M. Verbert, nommé vicaire général	640
1817. 15 mai.	XV. Réponse du cardinal Pacca à. M. Verbert	640

1819. 13 mai.	XVI. Élection de M. Charles Boujard au vicariat général de la Congrégation	641
1835. 22 déc.	XVII. Traduction de la lettre de Grégoire XVI à M. Nozo, supérieur général	642
1841. 28 mars.	XVIII. Grégoire XVI autorisant M. Nozo à nommer un vicaire général	643
1841. 25 sept.	XIX. Réponse de la Propagande à M. Fornier, préfet apostolique en Perse	644

Paris — Typ. Georges Chamerot, rue des Saints-Pères, 19 — 6601

Scanné en mars avril 2005 par Pierre WILLEMET cm